



**HAL**  
open science

# Concilier identité de gauche et intégration économique européenne : étude comparée du PS et du SPD face au défi du marché commun entre la conférence de la Haye (1969) et l'Acte unique (1986)

Anne-Lise Barrière

► **To cite this version:**

Anne-Lise Barrière. Concilier identité de gauche et intégration économique européenne : étude comparée du PS et du SPD face au défi du marché commun entre la conférence de la Haye (1969) et l'Acte unique (1986). Littératures. Université Charles de Gaulle - Lille III, 2014. Français. NNT : 2014LIL30031 . tel-01176385

**HAL Id: tel-01176385**

**<https://theses.hal.science/tel-01176385>**

Submitted on 15 Jul 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE LILLE3 – CHARLES DE GAULLE  
ECOLE DOCTORALE SHS 473 – LILLE NORD DE FRANCE  
LABORATOIRE CECILLE –EA 4074**

**Thèse présentée pour l'obtention du grade de docteur en  
Etudes Germaniques (spécialité civilisation)**

**ANNE-LISE BARRIERE**

**Concilier identité de gauche et  
intégration économique européenne**

**Etude comparée du PS et du SPD face au défi du marché commun  
entre la conférence de la Haye (1969) et l'Acte unique (1986)**

**Sous la direction de Jérôme Vaillant, Professeur, Université Lille 3**

**Membres du jury :**

**Alain Bergounioux**, Docteur en histoire, président de l'Office universitaire de recherche socialiste

**Dominique Herbet**, Professeur, Université Lille 3

**Hans Stark**, Professeur, Université Paris IV, rapporteur

**Jérôme Vaillant**, Professeur, Université Lille 3, directeur de thèse

**Andreas Wilkens**, Professeur, Université de Lorraine, rapporteur

**Soutenance le 13 juin 2014**



## Remerciements

Durant ces années de doctorat, marquées par d'importantes satisfactions intellectuelles mais aussi par des moments de grand doute, j'ai eu la chance d'être très bien entourée. Que soient remerciées ici toutes les personnes qui ont accompagné ce travail et sans lesquelles il n'aurait pu aboutir.

Je remercie en premier lieu mon directeur de doctorat, Jérôme Vaillant, qui m'a accordé sa confiance et a accompagné chaque étape de ce doctorat. Malgré un éloignement géographique dû à mon activité professionnelle, il a toujours été présent ; son oreille attentive et ses remarques tout au long de mon doctorat auront été précieuses.

Jamais je ne me serais lancée dans un doctorat sans les encouragements répétés de Claire Demesmay et Hans Stark du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) ; tous deux m'ont intégrée à leur équipe de recherche faisant preuve d'une grande sollicitude lors de mes premiers pas au sein du Cerfa. Mes années passées à leur côté m'ont permis d'affiner mes connaissances et de confronter ma recherche à d'autres travaux lors des séminaires et des conférences du Cerfa. Tous deux n'ont pas hésité à me confier de vrais travaux de recherche et m'ont par là-même permis de prendre confiance en moi.

Sans eux, ce travail n'aurait pas existé : Claire Demesmay, en me mettant en contact avec Jérôme Vaillant, a lancé ce doctorat ; Hans Stark, par nos discussions, ses encouragements et son intercession auprès de Jean Klein m'a permis de le terminer sereinement.

Au cours de ces années, j'ai passé de longs séjours aux archives des deux partis politiques étudiés : à Paris, Frédéric Cépède de l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS) et Thierry Mérel de la Fondation Jean Jaurès m'ont été d'une grande aide ; ils m'ont, non seulement aidée pour constituer ma bibliographie et fait découvrir des ouvrages sur mon sujet, mais ils m'ont aussi permis de participer à des cycles de séminaires, dont notamment ceux dédiés à l'histoire du socialisme (« *Les familles socialistes* » et « *Des projets au pouvoir* »), et ils m'ont tous deux donné l'occasion de publier des articles sur mon sujet. Je leur suis extrêmement reconnaissante de m'avoir offert ces opportunités.

A Bonn, je remercie l'équipe de la Fondation Friedrich Ebert qui m'a très chaleureusement accueillie au sein de sa bibliothèque de recherche et m'a très efficacement épaulée au sein des archives immenses du SPD.

Que soit ici aussi remercié le Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) qui m'a fait bénéficier d'une bourse de mobilité pour financer un séjour de recherche à Bonn.

Je voudrais remercier mon père, Jean-Pierre Barrière, sans lequel jamais cette thèse n'aurait vu le jour : de la conception du sujet à la toute dernière relecture, il a partagé avec moi ses lectures nombreuses et ses idées clairvoyantes sur mon sujet. Je le remercie pour toutes ses remarques pertinentes et pour ses relectures.

J'aimerais remercier le professeur émérite Jean Klein, qui a accepté de relire l'intégralité de mon texte et de m'apporter ses corrections ; je lui suis très reconnaissante des heures qu'il a passées à lire mon texte mais aussi à me recevoir pour m'expliquer précisément ses remarques.

Plusieurs personnes m'ont gentiment offert leur aide pour les relectures : un grand merci à Corentin Brustlein, Muriel Flasse, Clotilde Le Maitre, David Rochefort, Christian Sauer et Clément Therme. Deux personnes ont eu la patience infinie de lire l'intégralité de mon texte et de le corriger : Jean-Roger Delsaud et Marianne Barrière ; je suis bien consciente du temps qu'ils ont consacré à ce travail fastidieux et exigeant et je les en remercie chaleureusement.

Je profite de ces remerciements pour témoigner ma gratitude et mon affection à tous mes amis qui ont été patients, m'ont écoutée et aidée pendant ces années ; en particulier Marion Sicre et Marie-Liesse Zambeaux dont l'optimisme et l'amitié indéfectible m'ont portée ; Céline Caro et Dorothee Schmid qui m'ont fait partager leur propre expérience du doctorat et ont été de très bon conseil et Elise Lanoë dont la gentillesse a éclairé mes séjours lillois.

Enfin, j'ai une pensée toute spéciale pour ma famille proche : Tonio Wandmacher – dont l'aide face à l'outil informatique a été inestimable – qui a eu une patience à toute épreuve et a su me soutenir pendant toute la durée de ce projet, et Emile, dont les sourires ont accompagné les deux dernières années de thèse.

## Liste des sigles utilisés

ADAV	Allgemeines Deutsches Arbeiterverein
AELE	Association européenne de libre-échange
CDU	Christlich-demokratische Union Deutschlands
CES	Confédération européenne des syndicats
CIG	Conférence intergouvernementale
CSU	Christlich-soziale Union in Bayern
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Communauté économique européenne
CERES	Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
Coreper	Comité des représentants permanents
CPE	Communauté politique européenne
DG	Direction générale
ECU	European currency unit
FDP	Freie Demokratische Partei
FECOM	Fonds européen de coopération monétaire
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles
FGDS	Fédération de la gauche démocrate et socialiste
FSE	Fonds social européen
GATT	General agreement on tariffs and trade
Jusos	Jungsozialisten
OURS	Office universitaire de recherche socialiste
PAC	Politique agricole commune
PC	Parti communiste
PE	Parlement européen
PS	Parti socialiste
PSA	Parti socialiste autonome

PSU	Parti socialiste unifié
RFA	République fédérale d'Allemagne
SDAP	Sozialdemokratische Arbeiterpartei
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (Parti social-démocrate allemand)
SFIO	Section française de l'Internationale socialiste
SME	Système monétaire européen
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UPSCE	Union des Partis socialistes des Communautés européennes
UEM	Union économique et monétaire

# Table des matières

Remerciements .....	i
Liste des sigles utilisés .....	iii
Introduction .....	1
<b>Partie I : Une construction européenne fondée sur l'économie ou le nouveau défi supranational lancé au PS et au SPD .....</b>	<b>39</b>
Chapitre 1 : L'intégration par le marché : un choix fondateur .....	41
A. La libéralisation des échanges : matrice de la construction européenne.....	46
La priorité absolue : réaliser l'union douanière .....	47
De l'union douanière au marché commun : quel bilan ? .....	50
Les institutions européennes ou l'arrivée de nouveaux acteurs dans le processus de décision .....	55
B. L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté .....	60
Les politiques communes : un bilan mitigé .....	60
Une communauté économique impossible ? .....	68
De la communauté économique à l'union politique ou la finalité inavouable.....	72
C. L'intégration économique européenne : une entreprise libérale ? .....	75
Le traité de Rome : reflet d'une doctrine économique ? .....	76
Néo-libéralisme et ordo-libéralisme contre interventionnisme : un équilibre inégal.....	82
Un traité politique avant d'être économique.....	88
Chapitre 2 : La CEE, une réalisation à l'écart de la vie politique nationale.....	91
A. La CEE face aux Etats-nations : accommodement ou opposition ? .....	92
L'Etat-nation, cadre de la vie politique .....	92
Quelle cohabitation entre les Etats-nations et la CEE ? L'invention d'un modèle .....	96
L'intergouvernementalisme au premier plan ou le triomphe de l'Etat-nation ? .....	101
B. Les forces à l'œuvre dans la construction européenne.....	108
Les « pères de l'Europe », l'action de quelques hommes à l'origine de la CEE .....	108
Le rôle de la CJCE ou la force du cadre juridique.....	112
Un dynamisme juridique et économique autonome de la CEE .....	118
C. L'impossibilité d'action des partis politiques nationaux .....	121
Les partis politiques, acteurs centraux de la vie démocratique des Etats-membres.....	122
La construction européenne : entre espaces politiques nationaux séparés et espace politique européen à inventer.....	127
Conclusion de la partie I.....	131



## **Partie II : Critiques et perspectives du marché commun : les doctrines du PS et du SPD** ..... 133

Chapitre 3 : Fondements théoriques et choix doctrinaux du PS et du SPD.....	137
A. L'héritage idéologique, les valeurs et l'identité de ces partis .....	138
Transformer la société pour assurer la justice sociale .....	140
La question de l'exercice du pouvoir : hésitation entre Révolution et réformisme .....	148
L'articulation entre socialisme, internationalisme et construction européenne .....	155
B. Le SPD d'après Bad Godesberg : tournant idéologique et responsabilités gouvernementales .....	163
L'influence du tournant de Bad Godesberg : l'acceptation de l'économie de marché .....	167
1969 : Le SPD, un parti au pouvoir, le poids de la pratique gouvernementale .....	175
C. 1969-1971 : La refondation du PS et son repositionnement sur l'échiquier politique national .....	181
Le congrès d'Epainay du PS ou le début d'une nouvelle ère .....	183
Changer la vie ou la rupture avec le capitalisme : une doctrine révolutionnaire ?.....	189
Chapitre 4 : Fonctionnement et avenir du marché commun : les analyses et les discours du PS et du SPD.....	203
A. La position claire du SPD .....	204
Marché commun européen et doctrine économique du SPD à l'unisson.....	205
Corriger le libre jeu du marché commun ou l'action du pouvoir politique .....	209
Les propositions engagées du SPD pour approfondir l'intégration européenne .....	216
B. Le message polysémique du PS .....	223
Réaliser la transition socialiste tout en restant européen : une gageure ? .....	224
L'« entre-deux seuils » du PS : un pari compliqué .....	229
Une inflexion du discours sur le marché commun ?.....	237
C. Réalisme social-démocrate contre idéalisme socialiste ?.....	241
Conclusion de la partie II .....	248

## **Partie III : La théorie à l'épreuve du pouvoir : l'action du PS et du SPD face aux réalités économiques de la CEE..... 251**

Chapitre 5 : Faire face à la crise économique dans le cadre du marché commun .....	254
A. Achever le marché commun pour préserver la compétitivité économique.....	258
L'importance du marché commun pour le SPD dans sa lutte pour l'emploi et la compétitivité .....	261
La relance des années 1980 et l'Acte unique : l'action conjointe des gouvernements et de la Commission .....	273
Le rôle de François Mitterrand pour un espace économique sans frontières .....	280
B. Des politiques communes à l'Europe sociale : la question de la solidarité.....	291
Les avancées des politiques communes : quels contrepois au marché libre ? .....	292
« L'Europe des travailleurs » : à la recherche de l'Europe sociale ? .....	304
C. De la difficulté de mener une politique économique nationale au sein de la CEE .....	312
L'expérience gouvernementale des socialistes français 1981-1986 : le primat de la contrainte extérieure.....	313
L'adéquation entre la politique du SPD et la construction économique européenne.....	320

Chapitre 6 : Compléter le marché commun : réaliser l'intégration monétaire et renforcer les institutions européennes.....	326
A. Du « serpent monétaire » au SME : les prémices de l'UEM et le dessein d'une politique monétaire commune.....	327
Le SPD et les questions monétaires : un engagement européen qui s'affirme .....	331
Le PS et sa « stratégie de rupture » : l'équilibre difficile entre solidarité européenne et transformation des structures du système économique national.....	347
B. Socialisme et démocratie ou comment renforcer les institutions européennes.....	359
Un thème fédérateur : le combat pour l'affirmation du Parlement européen.....	360
Deux projets politiques européens différents qui se rejoignent ? .....	370
 Conclusion de la partie III.....	 377
 <b>Partie IV : Une identité de gauche à l'épreuve de l'engagement européen : quelle réussite pour le PS et le SPD ? .....</b>	 <b>381</b>
Chapitre 7 : Entre vrai débat et difficulté d'action : la tâche ardue des partis.....	383
A. Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé .....	383
La question de l'intégration économique européenne : otage des courants au PS ? .....	385
Le marché commun, thème consensuel au SPD .....	394
Les espoirs concrets et communs pour l'Europe affirmés par le PS et le SPD.....	400
B. De la vie interne du parti aux institutions européennes : quelle articulation ?.....	405
Les partis, piliers de la démocratie nationale, face au système européen .....	405
Un Parlement européen élu : nouveau lieu de redéploiement des partis ?.....	412
Les vrais acteurs de la CEE ou le contournement des partis .....	416
Chapitre 8 : Des marqueurs de gauche mis à mal par l'intégration économique européenne ? .....	424
A. Réguler le marché par l'intervention : un dessaisissement des gouvernements PS et SPD ? .....	425
L'abandon des politiques économiques keynésiennes au niveau national : le tournant libéral .....	427
La CEE, accélérateur de l'inversion du rapport de forces entre marché et interventionnisme d'Etat ?.....	432
Créer un interventionnisme européen : l'impossible échelon supranational de la régulation .....	437
B. Assurer la justice sociale et la solidarité dans le cadre de la CEE .....	440
L'« Etat social » et la solidarité : une compétence qui reste nationale .....	441
L'appartenance à la CEE, une mise en concurrence des systèmes sociaux ? .....	446
C. Une volonté politique brisée par la contrainte économique ? .....	450
 Conclusion de la partie IV.....	 456
 <b>Conclusion.....</b>	 <b>459</b>
 <b>Sources primaires.....</b>	 <b>481</b>
Parti socialiste français.....	481
Parti social-démocrate allemand .....	482

<b>Sources imprimées.....</b>	<b>485</b>
Parti socialiste .....	485
Parti social-démocrate allemand .....	486
Communauté économique européenne .....	487
<b>Bibliographie thématique des ouvrages cités.....</b>	<b>488</b>
Ouvrages et articles sur l'intégration européenne .....	488
Ouvrages et articles sur le parti socialiste .....	497
Ouvrages et articles sur le parti social-démocrate.....	501
Ouvrages et articles généraux : histoire, politique, sociologie .....	504
Ouvrages et articles généraux : économie et droit.....	507
<b>Annexes .....</b>	<b>511</b>

# Introduction

Alors que le 20<sup>ème</sup> siècle a révélé les heures les plus sombres de l'histoire européenne, deux desseins chargés d'espoir, confinant parfois à l'utopie, ont traversé cette période : la réalisation du socialisme démocratique et la concrétisation du projet européen. A l'orée du 21<sup>ème</sup> siècle, ces deux objectifs, dont les fils n'ont cessé de se croiser depuis 1957, hésitent encore entre l'alliance et le rejet mutuel. En effet, la construction européenne, marquée par un fondement économique libéral qui s'est sans cesse renforcé, pose un défi toujours plus grand aux dirigeants politiques européens se revendiquant du socialisme démocratique : dans le même temps, subissant un contexte de crise économique et financière qui menace les équilibres sociaux de leur société, les réponses politiques qui incluraient des outils transnationaux peinent à s'imposer. Alors que le président socialiste français, François Hollande, lors d'un discours devant le parlement européen en février 2013, dénonçait « *l'Europe [qui] ne peut se contenter d'être un marché, un budget, une monnaie [...], [qui] ne peut pas non plus être une somme de traités [...]* »<sup>1</sup>, l'objet de ce travail est de revenir aux sources du projet de Communauté économique européenne (CEE) et d'analyser comment les partis socialiste et social-démocrate des deux grands Etats membres fondateurs, l'Allemagne et la France, ont tenté de concilier leurs valeurs socialistes et leur engagement européen.

Le Parti socialiste français (PS) et le parti social-démocrate allemand (Sozialdemokratische Partei Deutschland – SPD), dont les identités et les lignes doctrinales s'inscrivent dans l'histoire d'une époque<sup>2</sup>, ont subitement dû faire face au projet européen, qui a été pensé et mis en œuvre concrètement dans des délais courts et majoritairement par les chrétiens-démocrates. L'enjeu de cette réflexion est d'étudier l'impact du développement de la CEE sur ces deux partis et leur action européenne, tant au niveau doctrinal que dans le cadre de leurs décisions gouvernementales. L'analyse, dont le fil conducteur reste cette recherche des partis socialiste et social-démocrate français et allemand pour associer leurs deux identités – socialiste et européenne –, s'opère ainsi à deux niveaux : celui de l'idéologie et des idées, rendant compte autant des fondements théoriques de l'intégration économique européenne que des discours programmatiques du PS et du SPD et les mettant en perspective, et celui de

---

<sup>1</sup> Discours de François Hollande devant le parlement européen, 5 février 2013 ; Déclarations et discours du Président de la République ; [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr)

<sup>2</sup> Echelle de temps qui peut s'apparenter à la notion de temps moyen ou histoire sociale chez Fernand Braudel.

la pratique de la réalité gouvernementale, dans laquelle les partis confrontent leurs idées aux exigences du réel. Partant, il s'agit de mettre en lumière les adéquations ou contradictions entre le projet économique européen et les objectifs du PS et du SPD, la corrélation entre leur doctrine et la réalité et l'immense défi que la mise en place de la CEE pose au PS et au SPD. La spécificité de ce travail de thèse consiste donc à questionner l'intégration économique européenne au regard des aspirations du PS et du SPD et à étudier de quelle façon ces derniers intériorisent et s'approprient la construction européenne, dont certains corollaires semblent entrer directement en conflit avec le socle des valeurs des partis socialiste et social-démocrate. Le choix d'une étude comparée<sup>3</sup>, outre son caractère quasi-obligatoire dans le cadre d'une construction européenne transnationale, permet de dégager les lignes communes de pensée et d'action du PS et du SPD mais aussi d'enrichir la réflexion en étudiant deux degrés différents d'acceptation du modèle d'intégration économique de la CEE.

Le point de départ de ce travail reste sans conteste l'observation des difficultés actuelles que rencontrent les partis socialiste et social-démocrate de deux pays fondateurs de la CEE devant une intégration économique européenne qui leur impose son propre rythme, en phase avec l'évolution du libre-échange mondialisé. En campagne pour les législatives, le candidat du SPD Peer Steinbrück exprimait sa déception en juin 2013 :

Se focaliser sur la création d'une union monétaire commune et non d'une union politique [...] et sur ce management de crise omniprésent [...] a entre temps réduit l'Europe, non seulement sur le plan politique, mais aussi dans la conscience de l'opinion publique à une dimension uniquement économique et financière. Ce qui a effacé l'idée du modèle de civilisation européenne, prônant la paix, la prospérité, l'Etat de droit, les droits de l'Homme, la diversité culturelle, sans oublier la dimension sociale.<sup>4</sup>

Harlem Désir, premier secrétaire du PS depuis 2012, justifie la position de son parti très critique par rapport à la nature de l'intégration européenne, en invoquant des institutions européennes tenues selon lui par la droite conservatrice ; avant d'appeler de ses vœux une nouvelle majorité de gauche pour les élections de 2014, il concentre ses attaques sur la Commission :

---

<sup>3</sup> Nous reviendrons ci-après sur les enjeux de l'étude comparée dans notre champ de recherche.

<sup>4</sup> „Die Fokussierung auf die Schaffung einer gemeinsamen Währungsunion, eben nicht einer politischen Union, [...] und das beherrschende Krisenmanagement [...] hat Europa nicht nur im politischen, sondern auch im öffentlichen Bewusstsein inzwischen auf eine bloß ökonomisch-finanzielle Dimension reduziert. Verloren gegangen ist darüber das Narrativ des europäischen Zivilisationsmodells von Frieden, Wohlstand, Rechtsstaatlichkeit, Menschenrechten, kultureller Vielfalt, einschließlich einer sozialen Dimension.“ Steinbrück (Peer), « *Welt im Wandel – Leitlinien sozialdemokratischer Außen- und Sicherheitspolitik* », Discours prononcé à l'Université libre de Berlin, 4 juin 2013. Toutes les traductions du présent travail ont été réalisées par l'auteur, le lecteur se référera aux références indiquées en note de bas de page pour consulter le texte original en allemand.

La Commission de M. Barroso<sup>5</sup>, c'est le contraire du rêve européen, c'est une commission libérale qui a nui à l'esprit européen, l'esprit de solidarité face à la crise, l'esprit de régulation des marchés, qui a été une Commission qui a ajouté l'austérité à la crise et donc la récession. ; pour nous la priorité ça doit être une Europe [...] qui donne la priorité à la croissance, à l'emploi, aux investissements d'avenir [...] c'est par plus d'Europe qu'on sortira de la crise, mais une Europe plus progressiste [...], plus tournée vers la croissance, [...] [et] vers la solidarité, pas l'Europe des marchés et de la dérégulation de M. Barroso<sup>6</sup>

Comme démunis, les socialistes et sociaux-démocrates n'arrivent pas à imposer à l'intégration économique européenne leur échelle de valeurs fondée, entre autres, sur la justice sociale, une meilleure répartition des richesses et une régulation par les instances politiques des forces libres du marché. Cette confrontation entre la sphère d'action des partis politiques et celle des acteurs économiques semble poser davantage de difficultés aux partis socialistes et sociaux-démocrates, dont l'objectif de cohésion économique et sociale est primordial, qu'à leurs concurrents conservateurs. Comprendre et expliciter les raisons de l'apparente impuissance du PS et du SPD face à cette intégration économique européenne, qu'ils conçoivent pourtant comme un nouvel échelon nécessaire à la mise en pratique de leurs idées, tel est l'enjeu de ce travail.

### Cadre chronologique choisi

Cette quête à double sens « *des liens d'intelligibilité* » entre passé et présent, idée défendue par l'historien Marc Bloch<sup>7</sup>, traverse cette étude : l'analyse de la première période d'intégration économique européenne et de ses fondements économiques et politiques qui s'imposent durablement aux partis politiques nationaux, doit être une clef de compréhension des difficultés et impasses actuelles du PS et du SPD face à la CEE. L'évolution récente de l'intégration européenne nourrit également la réflexion sur l'époque de la mise en place du marché commun.

La principale difficulté pour établir le cadre chronologique de ce sujet réside dans la multiplicité des chronologies ; il faut en effet faire état non pas d'une mais de trois

---

<sup>5</sup> José Manuel Barroso est président de la Commission européenne depuis novembre 2004. Il est issu du parti social-démocrate portugais mais représente une ligne doctrinale fondée sur un libéralisme économique strict dans le cadre de ses fonctions de président de la Commission. Cette alliance entre des convictions sociales-démocrates et un libéralisme économique assumé dans le cadre d'un engagement européen solide nous laisse déjà entrevoir les difficultés qu'elle pose et les oppositions qu'elle révèle.

<sup>6</sup> Interview d'Harlem Désir, premier secrétaire du parti socialiste français, Emission « L'interview politique de Christophe Barbier », 28 juin 2013, I-Télé

<sup>7</sup> Dans son livre *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Marc Bloch après avoir expliqué que « *l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent ; elle compromet, dans le présent, l'action même* » défend la thèse de « *liens d'intelligibilité [...] à double sens. L'incompréhension du présent naît fatalement de l'ignorance du passé. Mais il n'est peut-être pas moins vain de s'épuiser à comprendre le passé si l'on ne sait rien du présent.* » Bloch (Marc), *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, éd. Armand Colin, Cahiers des Annales, Paris, 1964 ; p.11 et 13

chronologies simultanément : celle de l'intégration économique européenne, celle du parti socialiste français et celle du parti social-démocrate allemand. Or ces trois chronologies n'ont pas le même rythme : alors que l'intégration économique européenne suit un mouvement linéaire de fond imposé par les traités et parfois accéléré par les décisions de sommets des chefs d'Etats et de gouvernements, l'action du PS et du SPD change selon qu'ils sont aux affaires ou dans l'opposition et la caractéristique centrale de leur chronologie réside dans cette alternance entre périodes de pouvoir et de mise en retrait. Par ailleurs, les deux partis suivent les cadences de leur histoire interne, marquée par certaines personnalités ou certains thèmes de prédilection, et des évolutions de leur situation nationale. Outre le fait que leurs conceptions doctrinales restent ancrées dans des traditions nationales différentes, les deux grands partis de gauche ne sont pas au pouvoir aux mêmes périodes et donc ne réagissent pas dans des conditions similaires à une même avancée de l'intégration économique européenne. Revenant aux sources de l'intégration économique et aux fondements du marché commun, la période choisie s'inscrit au commencement de la CEE. Elle s'étend du début des années 1970 au milieu des années 1980 et ce sont deux événements de la chronologie européenne qui servent à la délimiter précisément : le sommet de La Haye les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1969 et la signature de l'Acte unique en février 1986.

Le choix du commencement de l'étude à la fin des années 1960 et non pas en mars 1957, date de la signature du traité de Rome et donc du lancement effectif du projet de marché commun, tient dans un premier temps à deux remarques directement liées à l'histoire européenne : il semblait d'une part plus intéressant de débiter cette étude au moment où l'union douanière est réalisée ; or c'est en 1968 que les frontières douanières sont complètement abolies<sup>8</sup>, signe de la concrétisation de la première étape du marché commun prévue par le traité de Rome. D'autre part, le sommet de la Haye de décembre 1969 est synonyme d'une relance européenne : alors que les années 1960 connaissent des réticences nationales face au projet européen<sup>9</sup>, ce sommet, grâce à l'action du président français Georges Pompidou et du chancelier allemand Willy Brandt, redonne une nouvelle dynamique à la CEE ; sur la question économique est mis en place le Comité Werner, chargé de faire des propositions quant à une future Union économique et monétaire. Ayant réalisé l'union douanière, première phase de l'intégration économique, la CEE entame une nouvelle étape de son intégration. Comprendre

---

<sup>8</sup> Ce qui ne signifie pas que les entraves non tarifaires aux échanges sont abolies, loin de là. Cela étant, cette réalisation de l'union douanière marque le premier pas de l'intégration économique européenne.

<sup>9</sup> Notamment les blocages dus à la politique du général de Gaulle qui déclenche une crise « de la chaise vide » et bloque durablement le fonctionnement des institutions entre 1965 et 1966.

cette période de transition entre un espace de libre-échange et l'organisation d'une vraie Union économique et monétaire apparaît crucial pour interpréter les fondements du projet européen.

Par ailleurs, l'année 1969 est une vraie césure dans l'histoire du PS et du SPD. Au PS, elle signe le début de la transformation et du renouvellement du parti qui, suivant plusieurs refondations entre 1969 et 1971, passe de l'ancienne Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) à un nouveau Parti socialiste rénové. Lors du congrès d'Epinay en juin 1971 le Parti socialiste a définitivement fait sa mue. Sa nouvelle organisation, ses structures et son nouveau premier secrétaire, François Mitterrand, marqueront durablement l'identité du parti et le feront entrer dans une décennie de « *conquête de pouvoir* »<sup>10</sup>. Du côté du SPD, l'année 1969 marque la victoire de son candidat Willy Brandt aux élections législatives et son accès à la chancellerie. Le SPD gouvernait déjà dans une grande coalition depuis 1966<sup>11</sup>, mais les élections de 1969 font de lui l'acteur fort du nouveau gouvernement dans lequel sociaux-démocrates et libéraux se sont alliés.

Enfin, ouvrir cette étude au début des années 1970 coïncide également avec la période des premières difficultés monétaires et économiques, thèmes qui n'existent pas encore entre 1957 et 1970 ; or tant que l'intégration économique européenne prend son essor dans un contexte de croissance et de haut niveau d'activité, les partis politiques ne s'interrogent pas sur sa nature et son évolution. Par contre, dès l'apparition de la crise économique, qui se traduit concrètement par une hausse du chômage, le PS et le SPD cherchent des solutions pour défendre et améliorer les conditions de travail de chacun ; dans ce contexte de tentative de régulation du politique sur l'économique, les deux partis de gauche s'interrogent sur les caractéristiques du marché commun et livrent des propositions pour mieux le contrôler.

---

<sup>10</sup> Le PS est caractérisé par une hésitation majeure concernant la question de la conquête du pouvoir : en effet, dès sa naissance, en 1905, le parti socialiste a eu deux visages : réformiste et révolutionnaire. Partant, deux camps s'affrontent, l'un défendant la légitimité de l'action parlementaire, l'autre la refusant. Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, dans leur ouvrage essentiel, au titre explicite, « *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords* », publié aux éditions Fayard en 2005, décryptent cette incapacité du parti à envisager le pouvoir, à l'affronter et à le théoriser lorsque l'on y accède. Ils lisent l'histoire du PS comme la quête d'une synthèse impossible entre ces deux forces. Trois grands leaders, Jean Jaurès, Léon Blum et François Mitterrand ont affronté ce problème : J. Jaurès réalisa une synthèse entre République et révolution qui resta valide de 1907 à 1939 ; L. Blum, suite à l'expérience du pouvoir en 1936 et aux épreuves de la guerre, voulut dans son livre « *A l'échelle humaine* » préparer un aggiornamento, une révision de l'articulation entre théorie et pratique. Celle-ci fut présentée par Daniel Mayer au congrès d'août 1946 mais refusée par le parti. Enfin, dès sa prise de pouvoir au PS en 1971-72, F. Mitterrand évite soigneusement le dilemme réforme/révolution mais place la conquête du pouvoir d'Etat au centre de la stratégie et de la doctrine socialiste, inversant ainsi les priorités.

<sup>11</sup> De décembre 1966 à octobre 1969, la CDU/CSU et le SPD formèrent un gouvernement de grande coalition ; cette phase permit aux Allemands de mesurer la capacité de gouverner du SPD ; titulaire de postes clefs, le SPD apporta des idées nouvelles à la politique étrangère, à l'économie, à la justice. Ces réussites liées à cet esprit neuf ainsi que l'évolution du FDP permit au SPD de gagner, en coalition avec les libéraux, les élections de 1969 et de former un nouveau gouvernement, Willy Brandt devenant chancelier.



L'élaboration, par le PS et le SPD, de doctrines détaillées sur la CEE apparaît ainsi surtout à partir des années 1970 ; celles-ci voient se dessiner une confrontation idéologique entre les principes de libre échange du marché commun et les objectifs d'action du PS et du SPD en faveur de plus de régulation. Par ailleurs, les deux partis vivent l'épreuve du décalage entre leurs objectifs – notamment de justice sociale – et les possibilités réduites offertes par une situation économique dégradée.

La période entre 1969 et 1986 permet l'étude des doctrines et de l'action du PS et du SPD par rapport à la CEE à la fois lorsqu'ils sont au pouvoir et dans l'opposition : les deux chronologies sont asynchrones puisque le SPD est au pouvoir de 1969 à 1982 alors que le PS n'accède au pouvoir qu'en 1981 et y reste jusqu'à la fin de notre cadre temporel. Ainsi, mise à part la période entre mai 1981 et octobre 1982, le PS et le SPD n'exercent jamais en même temps le pouvoir. Mais tous deux expérimentent la conduite des affaires et le passage dans l'opposition au cours de ces années formant le cadre temporel de notre étude ; or cette alternance, présente dans la chronologie des deux partis, est primordiale pour bien analyser le devenir de la doctrine à l'épreuve des réalités et comparer l'action du PS et du SPD.

L'événement qui clôt cette étude est la signature de l'Acte unique en 1986. A partir de ce nouveau traité, l'intégration économique européenne passe à une nouvelle étape : le marché commun, qui implique la libre circulation des facteurs de production, sera définitivement finalisé<sup>12</sup> et l'Acte unique ouvre la voie au traité de Maastricht qui marquera la transition vers l'Union économique et monétaire (UEM)<sup>13</sup>. L'étude proposée ici s'attache à analyser la période du marché commun : celui-ci implique en effet un degré d'intégration économique entre ses membres beaucoup plus avancé que celui de l'union douanière, obligeant les Etats et leurs partis politiques à se positionner sur ce bouleversement, mais il ne comporte pas encore de politique économique et monétaire unifiée. Cette période de transition, entre l'union douanière peu contraignante et l'UEM synonyme de vraies délégations de souveraineté, apparaît comme particulièrement intéressante car elle représente à la fois l'époque où les

---

<sup>12</sup>L'objectif de la Commission dirigée par Jacques Delors de réaliser le marché unique d'ici 1992 et donc d'assurer les quatre libertés de circulation (marchandises, personnes, services et capitaux) est prioritaire et sera le premier objectif de l'Acte unique.

<sup>13</sup> Bela Balassa, dans son ouvrage *The Theory of Economic Integration*, décompose plusieurs stades de l'intégration économique : la zone de libre-échange, l'union douanière (qui nécessite un tarif extérieur douanier commun), le marché commun (qui implique la libre circulation des facteurs de production), l'union économique (qui lie marché commun et politiques économiques et sociales harmonisées) et enfin l'intégration économique où les politiques monétaires et fiscales sont unifiées sous la tutelle d'une autorité supranationale. Cf. Balassa (Bela), *The Theory of Economic Integration*, éd. R.D. Irwin, University of California, 1961

jalons d'une étroite construction économique supranationale<sup>14</sup> vont être posés mais semble aussi être une période où rien n'est encore réellement fixé. L'Acte unique clôt cette période en affirmant la marche vers l'UEM qui implique non seulement une intégration économique très étroite mais aussi une coopération politique inédite entre les Etats membres et de vraies délégations de souveraineté.

La deuxième moitié des années 1980 correspond également à la fin d'une période pour le PS et le SPD. Les socialistes français sont au pouvoir depuis 1981 et le premier mandat de François Mitterrand s'achève en 1988. Entre 1981 et 1986 ont eu lieu d'une part un tournant en politique intérieure et une réorientation du socialisme français à l'épreuve des réalités du pouvoir, d'autre part l'affirmation par François Mitterrand de la primauté de son engagement européen qui, à partir de 1984, devient central dans la politique du président français. Pour le SPD allemand, la période entre 1982 et 1986 permet d'étudier les positions des sociaux-démocrates dans l'opposition ; la fin des années 1980, marquée par la chute du mur de Berlin et la marche vers la réunification, bouleverse le paysage politique et les structures internes des partis allemands. C'est donc une nouvelle ère qui s'ouvre pour le SPD, bien différente de celle étudiée au cours de ce travail.

### L'intégration européenne et son présupposé économique : un parti pris

Faire de l'intégration européenne un objet d'étude présente un premier écueil qui tient à la définition de ce sujet ; le foisonnement de termes pour désigner le processus d'intégration européenne traduit bien les contours flous du concept. Des termes vagues tels « Europe », « intégration européenne » ou « projet européen » aux dénominations plus précises telles « Communauté économique européenne » ou « marché commun », les synonymes sont nombreux pour désigner la réalisation de cet ensemble supranational qui lie par des traités

---

<sup>14</sup> Le concept de « supranationalité » relève traditionnellement du registre politique car il désigne des institutions politiques dépassant le cadre des Etats-nations. Au cours de ce travail, nous avons élargi le champ d'action de ce terme au domaine de l'économie ; en effet, l'intégration européenne, phénomène supranational par excellence, se place pour notre période en priorité dans le champ de l'économie, en y mêlant quelques aspects politiques. Toute l'habileté de Jean Monnet a été de lancer les Européens des six pays dans une aventure économique à terme supranationale sans que la forme politique que prendrait cette communauté européenne soit dessinée ; Jean Monnet laissait au temps, aux circonstances, aux acteurs politiques futurs le soin de trouver l'équilibre politique qui régulerait cette énergie européenne transnationale en inventant une expression qui dépasserait les formes d'expression politique nationale. Dès 1977, dans *La découverte de l'Europe*, J.F Deniau, commissaire européen entre 1967-73, décrivait, dans deux chapitres lumineux, la force de la méthode Monnet et l'ambiguïté du traité de Rome. Deniau (Jean-François), *La découverte de l'Europe*, éd. du Seuil, Paris, 1977, notamment les chapitres 4 « *Le système Monnet* » p.59-71 et 5 « *Le péché originel* », p.62-63

juridiques et une union douanière économique plusieurs Etats souverains, créant une situation d'interdépendance inédite entre eux.

Ce lien volontaire et nouveau entre des pays indépendants pose un vrai défi aux politologues, aux juristes et aux économistes qui doivent inventer des classifications pour analyser les caractéristiques de cette Communauté européenne et se plier au jeu de la transversalité<sup>15</sup>. Le droit constitue la base de l'accord entre Etats – régi par des traités – mais aussi de l'organisation et du fonctionnement du marché commun ; primant le droit national et doté d'un effet direct<sup>16</sup>, le droit européen s'est vite affirmé comme le corollaire absolument nécessaire au bon fonctionnement du marché commun et a constitué le ciment de l'ensemble supranational. Les juristes ont donc occupé une place de choix dans l'étude de l'intégration européenne ; suivant le développement de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), le droit communautaire – ou plus tard droit matériel de l'Union européenne –, directement lié à l'établissement de la libre circulation des marchandises, est devenu à la fois une branche à part entière des études de droit nationales et une des pierres angulaires des études européennes.

Parallèlement, les économistes se sont penchés sur cette construction qui, étape après étape, emmène les Etats membres du schéma connu de l'union douanière vers une Union économique et monétaire alors même que les gouvernements nationaux continuent de conduire des politiques budgétaires ou fiscales indépendantes et nationales. Reprenant la nomenclature de Bela Balassa<sup>17</sup>, les économistes essaient de décrire et d'analyser les étapes d'unification économique de la CEE et leurs caractéristiques, en suivant les dénominations choisies par les traités et les institutions européennes comme « marché commun » ou « marché unique ».

Mais le domaine d'études qui a dû faire preuve d'encore plus de créativité pour analyser l'intégration européenne reste sans conteste celui de la science politique. Les politologues ont

---

<sup>15</sup> Une partie des difficultés que pose l'étude de l'intégration européenne aux chercheurs universitaires réside dans cette transversalité des « Etudes européennes » ; ces dernières comprenant à la fois du droit, de la science politique, de l'économie et de l'histoire. Le chercheur en Etudes européennes, contrairement à d'autres matières plus monolithiques, doit impérativement acquérir des bases dans chacune de ces disciplines pour pouvoir traiter sa question.

<sup>16</sup> La Cour de justice des Communautés européennes, dans l'arrêt « Van Gend en Loos », entérine en 1963 l'effet direct du droit communautaire : « *La Communauté constitue un nouvel ordre juridique de droit international, au profit duquel les Etats ont limité [...] leurs droits souverains, et dont les sujets sont non seulement les Etats membres, mais également leurs ressortissants.* ». Jean-Paul Jacqué, dans son ouvrage *Droit institutionnel de l'Union européenne*, paru chez Dalloz en 2004, explique p.567 : « *L'effet direct du droit communautaire réside dans sa capacité à créer des droits ou des obligations que les particuliers peuvent invoquer devant le juge national.* » Un an plus tard, dans son arrêt « Costa contre Enel », la CJCE affirme la supériorité du droit communautaire sur le droit national dans les affaires concernant les dispositions du traité ; dans celles-ci, le droit communautaire crée un effet direct et il prime donc sur le droit national.

<sup>17</sup> Cf note n°13, p.6

dû faire face à un nouveau système car la construction européenne n'est ni un Etat supranational – qui aurait revêtu les traits d'un super Etat fédéral –, ni une organisation internationale classique ; car, bien que fondés sur des traités internationaux contractés par des Etats, le développement du marché commun et l'action des institutions européennes donnent peu à peu à la CEE des caractéristiques supranationales.

Progressivement, les Etats membres consentent à partager certaines compétences, voire délèguent certains pans de leur souveraineté ; pour la période qui est traitée ici, les questions de concurrence, d'agriculture ou de politique commerciale passent par exemple dans le champ de la compétence des institutions européennes. De même en établissant le Système monétaire européen (SME), les chefs d'Etat ouvrent la voie à une délégation de souveraineté en matière monétaire. Le système politique qui se développe est ainsi un entre-deux<sup>18</sup>, ne relevant ni tout à fait d'une coopération internationale classique ni d'un Etat fédéral, qualifié par Jacques Delors, alors qu'il était président de la Commission, d'« Objet politique non identifié »<sup>19</sup>. Les tentatives de définition du schéma institutionnel européen, fondé sur une construction juridique et au sein duquel cohabitent des compétences exclusives européennes, des compétences exclusives nationales et des compétences partagées, donnent lieu à de nouveaux termes tels « fédération d'Etats-nations »<sup>20</sup> ou « fédéralisme intergouvernemental »<sup>21</sup>.

---

<sup>18</sup> Dans son ouvrage remarquable sur la construction européenne, Luuk van Middelaar explique : « *Entre la sphère interne juridique et la sphère extérieure géopolitique s'est fortifiée la sphère intermédiaire des membres – ignorée, ambivalente, féconde.* » C'est dans cette dernière sphère que tout se joue. in : Middelaar (Luuk van), *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, éd. Gallimard, Paris 2012 ; p.114

<sup>19</sup> Jacques Delors emploie ce terme au début des années 1990 et forme l'acronyme OPNI pour souligner l'étrangeté et l'inconnue qui caractérisent le système institutionnel de l'Union européenne. Cette dénomination sera reprise jusqu'à maintenant.

<sup>20</sup> Le concept est établi par Jacques Delors au milieu des années 1990. Gaëtane Ricard-Nihoul retrace l'historique de la naissance de la formule dans son livre intitulé *Pour une fédération européenne d'Etats-nations. La vision de Jacques Delors revisitée*, éd. Larcier, Bruxelles, 2012. Elle expose que ce concept alliant fédéralisme et préservation des nations est présent chez Jacques Delors dès la fin des années 1980 : dans un discours devant le Collège de Bruges le 17 octobre 1989, il explique vouloir « *recourir au fédéralisme comme méthode, en y incluant le principe de subsidiarité.* [Il y voit] *l'inspiration pour concilier ce qui apparaît à beaucoup comme inconciliable : l'émergence de l'Europe unie et la fidélité à notre nation [...]; la nécessité d'un pouvoir européen, à la dimension des problèmes de notre temps, et l'impératif vital de conserver nos nations et nos régions, comme lieu d'enracinement.* ». Suite à la proposition en octobre 1994 des députés allemands W. Schäuble et K. Lammers d'aller plus loin dans l'intégration européenne, J. Delors prononce sa formule de « *fédération d'Etats-nations* » dans une interview au journal Der Spiegel en novembre 1994, fédération qui devra, selon lui, avoir une politique monétaire commune, une politique économique étroitement coordonnée et une politique étrangère qui rende possible les actions communes.. Cf. Ricard-Nihoul (Gaëtane), *Pour une fédération européenne d'Etats-nations. La vision de Jacques Delors revisitée*, op.cit. ; p.29 et 33.

<sup>21</sup> Ce concept est développé par les juristes Maurice Croisat et Jean-Louis Quermonne qui souhaitent dépasser l'antagonisme entre les termes fédération et Etat-nation : « *fédéralisme intergouvernemental* » rend selon eux mieux compte de la dualité entre un processus fédéralisant (droit communautaire, instances supranationales, transferts de compétences nationales) et une volonté politique des dirigeants de piloter ce processus par la méthode de coopération intergouvernementale. Cf Croisat (Maurice), Quermonne (Jean-Louis), *L'Europe et le fédéralisme. Contribution à l'émergence d'un fédéralisme intergouvernemental*, éd. Montchrestien, Clefs / politique, Paris, 1999

A l'image de cette quête visant à trouver une dénomination à ce système institutionnel, un nouveau champ de recherche a pris son essor : il traite de la théorie de l'intégration européenne et ses différents courants suivent les avancées du projet communautaire. Des années 1950 aux années 2000, la théorie de l'intégration européenne évolue constamment, épousant les différents stades de la CEE puis de l'UE. Il ne serait pas pertinent de dresser ici un panorama exhaustif de toutes ces écoles théoriques<sup>22</sup> mais pour la période charnière étudiée, il est significatif de relever l'opposition entre trois courants : fédéraliste, néo-fonctionnaliste et intergouvernementaliste<sup>23</sup>. Dès la fin des années 1950, l'école des néo-fonctionnalistes<sup>24</sup> affirme sa théorie fondée sur le dépassement des Etats nations<sup>25</sup> ; ces derniers sont remplacés par des institutions européennes prenant le relais et développant la notion « *d'autorité fonctionnelle* »<sup>26</sup> qui correspond mieux aux besoins des sociétés et est assurée par des agences ou institutions d'experts indépendants. Un des concepts clefs de cette théorie est le *spill over*, que l'on peut traduire par effet d'engrenage<sup>27</sup> et qui, dans le contexte de l'intégration européenne, présuppose que l'intégration d'un secteur économique donné provoque automatiquement l'intégration d'autres secteurs et crée un effet d'entraînement qui s'impose aux décideurs politiques.

---

<sup>22</sup> Le livre clef sur les différentes théories de l'intégration européenne est paru sous la plume d'un chercheur américain, Ben Rosamond : Rosamond (Ben), *Theories of European Integration*, éd. Palgrave Macmillan, New York, 2000. En Allemagne et en France, citons : Loth (Wilfried), Wessels (Wolfgang) (dir), *Theorien europäischer Integration*, éd. Leske und Budrich, Opladen, 2001; Jachtenfuchs (Markus), Kohler-Koch (Beate) (dir), *Europäische Integration*, éd. Leske und Budrich, Opladen, 2003; Schwok (René), *Théories de l'intégration européenne. Approches, concepts et débats*, éd. Montchrestien, Clefs/politique, Paris, 2005 ; Saurugger (Sabine), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, éd. Presses de Sciences Po, Paris 2010

<sup>23</sup> Nous reviendrons sur ces courants de pensée et leur interprétation de l'intégration européenne dans la Partie I, chapitre 2, point A « La CEE face aux Etats-nations : accommodement ou opposition ? » p.92-108 du présent travail

<sup>24</sup> Le néo-fonctionnalisme tire son origine du fonctionnalisme développé par David Mitrany dans l'entre-deux guerres. Selon lui, les Etats ne sont plus en mesure de répondre aux besoins des sociétés et des organisations ou agences internationales et indépendantes doivent prendre le relais ; par là-même il se détache du lien entre un territoire et un pouvoir politique et crée le concept de l'autorité d'une agence liée à la fonction. Les néo-fonctionnalistes reprennent l'idée de la corrélation entre autorité et fonction mais ils transfèrent le pouvoir au sein de l'Etat vers un nouveau centre (les institutions de la CEE), gardant un lien entre territoire et pouvoir. Ils y ajoutent le concept du *spill over*. Cf. Mitrany (David), *The Progress of International Government*, Yale University Press, New Haven, 1933 et du même auteur: *A Working Peace System, an Argument for the Functional Development of International Organization*, Oxford University Press, Londres, 1943; Haas (Ernst), *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford University Press, Stanford, 1958; Haas (Ernst), *Beyond the Nation State. Functionalism and International Organization*, Stanford University Press, Stanford, 1964

<sup>25</sup> Un des ouvrages d'Ernst B. Haas publié en 1964 aura un titre sans équivoque : *Beyond the Nation State*.

<sup>26</sup> Lindberg (Leon), *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford University Press, Stanford, 1963; Haas (Ernst), *Beyond the Nation State. Functionalism and International Organization*, op.cit.

<sup>27</sup> L'économiste Michel Aglietta, définit ainsi cet effet qu'il appelle la « règle du déséquilibre créateur » : « *chaque avancée de l'intégration économique crée un déséquilibre économique et politique dont les victimes aspirent à sortir par le haut, faute de quoi la panne s'installe* » in : Aglietta (Michel), « *Etat, monnaie et risque de système en Europe* » in : Théret (Bruno) (dir), *L'Etat, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, éd La Découverte, Paris, 1995, p.432-482 ; p.469

Si cette première théorie s'accorde, de manière générale, avec la méthode de Jean Monnet qui privilégie les intégrations sectorielles et progressives, elle est soumise à l'épreuve des faits et à l'évolution de la CEE dont les institutions supranationales ne s'imposent en aucun cas face aux Etats membres – même si certaines compétences sont partagées. Devant cette réalité des faits et la prépondérance de la coopération entre Etats dans la décennie 1960-1970, une autre école de pensée, celle de l'intergouvernementalisme, prend la relève dans la deuxième moitié des années 1960, à la suite des écrits de Stanley Hoffmann, lequel défend la thèse d'un renforcement des Etats nations et de la coopération intergouvernementale au détriment des institutions supranationales européennes. Les chercheurs de ce courant considèrent ainsi que les gouvernements nationaux gardent la main et sont les vrais décideurs de l'intégration européenne<sup>28</sup>.

Enfin, le courant fédéraliste traverse lui les époques : né avant les années 1950, porté après la seconde guerre mondiale par des figures telles l'homme politique italien Altiero Spinelli (rédacteur de plusieurs projets fédéralistes pour la CEE dont le dernier est présenté en 1984<sup>29</sup>) il se heurte aux réticences des gouvernements nationaux jaloux de leurs prérogatives et dont les délégations de compétences cédées au niveau européen leurs paraissent déjà comme des concessions significatives.

Ainsi, deux particularités principales de l'intégration européenne se détachent : d'une part la difficulté à la définir, complexité due à la fois au caractère inédit du projet européen et à la multiplicité de ces facettes – coopération politique, rapprochement des sociétés civiles, ensemble économique et monétaire ou encore construction juridique – et d'autre part, le fait que cette intégration soit en évolution perpétuelle, sujet mouvant et se réinventant sans cesse. La CEE puis l'UE « *défient les cadres traditionnels de la science politique, du droit constitutionnel et du droit international* »<sup>30</sup>. Dans le domaine économique, le développement de la CEE pose aussi de nouvelles problématiques aux chercheurs qui doivent notamment

---

<sup>28</sup> A la suite de Stanley Hoffmann et de son article intitulé « *Obstinate or obsolete ? The fate of the Nation-State and the case of Western Europe* » paru dans: Daedalus, Journal of the American Academy of Arts and Sciences, Richmond vol. 95(3), 1966; p.862-915, les chercheurs Alan Milward et Andrew Moravcsik ont défendu cette thèse. Cf. Milward (Alan), *The European Rescue of the Nation State*, Routledge, Londres, 1995; Moravcsik (Andrew), *The Choice for Europe*, University College London Press, Londres, 1998

<sup>29</sup> Altiero Spinelli, opposant à la dictature mussolinienne, rédige en captivité le Manifeste de Ventotene, plaidoyer pour la fin des Etats nationaux européens et l'avènement d'une fédération européenne. Plus tard, membre de l'Assemblée parlementaire européenne, il tente de faire aboutir, en 1984, un projet de traité d'Union européenne, qui ouvrirait la voie à une vraie constitution et donnerait au Parlement européen élu un vrai pouvoir de contrôle et de législateur.

<sup>30</sup> Schwok (René), *Théories de l'intégration européenne. Approches, concepts et débats*, op.cit. ; p.11-12

adapter leurs modèles d'économie politique<sup>31</sup> à un ensemble où la sphère des décisions du pouvoir politique ne correspond plus à la sphère d'action macro-économique<sup>32</sup>.

Devant l'hétérogénéité du concept d'intégration européenne, il se révèle vite impossible de suivre et d'étudier tous les aspects du projet européen : la nécessité de définir précisément quelle intégration sera traitée s'est rapidement imposée. Partant, c'est la dimension économique de cette construction supranationale qui a été retenue : en effet, le choix d'une démarche d'historien tout au long de ce travail a impliqué de revenir aux racines du projet de la Communauté européenne où il apparaît clairement que l'économie joue un rôle primordial. Le fil conducteur de l'intégration européenne reste la réalisation de l'union douanière<sup>33</sup>, son approfondissement par le marché commun et par la libre circulation des facteurs de production et, à long terme, la projection des Etats membres vers une réelle union économique, impliquant même un volet monétaire. Le parti pris de ce travail est donc de définir l'intégration européenne comme une intégration économique supranationale et de suivre ce présupposé, n'abordant ainsi les questions de théorie juridique ou de science politique qu'à la marge.

Ainsi, tout au long de ce travail, le point d'ancrage de la réflexion en matière d'intégration européenne sera constitué des questions économiques – les questions sociale et politique venant en corollaire – et les problématiques qui, pour la période étudiée, paraissent

---

<sup>31</sup> Dans leur livre intitulé *Economie politique*, paru en 1968 chez Armand Colin, Henri Krier et Jacques Le Bourva définissent « l'économie politique [comme] l'étude de [la] lutte [pour produire des biens utiles]. De façon plus précise, son objet est d'expliquer les façons dont les hommes organisent leurs efforts pour mettre le monde en valeur. » (p.11). L'économie politique a pour but d'analyser la façon dont les hommes allouent et combinent leurs capacités de production – en utilisant leur intelligence pour transformer les ressources naturelles à l'aide d'un capital technique – pour produire des valeurs utiles, de décrypter comment ils échangent entre eux ces biens produits et comment se fait la répartition de la rémunération des efforts humains de production. L'économie politique présentée dans les manuels classiques, tels Samuelson (Paul), *L'économique. Technique moderne de l'analyse économique*, éd. Armand Colin, Paris, 1964 ; Stoleru (Lionel), *L'équilibre et la croissance économique. Principes de macroéconomie*, éd. Dunod, Paris, 1970 ou Barre (Raymond), Teulon (Frédéric), *Economie politique*, éd. PUF, Paris, 1997, étudient l'activité économique essentiellement dans le cadre national et abordent les échanges commerciaux et financiers comme un complément. Peu à peu, ces échanges deviennent déterminants et la théorie économique des échanges internationaux cherche à traduire cela : le livre de Paul Krugman et Maurice Obstfeld, *Economie internationale*, éd. De Boeck, Bruxelles, 2003 rend bien compte du bouleversement de l'économie et de son internationalisation. Mais bien avant, dès les années 1960, certains économistes se préoccupèrent très tôt d'intégration économique dans une zone géographique, à l'image de Jan Tinbergen, qui publie en 1965 *International Economic Integration*, éd. Elsevier publishing company, Amsterdam.

<sup>32</sup> Dans le cadre de l'Etat-nation résidait une interaction beaucoup plus étroite entre les décisions des gouvernements nationaux et la vie économique de leur pays. Il y avait bien sûr des échanges internationaux qui affectaient l'économie du pays mais ils n'étaient pas structurants, ils ne constituaient pas le moteur de la dynamique économique ; celle-ci était bien plus auto-centrée. La mise en place du marché commun fait entrer les Etats dans un nouvel âge de l'interdépendance économique entre les nations membres de la CEE.

<sup>33</sup> Avant elle, la CEEA est un projet économique et politique très ambitieux mais les hésitations des gouvernements français et l'échec de la CED, projet refusé par le parlement français en août 1954, poussent les dirigeants européens de l'Europe des Six à relancer la construction européenne par une union douanière, projet économique d'une autre nature, fondé sur l'idée de marché commun.

secondaires, telles les questions de défense ou de rapprochement des sociétés civiles, ne seront pas traitées<sup>34</sup>. Ce choix délibéré, outre la nécessité de limiter le sujet, tient enfin compte de la problématique générale : en effet, en période de crise économique et de montée du chômage, la question du marché commun et de ses implications devient automatiquement un sujet important pour les partis politiques socialiste et social-démocrate qui cherchent des solutions politiques aux défis économiques.

### Du mouvement d'idées aux partis organisés : définition des identités du PS et du SPD

Face à cette intégration économique européenne qui se bâtit à partir d'une union douanière et de la réalisation progressive des quatre libertés de circulation des marchandises, services, personnes et capitaux, l'étude des doctrines, du positionnement et des réactions du PS français et du SPD allemand permet d'analyser le conflit potentiel porté en germe dans la confrontation entre l'identité *socialiste* ou *social-démocrate* du PS et du SPD et la nature de l'intégration européenne dont les fondements reposent sur un projet économique d'inspiration libérale<sup>35</sup>.

Ce travail n'a pas pour ambition d'étudier le socialisme français ou la social-démocratie allemande comme courants d'idées car il se limite exclusivement au cas pratique des partis politiques, le PS dans le cas français et le SPD dans le cas allemand. Un parti politique poursuit plusieurs buts<sup>36</sup> : s'appuyant sur sa doctrine, sur un socle d'idées, il participe au débat politique pour représenter et relayer les aspirations d'une partie des citoyens ; en cela, les partis structurent l'opinion publique, reflètent les oppositions qui traversent la société et inscrivent leur action dans la durée, leur doctrine et leurs valeurs perdurant au-delà d'une

---

<sup>34</sup> En conséquence de ce parti pris, lorsque les termes « intégration européenne », « projet européen », « communauté européenne » ou « construction européenne » seront employés sans plus de précision dans ce travail, le lecteur gardera toujours à l'esprit le présupposé du parti pris initial de considérer l'intégration européenne comme un projet économique et sa réduction à ce volet.

<sup>35</sup> Dans ce travail, nous utilisons les termes de « libre-échange » ou de « libéral », qui font référence à la théorie économique du libéralisme sans connotation aucune mais seulement comme un descriptif neutre du principe fondateur de la CEE, qui s'est construite à partir d'une union douanière, appelée à devenir ensuite un marché commun. Nous comprenons que le choix de ce principe fondateur du libéralisme n'est pas neutre sur le plan politique et nous sommes conscients des liens entre libéralisme économique, libéralisme politique, démocratie et socialisme ; liens que nous étudierons dans notre quatrième partie.

<sup>36</sup> Nous reviendrons en détail sur les caractéristiques et les objectifs d'un parti politique dans la Partie I de notre travail. Sur la nature et les objectifs d'un parti, voir : Bréchon (Pierre), *Les partis politiques*, éd. Montchrestien, coll. Clefs/Politique, Paris, 1999 ; Berstein (Serge), « *Les partis* », in : Rémond (René) (dir.), *Pour une histoire politique*, éd. Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 1996 ; Charlot (Jean), *Les partis politiques*, éd. Armand Colin, Paris, 1971 ; LaPalombara (Joseph), Weiner (Myron) (dir), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1966 ; Rokkan (Stein), *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, éd. Université libre de Bruxelles, 2009 ; Seiler (Daniel-Louis), *Les partis politiques*, éd. Armand Colin, Paris, 2000



élection. Dans le même temps, leur but ultime est l'accèsion au pouvoir pour mettre en œuvre leur programme : le parti choisit donc un personnel politique qui convainc sur le terrain les citoyens et qui accède aux responsabilités du pays. Enfin, un parti couvre un espace géographique précis et utilise un maillage de représentations du niveau local au niveau national, puis à partir de 1979, européen.

Logiquement, les partis socialiste et social-démocrate constituent l'expression concrète du courant d'idées socialiste et l'outil réel pour agir au sein de leurs sociétés en mettant en œuvre les revendications doctrinales du socialisme ; ainsi, ils font donc naturellement le lien entre la sphère des idées et l'épreuve de la réalité. Partant, il s'agit pour nous de n'étudier les courants d'idées du socialisme et de la social-démocratie qu'à travers le prisme des deux partis politiques et d'ancrer notre étude dans le domaine d'une réalité concrète au sein de laquelle ces partis, piliers de la vie nationale, se trouvent confrontés à une construction supranationale économique qui échappe au contrôle direct des acteurs politiques nationaux. L'enjeu est d'analyser l'immense défi que l'intégration économique européenne pose aux partis politiques et, *a fortiori*, aux partis qui se réclament du socialisme ou de la social-démocratie. En effet, posséder un socle idéologique et des valeurs cardinales qui découlent directement de ce courant d'idées, et ce depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, pose un problème d'adaptation conséquent au PS et au SPD lorsque ceux-ci agissent dans le cadre du marché commun.

L'idée du socialisme, avant que ce mot polysémique désigne à la fois l'utopie d'une société future, une méthode et un concept d'analyse théorique et le but pratique de partis politiques, naît d'un triple élan critique<sup>37</sup> : critique sociale du caractère injuste et aberrant d'un système capitaliste et industriel prônant la modernité et dont le développement crée la paupérisation absolue des salariés, critique du caractère irrationnel d'une production industrielle connaissant de manière erratique la succession d'expansions et de crises violentes, critique de l'immoralité d'un système créant deux pôles extrêmes dans la société, celui de la richesse extrême d'un

---

<sup>37</sup> Peut-être qu'une des plus belles expressions de ce triple appel vers plus de raison, plus de justice et d'humanité se trouve dans les pages du philosophe Ernst Bloch. Dans son ouvrage majeur, *Das Prinzip Hoffnung* (Le Principe Espérance), il entreprend de chercher tous les chemins qui conduisent à ce paradis. Pour s'approcher de cette utopie dont « *La genèse véritable [...] commence seulement à poindre quand la société et l'existence deviennent radicales, c'est-à-dire sont prises à la racine. Mais la racine de l'Histoire c'est cet homme travaillant, créant, transformant et dépassant les conditions données. S'il a pleine maîtrise de lui-même et s'il fonde son royaume sans dépossession ni aliénation dans une démocratie réelle, alors naît sur terre quelque chose que tous placent dans l'enfance et où personne jamais ne fut : le pays où l'on se sent chez soi.* » [„Die wirkliche Genesis [...] beginnt erst anzufangen, wenn Gesellschaft und Dasein radikal werden, das heißt sich an der Wurzel fassen. Die Wurzel der Geschichte aber ist der arbeitende, schaffende, die Gegebenheiten umbildende und überholende Mensch. Hat er sich erfasst und das Seine ohne Entäußerung und Entfremdung in realer Demokratie begründet, so entsteht in der Welt etwas, das allen in die Kindheit scheint und worin noch niemand war: Heimat.“] in: Bloch (Ernst), *Das Prinzip Hoffnung*, éd. Suhrkamp Taschenbuch Wissenschaft, Frankfurt am Main, 1976 ; p. 1628

tout petit nombre et celui de la paupérisation croissante du plus grand nombre. Ces trois critiques, sociale, intellectuelle et morale, sont à l'origine du mouvement très vaste qui, en concurrence avec le libéralisme économique, cherchera à apporter des réponses aux bouleversements économiques, sociaux, politiques engendrés par les révolutions industrielles des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

Une telle élaboration d'une réponse aux défis moraux, sociaux, politiques posés à la société européenne par la double révolution économique et politique du tournant du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>38</sup> génère une grande variété de réponses : à côté du libéralisme, politique et économique, un ensemble de théories socialistes différentes, parfois contradictoires, apparaissent.

Les premiers socialistes, désignés par l'historiographie allemande sous le terme de *Frühsozialismus* et qui apparaissent en France et en Angleterre au début du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>39</sup>, élaborent une pensée très diverse, bien éloignée du socialisme développé par Karl Marx et Friedrich Engels dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Alors que les précurseurs adoptent et tentent de mettre en pratique des schémas très disparates qui vont de la défense concrète de projets de loi pour améliorer les conditions de travail à l'organisation en coopératives ou en communautés de production indépendantes de tout pouvoir étatique, les écrits de Karl Marx structurent durablement la pensée socialiste. Celui-ci fait preuve d'une puissance de synthèse unissant l'analyse économique, qui s'applique à saisir l'originalité du monde industriel et de l'exploitation économique qu'il engendre, avec l'analyse sociologique des rapports entre classes dirigeantes et classes dominées<sup>40</sup>. Cette pensée a servi de base à la doctrine marxiste, conçue pour guider l'action du mouvement ouvrier et qui devint dominante au sein du parti socialiste de référence en Europe, le SPD, entre 1865 et 1914. Après la première guerre mondiale, elle fut appliquée, dans sa variante léniniste, en Union soviétique. Cette variante marxiste-léniniste devint la doctrine des partis communistes d'Europe.

Suite au foisonnement des socialismes au 19<sup>ème</sup> siècle, il y eut donc, entre 1919 et 1989, une compétition au sein du mouvement ouvrier européen entre la doctrine marxiste et l'ensemble des idées aspirant à fonder un socialisme démocratique. Dans la période de l'entre-deux guerres, les mouvements socialiste et social-démocrate voulurent à la fois rester fidèles à la pensée socialiste, à la lutte pour l'abolition du système capitaliste mais en même temps, ils

---

<sup>38</sup> La double révolution économique et politique issue de la révolution industrielle en Grande-Bretagne et de la Révolution française est analysée en détails dans Hobsbawm (Eric), *L'ère des Révolutions*, éd. Complexe, Bruxelles, 1988.

<sup>39</sup> Notamment Robert Owen (1771-1758) en Grande-Bretagne, Saint Simon (1760-1825), Charles Fourier (1772-1837) et Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) en France.

<sup>40</sup> Nous nous appuyons sur deux grandes études portant sur la pensée de Karl Marx : Rubel (Maximilien), *Pages de Karl Marx*, Tomes 1 et 2, éd. Payot, Paris, 1970 et Schumpeter (Joseph), *Capitalisme, Socialisme et Démocratie*, éd. Payot, Paris, 1974.

enracinèrent leur combat dans le terrain des libertés démocratiques et républicaines conquises ; ceci entraîna une coupure du mouvement ouvrier, la rupture entre communistes et socialistes ou sociaux-démocrates<sup>41</sup>. Les oppositions irréconciliables entre ces deux branches du socialisme se traduisent ainsi dans plusieurs divergences concernant, par exemple : le choix d'une méthode fondée sur le gradualisme ou sur la radicalité, celui d'une république parlementaire et représentative face au mandat direct exclusif ou encore la question de la place laissée au processus bureaucratique d'un parti-Etat absolu.

Après 1945, à l'ouest de l'Europe, l'articulation entre les deux combats, celui pour les droits sociaux et celui pour les libertés publiques, établit une synthèse originale. Le courant du socialisme démocratique se reconnaît dans le choix gradualiste, respectueux des libertés publiques, attentif aux formes originales de contestation du capitalisme et opposé à une théorie d'un abandon à un Etat omniscient et omnipotent. Ces choix lui ont permis d'échapper aux dérives totalitaires du socialisme réel. Au contraire, tout en refusant le capitalisme sauvage et l'Etat totalitaire, il s'est attaché à rechercher les outils de la maîtrise et de la régulation du capitalisme en sauvegardant l'Etat de droit.

Mais même au sein du socialisme démocratique, des divergences se profilent, liées à l'enracinement de ce mouvement dans des sociétés et des histoires nationales différentes et donnent naissance soit : au socialisme – plutôt représenté dans les pays du sud de l'Europe -, à la social-démocratie – qui concerne plutôt le nord de l'Europe – ou encore au travaillisme – spécificité britannique. Pour notre étude, il convient de distinguer socialisme français et social-démocratie allemande qui voient osciller le curseur des valeurs du socialisme entre plusieurs pôles ; nous en distinguerons quatre principaux. Tout d'abord, la question du gradualisme et du réformisme face au radicalisme et à la pureté doctrinale : alors que le SPD intègre dès 1900 le réformisme dans sa doctrine et montre une volonté réelle de mettre en adéquation doctrine et pratique dans les années 1950<sup>42</sup> – ce qui implique une rupture assumée

---

<sup>41</sup> La division du mouvement ouvrier consécutive à l'échec de la Révolution de novembre 1918 et des mouvements révolutionnaires dispersés se dessine en 1919 en Allemagne ; cette division est renforcée par la coupure imposée par les choix de la Russie soviétique imposant le léninisme. Alors qu'un débat existait déjà au SPD, discussion provoquée notamment par les prises de position réformiste d'Eduard Bernstein, la rupture avec le communisme est beaucoup plus nette au SPD qu'au PS et se poursuivra après 1945 – Kurt Schumacher, président du PSD à partir de 1946, représentera bien ce rejet –. Au PS, ce débat sur l'opposition théorique entre les différentes orientations issues du marxisme n'existe pas de façon aussi tranchée, la vision guesdiste l'emportant, même si le Congrès de Tours en décembre 1920 entérine la scission entre les partis socialiste et communiste. Après-guerre, il restera dans certains courants socialistes une nostalgie de l'unité brisée à Tours et un complexe par rapport au mouvement communiste ; F. Mitterrand saura jouer de cette nostalgie en insistant sur l'exigence de pureté doctrinale du parti d'Epiney.

<sup>42</sup> Le point d'orgue de cette clarification est atteint avec les prises de position très claires du congrès de Bad Godesberg en novembre 1959. Le SPD relie sa théorie et sa pratique, réussissant là où L. Blum et D. Mayer avaient échoué au congrès d'août 1946 et là où F. Mitterrand refusera jusqu'en 1995 cet aggiornamento.

avec le communisme –, le PS recherche une pureté doctrinale qui lui interdit d'accepter le réformisme de L. Blum ou D. Mayer en 1945. Figés dans la synthèse jaurésienne de 1908 à laquelle L. Blum ne toucha pas en 1936, les socialistes français refusent de choisir entre réforme et révolution et ils installent leur parti dans un entre-deux compliqué entre une théorie radicale et une pratique du pouvoir réformiste. L'adaptation au réel se fait donc avec plus ou moins de facilités.

Deuxièmement, la question de l'enracinement ouvrier et de la connexion avec le syndicalisme laisse apparaître des différences d'approche entre le socialisme français et la social-démocratie allemande : alors que le SPD entretient des liens étroits avec les syndicats ouvriers et qu'il existe une réelle articulation des projets, l'enracinement du PS dans le monde ouvrier est faible et ses relations avec le syndicalisme sont bien plus lâches. Ainsi, le SPD accorde une plus grande attention aux partenaires sociaux, à leur capacité d'acteurs autonomes et à l'importance des négociations, des médiations ; a contrario, le PS aura tendance à laisser l'Etat se substituer aux partenaires sociaux, la loi l'emportant sur le contrat.

Cela nous conduit au troisième pôle au sein duquel résident de vraies différences entre socialistes et sociaux-démocrates : la question du rôle de l'Etat, du degré de confiance ou de défiance que chaque parti lui accorde. Alors que le PS place le curseur plutôt du côté d'une surévaluation du rôle du Politique et de l'Etat dans la transformation de la société – retrouvant par là-même le raisonnement d'un Etat arbitre du rapport de forces entre les possédants et les autres –, le SPD relativise le rôle de l'Etat et insiste sur les capacités de la société à se régénérer à partir de sa base et sur la primauté de la liberté des individus qui agissent selon leur conscience. Partant, l'articulation entre le gouvernement, le groupe parlementaire et le parti semble plus aisée pour le SPD que pour le PS.

Enfin, un dernier champ traduit une différence entre ces deux courants du socialisme : celui de la question de l'exercice du pouvoir ; le rapport au pouvoir des sociaux-démocrates allemands est parfaitement assumé et leur volonté d'accéder à ce pouvoir claire ; il s'inscrit aussi dans une histoire où l'articulation entre social-démocratie et République est très forte. Les socialistes français, au contraire, montrent de grandes difficultés à aborder cette question du pouvoir. Alain Bergounioux et Gérard Grunberg ont longuement analysé cette difficulté du PS français à exercer le pouvoir<sup>43</sup> : en effet, de Léon Blum, qui établit une distinction entre la conquête du pouvoir et son exercice, à F. Mitterrand, qui doit gérer le décalage entre les

---

<sup>43</sup> Voir leur ouvrage Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op.cit..

discours de campagne et la réalité des affaires, le PS peine à tracer une ligne claire et assumée sur cette question.

Ainsi, même au sein du socialisme démocratique subsistent plusieurs variantes et entre la social-démocratie allemande et le socialisme français des années 1970-1980, le degré d'acceptation d'un système économique capitaliste ou le rapport au pouvoir demeurent différents<sup>44</sup>.

Cependant, si le mouvement d'idées socialiste du début du 19<sup>ème</sup> siècle donne naissance à plusieurs interprétations jusqu'à la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, toutes ses tendances ont gardé, de façon plus ou moins radicale, le constat initial qui a façonné le socialisme. Observant les injustices créées par le système économique fondé sur le capitalisme qui, malgré une hausse notable de la production et des richesses, n'engendre qu'une amélioration partielle des conditions de travail et de vie des ouvriers, et mus par un désir de rééquilibrer le rapport de forces entre la sphère de l'économie et celle de l'action politique, les socialistes cherchent à transformer, ou du moins à encadrer, l'organisation capitaliste de l'économie ; et ce afin d'améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière et de transformer la société en renforçant la justice sociale, l'égalité, la solidarité.

Ce fil directeur ne quittera pas le PS et le SPD tout au long de notre période et constituera un socle identitaire de valeurs, même si, comme nous le verrons, les deux partis présentent des degrés d'acceptation différents du système économique capitaliste. Ces deux partis, qui ont ainsi fondé une large partie de leur identité sur l'intervention du pouvoir politique pour résorber les inégalités créées par le marché, devront tenter d'adapter leur engagement européen aux contraintes économiques qu'implique un marché libre transnational.

### Choix et mise en œuvre de la méthode : les défis de l'étude comparative, de la pluridisciplinarité et de la transversalité

Lorsque l'on aborde la question de la méthode et des choix de recherche qui ont jalonné notre étude, deux caractéristiques centrales apparaissent : la volonté de mener une étude comparative et la contrainte de la pluridisciplinarité liée à notre sujet.

---

<sup>44</sup> Les différents types de socialisme démocratique sont présentés dans le livre de Marc Lazar (dir), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, éd PUF, Paris, 1996. Le livre de Gérard Grunberg, *Vers un socialisme européen ?*, éd Hachette, Paris, 1997 présente lui aussi une belle étude sur les trois types principaux : social-démocrate, socialiste et travailliste ; p 17 à 20

La méthode comparative a été, à partir des années 1970, enrichie par diverses critiques qui remettent en question son schéma traditionnel. Avant de revenir sur ces apports qui complètent certains aspects de cette méthode, nous reprendrons la définition fondatrice de Marc Bloch qui consacrait, dès 1928, un article à « l'histoire comparée » et à la méthode comparative :

Qu'est-ce [...] que comparer ? Incontestablement ceci : faire choix, dans un ou plusieurs milieux sociaux différents, de deux ou plusieurs phénomènes qui paraissent, au premier coup d'œil, présenter entre eux certaines analogies, décrire les courbes de leurs évolutions, constater les ressemblances et les différences et, dans la mesure du possible, expliquer les unes et les autres. Donc deux conditions sont nécessaires pour qu'il y ait, historiquement parlant, comparaison : une certaine similitude entre les faits observés – cela va de soi – et une certaine dissemblance entre les milieux où ils se sont produits.<sup>45</sup>

La méthode retenue pour notre étude suit cette définition. Nous avons fait le choix de deux partis politiques nationaux, qui sont issus d'un seul et même courant d'idées, le socialisme, et présentent donc de ce fait une « *similitude* » et « *certaines analogies* » : ils partagent un socle de valeurs communes et une même identité originelle et occupent une place sensiblement équivalente sur leur échiquier politique national respectif. Au-delà du contenu idéologique, le PS et le SPD possèdent bien sûr en commun les caractéristiques générales d'un parti politique : une doctrine, un appareil de parti, des mécanismes de fonctionnement – un bureau, des congrès, des élections internes – ou des personnalités qui se détachent pour diriger le parti. De même, nous analysons leurs prises de position et leurs actions face à un même défi, celui de l'intégration économique européenne qui se pose dans des termes absolument similaires à l'un et à l'autre. En même temps, le PS et le SPD présentent des différences liées à leur histoire nationale ou au rapport de force entre monde économique et politique, mais aussi à la place de la thématique européenne au sein de leur société et de leur mouvement politique.

Partant de cette définition du comparatisme « *classique* », un certain nombre de voix critiques se sont élevées dans les années 1980 et 1990 pour dénoncer les manques de cette méthode, pointant notamment l'écueil d'« *un comparatisme [qui] nous conduirait à une définition rigide des nations comparées, donc à une fermeture et non à une véritable ouverture des historiographies nationales* »<sup>46</sup>. L'accent a donc été mis sur « *la recherche des transferts entre nations ou civilisations [...] transferts internationaux des hommes, des marchandises,*

---

<sup>45</sup> Bloch (Marc), « *Pour une histoire comparée des sociétés européennes* », in : Bloch (Marc), *Mélanges historiques*, vol.1, éd. EHESS, Paris, 1963 ; p.17

<sup>46</sup> Kaelble (Harmut), « *Les mutations du comparatisme international* », in : Baby (Michelle), Zancarini-Fournel (Michelle), *Histoires croisées. Réflexions sur la comparaison internationale en histoire*, Actes de la Journée d'études du 13 mars 2009, Les Cahiers Irice, N°5, Paris, 2010 ; <http://irice.cnrs.fr>. Michel Espagne a développé la théorie des transferts culturels entre nations et civilisations ; cf. notamment Espagne (Michel), « *Au-delà du comparatisme* », in : Espagne (Michel), *Les transferts culturels franco-allemands*, éd. PUF, Paris 1999 ; p.35-49

*des capitaux, des idées et des valeurs, par « l'histoire connectée » »*<sup>47</sup>. Car, si notre méthode s'appuie sur la définition classique de la méthode comparative, en mettant en parallèle deux phénomènes synchrones qui évoluent dans deux sphères nationales séparées, un des maillons central de notre réflexion, la Communauté européenne, implique par sa nature intrinsèquement transnationale d'inclure automatiquement la question des transferts, des échanges au sein de cet espace international. Ainsi, deux caractères se démarquent : comparer lorsque l'on traite de questions européennes est naturel car chaque avancée de l'intégration appelle une transposition de ce changement dans les espaces nationaux, qui à leur tour renvoient leurs bilans vers le niveau supranational commun, induisant de fait une dimension comparatiste ; mais complétant cette comparaison « classique », le cadre même de la CEE, théâtre de l'histoire transnationale, s'inscrit complètement dans l'optique des transferts et il est impossible d'établir des comparaisons au sein de la CEE sans s'appuyer sur ces transferts qui fondent naturellement le projet européen commun.

Une dernière remarque sera faite sur la place des sources lorsque la méthode comparatiste est utilisée. L'hétérogénéité et la dissymétrie des sources trouvées pour chaque pendant de la comparaison<sup>48</sup> engendrent des difficultés non négligeables : si l'existence de corpus de sources similaires rend la comparaison valable, la réalité de sources d'un pays à l'autre ne présentera toujours qu'un certain degré de similarité et le chercheur devra pallier cette différence en l'intégrant à sa démarche<sup>49</sup>.

Au-delà de l'étude comparée, le deuxième axe qui caractérise notre méthode réside dans la difficulté – qui se révèle être à la fois un attrait certain – à classer notre thématique dans un champ de recherche précis et clairement délimité. A l'inverse, le cœur de ce travail consiste justement à relier entre eux des champs disciplinaires d'ordinaire cloisonnés mais qui, dans le cas de notre objet – l'intégration européenne – ainsi que de notre cadre disciplinaire de civilisationniste, s'entremêlent inéluctablement.

Notre démarche s'inscrit pleinement dans le champ de la civilisation qui fait référence à « *un processus social – le fait de civiliser – et [à] un ensemble de caractéristiques historico-sociales au sens de stade ou d'état dans l'histoire d'un peuple [...] [et qui] vise, du point de*

---

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Nous reviendrons ci-dessous sur la dissymétrie du corpus de sources utilisées dans le cadre de ce travail et les solutions esquissées. Cf. Introduction, La question des sources et l'état de la recherche ; p.25 du présent travail.

<sup>49</sup> Severin-Barboutie (Bettina), « *Entre idéal et réalité. L'histoire comparée face aux sources* », in : Baby (Michelle), Zancarini-Fournel (Michelle), *Histoires croisées. Réflexions sur la comparaison internationale en histoire*, op.cit.

*vue du contenu, l'ensemble de la vie historique, intellectuelle, économique, idéologique, politique et administrative d'une société sur un territoire »<sup>50</sup>*

Sans aucun doute, comparer le PS français et le SPD allemand, en nous appuyant sur une connaissance de la langue allemande qui permet de lire et d'interpréter les documents et les sources originelles sans passer par la traduction, relève d'une démarche de civilisationniste : le parti politique, expression d'une culture politique, d'une vision programmatique et de projections pour un pays, permet d'aborder avec une vue d'ensemble plusieurs caractéristiques d'une société relatives à son histoire, à sa vie intellectuelle, à son économie et à son administration.

Le champ de la civilisation est par essence pluridisciplinaire :

La civilisation, c'est [...] une quête identitaire et une réflexion épistémologique à partir d'un projet pédagogique et de recherche à la fois ambitieux et complexe car par essence inter- et multidisciplinaire [...] la civilisation [...] ne vise pas sur le plan de la recherche une science au sens précis du terme. Comme domaine de recherche, la civilisation n'est homogène ni par ses contenus, ni par ses supports de travail, ni par ses méthodes. [...] La spécialité du civilisationniste est justement sa pluridisciplinarité et sa logique de transversalité [...]. Le civilisationniste est un spécialiste d'une aire linguistique et culturelle du point de vue de l'ensemble des sciences sociales (donc dans ses dimensions politique, économique, historique), il est avant tout un généraliste polyvalent capable de mettre en relation des éléments tirés de différentes disciplines.<sup>51</sup>

Cette définition qui allie pluridisciplinarité et transversalité s'applique parfaitement au sujet traité ici : c'est en tissant des va-et-vient successifs entre plusieurs champs disciplinaires, tels l'histoire, la science politique et l'économie, que notre thématique pourra être traitée de façon pertinente. Non seulement les outils de ces trois disciplines serviront l'analyse mais en plus, nous nous attacherons à favoriser les échanges entre elles : en effet, l'analyse d'un parti politique serait-elle envisageable sans une contextualisation à l'aide de la science politique ? Relevant d'un autre registre, comment comprendre et expliquer les programmes et les décisions d'un parti politique en matière monétaire ou budgétaire sans utiliser quelques outils de la théorie économique ? De même, comment étudier la position du SPD ou du PS sur le marché commun sans appréhender les mécanismes économiques qui constituent son

---

<sup>50</sup> Martens (Stephan), « *La civilisation allemande dans les études germaniques en France : ingénierie et atouts* », Visions franco-allemandes, Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa), Institut français des relations internationales (Ifri), n°8, juillet 2006 ; p.3. Voir aussi Lüsebrink (Hans-Jürgen), Vaillant (Jérôme), *Civilisation allemande / Landes-Kulturwissenschaft Frankreichs. Bilan et perspectives dans l'enseignement et la recherche*, éd. Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2013

<sup>51</sup> Ibid ; p.3-4. D'autres chercheurs, tels Serge L. Gouazé, insistent sur la difficulté que pose la situation du civilisationniste, « *pris sporadiquement entre les feux croisés des historiens, des sociologues, politologues et économistes, lesquels lui contestent sa scientificité et le taxent d'éclectisme et d'amateurisme, sitôt, à vrai dire, qu'il s'aventure au-delà de l'analyse du document de civilisation en langue étrangère.* » in : Gouazé (Serge L.), « *Quelle civilisation allemande pour quels étudiants ?* », in : Lüsebrink (Hans-Jürgen), Vaillant (Jérôme), *Civilisation allemande / Landes-Kulturwissenschaft Frankreichs. Bilan et perspectives dans l'enseignement et la recherche*, op.cit. ; p.183



fondement ? Décloisonner ces différents champs de recherche en suivant le fil rouge du chercheur civilisationniste constitue une obligation dans le cadre de ce travail.

L'aspect pluridisciplinaire et transversal de notre démarche se trouve encore renforcé par le deuxième champ de recherche dans lequel notre sujet s'inscrit : les études européennes. Cette nouvelle discipline, qui est entrée récemment à l'université suivant la naissance de son objet, est elle aussi caractérisée par sa place au croisement entre différents domaines de recherche qui vont de l'histoire au droit en passant par la science politique ou l'économie<sup>52</sup>.

Mais plus encore, l'étude de l'intégration européenne pose un défi inédit aux disciplines classiques. Prenons l'exemple de la science politique<sup>53</sup> qui, dans le cadre de sa sous-partie consacrée aux relations internationales, étudie la question européenne : l'entrée de l'intégration européenne bouleverse les schémas traditionnels de la théorie des relations internationale ; alors que, traditionnellement, la philosophie politique classique et à sa suite l'école réaliste avaient posé comme présupposé le principe de souveraineté de chaque Etat et l'inexistence d'une autorité au-dessus des Etats<sup>54</sup>, la construction européenne transnationale, qui engendre des institutions supranationales, remet profondément en cause ce schéma<sup>55</sup>, transposant une partie des rapports de force dans une nouvelle sphère. De même, le parti politique, objet d'étude par excellence du champ de recherche de la science politique, subit les

---

<sup>52</sup> Soulignons d'ailleurs que ni le terme « civilisation », ni celui d'« études européennes » n'apparaissent dans la nomenclature des sections du Conseil national des Universités françaises. La civilisation allemande par exemple entre dans la section « Langues et littératures germaniques et scandinaves » et les études européennes peuvent être, selon les sujets exacts, tantôt classées en droit, en économie, en sciences politiques ou en histoire. Cette absence en dit long sur la difficulté pour ces deux matières de s'imposer en tant que telles.

<sup>53</sup> Nous ne nous lancerons pas ici dans une analyse exhaustive des débats autour de la définition de la science politique. Nous la définirons simplement comme l'ensemble des connaissances qui ont trait à la manière dont le pouvoir se conquiert, s'exerce et se transmet à l'intérieur des sociétés humaines. La science politique se décline en de nombreuses sous-disciplines dont les relations internationales font partie.

<sup>54</sup> Nous n'allons pas faire ici une description exhaustive des différents courants de pensée en relations internationales qui se sont succédé depuis l'époque moderne, exercice qui dépasserait le cadre de notre sujet. Mais nous voudrions insister sur cette caractéristique : des écrits fondateurs de Jean Bodin, Thomas Hobbes et John Locke aux textes de Raymond Aron, les penseurs en relations internationales retiennent l'idée d'une sphère internationale marquée par cette absence d'instance supranationale et, partant, d'une organisation anarchique des relations entre les Etats. Les théories de l'intégration qui se développeront surtout dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle étudient, de façon souvent empirique, ce nouveau schéma européen qui bouleverse ces représentations. Sur la place des relations internationales dans l'histoire de la science politique et ses développements, cf. Battistella (Dario), *Théories des relations internationales*, éd. Les Presses de Sciences Po, Paris, 2012, notamment les chapitres 2 et 11. Dario Battistella cite Kenneth Waltz qui résume bien cet état de fait en opposant « *les systèmes internationaux [...] décentralisés et anarchiques [aux] systèmes politiques internes [...] centralisés et hiérarchiques* », in : Battistella (Dario), *Théories des relations internationales*, op.cit. ; p.24-25

<sup>55</sup> Même s'il est possible de trouver des liens entre l'intégration européenne et les visions cosmopolitiste ou transnationaliste, les abandons volontaires de souveraineté qu'implique le projet européen sont inédits et constituent un vrai défi pour la recherche en science politique.

conséquences de l'intégration européenne qui transforme son terrain d'action, élargit le cadre de ses missions et tente de lui imposer un cadre transnational.

Le champ de l'économie, même si l'exemple est moins évident, est soumis à semblables remarques : la dimension internationale des études économiques est bien sûr antérieure à l'irruption de l'intégration européenne dans ce domaine et les échanges internationaux ont toujours fait partie intégrante de l'économie. Cependant, les traités de Rome et les liens économiques de plus en plus étroits entre les Etats membres de la CEE ont introduit des mécanismes qui posent de vrais défis à la science économique : la mise en place d'un Système monétaire européen (SME) puis ensuite la marche vers l'Union économique et monétaire (UEM) créent ainsi des situations inédites, en conduisant des Etats à négocier volontairement un compromis transnational économique qui ne correspond pas forcément exactement à leurs intérêts économiques propres, donnant ainsi la priorité à ce but ultime d'intégration européenne<sup>56</sup>. Le raisonnement strictement économique et sa cohorte d'outils mathématiques se trouvent pris au dépourvu.

La nécessité d'opérer selon un schéma pluridisciplinaire et transversal naît ainsi de cette conjonction entre nos deux objets d'études : les partis politiques face à l'intégration européenne. Ce projet européen, véritable défi lancé aux disciplines universitaires classiques, porte intrinsèquement une dimension utopique qui fait éclater la classification des différentes sciences universitaires, fondées sur des approches réalistes et pragmatiques – telle l'économie ou la science politique. Par ailleurs, il entretient un rapport dialectique avec les acteurs sociaux nationaux que sont les partis : la perspective de l'intégration européenne permet d'envisager la notion de souveraineté partagée et au-delà, dans sa forme ultime, elle envisage un dépassement des partis, absorbés par les partis transnationaux. La construction européenne transforme ainsi certains aspects des deux sociétés nationales dans lesquels s'insèrent les deux partis étudiés, influant ainsi directement dans le champ de la civilisation.

---

<sup>56</sup> Deux exemples peuvent illustrer ce mécanisme : lors de la négociation du tarif extérieur douanier commun entre les six membres fondateurs de la CEE, deux groupes de pays se sont opposés : les pays partisans d'un haut tarif extérieur commun – notamment la France et l'Italie – et ceux partisans d'un bas tarif extérieur commun – menés par l'Allemagne et les Pays-Bas. L'accord trouvé ne repose aucunement sur un raisonnement économique mais sur un compromis politique entre les Six, pour satisfaire au but de réalisation de l'union douanière. De même, l'acceptation des Etats-membres de s'astreindre à rester au sein du SME et à assurer la solidarité nécessaire suit le même raisonnement : assurer la pérennité du projet européen, même si cela doit se faire pour certains pays, à certaines périodes, à rebours de leurs intérêts économiques premiers. Luuk van Middelaar expose ainsi : « *les motifs politiques du vivre-ensemble dament en dernier ressort le pion aux intérêts économiques.[...] le choix préalable de sauvegarder la monnaie unique [...] relève pour l'Allemagne, la France et d'autres pays d'un rapport à l'Histoire, de leur propre place sur le continent, d'une vision de l'avenir : il est impensable de briser le cercle européen.* » in : Middelaar (Luuk van), *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, op.cit. ; p.11

La pluridisciplinarité et la transversalité du sujet étudié ici amènent un questionnement primordial sur la méthode de travail utilisée pour répondre à la problématique. Or, si nous avons évoqué des apports de la science politique et de l'économie, la méthode scientifique retenue pour sous-tendre toute la réflexion reste celle de l'historien. L'architecture de cette étude repose sur les outils et la démarche historique.

Le point de départ de notre réflexion s'inspire d'une des définitions de Charles Seignobos selon laquelle « *l'histoire n'est faite ni pour raconter ni pour prouver, elle est faite pour répondre aux questions sur le passé que suggère la vue des sociétés présentes* »<sup>57</sup>. L'objectif premier et l'origine de cette étude reposent sur l'observation actuelle de la tension entre des sociétés européennes parties intégrante du processus d'Union européenne d'une part, et le grand trouble provoqué par cet engagement d'autre part ; trouble qui se traduit à la fois dans l'incapacité des dirigeants nationaux à justifier et à expliquer leur action européenne mais aussi dans la vie des partis politiques nationaux, reflet des réticences qui traversent leur société. Pour comprendre à la fois la nature de ce trouble et les difficultés actuelles des partis, il est apparu logique de questionner le commencement de cette mutation européenne radicale et d'analyser les décisions initiales des partis.

Cet objet d'étude qui a été choisi, l'intégration européenne au regard de deux partis, relève d'un bouleversement inouï dans l'histoire des Etats européens qui établissent une coopération inédite entre eux. Or être historien signifie repérer les ruptures et les continuités dans la vie des sociétés humaines ; Marc Bloch expose en 1937 qu'« *il n'y a vraisemblablement pas de meilleure définition de l'Histoire que celle-ci : l'Histoire est la science d'un changement et, à bien des égards, une science des différences* »<sup>58</sup>. Nous nous plaçons dans cette optique et souhaitons apporter des éléments de réponse à cette rupture majeure dans l'histoire des partis, notamment ceux issus du courant d'idées socialistes.

L'identification de la question posée « *construit l'objet historique* »<sup>59</sup> et il n'existe pas « *de question sans documents [...], de question simple* ». A l'inverse, « *la question [...] porte avec elle une idée des sources documentaires et des procédures de recherche possibles* »<sup>60</sup>. Dès la formulation de la problématique, la recherche des sources a été conduite simultanément ; le questionnement et l'identification des sources se sont nourris l'un l'autre. En abordant la

---

<sup>57</sup> Charles Seignobos, « *L'enseignement de l'histoire dans les facultés* » in *Revue internationale de l'enseignement*, 1884 ; p.60 in : Prost (Alain), *Douze leçons sur l'histoire*, éd. Seuil, Paris, 1996 ; p. 26

<sup>58</sup> Bloch (Marc), « *Que demander à l'Histoire ?* » in : Bloch (Marc), *Mélanges historiques*, éd. CNRS, Paris, 2011 ; p.8

<sup>59</sup> Prost (Antoine), *Douze leçons sur l'histoire*, éd. Seuil, Paris, 1996 ; p. 79

<sup>60</sup> Ibid ; p.80

question des sources documentaires, le deuxième pendant de la méthode historique apparaît<sup>61</sup>. Le fondement de la démarche repose en effet sur l'analyse de sources, la confrontation des documents d'archives, leur lecture critique de façon à dégager des faits majeurs, d'isoler des acteurs essentiels et leur rôle, de tracer des lignes de force qui donnent une intelligibilité et qui structurent le déroulement d'un processus.

On se souvient que la création par Marc Bloch et Lucien Febvre des *Annales d'histoire économique et sociale*, en 1929, avait pour origine la volonté de dépasser l'histoire essentiellement événementielle pour fabriquer une histoire vivante, ouverte aux autres disciplines, s'intéressant directement aux problèmes contemporains et désireuse d'apporter à la connaissance historique une plus grande intelligibilité des faits. En outre, en s'ouvrant aux autres sciences sociales – telles la sociologie ou l'économie – cette nouvelle conception de l'histoire lui donnait mission d'être le lieu de rencontre vers lequel convergeraient les autres disciplines. Dans notre cas, face à cette rupture qu'apporte la construction européenne dans les nombreux aspects de la vie économique et sociale, il nous est apparu que la démarche historienne cherchant à rassembler plusieurs disciplines avait du sens pour répondre à ce véritable défi lancé aux analyses économiques, juridiques et politiques. Se mêleront ainsi dans notre étude l'histoire événementielle, mais aussi économique et politique, dans un souci de reconstruction de l'enchaînement des faits et de compréhension des déclencheurs et des ruptures pour une période donnée. Parallèlement, l'histoire des idées prendra une place toute particulière dans le cadre de notre sujet, laissant une large part à l'étude des doctrines, des discours théoriques voire des idéologies.

Enfin, une dernière remarque s'impose concernant l'étude d'un phénomène relatif à l'histoire contemporaine, qui comporte la difficulté de « *peser l'importance de faits dont nous attendons encore des résultats* »<sup>62</sup>. En mouvement perpétuel, l'intégration européenne implique une transformation de nos sociétés et de leur architecture politique. En tentant de comprendre comment les partis politiques socialiste et social-démocrate réagissent à ce processus dans sa phase initiale, nous mesurons l'ampleur du bouleversement qui s'annonce et l'historien du temps présent doit adopter une grande réserve et modestie.

---

<sup>61</sup> Antoine Prost explique que « *l'apprentissage du métier porte donc simultanément sur la démarche critique, sur la connaissance des sources et la pratique du questionnement* ». Ibid ; p.77

<sup>62</sup> Henri Pirenne confiait à Marc Bloch : « *J'ai beaucoup de peine à écrire le dernier volume de mon Histoire de Belgique, qui traite de l'histoire contemporaine. Dans un livre de cette sorte, on ne doit retenir que les faits importants. Or, qu'est-ce qu'un fait important ? C'est un fait qui a eu de grands résultats. Comment puis-je peser l'importance de faits dont nous attendons toujours le résultat ?* » in : Bloch (Marc), « *Que demander à l'Histoire* », in : Bloch (Marc), *Mélanges historiques*, op.cit.; p.10

## L'état de la recherche et la question des sources

Comme évoqué à plusieurs reprises précédemment, le questionnement de ce travail implique de lier plusieurs champs de recherche car il s'inscrit au point de rencontre entre une intégration européenne complexe et deux partis politiques qui suivent chacun une tradition et une histoire nationales. L'étude comparée du parti socialiste français et du parti social-démocrate allemand face à l'intégration économique européenne exige donc de dresser un état des lieux de la recherche dans trois domaines : celui de l'intégration européenne, objet d'étude qui présente de multiples facettes, et ceux du SPD allemand et du PS français, qui traitent non seulement des partis en tant que tels mais aussi du socialisme et de la social-démocratie comme mouvements d'idées.

Etablir un état de la recherche de l'intégration européenne comporte deux difficultés majeures. Premièrement, il nous faut constater que les contours de cet objet, qui est en perpétuelle mutation, restent encore largement à définir, mettant alors le chercheur au défi de trouver ses propres échelles d'analyse et lui laissant un large choix d'outils.

Ainsi, l'intégration européenne, construction inédite et extrêmement récente au regard de l'histoire des Etats nationaux, a généré différentes « théories de l'intégration européenne », laissant s'affronter de véritables écoles de pensée qui débattent non seulement du devenir de cet objet d'étude mais aussi de sa nature intrinsèque. Contrairement à d'autres objets d'étude, la construction européenne, donne lieu depuis sa conception, à une littérature secondaire qui n'a pas vocation à analyser son objet avec la distance qu'observent généralement les chercheurs, mais qui se révèle très engagée pour proposer, exposer et défendre ses concepts, les auteurs tentant d'influencer et de façonner une intégration en devenir.

Cette partie importante de la recherche en études européennes suit les évolutions de l'intégration elle-même : tout d'abord la période de naissance du nouveau projet qui a suscité un courant intégrationniste et néo-fonctionnaliste, puis une phase dans laquelle les Etats reviennent au premier plan et où la théorie prend des accents intergouvernementalistes pour arriver, dans les années 1990, à plusieurs synthèses entre ces deux écoles de pensée<sup>63</sup>.

---

<sup>63</sup> Alors que les ouvrages d'Ernst Haas, s'inspirant des idées de David Mitrany, représentent le premier courant intégrationniste, Stanley Hoffmann Andrew Moravcsik et Alan Milward défendent la thèse d'un rôle accru et décisif des Etats tandis qu'Alec Stone Sweet et Wayne Sandholtz s'essaient à une synthèse entre les deux écoles de pensée. Haas (Ernst), *The uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces 1950-1957*, op.cit.; Hoffmann (Stanley), « *Obstinate or obsolete? The fate of the Nation-State and the case of Western Europe* », in : Daedalus, Journal of the American Academy of Arts and Sciences, art.cit.; p.862-915; Milward (Alan), *The European Rescue of the Nation-State*, op.cit.; Moravcsik (Andrew), *The choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, op.cit.; Sweet (Alec Stone), Sandholtz (Wayne), « *European*

Parallèlement, des acteurs de l'intégration publient aussi une partie de cette littérature engagée, comme pour le courant fédéraliste par exemple<sup>64</sup>. En quête d'une définition et d'une analyse de la nature de l'intégration européenne, nous nous sommes naturellement confrontée à ces ouvrages qui élaborent chacun une théorie complète de la construction européenne, mais notre souci principal a été de forger notre propre échelle de compréhension du processus européen la plus neutre et la plus impartiale possible. Dans ce but, nous nous sommes attachée à étudier l'autre partie de la bibliographie consacrée à la construction européenne, c'est-à-dire celle constituée de travaux descriptifs sur les évolutions et le fonctionnement de la CEE.

Or, ce second pan de la bibliographie consacrée à l'intégration européenne rend bien compte de la deuxième difficulté liée à l'état de la recherche sur ce sujet, difficulté due à l'extrême diversité des champs de recherche qui s'y appliquent. Les études sur la CEE relèvent tour à tour de travaux d'historiens, d'économistes, de politologues ou de juristes et chaque domaine analyse la construction européenne à l'aide des outils de sa discipline. La méthode choisie pour notre travail relevant d'une démarche d'historien, nous avons laissé de côté l'abondante bibliographie juridique<sup>65</sup> et nous n'abordons qu'à la marge les ouvrages théoriques de sciences politiques<sup>66</sup> pour nous concentrer sur les ouvrages de littérature secondaire écrits par des historiens mais aussi des économistes car notre travail aborde la construction européenne comme une intégration avant tout économique.

La construction européenne possède deux caractéristiques qui compliquent la tâche des historiens : elle dépend de l'histoire immédiate et présente une nature complexe et diverse – la CEE est un ensemble politique, économique, juridique et elle donne aussi lieu à des questionnements sociétaux ou idéologiques – ; les historiens sont donc moins enclins à se

---

*Integration and Supranational Governance* », in: Journal of European Policy, 4, Cambridge, septembre 1997, p.297-317 et Sweet (Alec Stone), *The judicial construction of Europe*, New York Oxford University Press, 2004

<sup>64</sup> Comme notamment Altiero Spinelli : Spinelli (Altiero), *Manifesto dei federalisti europei*, Modène, 1957 ; *Diario europeo*, Bologne, 1980, 1991 et 1992

<sup>65</sup> Nous avons laissé de côté tous les ouvrages juridiques consacrés à la CEE ; par contre, nous verrons ci-dessous qu'au niveau des sources primaires, l'utilisation et l'étude des textes juridiques, à commencer par les traités européens, est incontournable. Cependant, l'analyse des documents juridiques reste du domaine du commentaire de texte historique et n'applique en aucun cas un raisonnement juridique.

<sup>66</sup> Notamment lorsque nous étudions les différentes écoles de pensée sur les théories de l'intégration européenne, les outils et les schémas découlent effectivement du champ de la science politique. De même, comprendre l'intégration européenne implique de réinvestir des notions qui relèvent de la science politique. Enfin, certains ouvrages de politologues restent incontournables sur l'intégration européenne, quel que soit l'angle d'analyse du chercheur. Nous citerons notamment : Scharpf (Fritz), *Gouverner l'Europe*, Presses de Sciences Po, Paris, 2000, Magnette (Paul), *Le régime politique de l'Union européenne*, Presses de Sciences Po, Paris, 2006, et du même auteur, *L'Europe, l'Etat et la démocratie*, éd. Complexe, Bruxelles, 2000 ; Telo (Mario), *L'Etat et l'Europe. Histoire des idées politiques et des institutions européennes*, éd. Labor, Bruxelles, 2005 ; Majone (Giandomenico), *La Communauté européenne : un Etat régulateur*, éd. Montchrestien, Paris, 1996 ; Quermonne (Jean-Louis), *Le système politique de l'Union européenne*, éd. Montchrestien, Paris, 2005 ; Wessels (Wolfgang), *Das politische System der Europäischen Union*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2008 ; Saurugger (Sabine), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, op.cit.

risquer sur ce terrain par rapport aux économistes ou aux juristes qui eux délimitent plus facilement leur domaine de compétence sur ce sujet et peuvent traiter la construction européenne avec leurs outils habituels. Les travaux des historiens, qui restent plutôt rares au regard des listes de publications sur d'autres sujets historiques<sup>67</sup>, s'attachent ainsi à analyser, à reconstituer et à restituer l'histoire événementielle et factuelle de la CEE pour donner aux lecteurs à la fois une chronologie de l'intégration mais aussi des clefs de compréhension des décisions européennes, en livrant par exemple des études précises des négociations et des rapports de force intergouvernementaux<sup>68</sup>. Pour notre étude, ces travaux sont primordiaux car ils constituent un fondement incontournable à toute réflexion ultérieure sur l'intégration européenne ; on ne peut effectivement étudier la nature et les évolutions de cette construction qu'après avoir bien en tête : l'enchaînement de faits qui font avancer l'intégration européenne, les différents acteurs de ce processus et leur rôle à chaque étape de la construction de la CEE ainsi que les lignes de force qui se dégagent lors de chaque avancée de l'intégration.

Les travaux des économistes sur la CEE peuvent être classés en deux catégories : d'une part, les ouvrages techniques qui analysent cette intégration économique régionale à l'aide d'outils de la science économique – comme des théorèmes mathématiques ou des lois ou modèles économiques – et qui rendent compte des réussites chiffrées de la CEE, de ses manques et des

---

<sup>67</sup> Citons un exemple pour illustrer ce propos : dans le livre d'Eric Hobsbawm « *L'âge des extrêmes. Histoire du court 20<sup>ème</sup> siècle* » qui compte 786 pages, seulement 12 pages sont consacrées à la construction de l'Europe, comme si cette question complexe était délaissée. Les historiens semblent moins nombreux à s'aventurer sur le terrain de la construction européenne, qui implique de se confronter à des textes juridiques, à des raisonnements économiques et à des théories de sciences politiques.

<sup>68</sup> Nous pensons notamment aux ouvrages fondateurs de Gérard Bossuat, Marie-Thérèse Bitsch, Pierre Gerbet, Robert Frank, Wilfried Loth, Bino Olivi, et Andreas Wilkens avec entre autres : Bossuat (Gérard), *Histoire de l'Union européenne*, éd. Belin, Paris, 2009 et du même auteur, *Les fondateurs de l'Europe*, éd. Belin, Paris, 2000 ; Bitsch (Marie-Thérèse), *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, éd. Complexe, Bruxelles, 1996 et du même auteur, *La construction européenne. Enjeux politiques et choix institutionnels*, éd. Peter Lang, Frankfurt, 2007 ; Gerbet (Pierre), *La construction de l'Europe*, éd. Armand Colin, Paris, 2007 et du même auteur, *1957. La naissance du Marché commun*, éd. Complexe, Bruxelles, 2007 ; Frank (Robert), *Les identités européennes au XXe siècle : convergences, diversités et solidarités*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2004 ; Loth (Wilfried), *Das europäische Projekt zu Beginn des 21. Jahrhunderts*, éd. Leske und Budrich, Leverkusen, 2001 ; Olivi (Bino), *L'Europe difficile : Histoire politique de l'intégration européenne*, éd. Gallimard, Paris, 2001 ; Wilkens (Andreas) (dir), *Le Plan Schuman dans l'Histoire. Intérêts nationaux et projet européen*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2004. De nombreux ouvrages collectifs traitent de ce sujet, tel entre autres : Bossuat (Gérard), Wilkens (Andreas), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la Paix*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999 ; Bitsch (Marie-Thérèse), Loth (Wilfried), Barthel (Charles) (dir), *Cultures politiques, opinions publiques et intégration européenne*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2007 ; Fondation Jean Monnet pour l'Europe, *Construction européenne. Crises et relances*, Actes du colloque organisé par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, éd. Economica, Paris, 18 et 19 avril 2008 ; Bariéty (Jacques), Guillen (Pierre), Poidevin (Raymond), *Penser et construire l'Europe de 1919 à 1922*, éd. Hachette, Paris, 2007 ; Bussière (Eric), Dumoulin (Michel), Schirmann (Sylvain), *Milieus économiques et intégration européenne au XXe siècle*, Université Paris IV, Paris, 2002 ; Du Réau (Elisabeth), Frank (Robert), *Dynamiques européennes. Nouvel espace, nouveaux acteurs, 1969-1981*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002 ; Frank (Robert), Greenstein (Rosalind) (dir), *Gouvernance et identités en Europe*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2004

projections qui peuvent être réalisées<sup>69</sup> ; d'autre part, les ouvrages traitant de façon plus générale des idées et de l'idéologie économiques qui sous-tendent la construction européenne. Ce deuxième type de littérature secondaire questionne le système du marché commun non pas sur son fonctionnement quotidien mais sur les choix fondamentaux faits par les initiateurs du projet de CEE<sup>70</sup>. Partant, ces économistes mettent en perspective les principes de l'intégration économique européenne et les différents modèles économiques généraux choisis par les sociétés ; ils élargissent leur réflexion à la question des politiques sociales<sup>71</sup>, du rapport de forces entre un marché libre, un cadre juridique indépendant et l'interventionnisme des gouvernements politiques, ou encore de la régulation de l'économie par le pouvoir politique. Cette littérature secondaire consacrée à l'intégration européenne n'aborde que très peu la question de la place et du rôle des partis politiques au sein de la CEE entre 1969 et 1986 ; cette question sera beaucoup plus abordée pour la période d'après-Maastricht, lorsque de vrais partis pan-européens seront créés. Il s'agit de travaux de politologues qui traitent le plus souvent de la question du déficit démocratique et abordent ainsi la question du devenir et de l'action des partis politiques devenus transnationaux au sein de la CEE et de l'UE<sup>72</sup>.

Contrairement à la bibliographie qui traite de la construction européenne, les ouvrages de littérature secondaire dédiés au PS et au SPD présentent des caractéristiques beaucoup plus homogènes. Deux remarques préalables concernent la recherche liée à ces deux objets : elle reste tout d'abord arrimée à la sphère nationale<sup>73</sup> et les écrits des acteurs du parti, leurs

---

<sup>69</sup> Tels par exemple Barthe (Marie-Annick), *Economie de l'Union européenne*, éd Economica, Paris, 2011 ; Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, éd. Dalloz, Paris, 2002 ; Herschtel (Marie-Luise), *L'économie de l'Union européenne*, éd. Armand Colin, Paris, 1997 ou Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, éd. PIE Peter Lang, Bruxelles, 2008

<sup>70</sup> Nous pensons par exemple à des ouvrages tels ceux de Robert Salais, *Le viol de l'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée*, éd. PUF, Paris, 2013 ou de Nicolas Jabko, *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, éd. Presses de Sciences Po, Paris, 2009, ainsi que ceux de Christian Joerges et Laurent Eloi qui travaillent sur le concept de constitution économique européenne : Laurent (Eloi), *Economie politique constitutionnelle de l'intégration européenne. Une étude de la constitution économique et de l'économie de la taille des pays de l'Union européenne*, doctorat d'économie dirigé par Jacques Le Cacheux, Ecole doctorale de Sciences Po, IEP, soutenue le 11 décembre 2006 ; Joerges (Christian), Petersmann (Ernst-Ulrich), *Constitutionalism, Multilevel Trade Governance and Social Regulation*, éd. Hart, Oxford, 2006. Nous rendons aussi hommage ici à la pensée de François Denord et à ses travaux sur le néo-libéralisme et la construction européenne comme par exemple dans son article : Denord (François), Schwartz (Antoine), « *L'économie (très) politique du traité de Rome* », Politix, éd. de Boeck, n°89, 2010/1

<sup>71</sup> Comme par exemple sur la question cruciale des politiques sociales abordée dans le détail dans plusieurs ouvrages collectifs dont notamment : Leibfried (Stephan), Pierson (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, éd. L'Harmattan, Paris, 1998 et Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, PUF, Paris, 2008

<sup>72</sup> Comme par exemple les travaux de Jean-Louis Quermonne ou de Paul Margette sur ces questions.

<sup>73</sup> De façon générale, ce sont des chercheurs français qui travaillent sur le PS et des chercheurs allemands qui travaillent sur le SPD ; cependant, certaines études intègrent une dimension comparatiste mais elles restent minoritaires : nous citerons, à titre d'exemple, celles de Pascal Delwitt et Tanja Wielgoß.



témoignages directs forment une part importante de la bibliographie sur ce sujet<sup>74</sup>. Les ouvrages des chercheurs universitaires s'attachent eux à restituer le fonctionnement du parti, ses évolutions, le choix de ses élites et de son personnel ainsi que sa doctrine<sup>75</sup>. L'analyse de cette dernière tient une place très importante dans l'étude de ces deux partis politiques et elle va au-delà du champ de recherche des partis en abordant la thématique plus large du socialisme et de la social-démocratie comme mouvements d'idées. Il est évident qu'analyser l'identité d'un parti implique, pour comprendre son discours théorique et sa doctrine, de bien posséder les fondements théoriques des mouvements d'idées dont il est issu ; ainsi, si l'angle de réflexion est resté l'étude des partis et non des courants idéologiques en tant que tels, ces derniers ont quand même été intégrés *de facto* à notre recherche<sup>76</sup> mais ils viennent au second plan de l'analyse, comme des adjuvants pour mieux interpréter les doctrines théoriques du PS et du SPD.

L'état de la recherche sur notre sujet se situe ainsi à la conjonction de trois champs de recherche étudiés traditionnellement séparément et il est donc très rare de trouver des travaux transversaux. Par exemple, la thématique de la construction européenne pour ces deux partis constitue un sujet de second ordre<sup>77</sup>, notamment l'évolution de la CEE avant le traité de Maastricht. Il nous semblait intéressant de lier ces deux domaines de recherche : celui de l'intégration européenne, qui pour notre période prend une dimension avant tout économique, et celui de deux partis politiques se réclamant d'une doctrine socialiste ou sociale-démocrate.

La question précise de la vision de l'intégration économique européenne propre au PS et au SPD, avant le traité de Maastricht, n'a jamais été, à notre connaissance, étudiée suivant une approche comparatiste. Deux travaux de politologues se rapprochent néanmoins de notre

---

<sup>74</sup> Nous reviendrons sur ces écrits que nous classons dans la catégorie des sources primaires et non de bibliographie secondaire.

<sup>75</sup> Nous renvoyons le lecteur à notre bibliographie pour une liste exhaustive des études consacrées au PS et au SPD et nous nous bornerons à citer ici sur le PS l'ouvrage général très complet d'Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op.cit. et sur le SPD : Faulenbach (Bernd), *Geschichte der SPD. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, éd. C.H. Beck, Munich, 2012; Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD. Klassenpartei, Volkspartei, Quotenpartei*, éd. Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1992; Walter (Franz), *Die SPD: Biographie einer Partei*, éd. Rowohlt, Berlin, 2009

<sup>76</sup> Ce travail de thèse ayant été rédigé pour sa plus grande partie en France, les études consultées sur les sujets généraux du socialisme et de la social-démocratie comme mouvements d'idées sont majoritairement francophones : Castagnez-Ruggiu (Noëline), *Histoire des idées socialistes*, éd. La Découverte, Paris, 1997 ; Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme*, éd. PUF, Paris, 1977 ; Lazar (Marc), *La Gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutation du socialisme européen*, op.cit. ; Winock (Michel), *Le socialisme en France et en Europe*, éd. Seuil, Paris, 1992

<sup>77</sup> Nous n'avons trouvé que très peu de travaux qui lient construction européenne et parti socialiste ou social-démocrate : pour le PS : Lemaire-Prosche (Geneviève), *Le parti socialiste et l'Europe*, éd. universitaires, Paris, 1990 et Jalabert (Laurent), *Les socialistes et l'Europe (1958-2008)*, Encyclopédie du socialisme, Paris, 2008. Pour le SPD, Stroh (Astrid), *Die SPD im europäischen Einigungsprozess: Organisation und innerparteiliche Willensbildung in der Europapolitik von 1979 bis 1998*, éd. Kovac, Hamburg, 2004

démarche : ceux de Pascal Delwit qui traite des positions et des attitudes des partis socialistes belge, français et britannique entre 1950 et 1993<sup>78</sup> et de Tanja Wielgoß qui analyse les positions du PS et du SPD par rapport à la construction européenne entre 1989 et 2001<sup>79</sup>. Nous avons voulu nous démarquer du premier en comparant le PS et le SPD car ces deux partis, qui font partie d'une même famille politique, divergent sur le sujet du modèle économique et du degré d'interventionnisme de l'Etat sur le marché : il nous semblait intéressant de comparer leurs analyses et leurs actes face à la construction européenne pour établir si les différences théoriques se retrouvaient sur ce thème et faciliteraient l'action de l'un ou l'autre. Par ailleurs, le travail de P. Delwit s'étend sur une plus longue période puisque son cadre chronologique s'étend de 1945 à 1992 ; nous avons choisi d'étudier une période plus courte<sup>80</sup>. Le travail de T. Wielgoß compare le PS et le SPD mais dans une période ultérieure à la nôtre ; de plus, il concentre son analyse sur les structures d'interactions entre les deux partis ; or si nous comparons les positions du PS et du SPD par rapport à l'intégration européenne, nous excluons de notre étude les liens tissés entre les deux partis ou leurs échanges<sup>81</sup>.

Comme expliqué plus haut, la méthodologie choisie relève de celle du civilisationniste ou de l'historien et une grande partie de notre recherche repose sur l'étude de sources imprimées et non imprimées qui constituent une matière brute à analyser et qui se situent au centre de cette étude. L'immersion dans les témoignages de l'époque étudiée et dans les documents d'archives s'avère absolument décisive pour mener à bien notre réflexion.

Les premières sources imprimées utilisées dans le cadre de notre travail sont les ouvrages et publications des membres des deux partis et d'acteurs de la construction européenne, rédigés pendant la période étudiée ou relatant un peu plus tard leur expérience<sup>82</sup>. Nous avons traité les

---

<sup>78</sup> Delwit (Pascal), *Les partis socialistes et l'intégration européenne : France, Grande-Bretagne et Belgique*, éd. ULB, Bruxelles, 1995 ; Delwit (Pascal), *Evolution comparée des positions et des attitudes des partis socialistes belge, français et du parti travailliste face à la construction européenne. 1950-1993*, thèse de doctorat dirigée par M. Telo, Université libre de Bruxelles, soutenue en 1994

<sup>79</sup> Wielgoß (Tanja), *Le PS et la SPD face à la construction européenne : comparaison des positions des socialistes français et allemands et analyse des structures d'interaction de 1989 à 2001*, thèse de doctorat sous la direction d'Henri Ménudier et Karl Schmitt, soutenue en 2001, Paris 3, Friedrich-Schiller-Universität Jena

<sup>80</sup> L'étude très riche de Pascal Delwit, outre le fait d'avoir une démarche de politologue, prend comme fil conducteur la relation entre le socialisme et la nation ; nous privilégions exclusivement le concept de marché commun pour expliquer la dynamique de la construction européenne et la confronter aux PS et au SPD.

<sup>81</sup> D'autres études se sont consacrées à l'analyse des liens entre les deux partis et de leurs échanges, tels le livre de Christelle Flandre, *Socialisme ou social-démocratie ? Regards croisés français et allemands, 1971-1981*, Publications de la Fondation Jean Jaurès, éd. l'Harmattan, Paris, 2005

<sup>82</sup> Ils concernent les écrits des dirigeants des deux partis tels François Mitterrand, Willy Brandt ou Helmut Schmidt mais aussi des personnalités du premier cercle du parti tels les chefs de courants au PS – Michel Rocard, Jean-Pierre Chevènement par exemple – ou des responsables du parti appelés à prendre des

écrits des acteurs de façon similaire qu'ils aient été rédigés au moment des faits ou plus tard. Ces sources concernent par exemple : les professions de foi des hommes politiques appelés à faire campagne pour le PS ou le SPD, les témoignages relatant un épisode précis de la construction européenne ou encore les livres d'interview des responsables politiques ayant eu des responsabilités pendant la période qui nous intéresse<sup>83</sup>.

Parallèlement, nous avons consulté les sources imprimées relatives aux avancées de l'intégration européenne : les textes des deux traités qui encadrent notre période, le traité de Rome et l'Acte unique, certains arrêts de la Cour de justice des communautés européennes<sup>84</sup>, mais aussi les communiqués finaux des différents sommets et Conseils européens ou encore les rapports des différentes institutions européennes lorsqu'un événement ou une décision majeurs ont été débattus<sup>85</sup>. Un grand nombre de ces archives liées à la construction européennes sont rassemblées sous une forme numérique sur le site du *Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe*<sup>86</sup> ou sous format papier lors de leur publication dans le Bulletin des Communautés européennes édité par la Commission européenne.

Dans un deuxième temps, et ceci a constitué le cœur de notre travail sur les sources, nous avons consulté les archives du PS et du SPD. Durant deux longs séjours à la fondation Friedrich Ebert – une période de trois mois et une de quatre mois –, nous avons pu avoir accès à toutes les archives du parti social-démocrate allemand. Le Centre d'archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès (CAS/FJJ) ainsi que l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS) à Paris ont aussi accepté que nous consultations les archives du PS pendant toute la durée du doctorat.

---

responsabilités gouvernementales – comme Karl Schiller par exemple. Au niveau de l'intégration européenne, ils concernent autant certains écrits de hauts responsables européens – tels Jacques Delors –, de techniciens – Pierre Uri ou Hans von der Groeben – que de chefs de gouvernements nationaux pris dans une négociation européenne – Paul-Henri Spaak.

<sup>83</sup> Nous citons ici à titre d'exemple l'excellent livre d'interview dirigé par Maria Grazia Melchionni et Roberto Ducci : *La genèse des traités de Rome : Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, qui compile des interviews de responsables politiques pendant la négociation du traité de Rome, éd. Economica, Paris, 2007

<sup>84</sup> Les arrêts concernant des tournants de l'intégration comme l'arrêt « Cassis de Dijon » (Arrêt de la Cour du 20 février 1979) qui impose la reconnaissance mutuelle des législations nationales entre Etats membres, l'arrêt « Van Gend & Loos » (Arrêt de la Cour du 5 février 1963) qui entérine l'effet direct du droit communautaire ou l'arrêt « Costa contre Enel », (Arrêt de la Cour du 15 juillet 1964), qui établit la primauté du droit communautaire. Nous reviendrons en détail sur ces arrêts.

<sup>85</sup> Nous citons à titre d'exemple le rapport Werner, fruit du travail d'un groupe d'experts entre mars et octobre 1970 et chargé d'explorer les possibilités de progrès vers une union économique et monétaire.

<sup>86</sup> Le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe dépend du ministère de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ; il dispose de centaines de documents d'archives scannés et mis en ligne qui retracent l'histoire de l'intégration européenne et qui ne sont pas seulement issus des archives des institutions européennes mais aussi des archives nationales de chaque pays. L'adresse du site est : [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu).

Avant de détailler les types d'archives qui ont constitué le fondement de notre recherche, une remarque préliminaire s'impose : pour traiter notre sujet, qui par sa dimension comparatiste induit une somme conséquente de littérature secondaire mais aussi d'archives, nous avons décidé de nous concentrer sur les positions officielles des partis et de leur direction et donc de laisser de côté les débats internes ; les oppositions entre les différents courants propres à chaque parti seront seulement abordées à la marge dans notre quatrième partie et ce, uniquement au prisme de leur influence sur les décisions finales du PS et du SPD.

Deux types de documents ont joué le rôle de « porte d'entrée » dans les archives des deux partis : d'une part, la presse du parti et d'autre part la série de programmes officiels conçus pour les campagnes électorales ou de textes entérinés à la suite de congrès. Ces documents nous ont permis de retracer la ligne officielle générale des deux partis sur les questions européennes et d'établir une chronologie précise des décisions et des évolutions de ceux-ci sur le sujet.

Dans le cas des socialistes français, nous avons consulté le *Bulletin intérieur du PS*, mensuel paru entre 1969 et 1971 et placé sous la responsabilité du premier secrétaire, et le mensuel *Le poing et la rose*<sup>87</sup> qui paraît à partir d'octobre 1972 et jusqu'à la fin de notre période. Ces deux mensuels rendent compte de la vie du parti, des décisions du comité directeur, du bureau et du secrétariat national ; ils reproduisent les décisions des congrès et reflètent la ligne du parti. Le parti social-démocrate allemand possède un hebdomadaire, *Vorwärts*, qui paraît tout au long de notre période ; contrairement aux mensuels du PS, *Vorwärts* ne reproduit pas exactement les décisions des congrès ou du bureau mais rend compte des grands tournants et des décisions du SPD. Ces trois journaux fournissent également régulièrement des interviews, des articles et des éditoriaux des dirigeants du parti concerné.

Parallèlement à l'étude de ces journaux, qui reflètent la ligne des directions des partis, il nous a semblé important de consulter les publications qui dépendent du parti mais laissent cependant aux rédacteurs une marge de manœuvre par rapport au credo officiel. *L'Unité* pour le PS, hebdomadaire qui paraît de 1972 à 1988, et la *Neue Gesellschaft* pour le SPD, « revue théorique » dans le sillon du SPD publiée depuis 1954, remplissent ce rôle : elles fonctionnent comme des revues avec des journalistes bénéficiant d'une certaine liberté d'expression et des articles qui ne reflètent pas forcément la ligne du parti. Elles offrent une tribune aux anciens

---

<sup>87</sup> Nous avons aussi consulté le journal *Le poing et la rose – spécial responsables*, hebdomadaire puis mensuel, destiné aux responsables du parti et dont le premier numéro est paru en novembre 1975. Ce « spécial responsables » assure la liaison des fédérations et des sections du parti avec la direction nationale. Il transmet les directives, présente des argumentaires ou des ripostes « prêts à l'emploi » sur les sujets de débat et rappelle la ligne politique à tenir.

dirigeants du parti ou à des observateurs extérieurs mais publient aussi des textes ou des interviews des dirigeants en poste.

Les programmes d'action<sup>88</sup> ou à visées électoralistes ainsi que les motions d'orientation votées à la suite des congrès du parti permettent de redessiner l'ossature de la doctrine de chaque parti. Tous les deux ans, l'ensemble des représentants régionaux du PS et du SPD se réunissent en congrès<sup>89</sup> et votent, à l'issue des débats, une motion finale qui détaille les positions et la feuille de route du parti. Les statuts du parti fixent l'obligation de convoquer un congrès de façon régulière mais la direction du parti peut aussi décider d'un congrès extraordinaire consacré à un sujet précis – comme par exemple, dans le cas du congrès de Bagnolet en 1973, sur les questions européennes au PS. Les programmes pour les élections sont aussi entérinés en congrès et détaillent, sur tous les sujets d'actualité, la position et les engagements du parti. Une analyse précise de ces documents est incontournable pour cerner la doctrine du PS et du SPD au sujet de la CEE. Dans le cas du SPD, les *Jahrbücher* du parti constituent une mine d'informations car ils recensent chronologiquement, pour l'ensemble de l'année, toutes les décisions de la direction du parti, tous les textes officiels, tous les programmes et autres textes adoptés.

Enfin, dans un deuxième temps, nous nous sommes attachée à consulter les archives imprimées et non imprimées des deux partis relatives à tous les départements en charge de la question de l'intégration économique européenne. Pour cette partie des archives, il n'existe pas de symétrie parfaite entre le PS et le SPD ; l'organisation interne et le découpage en départements propres à chaque parti induisent des sources différentes. Par ailleurs, la documentation interne et la conservation des archives ne présentent pas les mêmes caractéristiques au sein des deux partis : alors que les instances du SPD ont conservé une documentation complète de chaque réunion et de chaque décision et que ces archives sont classées et conservées en intégralité dans les fonds de la fondation Friedrich Ebert, la documentation du PS est, en comparaison, beaucoup moins fournie et, pour certains fonds, encore en cours de classement. Ce décalage est lié d'une part aux traditions différentes du PS et du SPD quant à la sauvegarde automatique d'une trace écrite de chaque action et d'autre part aux moyens alloués aux centres de conservation des archives : alors que la fondation Friedrich Ebert existe depuis 1925 et dispose d'une structure et de financements conséquents

---

<sup>88</sup> Certains textes du PS ne correspondent pas à une échéance électorale ou à la conclusion d'un congrès mais s'inscrivent dans une démarche de propositions du parti à long terme. Le *plan d'Action socialiste* de 1970 *Changer la vie* de 1972 ou le *Projet socialiste pour la France des années 1980* en sont autant d'exemples.

<sup>89</sup> Nous reproduisons en annexe la chronologie de tous les congrès du PS et du SPD au cours de la période étudiée.

depuis 1947 lui permettant de traiter, conserver et mettre à la disposition des chercheurs un grand nombre de documents, les structures de conservation des archives du PS sont bien plus récentes et bien moins favorisées ; leurs fonds d'archives sont en conséquence beaucoup plus réduits<sup>90</sup>. Nous ne dresserons pas ici la liste exhaustive de tous les fonds d'archives consultés<sup>91</sup> mais nous nous bornerons à fournir quelques indications sur cette partie du travail d'archives.

Nous avons consulté pour le parti socialiste français les fonds du premier secrétariat ainsi que celui du secrétariat aux relations internationales qui rassemble, de manière transversale, les documents relatifs aux questions européennes, sous-section des relations internationales. Ce dernier fonds, outre retracer chronologiquement toutes les décisions du PS en matière européenne, traite aussi de domaines particuliers tels les questions économiques liées à la CEE ou encore le dossier des élections européennes. Nous avons également dépouillé un fonds d'archives privées, celui de Robert Pontillon – secrétaire aux relations internationales entre 1971 et 1979 –, ainsi que le fonds documentaire François Mitterrand (1971-1981) et celui des discours publics de ce-dernier (à partir de 1981).

Dans le cas des sociaux-démocrates allemands, nous nous sommes concentrée sur le fonds d'archives de la direction du parti – *der SPD-Parteivorstand* – qui comprend plusieurs sous-sections dont le département des affaires internationales (département I). Ce dernier rend compte des décisions et évolutions des dirigeants du parti sur la question de l'intégration économique européenne. Ensuite, et c'est sur ce point que la consultation des archives du SPD diverge de celle du PS, nous avons longuement consulté les fonds documentaires du groupe parlementaire SPD au Bundestag qui sont très détaillés. Dans ce fonds, nous avons étudié les documents de plusieurs cercles de travail : « Politique internationale », « Economie », « Economie politique » et « Politique sociale ». Enfin, nous avons aussi consulté les rapports de la direction du groupe parlementaire et de ses rencontres régulières.

Il existe, finalement, moins de dissymétrie au niveau du volume d'archives consulté que dans la nature des documents consultés car nous avons consulté, du côté allemand, les archives du groupe parlementaire alors que du côté français, nous avons étudié un fonds privé. Cette différence assumée découle à la fois d'un état de fait et d'un parti pris décidé au cours du

---

<sup>90</sup> La création de la fondation F. Ebert remonte à 1925 - elle a été refondée suite à la seconde guerre mondiale en 1947-, avec un statut d'institution à but non lucratif. Les fonds d'archives du SPD à la fondation Friedrich Ebert sont immenses : ils comptent des milliers de documents relatant les activités des instances du parti ainsi que des dizaines de fonds d'archives privées – c'est-à-dire liés à une personnalité en particulier. A titre de comparaison, la Fondation Jean Jaurès, dont le Centre d'archives a seulement été créé en 1999, ne compte pour l'instant qu'une seule dizaine de fonds d'archives privées.

<sup>91</sup> Cette liste détaillée se trouve dans notre bibliographie.

travail d'archives : nous avons choisi de nous cantonner exclusivement aux archives des deux partis, qui offrent déjà un volume immense de documents à traiter, et donc de laisser de côté les archives de la présidence, de la chancellerie ou de l'institut François Mitterrand par exemple, car nous aurions, nous semble-t-il, perdu de vue notre objet d'étude : les deux partis. Dans le cas du SPD, nous avons écarté les fonds privés pour deux raisons : premièrement, il eut fallu faire un choix arbitraire entre les nombreux fonds privés existants et, deuxièmement, l'étude des positions du groupe parlementaire nous semblait mieux refléter la ligne générale du parti alors que les fonds privés adoptent naturellement le point de vue d'une personnalité. Au PS, l'absence d'un fonds dédié au groupe parlementaire – quelques documents relatifs au groupe parlementaire apparaissent de temps en temps dans les dossiers du secrétariat aux relations internationales – nous a incité à ouvrir le fonds Robert Pontillon pour étoffer notre matière brute. Parallèlement, lors de ce travail d'archives nous avons écarté les documents du groupe parlementaire du parlement européen ainsi qu'une étude approfondie des publications des courants internes au parti, notre étude étant centrée sur la comparaison entre les lignes générales des deux partis.

Enfin, nous avons renoncé à mener un travail d'entretiens avec les acteurs de la période étudiée. Cette décision a tout d'abord été motivée par la quantité d'archives sous forme de sources écrites mises à notre disposition, dont le travail de lecture et d'analyse s'est révélé très conséquent. Au-delà, il aurait fallu non seulement avoir le temps et l'opportunité de rencontrer autant d'acteurs du SPD que du PS mais, également, posséder les outils pour mener à bien le traitement de ce type de sources. En effet, un entretien sur une période passée implique de savoir discerner et traiter l'aspect de reconstruction *a posteriori* d'un événement ou d'une tendance par les acteurs en question. De même, la démarche de l'entretien induit la nécessité de créer une grille normée de questions et d'avoir les outils pour analyser correctement les entretiens. A savoir, concernant ce dernier point, la possibilité de faire la part des évolutions personnelles de chaque individu, pour autant que ceux-ci acceptent de se livrer à ce genre d'exercice.

### Hypothèse de travail

Dans ce travail, il s'agira de montrer comment l'adhésion à l'intégration économique européenne a durablement transformé l'identité et les valeurs de gauche de ces deux partis. En s'engageant dans l'intégration européenne, dont l'idée de paix entre les nations est en

adéquation parfaite avec les valeurs du PS et du SPD<sup>92</sup>, ceux-ci acceptent les principes de l'union douanière et du marché commun, régis par un ensemble de règles juridiques et qui laissent peu de place à une action politique – notamment par manque de lisibilité du système politique de ce nouvel ensemble européen. Le PS et le SPD confrontent leurs préceptes en matière de politique économique et sociale, ainsi que leur engagement pour une société plus juste à une intégration économique européenne dont la nature repose sur des principes économiques libéraux et sur un cadre juridique. Partant, les deux partis seront obligés d'adapter leurs doctrines pour répondre à ce défi européen et de se métamorphoser peu à peu.

La première partie de ce travail tente d'analyser la nature de l'intégration économique européenne et de définir si celle-ci repose sur des principes et une théorie économiques précis. Au sein de cette nouvelle communauté, de nouvelles forces, juridiques et économiques, prennent le pas sur l'action politique et nous montrerons quel défi immense cela pose aux partis politiques nationaux.

Cette situation de départ posée, nous mettrons en perspective, dans une deuxième partie, ces principes de la CEE et les choix doctrinaux des deux partis étudiés, dont l'héritage idéologique, les valeurs et l'identité impliquent une action forte de la sphère politique sur la sphère économique. Analysant les doctrines théoriques du PS et du SPD sur le marché commun, nous dresserons un inventaire des propositions des deux partis pour un meilleur fonctionnement de l'intégration économique européenne et nous pointerons les différences doctrinales entre les sociaux-démocrates allemands et les socialistes français sur ce sujet.

Nous nous intéresserons ensuite, dans la troisième partie de ce travail, au devenir de ce *credo* théorique sur la CEE lorsque les deux partis accèdent au pouvoir ; à l'aune de trois sujets : la crise économique, l'intégration monétaire et le renforcement des institutions communautaires, nous comparerons l'action du PS et du SPD dans les périodes où ils gouvernent et où ils sont donc décisionnaires de l'avenir du projet européen.

---

<sup>92</sup> Au sein du socialisme démocratique, pour des partis tels le SPD et le PS, la fraternité européenne est au départ le reflet de la fraternité socialiste internationale. En outre, les deux partis sont conscients des héritages historiques et de leur responsabilité pour construire la paix en Europe. Mais, au départ, l'idée de construire d'abord le socialisme est plus conforme à la doctrine des deux partis. La paix apparaîtra comme une conséquence du socialisme. Le projet européen de Jean Monnet auquel les socialistes se rallient ne naît pas de la pensée socialiste ; ils sont contraints d'y participer. Ils ne peuvent pas s'y refuser car ces deux partis ont un fondement humaniste et pacifiste qui leur interdit de se dissocier d'un espoir de construction de paix européenne. Mais cet engagement les oblige à inverser leurs priorités, à différer éventuellement leur objectif du socialisme ; en effet, la construction du socialisme doit s'articuler avec le fait démocratique qui ne paraît possible que dans le cadre de l'Etat-nation. PS et SPD sont contraints d'accepter ce détour pour construire l'Europe avec des forces non-socialistes ; cela les contraints de repenser l'espérance socialiste dans le cadre européen.



Enfin, dans notre quatrième partie, nous procéderons à un bilan des réussites des deux partis ; nous verrons dans quelle mesure le PS et le SPD peuvent infléchir le cours de l'intégration économique européenne pour lui insuffler certaines de leurs valeurs, s'il est possible de concilier engagement européen et identité de gauche, et à quel point l'intégration économique européenne met à mal les marqueurs de gauche de ces partis socialiste et social-démocrate.

## **Partie I: Une construction européenne fondée sur l'économie ou le nouveau défi supranational lancé au PS et au SPD**

De l'intégration sectorielle lancée par la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) à l'introduction de la monnaie unique, l'intégration européenne s'est construite autour d'un projet économique, fil rouge sans cesse déroulé pour guider l'action de ses Etats-membres. Bien sûr, au gré des ans, de nouvelles facettes de l'intégration – telle la citoyenneté par exemple – sont apparues mais le socle initial reste la mise en place d'une union douanière, destinée ensuite à se transformer en marché commun puis en Union Economique et Monétaire (UEM).

L'union douanière et les premiers traités européens ont été portés par la conjonction de plusieurs forces : tout d'abord, la volonté d'un groupe restreint d'hommes politiques – tous mus par le désir d'installer une paix durable en Europe – et les acteurs économiques qui voulaient faire vivre le marché commun pour profiter des avantages qu'il leur offrait. D'autre part, les règles très précises en matière d'intégration économique ou la construction juridique ont créé des mécanismes propres suffisants pour faire progresser l'intégration sans intervention politique. Si les gouvernements des six pays fondateurs s'engagent rapidement et totalement en faveur du projet de CEE, celui-ci ne fait pas l'objet d'un grand débat politique et sociétal en France et en Allemagne.

Cet ensemble économique européen qui se développe et renforce inexorablement les liens économiques entre ses Etats membres n'est pas secondé par une intégration politique supranationale – jusqu'au traité de Maastricht en 1992, le parlement européen a très peu de pouvoirs et citoyens et partis européens n'existent pas –. Au fil des avancées de la construction européenne, un écart se creuse dangereusement : entre la CEE qui met en place un espace économique à une nouvelle échelle, régi par des règles juridiques et une Cour de justice européenne, et les Etats membres dont les gouvernements, choisis directement par des électeurs, mènent chacun des politiques économiques et sociales qui peuvent entrer en conflit avec celles de leurs voisins membres du même marché commun.

Face à la sphère d'intégration économique européenne, les partis politiques restent dans un premier temps cantonnés dans leur espace traditionnel national et ils n'ont que peu

d'influence sur cette intégration ou sur les débats liés à la teneur des traités et à la nature de l'union économique transnationale.

Entre 1957 et le début des années 1970, le PS et le SPD, qui avaient voté pour la ratification du traité CEE par leur pays respectif<sup>1</sup>, ne questionnent pas cette intégration par le marché : celui-ci, caractérisé par un fort taux de croissance, crée des richesses ; le niveau de vie augmente, le chômage est quasiment inexistant<sup>2</sup> et le progrès économique profite à toutes les classes sociales. La situation change radicalement au début des années 1970, marquées par les crises pétrolières et financières. A partir de ce moment-là, les sociétés européennes sont déséquilibrées, les sociétés civiles souffrent du chômage et l'Etat, en charge de la politique de l'emploi, de la protection sociale ou de la fiscalité est sollicité. Des questions surgissent alors sur le projet européen : quelle est la doctrine économique à l'origine de la CEE ? La CEE est-elle une vraie communauté, qui impliquerait des solidarités, ou un vaste espace de libre-échange sans politique de régulation ? Comment agir pour influencer sur les réalisations de la CEE ? Au sein de ce nouveau modèle où cohabitent Etats-nations et CEE, quelle est la marge de manœuvre des partis politiques nationaux ?

Avant de consacrer le cœur de notre travail aux réactions du PS et du SPD face à ce défi européen, nous présenterons dans un premier chapitre la nature de la construction européenne, la tension entre son but premier<sup>3</sup>, libéraliser les échanges, et ses tentatives de mettre en œuvre des politiques communes. Dans un deuxième chapitre, nous rendrons compte de l'écart entre le nouveau modèle européen, qui mélange des éléments intergouvernementaux et supranationaux, et les Etats-nations qui restent le cadre traditionnel et naturel de la vie politique. Au sein de cette cohabitation entre espace européen – régi par l'économie – et espace national – cœur des décisions politiques –, la tâche des partis politiques nationaux pour influencer sur les évolutions de la CEE se révélera difficile.

---

<sup>1</sup> En France, l'Assemblée nationale approuve la ratification le 10 juillet 1957 ; le Bundestag allemand vote pour la mise en place du traité CEE le 5 juillet 1957, suivi par l'accord du Bundesrat le 19 juillet.

<sup>2</sup> A titre d'exemple, le taux de chômage en France entre 1961 et 1975 oscille entre 2 et 3 % ; Commission européenne/Eurostat et en Allemagne entre 1,3 % en 1960 et 0,7 % en 1970, Bundesagentur für Arbeit, [www.statistik.arbeitsagentur.de](http://www.statistik.arbeitsagentur.de)

<sup>3</sup> Nous rappelons ici que nous nous concentrons dans le cadre de ce travail sur l'intégration économique européenne, laissant de côté les autres aspects de la construction européenne ; tels par exemple l'objectif de paix ou la dimension géopolitique qui ont motivé les fondateurs de l'Europe.

## Chapitre 1 : L'intégration par le marché : un choix fondateur

Lorsque l'on cherche à identifier l'acte de naissance du projet européen, un premier événement clef s'impose, point de départ de nombreux récits et études sur la construction européenne : la déclaration du ministre des Affaires étrangères français Robert Schuman le 9 mai 1950 dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay qui lance la CECA. Dès ce premier pas dont l'initiative est franco-allemande et qui lie durablement six pays européens, les considérations économiques jouent un rôle important, même si l'idée de paix et d'amélioration des relations politiques entre la France et l'Allemagne – relations empoisonnées notamment par la question de la Sarre et de l'Autorité internationale de la Ruhr – sont aussi au cœur des réflexions autour de la CECA<sup>4</sup>. Jean Monnet, initiateur du projet, arrive à convaincre Robert Schuman et Georges Bidault, président du Conseil, des bienfaits du projet en avançant des arguments économiques : dans un Memorandum qu'il adresse aux deux hommes politiques le 3 mai 1950, il insiste sur la bonne santé de la production allemande de charbon et d'acier et sur le danger pour la France d'une concurrence allemande qui la ferait se replier sur elle-même et céder à un retour au protectionnisme, frein à toute modernisation<sup>5</sup>. Dans la déclaration du 9 mai 1950, les missions imparties à la Haute Autorité – qui seront reprises et détaillées dans le traité CECA – consistent en la

modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents ; le développement de l'exportation commune vers les autres pays ; l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries<sup>6</sup>

L'organisation de ce marché commun du charbon et de l'acier est donc créée pour améliorer les niveaux de productivité et permettre de moderniser un secteur clef de l'économie. Ici s'illustre l'idée maîtresse de Jean Monnet : l'Europe doit toujours apparaître comme la solution d'un problème concret<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Cette idée de paix était déjà très présente dans le Préambule du traité CECA d'avril 1951 : sur les cinq points du préambule, trois points fondent le projet de CECA sur l'idée de construire la paix.

<sup>5</sup> Bitsch (Marie-Thérèse), *Histoire de la construction européenne*, éd. Complexe, Bruxelles, 2004 ; p.66

<sup>6</sup> Déclaration de Robert Schuman, Paris, 9 mai 1950 in : Gerbet (Pierre), de la Serre (Françoise), Nafilyan (Gérard) (dir), *L'Union politique de l'Europe. Jalons et textes*, éd. La documentation française, Paris, 1998 ; p.55

<sup>7</sup> La méthode Monnet se caractérise par un pragmatisme, par une démarche des « petits pas » (les problèmes concrets sont résolus un par un) et par une grande conscience de l'interdépendance européenne. Jean-François Deniau résume ainsi le cœur de la méthode de Jean Monnet : « *S'il y a un problème s'en servir en utilisant sa solution comme élément de la construction européenne* ». in : Deniau (Jean-François), *La découverte de l'Europe*, op.cit. ; p.43. Par ailleurs, Jean Monnet pensait que l'économie était décisive : « *La méthode de Jean Monnet consista à appliquer rigoureusement à tout problème une conviction fondamentale : l'Europe se ferait par une modification des conditions économiques qui déterminent le comportement des hommes.* » in : Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, éd. Gallimard, Paris, 2007 ; p.34

Encouragés par l'intégration sectorielle créée par la CECA mais aussi par un contexte international qui incitait les Européens à s'organiser entre eux, d'autres projets pour l'unification européenne ont vu le jour entre 1950 et 1956 : la Communauté Européenne de Défense (CED) qui avait l'ambition de mettre sur pied une armée européenne, le projet de Communauté Politique Européenne (CPE) qui, dans le sillon de la CED, aurait coordonné les politiques étrangères des Etats membres et aurait eu des traits fédéralistes, les idées d'élargissement de la CECA à d'autres intégrations sectorielles, chères à Jean Monnet. Mais l'une après l'autre, chacune de ces tentatives a échoué et avec elles les possibilités d'inscrire les fondements de la construction européenne dans un autre domaine que celui de l'économie. Le vote du 30 août 1954 par l'Assemblée nationale française contre le projet de CED suivi de l'abandon par les gouvernements de l'idée de CPE marque l'arrêt net des espoirs des partisans d'une construction supranationale européenne qui aurait expressément inclus des éléments fédéralistes<sup>8</sup>.

Mais très rapidement, une relance européenne durable prend son essor lors de la conférence de Messine en juin 1955 et aboutira au deuxième événement fondateur de l'édifice européen : la signature le 25 mars 1957 des traités de Rome<sup>9</sup>, véritable pierre d'angle de la construction européenne. Avec le traité créant la CEE, dont la réalisation majeure sera l'unification douanière et la libéralisation des échanges entre Etats-membres, les Etats signataires inscrivent l'intégration européenne dans le champ de l'économie et lui donnent pour moteur la réalisation d'un marché commun. Les Européens délaissent ainsi les domaines politique et militaire, qui concernent trop directement la souveraineté de chaque Etat et exacerbent les sensibilités nationales, pour concentrer leurs efforts sur l'économie<sup>10</sup>.

Cette relance rapide des années 1955-56 a été possible grâce à la conjonction de trois facteurs. Le contexte international est un premier élément qui force les Européens à réfléchir à une alternative après l'échec de la CED : l'antagonisme entre les deux blocs de l'est et de l'ouest ne faiblit pas, accentuant encore la coupure entre l'est et l'ouest de l'Europe et la répression de la révolte hongroise en novembre 1956 par les Soviétiques force les Européens de l'ouest à créer des solidarités<sup>11</sup>. Pour un pays comme la France, le moins enclin à relancer le projet

---

<sup>8</sup> Si le projet de CECA assumait des idées fédéralistes, par la suite tous les projets européens seront très prudents avec la notion de fédéralisme ; des éléments supranationaux seront introduits dans la construction européenne mais ils seront toujours contrebalancés par l'intergouvernementalisme entre les Etats membres. Cf Partie I, chapitre 2, point A « La CEE face aux Etats-nations accommodement ou opposition ? » ; p.92-108

<sup>9</sup> Les traités de Rome comprennent le traité CEE d'une part et le traité Euratom d'autre part.

<sup>10</sup> Bitsch (Marie-Thérèse), *La construction européenne. Enjeux politiques et choix institutionnels*, op.cit. ; p.117

<sup>11</sup> L'historien britannique Timothy Garton Ash identifie cinq facteurs à l'origine de l'intégration européenne dont trois sont d'ordre international : le souvenir de la seconde guerre mondiale, la menace soviétique sur l'Europe de

européen après avoir vécu le débat violent sur la CED et son échec, l'affaire du canal de Suez et de la défection américaine ont certainement été un élément déclencheur pour une prise de conscience : isolée, la France n'était rien<sup>12</sup>, ce qui a permis de faire basculer l'opinion publique en faveur d'un traité européen<sup>13</sup>. De même, l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN ou le règlement de la question sarroise ont certainement aussi participé à une acceptation française d'un nouveau chapitre qui s'ouvrait. Enfin, les Etats-Unis ont soutenu ce projet d'union douanière, voyant dans ce resserrement des liens économiques entre Européens de l'ouest à la fois un intérêt géostratégique<sup>14</sup> face à la menace soviétique et un renforcement de leur modèle économique libre-échangiste<sup>15</sup>.

Parallèlement, le désir des gouvernements de reconstruire et de moderniser leurs économies nationales constitue la deuxième série de facteurs qui a accéléré la relance européenne. Les dirigeants politiques savent que la reprise de l'activité économique, le développement industriel et l'augmentation du niveau de vie qui en découlera passent par une ouverture des frontières aux voisins ; l'établissement d'une union douanière voire d'un marché commun favoriserait encore un peu plus ces avancées économiques<sup>16</sup>. Même dans un pays comme la France, traditionnellement moins tournée vers les échanges avec l'extérieur que l'Allemagne ou les Pays-Bas, des voix s'élèvent pour convaincre des bienfaits économiques d'une libéralisation des échanges. Le socialiste Robert Marjolin publie pendant l'été 1955 une série d'articles pour dénoncer le protectionnisme français, prôner une fixation du taux de change à un niveau réaliste et une ouverture des frontières aux échanges qui permettra de moderniser

---

l'Ouest et le soutien américain à l'intégration européenne. Cf : Ash (Timothy Garton), « *L'Europe marche vers le déclin. Qui la réveillera ?* » ; in : Commentaires, n°131, Automne 2010, p.801-803 ; p. 802

<sup>12</sup> Pineau (Christian), Rimbaud (Christiane), *Le grand pari. L'aventure du traité de Rome*, éd. Fayard, Paris, 1991, p.221-224; ou Entretien avec Maurice Faure in : Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; p.249 ; ou Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, op.cit.; p.57.

<sup>13</sup> Le gouvernement français avait quant à lui déjà arrêté sa décision en faveur du traité avant l'affaire de Suez. In : Serra (Enrico) (dir.), *La relance européenne et les traités de Rome*, Acte du colloque de Rome, 25-28 mars 1987, Groupe de liaison des historiens auprès des communautés, éd. Bruylant, Bruxelles, 1989 ; p.529-530

<sup>14</sup> Hoffmann (Stanley), *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1994*, éd. Westview Press, Boulder, Colorado, 1995; p.139

<sup>15</sup> Les deux objectifs de la préservation d'un système démocratique et de la pérennité du système capitaliste sont étroitement liés au soutien d'une intégration économique régionale européenne : le projet européen est ainsi soutenu par plusieurs groupes d'influence aux Etats-Unis, dont notamment le Committee for Economic Development. Cf à ce sujet Soares (John A. Jr), « *Weight the Alternative. Leaders of the USA's Committee for Economic Development and the Encouragement of European Integration* », in Bossuat (Gérard) (dir.), *Inventer l'Europe. Histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs de l'unité européenne*, éd. P.I.E. Peter Lang, coll. Euroclio Etudes et documents, n°27, Bruxelles, 2003 ; p.315-323

<sup>16</sup> Groeben (Hans von der), *Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966*, Office des publications officielles des Communautés européennes, coll. Perspectives européennes, Luxembourg, 1985 ; p.19

l'appareil économique du pays<sup>17</sup>. Il rédige un manifeste européen dans lequel il défend l'idée d'un marché commun européen dans l'intérêt de la France :

Pour mettre la France au niveau historique de la seconde moitié du XXe siècle, il est nécessaire de l'intégrer économiquement dans un ensemble plus vaste, où seront abolies progressivement toutes les restrictions aux échanges [...] Dans ce cadre, elle retrouvera sous l'aiguillon de la concurrence le dynamisme en matière de développement industriel [...] C'est en construisant l'Europe qu'il sera le moins difficile d'aboutir à cet élargissement du cadre économique dans lequel nous opérons, parce que nous aurons à traiter avec des partenaires parvenus au même degré de développement économique que nous, ou à un degré voisin<sup>18</sup>

Mais l'élément décisif qui a permis l'élaboration et la réalisation du projet de marché commun reste certainement la volonté inébranlable et l'action concertée d'un petit groupe d'hommes animés du même désir de créer des solidarités entre les pays de l'ouest de l'Europe. Ces hommes, issus de cultures nationales différentes mais mûs par un même désir d'Europe, s'emparent de ce nouveau projet de communauté économique esquissé lors de la conférence de Messine puis mettent tout en œuvre pour lui donner corps et le faire accepter le plus vite possible par leurs gouvernements nationaux. Le ministre belge des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, lorsqu'il évoque le succès de la conférence de Messine qui mettra en place le Comité intergouvernemental chargé de rédiger un rapport sur la possibilité de créer un marché commun, en tire la conclusion suivante :

L'œuvre accomplie fut celle d'une minorité sachant ce qu'elle voulait. [...] On ne répètera jamais assez que le succès est dû à une volonté commune qui se maintint sans faiblesse. Elle seule permit de régler des difficultés techniques, à première vue, insurmontables. Cette volonté politique était celle des ministres des Affaires étrangères des six pays engagés. Pinay, puis Pineau et Maurice Faure, von Brentano, Martino, Bech, Beyen et moi. [...] Nous fûmes magnifiquement aidés par une équipe de fonctionnaires et d'experts travaillant dans un excellent esprit. [...] Les chefs des délégations nationales, au niveau des fonctionnaires, et leurs adjoints, étaient de classe exceptionnelle par leurs compétences et généralement aussi par leurs convictions européennes.<sup>19</sup>

Le projet de marché commun, dont la concrétisation commence à Messine et qui formera un socle pérenne pour la construction européenne à partir de la signature des traités de Rome, est mené à bien par un groupe restreint : Paul-Henri Spaak, qui a la charge de diriger les travaux du Comité intergouvernemental, s'entoure notamment de Pierre Uri et d'Hans von der Groeben pour rédiger le rapport final ; Pierre Uri se souvient aussi de l'aide précieuse du diplomate belge Albert Hupperts et de l'Italien Giulio Guazzugli-Marini pour la rédaction des documents de travail<sup>20</sup>. Les chefs des délégations nationales joueront un rôle important dans les négociations mais à la lecture des témoignages, on est frappé de voir le rôle primordial de personnages comme Spaak, Uri ou von der Groeben qui à eux-seuls résolvent les problèmes –

---

<sup>17</sup> Marjolin (Robert), *Le travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, éd. Robert Laffont, coll. « Notre Epoque », Paris, 1986 ; p.247 et suiv.

<sup>18</sup> Manifeste européen, cité par : Marjolin (Robert), *ibid* ; p.254

<sup>19</sup> Spaak (Paul-Henri), *Combats inachevés. Tome 2 : De l'espoir aux déceptions*, éd. Fayard, coll. Les grandes études contemporaines, Paris, 1969 ; p.71-72

<sup>20</sup> Uri (Pierre), *Penser pour l'action. Un fondateur de l'Europe*, éd. Odile Jacob, Paris, 1991 ; p.121

le premier en menant fermement les débats<sup>21</sup>, les deux autres en rédigeant des compromis offrant une solution acceptable pour tous les partenaires – et arrivent à imposer les solutions aux représentants nationaux. Cette efficacité des négociateurs et rédacteurs n’aurait bien sûr pas été possible sans l’engagement de certains responsables politiques, comme par exemple Robert Marjolin et Emile Noël, qui convainquent Guy Mollet de soutenir le projet de marché commun<sup>22</sup>, ou Konrad Adenauer, adhérent de la première heure aux idées d’intégration économique européenne, qui désavouera son ministre de l’économie Ludwig Erhard en imposant la participation de la RFA au projet<sup>23</sup>.

Le 25 mars 1957, les destins de six pays se lient et le chemin d’une intégration économique triomphe durablement. Contrairement à la CECA, circonscrite dans le temps à une période de cinquante ans, le traité CEE est sans limitation de durée<sup>24</sup> et ses principes marquent les fondements de l’édifice européen jusqu’à nos jours. Pour bien comprendre la nature du défi auquel le PS et le SPD sont confrontés entre 1969 et 1989, il est nécessaire de revenir sur la signification des principes du traité CEE et sur l’état de ses réalisations en 1969.

---

<sup>21</sup> Sur l’importance de Spaak pendant les débats, voir l’entretien avec Jean-Charles Sney et d’Oppuers in : Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit., p.159-184 et Smets (Paul-F.), « Paul-Henri Spaak 1957 : les joies du Capitole », in : Duchenne (Geneviève), Dumoulin (Michel), Dujardin (Vincent) (dir.), *Rey, Sney, Spaak. Fondateurs belges de l’Europe*, Actes du colloque organisé par la Fondation Paul-Henri Spaak et l’Institut historique belge de Rome les 10 et 11 mai 2007, Bibliothèque de la Fondation Paul-Henri Spaak, éd. Bruylant, Bruxelles, 2007 ; p.93-94

<sup>22</sup> Marjolin (Robert), *Le travail d’une vie*, op.cit. ; p.294-295, Entretien avec Hans von der Groeben in : Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; p.121

<sup>23</sup> Konrad Adenauer retranscrit dans ses Mémoires une directive du 19 janvier 1956 où il intime aux ministres de son gouvernement de soutenir clairement et sans réserves le projet d’intégration économique européenne et notamment les décisions de la conférence de Messine. Il affirme : « *Les consultations – qui se sont fort bien déroulées – visant à instaurer un marché commun européen, c’est-à-dire un marché semblable à un marché intérieur, doivent être impérativement menées à bien. Pour cela des organes européens dotés de pouvoirs décisionnels doivent être créés pour assurer le fonctionnement de ce marché et favoriser en même temps l’évolution politique ultérieure.* » Adenauer (Konrad), *Erinnerungen. 1955-1959*, éd. Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, 1967 ; p.253-55. L’économiste Werner Abelshauser explique que « *du côté allemand, Ludwig Erhard bloquait une solution rapide, parce qu’il voyait dans une Communauté économique européenne le germe d’une planification bureaucratique. [...] Le chancelier Konrad Adenauer dut lui intimer l’ordre de respecter la décision de Messine.* » in : Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, éd. Beck, Munich, 2004 ; p.246

<sup>24</sup> Luuk van Middelhaar revient sur ce point : « *Le traité de Rome, contrairement au traité de la CECA, était entré en vigueur pour une durée indéterminée. Au château de Val Duchesse, de nombreux juristes avaient regimbé sans pour autant parvenir à faire plier Paul-Henri Spaak.* » in : Middelhaar (Luuk van), *Le passage à l’Europe*, op.cit. ; p.251



## A. La libéralisation des échanges : matrice de la construction européenne

Deux idées s'affrontent quant à la nature de la relance économique européenne après l'échec de la CED en 1954. Tout d'abord, il y a la voie d'une intégration sectorielle, sur le modèle de la CECA : Paul-Henri Spaak, convaincu qu'il faut rapidement donner une nouvelle impulsion à la construction européenne, prend contact avec Jean Monnet ; suite à leurs discussions et aux suggestions de J. Monnet, P.-H. Spaak écrit à Konrad Adenauer, Antoine Pinay et Gaetano Martino et leur propose :

[La relance] de l'idée européenne en étendant les compétences de la Communauté du charbon et de l'acier. Cette extension de la Communauté pourrait s'appliquer à l'ensemble des formes actuelles d'énergie (électricité, gaz et carburants) et aux moyens de transports (chemins de fer, navigation fluviale, transports routiers et aériens). La mise en commun des efforts pour le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques pourrait également être confiée à une organisation qui dépendrait de la CECA.<sup>25</sup>

Alors que les réponses des partenaires européens sont mitigées voire réticentes, un autre modèle d'intégration économique globale fait son chemin, porté par Johan Willem Beyen, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. J.W. Beyen est convaincu que la coopération économique européenne ne peut être pérenne que si elle est fondée sur les principes d'une intégration économique générale. Cette idée avait germé dans son esprit depuis quelques années et dans une lettre envoyée à ses homologues de la CECA en mai 1953, J.W. Beyen expliquait déjà les raisons de son refus de l'intégration sectorielle :

16. [...] La question si l'intégration économique doit se réaliser par secteurs ou non a été beaucoup discutée ces dernières années. La Communauté du charbon et de l'acier est une intégration par secteur. La constitution de cette communauté est, en soi, un résultat important vers l'intégration économique de l'Europe. Toutefois, on est amené à se rendre compte que chaque secteur particulier est très intimement lié à tous les autres secteurs. Les différentes études et les discussions au sujet de l'intégration d'autres secteurs de la production ont d'ailleurs démontré que l'intégration par secteurs, c'est-à-dire l'intégration fonctionnelle, risque de mener à des arrangements purement commerciaux sur la base d'un statu quo souvent périmé, parfois au détriment d'autres intérêts économiques. De tels arrangements iront à l'encontre de l'effort de moderniser la structure économique de l'Europe. Il en pourra résulter qu'on immobilise ce qui devrait être mis en marche.<sup>26</sup>

Deux ans plus tard, il persuade Paul-Henri Spaak et Joseph Bech, ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, de faire bloc autour de son concept d'intégration économique globale. Dans une note qu'il leur adresse le 4 avril 1955, il rejette à nouveau l'idée d'intégration sectorielle :

Toute intégration partielle a la tendance de résoudre les difficultés dans le secteur en question par des mesures qui portent atteinte à d'autres secteurs ou aux intérêts des consommateurs, et de conduire à l'exclusion de la concurrence étrangère. Ce n'est pas là le moyen d'augmenter la productivité européenne.

---

<sup>25</sup> Spaak (Paul-Henri), *Combats inachevés. Tome 2 : De l'espoir aux déceptions*, op.cit., p.62

<sup>26</sup> Memorandum du gouvernement des Pays-Bas concernant la Communauté européenne, 5 mai 1953, Lettre de Johan Willem Beyen, ministre néerlandais des Affaires étrangères, à ses homologues des pays membres de la CECA, Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

Puis l'intégration par secteur ne contribue pas à renforcer le sentiment de solidarité et l'unité de l'Europe dans la même mesure que l'intégration économique générale. Pour renforcer ce sentiment il est essentiel que la notion d'une responsabilité commune des Etats européens pour le bien commun soit incorporée dans une organisation propre à poursuivre les intérêts communs généraux et dont l'organe exécutif est responsable non pas [devant] les gouvernements nationaux mais [devant] un parlement supranational.<sup>27</sup>

La voie d'intégration globale que propose J.W. Beyen passerait dans un premier temps par la réalisation de l'union douanière et de la libéralisation des échanges pour arriver à terme à l'établissement d'une union économique au sein d'une communauté supranationale. Les trois ministres du Benelux vont arriver à imposer cette idée à la Conférence de Messine. Le cœur de la déclaration de Messine, socle pour les négociations ultérieures, réaffirme que les Etats membres s'attacheront à construire « *un marché commun européen exclusif de tous droits de douane et de toute restriction quantitative* »<sup>28</sup>. L'instauration d'une libéralisation des échanges devient ainsi le premier pas dans ce nouveau départ de la construction européenne.

### ***La priorité absolue : réaliser l'union douanière***

Pour bien comprendre les enjeux, il faut distinguer les différentes étapes économiques de la CEE<sup>29</sup>. La première marche de l'intégration économique est l'union douanière et elle signifie trois choses : supprimer les droits de douane et les restrictions quantitatives à l'importation pour les marchandises entre Etats-membres, permettre la libre concurrence à l'échelle de la CEE et doter le nouvel espace économique d'un tarif extérieur commun impliquant une politique commerciale commune. Viennent ensuite le marché commun qui complète l'union douanière par l'objectif de la libre circulation des facteurs de production (libre circulation non seulement des marchandises mais aussi de la main-d'œuvre, des services et des capitaux) et enfin l'union économique qui a pour but d'harmoniser les politiques économiques, financières et sociales<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> Note de Johan Willem Beyen à Paul-Henri Spaak et à Joseph Bech, 4 avril 1955, Archives nationales du Luxembourg ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>28</sup> Résolution adoptée par les ministres des Affaires étrangères de la CECA, Messine, 3 juin 1955 in : Gerbet (Pierre), de la Serre (Françoise), Nafilyan (Gérard), *L'Union politique de l'Europe. Jalons et textes*, op.cit ; p.90

<sup>29</sup> Les économistes distinguent en général cinq paliers de l'intégration économique : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun (qui implique la libre circulation des facteurs de production), l'union économique (qui lie marché commun et politiques économiques et sociales harmonisées) et enfin l'intégration économique où les politiques monétaires et fiscales sont unifiées sous la tutelle d'une autorité supranationale. Cf. Balassa (Bela), *Theory of Economic Integration*, 1961, cité par Lagadec (Gaël), « *Une union douanière : le choix historique* » ; in : Farvaque (Etienne), Lagadec (Gaël) (dir.), *Intégration économique européenne. Problèmes et analyses*, éd. DeBoeck Université, Bruxelles, 2002 ; p. 34 ; ou Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.68-70 ou Yvars (Bernard), *Economie européenne*, éd. Dalloz, coll Sciences économiques, Paris, 1997 ; p.54

<sup>30</sup> On peut ajouter une étape supplémentaire entre le marché commun et l'union économique : le marché unique qui harmonise les conditions d'accès au marché et coordonne déjà les politiques économiques.

Comme il apparaît dans les notes précitées de J.W. Beyen ou de R. Marjolin mais aussi d'autres responsables politiques<sup>31</sup>, la volonté de mettre en place une union douanière est renforcée par la corrélation recherchée entre la libéralisation des échanges et la modernisation des économies nationales. Une union douanière est synonyme de meilleures performances économiques et donc d'une amélioration globale du niveau de vie : au sein d'un espace économique unifié plus grand, les entreprises peuvent réduire leur coûts de production car elles bénéficient d'économies d'échelle, elles peuvent rationaliser leurs efforts d'innovation et avoir des investissements à plus grande échelle; la nouvelle concurrence liée à l'ouverture des frontières les force à rester compétitives<sup>32</sup>. Dès l'article 3 du traité instituant la CEE, l'élimination des droits de douanes et des restrictions quantitatives à l'échange de marchandises entre Etats-membres est le premier point évoqué puis à l'article 9, le traité réaffirme que « *la Communauté est fondée sur une union douanière* ».

La partie du traité CEE qui détaille la mise en place de l'union douanière<sup>33</sup> énumère très clairement quels sont les objectifs chiffrés à atteindre pour les Etats-membres en matière de libéralisation des échanges<sup>34</sup>. Par ailleurs, un échéancier très précis a été fixé par les rédacteurs du traité : à partir de l'entrée en vigueur du traité – au 1<sup>er</sup> janvier 1958 –, une période de transition de douze années est prévue<sup>35</sup> pour permettre aux Etats-membres de supprimer leurs droits de douanes mais aussi les restrictions quantitatives à l'importation<sup>36</sup>. Balayant toutes les réserves que certains milieux économiques ou politiques pouvaient avoir par rapport à la réalisation de l'union douanière, les six pays signataires du traité CEE achèvent de supprimer complètement les droits de douanes dès le 1<sup>er</sup> juillet 1968, en avance de dix-huit mois sur leur calendrier. Laissant de côté les recours prévus par le traité pour ralentir le rythme de réduction des barrières douanières pour certains produits, les Etats-membres ont tous, dès la fin de la deuxième étape, été au-delà de l'objectif d'une réduction

---

<sup>31</sup> Voir par exemple Deniau (Jean-François), Druésne (Gérard), *Le marché commun*, éd. PUF, coll. Que sais-je ? n°778, Paris, 1974 ; p.10 et suiv.

<sup>32</sup> Les études sur les effets de l'intégration par le marché insistent sur le fait que, dans le cas de la CEE (au début, Europe des Six puis des Neuf), « *il s'agit essentiellement d'une spécialisation intrabranche, c'est-à-dire d'échange intracommunautaires de produits relativement homogènes et issus de processus de production comparables [...] dans le cas d'une spécialisation intrabranche entre pays proches par leurs niveaux de développement, de productivité, de salaires, de disponibilité des facteurs et des qualifications, les gains de bien-être consécutifs à l'agrandissement des marchés ont des chances d'être importants* » in : Herschtel (Marie-Louise), *L'économie de l'Union européenne*, op.cit. ; p.50

<sup>33</sup> Traité instituant la CEE, Deuxième partie, titre I, chap. 1, l'Union douanière, art.12 à 17

<sup>34</sup> Nous aborderons ci-dessous au point 1.2.1 les spécificités du marché des produits agricoles.

<sup>35</sup> Traité CEE, art.8

<sup>36</sup> Traité CEE, Deuxième partie, titre I, chap. 2 : L'élimination des restrictions quantitatives entre Etats membres, art.30 à 37

d'au moins 50 % du droit de base<sup>37</sup> et ils accélèrent la troisième étape pour clore au plus vite la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives aux échanges. Même l'Italie ou la France, pays plus réticents à ouvrir leurs frontières, suivent ce rythme. Franco Bobba, négociateur de la délégation italienne pour les traités de Rome explique que « *tous se sont rendu compte que plus on libérait les échanges, plus le commerce se développait, entraînant avec lui le développement économique des pays membres* »<sup>38</sup>. Lorsque trois nouveaux membres<sup>39</sup> adhèrent à la CEE en 1973, ils achèvent leur suppression des droits de douanes encore plus vite, au 1<sup>er</sup> juillet 1977, par cinq réductions annuelles de 20 %<sup>40</sup>.

La mise en place de l'union douanière et la libéralisation des échanges sont directement corrélées aux bons résultats du commerce intracommunautaire, même s'il faut aussi prendre en compte d'autres raisons structurelles, comme la bonne situation générale des économies européennes ou la stabilité monétaire mondiale qui expliquent ces bonnes performances. On observe une augmentation des exportations intra-CEE de 11,4 % entre 1963 et 1968 et de 23,3 % entre 1968 et 1973<sup>41</sup> ; les économistes parlent ainsi d'« effet de création de commerce »<sup>42</sup> engendré par l'ouverture des frontières, la confrontation des entreprises nationales à un grand marché et l'obligation de moderniser l'appareil de production.

Il faut cependant nuancer l'achèvement de la libéralisation des échanges en 1968 : si les droits de douanes tarifaires et les restrictions ont été supprimés officiellement, il subsiste des entraves non tarifées qui équivalent à des obstacles douaniers. En effet, les Etats tentent d'avantager ou de protéger leurs producteurs nationaux en instaurant des mesures d'effet équivalant à des restrictions quantitatives : ces entraves aux échanges prennent le plus souvent la forme de réglementations nationales (normes techniques ou sanitaires par exemple) qui interdisent ou restreignent l'entrée dans un pays d'un produit donné. Pour justifier ces interdictions, les Etats utilisent l'article 36 du traité CEE qui prévoyait des restrictions voire une interdiction dans certains cas touchant à l'ordre public, à la protection de la santé ou à la protection de la propriété industrielle par exemple. De même, les Etats qui ont des fiscalités différentes se servent aussi de nouvelles taxes qui ont aussi un effet équivalant à des droits de

---

<sup>37</sup> Objectif chiffré à l'art.14 du traité CEE. Le droit de base est le droit appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 1957.

<sup>38</sup> Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; p.36

<sup>39</sup> Il s'agit du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

<sup>40</sup> Piquet Marchal (Marie-Odile), *Histoire économique de l'Europe des Dix. De la seconde guerre mondiale à aujourd'hui*, Librairies techniques, Paris, 1985 ; p.392

<sup>41</sup> Maillet (Pierre), Rollet (Philippe), *Intégration économique européenne. Théorie et pratique*, éd. Nathan supérieur, Poitiers, 1991 ; p.84

<sup>42</sup> Herschel (Marie-Louise), *L'économie de l'Union européenne*, op.cit. ; p.51 ; Piquet Marchal (Odile), *Histoire économique de l'Europe des Dix. De la seconde guerre mondiale à aujourd'hui*, op. cit. ; p.407

douane (par exemple, les impositions liées à la réalisation de contrôles vétérinaires<sup>43</sup>). Jusque dans les années 1980, ces entraves persistent et il faudra l'action conjointe du Conseil et de la Commission mais surtout de la Cour de justice des communautés européennes (CJCE)<sup>44</sup> pour arriver à supprimer peu à peu ces entraves. De plus, si les Etats jouent le jeu de la libéralisation dans les années 1960 sans grand problème, l'arrivée de la crise au milieu des années 1970 ravive les réflexes protectionnistes des Etats<sup>45</sup>.

Parallèlement à la création de ce grand espace économique dans lequel les marchandises circulent librement, les Etats-membres de la CEE se dotent d'un tarif extérieur commun, deuxième condition à l'union douanière et préalable à une politique commerciale commune.

En 1969, la réalisation de l'union douanière, même imparfaite, est une vraie performance au regard des traditions économiques nationales très différentes et il y a un véritable consensus parmi les hommes politiques des six pays de la CEE pour soutenir le projet : même le général de Gaulle, pourtant critique à la naissance du projet ne tentera pas de revenir en arrière, conscient de l'utilité de l'union douanière pour moderniser la France et son appareil de production<sup>46</sup>. Mais après avoir fait tomber les droits de douanes, il est nécessaire d'assurer la concurrence au sein du nouveau marché pour que les marchandises et ensuite les services s'échangent librement. En mettant en place la libre concurrence, les Etats-membres de la CEE et les institutions communautaires entrent dans la deuxième phase d'intégration économique qui consiste à réaliser le marché commun, leitmotiv du traité de Rome et qui restera jusqu'à l'Acte unique l'ambition première de la construction européenne.

### ***De l'union douanière au marché commun : quel bilan ?***

Paul-Henri Spaak expose dans ses Mémoires le choix posé aux négociateurs du projet européen :

Devait-on créer une simple union douanière ou, au contraire, devait-on établir un Marché commun entre les participants ? Telle était l'option devant laquelle nous nous étions trouvés. Nous l'avons résolue en choisissant la voie la plus audacieuse. Ce que devait être le marché commun le rapport [Spaak] l'établissait,

---

<sup>43</sup> Yvars (Bernard), *Economie européenne*, op.cit.; p.64

<sup>44</sup> Un arrêt décisif a été celui appelé « Cassis de Dijon » (Arrêt de la Cour du 20 février 1979) qui impose la reconnaissance mutuelle des législations nationales entre Etats membres. Cf. Partie I, chapitre 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne » ; p. 112-120 du présent travail

<sup>45</sup> Piquet Marchal (Marie-Odile), *Histoire économique de l'Europe des Dix. De la seconde guerre mondiale à aujourd'hui*, op.cit. ; p.393

<sup>46</sup> Bussière (Eric), « L'émergence d'un grand marché européen », in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir.), *Cinquante ans de traité de Rome 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, coll. EHIE, 2009 ; p.123

non pas d'une manière générale et vague, mais en énumérant les questions qui se posaient, les difficultés qu'il fallait surmonter et en préparant déjà les réponses.<sup>47</sup>

En effet, le traité CEE l'affirmait dès l'article 2 : il n'était pas seulement question d'union douanière mais de « l'établissement d'un marché commun » et dans sa deuxième partie intitulée « les fondements », le traité établit les quatre grandes libertés à réaliser : la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Il s'agit donc de créer un vrai marché dans lequel la libre circulation des facteurs de production et la libre concurrence seraient assurées. Or, si la suppression des droits de douanes est réalisée en 1969, l'instauration des trois autres libertés pose de grandes difficultés.

La liberté de circulation des personnes concerne dans un premier temps la main d'œuvre et s'appuie sur l'article 48 du traité CEE qui instaurait le droit pour les travailleurs de se déplacer librement dans les autres Etats-membres pour répondre à des annonces d'emploi et de s'y installer pour occuper un emploi. Après une phase de transition où subsistait un règlement qui, à égalité d'offre, favorisait le travailleur national, la libre circulation des travailleurs et l'égalité de traitement entre ressortissants de la CEE sont rapidement entérinées. La liberté d'établissement qui prévoyait qu'un ressortissant de la CEE puisse aller exercer son activité dans un autre pays membre a bien fonctionné pour les artisans, commerçants ou industriels qui avaient auparavant juste besoin d'une autorisation, par contre, les personnes relevant des professions libérales doivent attendre la fin des années 1970 avant de voir leurs diplômes nationaux reconnus dans les pays voisins<sup>48</sup>. Directement corrélée au droit d'établissement, la liberté de circulation des services est difficile à mettre en place : il faut coordonner les systèmes juridiques notamment le droit des sociétés, harmoniser le droit comptable ou régler les fusions<sup>49</sup>.

Quant à la libération des capitaux, qui prévoit la libération des paiements et des transferts de capitaux, qui permettrait de dynamiser l'investissement<sup>50</sup> et qui est nécessaire aux trois autres libertés de circulation des marchandises, des services et des travailleurs, elle est difficile à réaliser. Le traité CEE établissait la liberté des paiements courants à l'article 67 mais sur les autres types de transactions, il reste vague, le même article énonçant que les Etats-membres suppriment les restrictions aux mouvements des capitaux « *dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun* ». L'interprétation donnée à la libéralisation des

---

<sup>47</sup> Spaak (Paul-Henri), *Combats inachevés. Tome 2 : De l'espoir aux déceptions*, op. cit. ; p.86

<sup>48</sup> Gerbet (Pierre), *1957, la naissance du marché commun*, op.cit. ; p.145

<sup>49</sup> Piquet Marchal (Marie-Odile), *Histoire économique de l'Europe des Dix. De la seconde guerre mondiale à aujourd'hui*, op. cit. ; p.395

<sup>50</sup> Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.157-158

mouvements de capitaux est minimaliste et s'en tient aux flux financiers liés directement à des transactions commerciales<sup>51</sup>.

La Commission tente de faire accepter des directives par le conseil sans y parvenir et le groupe d'experts qu'elle réunit autour de Claudio Segré, directeur à la direction générale des affaires économiques et financières de 1964 à 1967, arrive à la conclusion que l'unification du marché des capitaux consiste en une tâche très ardue du fait de la structure institutionnelle des marchés nationaux : leurs règles ou, par exemple, la présence de l'Etat plus ou moins forte relèvent d'approches différentes et empêchent la circulation transnationale des capitaux<sup>52</sup>. Jusqu'au milieu des années 1980, la libre circulation des capitaux ne progresse quasiment pas ; elle est relancée par les directives de 1986 et 1987 et sera réaffirmée plus nettement dans le traité de Maastricht<sup>53</sup>.

Parallèlement à ces quatre libertés de circulation, les pays signataires du traité CEE s'engagent à assurer la concurrence<sup>54</sup> entre agents économiques sans laquelle, selon la doctrine du libre-échange, un marché ne peut pas fonctionner de façon optimale et transparente ; en outre, l'unique obligation de la libre circulation des facteurs de production n'est pas suffisante au regard des tentatives que les Etats nationaux ne manqueront pas d'avoir – sous forme d'aides publiques – pour protéger leurs champions nationaux. En définissant une politique communautaire de la concurrence, le traité de Rome crée les conditions juridiques pour assurer le bon fonctionnement du marché commun.

L'article 85 interdit tout d'abord « *tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre Etats membres* » et qui pourrait « *fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché commun* ». De même, l'article 86 règlemente les abus de position dominante et l'article 91 les pratiques de dumping. Très vite, la Commission prend l'initiative

---

<sup>51</sup> Pierre Gerbet explique que « *la libération [des capitaux] était inconditionnelle pour les investissements directs, le financement des échanges commerciaux, les opérations de bourse ; elle n'était que conditionnelle pour les autres mouvements, les Etats membres se réservant le droit de maintenir ou de rétablir les restrictions existantes.* » in : Gerbet (Pierre), 1957, *la naissance du marché commun*, op.cit. ; p.145 ; voir aussi l'ouvrage de Pierre Drouin qui lui fait trois catégories : une libération inconditionnelle pour les mouvements de capitaux liés à la libre circulation des marchandises, des services et des personnes, et au droit d'établissement ; une libération conditionnelle pour les émissions des entreprises sur le marché financier, les prêts et crédit à moyen et long terme de caractère purement financier, ainsi que les opérations sur les valeurs mobilières non négociées en bourse et enfin, une dernière catégorie où la libération des capitaux ne pourra pas être immédiate qui concerne les mouvements de capitaux à court terme ; in : Drouin (Pierre), *L'Europe du marché commun*, éd. Julliard, Paris, 1968 ; p.106-107 ; voir aussi Pierre Maillet et Philippe Rollet Maillet (Pierre), Rollet (Philippe), *Intégration économique européenne. Théorie et pratique*, op.cit. ; p.80-81

<sup>52</sup> Bussière (Eric), « *Un marché pas encore tout à fait commun* », in : Dumoulin (Michel) (dir.), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2007 ; p.310-311

<sup>53</sup> Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.162

<sup>54</sup> Traité CEE, Troisième partie, titre I, chap.1 : Les règles de concurrence, art.85 et suiv.

et édite le règlement n°17 le 21 février 1962 pour fixer les modalités d'application des articles 85 et 86 et obliger les entreprises ou les associations d'entreprises à notifier leurs ententes à la Commission ; celle-ci décidera ensuite de les interdire ou de les autoriser dans le cas où elles contribueraient par exemple à améliorer la production ou à promouvoir le progrès technique<sup>55</sup>. Pour plus d'efficacité, le règlement met en place des procédures qui permettent à un Etat-membre ou à des entreprises de demander à la Commission d'intervenir sur la situation d'une entreprise ou association d'entreprises concurrente<sup>56</sup>. Si l'inspiration du traité de Rome est d'assurer un bon fonctionnement d'un marché libre où les acteurs doivent bénéficier d'une concurrence non faussée, les décisions de la Commission découlant des articles 85 et 86 prennent néanmoins en compte un faisceau de facteurs avant de condamner une entreprise: sur la question des abus de position dominante par exemple, l'article 86 détaille précisément ce que l'on doit entendre par pratique abusive et les concentrations de petites et moyennes entreprises, qui permettent des économies d'échelles ou l'innovation, ne sont pas interdites car elles participent au progrès technique et économique dans certaines régions<sup>57</sup>.

Enfin, les aides d'Etats sont règlementées<sup>58</sup> : elles sont interdites « *dans la mesure où elles affectent les échanges entre Etats membres* » et où elles « *faussent [...] la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions* ». Par contre, un certain type d'aides (à caractère social ou en direction de régions économiquement désavantagées par exemple) est toléré<sup>59</sup>.

L'instauration d'un grand marché au sein duquel les facteurs de production sont libres de circuler et qui assure aux entreprises un régime de concurrence pose par effet de ricochet la question de l'harmonisation des fiscalités divergentes des Etats-membres. Qu'il s'agisse des impôts directs ou indirects, chaque pays de la CEE a, outre une assiette de l'impôt différente, ses propres taux d'imposition et son propre système de prélèvement. Devant l'impossibilité, dans un premier temps, d'unifier ces systèmes fiscaux qui relèvent du niveau national, les frontières fiscales subsistent et les produits exportés sont détaxés à l'arrivée dans un pays pour

---

<sup>55</sup> Bussière (Eric), « L'émergence d'un grand marché européen », in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Cinquante ans de traité de Rome 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, op. cit. ; p.126

<sup>56</sup> CEE Conseil, Règlement n°7 : Premier règlement d'application des articles 85 et 86 du traité, Eurlex, Acte 31962R0017, 21.02.1962, art.3  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31962R0017:FR:HTML>

<sup>57</sup> Piquet Marchal (Odile), *Histoire économique de l'Europe des Dix. De la seconde guerre mondiale à aujourd'hui*, op. cit. ; p.400-401

<sup>58</sup> Traité CEE, art. 92-94

<sup>59</sup> Commelin (Bertrand), *L'Europe économique. UEM, marché unique, politiques communes*, éd. Seuil, Paris, 1997 ; p.46-49. ; Herschel (Marie-Louise), *L'économie de l'Union européenne*, op.cit. ; p.94-99



être ensuite taxés par le pays d'importation une fois la frontière passée<sup>60</sup>. Or, certains pays appliquent un système de taxes cumulatives à effet de cascade<sup>61</sup> qui rend très difficile la correction à effectuer dans un autre pays<sup>62</sup>.

En outre, au sein du nouveau marché européen où les facteurs de production circulent, ces disparités des systèmes fiscaux génèrent une concurrence fiscale entre les Etats-membres : un même produit n'est pas taxé au même taux ou encore l'impôt sur les sociétés diffère d'un pays à l'autre. En conséquence, les producteurs et les résidents essaient le plus possible de délocaliser leur activité dans les régions où la fiscalité est la plus faible<sup>63</sup> : sous l'effet de cette concurrence entre systèmes nationaux et en l'absence de politique fiscale européenne, la majorité des Etats a tendance à s'aligner sur le pays le « moins disant » en matière d'assujettissement fiscal<sup>64</sup>. De même, la tendance générale suivra un mouvement de baisse de l'impôt sur les sociétés pour favoriser la compétitivité des entreprises.

Dès 1962, la Commission met en place un Comité fiscal et financier composé d'experts indépendants chargé d'étudier cette question. Son rapport final – appelé « rapport Neumark » du nom de son président – affirme la nécessité, pour achever le marché commun, de supprimer parallèlement aux frontières douanières les barrières fiscales. Ce rapport propose un programme ambitieux d'harmonisation fiscale qui verrait les taxes en cascades sur le chiffre d'affaires remplacées par une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui harmoniserait l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu et envisagerait des mécanismes de compensation financière<sup>65</sup>.

Au cours des années 1960, plusieurs tentatives sont échafaudées par la Commission qui voudrait faire avancer ce dossier de l'harmonisation fiscale. Elle se heurte aux prérogatives des Etats nationaux qui refusent de céder du terrain au profit d'une autorité supranationale dans ce domaine. La seule réussite consiste en l'adoption début 1967 par le Conseil de deux directives qui établissent un système commun de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Mais les taux de

---

<sup>60</sup> « Pour les échanges intracommunautaires [...], les produits sont exportés au taux zéro et, au passage de la frontière, ils sont taxés au taux du pays d'accueil. Un produit acheté en France subit une imposition au taux de 20 % ; si cette automobile vient d'un pays où le taux est de 15 %, elle sort détaxée et subit, à son arrivée en France, un taux de taxation identique à celui qui touche les produits fabriqués en France. » in : Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.49

<sup>61</sup> Un produit confectionné par la réunion de plusieurs produits fabriqués dans des entreprises différentes aura été plus taxé qu'un produit ayant suivi les mêmes étapes de fabrication au sein d'une seule entreprise. Ceci introduit une distorsion fiscale pénalisant les PME.

<sup>62</sup> Bussière (Eric), « L'émergence d'un grand marché européen », in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Cinquante ans de traité de Rome 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, op.cit. ; p.127

<sup>63</sup> Commelin (Bertrand), *L'Europe économique. UEM, marché unique, politiques communes*, op.cit.; p.50 ; Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit ; p.51

<sup>64</sup> Commelin (Bertrand), *L'Europe économique. UEM, marché unique, politiques communes*, op.cit. ; p.51

<sup>65</sup> Maillet (Pierre), Rollet (Philippe), *Intégration économique européenne. Théorie et pratique*, op.cit. ; p.94-95

TVA ne sont pas uniformisés. Concernant les autres impôts indirects ou les impôts directs, aucun projet n'a vraiment été engagé vers une harmonisation au début des années 1970.

En 1969, l'Union douanière est achevée mais la liberté de circulation des facteurs de production, condition de l'achèvement d'un marché commun, est loin d'être réalisée. Par ailleurs, des difficultés liées aux prérogatives nationales comme la fiscalité ou la protection de certains producteurs nationaux posent de réels défis aux artisans de la construction européenne. La liberté de circulation des marchandises est acquise rapidement mais les Etats membres et les sociétés se trouvent devant des problèmes de concurrence de réglementations ou de concurrence fiscale d'une extrême complexité lorsqu'il s'agit de mettre en place les trois autres libertés – circulation des services, des personnes et des capitaux.

Malgré ces lacunes, le traité de Rome a posé les fondements d'une intégration économique durable entre les pays de la CEE, qui implique un resserrement inédit des liens entre ses membres. Ceux-ci ont en effet signé un traité qui instille dans leur vie politique nationale des éléments de supranationalité : avec la mise en place de l'architecture institutionnelle européenne, le respect de la politique de concurrence par exemple s'imposera aux Etats nationaux.

### ***Les institutions européennes ou l'arrivée de nouveaux acteurs dans le processus de décision***

Les concepteurs du traité de Rome inventent un système institutionnel original pour encadrer le projet économique et pérenniser l'édifice européen qu'ils sont en train de concevoir. Lorsqu'il est question de la naissance politique de la CEE, on simplifie souvent ce concept par un schéma, celui du « triangle institutionnel » composé du Conseil des ministres, de la Commission européenne et de l'Assemblée parlementaire européenne qui deviendra plus tard le Parlement européen (PE). Mais dans les quinze premières années suivant l'entrée en vigueur du traité de Rome, le moteur de la nouvelle organisation politique européenne est surtout constitué par le tandem Commission - Conseil<sup>66</sup>, alors que la CJCE dévoile peu à peu l'ampleur grandissante de son influence sur le cours de l'intégration<sup>67</sup>. Ces institutions sont créées en premier lieu pour accompagner le dessein du grand marché<sup>68</sup> et même si d'aucuns y

---

<sup>66</sup> Noël (Emile), *Les institutions de la Communauté européenne*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1985 ; p.6

<sup>67</sup> Sur le rôle décisif de la CJCE sur l'intégration européenne, cf. Partie I, chapitre 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne » ; p. 112-120 du présent travail

<sup>68</sup> La partie V du traité CEE consacrée aux institutions affirme bien que la Commission remplit ses missions « en vue d'assurer le fonctionnement et le développement du marché commun », art.155

voient le germe d'un futur gouvernement supranational, elles sont ancrées dans la réalité du traité et de son but premier : réaliser le marché commun. Nous laisserons donc de côté les controverses pour savoir quelles étaient les idées d'unification politique précises des initiateurs et des négociateurs du traité pour nous concentrer sur les compétences confiées aux nouvelles institutions et le bouleversement que cela implique pour les Etats membres.

La Commission incarne l'intérêt général de la Communauté, elle s'inscrit dans la lignée de la Haute Autorité de la CECA mais sans en reprendre tous les attributs. L'idée d'intérêt supranational vient de la Haute Autorité mais, alors que celle-ci ne s'occupait que de deux secteurs industriels particuliers et avait en conséquence une autonomie importante, le champ de compétence de la Commission concerne l'ensemble de l'économie et pousse les gouvernements nationaux à préserver leur capacité d'intervention<sup>69</sup>. Il y a donc un déplacement de l'exécutif en direction du Conseil des ministres<sup>70</sup> et une supranationalité moins affirmée que dans le traité CECA. Néanmoins, la Commission cumule trois rôles primordiaux : gardienne des traités (c'est-à-dire qu'elle intervient juridiquement en saisissant la CJCE si elle estime qu'il y a infraction aux traités), organe d'exécution de la Communauté (elle exécute les décisions prises par le Conseil et met en œuvre les politiques) et initiatrice de la politique communautaire (en soumettant des propositions de nouvelles directives ou règlement au Conseil)<sup>71</sup>. Et dans le cadre de ses fonctions, elle entend au début pleinement jouer son rôle pour installer un marché concurrentiel européen. Ayant la responsabilité des initiatives par rapport au Conseil, elle influe sur la mise en place de l'union douanière en proposant une accélération du rythme de diminution des droits de douanes<sup>72</sup> et inlassablement, elle tente de dénoncer les manquements des Etats pour créer le grand marché : elle rédige des propositions ambitieuses dans des domaines aussi délicats que l'harmonisation des normes techniques et prépare les réformes pour une fiscalité indirecte commune.

Dans deux domaines, la Commission a les coudées franches : la politique de la concurrence et la politique commerciale. Ces deux politiques et leurs finalités sont clairement définies dans le traité. Le vote rapide du règlement n°17 qui transpose les articles 86 et 87 du traité

---

<sup>69</sup> Pineau (Christian), Rimbaud (Christiane), *Le grand pari. L'aventure du traité de Rome*, op.cit. ; p.248

<sup>70</sup> « eine Verschiebung der Gewichte von der exekutiven Hohen Behörde zu dem Ministerrat », Hellwig (Fritz), in: Commission européenne, DG X, en collaboration avec le Conseil Universitaire Européen pour l'Action Jean Monnet, *40 ans des traités de Rome ou la capacité des traités d'assurer les avancées de la construction européenne*, Colloque universitaire organisé à la mémoire d'Emile Noël, Actes du colloque de Rome, 26-27 mars 1997, éd. Bruylant, Bruxelles, 1999; Séance I, p.55

<sup>71</sup> Noël (Emile), *Les institutions de la Communauté européenne*, op. cit. ; p.11-20

<sup>72</sup> Par exemple en mai 1960, voir la « Décision des représentants des gouvernements des Etats membres de la Communauté économique européenne réunis au sein du Conseil du, concernant l'accélération du rythme de réalisation des objets du traité », 12 mai 1960, Journal officiel des Communautés ; section ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

confirme la compétence exclusive de la Commission face aux Etats et son rôle de garant dans le domaine de la concurrence, condition du bon fonctionnement du marché commun<sup>73</sup>. La Commission prend l'initiative, convoque des réunions d'experts nationaux, présente des projets de directives et de règlements et est entièrement chargée du processus de décision<sup>74</sup>. Elle peut, en contrôlant les ententes ou positions dominantes, en vérifiant si les aides d'Etat entrent bien dans les critères autorisés par le traité et, le cas échéant, en posant un recours devant la CJCE, s'opposer à un Etat-membre et lui imposer la règle commune.

La Commission revêt dans ce domaine, certes circonscrit mais central pour la réalisation du grand marché, un rôle intégrateur<sup>75</sup> et assume l'entière responsabilité – aidée par la CJCE – du succès de cette politique de la concurrence.

Un autre exemple est celui de la politique commerciale. La création de l'union douanière a automatiquement posé la question des frontières extérieures du nouvel ensemble économique et le traité de Rome a prévu un Tarif Extérieur Commun (TEC) assorti d'une politique commerciale commune. Là aussi, la Commission a non seulement proposé au Conseil d'accélérer les échéances de mise en place du TEC mais elle négocie seule lors des différentes réunions du GATT, ayant au préalable trouvé un compromis entre tous les Etats-membres. L'homme politique belge Jean Rey, commissaire aux relations extérieures de la Commission, commente la négociation de 1967 au GATT, appelée le « Kennedy round » en ces termes :

Sur le plan politique, le Kennedy round a représenté un élément d'une importance exceptionnelle pour la cohésion de la Communauté : pour la première fois, la CEE est apparue vis-à-vis des pays tiers comme un ensemble unique, représenté par un seul négociateur, négociant avec une position commune.

Pour la première fois également, la Communauté a négocié à égalité avec la plus grande puissance économique du monde. Certes, en bien des domaines la Communauté est loin d'être l'égale des Etats-Unis. Sur le plan du commerce extérieur toutefois, elle l'est, parce que c'est dans ce domaine que l'intégration économique européenne est largement réalisée.<sup>76</sup>

La Commission, qui a vocation à affirmer l'intérêt général face aux gouvernements nationaux, est un des moteurs de l'action communautaire pour créer les conditions d'un marché dans lequel les échanges sont libérés même si les Etats, par l'intermédiaire du Conseil, restent toujours l'instance de décision de premier plan. Toutefois, la Commission, par son droit d'initiative législative et sa fonction de contrôle, mais aussi grâce au dynamisme de la CJCE et à la jurisprudence de cette dernière, impose dans les années 1960 un rythme soutenu à la

---

<sup>73</sup> Cf plus haut, point 1.1.2.

<sup>74</sup> Bussière (Eric), « *La concurrence* », in : Dumoulin (Michel) (dir.), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, op.cit. ; p.317

<sup>75</sup> Groeben (Hans von der), *Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966*, op.cit. ; p.120-123

<sup>76</sup> Rey (Jean), « *L'heureuse conclusion du Kennedy round* », Bulletin de la Communauté économique européenne, Office des publications des Communautés européennes, n°6, juin 1967 ; p.7 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

construction du grand marché. Elle a aussi une incidence sur le vote à la majorité du Conseil qui n'intervient que sur les propositions de la Commission ; si le Conseil s'écarte du texte de la Commission, l'unanimité est alors requise.

Le premier président de la Commission, Walter Hallstein, a le désir de former une grande administration, à l'image des administrations nationales<sup>77</sup>, et il rassemble autour de lui les moyens suffisants pour donner corps à l'action de la Commission : outre suivre la libéralisation des échanges, la libre-concurrence et la politique commerciale, l'institution européenne gère la Politique agricole commune (PAC) qui devient au fil des années toujours plus complexe et exigeante<sup>78</sup>.

La libéralisation des échanges a été consentie par les Etats qui l'ont inscrite dans le traité de Rome en y adjoignant une architecture institutionnelle inédite qui leur imposait une dose – limitée – de supranationalité. Au début des années 1960, les institutions communautaires, dans la limite de leurs compétences, veillent à l'application des termes du traité et dans des domaines aussi importants que la politique commerciale ou l'application des règles de concurrence, les Etats-membres n'ont plus la main et doivent se plier aux exigences communautaires. La fameuse « méthode communautaire »<sup>79</sup> qui mêle organes supranationaux – la Commission européenne, la CJCE – et un organe intergouvernemental – le Conseil – a été rendue possible par les rédacteurs du traité de Rome et en matière de liberté de circulation des produits ou des hommes, de libre concurrence ou de commerce extérieur, le système communautaire s'impose aux Etats et les force à entrer dans un autre âge de la gouvernance, caractérisé par l'interdépendance. Mais cette affirmation doit être immédiatement nuancée : « l'organe suprême »<sup>80</sup> de cet édifice reste le Conseil des ministres nationaux qui prend les décisions et décide des lois et règlements. En outre, l'autorité de la Commission est rudement mise à l'épreuve par le débat autour du plan Fouchet et les tentatives françaises d'amoindrir son rôle. Le général de Gaulle, désireux de stopper le recours toujours plus large au vote du Conseil à la majorité qualifiée – recours prévu par le traité à la fin de la période de transition – et inquiet des affirmations hardies du président de la Commission Hallstein, pour lequel la

---

<sup>77</sup> Dumoulin (Michel), « *Entrée en vigueur et mise en œuvre du traité* », in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir.), *Cinquante ans de traité de Rome 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, op.cit. ; p.45

<sup>78</sup> Sur la PAC, cf. Cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » ; p. 60-75 du présent travail

<sup>79</sup> Sur la définition de la « méthode communautaire », voir par ex. : Quermonne (Jean-Louis), « *La question du gouvernement européen* », Etudes et Recherches n°20, Notre Europe, Paris, novembre 2002 ; p.4 ou Magnette (Paul), *Le régime politique de l'Union européenne*, op.cit. ; p.38

<sup>80</sup> Gerbet (Pierre), *La naissance du marché commun*, op.cit. ; p.108

Communauté est un « *embryon de fédération* »<sup>81</sup> dont les institutions « *sont organisées de manière à former la préfiguration d'un système de gouvernement, susceptible de prendre des décisions politiques* »<sup>82</sup>, élabore un projet d'union politique de type intergouvernemental. Lors de la renégociation du budget de la PAC en 1965, l'affrontement a lieu entre une Commission, qui cherche à affirmer l'autorité des institutions communautaires en proposant un élargissement des ressources propres de la Communauté et de nouvelles attributions pour l'Assemblée européenne, et le général de Gaulle qui était déjà défavorable au recours plus fréquent au vote à la majorité qualifiée par le Conseil. Pour marquer son désaccord, la France refuse de siéger au Conseil des ministres de juillet 1965 à janvier 1966 et bloque l'action de la Communauté. Cette période de boycott que l'on dénomma la « crise de la chaise vide » se solde par le compromis de Luxembourg, conclu le 30 janvier 1966, qui établit, outre une collaboration plus étroite entre le Conseil et la Commission, que :

Lorsque, dans le cas de décisions susceptibles d'être prises à la majorité sur proposition de la Commission, des intérêts très importants d'un ou de plusieurs partenaires sont en jeu, les membres du Conseil s'efforceront, dans un délai raisonnable, d'arriver à des solutions qui pourront être adoptées par tous les membres du Conseil dans le respect de leurs intérêts mutuels et de ceux de la Communauté, conformément à l'article 2 du traité.<sup>83</sup>

Ce compromis, vague dans les termes, tente d'imposer la décision par consensus<sup>84</sup> et signe la fin d'une époque pour la Commission qui devra faire valoir son droit d'initiative de manière plus prudente. Cependant, cet accord est un arrangement politique et il n'a pas la valeur d'une règle qui pourrait avoir préséance ou limiter les traités existants<sup>85</sup> ; de fait, le vote à la majorité qualifiée ne disparaîtra pas. Mais les Etats, par l'action très énergique de la France, ont marqué une limite supplémentaire à l'action supranationale de la Commission.

L'élan du marché commun n'est pas brisé pour autant : les Etats tirent de ce marché des profits économiques et la CJCE joue un rôle décisif dans le processus de construction

---

<sup>81</sup> Hallstein (Walter), Discours devant l'Académie des Sciences morales et politiques, 21 janvier 1963, Paris, Archives de la Commission, Bruxelles : cité par Bitsch (Marie-Thérèse), *La construction européenne. Enjeux politiques et choix institutionnels*, op.cit. ; p.139

<sup>82</sup> Hallstein (Walter), allocution prononcée à l'Université Columbia, 2 mars 1963, New York, Archives de la Commission, Bruxelles : cité par Bitsch (Marie-Thérèse), Ibid ; p.140

<sup>83</sup> Communiqué final de la session extraordinaire du Conseil des ministres du 29 janvier 1966 à Luxembourg in : Bulletin de la Communauté économique européenne, Office des publications des Communautés européennes, n°3, mars 1966, p.5-11 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>84</sup> Arcy (François d'), *Les politiques de l'Union européenne*, éd. Montchrestien, coll. Clefs/Politique, Paris, 2003 ; p.35

<sup>85</sup> Interview de Pierre Pescatore, ancien secrétaire général du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, « Les conséquences politiques du compromis de Luxembourg », 12 novembre 2003 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu); pour qualifier ce compromis, Pierre Pescatore parle aussi d'un « modus vivendi » obtenu par « un chantage à la rupture par la France »

communautaire<sup>86</sup> : par une série d'arrêts, la CJCE affirme le caractère obligatoire des objectifs du traité et l'effet direct des décisions de justice de la Cour européenne, le droit communautaire primant le droit national.

## **B. L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté**

De l'entrée en vigueur du traité CEE jusqu'à la signature du traité de Maastricht – qui donnera naissance à l'« Union européenne » et fera entrer l'histoire de la construction européenne dans un nouvel âge –, il est intéressant de s'arrêter sur le vocabulaire employé pour désigner le nouvel objet européen, qualifié tour à tour de « marché commun », « Communauté économique européenne » ou « Communauté européenne ». Or ces trois termes sont très souvent utilisés indistinctement. Ainsi, l'expression « marché commun » est fréquemment employée pour désigner la notion de « communauté économique », donnant au citoyen l'indication que l'idée de marché l'emporte sur les autres, qu'un des moyens – parmi d'autres – pour donner corps à la communauté tend à devenir la communauté elle-même. Déjà par le choix des termes, on a l'impression que la notion de Communauté est gommée pour ne garder que le marché commun. Le choix des mots reflète souvent une réalité et dans le cas de la CEE, la centralité de la réalisation du marché transnational apparaît rapidement, au risque d'oublier que le traité avait des ambitions en matière de politiques communes ou de création de solidarités entre les membres de la Communauté qui, elles, faisaient clairement référence à une union économique voire politique. Comment définir précisément les politiques communes européennes et quelle est la place que leur donne le traité de Rome ? Pourquoi sont-elles en retrait par rapport à la réalisation de la libéralisation des échanges ? Pourquoi les moyens de la mise en place d'une vraie communauté économique se sont-ils révélés si insuffisants ?

### ***Les politiques communes : un bilan mitigé***

Lorsque Jean-François Deniau, rédacteur du préambule du traité de Rome, caractérise le marché commun en 1958, il le fait en ces termes :

Il importe de situer ce terme qui, malgré son aspect modeste, voire quelque peu mercantile, est devenu un nom propre.

Il existe, en principe, deux formes concertées d'élargissement des marchés : la zone de libre-échange où chacun conserve vers les pays non-membres son tarif douanier propre, et l'union douanière, où, à la

---

<sup>86</sup> Cf. Partie I, chapitre 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne » ; p. 112-120 du présent travail

suppression de toute restriction aux échanges entre Etats membres, s'ajoute l'institution d'un seul tarif douanier autour de ces Etats. Le traité de Rome va beaucoup plus loin. Il s'agit d'une union douanière pour laquelle on s'est préoccupé non seulement des barrières entre Etats mais aussi des politiques futures de la Communauté que ces Etats entendent constituer ; et rien ne serait plus faux que de croire, à cause de ce nom de « Marché commun », qu'il s'agit seulement d'un traité de commerce.<sup>87</sup>

Effectivement, le traité CEE ne vise pas seulement à instaurer un grand marché mais il introduit l'idée de politiques communes volontaires faisant ainsi preuve d'une ambition qui dépasse le stade de marché commun pour aller vers une Communauté. Ainsi, à côté des règles communes, comme celles concernant la libre-circulation des marchandises et des facteurs de production ou les règles de concurrence, le traité énumère trois « politiques communes » : l'établissement d'une « politique commerciale commune », « l'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture » et « l'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports »<sup>88</sup>. Dans ces trois domaines, les Etats membres acceptent de transférer une partie de leurs compétences aux institutions communautaires. Cependant, le traité ne donne aucune définition précise de ce qu'est une politique commune, dont le contenu ainsi que le régime juridique diffèrent d'une politique commune à l'autre<sup>89</sup> : ainsi les procédures de vote par exemple pourront varier selon la politique concernée et même à l'intérieur d'une même politique commune, le vote à majorité qualifiée étant utilisé pour certains domaines de la politique et non pour d'autres<sup>90</sup>. Enfin, sous l'action de la CJCE et du droit communautaire dérivé, les compétences communautaires pourront être, à long terme, élargies dans certains domaines<sup>91</sup> ; l'article 235, notamment, établit que le Conseil statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée peut décider d'une action commune dans un secteur non prévu par le traité.

Sur les trois politiques communes inscrites dans le traité CEE, la politique commerciale<sup>92</sup> commune semble être la plus naturelle : en effet, l'instauration d'une union douanière induit logiquement la mise en place d'un tarif extérieur douanier commun<sup>93</sup> et donc la fusion progressive des politiques commerciales nationales envers les pays-tiers. Le traité de Rome prévoit à l'article 111 que les Etats-membres coordonneront leurs relations commerciales avec les pays tiers « *de façon qu'à l'expiration de la période de transition soient réunies les*

---

<sup>87</sup> Deniau (Jean-François), Druésne (Gérard), *Le marché commun*, op.cit. ; p.8

<sup>88</sup> Traité CEE, art.3.

<sup>89</sup> Clergerie (Jean-Louis), *Politiques communes de l'Union européenne*, éd. Ellipses, coll. Mise au point, Paris, 2006 ; p.3

<sup>90</sup> Ibid ; p.8

<sup>91</sup> Ibid ; p.9

<sup>92</sup> Détaillée dans le traité CEE, Troisième partie, titre II, chap.3 « La politique commerciale » ; art.110-116

<sup>93</sup> Défini lors du traité de Rome, Troisième partie, titre I, art.9 : « *La communauté est fondée sur une Union douanière qui s'étend à l'ensemble des échanges de marchandises et qui comporte l'interdiction entre les Etats membres des droits de douane à l'importation et à l'exportation et de toutes taxes d'effet équivalent, ainsi que l'adoption d'un tarif douanier commun dans leurs relations avec les pays tiers.* »



*conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique commune en matière de commerce extérieur* ». La CEE, en se dotant d'un TEC au cours des années 1960, donne à sa politique commerciale commune un premier outil : l'objectif de cette politique est de protéger, dans le cadre des règles du GATT, le commerce communautaire. En contrôlant les importations de produits des pays-tiers, elle crée la « préférence communautaire » qui différencie les produits s'échangeant entre Etats-membres, et qui ne sont soumis à aucun droit de douane, de ceux importés de pays-tiers qui doivent supporter le TEC<sup>94</sup>. Les droits de douane prélevés sont une partie des ressources propres de la Communauté. Parallèlement, conformément à l'article 113 du traité, la Commission rédige des règlements pour mettre en place des outils contre le dumping ou les subventions des produits entrant dans l'espace communautaire. Enfin, la Commission conduit les négociations avec des pays-tiers et dans l'enceinte du GATT – comme lors du Kennedy round entre 1964 et 1967 – ; suivant la lettre du traité, la Commission soumet des propositions au Conseil lequel l'autorise ensuite à négocier, lui ayant donné les grandes lignes à suivre<sup>95</sup>. Les Etats-membres recherchent un compromis entre leurs intérêts nationaux et l'intérêt communautaire. A partir des années 1970, le Conseil passe au vote à la majorité qualifiée pour les décisions relevant de la politique commerciale, forçant donc les Etats-membres à une concertation et une action commune. Selon le traité, la politique commerciale de la CEE a pour vocation à long terme d'ouvrir le marché commun et de développer le commerce mondial mais elle a aussi vocation à protéger la Communauté d'importations dangereuses – dumping ou produits dangereux –. Or, la politique commerciale de la CEE a été contrariée par la pression extrêmement forte au sein du GATT qui tend à libéraliser les échanges et à baisser le TEC le plus rapidement possible – le TEC avait un taux de 12,8 % en 1960 et de 6,9 % en 1972 –<sup>96</sup>, réduisant peu à peu l'effet de la « préférence communautaire ». Face à un TEC aussi bas, la différence entre les échanges intra-communautaires et ceux avec les pays-tiers s'estompe et la politique commerciale européenne n'a pas d'identité propre et se confond avec le libre-échange international<sup>97</sup>. Cette politique commerciale commune qui doit respecter les principes du GATT – visant à des accords réciproques et mutuellement avantageux – interdit aux Européens de protéger leur marché

---

<sup>94</sup> Bourrinet (Jacques), « *La politique commerciale commune* », in : Dubouis (Louis) (dir), *L'Union européenne*, Notice 10, éd. La Documentation française, coll. Les Notices, Paris, 2004 ; p.109

<sup>95</sup> Arcy (François d'), *Les politiques de l'Union européenne*, op. cit. ; p.123-124

<sup>96</sup> Bourrinet (Jacques), « *La politique commerciale commune* », in : Dubouis (Louis) (dir), *L'Union européenne*, op.cit. ; p.111

<sup>97</sup> Bourrinet (Jacques), « *La politique commerciale de la CEE : forces et faiblesses* », Vorträge, Reden und Berichte aus dem Europa-Institut, Nr.247 ; p.6-7 ; <http://europainstitut.de/fileadmin/schriften/247.pdf>

alors que dans certains secteurs – informatique, automobile – les Etats-Unis et le Japon restent capables de définir un certain degré de protectionnisme.

Un chapitre entier du traité a pour objet la politique commune des transports<sup>98</sup> : l'ambition de cette politique est de créer des règles communes pour les transports ferroviaires, routiers et fluviaux (mais excluant les transports maritimes et aériens). Les transports constituent pour l'établissement du marché commun un secteur stratégique : à la fois élément indispensable du développement des flux commerciaux et facteur de production qui entre dans le coût d'autres biens, il est aussi le symbole d'un maillage territorial que les négociateurs du traité de Rome voudraient voir passer de l'échelon national à l'échelon transnational<sup>99</sup>. Allant encore plus loin, cette politique, si elle était réalisée, laisserait entrevoir une union douanière transcendée en communauté économique ; le Luxembourgeois Lambert Schaus, qui dirige la DG transports à partir de juin 1958, l'analyse ainsi :

Dans une véritable union économique qui tend à la fusion des économies des parties contractantes, à la création d'une seule aire économique – qui va donc délibérément et sciemment au-delà de la simple union douanière – l'instauration d'une politique commune des transports est indispensable. Sans cela la libre circulation des marchandises peut être entravée. Sans cela on peut maintenir ou créer des discriminations et des distorsions à l'égard des entreprises des différents Etats membres de l'Union. Sans cela, une concurrence saine et loyale, à égalité de chances, ne peut être garantie entre les entreprises des Etats membres.<sup>100</sup>

La DG transports s'attelle à la tâche qui s'avère très compliquée. En effet, les dispositions du traité sont vagues quant aux moyens d'intégrer les transports<sup>101</sup>, laissant à la Commission le soin de faire des propositions pour l'établissement de « *règles communes applicables aux transports internationaux* »<sup>102</sup> entre Etats-membres, qui devront ensuite être validées par le Conseil. Dès le début de son mandat, Lambert Schaus est conscient des difficultés et du fait que « *la politique commune des transports ne pourra être réalisée que si les Etats membres ont la volonté politique d'aboutir* »<sup>103</sup>. Or, les tentatives de la Commission se heurtent immédiatement au refus des Etats, très attachés à leurs particularismes nationaux et soumis à la pression très forte des différents lobbies du secteur – compagnies de chemin de fer, transporteurs routiers –<sup>104</sup>.

---

<sup>98</sup> Détaillée dans le traité CEE, Deuxième partie, titre IV, « Les transports » ; art.74-84

<sup>99</sup> Dumoulin (Michel), « *Les transports : « bastion des nationalismes »* », in : Dumoulin (Michel) (dir), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, op.cit. ; p.457

<sup>100</sup> Considérations de Lambert Schaus sur l'instauration d'une politique commune des transports, 20 septembre 1966, Archives nationales du Luxembourg, Ministère d'Etat, Affaires étrangères, dossier 53, 1966 in : section « Le marché commun des transports », [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>101</sup> Drouin (Pierre), *L'Europe du marché commun*, op.cit. ; p.194

<sup>102</sup> Traité CEE, art.75, paragraphe 1

<sup>103</sup> Schaus (Lambert), « *Les transports dans la CEE* » in : Bulletin de la Communauté économique européenne, Office des publications des Communautés européennes, n°6/7, juin/juillet 1960 ; p.4 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>104</sup> Toulemon (Robert), *La construction européenne. Histoire, acquis, perspectives*, éd. Fallois, Paris, 1994 ; p.149

La Commission prend deux initiatives : dès 1961, elle rédige un mémorandum qui confirme la libre circulation des transporteurs dans le marché commun ainsi qu'une concurrence aussi large que possible<sup>105</sup> et en 1962, elle élabore un Programme d'action en matière de politique commune des transports. Celui-ci indique des mesures concrètes et un calendrier pour mettre en place un véritable marché concurrentiel dans le domaine des transports. Mais, alors que l'adoption par le Conseil du règlement n°17 sur la libre concurrence amorce une réelle dynamique pour l'action de la Commission, le secteur des transports n'en profite pas et pire, en novembre 1962, le Conseil arrête le règlement n° 141 qui exclut du règlement n°17 le secteur des transports jusqu'en 1965, mesure prorogée jusqu'en décembre 1967<sup>106</sup>. Durant toute la décennie des années 1960, le dossier n'avance donc pas, bloqué par les réticences des Etats membres ; même la CJCE, par les arrêts qu'elle rend, tend à limiter l'action de la Commission, faute de politique commune établie dans ce domaine<sup>107</sup>.

La politique agricole commune (PAC) est une des réalisations européennes les plus connues du grand public ; elle a été l'objet de négociations très longues et très importantes entre les Etats membres, elle a mobilisé dès 1957 une part très importante du budget européen et elle représente l'exemple le plus réussi d'une politique commune et supranationale.

La décision d'intégrer l'agriculture dans le marché commun est prise dès les premières discussions sur la future CEE. Pour des raisons politiques et économiques, l'agriculture ne peut pas être exclue du processus d'intégration ; pour trois pays – France, Pays-Bas et Italie –, les exportations agricoles jouent un rôle majeur dans la balance extérieure. En outre, les disparités entre les six pays fondateurs pour ce qui concerne les populations actives, les productions et les productivités dans le secteur agricole sont très grandes<sup>108</sup>.

Devant ces disparités de productivité, les inspirateurs de la PAC veulent moderniser l'agriculture des pays de la CEE et développer les progrès techniques dans ce secteur afin que la sécurité alimentaire de la CEE soit assurée et que les prix payés par les consommateurs soient raisonnables. Par ailleurs, la création d'un marché commun agricole impliquerait que les méthodes et les échelles de production soient aussi performantes que celles des USA. Les

---

<sup>105</sup> Drouin (Pierre), *L'Europe du marché commun*, op.cit. ; p.197

<sup>106</sup> Dumoulin (Michel), « *Les transports : « bastion des nationalismes »* » in : Dumoulin (Michel) (dir), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, op.cit. ; p.464

<sup>107</sup> Ibid ; p.467

<sup>108</sup> On peut se reporter aux statistiques rassemblées par Hans von der Groeben sur ces disparités : cf. Groeben (Hans von der), *Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966*, op.cit. ; p.77

grandes lignes de la PAC sont inscrites dans le traité de Rome<sup>109</sup> et développées lors de la conférence de Stresa en 1958. La PAC a cinq buts :

- a. accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre.
- b. [...] assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture.
- c. [...] stabiliser les marchés. d. [...] garantir la sécurité des approvisionnements. e. [...] assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.<sup>110</sup>

Pour atteindre ces objectifs, les Etats membres, après quatre ans de négociations, mettent en place en 1962 – notamment grâce à l'action du commissaire hollandais Sicco Mansholt<sup>111</sup> – la PAC qui repose sur trois principes : unicité du marché, préférence communautaire et solidarité financière<sup>112</sup>. Contrairement aux autres marchandises, il s'agit dans le cas des produits agricoles de réaliser à l'échelon européen l'organisation commune d'un marché européen unifié, régi par les mêmes règles. Sur ce marché, les prix seront garantis, les subventions autorisées, des mécanismes de stockage seront prévus ; le système sera financé par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (FEOGA); ainsi les prix seront régulés et une certaine sécurité garantie aux agriculteurs. Le deuxième principe – la préférence communautaire – indique que les agents économiques s'approvisionneront de préférence en produits d'origine communautaire ; cette règle de la préférence communautaire entrera plus tard en conflit avec les règles du GATT. Enfin, la PAC correspond à une vraie politique commune car l'agriculture communautaire est financée par un budget commun et les Etats membres n'ont pas à établir une correspondance entre les sommes versées et les sommes reçues.

La PAC, compétence exclusive de la Communauté, est une grande réussite jusqu'à la fin des années 1970 car elle permet d'augmenter considérablement la productivité – ce qui signifie aussi une réduction très importante du nombre d'agriculteurs<sup>113</sup> – et les rendements moyens par hectare. Mais, victime de son succès, la PAC connaît au début des années 1980 une crise de la surproduction, l'offre créée par le système de subventions et les prix garantis aux agriculteurs ne correspondant plus à la demande intérieure. Devant l'augmentation des stocks

---

<sup>109</sup> Traité de Rome, Titre II, L'agriculture, art. 38-47

<sup>110</sup> Traité de Rome, Titre II, L'agriculture, art.39

<sup>111</sup> Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit ; p.67

<sup>112</sup> Sur ces trois principes de la PAC, voir : Loyal (Jacques), Petit (Yves), *La politique agricole commune*, éd. La Documentation française, coll. Réflexe Europe, Paris, 1999 ; p.43-46

<sup>113</sup> Ibid ; p.17

et le dépassement des dépenses prévues par le FEOGA<sup>114</sup>, une réforme du système est urgente. Par ailleurs, la CEE, devenue une puissance agricole exportatrice, commence à rivaliser avec les Etats-Unis et ceux-ci dénonceront le principe de la préférence communautaire lors des négociations du GATT. Ils exigent à partir des années 1980 l'abandon de ce principe ce qui sera obtenu en 1994. Les principes fondateurs de la PAC, sauf l'unicité du marché, sont donc remis en question dans les années 1990<sup>115</sup>.

A côté de ces trois politiques communes – PAC, commerce et transport – inscrites clairement dans le traité de Rome et dont les résultats sont très inégaux selon les domaines, le traité CEE énonce des recommandations – toujours dans le but de réaliser un marché commun le plus parfait possible – concernant des politiques qui continuent à relever de la compétence des Etats-membres. Ainsi, dans la troisième partie du traité CEE, le chapitre 1 du titre II est consacré à « la politique économique » et le titre III à « la politique sociale ». Ces deux parties du traité reprennent les principes de la CEE énoncés à l'article 3 qui fixent comme buts à la Communauté : une coordination des politiques économiques des Etats-membres, le rapprochement des législations nationales et l'amélioration du niveau de vie et des possibilités d'emploi des travailleurs. Le choix du vocabulaire employé dans le traité lorsqu'il est question de politique économique ou sociale est révélateur : l'article 103 dédié aux politiques de conjonctures appelle les Etats à se « consulter mutuellement » ; à plusieurs reprises, le traité les incite à « coordonner leurs politiques économiques »<sup>116</sup> et les Etats, qu'il s'agisse de politique conjoncturelle ou de taux de change, doivent respecter « l'intérêt commun »<sup>117</sup>. Il s'agit de collaboration volontaire, de coordination concertée mais en aucun cas d'obligations ou d'instauration d'instruments précis pour mener une politique commune. Le traité laisse quelques ouvertures vers une action commune des membres de la CEE – qui passerait par exemple par des mesures décidées au Conseil, sur proposition de la Commission – mais celle-ci ne pourrait être réalisée que grâce à un fort engagement des Etats. Emile Noël, membre de la Commission européenne, décrit la frilosité et l'ambivalence du traité :

[...] le traité CEE, mis à part ses clauses « automatiques » sur le désarmement douanier et contingentaire, se borne à donner des indications générales sur l'orientation des politiques à suivre dans les grands domaines de l'activité économique, en laissant aux institutions de la Communauté [...] la charge et le pouvoir d'élaborer les dispositions à appliquer par la Communauté. En quelque sorte, tout ce qui touche à l'union

---

<sup>114</sup> Ibid ; p.19

<sup>115</sup> Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.225-234

<sup>116</sup> Voir les articles 3, 6 et suiv du traité de Rome

<sup>117</sup> Voir respectivement les articles 103 et 107 du traité de Rome

économique a été laissé en blanc dans le traité mais ces blancs peuvent être remplis par les institutions de la Communauté sans qu'il y ait à conclure de nouveaux traités<sup>118</sup>

Pendant les quinze premières années du marché commun, la conjoncture économique favorable conforte les Etats de la CEE dans l'idée qu'il n'y a pas de nécessité immédiate à coordonner sérieusement leurs politiques économiques nationales ; de même, les années 1960, synonymes de stabilité du système monétaire, n'incitent pas la Commission à prendre l'initiative sur ces dossiers et les programmes d'action sont indicatifs et non autoritaires<sup>119</sup>. En matière sociale, le traité énonce quelques dispositions à caractère contraignant qui impliquent une obligation pour les institutions communautaires de légiférer comme la libre circulation des travailleurs ou la création d'un Fonds social européen<sup>120</sup>. Mais de manière générale, le traité énonce des dispositions à caractère non contraignant dans le domaine social et ces recommandations ne seront pas suivies d'effet jusqu'au début des années 1970.

Il faut donc distinguer trois domaines d'action bien séparés : celui des règles communes nécessaires au fonctionnement du grand marché – la concurrence ou les dispositions fiscales – qui accompagnent la libéralisation des échanges, celui des politiques communes – agriculture, politique commerciale, transports – inscrites dans le traité mais inégalement mises en place, et enfin celui des actions communautaires ou des « politiques complémentaires »<sup>121</sup> ; celles-ci auraient dû accompagner la mise en place du nouvel espace économique commun en coordonnant les politiques économiques, sociales ou monétaires mais elles reposent sur le bon vouloir des Etats membres.

Une des premières études françaises sur le marché commun, publiée dès 1957, dressait un portrait précis des changements initiés par le traité de Rome et les derniers mots du premier chapitre intitulé « l'élaboration du marché commun » se voulaient rassurants :

Pendant douze ans au moins, quinze au plus, l'Europe des Six va réaliser la libre circulation des éléments qui concourent à la production, assurant l'utilisation optimum des richesses de ce qui va devenir plus qu'une zone de libre circulation : une véritable communauté.

Si l'on analyse de façon objective le traité, bien des craintes s'évanouissent dès qu'on cesse de confondre la création du marché commun et les effets que ne manqueraient pas de produire une brutale libération des échanges des seuls produits. La confusion devient impossible quand on voit comment les négociateurs ont établi les prodromes d'une politique commune.<sup>122</sup>

---

<sup>118</sup> Noël (Emile), *Les institutions de la Communauté*, op.cit. ; p.17

<sup>119</sup> Groeben (Hans von der), *Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966*, op.cit. ; p.234-240

<sup>120</sup> Quintin (Odile), Favarel-Dapas (Brigitte), *L'Europe sociale. Enjeux et réalités*, éd. La Documentation française, coll. réflexe Europe, Paris, 1999 ; p.17

<sup>121</sup> C'est le terme que choisissent Jean-François Deniau et Gérard Druésne pour caractériser, entre autres, la politique économique et sociale du traité CEE. In : Deniau (Jean-François), Druésne (Gérard), *Le marché commun*, op. cit. ; chap VIII, p.58 et suiv.

<sup>122</sup> Cépède (Denis), Lenggellé (Maurice), Page (Roger du), *Le marché commun, étude et texte du traité*, éd. Génin, Paris, 1957 ; p.24

Quinze ans plus tard, un seul secteur particulier a vu la mise en place d'une véritable politique commune : le secteur agricole. Pour le reste, ce sont les Etats membres et leurs intérêts nationaux qui priment, même si dans le secteur de la concurrence, la jurisprudence établie par la CJCE impose des règles communes. Jusqu'à la fin des années 1960, la simple coordination en matière économique ou sociale inscrite dans le traité reste à l'état d'échanges d'informations entre les Etats membres de la CEE<sup>123</sup> : en effet, la conjoncture économique favorable allée aux effets positifs de la libéralisation des échanges, la croissance forte et la stabilité monétaire n'incitent pas les gouvernements à rechercher une union économique plus étroite qui entamerait une partie de leurs prérogatives.

### ***Une communauté économique impossible ?***

Robert Marjolin, alors vice-président de la Commission, plaide dès 1959 pour une unification des politiques économiques nationales :

[...] l'élaboration d'une politique coordonnée, ou même d'une politique économique unifiée de la Communauté, apparaît à tous ceux qui réfléchissent à nos problèmes comme une nécessité absolue.

Cette unification sera rendue nécessaire par la réalisation même du Marché commun. L'abolition des droits de douane et des autres obstacles à la circulation des marchandises, la libération des services, la liberté d'établissement, la libre circulation des capitaux, le libre mouvement des travailleurs exigeront des politiques économiques coordonnées, ou même une politique économique progressivement unifiée.<sup>124</sup>

Or, comme nous l'avons vu plus haut, les dispositions du traité concernant les politiques économique, monétaire ou sociale restent vagues et fondées sur le bon vouloir des Etats membres. Et, si la mise en place de l'union douanière ne pose pas de problème, les Etats sont beaucoup plus réticents à rapprocher leurs politiques économiques ou sociales pour tendre à une réelle union économique. Le passage entre ces deux étapes d'un espace commun économique n'est en aucun cas automatique, contrairement aux espoirs de certains initiateurs du traité de Rome<sup>125</sup>. Et face à des traditions économiques nationales différentes et à des situations conjoncturelles qui divergent, la coordination des politiques conjoncturelles, monétaires ou sociales se révèle extrêmement difficile. De plus, l'environnement économique généralement clément des années 1960 n'incite pas les membres de la CEE à encourager une

---

<sup>123</sup> Gerbet (Pierre), 1957, *la naissance du marché commun*, op.cit. ; p.147

<sup>124</sup> Marjolin (Robert), « Pour une politique économique commune » in : *Revue du marché commun*, n°19, novembre 1959 ; p. 393

<sup>125</sup> Comme Paul-Henri Spaak par exemple pour lequel le traité de Rome a pour but de réunir les économies des Etats membres pour réaliser à terme une union politique de l'Europe. Voir sur ce point : Interview de Franco Bobba, in Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; p.28

initiative dans ces domaines et l'intégration européenne reste bloquée à un stade intermédiaire entre l'union douanière et le marché commun.

Pourtant, quelques assemblées destinées à favoriser la coordination entre les économies nationales voient le jour<sup>126</sup> : un Comité de politique conjoncturelle en 1959-1960, un Comité monétaire au début des années 1960 qui tente de mettre en place des normes en matière de politique budgétaire, politique monétaire ou de balance des paiements et qui sera secondé à partir de 1964 par un Comité des gouverneurs des banques centrales et un Comité de politique budgétaire. Ces comités n'auront pas les résultats escomptés : dans la réalité, le Conseil bloque les avancées et dans le secteur de la libéralisation des capitaux par exemple, la coordination est très faible<sup>127</sup>. Parallèlement, la Commission édite en octobre 1962 un « programme d'action de la Communauté » qui énumère les tentatives à court ou long terme de la Commission pour coordonner les politiques économiques ou monétaires : recommandations aux gouvernements pour préserver l'équilibre général de la Communauté, étude des conjonctures nationales et de leurs instruments pour en améliorer la coordination, comparaison des budgets ou encore bilan prévisionnel des investissements privés ou de l'évolution des échanges extérieurs<sup>128</sup>. La Commission étudie tous les développements de la situation économique, établit des prévisions et essaie d'apporter aux Etats-membres des instruments de coordination mais son objectif ultime est encore plus ambitieux. Il s'agit :

de faire apparaître progressivement une politique conjoncturelle communautaire dans laquelle viendront s'amalgamer les politiques nationales. [La Commission] compte principalement pour aboutir à ce résultat sur l'établissement des budgets économiques prévisionnels qui devront être l'occasion, à l'automne de chaque année et avec la coopération de la Commission, de discussions approfondies entre les principaux responsables de la politique économique et financière des six pays, sur le contenu des politiques nationales, sur les effets qu'on en peut attendre ainsi que sur les corrections qu'il conviendrait de leur apporter.<sup>129</sup>

Mais malgré les efforts de la Commission pour tendre vers une politique économique commune, il n'y eut même pas de simple coordination des politiques nationales ; au contraire, le Parlement observe même « des tendances vers des conceptions nationales de l'économie »<sup>130</sup>

Outre l'immense difficulté de coordonner des politiques économiques d'Etats qui vivent des situations conjoncturelles différentes – par exemple au niveau de monnaies dont certaines sont fragiles, d'autres réévaluées ou au niveau du commerce extérieur –, il faut aussi tenir compte

---

<sup>126</sup> Nème (Jacques), *La Communauté économique européenne*, Les cours de droit, Paris, 1992 ; p.192

<sup>127</sup> Bussière (Eric), « Les tentatives d'une politique économique et monétaire », in : Dumoulin (Michel) (dir), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, op.cit. ; p.413

<sup>128</sup> Mémoire de la Commission sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape, Communauté économique européenne – Commission, Bruxelles, 24 octobre 1962 ; p.59-67

<sup>129</sup> Ibid ; p.62

<sup>130</sup> Groeben (Hans von der), *Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966*, op.cit. ; p.234-235



des histoires et traditions économiques et sociales qui sont très disparates d'un pays à l'autre. Le programme d'action de la Commission cité plus haut fait par exemple l'objet de multiples réserves de la part du ministre de l'Economie de la RFA, Ludwig Ehrard, qui lui reproche de vouloir imposer une planification étatique aux acteurs économiques allemands. Dans un discours devant le Parlement européen, Ehrard exprime son scepticisme face à la proposition de la Commission d'établir les programmes économiques nationaux en concertation avec le programme de la Communauté : en effet, il rappelle que le gouvernement fédéral ne peut pas influencer les décisions économiques des *länder* qui le constituent et, dans ce cas, comment les discussions au niveau de l'Etat national et de la CEE ne seront-elles pas vaines<sup>131</sup> ? A plusieurs reprises, il réitère sa méfiance à l'égard du projet qu'il assimile à un plan :

Admettons, théoriquement parlant, que nous arriverons à nous mettre d'accord sur un plan quelconque. Mais les différents pays n'auront-ils pas une idée différente quant à sa réalisation selon leur conception de l'économie ? L'influence de l'Etat dans l'économie, son poids sur celle-ci, sont complètement différents selon les pays de la Communauté. L'un peut avoir [...] les moyens de réaliser sans difficulté un plan proposé. Mais la République fédérale ne dispose d'aucune influence sur la politique financière et de crédit des banques. [...] Je suis absolument convaincu, et je le dis nettement, que ces systèmes de politique dirigée ou de planification (c'est ainsi qu'il faut bien les désigner, même si l'on parle d'orientation), ou ne sont pas appropriés à la vie, ou la contraignent<sup>132</sup>

A l'inverse les dirigeants français, plus habitués à des consignes d'économie générale dans le cadre d'un plan national, accepteront cette démarche plus facilement. Pour chaque décision économique, les traditions et convictions nationales s'affrontent<sup>133</sup>. Face à cet enchevêtrement de doctrines économiques contradictoires et de situations conjoncturelles hétéroclites, les négociateurs du traité de Rome et ses exécuteurs n'avaient eu d'autre choix que de formuler la question de l'union économique et de la fusion des politiques nationales dans ce domaine de façon vague : des objectifs flous y sont décrits mais pas les modalités. De même, les programmes édités par la Commission n'ont aucune valeur obligatoire.

En somme, l'intégration européenne de ces quinze premières années privilégie ainsi « l'intégration négative » sur « l'intégration positive »<sup>134</sup>. Le terme d'« intégration négative » désigne toutes les mesures qui suppriment les entraves nationales à l'instauration d'un marché commun : les droits de douanes ou restrictions quantitatives au commerce mais aussi le non-respect des principes de libre-concurrence au sein du marché transnational. A l'inverse,

---

<sup>131</sup> Ehrard (Ludwig), Discours au Parlement européen : in « *M. Ehrard et le programme d'action* », Revue du Marché commun, n°53, décembre 1962 ; p.466

<sup>132</sup> Ibid ; p.468

<sup>133</sup> Sur cette question, cf. Partie I, chapitre 1, point C « L'intégration économique européenne : une entreprise libérale ? » ; p.75-90 du présent travail

<sup>134</sup> Sur ces notions, voir Tinbergen (Jan), *International Economic Integration*, op.cit. ; Molle (Willem), *The Economics of European Integration. Theory, Practice, Policy*, éd. Dartmouth, Aldershot, 1990; p.478-480 et notamment le schéma de classification du degré d'intégration selon les domaines p.479 ; Scharpf (Fritz), *Gouverner l'Europe*, op.cit. ; p. 51-89

l'« intégration positive » fait référence à la mise en place de normes et de politiques interventionnistes par l'échelon européen et elle vise à « reconstruire un système de régulation économique au niveau d'une plus grande entité économique »<sup>135</sup> pour réaliser des « objectifs d'intérêt commun »<sup>136</sup>. On peut aussi opposer l'« intégration par la concurrence », qui fait confiance aux principes du marché libre, aux acteurs économiques et au respect du droit pour créer un espace économique commun, à l'« intégration par l'intervention » qui serait incarnée par un processus d'intégration venant d'en haut, d'une instance centrale européenne qui mettrait en place des politiques communes et aurait la compétence d'intervenir dans le fonctionnement du marché<sup>137</sup>.

L'« intégration négative », qui relève des interdictions précises du traité relayées par l'action de la Commission et de la CJCE, est bien plus aisément applicable que les mesures d'« intégration positive » qui dépendent dans la plupart des cas de l'accord entre les gouvernements nationaux au sein du Conseil, avec les difficultés qu'implique la prise de décision intergouvernementale<sup>138</sup>. Cet aspect volontariste de l'intégration reste lettre morte dans les quinze premières années de la construction européenne, PAC mise à part. Le traité de Rome avait pourtant esquissé quelques instruments pour permettre aux Etats d'aller au-delà du simple grand marché et leur donner la possibilité de développer certains aspects d'une union économique : dépassant l'ambition hésitante de coordination des politiques économiques nationales, certains articles<sup>139</sup> permettaient ainsi de prendre des engagements à caractère obligatoire au niveau du Conseil pour développer des politiques communes dans un domaine choisi par les Etats. Mais là encore, cette marge de manœuvre laissée aux Etats membres ne fut pas utilisée, ces derniers étant dans l'incapacité de s'accorder aussi bien sur la nature des politiques économiques à consolider que sur les moyens d'une telle réalisation.

En misant sur la coordination des politiques nationales économiques ou sociales et sur le bon vouloir des Etats membres ayant conservé leurs compétences en matière de politique économique générale, le pari des constructeurs de l'Europe semble assez périlleux et durant les quinze premières années de la CEE, les Etats membres font barrage à toute intégration qui

---

<sup>135</sup> Scharpf (Fritz), *Gouverner l'Europe*, op.cit. ; p.53

<sup>136</sup> Telò (Mario), *L'Etat et l'Europe. Histoire des idées politiques et des institutions européennes*, op.cit. ; p.159

<sup>137</sup> Sur l'opposition entre « intégration par la concurrence » et « intégration par l'intervention », voir Mussler (Werner), Streit (Manfred), « *Integrationspolitische Strategien in der EU* » in : Ohr (Renate) (dir), *Europäische Integration*, éd. W. Kohlhammer, Stuttgart, 1996 ; p.266-268

<sup>138</sup> Scharpf (Fritz), « *Politische Optionen im vollendeten Binnenmarkt* », in: Jachtenfuchs (Markus), Kohler-Koch (Beate) (dir), *Europäische Integration*, éd. Leske und Budrich UTB, Opladen, 2003 ; p.220

<sup>139</sup> Notamment les articles 103, §2 sur la politique conjoncturelle pour laquelle le Conseil peut « décider à l'unanimité des mesures appropriées à la situation » ou 235 qui affirme que « Si une action de la Communauté apparaît nécessaire pour réaliser [...] l'un des objets de la Communauté [...] le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée, prend les dispositions appropriées »

tendrait vers de réelles politiques économiques communes ; par ailleurs, la question des politiques communes et, partant, de l'union économique met en lumière une difficulté majeure de l'intégration européenne : le lien entre intégration économique et union politique et donc la question de la légitimité politique de l'échelon européen.

### ***De la communauté économique à l'union politique ou la finalité inavouable***

Guy Mollet, président du conseil en mars 1957, salue la signature du traité CEE par ces mots :

Le marché commun sera ce que nous en ferons. La plupart des mesures à prendre dépendent de nous et de nous seuls, qu'il s'agisse de la politique d'investissement, d'une réforme nécessaire de la fiscalité ou de la détermination des taux d'intérêt. [...] J'ai la conviction qu'il y a une chance historique à saisir. Une fois posés les fondements économiques de l'Europe, une communauté politique véritable pourra être établie, à la création de laquelle nos peuples seront directement associés.<sup>140</sup>

L'instauration d'un espace économique sans frontières, la coordination des politiques économiques ou sociales nationales – qui sont des outils centraux de l'action des gouvernements nationaux – et les tentatives de mettre en place des politiques communes à terme supranationales soulèvent ainsi inéluctablement la question du système politique du nouvel ensemble qui encadre ces liens économiques inédits. Et sur ce point de l'objectif final, les avis divergent fortement entre les responsables politiques : il y a ceux qui se contentent d'une union douanière fondée sur la coopération entre Etats et destinée à améliorer les performances économiques des Etats membres et ceux qui voient tout de suite le germe d'une union politique étroite dans le traité de 1957<sup>141</sup>.

Or, le traité de Rome, s'il met en place des institutions et des règles supranationales nécessaires pour assurer la réalisation du marché commun, ne définit pas clairement la nature de la communauté politique de la CEE<sup>142</sup>. Cette dissymétrie entre le détail du calendrier consacré à la libération des échanges économiques et un projet politique final vaguement esquissé et entièrement tributaire de la réussite du projet économique était la condition pour que tous les futurs Etats membres de la CEE signent le traité : il fallait satisfaire à la fois les partisans d'une union politique supranationale qui, selon eux, résulterait automatiquement de l'union économique et ceux qui souhaitaient que le projet européen se borne à une coopération interétatique. Les termes ambigus du traité<sup>143</sup> ont donc laissé la porte ouverte à toutes les interprétations ultérieures, qu'elles soient maximaliste – mettre en place un super

---

<sup>140</sup> Mollet (Guy), article paru dans *Demain*, 27 mars 1957

<sup>141</sup> Mellaerts (Gaëtan), *La genèse du marché commun*, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1968 ; p.53

<sup>142</sup> Le préambule du traité de Rome parle d'« établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens », l'article 2 de « relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit ».

<sup>143</sup> Pineau (Christian), Rimbaud (Christiane), *Le grand pari. L'aventure du traité de Rome*, op.cit. ; p.243-244

Etat fédéral –, minimaliste – rester le plus possible dans une confédération d’Etats nationaux – ou hybride – laisser perdurer le nouveau système dit « fonctionnaliste » qui mélangerait des éléments de supranationalité et d’intergouvernementalité.

Nous n’ouvrons pas ici le débat de savoir ce qu’ont voulu les fondateurs de la CEE en termes de système politique final mais nous nous concentrerons sur la corrélation entre intégration économique et politique. En effet, les avancées pour une intégration économique toujours plus étroite posent inéluctablement cette question de la nature de l’union politique. Ainsi, lorsqu’on parle de marché commun puis de marché unique une étroite coordination des politiques économiques est nécessaire pour maintenir la cohésion de l’ensemble. Au dernier stade de l’intégration économique incarné par l’union économique<sup>144</sup>, il n’est plus question de coordination mais de mise en commun ou de fusion des politiques économiques nationales. Et, en harmonisant par exemple les politiques budgétaires ou monétaires, l’union économique transpose automatiquement à des institutions européennes tout ou partie de ces instruments qui sont traditionnellement l’apanage des gouvernements nationaux. Partant, la marge de manœuvre de l’Etat membre se voit limitée et il doit être prêt à confier à un organe supranational une partie des décisions qui influent directement sur la réussite de sa politique économique globale. En 1957, le traité se garde bien d’évoquer dans les détails ce dernier stade de l’intégration économique, mais en lançant le marché commun, en traçant le contour de politiques communes ou en appelant déjà à la coordination des politiques économiques, il instille pourtant l’idée d’une union économique aboutie dans le processus européen. Robert Marjolin illustre bien la confusion liée à cette notion d’union économique qui appellerait une union politique :

[...] lorsqu’on parlait d’union économique, personne ne savait alors, ou même ne sait maintenant, ce que cela voulait dire. Les mots d’ « harmonisation », de « coordination » reviennent constamment dans le traité ou dans les commentaires de l’époque, sans que jamais une définition un peu précise ait pu en être donnée. Il y avait un fossé intellectuel entre ceux pour qui seules comptaient les stipulations précises et ceux qui se souciaient peu des objectifs économiques immédiats, et pour qui la chose essentielle était une finalité politique, à laquelle il n’est fait que vaguement allusion dans le traité. Pour ces derniers, l’union douanière, avec ses appendices, n’était qu’une étape vers l’union économique qui, elle-même, ne serait qu’un moment dans le mouvement vers une fédération des Etats de l’Europe de l’ouest.<sup>145</sup>

Ce débat sur la finalité politique de ce projet d’intégration régionale est prudemment laissé de côté et les différents acteurs<sup>146</sup> de la naissance de la CEE concentrent leurs efforts sur la mise

---

<sup>144</sup> Dans l’histoire de la CEE et de l’UE, il est plus souvent question d’union « économique et monétaire » comme dernier stade de l’intégration économique ; dans notre texte, le terme d’union « économique » englobe toutes les politiques économiques et donc la politique monétaire.

<sup>145</sup> Marjolin (Robert), *Le travail d’une vie*, op.cit. ; p.306

<sup>146</sup> Sous le terme « acteurs », nous entendons les négociateurs du traité comme par exemple les fonctionnaires et responsables politiques participant aux travaux du Comité Spaak ou œuvrant à la réalisation du traité dans les ministères nationaux ou au sein des institutions de la CECA.

en place technique du marché commun qui, à long terme, pourrait déboucher sur une réelle union politique. Alfred Müller-Armack écrira au sujet de la conférence de Messine qui prépara la mise en place de la CEE, qu'il s'agissait de « *faire un détour, pour atteindre par un chemin détourné l'union politique des Etats européens qui était alors impossible. En préparant le marché commun et la coordination des politiques économiques, ce chemin a été pris*<sup>147</sup> ». Mais dix ans plus tard, Müller-Armack convient du fait que « *l'union politique directe de l'Europe n'a pas été réalisée jusqu'ici*<sup>148</sup> ». Le traité ne résout pas le débat entre fonctionnalistes et fédéralistes mais W. Hallstein qualifie ce traité de « *traité fédéralisant, c'est-à-dire [...] destiné par [un] engrenage à créer chaque fois que c'est possible, un peu plus de progrès* »<sup>149</sup>. Si cette question de la forme politique est loin d'être tranchée, il semble cependant en 1957 logique qu'à long terme et parallèlement à l'organisation de l'ensemble économique, les éléments politiques supranationaux de l'édifice européen se développent.

Mais après l'entrée en vigueur du traité CEE, les réticences des Etats membres face à une union politique supranationale qui pourrait brider la marge de manœuvre de leurs gouvernements nationaux se font très vite sentir, avec plus ou moins de violence<sup>150</sup>. Les Etats soutiennent l'union douanière et le marché commun tant que ceux-ci restent synonymes de progrès économique sans réelle délégation de pouvoir et de compétences à des institutions supranationales. Durant les quinze premières années de la construction européenne, ils se concentrent donc sur la mise en place de l'union douanière et de quelques éléments du marché commun mais ils ne montrent pas du tout de volonté d'aller vers une union économique générale dont ils savent qu'elle pourrait limiter leurs compétences et être l'antichambre d'une union politique supranationale.

Face à ces résistances, la solution politique trouvée pour répondre au défi de la forme politique du projet européen est donc de faire « *une union ou fédération d'Etats qui, sans abolir ni se subordonner les Etats membres, les place dans un tissu d'institutions, de normes et de principes qui les contraignent à exercer autrement leur pouvoir souverain* »<sup>151</sup>. Ainsi, les questions épineuses de la finalité politique de la CEE et de la nature du système

---

<sup>147</sup> Müller-Armack (Alfred), « *Die Wirtschaftsordnung des gemeinsamen Marktes* », in: Müller-Armack (Alfred), *Wirtschaftsordnung und Wirtschaftspolitik. Studien und Konzepte zur Sozialen Marktwirtschaft und zur Europäischen Integration*, éd. Rombach & Co, Freiburg im Breisgau, 1966 ; p.403-404

<sup>148</sup> Ibid ; p. 404

<sup>149</sup> Hallstein (Walter), cité par Deniau (Jean-François) in : Commission européenne, DG X, en collaboration avec le Conseil Universitaire Européen pour l'Action Jean Monnet, *40 ans des Traités de Rome ou la capacité des Traités d'assurer les avancées de la construction européenne*, Actes du colloque de Rome, op.cit. ; Séance I, p.63

<sup>150</sup> La décision du général de Gaulle d'interdire à ses collaborateurs de siéger au Conseil en 1966 en fut sans doute l'illustration la plus violente.

<sup>151</sup> Magnette (Paul), *Le régime politique de l'Union européenne*, op.cit. ; p.16

institutionnel européen seront dans un premier temps occultées pour laisser le projet économique sur le devant de la scène et attendre que les solidarités créées fassent naître un nouveau partage des compétences.

Au début des années 1970, la construction européenne est bien engagée sur la voie d'un grand marché mais il n'est pas question, malgré quelques politiques communes, d'une vraie communauté au sein de laquelle les actions économiques des Etats seraient intégrées. L'ouverture des frontières pour les marchandises est réalisée mais lorsqu'il s'agit d'harmoniser les législations ou la fiscalité, de créer les conditions de la libre-circulation des capitaux ou de rapprocher les politiques sociales, les Etats font barrage, soucieux de préserver leur champ de compétences et inquiets de devoir discuter avec leurs partenaires de leurs politiques économiques nationales.

Profitant d'une période de croissance économique forte et de la mise en place de l'union douanière qui favorise les progrès économiques de chaque membre de la CEE, les Etats ont pu, pendant les quinze premières années de la construction européenne, se permettre d'éluder ces questions de coordination voire de fusions des politiques économiques. La situation changera cependant au début des années 1970, avec l'arrivée de la crise créée par les bouleversements apparus sur le marché pétrolier et les désordres monétaires consécutifs.

### **C. L'intégration économique européenne : une entreprise libérale ?**

L'intégration économique qui est à l'origine du projet européen peut être définie comme « *une formule originale d'organisation des relations extérieures dont le principal objectif est d'améliorer l'efficacité et le dynamisme des économies des pays membres* »<sup>152</sup>. Evoquer l'efficacité d'une économie nationale pose la question de la doctrine et des outils choisis par un Etat pour atteindre ce but : le gouvernement a-t-il choisi de laisser faire le marché et ses acteurs, suivant une doctrine plutôt libérale, ou au contraire a-t-il instillé dans sa politique économique des éléments interventionnistes, par exemple keynésiens, en tentant alors de contrôler et de réguler les flux sur le marché et les décisions des acteurs ?

L'instauration de l'union douanière puis du marché commun transpose au niveau européen cette même interrogation : quelle est la doctrine économique qui sous-tend le marché commun ? Pour satisfaire aux objectifs du marché commun d'efficacité de l'appareil productif

---

<sup>152</sup> Maillat (Pierre), Rollet (Philippe), *Intégration économique européenne. Théorie et pratique*, op.cit. ; p.8

communautaire, de dynamisme de l'ensemble de l'économie et de cohésion dans le nouvel espace, quels choix économiques ont été faits ? Quels modèles économiques ont inspiré les négociateurs du traité de Rome ? Quels compromis ont été scellés entre les futurs Etats membres qui se lançaient dans l'aventure en ayant chacun une conception plus ou moins différente de la doctrine économique à suivre ?

Avant de confronter le PS et le SPD, qui sont des partis politiques porteurs d'un credo précis et affirmé en matière économique et sociale<sup>153</sup>, à la CEE, il est nécessaire de cerner les fondements doctrinaux économiques du marché commun.

### ***Le traité de Rome : reflet d'une doctrine économique ?***

La réalisation d'un grand marché, et par là-même l'affirmation d'une doctrine économique fondée sur le libre-échange, est au cœur du projet européen de 1957. Face à cette conception du marché, la référence à la théorie du libéralisme économique apparaît immédiatement : il y a un lien direct entre le dessein de créer un marché transnational et la théorie économique des penseurs classiques à l'instar d'Adam Smith ou de David Ricardo<sup>154</sup> qui ont affirmé dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle que l'augmentation de la richesse globale d'une société et l'amélioration des performances de l'économie étaient corrélées à la libéralisation des échanges. Sous l'injonction « Laissez-faire, laissez-passer »<sup>155</sup>, ils incitent les autorités politiques à se retirer du jeu économique et à laisser les agents libres de nouer leurs relations entre eux ; l'équilibre entre offre et demande, la prospérité générale et le bonheur de chacun naîtront de cette liberté des agents, disciplinée par la concurrence, et de la constitution de grands marchés. Le courant néo-classique reprendra ces idées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et il définira une nouvelle théorie de la valeur en cherchant à montrer – sous certaines conditions très difficiles à réaliser dans la pratique – que les marchés tendent, isolément, vers un équilibre sous l'action de la concurrence ; à partir de ces équilibres partiels se forme un équilibre général<sup>156</sup>. Or, lorsqu'on

---

<sup>153</sup> Voir à ce sujet la partie II.

<sup>154</sup> Sur la théorie économique des penseurs classiques et en particulier sur la corrélation entre libéralisation des échanges et augmentation de la richesse globale, voir : Smith (Adam), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. Les grands thèmes*, éd. Gallimard, coll. Idées, Paris, 1976, notamment le Livre IV, p.233-353 ; Ricardo (David), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, éd. Flammarion, Paris, 1971

<sup>155</sup> Cette idée, devenue un slogan chez les économistes libéraux, était présente très tôt, dès le 18<sup>ème</sup> siècle et Anne Turgot, ministre de Louis XVI, en faisait déjà état dans ses écrits qui commentait la situation économique française de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Cf. Turgot (Anne Robert Jacques), *Lettres sur la liberté du commerce des grains*, Première lettre, 30 octobre 1770, in : Passet (René), *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire*, éd. LLL, Paris 2010 ; p.204

<sup>156</sup> Cette démonstration a été apportée par Léon Walras (1834-1910) : ramenant l'économie à une science physique, il montre par un ensemble d'équations mathématiques qu'il existe un système de prix qui permettra que sur chacun des marchés un équilibre partiel soit atteint, base d'un équilibre général. Cf. Passet (René), *Les*

analyse les principes fondateurs de la CEE, cette vision classique de l'économie qui fait une confiance absolue au marché et à ses vertus régulatrices est au centre de la conception européenne<sup>157</sup>. Alfred Müller-Armack, même si il nuance ensuite ce jugement en revenant sur les politiques communes, analyse le fondement du marché commun ainsi :

Dans la [Communauté économique européenne], l'arrière-plan normatif reprenait en fin de compte le concept classique de base d'un libre-échange international conçu comme un moyen essentiel visant à favoriser la prospérité économique [...] L'organisation du marché commun est ainsi définie comme un marché rigoureusement concurrentiel à l'intérieur de ses frontières [...] Le traité est régi par un anti-interventionnisme strict.<sup>158</sup>

La place de choix laissée au libre-échange fait du libéralisme au sens des économistes classiques le fondement du projet européen. Cependant, cette observation doit être immédiatement nuancée par l'inscription dans le traité de Rome d'éléments qui sont inspirés par d'autres théories économiques ; les sources théoriques qui sont à l'origine de la CEE sont donc multiples.

En effet, d'autres courants de pensée s'affirment contre le libéralisme ou pour le réformer : les courants socialistes – partagés au 19<sup>ème</sup> siècle entre socialistes utopistes et marxistes<sup>159</sup> – qui placent au centre de leur doctrine l'exploitation des travailleurs<sup>160</sup> ; les Keynésiens qui tentent d'apporter des solutions aux Etats touchés par la grande dépression de 1929 et enfin les néo-libéraux rassemblés dans un premier temps autour de Walter Lippmann. Deux éléments ont empêché que les doctrines économiques socialistes inspirent la réalisation de la CEE : en premier lieu, le fait que la majorité des six pays fondateurs de la CEE soient hostiles à toute planification de l'économie ; et même si des pays comme la France ou l'Italie étaient favorables à un certain degré de planification dans l'économie, la propriété privée et la liberté des acteurs sur le marché restaient le fondement de l'organisation économique des Etats

---

*grandes représentations du monde et de l'économie*, éd. LLL, 2010 ; p.402-409 et p.428 sur la pensée de Léon Walras.

<sup>157</sup> Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.24-31; Herschtel (Marie-Luise), *L'économie de l'Union Européenne*, op.cit. ; p.17

<sup>158</sup> Müller-Armack (Alfred), « *Die Wirtschaftsordnung des gemeinsamen Marktes* », 1964 in: Müller-Armack (Alfred), *Wirtschaftsordnung und Wirtschaftspolitik. Studien und Konzepte zur sozialen Marktwirtschaft und zur europäischen Integration*, éd. Rombach, Freiburg im Breisgau, 1966; p.402 et 405. Müller-Armack nuance cette affirmation en rappelant que selon la « philosophie du marché commun », l'union douanière doit être « complétée par une union économique, c'est-à-dire une coordination des politiques économiques » dans leurs aspects les plus divers comme les transports, la politique agricole, la concurrence etc... ; Ibid ; p.407

<sup>159</sup> Les socialistes utopistes aspirent à transformer la société à partir du renouvellement de son tissu cellulaire (action des individus, des communautés), alors que les marxistes ou les socialistes scientifiques veulent construire le socialisme à partir de la conquête de l'Etat. Sur ce point voir entre autres : Buber (Martin), *Utopie et socialisme*, éd. Aubier Montaigne, Paris, 1977

<sup>160</sup> Marx place au centre de sa théorie cette idée. Les courants socialistes de la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle adopteront la méthode marxienne. Leurs héritiers, au 20<sup>ème</sup> siècle, au moment de l'effacement relatif des courants utopistes se diviseront en deux branches : les marxistes orthodoxes et les réformistes, les premiers seront à l'origine des mouvements communistes, les seconds des mouvements socialiste et social-démocrate.



membres<sup>161</sup>. En second lieu, cette Communauté européenne naissante s'insérait dans la sphère d'influence et de protection des Etats-Unis, or au cœur de cette période de guerre froide, les Etats de l'Europe de l'ouest ne pouvaient se permettre d'épouser la doctrine économique du bloc de l'est. Par ailleurs, les idées de John Maynard Keynes, dont la théorie était fondée entre autres sur la relance de la demande en agissant sur les salaires et sur une politique monétaire active<sup>162</sup>, elles donnaient la marche à suivre pour qu'un Etat mène des politiques économiques interventionnistes et ne laisse pas les lois du marché diriger seules l'économie.

Lors de la négociation du traité de Rome, il fallut mettre d'accord des gouvernements dont les idées en matière de politique économique variaient ; si, à la demande de certains, des éléments de politique interventionniste<sup>163</sup> ont été inscrits dans le texte signé à Rome, les négociateurs du traité se sont surtout mis d'accord sur le dénominateur commun possible : la libéralisation des échanges sur un marché. Toutefois, il était nécessaire d'introduire des règles communes pour que ce marché fonctionne ; c'est à ce sujet que le mouvement néo-libéral, né dans les années 1930, et les idées qu'il véhicule prennent place dans le projet européen.

Depuis les années 1990, le terme « néo-libéralisme » ou l'adjectif « néo-libéral » sont assimilés à l'ultra-libéralisme<sup>164</sup> caractérisé par la prééminence absolue du marché qui, laissé libre, suffit à la bonne marche de l'économie par l'absence d'intervention de l'Etat qui n'a plus besoin de jouer un rôle pour assurer le bien-être à la collectivité, et par la dérégulation. Or ce courant d'idées a évolué au cours des années et, dans la période entre la fin de la seconde guerre mondiale et la signature du traité de Rome, le néo-libéralisme a une signification et des connotations différentes du sens qu'on lui donne aujourd'hui.

C'est lors d'un colloque parisien en août 1938 autour de Walter Lippmann, journaliste et auteur américain que l'on place généralement la naissance du courant d'idées néo-libéral, même si celui-ci prendra des formes voire des dénominations diverses pendant le colloque et par la suite. A la veille de la seconde guerre mondiale et alors que les mouvements totalitaires ont déjà pris un dangereux essor en Europe, le « colloque Lippmann » rassemble des

---

<sup>161</sup> Ce qui renvoie à la théorie du libéralisme dont les quatre grands fondements sont : l'attachement à la propriété privée, la libre entreprise, le rôle capital des marchés et le principe de concurrence. Voir entre autres Paulet (Jean-Pierre), *Le libéralisme économique depuis 1945. De la doctrine aux grandes expériences*, éd. Ellipses, Paris, 1994 ; p.31

<sup>162</sup> J. M. Keynes (1883-1946), en tentant de trouver des solutions à la crise économique et sociale de l'entre-deux guerres, réfute l'idée néo-classique selon laquelle les marchés seuls trouvent un niveau d'équilibre optimal. Il prône l'action énergique de l'Etat pour obtenir un équilibre de plein-emploi des ressources. Cf. Keynes (John Maynard), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, éd. Payot, Paris, 1988.

<sup>163</sup> Comme les politiques communes telles la PAC, Traité de Rome, Partie II, titre II, chapitre « L'agriculture », art. 38-40 et 47

<sup>164</sup> Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, éd. Le bord de l'eau, coll. Les Voies du politique, Latresne, 2008 ; p.9-13

intellectuels, universitaires, chefs d'entreprises ou haut-fonctionnaires autour de Walter Lippmann, qui avait publié en 1937 un ouvrage intitulé « Cité libre » lançant un débat sur le libéralisme, sa définition et son articulation avec l'action d'un gouvernement<sup>165</sup>.

Walter Lippmann s'interroge au départ sur les programmes sociaux, le collectivisme et sur la doctrine d'Adam Smith qui, au 20<sup>ème</sup> siècle, est selon lui à la fois mal comprise et incapable de répondre aux défis des sociétés modernes<sup>166</sup> ; dans son livre, Lippmann révisé le socle du libéralisme résumé par l'expression « laissez-faire, laissez-passer » et il réhabilite l'action de l'Etat « *sous la forme d'un interventionnisme juridique et d'une politique de la concurrence* »<sup>167</sup>. Le marché livré à lui-même ne suffit pas et c'est « *la loi [qui] doit non seulement permettre de fixer les droits et obligations individuels, mais plus encore instituer le marché et les règles de son fonctionnement* »<sup>168</sup>. Plus encore, Lippmann soutient que l'Etat peut mener une politique fiscale volontaire, taxer les hauts revenus pour organiser la redistribution des richesses et maintenir un service et des investissements publics pour pallier les manques d'un secteur privé qui n'est pas en mesure d'assurer tout ce dont une société a besoin<sup>169</sup>. Ainsi, Lippmann énumère des domaines comme l'éducation, la recherche, la préservation des richesses naturelles ou les transports pour lesquels l'Etat doit engager des moyens et sa responsabilité<sup>170</sup>. Conscient de la similitude de cette conception de l'Etat avec celle des théories socialistes, il précise la frontière entre ce système fondé sur une rénovation du libéralisme et le système socialiste collectiviste : il rappelle que l'Etat ne doit intervenir à

---

<sup>165</sup> Lippmann (Walter), *La cité libre*, Librairie de Médecis, Paris 1946, rééd. Les belles lettres, coll. Bibliothèque classique de la liberté, 2011

<sup>166</sup> Ibid. ; p. 51-53. Walter Lippmann explique : « *J'ai voulu examiner ces programmes sociaux [depuis 1870] non seulement sous leur forme fasciste et communiste, mais aussi dans le collectivisme progressiste des Etats démocratiques, en essayant de déterminer si une société peut être planifiée et dirigée pour vivre dans l'abondance et en paix. [...] Je pensais d'abord que malgré toutes les difficultés qu'il y aurait à trouver des organisateurs suffisamment sages et désintéressés, une classe dirigeante bien éduquée parviendrait peut-être à réaliser cet idéal. Mais je finis par m'apercevoir qu'un tel ordre social n'est même pas réalisable en théorie, qu'il serait non seulement difficile à administrer, mais encore dépourvu de toute signification et qu'il est illusoire que le mouvement perpétuel. Je finis par comprendre qu'une société dirigée doit être belliqueuse et pauvre [...] Je compris alors qu'une société prospère et pacifique doit être libre. [...] C'était là la vérité essentielle qu'avaient enseignée les libéraux du XVIII<sup>e</sup> siècle au début de l'ère moderne. [...] Je me rendis compte peu à peu qu'Adam Smith n'aurait jamais considéré le grand capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle comme le « système évident et simple de la liberté naturelle » qu'il avait imaginé ; car il avait très prudemment assigné au souverain le devoir de protéger autant que possible « chaque membre de la société contre l'injustice et l'oppression exercées par tout autre membre » ; et tout son livre montre bien qu'il avait en vue quelque chose de plus substantiel que le droit égal du pauvre et du riche à se montrer dur en affaires. Et pourtant la doctrine d'Adam Smith et des grands libéraux du XVIII<sup>e</sup> siècle a servi à défendre beaucoup d'injustices et d'oppressions. »*

<sup>167</sup> Denord (François), *Néo-libéralisme, version française. Histoire d'une idéologie politique*, éd. Demopolis, Paris, 2007 ; p.104

<sup>168</sup> Ibid ; p.104

<sup>169</sup> Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, op. cit. ; p.70

<sup>170</sup> Lippmann (Walter), *La cité libre*, op.cit. ; p.274 et Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, op.cit. ; p.69

aucun moment pour orienter les choix des acteurs économiques mais doit se contenter d'administrer la justice<sup>171</sup> pour permettre aux marchés de bien remplir leur mission, l'Etat peut être défini comme « *un régulateur de conflits, abstentionniste dans la sphère de la production et des échanges, mais prêt à sanctionner les écarts de conduite par le droit et la justice* »<sup>172</sup>

L'idée du colloque est de s'interroger sur l'avenir du libéralisme<sup>173</sup> et par là-même de définir un nouveau libéralisme. Sans entrer dans les détails des débats, un élément frappe lorsque l'on s'intéresse à ce colloque : l'hétérogénéité des profils et des analyses des participants<sup>174</sup>. Du keynésien préoccupé par la vocation sociale de l'Etat au libéral partisan d'un retour strict au principe du « laissez-faire, laissez-passer », la palette des opinions représentées est large et trouver une définition unanime du néo-libéralisme relève de la gageure. L'appellation « néo-libéralisme », que l'on retiendra par la suite, désigne dès sa création des tendances différentes ; en schématisant, on peut regrouper d'un côté les tenants d'un libéralisme de gauche ou social, qui prônent une critique radicale du libéralisme et l'acceptation d'une intervention de l'Etat, et de l'autre les partisans d'une tendance conservatrice qui souhaitent réviser le libéralisme en revenant à ses sources, selon lesquelles l'Etat n'a pas à intervenir<sup>175</sup>. Ces oppositions entre participants s'expriment sur des sujets divers comme la sécurité sociale, institution défendue par Lippmann et décriée par l'économiste français Jacques Rueff, ou la concentration industrielle pomme de discorde entre industriels et économistes, ces-derniers étant contre<sup>176</sup>.

Ces deux tendances, l'une plus sociale et interventionniste l'autre plus conservatrice et désireuse de revenir au cœur idéologique du libéralisme du 18<sup>ème</sup> siècle, trouveront une filiation dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ; parmi les personnalités qui avaient participé au colloque Lippmann, Wilhelm Röpke, économiste allemand, se tournera vers l'« ordo-libéralisme »<sup>177</sup> avant d'évoluer vers l'économie sociale de marché, alors que d'autres comme

---

<sup>171</sup> Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, op.cit. ; p.106

<sup>172</sup> Denord (François), *Néo-libéralisme, version française. Histoire d'une idéologie politique*, op.cit. ; p.105

<sup>173</sup> Se reporter au programme du colloque reproduit in : Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, op.cit. ; p.249-250

<sup>174</sup> Pour plus de détails sur les participants, voir Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, op.cit. ; p.98-99 et p.250

<sup>175</sup> Ibid ; p.34-35 et Pirou (Gaétan), *Néo-libéralisme, Néo-corporatisme, Néo-socialisme*, éd. Gallimard, Paris, 1939 ; p.62-65

<sup>176</sup> Denord (François), *Néo-libéralisme, version française. Histoire d'une idéologie politique*, op.cit. ; p.119

<sup>177</sup> L'ordo-libéralisme a été fondé en Allemagne parallèlement au néo-libéralisme français ; ses fondateurs sont en premier lieu Walter Eucken (1891-1950) mais aussi Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow. Les principes généraux de l'ordo-libéralisme allemand et du néo-libéralisme français présentent de grandes similitudes, néanmoins leur ancrage dans deux sociétés qui diffèrent de par leurs histoires et leurs cultures impliquent quelques différences : sur ce sujet voir Bilger (François), « La pensée néolibérale française et l'ordolibéralisme

Jacques Rueff ou Friedrich Hayek défendront à partir des années 1970 un néo-libéralisme radical marqué par le rejet de tout interventionnisme étatique<sup>178</sup>. Illustrant bien ce clivage, le groupe de réflexion créé au sortir de la seconde guerre mondiale – en 1947 – par les néo-libéraux et qui prend le nom de Société du Mont-Pèlerin sera le théâtre de cet affrontement idéologique : en 1950, une partie de ses membres dont Wilhelm Röpke quitte la Société du Mont-Pèlerin et la synthèse qui avait été tentée entre les différents courants du néo-libéralisme échoue ; deux décennies plus tard, le courant appelé « néo-libéral » aura été réduit à un groupe refusant, à la suite de Rueff ou Hayek, toute régulation étatique<sup>179</sup>.

Néanmoins dans les années 1950, cette rupture est loin d'être entérinée et la définition du néo-libéralisme consiste en la rénovation du libéralisme ; les néo-libéraux veulent reconnaître qu'il ne suffit pas de « *laisser faire pour que le marché fonctionne et qu'on peut revendiquer au nom du libéralisme une politique économique* »<sup>180</sup>. La définition générale du néo-libéralisme héritière du colloque Lippmann – celui-ci étant fortement inspiré par l'ouvrage *La Cité libre* – et valable au lendemain de 1945 rassemble donc à la fois un marché libre et l'intervention de l'Etat au niveau du cadre et des conditions de ce marché. L'« Agenda du libéralisme » décidé à l'issue du colloque Lippmann, après avoir réaffirmé la centralité du marché libre, énonce que « *c'est à l'Etat qu'incombe la responsabilité de déterminer le régime juridique qui sert de cadre au libre développement des activités économiques* »<sup>181</sup>. Un peu plus loin, l'Agenda explique que « *l'organisation de la production d'après les principes libéraux n'exclut pas l'affectation à des fins d'ordre collectif d'une partie du revenu national distraite de la consommation individuelle* »<sup>182</sup>. Quelques années après le colloque Lippmann, l'économiste français Gaëtan Pirou donne la définition suivante de ce nouveau courant d'idée :

---

allemand », in : Commun (Patricia) (dir), *L'ordolibéralisme allemand. Aux sources de l'économie sociale de marché*, Travaux et documents du CIRAC, Université de Cergy-Pontoise, Cergy-Pontoise, 2003 ; p.17-30

<sup>178</sup> Ce courant nostalgique du « laissez-passer, laissez-faire » évoluera dans les années 1980 vers une position défendant toujours plus de dérégulation économique mais aussi monétaire et financière.

<sup>179</sup> Ce groupe se rapprochera de l'Ecole de Chicago animée par Milton Friedman et porteuse des thèses monétaristes. Cette scission entre deux courants intellectuels symbolisés par F. Hayek d'un côté et W. Röpke de l'autre, aboutira dans les années 1950, et suite au départ des partisans de W. Röpke, à une « radicalisation du néo-libéralisme et ouvre la voie à un renforcement de la domination américaine en son sein. [...] Le déplacement du centre de gravité de l'espace du néo-libéralisme de l'Europe vers l'Amérique conduit à une dépréciation de ce qui pouvait subsister de « libéralisme social » ». Denord (François), *Néo-libéralisme, version française. Histoire d'une idéologie politique*, op.cit. ; p.229

<sup>180</sup> Ibid ; p.120

<sup>181</sup> Agenda du libéralisme, 20 août 1938, in : Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, op.cit. ; p.342

<sup>182</sup> Ibid ; p.342 : l'Etat peut ainsi utiliser l'impôt pour les assurances sociales, les services sociaux, l'enseignement ou la recherche scientifique

Les partisans du néo-libéralisme reconnaissent que le capitalisme moderne, livré à lui-même, conduit souvent à des résultats contraires à la justice. Ils s'aperçoivent que la concurrence, si l'on n'y prend garde, se détruit souvent elle-même et engendre le monopole. Et il leur semble que l'Etat, en matière économique, a un grand rôle à jouer : il doit agir *pour empêcher que la concurrence ne disparaisse et pour sauvegarder la liberté effective des individus*. Les néo-libéraux proposent, en conséquence, un ensemble de mesures législatives (sur les sociétés anonymes, sur les ententes entre producteurs, voire même sur la monnaie) destinées à assurer la loyauté des transactions et à empêcher l'exploitation des faibles par les forts. La doctrine néo-libérale est donc très éloignée de la formule négative du « laissez-faire, laissez-passer ». Elle demeure cependant libérale, car elle n'entend pas que l'Etat se substitue à l'individu comme agent économique: elle veut seulement qu'en combattant le monopole et en favorisant la concurrence l'Etat rétablisse ce « milieu libre » qui a fait la grandeur du XIXe siècle.<sup>183</sup>

A la lecture de cette définition, deux éléments sont au cœur du néo-libéralisme : le libre marché et le cadre législatif (pour assurer notamment la concurrence) ; or lorsqu'on analyse les fondements du traité de Rome, il est frappant de remarquer que ces deux caractéristiques constituent le socle de la CEE. Cependant, si une filiation est à établir entre les doctrines néo-libérale des années 1940-1950 en France ou ordo-libérale en Allemagne et la nature de l'intégration économique européenne, la composante interventionniste du traité de Rome, que l'on retrouve notamment dans la mise en œuvre de la PAC, ne doit pas être négligée.

### ***Néo-libéralisme et ordo-libéralisme contre interventionnisme : un équilibre inégal***

L'ordo-libéralisme allemand, malgré quelques spécificités liées à son insertion dans des courants de pensée philosophique, économique et politique typiquement allemands<sup>184</sup>, partage le même socle d'idées et de propositions que le néo-libéralisme défini par l'Agenda du libéralisme en 1938. Les grandes figures des deux mouvements ont d'ailleurs eu des contacts comme par exemple lors du colloque Lippmann – auquel Jacques Rueff, Louis Baudin mais aussi Wilhelm Röpke ou Alexander Rüstow participaient –, ou de réunions de la Société du Mont-Pèlerin – Walter Eucken participe notamment à la conférence de création de la Société en avril 1947 – et leurs écrits s'influençaient mutuellement.

L'ordo-libéralisme et le néo-libéralisme ont ainsi deux piliers : d'une part, une filiation claire avec le libéralisme qui reprend les principes de propriété privée, de liberté de production et d'échanges, de libre concurrence ou de liberté des fixations des prix sur les marchés. D'autre part, pour pallier les manques du marché, les ordo- et néo-libéraux veulent instituer

---

<sup>183</sup> Pirou (Gaëtan), *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, éd. Armand Colin, coll. Armand Colin Section d'Histoire et de Sciences économiques, Paris, 1941 ; p.210. Le point sur le néo-libéralisme n'était pas présent dans la troisième édition du livre, parue en 1934, Gaëtan Pirou ajoute un appendice à l'édition de 1941 et définit le néo-libéralisme, le néo-socialisme et le néo-corporatisme.

<sup>184</sup> Sur les spécificités de l'ordolibéralisme allemand, voir : Bilger (François), *La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1964 ; Bilger (François), « *La pensée néolibérale française et l'ordolibéralisme allemand* », in : Commun (Patricia) (dir), *L'ordolibéralisme allemand. Aux sources de l'économie sociale de marché*, op.cit. ; p.23-27

une constitution économique<sup>185</sup> [...] et tout un régime juridique public et privé nécessaire à l'encadrement des libertés économiques ainsi qu'à la satisfaction des besoins collectifs ou à la compensation des difficultés sociales. En particulier [...] une législation très précise de la propriété, des contrats, de la faillite, des brevets, de la concurrence, de l'émission monétaire et du crédit, du système fiscal, du travail, de la solidarité sociale, ainsi qu'une définition soignée des modalités d'intervention économique et sociale de l'Etat compatibles avec le bon fonctionnement du système.<sup>186</sup>

L'ordo-libéralisme allemand, dont les grands principes ont été élaborés par le professeur d'économie Walter Eucken, chef de file de l'Ecole de Fribourg<sup>187</sup> et fondateur de la revue ORDO<sup>188</sup>, donne une place centrale à la question de la concurrence libre et non faussée<sup>189</sup> qui doit être garantie par l'Etat ; ainsi seront assurées d'une part l'efficacité économique du marché et d'autre part la liberté des acteurs économiques, affranchis à la fois des abus de positions de monopoles privés mais aussi de l'arbitraire des interventions d'Etat. En cherchant une voie entre le « laissez-faire » et l'interventionnisme, Eucken<sup>190</sup> redéfinit un nouveau rôle pour l'Etat, qui ne doit ni s'effacer ni se renforcer mais qui doit agir sur le cadre dans lequel évoluent les acteurs économiques. L'ordo-libéralisme allemand prône par exemple la mise en place d'autorités indépendantes pour assurer la concurrence ou mener la politique monétaire<sup>191</sup>.

Les fondements de la CEE reprennent ces visions économiques néo-libérale et ordo-libérale ; le traité de Rome, qui instaure un marché libre entre les Etats membres mais promeut un interventionnisme juridique des institutions communautaires dotées d'instruments pour défendre le marché contre les abus des entreprises – notamment en donnant à la politique de la concurrence un rôle central, semble directement inspiré par ces doctrines. La conception néo-libérale peut être mise en place avec d'autant plus d'efficacité au niveau européen que le

---

<sup>185</sup> Ce terme de « constitution économique », rarement défini, est difficile d'utilisation, car lourd de sous-entendus et de conflits politiques. Il semble signifier un ensemble de règles qui encadrent les économies des Etats membres et qui correspondent à certaines valeurs ou choix politiques et économiques ; le terme de « constitution » renverrait au caractère absolu de ces règles. Nous reviendrons sur cette notion dans un contexte européen, cf. Partie IV, chapitre 7, point B « De la vie interne du parti aux institutions européennes : quelle articulation ? » ; p. 403-421 du présent travail.

<sup>186</sup> Bilger (François), « La pensée néolibérale française et l'ordolibéralisme allemand », in : Commun (Patricia) (dir), *L'ordolibéralisme allemand. Aux sources de l'économie sociale de marché*, op.cit. ; p.22 et Agenda du libéralisme, 20 août 1938, in : Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, op.cit. ; p.342

<sup>187</sup> Sur Walter Eucken et l'Ecole de Fribourg, voir : Gerken (Lüder) (dir), *Walter Eucken und sein Werk. Rückblick auf den Vordenker der sozialen Marktwirtschaft*, Untersuchungen zur Ordnungstheorie und Ordnungspolitik 41, Walter Eucken Institut, Mohr Siebeck, Tübingen, 2000; Bilger (François), *La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, op.cit.

<sup>188</sup> La revue ORDO ou "Jahrbuch für die Ordnung von Wirtschaft und Gesellschaft" a été fondé en 1948 par Walter Eucken et Franz Böhm ; voir [www.ordo-jahrbuch.de](http://www.ordo-jahrbuch.de)

<sup>189</sup> Walter Eucken parle de « Politik der Wettbewerbsordnung ». Sur la pensée de Walter Eucken et les principes de l'ordo-libéralisme, voir Eucken (Walter), *Die Grundlagen der Nationalökonomie*, Gustav Fischer, Jena, 1940 ; Eucken (Walter), *Grundsätze der Wirtschaftspolitik*, édité par Eucken (Edith) et Hensel (Paul), Mohr Siebeck, Tübingen, 1952

<sup>190</sup> Les recherches de Wilhelm Röpke et Alexander Rüstow vont dans le même sens.

<sup>191</sup> Au niveau national, cette doctrine se retrouve dans des institutions comme le Bundeskartellamt, institution indépendante chargée de protéger la libre concurrence ou la Bundesbank, indépendante du pouvoir politique.

marché transnational n'est plus sous le contrôle d'un Etat qui pourrait être tenté d'intervenir pour fixer les prix, par exemple, ou d'imposer un plan dans un domaine ; les six Etats tiraillés entre des conceptions économiques hétérogènes limitent donc tout interventionnisme sur le marché commun à la correction des défaillances marchandes<sup>192</sup>.

Cependant, le traité de Rome n'est pas seulement le reflet de cette doctrine néo- ou ordolibérale : les trois chapitres consacrés à des « politiques communes »<sup>193</sup> montrent bien que la tendance interventionniste a été aussi à l'œuvre lors de la négociation et de l'élaboration du traité CEE.

Dans le cadre national, l'interventionnisme de l'Etat dans le domaine économique peut se manifester à plusieurs niveaux. L'Etat peut, d'une part, prendre des mesures dirigistes<sup>194</sup> pour réguler et protéger une production particulière, en intervenant notamment sur la politique des prix – fixation des prix ou indemnisation des producteurs si le prix de vente est trop bas – ou sur les importations – l'administration du pays régule les flux des importations en imposant des taxes ou des contingents sur les produits entrants –. D'autre part, l'Etat peut influencer les agents économiques dans leurs choix : en donnant des axes différents à ses politiques monétaire et budgétaire – il peut par exemple opter pour une politique de l'offre ou de la demande destinée à stimuler l'activité économique –, en décidant de développer certaines infrastructures ou de subventionner certains domaines ou encore en nationalisant un secteur économique.

Dans le cadre de la CEE, trois politiques communes dotées de caractéristiques interventionnistes sont inscrites dans le traité de Rome : la PAC, la politique commerciale et la politique des transports. Nous avons rappelé plus haut<sup>195</sup> le manque d'engagement et de moyens vis-à-vis de la politique commerciale, trop vite submergée par les exigences du GATT pour pouvoir décider d'une ligne d'action propre, et la frilosité des Etats quant à la politique commune des transports restée à l'état de vœu pieu. La seule politique interventionniste qui a reçu les moyens de son ambition est la PAC, marché pour lequel les Etats, au sein du Conseil des ministres, ont garanti les prix, versé des aides compensatoires aux agriculteurs ou organisé la protection des produits agricoles par rapport au marché

---

<sup>192</sup> Denord (François), Schwartz (Antoine), « *L'économie (très) politique du traité de Rome* », art.cit. ; p.40

<sup>193</sup> Cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » ; p.58-75 du présent travail

<sup>194</sup> Dreyfus (Françoise), *L'interventionnisme économique*, Dossiers Thémis, PUF, Paris, 1971 ; p. 9-13

<sup>195</sup> Cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » ; p.58-75 du présent travail

mondial. Mais si la PAC a rempli ses fonctions<sup>196</sup> dans les premières années de sa mise en place, elle a vite connu des difficultés liées à des surplus de production, à la part trop importante du budget européen consacré à cette politique particulière – problème qui a entraîné des tensions internes – et aux oppositions des pays-tiers face au protectionnisme européen dans ce domaine – exprimées notamment dans l’enceinte du GATT<sup>197</sup>. Pour pallier ses déficits, la PAC a subi une série de réformes qui ont eu, entre autres, deux conséquences : l’importance de la PAC revue à la baisse et une orientation plus libérale de cette politique. Elle s’éloigne donc de l’interventionnisme pour se conformer davantage à un modèle libéral d’échanges mondiaux<sup>198</sup>.

Excepté l’inscription de ces trois politiques communes dans le traité de Rome, l’interventionnisme reste réservé au domaine des politiques économiques et sociales menées par les Etats au niveau national. Le traité CEE prévoyait des convergences et une certaine coordination au niveau économique et social, signe que certains négociateurs gardaient probablement en arrière-pensée l’idée d’un interventionnisme coordonné par le biais des politiques économiques et sociales des Etats – allant même pour certains jusqu’au schéma d’un Etat européen fédéral. Mais dans les quinze premières années, la convergence entre les politiques économiques et sociales n’a pas lieu et l’interventionnisme reste donc du ressort national.

En somme, plusieurs caractéristiques sont à souligner concernant la négociation du traité de Rome. En premier lieu, il y a des liens entre les négociateurs du traité de Rome et les courants d’idées néo- et ordo-libéraux – mouvements cosmopolites qui sont de manière générale favorables au projet économique européen<sup>199</sup>. Alfred Müller-Armack, négociateur allemand du traité est l’un des tenants de l’ordo-libéralisme et Ludwig Erhard, alors ministre allemand de l’économie, applique les principes ordo-libéraux pour mener sa politique. Mais même du côté français, pays dont la politique économique nationale tendait plus vers l’interventionnisme, des personnalités au cœur de la négociation comme Robert Marjolin ou

---

<sup>196</sup> Dont les principales sont : accroître la productivité, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements, assurer des prix raisonnables aux consommateurs, voir Traité CEE, Deuxième partie, titre II, art.39

<sup>197</sup> La notion de préférence communautaire propre à la PAC entre en conflit juridique avec la clause de la nation la plus favorisée du GATT ; ce conflit va nourrir l’opposition du GATT à la CEE au sujet de la PAC à partir des années 1980.

<sup>198</sup> Sur cet aspect de la PAC, voir Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.225-231

<sup>199</sup> François Denord souligne l’importance de la défense du fédéralisme européen pour les tenants du néo-libéralisme dès les années 1930. Cf Denord (François), *Néo-libéralisme, version française. Histoire d’une idéologie politique*, op.cit. ; p.113



Christian Pineau ont eu des contacts avec les néo-libéraux, le premier ayant même participé au colloque Lippmann<sup>200</sup>.

Néanmoins, lors des négociations, deux visions s'opposent : celle, ordo-libérale voire libérale, défendue surtout par les Allemands et les Hollandais, et celle plus interventionniste, défendue par les Français et les Italiens<sup>201</sup>. Sauf pour la PAC, l'interventionnisme européen désiré par ces deux pays et inscrit en filigrane dans le traité CEE restera lettre morte, laissant la vision néo- et ordo-libérale former un socle durable pour le projet de CEE, avec comme points cardinaux la libéralisation des échanges entre les Etats partenaires et une libre concurrence assurée par un ensemble de règles et des institutions supranationales indépendantes. Les tentatives françaises lors des négociations pour tenter d'harmoniser les réglementations sociales n'aboutiront qu'à quelques concessions, comme par exemple l'inscription du principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes (art. 119 TCE) ou l'incitation à rapprocher et coordonner les politiques économiques et sociales nationales<sup>202</sup>. Au fil des années, le fossé se creuse entre d'une part les éléments interventionnistes, marqués par les difficultés de la PAC ou les réticences des Etats à rapprocher leurs politiques économiques, et d'autre part les éléments libéraux, caractérisés par la mise en place rapide du marché commun et la centralité de la politique de concurrence. On assiste au succès de l'intégration négative sur l'intégration positive et donc du néo- et de l'ordolibéralisme sur l'interventionnisme.

Parallèlement à cette orientation théorique doublée d'une réalisation effective, un autre aspect de la construction européenne a renforcé le choix du néo- et de l'ordolibéralisme : la question de la légitimité politique de la CEE. Le nouvel ensemble européen centré sur l'économie a laissé de côté l'aspect politique de l'intégration ; or, les principes de l'ordolibéralisme combient naturellement ce manque, en confiant à des instances indépendantes comme la Commission le soin d'appliquer les règles du traité en l'absence des institutions que l'on trouve au niveau national et qui ont, elles, une légitimité liée aux démocraties

---

<sup>200</sup> Denord (François), Schwartz (Antoine), « *L'économie (très) politique du traité de Rome* », art.cit. ; p.40

<sup>201</sup> Cette présentation en deux blocs tend à caricaturer quelque peu la situation : du côté français par exemple, les négociateurs ont des positions plus nuancées et ils doivent surtout composer avec une administration et des élites nationales favorables à l'interventionnisme. Richard F. Kuisel lorsqu'il analyse l'ordre économique en France dans les années 1950 le définit d'ailleurs « d'économie politique néo-libérale », bien loin d'un interventionnisme effréné et fruit de la synthèse entre trois éléments : direction par l'Etat, organisations corporatistes et forces du marché. In : Kuisel (Richard F.), *Le capitalisme et l'Etat en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, éd. Gallimard, coll. Bibliothèque des Histoires, Mayenne, 1984 ; p.411

<sup>202</sup> Dans le livre d'entretiens de Maria Grazia Melchionni et Roberto Ducci, l'ambassadeur néerlandais Johannes Linthorst Homan donne des clefs, lors de son entretien, pour comprendre que les points de vue néerlandais et français étaient tellement opposés que des accords « *sur la vie monétaire, la vie budgétaire, la vie sociale* » étaient prématurés ou impossibles. in : Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit., p.49-51

constitutionnelles<sup>203</sup>. Il y a donc une légitimité créée par l'action économique, faisant passer au second plan le retard démocratique de la CEE. La légitimité démocratique et ainsi la conduite de politiques interventionnistes en matière économique et sociale restent au niveau national, tandis que le niveau européen se concentre sur le bon fonctionnement du marché, laissant dans un premier temps les questions politiques en suspens<sup>204</sup>. A l'inverse, l'absence de pouvoir politique légitime ajoute encore aux difficultés d'un interventionnisme qui aurait lieu au niveau européen.

Enfin, la construction européenne a aussi été marquée par une résistance des Etats à accepter des transferts de souveraineté – un bel exemple de cette réticence a été donné par la France qui a poussé les Etats membres à accepter le compromis de Luxembourg en 1966<sup>205</sup> – ; or ces transferts de souveraineté auraient encouragé la conduite de politiques interventionnistes au niveau européen. Il y a donc eu, jusqu'au début des années 1980, une sorte d'alliance entre la vision ordolibérale du marché européen et le désir des Etats de conserver toutes leurs prérogatives.

Il y a certes un mélange initial entre les visions interventionniste et néo- ou ordolibérale dans l'élaboration du traité de Rome ; mais ce sont plutôt des nécessités liées à une réalité de fait et à des caractéristiques particulières de la CEE qui conduisent la construction du marché commun à s'inspirer des théories néo- et ordolibérales ; ce n'est pas une théorie défendue *a priori* par les négociateurs du traité de Rome. Johannes Linthorst Homan, participant néerlandais aux travaux du Comité Spaak puis chef de la délégation néerlandaise (1956-57) lors des négociations CEE et Euratom, l'explique bien :

La négociation de Bruxelles marque le passage, dans la façon de construire l'Europe, de la phase théorique et de la procédure déductive à la phase pragmatique et à la procédure inductive. Jusqu'alors on était parti des principes et on raisonnait sur leur base ; depuis ce moment, on n'a plus cherché à avoir une théorie d'ensemble, mais on a négocié sur la base des nécessités de fait et on est parti de l'analyse des nécessités de fait pour arriver à quelques principes de travail sur le plan institutionnel.<sup>206</sup>

Par ailleurs, ce traité, s'il est façonné par le domaine de l'économie, a bien été avant tout négocié par des responsables politiques, qui avaient bien sûr leurs préférences en termes de doctrines économiques mais qui cherchaient avant toute chose à réaliser un projet européen.

---

<sup>203</sup> Strassel (Christophe), « *Le modèle allemand de l'Europe : l'ordolibéralisme* », En temps réel – les cahiers, juin 2009, [www.entempsreel.com](http://www.entempsreel.com) ; p. 44 ; Joerges (Christian), « La constitution économique européenne en processus et en procès », Revue internationale de droit économique, de Boeck, Bruxelles, 2006/3, p.245-284 ; p.258

<sup>204</sup> Joerges (Christian), « *La constitution économique européenne en processus et en procès* », art.cit. ; p.258

<sup>205</sup> Voir plus haut, p.59

<sup>206</sup> Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; p.5

## ***Un traité politique avant d'être économique***

Si les choix doctrinaux économiques du traité de Rome continuent de caractériser l'ensemble européen aujourd'hui, il faut cependant relativiser cette question de doctrine économique : les négociations en vue d'aboutir à la signature du traité de Rome ont en effet été dictées non pas par des considérations de doctrine économique mais par l'immense volonté politique<sup>207</sup> des responsables des six pays fondateurs de voir enfin aboutir leur projet d'une union – qui leur apporterait ensuite de nouveaux débouchés commerciaux. Il est d'ailleurs à noter que les milieux économiques des six pays fondateurs n'ont pas joué un rôle moteur pour favoriser les décisions liées à la future union douanière<sup>208</sup>. Le facteur politique joue un rôle primordial qui éclipse les débats économiques<sup>209</sup>.

Les acteurs économiques désiraient, au sortir de la seconde guerre mondiale, libéraliser le commerce mais ils comptaient surtout sur les principes établis par le GATT et pensaient plutôt en termes d'échelle mondiale que d'échelle européenne. Le projet d'une union douanière, en instaurant un tarif douanier commun, favorisait certes les échanges intracommunautaires mais pouvait entraver certains échanges entre un pays membre et un pays-tiers, n'apportant ainsi pas forcément tous les avantages d'une libéralisation du commerce à l'échelle mondiale<sup>210</sup>. Or, l'action politique, prenant l'initiative, n'a pas laissé de champ libre pour ouvrir ce débat sur le bien-fondé de ce choix économique, elle n'a pas inclus ces questionnements dans sa réflexion dans le but de conclure un accord le plus vite possible. De même, les responsables politiques ont tranché des différends d'ordre économique avec leur instinct, en reléguant les justifications économiques au second plan. Lors des discussions

---

<sup>207</sup> Dans le cas français, Guy Mollet, président du Conseil en 1956-57, s'est engagé personnellement en faveur du projet de traité de Rome et ce contre certains membres de son gouvernement qui invoquaient notamment des contre-indications économiques. Voir à ce sujet : Lefebvre (Denis), *Les socialistes et l'Europe. De la Résistance aux traités de Rome*, Les Notes de la Fondation Jean Jaurès, Les Essais, juin 2007 ; p.26-27

<sup>208</sup> Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit., entretien avec Robert Marjolin p.310-339 et entretien avec Johannes Linthorst Homan, p.45-72. L'économiste allemand Werner Abelshauser explique que les représentants du monde économique sont plutôt « sceptiques » sur le projet de CEE ; K. Adenauer et G. Mollet « passent outre les objections de leurs experts » ; in : Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.256

<sup>209</sup> Cf Scharpf (Fritz), *Gouverner l'Europe*, op. cit. ; p.52 ; Farvaque (Etienne), Lagadec (Gaël) (dir.), *Intégration économique européenne. Problèmes et analyses*, op.cit ; p.48

<sup>210</sup> Sur ce débat entre création et détournement d'échange, voir la théorie de l'économiste Jacob Viner, qui distingue la création d'échange » correspondant au gain créé par l'appel à de nouveaux producteurs plus efficaces et le « détournement d'échange » ou la perte liée au fait de remplacer d'anciens producteurs issus du commerce mondial par de nouveaux producteurs, moins efficaces, venus de l'union douanière. Le bilan de ces deux effets contradictoires est très difficile à établir, sauf dans des cas limites. Un cas limite était donné par l'exemple des bananes moins chères que les Allemands renoncèrent, en 1957, à importer d'Amérique latine pour acheter celles qui venaient des Antilles françaises, bel exemple de détournement d'échange. in : Farvaque (Etienne), Lagadec (Gaël) (dir.), *Intégration économique européenne. Problèmes et analyses*, op.cit ; p.40-42; Herschtel (Marie-Louise), *L'économie de l'Union européenne*, op.cit. ; p.51-52

sur le tarif extérieur douanier par exemple, les économistes et responsables administratifs du Benelux ou d'Allemagne souhaitaient un niveau du tarif très bas alors que les Français ou les Italiens voulaient au contraire un haut niveau de protection. Avant que les experts et les économistes ne s'emparent du sujet et risquent de bloquer la négociation, Paul-Henri Spaak, qui mène alors les débats, tranche la discussion en décidant de choisir comme valeur la moyenne arithmétique de tous les tarifs extérieurs différents<sup>211</sup>, défiant toute logique économique, qu'elle soit libérale ou protectionniste. Pour des questions plus précises encore, comme certains tarifs extérieurs pour lesquels Français et Hollandais refusent de trouver un compromis, Spaak menace de démissionner et laisse la présidence des négociations au baron Snoy et d'Oppuers qui le seconde lors des discussions ; celui-ci propose alors de prendre « *la médiane entre les deux positions extrêmes* [bien que cela n'ait] *aucun sens au point de vue de la logique tarifaire* »<sup>212</sup>. Par ses colères, simulées ou véritables, Spaak fait avancer les négociations sans se préoccuper d'une doctrine économique, Snoy et d'Oppuers insiste sur la nouveauté du marché commun dont on ne sait pas vraiment comment il se comportera et donc sur la nécessaire relativisation de ces décisions sur des chiffres<sup>213</sup>. Le chancelier Adenauer a la même démarche lorsqu'il décide, allant à l'encontre de son ministre de l'économie Ludwig Erhard plus enclin à développer un partenariat européen dans le cadre moins contraignant de l'OECE, de réaliser cette union des six pays, faisant passer la priorité du but politique avant la discussion économique<sup>214</sup>.

Il n'y a donc pas de décision en faveur d'une doctrine économique précise – interventionniste ou libérale par exemple – mais une volonté politique de trouver coûte que coûte un compromis pour s'accorder sur un texte et réaliser concrètement le projet européen ; et ce, le plus rapidement possible, les responsables réunis à Messine puis à Bruxelles ayant bien conscience que la marge de manœuvre dont ils semblent alors disposer ne sera pas éternelle.

La signature de ce traité signifie que les dirigeants politiques des six pays ont senti la nécessité de s'unir pour permettre le développement de chaque pays ; ce moment de l'histoire européenne est la rencontre entre cette volonté politique très forte de quelques-uns et

---

<sup>211</sup> Müller-Armack (Alfred), « *Die Wirtschaftsordnung des gemeinsamen Marktes* », 1964 in: Müller-Armack (Alfred), *Wirtschaftsordnung und Wirtschaftspolitik. Studien und Konzepte zur sozialen Marktwirtschaft und zur europäischen Integration*, op.cit. ; p.406.

<sup>212</sup> Entretien avec Jean-Charles Snoy et d'Oppuers in : Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; p.174

<sup>213</sup> Ibid ; p.174

<sup>214</sup> Cf. la directive du 19 janvier 1956 de Konrad Adenauer à ses ministres, citée dans la note ci-dessus n°23, chapitre 1 du présent travail. Voir aussi Brouwer (Jan Willem), « *L'élaboration des traités de Rome* » in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Cinquante ans de traité de Rome, 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, éd. Franz Steiner, Stuttgart, 2009 ; p.26

l'opportunité de tirer des bénéfices économiques au niveau national liés au nouveau marché<sup>215</sup>. Le traité est un compromis entre les intérêts des uns et des autres. Il est très ouvert sur l'avenir, il ouvre des chapitres que les institutions pourront remplir – d'où le fait qu'on parle de « traité-cadre » et non de « traité-loi » comme pour la CECA – ; le domaine d'application du traité a porté sur le champ économique, domaine dans lequel le dynamisme européen était excessivement fort pour la période présente et à venir. Traité fondé sur des compromis et en même temps protégeant très bien les intérêts de chacun, il permettait aussi bien une lecture gaulliste qu'une lecture fédéraliste du traité. La même plasticité du traité se retrouve dans le domaine économique et Alfred Müller-Armack, qui revient sur le résultat final du traité de Rome, le résume ainsi :

Non que les idéaux libéraux se soient constamment imposés lors des négociations; au contraire, les gouvernements d'obédience socialiste étaient très bien représentés. Si l'on en arriva cependant à ce résultat, ce fut la conséquence d'une prudence face aux interventions nationales des autres pays. On voulut se protéger de la politique économique des autres Etats, cela eut pour conséquence de limiter strictement la marge de manoeuvre en termes de politique économique [...]. Ce résultat ne fut peut-être pas forcément obtenu par l'expression de tendances particulièrement libérales, mais plutôt par une certaine jalousie entre les Etats.<sup>216</sup>

---

<sup>215</sup> Pour le traité de Rome, les négociateurs prennent des décisions politiques et les milieux économiques sont très peu présents lors de l'élaboration du traité. Par la suite, les négociations des traités ultérieurs seront différentes et les groupes de pression nationaux semblent avoir beaucoup plus influencé les négociations politiques. L'auteur Andrew Moravcsik fait ainsi la différence entre le traité de Rome, œuvre d'une négociation entre hommes politiques et les traités suivants, notamment l'Acte unique, pour lesquels coïncidèrent l'action de la Commission, les intérêts transnationaux des milieux d'affaires et la volonté des Etats. « *According to Wisse Dekker, chief executive officer of Philips, European integration in the 1950s was initiated by politicians, while in its current « industrial » phase it is initiated by business leaders.* ». Moravcsik (Andrew), « *Negotiating the Single European Act: National Interests and conventional Statecraft in the European Community* », in: *International Organization*, 45(1), Winter 1991, Cambridge University Press, p.19-56; p.22

<sup>216</sup> Müller-Armack (Alfred), « *Die Wirtschaftsordnung des gemeinsamen Marktes* », 1964 in: Müller-Armack (Alfred), *Wirtschaftsordnung und Wirtschaftspolitik. Studien und Konzepte zur sozialen Marktwirtschaft und zur europäischen Integration*, op.cit.; p.405

## **Chapitre 2 : La CEE, une réalisation à l'écart de la vie politique nationale**

Nous avons présenté dans le premier chapitre une construction européenne mue dans les quinze premières années de son existence par un projet économique ; le traité de Rome met en place un cadre institutionnel européen, mais toutes les actions engagées par ce-dernier relèvent du domaine économique. Et si la description de cette construction européenne renvoie à un champ lexical et à des notions politiques – on parle de « politiques économiques », de « vote à majorité qualifiée » ou encore de « mandat » des commissaires européens –, la question de la finalité politique de la CEE est restée taboue. Mais même si la forme que prendra le système politique européen est éludée, le seul fait d'instaurer des institutions politiques supranationales pose inévitablement la question d'un nouveau cadre de la vie politique, qui se superpose au niveau national et peut entrer en conflit avec celui-ci. Par ailleurs, en changeant les règles d'encadrement des marchés nationaux, en ouvrant les frontières douanières, en confiant à la Commission la PAC ou le soin d'orchestrer la politique de concurrence, les fondateurs de la CEE transforment les rapports étroits entre la sphère politique et économique, soustrayant certains pans de l'économie à l'autorité des Etats.

Soumis à ces changements, le cadre séculaire de la vie politique liée à une nation et à un Etat est ébranlé. Pour autant, l'édifice européen ne va pas du tout éclipser les instances décisionnelles nationales, de toute façon bien présentes au Conseil. De plus, le citoyen des Etats-membres de la CEE s'oriente, vote et dispose de points de repères au niveau national, n'ayant au début des années 1970 qu'un lien très distendu avec les réalisations de la CEE – sauf dans certains secteurs particuliers comme l'agriculture – et ses institutions – l'Assemblée européenne n'étant pas élue au suffrage direct et ayant seulement une fonction consultative. Les institutions de la CEE vont donc plutôt se développer en parallèle du cadre de la vie politique nationale, posant de nombreux défis aux Etats et aux citoyens. Dans ce deuxième chapitre, nous essaierons d'expliquer cet antagonisme entre Etats-membres et Communauté européenne, ainsi que la singularité du modèle européen, et nous nous demanderons dans quelle mesure les mécanismes de la CEE établis par le traité de Rome transforment la vie politique des pays membres et de leurs citoyens. Partant, nous poserons la question du rôle des partis politiques, acteurs centraux de la vie politique, lors de la mise en place de la CEE et de ses premières réalisations.

## **A. La CEE face aux Etats-nations : accommodement ou opposition ?**

L'Etat ou la nation, concepts sur lesquels nous allons revenir, accompagnent depuis plusieurs siècles l'histoire des peuples européens et l'organisation politique de nos sociétés. Peu à peu, ils sont devenus des cadres référentiels pour le citoyen et le terrain d'action du personnel politique. Au cours des siècles, Etat et nation ont finalement fusionné, et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'Europe est constituée d'un certain nombre d'Etats-nations, sorte de construction politique idéale dans laquelle le citoyen avait progressivement acquis tous ses repères. Or, suite à la seconde guerre mondiale, de vives critiques contre l'Etat-nation s'élèvent : celui-ci apparaît comme dangereux, la paix fondée sur des coalitions d'Etats ayant été détruite par deux fois. L'accord des gouvernements pour engager leur pays dans la construction européenne, qui porte en elle des éléments de supranationalité et qui va donc restreindre la souveraineté des Etats, résulte aussi – même si cet aspect n'exclut pas les autres raisons en faveur de la CEE notamment économiques ou liées à la politique européenne des Etats-Unis – de ce constat et de la position de faiblesse qui est celle des Etats-nations au sortir de la seconde guerre mondiale.

La mise en place des institutions européennes et de règles supranationales est donc une rupture dans l'histoire européenne et en donnant un nouveau cadre politique au citoyen, en chamboulant la souveraineté nationale ou en redistribuant les cartes de la responsabilité et de la légitimité politiques, elle force l'Etat-nation à prendre position et s'accommoder de ce nouvel ensemble et de cette gouvernance à plusieurs niveaux qui vient se substituer aux gouvernements. Au-delà, elle posera la question de l'ouverture de la démocratie, originellement ancrée dans une culture nationale, à sa dimension européenne et des nouveaux repères à donner au citoyen-électeur confronté à une responsabilité politique qui se dilue et à une citoyenneté qui tend à devenir multiple.

### ***L'Etat-nation, cadre de la vie politique***

Comment définir la « vie politique », qu'entend-on exactement sous ce terme ? René Rémond a dressé un inventaire très complet des éléments constitutifs de la vie politique<sup>1</sup> : la vie politique nécessite en premier lieu un cadre institutionnel, celui-ci regroupe les textes, au premier rang desquels figure la constitution, qui règlent l'organisation de la vie politique tels

---

<sup>1</sup> Rémond (René), *La vie politique en France 1789-1848*, Armand Colin, coll. Agora, Paris, 1965 ; p.15-24 L'ouvrage de R. Rémond est certes consacré à la vie politique en France au 19<sup>ème</sup> siècle mais sa définition peut parfaitement s'appliquer à notre époque.

le partage des pouvoirs, la durée des mandats, les régimes électoraux ou l'attribution des compétences. René Rémond parle de ces textes comme d'une « *règle du jeu* »<sup>2</sup>. Au sein de ce cadre institutionnel, on trouve des acteurs : la classe politique – composée principalement des membres des gouvernements, des responsables en charge des partis politiques, des élus et des parlementaires –, les militants affiliés à un parti et qui prennent part activement et régulièrement à la vie politique et enfin les électeurs qui votent au gré des échéances électorales. Enfin, Rémond définit la vie politique comme « *un champ de forces* »<sup>3</sup> dans lequel différents groupes, notamment les partis, veulent conquérir le pouvoir pour accéder aux responsabilités et tentent dans ce but de rassembler le plus de voix possibles – organisation de réunions, de meetings électoraux, distributions de tracts, utilisation des médias – ; la vie politique dépend aussi d'un contexte et de forces qu'elle ne contrôle pas toujours : les défis économiques, comme une crise monétaire ou un effondrement de l'exportation, ou les changements internationaux. La classe politique, prise dans ce jeu à entrées multiples, doit arriver à convaincre l'opinion publique et à développer des outils pour arriver à ses fins – René Rémond évoque notamment le rôle des idéologies.

En Europe, cette vie politique s'est développée dans le cadre de l'Etat-nation. A l'origine de cette construction, il y a l'idée de l'Etat, détenteur unique et légitime d'un pouvoir politique qui s'impose dès le 16<sup>ème</sup> siècle par les écrits de plusieurs penseurs. Nicolas Machiavel est le premier qui cherche à définir l'Etat ; il établit que seul un Etat fort à l'intérieur comme à l'extérieur sera capable de donner à ses citoyens ce qu'ils considèrent comme leurs droits fondamentaux : le droit à la sécurité, à l'honneur et à la protection de leur bien-être<sup>4</sup>. Jean Bodin, dans la deuxième moitié du siècle, élabore dans ses *Six livres de la République*<sup>5</sup> le concept de souveraineté de l'Etat qui s'appuie sur des lois. Contrairement à Machiavel qui étudie la problématique des relations internationales, Bodin exclut cette question du pouvoir vers l'extérieur et fait un lien entre territoire, peuple et Etat, ancrant cette souveraineté dans un espace délimité<sup>6</sup>. Au début du 17<sup>ème</sup> siècle, Thomas Hobbes, après avoir établi que la condition naturelle des hommes est « *la guerre de chacun contre chacun [...] aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tiennent tous en respect* »<sup>7</sup>, explique que pour sortir de cet état, les individus décident « *de confier tout leur pouvoir et toute leur*

---

<sup>2</sup> Ibid ; p.17

<sup>3</sup> Ibid ; p.19

<sup>4</sup> Machiavel (Nicolas), *Discours sur la première décade de Tite-Live*, éd. Flammarion, Paris, 1985 ; p.43

<sup>5</sup> Bodin (Jean), *Les Six Livres de la République*, éd. Fayard, Paris, 1986, chapitre 9 à 11

<sup>6</sup> Vayssière (Bertrand), « *Europe et souveraineté : La notion d'Etat, des penseurs classiques aux réalités actuelles* », in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n°95, juillet-septembre 2007, p.151-166 ; p.153

<sup>7</sup> Hobbes (Thomas), *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir, de la république ecclésiastique et civile*, éd. Sirey, Paris, 1971 ; p.122-124



*force à un seul homme, ou à une seule assemblée, qui puisse réduire toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté* »<sup>8</sup>, ainsi, les sujets concluent un contrat social pour garantir la paix civile, transfèrent volontairement la souveraineté à une autorité supérieure et s'engagent à respecter la loi civile. Traversant ces trois œuvres, l'idée de l'Etat se détache progressivement de la sphère religieuse ou spirituelle qui était inhérente à la souveraineté<sup>9</sup>.

Ces trois penseurs politiques ont été les théoriciens de l'Etat moderne. Dans celui-ci, un lien était établi entre le souverain, la société et l'individu : ce contrat donnait au souverain la souveraineté, accordait à l'individu des garanties de ses droits et permettait le libre développement des forces économiques de la société. Ce contrat permet une double liberté : l'Etat détient le monopole de la puissance publique et il soumet la société à ce monopole, il a la liberté de diriger le corps politique mais, en contrepartie, il protège chacun de ses membres de la violence d'autrui et il permet à chacun de développer son autonomie.

Cet Etat, établi en Angleterre et en France au 17<sup>ème</sup> et au 18<sup>ème</sup> siècles verra son rôle évoluer entre 1815 et 1914 ; les rapports entre l'Etat et la société se modifieront avec le triomphe lent et progressif des idées du libéralisme politique tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, mais les fonctions essentielles, régaliennes, demeureront intactes<sup>10</sup>. Parallèlement, un autre courant de pensée fondé sur l'idée de nation<sup>11</sup> conduit dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle à un renouvellement de la forme de l'Etat : les trois révolutions anglaise, américaine et française proclamant des nations souveraines, les révolutions libérales et nationales de 1830, le printemps des peuples à travers toute l'Europe en 1848, les unifications allemande et italienne, les révoltes des peuples asservis de l'Europe de l'est et du sud-est du continent sont autant de jalons qui attestent de cette force qui pousse chaque nation<sup>12</sup> à retrouver sa liberté et à transformer l'Etat en Etat-nation.

---

<sup>8</sup> Ibid ; p.177

<sup>9</sup> Vayssière (Bertrand), « *Europe et souveraineté : La notion d'Etat, des penseurs classiques aux réalités actuelles* », art.cit. ; p.152. Pierre Rosanvallon analyse également la laïcisation de la sphère politique, cf. Rosanvallon (Pierre), *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, éd. Seuil, coll. Point, Paris, 1990 ; p.272

<sup>10</sup> Montesquieu fonde la science politique moderne. En écrivant *De l'Esprit des Lois* en 1748, il définit avec exactitude la liberté politique, la loi, les formes de gouvernement et l'équilibre des pouvoirs fondé sur la séparation des pouvoirs. Ainsi, avec Locke, il est le théoricien du libéralisme politique, cette doctrine qui protège la liberté du citoyen en limitant les pouvoirs de l'Etat.

<sup>11</sup> Sur cette question du fait national, voir Rémond (René), *Introduction à l'histoire de notre temps – Le XIX<sup>e</sup> siècle, 1815- 1914*, éd. du Seuil, Paris, 1974 ; p.174-192

<sup>12</sup> Nous prenons ici le mot « nation » dans sa définition historique – au sens d'un groupe humain qui a des racines communes (historiques, linguistiques, ethniques), qui est établi sur un territoire défini et qui constitue une communauté politique détentrice d'une souveraineté – et laissons de côté le débat sur la pertinence du concept de nation. On pourra voir à ce sujet le texte de référence d'Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Conférence prononcé à a Sorbonne le 11 mars 1882, in : Renan (Ernest), *Discours et conférences*, éd. Calman Lévy, Paris, 1887

Enfin, conséquence du mouvement libéral et concomitante au fait national, l'aspiration à la démocratie s'est épanouie dans le cadre de l'Etat-nation, ajoutant un dernier volet à la transformation de l'Etat. Les peuples européens sont à la recherche d'une double liberté : d'une part, la liberté du corps politique dans son unité, c'est-à-dire la souveraineté du peuple devenant collectivement autonome et constituant donc sa souveraineté nationale, son droit à s'autodéterminer et à se libérer des oppresseurs éventuels et d'autre part, la liberté du citoyen protégé dans ses droits par les lois. Mais là où, au départ, le libéralisme politique avait permis l'établissement d'un Etat-nation dominé par les minorités de citoyens riches et cultivés, toute l'œuvre du courant démocratique tendra à faire participer le peuple entier à la vie politique ; c'est d'abord le sens naturel de l'évolution démocratique bien étudié par Alexis de Tocqueville<sup>13</sup>. Cela correspond aussi à un héritage de la révolution française, celui de Jean-Jacques Rousseau<sup>14</sup>. Cette entrée du peuple dans la vie de la nation correspond également à une nécessité lorsque des forces, en Allemagne ou en Italie, veulent réaliser l'unité nationale et qu'elles sont à la recherche d'alliés. Ainsi le désir d'égalité civique, le désir d'élargissement du nombre de citoyens, la volonté d'enraciner la République comme en France après 1879, tout concourt à articuler les droits de citoyens actifs de plus en plus nombreux avec la volonté de la nation d'exercer sa souveraineté. En France, le suffrage universel (demi-universel, car sans les femmes) s'établit provisoirement en mars 1848 ; en Allemagne, il est contemporain de l'unité en 1871 et vaut symboliquement pour l'élection du Reichstag<sup>15</sup>. Entre 1848 et 1919, la plupart des pays de l'Europe septentrionale ou occidentale ont adopté le suffrage universel. Tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, la réalisation de l'unité nationale et la progression de l'idée démocratique sont liées<sup>16</sup>.

---

<sup>13</sup> Dans ses deux ouvrages clefs, *L'Ancien Régime et la Révolution*, éd. Gallimard, coll. Folio Histoire, Paris, 1967 et *La démocratie en Amérique I et II*, éd. Gallimard, Paris, 1992, A. de Tocqueville étudie les sociétés modernes créées par les révolutions démocratiques et leur évolution démocratique déclenchée par la Révolution américaine et l'entrée des peuples dans la vie politique de leurs pays. Raymond Aron explicite ainsi le cœur de la pensée d'A. de Tocqueville : ce-dernier « *montre que les sociétés modernes sont traversées par deux révolutions : l'une tend à réaliser l'égalité croissante des conditions, à uniformiser les manières de vivre, l'autre tend à affaiblir sans cesse les pouvoirs traditionnels* ». Aron (Raymond), *Les étapes de la pensée sociologique*, éd. Gallimard, Paris, 1967, p. 260

<sup>14</sup> J.-J. Rousseau est le penseur du Contrat social et de la souveraineté du peuple. Philosophe, il veut fonder les principes du droit public là où Montesquieu, juriste et sociologue, avait étudié les lois d'une bonne société. Rousseau pose la question : comment doit être l'Homme pour que ces lois fonctionnent ? Pour que l'Homme vivant en société connaisse la liberté - c'est-à-dire la possibilité de se diriger lui-même -, la justice et le bonheur, il devra nouer avec ses semblables le Contrat social, pacte fondateur d'une société d'Hommes libres et égaux en droit.

<sup>15</sup> Mais plusieurs limites strictes sont posées en pratique : les décisions du Reichstag sont placées sous le contrôle du Bundesrat (*untergeordnet*), le gouvernement du Reich n'est pas responsable devant le Reichstag et l'Etat moteur de l'Empire, la Prusse, a gardé un mode de vote censitaire (le *Drei-Klassen-Recht*).

<sup>16</sup> Il existe cependant des enchaînements historiques différents : en France, par exemple, l'Etat a précédé la nation : les Rois ont été des rassembleurs de terres, ils ont forgé un Etat et la souveraineté qu'ils exerçaient a été remise au peuple se constituant en nation au moment de la Révolution française ; ce transfert de souveraineté fut

Toute la vie politique s'est donc peu à peu organisée au sein de l'Etat-nation, cimenté par une histoire, une langue et un système référentiel communs ; les modes de scrutin, les acteurs – partis politiques, citoyen-électeur, responsables du gouvernement – et les règles ont été mis en place dans ce cadre exclusif. L'échelle de l'Etat-nation apparaît au début du 20<sup>ème</sup> siècle comme le niveau idéal pour répondre aux besoins des populations et le citoyen y fait l'apprentissage de la démocratie. Si les enjeux internationaux affectent la situation nationale et donc influent sur le cours de sa vie politique – comme les changements de conjoncture économique –, les réponses et les outils proposés pour y faire face sont d'ordre national.

Cette organisation de la vie politique à l'échelon national va être brutalement rompue par les deux guerres fratricides du 20<sup>ème</sup> siècle, d'une violence inédite que ni le fonctionnement des vies politiques nationales, ni les attributions des responsables politiques n'ont pu empêcher. Après la deuxième guerre mondiale, l'Etat-nation est en crise et l'Europe est prête pour être le terrain d'expérimentation d'une forme inédite de coopération entre les nations.

### ***Quelle cohabitation entre les Etats-nations et la CEE ? L'invention d'un modèle***

Nous avons exposé plus haut<sup>17</sup> le fonctionnement des institutions européennes, cadre nécessaire pour faire fonctionner le marché commun, et la spécificité du projet européen qui, sous la pression des nouveaux liens tissés entre les Etats, donne naissance à un système hybride, mélange d'éléments supranationaux et de négociations intergouvernementales. Symptomatique de la difficulté à définir à l'aide des catégories déjà existantes ce nouvel ensemble – on se souvient de Jacques Delors qualifiant le système européen d'« objet politique non identifié »<sup>18</sup> –, les termes qui semblent maintenant avoir été retenus pour qualifier la nature de la construction européenne sont la « fédération d'Etats-nations »<sup>19</sup> ou le « fédéralisme intergouvernemental ».

---

réal après l'installation de la République en 1879. Mais l'Etat et l'unité furent l'œuvre de la royauté. En opposition à ce modèle, nous pouvons dire que l'unité de l'Allemagne ou de l'Italie fut d'abord culturelle avant d'être politique. L'Etat vint après la nation qui était consciente de son unité même en l'absence d'unité politique.

<sup>17</sup> Cf. plus haut, p. 55-60

<sup>18</sup> Jacques Delors dans une interview au « Monde » du 24-25 mars 1996 recueillie par H. Bresson et C. Tréan déclarait en parlant du système européen comme d'une future fédération d'états-nations : « Etats-nations, parce que je n'ai jamais cru au dépérissement de la nation, qui reste pour moi vitale et doit entretenir un sentiment d'appartenance et de citoyenneté active, et fédération, parce que c'est le seul système qui permet à chaque citoyen de comprendre qui fait quoi et à qui il doit s'en prendre. » Jacques Delors qui appelle de ses vœux la formation d'une fédération d'états-nations considère l'union comme un vrai « objet politique non identifié »

<sup>19</sup> Jacques Delors, pour mieux définir cet « objet politique non identifié », utilise, dès 1993, le terme de « fédération d'Etats-nations ». Il emploie ce terme comme titre d'un paragraphe de ses Mémoires où il explique que ce terme lui paraît le meilleur pour exprimer la dualité de la construction européenne, processus fédéralisant dans lequel les gouvernements jouent un rôle décisif. Il dit : « *Ma démarche pragmatique [...] est liée à ma croyance indéfectible en l'avenir de la nation.* » Delors (Jacques), *Mémoires*, éd. Plon, Paris, 2004 ; p.565

En signant le traité de Rome<sup>20</sup> et en se pliant aux conditions de la CEE, les Etats-nations acceptent en effet d'entrer dans un nouveau système plus contraignant qu'un traité international ou une confédération, qui requièrent l'unanimité pour chaque décision et laissent l'entière souveraineté aux Etats, mais qui est encore très loin du véritable Etat fédéral, impliquant lui une Constitution ou le transfert de la souveraineté au niveau fédéral<sup>21</sup>. Olivier Duhamel a bien résumé les différences entre confédération, fédération d'Etats-nations et Etat fédéral<sup>22</sup> et expliqué la position hybride de la fédération d'Etats-nations. Celle-ci désigne la construction juridique de l'Europe où se juxtaposent des compétences exclusives européennes (commerce, concurrence, agriculture), des compétences exclusives des Etats membres et des compétences partagées. Ce terme « fédération d'Etats nations » indique ce point d'équilibre recherché entre la dynamique fédéralisatrice du processus européen et la légitimité politique détenue par les Etats membres.

Maurice Croizat et Jean-Louis Quermonne, dans un ouvrage intitulé « *L'Europe et le fédéralisme* »<sup>23</sup> ont choisi le terme de « fédéralisme intergouvernemental » pour qualifier la nature de la construction politique européenne. Pour dépasser la contradiction entre les termes fédération et Etat-nation – fédération qui signifie unité tandis que les Etats nations sont indépendants et souverains –, les juristes M. Croizat et J.-L. Quermonne ont en effet préféré le terme de fédéralisme intergouvernemental qui traduit mieux la nouvelle interdépendance qui se renforce toujours plus entre les Etats ; ainsi ils rendent mieux compte de la dualité entre un processus fédéralisant (droit communautaire, instances supranationales, transferts de compétences nationales) et la volonté politique des dirigeants de conserver le pilotage du processus par la méthode de coopération intergouvernementale.

Le nouveau système politique européen, quel que soit le terme utilisé pour le qualifier, est en tout cas le résultat d'une alternance voire d'un enchevêtrement qui ont marqué la genèse de la construction européenne entre un processus d'intégration et de coopération<sup>24</sup>. Le premier s'appuie sur le concept de supranationalité défini par les éléments qui dépassent la volonté

---

<sup>20</sup> Le traité de Rome se place dans la lignée du traité CECA de 1951, même si celui-ci portait une ambition de nature fédérale beaucoup plus marquée. L'échec de la CED en 1954 donne un coup d'arrêt aux idées supranationales et le traité CEE de 1957 donne plus de place à la coopération intergouvernementale. Voir à ce sujet : Quermonne (Jean-Louis), *Le système politique de l'Union européenne*, op.cit. ; p.15-17

<sup>21</sup> Magnette (Paul), *Le régime politique de l'Union européenne*, op. cit. ; p.20 ; Quermonne (Jean-Louis), *Le système politique de l'Union européenne*, op.cit. ; p.9

<sup>22</sup> Duhamel (Olivier), *Pour l'Europe. Le texte intégral de la Constitution expliqué et commenté*, éd. Seuil, Paris, 2003 ; p.45. Voir l'annexe de ce travail.

<sup>23</sup> Croizat (Maurice), Quermonne (Jean-Louis), *L'Europe et le fédéralisme. Contribution à l'émergence d'un fédéralisme intergouvernemental*, op.cit.

<sup>24</sup> Quermonne (Jean-Louis), *Le système politique de l'Union européenne*, op. cit. ; p.11-19

souveraine des Etats comme le vote au Conseil à la majorité qualifiée, l'initiative législative de la Commission ou encore la primauté et l'applicabilité directe du droit européen. Le processus d'intégration cherche ainsi à « *transférer progressivement certaines compétences relevant de la souveraineté des Etats à des instances administratives ou électives transnationales* »<sup>25</sup> et la rédaction du traité CECA en est un excellent exemple : six pays décident de placer leur production de charbon et d'acier sous le contrôle d'une autorité supranationale, guidée par l'intérêt commun et non par des avantages nationaux. Le processus de coopération se place à l'inverse dans le domaine de la coopération intergouvernementale, fondée sur la souveraineté de chaque Etat et l'unanimité comme règle de vote. Ces deux processus vont peu à peu se mélanger pour donner forme au système politique de la CEE.

Au cours de la période qui nous intéresse, le débat théorique entre partisans d'une supranationalité d'un côté et adeptes de l'affirmation des Etats et de l'intergouvernementalisme de l'autre fait rage et c'est seulement à la fin des années 1980 que des synthèses théoriques sont réalisées entre ces deux courants, au moment même où les faits, notamment l'Acte unique puis le traité de Maastricht, entérinent la singularité du système politique des institutions européennes, fondé sur cette dualité entre supranationalité et intergouvernementalisme.

Le premier courant qui gage que l'intégration européenne et la supranationalité qu'elle a mise en place prendront le pas sur les Etats est appelé le néo-fonctionnalisme et ses chefs de file sont deux chercheurs américains, Ernst B. Haas et Leon N. Lindberg, auteurs des textes fondateurs du courant entre la fin des années 1950 et les années 1960. Ils font référence à la théorie fonctionnaliste de David Mitrany<sup>26</sup> de l'entre-deux guerres qui, dans le but d'assurer la paix internationale et de répondre aux besoins humains – besoins qui peuvent être transnationaux et auxquels les gouvernements et acteurs des Etats-nations, pris dans le jeu politique, ne répondent pas de façon satisfaisante<sup>27</sup> –, prônait un effacement des Etats au profit d'organisations internationales. L'idée de Mitrany est donc de déterritorialiser le pouvoir politique pour arriver à une société internationale dans laquelle des agences ou institutions spécialisées prennent en charge les défis sociétaux. Il ne raisonne donc plus en termes d'entités liées à un territoire – comme l'Etat par exemple – mais liées à une « fonction ». En outre, c'est la fonction qui va définir la forme de l'institution, et les besoins des citoyens étant transnationaux, ces institutions seront pour la plupart internationales,

---

<sup>25</sup> Ibid ; p.11

<sup>26</sup> Voir notamment : Mitrany (David), *The Progress of International Government*, op.cit. et du même auteur: *A Working Peace System, an Argument for the Functional Development of International Organization*, op.cit.

<sup>27</sup> Saurugger (Sabine), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, op.cit. ; p. 69

résolvant mieux les problèmes que les Etats et gagnant peu à peu l'adhésion des citoyens<sup>28</sup>. Si les failles de la réflexion de Mitrany sont assez rapidement apparues, comme l'opposition entre les motivations d'une décision politique et les solutions techniques rationnelles ou encore le lien très fort entre les citoyens et leurs Etats, Ernst B. Haas et Leon N. Lindberg vont néanmoins s'inspirer de ces idées fonctionnalistes pour créer leur théorie de l'intégration européenne.

Ernst B. Haas publie dès 1958 *The Uniting of Europe* et en 1964, *Beyond the Nation State*<sup>29</sup>, au titre très explicite. L'ouvrage clef de Leon N. Lindberg paraîtra entre temps, en 1963<sup>30</sup>. La période d'écriture et d'analyse de ces écrits correspond à la mise en place de la méthode très pragmatique de Jean Monnet fondée sur des intégrations sectorielles, comme dans la CECA en 1951 ou EURATOM en 1957. Si le néo-fonctionnalisme reprend l'idée d'une « *autorité fonctionnelle* »<sup>31</sup> qui répond mieux aux besoins des individus, il diffère du fonctionnalisme sur un point central : le pouvoir continue à s'exercer au sein d'un territoire géographique délimité, même si il ne correspond plus au territoire d'un Etat mais d'une zone plus grande comme la CEE. Corrélé à ce constat, le transfert des compétences se concentre au niveau régional, il ne s'éparpille donc pas entre différentes agences internationales spécialisées mais se concentre au sein d'un nouveau centre de pouvoir. Au cœur de la théorie du néo-fonctionnalisme, il y a la notion de « *spill-over* », processus dynamique qui est assimilé à un effet d'entraînement ou d'engrenage<sup>32</sup>. En fait, l'intégration d'un secteur économique donné, confié à une autorité supranationale, provoque automatiquement l'intégration d'autres secteurs : par exemple, dans le but de créer un marché commun, les pays signataires créent une union douanière, puis un marché intérieur mais la pleine réalisation de celui-ci est empêchée par les disparités fiscales ou monétaires, par conséquent, une politique monétaire commune commence à être envisagée. L'effet d'engrenage est caractérisé par l'intégration

---

<sup>28</sup> Cf par exemple les parties III « *The Functional Alternative* » et IV « *Through Functional Action to International Society* » du livre de David Mitrany, *A Working Peace System, an Argument for the Functional Development of International Organization*, op.cit; p.19-54

<sup>29</sup> Haas (Ernst), *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces, 1950-1957*, op.cit.; Haas (Ernst), *Beyond the Nation State. Functionalism and International Organization*, op.cit.

<sup>30</sup> Lindberg (Leon), *The Political Dynamics of European Economic Integration*, op.cit.

<sup>31</sup> Ibid; et Haas (Ernst), *Beyond the Nation State. Functionalism and International Organization*, op.cit.

<sup>32</sup> L. Lindberg, reprenant les écrits de E. Haas introduit dès la première partie de son livre cette notion. « *The concept has been used by Haas to show that integrating one sector of the economy – for example, coal and steel – will inevitably lead to the integration of other economic and political activities. [...] the initial task and grant of power to the central institutions creates a situation [...] that can be dealt with only by further expanding the task and the grant of power. Spill-over implies that a situation has developed in which the ability of a Member state to achieve a policy goal may depend upon the attainment by another Member state of one of its policy goals.* » in: Lindberg (Leon), *The Political Dynamics of European Economic Integration*, op. cit.; p.10. Par ailleurs, ce secteur économique à intégrer doit être bien choisi, car il y a des secteurs dits « expansifs » (comme les politiques socio-économiques de Welfare) et des secteurs non-expansifs (la politique culturelle par exemple).

d'un secteur qui, une fois intégré, laisse apparaître un besoin d'intégration d'un nouveau secteur. Lindberg caractérise ainsi le *spill-over*:

L'effet d'engrenage fait référence à une action engagée en vue d'un but spécifique qui crée une situation dans laquelle le but original ne peut être atteint qu'en entreprenant de nouvelles actions qui, à leur tour, créent un nouveau contexte et le besoin d'agir de nouveau, et ainsi de suite.<sup>33</sup>

Initialement circonscrite à un secteur économique, l'intégration, poussée par l'effet d'engrenage, débordera ainsi du domaine économique à celui du politique. Résultant de cette intégration politique qui va se propager à tous les secteurs, les néo-fonctionnalistes établissent l'existence d'une continuité entre l'intégration initiale de secteurs économiques et l'intégration finale de domaines de politique étrangère ou de sécurité « *où les intérêts nationaux sont pourtant les plus sensibles et les moins aisément réductibles à des solutions et aux mérites purement techniques* »<sup>34</sup>.

Parallèlement au *spill-over* horizontal – c'est-à-dire qui s'étend à plusieurs domaines intégrés –, il y a un *spill-over* vertical qui, lui, renforce l'organe supranational chargé de mettre en place l'intégration européenne<sup>35</sup>. Ainsi, il y a un transfert de compétences et d'allégeance vers le nouveau centre supranational qui, pour Haas, mènerait à terme à « *une nouvelle communauté politique [qui] se superpose à celle qui préexistait* »<sup>36</sup>. De nouveaux acteurs apparaîtront, allant des nouvelles institutions comme la Commission aux acteurs économiques comme les grandes entreprises ou à divers groupes de lobbyistes comme le lobby agricole, et suivant les transferts de compétences, ils agiront au niveau européen et non plus national, poussant ainsi toujours plus l'intégration politique. Comme un effet boule de neige, les peuples seront incités à faire partie de cette nouvelle communauté où se prennent les décisions politiques ; non pas grâce à l'écriture d'une Constitution qui aurait été l'acte de naissance

---

<sup>33</sup> “*spill-over refers to a situation in which a given action , related to a specific goal, creates a situation in which the original goal can be assured only by taking further actions, which in turn create a further condition and a need for more action, and so forth.*” Lindberg (Leon), *The Political Dynamics of European Economic Integration*, op. cit.; p.10

<sup>34</sup> Franck (Christian), *Science politique et intégration européenne*, Chapitre 3, Cours Euro 3121, Institut d'études européenne, Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, Université catholique de Louvain, Diffusion universitaire CIACO, Louvain, 2004-2005 ; p.10

<sup>35</sup> Ibid ; p.10

<sup>36</sup> Haas (Ernst), *The Uniting of Europe : Political, Social and Economic Forces, 1950-1957*, op. cit. ; p.16 : « *Political integration is the process whereby political actors in several distinct national settings are persuaded to shift their loyalties, expectations and political activities toward a new centre, whose institutions possess or demand jurisdiction over the pre-existing national states. The end result of a process of political integration is a new political community, superimposed over the pre-existing ones.* » Pour Haas, l'intégration politique est « *un processus par lequel des acteurs politiques de différents groupes nationaux sont amenés à transférer leurs allégeances, attentes et activités politiques vers un nouveau centre plus important dont les institutions possèdent ou requièrent une juridiction placée au-dessus des Etats nationaux préexistants.* » in : Haas (Ernst), « *International Integration. The European and the Universal Process.* », in : International organization, vol 15(3), Summer 1961, p.366-392; p.366-367

d'un Etat fédéral mais par un effet d'engrenage parti du secteur économique et nourri par des lobbys et la Commission européenne<sup>37</sup>.

Très rapidement cependant, la théorie néo-fonctionnaliste est soumise à l'épreuve des faits, notamment les développements du milieu des années 1960 marqués par la volonté française d'affirmer le rôle des Etats dans la construction européenne. Après la « crise de la chaise vide » en 1965-66, Ernst Haas publie en 1968 une nouvelle préface lors de la réédition de son livre *The Uniting of Europe* où il tente lui-même de nuancer certains aspects de sa théorie, notamment le fait qu'une intégration économique ne mène pas forcément à une intégration politique<sup>38</sup>. Suite à ces développements de la construction européenne, la notion centrale du néo-fonctionnalisme, le *spill-over*, est critiquée, car il n'y a pas forcément enchaînement et automaticité entre les intégrations économiques. Parallèlement, le présupposé néo-fonctionnaliste qui voyait les Etats-nations s'affaiblir face au nouveau pouvoir central européen ne se réalise pas. Devant cette résistance des faits qui ne valident pas la théorie prédictive du néo-fonctionnalisme, un autre courant de pensée, l'intergouvernementalisme, analyse de façon radicalement différente la construction européenne et replace les Etats-nations au centre du processus européen.

### ***L'intergouvernementalisme au premier plan ou le triomphe de l'Etat-nation ?***

Encore une fois, c'est un chercheur américain d'origine européenne<sup>39</sup>, Stanley Hoffmann qui formule les grandes lignes de l'intergouvernementalisme. Alors que la CEE est en pleine crise européenne provoquée par le refus du Général de Gaulle d'accepter une extension du vote à la majorité qualifiée, Stanley Hoffmann publie un article au titre évocateur où il oppose les adjectifs qualificatifs « obsolète » et « obstiné »<sup>40</sup> pour qualifier l'Etat-nation. Il pose ainsi la question de la place de l'Etat-nation dans la construction européenne et conclut que si une logique supranationale a pu réussir dans certains domaines économiques, celle-ci n'a pas affaibli la structure de l'Etat-nation, qui est plus « obstiné » qu'« obsolète » et surtout elle ne

---

<sup>37</sup> Schwok (René), *Théories de l'intégration européenne. Approches, concepts et débats*, op.cit. ; p. 59-61

<sup>38</sup> Voir à ce sujet Haas (Ernst), *The Uniting of Europe. Political, Social, and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford University Press, Stanford, 1968 [2<sup>ème</sup> éd.]; Author's Preface et surtout p.xxii à xxx

<sup>39</sup> Il est frappant de noter, pour notre période, la prépondérance des chercheurs américains sur le sujet théorique de l'intégration européenne : Ernst Haas, né en Allemagne, émigre aux Etats-Unis et fait carrière à l'université de Berkeley ; Leon Lindberg est professeur émérite de l'université du Wisconsin ; Stanley Hoffmann, né à Vienne et qui a fait une partie de ses études en France, part après la seconde guerre mondiale s'installer aux Etats-Unis où il fonde le Centre d'études européennes de l'université de Harvard.

<sup>40</sup> Hoffmann (Stanley), « *Obstinate or obsolete ? The fate of the Nation-State and the case of Western Europe* », art.cit.; p.862-915



s'est pas étendue aux autres domaines de la politique<sup>41</sup>. Ainsi, Hoffmann différencie entre *low* et *high politics* et explique pourquoi l'intégration peut se faire dans les domaines de *low politics*, plus techniques et ayant des intérêts économiques évidents, mais pas dans les domaines de *high politics* qui, relevant de la politique étrangère et de défense, renvoient à l'image et à l'identité du pays<sup>42</sup>. Dans ces domaines de *high politics*, on assiste à des négociations entre Etats et à des choix différents. Par ailleurs, Hoffmann insiste sur le lien entre le citoyen et l'Etat-nation, qui représente une communauté d'appartenance et d'identité. La construction européenne ajoute une autre sphère politique à côté de celles des espaces nationaux mais elle ne remplace pas ces derniers. Au sein de la sphère nationale, ce sont les responsables politiques qui décident ou pas d'adhérer à plus de supranationalité européenne<sup>43</sup>. En outre, Hoffmann s'attache aussi à prendre en compte l'enracinement culturel des démocraties. Or ce dernier appelle un approfondissement du débat démocratique que le processus de construction européenne ne permet pas. La complexité de la construction européenne, qui nécessiterait un saut fédéral rarement évoqué et nullement engagé, augmentera le trouble des citoyens devant le déficit démocratique<sup>44</sup>.

A la suite de Stanley Hoffmann, les publications de l'historien britannique Alan Milward et du politologue américain Andrew Moravcsik viennent corroborer la thèse intergouvernementaliste qui affirme que l'Etat reste l'acteur central des avancées de la CEE. Pour Milward, la construction européenne a plutôt été une chance pour les Etats-nations, affaiblis au sortir de la seconde guerre mondiale, les aidant à se relever ; en s'entendant sur les secteurs à intégrer, les Etats veillent à protéger leurs intérêts nationaux et ils ne s'engagent plus avant dans l'intégration économique que lorsqu'ils sont sûrs de ses avantages en termes de résultats économiques<sup>45</sup>. Ils ne se diluent pas dans l'intégration européenne mais, au

---

<sup>41</sup> Stanley Hoffmann pose la question: « *Is the European Community condemned to be, at best, a success in the economic realm but a fiasco in high politics?* »; in: Hoffmann (Stanley), « *Obstinate or obsolete? The fate of the Nation-State and the case of Western Europe* », art.cit.; p.901

<sup>42</sup> Hoffmann (Stanley), « *Obstinate or obsolete? The fate of the Nation-State and the case of Western Europe* », art.cit. Voir aussi Saurugger (Sabine), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, op.cit.; p.105-106

<sup>43</sup> Saurugger (Sabine), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, op.cit.; p.102-103

<sup>44</sup> « *The more byzantine the structure, the less democratic it will be.* » in: Hoffmann (Stanley), « *Good Bye to a United Europe* », in : Hoffmann (Stanley), *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1994*, op.cit.; p.308.

<sup>45</sup> A. Milward l'exprime en ces termes : « *The historical evidence shows that the real argument has never been about whether it is desirable that a supranational Europe should supersede the nation-state, but about whether the state can find a political and economic base for survival. [...] The Community was the European rescue of the nation-state. Since all history is change, that rescue could only be temporary and the process of economic development itself has eroded the political consensus which sustained both nation and supranation after the war.* » Milward (Alan), *The European Rescue of the Nation State*, Routledge, Londres, 1992 ; p.437; Andrew Moravcsik explique que ce sont les intérêts économiques des Etats membres de la CEE qui sont les moteurs de l'intégration européenne. L'auteur soutient : « *The primary motivations of France, Britain, and Germany, I maintain, were economic; each government sought above all to realize commercial advantages for agriculture and industry* » in : Moravcsik (Andrew), *The Choice for Europe*, op.cit.; p.160

contraire, ils réaffirment peu à peu leurs prérogatives tout en tenant compte des interdépendances économiques dont leur économie nationale est bénéficiaire.

La réflexion de Moravcsik prend, elle, son point de départ dans les années 1980, lors des discussions et analyses autour de l'Acte unique et du marché unique. Moravcsik, à la lumière des discussions sur l'Acte unique, explique que les Etats priment sur le reste et que ce sont eux, en négociant – il emploie la notion d'« interstate bargain » –, qui imposent leurs volontés et le cadre futur de la CEE<sup>46</sup>. Il reprend l'idée de Hoffmann selon laquelle les matières de « high politics » ne se prêtent pas ou très peu à l'intégration supranationale. Concernant les domaines dans lesquels des transferts de souveraineté sont acceptés, il insiste sur les débats politiques nationaux qui définissent dans un premier temps les intérêts du pays<sup>47</sup> et qui influencent ensuite les négociations interétatiques menant au compromis intergouvernemental final. Il explique par exemple, dans son étude sur les négociations de l'Acte unique européen, que ce sont les choix politiques en matière économique des grands Etats – le Royaume-Uni de Thatcher, le tournant de 1983 de Mitterrand, la politique économique de l'Allemagne tournée vers l'extérieur – qui sont à l'origine de l'engagement européen pour l'achèvement du marché unique<sup>48</sup>. Donc les décisions en faveur d'une intégration européenne sont « *le fruit d'un calcul stratégique des gouvernements membres pour promouvoir leurs principaux intérêts économiques et d'une série de choix rationnels effectués par les élites nationales.* »<sup>49</sup> Dans le débat national, les pressions d'autres acteurs – lobbies agricoles par exemple – pèsent aussi sur les choix du gouvernement. Les Etats tentent de trouver le meilleur compromis avec leurs partenaires européens pour défendre leurs intérêts. Les institutions européennes, dont le fonctionnement implique l'acceptation par les Etats de délégations de souveraineté, offrent à ces derniers une garantie quant à la crédibilité de leurs engagements réciproques<sup>50</sup>. Ainsi, pour les tenants de l'intergouvernementalisme, l'intégration européenne n'entame pas l'autorité des gouvernements et la place centrale des Etats.

---

<sup>46</sup> « L'histoire de la négociation est plus réaliste avec l'explication alternative selon laquelle la réforme de la CE se fondait sur le marché intergouvernemental conclu entre la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne. » in: Moravcsik (Andrew), « Negotiating the Single European Act: National Interest and Conventional Statecraft in the EC » ; in : International Organization, vol.45, Winter 1991, op.cit.; p.20-21

<sup>47</sup> Schwok (René), *Théories de l'intégration européenne*, op. cit. ; p.85

<sup>48</sup> Moravcsik (Andrew), « *Negotiating the Single European Act : National Interest and Conventional Statecraft in the EC* » ; art.cit ; “*The findings challenge the prominent view that institutional reform resulted from an elite alliance between EC officials and pan European business interest groups. The negotiating history is more consistent with the alternative explanation that EC reform rested on interstate bargains between Britain, France and Germany*”; p.20-21

<sup>49</sup> Saurugger (Sabine), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, op.cit. ; p.117

<sup>50</sup> Franck (Christian), *Science politique et intégration européenne*, cours cité ; p.22

Les théories néo-fonctionnaliste et intergouvernementaliste suivent tout d'abord la temporalité des faits : au cours des quinze premières années du projet européen, un élan intégrationniste fait l'unanimité des Etats membres, puis les réticences, voire le blocage de certains Etats par la suite replace la coopération intergouvernementale au centre du processus européen. Cependant, si l'Etat-nation reste un acteur primordial de la construction européenne, la CEE ne cesse jamais d'allier supranationalité – concept au fondement du néo-fonctionnalisme – et coopération intergouvernementale et aucun choix en faveur de l'un ou l'autre aspect de la construction ne triomphe. Le débat demeure non tranché et hommes politiques comme théoriciens font face à une singulière construction *sui generis* qui tente une synthèse entre les deux courants. Il est intéressant de noter que même si les Etats gardent une place essentielle au sein du système politique européen – place renforcée notamment par des institutions comme le Conseil européen depuis 1974 – et ne se délitent en aucun cas, l'aspect intégrationniste de la CEE n'est pas du tout évincé puisque même au plus fort de la crise de la chaise vide « *le plus nationaliste des gouvernements du pays le plus « souverainiste » n'a pas osé remettre en cause les traités existants, ni ce qu'on appellera l'acquis communautaire* »<sup>51</sup>. Stanley Hoffmann lui-même, suivant de près les évolutions de la CEE et notamment les avancées de l'intégration économique, revoit à la fin des années 1980 sa position sur la CEE : il admet que cet ensemble politique repose à la fois sur les négociations entre Etats membres mais aussi sur un certain degré de supranationalité – concernant les procédures de vote par exemple<sup>52</sup>.

Partant de ce constat et après la signature du traité de Maastricht au début des années 1990 qui entérine la dualité du projet européen fondé à la fois sur la supranationalité et la coopération entre les Etats, plusieurs théories de l'intégration européenne tenteront de dépasser l'antagonisme entre néo-fonctionnalisme et intergouvernementalisme pour rendre compte de la complexité du processus d'intégration – comme notamment les chercheurs qui ont développé la théorie de la « path dependency » ou de la « multi-level governance »<sup>53</sup>.

---

<sup>51</sup> Telò (Mario), *L'Etat et l'Europe ; Histoire des idées politiques et des institutions européennes*, op.cit. ; p. 105

<sup>52</sup> Keohane (Robert O.), Hoffmann (Stanley), « *Institutional Change in Europe in the 1980s* », in: Keohane (Robert O.), Hoffmann (Stanley) (dir.), *The New European Community. Decisionmaking and Institutional Change*, Westview Press, Oxford, 1991; p.10-17

<sup>53</sup> Nous ne nous attarderons pas sur ces théories dans le cadre du présent travail car elles ne concernent pas la période étudiée. Sur la multi-level governance, voir notamment : Marks (Gary), Hooghe (Liesbet), *Multi-level Governance and European Integration*, éd. Rowman and Littlefield, Lanham, 2001 ; Bache (Ian), Flinders (Matthew) (dir.), *Multi-level Governance*, Oxford University Press, Oxford, 2004. Le lecteur pourra aussi consulter les ouvrages généraux suivants : Rosamond (Ben), *Theories of European Integration*, op.cit. ; Sweet (Alec Stone), Sandholtz (Wayne), *European Integration and Supranational Governance*, op.cit.

Sans chercher à nommer précisément le système politique de la CEE, nous pouvons néanmoins affirmer que celui-ci est le résultat inédit d'un va-et-vient et d'un mélange entre intégration et coopération. Les Etats qui ont adhéré au projet européen se trouvent ainsi engagés au cœur d'un nouvel ensemble politique qui garde indéniablement des caractéristiques supranationales ; les administrations nationales doivent donc s'accommoder de procédures de votes et d'institutions supranationales – notamment la Commission et la CJCE – qui peuvent dans certains cas aller à l'encontre de leurs décisions. A côté des gouvernements et administrations nationales naissent de nouveaux acteurs, « spécialistes » des processus de décision européens, comme les lobbies ou groupes de pression – qui peuvent être liés à une grande entreprise, à une branche industrielle ou encore à une région –, et qui agissent pour leurs intérêts directement au niveau européen. Enfin, l'instauration d'un marché commun, l'élaboration de politiques communes ou la mise en place du SME, qui mènera à terme à la monnaie unique, bouleversent peu à peu les attributions traditionnelles des Etats en matière économique et limitent leur souveraineté – les Etats doivent notamment faire face aux arrêts de la CJCE concernant la libre circulation des marchandises à l'intérieur du marché commun ou au vote à la majorité qualifiée dans certains domaines.

Cependant, tout comme l'objectif des négociateurs du traité de Rome n'était pas de créer un véritable Etat fédéral mais plutôt des solidarités durables entre voisins européens, la souveraineté des Etats membres ne se dilue pas au cours des avancées de l'intégration européenne et les Etats restent au fil des décennies les acteurs centraux de chaque prise de décision de la CEE.

Les Etats sont représentés à tous les niveaux du pouvoir exécutif européen : au niveau du Conseil européen qui impulse depuis 1974 les grandes lignes directrices de l'intégration européenne, règle les conflits politiques délicats et décide directement dans certains domaines (comme la PESC) ou encore nomme le président de la Commission ; au niveau du Conseil des ministres où siègent les gouvernements et qui vote les propositions de la Commission ; au niveau du Comité des représentants permanents (Coreper) où les fonctionnaires nationaux négocient en amont et préparent les dossiers qui sont ensuite présentés au Conseil <sup>54</sup>. Par ailleurs, l'intégration européenne n'a pas été imposée aux Etats mais ils y ont participé volontairement, la considérant comme un atout pour leur propre pays. Face à l'interdépendance économique et au bénéfice que les pays pouvaient tirer de l'union douanière, il était plutôt dans l'intérêt des Etats membres de la CEE de définir des règles

---

<sup>54</sup> Magnette (Paul), *Le régime politique de l'Union européenne*, op.cit. ; p.110-116

communes pour la mise en œuvre des politiques européennes par les gouvernements nationaux et de confier à des organes supranationaux la vérification du suivi par tous les partenaires des décisions communes<sup>55</sup>. Ainsi, si la Commission a une autorité en matière de concurrence ou de politique commerciale, c'est seulement parce que les Etats l'ont souhaité<sup>56</sup>. Enfin, les Etats-nations ont gardé une fonction primordiale : ils restent le cadre de la citoyenneté et de la démocratie. La CEE a été bâtie sur des fondements économiques, réalisant dans un premier temps la liberté de circulation des marchandises et des services, et donc elle a d'abord « *régi l'activité du producteur et du consommateur avant celle du citoyen* »<sup>57</sup>. La construction européenne a, pour réaliser le marché commun, certes inventé de nouveaux modes de décision, des institutions à mi-chemin entre la coopération entre gouvernements et la supranationalité ou encore des outils pour faire appliquer les décisions communes, mais l'exercice de la démocratie directe relève, jusqu'en 1979, exclusivement du cadre de l'Etat-nation. Il y a donc un décalage entre le nouvel ensemble européen, qui possède des caractéristiques politiques et est doté d'attributions et de compétences, et la vie politique qui se joue au niveau national, seul espace offrant un lien clair et abouti entre le citoyen et son Etat.

Né dans un cadre et avec un but final très différents de ceux de l'Etat-nation, le projet européen s'est appuyé sur plusieurs autres légitimités, laissant dans un premier temps la légitimité démocratique directe de côté. Le modèle communautaire se fonde sur une « *pluralité de registres de légitimation* »<sup>58</sup> : la légitimité fonctionnelle de la Commission, organe technocratique qui est surtout chargé de la mise en œuvre des politiques – même s'il a aussi une fonction d'initiative législative –, la légitimité diplomatique et internationale du Conseil, organe intergouvernemental qui négocie et vote les propositions, la légitimité rationnelle-légale de la CJCE et enfin, au début de la construction européenne, une légitimité par sa finalité de paix, motivation téléologique<sup>59</sup>. Dans les années 1970, cette dernière légitimation s'épuisera, la deuxième guerre mondiale étant désormais trop loin. Dans le même laps de temps, le besoin de légitimité démocratique directe se fait de plus en plus sentir et des

---

<sup>55</sup> Dehousse (Renaud), « La méthode communautaire », in : Dehousse (Renaud) (dir.), *Politiques européennes*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2009 ; p.18-19

<sup>56</sup> Lorsqu'il s'agit de domaines de *high politics*, la Commission garde un rôle « *d'orchestrateur* » des travaux et des compromis entre Etats membres. Cf. Magnette (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, éd. Complexe, Bruxelles, 2000 ; p.119

<sup>57</sup> Quermonne (Jean-Louis), *Le système politique de l'Union européenne*, op.cit. ; p.81

<sup>58</sup> Magnette (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, op.cit. ; p.49

<sup>59</sup> Sur les différentes légitimités, voir Magnette (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, op.cit. et Quermonne (Jean-Louis), *L'Europe en quête de légitimité*, Presses de Sciences Po, Paris, 2001

idées comme celle de « l'Europe des citoyens »<sup>60</sup> apparaissent. A partir de 1979, il est décidé que le Parlement européen sera élu au suffrage universel direct ; cette réforme ouvrira la voie à une augmentation continue des pouvoirs du PE et aux espoirs d'une légitimité plus étendue du transfert d'autorité des gouvernements nationaux vers les institutions européennes.

Cependant, l'effet escompté de l'élection direct du PE ne se réalise pas et les acteurs de la construction européenne se heurtent plutôt à l'indifférence et à l'incompréhension des citoyens pour qui le système européen apparaît complexe et opaque. Le citoyen, ancré dans un système allant de l'échelon local – commune, Kreis – à l'élection du gouvernement national, a tous ses repères dans l'espace national. L'absence d'espace public européen, les domaines d'action de la CEE cantonnés au début à des sujets techniques et les autres formes de légitimité – notamment celle du Conseil où négocient les gouvernements – rendent très compliquée la naissance d'une vie politique à l'échelon européen : celle-ci impliquerait des partis et un lien de cause à effet très visible entre les élections et les nominations mais aussi un débat public transnational ; l'Etat-nation reste donc le cadre de toute la vie politique.

La CEE – et a fortiori l'UE plus tard – introduit de nouveaux modes de décisions, de nouvelles formes de participation civique qui créent un phénomène d'acculturation politique<sup>61</sup> et un décalage entre les cultures politiques nationales et celle du cadre communautaire. Au sein des démocraties nationales, les fonctions législative, exécutive et judiciaire sont bien séparées, réparties entre le parlement, le gouvernement et la justice ; il existe une alternance entre l'opposition et la majorité et le gouvernement est politiquement responsable des décisions politiques. A l'inverse, une logique d'interpénétration régit le système européen dans lequel l'exécutif et le législatif sont « éclatés » et où les institutions coopèrent pour assurer l'aboutissement d'une décision. Devant cette dispersion des responsabilités et la complexité du partage des tâches entre institutions européennes, il est très difficile pour le citoyen de s'approprier ce nouvel échelon de décision politique. Et comme, parallèlement, les Etats continuent aux yeux des citoyens d'être en première ligne pour mener la plupart des politiques économiques et sociales – même s'ils ont transféré la politique commerciale, la PAC et la régulation du marché, qui passe notamment par la concurrence –, la vie démocratique et ses enjeux se déroulent dans le cadre national.

---

<sup>60</sup> Le concept d'« Europe des citoyens » apparaît dans les programmes des partis politiques nationaux au début des années 1970 ; au niveau européen, le sommet de Paris de décembre 1974 inscrit à l'agenda la question des droits civiques qui pourraient être attribués aux citoyens européens sous la forme par exemple d'une élection du PE au suffrage universel. Cette idée reprend la disposition du traité de Rome qui prévoyait que « l'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct » (Traité CEE, Partie III, Titre 1, Chap.1, art.138).

<sup>61</sup> Paul Magonet a très bien éclairé ces défis de l'intégration européenne, cf. notamment Magonet (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, op.cit. ; p. 201-227

Contrairement aux prédictions de la théorie néo-fonctionnaliste, les Etats-nations ne se sont pas vidés de leur substance au profit des institutions européennes et, surtout, ils restent les pivots de la vie démocratique. Cependant, émergeant de la dynamique liée à la mise en place de l'union douanière puis du marché commun et utilisant au maximum la marge d'action donnée par les traités, de nouveaux mécanismes assurent l'application des traités et les progrès de l'intégration : la création d'outils économiques communs comme le serpent monétaire ou le SME mais surtout l'action de la CJCE sont deux exemples manifestes de cette force d'entraînement intégrative, nourrissant une nouvelle légitimité : la légitimité d'efficacité.

## **B. Les forces à l'œuvre dans la construction européenne**

Après avoir décrit la nature économique de l'intégration européenne et posé la question de la doctrine économique sous-jacente, après avoir souligné la place centrale des Etats et relevé le décalage entre une vie politique qui reste cantonnée au niveau national et une sphère de décisions européenne qui se développe en parallèle, nous voudrions revenir sur les acteurs de l'intégration européenne. Quels sont les moteurs de la réalisation du projet européen ? Les Etats jouent un rôle central, comme nous l'avons montré, mais le plus souvent dans un but d'optimisation de leurs ressources nationales. Quels sont les processus et les acteurs qui œuvrent uniquement dans un but de supranationalité et qui entraînent les pays membres vers plus d'intégration ? Comment ces acteurs évoluent-ils ?

### ***Les « pères de l'Europe », l'action de quelques hommes à l'origine de la CEE***

Il est frappant d'observer que la naissance du projet européen est associée de façon quasi-systématique à l'expression « pères de l'Europe », faisant référence au groupe d'hommes qui a œuvré inlassablement pour faire aboutir l'idée de la CECA, dans un premier temps, puis celle de la CEE<sup>62</sup>. Issus de pays voisins, appartenant à des horizons et des milieux politiques différents, ce groupe restreint qui rassemble hommes politiques, fonctionnaires et

---

<sup>62</sup> Frank (Robert), « *Les pères de l'Europe : une difficile typologie* », in : Smets (Paul-F.) (dir.), *Les Pères de l'Europe : cinquante ans après. Perspectives sur l'engagement européen*, Actes du Colloque international des 19 et 20 mai 2000 à Bruxelles, Bibliothèque de la Fondation Paul-Henri Spaak, Bruylant, Bruxelles, 2001 ; p.14-15

diplomates<sup>63</sup> réussit en 1951 puis en 1957 à faire acter par six pays leur engagement dans un ensemble de solidarités étroites.

Si les gouvernements nationaux prennent par la suite une place de premier ordre dans les orientations et développements de la CEE, les discussions initiales qui ont trait à la forme et aux attributions du nouvel ensemble économique et politique se déroulent au sein de cette sorte de « cénacle des sages » très fermé. Dans un premier temps, les membres de ce groupe se rencontrent et élaborent un scénario et des solutions pour créer le nouveau projet. Ensuite seulement, ils présentent les résultats à leurs gouvernements respectifs ; ces derniers, pendant les débats, ont été tenus informés superficiellement des discussions et uniquement consultés en cas de graves divergences qui nécessitaient des compromis conséquents<sup>64</sup>. Il est donc important de remarquer que l'acte de naissance de la CEE a été façonné au sein d'un groupe d'hommes œuvrant volontairement hors du débat public, gommant leurs liens avec leur parti politique le temps de la négociation et disposant d'un mandat assez vague de leur gouvernement national qui leur offrait donc une marge de manœuvre conséquente.

La synergie qu'ils ont créée, et qui a débouché sur le compromis fondateur du marché commun accepté par leurs six pays, n'a pu être possible que grâce à des caractéristiques particulières communes à ces hommes alors même qu'ils venaient de cultures et d'aires géographiques différentes, ne parlaient pas la même langue et n'appartenaient pas à la même famille politique.

Tout d'abord, tous ont vécu l'entre-deux guerres et la seconde guerre mondiale et ont assisté à l'échec des politiques traditionnelles fondées sur la négociation entre Etats et l'équilibre entre nations ; ils ont donc conscience de l'obligation de trouver de nouvelles méthodes et des instruments novateurs<sup>65</sup>. De même, ils constatent l'impasse dans laquelle se trouve le débat de la fin des années 1940 entre Européens « fédéralistes » et « unionistes »<sup>66</sup> et voient la

---

<sup>63</sup> La liste des « pères de l'Europe » peut être plus ou moins exhaustive selon les ouvrages et l'angle qu'ils choisissent ; nous retiendrons la liste suivante, qui reflète les résultats du colloque de Metz d'octobre 2007 organisé par la Maison de Robert Schuman et le Réseau des Maisons des Pères de l'Europe et intitulé « *Robert Schuman et les Pères de l'Europe* » : elle comprend Konrad Adenauer, Joseph Bech, Jan-Willem Beyen, Alcide de Gasperi, Walter Hallstein, Jean Monnet, Jean Rey, Robert Schuman, Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, Paul-Henri Spaak, Altiero Spinelli, Paul van Zeeland. Cf. Schirmann (Sylvain) (dir.), *Robert Schuman et les Pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, Actes du colloque de Metz du 10 au 12 octobre 2007 organisé par la Maison de Robert Schuman et le Réseau des Maisons des Pères de l'Europe, Publications de la Maison de Robert Schuman, Etudes et travaux n°1, éd. P.I.E Peter Lang, Bruxelles, 2008

<sup>64</sup> Sur la relative indépendance par rapport à leurs gouvernements nationaux des membres du groupe qui ont négocié les traités de Rome, voir : Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit.

<sup>65</sup> Davignon (Victor E.), « Introduction du colloque », in : Smets (Paul-F.) (dir.), *Les Pères de l'Europe : cinquante ans après. Perspectives sur l'engagement européen*, op.cit. ; p.8-9

<sup>66</sup> Les Européens s'opposent dès les débuts du projet entre les tenants d'un modèle de type fédéral et les tenants d'un modèle de type confédéral, fondé sur la coopération entre Etats souverains.



nécessité d'inventer un nouveau modèle – d'où leur choix du fonctionnalisme. Chez chacun d'entre eux se mêlent intérêt national et intérêt européen et s'ils œuvrent en premier lieu pour leur Etat, ils partent du principe qu'un cadre européen servira mieux les intérêts nationaux ; ils semblent avoir un réel désir de « concilier leur conviction européenne avec leur patriotisme »<sup>67</sup>. Pragmatisme et réalisme marquent les échanges entre ces hommes qui placent l'aboutissement de leur idée d'union économique au-dessus des idéologies ; ils se donnent les moyens de trouver des solutions concrètes à chaque problème, d'arriver au compromis imparfait mais acceptable par tous. Lorsque Paul-Henri Spaak mène les négociations sur certains points précis des aspects économiques de la future union douanière, il laisse de côté discussions théoriques et doctrines pour trancher les débats et faire avancer le projet concrètement<sup>68</sup>.

Issus de la même génération, ils se rejoignent dans leur opposition aux totalitarismes, leur défense de la démocratie, de la paix et des valeurs de l'humanisme<sup>69</sup>. Même si leur affiliation politique diffère et s'ils peuvent avoir des avis divergents sur certains aspects de l'organisation du marché commun, ils parviennent à se retrouver sur les grandes lignes de politique économique et sur l'acceptation par les plus libéraux d'un cadre juridique voire d'une intervention dans certains secteurs des pouvoirs publics ; ils veulent le règne du droit et une économie libre.

---

<sup>67</sup> Schirmann (Sylvain), (dir.), *Robert Schuman et les Pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, op.cit. ; p.348 ; voir aussi Frank (Robert), « Les pères de l'Europe : une difficile typologie », in : Smets (Paul-F.) (dir.), *Les Pères de l'Europe : cinquante ans après. Perspectives sur l'engagement européen*, op.cit. ; p.19

<sup>68</sup> Voir à ce sujet les témoignages des acteurs de la négociation des traités de Rome, in : Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; notamment le témoignage d'Hans von der Groeben, p.117 (qui explique que « Spaak était résolu à transformer ces résultats un peu diffus en un plan concret [...] Il a cherché une méthode qui soit appropriée pour poursuivre son idée »), celui de Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, p.174. Paul-Henri Spaak lui-même explique dans ses Mémoires : « [...] je changeai bientôt de méthode. Comprenant que si je continuais à m'enliser dans d'interminables discussions techniques, sans avoir au préalable tracé certaines lignes directrices et sans avoir pris certaines options politiques, je n'arriverais à rien, je décidai de mettre fin aux travaux des commissions, me réservant de faire plus tard de nouveau appel aux experts et je travaillai directement avec les chefs de délégation. » P.H. Spaak relate ainsi plusieurs épisodes pendant lesquels il coupa court aux discussions d'experts pour faire avancer la négociation ; lorsqu'il parle des experts et de leur rôle, il le fait en ces termes : « je crois qu'il est important de ne pas les faire sortir de leur spécialité et surtout de ne pas leur demander de résoudre les problèmes politiques. Confier aux experts ce genre de questions, c'est trop souvent, pour les hommes d'Etat qui n'osent prendre leurs responsabilités, chercher un alibi. ». Spaak (Paul-Henri), *Combats inachevés. Tome 2 : De l'espoir aux déceptions*, op.cit. ; p.85 et p.87-89

<sup>69</sup> Frank (Robert), « Les pères de l'Europe : une difficile typologie », in : Smets (Paul-F.) (dir.), *Les Pères de l'Europe : cinquante ans après. Perspectives sur l'engagement européen*, op.cit. ; p.16-17 ; Schirmann (Sylvain), (dir.), *Robert Schuman et les Pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, op.cit. ; p.348

Ce cercle étroit d'hommes<sup>70</sup> opère comme dans une bulle détachée des débats politiques et publics nationaux ; ils sont mus par le désir de servir leur pays mais aussi de faire avancer une idée de construction européenne novatrice et inédite – le schéma inventé repose sur un mélange de supranationalité et d'intergouvernementalisme et dépasse les négociations internationales en temps de paix connues jusque-là. Cependant ils nouent des relations étroites avec les hommes politiques qu'ils introduisent dans des cercles communs de réflexion comme le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe créé par Jean Monnet<sup>71</sup>. Ces négociateurs conservent un lien avec quelques hommes de leurs gouvernements – dont bien sûr le chef de gouvernement – mais évitent d'informer largement les responsables politiques nationaux ou les médias qui pourraient relayer l'avancement des discussions dans l'opinion publique. Deux anecdotes rendent bien compte des avancées presque masquées des participants aux réunions sur la CEE : Paul-Henri Spaak, emporté par les négociations et les compromis à trouver avec ses partenaires européens lors des négociations de Val Duchesse, avait « oublié » d'informer le premier ministre belge, Achille van Acker ; ce dernier s'oppose quelques semaines avant le 25 mars 1957 à la signature des traités de Rome<sup>72</sup>. Paul-Henri Spaak et le ministre de l'économie Jean Rey sont alors obligés de convaincre en catastrophe leur chef de gouvernement afin que la Belgique ne mette pas son veto et ne fasse ainsi échouer le projet de marché commun. Christian Pineau, ministre français des affaires étrangères pendant les négociations du traité de Rome, relate pour sa part les incertitudes des négociateurs sur le vote des parlementaires français, notamment de la SFIO ; concernant la marge de manœuvre pour les convaincre des bienfaits du marché commun, Christian Pineau et Guy Mollet élaborent une stratégie :

---

<sup>70</sup> Roberto Ducci relate que, lors des négociations de Bruxelles, Spaak fait nommer six personnes (une par pays participant), celles-ci (de hauts fonctionnaires) étaient nommées par leur gouvernement mais elles représentaient le « pays », expression qui n'a pas de valeur juridique, et non le gouvernement. Cette méthode permettait à ces hauts fonctionnaires d'être plus libres, d'avancer plus vite ; en même temps, les gouvernements, même s'ils étaient en théorie libres de le faire, ne démentaient pas ces émissaires reconnus dans leur pays. Voir Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, op.cit. ; p.405

<sup>71</sup> Ce cercle a été créé par Jean Monnet en 1955. Le comité d'action pour les états unis d'Europe (CAEUE) fut dirigé par Jean Monnet de 1955 à 1975. Après l'échec de la CED, Jean Monnet voulut créer un réseau et un lieu de dialogue permanent pour les dirigeants des partis et des syndicats des six pays afin de promouvoir l'idée européenne. Le comité élaborait des propositions que ses membres s'engageaient à défendre dans leur parti national. Ce réseau permettait, selon Jean Monnet, de créer « la base politique pour un gouvernement européen ». Ce réseau servait de relais institutionnel. De très grands dirigeants appartinrent au CAEUE : Ollenhauer, Wehner, Brandt, Schmidt, Mollet, Pinay et Giscard d'Estaing.

<sup>72</sup> Dujardin (Vincent), « Jean-Charles Snoy et d'Oppuers : du Benelux aux traités de Rome », in : Duchenne (Geneviève), Dumoulin (Michel), Dujardin (Vincent) (dir.), *Rey, Snoy, Spaak. Fondateurs belges de l'Europe*, op.cit. ; p.131-132

Tant que les négociations n'auront pas réellement progressé, ils éviteront de trop parler du marché commun, présenté comme une éventualité conditionnelle. En revanche, ils insisteront sur l'Euratom [...]. Autrement dit, le bruit fait autour de l'Euratom servira d'« écran de fumée » à la discussion sur le marché commun<sup>73</sup>.

L'acte de naissance de la CEE, qui s'inscrit dans la lignée de la CECA, semble être le fruit d'une négociation quasiment à huis clos entre chefs de gouvernements, diplomates et fonctionnaires : le petit groupe de fonctionnaires, membres de gouvernement, diplomates et experts qui siège régulièrement en réunion transnationale convainc quelques hommes – dont les chefs de gouvernement – au sein de leur gouvernement respectif de faire accepter le projet. Bien sûr, les parlements nationaux ont dû ensuite ratifier le traité mais les votes ont eu lieu rapidement et sans qu'il y ait de large débat public.

Le nouveau projet européen s'inspire du modèle des institutions de la CECA, élargit la « méthode communautaire » et confirme le triangle institutionnel Conseil des ministres – Commission – Assemblée parlementaire. Les négociateurs du traité instaurant une communauté économique européenne réussissent leur pari de créer des solidarités économiques durables entre les six membres fondateurs de la CEE. Et même si le poids du Conseil des ministres, et donc des Etats-nations, ne va pas faiblir au cours des années 1960, une dose de supranationalité a été instillée dans la mécanique européenne.

La ratification du traité CEE se fait sans plébiscite citoyen ni campagne des partis politiques ; les défenseurs du traité, guidés par les négociateurs, insistent sur les projections de gains économiques, éludant l'aspect de coopération politique et s'interdisant d'utiliser certains mots comme « supranationalité » par exemple<sup>74</sup>. Sans relais citoyen ni engagement des partis politiques et porté par un groupe d'hommes politiques, de diplomates et d'experts, le projet de CEE va quand même prendre une place toujours plus importante au sein des sociétés nationales européennes. Le renforcement et l'approfondissement de la CEE tiennent bien sûr, pour une bonne part, aux succès économiques du marché commun mais aussi à l'utilisation maximale des possibilités données aux organes supranationaux pour consolider le marché commun. Un maillon du système européen jouera particulièrement le rôle de force constructive pour l'intégration : la CJCE

### ***Le rôle de la CJCE ou la force du cadre juridique***

L'instauration de l'union douanière et à plus long terme d'un marché commun puis unique pose logiquement la question du règlement des contentieux entre acteurs de ce marché : les

---

<sup>73</sup> Pineau (Christian), Rimbaud (Christiane), *Le grand pari. L'aventure du traité de Rome*, op.cit. ; p.196-197

<sup>74</sup> Ibid.; p.193 et p.269

particuliers, les entreprises mais aussi les Etats qui tous participent au fonctionnement du marché en consommant ou produisant les marchandises et services ou encore, dans le cas des Etats, en essayant parfois de réguler les flux. Si le tarif douanier extérieur et l'unification de la politique commerciale des pays membres de la CEE résolvent la question des frontières extérieures du marché, la hausse des échanges transnationaux à l'intérieur des frontières du marché commun nécessite de pouvoir régler devant une cour de justice commune les contentieux entre acteurs. Georges Vedel, professeur de droit qui a participé à l'élaboration des traités de Rome au sein de la délégation française, résume les premiers pas de la CJCE ainsi :

Sans prononcer le terme de supranationalité qui aurait provoqué notamment en France des réactions mitigées, les traités de Rome instituaient sur des domaines beaucoup plus étendus que celui de la CECA une construction juridique [...]. Il ne fallut que quelques années pour que la Cour de justice dégagât l'essentiel des conséquences juridiques de la construction communautaire et notamment de son système juridictionnel. [...] la Cour de justice avait dégagé des notions fondamentales et nouvelles : celle de l'ordre juridique communautaire et de sa supériorité sur les ordres juridiques nationaux, l'effet direct des actes communautaires originaires ou dérivés [...] C'est incontestablement la Cour de justice qui a mis en œuvre avec le plus de vigueur et le plus délibérément le processus d'intégration européenne.<sup>75</sup>

Le traité CEE détaille dans son chapitre consacré aux institutions les attributions de la CJCE<sup>76</sup> et notamment sa compétence à interpréter le traité lors de ses jugements. Dès les premières années de mise en œuvre du traité, la Cour de justice affirme son rôle central pour la résolution des conflits liés au marché commun. Par sa jurisprudence, elle impose deux principes face aux droits nationaux, qui vont donner à la CJCE un rôle de premier plan dans le processus d'intégration : la primauté du droit communautaire et son effet direct.

Dès 1963, la CJCE rend l'arrêt dit de « Van Gend en Loos » du nom d'une entreprise belge de transports qui avait dû s'acquitter d'un droit de douane à l'entrée sur le territoire néerlandais supérieur à celui correspondant au traité de Rome et avait saisi les tribunaux néerlandais qui se tournent vers la CJCE ; celle-ci doit répondre à la question de savoir « *si l'article 12 du traité a un effet immédiat en droit interne, dans le sens que les ressortissants des Etats membres pourraient faire valoir sur la base de cet article des droits que le juge national doit sauvegarder* »<sup>77</sup>. Le verdict de la Cour est sans ambiguïté : se référant en premier lieu aux

---

<sup>75</sup> Vedel (Georges), in : Commission européenne, DG X, en collaboration avec le Conseil Universitaire Européen pour l'Action Jean Monnet, *40 ans des Traités de Rome ou la capacité des Traités d'assurer les avancées de la construction européenne*, Actes du colloque de Rome, 25-26 mars 1987, éd. Bruylant, Bruxelles, 1989 ; Séance I, p ;47-48

<sup>76</sup> Traité CEE, Cinquième partie, titre I, chap. 1 : Les institutions, art.164 à 188

<sup>77</sup> Arrêt de la Cour du 5 février 1963. – NV Algemene Transport – en Expeditie Onderneming van Gend & Loos contre Administration fiscale néerlandaise. – Demande de décision préjudicielle : Tariefcommissie – Pays Bas. Affaire 26-62 ; [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu), 61962J0026 ; p.22

objectifs et à l'esprit du traité<sup>78</sup>, elle entérine l'effet direct du droit communautaire en affirmant que :

La Communauté constitue un nouvel ordre juridique de droit international, au profit duquel les Etats ont limité, bien que dans des domaines restreints, leurs droits souverains, et dont les sujets sont non seulement les Etats membres, mais également leurs ressortissants. [...] l'article 12 énonce une interdiction [...] que cette prohibition se prête parfaitement, par sa nature même, à produire des effets juridiques entre les Etats membres et leurs justiciables.<sup>79</sup>

Les particuliers prennent ainsi une place conséquente au sein du système juridique européen et les principes de l'union douanière énoncés comme objectifs du traité bénéficient d'une applicabilité directe, faisant du droit communautaire un facteur important d'intégration économique.

Un an plus tard, la CJCE statue sur le conflit entre droit européen et droit national, question devenue incontournable dans la mesure où l'effet direct du droit communautaire a été établi. Le problème se posait notamment entre les normes communautaires et les lois nationales postérieures ; ces-dernières, édictées après la norme communautaire, auraient dû, selon les règles de priorité entre différentes normes législatives, prévaloir<sup>80</sup>. Or, en 1964 et lors de la réponse de la CJCE à une question préjudicielle dans l'affaire dite Costa contre Enel dans laquelle un particulier italien s'opposait à la nationalisation du secteur d'énergie électrique italien, le jugement de la Cour affirme la supériorité du droit communautaire sur le droit national dans les affaires concernant les dispositions du traité en exposant que :

à la différence des traités internationaux ordinaires, le traité de la CEE a institué un ordre juridique propre, intégré au système juridique des Etats membres lors de l'entrée en vigueur du traité et qui s'impose à leurs juridictions [...] la force exécutive du droit communautaire ne saurait, en effet, varier d'un Etat à l'autre à la faveur des législations internes ultérieures, sans mettre en péril la réalisation des buts du traité [...]<sup>81</sup>

Les dispositions du traité qui ont un effet direct priment donc sur le droit national antérieur et postérieur<sup>82</sup>. Cette interprétation de la Cour, qui donne la priorité au droit communautaire aurait pu se heurter à des résistances de la part des instances juridiques nationales mais cela

---

<sup>78</sup> Dehousse (Renaud), *La Cour de justice des Communautés européennes*, coll. Clefs/Politique, éd. Montchrestien, Paris, 1997 ; p.41

<sup>79</sup> Arrêt de la Cour du 5 février 1963. – NV Algemene Transport – en Expeditie Onderneming van Gend & Loos contre Administration fiscale néerlandaise. op.cit. ; p.23-24

<sup>80</sup> Dehousse (Renaud), *La Cour de justice des Communautés européennes*, op.cit. ; p.45. L'auteur explique bien qu'en vertu de l'adage *lex posterior derogat priori* les lois les plus récentes l'emporte. Or, avec l'arrêt Costa/Enel, les juges estiment que le droit communautaire doit l'emporter même sur une loi nationale postérieure.

<sup>81</sup> Arrêt de la Cour du 15 juillet 1964 – Flaminio Costa contre E.N.E.L. – Demande de décision préjudicielle : Giudice conciliatore di Milano – Italie – Affaire 6/64. [www.eur-lex-europa.eu](http://www.eur-lex-europa.eu), n°61964J0006 ; p.1158, 1159

<sup>82</sup> Jacqué (Jean-Paul), *Droit institutionnel de l'Union européenne*, op.cit. ; p.551. « La loi nationale antérieure à la norme communautaire est devenue inopposable avec l'adoption de cette dernière. Et la loi postérieure n'a pu se former valablement en raison de l'existence d'une norme communautaire et ne saurait être appliquée. »

n'a pas été le cas et les hautes juridictions des Etats membres ont entériné le principe de la primauté<sup>83</sup>.

L'action de la CJCE et les principes qu'elle met en place au fil de ses décisions, notamment l'effet direct et la primauté du droit communautaire, renforcent et accélèrent l'intégration économique de la CEE ; par son interprétation des traités audacieuse et maximaliste, la Cour se détache de la sphère du droit international et donne des outils efficaces aux acteurs du marché commun. Les arrêts de la CJCE renforcent ainsi l'intégration négative<sup>84</sup> et donnent un rôle de premier plan au droit communautaire comme acteur de la mise en place du grand marché.

Ainsi, l'augmentation des échanges transnationaux entre les Etats membres de la CEE a automatiquement entraîné un besoin de règles transnationales pour assurer l'équité entre les acteurs du marché et la baisse des coûts anciennement liés aux barrières nationales. L'action des juges communautaires, qui répondent aux requêtes de ces nouveaux acteurs transnationaux, instaure un cadre juridique pour cette communauté nouvelle<sup>85</sup> ; l'effet direct et la primauté ont distingué le droit européen de la sphère du droit international classique et ont accéléré le processus d'intégration économique, dépassant les règles nationales juridiques et obligeant les Etats à s'insérer dans le canevas des nouvelles règles supranationales qui résultent de la jurisprudence de la CJCE. Enfin, certaines décisions de la Cour en vue de régler le fonctionnement du marché façonnent des règles supranationales qui donnent ensuite lieu à l'élaboration de législations<sup>86</sup> : à la suite de l'arrêt dit Cassis de Dijon<sup>87</sup> par exemple, la CJCE établit, en l'absence d'harmonisation communautaire, le principe de « reconnaissance mutuelle » des législations nationales entre les Etats membres. Ce principe est ensuite repris par la Commission puis par les gouvernements qui légifèrent au sein du Conseil. Cet arrêt « Cassis de Dijon », s'il montre l'impact d'une décision de la Cour sur l'activité législative de la Commission et du Conseil, est aussi la preuve de l'influence de la CJCE sur l'achèvement et l'approfondissement du marché commun. En effet, cet arrêt « *historique* »<sup>88</sup> marque un tournant dans la mise en place du marché commun en obligeant les Etats à reconnaître les

---

<sup>83</sup> Dehousse (Renaud), *La Cour de justice des Communautés européennes*, op.cit. ; p.47

<sup>84</sup> Sur l'opposition entre intégrations positive et négative, cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » ; p.58-75 du présent travail

<sup>85</sup> Sweet (Alec Stone), Caporaso (James A.), « *La Cour de justice et l'intégration européenne* », in : *Revue française de science politique*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Association Française de Science Politique, 48<sup>ème</sup> année, n°2, p.195-244, Paris, 1998 ; p.205

<sup>86</sup> Ibid ; p.206

<sup>87</sup> Arrêt de la Cour du 20 février 1979 – Rewe-Zentral AG contre Bundesmonopolverwaltung für Branntwein. – Demande de décision préjudicielle : Hessisches Finanzgericht – Allemagne. – Mesures d'effet équivalent aux restrictions quantitatives. – Affaire 120/78. [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu), n°61978J0120

<sup>88</sup> Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, op.cit. ; p.340

règlements des autres membres de la CEE et en les empêchant d'instaurer des règlements nationaux qui entravaient jusqu'alors les échanges intracommunautaires<sup>89</sup>. La Commission, qui jusque-là avait tenté sans succès d'harmoniser les normes nationales, s'engouffre dans cette nouvelle brèche pour terminer la réalisation du marché commun.

On peut s'étonner de la position des Etats par rapport à la Cour, qu'ils ont laissée libre de tracer les contours d'un ensemble juridique contraignant<sup>90</sup>. En fait, le soutien des Etats s'explique tout d'abord par leur intérêt à se contrôler les uns les autres pour que tous respectent le cadre juridique du marché commun, mais aussi parfois par une collusion entre les points de vue des Etats et de la Cour<sup>91</sup>. Par ailleurs, la Cour a intérêt à rendre des arrêts qui soient suivis et ensuite appliqués au niveau des Etats membres<sup>92</sup>, même si ses juges travaillent à partir des traités et donc en faveur de l'intégration, ils œuvrent en ayant conscience que les avancées de l'intégration économique doivent être en adéquation avec les buts de politique économique des Etats.

La CJCE a joué dans le processus d'intégration économique européenne un rôle non négligeable : portée par la nécessité d'assurer aux acteurs économiques des garanties de recours et encouragée par des juges audacieux<sup>93</sup> et désireux de suivre l'esprit du traité encore plus que la lettre, elle révèle peu à peu l'ampleur de son champ d'action pour assurer le bon fonctionnement du marché commun. Les Etats qui ont confié à cette Cour indépendante le devoir d'interpréter les traités, les recours des particuliers qui se tournent par le biais des juridictions nationales vers la CJCE, mais aussi l'action intégrationniste de la Commission donnent peu à peu à la CJCE une place centrale dans le processus d'intégration européenne.

Ainsi se dessine une communauté européenne qui, si elle est régie par des traités, se singularise par rapport aux ensembles de pays fondés sur des traités de droit international

---

<sup>89</sup> Les Etats peuvent néanmoins encore s'opposer à l'entrée d'une marchandise sur leur territoire en invoquant « des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique, de protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou de préservation des végétaux, de protection des trésors nationaux [...] ou de protection de la propriété industrielle et commerciale », ce qui leur laisse un champ d'exceptions à l'interdiction de règlements nationaux (Traité instituant la CEE, Deuxième partie, titre I, chap. 2, L'élimination des restrictions quantitatives entre les Etats membres, art.36)

<sup>90</sup> Même si il n'y a pas de système judiciaire centralisé, les cours et tribunaux nationaux sont libres de s'adresser à la CJCE indépendamment de leurs Etats en vue de faire appliquer le droit communautaire. Il faut néanmoins toujours nuancer le pouvoir de la CJCE, la construction européenne étant fondée sur des traités et laissant donc le pouvoir aux Etats de modifier les traités.

<sup>91</sup> Paul Magnette cite à ce propos l'exemple de l'affaire Cassis de Dijon, où les Etats et la Cour vont dans le même sens. Cf. Magnette (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie*, op.cit. ; p. 96-97

<sup>92</sup> Jacques (Jean-Paul), « *Le droit dans l'intégration européenne* », in : Philosophie politique. Revue internationale de philosophie politique, n°1 : L'Europe, PUF, Paris, 1991 ; p.127

<sup>93</sup> Pierre Pescatore cite notamment l'action du juge français Robert Lecourt, à partir de 1962. Pescatore (Pierre), in : Commission européenne, DG X, en collaboration avec le Conseil Universitaire Européen pour l'Action Jean Monnet, *40 ans des Traités de Rome ou la capacité des Traités d'assurer les avancées de la construction européenne*, Actes du colloque de Rome, op.cit. ; Séance I, p.73-75

classique. Par l'instauration de l'effet direct et de la primauté du droit européen, par le recours de particuliers devant la CJCE, ou encore par les décisions de la Cour qui vont directement influencer l'activité législative de la Commission et du Conseil, le droit communautaire et l'action de la CJCE participent à la création d'un espace économique unifié et d'un ordre juridique nouveau.

Plus encore, certains observateurs vont jusqu'à parler de « constitutionnalisation des traités »<sup>94</sup> : l'ordre juridique européen a changé les relations entre Etats et peuples en permettant aux particuliers d'invoquer les traités et, en instaurant la primauté du droit européen, il a brouillé les repères de délimitation entre constitutions nationales et droit des traités internationaux classiques. Si un Etat ne respecte pas le droit communautaire, un particulier peut saisir la CJCE qui répond à la question préjudicielle<sup>95</sup> du tribunal national. Le tribunal national suivra la décision de la CJCE et l'Etat devra ensuite mettre en œuvre cette décision sous peine de ne pas respecter les principes de l'Etat de droit<sup>96</sup>. Par le biais du système de la question préjudicielle, l'Etat est placé sous le contrôle de ses propres juridictions. De même, existe un conflit potentiel entre le traité ratifié par les corps législatifs nationaux et les Constitutions nationales qui sont normalement au-dessus de ces organes législatifs<sup>97</sup> ; avec l'introduction de la primauté du droit communautaire, une opposition entre les Constitutions et les traités européens apparaît. Le traité de Rome n'est pas une constitution, il ne répartit pas les compétences entre les Etats membres et la Communauté, il ne comporte pas de clause générale de suprématie ni ne garantit les droits fondamentaux<sup>98</sup>. Mais la CJCE a interprété le texte du traité de façon à affirmer un ordre juridique qui accentue la « *nature intrinsèquement constitutionnelle du traité* » et atténue les éléments qui rapprochaient la Communauté d'un ordre international classique<sup>99</sup>.

Les principes économiques de l'intégration européenne pour réaliser le marché commun, au centre du projet de la Communauté et fixés par les traités, ont acquis, grâce notamment à la primauté du droit communautaire, une force qui dépasse le champ d'action des Etats. Fritz

---

<sup>94</sup>Notion qu'on retrouve dans de nombreux textes relatifs à la place du droit dans l'intégration européenne. Voir à ce sujet les chapitres 1 et 2 de l'ouvrage suivant très documenté : Blanchard (David), *La constitutionnalisation de l'Union européenne*, éd. Apogée, Publication du Pôle européen Jean Monnet, Université Rennes I, Faculté de droit et de science politique, Centre de recherches européennes (CEDRE), 2001 ; p ;17-61

<sup>95</sup> « *Le recours préjudiciel est l'expression de la coopération entre le juge national et le juge communautaire.* » in : Jacqué (Jean-Paul), *Droit institutionnel de l'Union européenne* ; p.700

<sup>96</sup> Jacqué (Jean-Paul), « *Le droit dans l'intégration européenne* », in : Philosophie politique n°1, op. cit ; p.126

<sup>97</sup> Scharpf (Fritz), *Gouverner L'Europe*, op.cit. ; p.62

<sup>98</sup> Gerkrath (Jörg), « *La Cour de justice des Communautés européennes, la constitutionnalisation du traité de Rome et son impact sur l'émergence d'une identité européenne* », in : Bitsch (Marie-Thérèse), Loth (Wilfried), Poidevin (Raymond), (dir.), *Institutions européennes et identités européennes*, éd. Bruylant, coll. Organisation internationale et relations internationales, Bruxelles, 1998, p.451-474 ; p.455

<sup>99</sup> Ibid ; p.460



Scharpf parle de « *constitutionnalisation du droit de la concurrence* »<sup>100</sup>. Se démarquant du fonctionnement des organisations internationales classiques<sup>101</sup>, la CEE donne un vrai champ d'action aux institutions supranationales et notamment à la CJCE qui imprègne par son action volontariste le rythme de l'intégration économique. Cette alliance entre les juges européens, les principes économiques qui découlent des traités et les recours des particuliers et des entreprises pour faire valoir leurs droits au sein du marché commun vont être un des maillons qui font progresser l'intégration européenne ; les Etats restent des acteurs majeurs du projet européen – ce sont eux qui sont au cœur du processus décisionnel et qui négocient et signent les traités – mais la jurisprudence de la CJCE impose certaines caractéristiques très favorables à une intégration plus étroite.

### ***Un dynamisme juridique et économique autonome de la CEE***

En signant le traité de Rome, les Etats membres se sont engagés à laisser les forces économiques créer un espace économique transnational dans lequel les règles de droit sont placées sous l'autorité exclusive d'un organe supranational : la CJCE. Celle-ci, en outre, a considéré qu'elle devait « *non pas raisonner sur un donné existant qu'il s'agirait d'organiser, mais sur un processus qui se développe en interaction constante avec le monde extérieur* »<sup>102</sup>. Prenant sa tâche très au sérieux, la CJCE a ainsi créé les conditions d'une dynamique d'intégration communautaire très volontariste. Elle a contraint les Etats membres à faire évoluer leurs normes et leurs réglementations pour les conformer aux deux principes cardinaux gouvernant cette intégration économique : celui de la concurrence loyale et celui de la liberté des acteurs économiques. Les réglementations commerciales nationales ont même été mises en concurrence comme le montre l'arrêt « *Cassis de Dijon* ».

Ainsi, cette intégration économique tend à créer un espace économique unifié dans lequel les Etats ne peuvent que s'adapter ; ils sont passifs, ils subissent des lois de l'intégration négative. Pour reprendre l'autorité et pour dicter de nouvelles règles, donc pratiquer une intégration positive, les Etats doivent trouver des accords à l'unanimité ou plus tard à la majorité qualifiée – à partir de l'Acte unique –, ce qui est très difficile. En effet, la dynamique

---

<sup>100</sup> Scharpf (Fritz), *Gouverner l'Europe*, op.cit. ; p.62-65

<sup>101</sup> Sur la différence entre organisations internationales et CEE et sur la nature du droit européen, voir Pescatore (Pierre), *Le droit de l'intégration. Emergence d'un phénomène nouveau dans les relations internationales selon l'expérience des Communautés européennes*, éd. Bruylant, coll. Droit de l'UE, Bruxelles, 2005

<sup>102</sup> Jacqué (Jean-Paul), *Droit institutionnel de l'Union européenne* ; op.cit. ; p.21

intergouvernementale qui dépend de la volonté floue des Etats en matière de construction européenne est très faible par opposition à la dynamique communautaire.

Ainsi, cette dynamique d'intégration communautaire, rythmée par les décisions de la CJCE, obéit à l'enchaînement causal des trois facteurs analysés par Alex Sweet Stone et Wayne Sandholtz<sup>103</sup> :

[Nous avons] proposé une théorie de l'intégration qui se fonde sur trois facteurs explicatifs : les échanges, les organisations et les règles. Les échanges transnationaux contraignent les organisations supranationales à créer des règles destinées à faciliter et à réguler le développement d'une société transnationale.<sup>104</sup>

Dans cette analyse, Sweet Stone et Sandholtz mettent à nu et définissent parfaitement le ressort de l'intégration économique : la multiplication des échanges internationaux appelle une demande de règlements de conflits qui oblige la création d'organes supranationaux lesquels vont eux-mêmes créer les règles destinées à faciliter et à réguler cette vie économique transnationale. Cette interdépendance entre l'intégration commerciale et l'intégration juridique place l'action de la CJCE au cœur de la dynamique générale d'intégration européenne. La CJCE devient le moteur de cet effet d'engrenage et joue un rôle d'impulsion décisif. Pour Paul Margette, le rôle central de la CJCE, dans sa fonction d'interprète des traités, l'apparente à « *une quasi-jurisdiction constitutionnelle d'un ordre fédéral* »<sup>105</sup>.

Cette intégration juridique, ressort essentiel de l'intégration économique, a son pendant, au niveau institutionnel, dans ce que les fonctionnalistes ont appelé le spill-over – effet d'engrenage ou d'entraînement –. La méthode mise au point par les pères de l'Europe, et par le plus important d'entre eux Jean Monnet, était la suivante : il est nécessaire d'isoler chaque problème ; le premier problème isolé est résolu par une démarche sectorielle intégrative. Mais cette solution appelle elle-même une autre démarche plus intégrative et de démarche en démarche se construit tout seul un dynamisme d'intégration<sup>106</sup>. Voulant expliquer l'originalité

---

<sup>103</sup> Sur ce point, voir, Sweet (Alec Stone), Sandholtz (Wayne), « *European Integration and Supranational Governance* », art.cit. ; p.297-317; Sweet (Alec Stone), Caporaso (James A.), « *La Cour de justice et l'intégration européenne* », in : Revue française de science politique, op.cit.

<sup>104</sup> Stone Sweet (Alec), Sandholtz (Wayne), « *European Integration and Supranational Governance* », in: Journal of European Policy, op.cit.; p.313 “We have proposed a theory of integration that relies on three causal factors: exchange, organizations and rules. Transnational exchange provokes supranational organizations to make rules designed to facilitate and to regulate the development of transnational society.”

<sup>105</sup> Margette (Paul), Le régime politique de l'Union européenne, chapitre 6 ; p.180 : « *En d'autres termes, le recours préjudiciel remplit une fonction qui apparente la Cour de Luxembourg à la juridiction constitutionnelle d'un ordre fédéral.* »

<sup>106</sup> La méthode Jean Monnet, c'est le déséquilibre créateur, on parle aussi d'effet d'engrenage ou de *spill over*. J. Monnet croit d'abord que l'économie libre et aussi la prospérité modifieront les comportements et permettront de créer une société économique européenne, ce qui entraînera la naissance de citoyens européens qui auront besoin d'institutions européennes. Ces dernières rendront obsolètes les visions uniquement nationales. Une autre idée est d'apporter à tout problème une solution européenne qui apportera ensuite davantage d'intégration.

de la construction européenne au général De Gaulle, Jean-François Deniau disait « *Ce n'est pas un machin, c'est une machine* »<sup>107</sup>, exprimant parfaitement cette force intégrative inhérente à la nature et à la méthode de la construction européenne. Face à ces deux dynamiques d'intégration, la juridique et la fonctionnelle, les forces politiques légitimement élues, qui doivent justifier devant leurs électeurs leurs choix et leurs résultats semblent désarmées : leur légitimité est placée sous la contrainte de ces deux dynamiques qui les dépassent.

Au niveau politique, les politistes ont cherché à analyser cette interaction entre les deux forces : la force autonome juridico-économique, autoentretenu, analysée par Sandholtz et Sweet Stone, et la force politique<sup>108</sup>, parfois conjuguée, parfois dispersée, des Etats membres désireux de réguler ce dynamisme économique. La force économique correspond à l'intégration négative, la force politique à l'intégration positive. La construction européenne connaît un rythme de stop-and-go qui résulte de l'addition de ces deux rythmes fort différents : celui de l'intégration économique est continu et celui de l'action politique des Etats est discontinu. Les Etats membres restent les maîtres des traités mais ils n'ont que peu d'emprise sur les forces autonomes d'intégration qui ont été libérées par les traités et qu'ils ne peuvent maîtriser ou réguler.

Cet entrelacement de deux rythmes, l'économique et le politique, a deux conséquences : d'une part, il rend très difficile la compréhension de l'intégration européenne pour les peuples et même pour les responsables politiques et d'autre part, sur le plan politique, la légitimité politique qui s'exerçait parfaitement dans le cadre de l'Etat-nation est mise en concurrence avec la légitimité juridique et économique d'une société transnationale qui émerge de l'intégration européenne. La recherche d'une nouvelle régulation et d'une nouvelle légitimité politiques dans le cadre d'un espace public européen est très complexe et très lente.

Cette construction européenne, fondée en grande partie sur un effet d'entraînement lié aux buts économiques contenus dans les traités et à l'application du droit communautaire, progresse sans réel débat politique sur le fond, avec un vague espoir qu'une des conséquences du grand marché serait à terme la construction automatique et naturelle d'une société et d'un espace politique commun. Face à ce pari, les acteurs de la vie politique nationale semblent comme désemparés, comme s'ils agissaient dans une sphère parallèle.

---

<sup>107</sup> Deniau (Jean-François), *La découverte de l'Europe*, op.cit.; p.68

<sup>108</sup> Paul Magnette, à la suite de J.H Weiler, oppose le processus normatif judiciaire et le processus politique-décisionnel. Cf Magnette (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie*, op. cit. ; p.79 et Weiler (Joseph H.), « Community, member state and European Integration : is the law relevant ? », in : *Journal of Common market studies*, 1982, vol.39, n°1, p.39-58

### **C. L'impossibilité d'action des partis politiques nationaux**

Nous avons précédemment esquissé la difficulté de cohabitation entre les Etats-membres, organisés sur le modèle de l'Etat-nation, et le nouvel ensemble européen, : celui-ci, fondé sur une intégration économique, porte en lui les germes d'une organisation politique et cela pose donc rapidement des questions de transferts de souveraineté liés à la supranationalité inhérente au projet de la CEE. En deça du nouveau cadre politique qui posera à terme la question du partage des compétences et de la souveraineté, le seul fait d'ouvrir les frontières économiques et d'unifier un marché transnational par les règles communes du droit européen oblige les Etats à confronter leurs décisions et leurs politiques économiques à cette nouvelle situation et les prive, dans quelques domaines, d'une certaine marge de manœuvre décisionnaire. Le processus d'intégration où l'on envisage, dès 1970 avec le plan Werner et en 1978 avec le projet Giscard-Schmidt, de compléter l'Union économique par une Union monétaire va très loin dans la démarche de limitation de souveraineté des Etats.

Or l'exercice de la souveraineté dans un cadre démocratique et la vie politique qui en découle se sont établis et organisés au sein de l'Etat-nation ; le projet européen qui bouleverse les relations entre les Etats en instaurant une dose de supranationalité influe donc directement sur cette vie politique nationale. Nous avons détaillé plus haut les caractéristiques de cette dernière : elle est réglée par un cadre institutionnel, elle a ses acteurs – les membres du gouvernement, les dirigeants des partis, les parlementaires... – et elle est le théâtre d'affrontements idéologiques pour tenter de trouver des solutions aux défis qui se posent à la société. Dans la période qui nous intéresse, les partis politiques jouent un rôle primordial : en effet, ils sont les acteurs centraux de la vie politique, le lieu où les élus – qu'ils soient parlementaires de la majorité ou de l'opposition, membres d'un gouvernement ou titulaires d'un mandat à un niveau local – se forment, débattent et décident des orientations et des positions à défendre pour chaque grand sujet sociétal, économique, social ou culturel. Avant de nous consacrer au parti socialiste français et au parti social-démocrate allemand, il nous semble important de bien comprendre la place des partis politiques ancrés au sein de la vie démocratique des Etats de la CEE et les conflits potentiels qui peuvent surgir entre ces acteurs nationaux historiques et les récentes forces intégrationnistes européennes.

## ***Les partis politiques, acteurs centraux de la vie démocratique des Etats-membres***

L'avènement de la démocratie moderne dans les différents Etats européens a fait naître les partis politiques, éléments centraux de l'exercice de la souveraineté du peuple. Ces nouvelles structures se sont peu à peu glissées entre « *l'électeur et l'élu, la nation et le Parlement* »<sup>109</sup> et sont les organes nécessaires de la démocratie représentative. Dans la plupart des cas, tout candidat à un mandat politique s'insère dans le réseau d'un parti qui le soutiendra idéologiquement et financièrement et mettra à sa disposition une équipe, des contacts et un savoir-faire.

Les partis politiques remplissent ainsi plusieurs fonctions : ils sélectionnent le personnel politique, puisque les élus doivent en général gravir les échelons d'un parti ou du moins être intégrés à un parti avant de se présenter à une élection ; ils mènent le débat politique sur les grands enjeux sociétaux et, par leur intermédiaire, les citoyens confrontent leurs points de vue et s'opposent sur les solutions à apporter à un problème économique ou social. En participant à ce débat, les partis élaborent des contenus programmatiques qui nourrissent la réflexion des citoyens et contribuent à structurer l'opinion publique ; si l'on reprend les termes de l'article 21 de la Loi fondamentale allemande « *les partis collaborent à la formation de la volonté politique du peuple* »<sup>110</sup> ; dans le cas où leurs candidats arrivent au pouvoir, ils devront, en théorie, mettre en place le programme de leur parti<sup>111</sup>. Les partis sont donc chargés d'« *articuler, dans le langage qui leur est propre, les besoins ou les aspirations plus ou moins confuses des populations* »<sup>112</sup> et ils sont le reflet des conflits qui traversent la société. Par le débat politique et les élections qui donnent l'opportunité aux citoyens de choisir l'une ou l'autre option présentée par les partis en compétition, ils contribuent à réguler ces conflits<sup>113</sup> et à permettre leur résolution pacifique.

---

<sup>109</sup> Duverger (Maurice), *Les partis politiques*, éd. Armand Colin, coll. « Points politique », Paris, 1976 ; p.467

<sup>110</sup> Art. 21 de la Grundgesetz : « *Die Parteien wirken bei der politischen Willensbildung des Volkes mit. Ihre Gründung ist frei. Ihre innere Ordnung muss demokratischen Grundsätzen entsprechen.* »

<sup>111</sup> Bréchon (Pierre), *Les partis politiques*, éd. Montchrestien, op.cit. ; p.73-78

<sup>112</sup> Berstein (Serge), « Les partis », in : Rémond (René) (dir.), *Pour une histoire politique*, op.cit. ; p.53

<sup>113</sup> Le politologue norvégien Stein Rokkan a par exemple identifié quatre types de conflits (Etat/Eglise, centre/périphérie, bourgeoisie/ouvriers, rural/urbain) qui influent directement sur la formation des partis politiques. Cf Rokkan (Stein), *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs: une introduction*, op.cit. et Rokkan (Stein), *Citizens, Elections, Parties. Approaches to the Comparative Study of the Processes of Development*, Universitetsforlaget, Oslo, 1970 (notamment le chapitre 3, « *Nation-building, Cleavage Formation and the structuring of Mass Politics* »). Au-delà, les partis contribuent à réguler des conflits liés à la situation économique ou sociale d'un pays à un moment donné en proposant des solutions et une feuille de route.

Ainsi, le système des partis politiques et la consolidation de la démocratie vont de pair, les partis étant une condition de la démocratie<sup>114</sup> et un outil indispensable pour proposer des contenus programmatiques et faire vivre le débat, assurer la représentation des citoyens et garantir l'alternance des gouvernements et des majorités parlementaires.

Les partis remplissent donc quatre fonctions. Ils ont un objectif principal, la conquête du pouvoir pour piloter l'action du gouvernement en mettant en œuvre leur programme autant au niveau national que local. Dans ce but, ils doivent obtenir ensuite l'adhésion des citoyens qui, convaincus du bien-fondé de leurs propositions, vont voter pour eux ; un parti, par ses idées et son programme, tente de convaincre la population pour qu'elle lui accorde son soutien. Troisièmement, l'organisation d'un parti est durable et survit aux hommes qui sont successivement en charge du parti ; le parti correspond donc à « *une tendance profonde de l'opinion publique* »<sup>115</sup> et il reflète la permanence de certaines valeurs<sup>116</sup>. Enfin, un parti couvre tout un espace géographique et dispose d'un maillage complet de représentations du niveau local au niveau national : correspondant aux différentes échéances électorales, les structures locales, régionales et nationales sont hiérarchisées entre elles et entretiennent des relations étroites<sup>117</sup>.

Cette dernière caractéristique du parti politique renvoie à une donnée primordiale pour notre sujet : les partis politiques vivent, se développent et interagissent entre eux dans un cadre national. Sans revenir en détail sur la formation des partis en France et en Allemagne, il est quand même nécessaire de toujours garder présent à l'esprit que la naissance des partis est un corollaire de l'installation de la démocratie et que celle-ci s'est instaurée au niveau d'un Etat-nation. C'est dans le sillage de la Révolution française et de la mise en place d'un parlement et de groupes parlementaires que les partis politiques vont lentement naître au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, succédant aux sociétés, groupes et associations qui avaient défendu la démocratie, la liberté de la presse ou l'action citoyenne.

---

<sup>114</sup> Seiler (Daniel-Louis), *Les partis politiques*, op.cit. ; p.4

<sup>115</sup> Berstein (Serge), « Les partis », in : Rémond (René) (dir.), *Pour une histoire politique*, op.cit ; p.54

<sup>116</sup> Un parti est porteur d'une culture politique, un ensemble organisé de valeurs. Serge Berstein explique : « *cette culture diffuse s'exprime par un système de références dans lequel se reconnaissent tous les membres d'une même famille politique, souvenirs historiques communs, héros consacrés, drapeaux, fêtes...[...]*ainsi, la culture politique apparaît-elle, dans ses diverses manifestations, comme le langage commun simplifié ( dont le rite est la forme la plus sommaire) des membres d'une formation qui font ainsi profession d'idéologie sans avoir nécessairement besoin de l'exprimer explicitement, mais avec la certitude d'être ainsi aisément compris de tous les membres du groupe. » in : Berstein (Serge), « Les partis », in : Rémond (René) (dir.), *Pour une histoire politique*, op.cit. ; p. 80-81

<sup>117</sup> Sur ces quatre critères, voir : Charlot (Jean), *Les partis politiques*, op.cit. ; LaPalombara (Joseph), Weiner (Myron) (dir), *Political Parties and Political Development*, op. cit. (notamment l'introduction du premier chapitre « *The origin and development of political parties* ») ; Bréchon (Pierre), *Les partis politiques*, op.cit. ; p.17-18 ; Berstein (Serge), « Les partis », in : Rémond (René) (dir.), *Pour une histoire politique*, op.cit. ; p. 54

Raymond Huard périodise la formation des partis politiques en France comme suit<sup>118</sup> : de 1815 au milieu des années 1860, « *l'organisation partisane est essentiellement le fait des forces d'opposition* »<sup>119</sup> et elle doit lutter pour sa survie, menacée par le pouvoir en place. Du milieu des années 1860 au milieu des années 1890 vient le temps de la consolidation et de la structuration d'une vie politique autour des élections démocratiques ; les organisations politiques s'organisent et acquièrent une légitimité et une position durable dans le paysage politique. Mais le tournant réel a lieu entre les années 1890 et 1905, période pendant laquelle les partis au sens moderne du terme sont créés, chacun instaurant une organisation précise qui couvre la majorité du territoire français, trouvant des moyens qui financent leurs actions, bâtissant une structure qui survit aux leaders. Le parti devient enfin un lieu de débats et d'élaboration d'un programme de soutien aux candidats. Ce tournant favorable à l'instauration des partis politiques en France a été favorisé par la loi sur les associations de 1901 qui permet la création de partis ou d'autres associations en toute liberté<sup>120</sup>, même si ces derniers n'avaient pas attendu la promulgation de cette loi pour s'organiser.

L'exemple allemand, même s'il est beaucoup plus complexe car l'unification du territoire national précède seulement de cinq décennies l'avènement de la démocratie, révèle des continuités similaires : les groupes et associations engagés pour la démocratie au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle se constituent en partis politiques sous l'Empire, puis dans le paysage démocratique de la République de Weimar ils se transforment en partis modernes<sup>121</sup>. Comme en France, les partis se développent à la suite des comités électoraux pour assurer la représentation de leur courant de pensée au parlement. Mais le morcellement du territoire et la priorité donnée à l'unification sur la démocratisation, pendant le 19<sup>ème</sup> siècle, limitent les attributions et la marge de manœuvre des partis, bien que le SPD ait montré un exemple remarquable d'enracinement historique dans la deuxième partie du 19<sup>ème</sup> siècle. Succédant aux heures sombres du nazisme, la nouvelle démocratie d'Allemagne de l'ouest obtient des Alliés la permission de reconstituer ses partis politiques : certains d'entre eux renouent naturellement avec leur héritage vierge de toute collaboration avec l'idéologie nazie – comme le SPD ou le parti communiste –, d'autres unifient leurs courants – comme les libéraux du FDP – et enfin un troisième groupe fonde de nouveaux partis – comme la CDU ou la CSU –

---

<sup>118</sup> Huard (Raymond), *La naissance du parti politique en France*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1996 ; p.20-21

<sup>119</sup> Ibid, p.20

<sup>120</sup> Ibid, p.224

<sup>121</sup> Sur la continuité entre le paysage des partis politiques allemands de la période de l'Empire à la République de Weimar, voir Rohe (Karl), « *Entwicklung der politischen Parteien und Parteiensysteme in Deutschland bis zum Jahre 1933* », in : Gabriel (Oscar W.), Niedermayer (Oskar), Stöss (Richard) (dir), *Parteiendemokratie in Deutschland*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 2002 ; p.54-55

qui ont quand même pour certains une filiation avec un parti ou un courant plus ancien – le *Zentrum* pour la CDU par exemple<sup>122</sup>.

Les partis socialistes ou sociaux-démocrates ont joué un rôle particulier dans l'élaboration du paysage des partis politiques en France et en Allemagne car ils ont été parmi les premiers à s'organiser en parti au sens moderne du terme. D'autres forces comme les libéraux ou les radicaux se sont montrés plus hésitants sur l'intérêt de renforcer cet outil : en France, on peut expliquer ce décalage par le fait que le parti radical exerçait le pouvoir et donc était concentré sur cette tâche<sup>123</sup> ; d'une façon plus générale, les libéraux ont au début hésité sur le bien-fondé des partis, craignant que ceux-ci ne puissent servir d'instruments au service des forces conservatrices et réactionnaires<sup>124</sup>. Dans le cas allemand, un autre aspect accélère la formation durable du SPD : Bismarck et sa campagne contre les socialistes menée à partir de 1878 contribuent par la répression à renforcer la structure et l'organisation efficace du SPD – notamment le lien entre parti et groupe parlementaire<sup>125</sup> - le poussant à devenir un parti très structuré.

Le PS et le SPD, cantonnés longtemps dans l'opposition, se dotent donc d'organisations solides – réglant par exemple précisément les conditions d'adhésion –, installent des groupes-relais sur tout le territoire national ou encore intensifient le dialogue entre les parlementaires et la direction du parti. La question de l'organisation pratique du parti devient rapidement un des enjeux pour ces partis et permet la naissance, entre la fin du 19<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup>, siècle de grands partis modernes, très puissant numériquement pour le SPD, très dynamique pour la future SFIO.

En outre, au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, les sociétés passent « *d'une organisation en groupes, provinces, corporations à une société d'individus* »<sup>126</sup> et les partis doivent répondre à cette mutation en s'inscrivant pleinement dans ce tournant. Pierre Rosanvallon décrit le parti moderne comme :

une forme profondément originale, au carrefour d'une double tension : entre l'individuel et le collectif d'un côté, le donné et le construit de l'autre [...] Il n'est pas un corps intermédiaire comme les autres. Ce n'est pas seulement un lien de type contractuel qui l'unit en effet à ses membres ou qui le relie à ses électeurs : il

---

<sup>122</sup> Jesse (Eckhard), « *Die Parteien im westlichen Deutschland von 1945 bis zur deutschen Einheit 1990* » in : Gabriel (Oscar W.), Niedermayer (Oskar), Stöss (Richard) (dir), *Parteiendemokratie in Deutschland*, Westdeutscher Verlag, op.cit.; p.64-65

<sup>123</sup> Les radicaux étaient confrontés à la difficulté d'exercer le pouvoir, à leurs dissensions internes créées par l'affaire Dreyfus ou la crise du boulangisme. Huard (Raymond), *La naissance du parti politique en France*, op.cit. ; p.235-244

<sup>124</sup> Pombeni (Paolo), *Introduction à l'histoire des partis politiques*, Presses universitaires de France, Paris, 1992 ; p.109-110

<sup>125</sup> Ibid ; p. 341-342

<sup>126</sup> Rosanvallon (Pierre), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Bibliothèque des histoires, éd. Gallimard, Paris, 1998 ; p.181



possède en lui-même une certaine puissance d'incarnation. [...] Les partis ne peuvent jouer leur rôle que s'ils sont plusieurs, car c'est à cette condition uniquement que peut se déployer la tension entre l'un et le multiple qu'ils organisent. Les partis permettent de cette façon de donner forme et figure aux différences dans une société d'individus.<sup>127</sup>

Quelle que soit l'origine de la fondation des partis<sup>128</sup>, la caractéristique première de ces derniers réside dans leur sphère d'action exclusivement nationale<sup>129</sup> : il existe une corrélation fondamentale entre le territoire national – et son unification antérieure ou concomitante à l'avènement de la démocratie – d'un côté, et les aspirations démocratiques, le système constitutionnel et la vie politique de l'autre. L'instauration du suffrage universel se fait dans le cadre de l'Etat-nation ainsi que la résolution des questions ultérieures de représentations démocratiques – comme le système de représentation proportionnelle ou majoritaire. Tous les éléments qui nourrissent la vie politique ont lieu dans le cadre national qui est le seul cadre de la démocratie<sup>130</sup> ; les partis politiques, qui sont un des acteurs principaux de cette vie, utilisent des outils ancrés dans un territoire et dans son histoire comme la langue, l'espace public et ses médias, le système constitutionnel, le gouvernement, les valeurs de civilisation.

Outre cet enracinement des partis dans la vie démocratique nationale, la vie des partis se caractérise par un autre trait qui les perturbera profondément lorsqu'ils seront pris dans la dynamique de l'intégration européenne : tout parti, tendu vers la conquête du pouvoir, fait bien la différence, clairement analysée par Léon Blum<sup>131</sup>, entre la conquête et l'exercice du pouvoir. Cette dichotomie, déjà périlleuse pour la vie politique nationale d'un parti<sup>132</sup>, peut s'avérer fatale lorsque le pays est pris dans le mouvement d'intégration européenne.

---

<sup>127</sup> Ibid ; p. 182-183

<sup>128</sup> Nous avons surtout parlé des partis issus des groupes parlementaires et des comités électoraux mais il existe aussi des partis qui ont des origines « extérieures » et qui répondent à des aspirations d'un groupe de personnes liées par une cause commune (Eglise, syndicat ou association d'intellectuels). Voir Duverger (Maurice), *Les partis politiques*, op.cit. ; p.32-34

<sup>129</sup> Si les partis socialistes et sociaux-démocrates font partie de l'Internationale socialiste, sur laquelle nous reviendrons ci-dessous [Partie II], cela n'a que peu d'influence sur leur organisation et action qui sont inscrites au cœur de la vie politique nationale.

<sup>130</sup> Pierre Bréchon note : « *Le système des partis est en général défini au niveau national parce que les enjeux nationaux de pouvoir sont fondamentaux. C'est la compétition nationale qui structure alors le système des partis.* » in : Bréchon (Pierre), *Les partis politiques*, op.cit. ; p.33

<sup>131</sup> Alain Bergounioux et Gérard Grunberg expliquent cette distinction en étudiant les discours de L. Blum. Ils notent : « *Blum, dans un discours prononcé au congrès de la SFIO à la salle de la Bellevilloise, le 10 janvier 1926, développa sa fameuse distinction entre exercice et conquête du pouvoir. La conquête du pouvoir est « la prise totale du pouvoir politique, prélude possible et condition nécessaire à la transformation du régime de la propriété, c'est-à-dire de la révolution ».* Elle peut s'effectuer par des moyens légaux ou illégaux. Mais si le parti est amené un jour, pare qu'il obtient une majorité, à assurer la direction d'un gouvernement dans le cadre du régime capitaliste, il n'aura pas alors le droit de transformer l'exercice du pouvoir en conquête du pouvoir, ce qui serait une escroquerie. « *Je ne suis pas légalitaire, explique Blum, en ce qui concerne la conquête du pouvoir mais je déclare catégoriquement que je le suis en ce qui concerne l'exercice du pouvoir.* » » in : Alain Bergounioux et Gérard Grunberg : Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, éd. Hachette, Paris, 2007 ; p.103-104

<sup>132</sup> Dans le cas du PS, cette question a été très bien étudiée par l'ouvrage d'Alain Bergounioux et Gérard Grunberg : Ibid

## ***La construction européenne : entre espaces politiques nationaux séparés et espace politique européen à inventer***

L'espace politique national correspond à un Etat-nation et à son territoire ; dans celui-ci, les relations entre dirigeants et électeurs sont réglées par des lois et obéissent aux principes de responsabilité des élus – *accountancy*<sup>133</sup> – et de légitimité des élus grâce à des élections transparentes. Garantissant le bon fonctionnement de cet espace, l'information circule pour atteindre tous les citoyens et une grande place est laissée au débat. Jusqu'à la mise en place du projet européen, les différents espaces politiques nationaux sont séparés les uns des autres et fonctionnent de façon indépendante. Or les débuts de l'intégration européenne bouleversent cet état de fait : en créant un espace économique qui s'unifie de plus en plus, en permettant à certains acteurs – grandes entreprises – d'agir dans tout l'espace, en fondant des institutions supranationales, la CEE contraint ces espaces politiques disjoints à s'interpénétrer et elle porte par ailleurs en germe le projet d'un espace politique commun. Parmi ces nouvelles structures supranationales, certaines dynamisent et renforcent le processus d'intégration économique : la Commission qui crée les conditions du futur marché ; la CJCE qui, par ses arrêts, oblige les acteurs – Etats, entreprises, particuliers – à respecter les principes du nouveau marché.

Les Etats, qui sont acteurs de cette intégration en participant à la prise de décision du Conseil européen, se retrouvent face à un nouveau niveau de décision européen qui les dépasse. Désormais, dans le champ ouvert du marché commun, les instruments de politique économique que les Etats utilisaient auparavant dans leur espace socio-économique clos perdent leur efficacité s'ils ne tiennent pas compte de la nouvelle interdépendance des économies<sup>134</sup>. En outre, bien qu'il y ait intégration européenne, la concurrence des Etats, de leurs réglementations, des idées, des représentations demeure. La CEE est un champ de concurrence où les politiques économiques<sup>135</sup> des Etats ne convergent pas nécessairement.

Pour analyser le projet européen, nous avons différencié deux domaines : celui de l'intégration négative, correspondant à l'intégration induite par la libéralisation des échanges et celui de l'intégration positive fondée sur une volonté de mettre en place des politiques communes telles la PAC. La première s'appuie sur le principe économique du libéralisme, la seconde a une vocation de régulation du marché.

---

<sup>133</sup> L'élus est comptable de son action devant les électeurs, il en répond au moment des élections suivantes.

<sup>134</sup> Le gouvernement Mauroy en fit la cruelle expérience en 1981-82 lorsqu'il lança une politique macro-économique opposée à celles de nos partenaires européens. Nous reviendrons en détails sur ce point dans la partie III.

<sup>135</sup> « Une politique économique est menée par une entité publique en vue d'agir sur l'économie au nom de l'intérêt général. » in : Dévoluy (Michel) (dir.), *Les politiques économiques européennes. Enjeux et défis.*, éd. Seuil, Paris, 2004 ; p.9

Pour notre période, l'intégration négative caractérise l'œuvre d'intégration européenne entreprise dans le traité de Rome et lance ainsi un défi décisif à la légitimité des partis politiques. Désormais, les affaires économiques s'organisent autour de principes de concurrence ne supportant théoriquement aucune exception et sont réglées par des lois autonomes dont des institutions indépendantes surveillent scrupuleusement le libre jeu : tout cela correspond aux principes de l'ordo-libéralisme ; selon eux, le Politique et donc les partis politiques ne peuvent ni ne doivent intervenir. Ils doivent laisser les forces du marché jouer librement. Leur seule action se réduit à créer les conditions sociales, éducatives, politiques permettant ce libre jeu.

L'intégration négative est donc un défi lancé à la vie politique et à la légitimité de ses acteurs car l'économie est soustraite du domaine d'action des politiques ; le Politique peut toujours intervenir en prenant des décisions de politique économique macro-économique, en faisant des choix budgétaires, en ayant une politique monétaire mais l'évolution de l'intégration économique européenne conduira les politiques d'un pays à être très dépendantes des choix des autres pays. Cela sera plus net encore lorsque les choix de libre circulation des capitaux rendront les politiques monétaires interdépendantes<sup>136</sup>. Cette évolution, corrélée au projet d'une Union économique et monétaire lancé avec le traité de Maastricht, avait été entrevue par les dirigeants les plus lucides – lors du plan Werner en 1969-1970 ou de la réalisation du serpent monétaire européen lancé par les dirigeants Giscard et Schmidt en 1978-79, deux projets que nous étudierons en détail dans ce travail –.

En outre, l'intégration négative tend à séparer hermétiquement les domaines économiques et sociaux et cela contribue aussi à délégitimer le Politique et les partis. L'intégration européenne, conduite selon les principes de l'ordo-libéralisme, tend à séparer tout le champ social, domaine de la solidarité, de la répartition et de la justice du domaine de l'économie. Ces principes postulent que le champ social est du ressort exclusif de l'action de chaque nation séparément. Schématiquement, le domaine de l'efficacité économique concerne l'ensemble européen, tandis, qu'au contraire, ceux de la justice ou la solidarité sont étrangers à l'ordre européen et ne concernent que les nations prises une par une. Une seule exception fut consentie à l'Europe : la Commission et le Parlement s'emparèrent du thème de l'égalité homme-femme et furent très efficaces pour promouvoir cette égalité, mais ce fut l'exception qui confirma la règle de l'abstention habituelle des instances européennes dans l'ordre de

---

<sup>136</sup> Le théorème d'incompatibilité de Mundell montre un triangle d'incompatibilité : si un pays adopte le régime de taux de change fixe, tout en accordant la liberté de circulation des capitaux, il perd son autonomie en matière de politique monétaire. La seule exception concerne le pays qui est leader de la zone monétaire et dont la monnaie devient l'ancre du système.

l'équité sociale. Cette abstention pourrait a priori séduire, car on pourrait y voir le signe de la légitimité des partis politiques nationaux, restés maîtres de l'équité, mais cela se retourne contre eux lorsque l'intégration européenne met progressivement en concurrence les systèmes sociaux ou les fiscalités comme nous le verrons. Au départ, il y eut seulement mise en concurrence des règlements techniques et commerciaux et validation européenne comme le montre l'arrêt sur l'affaire du Cassis de Dijon en 1978, arrêt de la CJCE décisif pour la construction européenne ; mais le mécanisme de mise en concurrence de toutes les règles était mis en route, ayant par là-même un effet destructeur sur la capacité de régulation et de mise en œuvre des normes pour chaque Etat dans son territoire.

Ces conséquences multiples de l'intégration négative lancent donc un défi majeur à la légitimité des partis sommés de trouver des réponses. Par ailleurs, ce dernier point de la séparation entre domaines du social et de l'économique pose beaucoup plus de difficultés aux partis socialistes et sociaux-démocrates qu'aux partis conservateurs : en effet, les thématiques de l'équité et de la justice sociale liées à celle de la solidarité sont au centre des préoccupations des partis socialistes et sociaux-démocrates.

L'intégration positive concerne, elle, la définition, les objectifs, les méthodes des politiques communes telles que la PAC, la politique commerciale européenne unique et, plus progressivement, la politique de transports lentement mise en place. Cette intégration positive fut beaucoup plus respectueuse de la légitimité des partis et de l'action politique. Si l'on étudie l'exemple de la PAC, les procédures de négociations, menées par les gouvernements, firent l'objet de publicité et de débats transparents conduits avec les acteurs et représentants des professions agricoles ; on peut estimer que, sur ce terrain et de manière exceptionnelle pour l'intégration européenne, la juxtaposition des espaces politiques nationaux n'a pas empêché un vrai débat démocratique dans lequel les acteurs et les partis conservèrent leur légitimité. Mais ce domaine où la définition des règles économiques fut incluse à l'intérieur d'objectifs politiques clairement définis demeure une exception dans l'intégration européenne mise en place par le traité de Rome.

Enfin, le travail des partis politiques, des parlements nationaux, circonscrit à l'espace politique de leur seule nation, n'a pas permis les échanges entre parlements nationaux qui auraient pu être le noyau d'une vie politique européenne partagée.

Directement liés à ce problème, la question ouverte de l'existence du Parlement européen et les efforts entrepris pour lui donner une pleine légitimité, une capacité à animer le débat politique européen traversent notre période. Avant l'instauration des élections du parlement

européen au suffrage universel en 1979 et même après, le chemin de sa légitimation fut long et même l'intérêt des partis nationaux pour ce nouvel organe fut mesuré. Nous verrons quels engagements le SPD et le PS ont eu sur ce thème.

Un autre aspect illustre la difficulté rencontrée par les partis nationaux pour conserver leur légitimité : habitués à œuvrer efficacement dans un espace national uni culturellement, il leur faut inventer une forme d'action transnationale et cela présuppose la naissance progressive d'un espace politique transnational européen qui n'a rien d'évident.

En conséquence, le Politique, qui guide le débat citoyen, devra affronter un nouvel aspect de l'espace politique européen, le problème d'une identité plurielle : comment développer chez le citoyen une conscience de double appartenance, à son pays et à l'Europe ?

La disjonction des espaces politiques nationaux et la difficulté de création d'un espace politique européen, lieu d'une démocratie européenne à inventer, montrent la complexité de l'entreprise démocratique européenne que doivent affronter les partis politiques. Cette complexité démocratique, que l'on a souvent par la suite nommée « le déficit démocratique européen », donne une dimension de plus à la complexité de l'intégration européenne.

## Conclusion de la partie I

Après avoir présenté et analysé la nature de la construction européenne, ses fondements économiques ordo-libéraux – ou néo-libéraux dans son premier sens – et la mise en pratique des principes du traité de Rome, nous avons montré comment les partis politiques, dans les vingt premières années de la construction européenne, ont été exclus de ce nouveau processus. Les moteurs de cette construction ont été la Cour de justice, qui a assuré la bonne application des principes économiques en vue de la formation d'un grand marché transnational, ou encore l'action volontariste de la Commission « technique » pour la mise en œuvre de la libéralisation du marché. Ces institutions indépendantes, la place prépondérante du droit ont fait progresser l'intégration européenne. Peu à peu, les avancées de l'intégration par le marché semblent peser sur les politiques nationales, notamment économiques, car la mise en concurrence des entreprises, des droits sociaux, des fiscalités se fait de plus en plus sentir. Les Etats semblent comme dépossédés de certains instruments de politique économique.

Ce faisant, les forces politiques, habituées à évoluer dans un espace national, ont été reléguées à une place insignifiante dans le contexte européen : les dirigeants, au sein du Conseil, prennent évidemment des décisions en matière européenne mais il manque le débat propre à chaque action des dirigeants politiques dans un contexte national. L'Assemblée européenne, qui n'a en 1969 aucun pouvoir législatif ni même budgétaire, ressemble plus à une coquille vide qu'à un nouvel endroit où les partis pourraient faire valoir leurs positions sur la CEE et débattre des orientations futures.

Les débuts de la CEE ont été accompagnés par des visions très positives des partis politiques : en effet, le projet était porteur de paix et, surtout, les six membres fondateurs ont vécu entre les années 1950 et 1970 une période de prospérité économique et de plein emploi ; le marché commun, malgré ses faiblesses en termes d'intégration positive – politiques communes notamment – participait de cet environnement positif et de cette situation florissante. Ce sujet n'était donc pas un thème central de débat et de réflexion, et le PS et le SPD, en signant le traité de Rome pour le premier et en ne s'y opposant pas pour le second, étaient bien plus préoccupés des questions de défense européenne que des évolutions silencieuses mais non moins rapides du marché commun.

Au début des années 1970, non seulement l'intégration économique européenne est de plus en plus apparente mais aussi la situation économique change radicalement : avec la crise, l'augmentation du taux de chômage, l'apparition d'une précarité, les partis socialistes et

sociaux-démocrates, dont une des priorités majeures consiste à assurer la justice sociale et la solidarité, sont forcés d'analyser plus attentivement la nature et les conséquences du marché commun, qui est entre-temps devenu une donnée incontournable de leur économie nationale.

En outre, le moment du retour aux responsabilités nationales est arrivé pour le SPD. Le SPD accède au pouvoir en 1966, d'abord dans une grande coalition, puis, en 1969, il dirigera la coalition SPD-FDP et ce jusqu'en 1982. Pour le PS, la longue période du gaullisme, entre 1958 et 1981, lui permet, dans l'opposition, de confronter sa doctrine au fait européen et il devra la mettre en place concrètement dans le gouvernement socialiste à partir de 1981.

Quel défi immense se pose ainsi au PS et au SPD, sommés non seulement de prendre toujours plus précisément et clairement position sur cette question économique, mais aussi d'influer sur la forme, le cours et les objectifs de cette intégration sur laquelle ils semblent avoir si peu prise ! Face à des processus décisionnels européens marqués par le secret des réunions du Conseil ou par l'activité d'une Cour de justice qui décide, au détour d'un paragraphe d'un arrêt, de donner une nouvelle portée beaucoup plus large à un article du traité de Rome, comment le PS et le SPD s'affirment-ils ?

## **Partie II : Critiques et perspectives du marché commun : les doctrines du PS et du SPD**

La nature économique de l'intégration européenne et la création de forces supranationales caractérisées par une certaine indépendance par rapport au pouvoir politique – comme la CJCE ou la Commission – rendent difficiles le positionnement et l'action des partis politiques à propos de la construction européenne. Comme nous l'avons analysé dans notre première partie, la mise en place du marché commun – qui se fait à un niveau transnational et qui est pilotée par la Commission, la CJCE et les acteurs économiques – se construit à l'écart de la vie politique, avec une temporalité différente et sans vrai débat démocratique. Le caractère totalement nouveau du projet européen a rendu inévitable cette disjonction entre les espaces politiques nationaux qui correspondent à la vie démocratique traditionnelle et un nouvel espace européen où tout reste à créer.

Ajoutant encore à la difficulté, le projet européen s'est approprié le domaine de l'économie et les Etats ont accepté des règles de libre-circulation transnationales qui, peu à peu, ont introduit une mise en concurrence des potentiels de compétitivité des sociétés et donc de la fiscalité ou à moyen terme des droits sociaux. A l'inverse, l'intégration positive<sup>1</sup> européenne n'a pas eu lieu pendant les vingt premières années du marché commun, laissant de côté l'établissement d'instruments communs ou la mise en place de mesures interventionnistes pour réguler le marché ; ce sont les Etats et leurs gouvernements qui sont restés en charge des politiques économiques et sociales destinées à orienter ou réguler certains excès du marché, avec à leur disposition des outils d'ordre national. Ce découplage dangereux entre efficacité économique et responsabilité sociale va vite devenir un défi de taille pour les partis politiques, mandatés par leurs sociétés nationales pour nourrir et orienter l'action des gouvernements.

Dans le cas des partis socialistes et sociaux-démocrates, dont l'identité s'est fondée sur la recherche de la solidarité entre les citoyens, de l'équité et de la justice sociale, cette prise de conscience que le marché commun bouleverse leur marge d'action au niveau national, alors même qu'une autre part de leur identité donne à la coopération entre les peuples une place importante, constitue une gageure.

Comment les partis socialiste français et social-démocrate allemand prennent-ils alors position face à l'apparition de ces tensions entre leur volonté de régulation des excès du

---

<sup>1</sup> Sur la définition d'intégration positive et négative, voir le chapitre 1, point B « Une communauté économique impossible », p.31 du présent travail



marché et le manque d'outils transnationaux ? Devant la crise qui frappe les pays de la CEE à partir des années 1970 et confrontés à ce nouvel ensemble économique européen, quelles solutions proposer pour améliorer la situation des travailleurs ? Plus largement, quelles sont les analyses et les propositions de ces deux partis pour le marché commun et son avenir ? Quelles sont les convergences de leurs discours ?

Alors que dans les années 1960, la SFIO, fortement concurrencée par le PC, peine à s'imposer comme une force unie<sup>2</sup> et à s'affirmer comme un adversaire de poids face au parti gaulliste<sup>3</sup>, le début des années 1970 est marqué par la refondation de la gauche socialiste française, l'unification sous le nouveau nom de Parti socialiste de plusieurs mouvements et les négociations avec le PC pour un programme commun. Le parti peut alors se consacrer à l'élaboration de propositions et d'une ligne durable pour la décennie 1970-1980 ; concernant le marché commun et la construction européenne, il élabore son analyse avec précision en 1973, au congrès de Bagnolet, et posera les fondements du discours sur le projet européen.

La chronologie du SPD est différente car le parti reste longtemps dans l'opposition après la seconde guerre mondiale et, peu à peu confronté à une série de défaites face à une CDU à qui tout réussit, le SPD est forcé de réaliser son aggiornamento. En 1959, le programme de Bad Godesberg marque un tournant considérable en matière de doctrine économique et la déclaration de principes du député Herbert Wehner devant le Bundestag, le 30 juin 1960, acte le changement de ligne de la politique étrangère du SPD<sup>4</sup> et son acceptation d'ancrer la RFA en Europe de l'ouest et, de fait, au sein du marché commun. Dès lors, le discours sur le marché commun s'élabore précisément. Enfin, il sera marqué dès la fin des années 1960 par un principe de réalité lié à l'exercice du pouvoir par le SPD ; en effet, celui-ci entre dès 1966 dans la coalition gouvernementale.

L'instauration du marché commun actée lors de la signature du traité de Rome en 1957 avait été soutenue par le PS/SFIO et le SPD : Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO et chef du gouvernement français en 1956-57, a défendu ce traité et l'a signé ; le SPD, alors dans l'opposition, ne fera pas barrage et soutiendra le projet même si les parlementaires sociaux-

---

<sup>2</sup> Outre la concurrence du PC, la SFIO doit aussi faire face à l'installation de nouveaux mouvements de gauche dans le paysage politique français comme la Convention des institutions républicaines (CIR) ou le Parti socialiste unifié (PSU).

<sup>3</sup> Successivement Union pour la nouvelle république (UNR) de 1958 à 1968 puis Union pour la défense de la République (UDR) à partir de 1968.

<sup>4</sup> Schönhoven (Klaus), *Herbert Wehner und die Große Koalition*, Reihe Gesprächskreis Geschichte, Heft 69, Friedrich Ebert Stiftung; p.9

démocrates expriment quelques réserves et critiquent notamment la faiblesse de l'Assemblée parlementaire européenne. Le député Karl Mommer souligne ce fait mais le nuance immédiatement :

les parlements des Etats membres renoncent à d'importantes compétences en matière de législation et de droit de contrôle dans le domaine de la politique économique, du commerce extérieur, de la politique nucléaire et ces droits ne sont pas transférés au parlement européen. [...] Le parlement est spolié de ses droits et ceci au profit d'une technocratie, d'une bureaucratie et de ministres, qui siègeront au sein des conseils des ministres. [...] [Cependant], la création d'une communauté de l'économie et de l'atome [...] est une entreprise très audacieuse. [...] Il nous semble que cela vaut la peine – serait-ce au prix de quelques risques bien calculés – de se rallier à cette œuvre.<sup>5</sup>

Entre cet acte de naissance du marché commun et le début des années 1970, la thématique européenne, marquée par les problématiques économiques, est peu présente parmi les préoccupations des partis socialiste et social-démocrate. Ceux-ci sont concentrés sur d'autres sujets et la mise en place très technique et sans problème particulier de la libre circulation des marchandises au sein du marché commun n'appelle pas de grands débats. Mais le début des années 1970 et les deux chocs pétroliers qui touchent les pays membres de la CEE de plein fouet marquent la dégradation de la situation économique et des conditions des travailleurs au sein du nouvel ensemble ; PS et SPD doivent ainsi reprendre le fil de leurs réflexions sur la construction européenne et s'interroger sur les évolutions, les réussites et les travers du marché commun. Affinant leur pensée sur le marché commun, ils livrent une feuille de route en deux temps : la prise en considération des implications de ce nouvel ensemble économique et leurs préconisations pour faire du marché commun européen un atout de leur projet économique.

Nous reviendrons ainsi dans le chapitre 3 sur les marqueurs idéologiques de ces partis dans une perspective historique pour mettre en exergue leur communauté de valeurs (point A). Dans un deuxième temps, nous étudierons les doctrines économiques de ces partis au début des années 1970 et nous insisterons sur les divergences entre le PS et le SPD (point B et C) qui s'inscrivent dans un paysage politique et une évolution doctrinale différents. Ces doctrines – économiques – générales explicitées, nous nous attacherons dans le chapitre 4 de cette deuxième partie à présenter l'insertion de la question du marché commun dans la pensée et

---

<sup>5</sup> « Les parlements des Etats-membres renoncent à d'importantes compétences législatives et à des droits de contrôle dans le domaine de la politique économique, du commerce extérieur, de la politique nucléaire, et ces droits ne sont pas transmis au parlement européen[...] Le parlement est franchement dépossédé de ses droits et ceci au profit d'une technocratie, d'une bureaucratie et de ministres qui siègeront au conseil des ministres [...] » Cependant, « la fondation de la CEE et de la CEA est une très grande entreprise [...] Nous pensons que cela vaut la peine, serait-ce au prix de certains risques calculés, de se mettre à cette œuvre », Karl Mommer, Débat au Bundestag sur la ratification des traités de Rome, 224. Sitzung vom 5. Juli 1957 in: [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu) et [http://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/serien/24039384\\_debatten\\_serie/23227075\\_debatten02/index.html](http://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/serien/24039384_debatten_serie/23227075_debatten02/index.html)

l'argumentaire de ces partis et exposer ainsi leur ligne doctrinale officielle sur cette question. A la lumière de cette étude, nous verrons que les différences en terme de ligne doctrinale économique générale se retrouvent logiquement au niveau de l'analyse du marché commun.

## **Chapitre 3 : Fondements théoriques et choix doctrinaux du PS et du SPD**

Avant de se consacrer à l'analyse détaillée des propositions du PS et du SPD sur le problème précis du marché commun, de son fonctionnement et de son avenir, il est crucial de dresser un portrait des deux partis au début des années 1970 en détaillant notamment leur doctrine économique. En effet, cette dernière sera directement confrontée aux caractéristiques du marché commun.

Le PS et le SPD sont porteurs d'une longue histoire dont les racines remontent au 19<sup>ème</sup> siècle et qui n'a pas été rompue par les ruptures terribles du 20<sup>ème</sup> siècle ; la social-démocratie allemande, par exemple, brisée sous le nazisme, s'est reconstruite à partir de 1945 sur les bases du SPD d'avant-guerre ; le PS français, même s'il connaît des variations de nom, se réclame du mouvement socialiste du 19<sup>ème</sup> siècle. Dans le cadre de ce travail, nous n'allons pas détailler l'histoire de ces partis mais nous devons prendre en compte ces héritages pour bien saisir l'identité de ces partis au début des années 1970, décoder leur ADN idéologique et mettre ensuite en perspective leurs valeurs et fondements théoriques par rapport aux défis de la construction économique européenne.

Ces deux partis portent un héritage lourd, complexe, parfois fortement marqué par le souci de théorisation, et qui évolue au contact non seulement des changements intérieurs mais aussi des défis extérieurs et en premier lieu européen. Les échéances et les règles du nouveau marché européen influent directement sur le programme et le discours des partis, chargés de donner des points de repères aux citoyens sur ce sujet resté assez opaque depuis 1957. En outre, le contexte de crise économique, qui se profile dès le début des années 1970, oblige les partis à trouver des réponses au problème du chômage et du dynamisme économique et donc à insérer les nouvelles données du marché commun dans leurs analyses et leurs propositions.

Dans ce chapitre, nous allons ainsi tracer dans un premier temps un état des lieux des valeurs cardinales et de l'identité de ces partis qui partagent tous deux un héritage commun ayant traversé l'histoire du socialisme et de la social-démocratie depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Ensuite, nous ferons le point sur la césure qu'a présenté le début des années 1970 pour le SPD et le PS : le premier vient d'accéder en 1969 aux responsabilités gouvernementales, devenant le poids lourd d'une coalition avec les libéraux ; le deuxième accomplit une sorte de mue et refonde son organisation entre 1969 et 1971, se lançant ainsi dans la décennie au terme de laquelle il conquiert le pouvoir. Dans ce cadre, nous reviendrons sur les doctrines

économiques de ces deux partis, thématique qui devient prépondérante dès lors que la situation économique se dégrade ; sur ce point précis, les lignes directrices du PS et du SPD connaissent des divergences.

## A. L'héritage idéologique, les valeurs et l'identité de ces partis

Les deux partis PS et SPD, qui se revendiquent du socialisme démocratique, sont les héritiers d'une pensée et d'une action construite par les différents courants issus du mouvement socialiste européen du 19<sup>ème</sup> siècle. Ces mouvements ont des ancêtres dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et la révolution française<sup>6</sup> mais la pensée socialiste se cristallise au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle ; le mot « socialisme » apparaît entre 1820 et 1840 en Angleterre et en France<sup>7</sup>. Sous ce terme, une nouvelle conception de l'organisation de la société s'affirme : celle de « *penser le social avant l'individu et concevoir la société comme un tout organique [qui est] une idée nouvelle qui nécessitait un mot nouveau* »<sup>8</sup>.

Trois idées centrales traversent ce mouvement d'idées : la défense ou l'instauration de la démocratie, la revendication d'une réorganisation de la société et le développement d'un nouveau modèle économique opposé aux théories classiques ; ces deux dernières ambitions mettraient un terme à la souffrance des travailleurs en plaçant l'homme et la justice sociale au cœur des préoccupations de chaque société.

Les réflexions socialistes du 19<sup>ème</sup> siècle sont parties des observations de la pauvreté extrême des ouvriers ; le socialisme se construit alors comme une réponse aux conséquences de la révolution industrielle<sup>9</sup>. Cette dernière marque en effet le passage de sociétés agricoles et artisanales à des sociétés au sein desquelles les nouvelles techniques, le machinisme et

---

<sup>6</sup> Dans le cadre de ce travail, nous ne détaillerons pas les multiples racines des idées socialistes qui sont bien sûr antérieures au 19<sup>ème</sup> siècle et s'inspirent d'auteurs du 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle. Nous nous concentrerons sur les aspects du socialisme qui marquent encore l'action du PS et du SPD en 1969. Sur les utopies socialistes et le mouvement d'idées du 19<sup>ème</sup> siècle, voir notamment Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, op.cit. et Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit.

<sup>7</sup> Selon Michel Winock, « *Si les termes socialistes et socialisme apparaissent en Angleterre dès 1822, sous la plume des hommes proches de Robert Owen, ancien industriel qui passe pour l'inventeur de la doctrine, on ne les relève en France qu'à partir de 1831. Le 12 avril 1883, dans La réforme industrielle, Journal de Charles Fourier, on lit une annonce concernant une réunion où les « socialistes et industrialistes » seront en majorité.* » in : Winock (Michel), *Le socialisme en France et en Europe. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, op.cit. ; p.11. Noëlline Castagnez-Ruggiu insiste sur le rôle de Pierre Leroux, qui « *publia, dans la Revue philosophique de décembre 1833, un article où il condamnait également l'individualisme et son contraire, le « socialisme », qui aboutirait à « enterrer toute liberté, toute spontanéité, sous ce qu'il nomme l'organisation » [...] Leroux semble avoir été le premier à faire [de ce terme] un usage systématique* » in : Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.4. et Halevy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, éd. Gallimard, Paris 1974 ; p.21-29

<sup>8</sup> Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.4

<sup>9</sup> Halevy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit. ; p.24

l'industrialisation transforment les modes et échelles de production ainsi que le commerce ; elle a d'abord lieu en Angleterre, dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, puis elle arrive en France au début du 19<sup>ème</sup> siècle. La révolution industrielle crée une nouvelle classe ouvrière où les travailleurs ont quitté leurs campagnes pour s'engager dans des fabriques, sont obligés d'accepter des salaires très bas et restent soumis aux crises récurrentes de ce nouveau capitalisme<sup>10</sup>. De cette rencontre entre la classe ouvrière et les idées socialistes de réorganisation de la société naît le mouvement politique socialiste. Michel Winock souligne que « *le socialisme n'existera vraiment comme force sociale et politique que par l'interpénétration des théories socialistes et des actions du monde ouvrier* »<sup>11</sup>. En Allemagne, la création d'une classe ouvrière issue de la révolution industrielle est plus tardive car l'unification<sup>12</sup> et l'industrialisation du territoire n'ont lieu que dans la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle ; les préoccupations sociales existent mais en mars 1848, ce sont les artisans qui se révoltent pour demander de meilleures conditions de vie. Cependant, lorsque l'industrialisation se déploie en Allemagne, elle est rapide et elle intervient à un moment d'explosion démographique<sup>13</sup> sur le territoire allemand ; lors de la création du SPD en 1869, la classe ouvrière allemande est, d'année en année, de plus en plus nombreuse.

Parallèlement à cette corrélation entre engagement ouvrier et idées socialistes, il y a bien sûr un cadre et des évolutions politiques ; au départ mouvement d'idées, le socialisme se structure en partis politiques socialiste et social-démocrate, qui ont concrétisé ses concepts au plan politique<sup>14</sup>. Dans le cas de la France, Jacques Droz souligne que « *le socialisme était apparu avant 1848 comme une force doctrinale. A l'issue des élections d'avril 1849 il est battu en tant que force politique.* »<sup>15</sup>. Les idées de changements du cadre économique ou d'amélioration des conditions sociales des travailleurs se mêlent aux revendications démocratiques. En Allemagne, « *le terme de social-démocrate apparaît [...] pendant la révolution bourgeoise de 1848-1849. Il désigne alors des démocrates de gauche [...] qui ajoutent aux objectifs politiques (constitution, libertés, suffrage universel, république même)*

---

<sup>10</sup> Le capitalisme pré-industriel du 18<sup>ème</sup> siècle, marchand ou financier, est une exception dans l'économie générale fondée sur l'agriculture et donc inscrite dans le cycle de la nature. Le capitalisme industriel qui tire sa valeur de l'exploitation du travail industriel et de l'inventivité technique ne connaîtra aucune limite : son dynamisme se nourrira du développement inouï des forces productives.

<sup>11</sup> Winock (Michel), *Le socialisme en France et en Europe. XIX – XX<sup>e</sup> siècle*, op.cit. ; p.32.

<sup>12</sup> Contrairement à la France ou à l'Angleterre, le problème difficile de l'unification allemande se pose tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, jusqu'en 1871.

<sup>13</sup> Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, éd. du Seuil, Paris, 1978 ; p.22

<sup>14</sup> Jacques Droz explique que la fin du 19<sup>ème</sup> siècle est la période de « *la pénétration des idées socialistes au sein du monde ouvrier, qui éprouve le besoin de se constituer en partis politiques indépendants de la bourgeoisie.* » in : Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, op.cit. ; p.16

<sup>15</sup> Bruhat (Jean), « *Le socialisme français de 1848 à 1871* », in : Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, op.cit. ; p.505

*des objectifs sociaux* »<sup>16</sup>. Ces deux fils conducteurs, la défense d'un modèle politique démocratique et l'amélioration des conditions sociales de la classe ouvrière, traversent ainsi, suivant des temporalités différentes selon le pays, tout le 19<sup>ème</sup> et la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

Avec l'installation de la démocratie dans les deux pays selon des chronologies et des modalités très différentes, l'insertion des partis politiques socialiste et social-démocrate dans le paysage politique du 20<sup>ème</sup> siècle provoque de nouveaux dilemmes : comment s'approprier un pouvoir politique et l'exercer sans trahir une doctrine aux accents révolutionnaires ? Quelle doit être la place de l'Etat, comment se servir de cet outil ?

En 1969, si la question de la démocratie est réglée – du moins au niveau national –, celle du modèle économique et de l'amélioration du sort des travailleurs reste centrale pour le PS et le SPD et ressurgit avec force comme priorité. En effet, alors que pendant une quinzaine d'années les travailleurs français et allemands ont connu le miracle des Trente Glorieuses, le plein emploi et l'amélioration de leurs conditions de vie, la tendance s'inverse au début des années 1970 et les partis socialiste et social-démocrate doivent à nouveau résoudre ce problème central. Dans le sillage de ce défi économique et social, les questions – traditionnelles pour les socialistes et les sociaux-démocrates – liées au rôle de l'Etat, au réformisme et aussi à l'articulation entre nationalisme et internationalisme demeurent actuelles.

### ***Transformer la société pour assurer la justice sociale***

La question centrale que les partis socialiste et social-démocrate tentent de résoudre tout au long de leur histoire et jusqu'à nos jours pourrait être formulée ainsi : « comment rendre à l'homme, entravé par des contraintes économiques, « *sa liberté de vivre* »<sup>17</sup>, comment transformer l'organisation sociale pour créer plus d'égalité, plus de solidarité et plus de justice sociale ? » Formuler cette réflexion essentielle pour ces partis place la question du choix d'un modèle économique au premier plan des préoccupations du PS et du SPD. Il s'agit d'équilibrer la prépondérance de l'économie sur le politique, de réformer ou de changer le cadre capitaliste qu'on a imposé aux citoyens. Un des marqueurs principaux de ces partis est le refus du cadre capitaliste, du modèle économique libéral ; celui-ci, inspiré du classicisme d'Adam Smith ou de Ricardo, prône l'autorégulation naturelle du marché et les bienfaits

---

<sup>16</sup> Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit. ; p.11

<sup>17</sup> Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, op.cit. ; p.13

inégalés de la libéralisation des échanges, mais au 19<sup>ème</sup> siècle, certains observateurs relèvent que l'application de ces théories économiques et la réorganisation de la production et des échanges économiques selon un modèle capitaliste moderne mènent à une grande souffrance humaine ; l'augmentation générale des richesses due au travail des ouvriers ne profite pas à ces derniers. Les revendications socialistes partent de ce constat d'injustice.

Les partis socialiste et social-démocrate s'inscrivent ainsi dans une tradition de gauche dont la caractéristique commune à tous les membres est le combat contre les inégalités ou l'idéal de justice. Steven Lukes parle de « *projet de rectification* » et le définit comme :

une lutte incessante contre l'exploitation et l'oppression, [ce projet] peut prendre un nombre indéterminé de formes organisationnelles, fondées sur des partis ou des mouvements ; il peut être élitiste ou démocratique, étatiste, syndicaliste ou insurrectionnel, réformiste ou révolutionnaire [...] Mais quels que soient son langage sa forme ou son parti, il repose sur l'hypothèse qu'il existe des inégalités injustifiées [...] qui doivent être réduites ou abolies.<sup>18</sup>

Le PS et le SPD, piliers de ce mouvement d'idées de gauche, croient aux solutions pour instaurer plus de justice et atténuer les inégalités, au premier rang desquelles se trouvent les inégalités liées au système économique.

Le point de départ des réflexions socialistes se situe lors de la révolution industrielle<sup>19</sup> : le capitalisme industriel, mode d'appropriation des immenses moyens humains et matériels mis en œuvre, s'avère rapidement être un mode d'exploitation très cruel, condamnant à la paupérisation l'ensemble des salariés. Le courant socialiste s'oppose alors aux théoriciens libéraux – Smith, Ricardo, Malthus – qui se résignent à cette paupérisation et il affirme « *qu'il est possible de remplacer la libre initiative des individus par une action concertée de la collectivité dans la production et la répartition des richesses* »<sup>20</sup>. Ainsi, à l'individualisme qui laisse chaque être isolé face aux puissances économiques qui écrasent les faibles, succèdera un socialisme qui libèrera les hommes de la pauvreté et de l'exploitation.

Les précurseurs et acteurs de ce moment de naissance du socialisme sont essentiellement Robert Owen (1771-1758) en Grande-Bretagne ; Saint Simon (1760-1825), Charles Fourier (1772-1837) et Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) en France<sup>21</sup>. Ce premier groupe d'avant-garde, dont les représentants seront appelés plus tard socialistes utopistes par Marx, ouvre des voies multiples.

---

<sup>18</sup> Lukes (Steven), « *Qu'est-ce que la gauche?* » in Lazar (Marc) (dir.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, éd.PUF, Paris, 1996 ; p.381

<sup>19</sup> Halévy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit. ; p.24

<sup>20</sup> Ibid, p.22

<sup>21</sup> Sur ces précurseurs du socialisme, voir notamment Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit et Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, op.cit



Saint Simon pressent tout ce qu'un système industriel, une organisation rationnelle, une compréhension de la société et de ses lois – il anticipe la naissance de la sociologie –, et une harmonie sociale pourraient libérer comme richesses mieux partagées.

Robert Owen est témoin des succès du machinisme en Angleterre, mais aussi du paupérisme qui s'aggrave ; la doctrine économique libérale accepte ces deux extrêmes, l'accroissement de la richesse extrême d'une part et la décomposition sociale de l'autre. Les libéraux tels Ricardo fondaient la science économique sur la nécessité et la vertu du libre-échange, qui apporterait richesse, bonheur et justice. Ils s'intéressent à l'échange générateur de richesses mais ignorent les problèmes de répartition. Robert Owen désire une autre approche : entrepreneur philanthropique, il fonde le mouvement coopératif en Angleterre ; il constitue un parti radical qui demande une réforme de la constitution afin d'établir le suffrage universel et agit pour qu'un projet de loi limitant le travail des enfants soit déposé. Il fonda en Amérique des colonies expérimentales où étaient abolis la propriété et le salariat. Après leur échec, revenu en Angleterre, il crée une banque du travail équitable. Dans l'action de Robert Owen, il y a déjà les éléments principaux du socialisme futur des partis : l'idée de coopératives pour que les fruits du travail des ouvriers leur reviennent, la réflexion sur l'importance de la loi et du combat pour que l'Etat adopte une législation favorable aux travailleurs et une dimension, confinant par certains aspects à l'utopisme, qui souhaite transformer durablement la société et les rapports entre ses membres – les colonies imaginées par Owen suppriment par exemple le salariat ou encore le mariage<sup>22</sup>.

A cette première génération de précurseurs succèdent des socialistes anti-étatistes comme Charles Fourier et Pierre-Joseph Proudhon : leur point commun est de vouloir reconstruire la société – et non pas l'Etat – des salariés à partir de la base et non du sommet ; se défiant de l'Etat, ils veulent faire renaître la société par la régénération de ses cellules<sup>23</sup>. Tous deux élaborent des théories pour changer le système d'exploitation des travailleurs. Charles Fourier dénonce les dysfonctionnements du commerce fondé sur la spéculation qui ne profite ni aux producteurs, ni aux consommateurs mais à des intermédiaires inutiles<sup>24</sup>. La pensée de Fourier prône une mise en commun des moyens de production et du travail ; il refuse la « *propriété*

---

<sup>22</sup> Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.8-9 ; Halevy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit ; p.40

<sup>23</sup> Martin Buber, dans son livre *Utopie et socialisme*, présente « le socialisme utopique – ainsi que le désignent Marx et les marxistes – et, tout spécialement, son postulat d'un renouvellement de la société par le renouvellement de son tissu cellulaire ». Buber (Martin), *Utopie et socialisme*, op.cit. ; p.13

<sup>24</sup> Bruhat (Jean), « *Le socialisme français de 1815 à 1848* », in : Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, op.cit. ; p.353

*simple* »<sup>25</sup> et l'isolement de chaque foyer et, voulant créer des communautés de producteurs et de consommateurs, il construit une organisation utopique de la société – les phalanstères<sup>26</sup> –. Les idées de Proudhon constituent une préparation pour la révolution de 1848 dont il fut un acteur. Très critique face au pouvoir étatique, il prône une réorganisation économique qui « *restituerait intégralement les moyens de production et de contrôle à la société économique et non à l'Etat* »<sup>27</sup>. Sa pensée complexe et inclassable génère des contradictions parfois difficiles à suivre. Mais il s'attache à examiner tous les aspects du cadre économique de son époque : la propriété, la concurrence, le libre-échange, le machinisme, le rapport entre capital et travail<sup>28</sup>. Sa pensée économique dénonce dans un premier temps la propriété comme un vol<sup>29</sup> et promeut la socialisation des moyens de production – Marx lira avec beaucoup d'attention les premiers écrits de Proudhon –. Mais il refuse la collectivisation sous la houlette de l'Etat qui menacerait la liberté individuelle et imagine un système d'associations entre les travailleurs libres qui gèreraient leur production, sans tutelle du pouvoir politique<sup>30</sup>.

En opposition à ces penseurs, qui seront qualifiés de socialistes utopistes et auront une filiation dans le mouvement anarchiste, apparaît Karl Marx (1818- 1883) dont la pensée<sup>31</sup> et l'action vont structurer et servir de référence à tout le mouvement ouvrier européen et donc aux mouvements socialistes en France et en Allemagne.

Karl Marx place l'analyse économique et la conquête de l'Etat au centre de sa démarche révolutionnaire de transformation de la société. Si l'on suit la présentation de sa pensée faite

---

<sup>25</sup> Ibid ; p.352-353

<sup>26</sup> Il expose sa vision dans l'ouvrage *Le nouveau monde industriel et sociétaire*, publié en 1822 : il crée des « phalanstères », communautés très réglementées que ce soit sur le nombre de membres ou l'emploi du temps de la journée. La production est commune mais il subsiste une hiérarchie entre les membres, qui sont rémunérés selon leurs compétences. Fourier élabore une théorie des passions et des caractères en fonction desquels chacun choisit son activité, le travail devenant un plaisir.

<sup>27</sup> Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.22 ; Passet (René), *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire. De l'univers magique au tourbillon créateur*, op.cit. ; p.332-333

<sup>28</sup> Ses efforts notamment pour installer en 1848 lorsqu'il est élu député une *Banque du Peuple* qui réglerait un échange direct entre producteurs et consommateurs prouvent son attachement à changer les termes de l'échange tel qu'ils sont dans le système capitaliste moderne. Il voulait créer un système de crédit gratuit, illustration de son mutuellisme, formule qui « *par la sincérité de l'échange ramène incessamment à la société les richesses que la propriété en détourne.* » in : Proudhon (Jean-Joseph), *Idée générale de la Révolution au 19<sup>ème</sup> siècle*, Garnier, Paris, 1851 ; in : Passet (René), *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire*, op.cit. ; p.334

<sup>29</sup> Dans son texte intitulé *Qu'est-ce que la propriété ? Ou Recherche sur le principe du droit et du gouvernement*, paru en 1840, Proudhon écrit la formule suivante : « *La propriété, c'est le vol !* ». Mais il nuancera immédiatement cette idée en ne refusant pas totalement l'idée de possession mais organisée au sein d'associations de travailleurs, dans un véritable contrat social.

<sup>30</sup> Bruhat (Jean), « *Le socialisme français de 1848 à 1871* », in : Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, op.cit. ; p.516-517

<sup>31</sup> La pensée de Marx s'élabore tout au long de sa vie ; les ouvrages fondamentaux sont : le *Manifeste du parti communiste* en 1848, le *Capital* dont seul le Livre I est publié du vivant de Marx en 1867 puis la *Critique de l'économie politique* en 1871. Dès 1867, le cœur de sa pensée est rédigé et il sera une figure centrale dans la définition de la doctrine de l'Internationale Socialiste et des partis socialistes naissants en Allemagne.

par l'économiste Schumpeter dans l'ouvrage « *Capitalisme, socialisme et démocratie* »<sup>32</sup>, l'auteur en fait la synthèse suivante : « *il fut le premier économiste de grande classe à reconnaître et à enseigner systématiquement comment la théorie économique peut être convertie en analyse historique et comment l'exposé historique peut être converti en histoire raisonnée* »<sup>33</sup>. La force et la fascination qu'exercera la pensée marxienne résident dans cette synthèse entre économie et sociologie<sup>34</sup> : Marx définit sociologiquement le capitalisme, comme un moment particulier de l'histoire, analysée comme l'histoire de la lutte des classes, moment qu'il définit par l'appropriation par une classe des moyens de production et par l'exploitation des salariés victimes de cette exploitation ; mais il donne en outre la clef de ce mécanisme d'expropriation en le fondant sur une analyse économique de la naissance de la plus-value en se fondant sur la définition ricardienne de la valeur<sup>35</sup>. Cette capacité à articuler les faits économiques et sociaux, le développement extraordinaire des forces productives accompli sous la direction de la bourgeoisie, et les contradictions qui naissent entre ce développement et la rigidité des rapports sociaux fondés sur l'exploitation des travailleurs donne à la pensée de Marx et de ses disciples, les marxistes, une force qui la rend centrale puis dominante au sein des courants socialistes.

Ainsi Marx le penseur, sociologue et économiste, devient dans le mouvement socialiste, par sa force polémiste, par sa ténacité, un prophète qui donne la clef, fondée scientifiquement, de l'émancipation des travailleurs.

Son message est central pour les mouvements ouvriers allemand et français qui, dans leur phase d'organisation entre 1860 et 1905, se définiront par rapport à sa doctrine ; ces partis se diviseront et se réorganiseront entre 1917 et 1920 en regard de la version léniniste du marxisme qui a triomphé en 1917 en Russie.

Il y a une ligne de descendance claire à tracer entre les courants d'idées socialistes du 19<sup>ème</sup> siècle, les programmes fondateurs du PS et du SPD, très marqués par le marxisme, et leurs héritiers après la seconde guerre mondiale. Au-delà des débats sur la nature du nouveau modèle économique à adopter – collectivisme, auto-gestion, planification, ordo-libéralisme ou néo-capitalisme au sens des années 1940 – et de la scission avec le parti communiste, la transformation de l'organisation capitaliste de l'économie et donc des rapports entre membres

---

<sup>32</sup> Schumpeter (Joseph), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, éd. Payot, Paris, 1974

<sup>33</sup> Ibid ; p.72

<sup>34</sup> Cette synthèse est étudiée en détails dans les ouvrages suivants : Rubel (Maximilien), *Pages de Karl Marx pour une éthique socialiste. 1. Sociologie critique. 2. Révolution et socialisme*, op.cit. ; p.7-53 et du même auteur, *Marx. Critique du marxisme*, éd. Payot, Paris, 1974 ; Schumpeter (Joseph), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, op.cit

<sup>35</sup> Ricardo (David), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, op.cit. ; p.25. « *La valeur d'une marchandise [...] dépend de la quantité relative de travail nécessaire pour la produire.* »

d'un même corps social reste l'un des éléments du cœur des préoccupations socialistes et social-démocrates.

Le premier point de la *Déclaration de principes* du Parti socialiste en 1905 énonce que :

Le parti socialiste [...] a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste, et [a] pour moyen l'organisation économique et politique du prolétariat.<sup>36</sup>

En 1946, la *Déclaration de principes* rappelle l'essence du Parti socialiste :

Le but du Parti socialiste (SFIO) est de libérer la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment. [...] Le caractère distinctif du Parti socialiste est de faire dépendre la libération humaine de l'abolition du régime de la propriété capitaliste, qui a divisé la société en classes nécessairement antagonistes, et créé pour l'une la faculté de jouir de la propriété du travail, pour l'autre l'obligation de vendre son travail, et d'abandonner une part de son produit aux détenteurs du capital.[...] Le Parti socialiste [...] a pour but de réaliser la substitution au régime de la propriété capitaliste d'un régime où les richesses naturelles comme les moyens de production et d'échange deviendront la propriété de la collectivité [...].<sup>37</sup>

De son côté, le SPD place aussi au premier rang de ses priorités – à égalité avec la revendication démocratique, évidemment, sur laquelle nous reviendrons au point suivant<sup>38</sup> – la « *libération économique de la classe des travailleurs* »<sup>39</sup> et la suppression de la dépendance des travailleurs du mode de production capitaliste pour remplacer les « *rappports de production actuels (système salarial) par le travail collectif [et restituer] le plein revenu du travail à chaque travailleur* »<sup>40</sup>.

Dans les programmes de Gotha en 1875 et d'Erfurt en 1891, moments fondateurs du SPD, la stricte empreinte marxiste est atténuée par deux éléments. Tout d'abord, le congrès de Gotha entérine l'alliance entre l'Association générale des travailleurs allemands (Allgemeiner Deutscher Arbeiterverein – ADAV) de Ferdinand Lassalle et le Parti social-démocrate des travailleurs (Sozialdemokratische Arbeiterpartei – SDAP) dirigé par des héritiers de Marx, Wilhelm Liebknecht et August Bebel ; or Ferdinand Lassalle a une approche beaucoup moins catégorique de la nature du changement social et il se bat surtout pour obtenir des réformes<sup>41</sup>. Deuxièmement, les prévisions de Marx ne se réalisent pas, le système économique capitaliste

---

<sup>36</sup> *Déclaration de principes de 1905*, archives de l'Office universitaire de la recherche socialiste (OURS), <http://www.lours.org/default.asp?pid=104>

<sup>37</sup> *Déclaration de principes de 1905*, archives de l'OURS, <http://www.lours.org/default.asp?pid=105>

<sup>38</sup> Cf. Partie II, chapitre 3, point B « La question de l'exercice du pouvoir : hésitation entre Révolution et réformisme » ; p.147-155 du présent travail

<sup>39</sup> *Das Eisenacher Programm*, Parteitag des Allgemeinen Deutschen sozial-demokratischen Arbeiterkongresses zu Eisenach, 7. bis 9. August 1869 in : Münkel (Daniela), « *Freiheit, Gerechtigkeit und Solidarität* ». *Die Programmgeschichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, Vorwärts Buch Verlag, Berlin, 2007 ; p.388

<sup>40</sup> « *C'est pourquoi le parti social-démocrate aspire à ce que chaque travailleur reçoive le revenu total de son travail par la suppression du mode de production actuel (système salarial), remplacé par un travail coopératif.* » Ibid ; p.388

<sup>41</sup> Sur les rapports entre F. Lassalle et K. Marx, voir Rubel (Maximilien), *Pages de Karl Marx pour une éthique socialiste. I. Sociologie critique.*, op.cit. ; p.36 et 50 et Halévy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit ; p.187-197

ne s'effondre pas et il connaît même des phases d'expansion qui voient le niveau de vie général augmenter. Eduard Bernstein, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, tente de faire la synthèse entre la théorie marxiste et une pratique marquée par le principe de réalité. Si la préoccupation d'améliorer le sort des ouvriers garde la même intensité et si le cœur du marxisme – la collectivisation des moyens de production, la dénonciation des grands propriétaires, des monopoles – est présent dans ces trois programmes fondateurs, des éléments réformistes sont cependant introduits. Cette pensée de Bernstein, qualifiée de révisionniste<sup>42</sup>, montre bien comment l'adaptation au réel<sup>43</sup> pose dès le 19<sup>ème</sup> siècle la question d'une transformation de la société et du système capitaliste qui passerait, non par une révolution complète de l'organisation économique, mais par une régulation étatique et des réformes pour pallier aux injustices provoquées par le marché.

De même, les socialistes français et sociaux-démocrates allemands ne sont pas fermés aux nouvelles théories économiques qui viennent concurrencer les solutions marxistes et répondre à des réalités précises : la théorie keynésienne, développée en réponse à la crise des années 1930 et qui propose d'assurer l'équilibre social par une action de l'Etat et par des politiques macro-économiques qui régulent le marché et orientent l'offre et la demande, influence ces partis. Dès la fin des années 1930, certains responsables socialistes ou radicaux, comme par exemple Pierre Mendès-France alors dans l'équipe de Léon Blum<sup>44</sup>, ont lu les propositions de Keynes et, progressivement, la doctrine économique évolue<sup>45</sup>. Au SPD, déjà plus marqué par l'opposition et la synthèse nécessaire entre les marxistes orthodoxes et le révisionnisme d'un Eduard Bernstein par exemple, l'après-guerre voit arriver au sein du parti des membres

---

<sup>42</sup> Eduard Bernstein récuse le caractère inéluctable de l'effondrement économique du capitalisme et il refuse le modèle blanquiste de révolution. Il utilise avec prudence le déterminisme historique et il insiste sur les impératifs éthiques. Le débat entre E. Bernstein et K. Kautsky au sein du SPD reçut un écho dans tout le mouvement socialiste européen. Halévy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit ; p.276-279 ; Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.48 et Rubel (Maximilien), *Pages de Karl Marx pour une éthique socialiste. 1. Sociologie critique.*, op.cit. ; p.13

<sup>43</sup> Il ne faut pas oublier que le contexte économique général de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle en Allemagne est marqué par une phase de prospérité importante et par l'action de Bismarck qui crée les premières assurances ouvrières ; cela a une influence non négligeable sur les revendications ouvrières. Cf Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 2*, op.cit. ; p.39-40

<sup>44</sup> Pierre Mendès-France, député radical, soutient le premier gouvernement du Front populaire de mai 1936 à juin 1937. Il entra, comme sous-secrétaire d'Etat au Trésor, aux côtés de Léon Blum, chef du gouvernement et ministre du Trésor, dans le deuxième gouvernement du Front populaire de mars 1938. Il avait étudié dès 1937 la Théorie générale de Keynes parue en anglais en 1936. Lacouture (Jean), *Pierre Mendès- France*, éd. Seuil, Paris, 1981 ; p.88

<sup>45</sup> Nous reviendrons en détails sur les doctrines économiques du PS et du SPD après la seconde guerre mondiale. Cf. Partie II, chapitre 3, point B « Le SPD d'après Bad Godesberg : tournant idéologique et responsabilités gouvernementales » et C « 1969-1971 : La refondation du PS et son repositionnement sur l'échiquier politique national » ; p. 163-201 du présent travail

comme Willy Brandt qui, lors de leur exil forcé<sup>46</sup> pendant la seconde guerre mondiale, ont été influencés par les partis sociaux-démocrates scandinaves et leur approche keynésienne face aux injustices sociales et aux manques du marché libre. Cette nouvelle génération s'éloignera progressivement du marxisme.

Un des identifiants communs au PS et au SPD est donc le souci de la justice sociale et la dénonciation d'un modèle économique. De leur naissance aux années 1970, et même si les solutions proposées pour changer ou du moins réformer en profondeur le système capitaliste inspiré de la théorie classique du libre-échange varient d'une époque à l'autre, ces deux partis construisent leur doctrine autour des idées suivantes : la dénonciation du capitalisme – avec des différences entre un PS beaucoup plus virulent que le SPD d'après Bad-Godesberg<sup>47</sup> –, la bataille pour la défense des droits des travailleurs – leur rémunération, la reconnaissance de leur travail –, le combat contre les inégalités et contre l'organisation sociale défailante générées par le capitalisme et le refus de laisser l'économie livrée à elle-même et à ses crises pour donner au politique les moyens de réguler le marché et d'organiser la société de façon moins inégalitaire.

Dans les années 1970, les préoccupations face à un capitalisme de moins en moins contrôlé et face à un marché libre qui ne répond plus aux besoins des travailleurs – en termes d'emploi notamment – vont ressurgir avec force.

La deuxième matrice idéologique de ces partis réside dans la défense résolue de la démocratie. L'histoire de l'enracinement de la démocratie a été différente dans les deux pays et la temporalité entre l'établissement durable d'une République et l'essor des partis socialiste français et social-démocrate allemand au sein de leur société ne suit pas la même chronologie mais, dans chaque cas, les socialistes et les sociaux-démocrates ont pris leurs responsabilités pour défendre la démocratie. L'histoire de ces deux partis et leur identité sont ainsi marquées par l'aspiration à un socialisme démocratique et leurs doctrines doivent se confronter à l'opposition entre réforme et révolution.

---

<sup>46</sup> De très nombreux futurs dirigeants du SPD ont connu l'exil comme par exemple Ernst Reuter, Carlo Schmid, Wilhelm Kaisen, Erich Ollenhauer, Herbert Wehner.

<sup>47</sup> Nous reviendrons sur ces différences ; cf. Partie II, chapitre 3, point C « 1969-1971 : La refondation du PS et son repositionnement sur l'échiquier politique national » ; p. 181-201 du présent travail

## ***La question de l'exercice du pouvoir : hésitation entre Révolution et réformisme***

Un des fondements du PS et du SPD, dès leur naissance, a été la défense de la démocratie et de la participation du peuple à la vie politique nationale. Alors que le PS est né en France au sein d'une république bourgeoise déjà bien établie qui s'appuyait à la fois sur un héritage révolutionnaire et un libéralisme politique acquis, le SPD a été un acteur majeur de la conquête de la démocratie en Allemagne. Les questions liées à la conquête et ensuite à l'exercice du pouvoir sont ainsi, dès la fondation des partis socialiste et social-démocrate, un de leurs sujets centraux ; mais, à cause des racines théoriques très diverses de ces partis et notamment de l'influence du marxisme, l'approche socialiste du pouvoir politique ne suit pas une ligne claire et droite. Elle oscille longtemps entre une radicalité révolutionnaire et un réformisme respectueux de la légitimité républicaine.

Les penseurs du 19<sup>ème</sup> siècle dont les écrits accompagnent et théorisent les revendications du monde ouvrier ont des visions très diverses du rapport au pouvoir politique que le mouvement ouvrier devrait avoir. Robert Owen, Pierre-Joseph Proudhon ou Charles Fourier expriment ainsi une grande méfiance par rapport à l'Etat et à l'action de celui-ci pour rétablir plus de justice sociale. Ils plaident plutôt pour une action directe des travailleurs sur leur outil de production, action qui prendrait la forme d'une association ouvrière ou coopérative de production et qui assurerait très concrètement de meilleures conditions de vie aux producteurs et aux consommateurs<sup>48</sup>. Ils cherchent plutôt des solutions pragmatiques aux problèmes d'inégalité sociale et de pauvreté des travailleurs. Dans le cas de Ferdinand Lassalle et de l'Association générale des travailleurs allemands, la première revendication concerne l'établissement du suffrage universel pour donner un poids politique aux travailleurs ; ensuite, Lassalle défend également l'idée de création de coopératives mais il ne refuse pas une alliance avec l'Etat prussien qui soutiendrait ces structures<sup>49</sup>. A l'inverse, la théorie marxiste place la constitution d'un parti politique prolétaire et la prise du pouvoir politique par les travailleurs au centre de l'action ouvrière : le parti des prolétaires doit s'emparer du pouvoir et transformer radicalement les structures politiques, économiques et sociales existantes, brisant le système de classes sociales et centralisant l'organisation économique dans un premier temps. Dans la doctrine marxiste, l'émancipation des travailleurs naîtra de la fin de leur

---

<sup>48</sup> Winock (Michel), *Le socialisme en France et en Europe. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, op.cit. ; p.46-51 et Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.9, 11, 18 et 28

<sup>49</sup> Winock (Michel), *Le socialisme en France et en Europe. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, op.cit. ; p.108 ; Rovin (Joseph), *Histoire de l'Allemagne*, éd. Seuil, Paris, 1994 ; p.727 et Rubel (Maximilien), *Pages de Karl Marx pour une éthique socialiste. I. Sociologie critique.*, op.cit. ; p.36 et 50

exploitation sur le plan économique et, sur le plan politique, de la conquête du pouvoir politique par le prolétariat.

Pour définir le chemin vers l'idéal de justice et d'égalité, les théoriciens du socialisme durent faire un premier choix à l'époque où leur doctrine se constitua, dans les années 1860-1870, quand les premiers partis se formèrent<sup>50</sup> ; une opposition se fit alors entre les militants du socialisme plus utopiste et le courant socialiste plus organisé, collectiviste. Les premiers défendaient la limitation de leur action à la sphère sociale de la production des richesses, et pensaient que la construction d'un ordre social plus juste, rendant le pouvoir et l'autonomie aux producteurs, les dispensaient de l'action, rendue superflue, dans l'ordre politique. Ces doctrines tendaient vers l'anarchisme. Face à elles, les courants socialistes créés en partis, dont la référence allait être, à partir de 1875, le futur SPD allemand, refusèrent de négliger l'ordre politique, celui de la conquête et de l'exercice du pouvoir politique qui oriente la vie d'une société. Cette orientation coïncidait avec le choix du marxisme comme doctrine des partis socialistes – dans le cas du SPD dès 1891 avec le programme marxiste du congrès d'Erfurt<sup>51</sup>, dans le cas du PS un peu plus tard, au moment de l'unification en 1905<sup>52</sup> –, choix renforcé par le poids idéologique de la Deuxième internationale elle-même très marquée par le marxisme<sup>53</sup>. L'accent fut donc mis sur cette double revendication de la doctrine marxiste, économique et politique, et au moment où le premier corps doctrinal du PS et du SPD se

---

<sup>50</sup> L'Association générale des travailleurs allemands est créée en 1863 à Leipzig par Ferdinand Lassalle. En 1869, à Eisenach, W. Liebknecht et A. Bebel unifient les courants marxistes au sein du Parti social-démocrate des travailleurs. En 1875, ces deux organisations lassallienne et marxiste, fusionnent lors du congrès de Gotha en 1875 sous le nom de l'Union socialiste des travailleurs. En France, les différents courants se réclamant du socialisme étaient divisés ; un long processus de fondation, scissions, fusions courut de 1876 à 1905 avant l'unification finale sous le nom de SFIO en 1905. Cf. le tableau récapitulatif dans Bezbakh, (Pierre), *Histoire du socialisme français*, éd. Larousse, Paris, 2005 ; p.141

<sup>51</sup> Le SPD a deux programmes fondateurs : le programme de Gotha qui unifie les deux mouvements socialistes en 1875 et le programme d'Erfurt en 1891. Si le programme de Gotha est plus un compromis entre les positions lassalliennes de l'Association générale des travailleurs allemands (ADAV) et celles du programme d'Eisenach élaboré par le Parti des travailleurs social-démocrate SDAP d'August Bebel et de Wilhelm Liebknecht et ne prend pas vraiment position pour une doctrine strictement marxiste, le programme d'Erfurt, majoritairement rédigé par Karl Kautsky, impose au contraire le marxisme comme le fondement théorique du nouveau SPD. Cf. Münkler (Daniela), « *Freiheit, Gerechtigkeit und Solidarität* ». *Die Programmgeschichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, op.cit; p.369-377

<sup>52</sup> Avant 1905, plusieurs courants socialistes se partageaient le paysage politique français : le parti ouvrier révolutionnaire d'Edouard Vaillant, le parti socialiste de France de Jules Guesde, le parti socialiste français de Jean Jaurès ou encore des fédérations autonomes emmenées par Gustave Hervé. Le congrès de Paris en 1905 entérine la fusion des mouvements socialistes et la doctrine marxiste imprègne fortement la Déclaration de principes du PS de 1905. Cf. cette *Déclaration de principes du PS de 1905*, archives de l'OURS, page internet cit.

<sup>53</sup> Dès la naissance de la IIe Internationale (1889-1914), les marxistes dominèrent. Les Français étaient affaiblis par leurs divisions internes. Au fil des congrès, les positions marxistes s'affirmèrent de plus en plus. Halévy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit. ; p.269-272



constitua, dans le dernier tiers du 19<sup>ème</sup> siècle, le marxisme fut l'élément central et ses thèmes principaux devinrent le cœur de la pensée du SPD et peu à peu l'élément de référence du PS<sup>54</sup>. Cependant, si la doctrine marxiste fut centrale en Allemagne de 1875 à 1914, sa domination était moins exclusive en France ; en effet, l'héritage de la Révolution française de 1789 et les tentatives révolutionnaires de 1830 et 1848 avaient créé un terrain pour l'action politique qui pouvait étendre aux autres classes sociales les libertés acquises par les élites bourgeoises. Ainsi, l'enracinement d'un marxisme doctrinal fut enrichi par un héritage culturel spécifique. Partant, une tension entre réformisme et révolution apparut, tension qui fut déterminante pour la définition du socialisme démocratique du PS et du SPD.

Peu après la réunion des différents courants socialistes français pour former, sous la pression de la IIe Internationale, la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), la doctrine marxiste dut tenir compte des droits politiques nés de la notion de citoyen issue de la Révolution et des luttes politiques du 19<sup>ème</sup> siècle. Dès 1908, un homme, Jean Jaurès, personnifia en France cette synthèse<sup>55</sup> en considérant que le socialisme serait une extension dans le domaine social et économique des droits politiques déjà acquis par le citoyen. Il voyait la révolution socialiste sous la forme d'une conquête progressive et graduelle de droits sociaux sans cesse nouveaux qui étendraient à la classe ouvrière les droits et les libertés que la bourgeoisie avait su gagner. Il s'agissait pour lui d'approfondir la révolution politique et non pas de procéder à partir d'une *tabula rasa*<sup>56</sup>. La synthèse jaurésienne, que Léon Blum reprendra dans la période de 1919 à 1939, conservait du marxisme l'analyse économique et sociale mais développait une réflexion politique relative à la conquête et à l'exercice du pouvoir qui tenait compte de l'héritage des Lumières, de la Révolution et de l'enracinement de la République au 19<sup>ème</sup> siècle. Cette analyse fut déterminante pour le rejet ultérieur, par

---

<sup>54</sup> Daniel Lindenberg et Pierre-André Meyer expliquent les difficultés de l'enracinement du marxisme en France : vulgarisation médiocre par le guesdisme de 1880 à 1914, opposition entre deux marxismes entre 1918 et 1939, celui de la version bolchévique et celui du courant resté à la SFIO. Cf. Lindenberg (Daniel), Meyer (Pierre-André), *Lucien Herr, le socialisme et son destin*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1977 ; Lindenberg (Daniel), *Le marxisme introuvable*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1975 et Rubel (Maximilien), *Marx. Critique du marxisme*, op.cit.

<sup>55</sup> Dans son discours au congrès de Toulouse, le 18 octobre 1908, Jean Jaurès dit « *ne jamais accepter qu'en France, les socialistes aient à choisir entre la Révolution de 1789 et la révolution prolétarienne, entre la République et la lutte des classes* ». in Rioux (Jean-Pierre), *Jean Jaurès*, éd. Perrin, Paris, 2005 ; p.189. De même, J. Jaurès explique dans son discours à Lille le 26 novembre 1900 : « *Le prolétariat a rempli son devoir envers lui-même ; envers la civilisation et l'humanité [...] C'est lui qui est devenu, dans cette crise, le tuteur des libertés bourgeoises que la bourgeoisie était incapable de défendre.* » Jaurès (Jean), *Discours et conférences. Choix de textes*, éd. Flammarion, Paris, 2011 ; p.139

<sup>56</sup> J.P. Rioux explique que Jean Jaurès récuse la simplification guesdiste, il refuse dans la pensée guesdiste l'idée d'un « *fatalisme de la Révolution, refus d'une autonomie du politique [...], déni de la République réformatrice* » Rioux (Jean-Pierre), *Jean Jaurès*, op.cit. ; p.76-77. Dans le débat qui suit le Discours des deux méthodes, Guesde reproche à Jean Jaurès de faire l'erreur fondamentale de rattacher le socialisme à la République et à la Révolution française.

Léon Blum en 1920 au congrès de Tours, des conditions posées par Lénine à l'adhésion à la IIIe Internationale et au mouvement communiste<sup>57</sup>. La minorité de la SFIO, regroupée autour de Léon Blum, rejeta ces conditions qui constituaient une régression dans l'ordre d'une vie démocratique, entraînant ainsi la scission de la SFIO et la création du Parti communiste (PC). Cet acte marque la refondation décisive du socialisme démocratique français, qui se définira désormais en opposition claire et en rivalité avec le mouvement communiste. Même si, dans les discours et la doctrine de la SFIO d'après la scission, l'aspect révolutionnaire de la transformation sociale à laquelle elle aspirait était préservé<sup>58</sup>, la fuite dans un radicalisme extrême était refusée ; le réformisme, avec l'acceptation des héritages et un gradualisme dans la démarche, était désormais assumé<sup>59</sup>.

Les choix du réformisme et de la rupture avec la radicalité révolutionnaire furent aussi faits par le SPD. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, Eduard Bernstein avait ouvert un débat sur le réformisme<sup>60</sup> ; en analysant les développements du capitalisme, il observa les formidables capacités d'adaptation de celui-ci et l'augmentation d'une classe moyenne qui peut s'accommoder du système économique capitaliste et en tirer profit. En conséquence, la grande révolution prolétaire marxiste pourrait alors se faire attendre, la classe prolétaire ne prenant pas le poids escompté. Pour répondre à ce défi, Bernstein développa une autre forme d'action pour réaliser les changements sociétaux : il s'agit

d'élargir la théorie [marxiste] pour qu'elle réponde au mieux aux exigences de la société au tournant du siècle [...] la social-démocratie doit s'attacher à réaliser les droits des individus, ainsi que la démocratie, pour que l'action réformiste dans les instances de pouvoir soit efficace. [...] C'est donc un retournement de programme du SPD que Bernstein préconise : le parti doit s'intégrer dans le régime existant et non s'en isoler en espérant une improbable révolution providentielle.<sup>61</sup>

Nous ne détaillerons pas ici la querelle autour du réformisme lancée par Bernstein au sein du SPD entre 1896 et 1903<sup>62</sup> mais l'importance du réformisme se précise nettement pendant la première guerre mondiale avec les départs et les scissions des socialistes indépendants et des spartakistes. Après la première guerre mondiale, la coupure entre réformistes et

---

<sup>57</sup> Jean Lacouture reprend les extraits du discours prononcé le 25 décembre 1920 à Tours où Léon Blum explique son rejet des 21 conditions posées par Zinoviev pour adhérer à la nouvelle Internationale communiste. Lacouture (Jean), *Léon Blum*, éd. Seuil, Paris, 1977 ; p.166-172

<sup>58</sup> Nous verrons que cet aspect révolutionnaire reste très présent dans les programmes du PS d'après la seconde guerre mondiale.

<sup>59</sup> La doctrine socialiste française articule avec Jean Allemande, Lucien Herr et Jean Jaurès les notions de possibilisme et de gradualisme.

<sup>60</sup> Eduard Bernstein publia ses critiques d'abord sous la forme d'articles dans la revue *Die Neue Zeit* puis en mars 1899, puis sous la forme d'un livre intitulé *Die Voraussetzungen der Sozialismus und die Aufgaben der Sozialdemokratie*. [Les conditions nécessaires du socialisme et les missions de la social-démocratie]

<sup>61</sup> Jousse (Emmanuel), « *Du révisionnisme d'Eduard Bernstein au réformisme d'Albert Thomas (1896-1914)* », in : Les cahiers Irice, 2008/2 n°2, p.39-52 ; p.42

<sup>62</sup> Dans un premier temps, les dirigeants SPD refusèrent le réformisme. Cf. Abendroth (Wolfgang), *Aufstieg und Krise der deutschen Sozialdemokratie*, éd. Pahl-Rugenstein, Cologne, 1978; p.42-45

révolutionnaires fut définitive en Allemagne ; lorsqu'entre 1919 et 1924, au cours des tentatives de révolutions allemandes multiples, dispersées et puissantes lors de leur déclenchement, la direction du SPD fit le choix du refus de la révolution<sup>63</sup>, elle les laissa être réprimées et s'engagea plus tard dans la défense scrupuleuse de la République de Weimar jusqu'à sa destruction par les nazis.

Ces choix résolus, constants, que firent le PS et le SPD, ce dernier dans des conditions plus dramatiques, pour défendre une république bourgeoise, présente ou à venir, témoignèrent de l'engagement constant et déterminé de ces partis à préserver les acquis républicains déjà présents ou en train de naître. Ce choix fut encore souligné par la naissance des Partis communistes et la scission entre socialisme démocratique et communisme.

Découlant directement de ces choix, un des traits caractéristiques du socialisme démocratique propre au PS et au SPD est l'acceptation de l'Etat et des responsabilités que son service signifie. Le sens de l'Etat, l'idée que c'est par la conquête de l'Etat que passera la transformation sociale<sup>64</sup> s'ancrent durablement dans l'héritage des partis se réclamant du socialisme démocratique. Peu à peu, et notamment sous l'influence de Jean Jaurès en France et de Friedrich Ebert en Allemagne<sup>65</sup>, l'Etat républicain intègre, dans ses objectifs, certaines aspirations du monde ouvrier et les nouveaux dirigeants de la SFIO et du SPD veulent se servir de l'Etat et des institutions pour transformer les conditions de vie des travailleurs, réduire les inégalités sociales et redistribuer la richesse. Servir l'Etat, même lorsque les difficultés sont immenses, est devenu un marqueur des partis socialiste et social-démocrate. Cette conviction apparaît nettement après la première guerre mondiale lors de la très violente crise du libéralisme dans tout le monde développé et de l'effondrement des démocraties

---

<sup>63</sup> Sur ce sujet, voir Haffner (Sebastian), *Allemagne 1918 : une révolution trahie*, éd. Complexe, Bruxelles ; Abendroth (Wolfgang), *Aufstieg und Krise der deutschen Sozialdemokratie*, op.cit. ; p.51-58

<sup>64</sup> Sur ce sujet, Marc Olivier Baruch revient sur la révolution de 1848 en France et souligne que « l'échec de la révolution sociale, en juin 1848, non seulement confirme, comme l'écrit alors Marx, que rien n'est à attendre de l'Etat bourgeois – sentiment que l'aventure désastreuse de la Commune ne fera qu'accentuer – mais aussi contribue à enraciner dans la pensée socialiste l'idée que le changement passe par la conquête de l'Etat. Un Etat qui doit rester fort, afin de jouer pleinement son rôle de distributeur et de réducteur d'inégalités [...] » in : Baruch (Marc Olivier), « La gauche et l'Etat », p.542-559, in : Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), *Histoire des gauches en France, vol.2 A l'épreuve de l'histoire*, éd. La Découverte, Paris, 2004 ; p.543. Ceci donnera naissance à la théorie marxiste de destruction de l'Etat suivie par les Partis communistes mais à l'inverse renforcera chez les partisans du socialisme démocratique l'intérêt de s'approprier l'Etat comme outil pour réaliser le changement social.

<sup>65</sup> Mais déjà Eduard Bernstein cherchait à trouver un équilibre entre l'Etat et les créations économiques de la classe ouvrière ; lors du congrès de Stuttgart en 1898, il remet en cause le marxisme et défend l'idée selon laquelle « la transformation socialiste de la société devient possible par le parachèvement et l'élargissement des institutions politique et économiques qui existent déjà ». Michel Winock explique plus loin que « Bernstein professait que [l'Etat] était appelé à se démocratiser par l'instauration du suffrage universel et à devenir l'instrument de l'intérêt général. L'Etat n'est donc pas à conquérir mais à « libérer » de son contenu de classe. » in : Winock (Michel), *Le socialisme en France et en Europe. XIX – XX<sup>e</sup> siècle*, op.cit. ; p.112-113

provoqué par cette crise<sup>66</sup>. Ces partis, face à la montée des fascismes européens, se battirent avec un grand courage et ils apportèrent la preuve que le socialisme démocratique pouvait être une source de renouvellement des sociétés, bien différente des modèles léninistes et stalinistes qui venaient d'apparaître en Russie soviétique après 1917 et 1922 et serviraient de référence à une partie très importante du mouvement ouvrier.

Mais si le PS et le SPD ont fait le choix du socialisme démocratique, du respect de l'Etat et de leur intégration à un système politique démocratique, la tension entre l'esprit révolutionnaire de la doctrine, marqué par des éléments marxistes, et la pratique du pouvoir et de son exercice, caractérisée elle par un réformisme pragmatique, ne disparaît pas pour autant et n'est pas aisée à gérer pour ces partis. Lors de la reconstruction de ces partis à la suite de la seconde guerre mondiale, ils insistent sur l'importance de la démocratie mais ne renoncent pas au marxisme, notamment dans leurs analyses économiques ; inévitablement, un conflit apparaît entre les solutions marxistes, qui tendent vers la collectivisation des moyens de production et vers une forme d'action radicale – substituer unilatéralement au régime de la propriété capitaliste un régime collectiviste – et l'intégration à un système parlementaire fondé sur la liberté de l'individu et un système économique capitaliste.

Ainsi, dans la Déclaration de principes de 1946 du PS, il est à la fois assuré que :

Le Parti socialiste est un parti essentiellement révolutionnaire : il a pour but de réaliser la substitution au régime de la propriété capitaliste d'un régime où les richesses naturelles comme les moyens de production et d'échange deviendront la propriété de la collectivité [...] Quels que soient les moyens par lesquels [*la transformation*] sera accomplie, elle constitue par elle-même la révolution sociale.

Mais dans le même texte, le parti place aussi au premier plan l'importance de la démocratie :

le parti [est] essentiellement démocratique parce que tous les droits de la personne humaine et toutes les formes de la liberté sont indissolubles les unes des autres. [...] Les libertés démocratiques étendues et développées sont à la fois l'élément nécessaire de tout régime socialiste, et le moyen d'assurer au prolétariat, au sein même du régime capitaliste, les réformes progressives qui améliorent sa condition et accroissent sa capacité révolutionnaire.<sup>67</sup>

De son côté, le SPD réaffirme avec une nouvelle vigueur l'importance du marxisme dans sa Déclaration de mai 1946 au congrès de Hanovre :

En tant que sociaux-démocrates, nous n'avons aucune raison de condamner le marxisme en bloc et de le jeter par-dessus bord [...]. Le marxisme dans ses deux aspects les plus importants, la conception de l'histoire à partir de l'économie et la lutte des classes, n'a rien de dépassé, car la réalité en donne des preuves manifestes. Ce n'est pas un ballast [...]. Si le marxisme n'est pas pour nous un catéchisme, il est tout de même la méthode, utilisée surtout dans l'analyse, qui nous a donné plus force, de connaissances et d'armes

---

<sup>66</sup> Cet enchaînement historique entre la première guerre mondiale, la guerre totale, la révolution bolchévique, l'effondrement économique et la chute du libéralisme a été analysé rigoureusement par Eric Hobsbawm. L'auteur s'efforce d'expliquer comment les événements se sont agencés au cours de cette période de 1914 à 1945 qu'il a appelée « *l'ère des catastrophes* ». Hobsbawm (Eric), *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle*, éd. Complexe, Bruxelles, 1994

<sup>67</sup> *Déclaration de principes du PS de 1946*, archives de l'OURS, page internet cit.

que toute autre méthode scientifique et sociologique au monde. La lutte des classes ne sera terminée que lorsque tous les hommes auront les mêmes droits et les mêmes devoirs.<sup>68</sup>

Un peu plus loin, le texte insiste sur la place primordiale de la démocratie :

La démocratie c'est l'Etat et l'Etat qui peut exister en Europe c'est la démocratie et nous refusons toute autre forme. Nous ne pouvons pas entrer dans les ratiocinations d'une société sans classes d'une nature chimérique dont nous ne savons pas quand et dans quelle mesure elle se réalisera, mais nous devons nous attaquer de façon positive à ce qui est nécessaire et cela, c'est l'Etat démocratique doté d'un contenu socialiste.<sup>69</sup>

Les partis socialiste et social-démocrate sont ainsi tiraillés entre d'un côté leur volonté de transformer radicalement et totalement la société en agissant sur l'ensemble du système politique et économique, et de l'autre leur attachement à la démocratie qui induit leur intégration à ce même système politique et économique<sup>70</sup>. S'appuyant sur la doctrine marxiste dans leurs analyses économiques, ils refusent théoriquement dans la période d'après seconde guerre mondiale d'exercer le pouvoir dans un régime capitaliste mais, en même temps, ils s'insèrent dans le jeu démocratique de conquête du pouvoir ; partant, leurs programmes donnent une impression d'ambiguïté, et posent cette question en filigrane : comment s'approprier un pouvoir politique et l'exercer sans trahir une doctrine aux accents révolutionnaires ?

Deux cas de figure vont alors se présenter : du côté du PS, sa direction de deux gouvernements sous la IV<sup>ème</sup> République<sup>71</sup> le confronte à l'exercice concret du pouvoir et les dirigeants du PS s'engagent à respecter les institutions, la constitution et les principes de la démocratie représentative ; au cœur de l'action politique, le PS fait évoluer sa doctrine économique, qui s'éloigne peu à peu du marxisme exclusif pour mettre en avant l'idée d'une « économie mixte » où le secteur privé et le secteur public auraient chacun leur place<sup>72</sup>. Pour le SPD, l'après-guerre est marqué par l'hégémonie de la CDU et de son leader Adenauer et le SPD assiste, comme impuissant, aux succès des réformes économiques – période du « miracle économique » –. Face à l'enchaînement des défaites électorales, le SPD se voit contraint de revoir ses positions radicales et de refonder complètement son programme pour se donner une chance d'accéder au pouvoir. Le programme de Bad Godesberg, qui redéfinit la ligne du parti

---

<sup>68</sup> Kundgebung der SPD, beschlossen auf dem Parteitag der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands vom 9. bis 11. Mai 1946 in Hannover, in: Münkler (Daniela), « *Freiheit, Gerechtigkeit und Solidarität* ». *Die Programmgeschichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, op.cit.; p.292-293

<sup>69</sup> Ibid, p.297

<sup>70</sup> Sur le PS en particulier, voir à ce sujet Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op.cit. ; p.7-9. Les auteurs parlent même « *d'inévitable tension régnant entre le socialisme et la République* », tension qui n'a été résolue ni par Jaurès, ni par Vaillant, ni par Guesde ; p.31

<sup>71</sup> Ces deux gouvernements sont ceux de Paul Ramadier en 1947 et de Guy Mollet en 1956.

<sup>72</sup> Nous reviendrons en détail sur la doctrine économique du PS au début des années 1970 : Cf. Partie II, chapitre 3, point C « 1969-1971 : La refondation du PS et son repositionnement sur l'échiquier politique national » ; p. 181-201 du présent travail

à partir de 1959, actera ce changement de cap et signera définitivement l'acceptation par le SPD du réformisme et du cadre capitaliste de l'économie<sup>73</sup>. Beaucoup plus nettement que le PS, le SPD fait le choix du réformisme et vainc, dès 1959, cette opposition entre doctrine et réalité économique, sortant ainsi de l'ambiguïté et du conflit entre radicalisme et réformisme et facilitant l'exercice du pouvoir.

Alors que la CEE se met en place dans les années 1960, un nouveau niveau d'exercice du pouvoir est créé et il est donc incontournable pour le PS et le SPD de résoudre ce dilemme entre doctrine radicale et exercice du pouvoir pragmatique pour pouvoir s'approprier le projet européen.

### ***L'articulation entre socialisme, internationalisme et construction européenne***

Historiquement, les courants socialiste et social-démocrate ont une tradition de coopération internationale et l'objectif d'émancipation des travailleurs paraît s'articuler en théorie avec l'idée de dépassement des frontières nationales. Ces partis se sont intégrés, dès leur fondation, aux structures des organisations internationales des mouvements ouvriers du 19<sup>ème</sup> siècle. La rencontre entre l'idéal socialiste d'une société plus juste et plus rationnelle et l'idéal internationaliste de compréhension et de paix entre les nations est bien décrite par Léon Blum qui expliquait que « *l'objet du socialisme est l'établissement d'une société universelle fondée sur la justice égale à l'intérieur des nations, sur la paix égale entre les peuples* »<sup>74</sup>. De même, dans l'ouvrage *A l'échelle humaine*, témoignage écrit en 1941 pour dégager des principes de résistance pour la patrie et pour le socialisme démocratique, Léon Blum relie « *patriotisme et humanisme, ou si l'on veut, amour de la patrie nationale et amour de la patrie internationale [qui] sont des sentiments compatibles dans leur essence* »<sup>75</sup>. Un peu plus loin, il évoque l'image hugolienne de la future Société des Nations où celui-ci voit « *les nations assises comme des sœurs autour de l'âtre, autour du foyer commun de la justice et de la paix* »<sup>76</sup>. De son côté, Jean Jaurès n'avait lui non plus pas opposé le patriotisme et l'internationalisme lorsqu'il affirmait « *qu'un peu d'internationalisme éloignait peut-être du patriotisme, mais que beaucoup d'internationalisme en rapprochait* »<sup>77</sup>.

---

<sup>73</sup> Sur le programme de Bad Godesberg et le choix de l'acceptation du réformisme, notamment en matière de doctrine économique, Cf. Partie II, chapitre 3, point B « Le SPD d'après Bad Godesberg : tournant idéologique et responsabilités gouvernementales » ; p. 163-180 du présent travail

<sup>74</sup> Lacouture (Jean), *Léon Blum*, op.cit ; p.173

<sup>75</sup> Blum (Léon), *A l'échelle humaine*, éd. Gallimard, Paris, 1971 ; p.160

<sup>76</sup> Victor Hugo cité par Léon Blum dans : Blum (Léon), *A l'échelle humaine*, op.cit.; p.161

<sup>77</sup> Jaurès (Jean), *L'armée nouvelle*, éd. Imprimerie nationale, Paris, 1992 cité par Rioux (Jean-Pierre), *Jean Jaurès*, op.cit. ; p.273

Il existe donc, dans l'ordre des fins, une affinité entre la tension vers le juste, source du socialisme, et la tension vers la paix, source de l'internationalisme. Mais si l'on quitte l'ordre des fins pour considérer le socialisme et l'internationalisme comme des doctrines puis comme des méthodes qui seront mises à l'épreuve des faits, des tensions apparaissent.

Le marxisme est la doctrine dominante des courants socialistes entre 1880 et 1914, puis reste la référence pour la SFIO et le SPD de l'entre-deux guerres. Cette doctrine, qui voulait renverser le capitalisme, était fortement internationaliste. Marx et Engels portaient peu d'attention à la question nationale<sup>78</sup>, question qui se réglerait d'elle-même grâce à la libération des travailleurs. Pourtant, la période du plus grand rayonnement du marxisme, de 1880 à 1950 coïncida avec l'ère du nationalisme triomphant qui s'était emparé des peuples d'Europe entre 1860 et 1950. L'historien anglais Eric Hobsbawm démontre que l'une des forces essentielles, dans l'ordre politique, de transformation des sociétés européennes au 19<sup>ème</sup> siècle fut le nationalisme de masse dont l'essor avait été rendu possible par l'avènement d'un âge démocratique<sup>79</sup>. Face à cet essor du nationalisme qui conduisit à la première guerre mondiale, puis à l'issue de celle-ci à la modification complète de la carte de l'Europe avec la disparition de deux empires et la transformation de deux autres, le marxisme fut, sauf exception, désarmé pour affronter ce problème. Seuls les dirigeants et intellectuels, marxistes ou non, de l'empire austro-hongrois<sup>80</sup> ainsi que Karl Kautsky et Rosa Luxemburg en Allemagne étudièrent ce problème dans les décennies autour de 1900 ; mais la destruction de l'empire austro-hongrois lors des traités de paix de 1919, qui fut le résultat de l'application stricte du principe des nationalités accordant l'indépendance à toutes les nations de l'empire, rendit cette question obsolète. Outre ces velléités isolées d'analyser cette question, la doctrine marxiste avait laissé un vide et elle ne put s'opposer à la compétition des nationalismes qui sera à l'origine des conflits du 20<sup>ème</sup> siècle. A l'issue de la première guerre mondiale, la variante léniniste puis staliniste du marxisme confondit l'internationalisme avec les intérêts de l'URSS.

---

<sup>78</sup> Marx et Engels semblent considérer la question de la nation comme un appendice de la question essentielle, posée par le régime capitaliste et sa destruction. Ils acceptent même que les guerres entre nations puissent faire mûrir la cause du socialisme : Engels défend ce point de vue sur la guerre franco-prussienne dans sa correspondance avec Marx et Marx fait de même sur le rôle positif de la puissance prussienne (Lettre à Engels en juillet 1870). A ce propos, voir Buber (Martin), *Utopie et socialisme*, op.cit. ; p.21

<sup>79</sup> Il explique qu'« à l'évidence, la démocratisation de la politique, c'est-à-dire d'un côté l'extension croissante du droit de vote, et de l'autre la création d'Etats modernes [...] mobilisant les citoyens et les influençant, plaçait au premier plan des tâches politiques la question de la nation, et les sentiments du citoyen envers ce qu'il considèrerait comme sa « nation », la « nationalité » ou tout autre pôle de loyauté. » in : Hobsbawm (Eric), *Nations et nationalisme depuis 1780*, éd. Gallimard, Paris, 1992 ; p.159

<sup>80</sup> Voir notamment les réflexions d'Otto Bauer - *Die Nationalitätenfrage und die Sozialdemokratie*, Vienne, 1907 -, de Viktor Adler ou de Karl Renner - *Das Selbstbestimmungsrecht der Nationen in besonderer Anwendung auf Österreich*, Vienne, 1918-.

A côté de la doctrine marxiste, les courants socialistes étaient nourris du mouvement coopératiste<sup>81</sup>, de l'anarchisme, du syndicalisme, mouvements d'émancipation sociale ; ils étaient aussi les héritiers, notamment en France, du grand mouvement républicain. Jean Jaurès et Léon Blum avaient élaboré une synthèse entre républicanisme et socialisme : un cercle vertueux devrait, selon eux, se dérouler à partir de la démocratie politique vers la démocratie sociale et atteindre plus tard la démocratie internationale. Les coopératistes, anarchistes, syndicalistes avaient eux aussi l'idéal internationaliste mais, dans les faits, ils ne purent s'opposer à la segmentation entre les nations. Ainsi, les partisans de la grève générale<sup>82</sup>, arme principale envisagée pour enrayer les poussées nationalistes et la marche à la guerre en 1912-1914, ne purent imposer leurs idées, ni à l'Internationale socialiste, ni auprès des syndicats. Pourtant, les congrès de la Deuxième Internationale qui eurent lieu de 1907 à 1914<sup>83</sup> débattent des moyens pour enrayer la marche à la guerre et notamment de la grève générale. Mais les positions divergent et malgré des plaidoyers de Jean Jaurès, d'Edouard Vaillant ou de Keir Hardie en faveur de la grève générale, notamment dans les usines d'armement, les textes finaux des congrès de 1907 et 1910 rejettent une décision commune en faveur de la grève générale ou de la désertion ; au lieu de cela, ils livrent des recommandations très floues<sup>84</sup>. Ainsi, ce très grave échec de la deuxième Internationale oblige à affronter la réalité ; la méthode essentiellement marxiste de conquête du pouvoir d'Etat et d'attente de l'effondrement du système capitaliste n'a pas permis de relever le défi posé par la montée des nationalismes de masse, par la transformation du patriotisme en nationalisme, par la

---

<sup>81</sup> Le coopératisme avait été théorisé par Fourier et par Proudhon. Tous deux voyaient dans la coopérative de production ou de consommation une forme d'association dans laquelle était respecté l'équilibre entre le droit de l'individu et ceux du groupe. Tous deux refusaient le collectivisme et le primat d'un ordre politique souvent incarné dans l'Etat sur la société. Cf. Buber (Martin), *Utopie et socialisme*, op.cit. ; p.51-70 et Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.22-35

<sup>82</sup> L'idée de grève générale est analysée par Elie Halévy : le syndicalisme révolutionnaire lié au mouvement anarcho-syndicaliste adopta cette théorie à laquelle s'opposèrent les marxistes. Cette idée, avancée pour empêcher la guerre, fut aussi au cœur des débats de la Ière Internationale (1864-1873) et de la IIème Internationale (1889-1914). Halévy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit. ; p.314-317

<sup>83</sup> La deuxième Internationale est fondée en 1889 et ne résistera pas à son échec d'empêcher la première guerre mondiale ainsi qu'à la concurrence de l'Internationale communiste à partir des années 1920. Cependant, lors des Congrès de Stuttgart en 1907, de Copenhague en 1910 et de la conférence de Bâle en 1912, les socialistes européens tentent au sein de l'Internationale de trouver une voie pour maintenir la paix en Europe.

<sup>84</sup> Halévy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit. ; p.273-274 et Dreyfus (Michel), *L'Europe des socialistes*, éd. Complexe, coll. Questions au XX<sup>e</sup> siècle, Bruxelles, 1991 ; p. 53. Michel Dreyfus cite des extraits du texte de compromis du congrès de Stuttgart qui déclare qu'« au cas où la guerre éclaterait néanmoins » [...] le devoir du socialisme international est de « s'entremettre pour la faire cesser le plus promptement » et d'utiliser de toutes ses forces « la crise économique et politique créée par la guerre pour agiter et soulever les couches populaires les plus profondes et précipiter la chute de la domination capitaliste. » Elie Halévy indique que « la mentalité [des sociaux-démocrates allemands] est bien traduite par [la remarque de Karl] Kautsky qui disait en 1914 : *L'Internationale n'est pas faite pour la guerre, mais pour le temps de paix.* »



concurrence des impérialismes qui ont conduit au déclenchement de la première guerre mondiale<sup>85</sup>.

L'entre-deux guerres, qui voit la défaite des mouvements ouvriers divisés<sup>86</sup> face aux fascismes européens, puis l'inexorable marche à la guerre sur fond d'effondrement du libéralisme et des démocraties, est elle aussi marquée par le fait nationaliste. Les pays sortis vainqueurs de la première guerre mondiale voient leur nationalisme légitimé et la volonté pacifiste des socialistes français, par exemple, restera lettre morte. L'Allemagne, qui fait partie des pays vaincus, voit l'échec des tentatives révolutionnaires de 1919 à 1924, mais tente de bâtir une démocratie<sup>87</sup> ; or cette toute nouvelle démocratie, portée par le SPD, échoue en 1933, laissant le champ libre au nationalisme, fermant définitivement la porte à toute tentative pacifique et marque la mise en sommeil des aspirations internationalistes des partis. Les débuts de la deuxième guerre mondiale et les défaites des démocraties, à l'exception de la Grande-Bretagne, suscitent des appels à la résistance et à la lutte contre les fascismes. Nombre de ces appels sont l'occasion pour le mouvement ouvrier de relier la lutte nationale et la lutte pour la justice<sup>88</sup>. Ce fil renoué entre les deux luttes, sociale et nationale, redonnera aux partis socialistes (dans toute l'Europe de l'Ouest) et communistes (en France et en Italie) une très grande légitimité.

Ainsi, même si l'articulation entre internationalisme et socialisme est réelle dans le domaine des fins et au plan doctrinal, elle ne résiste pas à l'épreuve des faits : pour répondre aux défis posés par les chocs de l'histoire et par le nationalisme de l'époque moderne, le socialisme démocratique a dû profondément s'adapter et il n'a pas placé l'internationalisme au centre de sa réflexion. Le lien entre nation et socialisme s'est au contraire affirmé de plus en plus et dans la phase de reconstruction d'après-guerre, de 1945 à 1957, les partis socialistes et sociaux-démocrates sont en prise directe avec leurs peuples et cherchent à renouer avec celui-ci des liens de légitimité et de confiance : l'internationalisme n'est donc pas une priorité pour ces partis qui tentent de se repositionner dans le paysage politique national.

---

<sup>85</sup> Hobsbawm (Eric), *L'Ere des Empires (1875-1914)*, éd. Fayard, Paris, 1989 ; p.386-419. Sur l'échec de la social-démocratie à empêcher la guerre, cf. Prost (Antoine), Winter (Jay), *Penser la Grande Guerre*, éd. Seuil, Paris, 2004 ; p.174-177

<sup>86</sup> La victoire de Lénine en 1917 et la division des forces socialistes autour du modèle soviétique détermine le vingtième siècle.

<sup>87</sup> De 1918 à 1933, le SPD refuse de faire la révolution. Sebastian Haffner explique comment la direction du SPD et notamment Friedrich Ebert et Gustav Noske trahissent les espoirs de la révolution pacifiste et démocratique des masses allemandes. Haffner (Sebastian), *1918, une révolution trahie*, op.cit. Cependant, le SPD, avec la même détermination, apportera une contribution décisive à la construction de la République de Weimar.

<sup>88</sup> Hobsbawm (Eric), *L'âge des extrêmes. Histoire du court vingtième siècle*, op.cit. ; p.221-227

Au niveau du projet européen, les initiatives socialistes, notamment le Manifeste de Ventotene lancé par Altiero Spinelli qui prônait la refondation de l'Europe sur la base d'une fédération européenne et socialiste<sup>89</sup>, restent décalées ; tant par rapport aux pères fondateurs démocrates-chrétiens de l'Europe – Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi – que par rapport aux partis socialistes et sociaux-démocrates, peu à l'aise face à cette nouvelle utopie européenne qu'il fallait concilier avec l'utopie sociale déployée dans un cadre national. Dans l'entre-deux-guerres, les socialistes français, traumatisés par la guerre de 1914-18, s'engagent dans les mouvements pacifistes et pour la Société des Nations ; mais alors que l'idée d'Europe<sup>90</sup> se développe, les socialistes français placent toujours la réalisation du socialisme comme la priorité absolue et ils ont du mal à prendre clairement position en faveur d'une union européenne, hésitant entre le projet internationaliste et le projet européiste<sup>91</sup>.

La mise en place de la CECA dans les années 1950 puis du marché commun font partie d'un projet porté par un groupe d'hommes, dont l'action se situe à l'écart des partis politiques<sup>92</sup>. Par ailleurs, les pères fondateurs de l'intégration européenne sont pour la plupart issus des mouvements chrétiens-démocrates<sup>93</sup>. Les dirigeants socialistes français et sociaux-démocrates allemands auront un engagement européen sans faille lorsqu'ils seront aux commandes du pays, mais cet engagement dans les années 1950 et 1960 est le fait de quelques hommes politiques, décalés par rapport à leur parti. Avant 1959 et le tournant de Bad Godesberg, le SPD ne voulait pas hypothéquer les chances d'une réunification allemande par un engagement ouest-européen exclusif, même si la volonté internationaliste du SPD allait de pair avec son désir de réinsérer l'Allemagne dans une Europe réconciliée et de reconstruire le pays sur des bases justes, fondées sur le compromis social-démocrate. Pour la SFIO, il y eut un décrochage entre l'action des dirigeants, et notamment celle de Guy Mollet, et la base du parti, dont les parlementaires avaient voté contre la CED en 1954. Si Guy Mollet a signé les traités de Rome et entraîné son gouvernement sur le chemin de l'intégration européenne, il n'est pas représentatif de l'attitude générale de la SFIO, plutôt hésitante par rapport à un projet européen qui n'est pas une priorité.

---

<sup>89</sup> Spinelli (Altiero), Manifeste de Ventotene, [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu).

<sup>90</sup> Plusieurs initiatives pro-européennes voient le jour dans l'entre-deux guerres comme le mouvement pan-européen de Coudenhove-Kalergi ou encore le plan d'union européenne d'Aristide Briand et Gustav Stresemann.

<sup>91</sup> Frank (Robert), *La Gauche et l'Europe*, in : Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), *Histoire des gauches en France, vol.2 A l'épreuve de l'histoire*, op.cit., p.452-471 ; p.456

<sup>92</sup> Cf. Partie I, chapitre. 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne » ; p.108- 121

<sup>93</sup> Si l'on liste les principaux « pères fondateurs » de l'intégration européenne, ceci apparaît clairement : Konrad Adenauer était le leader de la CDU, Alcide de Gasperi, le fondateur de la Démocratie chrétienne laïque, Robert Schuman était membre du Mouvement républicain populaire, Joseph Bech débute sa carrière au Parti populaire chrétien luxembourgeois, Johan Beyen n'est affilié à aucun parti mais est proche du Parti populaire catholique néerlandais (Katholieke Volkspartij).

Ainsi, l'irruption de cette nouvelle utopie européenne dans les vies politiques nationales n'est pas une évidence pour les partis socialistes et sociaux-démocrates – alors que la situation est très différente pour les mouvements politiques chrétiens-démocrates qui se sont très vite appropriés le projet de marché commun – et elle ouvre un débat entre ses partisans et ses détracteurs au sein de la même famille politique. Ces difficultés et ce débat sont bien illustrés par les désaccords au sein de l'Internationale socialiste à ce sujet. Il est tout d'abord important de remarquer que l'Internationale socialiste « *n'est pas à l'initiative de la construction européenne [...] elle subit [les avancées européennes], plus qu'elle ne les maîtrise* »<sup>94</sup>. L'étude des congrès et des débats au sein de l'Internationale dans les années 1950 et 1960 montrent bien la difficulté pour les socialistes et sociaux-démocrates de se positionner par rapport à l'intégration européenne : les points de vues sont tellement divergents, entre les partis membres de l'Internationale, que la Charte de Francfort en 1951 ou la Déclaration de principes d'Oslo en 1962 laissent de côté la question de l'unification européenne<sup>95</sup>. Le sujet des institutions mais aussi l'affrontement entre partisans du libre-échange et partisans d'une Europe communautaire et d'un vrai marché commun empêchent l'Internationale de trouver une position claire et montrent bien les difficultés des partis de cette famille socialiste à se positionner face à l'intégration européenne<sup>96</sup>. Ainsi, pour certains partis membres de l'Internationale, la construction européenne est source d'avancées socialistes – avantages économiques, développement du socialisme dans un cadre transnational – alors que d'autres partis frères démontrent qu'elle est un danger pour le socialisme<sup>97</sup> – la construction européenne est un projet capitaliste et conservateur, auquel ils opposent la nécessité du cadre national pour mener à bien une politique socialiste – ; ce qui souligne bien l'absence de clarté et les problèmes que posent cette nouvelle utopie portée par un modèle économique libéral. Au-delà, l'intégration européenne pose la question du lien entre socialisme et nation : alors que les inventeurs de la CEE créent une nouvelle structure supranationale, les partis socialistes et sociaux-démocrates ont, pour la plupart, construit leurs programmes et leurs projets de réformes dans un cadre national et se retrouvent subitement confrontés à un modèle

---

<sup>94</sup> Dreyfus (Michel), *L'Europe des socialistes*, op.cit. ; p.213 et 215

<sup>95</sup> Sur les débats au sein de l'Internationale socialiste au sujet de la question européenne dans les années 1950-1960, voir l'ouvrage très complet et documenté de Guillaume Devin : Devin (Guillaume), *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, éd. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1993 ; p.250- 280

<sup>96</sup> Devin (Guillaume), *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, op.cit. ; p.253-260

<sup>97</sup> Sur les points de vue des différents partis socialistes et sociaux-démocrates au sein de l'Internationale, les réticences – notamment du Labour party et du SPD – ou les affrontements sur le modèle européen, économique et institutionnel, proposé, voir Devin (Guillaume), *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, op.cit. ; p.253-260 et p.262-263

inédit qui va peu à peu les obliger à adapter leurs idées et programmes. Néanmoins attirés par cette intégration européenne vectrice d'une ambition de paix, les débats que ces partis mèneront seront fortement influencés par des contingences et des intérêts nationaux à faire valoir au sein du nouvel ensemble européen. L'articulation de ces deux utopies, européenne et sociale, ne se fera donc pas sans mal pour les partis socialistes et sociaux-démocrates, réduits au rang de spectateurs lors du lancement de l'aventure européenne et confrontés à une intégration qui s'instaure sans que les partis soient partie prenante du processus.

A partir de 1974, la coopération socialiste sur ce thème s'organise différemment : l'Internationale socialiste se dessaisit du dossier de la construction européenne grâce à la création de l'Union des partis socialistes des Communautés européennes (UPSCE). Le développement des institutions européennes et la création d'un groupe parlementaire socialiste au sein du nouveau parlement européen, par la suite, transformeront le débat qui se jouera plus entre les différentes institutions européennes, même si des différences de fond entre les partis socialistes du sud et les partis sociaux-démocrates du nord de l'Europe subsistent.

Ainsi, l'internationalisme fait partie intégrante des racines théoriques des partis socialistes et sociaux-démocrates : il est représenté dans la doctrine marxiste par une utopie qui part du principe que le socialisme, dans sa phase finale, sera de toute façon transnational. Par ailleurs, il est intégré à la doctrine socialiste comme idéal de paix entre les nations, fondé sur le droit ; celles-ci, apaisées à l'intérieur grâce à des rapports sociaux pacifiés, ont la volonté de nouer des rapports pacifiques avec les nations voisines. Cependant, l'épreuve des faits – notamment les nationalismes exacerbés par le conflit de la première guerre mondiale et la crise permanente de l'entre-deux guerres mais aussi l'après seconde guerre mondiale pendant lequel les partis socialistes et sociaux-démocrates se reconstruisent au sein de leur nation – transforme peu à peu ces aspects doctrinaux et met de côté la question internationaliste ; en conséquence, l'évolution du socialisme en France et en Allemagne tend plutôt à se déployer au niveau des faits et des réalités dans le champ de la nation.

La nouvelle intégration européenne qui devient réalité dans les années 1950 représente une nouvelle échelle d'action pour le socialisme, une opportunité à saisir pour mettre en œuvre le modèle et les réformes socialistes. Mais dès le lancement du projet communautaire, les divergences de points de vue entre les différents partis socialistes et sociaux-démocrates européens et les difficultés d'appropriation du projet d'intégration économique européenne

apparaissent nettement. Nous verrons plus loin comment le PS et le SPD réagiront pour incorporer à leur doctrine le nouveau projet européen<sup>98</sup>.

Les partis du socialisme démocratique, PS et SPD, tirent tous les deux leurs fondements théoriques d'une même matrice, d'un héritage idéologique commun issu du 19<sup>ème</sup> siècle et qui s'est transformé au contact de l'action politique. Ils sont tous deux les héritiers de la longue histoire commune du socialisme européen. Cet héritage, profond et foisonnant, est aussi difficile : dans un monde dont les structures sont en mouvement rapide, la seule réponse apportée par le marxisme n'a pas été à la hauteur des défis de l'histoire. Les partis du socialisme démocratique ont su préserver l'essentiel de l'héritage socialiste, l'aspiration à la justice et à la solidarité et ils ont voulu faire face à la modernité.

Ils ont su, en se distinguant des partis figés dans un marxisme desséché, recevoir aussi l'héritage des conquêtes bourgeoises : la République, l'esprit des Lois, la démocratie. Ils ont tout fait pour défendre cet héritage à travers les drames du premier vingtième siècle : les vies de Kurt Schumacher et de Léon Blum témoignent de ce combat.

Ils ont voulu articuler leur quête de justice, leur respect des conquêtes républicaines avec une action politique enracinée dans la vie nationale. Si, au début du mouvement socialiste, l'aspiration au socialisme semblait relativiser le souci de la nation, au fil de leur histoire, ce souci de protéger la nation et la démocratie est devenu essentiel.

Ainsi, au moment de la deuxième tentative de construction européenne<sup>99</sup>, dans le second après-guerre, les partis du socialisme démocratique éprouveront de grandes difficultés à intégrer ce nouvel impératif à leur objectif premier qui reste réaliser, construire la démocratie sociale à partir de la démocratie politique. Ces difficultés se mesurent au tout petit nombre d'outils dont ils disposent pour travailler ensemble. Les lieux de confrontation de leurs analyses, comme la Deuxième Internationale ou d'autres organes tel le Bureau de liaison socialiste puis plus tard l'Union des partis socialistes de la Communauté européenne, ne permettent que très tardivement l'émergence d'une spécificité européenne ; ils sont internationalistes au sens large, ils permettent des rencontres entre dirigeants mais ce ne sont pas des organes pour préparer une action commune. De même, dans l'action gouvernementale, des rivalités demeurent : Guy Mollet et Paul-Henri Spaak, dirigeants socialistes français et belge, étaient très peu favorables à l'accession au pouvoir, en

---

<sup>98</sup> Cf Partie II, chapitre 4 ; p.203 et suiv. du présent travail.

<sup>99</sup> La première tentative reste attachée aux noms de Richard Coudenhove-Kalergi, Aristide Briand et Gustav Stresemann dans les années 1920.

Allemagne de l'ouest, de Kurt Schumacher<sup>100</sup>. Dans le domaine diplomatique, ce n'est plus l'appartenance à un mouvement politique qui compte mais les négociations entre dirigeants au pouvoir et la défense des intérêts nationaux.

Enfin, la dernière source de difficulté tient à la méconnaissance réciproque et aux différences historique et culturelle des deux partis. Chaque parti a une histoire spécifique ; ainsi, le PS et le SPD apparaissent comme deux « *types d'organisation socialiste* »<sup>101</sup>, cousins proches par leurs sources et leurs aspirations, mais éloignés par leur enracinement culturel, social, historique et économique propre à chaque nation.

Pour mieux comprendre comment chaque parti se situera par rapport au marché commun et les différences entre ces deux aspects du socialisme européen, nous allons étudier comment chacun a aménagé sa doctrine économique et quelle est leur situation dans leur paysage politique national.

Alors que la SFIO participe à différents gouvernements dans les années 1950 puis perd peu à peu du terrain jusqu'à la période de rénovation des années 1970, le SPD parcourt le chemin inverse : cantonné dans l'opposition pendant toute la période de reconstruction du pays après 1945 et du miracle économique des années 1950 et 1960, il transformera radicalement sa doctrine lors du congrès de Bad Godesberg, point de départ d'une reconquête du pouvoir.

## **B. Le SPD d'après Bad Godesberg : tournant idéologique et responsabilités gouvernementales**

La seule évocation du congrès de Bad Godesberg, tenu en 1959 par le SPD et lors duquel un nouveau programme de principes du parti est voté, suffit à déclencher dans les années 1960 et 1970 chez l'homme politique, le militant de la base ou l'observateur intéressé du socialisme européen des réactions passionnées<sup>102</sup>. Symbole du renoncement pour les uns ou à l'inverse

---

<sup>100</sup> Alfred Grosser écrit « *l'hostilité du Dr Schumacher envers l'Europe des Six s'expliquait notamment par son mépris de la SFIO. [...] Les « Européens », eux n'étaient pas tendres pour le SPD et, pendant plusieurs années, on a pu assister au spectacle étonnant de M. Guy Mollet et de M. Paul-Henri Spaak cherchant à éviter à la République fédérale d'Allemagne cette catastrophe suprême : l'arrivée au pouvoir de leurs camarades socialistes* ». Grosser (Alfred), *La démocratie de Bonn – 1949-1957*, éd. Armand Colin, Paris, 1958 ; p.100

<sup>101</sup> Grunberg (Gérard), *Vers un socialisme européen ?*, op.cit. ; p.17. Pour présenter la diversité du socialisme européen, G. Grunberg écrit « *il est possible d'identifier trois types principaux d'organisations socialistes au début du siècle, le type social-démocrate, le type travailliste et le type socialiste* ».

<sup>102</sup> Il est intéressant de noter l'utilisation du concept de « Bad Godesberg » lors des discussions programmatiques au sein du PS des années 1970 : le CERES, notamment, n'a de cesse de mettre le parti en garde contre un « Bad Godesberg » français qui signifierait la fin des convictions socialistes. Le CERES considère la doctrine du SPD décidée à Bad Godesberg comme emblématique de cette deuxième gauche, cette gauche « américaine », qui accepte les contraintes du marché mondial et les nécessités du consensus germano-américain ; le CERES, conforté ou instrumentalisé par F. Mitterrand, s'opposera toujours à une évolution du PS vers un « Bad

du renouveau pour les autres, le simple nom de « Bad Godesberg » est synonyme d'une rupture inédite dans l'histoire du socialisme et de la social-démocratie et, dans le cas du SPD, il signifie l'ouverture d'une période qui, caractérisée par une nouvelle crédibilité auprès des électeurs<sup>103</sup>, sera jalonnée de succès électoraux qui porteront le SPD au pouvoir. Refonte complète de la doctrine du SPD, notamment en matière économique, il est primordial de bien étudier ce texte qui a marqué un tournant programmatique décisif du SPD et qui, lorsqu'il s'agira de le mettre en perspective avec les principes économiques de la construction européenne, dévoilera rapidement certaines communautés de vue sur la façon de concevoir le pilotage de l'économie. Fruit d'un long *aggiornamento* du SPD tenu à l'écart du pouvoir pendant presque deux décennies, ce programme de Bad Godesberg reflète non seulement un changement générationnel à la tête du parti mais aussi le nouveau fondement idéologique du SPD qui marquera les années 1969-1989.

Dans l'immédiat après-guerre et alors que le système politique ouest-allemand se reconstruit, le SPD, dont les responsables avaient été poursuivis et persécutés par le régime nazi, se reforme de lui-même rapidement et prend toute sa place dans la nouvelle démocratie ouest-allemande<sup>104</sup>. Très vite, un leader charismatique et intransigeant, Kurt Schumacher, prend la tête du parti<sup>105</sup> et imprime de son sceau les décisions du SPD et l'image que renvoie le parti aux électeurs. Il milite par exemple avec ferveur pour l'unification des quatre zones allemandes avant toute unification occidentale, refusant la réalité de la rupture entre l'Est et l'Ouest<sup>106</sup>. Au plan doctrinal, K. Schumacher – et *de facto* le parti qui n'a pas encore assez de forces vives pour faire émerger des positions différentes – garde une argumentation très marxiste fondée sur la lutte des classes et la transformation socialiste de l'économie qui passe obligatoirement par la collectivisation des moyens de production, la socialisation des

---

Godesberg ». Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op. cit. ; p.258-280

<sup>103</sup> Peter Lösche et Franz Walter expliquent qu'« il fallait démontrer à l'opinion publique que les sociaux-démocrates pensent désormais froidement et de manière pragmatique, qu'ils ne s'intéressent plus aux fariboles idéologiques et qu'ils ont abjuré pour toujours le pathos de la rédemption » in : Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD : Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, op.cit.; p.115-116

<sup>104</sup> Grosser (Alfred), *La démocratie de Bonn 1949-1957*, op.cit. ; p.98-99 ; Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit.; p .220-236

<sup>105</sup> Kurt Schumacher coordonne dès juillet 1945 différentes sections situées dans les zones d'occupation occidentales, puis lors de la conférence de Wennigsen en octobre 1945 qui refonda le SPD, il est chargé de réorganiser et de reconstruire le parti dans ces trois zones occidentales. Enfin, en mai 1946, il est élu secrétaire général du SPD de ces zones. Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit.; p .220-236 ; Pirker (Theo), *Die SPD nach Hitler : Die Geschichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands, 1945-1964*, éd. Olle-Wolter, Berlin, 1965 ; p.33-36

<sup>106</sup> Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit. ; p.242-243

industries clefs et la planification<sup>107</sup>. Alors que les électeurs allemands aspirent à la paix et au retour d'un niveau de vie suffisant, ces discours théoriques éloignés de la réalité semblent en décalage et la rigidité du premier secrétaire du SPD est peu rassurante<sup>108</sup>.

En matière économique, une première décision aura des conséquences durables sur le rôle d'opposition dans lequel le SPD sera cantonné : en juin 1947, les autorités américaine et britannique décident de fondre en un seul espace économique leurs deux zones et d'instaurer un Comité économique – le *Wirtschaftsrat* – où seront délégués certains députés des parlements régionaux. Lors de l'installation du Comité, le SPD exige d'obtenir certains postes dont notamment celui du directeur de l'administration pour l'économie ; devant le refus de la CDU qui a fait alliance avec le FDP<sup>109</sup>, le SPD piloté par K. Schumacher décide de passer dans « l'opposition constructive » : les députés SPD ne quittent pas la nouvelle institution et ils continuent à élaborer différentes réformes économiques mais en se déclarant dans l'opposition. Cette attitude desservira fortement le SPD : en effet, les réformes économiques à la suite de la réforme monétaire seront vite couronnées de succès et les électeurs en attribueront le mérite à la CDU et au FDP et non pas au SPD qui revendiquait son « opposition constructive »<sup>110</sup>.

La doctrine marxiste – même si elle est très théorique et en contradiction avec l'action des députés sociaux-démocrates qui œuvrent de fait activement au sein des différentes institutions, que ce soit le Comité économique ou le Conseil parlementaire élaborant la Loi fondamentale – et l'attitude intransigeante reflétée par l'exemple de l'opposition au sein du Comité économique n'ont certainement pas contribué à attirer des électeurs des classes moyennes peut-être un peu plus proches du centre. Ainsi, lors des premières élections du Bundestag, la CDU arrive en tête et fait alliance avec le FDP et le Parti allemand (*Deutsche Partei*) pour gouverner, le SPD reste dans l'opposition.

---

<sup>107</sup> Kurt Schumacher rappelle le fondement marxiste du SPD dans son discours lors du premier congrès du SPD, en mai 1946 à Hanovre; in : Kundgebung der SPD, beschlossen auf dem Parteitag der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands vom 9. bis 11. Mai 1946 in Hannover, in: Münkel (Daniela), « *Freiheit, Gerechtigkeit und Solidarität* ». *Die Programmgeschichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, op.cit.; p.292-293. En 1945, il rappelait la méthode qui consiste en « *la suppression de l'exploitation capitaliste et le transfert des moyens de production des mains des grands propriétaires vers la propriété collective, la direction de l'ensemble de l'économie, non pas en fonction des profits privés, mais d'après les principes de la nécessaire planification* » in : Gougeon (Jacques-Pierre), *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, éd. Aubier, Paris, 1996 ; p.272

<sup>108</sup> A cette rigidité s'opposent les positions plus réalistes d'Ernst Reuter et de Carlo Schmid. Cf Pirker (Theo), *Die SPD nach Hitler* ; op.cit. ; p.97

<sup>109</sup> Sur les détails de cette querelle autour des postes du Comité économique, cf. Miller (Susanne), *Die SPD vor und nach Godesberg. Kleine Geschichte der SPD, Bd2*, coll. Theorie und Praxis der deutschen Sozialdemokratie, Verlag Neue Gesellschaft, Bonn-Bad Godesberg, 1974 ; p.20 et Nelleßen-Strauch (Dagmar), *Der Frankfurter Wirtschaftsrat*, Konrad-Adenauer-Stiftung, Sankt Augustin, janvier 1997; p.5 [http://www.kas.de/db\\_files/dokumente/7\\_dokument\\_dok\\_pdf\\_818\\_1.pdf](http://www.kas.de/db_files/dokumente/7_dokument_dok_pdf_818_1.pdf)

<sup>110</sup> Miller (Susanne), *Die SPD vor und nach Godesberg. Kleine Geschichte der SPD, Bd.2*, op.cit.; p.20-21



S'ouvre alors la période du « miracle économique », le *Wirtschaftswunder*, dominée par les succès électoraux de la CDU et du chancelier Konrad Adenauer qui capitalisent et font fructifier les réformes économiques décidées à partir de 1948 : grâce à l'aide du Plan Marshall et à la réforme monétaire de 1948, l'économie de l'Allemagne de l'ouest se relève rapidement et prospère, notamment grâce à la force de son secteur industriel. Les conservateurs et les libéraux mettent par ailleurs en place un modèle économique mixte : l'économie sociale de marché qui permet non seulement au marché de se développer mais qui assure aussi un certain degré de justice sociale<sup>111</sup> ; d'aucuns qualifient même la politique menée par la CDU de « socialisme chrétien »<sup>112</sup>.

Face à ces succès portés par la prospérité économique et une politique à forte dimension sociale, il est très difficile pour un SPD dans l'opposition de lutter et de trouver sa place. Ses propositions plus radicales dans le domaine économique n'ont que peu d'écho et « *sur le fond, le « profil social » du SPD a, au premier abord, quelque peine à se différencier de la « philosophie sociale » de la CDU de cette époque* »<sup>113</sup>. Ainsi, les défaites électorales du SPD sont inéluctables et les élections au Bundestag des années 1949, 1953 et 1957 sont caractérisées par une constante montée en puissance de la CDU, voire même un plébiscite pour la politique d'Adenauer puisque son parti atteint la majorité absolue lors des élections de 1957<sup>114</sup>.

Tenu à l'écart de l'exercice du pouvoir, le SPD prend peu à peu conscience de la nécessité de renouveler son discours programmatique ; entraîné par la nécessité d'élaborer un discours théorique plus en adéquation avec les réalités – réalités que vivent les parlementaires SPD qui se trouvent parfois en porte-à-faux, prisonniers de ce décalage entre théorie et pratique – et porté par l'émergence d'une nouvelle génération<sup>115</sup> qui s'impose aux postes-clefs du SPD, le

---

<sup>111</sup> Sur la définition de l'économie sociale de marché, voir ci-dessous, p.167 et suiv.

<sup>112</sup> Gougeon (Jacques-Pierre), *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, op.cit. ; p.272. Jacques-Pierre Gougeon revient sur l'influence de l'aile sociale de la CDU : lors de la rédaction de son programme en 1947, il est question du « contenu et [de] l'objectif de cette refondation sociale et économique [qui] ne peuvent être fondés sur l'aspiration capitaliste au gain et au pouvoir [...] la nouvelle structure de l'économie allemande doit s'inspirer du fait que l'époque de la domination illimitée du capitalisme privé appartient au passé ». Par la suite, la CDU d'Adenauer réalise de grandes réformes sociales concernant la sécurité sociale, les allocations familiales, les retraites ou encore les accords passés avec la Confédération des syndicats : in : Gougeon (Jacques-Pierre), *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, op.cit. ; p.271-272

<sup>113</sup> Gougeon (Jacques-Pierre), *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, op.cit. ; p.271

<sup>114</sup> La CDU/CSU atteint les scores respectifs en 1949, 1953 et 1957 de 31 % des voix, 45,2 % puis 50,2 %. in : Deutscher Bundestag, *Datenhandbuch zur Geschichte des Deutschen Bundestages, 1949 bis 1999*, [http://www.bundestag.de/dokumente/datenhandbuch/datenhandbuch\\_archiv/index.html](http://www.bundestag.de/dokumente/datenhandbuch/datenhandbuch_archiv/index.html); p.155

<sup>115</sup> La mort prématurée du leader Kurt Schumacher en 1952 desserre ainsi l'emprise de certaines positions dogmatiques notamment en matière de politique étrangère et de politique économique.

parti social-démocrate engage sa transformation, dont le congrès de Bad Godesberg deviendra le symbole.

### ***L'influence du tournant de Bad Godesberg : l'acceptation de l'économie de marché***

Les changements actés par le congrès de Bad Godesberg ont été préparés par un long travail en amont au sein du parti et, dès 1953, une expression de Carlo Schmid, alors membre du comité directeur du SPD, sonne comme une prédiction : il insiste sur la nécessité pour le parti de se débarrasser du « *ballast idéologique* », ce qui sous-entend de réformer non seulement des symboles formels comme le drapeau rouge mais aussi de dépasser la doctrine marxiste<sup>116</sup>. En effet, le fondement marxiste pose deux problèmes au SPD : d'une part, il rattache le parti social-démocrate à la même base idéologique que celle des partis communistes, synonymes pour les Allemands de l'ouest de privations de liberté et de danger ; d'autre part, il ne peut pas rivaliser avec la nouvelle économie sociale de marché mise en œuvre par le gouvernement de K. Adenauer et qui assure à la population allemande une prospérité économique assortie d'une certaine justice sociale.

Le concept d'économie sociale de marché, qui s'inscrit dans la lignée de l'ordolibéralisme de Walter Eucken<sup>117</sup>, a été exposé par l'économiste Alfred Müller-Armack dès 1947 alors qu'il était membre de la CDU. Dans son livre *Wirtschaftslenkung und Marktwirtschaft*, il définit cette économie comme un système qui doit garder le marché comme « *charpente de soutien* » dans « *une économie de marché délibérément pilotée et ce dans un sens social* »<sup>118</sup>. L'économie sociale de marché se donne pour but d'allier plusieurs éléments : un marché libre, c'est-à-dire des prix libres, la propriété privée des moyens de production et la liberté des acteurs économiques, toutes ces caractéristiques d'un marché libre étant garanties par l'action d'organisations indépendantes (la Banque centrale pour garantir l'indépendance de la politique monétaire ou l'Office des cartels pour garantir la concurrence par exemple) ; mais aussi l'action d'un Etat qui met en place une politique assurant un certain degré de justice

---

<sup>116</sup> Miller (Susanne), *Die SPD vor und nach Godesberg. Kleine Geschichte der SPD, Bd.2*, op.cit.; p.35

<sup>117</sup> L'influence des économistes issus du courant ordolibéral est capitale et notamment celle de Walter Eucken qui avait formulé les grands principes d'une troisième voie, entre le laissez-faire libéral et l'interventionnisme dirigiste de l'Etat. Cette idée inspirera directement les concepteurs de l'économie sociale de marché. Cf. Gerken (Lüder) (dir), *Walter Eucken und sein Werk. Rückblick auf den Vordenker der sozialen Marktwirtschaft*, op.cit. Cependant, l'économie sociale de marché mettra en place une politique sociale qui diverge du credo ordolibéral.

<sup>118</sup> « *Wir sprechen von „Sozialer Marktwirtschaft“[...] Es bedeutet dies, [...] dass uns die Marktwirtschaft notwendig als das tragende Gerüst der künftigen Wirtschaftsordnung erscheint, nur dass dies eben keine sich selbst überlassene, liberale Marktwirtschaft, sondern eine bewusst gesteuerte, und zwar sozial gesteuerte Marktwirtschaft sein soll.* » in: Müller-Armack (Alfred), *Wirtschaftslenkung und Marktwirtschaft*, 1946, in: Müller-Armack (Alfred), *Wirtschaftsordnung und Wirtschaftspolitik. Studien und Konzepte zur Sozialen Marktwirtschaft und zur Europäischen Integration*, op.cit.; p.109

sociale et de solidarité dans des domaines comme la protection face à la maladie ou l'attribution de retraites ; et enfin, suivant une tradition plus ancienne, le système d'économie sociale de marché veut créer certains compromis entre des groupes sociaux et permet par exemple la renaissance d'un syndicalisme fort et de négociations collectives qui sont *a priori* contraires à la liberté du marché<sup>119</sup>.

Ludwig Erhard et la CDU reprennent ce concept d'économie sociale de marché dès 1949, et il apparaît clairement dans les Principes de Düsseldorf qui concluent les discussions programmatiques de la CDU en juillet 1949 :

L'« économie sociale de marché » est la constitution de l'économie industrielle à vocation sociale, dans laquelle le travail accompli par des hommes libres et capables est organisé de façon à ce qu'il apporte un maximum d'utilité économique et de justice sociale pour tous. Cette organisation sera créée par la liberté et l'engagement qui s'exprimeront dans « l'économie sociale de marché » par une vraie concurrence et des contrôles indépendants des monopoles [...]. L'« économie sociale de marché » [...] veut influencer l'économie de façon méthodique, avec les moyens organiques d'une politique macro-économique, [...celle-ci], par une combinaison rationnelle des politiques monétaire et de crédit, commerciale et douanière, fiscale, d'investissement et sociale ainsi que d'autres mesures, aura pour effet que l'économie accomplira son but ultime, celui de servir le bien-être social et la satisfaction des besoins du peuple tout entier.<sup>120</sup>

L'application de ces principes économiques fonctionne parfaitement tout au long des années 1950 et répond au-delà de toute espérance aux besoins matériels mais aussi aux aspirations morales de la population : la reconstruction de l'économie est rapide, offrant une place à chacun sur le marché du travail, le niveau de vie augmente ; mais cette politique recrée aussi de la cohésion sociale et de la solidarité.

Partant, quelle tâche ardue pour le SPD d'arriver à imposer son modèle économique plus radical ! Et comment critiquer ou s'opposer à un système économique florissant qui assure un degré suffisant de justice sociale ? Dès le congrès du SPD de Hambourg en mai 1950, la réflexion économique, même si elle reste de second ordre par rapport aux questions de politique extérieure, s'engage et l'idée d'une économie de marché marquée par le keynésianisme s'imisce dans les débats, cherchant à faire évoluer vers plus de pragmatisme les principes de la théorie marxiste<sup>121</sup>. Ainsi, le congrès de Bad Godesberg est l'aboutissement

---

<sup>119</sup> Sur la définition de l'économie sociale de marché, cf Grosser (Alfred), *La démocratie de Bonn*, p.139-142 et François Bilger note la multitude d'influences qui ont marqué l'économie sociale de marché allemande : celle-ci lie « *les principes de l'ordolibéralisme [...] le concept chrétien à la fois éthique et réaliste de l'Ordo fondé sur le respect de l'ensemble des valeurs sociétales et pas seulement la liberté économique, [...] le rôle organisateur de l'Etat et l'importance des institutions et du droit, la fonction prééminente de la concurrence et de la monnaie et [...] le modèle d'une politique économique constante et conforme à la logique du système* » in : Bilger (François), « *Soziale Marktwirtschaft im Jahrhundert der Deutschen* » ; Jahrestagung des Vereins für Sozialpolitik, Universität Freiburg i. Br., 1988

<http://www.blogbilger.com/esm/1Economiesocialedemarcheausiecleledesallemands.pdf>

<sup>120</sup> *Düsseldorfer Leitsätze über Wirtschaftspolitik, Landwirtschaftspolitik, Sozialpolitik, Wohnungsbau vom 15 Juli 1949*, Christlich-demokratische Union, Sonderdruck des Deutschland Union Dienstes; p. 1-2

[http://www.kas.de/upload/ACDP/CDU/Programme\\_Bundestag/1949\\_Duesselder-Leitsaetze.pdf](http://www.kas.de/upload/ACDP/CDU/Programme_Bundestag/1949_Duesselder-Leitsaetze.pdf)

<sup>121</sup> Rován (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit. ; p.253

d'une décennie de réflexion<sup>122</sup> sur le modèle économique ; mais ce tournant n'aurait pas été possible sans un changement générationnel au sein du SPD et l'arrivée de nouveaux leaders qui marqueront la période d'accès au pouvoir et d'exercice du pouvoir.

Au cours des années 1950, une opposition de plus en plus nette se dessine entre les élus du SPD, maires – l'exemple le plus éclatant est la victoire de Willy Brandt en 1957 à Berlin –, ministres-présidents de régions et députés du Bundestag – Fritz Erler, Herbert Wehner et Carlo Schmid prennent en 1957 les rênes du groupe parlementaire SPD –, qui sont ancrés dans les réalités économiques et sociales du pays, et les responsables du SPD enfermés dans leur statut de fonctionnaires du parti et incapables d'agir pour sortir le SPD de la stagnation<sup>123</sup>. Face à l'inaction de ceux qui décident de la marche du parti, la fronde des « réformateurs »<sup>124</sup>, désireux d'extirper le SPD de son rôle d'opposition, s'organise.

Les trois vice-présidents du groupe parlementaire, F. Erler, H. Wehner et C. Schmid engagent un processus d'émancipation du groupe parlementaire face au parti<sup>125</sup>. Puis le changement se concrétise lors du congrès de Stuttgart, en 1958, au cours duquel une réforme des statuts du SPD est votée qui va créer les conditions pour une future direction politique forte<sup>126</sup>. Erich Ollenhauer reste président du parti mais il est flanqué de deux vice-présidents, Walter von Knoeringen et Herbert Wehner ; de la nouvelle direction du parti émane un présidium constitué de onze personnes dont Heinrich Deist, rédacteur de la partie économique du programme de Bad Godesberg. La nouvelle direction du parti – pour laquelle le congrès a voté « *en faveur de la suppression du statut de membre de la direction salarié* »<sup>127</sup> – compte parmi ses rangs de nombreux parlementaires et des « réformateurs », tels Willy Brandt, Willy Eichler, Heinrich Deist ou Helmut Schmidt<sup>128</sup>. Un rééquilibrage des pouvoirs se fait alors entre les fonctionnaires établis du parti et de jeunes parlementaires.

Parallèlement à cette réforme de structures et à l'entrée de nouvelles personnalités dans les instances dirigeantes du parti, des idées novatrices en matière économique émergent de plus

---

<sup>122</sup> Dès le congrès de Berlin en 1954, une commission est mise en place pour préparer concrètement les lignes directrices d'un nouveau programme qui aboutira à celui de Bad Godesberg.

<sup>123</sup> Walter (Franz), *Die SPD : Biographie einer Partei*, op.cit. ; p.139

<sup>124</sup> Gougeon (Jacques-Pierre), *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, op.cit. ; p.308

<sup>125</sup> Jusqu'à la fin des années 1950, le groupe parlementaire dépendait étroitement de la direction du parti. Cf. Grosser (Alfred), *La démocratie de Bonn 1949-1957*, op.cit. ; p.107

<sup>126</sup> Pirker (Theo), *Die SPD nach Hitler 1945-1964*, op.cit. ; p.258

<sup>127</sup> Gougeon (Jacques-Pierre), *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, op.cit. ; p.307

<sup>128</sup> Pour la liste exacte des membres élus au présidium et à la direction du SPD lors du congrès de Stuttgart en 1958, cf. Osterroth (Franz), Schuster (Dieter), *Chronik der deutschen Sozialdemokratie – Nach dem Zweiten Weltkrieg*, Bd 2, Digitale Bibliothek der Friedrich-Ebert-Stiftung, 2001, Stichtag 18./23. Mai 1958 <http://library.fes.de/fulltext/bibliothek/chronik/band3/e235g898.html>

en plus clairement, signant « *la fin du temps du marxisme et de la lutte des classes, du téméraire postulat de la socialisation et des buts finaux socialistes intransigeants* »<sup>129</sup>. Le congrès de 1958 voit la présentation d'une *Résolution sur l'ordre économique fondé sur la liberté* par H. Deist qui n'a plus rien de marxiste et place au cœur de son analyse économique l'initiative privée et la liberté des acteurs économiques, sauf exception particulière d'un secteur en crise<sup>130</sup>. Par ailleurs, les travaux de jeunes économistes tels Karl Schiller<sup>131</sup> ou Helmut Schmidt influencent le parti et préparent le terrain de la réforme économique. Au sein du parti, ce sont Willy Eichler, président de la commission chargée de préparer le programme de principes et Heinrich Deist, principal rédacteur de la partie économique des documents préparatoires, qui présentent, discutent et intègrent les propositions concernant le futur programme de principes. En effet, une large discussion a lieu à tous les niveaux du parti où des réunions sont organisées pour débattre des documents préparatoires<sup>132</sup>.

Enfin, du 13 au 15 novembre 1959, 340 délégués se réunissent pour le congrès de Bad Godesberg et votent à une quasi-unanimité l'adoption du programme de principes.

Déclaration humaniste, le texte de Bad Godesberg renonce aux termes de marxisme et de lutte des classes et exprime les valeurs fondamentales du socialisme démocratique qui s'articulent autour de la liberté, la justice, la solidarité et la dignité. Pour la partie économique, il fait du SPD un parti définitivement réformiste.

Le chapitre consacré à l'ordre économique et social place lui aussi au centre de son argumentation les idées de liberté et de justice. Le SPD affirme clairement son acceptation de la protection de la propriété privée des moyens de production, d'un marché et d'acteurs économiques libres tant que la concurrence est assurée :

Le libre choix des consommateurs et le libre choix du lieu de travail sont des fondements décisifs, tandis que la libre concurrence et la libre initiative des entrepreneurs sont des éléments importants d'une politique économique social-démocrate. [...] Le parti social-démocrate allemand approuve une économie libre de marché partout où la concurrence s'affirme. [...] La propriété privée des moyens de production mérite la protection et l'encouragement, dans la mesure où elle n'entrave pas l'institution d'un ordre social équitable.<sup>133</sup>

Ainsi, si le SPD intègre à son credo économique la propriété privée et le marché libre, le texte fait quand même preuve de méfiance et insiste sur un ordre social juste à assurer, dont le

---

<sup>129</sup> Walter (Franz), *Die SPD : Biographie einer Partei*, op.cit.; p.145

<sup>130</sup> Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit. ; p.279

<sup>131</sup> Voir notamment l'ouvrage suivant : Schiller (Karl), *Sozialismus und Wettbewerb*, éd; Hoffmann und Campe, Hamburg, 1955, où il relie les idées de liberté du marché concurrentiel et la planification. Karl Schiller avait été le professeur d'économie d'Helmut Schmidt à l'université de Hambourg et il lui offre, juste après ses études, une place de consultant puis de directeur du département d'économie politique de l'Autorité pour l'économie et la circulation d'Hambourg ; in : Noack (Hans-Joachim), *Helmut Schmidt. Die Biographie*, éd. Rohwolt, Hamburg, 2010 ; p. 66

<sup>132</sup> Miller (Susanne), *Die SPD vor und nach Godesberg. Kleine Geschichte der SPD, Bd.2*, op. cit.; p.37

<sup>133</sup> *Le programme fondamental du parti social-démocrate*, Programme adopté au congrès extraordinaire de Bad Godesberg – 13-15 novembre 1959, document publié par le SPD, Bonn, 1959 ; p.10-11

pouvoir politique sera le garant. Pour schématiser, le SPD craint principalement deux dérives : la concentration de la puissance économique qui brise la liberté sur le marché d'une part, le manque de justice sociale d'autre part.

Alors que, jusque-là, l'ennemi principal était incarné par la propriété privée des moyens de production, le changement de paradigme est total et c'est maintenant contre cette puissance économique incontrôlée et aux mains d'un seul groupe – qu'il soit privé ou public – qu'il faut absolument lutter, grâce aux organismes de contrôle publics.

la tâche centrale d'une politique économique libre consiste à maîtriser la puissance des grandes entreprises économiques. L'Etat et la société ne doivent pas devenir la proie de puissants groupes d'intérêts. [il faut] préserver la liberté contre la puissance dominante de grandes concentrations économiques. [...] Le problème central qui se pose aujourd'hui est celui du pouvoir de disposition économique. [...] Toute concentration de puissance économique, même celle entre les mains de l'Etat, crée des dangers.<sup>134</sup>

La concurrence assurée par des organismes indépendants – tels l'Office de contrôle de cartels, pivot de l'économie sociale de marché – est le premier « garde-fou » du marché pour notamment garantir aux petites entreprises un capitalisme qui les respecte et les protège. De même, « *la concurrence par des entreprises publiques est un moyen décisif pour empêcher que des groupes privés ne dominent le marché* » là où « *les intérêts de la communauté doivent prévaloir* »<sup>135</sup>. Si une situation abusive est observée sur le marché, si le rapport de forces n'est pas sain ou est contraire au bien-être général, le contrôle public peut aussi se servir de l'outil de la « propriété collective » – « *Gemeineigentum* »<sup>136</sup> – pour remédier aux abus :

Un contrôle public efficace doit empêcher des abus de la part des grandes entreprises. [...] La propriété collective est une forme légitime du contrôle public à laquelle aucun Etat moderne ne peut renoncer. Elle sert à préserver la liberté contre la puissance dominante de grandes concentrations économiques. [...] Lorsqu'il n'est pas possible d'assurer par d'autres moyens une organisation saine des relations économiques, la propriété collective peut devenir opportune et nécessaire.<sup>137</sup>

Mais le programme encadre immédiatement cette idée de propriété collective et d'intervention de l'Etat car toute concentration « *crée des dangers* » et « *c'est pourquoi la propriété collective doit être régie selon les principes de l'autonomie administrative et de la décentralisation* »<sup>138</sup>.

---

<sup>134</sup> Ibid. ; p.11-12

<sup>135</sup> Ibid., p.11

<sup>136</sup> Dans le programme de principes de Bad Godesberg, il n'est plus question de nationalisations sous le terme de « *Verstaatlichung* » ni de socialisation sous le terme de « *Sozialisierung* ». Le nouveau terme choisi « *Gemeineigentum* » est plus souple mais aussi moins aisé à définir et il peut être traduit par « propriété commune » ou « propriété collective ». Ce terme rappelle bien sûr l'idée de collectivisation des moyens de production, mais les formes que cette propriété collective prendra ne sont pas décrites avec précision et elles sont de toute façon immédiatement encadrées par le reste des principes économiques fondés sur la liberté et la concurrence.

<sup>137</sup> *Le programme fondamental du parti social-démocrate*, Programme adopté au congrès extraordinaire de Bad Godesberg – 13-15 novembre 1959, op.cit. ; p.12

<sup>138</sup> Ibid., p.12

Ainsi, le pouvoir politique joue un rôle, donne les règles du jeu pour empêcher les abus de la part des entreprises et « *lorsque les marchés sont dominés par des individus ou des groupes, il est nécessaire de prendre des mesures multiples pour préserver la liberté dans l'économie* »<sup>139</sup>. Le mot d'ordre habituellement retenu au lendemain du congrès était le fameux « la concurrence autant que possible – la planification autant que nécessaire ».

Cette alliance entre une concurrence libre et un certain degré de planification est clairement exprimée dans les programmes du SPD depuis le congrès de Dortmund en 1952<sup>140</sup>. La planification fait référence aux instruments de politique économique dont dispose l'Etat pour influencer ou intervenir sur le marché ; pour cela, l'élaboration du budget national et de la comptabilité nationale joue un rôle central en donnant à la politique économique publique un cadre et aux acteurs économiques une orientation. Le programme de Bad Godesberg explique ainsi :

[...] les pouvoirs publics administrent plus d'un tiers du produit national. Il ne s'agit donc pas de savoir *si* une direction et une planification de l'économie sont opportunes, mais bien plutôt de savoir *qui* arrête les directives et au profit de *qui* elles s'exercent. L'Etat ne saurait se dérober à cette responsabilité en matière économique.<sup>141</sup>

Il faut cependant veiller à ne pas surestimer l'action de l'Etat qui apparaît en pointillé dans ce programme : il n'est pas question d'un Etat fort – dont les Allemands, après les années de nazisme, ne veulent plus en matière économique – et il interviendra donc le moins possible ; d'où le rôle primordial dans ce système des organismes indépendants tels l'Office de contrôle des cartels. Mais une politique économique social-démocrate se doit de garantir la justice sociale et, dans ce but, l'Etat dispose d'outils pour mener une politique sociale. Le programme de principes rappelle que :

L'Etat moderne influence d'une façon constante la vie économique par ses décisions en matière d'impôts et de finances, en matière de politique monétaire et de crédit, du fait de sa politique douanière, commerciale, sociale [...]. Il est responsable d'une politique anti-cyclique à long terme et doit se limiter, dans l'essentiel, aux méthodes d'action indirecte sur l'économie. [...] L'économie de marché n'assure pas, de par elle-même, une juste répartition des revenus et des fortunes. C'est pourquoi une politique consciente des revenus et des fortunes est nécessaire.<sup>142</sup>

L'Etat utilisera ainsi des outils de politique budgétaire, tels la répartition des impôts, le budget social ou encore le choix des investissements, pour rééquilibrer la répartition de la richesse au

---

<sup>139</sup> Ibid., p.10

<sup>140</sup> Sur l'évolution entre 1952 et 1959 des concepts de concurrence et de planification dans les programmes du SPD, cf. Klink (Dieter), *Vom Antikapitalismus zur sozialistischen Marktwirtschaft. Die Entwicklung der ordnungspolitischen Konzeption der SPD von Erfurt (1891) bis Bad Godesberg (1959)*, éd. J.H.W. Dietz Nachf., coll. Veröffentlichungen der Akademie für Wirtschaft und Politik Hamburg, Hannover, 1965 ; p.108-113

<sup>141</sup> *Le programme fondamental du parti social-démocrate*, Programme adopté au congrès extraordinaire de Bad Godesberg – 13-15 novembre 1959, op.cit. ; p.10

<sup>142</sup> Ibid., p.10 et 12

sein de la société mais aussi influencer la direction prise par l'économie<sup>143</sup>. La politique économique qui s'appuie sur le budget national renforcera et complètera les décisions des acteurs économiques privés qui sont prises dans l'intérêt du plein emploi ou de l'augmentation de la productivité<sup>144</sup>.

S'inspirant du modèle beveridgien de l'Etat-providence<sup>145</sup>, le SPD insiste sur le volet social<sup>146</sup> qui complète le volet économique ; les fruits de l'expansion économique devront être partagés et le programme de principes consacre plusieurs paragraphes à cette question : les citoyens seront protégés en cas de maladie, de vieillesse, d'accident ; les législations sociale et du travail ainsi que les syndicats auront une place centrale pour garantir le bien-être général. En cela, le SPD n'oublie pas de replacer le principe de solidarité au centre de ses préoccupations. Enfin, un lien fort est tracé entre la liberté économique et la liberté politique qui forment un tout<sup>147</sup> ; le programme de principes rappelle qu'un des objectifs de la politique économique socialiste est « *une vie dans la liberté sans aliénation indigne et sans exploitation* ». Plus loin, il insiste sur le fait que

la démocratie postule [...] la cogestion des travailleurs dans les usines et dans l'ensemble de l'économie. Le travailleur qui jusqu'ici a été un objet de l'économie, doit devenir un sujet de l'économie. La cogestion [...] représente le point de départ d'une nouvelle organisation de l'économie. Elle doit être encore développée pour assurer une constitution démocratique au sein des entreprises de la grande économie.<sup>148</sup>

Ce programme économique est parfois un peu ambigu car il laisse une grande place aux possibilités d'interprétation<sup>149</sup> mais il sert de base au développement d'un modèle économique

---

<sup>143</sup> Quoique certains aspects de cette argumentation sur l'influence indirecte de l'Etat paraissent par certains côtés un peu naïfs ou traités assez rapidement : l'Etat allemand n'aura ainsi qu'une influence très limitée sur la politique monétaire, dirigée de façon quasi-indépendante par la Bundesbank ou sur la politique douanière, soumise depuis la signature du traité de Rome à l'engagement d'ouverture des frontières et de tarif extérieur commun européen..

<sup>144</sup> Klink (Dieter), *Vom Antikapitalismus zur sozialistischen Marktwirtschaft. Die Entwicklung der ordnungspolitischen Konzeption der SPD von Erfurt (1891) bis Bad Godesberg (1959)*, op.cit.; p.114

<sup>145</sup> L'après-guerre a voulu rendre impossible les crises et l'effondrement des sociétés démocratiques semblables à ceux des années 1930. Les politiques et les économistes ont voulu réguler les économies en garantissant des salaires décents (modèle de Ford) par une action publique régulatrice de type keynésien et par l'institution d'un Etat de protection sociale qui garantisse l'accès aux soins, à l'éducation et protège de la pauvreté extrême. L'institution d'un tel Etat-providence (le *Welfare State*) se fit initialement en Grande-Bretagne (action de Beveridge) et dans les Etats scandinaves. La France, dans ses réformes de 1945-46 imita ce modèle.

<sup>146</sup> Un paragraphe entier du programme de Bad Godesberg est consacré à la « Responsabilité sociale ».

<sup>147</sup> Klink (Dieter), *Vom Antikapitalismus zur sozialistischen Marktwirtschaft. Die Entwicklung der ordnungspolitischen Konzeption der SPD von Erfurt (1891) bis Bad Godesberg (1959)*, op.cit.; p.105

<sup>148</sup> *Le programme fondamental du parti social-démocrate*, Programme adopté au congrès extraordinaire de Bad Godesberg – 13-15 novembre 1959, op.cit. ; p.14

<sup>149</sup> Ce programme renonce aux dogmes marxistes, il permet aux futurs dirigeants SPD de gouverner une société d'économie sociale de marché fondée sur les principes capitalistes ; il reconnaît l'initiative privée et le principe de concurrence comme des moteurs de développement économique mais il ne bannit pas les termes de lutte contre les grands intérêts (*die Großwirtschaft*) et contre les monopoles et il laisse ouverte la possibilité d'une planification et de la propriété publique dans certains cas très précis. Pour les critiques de la gauche du parti comme Théo Pirker, ce texte signifiait l'acceptation de l'ordre libéral de l'économie. Les deux interprétations



social-démocrate. Le SPD se réapproprie l'expertise économique et propose un modèle d'économie socialiste de marché ; en cela, il représente un modèle abouti de la réflexion des partis sociaux-démocrates qui cherchaient à « *faire de l'économie mixte un cadre, de la politique sociale, une finalité, des principes keynésiens, un moyen* »<sup>150</sup>. Il s'agit à la fois d'accepter les fondements libéraux de l'économie sociale de marché, le dynamisme d'une société de liberté, de marché, de concurrence, d'innovation mais dans laquelle l'Etat moderne joue un rôle stabilisateur, de gardien des équilibres. L'intervention de l'Etat est donc justifiée pour assurer la justice sociale, notamment par la redistribution : le but de la politique économique social-démocrate est de répartir les fruits de la prospérité qui naît d'une croissance économique constante.

Pour faire accepter ce tournant programmatique à l'ensemble du parti, son président Erich Ollenhauer, qui inscrivait jusqu'alors son action dans la lignée de celle de K. Schumacher, a joué un rôle non négligeable : tirant les conclusions de la défaite de 1957, il a soutenu cette rénovation en profondeur<sup>151</sup> en servant de garant face aux sceptiques et en rassurant l'ancienne génération du SPD qui avait confiance en lui et a donc accepté le nouveau programme<sup>152</sup> ; par là-même il a préservé l'unité du parti.

Ce renouveau programmatique, l'émergence d'une nouvelle génération et la nouvelle image du SPD auprès de la population assuraient maintenant l'ouverture du chemin vers l'accès au pouvoir. Ce nouveau programme faisait maintenant le lien avec le peuple entier, était en mesure de trouver un écho auprès des classes moyennes d'employés, par exemple, et ne s'adressait plus seulement au travailleurs. La dernière phrase du programme illustre bien ce changement :

En terre allemande, les socialistes se rassemblent.<sup>153</sup>

Dès l'année 1966, la transition est actée lorsque le SPD accède enfin au pouvoir au sein d'une grande coalition.

---

montrent que la partie économique ouvre la voie au social-libéralisme tout en gardant certains verrous de contrôle pour des cas exceptionnels.

<sup>150</sup> Bergounioux (Alain), Manin (Bernard), *Le régime social-démocrate*, éd. PUF, Paris, 1989 ; p.66

<sup>151</sup> Miller (Susanne), *Die SPD vor und nach Godesberg. Kleine Geschichte der SPD, Bd.2*, op.cit.; p.37

<sup>152</sup> Walter (Franz), *Die SPD : Biographie einer Partei*, op. cit.; p.147

<sup>153</sup> « *Auf deutschem Boden sammeln sich die Sozialisten* ». *Le programme fondamental du parti social-démocrate*, Programme adopté au congrès extraordinaire de Bad Godesberg – 13-15 novembre 1959, op.cit.

## ***1969 : Le SPD, un parti au pouvoir, le poids de la pratique gouvernementale***

Contrairement au PS qui reste dans l'opposition durant toute la décennie 1970, le SPD gouverne pendant cette période ; il est donc confronté au principe de réalité très tôt et à un moment où la situation économique, jusque-là florissante, se dégrade. Avant d'étudier les programmes des partis entre 1969 et 1986, leurs analyses et leurs propositions concernant le marché commun, il nous faut esquisser brièvement la situation particulière du SPD qui tient les rênes du pays.

Lors des élections de 1957, 1961 et 1965, le SPD enregistre une lente progression<sup>154</sup> mais n'arrive toujours pas à rassembler les suffrages suffisants pour accéder au pouvoir. Au cours de l'année 1966, le chancelier CDU Ludwig Erhard doit faire face à des critiques sur ses décisions de politique étrangère et surtout à des difficultés économiques marquées notamment par une augmentation du chômage. Peu soutenu par son parti et affaibli par le départ des ministres FDP qui refusaient l'augmentation des impôts, L. Erhard démissionne en décembre 1966. La CDU entreprend alors de reconstruire un gouvernement autour de Kurt-Georg Kiesinger ; devant l'échec d'un accord avec le FDP, elle se tourne vers le SPD. Les débats au sein du SPD sur le bien-fondé pour le parti d'entrer dans une grande coalition sont houleux<sup>155</sup> mais la direction du parti décide de saisir cette opportunité : les dirigeants du SPD qui aspirent depuis si longtemps à accéder aux responsabilités vont enfin pouvoir montrer aux électeurs leur capacité à gouverner.

Même si elle ne résulte pas d'un verdict direct des urnes mais de tractations avec la CDU, cette accession au pouvoir transforme logiquement la position et le discours du parti : ce dernier devient le soutien de l'action de ses membres entrés au gouvernement. Le discours du parti doit être en adéquation avec les décisions des membres SPD du gouvernement et ceux-ci sont tenus de ne pas trahir la doctrine du parti. Depuis le changement de cap doctrinal acté à Bad Godesberg, une marge de manœuvre existe, même dans le cadre d'une grande coalition avec un parti conservateur, et cette expérience gouvernementale va démontrer aux électeurs que théorie social-démocrate et pratique gouvernementale sont compatibles.

Parmi les neuf ministres SPD entrés au gouvernement en 1966, Karl Schiller est nommé ministre de l'Economie et il travaille en étroite collaboration avec Franz-Joseph Strauß, ministre des Finances. Ce binôme doit faire face à une situation économique qui montre des

---

<sup>154</sup> Respectivement, les scores du SPD pour les élections au Bundestag de 1957, 1961 et 1965 sont de 31,8 %, 36,2 % et 39,3 %. in : Deutscher Bundestag, *Datenhandbuch zur Geschichte des Deutschen Bundestages, 1949 bis 1999*, [http://www.bundestag.de/dokumente/datenhandbuch/datenhandbuch\\_archiv/index.html](http://www.bundestag.de/dokumente/datenhandbuch/datenhandbuch_archiv/index.html); p.155

<sup>155</sup> Miller (Susanne), *Die SPD vor und nach Godesberg. Kleine Geschichte der SPD, Bd.2*, op.cit.; p.45 et Rovon (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit. ; p.318

signes de récession ; de plus, la mission de K. Schiller consiste aussi en l'élaboration d'« *une version de l'économie sociale de marché plus proche des conceptions social-démocrates décrites dans le programme de Bad Godesberg* »<sup>156</sup>. Contre toute attente, le binôme K. Schiller-F.-J. Strauß fonctionne très bien et stoppe rapidement la montée du chômage tout en rétablissant une augmentation significative de la production industrielle. Karl Schiller, de concert avec F.-J. Strauß, met en place la loi de stabilité et de croissance en juin 1967<sup>157</sup>, qui outre des mesures de politique conjoncturelles – action notamment sur la perception des impôts et l'investissement –, est accompagnée d'une planification des finances à moyen terme – « *mittelfristige Finanzplanung* » – ; parallèlement, K. Schiller réunit autour d'une action concertée – « *konzertierte Aktion* » – le gouvernement, les représentants des salariés et des employeurs dans le but d'arriver à un consensus<sup>158</sup>. Il convainc les dirigeants des syndicats de l'industrie de se contenter d'une politique salariale plus restrictive et de réduire leurs exigences concernant les conventions collectives pour relancer les investissements<sup>159</sup>. Le ministre de l'Economie social-démocrate démontre, avec cette série de mesures et de rencontres, qu'il est possible de réconcilier au sein d'une politique économique moderne les instruments d'une économie de marché libérale et une planification générale et qu'un consensus est possible<sup>160</sup>.

Ainsi, le SPD prend toute sa part dans l'élaboration d'une politique économique fondée sur le réalisme et inscrit son action dans la lignée du changement acté en 1959 : le mélange entre la reconnaissance d'un marché libre, une planification si nécessaire et un dialogue social avec les syndicats pour relancer les investissements. Les dirigeants SPD démontrent par là-même une culture du compromis et leur faculté à expérimenter une politique économique même au sein d'une coalition avec un parti conservateur. La césure entre la théorie d'une société

---

<sup>156</sup> Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit. ; p.322

<sup>157</sup> Cette loi intitulée « *Gesetz zur Förderung der Stabilität und des Wachstums der Wirtschaft* » entre en vigueur en juin 1967 et énonce quatre buts d'économie générale que le gouvernement fédéral et les länder doivent considérer lors des mesures de politique économique et budgétaire : une croissance économique continue et adaptée, un niveau d'emploi élevé, un niveau des prix stable, l'équilibre de la balance commerciale. Texte original in : Bundesministerium der Justiz in Zusammenarbeit mit der juris GmbH, <http://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/stabg/gesamt.pdf>

<sup>158</sup> Sur l'action de Karl Schiller et de Franz-Joseph Strauß pour rétablir la situation économique, les réformes entreprises, le programme conjoncturel, la planification des finances et l'action concertée, cf. : Schönhoven (Klaus), *Wendejahre. Die Sozialdemokratie in der Zeit der Großen Koalition, 1966-1969*, éd. Dietz, coll. Die deutsche Sozialdemokratie nach 1945, Bd 2, Bonn, 2004; p.130-149

<sup>159</sup> Abendroth (Wolfgang), *Aufstieg und Krise der deutschen Sozial-Demokratie. Das Problem der Zweckentfremdung einer politischen Partei durch die Anpassungstendenz von Institutionen an vorgegebene Machtverhältnisse*, éd. Pahl-Rügerstein. , Köln, 1978; p.83

<sup>160</sup> Merseburger (Peter), *Willy Brandt 1913-1992. Visionär und Realist*, éd. DVA, Stuttgart/ München, 2002; p.498

d'avenir socialiste et la réalité de l'action politique au sein d'un Etat bourgeois<sup>161</sup> est bien consommée. Mais malgré le succès de ces réformes et la stabilisation de la situation économique, cette coopération avec la CDU ne fait pas l'unanimité au sein du SPD car elle pose des questions sur l'identité social-démocrate du parti. Depuis peu, les jeunes socialistes font entendre leur voix critique sur la gauche du parti<sup>162</sup> et les concessions faites à K. Schiller par les syndicats des travailleurs sont vécues par une partie des travailleurs comme un immense pas en faveur des patrons qui ne doit pas être appelé à devenir la norme ; notamment lorsque la situation conjoncturelle s'améliorera<sup>163</sup>.

Cependant, le SPD profite de ce succès pour se construire auprès de l'opinion une stature de parti gouvernemental capable, avec ses experts en économie, et il récolte les fruits de la mutation du SPD qui, depuis le début des années 1960, a laissé de côté l'idéologie pour élaborer l'image d'un parti moderne, conscient des changements de son temps et prêt à agir.

Le symbole de cette mutation reste sans conteste le candidat à l'élection à la chancellerie, nouveau visage jeune et médiatique du parti, maire populaire de Berlin-ouest, capable d'amender ses positions au gré des évolutions de la société allemande et du monde : Willy Brandt.

Le choix du parti pour Willy Brandt, au début des années 1960, n'est pas une évidence au sein du SPD. Beaucoup se méfient de la posture médiatique de W. Brandt et d'autres dirigeants sont sur les rangs pour assumer ce rôle de premier ordre : Carlo Schmid, Herbert Wehner ou encore Fritz Erler auraient pu être choisis, mais le premier appartenait à la génération de K. Schumacher, le second était handicapé par son passé au sein du parti communiste et le troisième refusa d'être candidat<sup>164</sup>. C'est donc le jeune Willy Brandt qui sera candidat à partir de l'élection de 1961 ; pendant cette période, Herbert Wehner dirige le parti pendant que Fritz Erler est aux commandes du groupe parlementaire SPD. Tous trois se partagent les tâches. H. Wehner, qui peut user d'une rhétorique radicale, rassure les forces SPD les plus traditionnalistes tout en maintenant une discipline de fer au sein du parti qui suit les directions

---

<sup>161</sup> Walter (Franz), *Die SPD : Biographie einer Partei*, op.cit.; p.149

<sup>162</sup> Dans les années 1960, l'organisation étudiante du SPD est très critique sur le réformisme du parti ; les « Jusos » seront dans la décennie 1970 une force contestant la direction ; cependant, nombre de leurs dirigeants intégreront par la suite la direction du parti. Nous reviendrons sur cette contestation interne au parti : Cf. Partie IV, chapitre 7, point A « Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé » ; p.383- 404 du présent travail

<sup>163</sup> Quelque temps plus tard, la base dans le secteur industriel se mettra en grève pour exiger une révision des accords tarifaires en faveur des travailleurs. Selon W. Abendroth, la direction du SPD n'a pas assez soutenu les efforts des dirigeants syndicaux. Cf. Abendroth (Wolfgang), *Aufstieg und Krise der deutschen Sozial-Demokratie. Das Problem der Zweckentfremdung einer politischen Partei durch die Anpassungstendenz von Institutionen an vorgegebene Machtverhältnisse*, op.cit.; p.83-84

<sup>164</sup> Rován (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, op.cit. ; p.286

données par le trio<sup>165</sup> ; W. Brandt est chargé de séduire les potentiels nouveaux électeurs du SPD et de donner « un visage » à la campagne ; F. Erler s'occupe de coordonner l'action du groupe parlementaire avec celle du candidat et du parti.

Willy Brandt, par son rayonnement, son histoire personnelle et sa popularité liée à son action à la mairie de Berlin ouest<sup>166</sup> séduit déjà au-delà du parti. Mais ce sont ses prises de positions en matière de politique étrangère, qu'il concrétise lorsqu'il devient ministre des Affaires étrangères dans la grande coalition en 1966, qui lui donnent un crédit remarquable. Pendant son mandat de maire de Berlin-ouest, à la tête du SPD depuis 1964, il a l'occasion de rencontrer un certain nombre de dirigeants étrangers ; par ailleurs les événements berlinois le forcent à analyser la situation géopolitique allemande différemment et à se détacher de la ligne officielle tracée par K. Schumacher. Soumis au principe de réalité très tôt dans le cadre berlinois, visionnaire, W. Brandt s'attache à acter la transformation en matière de politique étrangère et à lui donner une visibilité pour l'électorat lors de son mandat de ministre au sein de la grande coalition : il s'engage sans hésiter en faveur de la construction européenne à l'ouest, renforce le dialogue avec ses partenaires au sein de la CEE, mais surtout il engage le changement de paradigme envers l'Est, enclenchant l'*Ostpolitik*<sup>167</sup> dont le succès restera attaché à son nom. L'*Ostpolitik* correspond aux aspirations de paix de la base du SPD – dont la tradition est marquée par la question de la préservation de la paix – et ainsi, W. Brandt arrive à allier la vision d'une politique social-démocrate de la détente et la réalité pragmatique de la politique étrangère du gouvernement<sup>168</sup>. Cela rend W. Brandt populaire au sein de la population allemande mais il arrive aussi à réconcilier toutes les tendances de la social-démocratie et séduit notamment les jeunes de l'extrême gauche du parti, avec lesquels il ne cherchera pas la confrontation.

Lorsque notre période d'études s'ouvre, le SPD est déjà au pouvoir depuis trois ans, il a fait ses preuves, a expérimenté la réalité de l'exercice du pouvoir et la Grande coalition a légitimé

---

<sup>165</sup> Walter (Franz), *Die SPD : Biographie einer Partei*, op. cit.; p.154

<sup>166</sup> Willy Brandt, fils spirituel d'Ernst Reuter, fut maire-régnant de Berlin-ouest dès 1957. Berlin-ouest était à la fois le symbole de la liberté des Allemands et de la continuité de leur histoire. W. Brandt incarna les deux. Par deux fois, en 1956 lors des événements de Budapest et en 1961 lors de la construction du mur, il sut, par son ascendant exercé sur les foules, apaiser les Berlinoises et éviter le drame. Cette force, son charisme et son dynamisme lui donnèrent un grand prestige.

<sup>167</sup> Dès 1967, W. Brandt expose dans un article intitulé « *Une politique de détente au long souffle* » sa vision d'une incontournable détente envers le bloc de l'est, indépendamment de la question allemande. in : Brandt (Willy), « *Entspannungspolitik mit langem Atem* » in : Außenpolitik, Zeitschrift für Internationale Fragen, Jg.18, Heft 8, 1967, p.449-454. Nous ne traiterons pas ici en détail de l'*Ostpolitik* qui permit à Willy Brandt, une fois chancelier de participer activement à la détente entre l'ouest et l'est. Sur la préparation de l'élaboration de l'*Ostpolitik* par W. Brandt lors de son mandat de ministre des Affaires étrangères, cf. Schönhoven (Klaus), *Wendjahre. Die Sozialdemokratie in der Zeit der Großen Koalition, 1966-1969*, op.cit.; p.381-408.

<sup>168</sup> Walter (Franz), *Die SPD : Biographie einer Partei*, op.cit.; p.159

son action, lui a donné une visibilité. Plus encore, à la fin de ces trois ans, le SPD apparaît comme le partenaire moderne de la coalition face à une CDU usée ; il s'est approprié deux ressorts traditionnellement réservés jusque-là à la CDU : la politique étrangère et l'économie<sup>169</sup>. Dans ces deux domaines, il a mis en œuvre un savoir-faire fondé sur les changements programmatiques profonds du début des années 1960 et il démontré sa capacité à gouverner.

Certes, cette période de la fin des années 1960 est aussi marquée par la montée en puissance de l'extrême gauche du parti qui réclame un retour aux fondamentaux du socialisme ; et les événements de mai 1968 renforcent ce mouvement, réanimant la césure entre réforme et révolution, entre pragmatisme gouvernemental et héritage socialiste à défendre. Mais lors de l'élection de 1969, de nouveaux groupes votent SPD, tels les femmes, les jeunes ou les nouvelles classes moyennes. Enfin, après vingt ans de vie politique dominée par la CDU et après avoir réalisé la transformation doctrinale du parti et démontré leur capacité à gouverner, les dirigeants sociaux-démocrates arrivent au pouvoir, meneurs d'une coalition avec un allié libéral.

La doctrine économique du SPD a été façonnée par le programme de Bad Godesberg dont les principes sont repris tout au long de notre période. L'autre grand texte fondateur est le *Cadre d'orientation économique-politique des années 1975-1985*<sup>170</sup>, qui réexplique les grands principes du SPD.

Cette doctrine fonctionne sur deux piliers : d'une part, l'acceptation et la défense de l'économie de marché, dont le noyau fait appel à la notion de liberté<sup>171</sup>, valeur que le SPD place au centre de son analyse. Cette liberté et ce libéralisme ne peuvent exister que si des règles mettent en place une concurrence efficace ; les monopoles, les cartels ou toute autre domination du marché par une entente sur les prix, par exemple, entraverait la liberté des acteurs. Mais, d'autre part, l'essor économique, qui est directement lié au progrès technique, porte en lui un risque de déshumanisation de la société : les processus de production qui recherchent constamment l'efficacité maximale engendrent sur le marché des profits mais fragilisent une partie de la population. L'action d'un parti politique social-démocrate au pouvoir est d'intervenir pour aider ces laissés pour compte de la croissance et corriger les

---

<sup>169</sup> Ibid., p.164

<sup>170</sup> Cf. Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.3.3 ; in : Jahrbuch der Sozialdemokratischen Partei Deutschland 1975-1977 ; p.425-487

<sup>171</sup> En matière économique, les Allemands ne s'écarteront plus jamais de ce credo de liberté et de libéralisme, prenant le contrepied des lois en vigueur dans la période hitlérienne, dans une double opposition aux deux totalitarismes, l'hitlérien et celui régnant à Berlin-est.

déséquilibres et les inégalités du marché. Dans ce but, le SPD propose des réformes, cœur de l'action politique : renforcer le tissu social, mettre l'accent sur la formation ou encore introduire plus de cogestion – *Mitbestimmung* – au sein des entreprises en donnant aux travailleurs un droit de regard sur les décisions prises par la direction de leur entreprise, en constituent quelques exemples<sup>172</sup>.

Cependant, si l'Etat dispose bien sûr d'instruments de politique économique et sociale pour compenser les excès du marché, le SPD lui donne une place assez relative<sup>173</sup>. L'action de l'Etat ne doit pas entraver les décisions générées par le marché – décisions d'investissement, de prix – ou négociées entre les groupes d'intérêts concernés – salaires négociés entre les patrons et les syndicats – ; et les moyens de son action relèvent plutôt de l'incitation et de la persuasion. Le SPD place deux limites à l'action de l'Etat : non seulement le respect des règles de la démocratie – un gouvernement doit disposer d'une large majorité d'électeurs derrière lui –, mais aussi le respect des règles de l'économie. En effet, le SPD ne perd jamais de vue que la situation de l'emploi dépend du développement économique qui relève, lui, des acteurs privés. L'Etat est là pour donner des impulsions – par la politique fiscale, les investissements publics – mais doit rester très prudent dès qu'il s'agit d'intervenir ; le choix des termes est significatif : le SPD emploie le terme de « pilotage » - *Lenkung* – plutôt que celui de planification, qui apparaît rarement. L'idée centrale réside dans le fait que l'Etat doit donner des indications au secteur privé en se dotant par exemple d'un instrument de mesures et de pronostics pour offrir aux entreprises des informations, définir les conséquences de leurs actions en termes macro-économiques, les inciter à respecter l'intérêt général<sup>174</sup>. A propos de l'investissement, la procédure est la même : lors d'investissements importants, les entreprises déclareraient leur projet et un office serait chargé d'établir un diagnostic à moyen et à long terme de l'environnement économique et des conséquences des investissements de grande importance projetés. Cependant, les entreprises garderaient la liberté absolue de leurs

---

<sup>172</sup> Sur ce dernier point, la cogestion, qui est un des grands thèmes du SPD, le parti reste néanmoins prudent car il a conscience des difficultés que la cogestion comporte en termes de compétitivité de l'entreprise et au vu de l'ouverture internationale. Le SPD veut à la fois impliquer les travailleurs, leur donner la parole mais aussi ne pas gêner les patrons dans leur recherche de la compétitivité.

<sup>173</sup> Sur cette question, cf. notamment „Die Rolle des Staates“, in: Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.4 ; in : Jahrbuch der Sozialdemokratischen Partei Deutschland 1975-1977, p.440-445

<sup>174</sup> Le *Cadre d'orientation des années 1975-1985* indique le manque de connaissances de l'Etat pour intervenir plus : « Comme l'état actuel des connaissances ne permet pas de juger avec assez de certitude, on ne peut fixer de façon définitive les formes adéquates et les dimensions d'un pilotage économique public », in: Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.6 ; in : Jahrbuch der Sozialdemokratischen Partei Deutschland 1975-1977, p.450

décisions économiques<sup>175</sup>. Le programme de gouvernement des années 1976-1980 résume bien ces idées :

L'une des missions urgentes d'une politique sociale-démocrate est d'augmenter systématiquement la capacité de planification de l'Etat par une amélioration de l'organisation, des procédés et de la coordination. La condition essentielle en est une extension systématique de l'ensemble des outils de diagnostic et de prévision économiques. Parmi eux : de meilleures informations statistiques, de meilleures méthodes pour analyser les changements de structures économiques, des conseils aux entreprises, aux syndicats, à la politique [...]. A cet effet, il faut préconiser l'introduction d'une obligation d'information sur les investissements prévus sur le plan industriel et public, à partir d'un certain ordre de grandeur, ce qui nous permettra mieux que par le passé – dans le cadre d'une politique macro-économique ciblée – de disposer de données publiques pour les décisions micro-économiques.<sup>176</sup>

A la lecture des programmes du SPD et de sa doctrine économique, c'est une position très mesurée et consciente des limites imposées au pouvoir politique par l'économie qui apparaît ; il n'y a pas d'aspiration à transformer le système économique et l'intervention de l'Etat doit s'entourer de bien des précautions pour ne pas risquer de trop perturber l'action des acteurs économiques qui sont les garants de la croissance et de la richesse ; richesse sans laquelle la marge de manœuvre de l'Etat pour assurer plus d'égalité sociale serait très affaiblie.

### **C. 1969-1971 : La refondation du PS et son repositionnement sur l'échiquier politique national**

Alors que, depuis 1905, le parti socialiste avait pour nom SFIO, l'année 1969 est marquée par un changement de dénomination : d'abord intitulé Nouveau Parti socialiste à la suite du congrès d'Alfortville en mai 1969, il prendra définitivement le nom de Parti socialiste en 1971 lors du congrès d'Epinay. Ces changements de nom ne sont pas anodins, ils marquent une évolution de la stratégie du parti et un tournant qui refonde sa doctrine, son organisation et ses priorités.

Au début de l'année 1969, la SFIO est un parti en crise : le gouvernement de Guy Mollet des années 1956-1957 a beaucoup été critiqué pour sa gestion de l'affaire du Canal de Suez, pour ses positions sur l'Algérie ou encore pour son soutien au Général de Gaulle en 1958. Le nombre des adhérents a énormément chuté<sup>177</sup> et alors que les événements de mai 1968 donnent la parole à une nouvelle génération, les instances de la SFIO restent encore très

---

<sup>175</sup> Ibid ; point 2.6 ; p.452

<sup>176</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Regierungsprogramm 1976-1980*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag von Dortmund, 18-19 juin 1976, in: SPD, *Jahrbuch der SPD 1975-1977*, p.526

<sup>177</sup> Moreau (Jacques), « *Le congrès d'Epinay-sur-Seine du parti socialiste* » in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n°65, Presses de Sciences Po, Paris, janvier-mars 2000, p.81-96 ; p.82. Dans cet article, Jacques Moreau estime la chute du nombre des adhérents à la SFIO « de 335 000 en 1946 à 70 000 à la fin des années 1960 ».



largement aux mains des dirigeants d'après-guerre. En conséquence, la SFIO, affaiblie, voit de nouvelles formations prendre leur essor à ses côtés : le Parti socialiste autonome qui devient le Parti socialiste unifié (PSU) fondé en 1960, la Convention des institutions républicaines (CIR) créée par François Mitterrand en 1964, ou encore une série de clubs de réflexion qui gravitent dans le paysage politique pour rénover la pensée socialiste<sup>178</sup>. Durant les années 1960 et devant cet éclatement de la gauche socialiste, deux thèmes apparaissent<sup>179</sup> : la nécessité de retrouver une unité et la méthode à appliquer pour conquérir la majorité au sein de la V<sup>ème</sup> République qui place l'élection présidentielle au suffrage universel au cœur du nouveau système politique. Face à ces défis, des initiatives et des personnalités émergent, notamment celle de François Mitterrand.

Extérieur à la SFIO, à la tête de la CIR, il semble avoir compris très tôt le fonctionnement de la V<sup>ème</sup> République et l'importance de la candidature à la présidentielle<sup>180</sup> ; poussé par sa volonté de représenter la gauche à l'élection présidentielle, il réussit à créer un élan lors de l'élection présidentielle de 1965 pour former la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS) comprenant plusieurs organisations de gauche, partis politiques – tel la SFIO – ou clubs de réflexion<sup>181</sup>. Portée par la FGDS, forte du ralliement du PCF et servie par la personnalité de l'homme, la candidature de François Mitterrand à la présidentielle est un tel succès que le général de Gaulle est mis en ballottage au premier tour. Mais la FGDS ne résiste pas longtemps à l'émiettement de la gauche : le mouvement de mai 1968 et les revendications de l'extrême-gauche remettent en cause la gauche démocratique traditionnelle, le parti radical se retire de la formation et alors que le printemps de Prague est écrasé en Tchécoslovaquie, la SFIO s'éloigne du PCF. En 1969, la gauche se présente à l'élection présidentielle en ordre dispersé : avec un candidat pour la SFIO, Gaston Defferre, qui affronte le candidat du PSU,

---

<sup>178</sup> On peut citer notamment l'Union des groupes et clubs socialistes (UGCS) constitué par Jean Poperen ou encore l'Union des clubs pour le renouveau de la gauche (UCRG) qui regroupe les clubs d'Alain Savary et de Pierre Bérégovoy. La CIR était elle aussi issue du rassemblement de plusieurs clubs de réflexion de gauche.

<sup>179</sup> Bergounioux (Alain), « *Les fragilités du Parti socialiste français* », in Lazar (Marc) (dir.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, op.cit., p.237-259 ; p.242

<sup>180</sup> François Mitterrand explique ce point clairement dans son livre d'entretien avec Alain Duhamel, *Ma part de vérité*. Sur la fin de la IV<sup>ème</sup> République, il explique avoir été « *un opposant catégorique, mais pas un nostalgique du régime déchu. [Il s'est] efforcé de ne pas confondre ce qui portait la marque propre du gaullisme et ce qui portait la marque de [son] époque. Rien n'était plus comme avant et il fallait en tenir compte* ». Sur l'élection présidentielle, il indique que « *depuis 1962, c'est-à-dire depuis qu'il a été décidé que l'élection du président de la République aurait lieu au suffrage universel, j'ai su que je serais candidat.* » in : Mitterrand (François), *Ma part de vérité. De la rupture à l'unité*, éd. Fayard, coll En toute liberté, Paris, 1969 ; p. 45-46

<sup>181</sup> La FGDS rassemble en 1965 la SFIO, le Parti radical-socialiste de René Billères, l'Union démocratique et socialiste de la Résistance et la CIR de François Mitterrand et divers clubs comme Socialisme et Démocratie d'Alain Savary (qui deviendra l'Union des clubs pour le renouveau de la gauche). En 1967, le club de Pierre Bérégovoy Socialisme moderne adhère aussi à la FGDS ainsi que l'Union des groupes et clubs socialistes de Jean Poperen. Cf. Kergoat (Jacques), *Histoire du parti socialiste*, éd. La Découverte, coll. Repères, Paris, 1997 ; p.73-74

Michel Rocard, alors que le PCF possède son propre candidat, Jacques Duclos. Le résultat est à la hauteur de la dispersion et la SFIO prend plus que jamais conscience de la nécessité de fédérer l'unité de la gauche.

François Mitterrand a, lui, bien compris qu'il lui faut lier son succès personnel à une organisation politique de plus grande envergure que la CIR. S'engage alors un bras de fer silencieux entre Guy Mollet, qui sent la pression de ces nouveaux mouvements extérieurs à la SFIO sur les structures anciennes du parti, et François Mitterrand qui met en place sa stratégie pour enlever finalement la direction du parti et trouver l'outil qu'il modèlera pour conquérir le pouvoir.

### ***Le congrès d'Épinay du PS ou le début d'une nouvelle ère***

La rénovation de la SFIO, qui devient le Parti socialiste en 1971, débute en 1969 lors des congrès constitutif d'Alfortville, en mai 1969, et d'Issy-les-Moulineaux, en juillet de la même année. Lors de ces deux congrès, une première fusion entre l'ancienne SFIO et des clubs de réflexion a lieu, notamment ceux d'Alain Savary et de Jean Poperen. Si certains membres de la CIR rejoignent eux aussi le nouveau parti<sup>182</sup> – appelé à partir de 1969 « Nouveau Parti socialiste » –, François Mitterrand reste à l'écart de cette première refondation qui s'organise autour des fidèles de Guy Mollet, même si de nouveaux adhérents venus des clubs ou encore du PSU se sont ralliés au nouveau parti. Les nouvelles tendances, telles le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste (CERES) qui représente la gauche du nouveau parti ou l'UGCS de Jean Poperen qui vient de rallier le parti (toutes deux synonymes de renouveau) ne réinventent finalement ni le fonctionnement du parti ni les structures dirigeantes ; au contraire, elles sont tenues à l'écart du nouveau comité directeur. Pierre Guidoni dira du congrès d'Issy-les-Moulineaux :

[il est le] congrès de la résignation. Mauroy bien sûr, obligé à présent de renouer avec ceux qu'il a lâchés en Commission des résolutions. Savary qui reçoit la charge de la direction sans en recevoir les moyens, et sans prise sur les véritables rouages. Poperen qui s'est rallié au nouveau parti sans contrepartie réelle. Le CERES, dont les candidats au Comité directeur [...] ont été balayés. Seul [...] Guy Mollet triomphe, modestement.<sup>183</sup>

Cependant, au cours de l'année 1970, les lignes bougent à l'intérieur du parti : les différentes tendances – le CERES très à gauche du parti, l'aile droite et centriste autour d'André Chandernagor et de Pierre Mauroy, le groupe d'experts autour d'Alain Savary, les jeunesses

---

<sup>182</sup> Notamment Alain Labarrère qui entre au NPS et œuvre pour le rapprochement entre le NPS et la CIR. Cf. Kergoat (Jacques), *Histoire du parti socialiste*, op.cit. ; p.76

<sup>183</sup> Guidoni (Pierre), *Histoire du nouveau Parti socialiste*, éd. Tema, Paris, 1973 ; p.86

socialistes<sup>184</sup> – cherchent à rénover l’image du NPS et ne se satisfont pas de la mainmise intacte de Guy Mollet sur l’appareil du parti, même s’il n’a personnellement plus de responsabilités. Certaines de ces aspirations vont rencontrer celles de François Mitterrand qui est resté à la tête d’une CIR affaiblie, sans possibilité d’alliances contre le NPS, et qui sent bien le besoin de réintégrer le nouveau parti pour exister et transcender son capital de candidat potentiellement vainqueur à l’élection présidentielle, construit depuis 1965. Au cours de l’année 1970, François Mitterrand et Alain Savary s’entendent sur la tenue d’un congrès d’unité auquel les conventionnels de la CIR participeront.

Lors des journées nationales de la CIR en novembre 1970, F. Mitterrand lance officiellement le processus d’unification avec les socialistes, non sans s’être auparavant assuré des alliés nécessaires à l’intérieur du NPS pour pouvoir emporter la direction du parti lors du futur congrès. En effet, François Mitterrand agit patiemment, en secret, pour rencontrer et convaincre différentes tendances et personnalités du Parti socialiste de le soutenir avant d’engager sa formation dans l’aventure du congrès d’unité<sup>185</sup>. Seule l’existence de ces tractations secrètes peut expliquer l’accord de François Mitterrand d’intégrer le Parti socialiste et la façon dont il a remporté le vote final du congrès. En amont, le fait qu’il accepte les conditions de fusion posées lors du congrès par la direction du Parti socialiste et fondées sur les mandats de délégués liés aux nombres d’adhérents – donc favorisant les membres de l’ancienne SFIO, est aussi un signe qu’avant de franchir le pas de l’unité, F. Mitterrand avait créé son réseau de soutiens<sup>186</sup>. L’alliance qui se noue est loin d’être naturelle : François Mitterrand s’assure le soutien de la gauche du parti, le CERES, puis il s’allie à Gaston Defferre et Pierre Mauroy, représentants du centre. L’alliance de ces tendances si diverses –

---

<sup>184</sup> Sur l’organisation et les évolutions du Nouveau Parti socialiste entre 1969 et 1971, voir le mémoire très documenté de Pierre Serne : Serne (Pierre), « *Le Nouveau Parti socialiste, d’Alfortville à Epinay (1969-1971)* », mémoire de maîtrise, Paris I, novembre 1993

<sup>185</sup> Aucune trace officielle dans les archives du PS ne relate ces discussions mais elles sont évoquées dans plusieurs ouvrages d’acteurs de l’époque tels : Guidoni (Pierre), *Histoire du nouveau parti socialiste*, op.cit. ; p.190; Mauroy (Pierre), *Héritiers de l’avenir*, éd. Stock, Paris, 1977 ; p.216-217 qui insiste sur cette préparation en amont du congrès : « *Ce qui se passa dans la grande salle des fêtes d’Epinay-sur-Seine, ne fut pas l’improvisation de l’Histoire. Les partitions avaient été écrites, du moins répétées avant le congrès. Nous y avons travaillé pendant des mois et des mois. Gérard Jaquet faisait la liaison permanente avec François Mitterrand que je rencontrais souvent. Plusieurs repas en commun auxquels participaient François Mitterrand, Georges Dayan, Roland Dumas, Gaston Defferre, Gérard Jaquet et moi auxquels s’ajoutaient souvent Robert Pontillon et Roger Fajardie ont été l’occasion de vérifier nos analyses et d’arrêter les procédures.* » ; Poperen (Jean), *L’unité de la gauche (1965-1973)*, éd. Fayard, Paris, 1975 ; p.322 et 331-332 : « *En vérité, à cette heure-là, quand va s’ouvrir [...] la séance de la commission de résolutions [du congrès d’Epinay], tout est déjà réglé. Dès l’hiver précédent, alors que la Délégation pour l’unité des socialistes arrêtait les modalités de préparation et de déroulement du congrès, Mitterrand, Mauroy et Defferre s’étaient mis d’accord sur la stratégie qui leur permettrait d’atteindre leur objectif commun : la destruction de l’équipe de direction installée à la Cité Malesherbes.* »

<sup>186</sup> Moreau (Jacques), « *Le congrès d’Epinay-sur-Seine du parti socialiste* », in : Vingtième Siècle. Revue d’histoire ; art.cit. ; p.85-86

que l'on songe seulement aux points de vue complètement divergents entre le CERES et les autres sur la question de l'alliance avec le PCF – reste assez énigmatique. Les explications avancées insistent sur « l'anti-molletisme » et les rancœurs tenaces de ces tendances minoritaires contre Guy Mollet<sup>187</sup> ainsi que l'habileté de François Mitterrand à convaincre les uns et les autres de sa capacité à réussir l'unité de la gauche : sur le problème de l'union avec le PCF par exemple, il ramène cette question à un accord très concret, de type électoral et gouvernemental, et dépasse ainsi les problèmes d'idéologie<sup>188</sup>. Enfin, après son succès face à la candidature de C. de Gaulle en 1965, F. Mitterrand apparaît certainement comme un leader prometteur pour faire enfin gagner la gauche.

Lors du congrès de l'unité qui s'ouvre le 11 juin 1971 à Epinay-sur-Seine, six motions sont en lice dont les trois<sup>189</sup> qui ont passé un pacte de soutien mutuel autour de la personnalité de François Mitterrand, alors même que celui-ci reste dans un premier temps dans l'ombre, n'étant signataire d'aucune des motions. Au dernier moment, l'initiateur de la conjuration contre la direction du parti – emmenée par Alain Savary et Guy Mollet – sort de sa réserve : François Mitterrand prend la parole pour défendre la motion Mermaz-Pontillon, tout en ménageant des ouvertures en direction d'autres motions :

Nous voterons donc pour la motion « L » et il est normal que je souhaite que le plus grand nombre raisonnable fasse le même choix. Mais nous savons aussi que plusieurs autres textes expriment sur certaines options fondamentales des positions qui sont proches des nôtres... [...] voilà pourquoi, après le vote qui fera apparaître les divergences, le premier vote, j'ai l'intention de faire quelques propositions à la Commission de politique générale pour retrouver des convergences.<sup>190</sup>

Lors des votes des motions, une liste de candidats au comité directeur est proposée par chacune des motions : c'est à ce moment que le nom de François Mitterrand apparaît pour la motion Mermaz-Pontillon. Suite au premier vote, les cinq listes ayant obtenu plus de 5 %<sup>191</sup>

---

<sup>187</sup> Serne (Pierre), « *Le Nouveau Parti socialiste, d'Alfortville à Epinay (1969-1971)* », mémoire cit. ; chap.7, point A ; Moreau (Jacques), « *Le congrès d'Epinay-sur-Seine du parti socialiste* », in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire ; art.cit. ; p.86

<sup>188</sup> On retrouvera ce pragmatisme dans la motion finale du congrès, rédigée par François Mitterrand : « *Une autre question essentielle est celle qui concerne les rapports avec le PCF. Le dialogue avec le Parti communiste ne doit pas être mené à partir de thèmes imprécis d'un débat idéologique. Il portera sur les problèmes concrets d'un gouvernement ayant mission d'amorcer la transformation socialiste de la société.* » Motion d'orientation du parti adoptée par le congrès, in : Bulletin intérieur du PS, archives de l'OURS, n°1, juin 1971 ; p.4

<sup>189</sup> Les trois motions sont : la motion Mermaz-Pontillon, « Pour le socialisme, un parti uni et puissant », la motion Defferre-Mauroy, « La gauche a besoin d'un parti socialiste fort » et la motion du CERES, « Unité et rénovation pour une victoire du socialisme en 1973 ». Pour consulter les textes, cf. Fonds Robert Pontillon, Fondation Jean Jaurès : <http://www.jean-jaures.org/Publications/Dossiers-d-actualite/Le-congres-de-l-Unite-a-Epinay-sur-Seine-les-11-12-et-13-juin-1971-pour-la-renaissance-du-Parti-socialiste>

<sup>190</sup> Transcription des débats du congrès d'Epinay, 11-13 juin 1971, Fondation Jean Jaurès, 13 juin 1971 ; p.35 in : <http://www.jean-jaures.org/Publications/Dossiers-d-actualite/Le-congres-de-l-Unite-a-Epinay-sur-Seine-les-11-12-et-13-juin-1971-pour-la-renaissance-du-Parti-socialiste>

<sup>191</sup> Suite à un vote du congrès le 12 juin sur les structures et notamment le mode d'élection au comité directeur, il est décidé à une courte majorité que la barre des 5 % sera retenue pour valider une motion, alors qu'auparavant,

des suffrages reçoivent des sièges au comité directeur et François Mitterrand entre dans la direction du parti<sup>192</sup>. L'alliance des trois motions Mermaz-Pontillon, Defferre-Mauroy et CERES donne ensuite lieu à la rédaction d'un texte commun annoncée lors de la « commission des résolutions »<sup>193</sup>. Le texte rédigé affronte en dernier lieu l'alliance entre Alain Savary et Jean Poperen ; la motion rédigée par François Mitterrand l'emporte<sup>194</sup> et les accords en amont entre F. Mitterrand, G. Defferre et P. Mauroy apparaissent, prenant de court les congressistes et notamment les membres des sections de G. Defferre et P. Mauroy.

A l'issue de ce congrès d'Épinay, F. Mitterrand apparaît comme le grand vainqueur : stratège hors pair, il a réussi à composer l'alliance nécessaire de trois motions dont les signataires n'avaient *a priori* pas grand-chose en commun, il a su profiter des nouvelles règles du mode d'élection des motions – notamment celle sur la barre des 5 % – pour que cette alliance batte la majorité sortante et il devient le premier secrétaire du parti alors qu'il ne jouait jusque-là aucun rôle au sein du PS.

Ce congrès d'Épinay, renommé « congrès de l'unité », est resté dans l'historiographie et l'imaginaire du parti socialiste comme le marqueur d'une nouvelle période ascendante pour le PS, le signal de début de l'ère qui débouchera sur la prise de pouvoir en 1981. Si le changement de direction et l'arrivée de François Mitterrand à la tête du parti vont transformer durablement le fonctionnement interne du parti, son positionnement sur l'échiquier politique français et ses aspirations par rapport au pouvoir, ces grands changements ne sont pas décidés pendant le congrès d'Épinay ; à la lecture des protocoles des débats du congrès, on note la place importante laissée aux questions de procédures et d'organisation du parti, les sujets de fond étant moins débattus<sup>195</sup>. L'impression générale qui domine est ainsi celle d'un congrès

---

il fallait atteindre 10 % pour être représenté au comité directeur ; ceci sauve la motion CERES qui était à 8 % ; ses signataires peuvent ainsi entrer au comité directeur et la conjuration est assurée de son succès.

<sup>192</sup> Transcription des débats du congrès d'Épinay, 11-13 juin 1971, Fondation Jean Jaurès, 13 juin 1971 ; page internet cit. ; p.69-70

<sup>193</sup> Moreau (Jacques), « *Le congrès d'Épinay-sur-Seine du parti socialiste* », in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire ; art. cit. ; p.92

<sup>194</sup> Le texte de Mitterrand obtient 43926 voix, celui de Savary, 41757, l'abstention s'élève à 3925. cf. Transcription des débats du congrès d'Épinay, 11-13 juin 1971, Fondation Jean Jaurès, 13 juin 1971 ; page internet cit. ; p.69. Sur le chiffre conséquent de l'abstention, Jacques Moreau remarque qu'il « traduit la mauvaise humeur de certains de ceux qui avaient voté les motions Defferre ou Mermaz », en effet, lors de la rédaction de la motion Mitterrand, c'est le texte du CERES qui sert de base et « les mandats donnés par les militants aux motions Mermaz et Defferre sont [...] purement et simplement transférés sur un texte qui, en matière d'accord avec les communistes, diffère totalement de celui qu'ils avaient voté en section ». in : Moreau (Jacques), « *Le congrès d'Épinay-sur-Seine du parti socialiste* », in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire ; art. cit. ; p.93

<sup>195</sup> Il y a bien sûr un débat sur le fond – notamment sur certaines questions comme l'union de la gauche – mais autant les motions que les débats sur l'orientation du parti restent finalement assez vagues, chacun ménageant ses alliés pour construire une majorité assez forte. Au contraire, les questions de structures et de mode d'élection prennent beaucoup de place : le vendredi matin 11 juin est occupé par les votes liés au règlement du congrès et une bonne partie du samedi 12 est consacré au débat sur le mode d'élection des membres du comité directeur.

marqué par les luttes de pouvoir et les arrangements de procédure plus que celle d'un moment crucial de débats. Jacques Moreau résume le bilan du congrès ainsi :

Ainsi ce congrès apparaît-il fort peu comme une bataille d'idées dans la tradition des congrès socialistes, mais comme une manœuvre d'appareil dont seul le leader détermine le sens, allant jusqu'à faire voter un texte inspiré d'une motion qui n'avait eu guère plus de 8 % des mandats.<sup>196</sup>

Néanmoins, le congrès d'Épinay achève la mutation du parti engagée depuis 1969 et quelques constantes se dessinent qui vont être au centre de l'identité du parti pour les décennies suivantes. En premier lieu, l'action et la place du premier secrétaire, marquées par la personnalité de F. Mitterrand deviennent prépondérantes et ce dernier bouleverse l'organisation du secrétariat national en créant différentes structures qui vont directement et exclusivement dépendre du premier secrétaire. Un groupe d'experts l'entoure mais aussi des pôles de délégués nationaux ou rapporteurs spéciaux, externes au parti, et qui fonctionnent comme un doublon par rapport à la structure interne au parti laquelle comprend elle aussi des délégués généraux, des experts ou un cabinet<sup>197</sup>. Or, dans « *ce double circuit de légitimité au sein de l'appareil socialiste* »<sup>198</sup>, ces délégués ou experts qui dépendent exclusivement du choix de F. Mitterrand vont prendre une place prépondérante.

Ces changements induisent implicitement une nouvelle orientation du PS qui devient progressivement un outil clairement orienté vers la conquête du pouvoir et dont le premier secrétaire est avant tout candidat à l'élection présidentielle. Pendant le congrès d'Épinay, F. Mitterrand exprime clairement sa position au sujet de la priorité qui doit être donnée à la conquête du pouvoir :

Eh bien, maintenant que notre parti existe, je voudrais que sa mission soit d'abord de conquérir. En termes un peu techniques, on appelle ça la vocation majoritaire. Je suis pour la vocation majoritaire de ce parti. Je souhaite que ce parti prenne le pouvoir...Déjà le péché d'électorisme ! Je commence mal. Je voudrais que nous soyons disposés à considérer que la transformation de notre société ne commence pas avec la prise du pouvoir, elle commence d'abord avec la prise de conscience de nous-mêmes et la prise de conscience des masses. Mais il faut passer par la conquête du pouvoir.<sup>199</sup>

Ainsi, le congrès d'Épinay ouvre une nouvelle période en termes tactiques : le parti devient un lieu de conquête du pouvoir, qui doit servir à convaincre un vaste électorat, et non plus

---

Cf. Transcription des débats du congrès d'Épinay, 11-13 juin 1971, Fondation Jean Jaurès, 13 juin 1971 ; page internet cit.

<sup>196</sup> Moreau (Jacques), « *Le congrès d'Épinay-sur-Seine du parti socialiste* », in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire ; art.cit. ; p.93

<sup>197</sup> Roland Cayrol a schématisé ces doublons formés par les structures internes et externes au PS et a bien décrit cette branche de collaborateurs qui gravitent autour du premier secrétaire sans faire partie de la chaîne décisionnaire traditionnelle du parti. Cf. Cayrol (Roland), « *La direction du Parti socialiste : organisation et fonctionnement* », in : Revue française de science politique, 28<sup>e</sup> année, n°2, Presses de Sciences Po, Paris, 1978, p.201-219 ; p.203

<sup>198</sup> Ibid, p.219

<sup>199</sup> Discours au congrès de l'unité des socialistes de François Mitterrand, Épinay, 13 juin 1971 ; in : Ouraoui (Mehdi) (éd), *Les grands discours socialistes français du XX<sup>ème</sup> siècle*, éd. Complexe, Bruxelles, 2007 ; p.145-146

seulement un cadre pour les débats doctrinaux entre militants socialistes. Le premier secrétaire n'a plus le même attachement au parti, qui devient un outil pour le futur candidat et se manifeste ainsi une rupture dans la relation du parti au système politique et au pouvoir<sup>200</sup>. Car à l'inverse, jusqu'en 1969, la SFIO privilégiait « *la préservation de la spécificité du parti au prix même de l'exercice du pouvoir* »<sup>201</sup>.

Dans cette nouvelle course à l'élection présidentielle qui devient centrale dans la vie du PS, le thème du rassemblement et notamment de l'union de la gauche est mis en avant d'une nouvelle façon : il ne s'agit plus de débattre des divergences de fond avec le PC mais de trouver une solution pragmatique pour faire alliance et accéder ensemble aux responsabilités – avec comme arrière-pensée pour le PS d'être le membre fort de cette alliance. F. Mitterrand évoque ce changement de paradigme dans son discours du 13 juin à Epinay :

[...] accord avec le parti communiste, dialogue avec le parti communiste [...] comment va-t-on faire ? Toujours les mêmes questions ! Alors, il y a ceux qui disent : avant de continuer, il faudrait réfléchir, attendre certaines réponses [...] puis il y a ceux qui disent : on va continuer le dialogue idéologique. Moi, je suis pour le dialogue et je suis pour l'idéologie, mais je ne suis pas pour le dialogue idéologique. Attention ! S'il faut choisir un mode d'action et de dialogue, je penche pour ceux qui, dans ce Congrès, préfèrent les actions concrètes, veulent définir, le cas échéant, les programmes [...].<sup>202</sup>

Cette déclaration illustre bien le nouveau virage du PS. F. Mitterrand a bien compris que la seule façon d'accéder au pouvoir, dans le cadre des institutions de la V<sup>ème</sup> République, est l'union de la gauche qui ne pourra se faire que par un accord sur les programmes ou un accord de gouvernement, pour aller ensuite devant le peuple français et avoir une chance de battre les forces conservatrices en se servant des réserves de voix communistes. F. Mitterrand, tout en ayant l'habileté de rester très ambigu dans cet extrait de discours, semble signifier que l'idéologie est secondaire face au pragmatisme dont il veut faire preuve.

La motion finale adoptée par le congrès reprend cette nouvelle conception de l'union de la gauche fondée sur le pragmatisme :

Le dialogue avec le Parti communiste ne doit pas être mené à partir de thèmes imprécis d'un débat idéologique. Il portera sur les problèmes concrets d'un gouvernement ayant mission d'amorcer la transformation socialiste de la société. [...] Le parti engagera cette discussion sur la base d'un programme de gouvernement dont il déterminera les termes dans un Conseil National extraordinaire qui sera convoqué au début de mars 1972 [...].<sup>203</sup>

---

<sup>200</sup> Sur ce sujet, cf. Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op. cit. ; p.280-295

<sup>201</sup> Bergounioux (Alain), « *Les fragilités du Parti socialiste français* », in Lazar (Marc) (dir.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, op.cit., p.237-259 ; p.245

<sup>202</sup> Discours au congrès de l'unité des socialistes de François Mitterrand, Epinay, 13 juin 1971 ; in : Ouraoui (Mehdi) (éd), *Les grands discours socialistes français du XX<sup>ème</sup> siècle*, op.cit. ; p.158

<sup>203</sup> Motion d'orientation du parti adoptée par le congrès, in : Bulletin intérieur du Parti Socialiste, archives de l'OURS, n°1, juin 1971 ; p.3-4

Ainsi, le congrès d'Epina y lance le dialogue et la concertation active avec le PC qui se concrétiseront ensuite avec l'adoption d'un programme commun au PS et au PC en 1972.

La question d'union de la gauche, directement liée à celle de la transformation du PS en parti à vocation présidentielle explicite<sup>204</sup>, est au cœur de la motion finale, laissant de côté les questions idéologiques. Pourtant, celles-ci ressurgissent naturellement dès après le congrès ; logiquement, après avoir réglé les rapports de pouvoir interne au sein du nouveau PS et après lui avoir donné une nouvelle vocation claire de conquête du pouvoir politique, il était nécessaire de construire une identité doctrinale forte. Cette identité passera par le refus de la social-démocratie et par l'affirmation d'une doctrine très marquée à gauche.

### ***Changer la vie ou la rupture avec le capitalisme : une doctrine révolutionnaire ?***

Le choix du nouveau nom pour le parti est révélateur du contenu doctrinal que ses dirigeants veulent lui donner : le congrès d'Epina y, à la suite des congrès d'Alfortville et d'Issy-les-Moulineaux<sup>205</sup>, choisit le nom de « Parti socialiste », se démarquant ainsi de la social-démocratie définie par le congrès de Bad Godesberg et affirmant un lien fort avec la doctrine marxiste qui transforme la société capitaliste en société socialiste. De même, le congrès d'Epina y reprend sans en changer un mot la Déclaration de principes de 1969 qui réaffirme la vocation révolutionnaire du PS : le but final du parti est « *la socialisation [...] des moyens d'investissement, de production et d'échange* » et « *il ne peut exister de démocratie réelle dans la société capitaliste* » ; plus loin, il est rappelé que « *la transformation socialiste ne peut pas être [...] la somme de réformes corrigeant les effets du capitalisme. Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre* »<sup>206</sup>.

Néanmoins, cette Déclaration de principes de 1969 détaille avec précision certains traits réformistes, leur donnant une plus grande place dans l'évolution doctrinale du parti : la socialisation des moyens d'investissement, de production et d'échange est certes le but final,

---

<sup>204</sup> F. Mitterrand, dans son discours du 13 juin devant le congrès, insiste aussi, dans la présentation de sa vision de la conquête du pouvoir, sur la nécessité d'un rassemblement plus large incluant non seulement les électeurs communistes mais aussi les jeunes engagés dans les mouvements d'extrême-gauche, les libéraux ou encore les potentiels électeurs qui ne sont pour l'instant engagés dans aucune formation politique. Cf. Discours au congrès de l'unité des socialistes de François Mitterrand, Epina y, 13 juin 1971 ; in : Ouraoui (Mehdi) (éd), *Les grands discours socialistes français du XX<sup>ème</sup> siècle*, op.cit. ; p.146-148

<sup>205</sup> Le congrès d'Alfortville, en mai 1969, décide d'appeler le nouveau parti « Nouveau Parti socialiste », engageant ainsi la transformation vers le nom final choisi lors du congrès d'Epina y. Le samedi 12 juin 1971, la Commission des structures composée de 34 membres adopte à 22 voix le titre de « Parti socialiste ». Cf. *Le congrès d'Epina y 1971*, archives de l'OURS, <http://www.lours.org/default.asp?pid=299>

<sup>206</sup> *Déclaration de principes du PS de 1969*, archives de l'OURS, <http://www.lours.org/default.asp?pid=106>



mais elle sera « *progressive* »<sup>207</sup> et le texte laisse apparaître l'influence de nouvelles idées telles l'autogestion<sup>208</sup> et l'action fondée sur l'initiative des travailleurs. L'importance donnée au respect des principes de la démocratie est martelée et par là-même l'affirmation du réformisme comme outil d'action<sup>209</sup> ; enfin, la protection de la propriété privée, héritage de l'esprit de la République de 1789, est très clairement affirmée, tout en la liant avec la proposition de « *substituer progressivement à la propriété capitaliste une propriété sociale qui peut revêtir des formules multiples* »<sup>210</sup>.

Au tournant des années 1970, l'enjeu pour le PS et pour le nouveau programme doctrinal économique illustré par le texte *Changer la vie*, voté en 1972, dépend en grande partie d'un but principal : réaliser l'ambition devenue prioritaire pour le PS de conquête du pouvoir dans le cadre des institutions de la V<sup>ème</sup> République. Partant, la gageure est de convaincre tous les potentiels électeurs de gauche, dont les convictions vont de l'extrême gauche marxiste au centre gauche chrétien, tout en ne négligeant pas l'éventualité d'une union de la gauche avec le PC. Fort de cette mission, le programme de 1972, sous couvert de mots d'ordre révolutionnaire, comme par exemple la fameuse « *rupture avec le capitalisme* », s'emploie finalement à concilier toutes les influences et rennovations différentes qui ont traversé l'histoire doctrinale du parti : l'héritage théorique marxiste de la SFIO renforcé par la concurrence du PC mais devenu par certains aspects sclérosé et qui, lorsque les dirigeants de la SFIO sont au pouvoir, marque un décalage avec l'action politique gouvernementale ; la nouvelle rénovation, plus orientée vers un certain pragmatisme économique et née au cours des années 1960 au sein de mouvements extérieurs au parti, tels les clubs, certains partis comme le PSU ou encore les syndicats ; et les événements de mai 1968 qui chamboulent par leur ampleur les plans, analyses et prévisions des responsables de la gauche traditionnelle. La doctrine économique du PS tente, au début des années 1970, d'intégrer tous ces éléments et évolutions pour proposer un programme de gouvernement qui, au plan économique, a des traits révolutionnaires mais garde tout de même un équilibre : il s'agit de convaincre la moitié

---

<sup>207</sup> Introduction d'Alain Bergounioux, in : *Déclaration de principes du PS de 1969*, ibid.

<sup>208</sup> La Déclaration énonce que « *l'objectif des luttes ne concerne pas seulement une appropriation des moyens de production mais aussi les pouvoirs démocratiques de gestion, de contrôle et de décision. [...] Pour que l'homme soit libéré des aliénations que lui impose le capitalisme [...] pour qu'il devienne un producteur, un consommateur [...] libre, il faut qu'il accède à la responsabilité dans les entreprises.* »

<sup>209</sup> On lit dans la Déclaration de 1969, qui reprend des idées énoncées dans la Déclaration de 1946 : « *les libertés démocratiques et leurs moyens d'expression [...] doivent être amendés et étendus par rapport à ce qu'ils sont afin de permettre aux travailleurs de transformer progressivement la société. [...] Le Parti socialiste sait toute la valeur des réformes qui ont déjà atténué la peine des hommes et, pour beaucoup d'entre eux, accru leurs capacités révolutionnaires.* »

<sup>210</sup> Ici, non seulement la Déclaration fait allusion aux nationalisations mais aussi aux transferts de propriété à des collectifs de travailleurs, par exemple.

de l'électorat français et, pour cela, le réformisme et une prudence envers un marxisme théorique dépassé sont de mise.

L'histoire doctrinale économique en interne de la SFIO d'après-guerre est marquée par deux éléments : d'une part, la reprise des principes d'un marxisme orthodoxe, soutenus par Guy Mollet ; d'autre part, les tentatives d'interprétation plus nuancées de Léon Blum<sup>211</sup>, auxquelles s'oppose Guy Mollet qui finalement l'emporte lors du congrès de 1946. La synthèse entre le respect des principes de la démocratie et une doctrine économique marxiste reste néanmoins toujours le ciment du parti, mais elle laisse cette vision de l'économie, qui englobe l'appropriation collective des moyens de production, les théories de la lutte des classes, de la valeur et du profit et la théorie de la conquête de l'Etat, dominer l'idéologie du parti<sup>212</sup>. La concurrence du PC sur sa gauche pousse la SFIO à maintenir ce cap révolutionnaire et sa grille de références marxiste.

Mais, par ailleurs, les dirigeants de la SFIO sont partie prenante de la IV<sup>ème</sup> République au sein de laquelle ils prennent des responsabilités politiques importantes<sup>213</sup> et sont, de fait, confrontés au principe de réalité ; à l'inverse de la doctrine figée du parti, ses dirigeants expérimentent un réformisme gouvernemental : ils acceptent par exemple d'appliquer le programme du Conseil national de la Résistance, en 1946, qui a pour pierres d'angle la planification, les nationalisations et les principes d'une économie mixte<sup>214</sup>. Un autre exemple saisissant est l'action du gouvernement Guy Mollet des années 1956-1957 qui signe les traités de Rome, montrant par là-même le détachement de ses dirigeants par rapport à la doctrine du

---

<sup>211</sup> Léon Blum tentait de rénover certains principes marxistes et notamment le concept de « lutte des classes » auquel il préférerait celui « d'action de classe » qui ouvrirait le socialisme aux classes moyennes et affirmait la possibilité de participer aux responsabilités gouvernementales. Par ailleurs, en plaçant la liberté individuelle et la personne humaine au centre de son argumentation, il se démarquait de la doctrine marxiste pure. Cf. Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.99-101 et Blum (Léon), *A l'échelle humaine*, op.cit. ;

<sup>212</sup> Mathieu Fulla, dans son étude sur la SFIO et l'économie, a une approche plus nuancée de la théorie économique de la SFIO : il définit l'idéologie du parti dans les années 1950 par le concept de « synthèse marxo-blumienne », insistant sur le rôle des idées de L. Blum malgré la victoire de Guy Mollet lors du congrès de 1946. Par ailleurs, il différencie l'expertise réformiste de la commission économique de la SFIO qui découle de cette « synthèse marxo-blumienne », de la formation dispensée aux militants du parti qui se borne à transmettre les principes d'un marxisme pur. Cf. Fulla (Mathieu), « *La gauche socialiste et l'économie : querelle des Anciens et des Modernes ou mue réformiste délicate (1958-1968) ?* » in : Histoire@Politique. Politique, culture, société, n°13, janvier-avril 2011, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr); p.3-5

<sup>213</sup> La IV<sup>ème</sup> République connaît un président issu des rangs de la SFIO, Vincent Auriol, puis de nombreux présidents du Conseil, tels Léon Blum, Félix Gouin ou Guy Mollet. Aux côtés du PC et du MRP, la SFIO fonde le tripartisme, coalition gouvernementale des années 1946-1947 ; par la suite, la SFIO participe à la Troisième force qui la lie aux radicaux et aux modérés entre 1947 et 1951.

<sup>214</sup> Si ces trois notions sont présentes dans les programmes de la SFIO depuis les années 1930, le but ultime reste toujours le socialisme et la SFIO garde une rigidité doctrinale marxiste. Mais en introduisant ces concepts qui relèvent du réformisme au cours de la phase transitoire vers le socialisme, la SFIO brouille la lisibilité de son programme économique. Alain Bergounioux et Gérard Grünberg formulent ainsi cette ambiguïté : « *les réformes de structure présageaient-elles un état durable dans l'économie mixte ou ne devaient-elles que caractériser un moment à dépasser plus ou moins vite ?[...] La question n'était pas tranchée en 1970.* » in : Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op.cit. ; p.147

parti lorsqu'ils sont placés en situation de responsabilité gouvernementale. En effet, accepter et soutenir l'entrée de la France dans le système du marché commun qui repose dans son ensemble sur des bases capitalistes classiques – libéralisation des échanges, concurrence libre et garantie, marché dominé par les acteurs économiques traditionnels – montre bien la césure entre une doctrine économique théorique de parti et la vision politique des dirigeants SFIO lorsqu'ils décident de l'avenir de la nation.

Malgré ce grand écart entre l'action politique gouvernementale des responsables affiliés à la SFIO et la doctrine économique du parti, cette dernière semble comme sclérosée ; les débats à l'intérieur du parti sur cette question sont déconnectés des réalités et il n'y a pas d'émergence d'idées neuves<sup>215</sup>. Alain Bergounioux et Gérard Grunberg concluent ainsi :

En 1970, les instruments d'analyse du socialisme français, souvent remis en cause, continuaient de s'inspirer soit d'un marxisme quelque peu mécaniste, soit d'un néomarxisme retrempé dans la critique sociale menée par les sciences humaines. Par là même, en 1970 comme en 1920, le critère du socialisme était encore le caractère « révolutionnaire » des réformes proposées.<sup>216</sup>

Enfin, les problématiques économiques ne semblent pas constituer une priorité dans les débats internes à la SFIO et la direction se montre comme dépassée par les nouveaux défis économiques. Cela tient certainement à la période des années 1950 et 1960 qui sont des décennies de croissance et donc pendant lesquelles les questions de choix pragmatiques pour résoudre des difficultés économiques – notamment le chômage – ne se posent pas. Mais existe également un désintérêt pour la théorie économique voire une « certaine inculture économique interne »<sup>217</sup> à la SFIO ; et les membres du parti qui ont essayé de donner plus d'importance à ces problématiques économiques et de présenter de nouvelles analyses – comme par exemple André Philip ou Jules Moch<sup>218</sup> – n'ont pas été entendus. Il est aussi très symptomatique de souligner le peu de débats au sujet de la signature du traité sur le marché commun. Alors que la CED avait fait l'objet d'une confrontation virulente au sein de la SFIO – relayée notamment par les parlementaires SFIO qui ne respectent pas les consignes de vote

---

<sup>215</sup> Noëlline Castagnez-Ruggiu expose que « depuis l'échec de la redéfinition humaniste de Blum en 1946, la SFIO affirmait plus que jamais son attachement au marxisme orthodoxe, repoussant sur ses marges tout débat d'idées » in : Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.102

<sup>216</sup> Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op.cit. ; p.148

<sup>217</sup> Fulla (Mathieu), « La gauche socialiste et l'économie : querelle des Anciens et des Modernes ou mue réformiste délicate (1958-1968) ? » in : Histoire@Politique. Politique, culture, société ; art.cit. ; p.6. M. Fulla relève dans son étude que le secrétariat général du parti prend conscience à la fin des années 1950 de cette inculture en matière économique et édite une série de fiches consacrée aux « Problèmes économiques ».

<sup>218</sup> Jules Moch et André Philip furent de très grandes autorités au sein de la SFIO. Jules Moch fut secrétaire d'Etat en 1937 auprès de L. Blum et ministre en 1938. Ils firent partie des acteurs essentiels du renouvellement de la pensée économique au sein de la SFIO entre 1945 et 1965. Ils défendirent la rigueur économique et une pensée économique moderne qui met l'accent sur l'investissement et la production, qu'ils placent avant la redistribution.

–, les traités de Rome ne provoquent que peu de réactions ; bien sûr, on peut arguer du fait que les responsables socialistes, échaudés par l’aventure de la CED, abordent le débat sur les traités de Rome de façon plus précautionneuse, mettant en avant le traité Euratom pour mieux faire voter celui sur l’unification économique<sup>219</sup>. Cela étant, le désintérêt au sein du parti pour ce bouleversement économique qu’induit le marché commun est révélateur.

Ainsi, en matière économique, le renouvellement vient de l’extérieur du parti, et ce sont les clubs, les nouveaux partis comme le PSU ou les syndicats qui s’emparent de ces thèmes dans les années 1960 et prennent leurs distances avec le catéchisme marxiste. Entraînés par un pragmatisme qui prend en compte les transformations économiques du pays et rebutés par la stérilité des débats doctrinaux, ces mouvements veulent mettre fin au simplisme de la doctrine économique de la SFIO qui a tendance à « *réduire la question économique à une simple problématique de répartition des fruits de l’expansion* »<sup>220</sup>. Ayant à l’esprit les critiques adressées au marxisme en matière d’économie – et notamment le fait que le machinisme n’a pas provoqué la prolétarisation mais l’émergence d’une classe moyenne forte<sup>221</sup> –, ils cherchent d’autres voies et s’intéressent aux conditions de création de la croissance et à l’importance d’une meilleure compréhension des leviers et des instruments de la science économique pour agir dans le cadre d’une action gouvernementale. Dans ce contexte, d’anciennes idées de la gauche revisitées reviennent sur le devant de la scène : l’acceptation du concept d’économie mixte qui allie le secteur des entreprises privées (notamment un tissu dynamique de PME) et celui des entreprises publiques nationalisées pour lesquelles l’Etat joue un rôle de moteur, ou l’idée de planification démocratique, qui se démarque de la planification soviétique et prépare l’action de la gauche à gérer une réalité économique<sup>222</sup>. Enfin, de nouveaux concepts apparaissent dont notamment le principe d’autogestion : cette forme d’organisation des rapports de production prend le contre-pied d’un socialisme qui

---

<sup>219</sup> Cf. sur ce sujet le récit de Christian Pineau, cité dans le présent travail, p.111-112

<sup>220</sup> Fulla (Mathieu), « *La gauche socialiste et l’économie : querelle des Anciens et des Modernes ou mue réformiste délicate (1958-1968) ?* » in : Histoire@Politique. Politique, culture, société ; art.cit. ; p.6

<sup>221</sup> Dans la période des « Trente Glorieuses » et sous l’effet des trois régulations – Beveridge et son Etat-providence, Ford et les bons salaires versés, Keynes et la régulation de l’économie par la demande – les classes moyennes salariées ont pu se développer. Cf Hobsbawm (Eric), *L’âge des extrêmes. Histoire du court vingtième siècle*, op.cit. ; p.341-418

<sup>222</sup> Sur ces idées d’économie mixte et de planification démocratique, voir notamment les réflexions conduites en dehors de la SFIO, comme les écrits du Club Jean Moulin ou du Club des Jacobins. En outre, l’évolution de la pensée de Pierre Mendès France, sur la planification démocratique par exemple, est significative : venant du parti radical et étranger à la tradition socialiste, P. Mendes France adhéra au Parti socialiste autonome (PSA) en 1959 et il écrivit dans sa lettre d’adhésion : « *De plus en plus fortement, je ressens que les exigences du progrès économique, condition du progrès social, les nécessités d’une planification qui seule peut imprimer à l’un et à l’autre un rythme adéquat, oriente nos efforts dans la voie du socialisme.* » cité in : Moreau (Jacques), *L’espérance réformiste, histoire des courants et des idées réformistes dans le socialisme*, éd. L’Harmattan, coll éd par Fondation Jean Jaurès et Ours, Paris, 2007 ; p.141

dirige d'en haut pour donner l'initiative à la base, à la société civile et aux travailleurs. L'autogestion essaime un peu partout au sein des mouvements de gauche en marge de la SFIO : le PSU autour de Michel Rocard ou des mendésistes, la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ou encore des intellectuels tels Pierre Rosanvallon lui donnent une place centrale. L'autogestion incarne une solution pour transformer les rapports sociaux et économiques sans passer par un socialisme d'Etat, et elle permet de répondre au défi d'allier démocratie et dépassement du modèle capitaliste. Edmond Maire, futur secrétaire général de la CFDT, définissait en mai 1970 l'autogestion comme

une construction par laquelle les travailleurs redeviennent maîtres de leur travail, du produit de leur travail, du but de leur travail. [...] Une autorité tout à fait différente venant d'en bas et non pas d'en haut [...] changerait fondamentalement les relations entre les hommes. Notre volonté anti-capitaliste ne veut pas dire que nous acceptons n'importe quel socialisme et notamment nous estimons que l'économie centralisée, autoritaire et finalement entre les mains d'un parti minoritaire qui existe dans les pays de l'Est est un système économique qui fait supporter aux travailleurs une subordination qui a des caractéristiques très proches de celle que l'on trouve dans les entreprises françaises<sup>223</sup>

Michel Rocard, lui, lie dès le début des années 1960 les idées d'autogestion et de décentralisation qui devaient transformer de façon irrévocable les rapports économiques et politiques et redonner à la société civile toute sa place<sup>224</sup>. Le PSU avait, dès sa création, fait de l'autogestion un de ces principaux chevaux de bataille. Dans leur *Manifeste du PSU : contrôler aujourd'hui pour décider demain*, adopté par le congrès de Toulouse en décembre 1972, on trouve les définitions suivantes :

La réponse aux aspirations [des travailleurs] est contenue dans le mot d'autogestion : rompre avec l'organisation capitaliste du travail où la machine détermine les cadences et le geste de l'homme, retrouver son identité et maîtriser sa vie, n'être pas un objet que la société façonne, conditionne, rejette si nécessaire. [...] Il s'agit de libérer le développement des forces productives en les soumettant à des fins qui ne soient plus ni celles du profit, ni celles de l'accumulation, même d'un capitalisme d'Etat qui se baptiserait socialisme. [...] Il [...] s'agit [...] de ramener la production au rang qu'elle n'aurait jamais dû quitter, celui d'un des moyens parmi d'autres d'assurer le mieux vivre et l'épanouissement des hommes.<sup>225</sup>

Toutes ces idées qui gravitent autour de la SFIO pénètrent peu à peu le vieux parti même si la vocation révolutionnaire n'est jamais dénoncée, mais au contraire renforcée par le choc de mai 1968 qui exprime un désir de radicalité des jeunes électeurs français. Mais la Déclaration de principes de 1969, si elle reste fidèle au but révolutionnaire, prend tout de même des accents réformistes et intègre à son programme ces nouvelles idées telles l'autogestion.

Après le tournant d'Epinais et l'installation de F. Mitterrand à la tête du PS, un nouveau programme fondateur est rédigé en 1972. Ce texte est marqué par ce mot d'ordre de la

---

<sup>223</sup> Interview d'Edmond Maire par Claude Glayman, Panorama, 08/05/1970 in : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/I04282923/edmond-maire-definit-l-autogestion.fr.html>

<sup>224</sup> Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, op.cit. ; p.106

<sup>225</sup> Parti socialiste unifié, *Contrôler aujourd'hui pour décider demain*, manifeste adopté par le Congrès national du PSU en décembre 1972, éd. téma, Paris, 1972 ; p.99-101

« rupture », déjà utilisé par F. Mitterrand lors de son discours au congrès d'Epinau lorsqu'il posait la question :

Réforme ou révolution ? J'ai envie de dire [...] oui révolution. Et je voudrais tout de suite préciser, parce que je ne veux pas mentir à ma pensée profonde, que pour moi, sans jouer sur les mots, la lutte de chaque jour pour la réforme catégorique des structures peut être de nature révolutionnaire. Mais ce que je viens de dire pourrait être un alibi si je n'ajoutais pas une deuxième phrase : violente ou pacifique, la révolution c'est d'abord une rupture. Celui qui n'accepte pas la rupture – la méthode, cela passe ensuite -, celui qui ne consent pas à la rupture avec l'ordre établi [...] celui-là, je le dis, il ne peut pas être adhérent du Parti socialiste.<sup>226</sup>

Mais le lecteur attentif du long texte *Changer la vie* s'aperçoit vite de l'équilibre du programme qui mêle mots d'ordre révolutionnaire et futures mesures réformistes. Toujours tendus vers le but de conquête du pouvoir, les rédacteurs<sup>227</sup> de *Changer la vie* intègrent les résultats des débats sur l'économie extérieurs au parti pendant les années 1960 et les raisonnements des experts en économie qui entourent maintenant le premier secrétaire. L'image générale qui se dégage est donc celle d'un socialisme démocratique renoué, adapté aux changements modernes de la France.

Le programme de gouvernement *Changer la vie* présente de façon très détaillée l'action future du PS au pouvoir ; ce texte doit répondre à plusieurs défis : il doit afficher une certaine pureté doctrinale avec un ancrage à gauche, à partir de sources marxisantes, à la fois pour illustrer l'authenticité de la refondation du parti depuis le congrès d'Epinau mais aussi pour montrer la compatibilité du PS lors d'une future union programmatique avec le PC ; en même temps, il doit montrer à un électorat plus modéré qu'il connaît les limites posées par un cadre économique qui reste dans un premier temps capitaliste. Le programme révèle à la fois le projet de rénover la société française<sup>228</sup> et une volonté de se donner les moyens de cette modernisation par la maîtrise de l'économie et la construction d'une démocratie économique portée par le dynamisme d'une nouvelle croissance<sup>229</sup>.

La partie économique du texte est ambitieuse et les auteurs dessinent une sorte de pari moderniste où l'action politique redonnerait une place centrale à l'Etat – qui est dans ce schéma modernisateur, régulateur, innovateur – grâce au triptyque formé par trois mots d'ordre : nationalisations, planification et participation responsable des citoyens.

---

<sup>226</sup> Discours au congrès de l'unité des socialistes de François Mitterrand, Epinau, 13 juin 1971 ; in : Ouraoui (Mehdi) (éd), *Les grands discours socialistes français du XX<sup>ème</sup> siècle*, op.cit. ; p.149

<sup>227</sup> F. Mitterrand, après sa victoire au congrès d'Epinau, confie à cinq commissions placées sous la direction de J.P. Chevènement, la rédaction du projet socialiste « Changer la vie ».

<sup>228</sup> Dans ses parties 2 « Le pouvoir aux citoyens », 3 « Changer la vie » et 4 « Un nouvel internationalisme ».

<sup>229</sup> Dans ses parties 1 « La démocratie économique », 5 « Maîtriser l'économie » et 6 « Un nouveau modèle de croissance ».

Ainsi, le but absolu du programme est de construire une démocratie économique grâce à laquelle la démocratie politique deviendra plus réelle<sup>230</sup> et le citoyen un acteur responsable au sein de l'entreprise. Il s'agit de rendre à la société le pouvoir sur l'économie qu'elle a perdu et de réorienter en profondeur le capitalisme. Cette réorientation sera possible en conjuguant quatre forces : l'intervention de l'Etat sous la forme de nationalisations, l'action d'un système socialiste de crédit, le contrôle démocratique de l'entreprise par ses salariés, et une cohérence générale assurée par la planification.

L'Etat, au service de la nation, interviendra dans la vie des entreprises par la prise de contrôle du pouvoir et de la propriété sous la forme d'une nationalisation<sup>231</sup>. Cette dernière concernera les entreprises stratégiques et, en premier lieu, les banques, les assurances, les holdings financières qui constituent le système nerveux de l'économie. La méthode de l'appropriation collective ou nationalisation est justifiée car « *l'appropriation collective des moyens de production est la condition même d'une gestion socialiste* »<sup>232</sup>. Au-delà, cette appropriation collective pourra concerner des secteurs industriels stratégiques ou monopolistiques. Ainsi, le secteur public « *sera restauré, socialisé et étendu* »<sup>233</sup> et les socialistes s'attacheront à encourager d'autres formes juridiques de l'appropriation collective, telles les entreprises coopératives ou mutualistes, les entreprises publiques créées par des collectivités locales ou des sociétés d'économie mixte où les collectivités publiques sont majoritaires<sup>234</sup>.

Le système de crédit, désormais nationalisé<sup>235</sup>, fonctionnera donc selon des critères différents de ceux employés dans l'économie purement capitaliste : aux seuls critères de rentabilité des capitaux engagés se substituera un ensemble de critères comme l'intérêt collectif, la cohésion sociale ou l'avenir à long terme du projet. Partant, ce système socialiste de crédit dirigera l'épargne vers des investissements encouragés par la nation. Le programme prévoit une véritable tutelle du politique sur l'appareil financier et n'envisage pas du tout que l'autorité monétaire soit indépendante car pour « *réaliser ses objectifs, un gouvernement socialiste doit*

---

<sup>230</sup> La présentation du programme explique que « *la révolution de 1789 a fondé la démocratie politique en France. Le socialisme de 1973 jettera les bases de la démocratie économique* ». in : Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, éd. Flammarion, Paris, 1972 ; p.13

<sup>231</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.70-74

<sup>232</sup> Ibid, p.62

<sup>233</sup> Ibid, p.68

<sup>234</sup> Ibid, p.75

<sup>235</sup> Il est nationalisé mais la concurrence est maintenue : le programme précise bien à plusieurs reprises qu'il ne s'agit pas de recréer de nouveaux monopoles. Donc « *la nationalisation et la restructuration de l'appareil bancaire ne porteront pas atteinte au principe de la concurrence et les organes régionaux de financement seront privilégiés* ». in : Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.71

*évidemment maîtriser les mécanismes financiers, tenir en main les institutions monétaires, contrôler strictement le crédit et les investissements »*<sup>236</sup>.

Le contrôle de l'entreprise viendra aussi des salariés qui interviendront davantage : le passage intitulé « *Vers l'autogestion* » décrit un processus au terme duquel les salariés prendront le contrôle des entreprises concernées, en passant par des accords et négociations entre les travailleurs et l'Etat. La mise en place de l'autogestion sera le stade ultime de l'émancipation des travailleurs, de la reconnaissance de leurs droits :

C'est l'idéal du socialisme, l'autogestion étendue à la société signifie la fin de l'exploitation, la disparition des classes antagonistes, l'abolition du salariat, la réalité de la démocratie. [...] l'autogestion ne doit pas être considérée en 1972, comme plus utopique que ne l'était la démocratie parlementaire à l'époque de Jean-Jacques Rousseau.<sup>237</sup>

Enfin, la dernière pièce de l'édifice socialiste consiste à assurer la cohérence générale des différentes branches de l'économie par une planification démocratique<sup>238</sup> :

Le rôle de la planification démocratique est de pourvoir à ce que les choix économiques soient ceux de la démocratie, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens. Il est aussi de faire en sorte qu'ils soient efficaces, c'est-à-dire compatibles entre eux et conformes aux objectifs qui les ont justifiés.<sup>239</sup>

Cette planification démocratique résultera de négociations entre tous les acteurs, économiques et politiques, et s'appuiera sur des données statistiques, des instruments de prévision fournis par un organisme neutre.

Cet ensemble de mesures conduiront à une économie différente de l'économie de marché pure où les acteurs économiques et le système bancaire sont libres et où la seule sanction qui régit les flux est la réussite financière née d'une rentabilité commerciale ou industrielle validée sur le marché. A l'opposé, dans cette vision d'une société imaginée par les socialistes français, les choix économiques ne sont plus le seul fait du marché mais les acteurs économiques sont aiguillés par d'autres critères, incités par le système de crédit socialisé qui favorise tel ou tel investissement, orientés par la planification ou influencés par un secteur public qui détient les industries clefs. En résumé, cette volonté du politique d'agir sur l'économie est à contre-courant de la vision libérale de l'économie.

---

<sup>236</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.219

<sup>237</sup> Ibid ; p.63

<sup>238</sup> Il est essentiel de bien différencier la planification démocratique du plan dirigiste des pays communistes ; le plan démocratique des socialistes français se veut régionaliste, décentralisé et résultat de négociations entre tous les partenaires. Néanmoins, cette idée de plan découle directement des plans appliqués en France après la seconde guerre mondiale qui visaient à permettre une reconstruction cohérente de l'économie ; en outre, dans l'esprit de la Résistance, le plan avait aussi une mission de contrat social. Les manuels de macro-économie pointent bien l'étape des négociations entre les acteurs (Etat, industrie, agriculture, syndicats) qu'implique le Plan démocratique français. Cf Stoleru (Lionel), *L'équilibre et la croissance économiques. Principes de macro-économie*, op.cit. ; p.537-540

<sup>239</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.75



Or les socialistes français ne sont pas dupes ; ils savent que l'économie française est insérée dans le monde occidental, régi par le jeu international du libre-échange et les règles d'échange et de valorisation capitaliste ; s'ils veulent réorienter le capitalisme en France, ils sont conscients des limites à ne pas franchir pour ne pas détruire les équilibres généraux de l'économie nationale et empêcher ainsi le succès de l'expérience de démocratie économique. Dans cette perspective, la partie 5 de *Changer la vie* intitulée « *Maîtriser l'économie* »<sup>240</sup> rappelle les contraintes et énumère toutes les conditions qu'il faudra respecter pour ne pas compromettre les avancées vers le socialisme.

Principal problème à résoudre : que la monnaie nationale ne perde pas de sa valeur. Il faut donc lutter contre la fuite des capitaux – en maîtrisant l'appareil bancaire, en mettant en place un contrôle des changes strict, en réglementant les mouvements de fonds au sein des multinationales mais aussi en comptant sur la solidarité des partenaires européens –, et contre l'inflation – faire pression sur les entreprises pour plus de stabilité des prix, assurer la concurrence. De même, l'équilibre de la balance des paiements doit être respecté, synonyme d'un commerce extérieur équilibré et d'un déficit commercial acceptable<sup>241</sup> et les comptes publics doivent être maîtrisés – en mettant en place une meilleure fiscalité, par exemple.

Ainsi, le PS, dans ce programme, mêle plusieurs aspects de théorie économique qui semblent parfois antinomiques : il garantit la propriété privée, il a conscience des limites imposées au système de transformation de l'économie par le maintien des équilibres économiques indispensables à l'expansion ; équilibres liés à l'insertion de la France dans un système de libre-échange international. Mais en même temps, il compte, par des outils contraignants « maîtriser l'économie », la réorienter complètement sur le chemin du socialisme.

L'équilibre entre les objectifs d'une société socialiste et le respect des contraintes d'un environnement capitaliste sera respecté si à la logique uniquement financière du capitalisme les acteurs parviennent à substituer une croissance d'une logique supérieure, favorisant la cohésion sociale et générant moins d'inégalités<sup>242</sup>.

Dans ce programme, les idées nouvelles d'autogestion ou d'économie mixte, qui parviennent à allier doctrine économique socialiste d'une part et démocratie et liberté des acteurs d'autre part, prennent une place de choix. Par ailleurs, l'action de l'Etat est une clef de voûte du

---

<sup>240</sup> Ibid, p.211-232

<sup>241</sup> Le texte insiste sur ce point en expliquant que « *le commerce extérieur représente les deux tiers de la balance des paiements. Son équilibre est d'une importance vitale pour la stabilité de la monnaie* », in : Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p. 214

<sup>242</sup> Cette idée fait l'objet de la conclusion du programme, la partie intitulée « *Un nouveau modèle de croissance* », in : Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.235-243

système : un Etat démocratique qui impulse, est l'instigateur du changement ; un Etat modernisateur, régulateur, innovateur, instituteur du social<sup>243</sup>. Cette caractéristique s'inscrit dans la tradition historique française, notamment dans la période de refondation de la République en 1945-46 et correspond aussi à une dynamique de l'histoire à long terme où l'Etat transforme la société française.

Au chapitre des limites à ne pas enfreindre, pour que le programme du PS aboutisse, figure à la première place la contrainte extérieure : la France socialiste compte sur la solidarité des partenaires européens face à une possible fuite des capitaux, et le texte évoque, dans la partie sur le « *Nouvel internationalisme* »<sup>244</sup>, le système d'interdépendance économique dans lequel la France s'insère et son obligation de rester membre de ces structures internationales, sous peine de déclin et d'impossibilité à mener à bien sa transformation. Dans ce contexte, le fait que la France soit membre de la CEE et ait intégré le marché commun prend une dimension importante dans l'analyse du PS : il devient incontournable de prendre position sur le fonctionnement de la CEE et de proposer une vision pour allier les évolutions socialistes françaises et le développement du marché commun.

Le PS et le SPD viennent du même terreau ; ils portent tous deux l'héritage socialiste dont ils ont gardé les deux principes fondamentaux : l'aspiration à la justice et à la solidarité au sein de la société dont ils ont la charge. Parallèlement, ils défendent dans chacune de leurs décisions ou actions la démocratie et le legs des conquêtes républicaines.

Cependant, ils évoluent dans des cadres nationaux différents et développent des doctrines économiques différentes. Alors que le SPD a pleinement intégré l'économie de marché à sa doctrine, le PS cultive une certaine ambiguïté par rapport à ce système économique : il l'accepte car le marché fait référence à la notion de liberté des acteurs, mais il désire le transformer en profondeur. Son but ultime est de construire un nouveau système inédit, fondé sur l'intervention de l'Etat et la définition d'une nouvelle croissance qui fait référence à un changement radical des rapports de production et à une planification étatique.

Ainsi, les outils et instruments de politiques macro-économiques prônés par le PS et le SPD sont très différents : le SPD, qui assume d'être devenu complètement réformiste, a une vision très ordo-libérale du pilotage de l'économie : il faut avant tout laisser le marché libre où la concurrence est assurée par un organisme indépendant, car les acteurs libres du marché sont à

---

<sup>243</sup> « *L'Etat est un producteur de sociabilité décisif, chargé d'instituer et de réguler la politique et le social.* » in : Rosanvallon (Pierre), *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, op.cit. ; p.95-99

<sup>244</sup> Nous étudierons en détail la quatrième partie intitulée « *Vers un nouvel internationalisme* » au chapitre suivant de ce travail.

la source de la prospérité générale. L'Etat n'est pas un acteur économique, le système bancaire reste indépendant. Mais l'Etat a le devoir d'aiguiller les acteurs privés et de rééquilibrer ensuite la richesse mal répartie – en menant une politique sociale -, d'assurer une égalité entre les citoyens et d'inciter par une politique budgétaire certains investissements : l'Etat est donc avant tout gardien des équilibres.

Dans une autre optique, le PS tient à son idée de transformation socialiste de la société ; et c'est par l'Etat, qui occupe historiquement en France une place très centrale, que ce changement se fera. Le PS défend l'utilisation de toute une palette d'outils, tels les nationalisations, la maîtrise du système bancaire, un secteur public fort ou une planification de grande envergure, pour réussir cette transformation. Alors que le SPD respecte une certaine indépendance de la sphère économique, le PS, dans ses discours théoriques, prône une action directe du pouvoir politique sur les décisions économiques.

Au-delà, le PS et le SPD s'opposent sur la notion de transformation de l'ordre social : alors que le SPD donne une grande place à l'épanouissement de l'individu et à sa capacité d'influer sur les structures économiques, le PS transpose au niveau économique la notion d'égalité induite par l'établissement de la démocratie. Le SPD appelle de ses vœux :

[...] une société dans laquelle chaque être humain pourra développer librement sa personnalité et pourra participer en tant que membre actif et responsable de la communauté à la vie politique, économique et culturelle de l'humanité.<sup>245</sup>

Le PS d'une toute autre manière, insiste sur le fait que :

De même que la Révolution de 1789 a créé le libre citoyen de la République politique, les socialistes veulent créer le citoyen responsable de la démocratie économique.<sup>246</sup>

Ainsi, les socialistes français défendent le concept d'égalité alors que les sociaux-démocrates allemands se concentrent sur la notion d'égalité des chances<sup>247</sup>.

Au début des années 1970, les positions des deux partis sur leur échiquier politique national respectif sont très différentes : le SPD est au pouvoir, il doit mener les affaires du pays et, depuis le congrès de Bad Godesberg, il a réglé le problème du fossé entre théorie socialiste et pratique réformiste. Le PS, lui, vient à peine de refonder le parti, de changer toute l'équipe dirigeante et il se trouve dans une dynamique de conquête électorale. Dans ce cadre, il

---

<sup>245</sup> *Le programme fondamental du parti social-démocrate*, Programme adopté au congrès extraordinaire de Bad Godesberg – 13-15 novembre 1959, op. cit.

<sup>246</sup> Présentation du programme *Changer la vie* par François Mitterrand, Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.33

<sup>247</sup> Notion reprise dans plusieurs textes, comme par exemple le rapport de la Commission Europe du parti en 1975 qui emploie le terme de « *Sicherung der Gleichheit der Lebenschancen* » ; in : Vorstand der SPD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.35 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655

cherche par exemple l'alliance avec le PC et doit donc modeler sa doctrine pour qu'elle soit compatible avec celle des communistes.

Ces deux partis vont être confrontés, dans les années 1970, à une crise économique sans précédent depuis la seconde guerre mondiale ; cette nouvelle situation va éprouver leurs doctrines économiques. Cette crise est déclenchée par des événements ponctuels, notamment les deux chocs pétroliers et les désordres monétaires qui en résultent, mais le ralentissement de la croissance provoqué par cette crise est aussi le signe d'un bouleversement plus profond : en effet, les échanges se déroulent dans un ensemble mondialisé et dans ce contexte, deux phénomènes apparaissent. Il y a tout d'abord une accélération de la concurrence entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon et, parallèlement, une nouvelle division du travail se met peu à peu en place entre les nations, laissant une place aux économies émergentes. Pour les économies européennes, ces deux nouvelles données du jeu international signifient un choc de compétitivité : les pays européens, pour maintenir leur avance technologique, doivent réussir à se positionner sur de nouveaux produits et de nouveaux marchés.

Les pays européens vivent donc d'un côté la belle réussite d'un marché commun qui a décuplé les échanges intra-communautaires mais, de l'autre, ils doivent répondre aux chocs économiques mondiaux ponctuels tels les chocs pétroliers et faire face au défi de l'innovation technique pour garder leur place de leader au sein du commerce mondial.

Face à ces mutations et à la place des pays européens dans le nouvel équilibre international, les sociaux-démocrates allemands et les socialistes français se positionnent différemment. Les sociaux-démocrates cherchent en permanence à s'adapter à la réalité, à prendre des décisions concrètes pour répondre aux changements ; ils acceptent très vite le nouveau partage avec les pays émergents et n'ont de cesse de relever le défi technologique pour que les entreprises ouest-allemandes gardent des positions de leaders sur leurs marchés. Les socialistes français – même si nous verrons que l'arrivée au pouvoir fera évoluer leur discours – optent, tout au long des années 1970 pour une analyse de la crise suivant un schéma socialiste : cette dernière est une crise du capitalisme qui marque un pas de plus vers l'effondrement d'un système économique non satisfaisant ; le parti se tient donc prêt à une rupture avec le capitalisme. Ce discours socialiste perdure dans les années 1980 et les textes officiels continuent de planifier une « *transformation fondamentale des rapports de production* »<sup>248</sup> pour sortir de la crise.

---

<sup>248</sup> La motion d'orientation du congrès de Bourg-en-Bresse explique : « *Cette crise (économique, sociale, internationale) ne pourra se résoudre réellement et à terme sans une transformation fondamentale des rapports de production et donc de la condition des travailleurs.* » in : Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°105, décembre 1983, Paris ; p.5

Nous verrons, au chapitre 4, les grandes différences de discours et d'analyse entre le PS et le SPD sur les questions liées à la crise et au marché commun.

Car cette crise renvoie ces partis au problème de l'insertion de la France et de la RFA dans un jeu d'échanges international, et notamment à l'interdépendance entre les économies européennes au sein de l'ensemble économique régional de la CEE. Ces facteurs qui s'imposent sur le devant de la scène économique constitueront de nouveaux paramètres à insérer dans l'argumentaire du PS et du SPD. Le thème du marché commun devient alors un point central car il est directement lié à la question des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la crise économique et assurer le bien-être des citoyens.

## Chapitre 4 : Fonctionnement et avenir du marché commun : les analyses et les discours du PS et du SPD

Entre 1957 et le début des années 1970, le thème de la construction européenne et du marché commun ne se situe pas au cœur des préoccupations du PS et du SPD. Ces derniers sont en effet absorbés par leurs débats doctrinaux plus théoriques : le SPD se consacre à l'élaboration d'une nouvelle doctrine économique et à la réalisation de son tournant programmatique acté depuis 1959, et le PS est occupé à sa refondation, qui voit non seulement le changement du nom du parti mais surtout l'installation au début des années 1970 d'une nouvelle direction du parti. Parallèlement, la réalisation de l'union douanière puis les débuts du vrai marché commun se déroulent à un autre niveau, dans cette nouvelle sphère européenne quasiment détachée de la réalité des partis qui gèrent des problématiques nationales.

Or deux évolutions changent la donne au début des années 1970. D'une part, l'achèvement en 1968 de l'union douanière et la construction toujours plus étroite d'un grand marché qui assurera la liberté de circulation des marchandises, des hommes mais aussi des services et des capitaux ; les partis politiques ne peuvent plus éluder les interdépendances étroites créées par ce nouvel ensemble économique et qui, peu à peu, induit des conséquences directes sur leur marge de manœuvre politique. D'autre part, après deux décennies de prospérité, l'irruption d'une dégradation de la situation économique et d'une crise sans précédent oblige les responsables et les partis politiques à prendre position pour trouver des solutions au problème principal engendré par une crise économique : le chômage de la population dont ils ont la charge.

Toutes ces problématiques sont liées : le marché commun qui s'est réalisé de façon fulgurante grâce à une libéralisation des échanges très rapide, à un encadrement juridique institutionnalisant ces lois économiques libérales<sup>1</sup> et qui se révèle être un formidable accélérateur de la vie économique ; la crise économique qui est transnationale – l'année 1970-71 marque par exemple le début de la crise du système monétaire international<sup>2</sup> – et identifiée comme le signe d'un capitalisme qu'on a laissé se développer sans garde-fous ; et enfin l'impuissance des Etats dépossédés de certains leviers pour peser sur les équilibres

---

<sup>1</sup> Sur l'organisation du marché commun et l'encadrement juridique, cf. Partie I, chapitre 1, point C, chapitre 2, point B et l'article suivant : Denord (François), Schwartz (Antoine), « *L'économie (très) politique du traité de Rome* », in : Politix, op.cit. ; p.35-56

<sup>2</sup> Après le 15 août 1969, quand Richard Nixon décida de suspendre la convertibilité du dollar, on se dirigea vers un système d'étalon dollar ; les règles de Bretton Woods sont remises en question, l'ancien système monétaire international perd ses fondements. L'instabilité du système monétaire international rend la construction européenne très difficile car elle a besoin d'un environnement monétaire stable pour son marché commun.

économiques nationaux sans possibilité de retrouver au niveau européen un encadrement commun pour agir sur l'économie.

La crise et le chômage deviennent le problème principal des forces politiques, au cours des années 1970, et le PS et le SPD prennent donc position avec précision sur le marché commun et l'édifice économique dont leurs pays dépendent étroitement.

Comment ces deux partis de gauche traitent-ils la problématique du marché commun ? Comment l'insèrent-ils dans leurs doctrines économiques respectives ? Face à la crise économique internationale et au rayon d'action limité des Etats, quelles solutions préconisent-ils pour améliorer ou changer le fonctionnement du marché commun ? Comment lier la doctrine économique du parti *a priori* fondée sur la justice sociale, la solidarité et la répartition équitable des richesses et les paramètres plutôt libéraux du marché commun, le tout sous les contraintes de la crise économique ? Le marché commun peut-il être un remède à la crise ?

Dans ce chapitre, nous analyserons les positions officielles du PS et du SPD sur la question du marché commun et nous étudierons ainsi les motions de congrès, les textes de conclusion de conventions, les déclarations des dirigeants ou la presse du parti, bref, tous les documents officiels qui clôturent les débats et donnent les directions que suivra le parti. Nous laisserons de côté, dans un premier temps, les discussions et les affrontements internes aux partis sur les questions de la construction européenne et du marché commun<sup>3</sup>.

## A. La position claire du SPD

Contrairement au parti socialiste qui reste jusqu'en 1981 dans l'opposition, le SPD est à la tête du gouvernement dès le début de notre période. Après deux décennies marquées par la prédominance de la CDU sur la scène politique de la RFA, l'élection de Willy Brandt, porté par son charisme et son bilan très positif d'ancien ministre des Affaires étrangères, concrétise tous les espoirs de la gauche allemande pour enfin rénover la société et faire de ses trois mots d'ordre « Liberté, justice et solidarité »<sup>4</sup> le fondement de son action. Déjà rompus à l'exercice gouvernemental qu'ils ont pratiqué entre 1966 et 1969 au sein de la Grande coalition, les sociaux-démocrates allemands ont effectué un long chemin pour concilier doctrine théorique

---

<sup>3</sup> Nous aborderons cette question des affrontements et dissensions internes plus tard : Cf. Partie IV, chapitre 7, point A « Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé » ; p.383- 404 du présent travail

<sup>4</sup> Trois mots d'ordre qui sont proclamés par le programme de Bad Godesberg en 1959 et resteront pendant toute la période étudiée une pierre d'angle du discours du SPD.

et pratique. Le programme de Bad Godesberg, véritable tournant dans l'histoire programmatique du parti, actait déjà en 1959, par ses principes qui seront repris ultérieurement dans les textes du SPD de notre période, cette évolution : renonçant aux termes de marxisme et de lutte des classes, ce texte acceptait en matière économique les fondements libéraux de l'économie sociale de marché et se fixait comme méthode de faire évoluer cet ordre économique par modifications successives<sup>5</sup>. Par là-même, le SPD fait sienne la phrase d'Helmut Schmidt selon laquelle « *les bénéfiques d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* »<sup>6</sup>, et il ancre son action et son discours dans la réalité économique existante fondée sur le libre marché.

Ce positionnement du SPD facilite l'adhésion du parti au projet de marché commun européen dont les principes relèvent de l'économie de marché et du libre-échange. Il y a une adéquation entre la doctrine économique du SPD et le projet européen : tous deux s'appuient sur les forces libres du marché comme base d'un système économique qui fonctionne bien.

Cependant, le SPD demeure un parti qui place au cœur de son action la justice sociale et la solidarité et si le parti a fait siens les principes du libre-échange, il est conscient des manques du seul marché pour pallier les inégalités. Au niveau national, l'Etat intervient alors, en menant une politique économique et budgétaire active, pour orienter l'action des acteurs du marché, résorber les déséquilibres sociaux ou encourager l'activité dans les secteurs importants pour la collectivité. Au niveau européen, l'échelon politique qui pourrait jouer ce rôle de contrepoids au marché fait défaut : l'enjeu pour le SPD sera donc de proposer des solutions pour allier marché libre et action du pouvoir politique. En élaborant son argumentation sur ces bases, le SPD montre peu à peu qu'il est prêt à approfondir nettement le projet d'intégration économique européenne jusqu'à en faire une vraie union politique.

### ***Marché commun européen et doctrine économique du SPD à l'unisson***

Le fonctionnement du marché commun européen allie deux principes : la liberté des acteurs économiques et une concurrence libre et non faussée assurée par l'action conjointe de la Commission et de la CJCE. Comme nous l'avons montré plus haut<sup>7</sup>, l'autre volet du traité de

---

<sup>5</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.3.3 ; in : SPD, Jahrbuch der Sozialdemokratischen Partei Deutschland 1975-1977, Neuer Vorwärts-Verlag Nau, Bonn-Bad Godesberg ; p.439

<sup>6</sup> Bundeskanzler Helmut Schmidt vor der sozialdemokratischen Bundestagsfraktion am 12. November 1974 - Zur wirtschaftlichen Lage, p.8. Il dit dans le détail: « les profits d'aujourd'hui déterminent les investissements de demain et les investissements de demain représentent les emplois de demain et les revenus globaux d'après-demain ». Archives de la FES, Bundestagsfraktion, AK/ Aussenpolitik, dossier n°18846

<sup>7</sup> Cf. Partie I, chapitre 1, point C « L'intégration économique européenne : une entreprise libérale ? » ; p.75-90



Rome qui prévoyait des politiques communes et une intégration positive n'a pas été suivi d'effets – sauf dans le cas de la PAC.

De son côté, depuis le congrès de Bad Godesberg, le SPD s'est détaché des héritages socialistes en matière économique et il a fait de l'économie sociale de marché le centre de sa doctrine économique : ce système d'économie sociale de marché place la liberté des acteurs, la concurrence et l'innovation au premier plan mais donne aussi à l'Etat un rôle, celui de corriger les déséquilibres créés par le marché et de mener une politique économique de redistribution des richesses engendrées par la croissance économique.

Le *Cadre d'orientation economico-politique pour les années 1975-1985*, texte qui récapitule point par point la stratégie du SPD pour la décennie, reprend les principes du programme de Bad Godesberg : il est nécessaire de laisser les mécanismes du marché fonctionner de façon autonome<sup>8</sup> tout en compensant ses manques. La première faille du marché livré à lui-même est la question de la concentration du pouvoir économique entre quelques mains : pour assurer un bon fonctionnement du marché, il est donc impératif d'instaurer « *une réglementation juridique rigoureuse de la concurrence* »<sup>9</sup> pour éviter les concentrations – qu'elles soient privées ou publiques – et pour interdire « *les accords de branches sur les calculs d'échantillons, les calculs mixtes, les recommandations de prix et les ententes sur les prix etc* »<sup>10</sup>. Le *Cadre d'orientation pour 1975-1985* reprend les termes du programme de Bad Godesberg :

[le SPD] approuve [...] le marché libre où règne toujours une vraie concurrence. Mais là où les marchés se trouvent sous la domination de particuliers ou de groupes, il faut prendre des mesures variées pour préserver la liberté économique.<sup>11</sup>

Sur ces principes du marché, la doctrine du SPD et celle du marché commun sont en parfaite adéquation : le modèle européen reprend le schéma des acteurs économiques libres et d'une surveillance étroite de la concurrence par des organes indépendants. Le marché peut alors remplir les objectifs de croissance et d'emploi.

Cependant, si au niveau européen l'intégration uniquement par le marché semble être le but ultime à atteindre, le SPD ne se satisfait pas du seul marché qui montre bien d'autres failles et ne garantit, par exemple, ni la justice sociale ni les investissements dans certains secteurs

---

<sup>8</sup> Le Cadre d'orientation insiste sur les « *mécanismes du marché autonomes* », sur « *l'espace de liberté indispensable pour une dynamique économique* » et sur le fait de « *laisser au marché ce qu'il est capable de mieux réaliser* », Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.6 ; op.cit. ; p.449, 453 et 454

<sup>9</sup> Ibid, p.450

<sup>10</sup> Ibid, p.450

<sup>11</sup> *Le programme fondamental du parti social-démocrate*, Programme adopté au congrès extraordinaire de Bad Godesberg – 13-15 novembre 1959, op. cit. ; repris dans : Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.6.1

vitaux pour la société. Nous reviendrons en détail ci-dessous sur les garde-fous que le SPD instaure pour pallier ces manques, non seulement au niveau national, pour lequel l'Etat a un rôle à jouer, mais aussi au niveau européen, pour lequel la responsabilité politique est beaucoup moins aisée à définir et à mobiliser<sup>12</sup>.

Ainsi, le SPD ne critique pas la nature et l'organisation du marché commun qui est source de création de richesses ; l'interdépendance entre l'économie allemande et celles de ses partenaires européens représente pour le SPD un fait avéré, accepté et une condition de la prospérité. En effet, la structure de l'économie ouest-allemande se distingue par une caractéristique bien précise : la puissance de son commerce extérieur sur lequel une grande partie de la bonne santé économique du pays repose. Tous les programmes du SPD rappellent l'importance de l'exportation pour la RFA ; dès lors existe pour le SPD un lien de causalité direct entre l'ouverture des économies européennes, le fonctionnement du marché commun et la situation de l'emploi en RFA<sup>13</sup>. Partant, l'acceptation d'une libéralisation rapide des échanges n'est pas un sujet de débats, la RFA n'a pas peur du grand marché commun ; au contraire, il est synonyme de nouveaux débouchés pour son tissu d'entreprises dynamiques<sup>14</sup>.

Les sociaux-démocrates allemands accordent leur confiance aux entrepreneurs qui créent de la croissance et, conscients des possibilités de conquête de nouveaux secteurs offertes par le grand marché, ils réaffirment inlassablement leur volonté d'élargir la CEE : Willy Brandt s'engage dès le sommet de La Haye en 1969 en faveur de l'élargissement à trois nouveaux pays – Danemark, Irlande, Royaume-Uni –. Le programme de 1972 pour les élections au Bundestag reprend cet argument comme l'une des « *contributions du SPD pour une Europe unie* »<sup>15</sup> et le congrès de Hanovre, en 1973, se réjouit de la réalisation rapide de cet

---

<sup>12</sup> Cf. Partie II, chapitre 4, point A « La position claire du SPD » ; p.210-223

<sup>13</sup> « Plus de 20 % des biens et services produits chez nous – dans des branches industrielles importantes, ce taux est même supérieur à 50 % - partent aujourd'hui à l'exportation » in: Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.2 ; op.cit. ; p.436; « Nous avons besoin du grand marché communautaire de 270 millions d'Européens pour nos exportations et donc pour la garantie de nos emplois. » in: Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.6; « Notre pays est inséré dans un réseau international d'interdépendances économiques; un emploi sur quatre dépend de l'exportation. » in: Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Regierungsprogramm 1976-1980, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitagés von Dortmund*, 18-19 juin 1976; in: SPD, *Jahrbuch der SPD für die Jahre 1975-77*, op.cit.; p.525

<sup>14</sup> Le *Cadre d'orientation pour les années 1975-1985* du SPD revient sur « la multiplicité de petites et moyennes entreprises indépendantes [qui est] indispensable pour garantir une offre de biens et de services variée et adaptée aux évolutions ainsi qu'une concurrence efficace » in: Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 4.1 ; in: *Jahrbuch der Sozialdemokratischen Partei Deutschland 1975-1977*, p.464

<sup>15</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitagés in Dortmund*, 12-13 octobre 1972, in: SPD, *Jahrbuch der SPD 1970-1972*, Neuer Vorwärts-Verlag Nau, Bonn-Bad Godesberg ; p.511

élargissement<sup>16</sup>. Bien sûr, l'aspect économique n'est pas la seule raison qui pousse le SPD à soutenir l'élargissement du marché commun à de nouveaux membres<sup>17</sup>, mais l'enthousiasme du parti pour cette nouvelle ouverture du grand marché montre la confiance du SPD en la vitalité de ses entrepreneurs et son acceptation d'un système économique fondé sur le libre-échange qui convient à la structure de l'économie allemande.

Au-delà, le SPD associe très souvent l'analyse du marché commun européen à celle du marché mondial, l'horizon économique des entreprises allemandes ne se limite pas aux frontières de la CEE. Le SPD intègre dans son discours, et ce avec une grande lucidité, les interdépendances de l'économie allemande non seulement avec les partenaires européens mais aussi avec le reste du monde ; l'imbrication de l'économie allemande dans l'économie mondiale est « *une condition de la prospérité* »<sup>18</sup> et le SPD souligne l'importance d'un commerce mondial ouvert, sans mesures protectionnistes qui auraient des conséquences néfastes pour la croissance économique allemande<sup>19</sup>. La direction du parti affirmait nettement l'importance du commerce international pour l'emploi dans une déclaration en 1975 :

Un travailleur sur quatre en RFA produit pour l'exportation. Chaque perturbation du commerce mondial menace l'emploi chez nous. Notre gouvernement fédéral s'efforce de préserver des relations économiques mondiales solides. [...] Le Chancelier fédéral [...] s'efforce sans relâche de consolider le partenariat au sein de la Communauté européenne et avec les Etats-Unis.<sup>20</sup>

Le *Programme de gouvernement de 1983-1987* affirme à nouveau que le SPD « *s'opposera aussi dans le cadre des organisations internationales, à la limitation du commerce mondial* »<sup>21</sup>.

---

<sup>16</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitag von Hannover*, 10-14 avril 1973, in: SPD, *Jahrbuch des SPD 1973-1975*, Neuer Vorwärts-Verlag Nau, Bonn-Bad Godesberg ; p.419

<sup>17</sup> Des raisons historiques et géopolitiques jouent évidemment un rôle dans l'engagement européen de la RFA : son insertion dans l'Europe de l'ouest, économique, politique ou de la défense est logique pour la RFA. En outre, le SPD, dont beaucoup de dirigeants ont vécu les années d'exil en Grande-Bretagne a été très influencée par les Britanniques lors de la reconstruction de l'Allemagne de l'ouest. Pour beaucoup de dirigeants du SPD, l'insertion de la Grande-Bretagne était par exemple naturelle.

<sup>18</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 4.1 ; op.cit. ; p.464

<sup>19</sup> Le *Cadre d'orientation économique-politique de 1975-1985* liste les conditions imposées par l'économie mondiale dont dépend une croissance économique suffisante en RFA : il rappelle combien il est important que « *nos principaux partenaires commerciaux renoncent à prendre des mesures protectionnistes pour assainir leurs balance commerciale déficitaire. Une « guerre commerciale » aurait des conséquences imprévisibles sur notre économie* », in : Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.5 ; op.cit. ; p.447 et p.465, point 4.1.2

<sup>20</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Recklinghäuser Erklärung*, Beschluss der sozialdemokratischen Führungsgremien (Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission) zur Bundeskonferenz, 17 février 1975, Recklinghausen, in: SPD, *Jahrbuch der SPD 1973-1975*, op.cit. ; p. 475

<sup>21</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Das Regierungsprogramm der SPD 1983-1987*, Kundgebungen und Beschlüsse des Wahlparteitages in Dortmund, 21 janvier 1983, in: SPD, *Jahrbuch der SPD 1981-1983*, Neuer Vorwärts-Verlag Nau, Bonn-Bad Godesberg ; p.574

Tous les programmes du SPD traitent de la question de l'innovation et de la compétitivité, en ayant conscience du rôle des investissements privés. Le *Programme de gouvernement de 1983-1987* rappelle que l'industrie ouest-allemande doit rester compétitive et que le SPD a conscience de l'importance des investissements privés pour remplir cet objectif ; dans le même point du programme, le SPD insiste sur les bons résultats des petites et moyennes entreprises ouest-allemandes qui doivent être encouragées<sup>22</sup>. Le parti social-démocrate compte ainsi sur la compétitivité des entreprises allemandes et leur conquête de nouveaux marchés pour assurer la bonne marche de l'économie allemande et les ressources nécessaires pour redistribuer les richesses et assurer la justice sociale.

Le SPD, parti au gouvernement, n'a ainsi aucun problème d'acceptation de la nature libérale du marché commun ; il reconnaît son importance vitale pour l'économie allemande et la prospérité, sans laquelle aucune politique active de l'Etat en matière sociale n'est possible. Réaliste et tenu à faire montre de crédibilité en matière économique, le SPD ne remet pas en cause le fonctionnement du marché commun, fondé sur la liberté des acteurs et la concurrence non faussée.

Cependant, contrairement aux partis conservateurs, il est beaucoup plus attentif aux limites du seul système libéral et, par exemple, se montre très soucieux des équilibres entre la RFA et ses partenaires commerciaux – dont la majorité sont européens – : le parti explique ainsi à plusieurs reprises le danger de trop grands excédents commerciaux allemands qui sont en partie responsables des déficits des partenaires<sup>23</sup>. Enfin, il n'oublie pas le deuxième volet de sa doctrine qui est de corriger les déséquilibres et les inégalités créés par le marché dont le SPD sait bien que, seul, il ne répond pas aux exigences d'une société juste et solidaire.

### ***Corriger le libre jeu du marché commun ou l'action du pouvoir politique***

Le deuxième pilier de la doctrine économique du SPD est de remédier aux déséquilibres inhérents au marché libre pour réaliser le but d'une société à visage humain. Pour cela, le pouvoir politique remplit trois missions : veiller à ce que la concurrence soit bien assurée sur le marché – par l'intermédiaire d'organismes indépendants, de règles juridiques –, inciter les acteurs économiques à orienter leurs décisions en faveur de l'intérêt général, et protéger les personnes fragilisées par les forces du marché. En effet, le SPD identifie précisément les

---

<sup>22</sup> Ibid, p.575

<sup>23</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.5 ; op.cit. ; p.447. Ainsi le SPD défend une politique de hauts salaires pour atténuer ce déséquilibre, contrairement aux partis conservateurs qui éludent cette question au profit des bénéficiaires patronaux.

manques du marché : celui-ci ne garantit pas l'égalité entre les régions ou la justice sociale, mais aussi il ne développe pas en priorité les investissements dans des industries d'avenir ou il ne répond pas aux nécessités d'infrastructures<sup>24</sup>.

Pour pallier ces manques, le SPD envisage une action du pouvoir politique, représenté par l'Etat dans le cadre national, qui a à sa disposition des instruments de politique économique et sociale – le budget, les investissements publics ou la politique fiscale en sont des outils. Cela étant, le SPD se montre toujours très lucide et prudent sur la marge de manœuvre de l'Etat<sup>25</sup>, qui doit veiller à respecter la liberté des acteurs économiques. Le SPD, contrairement au PS parle plus volontiers de *Lenkung* – terme que nous avons traduit par « pilotage » – que de planification.

Les failles du marché identifiées par le SPD dans le cadre national se retrouvent au niveau européen et le parti rappelle, dans son programme pour les élections européennes de 1979, que « *l'économie de marché ne mène pas d'elle-même à la justice sociale* »<sup>26</sup>. Or depuis vingt ans, l'intégration européenne a libéralisé la circulation des marchandises mais elle n'a pas réussi à mettre en place des outils efficaces pour résorber les inégalités régionales ou sociales. Outre le fait de s'être concentrée uniquement sur une intégration par la libéralisation des échanges, la Communauté européenne manque cruellement d'un échelon politique à même de compenser les déséquilibres provoqués par le marché ; la tâche pour assurer une action politique qui contrebalance les forces économiques au niveau européen est donc ardue.

Cependant, si le défi est difficile, le SPD insiste sur l'irréversibilité du projet européen et la réalité immuable des interdépendances entre les économies européennes : seul, un Etat ne peut plus rien et il est primordial de trouver le moyen de piloter les décisions économiques à plusieurs. Le programme de Hanovre expliquait, dès 1973, que « *les possibilités des politiques conjoncturelles nationales sont fortement limitées* » et que « *les décisions nationales dans le domaine économique doivent être prises de plus en plus en concertation avec les partenaires* »<sup>27</sup>. Le *Cadre d'orientation de 1975-1985* reprenait cette idée :

Il ne faut plus [...] considérer la RFA comme une unité économique et politique isolée qui aurait en outre des relations avec l'étranger. Le degré atteint par les interdépendances à l'échelon international mais surtout

---

<sup>24</sup> Ibid, point 2.6. ; p.449-450

<sup>25</sup> Cf. sur ce point, Partie II, chapitre 3, point B « Le SPD d'après Bad Godesberg : tournant idéologique et responsabilités gouvernementales » ; p.163-181

<sup>26</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, in: SPD, *Jahrbuch der SPD 1977-1979*, Neuer Vorwärts-Verlag Nau, Bonn-Bad Godesberg ; p.479

<sup>27</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitag von Hannover*, 10-14 avril 1973, op.cit. ; p.398 et 418

européen exige bien plus de transformer la limitation de nos propres marges d'action [...] pour en faire le point de départ d'une politique économique réaliste orientée à long terme vers l'international.<sup>28</sup>

Le marché commun correspond au système économique accepté par le SPD, mais il est nécessaire que les pouvoirs politiques nationaux s'organisent au niveau européen pour combler les manques de forces économiques livrées à elles-mêmes. La base des modèles économiques allemand et européen étant la même, le SPD transpose au niveau européen les outils et solutions qu'il avait développés au niveau national.

Outre l'adéquation entre les systèmes économiques ouest-allemand et européen, la RFA a lié son destin national à celui de l'Europe de l'Ouest et les analyses du SPD sur le marché commun sont quasiment toujours liées à la problématique de la paix et de l'intégration de la RFA dans le bloc de l'ouest face au bloc communiste. En conséquence, le SPD fait preuve de prudence et d'un grand réalisme sur les propositions pour compléter l'intégration économique par un volet social. Les programmes du SPD identifient et sérient très concrètement les manques du projet européen ; face à l'absence d'un échelon politique, le marché commun génère plusieurs problèmes : des inégalités régionales, un laisser-faire par rapport aux firmes multinationales dont la mainmise sur le marché détruit la concurrence et menace aussi le pouvoir des Etats, la mise en place d'une croissance purement quantitative et non qualitative et surtout une hausse constante du chômage<sup>29</sup>. Au-delà, le grand marché ne répond pas aux exigences de formation des travailleurs, d'implication des syndicats et des travailleurs dans les décisions de la direction des entreprises et d'amélioration des conditions de travail.

Pour le SPD, l'action pour faire face à ces problèmes se déroule en trois temps.

Tout d'abord, et comme au niveau national, il faut assurer la compétitivité du secteur économique, primordiale pour engendrer de la croissance, créer de la richesse et permettre aux sociétés de prospérer. Le SPD insiste toujours sur le fait qu'il « *ne méconnaîtra pas l'importance et l'utilité, pour la société, de la fonction entrepreneuriale* »<sup>30</sup>. Au niveau européen, cette compétitivité passe autant par un bon fonctionnement interne au marché commun que par de bons résultats des entreprises européennes sur le marché mondial.

---

<sup>28</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.1 ; op.cit. ; p.434

<sup>29</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitages in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.;p.470

<sup>30</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages von Hannover*, 10-14 avril 1973, op.cit.; p.397

Pour garantir la compétitivité interne au marché commun, le SPD recommande de mener une politique de la concurrence stricte « *au niveau national et communautaire* »<sup>31</sup> et de veiller surtout à contrôler étroitement les firmes multinationales. Pour cela, le SPD propose de créer un instrument européen doté de compétences juridiques et techniques et dédié au contrôle de ces firmes, qui représentent de dangereuses « *puissances économiques d'une ampleur jusqu'à inconnue* » et qui arrivent « *à se soustraire au contrôle démocratique de la société et aux besoins des politiques économiques des pays* »<sup>32</sup>.

Dans son argumentation, le SPD n'oublie jamais la concurrence mondiale à laquelle sont soumises les entreprises européennes et l'un des titres du programme pour les élections européennes de 1979 s'intitule « *Façonner la transformation structurelle de l'économie mondiale* » : dans l'intérêt national et surtout pour assurer le plein emploi, il n'est pas question de ne pas arriver à s'adapter aux évolutions du marché mondial ; ce paragraphe insiste sur la nécessité pour les entreprises européennes de conquérir de nouveaux marchés et de trouver de nouveaux débouchés<sup>33</sup>. L'argumentation du SPD sur l'économie allemande se retrouve au niveau européen : sans compétitivité, sans profits, il n'y aura ni investissements, ni création d'emplois.

Au centre de cette notion de compétitivité se trouve le tissu de PME<sup>34</sup>, le programme européen de 1979 y consacre tout un point et explique leur importance vitale pour le marché commun : elles contribuent à un marché plus équilibré, font contrepoids aux positions dominantes et elles améliorent l'offre de marchandises et de services. La CEE devrait donc aider à leur développement ; pour cela le SPD propose de coordonner les programmes européens dédiés à l'innovation, d'améliorer l'accès des PME aux résultats de la recherche ou de leur donner un meilleur accès aux moyens des fonds européens. D'autres propositions du SPD sur ce sujet sont beaucoup plus ambitieuses : elles demandent l'harmonisation du droit

---

<sup>31</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit. ; p.479

<sup>32</sup> Ibid ; p.479

<sup>33</sup> Ibid ; p.478

<sup>34</sup> La question des PME, de leur importance pour la vitalité de l'économie, le bon fonctionnement du marché et la cohésion de la société est présente dans tous les textes officiels et programmes du SPD que le parti soit ou non au gouvernement. Ainsi le programme de 1983 reprend : « *nous approuvons en particulier les réalisations entrepreneuriales des artisans et d'autres petites ou moyennes entreprises indépendantes et nous voulons favoriser leur efficacité productive – et nous reconnaissons aussi leur contribution à la lutte contre le chômage.* ». in Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Das Regierungsprogramm der SPD 1983-1987*, Kundgebungen und Beschlüsse des Wahlparteitag in Dortmund, 21 janvier 1983, op.cit.; p.575

des entreprises, de la fiscalité, des systèmes d'assurances sociales ou la participation des travailleurs à la direction de l'entreprise<sup>35</sup>.

Par ailleurs, le SPD insiste sur la formation des travailleurs : pour être compétitives, les entreprises ont besoin de compétences et les travailleurs doivent avoir un droit à la formation tout au long de leur vie professionnelle.

Dans un deuxième temps, le SPD s'éloigne de la seule recherche de la compétitivité – où l'action du pouvoir politique est en creux – et développe l'idée d'un pilotage – *Lenkung* – macroéconomique initié par le pouvoir politique pour rendre ce dynamisme économique plus cohérent et pour accompagner le processus de mutation de l'appareil productif. Le SPD comprend bien que la concurrence mondiale a pour conséquence le développement de certaines branches de production alors que d'autres périclitent ou disparaissent, entraînant la faillite d'entreprises et l'obligation pour les travailleurs concernés de changer de secteur d'activité. Le SPD accepte ces changements inéluctables<sup>36</sup> mais il veut les accompagner, donner des clefs macroéconomiques pour aiguiller les décisions des acteurs économiques et attirer l'attention des décideurs ou des investisseurs – publics ou privés – sur un secteur d'avenir ou une incohérence de leur action. Pour cela, les outils prônés par le SPD sont incitatifs et ils consistent en la mise en place par le pouvoir politique d'instruments d'analyse, de diagnostic ou de prévision<sup>37</sup> pour examiner les décisions des acteurs économiques et pointer les incohérences si besoin.

Le SPD transpose ces idées au niveau européen et défend l'idée d'un pilotage des investissements au niveau de la Commission : les investisseurs, à partir d'un certain montant, déclareraient leur projet et ses conséquences sur l'emploi, l'environnement ou les technologies ; la Communauté disposerait d'un instrument pour classer les investissements, lier les investissements publics et privés et influencer la nature des décisions des acteurs privés. Au-delà, pour améliorer la capacité de prévision de la CEE, un nouvel institut

---

<sup>35</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.490

<sup>36</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, p.463 : « *Se concentrer sur la modernisation de notre économie, sur la garantie à long terme d'emplois compétitifs dans la concurrence internationale tient compte des changements de l'économie mondiale et de leurs répercussions sur la structure de l'économie et de l'emploi de la RFA.* » ou Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.478: le SPD analyse avec une grande lucidité les mutations inéluctables des appareils productifs allemand et européen, confrontés à la concurrence de pays émergents.

<sup>37</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.6.5 ; op.cit.; p.452



communautaire serait mis en place, auquel travailleurs et employeurs participeraient ensemble<sup>38</sup>.

L'autre idée principale pour mieux piloter et influencer les décisions des acteurs économiques est d'impliquer les travailleurs dans la direction des entreprises, dans une « cogestion » - *Mitbestimmung* –. Le citoyen doit pouvoir intervenir sur les questions de l'organisation de la production, sur les décisions concernant l'avenir de son entreprise. L'objectif de démocratisation de l'économie se retrouve au niveau européen et le SPD propose d'élargir les droits des travailleurs et des syndicats pour qu'ils puissent être mieux informés, consultés et participer aux processus de décision<sup>39</sup>. La cogestion et le rôle renforcé de syndicats européens seront ainsi un contre-pouvoir supplémentaire face à la mainmise des firmes multinationales sur le marché commun.

Cette exigence du contrôle de l'économie par les travailleurs et par leurs représentants est clairement affirmée dans le rapport de la commission pour la politique européenne du SPD remis en septembre 1975. Cette exigence ne peut être atteinte que par une « *démocratisation de tous les domaines de l'économie. Parmi toutes les voies possibles qui conduisent à une telle démocratisation, les sociaux-démocrates allemands donnent la priorité à la cogestion paritaire dans le domaine de l'entreprise. La cogestion paritaire au niveau européen devrait être réalisée sur la base de la réglementation d'entreprise.* »<sup>40</sup>

Enfin, dans un troisième temps de sa réponse aux failles du marché, le SPD fait état des actions directes et volontaristes des instances politiques pour atténuer et résorber les inégalités. Par des décisions politiques ou des lois, le pouvoir politique intervient directement pour rétablir les équilibres entre travailleurs ou entre régions et assurer la cohésion sociale. Le marché commun dégage des gains de productivité et ce cercle vertueux de l'expansion économique assure une augmentation de la masse des impôts et donc de la marge de manœuvre des Etats. Ceux-ci ont donc plusieurs leviers pour améliorer la cohésion sociale (notamment le pouvoir législatif), pour changer certains aspects de la vie professionnelle, et un pouvoir financier pour attribuer des aides directes ou indirectes et mieux répartir la richesse.

---

<sup>38</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.473

<sup>39</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.34

<sup>40</sup> Vorstand der SPD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.45 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655

La Communauté européenne ne dispose pas réellement d'outils pour mener une vraie politique économique, ce sont les Etats qui possèdent des instruments pour agir ; donc, la première recommandation du SPD est de coordonner les politiques nationales budgétaires et monétaires des Etats membres pour qu'elles poursuivent toutes le même but et prennent des mesures ensemble pour le plein emploi<sup>41</sup>. Ensuite, le SPD propose dès 1979 des mesures concrètes comme la réduction du temps de travail pour lutter contre le chômage : il défend l'introduction d'une semaine de travail de 35 heures et l'avancement de l'âge de la retraite. Ces mesures reprises dans le programme de 1984 devront être décidées simultanément dans tous les Etats membres et le SPD envisage un cadre européen pour mener à bien ces réformes et donner les orientations nécessaires aux Etats<sup>42</sup>. Un effort particulier devra accompagner les mutations de l'appareil productif en consacrant des moyens à la formation des personnes, notamment pour les reconversions dues à la cessation de l'activité dans certaines branches de l'économie ou la formation des jeunes<sup>43</sup>.

Par ailleurs, dans les secteurs où le marché ne répond pas aux nécessités de la collectivité, le SPD reprend l'idée des propriétés collectives – *Gemeineigentum* –, qui peuvent prendre la forme d'entreprises nationalisées avec un Etat actionnaire, ou municipalisées avec un *Land* actionnaire par exemple et dont la Communauté européenne doit accepter l'existence<sup>44</sup>.

Certaines compétences ont été déléguées au niveau communautaire, à l'image de la politique commerciale qui relève de la Commission, et le SPD explique qu'il est certes « *favorable à l'ouverture des marchés mais contre le diktat du marché mondial* »<sup>45</sup> ; la CEE doit mieux

---

<sup>41</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.472

<sup>42</sup> Ibid; p.474 et Sozialdemokratische Partei Deutschland, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.34

<sup>43</sup> Le programme européen de 1984 insiste particulièrement sur la question de la formation des jeunes, catégorie particulièrement touchée par le chômage de masse. Le SPD propose que les Etats consacrent 1 % de leur PIB pour financer une série de mesures pour la formation des jeunes : aide à la création d'entreprises, financement de postes d'apprentis ou création de postes dans le secteur public sont quelques pistes. in : Sozialdemokratische Partei Deutschland, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.38

<sup>44</sup> La nécessité de la propriété collective dans des cas où le marché ne répond pas correctement à la demande est rappelé dans le programme de 1979 mais on peut légitimement se demander comment cette forme d'entreprises pourra être acceptée par le marché commun soumis aux règles strictes de concurrence libre et non faussée : en effet, sur un marché national, l'initiative publique peut intervenir facilement pour nationaliser un secteur ; au niveau européen, la situation se complexifie car d'un Etat membre à l'autre, certains domaines vont être gérés différemment et entraîner des situations de concurrence déloyale. Si la question de la propriété collective peut être gérée au niveau national, elle a des conséquences plus compliquées au niveau du marché commun.

<sup>45</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschland, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.38 ; p.40

s'organiser pour mener les négociations commerciales mondiales et faire face au protectionnisme larvé des Etats-Unis ou du Japon.

Enfin, le SPD voudrait transformer les instruments communautaires dédiés à la solidarité en outils plus performants : le fonds régional, notamment, est appelé à devenir une pièce maîtresse de la politique de solidarité entre Etats membres et le SPD plaide pour une augmentation de ses moyens<sup>46</sup>. Dans le domaine social, le SPD est conscient que les politiques de redistribution restent nationales et le projet social-démocrate demande une harmonisation des législations sociales par le haut, en prenant pour références parmi les Etats membres les standards les plus favorables aux travailleurs<sup>47</sup>. Si le SPD défend ces mesures, elles demandent une très forte volonté et une communauté de vue de tous les gouvernements dont les dirigeants du parti social-démocrate savent bien qu'elles seront difficiles à réaliser.

Ainsi, le premier temps de l'action du SPD pour corriger les failles du marché, qui est d'assurer la compétitivité et de faire fonctionner le marché le mieux possible, correspond tout à fait à l'architecture du projet européen et peut être mis en place relativement facilement. Mais lorsque l'action plus directe d'un pouvoir politique est requise pour corriger les failles du marché et atteindre les buts de justice ou de solidarité primordiaux pour le SPD, les limites du système européen, qui n'offre pas les leviers politiques nécessaires, apparaissent en creux. Le SPD, pétri de réalisme et de lucidité, propose donc dans ses textes d'aller beaucoup plus loin dans l'intégration européenne et il semble prêt à engager son pays dans un ensemble économique et politique européen beaucoup plus abouti.

### ***Les propositions engagées du SPD pour approfondir l'intégration européenne***

Il y a un volontarisme du SPD à l'égard du projet européen qui parcourt tous les textes du parti pendant la période étudiée. L'engagement européen du parti social-démocrate, qui passe par l'ancrage de la RFA en Europe de l'ouest, ne fait plus aucun doute à la fin des années 1960 et Willy Brandt est non seulement le chancelier de l'*Ostpolitik* mais aussi celui qui s'engage dans la relance de La Haye<sup>48</sup>.

---

<sup>46</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.483

<sup>47</sup> Le programme de 1979 consacre toute une partie à la « *Communauté sociale* » et il explique que « *Le tissu solide de protection sociale, atteint dans certains Etats membres comme par exemple en RFA, ne doit pas être menacé. Une harmonisation graduelle de la protection sociale dans tous les Etats membres doit s'orienter en fonction du niveau le plus élevé obtenu.* » in: *ibid*; p.491

<sup>48</sup> Willy Brandt joue un rôle de premier ordre lors de cette conférence. Il organise son action autour de trois directions : l'adhésion britannique, la coopération monétaire et le rapprochement des modèles sociaux. Cf. Olivi

Or, si l'on souhaite que le projet économique européen de marché commun ébauché aboutisse et se consolide, il appelle logiquement un approfondissement des structures politiques de l'ensemble ou une intégration monétaire pour renforcer la création d'une zone commune économique conséquence du marché commun.

Le premier domaine d'approfondissement du projet européen se situe au niveau des institutions : une des conséquences logiques de l'engagement dans le projet économique européen, et pour que celui-ci ne soit pas seulement un marché livré à lui-même, est à terme de réaliser une vraie union politique. Cela engagera les membres de la CEE à redéfinir les champ de compétence des Etats pour pouvoir inventer une nouvelle forme de régulation et donc à accepter un partage de la souveraineté. Cette idée d'unification politique ne quittera jamais l'argumentaire européen du SPD : le *Cadre d'orientation 1975-1985* affirme que les sociaux-démocrates « *doivent poursuivre le processus d'unification politique de l'Europe avec fermeté et persévérance* »<sup>49</sup>, la motion du congrès de 1977 explique que la communauté européenne « *doit évoluer vers une communauté politique souveraine* »<sup>50</sup> et le programme de 1984 s'ouvre sur l'idée de dépassement de la communauté économique pour faire une vraie communauté et sur le terme d'« *Etats-Unis d'Europe* » comme but de leur engagement<sup>51</sup>.

Le SPD n'a aucun mal à accepter ce nouveau niveau politique supranational qui signifie à terme de délimiter les compétences des Etats par rapport au pouvoir politique européen. Cette subsidiarité entre différents étages de décision ne pose pas de grand problème au SPD qui est marqué par le fédéralisme allemand : il n'y a pas de discontinuité entre un possible modèle fédéral européen et le système fédéral allemand et le SPD est en mesure de concevoir un tel fédéralisme à l'échelle européenne. A plusieurs reprises, les programmes du parti revendiquent l'instauration d'une « *fédération européenne* »<sup>52</sup>, montrant par là-même leur disposition à franchir le pas d'une unification politique induisant une délégation d'une partie de la souveraineté de leur Etat national. Le programme de 1979 revendique l'engagement du

---

(Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit. ; p.104-105 et Gräfin-Dönhoff (Marion), *Deutschland – Deine Kanzler. Die Geschichte der Bundesrepublik 1949-1999*, éd. Siedler, Munich, 1999 ; p.208-209

<sup>49</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.1 ; op.cit. ; p.434

<sup>50</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages in Hamburg*, 15-17 novembre 1977, in: *Jahrbuch der SPD, 1977-1979*, op.cit. ; p.375

<sup>51</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.5

<sup>52</sup> Notamment le congrès d'Hambourg de 1977 ainsi que le programme européen de 1979 utilisent tous les deux le terme de « *fédération européenne* » qui est un synonyme du système politique d'Etat fédéral : certaines compétences politiques essentielles sont exercées par l'Etat fédéral et d'autres compétences, en vertu du principe de subsidiarité, sont attribuées aux membres de la fédération.

SPD pour « *une fédération européenne dotée d'une constitution démocratique* »<sup>53</sup>. Un système européen comportant deux chambres – une représentant les citoyens, l'autre les Etats fédérés européens – leur paraît plus facilement envisageable car il constituerait une transposition conceptuelle du modèle allemand au niveau européen.

Partant, le deuxième volet des projections du SPD sur l'avenir du système politique européen est consacré au renforcement et au rééquilibrage des institutions européennes. Tous les programmes jusqu'en 1979 prônent une élection du parlement européen au suffrage direct, condition pour démocratiser le système européen ; lorsque ce point est acquis, le SPD n'a de cesse de réclamer un élargissement des compétences du parlement et un rééquilibrage des compétences entre les institutions européennes. Les processus de décision doivent être plus rapides et efficaces – notamment ceux du Conseil des ministres – et surtout, les attributions du parlement européen doivent être celles d'un vrai parlement – le SPD est prêt aux délégations de pouvoir des parlements nationaux vers le parlement européen – : contrôle de la politique de la Commission, vote du budget, codécision pour les actes communautaires et à plus long terme, consultation du parlement pour la nomination de la Commission par le Conseil<sup>54</sup>. Le SPD demande un rééquilibrage des pouvoirs entre les trois institutions principales européennes. Enfin, le SPD est prêt à construire un système institutionnel fondé sur différents niveaux de décisions : européen, national, régional, qui serait le prolongement du système fédéral allemand dans lequel les compétences sont partagées entre plusieurs niveaux. Le SPD regrette que « *l'action concertée entre les niveaux européen, national et local ou encore régional ne soit pas organisée de façon suffisante* »<sup>55</sup>.

La réorganisation institutionnelle et le renforcement des liens politiques entre Etats membres de la CEE seront le terreau sur lequel l'intégration européenne devra aller plus loin selon le SPD. Deux domaines particuliers retiennent l'attention du SPD pour envisager un

---

<sup>53</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.497

<sup>54</sup> Sur ces changements institutionnels prônés par le SPD, cf : Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.496-497; Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Regierungsprogramm 1976-1980*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag von Dortmund, 18-19 juin 1976, op.cit.; p.548 et Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.67-70

<sup>55</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.68

approfondissement de l'intégration européenne : le défi technologique et les questions monétaires.

Le SPD est très conscient de la nécessité pour les sociétés européennes de s'adapter aux mutations techniques et de relever le défi technologique ; la RFA, puissance exportatrice, doit faire le choix de l'excellence technique, de l'innovation industrielle et s'adapter aux changements structurels qui traversent l'économie mondiale<sup>56</sup>. Or, pour relever ces défis techniques et répondre à la compétition entre nouvelles et anciennes nations qui, elles, doivent se situer sur de nouveaux produits dans cette nouvelle division internationale du travail, l'échelon européen est celui de l'avenir : le SPD rappelle les atouts de la CEE qui dispose « *d'un champ d'action commun défini par les traités, d'un grand marché intérieur, d'un grand potentiel scientifique et technique, d'une puissance politique de négociation pour le commerce extérieur, ainsi que d'instruments budgétaires et financiers* »<sup>57</sup>. Il est donc essentiel pour le SPD d'investir au niveau européen ce domaine, de développer les financements européens dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de favoriser la coopération entre Etats membres et de prendre des mesures concrètes comme introduire des standards de produits communs dans la CEE<sup>58</sup>.

Enfin, l'approfondissement proposé par le SPD en matière européenne passe logiquement par des décisions en faveur de l'intégration monétaire. En effet, une des conséquences naturelles de l'instauration d'un marché commun est de veiller à garder des monnaies liées les unes aux autres pour préserver les échanges intra-européens. Parallèlement, il est primordial d'assurer une certaine stabilité des prix et de faire converger les luttes nationales contre l'inflation pour éviter les variations des prix.

Dès la conférence de La Haye en 1969, Willy Brandt et Georges Pompidou proposent une démarche anticipant une union monétaire : le but était d'instaurer une rigidité des rapports de changes pour garantir la libre circulation des marchandises et ils firent allusion à un fonds monétaire commun<sup>59</sup>. La communauté européenne voulait préserver le niveau des échanges

---

<sup>56</sup> Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Parteitag von Mannheim, 11-15 novembre 1975, point 2.1 ; op.cit. ; p.432-436

<sup>57</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn ; p.24

<sup>58</sup> Ibid ; p.25-26

<sup>59</sup> Ces idées avaient déjà été évoquées en 1968-69 par le vice-président de la Commission, Raymond Barre et furent reprises dans le rapport Werner-Barre, adopté en 1970, qui prévoyait une union monétaire caractérisée par la fixation des parités entre les différentes monnaies et des marges de fluctuation très réduites. Ce rapport fut la base de la résolution adoptée en mars 1971 par le Conseil des ministres européens qui prévoyait la réalisation d'une union économique et monétaire. Cf. Olivi (Bino), Giaccone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit ; p.104-108

intra-européens au moment où les monnaies étaient entrées dans une zone de turbulences : en effet, la décision américaine de Richard Nixon, en août 1971, de suspendre le système d'étalon-or au profit du système de l'étalon-dollar avait ouvert une période de difficultés entre les différentes monnaies, difficultés accrues par la crise pétrolière de 1973. Certains économistes, surtout américains, préconisaient d'entrer dans un nouveau système, appelé régime de changes flottants<sup>60</sup>, dans lequel les valeurs des devises flotteraient librement les unes par rapport aux autres, au gré du marché. Si ce système pouvait être gérable pour le dollar américain, il représentait un péril pour la CEE : comment préserver en effet les échanges intra-européens avec des devises variant sans cesse ? Un premier test de solidarité entre les pays et les banques centrales résida dans l'établissement d'un « serpent monétaire » qui rendait les monnaies solidaires – les seules fluctuations tolérées sont de plus ou moins 2,25 % autour des valeurs-pivots – et qui fonctionna en 1972-1973 : on vit alors une monnaie attaquée par la spéculation être défendue par les banques centrales des autres pays européens solidaires.

Dans le projet de gouvernement pour les années 1976-1980, le SPD se réjouit que la Communauté européenne des Neuf ait pu résister aux turbulences économiques et monétaires grâce à la coopération des Etats membres. Les auteurs saluent l'existence du « serpent monétaire » qui permet l'arrimage des monnaies entre elles<sup>61</sup> et a su préserver le niveau des échanges. Or l'Allemagne fédérale, et le SPD insiste là-dessus dans tous ses textes, est contrainte à exporter. Le texte souligne aussi la solidarité entre Etats membres qui ont « *préservé cette union de monnaies solidaires [Währungsverbund], malgré la pression de la crise économique internationale qui poussait certaines devises à quitter cette union monétaire* »<sup>62</sup>.

Plus tard, le système monétaire européen fut mis en place lors des Conseils européens de 1978 tenus à Copenhague, Brême et Bruxelles ; le SME entrera définitivement en vigueur en mars 1979, réunissant huit pays de la CEE. Ses règles essentielles sont : la fixité des parités comme

---

<sup>60</sup> Le système de changes flottants s'oppose au système des parités fixes dans lequel les devises ont une valeur fixe exprimée dans une unité étalon : ce fut longtemps l'or, puis l'or et la livre sterling puis après la seconde guerre mondiale le système s'organise progressivement autour du dollar, qui paraît aussi sûr que l'or. En 1971, les Etats-Unis suppriment la convertibilité du dollar en or et le système international monétaire s'effondre. Certains économistes américains proposent alors d'adopter le système de changes flottants, dans lequel la valeur de la monnaie fluctue au gré de l'offre et de la demande. Ce système peut satisfaire un pays échangeant très peu mais pour un pays inséré dans les échanges commerciaux internationaux, ou dans une communauté d'Etats comme la CEE, ce « non-système » est très pénalisant. Cf. Denizet (Jean), *Monnaie et financement*, éd. Dunod, Paris 1972 ; p.202-207, Krugman (Paul), Obstfeld (Maurice), *Economie internationale*, op.cit. ; chapitre 18 et 19

<sup>61</sup> *Regierungsprogramm 1976-1980*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitagess von Dortmund, 18-19 juin 1976, op.cit.; p.548

<sup>62</sup> Ibid; p.548

dans le serpent monétaire auparavant, la définition d'une nouvelle unité de compte, l'ECU, appelé à devenir monnaie de compte, la création d'un mécanisme d'intervention et de solidarité par lequel les Banques centrales viendraient au secours d'une monnaie attaquée.

Le SPD ne se départ jamais de ce but d'union monétaire qui devra accompagner l'intégration par le marché. Le programme européen pour les élections de 1979 explique :

Les sociaux-démocrates européens maintiennent leur projet d'union économique et monétaire. Les progrès vers une union monétaire présupposent des succès dans le rapprochement entre les économies de la Communauté. Ces succès n'ont pas été atteints dans la politique de l'emploi, mais ils l'ont été dernièrement dans la lutte contre l'inflation. Ceci a permis au Conseil européen de Brême [les 6 et 7 juillet 1978] de prendre les décisions pour la création d'une zone monétaire stable. [...] Il est indispensable que des mesures de renforcement de l'économie de certains Etats membres financièrement plus fragiles soient prises afin que la zone monétaire stable puisse être préservée dans la durée.<sup>63</sup>

Le lien entre le rapprochement des politiques économiques et une future intégration monétaire est primordial pour le SPD : il n'envisage une unification monétaire que si les orientations économiques des Etats convergent<sup>64</sup>.

Le SPD n'oublie jamais l'obligation de solidarité qui caractérise cette démarche de coopération monétaire. Plus loin, le texte évoque « *la création d'un fonds monétaire européen* » qui sera « *un acte de solidarité européenne concrète* »<sup>65</sup>. Les auteurs du texte restent lucides et ils savent que la coopération monétaire ne conduit pas obligatoirement à une union monétaire ; ils prônent ainsi une convergence plus forte des économies et « *la construction de transferts entre les Etats de moyens publics* »<sup>66</sup>.

Le programme de 1984, dans la continuité des textes qui le précèdent, met lui aussi l'accent sur l'exigence de solidarité que signifie l'engagement des Etats vers une union monétaire et sur la nécessité de celle-ci pour compléter l'intégration économique :

Eu égard au degré d'interdépendance atteint par les courants commerciaux et les échanges de produits et de services au sein de la Communauté et avec les pays tiers, la stabilisation des relations monétaires est une condition indispensable pour le développement constant de l'économie. Le système monétaire européen actuel doit être développé en direction d'un véritable système monétaire comportant ses propres réserves. Conjointement, le but est de créer une monnaie européenne commune, véritable moyen de paiement.<sup>67</sup>

---

<sup>63</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p.480

<sup>64</sup> Nous reviendrons sur cette question dans la partie III, chapitre 6 du présent travail et présenterons plus en détails cet aspect de l'intégration monétaire européenne qui ne peut pas exister pour le SPD sans un rapprochement des politiques économiques en aval.

<sup>65</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Soziale Demokratie für Europa – Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag in Köln, 10 décembre 1978, op.cit.; p. 481

<sup>66</sup> Ibid ; p.481

<sup>67</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.23



Ainsi, le SPD se fixe comme but la création d'une véritable monnaie européenne, dotée, comme toutes les monnaies, de ses trois fonctions fondamentales : être une unité de compte, être un moyen de paiement des transactions, être une réserve de valeur. Cette dernière fonction, qui parachèvera la construction de la monnaie, est évoquée dans le même paragraphe en ces termes :

Un SME renforcé et autonome offre en même temps la base pour une plus grande indépendance de la Communauté par rapport à la monnaie de réserve dominante, le dollar américain et elle ouvre ainsi la possibilité d'une indépendance relativement plus élevée pour la politique économique et pour le développement économique [de l'Europe].<sup>68</sup>

Cette dernière remarque, qui rejoint le souci du PS sur cette question, montre que l'engagement du SPD en faveur de la création d'une monnaie européenne est mûrement réfléchi et que les auteurs des textes-clés envisagent dans toute sa profondeur la perspective d'une monnaie européenne.

L'acceptation et l'intégration à la doctrine du SPD de l'économie de marché ainsi que la structure de l'économie allemande très tournée vers le commerce extérieur rendent possible et souhaitable l'adhésion du SPD au projet économique européen fondé sur un marché libre et concurrentiel. Même si le SPD garde les valeurs d'un parti de gauche et entend réformer et corriger les inégalités créées par le marché, il ne remet jamais en question la nature du marché ; et, surtout, ces propositions sont caractérisées par un réalisme et une grande lucidité sur ce qu'il est possible de mettre en place pour améliorer la solidarité entre les Etats, les régions et les citoyens-travailleurs.

Enfin, à la lecture des programmes et au vu des propositions du SPD pour approfondir la CEE et aller vers une vraie « *Union européenne* »<sup>69</sup>, l'engagement européen du parti est très sérieux et cohérent : il semble prêt à de vraies délégations de compétences et à faire un pas vers un système fédéral européen, pour réaliser les objectifs d'une politique européenne.

Le discours du PS, en comparaison, est beaucoup plus flou et si l'engagement du parti socialiste français pour le projet européen ne fera jamais défaut, son argumentation pour transformer le marché commun et allier socialisme et engagement européen pose très vite la question de la faisabilité et du réalisme des propositions du PS.

---

<sup>68</sup> Ibid ; p.23

<sup>69</sup> Dans le rapport de la Commission « Europe » du SPD de 1975, sous la présidence de H. Apel et H-J Wischnewski la phrase : « La Communauté européenne doit évoluer vers une Union européenne fédérale dotée d'une constitution démocratique. » introduit le chapitre des « Objectifs » de la partie IV « Démocratisation de la Communauté européenne » in : Vorstand der SPD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.45 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655

## B. Le message polysémique du PS

La période entre 1969 et 1986 se décompose en deux temps pour le PS : une décennie dans l'opposition, marquée par un seul but, conquérir le pouvoir en rassemblant la gauche, en faisant émerger un nouveau leader – François Mitterrand – qui saura convaincre les électeurs et en élaborant un discours attractif de transformation en profondeur de la société française<sup>70</sup>. Puis, à partir de 1981, l'ère de l'exercice du pouvoir pendant laquelle le PS accède enfin pour une longue période aux responsabilités et met en œuvre sa politique socialiste. Cette coupure entre période d'opposition et période d'exercice du pouvoir se reflète évidemment dans les discours d'un parti politique qui se font plus nuancés dès lors que le parti doit soutenir l'action du gouvernement confronté à une réalité difficile, notamment d'un point de vue économique.

La grande question du PS peut-être formulée ainsi : comment allier la transformation socialiste en France, but premier du parti, et un engagement européen sans faille ? Sans jamais renoncer au projet européen, le parti socialiste français suit un chemin escarpé pour assumer cet attachement tout en critiquant la nature trop libérale du marché commun. Le PS, au début des années 1970, a une analyse très optimiste de la possibilité d'un changement de société radical pour mettre en place le socialisme ; il assure pouvoir préserver assez de champ libre pour mener à bien les changements socialistes en France tout en restant membre du grand marché. Allant plus loin, il prône « *une Europe en marche vers le socialisme* »<sup>71</sup> et intègre dans son analyse du marché commun un espoir très fort de changement de modèle économique au niveau européen ; or, pour transformer le fonctionnement majoritairement fondé sur une doctrine libérale du marché commun, il eut fallu une unité de vue extraordinaire entre les gouvernements partenaires européens.

Le message délivré est difficilement lisible, les différents niveaux d'analyse qui s'enchevêtrent brouillent l'argumentation. En effet, comment transposer au niveau européen une doctrine économique nationale centrée sur l'intervention de l'Etat ? Quelle est la réelle

---

<sup>70</sup> Le programme « Changer la vie » constitue le fondement de ce discours : il illustre un objectif (libérer la société), une méthode (maîtriser l'économie), une stratégie (l'union avec le PC), une cohérence interne (réaliser l'unité autour de F. Mitterrand en favorisant l'alliance avec le CERES), une volonté de conquête raisonnée du pouvoir s'appuyant sur la séduction des électeurs (la formule « changer la vie » a tout pour séduire) et sur une connaissance parfaite des réalités politiques (notamment le clivage droite/gauche favorisé par la V<sup>ème</sup> République), électorales et institutionnelles (la primauté de l'élection présidentielle sur les élections législatives) ou juridiques (le PS garantit explicitement l'alternance).

<sup>71</sup> L'expression « *Pour une Europe en marche vers le socialisme* » est le titre de la partie sur le marché commun du programme « Changer la vie », repris ensuite par la motion du congrès national extraordinaire de Bagnolet des 15 et 16 décembre 1973 consacré aux questions européennes.

marge de manœuvre des Etats au sein du marché commun ? De quels outils dispose le PS pour convaincre ses partenaires du bien-fondé de son analyse et de son projet ?

Au cours de la période étudiée, le PS infléchit peu à peu son discours et revoit son argumentation, beaucoup plus délicate à défendre que dans le cas du SPD dont la doctrine économique rejoint les grands principes du marché commun. Dans les années 1980, le discours officiel du PS se transforme lentement et se fait plus nuancé, même si il n'est jamais question d'abandonner l'idée centrale d'une autre société, d'un autre modèle économique et d'une autre Europe qui serait une « *Europe des travailleurs* »<sup>72</sup>.

### ***Réaliser la transition socialiste tout en restant européen : une gageure ?***

Lorsque l'on étudie l'analyse et la vision du marché commun propre au parti socialiste français entre 1969 et 1986, une ligne claire se dessine : le PS a toujours soutenu la construction du marché commun et n'a jamais douté de l'avantage pour la France de faire partie de cet ensemble économique. Quel que soit le discours, la motion de congrès ou le résultat de convention, le bien-fondé du marché commun et de la construction économique européenne est inlassablement réaffirmé.

Trois explications peuvent être avancées pour expliquer cet engagement sans faille. Tout d'abord, l'insertion de la France dans le bloc des pays occidentaux démocratiques, respectueux des libertés politiques et individuelles. Les socialistes français, même s'ils organisent des accords pragmatiques de gouvernement avec le PC, ne transigent jamais sur ces principes de liberté politique et leur identité mêle toujours une doctrine économique socialiste avec un principe politique d'alternance démocratique. Dans les années 1950, la France est intégrée au bloc de l'Ouest et elle s'engage dans le projet d'une unification de l'Europe de l'Ouest, qui sera économique. Les socialistes français, même s'ils prônent une transformation de l'Europe de l'Ouest pour qu'elle soit plus indépendante économiquement et politiquement des deux blocs et qu'elle trouve sa « *troisième voie* »<sup>73</sup>, ne dénonceront jamais cet engagement et le défendront toujours.

---

<sup>72</sup> Ce mot d'ordre de « *l'Europe des travailleurs* » est un leitmotiv des débats entre responsables socialistes ; il sera repris à plusieurs reprises comme tête de chapitre d'autres motions finales de congrès, comme celle du congrès de Nantes en juin 1977 ; le Manifeste socialiste pour l'élection européenne de 1978 en fera son titre, en s'intitulant : « *Les socialistes pour l'Europe des travailleurs* ».

<sup>73</sup> La troisième voie est le terme par lequel les acteurs socialistes ont voulu définir un chemin vers le socialisme différent du socialisme bureaucratique de l'Union soviétique et rejetant le capitalisme. Robert Pontillon défendait une autre idée sous le concept de troisième voie, qui devait être dans le cadre de la CEE un chemin « *entre la voie du laisser-faire et celle du nationalisme* », il refusait à la fois « *l'Europe marchande* [mais aussi] *celle du repli sur soi* » in : Note non datée de Robert Pontillon, responsable du secrétariat international du PS

Ensuite, la tradition socialiste de l'internationalisme joue un rôle dans l'attachement du PS au projet européen : l'internationalisme, cette utopie qui défend l'idée que le socialisme sera de toute façon réalisé de façon transnationale<sup>74</sup>, correspond à un idéal de paix entre les nations intégré à l'identité du parti socialiste. La mise en place de la CEE, ce projet d'union pacifique entre nations fondé sur le droit, s'insère dans la lignée de l'internationalisme ; il crée un nouvel échelon intermédiaire entre le socialisme dans le cadre de la nation et le socialisme au niveau mondial ; échelon qui constituera la première étape pour mettre en place le socialisme démocratique. Robert Pontillon, responsable du secrétariat international de la SFIO entre 1951 et 1969 et secrétaire national aux Relations internationales du PS entre 1969 et 1979, décrit à plusieurs reprises que « *l'Europe est la forme moderne de l'internationalisme* », « *une forme tangible de l'internationalisme* »<sup>75</sup>. Le programme *Changer la vie* intitule sa partie liée aux questions européennes et mondiales « Vers un nouvel internationalisme » et en introduction de son analyse du marché commun, le texte rappelle :

Le socialisme ne peut s'accommoder, en raison même de sa vocation à l'Internationalisme, d'un retour à un nationalisme périmé. Celui-ci ne pourrait apparaître que comme une régression [...] le Socialisme ne peut accepter l'idée de l'Europe des patries qui n'est qu'une version corrigée et accommodée aux impératifs du jour du même idéal nationaliste.<sup>76</sup>

Cette idée selon laquelle le projet européen, même si les textes du PS critiquent abondamment ses orientations économiques libérales, reste quand même partie intégrante de cet idéal socialiste internationaliste, ne disparaît jamais du discours du PS pendant la période. Ainsi, la motion d'orientation du congrès de Bourg-en-Bresse, en 1983, reprend la notion de « *nouvel internationalisme* » et explique que « *l'Europe reste une région-clé pour la reconstruction d'un ordre international* » et que « *l'Europe occidentale demeure une région décisive pour l'avenir du socialisme* »<sup>77</sup>.

Mais l'explication-clef, qui a le plus de poids et fait l'unanimité chez les socialistes français pour défendre le marché commun et l'intégration de la France dans cet ensemble, reste sans contester l'argument économique. Dès les premières réalisations du marché commun, et sans jamais changer d'avis par la suite, les dirigeants socialistes européens sont conscients de l'atout pour la France de faire partie du marché européen et des avantages de la hausse du

---

entre 1951 et 1979 ; Centre d'archives socialistes (CAS), Fondation Jean Jaurès (FJJ), Fonds d'archives Robert Pontillon, sous-série « Questions internationales », 8FP\_7/dossiers 257-260

<sup>74</sup> Cf. à ce sujet Partie II, chapitre 3, point A « L'héritage idéologique, les valeurs et l'identité de ces partis » ; p.155-163 du présent travail

<sup>75</sup> Note non datée de Robert Pontillon, CAS/FJJ, Fonds d'archives Robert Pontillon, sous-série « Questions internationales », 8FP\_7/dossiers 257-260

<sup>76</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.184

<sup>77</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°105, décembre 1983, Paris ; p.7

commerce intra-communautaire pour l'économie française : un grand marché signifie une modernisation de l'appareil de production, une hausse de la compétitivité et de l'efficacité des entreprises, une baisse du coût de la vie pour les citoyens. Le programme *Changer la vie* sait que « *la France ne peut plus aujourd'hui penser son avenir indépendamment de celui des pays voisins* » et parle de « *situation d'interdépendance qui découle [...] de notre insertion dans le Marché commun* », lequel est « *nécessaire* »<sup>78</sup>. La certitude que les atouts apportés à l'économie française par le marché commun sont indéniables est présente dans chaque programme et déclaration officiels du parti et un retour en arrière, une sortie du marché sont inenvisageables pour les dirigeants du PS. En effet, une décision de cet ordre aurait de telles conséquences sur l'économie française – notamment hausse de l'inflation, déséquilibre du commerce extérieur et hausse du coût de la vie – et donc sur la société entière, qu'il est hors de question de s'y risquer. La motion finale du congrès de Nantes de juin 1977 exprime bien cette idée en expliquant que :

Malgré ses erreurs et ses imperfections, le Marché commun constitue un indiscutable facteur d'expansion. Sa suppression se traduirait par le retour à une économie de rareté et de restrictions dont les conséquences seraient redoutables.<sup>79</sup>

Au fil des années, ce lien direct entre marché commun et expansion est nuancé car la crise économique touche les pays européens de plus en plus profondément ; les textes officiels du PS insistent donc plus sur les changements à apporter au fonctionnement de ce grand marché pour qu'il protège mieux l'emploi et qu'il développe ses politiques communes. Mais malgré tout, jamais la ligne officielle du parti ne mettra en doute ou ne contestera la pertinence de l'appartenance de la France au marché commun.

De plus, au sein d'une économie mondiale de plus en plus connectée et dans laquelle les grandes entreprises sont en concurrence directe, l'échelon européen présente pour les socialistes un niveau d'action à exploiter contre la crise et permettrait, si l'on utilisait toutes ses possibilités, de rivaliser à armes égales avec des économies plus puissantes comme les Etats-Unis. La motion finale du congrès de 1983 évoque « *les intérêts communs des Européens [qui] sont tels [...] face à la concurrence américaine et japonaise, et les interdépendances [qui] sont si fortes, qu'aucun peuple ne pourra se sauver seul* »<sup>80</sup>.

Si le PS ne doute pas de son engagement dans le projet européen, il a un but premier à réaliser : organiser la transition vers un nouveau modèle de socialisme démocratique. Cette

---

<sup>78</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.184-185

<sup>79</sup> Parti socialiste, *Motion finale de politique générale – Unité, responsabilité*, Congrès de Nantes, 17-19 juin 1977 ; in : Le Poing et la Rose, *Organe du Parti Socialiste*, n°63, juillet 1977, Paris ; p.19-20

<sup>80</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; in : Le Poing et la Rose, *Organe du Parti Socialiste*, n°105, décembre 1983, Paris ; p.7

doctrine économique du PS, qui modifiera et rénovera complètement la société française, est longuement exposée dans le texte fondateur *Changer la vie*<sup>81</sup> : cette transformation implique une action de politique économique très forte qui réorganisera tous les rapports de production – rendant par exemple, à travers l’autogestion, le pouvoir aux travailleurs sur leur outil de production – et donnera à l’Etat un rôle central de tuteur de l’économie. Ce-dernier canaliserà, grâce à des instruments tels les nationalisations bancaires et industrielles ou le Plan, la seule logique financière du capitalisme et du marché pour créer à terme une nouvelle croissance. Tous les textes officiels du parti socialiste entre 1972 et 1986 reprendront cette idée ; elle sera bien sûr très forte au sein du programme commun<sup>82</sup> mais aussi dans les motions de congrès ultérieurs : celle du congrès de Nantes, en 1977, explique :

En priorité, une politique économique socialiste exige de se doter d’instruments d’action efficaces pour maîtriser effectivement les orientations de l’économie et réduire ses gaspillages. La mise en œuvre du Programme commun permettra de disposer de deux outils essentiels de la maîtrise de l’économie : les nationalisations et la planification.<sup>83</sup>

Le congrès de Metz, en 1979, rappelle que les principes du PS suivent toujours la même stratégie de rupture définie lors du congrès d’Epinay en 1971 et que l’objectif du parti « *n’est pas de moderniser le capitalisme ou de le tempérer mais de le remplacer par le socialisme* » ; dans ce but, les outils utilisés doivent rester le Plan, un secteur public élargi, les nationalisations, de nouveaux droits pour les travailleurs et la décentralisation<sup>84</sup>.

Et si, une fois au pouvoir et confrontés aux réalités économiques, les socialistes nuancent un peu ce but ultime de transformation socialiste et sont moins péremptores concernant la transition à mettre en place, ils ne se départissent cependant jamais de cet objectif. Ainsi, juste après leur accession au pouvoir, le congrès de Valence, à la fin de l’année 1981, réitère la tâche du PS qui est d’« *engager pratiquement un grand pays industriellement avancé et de*

---

<sup>81</sup> Cf. notre analyse de ce texte et de cette doctrine : Partie II, chapitre 3, point C « La refondation du PS et son repositionnement sur l’échiquier politique national » ; p.189-202

<sup>82</sup> La partie économique du programme commun vise à redonner à la société un pouvoir sur l’économie mais à travers l’action de l’Etat ; le triptyque central s’organise autour de trois concepts : nationalisation (du noyau industriel et de l’appareil financier central), planification, démocratisation (le contrôle ouvrier et syndical sur les conditions de production) et signifie que le centre nerveux de l’économie française est dirigé par l’Etat. L’idée que l’Etat a un rôle décisif à jouer comme moteur de la transformation sociale apparaît lentement dans la doctrine socialiste à partir de 1945. Partant, cette idée s’affirme et Marc Lazar explique que « *le moment programme commun représente sans conteste une forme d’apothéose pour ne pas dire d’extase étatique et un accélérateur de l’étatisme de gauche.* » in : Lazar (Marc), « *La gauche et l’Etat : le « moment programme commun* » 1973-1978 » in : Tartakowsky (Danielle), Bergounioux (Alain), *L’union sans unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, éd. Presses universitaires de Rennes, 2012 ; p. 110

<sup>83</sup> Parti socialiste, *Motion finale de politique générale – Unité, responsabilité*, Congrès de Nantes, 17-19 juin 1977 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°63, juillet 1977, Paris ; p.18

<sup>84</sup> Parti socialiste, *Motion finale de politique générale – Un grand parti pour un grand projet*, Congrès de Metz, 6-8 avril 1979 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°81, avril-mai 1979, Paris ; p.10-11

*tradition démocratique dans la voie de la démocratie socialiste* »<sup>85</sup>. Les idées de maîtrise de l'économie par le pouvoir politique sont bien là :

La France ne pourra mener à bien la transition vers le socialisme que si elle maîtrise les progrès économiques et technologiques [...] elle doit pour cela combiner un effort de recherche accru, une stratégie industrielle indépendante assise sur un secteur public élargi, une planification démocratique permettant de maîtriser les forces du marché. [...] Les nationalisations, en particulier celles du crédit, sont conçues pour donner au pouvoir politique nouveau des moyens nouveaux, économiques, techniques, pour gagner la bataille générale.<sup>86</sup>

Même après le tournant de 1983, qui oblige le gouvernement socialiste à changer de cap pour mener une politique de rigueur, le congrès de Bourg-en-Bresse affirme que « *la voie suivie a été la bonne* », titre d'un paragraphe sur la situation économique. En 1985, le discours du PS se fait de plus en plus nuancé quant aux moyens de l'Etat pour influencer sur l'économie ; mais il n'est pas question de renoncer à l'identité socialiste du parti et les idées de nationalisations industrielles et bancaires, de nouvelle place des travailleurs dans le système économique et surtout du rôle primordial de l'Etat demeurent :

Nous avons mis en place des instruments : nationalisations industrielles et bancaires, décentralisation politique et administrative, nouveaux droits pour les travailleurs [...] Dans la nouvelle législature, notre objectif doit être de les faire fonctionner mieux. [...] Les observations [*sur le dynamisme nécessaire des entreprises privées*] ne limitent en rien le rôle que nous voulons voir jouer par l'Etat. [...] le rôle de l'Etat est décisif. [...] Le projet socialiste n'est pas celui de l'étatisation, mais celui d'un Etat qui, tout en remplissant ses fonctions propres, crée les conditions d'une meilleure harmonie entre les libertés individuelles et les organisations collectives. C'est pourquoi notre réponse aux défis économiques passe par le bon fonctionnement d'une économie mixte. Un secteur public fort, compétitif et démocratisé a un rôle décisif à tenir, notamment dans les secteurs de pointe. Il faut pour cela une politique industrielle forte appuyée sur le Plan.<sup>87</sup>

Ainsi, l'action que veut mener le PS doit se situer au sein du marché commun ; la France ne renoncera pas à faire partie intégrante de la CEE mais, parallèlement, la doctrine de la transition vers le socialisme démocratique est l'objectif premier du PS. Or l'examen des principes de cette doctrine socialiste pose très rapidement la question de leur compatibilité avec les règles du marché commun qui constituent l'environnement et le cadre au sein desquels les entreprises et l'économie française évoluent.

Le marché commun est régi par la libre concurrence assurée par des organismes indépendants – Commission, CJCE – ; la liberté des acteurs économiques y est totale et la non-intervention d'une puissance publique, qui n'existe pas à l'échelle européenne, est un fait : les Etats-membres de la CEE se sont engagés dans un système commun dans lequel les forces économiques créent un espace économique transnational à l'aide de règles de droit. Certes,

---

<sup>85</sup> Parti socialiste, *Motion du congrès – Pour le socialisme, réussir le changement*, Congrès de Valence, 23-25 octobre 1981 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°96, novembre 1981, Paris ; p.4

<sup>86</sup> Ibid. ; p.5-6

<sup>87</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Rassembler autour du Parti Socialiste pour réussir la nouvelle étape*, Congrès de Toulouse, 11-13 octobre 1985 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°115, novembre 1985, Paris ; p.8-9

quelques politiques communes sont prévues dans les traités, mais l'intégration se fait en priorité de façon négative, en supprimant les entraves au marché – droits de douane, non-respect de la concurrence, restrictions quantitatives – ; l'intégration économique passe par la concurrence et non par l'intervention<sup>88</sup>. Partant, quelle est la marge de manœuvre d'un Etat membre qui voudrait mettre en place une politique fondée sur l'intervention de l'Etat et la maîtrise par la société des directions de l'économie ? Si les entreprises françaises évoluent dans ce grand marché, en concurrence directe avec les entreprises des autres Etat-membres mais qu'elles sont soumises à des contraintes – liées aux investissements, aux droits des travailleurs, au Plan –, pourront-elles garder assez de compétitivité ? Un seul pays peut-il mettre en place, seul, une « *nouvelle croissance* »<sup>89</sup> nourrie d'un Plan, d'un changement des rapports de production et d'une politique d'investissements dirigés pour le long terme ? Et dans un marché ouvert, comment faire pour que les acteurs économiques français ou les investissements privés, toujours à la recherche d'un profit maximal, ne fuient pas ? Pour que les consommateurs n'achètent à des entreprises plus compétitives du pays voisin ? Le défi est grand pour le PS qui doit arriver à lier ces deux buts dans son discours : un engagement infailible dans le projet économique européen et la transformation socialiste de la société française.

### ***L'« entre-deux seuils » du PS : un pari compliqué***

Dans l'introduction du programme *Changer la vie*, François Mitterrand, alors premier secrétaire du parti socialiste, illustre ainsi la première étape du passage au socialisme :

cette étape, pour réussir, doit s'inscrire entre deux seuils. Le premier seuil, qu'il faudra dépasser, sera celui à partir duquel l'expérience socialiste deviendra irréversible. Le second seuil, qu'il ne faudra pas dépasser, sera celui au-delà duquel l'expérience socialiste échouera si elle ne tient pas compte du fait qu'un pays

---

<sup>88</sup> Sur la nature de l'intégration économique de la CEE, les différences entre intégration négative et positive et l'organisation du marché – rôle des organismes indépendants –, cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » ; p.58-75 du présent travail

<sup>89</sup> Les programmes du PS utilisent aussi le terme de « *croissance sociale* » : on le retrouve dans le texte *Changer la Vie*, dans la conclusion sur un nouveau modèle de croissance ; Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p. 238 point 6.2 et surtout dans le texte *Pour la France des années 1980*, dans sa partie III, « *Agir* », la première priorité est intitulée « *La croissance sociale. Le droit à l'emploi* ». Le texte développe : « *Pour sortir de la crise, il faut sortir du capitalisme en crise. Puisque la crise est la stratégie du capitalisme pour rétablir ses profits et restaurer son pouvoir, il nous faut inventer une autre logique de développement vers d'autres finalités avec d'autres incitations. Il n'est possible de sortir de la crise économique qui tend à faire de la France une filiale des Etats-Unis d'Amérique qu'à condition de renverser radicalement l'évolution actuelle. La recherche du profit ne doit plus décider souverainement de l'investissement ni des biens. Elle doit céder le pas à la rationalité des citoyens affirmant démocratiquement leurs besoins, à travers la planification et le marché. Ainsi sera rendue possible une croissance sociale.* » in : Parti socialiste, *Pour la France des années 1980*, éd club Solferino, Paris, 1980



comme le nôtre, membre du marché commun [...] doit pour survivre gagner le pari de l'expansion industrielle.<sup>90</sup>

Ainsi, dès 1972, les responsables du parti socialiste ont bien conscience des limites qu'entraîne l'appartenance de la France au marché commun pour réaliser leur projet de transformation socialiste ; la solution, envisagée au début des années 1970 pour concilier projet socialiste au niveau national et intégration de la France à la CEE, propose de rester sur une ligne de crête entre ces deux seuils. Mais si le premier seuil paraît aisé à définir – il s'agit de mettre en place les réformes qui rendront, en France, le socialisme démocratique possible grâce à des outils comme les nationalisations ou la planification –, le deuxième seuil reste beaucoup plus flou : correspond-t-il au cadre juridique du traité de Rome qui laisse aux Etats une marge de manœuvre pour mener leurs politiques ? Mais au-delà de ce cadre juridique formel, quelle est la réelle liberté d'action d'un Etat au cœur d'une Communauté interdépendante économiquement et financièrement ? Ce seuil fait certainement référence aux buts d'équilibre des finances publiques et des finances extérieures ainsi que celui de mener « *une politique industrielle vigoureuse* »<sup>91</sup> ; or maintenir ces objectifs qui rendront l'expérience socialiste possible nécessite « *le soutien populaire [...], la plasticité de l'économie et [une] capacité d'organisation* » mais aussi « *la solidarité objective des pays européens* »<sup>92</sup>. Le lecteur peut mesurer la difficulté de l'exercice pour le PS.

Un an plus tard, la motion du congrès de Bagnolet dédié aux questions européennes souligne de nouveau à la fois l'importance du marché commun et la marge de manœuvre qu'il laisse aux Etats pour mener leurs politiques. Mais au détour d'une phrase, le texte montre aussi l'ambiguïté et la difficulté du raisonnement : il explique ainsi que « *les orientations du Programme commun dépassent à terme la logique du traité de Rome* »<sup>93</sup> ; il y a donc bien une opposition entre la nature du marché commun et les réformes prévues par le parti socialiste, signataire du programme commun avec le PC<sup>94</sup>. La formule employée est cependant

---

<sup>90</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p. 14

<sup>91</sup> A la fin de sa présentation du programme *Changer la vie*, F. Mitterrand énumère les cinq tâches inséparables qu'un futur gouvernement socialiste devra respecter : défendre la monnaie et maintenir l'équilibre des finances publiques, maintenir l'équilibre des finances extérieures, ne pas céder aux bailleurs de fonds, mettre en œuvre une politique socialiste du crédit, mener une politique industrielle vigoureuse. in : Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p. 32

<sup>92</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p. 32

<sup>93</sup> Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnolet, 15-16 décembre 1973 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, supplément au n°23, décembre 1973, Paris ; p.8

<sup>94</sup> Le programme commun de gouvernement entre le PS et le PC fut signé au printemps 1972 ; une troisième composante, les radicaux de gauche s'y associa en juillet 1972. Ce programme était une synthèse du programme socialiste *Changer la Vie* et du programme communiste. La rédaction de *Changer la Vie* avait été orientée afin que l'accord des deux programmes fût possible ; cet accord était en effet le nœud de la stratégie politique du PS. Ce programme contient l'ensemble des mesures qu'un gouvernement futur, issu d'une majorité constituée par le PS, le PC et le MRG, appliquerait si la gauche unie emportait les élections législatives du printemps 1973. Le

sibylline : si les réformes socialistes dépassent le cadre du traité de Rome, quel choix devra faire un gouvernement socialiste ? Une sortie du marché commun étant exclue, la seule voie que semble sous-entendre cette affirmation, et qui sera reprise plus tard un peu plus clairement au fil du texte, est la réalisation du socialisme à l'échelle européenne, avec toutes les inconnues et les difficultés que cela implique. En effet, comment réaliser une vraie transformation socialiste à l'échelle européenne alors que la construction européenne repose sur les forces du marché, sur des institutions indépendantes fondant leur action sur l'application du droit et d'un compromis entre gouvernements aux orientations politiques qui peuvent aller du plus libéral au plus socialiste ? Dès les premières réflexions sur le marché commun et l'intégration européenne, le parti socialiste laisse entrevoir un certain flottement dans l'argumentation.

Néanmoins, le PS élabore une argumentation en deux temps pour allier réalisation du socialisme démocratique et intégration européenne. Deux mouvements parallèles permettront de répondre à ce défi : instaurer le socialisme en France, grâce à la marge de manœuvre des traités européens permettant de préserver la liberté d'action nationale, et réformer le marché commun européen de l'intérieur.

Tout en n'oubliant jamais de rappeler les limites à ne pas franchir pour ne pas rompre « *les équilibres économiques indispensables à l'expansion* »<sup>95</sup>, le parti socialiste compte beaucoup sur la marge de manœuvre laissée par les traités européens qui permet à chaque Etat membre de mener sa politique. Ainsi, le paragraphe consacré aux questions européennes dans *Changer la vie* rappelle que :

La situation d'interdépendance qui découle en particulier de notre insertion dans le Marché commun, nous laisse encore une marge d'initiative suffisante pour déclencher le processus d'une avancée vers le socialisme. [...] Le gouvernement de la gauche devra obtenir de ses partenaires européens le respect de la marge de manœuvre indispensable aux pays membres pour conserver la maîtrise de leur politique nationale sans remettre en cause leur appartenance à la Communauté.<sup>96</sup>

Cette idée est reprise dans le programme de Bagnole qui explique qu'il faudra veiller à ce que « *les délégations de compétences [...] ne puissent limiter la liberté d'action du futur gouvernement de la gauche pour l'exécution de son programme* »<sup>97</sup>. Le congrès de Metz, en 1979, après avoir rappelé que le PS suit la ligne d'Epinay qui est de remplacer le capitalisme

---

programme commun, malgré l'échec de 1973, resta l'objectif du PS jusqu'à l'échec de sa renégociation avec le PC en 1977.

<sup>95</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p. 31

<sup>96</sup> Ibid ; p.184 et 188

<sup>97</sup> Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnole, 15-16 décembre 1973 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, supplément au n°23, décembre 1973, Paris ; p.7

par le socialisme<sup>98</sup>, lance un nouveau mot d'ordre avec la formule « *tout le traité de Rome, rien que le traité* »<sup>99</sup> : tant que la CEE restera cet ensemble économique fondé sur un modèle libéral, sans réelles politiques communes d'envergure, le PS s'opposera à de nouvelles délégations de compétences et préservera la capacité d'action de l'Etat national. Les 110 propositions du candidat Mitterrand en 1981 reprennent cette idée « *d'application stricte du traité de Rome* »<sup>100</sup>. Les derniers congrès de la période, en 1983 et 1985, prennent des accents plus mitigés, mais ils veulent encore croire à la volonté politique nationale qui triomphera des contingences économiques, qui mettra en place un modèle de croissance différent mais performant.

Concrètement, le programme de Bagnolet explique que :

rien dans [l'] état actuel [du traité] ne s'oppose à l'application des mesures contenues dans le programme commun de la Gauche. Concernant les nationalisations, l'article 222 du traité est très clair : « Le présent traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres ». De plus, le traité prévoit des clauses de sauvegarde permettant de se protéger contre des mouvements de marchandises ou de capitaux qui perturberaient notre économie dans sa phase de mutation.<sup>101</sup>

Effectivement, chaque Etat-membre peut décider librement de sa politique économique et le traité de Rome ne peut rien imposer à un Etat en matière économique ou sociale ; le texte du traité concernant ces domaines repose sur la volonté des Etats membres de coopérer entre eux<sup>102</sup> : l'intégration économique est fondée sur la liberté du marché mais pas sur de réelles politiques communes<sup>103</sup> et, pendant les années 1970, il n'est pas encore question de politique monétaire commune. Outre le fait de décider librement de sa politique économique, le PS prévoit aussi d'utiliser les mesures de sauvegarde du traité ; *Changer la vie* rappelle qu'elles sont prévues dans plusieurs cas<sup>104</sup> tels une crise soudaine dans la balance des paiements ou des difficultés liées à la non-coopération des autres partenaires<sup>105</sup>. Mais si les Etats membres peuvent agir comme ils le veulent, les règles communes du grand marché et l'interdépendance des économies feront peser une contrainte très forte sur la politique des Etats.

---

<sup>98</sup> Parti socialiste, *Motion finale de politique générale – Un grand parti pour un grand projet*, Congrès de Metz, 6-8 avril 1979 ; in : Le Poing et la Rose, *Organe du Parti Socialiste*, n°81, avril-mai 1979, Paris ; p.10

<sup>99</sup> Ibid ; p.15

<sup>100</sup> Parti socialiste, *110 propositions pour la France*, Elections présidentielles, avril-mai 1981 ; archives de l'Ours, <http://www.lours.org/default.asp?pid=307>

<sup>101</sup> Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnolet, 15-16 décembre 1973 ; in : Le Poing et la Rose, *Organe du Parti Socialiste*, supplément au n°23, décembre 1973, Paris ; p.7

<sup>102</sup> Sur cette question, cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » ; p.60-75 du présent travail

<sup>103</sup> La politique agricole commune mise à part, seule vraie politique commune dont la Commission a la compétence exclusive.

<sup>104</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.188

<sup>105</sup> Ces mesures de sauvegarde sont respectivement énoncées dans la partie III du traité de Rome, « La politique de la Communauté » aux articles 104-105, 107-109 du titre II, chapitre 1 du traité.

Jusqu'au début des années 1980, cet argument est présent dans les programmes du PS, ainsi, le projet *Pour la France des années 1980* expose :

Tant que l'Europe, en effet, restera aussi largement dominée par le capital, la préservation de notre marge de manœuvre et même son extension sont un impératif du projet socialiste.<sup>106</sup>

Parallèlement, le deuxième pilier de l'action du PS est de donner à l'intégration européenne une nouvelle dimension en réformant la CEE de l'intérieur pour en faire une vraie communauté. Le marché commun est « nécessaire » mais il est « aujourd'hui inachevé »<sup>107</sup> et un gouvernement de la gauche « devra participer à la construction de la CEE [...] avec la volonté d'agir en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires »<sup>108</sup>. C'est donc en prenant part au marché commun que la France pourra en changer la nature et remettre au centre de l'action les politiques communes et l'aspect social du traité, délaissés pour l'instant. L'enjeu pour le PS est de réhabiliter le contrôle d'une puissance publique dépossédée de certains de ses outils pour qu'elle encadre cette intégration économique qui s'est arrêtée – PAC exceptée – à l'étape de libéralisation des échanges ; les Etats et les institutions communautaires doivent reprendre l'initiative. Le Manifeste européen du Parti socialiste de 1984 martèle cette idée :

Ce que nous défendons, nous socialistes, c'est [...] une conception de la Communauté qui, refusant son enlèvement et sa dilution en une simple zone de libre-échange, repose sur une volonté politique, seule capable de surpasser les affrontements d'intérêts nationaux et de donner une signification historique à l'entreprise communautaire.<sup>109</sup>

Le PS rappelle dans un premier temps les possibilités du traité non exploitées. Le projet *Pour la France des années 1980* soutient qu'« une part importante des dispositions du traité de Rome reste lettre morte »<sup>110</sup> Le traité de Rome, dans sa troisième partie<sup>111</sup>, évoque par exemple les dispositions sociales liées au marché commun : l'emploi, les conditions de travail ou les droits syndicaux sont autant de domaines pour lesquels les Etats membres peuvent collaborer et une des mesures-clefs que le PS voudrait voir mise en œuvre est l'harmonisation par le haut des législations sociales. Ensuite, les programmes du PS soulignent le retard des politiques communes prévues initialement par le traité : construire une vraie politique régionale mieux coordonnée avec les politiques nationales, réformer la PAC ou encore

---

<sup>106</sup> Parti socialiste, *Pour la France des années 1980*, op.cit. ; p.354

<sup>107</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.185

<sup>108</sup> Parti socialiste, *Programme commun de la gauche*, in : Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste et Programme commun de la gauche*, éd. Flammarion, Paris 1972 ; p.331

<sup>109</sup> Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste – Elections du 17 juin 1984* ; in : Le poing et la Rose Responsables, Supplément au n° 199 du 14 avril 1984 ; p.5

<sup>110</sup> Parti socialiste *Pour la France des années 1980*, op.cit. ; p.352

<sup>111</sup> Traité de Rome, Troisième partie, Titre III

renforcer la politique commerciale commune pour appliquer plus strictement la préférence communautaire<sup>112</sup>. Enfin, le traité prévoyait une évolution du rôle de l'Assemblée et notamment son élection au suffrage universel direct à moyen terme<sup>113</sup> ; le PS reprend cet argument avec force tout au long des années 1970 puis, après la première élection au suffrage universel du Parlement européen en 1979, les programmes insistent sur la nécessité d'augmenter les pouvoirs de contrôle et d'initiative du Parlement européen. Le Manifeste de 1978 pour l'élection européenne résume bien le but du PS :

L'objectif des socialistes est donc d'abord aujourd'hui d'assurer, dans le cadre des traités existants, un meilleur contrôle démocratique de la vie communautaire et une plus forte participation du monde du travail à l'élaboration des décisions. L'Assemblée européenne doit en particulier assurer la tâche importante de contrôler l'ensemble des orientations qui échappent maintenant au regard direct des parlements nationaux.<sup>114</sup>

Pour l'élection de 1984, le Manifeste du PS rappelle que le Parlement européen est « *l'organe essentiel du contrôle démocratique dans la Communauté* » et qu'il « *convient d'améliorer son fonctionnement et de proposer une extension de ses pouvoirs* »<sup>115</sup>.

Dans un deuxième temps, les socialistes français proposent d'aller plus loin dans la réforme des structures économiques et sociales du marché commun pour que travailleurs, citoyens et puissance publique aient prise sur celui-ci.

Ils préconisent de développer de nouvelles politiques intracommunautaires, comme une vraie politique industrielle au service de grands projets transnationaux qui ne « *seraient pas réalisables par des pays isolés* »<sup>116</sup>. Il est primordial pour le PS de faire face à la modernité, à la nouvelle révolution industrielle en ayant une politique industrielle ambitieuse et en modernisant l'appareil de production. Or, garder le rang de la France dans ce domaine passe par l'Europe<sup>117</sup> ; face au Japon, aux Etats-Unis, la France dans l'Europe doit trouver la voie

---

<sup>112</sup> La question de la politique commerciale apparaît surtout dans les années 1980 ; les intérêts commerciaux de la France sont défendus dans l'entité européenne et le PS voit la nécessité de réagir à l'idée clef des négociations du GATT qui est la dérèglementation. La motion du congrès de Bourg-en-Bresse, en 1983, insiste sur « *le renforcement de la politique commerciale commune [qui] est le complément indispensable à une politique autonome de la Communauté (attitude plus ferme dans les négociations commerciales avec les pays tiers industrialisés, respect plus effectif de la préférence communautaire)* ». in : Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°105, décembre 1983, Paris ; p.7

<sup>113</sup> Traité de Rome, Cinquième partie, Titre I, art.138

<sup>114</sup> Parti socialiste, *Les socialistes pour l'Europe des travailleurs – Manifeste socialiste pour l'élection européenne*, adopté par le Comité directeur du 21 octobre 1978, Centre d'archives socialistes (CAS), FJJ ; p.182

<sup>115</sup> Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste – Elections du 17 juin 1984* ; op.cit. ; p.11. Le PS préconise l'amélioration de la procédure de concertation et du dialogue Parlement européen – Conseil des ministres.

<sup>116</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.190

<sup>117</sup> Le congrès de Metz insiste sur le fait qu'il faut « *faire l'Europe sans défaire la France, ou mieux : préparer la France à retrouver ses véritables dimensions par son engagement dans l'Europe* ». in : Parti socialiste, *Motion finale de politique générale – Un grand parti pour un grand projet*, Congrès de Metz, 6-8 avril 1979 ; p.9

d'une nouvelle croissance, avec une industrie adaptée à la mutation technologique en cours<sup>118</sup>. L'Europe reste le chemin qui permettra de faire face à cette troisième révolution industrielle. Pour sauver des emplois et en créer dans des secteurs nouveaux, une politique industrielle et de recherche à l'échelon européen s'affirme comme une priorité et cet objectif du PS en matière européenne devient de plus en plus central au fil des programmes<sup>119</sup>.

Une idée revient de façon récurrente dans tous les programmes des années 1970<sup>120</sup> : mettre en place un meilleur contrôle des firmes multinationales qui échappent par nature au contrôle des autorités nationales. Le programme de Bagnolet propose « *la création d'une autorité centrale européenne* »<sup>121</sup> qui reposerait sur un accord entre tous les Etats ; la motion du congrès de Metz demande qu'« *un contrôle des institutions européennes s'exerce sur les multinationales* »<sup>122</sup>.

Cet objectif semble néanmoins assez flou et quelque peu irréalisable : il faudrait en effet que les Etats membres, aux sensibilités économiques très différentes, acceptent l'institution d'une autorité centrale ou un élargissement notoire des compétences de la Commission. Deux obstacles se dessinent : l'unanimité des Etats accepterait-elle de transférer à la Commission le pouvoir de contrôler les firmes multinationales ? Et si cet obstacle politique était levé, il resterait un obstacle idéologique : comment une nouvelle autorité n'entrerait-elle pas en conflit avec les règles libérales du marché qui constituent le cœur de la construction européenne ?

Dans la lignée des réflexions socialistes sur l'organisation de l'économie, les programmes reprennent l'idée de planification, mais cette fois-ci à l'échelon européen. *Changer la vie* explique que :

les socialistes œuvreront pour la mise en place progressive d'une planification à moyen terme à l'échelle du Marché commun : l'objectif sera de tendre vers un modèle de planification démocratique comparable à celui qui sera expérimenté en France<sup>123</sup>.

Tous les programmes, jusqu'en 1981, reprennent cette idée de planification démocratique, de contrôle ouvrier ; en cela, le PS projette un prolongement du modèle français socialiste à toute l'Europe, ce qui pose à nouveau la question de la faisabilité de cette idée dans un ensemble

---

<sup>118</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Rassembler autour du Parti Socialiste pour réussir la nouvelle étape*, Congrès de Toulouse, 11-13 octobre 1985 ; op.cit. ; p.9

<sup>119</sup> Le congrès de Bourg-en-Bresse de 1983 ou le Manifeste européen des élections européennes de 1984 placent cet objectif comme fer de lance de la lutte pour l'emploi.

<sup>120</sup> Congrès de Bagnolet en 1973, congrès de Nantes en 1977, congrès de Metz en 1979, Manifeste européen de 1978.

<sup>121</sup> Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnolet, 15-16 décembre 1973 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, supplément au n°23, décembre 1973, Paris ; p.8

<sup>122</sup> Parti socialiste, *Motion finale de politique générale – Un grand parti pour un grand projet*, Congrès de Metz, 6-8 avril 1979 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°81, avril-mai 1979, Paris ; p.15

<sup>123</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.191

européen aux traditions économiques très différentes. A partir de 1983, cette idée disparaît peu à peu des programmes et est remplacée par l'objectif de « *relance concertée* » entre les partenaires européens.

Un autre sujet est présent dans tous les programmes du PS : la question de l'unité monétaire européenne. Dans tous les manifestes consacrés à l'Europe<sup>124</sup> et jusqu'à la motion du congrès de Toulouse en 1985, le PS désire renforcer la coopération monétaire entre les Etats de la CEE. Dès 1973, le parti insiste sur l'importance d'une organisation monétaire européenne :

[...] un système fondé sur les idées suivantes : - définition des monnaies européennes par rapport à une unité de compte commune dont la valeur serait fixée d'un commun accord. - mise en commun de l'essentiel des réserves de changes des pays membres et gestion de ces réserves communes par une autorité monétaire centrale.<sup>125</sup>

En 1978, le PS ressent « *la nécessité d'une plus grande stabilité entre les monnaies et de l'affirmation collective d'une unité européenne face au dollar suite aux désordres monétaires des années 1970* »<sup>126</sup>. Fin 1978, alors que le président Giscard élabore avec le chancelier Schmidt la forme que prendra le futur Système monétaire européen (SME), le PS dénonce le résultat de la négociation monétaire car elle ne lui semble pas aller assez loin ; il évoque un « *échec* » et appelle de ses vœux un système « *qui entraînerait des droits et des devoirs équivalents pour tous les pays* »<sup>127</sup>, qu'ils aient une monnaie forte ou faible. De même, dans le Manifeste de 1984, il répète que la stabilité monétaire reste essentielle pour favoriser une relance économique en Europe. Le PS affirme que « *la politique monétaire des Etats membres doit aider à la convergence des politiques économiques qui permettra la relance* »<sup>128</sup>. Dans ce texte, le PS s'engage en faveur du système monétaire européen ; celui-ci rendra les Etats européens plus indépendants des Etats-Unis. Il est aussi indiqué qu'« *à terme, l'ECU [European currency unit] verra son rôle élargi : monnaie de règlement en Europe et plus tard son usage sera étendu à l'ensemble des citoyens européens* »<sup>129</sup>. Le PS voit même cette monnaie devenir un jour une monnaie de référence. La motion du congrès de Toulouse réaffirme qu'il faut « *renforcer la coopération monétaire en développant l'utilisation d'une*

---

<sup>124</sup> Le texte du congrès de Bagnolet de 1973, les Manifestes européens de 1978 et 1984.

<sup>125</sup> Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnolet, 15-16 décembre 1973 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, supplément au n°23, décembre 1973, Paris

<sup>126</sup> Parti socialiste, *Les socialistes pour l'Europe des travailleurs – Manifeste socialiste pour l'élection européenne*, adopté par le Comité directeur du 21 octobre 1978, op.cit.

<sup>127</sup> Le système monétaire européen, Texte adopté par le bureau exécutif du 6 décembre 1978 in : Brochure du PS, *Connaître l'Europe*, 1979, Archives de l'OURS

<sup>128</sup> Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste – Elections du 17 juin 1984* ; op.cit.

<sup>129</sup> Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste – Elections du 17 juin 1984* ; op.cit.

*monnaie européenne et ainsi faciliter l'organisation du marché européen* »<sup>130</sup>. L'idée de consolider la communauté, de mieux organiser le marché commun en voulant la convergence des monnaies européennes et l'émergence d'une monnaie commune est une idée force de la doctrine européenne du PS.

Toutes ces pistes pour réformer le marché commun dépendent d'un pouvoir politique fort qui pourrait instaurer un autre rapport de forces avec le pouvoir économique. Dans son analyse de la crise économique, le PS insiste sur la nécessité d'agir à l'échelon européen pour faire face aux défis des années 1980 ; mais l'ambiguïté demeure car, en même temps, le PS insiste sur la préservation de l'autonomie nationale et est hésitant sur les délégations de compétences.

Ainsi, le PS avance sur deux chemins qu'il espère voir un jour converger : la transformation socialiste en France, priorité urgente du futur gouvernement et la construction de l'Europe – liée au marché commun – qui n'a jamais cessé d'être un objectif socialiste et pour lequel le PS tente de faire des propositions novatrices afin de bâtir une vraie communauté et dépasser le stade des règles du marché commun. Les contradictions entre ces deux aspirations – notamment la contrainte extérieure qui pèse sur l'économie française – pourront être levées par l'idée ultime du PS, bien illustrée par le titre de la motion du congrès de Bagnolet « *Pour une Europe en marche vers le socialisme* » : à terme, le socialisme ne pourra s'épanouir qu'à l'échelle européenne. Le congrès de Bourg-en Bresse, en 1983, puis le Manifeste européen du PS de 1984 reprennent cette idée en rappelant :

Enfin, la force du mouvement ouvrier en Europe, la qualité de la tradition syndicale, l'alliance de la démocratie, de la liberté et du socialisme, la richesse et la diversité des expériences socialistes font que l'Europe occidentale demeure une région décisive pour l'avenir du socialisme<sup>131</sup>.

### ***Une inflexion du discours sur le marché commun ?***

Entre le parti socialiste des années 1970 et celui du milieu des années 1980, des évolutions notoires ont eu lieu : le PS a tout d'abord accédé aux responsabilités et s'est trouvé confronté à la réalité du terrain ; par ailleurs, la situation économique en France et en Europe s'est dégradée et enfin la construction européenne a évolué – élargissement, élection du parlement européen au suffrage direct, nouveau défi monétaire –. Partant, le discours du PS a dû évoluer et s'adapter : en particulier sur l'articulation entre les deux idéaux fondateurs, la marche de la

---

<sup>130</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Rassembler autour du Parti Socialiste pour réussir la nouvelle étape*, Congrès de Toulouse, 11-13 octobre 1985 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°115, novembre 1985, Paris ; p.14

<sup>131</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°105, décembre 1983, Paris ; p.7 et Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste – Elections du 17 juin 1984* ; op.cit. ; p.4



société française vers le socialisme d'une part et l'édification d'une communauté européenne d'autre part. Les textes officiels du parti et notamment les motions de congrès et les manifestes européens rédigés en 1973, 1978 et 1984, montrent une inflexion notable du discours.

A la lecture des textes initiaux, la doctrine envisage que ces deux causes puissent s'articuler : l'édification du socialisme en France devrait même donner aux autres forces progressistes en Europe une impulsion qui permettrait une progression vers le socialisme européen. Par exemple, les textes envisagent une planification européenne<sup>132</sup> qui s'inspirerait de la planification française. Il semble que sur ce point, les socialistes aient admis, dans les années 1980, y compris dans leur discours, que les autres forces progressistes européennes possèdent, elles aussi, des idées pour avancer vers le socialisme dans leurs pays : la voie vers le socialisme défendue par les sociaux-démocrates allemands refuse ainsi, depuis le congrès de Bad Godesberg en 1959, la méthode fondée sur les nationalisations, le contrôle du crédit ou l'aspiration autogestionnaire préconisée par les socialistes français jusqu'au début de la décennie 1980. Ces derniers ont alors vraiment pris conscience de leurs partenaires européens et cela transparaît à plusieurs reprises dans leur discours comme, par exemple, lorsqu'ils dénoncent « *des pays membres [...] paralysés par l'égoïsme national* »<sup>133</sup>, ou lorsqu'ils introduisent le concept de « *relance concertée* »<sup>134</sup>. L'argumentation sur la transformation socialiste à l'échelle européenne passe au second plan à partir de 1983.

Cela signifie-t-il que le PS renonce à l'Europe et au socialisme ? Nullement. Mais il dissocie, à partir de 1983, les deux objectifs tout en les poursuivant séparément et en les redéfinissant. Cette déconnection entre construction de l'Europe et construction du socialisme éclate dans le propos très honnête de Lionel Jospin, alors premier secrétaire du PS, lors des débats de la Convention d'Alfortville en 1984 :

Je ne sais pas [...] s'il y aura un jour une Europe Socialiste, [...] je le souhaite [...] nous nous battons pour cette Europe Socialiste. [...] à plus court terme [...] notre objectif est peut-être plus modestement que l'Europe existe et se préserve dans sa diversité politique [...]. J'espère une Europe Socialiste. Je veux tout simplement, à court terme, que l'Europe, dans sa diversité, existe et reparte de l'avant.<sup>135</sup>

---

<sup>132</sup> Par exemple, le Manifeste socialiste pour l'élection européenne de 1979 qui explique que « *la mise en œuvre de l'ensemble des propositions précédentes suppose l'adoption par la CEE d'une véritable planification* » in : Parti socialiste, *Les socialistes pour l'Europe des travailleurs – Manifeste socialiste pour l'élection européenne*, adopté par le Comité directeur du 21 octobre 1978, op.cit. ; p.181, point 10

<sup>133</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; op.cit. ; p.5

<sup>134</sup> Ibid, p.10

<sup>135</sup> Parti socialiste, *Convention nationale d'Alfortville, Séance du 24 mars 1984*, retranscriptions des débats ; CAS/FJJ ; p.108

<http://www.jean-jaures.org/Le-Centre-d-archives-socialistes/Base-de-donnees-des-debats/Centre-d-archives-socialistes-CAS>

Ce désir de ne plus vouloir façonner une Europe socialiste suivant le modèle français témoigne de sagesse : c'est la reconnaissance qu'un socialisme européen, qui existera peut-être un jour, aura des traits qu'il n'est pas encore possible d'imaginer. L'Europe étant complexe par essence, ce ne sera pas la copie d'un modèle national appliqué à l'ensemble. Par la remarque de Lionel Jospin et l'inflexion du discours officiel, les socialistes français acceptent cette complexité européenne et l'on mesure le chemin parcouru depuis le programme de Bagnolet dont le message était beaucoup plus radical.

A l'épreuve du pouvoir depuis 1981, les socialistes ont appris les contraintes qui y sont inhérentes. Le texte du congrès de Toulouse, en 1985, explique que « *cinq années de gouvernement ont appris qu'il est des contraintes dont aucun pouvoir ne peut s'affranchir* »<sup>136</sup> ; cette remarque illustre bien la transformation du PS de parti d'opposition en parti de gouvernement. Le texte du congrès de Bourg-en-Bresse en 1983 montre le début de la prise de conscience des réalités gouvernementales : la nécessité de l'adaptation au réel, de l'action dans un monde en crise, du redressement économique par la modernisation et la compétitivité ainsi que la puissance de la contrainte extérieure sont des idées qui structurent le texte<sup>137</sup>. L'accent est mis sur la nécessaire insertion dans le marché mondial et l'intégration dans l'Europe, perçue essentiellement comme un marché, apparaît comme une clé de l'insertion dans le marché mondial. Bien sûr, en contre-point, la doctrine contient toujours une critique sur l'Europe construite uniquement sur des fondements libre-échangistes : la motion affirme ainsi :

Si une action collective et volontaire n'est pas rapidement entreprise, la CEE se disloquera à coup sûr, car une Europe purement libérale et libre-échangiste n'a pas de sens. [...] Nous socialistes, sommes européens dans la mesure où l'Europe n'est pas seulement celle des marchands<sup>138</sup>

Face à la chaîne de nécessités qu'implique l'appartenance à l'Europe telle qu'elle est – un marché commun assez peu régulé et avec peu de politiques communes –, le PS doit revoir son rêve socialiste européen. Les socialistes français acceptent cette Europe-là comme un passage obligé pour que la France reste une nation moderne qui ne sera pas oubliée dans la troisième révolution industrielle. Le PS, face à la « *crise des systèmes* [économique, politique, mutation technologique] *et des modèles* [est obligé de] *poursuivre la recherche d'un nouvel*

---

<sup>136</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Rassembler autour du Parti Socialiste pour réussir la nouvelle étape*, Congrès de Toulouse, 11-13 octobre 1985 ; op.cit. ; p.6

<sup>137</sup> Les deux premiers points de la motion s'intitulent d'ailleurs « *Agir dans un monde en crise* » et « *Mener la bataille pour le redressement économique* ».

<sup>138</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; op.cit. ; p.7

*internationalisme* » ; les socialistes en conviennent, il faudra développer « *l'Europe [qui] demeure une région-clé pour la reconstruction d'un ordre international* »<sup>139</sup>.

S'il abandonne pour l'instant l'objectif du socialisme – la motion de 1983 ne parle plus de « *planification européenne* » mais elle introduit le concept de « *relance concertée* » –, le PS ne renonce pas, dans sa doctrine, à progresser au niveau national seulement vers le socialisme : des éléments-clés tels l'importance du secteur public, la nécessité du plan qui devient « *l'expression de la stratégie de la nation* »<sup>140</sup> – comme il l'était dans l'esprit de ses fondateurs en 1946 – ou la nécessaire modernisation des rapports sociaux dans l'entreprise, sont préservés et repris dans les motions des congrès de 1981 à 1985 ; mais ils sont pondérés par l'apparition, pour la première fois en 1985, de nouveaux objectifs et notamment la définition d'une « *nouvelle croissance* »<sup>141</sup>. Le congrès de Toulouse fixe, dans ses orientations pour la prochaine législature, l'objectif de cette nouvelle croissance « *pour ne pas décrocher du Japon et des USA* » et les conditions de cette croissance seront créées « *en libérant les initiatives de l'entreprise et dans l'entreprise* »<sup>142</sup>. L'Etat conserve bien sûr un rôle décisif, mais il devra piloter une économie mixte dans laquelle le secteur public devra « *être fort, compétitif, efficace* ». L'Etat devra être attentif à la réalité du marché – aux questions de concurrence, de compétitivité, à la place des exportations et importations –, il devra veiller aux équilibres et s'adapter aux faits. L'initiative privée est réhabilitée, l'entreprise redevient un pivot central de l'argumentation et la volonté de laisser se déployer l'autonomie des acteurs et leur esprit de responsabilité apparaît nettement.

C'est donc un socialisme moins doctrinaire, nourri de l'expérience du pouvoir et averti des difficultés économiques qui se dessine peu à peu. Sur la question du socialisme en France, un ton nouveau se fait jour, plus réformiste, plus social-démocrate, si l'on exprime par ce terme une plus grande attention à la réalité et un plus grand souci de concilier théorie et pratique. Mais il s'agit seulement d'une inflexion ; la terminologie générale demeure inchangée et les thèmes socialistes et sociaux-démocrates sont juxtaposés.

---

<sup>139</sup> Ibid, p.5 et 7

<sup>140</sup> Les économistes planificateurs emploient cette expression pour montrer que le plan exprime en chiffres la volonté d'un développement économique cohérent de la nation. Le PS reprend cette expression et lui donne une connotation plus politique en insistant sur la finalité sociale et démocratique du plan (au sens des droits sociaux).

<sup>141</sup> Le terme « nouvelle croissance » est apparu dans les années 1980, lorsque la conscience de la crise économique oblige les experts du PS à redéfinir ce que serait la croissance dans une société en mutation industrielle et dans leur projet de transformation de la société. C'est un terme vague, qui laisse de nombreuses possibilités d'interprétation.

<sup>142</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Rassembler autour du Parti Socialiste pour réussir la nouvelle étape*, Congrès de Toulouse, 11-13 octobre 1985 ; op.cit. ; p.9

Pour ce qui concerne l'Europe, la volonté d'appartenance et de participation à sa construction restent intactes et même exaltées ; les motions insistent sur le rôle éminent joué par François Mitterrand pour relancer l'Europe<sup>143</sup>. Mais le réalisme est là : les socialistes acceptent dans la pratique l'Europe telle qu'elle est même, si au niveau du discours, on reconnaît la contradiction à poursuivre la construction d'une Europe de plus en plus libérale alors que les demandes sur l'extension des nécessaires politiques communes ne sont suivies d'aucun effet. Ainsi, une voie médiane apparaît en creux, faite de la recherche du possible dans les deux domaines. Cependant, le PS ne reconnaît pas explicitement le fait que l'objectif du socialisme ait été temporairement abandonné et que ce-dernier soit réduit à la seule part permise par les possibilités financières et économiques de la France. Cet état de fait ne donne pas lieu à un examen de la doctrine, qui s'éloigne tellement de la pratique. Procéder à un tel examen conduirait à redessiner la majorité du parti sous l'autorité de François Mitterrand, à revoir son alliance avec le CERES et à donner une plus grande place aux rocardiens qui défendent une ligne plus réaliste et plus social-démocrate<sup>144</sup>, ce que la direction du parti se refuse à faire. Caractérisant la SFIO de 1921, à l'issue du congrès de Tours, les auteurs Alain Bergounioux et Gérard Grunberg ont l'analyse suivante :

La SFIO [...] a été essentiellement un parti de militants [...]. Ainsi peut-on aisément comprendre que la doctrine ait continué à jouer un rôle important. La diversité du parti demeurant grande, la doctrine [...] a été le ciment de l'organisation. Puisque l'accord était difficile à réaliser sur la méthode, seule la doctrine permettait de tenir ensemble des éléments qui sinon se seraient dispersés aux quatre vents du système politique.<sup>145</sup>

On peut se demander si ce que les auteurs de ce livre magistral écrivent sur la SFIO de 1921 ne peut s'appliquer *mutatis mutandis* au PS de 1985 lorsqu'il s'agissait de gommer le divorce entre doctrine et action.

### **C. Réalisme social-démocrate contre idéalisme socialiste ?**

La problématique du marché commun fait partie intégrante des textes du PS et du SPD et tous deux ont bien conscience de l'importance de l'échelon européen dans la lutte contre la crise économique ; lutte qui passe par une redéfinition de la compétitivité européenne au sein du jeu des échanges mondiaux.

---

<sup>143</sup> Les motions des congrès de Bourg-en-Bresse en 1983 et de Toulouse en 1985 insistent sur le rôle éminent joué par F. Mitterrand.

<sup>144</sup> Nous reviendrons sur l'impact des oppositions de courants à l'intérieur des partis sur la problématique européenne dans la partie IV de ce travail. Cf. Partie IV, chapitre 7, point A « Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé » ; p.383- 404 du présent travail

<sup>145</sup> Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op. cit. ; p.90

Ainsi les analyses du marché commun du PS et du SPD possèdent des traits communs. Conscients des rapports de forces économiques mondiaux qui évoluent, ces partis politiques veulent tous deux relever le défi technologique et industriel dans un cadre européen ; échelon qui permettra aux entreprises d'être plus compétitives et à la France comme à la RFA de garder leur rang dans la course à la modernité.

Il existe dans ces deux partis un engagement européen sincère et une volonté jamais mise en doute de construire l'Europe : le projet européen est pour eux une forme moderne d'internationalisme et ils ont une conscience aiguë des avatars causés par les nationalismes.

Le SPD termine d'ailleurs son programme européen de 1984 sur ce thème :

Dès le début, les principes de la démocratie et de la solidarité internationale firent partie du socialisme démocratique. La social-démocratie européenne, son organisation et ses partis naquirent d'un mouvement de protestation, qui prit la forme d'une résistance et d'une prise en main de leur destin par les travailleurs contre l'inhumanité du capitalisme et du nationalisme. Et du fait d'une évolution qui n'était pas cantonnée à un seul pays, la solidarité internationale et l'action commune ont été la réponse des opprimés et défavorisés. [...] Notre revendication en faveur d'une Europe qui deviendrait une puissance de paix, au sein de laquelle la paix sociale règnerait [...] se rattache aux racines historiques de la politique de réconciliation entre les peuples menée par August Bebel et Jean Jaurès. [...] Alors que pour les conservateurs et les libéraux européens, l'Etat-nation constituait encore une des plus hautes valeurs politiques, l'idée de l'internationalisme était bien ancrée dans la social-démocratie allemande [...] Nous avons fait perdurer cette tradition<sup>146</sup>

La construction européenne a pris la forme d'un marché commun ; ce choix, voulu par les pères fondateurs essentiellement démocrates-chrétiens, a été accepté et respecté avec loyauté par les deux partis du socialisme démocratique.

Cependant, face à la prédominance du marché, ils ont tous deux cherché, dans leurs textes, à compenser les failles de la construction européenne par l'intégration positive : la seule réussite a concerné l'agriculture, surtout dans la première décennie de la CEE surtout, la PAC étant ensuite vivement critiquée par le SPD qui dénonce le gâchis de moyens attribués à une politique qui produit des excédents non utilisés<sup>147</sup> –. Le PS et le SPD veulent corriger les inégalités qu'engendre le marché commun –en termes de justice sociale ou d'assurance d'une certaine égalité entre les régions, de maintien des infrastructures ou des investissements peu rentables à court terme –<sup>148</sup> ; pour cela ils insistent sur la nécessité de renforcer et d'élargir les

---

<sup>146</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission à Fellbach, 14 février 1984, Vorstand der SPD, Bonn; p.73-74

<sup>147</sup> SPD, *Jahrbuch der SPD 1979-81*; op.cit.; p.79. Nous reviendrons sur ce point à la Partie III, chapitre 5, point B « Des politiques communes à l'Europe sociale : la question de la solidarité » ; p.288-310 du présent travail

<sup>148</sup> Sur cette question de la politique sociale, le SPD voudrait que les thèmes suivants en fassent partie : la cogestion paritaire étendue au niveau européen, la politique de l'emploi, la solidarité sociale (*die soziale Sicherung*), la répartition des revenus et la formation de capital (*Vermögensbildung*), la protection des consommateurs. Le discours du PS place la politique sociale beaucoup plus à un niveau national ; son discours est marqué par la transformation socialiste au niveau national et le PS transpose peu, dans son discours - qui est

politiques communes régionale et sociale, ils souhaitent une plus grande implication des travailleurs ; mais ces politiques ont une marge de manœuvre et des effets très limités. Un des projets-phares des deux partis consiste à vouloir harmoniser les politiques sociales – qui restent du ressort national – en prenant comme standard commun l’Etat membre où les droits sociaux sont les plus avantageux pour les travailleurs.

Enfin, deux traits communs au PS et au SPD se dégagent particulièrement pour l’avenir du projet européen : d’une part l’évolution de l’intégration européenne vers une politique monétaire commune qui compléterait l’union économique ; autant le PS que le SPD défendent le système monétaire européen ainsi que le but ultime d’une monnaie commune qui répondrait aux trois fonctions d’une monnaie d’être non seulement une unité de compte et un moyen de paiement mais aussi une réserve de valeur. D’autre part, les deux partis défendent un renforcement des institutions européennes et notamment du Parlement européen : après s’être battus pour imposer son élection au suffrage universel direct, ils demanderont l’élargissement de ses compétences. L’intégration européenne, née du marché commun, ne permet pas la construction d’un Etat européen, elle le remplace par un ensemble de procédures, un cadre de négociations interétatiques : les deux partis veulent tenter de parer à cela en agissant au niveau des institutions européennes et notamment du parlement européen. Cependant, une réelle différence d’approche apparaît rapidement, car le SPD prépare son opinion à un partage de souveraineté alors que le PS rechigne à évoquer ce partage et refuse d’envisager le développement fédéral de l’Europe. Le PS et le SPD semblent de prime abord défendre les mêmes propositions quant à l’évolution de l’intégration européenne, mais derrière les mêmes mots, les mêmes aspirations, deux réalités différentes peuvent se dessiner.

Ainsi, si tous deux plaident pour un élargissement des pouvoirs du parlement européen, le SPD est prêt à faire un vrai saut fédéral alors que le PS ne semble pas décidé à accepter de réelles délégations de compétences et un vrai partage de la souveraineté nationale: dans son programme européen de 1984, le parti socialiste revient sur le fonctionnement du conseil des ministres pour défendre une « *application raisonnable* »<sup>149</sup> du « compromis de Luxembourg ». Il fait passer à nouveau la possibilité de blocage du conseil par un Etat au premier plan. De même, ce texte ne prône pas une réforme des institutions mais veut plutôt les rendre plus efficaces dans le cadre des traités. Le congrès de Toulouse, en 1985, parle d’une

---

pendant les dix premières années de notre période un discours dans l’opposition – des outils de politique sociale au niveau européen.

<sup>149</sup> Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste – Elections du 17 juin 1984* ; op.cit.; p.11

« *Europe confédérale* »<sup>150</sup>, terme qui limite fortement les aspirations à une intégration politique de type fédéraliste.

De même, si le PS et le SPD défendent tous deux l'avènement d'une Europe sociale, une harmonisation des politiques sociales et une certaine intervention de l'Etat, ils ne proposent pas la même méthode : le SPD est beaucoup moins interventionniste et dirigiste dans sa façon d'aborder ces questions et laisse beaucoup plus de latitude aux forces économiques.

Le domaine de la politique commerciale reflète aussi cette différence de réalités derrière un discours qui semble de prime abord similaire : si le PS et le SPD défendent une action plus offensive de la Commission lors des négociations internationales, le PS conserve une position plus protectionniste que le SPD : il insiste très souvent sur la préférence communautaire<sup>151</sup>.

Enfin, sur les questions monétaires, le PS et le SPD sont à l'unisson pour demander une évolution vers une vraie union monétaire ; cependant, le PS désire une union monétaire et la création d'une vraie puissance financière, mais sans délégation de compétences politiques pour mieux coordonner les politiques économiques et notamment budgétaires. Il bute alors de nouveau devant cette contradiction entre une volonté de fédéralisme monétaire et une incapacité politique à accepter un saut fédéraliste. A l'inverse, le SPD énonce les principes du futur système monétaire européen – mécanisme d'intervention et de secours des banques centrales, fixation des marges de fluctuation, coopération des politiques monétaires – et souligne surtout le lien entre union économique et union politique « *qui doivent être réalisées dans une interdépendance étroite* »<sup>152</sup> ; il élabore une proposition de contrôle coordonné européen des mouvements de capitaux auxquels seraient associés les représentants des travailleurs et des syndicats<sup>153</sup>. Sur ce point de l'union monétaire, les experts du SPD restent très soucieux face à une intégration politique sans contrôle démocratique.

Ces différences font apparaître une opposition que l'on pourrait schématiser entre d'un côté une souplesse doctrinale du SPD, qui a abandonné un schéma théorique marxisant et s'est pliée à la réalité économique du marché depuis son congrès de Bad Godesberg et de l'autre une rigueur doctrinale du PS, qui place le volontarisme politique au-dessus des lois du marché

---

<sup>150</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Rassembler autour du Parti Socialiste pour réussir la nouvelle étape*, Congrès de Toulouse, 11-13 octobre 1985 ; op.cit. ; p.14

<sup>151</sup> Cette idée ne pourra pas être suivie d'effets : d'une part les règles au sein du GATT sont très contraignantes et elles interdisent les préférences régionales communautaires, d'autre part, le rapport de force politique entre les Etats-Unis et l'Europe ne permet pas de trouver un compromis autour de cette idée.

<sup>152</sup> Vorstand der PSD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.37 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655

<sup>153</sup> Ibid ; p.38

et poursuit le dessein de transformer l'essence de l'intégration économique européenne. Il est frappant de relever, dans l'argumentation des textes du PS, d'une part la volonté de construire l'Europe, projet ressenti comme une nécessité économique pour s'adapter à la modernité, et d'autre part le souhait de conserver tels quels les outils politiques – planification, nationalisation, démocratisation – propres à la démarche entreprise en France sans se poser la questions de leur compatibilité avec ceux proposés par les autres partis socialistes de l'Europe de l'Ouest, notamment ceux du SPD.

A l'inverse, la doctrine européenne du SPD en matière économique s'enracine profondément dans le vécu de l'intégration européenne. Elle prend pour base la réalité d'un marché européen et accepte l'aspect fondamental du principe de concurrence non faussée. Se conformant aux principes de l'ordo-libéralisme et à la primauté de la liberté des acteurs sur le marché, le SPD cherche simplement à corriger les déséquilibres et à recréer des éléments de justice et de solidarité. Le SPD articule toujours les buts de liberté, justice et solidarité – sa trinité de valeurs sans cesse réaffirmée depuis 1959 – avec leur réalisation dans un monde interdépendant et en crise ; il n'en élude jamais les conséquences pour les Etats, les acteurs sociaux et l'économie. Ainsi, les paramètres que nécessite l'intégration européenne pour compenser la « *perte constante du pouvoir des Etats- membres pris individuellement* »<sup>154</sup> apparaissent nettement : le transfert de pouvoir méthodiquement piloté et le processus de déplacement des pouvoirs. Le SPD le formule de cette manière dans un document très détaillé de la Commission « Europe » du parti :

L'intégration se traduit par un transfert de pouvoir dirigé et contrôlé. Il importe qu'à l'avenir, les décisions prises aujourd'hui dans les capitales des Etats membre et celles qui, échappant à l'influence des Etats membres, sont arrêtées dans les centres de l'économie internationale [...] relèvent de plus en plus d'institutions démocratiques supranationales. Il s'agit là d'un processus de transfert de pouvoir [...] La perte par l'Etat du pouvoir de contrôler et d'infléchir les développements économiques ne va pas de pair avec une augmentation des possibilités de diriger les opérations à l'échelon supranational. Aussi, un fossé considérable sépare-t-il ce que la Communauté est déjà en mesure de faire des moyens d'action dont les Etats membres sont désormais privés.<sup>155</sup>

Le texte ne nie pas toutefois les difficultés d'acceptation démocratique que pose cette intégration<sup>156</sup> ; la démocratisation de la Communauté, qui doit « *évoluer vers une union fédérale dotée d'une constitution démocratique* »<sup>157</sup>, est au premier plan.

---

<sup>154</sup> Ibid ; p.21

<sup>155</sup> Ibid ; p.22-23

<sup>156</sup> « *Les populations [...] ne sont pas associées au processus d'intégration européenne par le biais d'un parlement européen élu au suffrage direct. [...] On ne saurait évidemment considérer l'intégration sous le seul aspect de maintien de l'efficacité des moyens d'action nationaux, au risque de voir l'intégration détournée de son objectif afin d'échapper aux mécanismes de contrôle propres aux Etats – par exemple le secteur parlementaire – alors que n'existe sur le plan communautaire aucune structure équivalente.* » Ibid ; p.22-23

<sup>157</sup> Ibid ; p.56 et Programme européen du SPD



Lorsque le SPD définit les buts de sa politique économique dans ce même texte, il est remarquable que figure en deuxième point, après la satisfaction des besoins de l'être humain et de son désir de liberté, la réalisation de l'égalité des chances : cette volonté de valoriser le travail humain, de respecter les dons, aptitudes et capacités<sup>158</sup> montrent l'ouverture doctrinale du SPD vers la pensée libérale, le libéralisme politique et économique.

Enfin, le SPD, contrairement au PS, est demandeur d'une confrontation des points de vue pour pouvoir développer un programme d'action, en matière de politique sociale, par exemple<sup>159</sup>.

La cohérence doctrinale du SPD laisse apparaître en creux la difficulté éprouvée par le PS à concevoir, dans ses textes, une démarche où s'articulerait sa volonté réelle de construire l'Europe avec l'élaboration d'outils favorisant cette intégration. Les textes officiels du PS restent marqués par le désir d'Europe, par la radicalité du discours de lutte des classes – de 1973 à 1983 au moins –, par la volonté de transformation de la société en imposant la volonté politique aux acteurs économiques. Le discours n'accepte pas la centralité du marché et est réservé voire ambigu sur les mécanismes libéraux de l'économie. Par là-même, il est le reflet d'une recherche de compromis incessant entre les différents courants au sein du parti<sup>160</sup> qui, lorsqu'elle aboutit enfin, présente une ligne officielle confinant parfois à l'illisibilité ou du moins à un manque de clarté, reflet d'une synthèse susceptible de satisfaire et les uns et les autres.

Cette opposition entre la cohérence du SPD et la difficulté du PS à relier la doctrine avec la pratique reflète cette opposition de méthode entre la social-démocratie assumée du SPD et le réformisme incomplet car non assumé du Parti socialiste. Le SPD insiste sur la cohérence du cheminement pour aller vers un but plus modéré en en définissant les étapes pas à pas. Le SPD prolonge au niveau européen la méthode de démocratisation de l'économie qu'il préconise pour l'Allemagne. Le PS présente une juxtaposition de buts, et ne définit pas le cheminement à suivre pour dépasser l'opposition entre certains buts, ici l'opposition entre la

---

<sup>158</sup> Marthe Nussbaum, auteur très proche d'Amartya K. Sen, a dressé la liste des capacités fonctionnelles de base comme vivre une vie humaine ou jouir d'une bonne santé. Elle expose ceci dans *Aristotelian Social-democracy* et dans *The quality of life*, essais écrits avec Amartya Sen. Cf. Sen (Amartya K.), *L'économie est une science morale*, éd. La Découverte, Paris, 2003 ; p.31-32

<sup>159</sup> Vorstand der SPD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.45 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655

<sup>160</sup> Nous étudierons le rôle de ces débats internes sur la question d'intégration économique européenne plus loin. Cf. Partie IV, chapitre 7, point A « Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé » ; p.383- 404 du présent travail

transformation de la société française par des méthodes inapplicables ailleurs en Europe et sa volonté de construction de l'Europe.

## Conclusion de la partie II

Le PS et le SPD partagent un socle commun de valeurs – comme la liberté, la justice sociale, l'internationalisme –, ils ont puisé, pour bâtir leur discours, aux mêmes sources doctrinales ; cependant, ils ont pris peu à peu par rapport à la question de l'économie et du marché commun deux chemins théoriques qui ne convergent pas tout à fait : le SPD, social-démocrate, a soumis son discours à l'acceptation du présupposé du marché tandis que le PS a refusé, dans ses textes, ce compromis avec un système économique qu'il veut transformer. Leurs analyses du marché commun reprennent cette différence et rendent le discours officiel du PS beaucoup moins lisible que celui du SPD.

Or, les différences entre PS et SPD vont en fait au-delà du clivage entre sociaux-démocrates « du nord » et socialistes « du sud » : elles dessinent un clivage national encore plus prégnant que celui de l'héritage politique et sont le symptôme qu'au niveau européen, chaque parti défend d'abord les intérêts nationaux de son pays et veut ensuite étendre son propre modèle économique et social national. De réelles différences de culture politique sous-tendent les oppositions doctrinales du PS et du SPD. Ainsi existent des différences fondamentales entre la France et l'Allemagne, qui, sur des points essentiels de la construction européenne comme le fédéralisme ou le degré d'acceptation de l'ordo-libéralisme, ont des visions opposées. D'où viennent-elles ?

Une des différences essentielles porte sur le rapport dans chacun des deux pays entre la société et l'Etat : en raison de l'Histoire, l'Etat puissant est suspect en Allemagne et tout est fait pour limiter son emprise économique ; à l'inverse, en France, l'Etat est perçu comme le tuteur de la nation, l'instituteur du social<sup>161</sup>, le modernisateur de l'économie. Cette contradiction entre la dynamique européenne et l'attachement à l'Etat explique les réticences du PS à adhérer à l'idée du partage de souveraineté. Le SPD ne vit pas cette contradiction car en Allemagne, l'Etat participe surtout à la fixation des règles du jeu et le SPD peut envisager, par glissements successifs, le transfert de certains attributs de l'Etat cadre national à l'Etat cadre européen.

Ensuite, chaque parti a tendance à considérer la CEE comme le champ d'extension de son modèle économique national. Le PS verrait bien l'Etat keynésien français inspirer la construction d'un ensemble européen guidé par le keynésianisme, le SPD souhaiterait que

---

<sup>161</sup> Rosanvallon (Pierre), *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, éd. Seuil, Paris, 1990

l'organisation socio-économique allemande, avec ses contre-pouvoirs et ses lois de cogestion serve de modèle à l'Europe.

Sur l'économie, il faut souligner aussi la différence de statut de ce secteur dans chaque pays : alors que l'Allemagne place l'économie au premier plan et que le SPD construit son discours en partant des nécessités économiques, la France aurait plutôt tendance à favoriser l'action du politique en premier, action qui s'imposera aux acteurs économiques<sup>162</sup>. Cette différence est aussi certainement liée à la place de choix au sein du commerce mondial à laquelle tient l'Allemagne, tandis que la France semble parfois avoir, dans ses discours sur l'économie, des rêves de jardin à la française bien protégé<sup>163</sup>. Au niveau européen et de façon un peu schématique, la France et le PS défendent plutôt une Europe interventionniste, tandis que l'Allemagne et le SPD veulent une Europe cadre.

Ainsi, les clivages culturels et les conflits d'intérêts opposant les deux nations réapparaissent et chaque parti redevient un champion national. Sur certains sujets de la CEE, l'opposition des intérêts nationaux apparaît particulièrement : c'est le cas de la PAC par exemple, pour laquelle PS et SPD ne raisonnent pas en termes d'intérêt général européen mais d'intérêt national<sup>164</sup>.

Au sein de cet affrontement entre intérêts nationaux, il semble plus facile pour le SPD de s'approprier le modèle européen, qui paraît une construction plus « naturelle » de par la structure de l'économie allemande – tournée vers l'extérieur – et de l'habitude du fédéralisme qui permet une projection plus aisée d'un niveau supérieur à celui de l'Etat national.

Ces oppositions d'intérêts nationaux, ces clivages culturels se retrouvent dans l'opposition de culture politique entre le PS et le SPD, qui sont deux versions du socialisme démocratique européen, l'une appelée socialiste, l'autre social-démocrate. L'opposition entre ces deux « Ideal-typen », figures idéales imaginées par Max Weber pour décrire la réalité, est reprise par G. Grunberg<sup>165</sup> : le PS correspondant à l'idéal-type socialiste est peu enclin à faire des révisions idéologiques – par rapport au marxisme, à l'ambition révolutionnaire – et à assumer

---

<sup>162</sup> Dans les discours, les socialistes adoptent le point de vue partagé avec les communistes et les gaullistes, qui croient tous au primat du Politique sur l'économique.

<sup>163</sup> Sauf une partie de la droite libérale qui, elle, accepte l'ouverture totale des frontières.

<sup>164</sup> La PAC est un exemple d'interventionnisme européen qui, au départ fut accepté par tous, mais après une décennie et demi de succès, quand cette politique commune créa des excédents et des distorsions de concurrence avec les pays non-européens, elle fut critiquée au nom des lois du marché et du libre-échange. Cette critique fut acceptée et reprise par le SPD et elle fut refusée par le PS. L'intérêt national et la philosophie de chaque parti se rejoignaient.

<sup>165</sup> G. Grunberg catégorise les trois types des partis socialistes européens et il distingue le type social-démocrate, bien incarné par le SPD, le type travailliste, dont le modèle est le parti travailliste britannique, et le type socialiste, représenté entre autres par le PS français. Grunberg (Gérard), *Vers un socialisme européen ?* op.cit.

ses évolutions car ce type de parti se définit par son identité doctrinale recouvrant souvent un équilibre interne de pouvoir. L'idéal-type social-démocrate est caractérisé par une plus grande souplesse doctrinale, par une pratique réformiste assumée qui favorisent le pragmatisme et lui permettent de mieux s'adapter au bouleversement créé par la dynamique européenne.

Dissymétrie dans l'articulation entre le politique et l'économique, centralité acceptée ou refusée de l'entreprise, du marché, du libéralisme économique, rapport différent à l'Histoire, situations dissemblables par rapport à l'idée et à la réalité communiste ; tous ces points constituent les soubassements des différences profondes qui séparent les cultures politiques des deux partis, parfois résumées trop rapidement dans l'opposition entre social-démocratie et socialisme.

Le PS et le SPD se trouvent face à une tâche très complexe et la difficulté d'appliquer des règles communes européennes à des réalités enracinées dans des nations, des sociétés, des cultures différentes nécessitera un très long travail de rapprochement culturel et un dialogue constant entre les deux partis. L'engagement dans l'union monétaire qui se dessine pendant la décennie 1980 est un bon exemple de cet effort immense de rapprochement que ces partis doivent effectuer. L'action de ces deux partis, SPD et PS, confrontés l'un après l'autre à l'épreuve du pouvoir va illustrer cette difficulté.

## **Partie III : La théorie à l'épreuve du pouvoir : l'action du PS et du SPD face aux réalités économiques de la CEE**

Alors que le cadre théorique et programmatique des partis socialiste et social-démocrate semble parfois s'affranchir des contingences temporelles et se projette dans le long terme – les grands programmes tel le *Cadre d'orientation 1975-1985* du SPD ou le programme *Changer la Vie* du PS élaborent des concepts et une ligne du parti qui perdurent une décennie –, le temps de l'action et de la décision politique est, lui, soumis à une chronologie rapide d'événements qui s'enchaînent et auxquels les responsables politiques doivent répondre sans délai. Le passage de la théorie à la réalité des affaires représente un décalage qui est périlleux entre un pouvoir qui se voit obligé de se distancier du cadre théorique ou du moins à le questionner et un parti qui ne possède plus l'exclusivité de l'élaboration du message, qui prend désormais corps en priorité par les actes des dirigeants.

Quel est le devenir de la ligne doctrinale sur le marché commun du PS et du SPD lorsqu'ils dirigent leur pays ? Quelles décisions prennent les responsables PS et SPD élus pour faire progresser – ou reculer – le projet européen ? Comment et dans quelle mesure ont-ils appliqué à la réalité leurs principes sur les réformes ou les changements à apporter au développement de la CEE ?

Trois chronologies asynchrones s'entremêlent pendant notre période : les rythmes des deux périodes d'exercice du pouvoir du PS et du SPD d'une part et le rythme de l'intégration européenne d'autre part.

Le PS et le SPD connaissent l'accès au pouvoir à des moments différents : alors que les sociaux-démocrates allemands sont déjà au pouvoir en 1969 et l'exerceront pendant une longue période, jusqu'en 1982, les socialistes français arrivent au gouvernement en 1981 et y restent au-delà de 1986. Une différence fondamentale marque d'entrée de jeu la nature du pouvoir : le SPD doit en effet gouverner avec son allié libéral et il est donc soumis au contrat de coalition. Le PS a, lui, les mains libres pour mener sa politique socialiste avec une majorité au parlement.

Deux chanceliers SPD se succèdent à la chancellerie : Willy Brandt et Helmut Schmidt, dont les politiques européennes seront marquées par une différence de contexte, W. Brandt profite encore d'une période de croissance économique, alors qu'H. Schmidt prend les rênes du pays

juste après le choc pétrolier de 1973 et doit faire face à une situation économique dégradée. Ainsi, la politique européenne de W. Brandt ne donnera pas la priorité aux problématiques économiques de la CEE mais se concentrera sur les questions de paix et de défense, sur la politique de la détente et les questions liées à la RDA et à l'Union soviétique – thème bien connu de l'*Ostpolitik* –. Marqué par son histoire, ancien maire de Berlin, travaillé par ce dessein de réconciliation avec l'Est, W. Brandt concentre son action en matière européenne sur l'objectif de paix. Deux autres thèmes marquent sa politique européenne : la question de l'Europe sociale et de la démocratisation des institutions. Helmut Schmidt entame son mandat alors que les difficultés économiques éclatent au grand jour, notamment l'insécurité monétaire. Economiste de formation, ancien ministre de l'Economie et des Finances, il possède une connaissance et une sensibilité accrues pour les questions économiques<sup>1</sup> et s'attèle sans tarder aux dysfonctionnements du marché commun et aux manques de l'intégration économique. Très préoccupé par la question monétaire, il s'applique à soutenir les efforts de cohésion entre Etats-membres en matière économique et financière et sera le grand artisan du système monétaire européen.

En France, les socialistes ont été écartés du pouvoir depuis plus de vingt ans – Guy Mollet quitte le pouvoir en 1957 – et la victoire de mai 1981, qui résulte d'un programme très ambitieux, est pétrie d'un immense espoir de changement de société. Nous avons pointé les failles du discours théorique du PS sur l'Europe et l'équilibre périlleux que le PS souhaite réaliser entre transformation du système économique en France et projet européen. La question européenne n'est, lors de l'accession au pouvoir des socialistes, pas un sujet prioritaire : le PS concentrera dans un premier temps tous ses efforts à mener ses réformes de politique intérieure. Mais l'interdépendance de l'économie française et de celle ses partenaires européens s'impose rapidement au gouvernement de F. Mitterrand qui décide alors de prendre un virage politique et de stopper les réformes pour rétablir l'équilibre extérieur. Ce tournant marquera l'épanouissement d'un engagement très fort de F. Mitterrand pour la construction européenne, prenant à rebours les courants de la gauche du parti socialiste.

Pour étudier l'action des dirigeants PS et SPD entre 1969 et 1986, nous prendrons comme points de repères les grands chantiers de l'intégration économique européenne au cours de

---

<sup>1</sup> Lorsqu'il s'engage au SPD, H. Schmidt décrit : « Pour un jeune économiste, il était naturel que je m'engage particulièrement sur les questions de politique économique au sein des discussions internes du parti. Six ans après mon arrivée et pour la première fois délégué à un congrès, j'eus la permission de participer et de travailler au sein du groupe de travail sur les questions de politique économique. » in : Schmidt (Helmut), « Die Kriegsgeneration – Mein Weg zur Sozialdemokratie », Die Neue Gesellschaft, n°6, 15. Jahrgang, 1968 ; p.479-483, in : Schmidt (Helmut), *Pflicht zur Menschlichkeit. Beiträge zu Politik, Wirtschaft und Kultur*, éd. Econ, Düsseldorf, 1981 ; p.262

cette période et nous verrons comment les responsables socialistes et sociaux-démocrates participent à l'avancée de ces projets. Nous distinguons trois grands projets de la CEE : le premier, qui est au cœur du traité de Rome et de toute l'intégration, est l'achèvement du marché intérieur : progressivement, cet objectif-socle, qui rassemble à la fois la suppression des entraves aux échanges et l'approfondissement des politiques communes, s'affirme et les gouvernements PS et SPD, confrontés à la montée du chômage et à la course à la compétitivité mondiale, veulent se servir de cet échelon pour dynamiser leurs économies. Notre chapitre 5 sera ainsi entièrement consacré à ce projet d'approfondissement du marché commun – qui, sous l'impulsion de la Commission dirigée par J. Delors, sera appelé à devenir un marché « unique » – : nous montrerons comment les dirigeants socialistes et sociaux-démocrates œuvrent de concert avec les institutions européennes pour que l'objectif du marché unique progresse, quelles ont été les difficultés de réalisation des politiques communes, alors que la construction européenne connaît une période « *d'euroclérose* » jusqu'en 1984 et nous expliquerons en quoi l'appartenance des Etats au marché commun impose des limites à leurs politiques économiques nationales.

Corollaires de l'intégration par le marché, deux autres chantiers que nous aborderons au chapitre 6 jouent un rôle décisif dans l'intégration européenne entre 1969 et 1986 : la réalisation de l'intégration monétaire, avec notamment la mise en place du SME, primordiale pour assurer une certaine stabilité à la liberté de circulation des marchandises au sein de la CEE et les avancées institutionnelles qui poursuivent les buts d'améliorer l'efficacité du processus décisionnel et de mieux faire le lien entre les institutions européennes et les citoyens. Ce deuxième objectif de démocratisation du projet à dominante économique de la CEE rejoint les préoccupations du PS et du SPD, soucieux de créer un contrôle démocratique sur l'intégration économique<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Ces trois sujets, achèvement du marché commun, réalisation de l'intégration monétaire et avancées institutionnelles, forment le cœur des préoccupations concernant l'intégration économique européenne du PS et du SPD lorsqu'ils sont au pouvoir. Un quatrième sujet traverse la question du marché commun, celui de son élargissement – la CEE passe de 6 à 12 membres entre 1969 et 1986 – ; mais ce processus d'élargissement relève davantage de la diplomatie des Etats membres, même s'il a une dimension économique ; il sera traité à la marge dans notre travail.



## Chapitre 5 : Faire face à la crise économique dans le cadre du marché commun

Lors de sa déclaration de gouvernement le 17 janvier 1973, Willy Brandt se félicite de la santé « *florissante* » de l'économie allemande et rappelle :

L'économie de la RFA jouit actuellement d'une évolution positive : nous avons le plein emploi, le climat social est stable, la balance des paiements en équilibre. Les revenus des travailleurs et des retraités, des indépendants – maintenant aussi ceux des agriculteurs – ont augmenté de façon non négligeable.<sup>3</sup>

Il tire un bilan très positif de la politique sociale-libérale du début des années 1970 qui a assuré un développement harmonieux du pays, prospère au plan économique mais aussi soucieux de mener des politiques sociales ambitieuses.

Or, 1973 est précisément l'année du premier choc pétrolier qui entraîne une hausse sans précédent du prix des matières premières ; la situation économique des Etats membres de la CEE, qui depuis les années 1950 semblait programmée comme un cercle vertueux avec en son centre une croissance ininterrompue et le plein emploi, bascule peu à peu. Helmut Schmidt, dans sa Déclaration de gouvernement du 17 mai 1974, met en garde contre ce bouleversement, qui aura des conséquences sur toute l'économie du pays :

[...] la restructuration de l'économie nationale, l'explosion des prix des matières premières et le retournement du terme de l'échange aux dépens des produits industriels et au profit des matières premières, tout ceci met des limites à la croissance de notre revenu réel, limites qui auront du mal à être dépassées.<sup>4</sup>

A partir de cette année-césure et jusqu'à la fin de la période étudiée, les gouvernements au pouvoir en Europe auront pour priorité de tenter d'améliorer la situation économique de leurs pays touchés par la crise et de régler un problème devenu chronique : le chômage. Nous avons montré dans la deuxième partie de ce travail l'importance primordiale de la justice sociale pour le PS et le SPD, leur volonté de mieux réguler les rapports économiques qui s'avèrent souvent défavorables aux travailleurs. Si jusqu'au début des années 1970, la situation économique prospère permet d'assurer la sécurité de l'emploi et de bonnes conditions salariales aux travailleurs, à partir de 1973 et jusqu'à la fin de notre période, la hausse constante du chômage et la dégradation de la situation économique constituent le principal défi à relever pour les gouvernements PS et SPD. François Mitterrand résume bien la

---

<sup>3</sup> Bundeskanzler Brandt, *Regierungserklärung des zweiten Kabinetts Brandt / Scheel vom 18. Januar 1973*, Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, p.23

<sup>4</sup> Bundeskanzler Schmidt, „*Kontinuität und Konzentration*“ - *Regierungserklärung vom 17. Mai 1974 im Deutschen Bundestag*, in: Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, Theorie und Praxis der deutschen Sozialdemokratie, Verlag Neue Gesellschaft, Bonn-Bad Godesberg, 1975; p.20

difficulté du pari de la gauche qui doit redresser une situation économique défailante mais aussi satisfaire l'espoir de la population pour une meilleure répartition des richesses :

Voyez-vous, l'une des grandes difficultés que connaissent les forces populaires lorsqu'elles arrivent au pouvoir, c'est qu'elles y arrivent, au pouvoir, [...] après l'échec [...] électoral consécutif à un échec économique des forces conservatrices. C'est comme ça. Il faut donc que ces forces-là, celles que représente le gouvernement français, soient en mesure à la fois de commencer la réalisation d'une plus grande répartition du profit national au moment où ce profit national s'approche de zéro. Il faut à la fois rétablir plus de justice et donc répartir mieux, alors qu'il y a à répartir moins.<sup>5</sup>

Les gouvernements PS et SPD n'auront donc cessé d'essayer de trouver des solutions pour pallier les manques d'une machine économique qui crée du chômage, des inégalités et de la précarité. Ils ont à leur disposition les outils des politiques économiques et sociales pour compenser les déséquilibres créés par le marché libre et concurrentiel ; ainsi, les gouvernements essaient d'agir pour garantir la solidité de leur économie, préserver le dynamisme économique de leur pays mais aussi sa cohésion sociale.

La politique économique d'un pays (ou d'une zone économique intégrée) a quatre objectifs principaux<sup>6</sup> : bien gérer la monnaie pour combattre l'inflation – chaque gouvernement tente de préserver la valeur de sa monnaie pour éviter la spéculation et l'instabilité des prix – ; tendre vers l'équilibre avec l'extérieur ce qui signifie avoir la meilleure balance commerciale possible et générer des excédents commerciaux ; avoir le plus haut niveau d'activité possible et enrayer le chômage ce qui implique d'optimiser l'emploi des facteurs de production ; et enfin veiller à ce que l'appareil productif soit préservé et s'améliore sans cesse grâce aux investissements – dans un contexte de compétition internationale, chaque pays tente de faire progresser sa productivité et ainsi d'augmenter sa production, c'est la recherche de la « croissance ».

Pour remplir ces objectifs, les gouvernements disposent de plusieurs instruments qu'ils peuvent utiliser avec une marge de manœuvre plus ou moins grande. Face à la question de la gestion de la monnaie et de la stabilité des prix, le pouvoir politique a une marge de manœuvre plutôt réduite car les monnaies évoluent dans un système international, la monnaie est un bien, il peut être désiré ou non et, en conséquence, perdre ou gagner en valeur. La politique monétaire est décidée par la banque centrale, qui selon les pays, est plus ou moins

---

<sup>5</sup> Mitterrand (François), *Discours à la chambre de commerce de Hambourg devant l'Übersee Club*, 14 mai 1982 ; Fondation Jean Jaurès (FJJ) / Centre d'archives socialistes (CAS), Fonds d'archives François Mitterrand, Interventions publiques de M. Mitterrand, Président de la République / Politique économique - Philosophie générale

<sup>6</sup> Sur la définition générale de la politique économique, voir les ouvrages suivants : Généreux (Jacques), *Introduction à la politique économique*, éd. du Seuil, Paris, 1999 ; Barre (Raymond), Teulon (Frédéric), *Economie politique*, coll. Thémis, éd. PUF, Paris, 1997 et Teulon (Frédéric), *Le rôle de l'Etat dans l'économie*, op.cit, 1997

indépendante<sup>7</sup> ; néanmoins, cette-dernière décide des taux<sup>8</sup> et même dans le cas français où le pouvoir politique a un droit de regard sur l'action de la banque centrale, la monnaie est soumise à des contraintes extérieures, intégrée à un marché et soumise à la loi d'offre et de demande de ce marché ; le pouvoir politique ne peut pas s'affranchir de cette contrainte. A l'intérieur de la politique monétaire, l'instrument de la politique de change a une place particulière : par cet outil, la banque centrale veille sur le cours de la monnaie et le niveau de sa valeur par rapport aux autres monnaies, valeur qui reflète la bonne ou mauvaise santé de son économie<sup>9</sup>.

Le deuxième pilier de la politique économique d'un Etat est sa politique budgétaire : l'Etat dispose de moyens financiers grâce aux impôts – dont le niveau est décidé par la politique fiscale choisie par le gouvernement et qui diffèrent bien sûr beaucoup selon la culture économique du pays – et il décide de l'utilisation de ses recettes pour investir dans les secteurs qui lui semblent prioritaires. L'Etat investit directement pour financer ses services publics et sa politique sociale, qui doivent assurer à tous les citoyens l'accès à l'éducation, la santé, la sécurité sociale, la justice, la protection, les infrastructures. Les investissements publics créent ou maintiennent l'emploi ; l'Etat, pour lutter contre le chômage et soutenir l'appareil productif, mène une politique de formation active, qui assure un bon capital humain et de meilleures forces productives. La politique fiscale – comme par exemple des décisions de réduction des impôts, subventions ou augmentation des prestations sociales – peut favoriser la consommation intérieure ou les exportations. Si théoriquement, le budget devrait être équilibré, les Etats acceptent de créer des déficits pour pouvoir investir dans leurs politiques de formation ou sociale et lutter contre le chômage et les inégalités.

Alors que l'Etat, en France et en Allemagne, tente, *a fortiori* lorsque la majorité qui gouverne est socialiste ou social-démocrate<sup>10</sup>, de mener une politique sociale ambitieuse, de décider d'investissements conséquents en matière de santé, d'éducation, de culture ou d'équipements sociaux mais aussi dans le domaine de l'emploi et de la formation, cet objectif et ces outils

---

<sup>7</sup> La Bundesbank allemande garde ainsi jalousement une indépendance stricte par rapport au pouvoir politique, alors que la Banque centrale française est plus tributaire d'une tradition où le pouvoir politique influence ses décisions. Jacques Généreux explique que « *la banque centrale [française] n'est qu'une administration qui exécute une politique arrêtée par le gouvernement* » in : Généreux (Jacques), *Introduction à la politique économique*, op.cit. ; p.146

<sup>8</sup> La banque centrale décide du taux directeur qui sert de base aux taux d'intérêt bancaires. Le taux d'intérêt joue un rôle clef dans la théorie économique ; il exprime la préférence pour le présent et permet de quantifier le risque du futur.

<sup>9</sup> Nous reviendrons en détail sur la politique monétaire, ses outils et ses conséquences au chapitre 6 du présent travail. Cf. Partie III, chapitre 6, point A « Du serpent monétaire au SME : les prémices de l'UEM et le dessein d'une politique monétaire commune » ; p.327-359 du présent travail.

<sup>10</sup> C'est le concept de l'Etat-providence.

entrent en conflit avec les buts de compétitivité et de croissance. Le gouvernement doit arbitrer en permanence, et de façon accrue s'il est PS ou SPD, entre l'objectif de politique sociale et d'emploi et les répercussions que peuvent avoir ses décisions à la fois sur le commerce extérieur et sur le dynamisme et la modernité de l'appareil productif. Si, par exemple, un gouvernement décide d'introduire une nouvelle législation du temps de travail pour améliorer les conditions des travailleurs, cette mesure aura des conséquences sur le coût du travail dans le pays et donc sa compétitivité et sa place dans le commerce international.

L'émergence de l'ensemble économique européen a ajouté une composante supplémentaire à prendre en compte lors de l'élaboration et de la réalisation d'une politique économique : en effet, le marché commun européen, s'il augmente le volume d'échange entre les Etats de la CEE et représente un facteur de dynamisme pour les entreprises et le commerce des Etats membres, souligne les oppositions entre les différentes politiques économiques menées par les pays membres et limite la marge d'action des Etats en termes budgétaire et monétaire.

Depuis 1957 et la signature des traités de Rome, les six Etats membres de la CEE ont renoncé à toute restriction du commerce entre eux et à l'autonomie de leur politique commerciale vis-à-vis de leurs partenaires de la zone CEE ; par ailleurs, ils ont délégué à la Commission européenne les décisions relatives au commerce avec le reste du monde<sup>11</sup>. Partant, les entreprises des Etats membres sont en concurrence sur un même marché intérieur alors que les politiques budgétaires et monétaires des Etats continuent de différer car elles restent nationales. Lorsque ces politiques nationales s'opposent, les conséquences sont immédiates sur l'économie et les entreprises ; les gouvernements sont alors obligés de se concerter et de réorienter leurs politiques pour ne pas pénaliser leurs entreprises.

Le PS et le SPD, lorsqu'ils gouvernent, n'échappent pas à ces contraintes et les socialistes français apprendront très rapidement que faire partie d'un grand ensemble économique apporte des avantages économiques mais implique aussi de ne pas pouvoir mener les politiques de relance prévues avant l'accession au pouvoir. Conscients de la marge de manœuvre réduite dont ils disposent au niveau national, le PS et le SPD essaient de mettre au premier plan les idées d'Europe sociale et de politiques communes pour faire contrepoids aux inégalités du marché.

Dans ce chapitre consacré aux décisions et à l'action du PS et du SPD au pouvoir pour enrayer la crise économique, nous reviendrons dans un premier temps sur l'action des

---

<sup>11</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, le Conseil des ministres prend les décisions de politique commerciale commune à la majorité qualifiée, sauf dans les domaines du commerce des services culturels, audiovisuels, d'éducation et de santé où les décisions se prennent à l'unanimité dans le cas où certains systèmes nationaux dans ces secteurs se voyaient menacés.

dirigeants PS et SPD pour achever le marché commun (point A). En effet, les barrières tarifaires sont tombées en 1968, réalisant l'union douanière entre les six Etats membres, mais les barrières non tarifaires subsistent et les autres libertés de circulation des services, des personnes et des capitaux inhérentes à un marché commun sont loin d'être effectives. De concert avec une Commission qui a fait de ce thème sa priorité, les gouvernements SPD et PS s'engagent pour que le chantier du marché commun aboutisse. Directement corrélées au thème du marché commun, nous étudierons quelles avancées le PS et le SPD proposent pour renforcer les politiques communes du marché commun et surtout pour mettre en place des dispositions sociales (point B). Enfin, nous nous pencherons sur la difficulté pour les gouvernements de mener des politiques indépendantes pour faire face à la crise économique alors que leur économie est extrêmement dépendante des partenaires (point C).

Pour les gouvernements socialistes et sociaux-démocrates, la tâche est triplement difficile : il faut : qu'ils mettent en place et respectent les règles du marché commun – facteur crucial pour maintenir un haut niveau d'activité, la modernité de l'appareil productif et un commerce extérieur satisfaisant pour les pays – ; qu'ils tentent de faire aboutir les politiques communes et inventent les dispositions sociales du marché commun ; enfin, dans le même temps, ils doivent conduire une politique économique et sociale nationale ambitieuse mais tributaire, dans une certaine mesure, de l'évolution des économies voisines qui composent la CEE.

## **A. Achever le marché commun pour préserver la compétitivité économique**

Les Etats européens se sont engagés dans le projet de marché commun en ayant toujours présents à l'esprit les avantages que ce nouvel espace économique allait apporter à leurs économies. Il s'agissait de moderniser et d'améliorer leurs appareils productifs pour rendre les économies européennes compétitives dans le libre-échange international généralisé. Un grand marché créerait les conditions pour améliorer les facteurs de compétitivité et stimuler les investissements, de façon à ce que cette nouvelle zone européenne puisse avoir des méthodes de production efficaces et rivaliser avec des économies performantes telle celle des Etats-Unis. L'instauration de l'union douanière, achevée au 1<sup>er</sup> juillet 1968, assure aux Etats qui la

composent une augmentation de leurs échanges mutuels et une amélioration de la compétitivité de leurs entreprises<sup>12</sup>.

Cependant, les années 1970 font apparaître les limites de l'union douanière ; en effet, si les droits de douanes ont disparu, d'autres entraves au libre commerce intracommunautaire subsistent ou sont mises en place, allant à l'encontre du processus d'intégration économique décidé initialement par le traité de Rome. Ces obstacles au commerce libre entre Etats européens membres de la CEE sont synonymes de marchés fragmentés et de producteurs qui ne sont pas soumis à la pression concurrentielle liée à un marché européen. Or, ce principe de concurrence est le fondement de l'intégration économique européenne car il permettra de faire baisser les prix pour les consommateurs et d'augmenter de façon significative la compétitivité des entreprises européennes<sup>13</sup>. En effet, la suppression des obstacles non tarifaires entre les Etats-membres aura deux conséquences majeures pour les entreprises : la baisse des coûts de production et une augmentation de la pression de la concurrence qui encouragera les innovations et engendrera des restructurations. L'Europe développera ainsi de façon plus dynamique son potentiel de progrès technique et scientifique.<sup>14</sup>

Ces obstacles non tarifaires peuvent être classés en trois catégories<sup>15</sup> : les barrières physiques (les contrôles douaniers ou contraintes administratives), les obstacles techniques (les normes nationales divergentes ou le cloisonnement des marchés publics) et les divergences en matière fiscale. Alors que l'unification tarifaire de la zone CEE s'était réalisée rapidement, l'intégration économique marque le pas au cours des années 1970 et l'action contre ces obstacles non tarifaires se fait attendre. En effet, les Etats qui font face à une dégradation de la situation économique ont tendance à freiner l'intégration et à avoir des réflexes protectionnistes : ils mettent par exemple en place des normes techniques pour protéger leurs

---

<sup>12</sup> Sur la mise en place de l'union douanière et ses effets positifs sur les économies des Etats qui la composent, cf. Partie I, chapitre 1, point A « La libéralisation des échanges : matrice de la construction européenne » ; p.46-60 du présent travail

<sup>13</sup> Nous présentons ici le raisonnement économique tel qu'il découle du traité de Rome et qu'il est repris par les institutions européennes et les gouvernements dans le cadre du Conseil des ministres. Dans notre partie IV, nous reviendrons sur cet argumentaire et nous tenterons de l'analyser avec un point de vue plus critique.

<sup>14</sup> Les conséquences de la suppression des obstacles non tarifaires pour les entreprises européennes ont été minutieusement analysées par la Commission européenne, notamment au sein d'un vaste projet de recherche sur le coût de la non-Europe financé par la Commission européenne. Le rapport de Paolo Cecchini publié en 1988 présente notamment les effets bénéfiques liés à la suppression des barrières non tarifaires pour les entreprises. Cf. schéma explicatif du rapport de Paolo Cecchini en annexe.

<sup>15</sup> Cecchini (Paolo) (dir.), 1992, *Le défi. Nouvelles données économiques de l'Europe sans frontières*, Rapport issu du projet de recherche sur le coût de la non-Europe, éd. Flammarion, Paris, 1988 ; p.47-48

entreprises et empêcher les importations de certains biens. Le Livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché intérieur<sup>16</sup> explique dès ses premières pages ce problème :

La récession a fait naître un autre problème. [...] On avait d'abord imaginé que [les] « barrières non tarifaires » [...] n'auraient que peu d'importance par rapport aux droits de douane proprement dits, mais la récession les a fait se multiplier. Chaque Etat membre s'est en effet employé à protéger ce qu'il croyait être ses intérêts immédiats, et ceci, non seulement contre les pays tiers, mais également contre ses partenaires de la Communauté. De plus en plus, les Etats membres ont cherché à protéger leurs marchés nationaux et leurs industries par le biais et l'emploi de fonds publics en vue d'aider et de maintenir des sociétés non viables.<sup>17</sup>

La Commission tente tout au long des années 1970 de faire avancer le dossier de l'achèvement du marché commun, notamment en préparant des directives pour supprimer les entraves techniques, administratives ou fiscales. Mais le Conseil des ministres, soumis à la règle de l'unanimité pour les décisions relevant de ces domaines, ne s'empare pas des propositions de directives relatives aux obstacles techniques ou administratifs, qui restent lettre morte<sup>18</sup>. Si la Commission a réussi à initier des progrès en matière fiscale, par le biais de plusieurs directives qui ont mis en place le régime de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les fiscalités des Etats membres ne sont pas du tout harmonisées et les taux de TVA et droit d'accises sont différents d'un pays à l'autre<sup>19</sup>.

Parallèlement aux tentatives de la Commission pour réaliser un grand marché, l'action de la CJCE est beaucoup plus efficace et décisive et plusieurs arrêts signeront de vraies avancées pour l'unification du marché européen : nous avons décrit en détail plus haut<sup>20</sup> le tournant qu'a représenté l'arrêt « Cassis de Dijon » qui entérine le principe qu' « *il n'y a aucun motif valable* » d'empêcher qu'une marchandise « *légalement produite et commercialisée dans l'un des Etats membres, [...] soit introduite dans tout autre Etat membre* »<sup>21</sup>, donnant ainsi un

---

<sup>16</sup> Nous utiliserons les termes de « marché commun », « marché intérieur » et « marché unique » indistinctement, ces trois termes désignant le même palier dans l'intégration économique : entre l'union douanière et l'union économique, le marché commun fait référence à un espace économique dans lequel les quatre libertés de circulation (des biens, des services, des personnes et des capitaux) sont assurées.

<sup>17</sup> Commission des Communautés européennes, *L'achèvement du marché intérieur*, Livre blanc de la Commission à l'intention du Conseil européen (Milan, 28-29 juin 1985), 14 juin 1985, Bruxelles, COM(85) 310 final ; p.4-5. [www.europa.eu/documents/comm/white\\_papers/pdf/com1985\\_0310\\_f\\_fr.pdf](http://www.europa.eu/documents/comm/white_papers/pdf/com1985_0310_f_fr.pdf)

<sup>18</sup> Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit. ; p.196

<sup>19</sup> Nous avons évoqué les difficiles tentatives de la Commission pour rapprocher les systèmes fiscaux : cf. Partie I, chapitre 1, point A « La libéralisation des échanges : matrice de la construction européenne » ; p.54 et suiv du présent travail. La Commission européenne, après avoir créé ce régime commun de TVA, semble se concentrer dans les années 1970 et 1980 sur la suppression des barrières techniques, physiques et administratives, même si la question de l'harmonisation fiscale reste toujours à l'ordre du jour.

<sup>20</sup> Cf. Partie I, chapitre 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne », p.112 et suiv du présent travail.

<sup>21</sup> Arrêt de la Cour du 20 février 1979 – Rewe-Zentral AG contre Bundesmonopolverwaltung für Branntwein. – Demande de décision préjudicielle : Hessisches Finanzgericht – Allemagne. – Mesures d'effet équivalent aux restrictions quantitatives. – Affaire 120/78. [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu), n°61978J0120

recours aux entreprises dont le commerce intracommunautaire était entravé par des règlements nationaux.

Ainsi, même si la CJCE est un vrai moteur de l'intégration économique, le passage de l'union douanière à un vrai marché commun se fait beaucoup plus lentement que prévu et les Etats membres de la CEE laissent subsister de nombreuses entraves à un commerce intracommunautaire libre.

Dans ce contexte, quelles sont les démarches du SPD, au pouvoir entre 1969 et 1982 et du PS, qui est aux affaires entre 1981 et 1986 ? Quelles décisions prennent-ils et quelles positions défendent-ils sur ces questions d'évolutions et d'achèvement du marché commun ? Nous verrons tout d'abord comment les gouvernements SPD soutiennent le projet de marché commun, qui est synonyme pour ce parti de gain de compétitivité et donc de protection de l'emploi. Nous étudierons ensuite la position du gouvernement SPD mais aussi PS lors de la relance initiée au début des années 1980 par la Commission pour donner un nouvel élan au projet d'achèvement d'un vrai grand marché sans entraves. Partant, nous verrons ensuite comment le gouvernement de F. Mitterrand s'engagera sans hésiter et dans le sillon de la Commission en faveur d'un espace économique sans entrave au libre commerce. Engagés de façon constante dans ce dessein de marché commun, nous verrons quels leviers les gouvernements ont à leur disposition.

### ***L'importance du marché commun pour le SPD dans sa lutte pour l'emploi et la compétitivité***

L'argumentation et les propositions du SPD concernant le marché commun placent le libre-échange, la concurrence non-faussée et la compétitivité des entreprises au centre du raisonnement. Nous avons déjà évoqué la structure de l'économie allemande tournée vers l'extérieur : avant la signature du traité de Rome et la mise en place de l'union douanière, les entreprises allemandes avaient déjà connu une augmentation continue de leurs exportations vers l'étranger<sup>22</sup> et la tradition économique de la RFA, influencée par la théorie ordo-libérale, a toujours prôné une libéralisation accrue des échanges, quel que soit le gouvernement au pouvoir :

Parmi les économistes allemands, même les keynésiens plaident la plupart du temps pour le libre-échange mondial [...] La politique allemande est restée constamment attachée à une réglementation libérale des importations et ce, presque indépendamment de la couleur politique du gouvernement fédéral du moment.

---

<sup>22</sup> Cette ouverture se reflète dans le taux d'exportation. Cf. Abelshäuser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit.; p.217. Le tableau n°10 donne les taux d'exportations suivants: 14,4 % en 1955, 18,5 % en 1971, 29,5 % en 1985 et 35 % en 2005



Cette conception est, dans le domaine des échanges économiques extérieurs, le pendant de la norme de concurrence interne de l'économie sociale de marché. En général, le gouvernement fédéral a influencé dans un sens libéral le résultat des négociations multilatérales ou supranationales.<sup>23</sup>

Au-delà des élites politiques et des économistes, la société allemande est aussi marquée par une attitude des responsables d'entreprises mais aussi des syndicats méfiante à l'égard d'un protectionnisme qui leur semble d'un autre âge<sup>24</sup>. Tous ne perdent jamais de vue la spécificité de l'économie allemande dans laquelle le commerce extérieur occupe une place conséquente et assure donc la pérennité d'une partie des emplois.

Partant, la mise en place de l'union douanière et ensuite du marché commun a toujours été soutenue par les gouvernements allemands successifs. L'ouverture des frontières entre les Etats membres européens est synonyme de gains pour les entreprises allemandes et d'augmentation de la richesse à la disposition du pays. Au-delà du marché européen, l'insertion de l'économie allemande sur le marché mondial est une réussite et ses entreprises sont bien placées ; les gouvernements allemands ont donc tendance à militer théoriquement plutôt pour une baisse générale des droits de douanes au niveau mondial. Cependant, leurs premiers partenaires commerciaux sont leurs voisins de la CEE qui pour certains n'ont pas une balance commerciale aussi florissante et donc réclament un protectionnisme européen plus marqué. L'Allemagne respecte ses partenaires et acceptera de voir ses droits de douanes envers des pays-tiers relevés pour mettre en place l'union douanière européenne<sup>25</sup>.

Le SPD place ainsi lui-aussi au centre de sa réflexion sur le projet économique européen le rôle fondamental du libre-échange et il y a une adéquation entre le discours du parti sur le marché commun, l'action de ses dirigeants lorsqu'ils sont au pouvoir et les évolutions de la Communauté européenne. Le SPD allemand pour son économie nationale et les institutions européennes qui gèrent la CEE suivent le même modèle : le désir d'un marché libre, doté d'une concurrence non faussée pour assurer une meilleure compétitivité du secteur économique et dégager des profits et de la richesse.

Cette idée de concurrence libre et non faussée était très présente dans le discours du SPD, elle reste primordiale lorsque le parti dirige le pays. Dans un article publié dans le journal du SPD *Vorwärts* en 1973 et intitulé « *Lutte contre le crime économique – Les sociaux-démocrates*

---

<sup>23</sup> Franzmeyer (Fritz), « *Mehr gemeinsamer Markt bei verschärftem Außenschutz der EG – die Bundesrepublik im handelspolitischen Dilemma?* », in: Hrbek (Rudolf), Wessels (Wolfgang) (dir), *EG-Mitgliedschaft: ein vitales Interesse der Bundesrepublik Deutschland?*, Europäische Schriften 62, Institut für Europäische Politik, Bonn 1984; p.71-96; p.81

<sup>24</sup> Ibid ; p.82

<sup>25</sup> Evidemment, l'obligation pour la RFA de suivre la voie politique européenne joue aussi un rôle non négligeable dans ce compromis économique. L'économiste W. Abelshauser revient sur le fait que K. Adenauer imposa son point de vue à son ministre L. Erhard. Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit.; p.246

*exigent un droit de la concurrence renforcé*», le député Hermann Dürr dénonce la « *criminalité économique* » née des distorsions de concurrence, du non-respect des lois de l'économie de marché du fait des puissants et de leurs ententes, des abus économiques des privilégiés et qui nie les principes fondamentaux de l'économie de marché. Le principe de concurrence loyale et non faussée est « *l'instrument central de régulation économique* » ; il est au fondement du fonctionnement correct du système économique allemand et « *la société a le devoir de protéger le principe de concurrence en tant qu'institution* »<sup>26</sup>. Cette argumentation rédigée par un député SPD au Bundestag montre la profondeur de l'enracinement de la pensée libérale fondée sur la loi de concurrence et les mécanismes du marché comme institutions de la société. Cette pensée révèle que, pour un député SPD, libéralisme économique et équité sociale sont les deux principes fondateurs de l'action politique de la social-démocratie. Face aux avancées du marché commun, les gouvernements SPD appliqueront ce raisonnement général.

Le SPD, même en temps de crise, réfute les idées de protectionnisme et, par exemple, la décision italienne en 1974 de limiter les importations pour redresser une situation économique alarmante – notamment à cause d'une forte augmentation du déficit public et d'une montée de l'inflation – préoccupe les sociaux-démocrates. D'une part, le SPD critique l'attitude désinvolte italienne qui ne réussit pas à mener des politiques économiques efficaces et transparentes, et d'autre part, le gouvernement allemand s'inquiète des conséquences sur l'économie allemande de ces restrictions aux importations. Plusieurs articles publiés dans *Vorwärts* attestent de cette incompréhension et de l'objectif européen primordial pour le SPD : que le traité de Rome soit appliqué et que, peu à peu, les restrictions aux échanges disparaissent complètement<sup>27</sup>. Le gouvernement allemand, face aux difficultés de son partenaire italien et conscient des implications qu'une aggravation de la situation économique aurait sur la bonne santé des entreprises allemandes, n'hésitera pas à aider sous forme de crédit l'Etat italien<sup>28</sup>. Le gouvernement SPD s'engage chaque fois qu'il le peut en faveur de l'achèvement du marché commun et, conscient de la solidité et des atouts de son économie, il met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour épauler ses partenaires dont les décisions influencent directement le commerce extérieur allemand. Ce double impératif, faire avancer le

---

<sup>26</sup> Dürr (Hermann), « *Kampf dem Wirtschaftsverbrechen. Sozialdemokraten fordern verschärftes Wettbewerbsrecht* », *Vorwärts*, 19. Juli 1973

<sup>27</sup> Wesemann (Fried), « *Westeuropa liegt in Krämpfen* », *Vorwärts*, 9. Mai 1974; Schröder (Peter W.), « *Le démontage de l'UE continue – De plus en plus de pays-membres prennent le risque de faire un écart pour revenir au cadre national* », *Vorwärts*, 16. Mai 1974

<sup>28</sup> Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, Europa Union Verlag GmbH, Bonn, 1980; p. 362-363

projet de marché commun et s'assurer qu'un certain équilibre entre la RFA et ses partenaires subsiste, est poursuivi par tous les gouvernements SPD. Hans Apel, ministre des Finances de 1974 à 1978, rappelle ces obligations :

[...] nous [avons] l'avantage de l'Union douanière. Je défendrai aussi de toutes mes forces le marché commun. Mais, à cause des structures économiques actuellement existantes, nous devons partir du principe que le progrès n'est possible en Europe que si une part substantielle des coûts est à la charge de la RFA.<sup>29</sup>

Par ailleurs, parallèlement à l'importance pour le SPD du marché libre, de la concurrence et des bienfaits du libre-échange, les sociaux-démocrates, lorsqu'ils gouvernent entre 1969 et 1982, sont à la tête d'une coalition avec le parti libéral FDP et doivent donc composer avec les positions économiques libérales de leur allié. Cette caractéristique ne doit pas être négligée : un dirigeant comme Brandt se réclame du mouvement ouvrier – l'*Arbeiterbewegung* de Bebel – mais, dans le contexte de la coalition gouvernementale, il veut aussi inventer un « *libéralisme engagé socialement* »<sup>30</sup>. Au sein des gouvernements Brandt I – d'octobre 1969 à décembre 1972 – et II – de décembre 1972 à mai 1974 –, le vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères est Walter Scheel, du parti libéral. Même si les ministères des Finances et de l'Economie ont à leur tête des responsables SPD, les positions libérales en économie de l'allié du SPD influencent la coalition. Dans les trois gouvernements d'Helmut Schmidt, les postes de vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères restent aux mains du FDP et le poste de ministre de l'Economie<sup>31</sup> est aussi confié à l'allié FDP.

Les gouvernements dirigés par Willy Brandt entre 1969 et 1974 sont marqués par deux caractéristiques : dans le domaine de la politique étrangère et européenne, les questions de la détente et de la réconciliation avec l'Europe de l'Est et de la mise en place de relations avec la RDA sont prépondérantes ; par ailleurs, les conséquences des difficultés économiques – dues à l'enchaînement causé par les désordres financiers et par la montée des prix des matières premières, qui provoquent inflation, hausse des déficits, apparition d'un chômage de masse – ne se font pas encore sentir avec toute leur violence. Partant, le thème du marché commun et de son importance dans la lutte pour renouer avec l'emploi et la compétitivité ne représente pas encore un thème prioritaire. L'arrivée de Willy Brandt à la tête du gouvernement en 1969 coïncide quasiment avec la réalisation de l'union douanière, achevée en 1968 et le problème des barrières non tarifaires qui restreignent le commerce intra-européen n'apparaît pas encore.

---

<sup>29</sup> Apel (Hans), *Abschied vom Europa der Worte*, Vorwärts, 17. Oktober 1974

<sup>30</sup> Merseburger (Peter), *Willy Brandt 1913-1992*, *Visionär und Realist*, op.cit.; p.579

<sup>31</sup> Hans Friedrich de mai 1974 à novembre 1977 puis ensuite Otto Graf Lambsdorff, tous deux FDP, sont à la tête de ministère de l'Economie.

Dans les *Mémoires*<sup>32</sup> de Willy Brandt, il est très peu question de l'union économique et des problématiques du marché commun alors que l'*Ostpolitik* occupe une grande partie du récit. La question de l'Union économique et monétaire, lorsqu'elle est abordée par Willy Brandt, consiste surtout à apporter une réponse à l'instabilité des monnaies et à l'inflation<sup>33</sup>. Cependant, cette lecture des *Mémoires* est trompeuse : par raison et par idéalisme, W. Brandt est très attaché au renforcement des liens avec l'Ouest. Bien sûr, à l'issue de ses mandats de chancelier, en avril 1974, la réussite éclatante de ses démarches ouvrant la voie au bon voisinage avec l'URSS, l'Europe centrale et avec le deuxième Etat de la nation allemande éclipsent ce volontarisme européen envers l'Ouest, mais l'action du chancelier W. Brandt montre un engagement et un pragmatisme très forts par exemple dans sa volonté de collaboration avec le président G. Pompidou<sup>34</sup>.

Ainsi, Willy Brandt est un fervent défenseur de la CEE<sup>35</sup> et s'il préfère déléguer les questions économiques aux ministres concernés<sup>36</sup>, il débute son mandat en 1969 par le sommet de la Haye pendant lequel il apparaît comme un leader, très engagé pour faire progresser la CEE vers encore plus d'intégration. Dans son discours devant le Bundestag en novembre 1970 durant lequel il rend compte des résultats du sommet de la Haye, il répète que « *tous les efforts que nous entreprenons en direction de l'est reposent sur le fondement solide de l'alliance atlantique et de la communauté européenne de l'ouest élargie* »<sup>37</sup>.

Willy Brandt donne la priorité à cinq chantiers : l'élargissement de la Communauté à de nouveaux membres ainsi que la coopération avec les pays membres de l'Association

---

<sup>32</sup> Brandt (Willy), *Erinnerungen*, éd. Propyläen, Frankfurt/Main, 1989. Willy Brandt consacre peu de pages aux questions liées à la CEE, le grand sujet de politique extérieure est sans conteste la *Ostpolitik*, puis viennent les questions de défense – et donc du partenariat avec les Etats-Unis. La construction économique européenne est un sujet à la marge, Willy Brandt voit la construction européenne comme une garantie de la paix mais les détails et les implications du projet économique qui ont des conséquences inéluctables sur les économies nationales semblent l'intéresser à la marge seulement.

<sup>33</sup> Nous étudierons les questions monétaires au chapitre 6, partie III du présent travail.

<sup>34</sup> Sur cet engagement très fort de W. Brandt en faveur de la CEE, cf. Wilkens (Andreas), « *Relance et réalités. Willy Brandt, la politique européenne et les institutions communautaires* », in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2001 ; p.377-418

<sup>35</sup> Il ne faut pas oublier que l'engagement européen de Willy Brandt date de la première heure et fut constant : dès 1950, lors du congrès du SPD à Hambourg, alors que la direction du parti vote contre l'adhésion allemande au Conseil de l'Europe, suivant sa logique de priorité donnée à l'unification des deux Allemagnes, Willy Brandt se place déjà du côté des partisans d'une adhésion – dont font partie les maires des grandes villes du nord de l'Allemagne –. Il s'abstient lors du vote et proteste contre le fait de ne pas avoir eu la possibilité de détacher ce point précis de la résolution finale du Comité directeur. Cet engagement en faveur d'un ancrage de la RFA à l'ouest de l'Europe lui vaudra par la suite d'être confronté régulièrement à une certaine méfiance. Brandt (Willy), *Erinnerungen*, op.cit. ; p.26

<sup>36</sup> Son biographe Peter Merseburger explique que dans les domaines des politiques intérieure et économique, Willy Brandt « *s'en remet complètement à ses ministres spécialisés, mais il ne prend pas de décisions claires, lorsque les recommandations de ceux-ci se contredisent* ». Merseburger (Peter), *Willy Brandt 1913-1992, Visionär und Realist*, op.cit.; p.631

<sup>37</sup> Brandt (Willy), *Rede vor dem Bundestag*, Bonn, 6 novembre 1970

européenne de libre-échange (AELE), la mise en place d'une Union économique et monétaire qui compléterait les réalisations des traités de Rome, une coopération politique ainsi qu'une réforme des institutions, le renforcement du partenariat avec les Etats-Unis et enfin ne pas négliger la possibilité d'une communication et d'une coopération avec les Etats d'Europe de l'est<sup>38</sup>.

L'élargissement est le domaine dans lequel l'action de Brandt est la plus visible : lors du sommet de la Haye, alors que le gouvernement français défend la pérennisation du système de financement de la PAC, la priorité du gouvernement de Willy Brandt est d'ouvrir et de faire aboutir les négociations avec le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande et la Norvège. Le sommet de la Haye donne le feu vert pour l'ouverture des négociations avec les quatre pays candidats. Pour le gouvernement SPD, l'élargissement signifie que la Communauté atteint des dimensions mieux adaptées aux conditions économiques et technologiques<sup>39</sup> et qu'elle « s'affirme dans le domaine économique et technologique à côté des géants »<sup>40</sup>. Willy Brandt intègre même à sa réflexion sur l'élargissement les relations avec les pays de l'AELE et propose de trouver des solutions pour faciliter le libre-échange entre ces pays et la zone CEE<sup>41</sup>. Fidèle aux positions allemandes, le gouvernement Brandt a pour but de faciliter au maximum les échanges, au sein de la zone CEE, voire avec l'extérieur.

Le deuxième grand dossier des gouvernements Brandt concerne directement l'achèvement du marché commun car il défend la mise en place d'une Union économique et monétaire. Face aux désordres monétaires et à l'imbrication des économies, le SPD a bien conscience de la difficulté d'une absence de coordination entre les politiques économiques et monétaires des Etats membres de la CEE. Or, la Communauté ne dispose d'aucun instrument contraignant pour obliger ces derniers à se concerter. Le gouvernement allemand n'a de cesse d'essayer de faire avancer cette question. En février 1970, Le ministre de l'Economie Karl Schiller présente un *memorandum* détaillant la marche à suivre pour harmoniser les politiques économiques<sup>42</sup>. Contrairement aux partisans du monétarisme<sup>43</sup>, le gouvernement SPD veut dans un premier temps faire converger les politiques macro-économiques des Etats membres

---

<sup>38</sup> Ibid.

<sup>39</sup> Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, op.cit; p.224

<sup>40</sup> Brandt (Willy), *Déclaration à la Haye, 1<sup>er</sup> décembre 1969*, Bulletin des Communautés européenne, février 1970, n°2 ; p.37-45

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, op.cit; p.245-246

<sup>43</sup> Le point de départ du raisonnement des monétaristes est la monnaie : si les Etats membres prennent des décisions de convergence en matière monétaire, les oppositions entre politiques économiques des différents Etats membres disparaîtront, pensent les « monétaristes » ; à l'inverse, les « économistes » pensent avec Otto Pöhl, président de la Bundesbank, que « l'intégration monétaire ne peut pas avancer plus vite que l'intégration économique générale ».

pour ensuite régler la question monétaire : l'union monétaire n'est que le couronnement de l'harmonisation des politiques économiques.

Les responsables du SPD au gouvernement, même s'ils n'ont pas encore pris la mesure de la crise économique qui touche la CEE, voient très bien les imbrications des économies nationales, l'interdépendance entre les pays au sein du marché commun et la nécessité d'aller vers une union économique plus étroite. Willy Brandt le rappelle dès 1969 :

L'imbrication croissante des six économies nationales a entraîné une interdépendance grandissante du développement économique général de nos pays. Des déséquilibres économiques entre eux se répercutent aujourd'hui directement et sans retard notable sur le développement général de la Communauté. Les tendances inflationnistes dans un pays menacent vite la stabilité dans l'autre pays, ainsi que l'équilibre à l'intérieur de la Communauté. Cela entraîne des distorsions et des restrictions dans les échanges de marchandises, de services et dans les mouvements de capitaux [...] Cette menace ne pourra être écartée que si nous progressons plus rapidement vers une communauté de croissance et de stabilité. Mon Gouvernement est prêt à s'engager dans la voie d'une telle union économique et monétaire.<sup>44</sup>

Pendant ces deux mandats, Willy Brandt et ses ministres tenteront de faire le lien entre l'ouverture à l'extérieur de leur économie<sup>45</sup>, qui assure une part de la croissance et des emplois, et une coordination entre Etats membres de leurs politiques économiques pour pouvoir ensuite assurer la stabilité monétaire – le but ultime de Brandt étant d'aboutir à terme à un ensemble politique cohérent<sup>46</sup>. Le SPD voit très bien le lien étroit entre l'union douanière, la stabilité monétaire et la nécessité d'aller vers un vrai marché commun pour préserver les acquis de la CEE. Par ailleurs, un marché commun solide et qui fonctionne bien assure aux entreprises d'atteindre une taille critique qui leur permet de s'insérer plus facilement dans le libre-échange généralisé.

L'élargissement réalisé en 1973 aux trois nouveaux Etats membres est donc un succès pour le gouvernement SPD ; à l'inverse, les avancées vers l'UEM n'ont pas tenu leurs promesses ; Willy Brandt le reconnaît en mars 1974 lorsqu'il explique devant le Bundestag que « *l'édification de l'union économique et monétaire a connu au cours des derniers mois des revers regrettables* »<sup>47</sup>.

Les gouvernements de Willy Brandt ne délaissent jamais le projet d'intégration économique européenne et ils voient en lui une grande chance pour l'économie allemande et européenne

---

<sup>44</sup> Brandt (Willy), *Déclaration à la Haye, 1<sup>er</sup> décembre 1969*, op.cit.

<sup>45</sup> Les gouvernements SPD défendent ainsi non seulement le libre-échange entre partenaires européens mais aussi la libéralisation dans le cadre du GATT : le ministre Walter Scheel salue l'ouverture de la négociation du Tokyo Round qui débute en 1973 et qui a pour but de mettre en place une vaste libéralisation des échanges. Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, op.cit; p.320

<sup>46</sup> Nous étudierons les questions institutionnelles et de coopération politique au chapitre 7, partie III du présent travail.

<sup>47</sup> Brandt (Willy), *Rede von dem Bundestag über die Situation der Europäischen Gemeinschaften*, Bonn, 28 mars 1974; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu); p.6

mais aussi des difficultés notables. Alors que le chancelier répète encore une fois dans sa déclaration de gouvernement en 1973 :

à quel point nous devons considérer l'œuvre d'unification européenne [...] comme étant précisément une condition fondamentale de notre action de politique économique. Nous relevons ce défi qui comporte de grandes chances, mais aussi des risques et nous savons bien que cette Europe commune influencera aussi nos décisions de politique intérieure plus qu'elle ne le fit jusqu'à présent.<sup>48</sup>

Il revient ensuite sur le « *processus difficile de l'intégration dans le marché commun* » qui « *limite déjà fortement la marge de manœuvre nationale* »<sup>49</sup>. Le vice-chancelier Walter Scheel réaffirme lui aussi l'importance d'une union économique tout en rappelant la nécessité de rapprocher les politiques économiques nationales :

Sans convergence des politiques économique et conjoncturelle il ne peut y avoir d'union monétaire et en fin de compte pas de garantie durable pour une libre circulation des marchandises et des services. Nous avons créé une union douanière, nous avons un marché commun agricole [...] Tous deux restent menacés tant qu'il y aura divergence entre la politique économique et la politique conjoncturelle.<sup>50</sup>

Willy Brandt avait été un Européen fervent, ne discutant jamais l'ancrage, géopolitique et civilisationnel de la République fédérale à l'ouest. ; de même, il respectait les lois de l'économie comme des nécessités. Ainsi, il put créer des chemins de liberté afin d'humaniser la société par une démarche politique généreuse. Grâce aux succès économiques de l'Allemagne de l'ouest accumulés dans les années 1960, il put financer l'ensemble des réformes généreuses entreprises à l'intérieur ; cela lui permit les audaces diplomatiques à l'est, réconciliant la RFA avec l'ensemble du continent.

Helmut Schmidt n'aura pas le loisir de continuer à transformer la société dans un sens généreux. Il est élu chancelier le 16 mai 1974 mais quelques mois auparavant, en octobre 1973, la guerre du Kippour entre Israël et ses voisins arabes marque le changement d'époque. Là où Willy Brandt pouvait distribuer les gains de l'économie allemande, Helmut Schmidt sera confronté à l'émergence d'une crise économique née, au départ, du rééquilibrage des prix des matières premières au profit des producteurs de pétrole mais dont l'ampleur et la durée montreront qu'elle a des causes multiples ; elle se manifeste dans de nombreux dérèglements, notamment monétaires, dès 1969 et surtout en 1971-72. Le contexte historique, économique et géopolitique qui caractérisera les années Schmidt de 1974 à 1982 est donc totalement différent de celui des années 1969-1974.

Ceci explique, outre les différences de caractère, l'opposition entre leurs deux politiques : dans une période placée sous le primat de l'économie sur l'ordre politique, le pragmatisme et

---

<sup>48</sup> Brandt (Willy), Regierungserklärung des zweiten Kabinetts Brandt/ Scheel, 18 janvier 1973, Presse-und Informationsamt der Bundesregierung ; p.21

<sup>49</sup> Ibid ; p.22

<sup>50</sup> Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, op.cit ; p.347

le choix de guérir d'abord le potentiel économique du pays vont caractériser l'action des gouvernements Schmidt<sup>51</sup>. Mais cette modification ne pénalisera nullement l'engagement en faveur du marché commun de la RFA. C'est ici que l'on peut mesurer la profondeur, la rigueur de cet engagement européen, car, menée dans un contexte différent, insérée dans une démarche politique différente, la politique européenne de la RFA sera tout aussi fervente et peut-être même plus réaliste<sup>52</sup>. Le réalisme d'Helmut Schmidt en matière économique, fait de libéralisme économique tempéré par le souci de la cohésion de la société, est aussi un outil efficace pour construire la CEE, qui repose sur une argumentation économique similaire.

Helmut Schmidt a une formation universitaire d'économiste, il a été depuis juillet 1972 ministre de l'Economie et des Finances. Dans la lignée des programmes de Bad Godesberg et de l'*Orientierungsrahmen*'85 de 1975, la pensée d'Helmut Schmidt repose sur les deux fondements du parlementarisme et d'un libéralisme économique rénové sous la forme de « l'économie sociale de marché ». Il donne lors d'une interview en octobre 1972 sa définition de l'économie de marché :

Si vous me posez la question, je dirai que pour moi, dans l'économie de marché, la concurrence ne doit pas seulement être exigée, mais qu'elle doit être effectivement imposée par la loi. Mais je sais qu'il y a de nombreux domaines dans lesquels une économie de concurrence effective ne peut être instaurée [...] Cependant, je suis en principe pour l'économie de marché – là où elle peut être instaurée. De plus, je suis pour qu'on l'étende à d'autres domaines. La concurrence souffre des tentatives incessantes de limitation de la concurrence [...] Je refuse de faire comme si tous les domaines de l'économie nationale étaient effectivement soumis à une concurrence réelle, mais je suis pour instaurer cette concurrence là où cela est possible.<sup>53</sup>

S'il explique que certains domaines ne peuvent être soumis à la libre concurrence pour des raisons stratégiques<sup>54</sup>, sa vision générale se fonde sur l'efficacité d'un marché libre où la concurrence est assurée. Helmut Schmidt rappelle régulièrement la centralité et l'importance des investissements privés engendrés par les gains créés par les entreprises. Il ne croit pas à la solution des seules aides de l'Etat qui permettraient de relever la situation économique d'un pays.

---

<sup>51</sup> Donhöff (Marion Gräfin), *Deutschland deine Kanzler. Die Geschichte der Bundesrepublik, 1949-1999*, op.cit.; p.223-284. Le titre du portait consacré à Helmut Schmidt est révélateur, il s'intitule : « Helmut Schmidt stellt die Balance zwischen wirtschaftlicher Macht und politischer Macht her »

<sup>52</sup> Cette ferveur européenne est le résultat de l'obligation morale et du réalisme. H. Miard-Delacroix, dans une de ses études consacrée à Helmut Schmidt, reprend l'explication donnée par l'ancien chancelier dans le journal *Die Zeit* en 1997 : « Mon engagement européen a été le résultat d'un calcul stratégique appris de l'Histoire et non pas le fruit d'un pur idéalisme ou d'une rêverie européenne. » in : Miard-Delacroix (Hélène), « Helmut Schmidt et les institutions européennes », in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, op.cit. ; p.419

<sup>53</sup> Interview des stellvertretenden SPD-Vorsitzenden, Bundeswirtschafts- und Finanzminister Helmut Schmidt mit der Monatszeitschrift « Die Neue Gesellschaft », 31 octobre 1972, SPD-Pressemitteilungen und Informationen; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds AK Außenpolitik, dossier n°18846

<sup>54</sup> Helmut Schmidt cite lors de cette interview notamment les domaines du transport par voie ferrée, des terrains en zone urbaine, des terrains à bâtir, des terres agricoles à préserver, des mines de charbon.



Pour donner un simple exemple : une augmentation substantielle de la construction de routes ne concerne pas l'industrie allemande de construction de machines. Cette idée, en partie marquée par des représentations idéologiques, selon laquelle il suffirait de construire des routes, des jardins d'enfants, des hôpitaux et des écoles ne permet vraiment pas, compte tenu de la structure de notre industrie, de stimuler de façon suffisante l'emploi en général. Il n'y a pas d'autre alternative que de comprendre que l'important est que les investissements des entreprises doivent se dynamiser. [...] Penser que seuls les investissements publics relanceraient la machine est une erreur d'appréciation absolue de ce qui est nécessaire.<sup>55</sup>

Les gouvernements Schmidt mettront donc tout en œuvre pour renforcer l'ensemble économique européen et avancer sur la voie du marché commun européen, dans lequel la Commission et la CJCE garantissent une concurrence libre et où investisseurs et entreprises se rencontrent.

Conscient très tôt de l'ampleur des changements que signifièrent le choc pétrolier et les désordres monétaires<sup>56</sup>, Helmut Schmidt arrive à la chancellerie en 1974, année difficile pour les partenaires européens de la CEE : la crise économique s'aggrave, les déficits budgétaires et commerciaux se creusent et poussent certains Etats-membres, comme la France, à sortir du « serpent monétaire » qui ne tolérait qu'une fluctuation limitée des changes entre partenaires de l'union douanière. Par ailleurs, le Conseil des ministres européen n'arrive à trouver un accord ni sur le passage à la deuxième étape de l'UEM<sup>57</sup>, ni sur le niveau des fonds régionaux. Helmut Schmidt replace la priorité de l'action politique dans la cohérence des choix économiques. Concernant la CEE, son action se calque sur ses objectifs économiques de politique intérieure, elle-même guidée par la loi de stabilité et de croissance votée en 1967<sup>58</sup> qui poursuit quatre buts : un niveau d'emploi élevé, des prix stables, une croissance économique continue et l'équilibre de la balance commerciale. Cela se traduit au niveau européen par une lutte inlassable pour préserver l'ouverture des frontières dont sont tributaires les entreprises allemandes et par ricochet l'emploi ; Helmut Schmidt s'emploie aussi à rétablir le plus de stabilité possible au sein du marché commun notamment dans le domaine de la cohésion monétaire, et il engage la RFA pour ne pas délaissier la nécessaire solidarité entre partenaires de la CEE et assurer de plus en plus une coordination claire des politiques économiques des Etats-membres.

---

<sup>55</sup> Bundeskanzler Helmut Schmidt vor der Sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, « Zur wirtschaftlichen Lage », 12 novembre 1974; Archives FES, SPD-BT-Fraktion, Fonds AK Außenpolitik, dossier n°18846; p.6 et 8

<sup>56</sup> Helmut Schmidt parle dès le début des années 1970 d' « un déplacement complet des structures de revenus au niveau mondial et dans les structures de balance des paiements à la suite du quadruplement du prix du pétrole et en outre du doublement du prix des matières premières » ; in : Bundeskanzler Helmut Schmidt vor der Sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, « Zur wirtschaftlichen Lage », 12 novembre 1974; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds AK Außenpolitik, dossier n°18846

<sup>57</sup> Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit. ; p.107-108

<sup>58</sup> *Gesetz zur Förderung der Stabilität und des Wachstums* ; Bundesministerium der Justiz in Zusammenarbeit mit der juris GmbH, <http://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/stabg/gesamt.pdf>

A son arrivée à la chancellerie, il rappelle la situation favorable de l'Allemagne par rapport à certains partenaires européens : un taux d'activité qui est encore à un bon niveau au milieu des années 1970, l'augmentation des salaires réels, une politique de réévaluation<sup>59</sup> – *Aufwertungspolitik* – qui porte ses fruits et juggle l'inflation sans entraver les résultats d'une balance commerciale qui reste largement excédentaire<sup>60</sup>, mais aussi la nécessité de l'investissement et la dépendance de l'économie allemande par rapport à l'étranger. Il considère l'intégration économique européenne comme un moyen privilégié de renforcer la puissance économique allemande.

Helmut Schmidt, comme tous les chefs de gouvernement allemand, est très conscient que la situation économique de la RFA dépend dans une large mesure du commerce mondial. Il rappelle dans sa *Déclaration de gouvernement* du 17 mai 1974 que 22 % du PIB dépendent des exportations<sup>61</sup>. La conséquence directe de cette ouverture de l'économie allemande est la corrélation très forte entre le niveau de l'emploi et des exportations. Helmut Schmidt explique sans détour que :

Nous pouvons faire ce que nous voulons, ici, en Allemagne, mais une chose est sûre : un emploi sur quatre dépendant de l'exportation, nous dépendons en fait de la puissance de l'économie mondiale dans son ensemble<sup>62</sup>

Or les premiers marchés de la RFA se situent dans l'espace économique européen ; et alors que les économies de certains partenaires européens s'avèrent extrêmement fragilisées et mises en difficulté par les désordres économiques et monétaires, les gouvernements concernés prennent certaines décisions et choisissent certains instruments comme les restrictions au libre-échange pour faire face à la dégradation de leurs situations. Ces décisions mettent en péril, selon Helmut Schmidt, l'union douanière et ne résolvent en aucun cas les problèmes de fonds de ces pays :

Les taxes à l'importation aux frontières intérieures de la Communauté ne sont bien sûr qu'un frein de secours ; mais elles ne doivent pas devenir un moyen de supprimer les difficultés à l'intérieur de la Communauté. Ce frein favorise la croyance en la désintégration de la Communauté économique européenne. Ce frein menace aussi le libre-échange que le monde a mis des décennies à construire. [...] Nous, [en Europe] devons empêcher que certains pays essaient, sans égards envers leurs partenaires, de

---

<sup>59</sup> Schmidt (Helmut), « *Zur aktuellen ökonomischen Problematik* », Die Neue Gesellschaft, Verlage Neue Gesellschaft GmbH, Bonn-Bad-Godesberg, 1974; p. 535-541; p.536

<sup>60</sup> Bericht von Bundeskanzler Helmut Schmidt in der gemeinsamen Sitzung der Parteirates, des Parteivorstands und der Kontrollkommission, *Unsere wirtschaftlichen Herausforderungen*, 29 juin 1974, Politik – Aktuelle Informationen der SPD n°1/74, Bonn; Archives FES, SPD-BT-Fraktion, Fonds AK Außenpolitik, dossier n°18846

<sup>61</sup> Bundeskanzler Schmidt, „*Kontinuität und Konzentration*“ - *Regierungserklärung vom 17. Mai 1974 im Deutschen Bundestag*, op.cit.; Gräfin-Dönhoff (Marion), *Deutschland – Deine Kanzler*, op.cit.; p.242

<sup>62</sup> Bundeskanzler Helmut Schmidt vor der Sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, « *Zur wirtschaftlichen Lage* », 12 novembre 1974; Archives FES, SPD-BT-Fraktion, Fonds AK Außenpolitik, dossier n°18846; p.5

résoudre leurs problèmes de balance des paiements par une limitation de la circulation des marchandises et du mouvement des paiements.<sup>63</sup>

Pour le chancelier allemand, marqué par une tradition allemande dans laquelle les décisions en matière économique ne doivent hypothéquer l'avenir, il est primordial que les Etats-membres européens en difficulté prennent les mesures économiques nécessaires au rééquilibrage de leurs finances<sup>64</sup>.

En même temps, au vu de l'engagement européen et de l'imbrication des économies européennes entre elles, il est du devoir de la RFA de venir en aide à ses partenaires en difficulté :

Ils [les pays auparavant importateurs] auront soit besoin d'aide financière pour équilibrer leur balance des paiements, soit ils devront limiter leurs importations. Ou bien ils devront faire de gros efforts pour élargir leurs exportations. [...] C'est pourquoi il existe le danger d'une réduction du commerce mondial et, de ce fait, d'une réduction des commandes venant de l'étranger pour la RFA. Ceci pourrait représenter une certaine menace pour l'emploi dans notre industrie tournée vers l'exportation et de ce fait pour l'emploi en général.<sup>65</sup>

La RFA sous les gouvernements d'Helmut Schmidt ne faillit pas à cet engagement et vient en aide à l'Italie par un crédit de sa banque centrale à hauteur de deux milliards de dollars – contre un dépôt de garantie en or des réserves de la banque italienne auprès de la banque centrale allemande. Le chancelier H. Schmidt donne aussi son soutien à l'Italie lors de la décision du Conseil des ministres de transformer l'aide monétaire à court terme accordée à ce pays en un prêt à moyen terme de trois ans et demi<sup>66</sup>. Par ailleurs, l'Allemagne de Schmidt est prête au compromis et à revoir à la baisse ses objectifs de baisse des barrières tarifaires pour rester membre de la CEE, alors même que l'ensemble européen ne mène pas une politique d'ouverture des frontières aussi ambitieuse que le souhaiterait le gouvernement allemand<sup>67</sup>.

Il existe ainsi une continuité entre l'action de Willy Brandt et celle d'Helmut Schmidt en matière de politique européenne, même si Helmut Schmidt recentre l'action du gouvernement

---

<sup>63</sup> Rede des Bundeskanzlers in Hamburg, vor der Internationalen Handelskammer, « *Europäische Solidarität und wirksame Stabilitätspolitik* »,

<sup>64</sup> Schmidt (Helmut), « *Zur aktuellen ökonomischen Problematik* », Die Neue Gesellschaft, op.cit.; p.537: « *On doit exiger de tous les pays industrialisés et des pays producteurs de matières premières que leur politique financière et de crédit soit faite en fonction des objectifs d'équilibre de la balance des paiements et de la stabilité des prix.* »

<sup>65</sup> Bericht von Bundeskanzler Helmut Schmidt in der gemeinsamen Sitzung der Parteirates, des Parteivorstands und der Kontrollkommission, *Unsere wirtschaftlichen Herausforderungen*, 29 juin 1974, op.cit.

<sup>66</sup> Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, op.cit; p.362-363

<sup>67</sup> SZ-Interview mit Bundeskanzler Helmut Schmidt, « *Seul un accord sur tout un paquet de mesures peut mener au succès* », Süddeutsche-Zeitung, 14. Juli 1978; Archives FES, BT-Fraktion, AK Außenpolitik, dossier 188845 : « *Je ne tiens pas l'attitude de l'UE pour exemplaire. Nous sommes là devant un dilemme que je ne veux pas taire : à l'intérieur de la Communauté nous défendons avec fermeté un marché mondial libre et nous sommes contre les tentatives protectionnistes. Mais nous ne sommes qu'un membre de cette Communauté qui doit être capable de se former une opinion unitaire. Cela nous contraint à accepter parfois un compromis contraire à notre conviction, compromis que nous n'aurions pas à faire si nous n'étions pas membre de l'UE.* »

sur les questions économiques alors que Willy Brandt avait mis l'accent sur les questions de défense et de détente avec le bloc de l'Est.

L'union douanière et les avancées progressives vers un marché commun sont au cœur de l'action des gouvernements SPD : ils défendent les principes du marché commun qui a fait tomber les barrières douanières et militent pour plus de cohésion monétaire et de coordination entre les politiques économiques des Etats membres<sup>68</sup>, deux conditions qui permettront de décupler l'efficacité du grand marché européen. Cet engagement est fortement marqué par l'importance du commerce extérieur pour l'économie de la RFA et pour ses emplois.

Ainsi, la réflexion qui entraîne l'action des gouvernements SPD va au-delà de l'union douanière européenne et englobe le commerce mondial, dans lequel les entreprises ouest-allemandes sont bien insérées. Le gouvernement de Schmidt suit avec attention les négociations du GATT et œuvre pour convaincre ses partenaires européens des bienfaits de la baisse généralisée des barrières tarifaires extérieures du marché commun<sup>69</sup>.

Si l'action des gouvernements SPD est en adéquation avec le but de marché commun et de liberté de la concurrence prônés par le projet européen, la question des politiques communes et de la solidarité constitue l'autre aspect principal de l'action du SPD. Son engagement sans hésitation en faveur du marché commun est tempéré par le souci d'équité sociale et d'aspiration à la solidarité que nous aborderons ci-dessous.

### ***La relance des années 1980 et l'Acte unique : l'action conjointe des gouvernements et de la Commission***

Nous avons décrit plus haut les difficultés de la réalisation d'un vrai marché commun, au cours des années 1970 marquées par une situation économique dégradée. En effet, si les droits de douane ainsi que les restrictions quantitatives sont supprimés rapidement, plusieurs types d'entraves non tarifaires subsistent : des contrôles aux frontières intérieures à la CEE qui pénalisent la libre circulation des biens et des personnes, des réglementations nationales discriminant les entreprises des pays voisins qui tentent de s'implanter sur le marché national

---

<sup>68</sup> Nous reviendrons en détail sur les questions monétaires au chapitre 6, partie III du présent travail et sur la question des politiques économiques nationales au point C du chapitre 5, partie III.

<sup>69</sup> Cette idée revient régulièrement lorsqu'on étudie les prises de position et les comptes-rendus rédigés par Helmut Schmidt. Voir par exemple : SZ-Interview mit Bundeskanzler Helmut Schmidt, « *Nur eine Verständigung über ein ganzes Paket von Maßnahmen kann zum Erfolg führen* », Süddeutsche-Zeitung, 14. Juli 1978, art.cit ou Deutscher Bundestag, 7. Wahlperiode, Bericht der Bundesregierung über die Integration in den Europäischen Gemeinschaften (Berichtszeitraum Oktober 1974 bis März 1975), Drucksache 7/3575, 24 avril 1975, Archives FES, SPD-Fraktion im deutschen Bundestag, 7. Wahlperiode, 1972-1976, AK I – Außen- und Sicherheitspolitik

d'un Etat membre<sup>70</sup> et des divergences fiscales qui créent des inégalités car les taxes sur le chiffre d'affaire des entreprises varient selon les Etats membres. Ces entraves sont à l'origine de distorsions de concurrence – voire constituent parfois des pratiques anti-concurrentielles des Etats qui attribuent des droits exclusifs de production ou de prestation ou subventionnent leurs entreprises nationales par des aides d'Etat – et empêchent le passage au marché commun, censé assurer les quatre libertés de circulation : des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

Or, la question du grand marché est au centre de la construction européenne puisque, selon le schéma d'intégration choisi par la CEE, c'est sur ce fondement que naissent ensuite les idées de cohésion monétaire ou de rapprochement politique. Par ailleurs, la perspective de dépasser le stade de l'union douanière pour réaliser un vrai marché commun séduit les gouvernements des Etats membres préoccupés par la crise économique : de nouveaux débouchés au sein d'un espace économique élargi sont synonymes d'amélioration de la compétitivité et de stimulant pour leurs économies.

Les gouvernements français et allemands des années 1970 et 1980, qu'ils soient conservateurs ou socialistes, ne perdent jamais de vue l'intérêt économique du nouvel espace européen – même si la deuxième moitié des années 1970 est marquée par un ralentissement de l'intégration lié en partie aux mesures protectionnistes encouragées par les Etats dans certains secteurs et aux discriminations à l'encontre des entreprises d'autres Etats membres.

Parallèlement, l'action d'une Commission volontaire insuffle un nouveau dynamisme aux avancées vers un marché commun. Jacques Delors, dès 1984 et avant même de prendre ses fonctions officiellement à la tête de la Commission<sup>71</sup>, entreprend un tour des capitales européennes pour proposer de nouvelles directions au projet européen et relancer l'intégration. Il avait retenu trois projets très audacieux : une monnaie commune, une politique commune de défense et une réforme institutionnelle. Aucune des trois propositions ne réussit à convaincre unanimement les dix Etats membres. J. Delors, prudemment, n'avait pas oublié de garder en réserve une proposition plus consensuelle pour les Européens :

---

<sup>70</sup> Outre des réglementations techniques qui favorisent les produits nationaux, le manque d'ouverture des marchés publics à des fournisseurs étrangers et les restrictions à la libre prestation de services ou à la liberté d'établissement pour certaines activités dans les Etats membres (services financiers, transports) constituent des entraves non tarifaires importantes. Cf. Yvars (Bernard), *Economie européenne*, op.cit. ; p. 98-104

<sup>71</sup> François Mitterrand et Helmut Kohl s'entendent lors du Conseil européen de Fontainebleau sur le nom du futur président de la Commission, Jacques Delors, qui prendra ses fonctions au début de l'année 1985. Informé, Jacques Delors se prépare dès avant sa prise de fonction à sa nouvelle charge. Cf. Bitsch (Marie-Thérèse), « *Crises et relances de la construction européenne, des années 50 aux années 80* », Publications de la Fondation Jean Monnet, [www.jean-monnet.ch](http://www.jean-monnet.ch), p.8-26; p.22

approfondir le marché commun pour répondre au défi de la crise<sup>72</sup>. C'est cette proposition qui est retenue pour relancer l'intégration européenne tout en aidant les Etats membres à lutter contre les difficultés économiques. Cette relance des années 1980, menée conjointement par une action volontaire de la Commission et l'accord des Etats, aboutira à la rédaction par une Conférence inter-gouvernementale (CIG) du futur texte de l'Acte unique européen, nouveau traité signé par les Etats et ratifié par les parlements nationaux au cours de l'année 1986.

Dès le Conseil européen de Copenhague en 1982, les conclusions relatives à la situation économique et sociale de la Communauté – thème de premier ordre lors des Conseils européens des années 1980 – insistent sur les objectifs de « *renforcement du marché commun et [l']intensification des actions visant à éliminer les pratiques et les mesures qui entraînent une restriction des échanges et une distorsion de la concurrence* » et « *d'une plus grande flexibilité par la réorganisation du temps de travail et la mobilité de la main-d'œuvre* ». Le Conseil des ministres, guidé par les propositions de la Commission, est chargé de faire avancer le renforcement du marché intérieur<sup>73</sup>. Mais avant de pouvoir se consacrer à ce dossier les chefs d'Etats et de gouvernements européens doivent régler les contentieux qui empoisonnent la bonne marche de l'intégration, notamment la question de la contribution britannique et du budget européen. C'est lors du Conseil européen de Fontainebleau en juin 1984, réunion marquée par la solidarité sans faille entre Helmut Kohl et François Mitterrand, que ces questions litigieuses sont réglées. Comme un ultime signal pour relancer une intégration européenne, les responsables politiques s'entendent sur le nom du futur président de la Commission, Jacques Delors. Les déclarations d'intention des chefs de gouvernement sur l'achèvement du marché commun vont alors pouvoir se transformer en véritable plan d'action mené sous l'impulsion de la Commission. Lors du Conseil européen de Bruxelles en mars 1985, le Conseil européen détaille les objectifs :

des actions visant la réalisation, d'ici à 1992, d'un grand marché unique, créant ainsi un environnement plus propice à la stimulation de l'entreprise, de la concurrence et des échanges ; [le Conseil] a invité la Commission à établir, à cette fin, avant sa prochaine session un programme détaillé assorti d'un calendrier précis.

---

<sup>72</sup> Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p.231. Après avoir testé ces trois « *propositions chocs* », il exposait la proposition sur le marché commun en ces termes : « *La Communauté européenne traverse les difficultés que vous savez ; sur le plan économique, la stagnation et l'augmentation du chômage [...]. Je suis persuadé que si nous réalisons vraiment l'objectif du traité de Rome, un grand espace commun sans frontières, avec liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et, un jour des personnes, nous donnerions un stimulant sans équivalent à nos économies* ».

<sup>73</sup> Conseil européen des 3-4 décembre 1982 à Copenhague, Communiqué de presse, 4 décembre 1982, [www.europa.eu](http://www.europa.eu), DOC/82/3

[...] Le Conseil européen [...] approuve [...] la réalisation complète du marché intérieur, notamment par la reconnaissance mutuelle des normes, la création de normes européennes dans les cas appropriés, l'ouverture des marchés publics et une discipline renforcée des aides à l'industrie.<sup>74</sup>

Dans la foulée de ce Conseil, la Commission, présidée par Jacques Delors, rend le 14 juin 1985, son *Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur* qui récapitule les actions à mener pour réaliser le marché unifié, gardant la date butoir du 31 décembre 1992<sup>75</sup>. Ce Livre blanc énumère environ 300 mesures à prendre en les classant sous « *trois rubriques* » : l'élimination des frontières physiques, techniques et fiscales<sup>76</sup>. Le but de suppression des contrôles douaniers à l'intérieur de la Communauté dépend directement de l'abandon des entraves techniques (réglementations nationales notamment, mais aussi les restrictions à la liberté d'établissement ou à la libre prestation des services) et fiscales – liées aux disparités des taxes indirectes. L'harmonisation des régimes fiscaux est un préalable à la libre circulation des services et des capitaux<sup>77</sup>.

Depuis 1979 et l'arrêt « Cassis de Dijon », le principe de reconnaissance mutuelle des normes et réglementations du pays d'origine a été entériné ; cependant, les domaines considérés comme relevant du « *but d'intérêt général* »<sup>78</sup> font exception et ne sont pas soumis à cette règle de la reconnaissance mutuelle : lorsque par exemple l'environnement, la santé ou la sécurité du consommateur sont en jeu, les Etats membres peuvent argumenter à partir de l'intérêt général pour imposer leurs normes nationales aux entreprises des pays partenaires. Alors que l'harmonisation complète des normes des pays pour chaque produit ou service aurait été trop fastidieuse à réaliser, la Commission propose de faire appliquer strictement le principe de reconnaissance mutuelle complétée par des standards européens d'exigence en matière de santé, d'environnement ou de sécurité du consommateur. Le Livre blanc explique :

Point 58. Sous certaines conditions importantes (voir point 65), le principe général devrait être reconnu que lorsqu'un produit est fabriqué et commercialisé légalement dans un Etat membre, il n'y a aucune raison de ne pas le vendre librement dans l'ensemble de la Communauté. [...] Ce qui est vrai pour les marchandises est vrai, également, pour les services et les personnes.

---

<sup>74</sup> Conclusions de la session du Conseil européen de Bruxelles des 29 et 30 mars 1985, [www.european-council.europa.eu](http://www.european-council.europa.eu); p.234-235

<sup>75</sup> Sur les résultats du Livre blanc de la Commission, les différentes mesures pour éliminer les frontières physiques, techniques et fiscales, les avancées vers le marché commun et le passage à l'Acte unique voir notamment : Herschtel (Marie-Louise), *L'économie de l'Union européenne*, op.cit ; p.62-85 ; Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.263-289 ; Yvars (Bernard), *Economie européenne*, op.cit. ; p.98-127

<sup>76</sup> Commission des Communautés européennes, *L'achèvement du marché intérieur*, Livre blanc de la Commission à l'intention du Conseil européen (Milan, 28-29 juin 1985), 14 juin 1985, op.cit.

<sup>77</sup> Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.267

<sup>78</sup> Expression citée dans l'arrêt Cassis de Dijon pour étayer l'argumentation. Cf. Arrêt de la Cour du 20 février 1979, Rewe-Zentral AG contre Bundesmonopolverwaltung für Branntwein, Affaire 120/78 ; [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu)

Point 65. [...] l'harmonisation des législations (directives du Conseil fondées sur l'article 100) se limitera dorénavant à établir, de façon obligatoire pour tous les Etats membres, les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité, afin de permettre la libre circulation des produits conformes à ces exigences<sup>79</sup>

Par ailleurs, le plan de la Commission prévoit, dans le cadre de la disparition des frontières techniques, l'ouverture des marchés publics aux prestataires des pays partenaires et la fin des restrictions à la libre circulation des services et des travailleurs salariés et indépendants. L'ouverture des marchés publics, outre le fait d'assurer une concurrence libre, concerne des domaines, comme les télécommunications par exemple, « *qui nécessitent des ressources financières telles qu'elles ne peuvent être mobilisées et amorties sur les marchés cloisonnés aujourd'hui*<sup>80</sup> ».

La volonté politique de supprimer les frontières physiques et les entraves techniques permettra d'enrayer « *les coûts et les désavantages que comporte inmanquablement un marché fractionné* »<sup>81</sup>. Enfin, le troisième volet du triptyque concerne l'élimination des frontières fiscales, car « *l'élimination des frontières aura nécessairement des implications inévitables pour les Etats membres en ce qui concerne les taxes indirectes* »<sup>82</sup>. En effet, les taux d'imposition varient d'un pays à l'autre et, dès le traité de Rome, les responsables européens se sont penchés sur ce problème qui impliquait que les produits soient détaxés à l'exportation pour ensuite être nouvellement taxés à l'entrée dans le pays. Un régime de TVA est adopté par tous les Etats membres de la CEE mais il s'agit maintenant d'arriver à rapprocher des taux de TVA et d'accises qui divergent.

Selon le Livre blanc de la Commission, la création du marché unique permettra « *de fusionner les dix, et bientôt douze, marchés nationaux de la Communauté, pour les transformer en un immense marché unique de 320 millions de consommateurs*<sup>83</sup> », il insiste sur l'importance de donner du dynamisme et de la flexibilité à ce marché. A la fin des années 1980, un rapport est rédigé par un groupe de travail dirigé par Paolo Cecchini, ancien haut-fonctionnaire de la Commission, sur le « coût de la non-Europe »<sup>84</sup>. Lors de la présentation des résultats de ce rapport, Lord Cockfield, vice-président de la Commission, revient sur le « coût de la non-Europe », c'est-à-dire les effets négatifs de l'absence d'un vrai marché commun :

---

<sup>79</sup> Commission des Communautés européennes, *L'achèvement du marché intérieur*, Livre blanc de la Commission à l'intention du Conseil européen (Milan, 28-29 juin 1985), 14 juin 1985, op.cit. ; p.16 et 18

<sup>80</sup> Jacques Delors, préface du Rapport de Paolo Cecchini, *Le défi de 1992 : l'Europe à la croisée des chemins*, op.cit. ; p.17

<sup>81</sup> Commission des Communautés européennes, *L'achèvement du marché intérieur*, Livre blanc de la Commission à l'intention du Conseil européen (Milan, 28-29 juin 1985), 14 juin 1985, op.cit. ; point 12, p.6

<sup>82</sup> Ibid, point 160 ; p.40

<sup>83</sup> Ibid., point 8, p.5

<sup>84</sup> Rapport de Paolo Cecchini, *Le défi de 1992 : l'Europe à la croisée des chemins*, op.cit.



la non réalisation du grand marché intérieur a fait perdre à l'industrie européenne des millions en coûts inutiles et en chances perdues, l'achèvement du marché intérieur créera le contexte économique nécessaire à la renaissance de l'industrie européenne des biens et des services, et enfin, il rendra les peuples d'Europe [...] plus prospères [...] En un mot, le Marché intérieur annonce un avenir de croissance sans inflation et la création de millions de nouveaux emplois. Aucun autre projet n'est aussi prometteur pour l'avenir économique de l'Europe que le grand marché ; aucun Etat membre ne pourrait d'ailleurs à lui seul transformer sa performance et ses perspectives économiques.<sup>85</sup>

La réalisation d'un vrai marché intérieur, qui découle directement de la suppression des trois types de frontières physiques, techniques et fiscales, serait synonyme, selon ce rapport, d'économies de 174 à 258 milliards d'écus<sup>86</sup> pour les entreprises et citoyens de la CEE. Il assurerait en effet la concurrence, de vraies économies d'échelle, la mobilité totale des facteurs de production et donc plus de stabilité des prix et de croissance dans cette région européenne économique unifiée. Par ailleurs, ce bond dans l'intégration économique permettrait à la CEE de tenir son rang au sein d'une mondialisation naissante qui la met en concurrence avec les économies japonaise ou américaine<sup>87</sup>.

Dès juin 1985, la Commission sous la houlette de Jacques Delors transmet son Livre blanc au Conseil européen qui se tient à Milan et qui l'adopte comme feuille de route. Parallèlement, le Conseil décide à la majorité qualifiée de convoquer une CIG, qui préparera une révision des traités existants pour y intégrer des changements institutionnels – comme l'institutionnalisation du Conseil européen, le renforcement du parlement européen ou l'extension du vote à la majorité qualifiée –, une nouvelle vision de la coopération politique européenne mais surtout pour entériner la réalisation des quatre libertés de circulation. Les chefs d'Etat et de gouvernement, en donnant leur aval pour cette CIG, ouvrent le chemin vers l'Acte unique, qui sera signé en 1986. La rédaction de ce nouveau traité a été possible grâce à l'action conjointe de la Commission, des présidences italienne et luxembourgeoise très engagées dans cette voie et du soutien des gouvernements français et allemand<sup>88</sup>.

La rédaction de l'Acte unique signe l'aboutissement d'une période de relance de l'intégration pour sortir d'une crise multiple qui avait marqué la construction européenne du début des années 1980. La crise interne à la CEE se manifeste dans les difficultés rencontrées à approfondir les mécanismes de marché commun, à conserver et à réformer la PAC, à s'accorder sur un vrai budget européen – problématique notamment liée à l'exigence

---

<sup>85</sup> Ibid. ; p.25-26

<sup>86</sup> Ibid ; p.187, tableau 9.2 Gains de bien-être résultant du marché intérieur

<sup>87</sup> Yvars (Bernard), *Economie européenne*, op.cit. ; p.93-94

<sup>88</sup> Jacques Delors, dans ses *Mémoires* revient sur le rôle très important du président du Conseil italien Bettino Craxi, qui impose par un vote l'acceptation à la majorité de l'ouverture d'une CIG, mais aussi celui de la présidence luxembourgeoise de juillet à décembre 1985 et des deux ministres des Affaires étrangères allemand et français, Hans-Dietrich Genscher et Roland Dumas, très engagés pour faire avancer le dossier de la libre circulation des personnes. Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p.265-275

britannique d'une baisse de la contribution britannique au budget communautaire – ou à approfondir la coopération politique et monétaire et les politiques communes. Le passage de la CEE de six à neuf puis dix membres rend son fonctionnement plus ardu. S'ajoute à ces difficultés internes la crise externe, provoquée par les désordres monétaires et l'augmentation des prix des matières premières, et caractérisée par une hausse continue du chômage, des investissements en baisse, une perte de compétitivité, un risque d'inflation et de déficit commercial. Ces chocs externes mettent notamment en échec la volonté communautaire de construire un système monétaire européen à la fin des années 1970<sup>89</sup>. Suite au Conseil européen de Fontainebleau qui règle la question du budget européen et de la contribution britannique, une relance est à nouveau possible, elle se fera par le marché intérieur, fer de lance de l'Acte unique. A l'article 13, le traité rappelle :

La communauté arrête les mesures destinées à établir progressivement le marché intérieur au cours d'une période expirant le 31 décembre 1992 [...] Le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises des personnes, des services et des capitaux est assurée [...]<sup>90</sup>

La philosophie des concepteurs de l'Acte unique rejoint celle du traité de Rome : les rédacteurs du traité – et des rapports préliminaires de préparation à l'achèvement du marché intérieur – partent du principe que « *l'intégration, l'interdépendance croissantes ont une logique, un effet d'entraînement qui conduiront progressivement les Européens à « gérer » ensemble les développements de quatre questions clés : la monnaie, la technologie, la dimension sociale, la politique extérieure*<sup>91</sup> ». Cette théorie du « *spill over* » a pour point de départ l'instauration d'un grand marché, la création d'un espace économique sans barrières mais, ensuite, cet ensemble économique unifié entraînera des avancées dans les domaines de la coopération politique ou sociale. Jacques Delors, conscient de l'importance de doter les volets social et politique de la construction européenne d'outils plus efficaces et de leur accorder une place plus visible, a beaucoup insisté pour que les politiques communes soient mieux déployées, et il revient dans ses *Mémoires* sur les politiques communes, pendant du marché intérieur :

---

<sup>89</sup> Nous étudierons plus tard en détail les questions de la coopération monétaire : cf. Partie III, chapitre 6, point A « Du serpent monétaire au SME : les prémices de l'UEM et le dessein d'une politique monétaire commune » ; p.327-359 du présent travail.

<sup>90</sup> Acte unique européen, in : Journal officiel des Communautés européennes, N°L 169/1, 29 juin 1987, [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu)

<sup>91</sup> Jacques Delors, préface du Rapport de Paolo Cecchini, *Le défi de 1992 : l'Europe à la croisée des chemins*, p.18

L'Acte unique – j'insiste toujours là-dessus – ne s'est pas contenté de changer les traités pour nous permettre de prendre les décisions nécessaires à la réalisation du marché intérieur. Il l'a flanqué de politiques communes qui supposaient un équilibre entre le marché, les interventions publiques et la volonté politique.<sup>92</sup>

Cette relance de l'intégration européenne par le marché est ainsi rendue possible par l'action conjointe de la Commission et des gouvernements au sein du Conseil, et l'Acte unique tente de renforcer l'équilibre entre marché et politiques communes, ces dernières ayant du mal à se développer. Dans ce contexte, les socialistes français vont jouer un rôle non négligeable et François Mitterrand s'engage en faveur de l'établissement d'un marché intérieur.

### ***Le rôle de François Mitterrand pour un espace économique sans frontières***

Nous avons déjà étudié plus haut le discours du PS sur le marché commun et avons pointé les difficultés du programme en matière européenne des socialistes français : utilisant une rhétorique très tranchée, ils prônent une transformation profonde de la structure économique nationale en la réorientant selon des préceptes socialistes mais en même temps, ils souhaitent que la France reste dans le marché commun européen, qui est régi par des lois fondées sur le libéralisme et la non-intervention des Etats. A terme, ils souhaitent dépasser cet antagonisme en rénovant les principes de fonctionnement du marché commun pour le rendre plus conforme à la vision socialiste du fonctionnement de l'économie – cette idée est affirmée dans le programme de Bagnole qui explique « *que les orientations du programme commun dépassent à terme la logique du traité de Rome*<sup>93</sup> » –.

En 1981, dans la perspective de la victoire du parti socialiste et de l'accession au pouvoir de François Mitterrand, ce dernier réinvestit dans son programme électoral la réflexion développée par le PS au cours des années 1970 et dont le fer de lance est le programme *Changer la vie*, véritable bréviaire des socialistes lancés à la conquête du pouvoir. Le candidat Mitterrand a repris à son compte les grandes lignes des textes socialistes. Pour dépasser le capitalisme et le réorienter, le politique doit reprendre le pouvoir sur la sphère économique et le changement de société s'organise autour de trois notions clefs : les nationalisations, la planification et la participation citoyenne. La nationalisation d'une partie du système bancaire et de l'industrie signera une redéfinition du rôle de l'Etat qui gagne en importance et devient, régulateur, innovateur ; au niveau de l'entreprise, les salariés exerceront un contrôle démocratique inédit et la planification deviendra l'instrument central pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Cette nouvelle organisation fondée sur le concept

---

<sup>92</sup> Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p. 276

<sup>93</sup> Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnole, 15-16 décembre 1973 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, supplément au n°23, décembre 1973, Paris ; p.8

« d'économie mixte » compte sur la définition d'une nouvelle croissance engendrée par les réformes structurelles mais aussi sur la solidarité des partenaires européens. On entrevoit la difficulté d'avoir à compter sur la solidarité transnationale pour garantir le succès d'un programme économique.

Les argumentaires, les propositions et les premiers discours autour de l'élection présidentielle de 1981 se concentrent sur les réformes à réaliser au niveau national et sur la rupture avec un système économique injuste et dépassé. Un des argumentaires distribués aux responsables socialistes en février 1981 oppose le projet giscardien porté par « *la logique libérale [qui] est celle de la reconstitution des profits, et [qui] entraîne la France au désastre* » au projet socialiste qui est synonyme de « *reconquête du marché intérieur, politique industrielle socialiste, planification démocratique [...et de] maîtrise de l'économie* »<sup>94</sup>. A la lecture de ce genre d'argumentaire qui dénonce une « logique libérale des profits », on peut mesurer à quel point le projet de réforme économique socialiste s'oppose aux fondements du marché commun. L'idée sous-jacente qui traverse la réflexion socialiste est qu'il faudra prendre part au marché commun, car il est de toute façon l'échelon logique pour rester dans la course du commerce mondial, mais pour mieux en changer la nature et transcender une intégration économique qui a été jusque-là mal encadrée par le pouvoir politique.

Sur le marché commun et l'intégration économique européenne, les textes et programmes de 1981 restent de toute façon assez imprécis et vagues et ce sujet n'est pas du tout un thème central de l'argumentation du PS lors de son accession au pouvoir. Le point 11 des « 110 propositions pour la France »<sup>95</sup> rappelle que le PS demande une « *application stricte du traité de Rome* » sans définir vraiment ce que cette affirmation signifie. Le programme pour l'élection présidentielle de 1981 expose surtout ses futures réformes qui transformeront l'économie nationale.

Cependant, dès octobre 1981, le gouvernement français rédige un mémorandum<sup>96</sup> qui recense les positions et les propositions des socialistes français en matière européenne et est destiné à être présenté au Conseil des ministres. Ce mémorandum s'appuie sur deux piliers : la réalisation d'une relance à l'échelle européenne et le renforcement des politiques communes européennes. Le gouvernement français propose à ses partenaires une relance concertée pour sortir leurs pays de la crise, relance qui passera par une concertation des politiques

---

<sup>94</sup> Secrétariat aux Etudes, Argumentaire pour la campagne, in : « Campagne 1981 », n°3, Le poing et la Rose Responsables, Organe du Parti socialiste, n°70, 21 février 1981, Paris ; p.3

<sup>95</sup> « 110 propositions pour la France », Parti socialiste, Elections présidentielles, avril-mai 1981 ; Site de l'Office universitaire de recherche socialiste, <http://www.lours.org/default.asp?pid=307>

<sup>96</sup> « Mémorandum du gouvernement français », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, Archives FJJ/CAS

économiques nationales – il est nécessaire que les partenaires suivent eux aussi une politique de relance de leur économie<sup>97</sup> –, mais aussi par « *un recours accru aux diverses possibilités d'emprunt [...] ouvertes à la Communauté [...] pour favoriser l'investissement dans les secteurs où la Communauté tracera les lignes du développement souhaitable* »<sup>98</sup>. Parallèlement, les socialistes français prônent une consolidation voire une rénovation de certaines politiques communes « *qui sont en difficulté* » : pour permettre à la CEE de répondre au défi de la crise, il faut inventer une politique commune de l'emploi, donner de nouveaux moyens à la politique commerciale pour qu'elle puisse « *combattre à armes égales avec ses principaux concurrents* »<sup>99</sup>, assurer la pérennité de la PAC ou encore mettre en place une politique industrielle volontariste<sup>100</sup>. A côté de ces idées centrales de relance et de politiques communes incitées par les institutions européennes et les Etats, quelle place est laissée à la question du marché commun ? Quelle position défend le gouvernement français, alors même qu'il prône un encadrement du marché national par un aiguillage de l'Etat ?

Le memorandum consacre très peu de place à la question du marché, voire à la critique de son fonctionnement libéral. Les socialistes français sont néanmoins très conscients de l'importance de la compétitivité et ils recommandent :

l'élimination des obstacles aux progrès de l'économie, l'exploitation systématique des avantages de dimension du marché commun et la promotion de l'investissement compétitif.<sup>101</sup>

Dans le point sur la politique industrielle, ils expliquent que :

[...] La Communauté doit poursuivre l'établissement du marché commun par l'élimination progressive des différentes entraves techniques [...], l'ouverture progressive des marchés publics à la concurrence et le rapprochement des législations nationales. [...] Il conviendra [...] de veiller à assurer la loyauté et l'équité des transactions commerciales notamment en donnant à la Communauté le moyen de poursuivre les concurrences déloyales dans les échanges intracommunautaires.<sup>102</sup>

Le marché commun reste le socle auquel les socialistes français, arrivés au pouvoir, ne toucheront pas. Alors qu'ils sont précis au sujet de leurs grandes réformes intérieures, ils n'abordent qu'à la marge la question du marché commun mais dès leur accession au

---

<sup>97</sup> L'idée de solidarité des partenaires européens pour aider la France à réaliser son dessein est très présente dans le discours du PS ; elle l'est aussi lorsque les socialistes sont au pouvoir, notamment au début de leur mandat. La conclusion du Memorandum, qui « *propose à ses partenaires un effort collectif pour des progrès concrets et rapides* » semble empreinte d'une certaine naïveté si l'on a présent à l'esprit le contexte de crise européenne (la Grande Bretagne qui réclame une compensation financière à son engagement) et de rigueur économique dans les autres pays européens.

<sup>98</sup> « *Memorandum du gouvernement français* », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, op.cit., point II, A, 2, p.5

<sup>99</sup> Ibid, point I, p.1

<sup>100</sup> Nous reviendrons en détail sur la question des politiques communes et des réalisations des gouvernements PS et SPD dans ce domaine. Cf Partie III, chapitre 5, point B « Des politiques communes à l'Europe sociale : la question de la solidarité » ; p.290-312 du présent travail.

<sup>101</sup> « *Memorandum du gouvernement français* », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, op.cit., point III, A1, p.4

<sup>102</sup> Ibid, point III, F, p.15

gouvernement, le soutien des responsables socialistes au marché commun européen ne fait jamais défaut. Le gouvernement PS, pour pallier à son problème de déficit commercial croissant, notamment par rapport à la RFA, mène par exemple un vrai travail de lobbying<sup>103</sup> pour que la reconnaissance des normes nationales des Etats membres de la CEE – établie en 1979 par l'arrêt « Cassis de Dijon » – devienne effective ; l'instauration d'un groupe de travail franco-allemand sur ce sujet accélérera l'obtention des premiers résultats et ouvre la voie, parallèlement aux travaux de la Commission, à une reconnaissance globale des normes des partenaires, réaffirmée par l'Acte unique.

A partir de 1981, la politique européenne du parti socialiste au pouvoir est marquée par le président François Mitterrand. Il est l'auteur de toutes les décisions et pour bien comprendre la position du PS lorsqu'il gouverne, il est nécessaire d'étudier la pensée et les actes d'un président de la République qui décide de tout.

Les institutions de la V<sup>ème</sup> République donnent la prééminence au pouvoir exécutif et préservent l'autorité absolue du président de la République dans les domaines régaliens – défense, justice, diplomatie. F. Mitterrand avait violemment critiqué deux décennies auparavant cette construction<sup>104</sup> peu conforme à un esprit strictement républicain respectueux de l'indépendance de chacun des trois pouvoirs – l'exécutif est, par cette nouvelle constitution et l'usage qu'en fait Charles de Gaulle, surévalué – et qui affaiblirait les possibilités de contrôle et de contre-pouvoirs. Mais dès son arrivée au pouvoir, devenu président de la République, F. Mitterrand déclare en interview « *s'accommoder* » des institutions qui si « *elles n'étaient pas faites à [son] intention [...] sont bien faites pour lui* »<sup>105</sup>. Comparé aux responsables politiques d'autres pays européens, notamment aux dirigeants de coalition en Allemagne<sup>106</sup>, François Mitterrand dispose d'une autonomie de décision considérable : absolue en matière de décision diplomatique, elle n'est limitée que par la réalité des marges

---

<sup>103</sup> Marion Gaillard le montre bien en étudiant dans son doctorat les nombreuses notes internes des conseillers du président français, notamment Elisabeth Guigou, Jacques Attali ou Christian Sautter, qui plaident pour une action plus vigoureuse de reconnaissance des normes françaises par le partenaire allemand. Lors des sommets franco-allemands ou des rencontres bilatérales, F. Mitterrand œuvre dans le sens d'une reconnaissance mutuelle des normes et d'une unification du grand marché européen. Gaillard (Marion), *La politique allemande de François Mitterrand (1981-1995)*, thèse dirigée par Pierre Milza, Institut d'études politiques de Paris, soutenue en 2007, notamment les chapitres 4 et 6

<sup>104</sup> Cette critique était l'objet de son livre intitulé *Le coup d'Etat permanent* publié en 1964 chez Plon. Il dénonçait la Constitution de 1958 et la toute-puissance du président.

<sup>105</sup> Déclaration au quotidien *Le Monde*, 2 juillet 1981, cité par : Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. 1. Les ruptures (1981-1984)*, éd. Seuil, Paris, 1990 ; p.637

<sup>106</sup> La situation est différente dans la République de Bonn : les pouvoirs et contre-pouvoirs sont clairement définis, le rôle de gardien des lois et de l'esprit démocratique des lois est assuré par le tribunal Constitutionnel de Karlsruhe. Toutes les décisions du gouvernement doivent être validées par le Parlement et le chef de gouvernement ne possède pas, comme en France, de domaine réservé. Enfin, le contrat de coalition et les règles d'une coalition obligent à des compromis pour diriger le pays.

de manœuvre économique de l'entreprise France. Si l'économie est florissante et si l'entreprise France est conquérante sur son marché et ses marchés extérieurs, le pouvoir diplomatique de négociation de F. Mitterrand ne sera pas contesté.

Le système majoritaire met en place une majorité parlementaire solidement installée, sans besoin de coalition et qui soutient l'action du gouvernement sans faillir. Ainsi, lorsque les ministres communistes quittent le gouvernement en 1984, le PS et F. Mitterrand pourront continuer à gouverner sans problème.

Par ailleurs, F. Mitterrand a sur son propre parti politique un ascendant et une autorité incontestée<sup>107</sup>. Même le CERES, qui a une rhétorique très hostile à la construction européenne fondée sur le libéralisme économique<sup>108</sup>, n'entrave pas l'action du président en exercice. De fait, Jean-Pierre Chevènement, chef de file du CERES, appartient à plusieurs gouvernements formés sous le mandat de F. Mitterrand et même quand il abandonnera ses fonctions gouvernementales, J.-P. Chevènement restera l'allié de F. Mitterrand dans le jeu interne au parti socialiste pour combattre la « *gauche américaine* »<sup>109</sup> et il n'empêchera aucunement F. Mitterrand de mener à sa guise sa politique européenne.

Pour ces deux raisons, l'une tenant aux institutions gaulliennes de la V<sup>ème</sup> République, l'autre tenant à l'autorité exercée par F. Mitterrand sur son parti et sur l'ensemble de la gauche, le président socialiste dispose d'une autorité qui lui permet de mener comme il l'entend sa politique européenne pour la France. Quelles sont donc les pierres d'angle de sa pensée et de son action face au marché commun européen ?

En premier lieu, il faut remarquer que l'économie n'est pas une priorité pour F. Mitterrand ; il fait avant tout de la politique et par rapport à la problématique du marché commun, cette

---

<sup>107</sup> F. Mitterrand a conservé son autorité sur le PS. Le premier ministre, qui dépend déjà de lui selon les institutions, a été choisi dans le courant minoritaire : P. Mauroy s'était allié à M. Rocard lors du congrès de Metz et ils avaient été vaincus. F. Mitterrand reste pour le PS auréolé de son autorité de fondateur du parti et d'ancien premier secrétaire. Pour associer le parti à son action et pour préserver son autorité, il « *s'appuie en permanence sur le trio Jospin-Joxe-Mermaz* » et a une réunion hebdomadaire avec eux. L. Jospin sera auprès du Bureau exécutif le transmetteur de la parole présidentielle. Cette vigilance extrême de F. Mitterrand à l'égard du parti montre son souci d'éviter la discorde entre l'Elysée et la rue de Solferino. L. Jospin, premier secrétaire est tellement pénétré de son rôle de gardien de l'autorité présidentielle sur le parti qu'il dira : « *Dans nos institutions, dès que le président s'est prononcé, c'est parole d'évangile. Il y a conflit si, au même moment, dans les rangs de la majorité, un point de vue différent est affirmé* ». De même, pour Jean Poperen, numéro 2 du PS : « *après tout, Mitterrand était en fait toujours considéré comme le premier secrétaire* ». Cf. Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. 1. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit ; p.643, 644 note 2 et p.645

<sup>108</sup> Nous reviendrons en détail sur la position très critique du CERES face à l'intégration européenne dans la Partie IV, chapitre 7, point A « Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé » ; p.383-404 du présent travail.

<sup>109</sup> L'expression « gauche américaine » est un terme polémique, péjoratif employé par le CERES pour dénoncer « la dérive droitiste » de ses adversaires. Cette expression désigne les Rocardiens, coupables selon le CERES, de « social-démocratie », « social libéralisme », d'atlantisme et de renoncement à la volonté de transformation socialiste de la société.

caractéristique n'est pas sans conséquence car il ne développe pas une stratégie précise et étayée sur ce sujet. Dès son discours d'investiture<sup>110</sup>, il insiste sur le tournant historique de cette élection, sur le grand dessein du socialisme, il évoque la paix en Europe ou les relations avec le Tiers-monde mais il ne consacre pas un seul mot à la situation économique. On peut bien sûr arguer du fait qu'un discours d'investiture fait encore partie de l'état de grâce lié à la victoire électorale et qu'il ne peut être gâché par l'évocation d'une situation économique très préoccupante ; cela étant, l'absence de toute allusion à l'économie est symptomatique<sup>111</sup>.

Pour F. Mitterrand, le politique prime sur l'économie et il n'hésite pas à ajourner ou à laisser de côté une question économique tant que cela ne l'empêche pas d'avancer sur son échiquier politique. Les auteurs Pierre Favier et Michel Martin-Roland étayent cette idée avec l'exemple des débats au sein du gouvernement socialiste sur les nationalisations et le taux de 100 % ou de 51 %. Si certains ministres étaient prêts à défendre un taux de 51 %, qui leur paraissait économiquement plus raisonnable, ils ne le feront pas car « *ils pensent que leurs avis, même frappés au coin du bon sens, ne pèsent pas dans une affaire où la raison politique est déterminante* »<sup>112</sup>. Dans le même registre, lorsque Michel Rocard conseille à Pierre Mauroy de dévaluer ou de faire sortir le franc du SME, le premier Ministre appelle le président qui refuse en expliquant qu'« *on ne va pas mêler les genres ni brouiller les images. Cela peut attendre une semaine* »<sup>113</sup>.

De même, lorsque son conseiller spécial Jacques Attali alerte à plusieurs reprises le président sur le problème du déficit extérieur, ce dernier prend note mais répond que « *pour le moment, [il] fait de la politique ; la rigueur, on verra ça plus tard* »<sup>114</sup>. C'est la politique qui dicte le calendrier et les contingences économiques seront examinées plus tard.

F. Mitterrand suit le programme édicté par le parti socialiste en matière d'économie et ses discours et conférences de presse de début de mandat ont pour sujet principal les réformes économiques en France : une nouvelle croissance « sociale », la relance par la consommation et l'investissement, les réformes de structures – nationalisations, décentralisation, réforme

---

<sup>110</sup> Mitterrand (François), *Discours d'investiture*, 21 mai 1981 ;

[http://centenaire parti-socialiste.fr/article.php3%3Fid\\_article=356.html](http://centenaire parti-socialiste.fr/article.php3%3Fid_article=356.html)

<sup>111</sup> A titre de comparaison, les discours d'Helmut Schmidt traitent toujours à un moment d'économie, la situation économique fait toujours l'objet d'un ou plusieurs passages de son discours.

<sup>112</sup> Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. I. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit ; p. 144. Les ministres comme Jacques Delors, Michel Rocard, Pierre Dreyfus, Robert Badinter ou Claude Cheysson auraient été partisans de 51 % mais ils savent que la majorité du PS ne sera pas d'accord et que cela remettrait en cause la participation des ministres communistes au gouvernement. Toutes ces raisons et le primat du politique sur l'économie les découragent.

<sup>113</sup> Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, éd. Fayard, Paris, 1993 ; p.28

<sup>114</sup> Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. I. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit ; p.486



fiscale – ou encore la reconquête du marché intérieur. La CEE et le marché commun ne sont pas un des sujets importants du président français et lorsqu'un journaliste, dès 1981, lui pose en conférence de presse la question cruciale de la difficulté à réussir qu'aurait une expérience socialiste qui ne s'étendrait pas aux autres pays européens – le journaliste utilise l'expression de « *contagion du mitterrandisme* » –, F. Mitterrand a la réponse suivante :

Sur le développement et la contagion du mitterrandisme, je vous laisse la responsabilité de l'expression. [...] Je ne l'aime pas beaucoup. Ce sont des manies de langage qui me paraissent insupportables [...]. Mais je m'en reconforte aisément parce que vous savez que la France, c'est la France. La France ne peut pas se suffire à elle-même sur le plan de ses échanges ; il n'est pas question de cela ; nous sommes dans une Communauté CEE dont les règles sont fixées, nous y tenons mais en tant que force de propositions, en tant que capacité nationale, en tant qu'exemple historique, en tant que poids sur l'Europe, pas de mitterrandisme [...] c'est la France, et la France a des vertus contagieuses.

J'ajoute qu'au vu d'un certain nombre d'expériences faites par quelques-uns de nos voisins, je pense qu'ils finiront par regarder un peu de notre côté en se disant : après tout, puisque toutes nos issues sont bouchées, celle qu'ouvre la France n'est peut-être pas si mauvaise que cela.<sup>115</sup>

Au début du septennat, F. Mitterrand et son gouvernement sont donc concentrés sur les réformes économiques à mettre en place au niveau national pour assurer une transition vers un autre modèle économique, une autre croissance et une meilleure utilisation de l'outil de production. Les questions des relations économiques avec l'extérieur sont secondaires et *a fortiori* celles liées à la CEE. Le gouvernement socialiste affirme lorsqu'il le faut l'intégration nécessaire et jamais remise en cause de la France dans le marché commun, mais comme l'analyse place la transformation de la société française et de ses rapports de production comme priorité, F. Mitterrand en vient à affirmer comme ci-dessus sa croyance en une « contagion » du modèle français, affirmation qui paraît assez illusoire au regard des différences de traditions et de couleur politique des Etats membres de la CEE.

Entre 1981 et 1984, les questions européennes ne constituent absolument pas une priorité pour F. Mitterrand ; Eric Duhamel a bien montré que F. Mitterrand considère l'Europe comme un facteur important pour la paix mais qu'il a d'autres préoccupations en début de mandat <sup>116</sup>. C'est seulement après le tournant de 1983 que F. Mitterrand devient l'Européen engagé qu'il est resté ensuite. L'analyse d'Eric Duhamel est la suivante :

Il faut attendre que François Mitterrand ait renoncé à faire de la France une France socialiste pour qu'il transfère son ambition sur l'Europe. Faut de rester dans l'Histoire comme celui qui a construit une nouvelle société, il pense pouvoir marquer son temps par le dessein européen. [...] A partir de 1984, la construction européenne peut apparaître comme un dessein alternatif à celui de 1981. [...]

---

<sup>115</sup> Conférence de presse de François Mitterrand, Président de la République, sur la Politique étrangère et économique, Paris, Palais de l'Élysée, 24 septembre 1981.

<http://discours.vie-publique.fr/notices/817119300.html>

<sup>116</sup> Eric Duhamel insiste notamment sur l'engagement et l'intérêt de François Mitterrand pour les réformes intérieures bien sûr, mais aussi l'union avec les territoires d'outre-mer et africains des années 1960 et 1970. Cf Duhamel (Eric), *Mitterrand, l'unité d'un homme*, éd. Flammarion, Paris, 1998

Napoléon aux vaisseaux naufragés par les vents contraires [c'est à dire par les contingences économiques à contre-courant des Etats voisins], François Mitterrand, après réflexion, se tourne vers la construction européenne en 1984 et en fait une grande cause nationale.<sup>117</sup>

En politique étrangère, François Mitterrand suit plusieurs pistes<sup>118</sup> guidées par un moteur : rendre son rang à la France. Dans ce cadre, il prône une certaine indépendance – notamment par rapport aux Etats-Unis –, une action de la France dans le Tiers-Monde et une utilisation du projet européen comme échelon d'action. Alors qu'il observe entre 1981 et 1984 la scène européenne sans intervenir clairement, il décide d'engager la France de façon active en politique européenne à partir de 1984.

Or, l'Europe entre 1981 et 1984 est bloquée par la Grande Bretagne qui refuse d'accepter sa participation prévue au budget européen et exige une baisse de sa contribution financière. Margaret Thatcher pose le règlement de cette question financière comme un préalable à toute négociation – comme celle sur la PAC par exemple. François Mitterrand, dont le pays assure la présidence du Conseil européen de janvier à juin 1984, engage toutes ses forces pour débloquer la situation<sup>119</sup>, s'appuyant sur une alliance solide avec le chancelier allemand Helmut Kohl. Lors du Sommet de Fontainebleau en juin 1984, François Mitterrand et Helmut Kohl arrivent à trouver un compromis : la Grande-Bretagne récupère une partie de sa contribution et le financement du budget est à nouveau assuré. Les questions de la réforme de la PAC et des fonds structurels se règlent.

Après ces tournants en politique intérieure – l'échec de la politique économique socialiste sujet sur lequel nous reviendrons ci-dessous –, et en politique européenne – la sortie de crise marquée par le Sommet de Fontainebleau –, F. Mitterrand devient pleinement l'Européen dont l'image passera à la postérité.

Devenu un Européen engagé et très actif<sup>120</sup>, le discours de F. Mitterrand sur le marché commun s'infléchit et il délaisse la rhétorique du programme commun et de ses écrits antérieurs qui vilipendaient la nature libérale du marché commun européen<sup>121</sup> et prônaient une

---

<sup>117</sup> Duhamel (Eric), *Mitterrand, l'unité d'un homme*, op. cit. ; p.121-122

<sup>118</sup> Sur la politique étrangère de F. Mitterrand, voir notamment, Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France, Introduction à 25 discours 1981-1985*, éd. Fayard, Paris, 1986 et Védrine (Hubert), *Les mondes de François Mitterrand. A l'Elysée 1981-1995*, éd. Fayard, Paris, 1996

<sup>119</sup> Il entreprend notamment un tour des capitales européennes pour avoir une idée de la position de chaque pays partenaire.

<sup>120</sup> François Mitterrand a toujours été partisan de la construction européenne et du marché commun ; dès 1981, il prend à son gouvernement Jacques Delors et Claude Cheysson, qui sont des Européens convaincus. Cependant, entre 1981 et 1984, il ne laisse entrevoir que très peu de son engagement européen. A partir de 1984, il s'expose au contraire énormément sur la scène européenne et il ne va plus quitter ce terrain.

<sup>121</sup> Comme dans le livre d'entretiens *Ici et maintenant* dans lequel il critique la nature libérale du marché commun voué à l'échec. Un entretien de François Mitterrand avec le journaliste Michel Tatu du journal *Le Monde* publié le 31 juillet 1980 y est notamment retranscrit, dans lequel F. Mitterrand explique : « *Je me souviens avoir annoncé : « L'Europe sera socialiste ou ne se fera pas. » Ce qui signifiait non pas la négation de*

transformation en profondeur du fonctionnement de la CEE et de la nature même du marché commun. Dans ses discours, le développement des politiques communes et la notion de préférence communautaire restent très présents, mais le troisième pilier de sa réflexion devient la nécessité de faire le grand marché, pour stimuler la concurrence et les initiatives et rester dans la course à la compétitivité mondiale<sup>122</sup>. Dans son discours au Parlement européen de Strasbourg en 1984, il explique :

[...] en dépit du désarmement douanier, trop d'obstacles limitent la liberté de circulation à l'intérieur de la Communauté. Que de contrôles, que de formalités qui exaspèrent ceux qui les subissent et sont incompréhensibles à l'opinion ! [...] Qu'y a-t-il de plus conforme à nos principes que la liberté d'aller et de venir, de commercer et d'échanger ?<sup>123</sup>

Dans ce discours, le marché commun est un fait inébranlable et la nature du marché n'est plus contestée, même si F. Mitterrand insiste toujours avec vigueur sur la nécessité des politiques communes, le renforcement de la politique commerciale ou la préférence communautaire.

Ce changement de discours et les actes du président socialiste concernant le marché commun – il ne suivra pas la gauche de son parti qui lui conseillait de sortir du marché commun<sup>124</sup> – sont aussi dictés par l'épreuve de la réalité. Le discours socialiste très tranché ne résiste pas à une confrontation au réel. Nous pouvons illustrer cela avec l'exemple des firmes multinationales. Celles-ci, pièce maîtresse du capitalisme mondialisé, devaient selon les programmes socialistes, faire l'objet d'un contrôle strict. Dans l'argumentaire de campagne de 1981, le PS dénonce la France giscardienne « à la remorque des firmes multinationales »<sup>125</sup> et la proposition 11 des « 110 propositions pour la France » promet « l'élaboration du règlement communautaire sur l'activité des sociétés multinationales »<sup>126</sup>. L'action du gouvernement socialiste articulée autour des trois volets de démocratisation de l'économie,

---

*l'Europe pluraliste, mais mon doute quant à la possibilité de l'économie libérale en Europe d'échapper à ses lois, qui la condamnent à se confondre dans un tout dominé par des intérêts qui ne sont pas les nôtres.* » Plus loin dans son entretien avec Guy Claisse, F. Mitterrand critique « l'adhésion de la communauté aux principes de l'économie libérale qui l'infléchissent vers la zone de libre-échange universel où l'attendent de pied ferme les multinationales. » in : Mitterrand (François), *Ici et maintenant. Conversations avec Guy Claisse*, éd. Fayard, Paris, 1980 ; p.238 et 255

<sup>122</sup> Son Discours au Bundestag en janvier 1983 reprend ces trois piliers : pour que la Communauté existe, quatre principes doivent exister : l'unité du marché, la préférence communautaire, le développement des politiques communes et la solidarité. Cf. Mitterrand (François), Discours devant le Bundestag, 20 janvier 1983, Bonn ; in : Mitterrand (François), *Discours 1981-1995*, Europolis, Paris, 1995 ; p.79 et suiv.

<sup>123</sup> Discours devant le Parlement européen, Strasbourg, 24 mai 1984 ; in : Mitterrand (François), *Onze discours sur l'Europe (1982-1995)*, Centre de recherches sur l'Europe – EHESS, Istituto italiano per gli studi filosofici, Paris, 1995 ; p. 35

<sup>124</sup> Jean-Pierre Chevènement, au printemps 1983, dénonce « l'alignement de la France sur le monétarisme ambiant », il n'aura de cesse de conseiller à F. Mitterrand une sortie du SME. Cf. Partie III, chapitre 6, point A « Du serpent monétaire au SME : les prémices de l'UEM et le dessein d'une politique monétaire commune » ; p.347-359 du présent travail.

<sup>125</sup> Secrétariat aux Etudes, Argumentaire pour la campagne, in : « Campagne 1981 », n°3, Le poing et la Rose Responsables, Organe du Parti socialiste, n°70, 21 février 1981, Paris ; p.3

<sup>126</sup> Parti socialiste, *110 propositions pour la France*, Elections présidentielles, avril-mai 1981, op.cit.

nationalisation et planification, se devait de traiter ce problème de ces firmes multinationales dont le champ d'action mondial favorise leur ancrage dans la nouvelle Europe commerciale et économique sans frontière.

Mais que peut entreprendre un pouvoir socialiste contre le pouvoir jugé outrancier de ces firmes ? Très peu en réalité. D'une part, elles ne peuvent être ni l'objet d'une nationalisation ni entrer dans une planification d'inspiration socialiste à l'échelle nationale. Tout au plus, un gouvernement socialiste pourrait-il nationaliser une filiale française d'une multinationale. Il ne le fera pas car s'il l'envisageait, celle-ci aurait été préalablement vidée de toute sa valeur par le biais d'échanges d'actifs entre filiales dans l'intérêt du holding financier au cœur du groupe multinational<sup>127</sup>. Reste la démocratisation, l'attribution de nouveaux droits de contrôle, de participation au pouvoir dans les filiales françaises d'un groupe multinational. Cela ne donnerait qu'une influence marginale, bien incapable d'influer sur la stratégie du groupe. En somme, l'action d'un gouvernement socialiste sur le pouvoir des multinationales en Europe ne peut s'exercer que dans la rencontre d'idées et la conjugaison des efforts avec d'autres gouvernements européens, qui ensemble proposeraient à l'échelle européenne des initiatives pour bâtir un contre-pouvoir. On mesure la difficulté pour trouver une majorité d'Etats membres prêts à soutenir une telle action et parallèlement, le Conseil des ministres a beaucoup d'autres questions à régler. Devant ces obstacles, F. Mitterrand ne portera pas ce thème, pourtant central dans la rhétorique socialiste, devant ses partenaires mais il concentrera ses efforts sur la PAC, les politiques communes déjà prévues par les traités ou la naissance d'un espace social européen.

Le gouvernement socialiste, dans le sillage des décisions de F. Mitterrand, soutient le marché commun et une fois aux affaires et confronté aux réalités, les critiques sur le fondement libéral de la CEE s'estompent et le président français s'engage aux côtés de ses partenaires européens pour non seulement renforcer le marché commun, assurer la libre concurrence et la libre circulation des biens et des personnes mais aussi aller encore plus loin pour réaliser un marché intérieur, qui sera le dessein de l'Acte unique.

Entre 1969 et 1986, le grand dessein qui porte la construction européenne est la réalisation du marché commun ; or celle-ci, passée la première décennie qui a vu les barrières douanières

---

<sup>127</sup> Le SPD a bien identifié ce problème lorsqu'il écrit : « *Les entreprises multinationales ont su organiser leurs intérêts au niveau international. La marge de manœuvre du contrôle national des Etats a été réduite dans la même proportion. Dans l'intérêt général, l'objectif d'une politique social-démocrate doit être de retrouver la marge de manœuvre perdue sur le plan des états-nations par la création d'organes démocratiquement légitimés au niveau européen.* » in: Arbeitspapier der Arbeitsgruppe II, Wirtschaftspolitik, Regionalpolitik, 16 juillet 1974; Archives FES, SPD-Parteivorstand, dossier 11654, Europakommission beim Parteivorstand der SPD 1973-1975

tomber rapidement, n'est pas aisée à mettre en place : dans un contexte de crise et de montée du chômage, les Etats membres rechignent à éliminer les barrières non tarifaires et tant que les décisions du Conseil des ministres se prennent à l'unanimité sur ce sujet, les avancées restent difficiles. Néanmoins, l'action de la CJCE et de la Commission qui assure la politique de la concurrence font progresser le marché commun. Dans ce contexte, nous avons montré ci-dessus que les gouvernements social-démocrate allemand et socialiste français, lorsqu'ils sont au pouvoir, s'engagent clairement pour approfondir le marché commun et défendre la libre circulation des marchandises et des personnes.

Au début des années 1980, l'action conjointe des gouvernements au sein du Conseil et de la Commission permettront d'ouvrir la voie vers l'Acte unique qui signe le passage d'un marché commun à un marché intérieur : ce niveau d'intégration économique, qui se situe entre le marché commun et l'union économique, assure la libre circulation des facteurs de production – biens, services, personnes et capitaux – mais initie aussi la coordination des politiques économiques. L'Acte unique élargit les domaines pour lesquels le Conseil peut statuer à la majorité qualifiée et l'unanimité n'est plus la règle pour les mesures destinées à l'établissement du marché intérieur<sup>128</sup>. Parallèlement, influencé par le contexte de crise économique, l'Acte unique s'attache à réaffirmer les politiques communes.

Alors que la mise en place du marché commun fait l'objet d'une action constante de la part de la Commission et des Etats, qu'en est-il du développement des politiques communes, deuxième pilier de la construction européenne ? Celles-ci, qui tentent de donner à l'espace économique commun une dimension plus solidaire, n'ont pas exploité la marge de manœuvre donnée par le traité de Rome et se sont développées à minima – voire pas du tout –, exception faite de la PAC. Or dans un contexte de crise économique, l'instauration d'un grand marché ne suffit plus et les aspirations à de réelles politiques communes pour faire contrepoids aux inégalités se font sentir de façon accrue : comment instaurer une solidarité entre régions ou entre secteurs d'activités du grand marché ? Quelles avancées pour la PAC ou les politiques commerciale, industrielle ou de recherche et développement ?

---

<sup>128</sup> Mais l'unanimité continue de s'appliquer pour les « *dispositions fiscales, [les] dispositions relatives à la libre circulation des personnes et à celles relatives aux droits et intérêts des travailleurs salariés* ». Acte unique européen, Chapitre II, Section I, Dispositions institutionnelles, art.18

## B. Des politiques communes à l'Europe sociale : la question de la solidarité

Jacques Delors insistait à propos des négociations autour de l'Acte unique sur la « *volonté de tourner le dos à la perspective d'une simple zone de libre-échange et à l'inverse de faire de la Communauté un espace organisé, valorisant pour tous les efforts attendus du grand marché* », il prônait de « *doubler les ressources consacrées aux politiques d'accompagnement* » et « *d'assurer la cohésion économique et sociale* »<sup>129</sup>. Le président de la Commission, ancien ministre du gouvernement socialiste français, expliquait que :

le grand marché n'aurait pas de sens s'il devait engendrer un progrès social à l'envers, donner lieu à une compétition entre Européens, où seraient mis en cause les droits fondamentaux des travailleurs. [...] [Il est nécessaire de] promouvoir dans le sens du progrès l'harmonisation des conditions de vie et de travail en Europe<sup>130</sup>

C'est toute la singularité du projet européen d'avoir voulu dépasser la simple zone d'échanges économiques pour insuffler à l'intégration européenne les principes de solidarité existant au niveau des sociétés nationales des Etats membres. La solidarité devra s'exprimer à plusieurs niveaux : entre les groupes sociaux, entre les régions, entre les Etats et entre la CEE et les pays en voie de développement. Naturellement, ce thème de la solidarité est encore plus important pour les représentants politiques socialistes et sociaux-démocrates dont les partis ont pour fondement la réalisation de la justice sociale qui passe par la solidarité<sup>131</sup>.

Hans-Jürgen Wischniewski, ministre d'Etat aux Affaires étrangères de 1974 à 1976, rappelle dans un discours en 1976 que « *la politique européenne sociale-démocrate doit s'orienter selon les trois valeurs de la liberté, de la justice et de la solidarité* » avant de détailler la primordialité de la solidarité entre les différents groupes sociaux mais aussi entre Etats pour assurer la liberté et la justice<sup>132</sup>.

Ainsi, la période entre la réalisation de l'union douanière et l'Acte unique est marquée par la recherche de contreponds au développement du marché commun ; car celui-ci, dont la première caractéristique est de faciliter le libre-échange, ne répond pas automatiquement aux besoins des sociétés : équilibre entre les territoires, redistribution des richesses, cohésion

---

<sup>129</sup> Jacques Delors, préface du rapport Cecchini ; Cecchini (Paolo) (dir.), 1992, *Le défi. Nouvelles données économiques de l'Europe sans frontières*, Rapport issu du projet de recherche sur le coût de la non-Europe, op.cit. ; p.13-15

<sup>130</sup> Ibid ; p.21

<sup>131</sup> Cf. Partie II, chapitre 3, point A « L'héritage idéologique, les valeurs et l'identité de ces partis » ; p.140-147 du présent travail.

<sup>132</sup> Discours d'Hans-Jürgen Wischniewski, « Europa vor den Wahlen », Arbeitskonferenz, Fachkonferenz der SPD zur europäischen und internationalen Politik, 9-10 avril 1976, Bonn; Archives FES, SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung, dossier 11298

sociale. Le SPD et le PS identifient ce déséquilibre et l'expriment à plusieurs reprises comme par exemple en 1978 pour le SPD :

Jusqu'à présent, la Communauté n'a cependant guère participé à la résolution des problèmes urgents de la société. Elle a accentué les déséquilibres régionaux, accéléré les mutations structurelles et introduit une nette tendance à la concentration des entreprises et du capital, qui touche durablement l'emploi, les conditions de travail et de vie des travailleurs ainsi que la participation des travailleurs aux décisions économiques, sociales et politiques de la Communauté<sup>133</sup>

Alors que les socialistes français insistent dans tous leurs discours sur « *la synthèse permanente [européenne] entre la conception individuelle et collective de l'homme, entre l'efficacité économique et la justice sociale* »<sup>134</sup>, le mémorandum de 1981 assène dès la première page que :

[les] politiques communes, qui devraient être particulièrement dynamiques, sont insuffisantes, inadaptées, voire quasi inexistantes : la politique régionale, la politique sociale, la politique énergétique, la politique industrielle.<sup>135</sup>

Les années 1970 et 1980 voient naître certaines initiatives pour renforcer la cohésion territoriale de la CEE, comme la création du Fonds européen de développement régional (FEDER) en 1975, et l'Acte unique comporte de nouveaux volets consacrés à la politique sociale ou régionale de la CEE. La période qui nous intéresse n'a pas approfondi de façon spectaculaire les politiques communes et pour certaines d'entre elles, il n'y a eu aucun progrès. Néanmoins, pendant ces deux décennies, tout comme les jalons du marché intérieur ont été posés, les politiques communes évoluent elles aussi : les socialistes français et les sociaux-démocrates allemands, lorsqu'ils sont au pouvoir, œuvrent en faveur de ces politiques nécessaires à un rééquilibrage de l'espace économique européen.

Nous étudierons dans quelle mesure les politiques communes ont progressé et quelles sont celles qui ont constitué le cœur de l'action du PS et du SPD au pouvoir.

### ***Les avancées des politiques communes : quels contrepoids au marché libre ?***

Nous avons différencié dans notre première partie trois types de règles et politiques communes : les trois politiques communes inscrites comme telles dans le traité de Rome – et relevant de la compétence européenne –, qui sont : la politique commerciale, la politique des

---

<sup>133</sup> Document de la commission Politique européenne du SPD-Partei-Vorstand, rédigé par la sous-commission « Economie, affaires sociales, écologie, éducation, consommateurs », pré-document qui servira de base au texte présenté par la commission Politique européenne pour le programme électoral, président de la commission : Hans Beck, 17 juillet 1978 ; p.7 ; Archives FES, SPD-Partei-Vorstand, Internationale Abteilung, dossier 10554

<sup>134</sup> Edito de Lionel Jospin où il défend le modèle de société européen « à préserver et à développer [...] cet espace de démocratie où les conquêtes sociales, sous l'impulsion du mouvement ouvrier demeurent inégalées » ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti Socialiste, n°106, avril 1984, Paris

<sup>135</sup> « Mémorandum du gouvernement français », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, Archives FJJ/CAS; p.1

transports et la PAC ; les « politiques complémentaires » qui dépendent de la compétence des Etats membres et sont tributaires d'une volonté de coordination transnationale, comme les politiques économiques et sociales ; et enfin, l'ensemble des règles communes qui permettent de faire fonctionner le marché commun et d'assurer notamment une concurrence libre. S'ajoutent à ces politiques issues du traité de Rome de nouvelles dispositions nées dans les années 1970 et 1980, à l'image par exemple de nouveaux fonds structurels ou des décisions en matière de recherche.

Nous traiterons les politiques économiques et sociales dans un paragraphe qui leur sera exclusivement destiné car, dans le contexte de crise économique que connaissent les gouvernements PS et SPD au pouvoir, elles prennent une place particulièrement importante.

En effet, un objectif principal anime toute l'action du PS et du SPD au pouvoir dans les années 1970 et 1980 : juguler la crise économique et combattre ses conséquences, notamment le chômage. Le but de ces deux partis est bien sûr d'assurer la pérennité de la construction européenne mais surtout de coordonner les politiques nationales économiques, financières, monétaires ou de l'emploi pour répondre aux défis de la crise. Partant, les questions des politiques communes, à l'exclusion de la PAC qui, à cause de ses dysfonctionnements, crée de vifs débats, ne sont pas centrales. La CEE a bien d'autres problèmes à régler tels les réformes institutionnelles, les questions monétaires ou le règlement de la question budgétaire, et l'approfondissement des politiques communes ne tient pas une place de premier ordre dans les textes, discours et négociations des partis socialiste et social-démocrate.

Nous avons déjà commenté les règles communes qui ont été mises en place pour assurer un bon fonctionnement du marché commun : la Commission est en charge de la politique de concurrence et, comme nous l'avons montré plus haut<sup>136</sup>, les gouvernements socialiste et social-démocrate ne remettent jamais en cause cet ensemble de règles qui forment le socle du marché commun. En engageant leur pays dans l'intégration européenne, ils se déclarent prêts à accepter ces principes du marché libre régis par une concurrence libre et non faussée et à soumettre leurs entreprises nationales aux arrêts de la CJCE. Jusqu'au début des années 1980, l'appui du gouvernement social-démocrate allemand est sans réserve mais la CEE a d'autres contentieux à régler, qui relèguent les questions du fonctionnement du marché commun au second plan. Lorsqu'à partir de 1984, Jacques Delors lance à la Commission européenne son offensive pour achever le marché intérieur, notamment avec le Livre blanc, le gouvernement socialiste de F. Mitterrand soutient sans faillir ce nouveau progrès de l'intégration. Le

---

<sup>136</sup> Cf Partie I, chapitre 1, point A « La libéralisation des échanges : matrice de la construction européenne » et Partie III, chapitre 5, point « La relance des années 1980 et l'Acte unique »



président français insiste en 1986, dans un ouvrage dédié aux questions de politique étrangère :

Les secteurs dynamiques de notre industrie et de nos services s'engouffreront avec profit dans l'ouverture offerte par ce marché unique, d'autres y trouveront le stimulant qui leur manquait, d'autres encore y succomberont. Je ne m'en plaindrai pas. Rien n'est plus détestable qu'une rente de situation fondée sur le soutien de productions inadaptées. L'économie s'étiole sur un terrain malsain. A cause de cela, j'applaudirai à l'élimination des protectionnismes avoués ou honteux. Grâce à la gestion des gouvernements Mauroy et Fabius, qui commence à porter ses fruits, la France se débarrasse de ses vieux complexes et s'habitue à croire qu'elle peut gagner, qu'elle gagne. Je vois donc arriver le grand marché sans crainte. Plus que cela, je l'espère. Là, comme ailleurs, en servant l'Europe, on sert la France.<sup>137</sup>

L'Acte unique sera le point d'orgue des efforts de la Commission et des Etats pour l'approfondissement du marché commun en un marché unique, car il réaffirmera la tâche de la Communauté « *qui arrête les mesures destinées à établir progressivement le marché intérieur* »<sup>138</sup> avant fin décembre 1992. Le Conseil statuera sur ces questions dans la plupart des cas à la majorité qualifiée et œuvrera pour le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres<sup>139</sup>.

Le PS et le SPD, pendant les années où ils gouvernent, ne débattent pas du bien-fondé de ces règles qui forment une politique de la concurrence menée par la Commission<sup>140</sup> et ils œuvrent en faveur d'une intégration économique toujours plus étroite, fondée sur le libre-échange et la concurrence. Et même si les Etats tentent de protéger ou de favoriser certaines entreprises nationales – par des normes de production, des législations nationales ou des avantages fiscaux par exemple –, leur appartenance à la CEE n'est jamais remise en cause ; cette dernière implique l'action de la Commission et de la CJCE qui condamnent ces pratiques discriminatoires et luttent concrètement contre – notamment grâce à la jurisprudence européenne.

Sur les trois politiques communes édictées par le traité de Rome, une ne fait aucun progrès et reste lettre morte pendant toute notre période : la politique des transports. Nous avons montré le manque de moyens et l'absence de résultats de cette politique commune qui faisait pourtant l'objet d'une partie du traité de Rome. Or pendant la période 1969-1986, rien ne progresse dans ce domaine. Aucune décision n'est prise et la CJCE condamne même le Conseil des ministres en mai 1985 « *pour ne pas avoir réalisé la libre prestation des services dans le domaine des transports internationaux et pour ne pas avoir fixé les conditions requises pour*

---

<sup>137</sup> Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France, Introduction à 25 discours 1981-1985*, op.cit ; p.86

<sup>138</sup> Acte unique européen, Chapitre II, Section II, Dispositions relatives aux fondements et à la politique de la Communauté, art.13

<sup>139</sup> Ibid, art.18

<sup>140</sup> Dans les discours théoriques de la gauche du PS, le sujet du marché libre et de la concurrence fait débat mais les décisions gouvernementales ne sont pas influencées par ces courants, même au début du septennat, entre 1981 et 1983.

*permettre l'admission des transporteurs non-résidents aux transports nationaux dans un Etat-membre* », mesures qui auraient dû entrer en vigueur en 1969<sup>141</sup>. La fin des années 1980 marquera, en lien avec le développement du marché unique, une intégration européenne des transports.

La politique commerciale de la CEE était déjà opérationnelle en 1969, et ce domaine relève de la compétence exclusive de la CEE, dessaisissant les Etats nationaux, qui restent parties contractantes des accords du GATT mais sont représentés par la Commission lors des travaux de négociation. Pour la période qui nous intéresse, la politique commerciale commune concerne les importations qui entrent dans l'espace CEE mais pas encore les politiques d'exportation qui sont régies par les relations bilatérales entre Etats nationaux<sup>142</sup>. Entrants dans le mécanisme du GATT, les pays membres de la CEE acceptent d'œuvrer pour libéraliser le plus possible les échanges et le commerce. Nous avons vu dans la partie I de notre travail à quelle vitesse et dans quelle proportion conséquente les Européens ont consenti à faire baisser leur TEC pour se plier aux négociations menées au sein du GATT<sup>143</sup>.

Pendant notre période, un cycle de négociations du GATT a lieu, le Tokyo round, de 1973 à 1979. La Commission européenne a rédigé un mémorandum préparatoire en avril 1973 dans lequel elle affirme l'importance pour la Communauté « *de poursuivre la politique de libéralisation des échanges à laquelle la Communauté originaire a tant contribué et qui a été si fondamentale pour son développement* »<sup>144</sup>. Ce texte consacre un chapitre entier à la singularité de la PAC qui dépend de politiques de soutien et de réformes structurelles ; ce secteur ne peut donc pas entrer comme les autres dans le processus de libéralisation des échanges. Les négociations sur le marché agricole ont été difficiles, les Etats-Unis accusant la CEE de concurrence déloyale à cause des mécanismes de la PAC qui soutiennent les prix, assurent un revenu aux agriculteurs et imposent des taxes sur les produits agricoles qui sont importés dans l'espace européen intégré. Cependant, les Etats-Unis avaient eux aussi des mesures de soutien pour le revenu de leurs agriculteurs – notamment des aides directes – qui avaient les mêmes conséquences que les protections douanières<sup>145</sup>. Si on laisse la question agricole de côté, les négociations du cycle de Tokyo réduisent les droits de douane d'un tiers

---

<sup>141</sup> Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.303

<sup>142</sup> Ibid, p.299

<sup>143</sup> La Commission le rappelle en 1973 : « *La Communauté sortit de ces négociations [les négociations Dillon] avec le tarif douanier le plus bas des grandes entités commerciales, près de la moitié plus bas que le tarif qui serait résulté de la moyenne des tarifs originaux de ses Etats membres* » : in Mémorandum de la Commission européenne, suggestions sur la position à adopter par les Neuf lors des prochaines négociations commerciales et multilatérales du GATT, 10 avril 1973 ; <http://www.cvce.eu/> (1969-1979 : Crises et relances) ; p.2

<sup>144</sup> Ibid ; p.2

<sup>145</sup> Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.366

environ sur les neufs marchés industriels du monde et mettent au point des mesures non tarifaires<sup>146</sup>.

Lors de ce cycle de Tokyo, le gouvernement SPD se montre favorable au libre-échange généralisé, son action au pouvoir concordant parfaitement avec son programme théorique partisan d'une baisse mutuelle des tarifs douaniers et d'une suppression des obstacles aux échanges<sup>147</sup>. Portée par la force du commerce extérieur allemand et le très bon positionnement des entreprises allemandes dans la compétition sur le marché mondial<sup>148</sup>, le SPD est très favorable à l'action dans le cadre du GATT et ne craint pas une baisse conséquente des protections douanières au niveau du commerce mondial. La CEE, de concert avec les réunions du GATT, doit œuvrer dans ce but. Lorsque ce cycle de Tokyo a lieu le SPD dirige une coalition avec les libéraux et c'est un ministre FDP qui est en charge de l'Economie, Hans Friderichs. Celui-ci, dans son discours pour l'ouverture des négociations de Tokyo en 1973, rappelle l'importance pour le gouvernement allemand de la libéralisation du commerce mondial :

Nous ne constatons pas une diminution, mais une augmentation des rechutes vers le protectionnisme. Il apparaît souvent, malgré toutes les expériences pratiques prouvant le contraire, comme le moyen le plus commode pour résoudre les difficultés commerciales temporaires. A la place des vieilles barrières douanières on a introduit d'autres instruments, certes raffinés, mais tout aussi problématiques, pour s'isoler du monde extérieur [...] Dans cette situation il n'y a aucune raison de se résigner.

L'idée de base du GATT est : si nous voulons accroître la prospérité de ce monde cela ne peut se faire qu'en allant vers plus de libéralisme, vers un échange de marchandises de plus en plus libre. Je connais les difficultés quotidiennes qui s'opposent à la réalisation de ce postulat. [...] Mais les efforts ont été récompensés. [...] La Communauté européenne [...] continuera à suivre le chemin qui a déjà été tracé dans le préambule du GATT. Mon gouvernement est décidé à y collaborer activement [...]

Notre objectif doit être une harmonisation des droits de douanes à un niveau plus bas. Nous voulons pour la première fois aborder le domaine difficile des entraves au commerce qui ne concerne pas les droits de douane [...] Notre objectif devrait être d'empêcher qu'à l'avenir le gain de libéralisme dans le commerce mondial auquel nous aspirons soit de nouveau réduit par l'utilisation fréquente de mesures de protection.<sup>149</sup>

La préoccupation majeure du gouvernement SPD-FDP est de juguler l'inflation et de régler les désordres monétaires qui menacent la stabilité économique ; pour ce qui est de la politique commerciale, le SPD refuse tout protectionnisme et agit dans le même esprit de libéralisation des échanges qui anime les négociations du GATT.

---

<sup>146</sup> Cf. [www.wto.org](http://www.wto.org)

<sup>147</sup> Cf le programme théorique du SPD étudié plus haut. Cf. Partie II, chapitre 3, point B « Le SPD d'après Bad Godesberg : tournant idéologique et responsabilités gouvernementales » ; p.163-181 du présent travail.

<sup>148</sup> Le taux d'exportation par rapport au produit national net est en constante augmentation 14, 4 % en 1955, 15,5 % en 1965, 21,4 % en 1975, 29,4 % en 1985 : in : Abelshäuser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.217 tableau n°10 « Exportabhängigkeit [...] des BRD : Exportquote als Anteil der Ausfuhren am Nettosozialprodukt zu Marktpreisen »

<sup>149</sup> Discours de Hans Friderichs, ministre allemand de l'Economie, au cours de la séance inaugurale à Tokyo des négociations multilatérales du GATT, 12 septembre 1973 ; Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung, 18.09.1973, Nr 112, Deutscher Bundesverlag, Bonn. [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu), Evénements historiques => 1969-1979 => La CEE acteur des relations internationales => Les relations commerciales avec les USA.

Lors de la période pendant laquelle le gouvernement socialiste est au pouvoir en France, il n'y a pas de cycle de négociations du GATT, le PS n'a donc pas à tenir une position tranchée sur cette question et il s'exprime peu sur les enjeux de la politique commerciale commune européenne.

La question de la politique commerciale dépasse les clivages politiques et s'apparente plutôt à une tradition nationale : historiquement et traditionnellement, la France a eu une propension au protectionnisme, profitant de l'ouverture offerte par son empire colonial. Mais en 1957, son adhésion au traité de Rome signe un retournement de situation conséquent<sup>150</sup> : elle accepte d'ouvrir ses frontières dans le cadre du marché commun, arguant de la protection du tarif extérieur douanier. Mais le poids de certains partenaires européens qui sont partisans d'un libre-échange toujours plus étendu<sup>151</sup>, l'élargissement constant de la CEE ou les négociations du GATT soumises à la pression des Etats-Unis concourent à une ouverture commerciale toujours plus grande. L'Etat français joue un rôle protecteur et facilitateur au cours de ce changement – aide au financement des exportations par la COFACE<sup>152</sup>, défense des intérêts agricoles – mais son action s'inscrit toujours dans le respect des traités signés et notamment du traité de Rome qui transfère la puissance commerciale à la CEE. Cette position est confortée par les résultats liés à l'insertion dans la division internationale du travail : de 1959 à 1973, la balance commerciale française est excédentaire à dix reprises, l'effort à l'exportation a progressé<sup>153</sup> et cette ouverture est une condition à la modernisation du pays.

Lorsqu'il arrive au pouvoir en 1981, le PS a une ligne doctrinale qui prône l'indépendance nationale pour mener à bien la politique de relance prévue et il a mis en avant dans ses discours une rhétorique qui dénonce l'Europe des Etats-Unis, synonyme d'impuissance du pouvoir politique face à la puissance destructrice des multinationales. L'idée d'un protectionnisme – national ou européen – est présente en filigrane dans ce discours. Entre

---

<sup>150</sup> Richard Kuisel décrit bien ce bouleversement : « *le Marché commun introduisit l'économie française dans le réseau mondial de la production et des échanges. [...] L'insertion de la France dans l'économie internationale doit être considérée comme le bouleversement le plus spectaculaire et le plus fondamental de sa récente histoire économique* ». Kuisel (Richard F.), « *La croissance économique de la France dans l'après-guerre : un regard historique sur les trente glorieuses* » in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, éd. PUF, Paris, 1988 ; p.33

<sup>151</sup> L'Allemagne, qui est le partenaire de poids dans la CEE à Six puis à Dix, prône une ouverture toujours plus poussée.

<sup>152</sup> La COFACE, Compagnie française d'assurance pour le Commerce extérieur, assure les entreprises contre les risques d'impayés, de change etc liés aux activités du commerce international, et ce afin de soutenir le développement de celui-ci.

<sup>153</sup> Richard Kuisel insiste sur le plus significatifs des changements structurels de l'économie française : son ouverture à la concurrence extérieure et son intégration dans le marché commun. « *[...] la part des exportations [...] en direction de la Communauté européenne progressa de 15 % à 50 %. Le volume des exportations, entre 1959 et 1972, augmenta au taux moyen annuel de 12,2 %* ». Kuisel (Richard F.), « *La croissance économique de la France dans l'après-guerre : un regard historique sur les trente glorieuses* » in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, op.cit. ; p.33

1981 et 1982, des épisodes marginaux témoignent de la volonté du gouvernement socialiste d'affirmer une politique volontariste face aux contraintes du commerce mondial : l'affaire des magnétoscopes japonais, dont les importations sont retardées par une décision du ministre du budget Laurent Fabius qui oblige ces marchandises à être dédouanées à Poitiers et non dans les ports<sup>154</sup>, en est une illustration. Néanmoins, le commerce reprend rapidement ses droits et lorsqu'il s'agit de choisir entre la réalité de l'enracinement de la France dans le réseau d'interdépendances européennes et l'utopie d'un développement en marge de l'Europe, le gouvernement de F. Mitterrand choisit l'ancrage européen – même si dans le discours, ce choix n'est jamais expliqué et encore moins reconnu ou assumé.

Le gouvernement socialiste, en faisant ce choix, s'engage en faveur du libre-échange et la presse socialiste, citant les responsables gouvernementaux, revient régulièrement sur l'ouverture commerciale de la France. En contrepoint, plusieurs articles publiés dans *L'Unité* dénoncent le protectionnisme non avoué – qui prend la forme de contraintes administratives, de normes ou de contingentements – des Etats-Unis qui profitent d'un rapport de forces politique à leur avantage<sup>155</sup>. Lorsque le gouvernement français prépare sa participation à une réunion ministérielle des membres du GATT à Genève en novembre 1982 en vue d'une prochaine ouverture d'un nouveau cycle de négociations, il revient sur le déséquilibre avec les Etats-Unis et notamment le fait qu'ils n'hésitent pas à utiliser l'arme monétaire face aux Européens<sup>156</sup>. Si les socialistes français ne remettent jamais en question l'essence même de la politique commerciale commune, ces relations commerciales internationales sont très complexes, car elles mêlent les accords multilatéraux du type GATT à des accords bilatéraux de pays à pays. Ils sont donc partisans d'œuvrer pour mettre en place une politique européenne commerciale plus offensive et homogène<sup>157</sup>. Entre 1982 et 1986, les pourparlers ont été très longs avant le début d'un nouveau cycle de négociations – l'Uruguay round – ; ce

---

<sup>154</sup> En obligeant les marchandises à passer par la douane de Poitiers qui contrôle chaque produit, le gouvernement français retarde de façon conséquente la commercialisation des magnétoscopes.

<sup>155</sup> Voir notamment les articles de Guy Perrimond qui suit ce sujet de la politique commerciale pour l'Unité. L'auteur décrit : « *Théoriquement donc, le libre échange est la règle. Pratiquement, les lois, les décrets, les normes permettent aux Etats-Unis de limiter chaque fois qu'ils le souhaitent, sur un produit ou un secteur, toute concurrence jugée un peu trop gênante. Et leur poids commercial et politique leur a souvent permis d'imposer leurs décisions à ce qu'il est convenu d'appeler des partenaires. C'est la face politique d'une certaine division internationale du travail. Mais, la « théorie » étant le libre-échange, ils peuvent impunément affirmer que ce sont les autres qui sombrent dans le protectionnisme.* » Face à ces comportements et aux déséquilibres créés par le dollar, F. Mitterrand « *fait savoir qu'il « n'accepterait pas une politique de domination »* ». in : Perrimond (Guy), « *Le double langage des Américains* », L'Unité, Hebdomadaire du PS, 2 juillet 1982, N°475 ; p.2. Cf. aussi Perrimond (Guy), « *Que les gros protectionnistes lèvent le doigt* », L'Unité, Hebdomadaire du PS, 26 novembre 1982, N°490 ; p.2-3.

<sup>156</sup> Ces attaques et cette instabilité dues aux fluctuations du dollar conduiront d'ailleurs les Européens à étudier comment construire une solidarité monétaire.

<sup>157</sup> Perrimond (Guy), « *Le double langage des Américains* », L'Unité, Hebdomadaire du PS, 2 juillet 1982, N°475 ; p.2

délai s'explique par la difficulté de trouver un terrain d'entente sur la question de la PAC qui, avec les problèmes de budget, sera la question brûlante de ces deux décennies.

Nous n'allons pas détailler toutes les étapes de la PAC ni tous les débats autour de la réforme de la PAC, qui est à elle seule un sujet d'étude complexe. Mais cette politique commune, qui a été tour à tour synonyme de grands espoirs pour la Communauté puis de difficultés majeures est un sujet important pour le PS et le SPD lorsqu'ils sont au pouvoir.

Nous avons déjà exposé les conditions de la naissance de la PAC et ses grands traits : unicité du marché, préférence communautaire et solidarité financière<sup>158</sup>. L'agriculture est le seul domaine pour lequel les dirigeants européens décident, avec le traité de Rome et les travaux de la Conférence de Stresa, de ne pas le soumettre au jeu de la libre concurrence et de reporter au niveau européen le protectionnisme que les Etats nationaux exerçaient sur leur territoire. Par des mesures telles les prix garantis aux producteurs, le rachat des productions excédentaires par la CEE ou encore des aides directes aux producteurs pour compenser les différences de prix avec les productions des pays tiers et favoriser les exportations, la Communauté assure un marché intérieur protégé pour les produits agricoles. Le FEOGA finance cette politique grâce à un budget alimenté par les contributions des Etats-membres.

Or, comme nous l'avons évoqué plus haut, la PAC s'enraye dès la fin des années 1970 : la garantie des prix et le rachat des productions excédentaires créent une crise de la surproduction et font augmenter de façon spectaculaire la part de la PAC dans le budget communautaire<sup>159</sup>. Par ailleurs, les désordres monétaires ont une influence directe sur le marché agricole qui est fondé sur l'unicité des prix et les taux de changes fixes entre monnaies : les mouvements spéculatifs et les dévaluations de certaines monnaies obligent les Européens à créer un système de montants compensatoires monétaires<sup>160</sup> pour rééquilibrer des prix devenus de facto différents. La question de la réforme de la PAC est donc à partir des années 1970 centrale pour la CEE.

Contrairement à ses positions plus libérales dans les autres secteurs de l'économie, l'Allemagne est de tradition plutôt protectionniste en matière de politique agricole et a mis en place au niveau national une politique de soutien des prix et de garantie du revenu de ses agriculteurs. Lorsque les Européens entament les discussions sur la future PAC, l'Allemagne,

---

<sup>158</sup> Cf Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie Communauté » ; p.60-75 du présent travail.

<sup>159</sup> Sur la croissance des dépenses du FEOGA, voir le tableau récapitulatif de la Commission ; in : Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.536. Les dépenses du FEOGA sont passées de 24 millions d'unité de compte équivalent dollar en 1963 à 2900 millions en 1971.

<sup>160</sup> Créés en 1969, ils peuvent être négatifs, c'est-à-dire une taxe à l'exportation pour un pays à la monnaie dévaluée, ou positifs, c'est-à-dire une subvention aux exportations pour un pays à la monnaie réévaluée.

consciente de sa faiblesse à l'exportation dans ce domaine, est plutôt réticente et elle n'accepte l'intégration des produits agricoles dans le traité de Rome que parce qu'elle se rend bien compte que sans ce compromis, aucune discussion avec la France ne sera possible. Dans la première phase de la PAC, l'Allemagne s'accommode fort bien de cette politique qui modernise le secteur agricole, assure la préférence communautaire et, surtout, garantit des prix élevés à ses agriculteurs. La période de gouvernement SPD coïncide avec le début de l'enrayement de la PAC : alors que les montants compensatoires sont nécessaires pour maintenir les prix agricoles allemands<sup>161</sup>, la RFA ne veut pas que les prix agricoles continuent d'être trop élevés car elle s'inquiète du financement de ces prix par le budget européen auquel elle contribue de façon conséquente. L'augmentation des dépenses du FEOGA dont l'Allemagne est un gros contributeur fait changer le gouvernement allemand de position et ce-dernier œuvre alors pour une réforme de la PAC, une modération des prix agricoles et un retour au libre jeu du marché. La direction du SPD crée en juin 1980 une commission qui liste les propositions pour cette réforme et dont « *le but principal [...] est le renforcement des forces du marché et le rétablissement des équilibres du marché sur les marchés excédentaires* »<sup>162</sup>

Helmut Schmidt insiste sur les bienfaits d'un retour aux lois du marché :

Pour la politique agricole européenne, le gouvernement, face à l'augmentation structurelle des excédents, s'engagera avec fermeté pour que les principes de l'économie de marché soient appliqués plus fortement que jusqu'à présent. Cela signifie conduire une politique des prix prudente qui doit avoir pour premier objectif la remise en équilibre du marché. Cela signifie que la production d'excédents doit être réduite par la participation des producteurs au financement des excédents et cela signifie que le rétablissement de l'équilibre sur les marchés est prioritaire et que finalement que les mécanismes d'intervention agricoles doivent être assouplis. La RFA pense qu'un renforcement des entraves à l'importation ou des

---

<sup>161</sup> Stefan Tangermann décrit très bien cette nécessité paradoxale : « *Du point de vue de l'ensemble de l'économie, il n'y a guère de sens, pour un pays importateur agricole net comme la République fédérale, d'avoir des MCM positifs parce qu'ils entraînent des pertes d'efficacité et un transfert économique en faveur des autres pays membres. Pour les gestionnaires de la politique agricole allemande, les MCM sont une circonstance extrêmement heureuse. Ils permettent en effet de fixer les prix agricoles allemands à un niveau relatif élevé, pour soutenir les revenus, sans devoir assumer en même temps les inconvénients financiers que des prix élevés dans les autres pays membres entraîneraient pour la RFA du fait d'un alourdissement du budget communautaire.* » in : Tangermann (Stefan), « *L'Allemagne et la politique agricole commune* », Economie rurale, 1982, N°149, p.13-22 ; p.19

<sup>162</sup> SPD, Jahrbuch der SPD 1979-81; op.cit.; p.79. La commission liste les propositions suivantes, reprises ensuite par le gouvernement fédéral : « *Le plafond de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 1 % ne doit pas être franchi. La croissance des dépenses agricoles doit de ce fait rester nettement en-dessous du taux de croissance des ressources propres. Les forces du marché doivent être sollicitées davantage et une plus grande responsabilité doit être confiée aux producteurs lors de la mise sur le marché de leurs produits grâce aux mesures suivantes : une politique de prix prudente qui repose d'abord sur le rétablissement de l'équilibre du marché, la participation des producteurs au financement des excédents, la suppression ou du moins l'assouplissement des mécanismes d'intervention, la suppression des aides à la production, à la consommation, à la transformation. La restriction accentuée d'importations et la stimulation agressive de nos exportations ne sont pas la solution appropriée du problème des excédents. Il vaudrait bien mieux faire des efforts pour accroître le domaine des importations des pays tiers et pour limiter la politique de subvention des exportations agricoles. Le problème des produits de substitution importés doit être traité dans le cadre des règles du GATT.* »

encouragements agressifs à l'exportation ne sont pas des solutions appropriées pour résoudre les problèmes d'excédents de la Communauté européenne.<sup>163</sup>

Avant son accession au pouvoir, le discours du parti socialiste sur la PAC est très virulent quant à la politique menée par le président Giscard d'Estaing. A la fin des années 1970, s'inquiétant du sort des producteurs français pénalisés par un changement des règles qui assurent le revenu des producteurs laitiers, les socialistes accusent le président français de compromettre la PAC car ce dernier a donné son accord à Helmut Schmidt pour refuser une augmentation des ressources propres de la Communauté<sup>164</sup>. La PAC joue un rôle central pour les dirigeants français car le secteur agricole pèse d'un poids important dans l'économie et les exportations françaises. La presse socialiste rappelle que :

La Grande-Bretagne réclame des économies et l'Allemagne, engagée dans une politique déflationniste, tend à se ranger à ses vues, d'autant que sa population agricole, souvent occupée à mi-temps dans l'industrie ou le tertiaire, ne pose que peu de problèmes politiques. En France, au contraire, l'activité agricole est considérée comme primordiale par les socialistes [...].<sup>165</sup>

L'importance de la part de la population agricole en France joue un rôle non négligeable dans l'engagement du PS aux côtés des agriculteurs sur ce sujet. La perspective de l'élargissement aux pays du Sud de l'Europe, au début des années 1980, ajoute encore aux craintes françaises : l'intégration de ces pays signifiera de nouveaux concurrents pour les producteurs français sur les marchés des fruits, légumes et vins.

Dans le même temps, les socialistes ont bien conscience de l'impossibilité de poursuivre une politique qui engloutit tous les moyens du budget européen pour, schématiquement, écouler des productions excédentaires. Et lorsque le gouvernement socialiste prend ses fonctions, le ton du mémorandum français d'octobre 1981, présenté au Conseil des ministres européen, se fait beaucoup plus modéré :

La politique agricole commune a permis aux consommateurs européens de disposer de ressources alimentaires assurées et aux agriculteurs de revenus garantis mais elle bute sur la difficulté de disposer du financement de son expansion. [...] La PAC doit faire l'objet d'ajustements et d'améliorations afin que soit assurée une maîtrise plus précise de l'évolution et de l'affectation de ses dépenses. [Il faut aussi éviter] de pérenniser les rentes de situation<sup>166</sup>

Le gouvernement socialiste français, s'il rappelle l'importance d'un renforcement de la préférence communautaire, accepte clairement les réformes, dans ce mémorandum, et défend notamment la suppression des montants compensatoires ainsi qu'un retour à l'unicité du marché commun agricole :

---

<sup>163</sup> Schmidt (Helmut), Deutscher Bundestag, 5. Sitzung, 24 novembre 1980, Plenarprotokoll ; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 188844 – Helmut Schmidt 1979-80

<sup>164</sup> Estier (Claude), « *L'Europe et le pot au lait* », *L'Unité*, Hebdomadaire du PS, 16 novembre 1979, n°358 ; p.7

<sup>165</sup> Gravelaine (Frédérique de), « *Agriculture : la moisson d'Edith* », *L'Unité*, Hebdomadaire socialiste, 12 septembre 1981, n°434 ; p.7

<sup>166</sup> « *Mémorandum du gouvernement français* », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, Archives FJJ/CAS ; p.1 et 9



L'unité du marché est battue en brèche par les montants compensatoires monétaires. Conçus à l'origine pour étaler dans le temps les conséquences des ajustements de parités monétaires sur les prix, ils ont eu tendance à devenir au cours des années un trait permanent de l'organisation des marchés qui constitue à la fois une entrave aux échanges, une distorsion grave de concurrence et un moyen indirect de développement de la production agricole dans certains pays. [...] il paraît donc indispensable de démanteler rapidement les montants compensatoires monétaires existants [...]<sup>167</sup>

L'action gouvernementale socialiste œuvre dans ce sens et négocie avec l'Allemagne qui ne peut accepter un démantèlement abrupt des montants compensatoires<sup>168</sup>.

Peu à peu, des compromis se dessinent pour réformer la PAC<sup>169</sup> : dès la fin des années 1970, la coresponsabilité des producteurs est mise en place puis le Conseil européen de Fontainebleau en juin 1984 décide du démantèlement des montants compensatoires positifs (concernant la RFA notamment), en compensation, l'Allemagne obtient des « *mesures qui permettront de porter de 3 à 5 % [...] l'allègement de la TVA de l'agriculture allemande sur le budget national allemand* »<sup>170</sup>. Le Conseil de Fontainebleau édicte des mesures d'encadrement des dépenses et met en place des quotas nationaux (notamment les quotas laitiers). La Commission est chargée de soumettre des propositions pour un retour à des marchés plus équilibrés et à une politique agricole commune qui soit plus en adéquation avec les besoins économiques ; la Commission initiera ainsi et préparera la grande réforme de 1992.

Sur ce sujet de la PAC, qui est au centre de l'actualité européenne car il concerne le budget commun et la seule politique commune vraiment réalisée, le PS et le SPD ne mènent pas des politiques partisans qui seraient « de gauche ». Les partis ont seulement à cœur de défendre leurs intérêts nationaux tout en assurant la pérennité de cette politique primordiale pour l'avenir du projet européen. Lorsque le PS est au pouvoir, son discours officiel devient plus modéré et, soumis au jeu du Conseil européen, il cherche plutôt à trouver des compromis pour sortir la PAC de l'impasse. Le SPD quant à lui, gardera toujours présent à l'esprit

---

<sup>167</sup> Ibid ; p.9-10

<sup>168</sup> A ce sujet, voir : Gravelaine (Frédérique), « *Le grand théâtre agricole comme si vous y étiez* », L'Unité, Hebdomadaire socialiste, 9 avril 1982, n°463 ; p.8-9. L'hebdomadaire socialiste rapporte la position française sur les montants compensatoires : « *Grâce à la force de leur monnaie, les Allemands bénéficient actuellement d'un « avoir » monétaire de 8 % sur leurs prix agricoles. La France, pour qui les échanges outre-Rhin sont vitaux, demandait au départ un démantèlement de cet avoir de 5,5 % ce qui représenterait pour les producteurs allemands une décote très importante de leurs prix. Intolérable, d'autant que leur revenu a baissé cette année. Comme les ministres allemands refusent une trop forte augmentation des prix décidés à Bruxelles, ils ne peuvent que proposer une faible réduction de leurs MCM. Les 4 % avancés dans le compromis de la Commission, après deux heures de discussion avec les ministres allemands, c'était finalement encore trop. Ils en sont aujourd'hui à souhaiter 2,5 %, ce qui, pour la France, est inadmissible.* »

<sup>169</sup> Sur les réformes de la PAC, voir Baudin (Pierre), *L'Europe face à ses marchés agricoles. De la naissance de la politique agricole commune à sa réforme*, éd. Economica, Paris, 1993

<sup>170</sup> Conclusions du Conseil européen de Fontainebleau, 25 et 26 juin 1984, Bulletin des Communautés européennes, juin 1984, n°6, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg. [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

l'importance des questions agricoles pour certains de ses partenaires, dont la France et il tente lui aussi d'avoir une attitude constructive pour démêler les nombreux problèmes posés par la PAC.

Alors qu'au cours des années 1980 de nouveaux mots d'ordre apparaissent tels « *une politique commune de recherche et d'innovation* » et qu'une solidarité territoriale commune s'organise dans la CEE, avec par exemple l'introduction au milieu des années 1970 des fonds structurels – le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen –, les politiques communes restent prisonnières de deux choses : les désordres monétaires et économiques à régler en priorité pour les gouvernements et les blocages internes à la CEE qui perdurent jusqu'en 1984 – problème de la contribution britannique, réforme de la PAC, élaboration du budget. Seul l'Acte unique redonnera un élan prometteur aux politiques communes, faisant notamment entrer dans le traité une politique de recherche.

Au cours de notre période, rien ne s'est vraiment réalisé en termes d'approfondissement de nouvelles politiques communautaires. Cependant, les travaux consacrés à l'élaboration du Livre blanc, rédigé par Lord Arthur Cockfield et présenté au Conseil européen et dans lequel la Commission proposait l'ensemble des politiques à suivre dans la perspectives de l'Acte unique entraînent la création de plusieurs comités, dont le comité Dooge, qui devait formuler « *des propositions destinées à améliorer le fonctionnement de la coopération européenne dans le domaine communautaire* » ; parmi les objectifs prioritaires annoncés apparaissaient « *la création d'un espace économique interne homogène* » et d'une communauté technologique afin de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la recherche et du développement<sup>171</sup>. Le rapport mentionnait aussi dans le domaine des politiques communes la protection de l'environnement et la réalisation progressive d'un espace social européen ; il évoquait aussi les changements institutionnels, notamment sur la prise de décision à la majorité qualifiée<sup>172</sup>.

Toutes ces propositions ne furent pas suivies d'effet, car le Conseil européen de Milan, en juin 1985, qui adopta avec celui de Luxembourg en décembre le Livre blanc fut aussi « *le lieu de confrontation des différentes idéologies des gouvernements européens* »<sup>173</sup>. Cependant, les idées étaient semées. L'Acte unique intégrera un véritable volet social et associe « *un marché*

---

<sup>171</sup> Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit. ; p.201

<sup>172</sup> Rapport du Comité ad hoc pour les questions institutionnelles adressé au Conseil européen de Bruxelles, 29-30 mars 1985 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>173</sup> Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit. ; p.210

*unique compétitif et ouvert avec le maintien d'une protection sociale (un welfare rénové) et l'investissement dans les ressources humaines »<sup>174</sup>.*

### **« L'Europe des travailleurs » : à la recherche de l'Europe sociale ?**

« L'Europe des travailleurs » et « l'Europe sociale » sont deux leitmotifs qui reviennent régulièrement dans les programmes du parti socialiste français et du parti social-démocrate allemand, engendrant une chaîne de propositions : conscients que les politiques sociales relèvent du domaine national<sup>175</sup>, les deux partis défendent une coordination étroite des Etats entre eux pour aller dans le même sens et améliorer les conditions de travail, l'accès à l'emploi ou les droits syndicaux par des mesures concrètes comme, par exemple, une réduction du temps de travail ou des mesures en faveur de la formation des jeunes qui seraient prises parallèlement dans plusieurs Etats membres. Au bout du raisonnement, l'idée d'une harmonisation par le haut des législations sociales constituerait un aboutissement de cette coordination transnationale. Au-delà, les deux partis insistent sur les instruments communautaires à développer : les fonds structurels, régional et social, doivent voir leur dotation augmenter pour devenir des leviers puissants du rééquilibrage entre les Etats et entre les groupes sociaux.

Quelles ont été les avancées dans ce domaine entre 1969 et 1986 ? De vrais outils ont-ils été créés pour assurer plus de solidarité et de justice sociale au sein de l'ensemble européen ? Quel a été le rôle des dirigeants PS et SPD sur ce sujet ?

Le fondement pour toute action au niveau de la CEE pour notre période reste le traité de Rome ; celui-ci inscrit clairement l'objectif d'une politique sociale de la Communauté mais ce texte étant rédigé lors d'une période de plein emploi, ce but social concerne « *l'amélioration des conditions de vie et de travail* » ; il n'y a pas encore de nécessité à affirmer une vraie politique de l'emploi pour faire face au chômage. Partant, cet objectif social « *résultera tant du fonctionnement du marché commun [...] que du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives* »<sup>176</sup>. Le traité de Rome garde pour but premier de réaliser un grand marché économique, d'assurer la libre circulation des travailleurs<sup>177</sup>, la

---

<sup>174</sup> Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.268

<sup>175</sup> Nous reviendrons dans la partie IV de ce travail sur le fait que les politiques sociales relèvent de la sphère nationale alors que les politiques économiques dépendent de plus en plus de la sphère européenne et internationale. Ici nous nous concentrons sur l'action du PS et du SPD pour développer et faire aboutir des propositions européennes en matière sociale.

<sup>176</sup> Traité de Rome, Partie 3, Titre III, art. 117

<sup>177</sup> René Leboutte résume les dispositions d'accompagnement de l'ouverture du marché commun relatives à la libre circulation des travailleurs et qui ont une valeur obligatoire ainsi : « *mesures visant à la suppression des*

dimension sociale découlera du succès de ce projet économique générateur de progrès pour la société. Ce traité fondateur instaure le Fonds social européen (FSE), mais qui aura « *pour mission de promouvoir à l'intérieur de la Communauté les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs* »<sup>178</sup> ; le FSE est donc destiné à aider aux reconversions des travailleurs de secteurs dépassés et à aider à la mobilité géographique et professionnelle, données clefs pour assurer l'avenir du grand marché.

Entre 1969 et 1974, le thème de l'Europe sociale est central pour Willy Brandt, il œuvre lors des différents sommets de chefs d'Etat pour faire avancer les décisions en matière de politique sociale au niveau européen. Les rencontres européennes entre chefs de gouvernement traduisent la prise de conscience des dirigeants sur le changement de situation économique et la nécessité de réorienter et réaffirmer les objectifs de la politique sociale. Le sommet de la Haye en décembre 1969 initie la réforme du FSE qui est réalisée deux ans plus tard : celui-ci est appelé à devenir un élément central d'une politique européenne pour l'emploi et voit son budget augmenté. Entre 1972 et 1976, la part du FSE dans le budget européen croît considérablement et il devient le second poste budgétaire de la CEE<sup>179</sup>. Au cours des années 1970, les missions du FSE sont redéfinies pour répondre aux problèmes du chômage, notamment des jeunes. Le sommet de Paris en 1972 rappelle que

l'expansion, qui n'est pas une fin en soi, doit [...] permettre d'atténuer la disparité des conditions de vie. Elle doit se poursuivre avec la participation de tous les partenaires sociaux.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné qu'une action vigoureuse dans le domaine social revêt pour eux la même importance que la réalisation de l'union économique et monétaire. Ils considèrent indispensable d'aboutir à une participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales de la Communauté.<sup>180</sup>

Le communiqué final de ce sommet donne aussi les détails des objectifs d'un programme d'action – mis en place en 1974 – qui devra « *viser à mettre en œuvre une politique coordonnée en matière d'emploi et de formation professionnelle, à améliorer les conditions du travail [...], à assurer la collaboration des travailleurs [...], à faciliter [...] la conclusion de conventions collectives européennes* »<sup>181</sup>. Ce programme d'action communautaire servira de

---

*entraves à la libre circulation des travailleurs, à la mise en œuvre des programmes d'échanges de jeunes travailleurs, à la couverture sociale des travailleurs migrants, à la liberté d'établissement et de prestation de services* » in : Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.651. Les articles relatifs aux dispositions sociales du traité de Rome concernent en priorité les questions de mobilité des travailleurs (articles 48, 52 et 59), la formation (article 128) et l'égalité des chances entre hommes et femmes (article 119).

<sup>178</sup> Ibid, art.123

<sup>179</sup> Leibfried (Stefan), Pierson (Paul), *Politiques sociales européennes : entre intégration et fragmentation*, éd. L'Harmattan, Paris 1998 ; p.155 et SPD, *Jahrbuch der SPD 1970-1972*, op. cit. ; p.42-43

<sup>180</sup> Déclaration du Sommet de Paris, 19-21 octobre 1972, Bulletin des Communautés européennes, octobre 1972, n°10, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu) ; p.5

<sup>181</sup> Ibid, p.5

socle pour les futures directives notamment sur la formation professionnelle ou sur la participation des travailleurs à la prise de décision dans les entreprises<sup>182</sup>.

Willy Brandt ne se départira jamais de cette volonté de créer une politique sociale au niveau européen, objectif qui doit avoir autant d'importance que l'intégration économique. Au sommet de Paris, le chancelier insiste lors de sa déclaration sur les efforts à faire pour que la question du progrès social ne soit pas secondaire ; il rappelle l'importance de la politique régionale et engage son gouvernement pour que des moyens financiers soient pris sur les ressources communautaires et soient alloués à ce domaine<sup>183</sup>.

Pendant toute la période où le SPD est au pouvoir, le thème de la politique sociale à inventer au niveau européen reste présent et Herbert Wehner, reprenant les mots du syndicaliste Otto Brenner, exprime bien les manques de l'intégration européenne dans le domaine du social :

[...] nous ne partageons pas l'hypothèse que la force économique créée par l'intégration aurait automatiquement pour effet d'élever le niveau de vie, d'effacer les différences sociales dans la Communauté et de garantir la sécurité sur le plan social pour tous. Nous ne croyons pas à une amélioration spontanée dans la question sociale [...] La résolution des problèmes sociaux exige une définition claire des objectifs sociaux et une politique consciente pour atteindre ces objectifs.<sup>184</sup>

De même, si l'on étudie le rapport de la commission Europe du SPD de 1975, on remarque la définition très nette de la politique sociale souhaitée pour l'Europe. Il y est affirmé d'emblée que la Communauté européenne, qui « *n'est pas un but en soi* », a la responsabilité de diffuser le progrès social de manière directe. Par quels moyens ? En étendant la cogestion paritaire au niveau européen, en recherchant la convergence des politiques d'emploi nationales et celles des systèmes de garanties sociales. Le SPD propose son modèle social de cogestion et de négociation collective afin que ses partenaires l'étudient et l'adoptent ; il propose aussi que soient recherchées des convergences des différentes politiques sociales<sup>185</sup>.

La période pendant laquelle Helmut Schmidt est chancelier voit cette thématique passer au second plan : comme nous l'avons déjà exposé, chaque Etat membre tente de faire face à la crise économique avec ses politiques nationales et la construction européenne reste enlisée dans des problèmes tels la contribution britannique ou l'explosion des coûts de la PAC, sujets qui doivent être résolus avant de pouvoir faire avancer l'intégration dans de nouveaux

---

<sup>182</sup> Comme par exemple la directive « Vredeling » qui tente dès le début des années 1970 d'établir un statut de « société européenne » pour les entreprises. Ce projet de directive, même revu à la baisse, n'aboutira pas pendant notre période et il sera relancé par J. Delors à la fin des années 1980.

<sup>183</sup> Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, op.cit; p.282

<sup>184</sup> Wehner (Herbert), *Rede vor der Europa-Regional-Konferenz der SPD in Hamburg* : « *Die Bundesrepublik Deutschland im Jahr der Europawahl* », 20 mars 1979 ; Archives de la FES, Bundestagsfraktion, Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18891 ; p.8

<sup>185</sup> Vorstand der SPD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.45 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655; partie I, point 3.1 et 3.2, p.17

domaines. Helmut Schmidt, même si la ligne du SPD sur le sujet de la politique sociale ne varie pas, concentre plutôt ses efforts sur les questions monétaires ou institutionnelles<sup>186</sup>.

Cependant, nous avons évoqué la réforme du FSE et l'augmentation de son budget, parallèlement, le FEDER voit le jour en 1975 pour atténuer les disparités régionales au sein de la CEE, aider en priorité les régions frappées par une reconversion économique ou ayant peu de richesses et renforcer la cohésion territoriale au sein de la Communauté. Début 1974, un programme d'action sociale est décidé avec pour objectifs « *la réalisation du plein et du meilleur emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail [...] et la participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales de la CEE* »<sup>187</sup>. Mais les mesures qui voient le jour concernent surtout la mobilité des travailleurs même si des directives pour harmoniser les législations nationales sont adoptées sur la protection de l'emploi ou la santé<sup>188</sup>. Les moyens du FSE mis à disposition des Etats sont utilisés de façon très diverses, le SPD s'en servira par exemple pour créer un centre de formation professionnelle à Berlin<sup>189</sup>.

La question de la politique sociale européenne est marquée par la prééminence du projet économique, le progrès social étant une conséquence des succès du marché commun. Jean-Claude Barbier, auteur d'un ouvrage sur la politique sociale européenne décrit bien ce ciment de l'économie lors de la fondation de la CEE ainsi que la place laissée aux questions sociales :

l'objectif de promouvoir ou augmenter les droits sociaux était absent du traité [de Rome] : le progrès social viendrait par surcroît, en quelque sorte, de l'intégration économique [...]

Alors que les libertés de circulation et d'établissement constituent un socle juridique hiérarchiquement supérieur de l'Union, parce qu'elles sont censées permettre une meilleure concurrence et un meilleur fonctionnement du marché commun, les droits sociaux ne sont en quelque sorte pris en considération qu'en tant qu'ils pourraient être affectés par le fonctionnement du marché (ou vice-versa, affecter son fonctionnement). Mais leur application « pour eux-mêmes » ne constitue pas [...] une tâche politique explicite de l'UE.<sup>190</sup>

---

<sup>186</sup> A la lecture des discours, des communiqués ou des interviews d'Helmut Schmidt, on sent même un certain agacement sur ce sujet, alors que les vrais problèmes, notamment monétaires et d'équilibres des finances des Etats membres, ne sont pas résolus. Il a cette analyse par exemple devant le groupe parlementaire, alors qu'il explique son refus d'élever le niveau d'inflation allemand à celui de ses partenaires : cela serait « *tout aussi absurde [...] qu'un ajustement de nos taux de chômage aux leurs qui sont tous les deux nettement supérieurs aux nôtres. Nous sommes donc confrontés ici en même temps à un premier test : dans quelle mesure voulons-nous suivre une politique économique raisonnable dans l'intérêt de nos travailleurs et dans quelle mesure devons-nous accepter un minimum de solidarité avec les huit autres partenaires ? Des partenaires qui en même temps attendent de cette conférence pour l'essentiel des aides financières pour leurs budgets publics – à peine camouflés sous la dénomination de « fonds sociaux », « fonds régionaux » - des partenaires qui attendent d'autres aides au profit de leurs réserves monétaires qui diminuent rapidement.* » ; Bundeskanzler Helmut Schmidt vor der Sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, « Zur wirtschaftlichen Lage », 12 novembre 1974 ; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, VII. Wahlperiode, Fraktionssitzungen, dossier 2/BTFG000081

<sup>187</sup> Quintin (Odile), Favarel-Dapas (Brigitte), *L'Europe sociale. Enjeux et réalités*, op.cit. ; p.17

<sup>188</sup> Ibid ; p.17 et 73

<sup>189</sup> Jahrbuch der SPD 1973-1975, op.cit. ; p.29

<sup>190</sup> Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, éd PUF, op.cit. ; p.68-69

Le SPD reconnaît dans son programme européen pour les élections européennes de 1979 le manque d'instruments pour combattre le chômage et les inégalités au niveau européen et il insiste sur le besoin de coordination entre les Etats :

Toutes les tentatives de lutter contre le chômage à l'échelon uniquement national, sans tenir compte des politiques des autres pays [...] sont vouées à l'échec. Comme la Communauté elle-même ne dispose que de façon très limitée d'instruments de politique économique générale lui appartenant [...], il est nécessaire d'avoir une coordination nettement plus étroite entre les politiques nationales. Pour rétablir le plein emploi il faut [...] développer et harmoniser d'autres stratégies de politique social-démocrate de l'emploi dans les états-membres.<sup>191</sup>

Le mémorandum du gouvernement d'octobre 1981, qui énonce les idées forces de la relance européenne telle que la conçoivent les socialistes français et détaille le rôle que devrait jouer le FSE ou le dialogue social européen, insiste lui aussi sur cette coopération entre Etats, point de départ de l'action dans le domaine de la politique sociale :

Dans l'esprit du Gouvernement français, la notion d' « espace social européen » [...] doit placer l'emploi au centre de la politique sociale communautaire par un développement de la coopération [...] doit améliorer la coopération et la concertation en matière de protection sociale. [...] La Communauté doit [...] confronter les expériences et [...] apprécier l'efficacité des politiques nationales. [Elle] doit rechercher [...] une amélioration de la coordination des législations de sécurité sociale [...]<sup>192</sup>

La politique sociale dépend donc du niveau national et, au niveau européen, elle ne correspond qu'à des tentatives de coordonner des politiques nationales qui relèvent de traditions et de situations bien différentes. La sécurité sociale, le droit du travail ou le dialogue social se font exclusivement au sein de la sphère nationale et il est extrêmement compliqué d'harmoniser des systèmes sociaux nationaux. Du côté européen, c'est l'unique réalisation du marché qui sert de curseur ; la base juridique de l'intégration est « *l'article sur le rapprochement des législations ayant une incidence sur le marché intérieur* »<sup>193</sup> et c'est seulement dans ce domaine qu'il existe un transfert de compétences vers la Communauté.

Cependant, dans la deuxième moitié des années 1970, la CEE met des normes communes de travail en place et édicte une série de directives : sur l'égalité hommes- femmes en février 1975 ou pour protéger l'emploi comme par exemple une directive pour prévenir les licenciements collectifs – mise en place d'une consultation avec les syndicats, information de l'autorité publique –<sup>194</sup>. Par ailleurs, l'action de la CJCE, dont nous avons vu quelle force

---

<sup>191</sup> Kundgebungen und Beschlüsse des Außerordentlichen Parteitag, Köln, 1978, Programm für die Europawahlen ; SPD, Jahrbuch der SPD 1977-1979, op.cit. ; p. 472-473

<sup>192</sup> « *Memorandum du gouvernement français* », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, op.cit., point III, B, p.6-8

<sup>193</sup> Quintin (Odile), Favarel-Dapas (Brigitte), *L'Europe sociale. Enjeux et réalités*, op.cit. ; p.18

<sup>194</sup> Ibid ; p.18 et Directive 75/117/CEE du Conseil du 10 février 1975, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins, Journal officiel des Communautés européennes, 19 février 1975, p.19 et Directives 76/207/CEE du 9 février 1976 et 79/7/CEE du 19 décembre 1978 sur la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes concernant l'accès à l'emploi, à la formation, les

intégrative cette institution peut avoir pour le projet européen, ne doit pas être sous-estimée : en rendant régulièrement des arrêts pour faire respecter les principes du marché commun, sa jurisprudence a des conséquences sur les questions de sécurité sociale, d'égalité entre les travailleurs, les conditions de travail, la sécurité ou l'égalité homme-femme ; l'arrêt Defrenne, en avril 1976, ouvre par exemple la voie à une future législation pour l'égalité de rémunération entre hommes et femmes<sup>195</sup>. Jean-Claude Barbier parle de « *la coordination des protections sociales nationales [qui] a trouvé une puissante source normative de principes supérieurs, par le biais d'une intégration « négative », celle des décisions de la CJCE* »<sup>196</sup>.

Mais c'est à la fin de la période étudiée qu'une vraie impulsion est donnée à la politique sociale au niveau européen, avec la préparation et l'adoption de l'Acte unique : l'objectif central de ce nouveau traité est de réaliser le marché intérieur, c'est-à-dire d'aller encore un peu plus loin dans l'intégration économique, ce faisant, le pendant social de l'intégration économique s'impose, cohésions économique et sociale étant inéluctablement liées.

Deux parties sont consacrées à la « *politique sociale* » et à la « *cohésion économique et sociale* »<sup>197</sup>, donnant ainsi à ces thèmes une nouvelle place de choix dans l'intégration européenne. Les modalités décisionnelles sont changées pour réaliser ces objectifs : le Conseil statue « *à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission, en coopération avec le Parlement européen [...] [il] arrête par voie de directive les prescriptions minimales* »<sup>198</sup>, ainsi il peut créer un cadre juridique au niveau européen sur ces questions. Par ailleurs, le FEDER entre dans le traité et l'Acte unique prévoit une réforme des fonds structurels qui sont appelés « *à rationaliser leurs missions [...] à renforcer leur efficacité et coordonner leurs interventions entre elles et avec celles des instruments financiers existants.* »<sup>199</sup>. Enfin, un dernier point est appelé à devenir une pierre d'angle de la politique sociale au niveau

---

conditions de travail et la sécurité sociale, Journal officiel des CE, 14 février 1976, p.42 et 10 janvier 1979, p.24. Directive 75/129/CEE du Conseil du 17 février 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux licenciements collectifs, Journal officiel des Communautés européennes, 22 février 1975, p.29.

<sup>195</sup> Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, op.cit. ; p.73 et 82. Arrêt de la Cour du 8 avril 1976, Gabrielle Defrenne contre Société anonyme belge de navigation aérienne Sabena, Affaire 43-75, Recueil de jurisprudence 1976, p.455 : une hôtesse de l'air porte devant la CJCE son litige avec son employeur en matière de discrimination de rémunération et la CJCE statue sur le principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins, se fondant sur l'article 119 du traité.

<sup>196</sup> Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, op.cit. ; p.73

<sup>197</sup> Acte unique européen, Titre II, Chapitre II Dispositions relatives aux fondements et à la politique de la Communauté. La cohésion économique et sociale est ajoutée dans le titre V de la partie III du traité CEE

<sup>198</sup> Ibid ; art. 118A

<sup>199</sup> Ibid ; art 130D



européen : il s'agit de « *développer le dialogue entre partenaires sociaux au niveau européen, pouvant déboucher [...] sur des relations conventionnelles.* »<sup>200</sup>

La question du dialogue social est primordiale pour le PS et le SPD, car elle représente un des aspects de la politique sociale qu'il est possible de mettre en place relativement facilement et pour lequel les acteurs des deux pays retrouvent des points de repère au niveau national – même si le dialogue social en France et en Allemagne n'a pas du tout les mêmes caractéristiques<sup>201</sup>.

Willy Brandt a insisté sans relâche sur l'importance de créer un dialogue social au niveau européen ; il faisait régulièrement le lien entre tradition nationale et mise en place d'initiatives européennes dans ce domaine précis :

En matière de politique économique et sociale il faut une collaboration aussi étroite que possible entre l'Etat, les entreprises et les syndicats. Certains d'entre vous savent sûrement que nous avons obtenu en RFA de bons résultats avec le système que nous appelons cogestion. La cogestion menant à ce partenariat économique stabilise la paix sociale. Dans la Communauté européenne on a aussi mis en place des discussions tripartites auxquelles sont associés les partenaires sociaux et rien ne s'oppose à une telle tentative.<sup>202</sup>

L'amélioration du dialogue social européen constitue un des buts principaux du gouvernement socialiste français: le mémorandum de 1981 explique que l'espace social européen doit « *viser à intensifier le dialogue social au plan communautaire comme à celui des différents Etats membres, à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise* »<sup>203</sup>. Alors que des outils comme la Conférence tripartite – au cours de laquelle partenaires sociaux et autorités publiques travaillent ensemble – ou la Confédération européenne des syndicats (CES) se développent pendant la décennie des années 1970, une impulsion importante est donnée au dialogue social à partir de 1985 grâce à l'action de la Commission européenne et de son président Jacques Delors. Ce dernier, socialiste français qui a poursuivi sa carrière à Bruxelles après avoir été ministre de l'Economie et des Finances sous F. Mitterrand entre 1981 et 1984, créé et pérennise les « *rencontres de Val Duchesse* »<sup>204</sup> qui réunissent la CES et les organisations

---

<sup>200</sup> Ibid ; art 118B

<sup>201</sup> L'organisation du dialogue social est en effet très différente d'un pays à l'autre : en Allemagne, elle est fondée sur la concertation et l'obtention d'un compromis entre les partenaires sociaux – la cogestion et la négociation collective par branche des salaires et des conditions de travail en sont les deux pierres d'angle – alors qu'en France, l'Etat joue un rôle bien plus important dans l'obtention du compromis patronat-syndicat. Nous reviendrons sur le poids de ces différences : cf. Partie IV, chapitre 8, point B « Assurer la justice sociale et la solidarité dans le cadre de la CEE » ; p.440-449 du présent travail.

<sup>202</sup> Willy Brandt, Rede : « The future of Europe in a world of change », « Famley-lecture », Southampton, 28 octobre 1980 ; Archives FES, BT-Fraktion, Arbeitskreis Außenpolitik, Willy Brandt, dossier 18864

<sup>203</sup> « *Memorandum du gouvernement français* », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, op.cit., point III, B, p.6

<sup>204</sup> Du nom du château de Val Duchesse où ces rencontres ont lieu. La première rencontre de Val Duchesse a lieu le 31 janvier 1985. Cf. Didry (Claude), Mias (Arnaud), *Le moment Delors. Les syndicats au cœur de l'Europe sociale*, éd. P.I.E Peter Lang, Bruxelles, 2005 ; p.91 et 126

patronales européennes. Par l'action du nouveau président de la Commission qui lie deux projets, la réalisation d'un marché unique sans barrières aux échanges mais aussi la réalisation d'un espace social européen « *au sein duquel les syndicats escomptent que se diffuseront les meilleurs systèmes de protection des travailleurs et d'amélioration des conditions de travail* »<sup>205</sup>, le dialogue social européen prend de l'importance et donne à la Commission un rôle de médiateur pour animer le dialogue entre les partenaires sociaux<sup>206</sup>.

Ainsi, les idées du SPD et du PS en matière sociale font leur chemin de façon diffuse jusqu'à l'Acte unique, initié par l'action de la Commission ; son président Jacques Delors inscrit la dimension sociale d'un grand marché au centre de son action. Parallèlement, la CJCE légifère sur la base du traité de Rome et fait avancer certains aspects d'une harmonisation sociale européenne. Les institutions européennes et les Etats, notamment dans le cadre du Conseil européen, tentent de faire avancer une certaine convergence entre les législations sociales : la question du temps de travail, directement liée au problème de la compétitivité, fait par exemple l'objet d'initiatives du Conseil et de la Commission, en concertation avec les partenaires sociaux. Mais les négociations n'aboutissent pas à « *l'élaboration de cadres juridiques et légaux communautaires* »<sup>207</sup> et alors que le but des 35 heures était un point du programme du SPD, Herbert Wehner explique lors d'une interview en avril 1979 que « *cette question ne relève pas de l'Europe* »<sup>208</sup>.

Pour notre période, les questions de politique sociale se jouent ainsi au niveau national, et ce sont les Etats membres qui assurent la redistribution des richesses et le rééquilibrage général entre les groupes sociaux<sup>209</sup>. Des mesures phares qui auraient pu être décidées concernant la réduction du temps de travail ou l'harmonisation des conditions de travail ne se font pas, laissant perdurer la concurrence entre les systèmes nationaux. Le fait que jusqu'en 1986,

---

<sup>205</sup> Discours de Jacques Delors, « *L'Europe et l'Acte unique : un moment de vérité* », Institut universitaire de Florence, 21 novembre 1986 ; cité par Didry (Claude), Mias (Arnaud), *Le moment Delors. Les syndicats au cœur de l'Europe sociale*, op.cit. ; p.91

<sup>206</sup> Claude Didry et Arnaud Mias décrivent en détail tous les aspects de ces rencontres de Val Duchesse qui comportent des réunions « *au sommet* » mais aussi des groupes de travail « *qui fonctionnent en continu* ». Cf. Didry (Claude), Mias (Arnaud), *Le moment Delors. Les syndicats au cœur de l'Europe sociale*, op.cit. ; p. 126-130. Ce dialogue porte sur trois thèmes : information, consultation, délibération et ces rencontres mettent en place « *un système de relations professionnelles européen, c'est-à-dire un dispositif de production de règles et de procédures* ». in : Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.671

<sup>207</sup> Ibid ; p.74

<sup>208</sup> A la question du journaliste : « *Monsieur Wehner, la thématique des 35 heures relève-t-elle de l'Europe ?* », H. Wehner répond : « *Non, cela ne relève pas de l'Europe* » ; in : Interview des Vorsitzenden der Sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, Herbert Wehner, Informationen der Sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, 12 avril 1979, Archives FES, Bundestagsfraktion, Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18891 ; p.7

<sup>209</sup> Jean-Claude Barbier constate « *la presque absence d'une dimension redistributrice dans l'Europe sociale* » in : Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, op.cit. ; p.83

toutes les décisions dans le domaine des politiques sociales relèvent de l'unanimité ne favorise pas les avancées. Néanmoins, la fin de notre période est marquée par l'action de la Commission qui place la question d'un « espace social européen » au rang d'une priorité : la mise en œuvre d'un dialogue social européen lors duquel les partenaires sociaux se rencontrent dans le cadre de leurs instances européennes – CES et Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) – est le signe de cette avancée. L'Acte unique signera l'aboutissement de ces efforts en donnant clairement une place à l'objectif social qui doit accompagner le marché unique, ouvrant la voie théorique à une plus grande convergence<sup>210</sup>.

### **C. De la difficulté de mener une politique économique nationale au sein de la CEE**

Si les gouvernements socialiste et social-démocrate cherchent à améliorer l'intégration européenne en réfléchissant à des politiques communes – celles-ci seraient un pendant nécessaire au marché commun et ouvriraient la voie vers une vraie communauté où une cohésion économique et sociale pourrait s'épanouir –, nous avons décrit la difficulté de ce dessein et l'étroitesse de la marge de manœuvre des gouvernements nationaux pour peser sur une construction européenne dont la réalisation principale est le marché commun, qui lui se développe sans besoin aucun d'intervention du politique. Le champ d'action principal des gouvernements reste donc la sphère nationale, au sein de laquelle ils doivent mener leurs politiques économiques pour assurer les objectifs que nous avons évoqués dans l'introduction du présent chapitre – bien gérer la monnaie, tendre à l'équilibre extérieur, avoir un haut niveau d'activité et préserver l'appareil productif –. Dans ce but, ils ont à leur disposition une série d'outils, tels la politique monétaire ou la politique budgétaire, et ils font des choix d'investissement qui modèlent leur société nationale. Or, l'ouverture due au marché commun bouleverse cette indépendance des gouvernements nationaux à prendre des mesures nationales car ils sont beaucoup plus dépendants des situations économiques de leurs partenaires qu'auparavant. Le mémorandum du 12 février 1969 de la Commission exprime bien cet état de fait :

---

<sup>210</sup> L'article 130 de l'Acte unique affirme un engagement net pour « *la cohésion économique et sociale* », le vote à la majorité qualifiée s'impose pour les questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail (article 118a) et un dialogue social européen est affirmé à l'article 118b.

L'intégration s'est développée à un rythme différent suivant les secteurs. L'accélération particulièrement vive des échanges intracommunautaires [...] a accru l'interdépendance des pays membres. Si ceux-ci en tirent de grands avantages pour leur croissance respective, ils sont en même temps devenus plus vulnérables aux variations de la conjoncture chez leurs voisins, tant du point de vue du rythme de leur activité économique que de celui de l'équilibre de leur balance des paiements.[...] Au niveau actuel de développement de la Communauté, les politiques économiques des Etats membres ne peuvent en effet continuer à être conçues sans référence au « phénomène communautaire » : celui-ci n'est plus marginal.<sup>211</sup>

Le texte explique que « *certaines des instruments auxquels les Etats membres ont eu recours dans le passé ne peuvent plus être appliqués dans une union douanière* »<sup>212</sup> et il prône un renforcement de la coordination des politiques économiques et financières qui préviendrait les déséquilibres conjoncturels. Chaque membre de la CEE porte une responsabilité envers ses partenaires et est soumis aux règles du marché commun, sans pour autant avoir des instruments pour coordonner au niveau européen les politiques économiques nationales<sup>213</sup>.

Ainsi, les gouvernements PS et SPD vont être confrontés à cette contrainte européenne, et si le SPD parvient à atteindre une adéquation satisfaisante entre sa politique économique, ses choix budgétaires et les obligations du marché européen, le gouvernement socialiste français subit de plein fouet le décalage entre ses décisions nationales et l'environnement européen : sa politique économique nationale se heurte au tissu d'exigences liées à l'appartenance à la CEE.

### ***L'expérience gouvernementale des socialistes français 1981-1986 : le primat de la contrainte extérieure***

Lorsqu'il s'agit d'économie, il est compliqué de suivre avec précision et certitude la pensée du président français qui pourtant prend toutes les décisions finales concernant les orientations économiques du gouvernement. Si l'on déroule le fil de l'action des gouvernements socialistes avec participation communiste qui dirigèrent la France de mai 1981 à juin 1986, il est frappant de constater l'opposition entre les différentes phases qui marquèrent l'action de ces gouvernements.

---

<sup>211</sup> Commission européenne, « Mémoire sur la coordination des politiques économiques et sur la coopération monétaire au sein de la Communauté », 12 février 1969, Bulletin de la Communauté économique européenne, mars 1969, n° supp.3/69, Bruxelles ; p.5 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu). Ce mémoire est aussi appelé « plan Barre ».

<sup>212</sup> Ibid ; p.5

<sup>213</sup> Helmut Schmidt dit à ce sujet : « *Je n'aime pas répondre à cette question sur les instruments, car cela signifierait qu'il pourrait y avoir à Bruxelles des instruments à utiliser. Mais il n'y en a pas. Il n'y a pas à Bruxelles des instruments que quelqu'un – que ce soit un conseil des ministres ou une commission – pourrait employer pour empêcher la divergence économique des neuf pays.* » in : Informationsgespräch des Bundeskanzler mit Brüsseler EG-Journalisten, 23 octobre 1975, Bundeskanzleramt ; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Aussenpolitik, dossier 18845 : Helmut Schmidt, 1975-1978

Les historiens ainsi que les acteurs en témoignent<sup>214</sup>, il y a trois phases politiques du premier septennat de F. Mitterrand : le printemps 1981 est le temps euphorique des réformes suivi d'une année emplie d'incertitudes et d'hésitations ; puis fin 1982 – début 1983, les choix politiques d'égalité sociale et de transformation de la société, de volonté de maîtriser l'économie par des actes politiques tels que la nationalisation des grandes banques et des industries clefs, se heurtent aux lois de l'économie, nationale et internationale, surtout monétaires ainsi qu'aux pesanteurs sociologiques : les décideurs du secteur privé n'acceptent pas que leurs intérêts soient lésés. Enfin, en mars 1983, un choix capital est fait qui signe l'entrée dans la troisième phase : le président français opte pour le maintien du franc dans le SME, pour une vraie politique de rigueur dans le but de relancer les exportations, baisser les dépenses d'importations et juguler le taux d'inflation.

Déjà, au plan strictement interne à la vie politique française, le rythme des réformes – essentiellement les nationalisations, la volonté de l'Etat de dicter ses règles à l'appareil bancaire majoritairement nationalisé et appelé à financer la rénovation urgente de l'appareil industriel – ne peut s'accorder avec le rythme économique propre du pays et notamment la faiblesse structurelle de l'appareil productif français.

Après le premier choc pétrolier en 1973 qui dérègle profondément les économies en effectuant une ponction sur le PIB très importante<sup>215</sup>, les dirigeants hésitèrent sur la conduite à tenir : ils ne mesurèrent pas la gravité des changements qui s'annonçaient. Ainsi, après l'élection en 1974 de V. Giscard d'Estaing, le premier ministre Jacques Chirac opta pour une politique de très forte relance économique qui s'accompagna du déséquilibre des comptes publics. En réaction, le nouveau premier ministre choisi en 1978, Raymond Barre, mena une politique plus prudente, destinée à restaurer les équilibres des comptes ; celle-ci devait être de longue haleine, mais elle fut perturbée par le second choc pétrolier de janvier 1979 et se mua en politique attentiste l'année précédant l'échéance électorale de 1981.

Lorsque les socialistes arrivent au pouvoir, outre des chiffres du chômage inquiétants, une inflation en hausse ainsi qu'un déficit de la balance commerciale creusé, la compétitivité des entreprises est détériorée, les coûts unitaires salariaux sont élevés et les taux d'investissement

---

<sup>214</sup> Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, op.cit. ; p.36 : Le 29 mai 1981, F. Mitterrand dit à l'auteur : « *Mon septennat se déroulera en trois phases : une brève euphorie, une longue période difficile et une fin plus facile, car enfin, la crise ne peut pas durer encore sept ans.* »

<sup>215</sup> Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, éd. Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris 1985 ; p.35 : « *le prélèvement extérieur résultant de la hausse des termes de l'échange a été, en moyenne, dans les deux chocs pétroliers, de l'ordre de 2 % du PIB* »

ne progressent pas<sup>216</sup>. Les grandes entreprises françaises n'investissent pas assez et ne sont pas prêtes à saisir les opportunités offertes par la politique de relance de la consommation populaire décidée par le nouveau président français et Pierre Mauroy. Cette faiblesse de l'investissement privé est aussi due à la réduction des marges de profit des entreprises françaises entre 1975 et 1981 en raison des chocs pétroliers ; elles devaient d'abord les reconstituer avant de pouvoir investir à nouveau. L'appareil productif français n'étant pas prêt, la relance socialiste<sup>217</sup> profite donc aux appareils productifs allemand, italien ou japonais qui avaient déjà entrepris les efforts de modernisation – que l'industrie française fera entre 1983 et 1986<sup>218</sup>.

Le gouvernement socialiste entreprend à partir de 1981 une vague de nationalisations et réalise un vrai effort d'investissement public<sup>219</sup> ; mais cet effort de modernisation de l'appareil de production se fait sur la longue durée et avant de voir les fruits de ces investissements, le gouvernement PS aura changé de ligne politique<sup>220</sup>.

Les réformes socialistes<sup>221</sup> qui comprennent une relance de la consommation populaire – portée par l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés, des retraités ou les mesures d'aide au logement – et un effort de modernisation de l'appareil productif – en

---

<sup>216</sup> Hall (Peter A.), « *L'évolution de la politique économique sous Mitterrand* », in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, op.cit. ; p.78

<sup>217</sup> Relance qui doit se faire par des mesures pour financer des emplois publics et augmenter le pouvoir d'achat des ménages : augmentation du salaire minimum, aide au logement, augmentation des allocations familiales et du minimum vieillesse. Pour financer ces mesures, le gouvernement creuse le déficit du secteur public et augmente les impôts sur les hauts revenus et les sociétés. Le PS choisit l'augmentation des dépenses publiques plutôt que des réductions fiscales. Cf : Ibid, p.78 et Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit. ; tableau 2.18 p.124-125 : ces deux auteurs évaluent à 38,8 milliards de francs le coût des mesures sociales et en faveur du pouvoir d'achat pour 1981 et 1982.

<sup>218</sup> En 1984, les importations représentaient 28 % du PIB contre 23 % en 1980, soit une augmentation de 5 points en quatre ans. Cf. Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit. ; p.88

<sup>219</sup> Peter A. Hall expose : « *En 1981-1982, environ 26 milliards de francs furent affectés aux dotations en capital des entreprises nationalisées du secteur concurrentiel, y compris celles qui venaient d'être nationalisées, et quelque 43,9 milliards de francs furent consacrés aux grandes entreprises nationales, en particulier les Charbonnages de France et la SNCF. Des prêts à l'investissement, atteignant la somme de 86,9 milliards de francs en 1982-1983, furent octroyés par le Fonds de développement économique et social et le nouveau Fonds industriel de modernisation (FIM).* » in : Hall (Peter.A.), « *L'évolution de la politique économique sous Mitterrand* », in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, op.cit. ; p.80. Ces chiffres sont aussi donnés par Alain Fonteneau et Pierre-Alain Muet : si l'on agrège d'une part les dotations, d'autre part les prêts, on retrouve les mêmes ordres de grandeur : 70 milliards de francs pour les dotations et 90 milliards de francs pour les prêts. Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit. ; tableaux 2.11, 2.12 et 2.13, p.113-115

<sup>220</sup> Cependant, un des grands mérites des gouvernements Mauroy a été de doter les entreprises publiques nationalisées de capacités d'investissement dont elles n'avaient pas disposé jusqu'à cette date. Ceci fut fait au prix de certaines pressions sur l'appareil bancaire et généra bien des conflits entre J. Delors et L. Fabius. Cf. Note du 7 mai 1982 : Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, op.cit. ; p.333

<sup>221</sup> Jacques Attali recommande les mesures suivantes pour dynamiser l'économie française : entreprendre de grands travaux, lancer des commandes publiques, aider les PME novatrices, aider les entreprises françaises à reconquérir le marché intérieur. Note du 10 juillet 1981, in : Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. 1. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit. ; p. 484

investissant notamment dans le domaine des industries nationalisées – se heurtent dans un premier temps au retard structurel de l'appareil de production français : le refus de prise de décision par les gouvernements de droite au début des années 1970 pour répondre à la crise naissante et un sous-investissement, expliquent ce retard.

Mais au-delà du décalage entre la politique de réformes du PS et les manques structurels de l'appareil de production français, la tentative de transformation socialiste bute surtout sur la contrainte extérieure. La relance de 1981 qui renforce la consommation provoque une hausse des importations, or le contexte international est peu propice aux exportations françaises – qui ont des prix élevés et qui souffrent de l'inflation<sup>222</sup>. Ceci entraînera une hausse du déficit du commerce extérieur – le déficit de la balance courante passe de 1,7 à 12,1 milliards de dollars entre 1981 et 1982<sup>223</sup> –, ce qui provoque mécaniquement la diminution des réserves monétaires détenues par le Trésor français et contraint à terme les dirigeants français à envisager une dévaluation du franc<sup>224</sup>. Un autre facteur déséquilibre la balance commerciale française : la hausse continue du dollar, due à la politique monétaire américaine de taux d'intérêt élevés, renchérit les importations d'énergie. Par ailleurs, le différentiel d'inflation entre la France et ses partenaires européens altère la compétitivité des produits français sur le marché européen.

Les ministres Pierre Mauroy et Jacques Delors ou l'équipe d'experts autour de Jacques Attali<sup>225</sup> s'inquiètent dès le début du septennat de ces chiffres du commerce extérieur. J. Delors dit dans ses *Mémoires* : « *Nous étions franchement dans le rouge pour le commerce extérieur...Nous consommions 102 et nous produisions 100* »<sup>226</sup>. Les conseillers et collaborateurs du président voient très rapidement les chiffres clefs de l'économie française – taux de croissance, taux d'inflation, valeur du franc, montant des réserves monétaires et déficit du commerce extérieur – se dégrader ; or face aux alertes de ses conseillers, F.

---

<sup>222</sup> François-Xavier Stasse, conseiller économique de F. Mitterrand de 1981 à 1984, explique que « *le problème est venu de ce que cette stratégie politique [les réformes de relance de la consommation] a été mise en oeuvre à un moment défavorable. En effet, le début des années 1980 a été marqué par un fort ralentissement de la croissance dans l'ensemble du monde occidental [...] nos exportations ont chuté, tandis que les importations de biens étrangers ont explosés* », Interview de François-Xavier Stasse, « 1983 : affronter la crise », La lettre n°11, Institut François Mitterrand ; [www.mitterrand.org](http://www.mitterrand.org)

<sup>223</sup> OCDE, Economis survey : France (july 1985) ; l'Expansion (8 mars 1985), Le Monde : bilan économique et social 1985 in : Hall (Peter.A.), « *L'évolution de la politique économique sous Mitterrand* », in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, op.cit. ; p.87

<sup>224</sup> Cette contrainte liée au montant des réserves monétaires du Trésor français est soulignée à plusieurs reprises par Jacques Attali qui explique que « *nos réserves s'épuisent* » le 12 mars 1982 et rédige une note alarmiste le 27 août 1982 ; in : Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, op.cit. ; p.280 et p.456

<sup>225</sup> J. Attali avait notamment autour de lui Jean-Louis Bianco, Elisabeth Guigou, François-Xavier Stasse et Christian Sautter.

<sup>226</sup> Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p.193

Mitterrand, confiant dans la reprise économique internationale prédite par les experts internationaux pour l'automne 1981<sup>227</sup> mais qui n'aura pas lieu, explique que « *pour le moment, [il] fait de la politique ; la rigueur, on verra ça plus tard* »<sup>228</sup>.

Ainsi, des limites importantes s'opposent dès le début du septennat socialiste à l'ambition sociale très réformatrice : il n'existe pas de synchronie entre les réformes gouvernementales essentielles – la volonté de transformer la vie économique et sociale du pays par une politique de relance keynésienne –, l'état de la vie économique française – rythme de la production, de la consommation, de l'épargne, de l'investissement – et enfin les contraintes de l'économie internationale – liées à la participation de la France à la CEE mais aussi à la conjoncture de l'économie mondiale dans laquelle les décisions monétaires des Etats Unis jouent un rôle central. Par ailleurs, la réponse de F. Mitterrand à son conseiller quant à la nécessité de redresser la situation économique illustre bien le décalage entre le temps des décisions politiques et le temps de l'économie.

La marge de manœuvre des hommes politiques, leur autonomie de décision par rapport aux forces économiques nationale et internationale est donc circonscrite dans des limites précises. Ces limites sont exprimées par les contraintes monétaires qui obligent F. Mitterrand et Pierre Mauroy à réajuster trois fois entre octobre 1981 et mars 1983 la valeur du franc en le dévaluant par rapport au mark<sup>229</sup>. Beaucoup d'hésitations entourent la première dévaluation : le président Mitterrand est encore mû par sa volonté de transformer la société alors que le ministre des Finances Jacques Delors avait, dès le 29 novembre 1981, demandé « *une pause dans l'annonce des réformes* »<sup>230</sup> ; le plan, fruit d'un compromis entre ces deux visions, qui accompagne la dévaluation s'avère insuffisant. Ce débat sur la pause ou la rigueur s'ouvre alors pour de longs mois et la période entre la fin de l'année 1981 et le printemps 1983 est marquée par l'indécision : à quel moment politique opportun F. Mitterrand annoncerait-il sans trop le dire sa nouvelle politique de rigueur ?

La détermination de Pierre Mauroy qui s'oppose avec vigueur à F. Mitterrand et refuse de diriger un gouvernement qui se serait lancé dans la politique hasardeuse de sortie du SME et

---

<sup>227</sup> Lors d'une interview donnée sur Europe 1 le 28 juin 1983, F. Mitterrand explique « la plupart des grands experts, américains, allemands, les autres, attendaient pour 1982 au moins un début d'amélioration de la situation. De reprise comme on dit. Eh bien, moi j'ai fait comme tout le monde. » ; Centre d'archives socialiste-Fondation Jean-Jaurès, Fonds Premier secrétariat, Lionel Jospin, 2PS

<sup>228</sup> Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. 1. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit. ; p. 486

<sup>229</sup> Dès le 4 octobre 1981 eut lieu la première dévaluation du franc dans le cadre d'un réaménagement des parités monétaires au sein du SME (le franc fut dévalué de 3% alors que la mark gagna 5,5 %). Les deux autres dévaluations ont lieu en juin 1982 et mars 1983.

<sup>230</sup> Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. 1. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit. ; p. 493 ; Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p.184



de flottement du franc joue un rôle important<sup>231</sup> ; le premier ministre, Jacques Delors mais aussi le groupe d'experts autour de l'économiste Jacques Attali sont tous partisans d'un changement de politique pour redresser les indicateurs économiques français<sup>232</sup>.

A partir de la première dévaluation, qui sera suivie d'une deuxième décidée après le sommet de Versailles de juin 1982<sup>233</sup> et accompagnée par un plan rigoureux préparé par de nombreuses annonces visant à limiter les déficits budgétaires à 3 % et à donner, pour la première fois depuis 1974, un coup de frein aux prélèvements obligatoires, le climat des relations entre le gouvernement et le patronat change complètement. Dès le 8 décembre 1981, F. Mitterrand déclare qu'« *il est évident que le profit est le moteur sans lequel il est inconcevable qu'une entreprise subsiste* »<sup>234</sup>. L'année 1982 est l'année de la réconciliation du chef de l'Etat avec le patronat français. En avril 1982, P. Mauroy s'engage à alléger les taxes professionnelles, à arrêter la démarche de réduction du temps de travail en deçà de 39 heures, à plafonner les charges sociales des entreprises<sup>235</sup>. F. Mitterrand donne ensuite certains signes d'un changement de politique à venir : il parle, début juin 1982, d'une deuxième phase du septennat marquée par l'effort, mais il ne prononce pas le mot « rigueur ». Il prépare l'opinion en expliquant vouloir « *restructurer l'industrie, accroître la compétitivité, sauver ce qui peut l'être de la sidérurgie, reconstituer l'épargne, maîtriser les budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale* »<sup>236</sup> ; il place enfin la lutte contre l'inflation au même rang de priorité que la lutte contre le chômage.

Le plan d'accompagnement lié à la deuxième dévaluation est dicté par le souci essentiel de casser l'inflation. Un des grands mérites des gouvernements dirigés par P. Mauroy est d'engager de manière radicale la politique de désinflation qui, seule, permet aux entreprises privées et publiques de restaurer leurs marges et leur taux de profit avant de pouvoir investir à nouveau.

---

<sup>231</sup> Pierre Mauroy dit à F. Mitterrand en expliquant son refus d'une politique de sortie du SME « *Je ne sais pas faire. Je ne suis pas l'homme d'une telle politique* » ; in : Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, op.cit. ; p. 617

<sup>232</sup> Nous reviendrons sur les débats sur la sortie du SME et la rigueur ci-dessous. Cf. Partie III, chapitre 6, point A « Du serpent monétaire au SME : les prémices de l'UEM et le dessein d'une politique monétaire commune » ; p.327-359 du présent travail.

<sup>233</sup> Cette deuxième dévaluation, préparée par J. Delors et J. Peyrelevade dès le printemps 1982, n'aura lieu, pour des raisons de temps politique maîtrisé par F. Mitterrand, qu'après le sommet de Versailles. C'est un exemple de l'opposition entre le temps des hommes politiques et celui des économistes. Cf. : Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, op.cit. ; p.355-364

<sup>234</sup> Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. I. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit. ; p. 494

<sup>235</sup> Ibid ; p.497

<sup>236</sup> Mitterrand (François), Conférence de presse du 9 juin 1982.

Au printemps 1983, F. Mitterrand prend sa décision – et il ne changera plus de ligne – : la France restera dans le SME. Le débat entre les partisans d'une sortie du SME et ceux en faveur de plus de rigueur est clos<sup>237</sup>.

Alors que, dès l'été 1982, les socialistes s'étaient engagés à mettre en place un plan de blocage temporaire des prix et des salaires, la réduction des dépenses publiques s'accroît en 1983 et une politique stricte de déflation est menée.

La pensée de F. Mitterrand est, sur ces thèmes de l'intégration économique européenne et de l'opposition entre contrainte extérieure et transformation socialiste en France, toujours un peu floue : dans ses *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, sa pensée rejoint celle des programmes du PS qui font de l'indépendance nationale un des points cardinaux de l'argumentation mais rappellent immédiatement les interdépendances, les frontières qui s'ouvrent. Ne voulant pas soustraire la France à l'ensemble européen en construction, F. Mitterrand explique : « *S'il m'arrive, pour la France, de m'inquiéter [des interdépendances], de redouter cette attraction, je la désire aussi : l'une des idées simples que j'évoquais [...] n'est-elle pas l'Europe, ce dépassement de l'Histoire que j'appelle de mes vœux ? [...] j'estime complémentaire l'indépendance de la France et la construction de l'Europe* »<sup>238</sup>

Si dans le discours, il estime complémentaires cette indépendance française et l'intégration européenne et s'il hésite beaucoup au début de son septennat sur la voie à suivre, il décide en 1983 de prendre en compte la contrainte extérieure et se détache par cette décision claire de la dialectique peu lisible du parti socialiste. A l'épreuve du pouvoir et de l'obligation de donner une direction aux actes d'un gouvernement, il se rend à l'évidence de la complexité des enchevêtrements des économies européennes et soutient la politique désinflationniste de P. Mauroy. Une politique qui ne correspond pas à la culture politique socialiste traditionnelle mais permet aux socialistes de rester proches de leurs partenaires européens et donne à F. Mitterrand la possibilité d'envisager la fin de son premier septennat comme une phase de modernisation industrielle du pays, de convergence avec l'Europe et de volonté d'affronter la troisième révolution industrielle.

---

<sup>237</sup> Nous reviendrons en détails sur le débat entre une sortie ou non du SME : cf. Partie III, chapitre 6, point A « Du serpent monétaire au SME : les prémices de l'UEM et le dessein d'une politique monétaire commune » ; p.327-359 du présent travail.

<sup>238</sup> Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France, Introduction à 25 discours 1981-1985*, op.cit. ; p.11

## ***L'adéquation entre la politique du SPD et la construction économique européenne***

Comme nous l'avons déjà vu plus haut, la construction économique européenne s'inspire du modèle ordo-libéral, or c'est ce même cadre ordo-libéral qui organise les rapports entre économie et politique en Allemagne ; il y a donc une cohérence voire une adéquation entre le niveau national en RFA et le niveau européen. Les gouvernements SPD, lorsqu'ils conçoivent leurs politiques économiques, sont soumis à certaines règles que l'on retrouve au niveau de la construction économique européenne : la primauté du marché, c'est-à-dire la défense absolue du principe de concurrence ; le respect de la liberté et de l'indépendance des acteurs économiques, ce qui signifie avoir un Etat aussi peu interventionniste que possible et qui ne modifie pas les règles du jeu – il joue plutôt un rôle d'arbitre – ; et enfin la centralité de la monnaie et la préservation de sa valeur – la CEE s'appuie sur le SMI pour assurer le bon fonctionnement du marché puis elle débat rapidement d'une organisation monétaire européenne pour garantir les parités entre monnaies.

Bien sûr, nous avons vu que le SPD poursuit un but de justice sociale mais ce domaine reste du ressort du niveau national, la CEE laissant ces responsabilités sociales aux Etats membres.

Le SPD d'après le congrès de Bad Godesberg adhère complètement à ces principes ordolibéraux et les gouvernements de W. Brandt et d'H. Schmidt entrent dans ce modèle dans lequel le politique n'est pas libre d'intervenir dans la sphère économique, l'Etat reste en retrait face aux acteurs du marché<sup>239</sup>.

Lorsqu'un gouvernement SPD décide d'une politique économique, il doit prendre en compte ces limites : par exemple, la Bundesbank joue un rôle de gardien unique de la valeur de la monnaie – qui est un bien auquel on ne peut pas toucher – et les dirigeants politiques allemands ne peuvent pas présenter de requête à la Bundesbank pour influencer la politique monétaire – <sup>240</sup>. Or, dans une intégration économique européenne qui est fondée sur

---

<sup>239</sup> Sur cette doctrine du SPD, cf. Partie II, chapitre 3, point B « Le SPD d'après Bad Godesberg : tournant idéologique et responsabilités gouvernementales » ; p.163-181 du présent travail.

<sup>240</sup> Otmar Emminger, président de la Bundesbank (il en a été le vice-président entre 1969 et 1977 puis le président entre 1977 et 1979), revient dans son autobiographie sur l'indépendance de la Bundesbank et il relate notamment la tentative de Konrad Adenauer d'empêcher une hausse du taux d'intérêt : absolument hermétiques aux requêtes du chancelier, la Bundesbank augmente les taux, car leur objectif prioritaire, la valeur du D-Mark n'a rien à voir avec l'objectif des hommes politiques – qui consiste en la recherche de l'activité et de l'emploi maximum possible même au prix de l'inflation. Cf. Emminger (Otmar), *D-Mark, Dollar, Währungskrise : Erinnerungen eines ehemaligen Bundesbankpräsidenten*, éd. Deutsche Anstalt, Stuttgart, 1986. Cette situation allemande est bien différente du cas français pour lequel la politique monétaire conduite fut plus accommodante : un certain degré d'inflation est accepté pour favoriser l'emploi.

l'interdépendance entre les nations et qui suppose un accord entre différents gouvernements, le fait de respecter la valeur de la monnaie est essentiel<sup>241</sup>.

Un autre exemple de la conformité des deux systèmes est la place de la concurrence, centrale dans le marché commun, où la Commission et la CJCE sont chargées de veiller à son respect mais aussi au cœur de la doctrine que s'est appropriée le SPD. Assurer la permanence de la concurrence est un souci constant pour le SPD, qui traverse tous ses programmes et toutes ses décisions : il s'engage à aider les petites et moyennes entreprises à se développer sur le marché, empêcher les concentrations et les positions dominantes et soutenir l'Office fédéral de lutte contre les cartels<sup>242</sup>. Pour un gouvernement SPD, aider à assurer la concurrence permet de développer l'appareil productif et de donner une chance aux entreprises de taille moyenne.

Parallèlement, le SPD fait preuve d'une extrême lucidité envers le faisceau d'interdépendances européennes et transatlantiques<sup>243</sup> et il articule avec beaucoup de réalisme l'intégration européenne et les échanges à l'échelle mondiale. L'insertion européenne tout comme celle dans le commerce mondial constituent un état de fait qui ne peut être ignoré. Hans Apel, alors secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, écrit :

Il est impossible d'ignorer le fait européen. Il est caractérisé par une intégration économique en Europe de l'ouest qui depuis longtemps a dépassé le point de non-retour.<sup>244</sup>

Le SPD ne craint pas cette ouverture de l'économie à l'international. L'insistance avec laquelle le SPD recherche l'élargissement à la Grande-Bretagne<sup>245</sup> et à l'Europe du Nord est certainement liée aux affinités de pensée avec les travaillistes britanniques et les sociaux-démocrates suédois ou norvégiens mais elle recoupe aussi ce désir d'ouverture maximale de

---

<sup>241</sup> C'est un avantage essentiel car la monnaie, lorsqu'elle est un étalon fiable dans le temps, permet aux industriels et aux commerçants de mieux planifier dans le temps leurs projets à long terme. Une monnaie fiable permet la sécurité des transactions et des investissements. Pour les gouvernements, le fait d'avoir des parités fixes entre les monnaies offre une lisibilité maximale des calculs économiques et cela permet des anticipations plus sûres de l'avenir.

<sup>242</sup> Ce souci est présent dans tous les Jahrbücher qui rendent compte de l'action du gouvernement SPD, cf notamment Jahrbuch 1977-1979, op.cit. ; p.58-59

<sup>243</sup> Cette idée d'interdépendance se retrouve dans toutes les prises de positions des dirigeants SPD : Helmut Schmidt insiste régulièrement sur les liens étroits et le tissu d'interdépendances entre les Etats européens et occidentaux. Par exemple : Zwischenbilanz, Vorstand der SPD, juillet 1971, Bonn ou *Rede des Bundeskanzlers Schmidt*, 19 juin 1976, Außerordentlicher Parteitag der SPD, Dortmund ; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18846 et 18845

<sup>244</sup> Apel (Hans), *Sozialdemokratische Europapolitik*, in : Schmidt (Helmut), Vogel (Hans-Jochen) (dir), *Langzeitprogramm – 5 Beiträge zu Einzelproblemen des « Entwurf eines ökonomisch-politischen Orientierungsrahmens für die Jahre 1973-1985 »*, éd. Neue Gesellschaft, Bonn-Bad-Godesberg, 1973 ; p.69

<sup>245</sup> Dans sa biographie consacrée à Helmut Schmidt, H.-J. Noack explique le rôle joué par H. Schmidt pour convaincre le Labour de rester dans l'Europe. Cf. Noack (Hans-Joachim), *Helmut Schmidt. Die Biographie*, op.cit. ; p.159-160

l'Europe à toutes ses parties. La RFA veut rester une puissance exportatrice<sup>246</sup>, elle veut être insérée dans le jeu mondial du commerce. La grande force du SPD, et ce qui lui rend l'adhésion à la CEE plus facile, est sa faculté à comprendre que l'intégration européenne et l'insertion mondiale sont deux aspects complémentaires. Cette compréhension, affirmée dans les textes<sup>247</sup> et pratiquée par les dirigeants demeure une constante.

Guidés par ce souci de compétitivité à l'échelle internationale, les acteurs de l'économie ouest-allemande font preuve d'une immense réactivité, qui permet de résister aux chocs grâce à un appareil de production très performant. En effet, l'économie de la RFA est caractérisée par un tissu de PME qui arrivent à se redéployer très vite face à la crise : ces entreprises de taille moyenne, bénéficient d'un fort investissement lié à un engagement sur le long terme du patronat et du personnel<sup>248</sup> et démontrent une capacité extraordinaire et très rapide pour réagir face à un choc économique. Parallèlement, l'action d'une Bundesbank indépendante dans le maintien de la stabilité monétaire et son combat permanent contre l'inflation offrent aux acteurs économiques des garanties quant à la valeur de la monnaie qui créent un environnement favorable pour ces entreprises. Ainsi, alors que les économies européennes doivent supporter le coût des chocs pétroliers et des crises monétaires, et alors même que le mark est réévalué, le niveau des exportations ouest-allemandes reste excédentaire<sup>249</sup>.

Par ailleurs, la classe politique allemande – et le SPD ne déroge pas à cette règle – toujours mue par l'effort de compétitivité à maintenir, accepte le fait que certains secteurs traditionnels confrontés à une baisse d'activité doivent pâtir pour que l'appareil productif reste compétitif. Si le SPD met alors l'accent sur l'aide à la formation et à la reconversion des travailleurs, Helmut Schmidt laisse entendre dans ses discours que l'Etat ne peut pas intervenir mais que

---

<sup>246</sup> Même si Helmut Schmidt aimerait un rééquilibrage entre exportations et importations, il ne perd jamais de vue l'importance primordiale du commerce extérieur pour l'emploi en Allemagne.

<sup>247</sup> H. Schmidt, par exemple, a écrit de nombreux textes sur l'insertion de la RFA dans l'économie mondiale. Le texte le plus dense est certainement Schmidt (Helmut), « *Der Politiker als Ökonom*, » publié dans l'ouvrage : Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, éd. Neue Gesellschaft, Bonn-Bad Godesberg, 1975 ; p.128-144 ; notamment p.133, point 10. L'*Orientierungsrahmen 75-85* qui doit beaucoup à la pensée d'H. Schmidt laisse aussi une place de choix à cette thématique.

<sup>248</sup> La place des entreprises familiales est importante dans ce tissu de PME, elles sont caractérisées par un engagement du patronat par rapport à ses salariés, une proximité patronat-salariés et aussi un souci de transmettre l'entreprise à la génération suivante. Les efforts que patronat et salariés sont prêts à consentir pour que l'entreprise réponde aux nouveaux défis ou s'implante sur de nouveaux marchés sont conjoints et peuvent être très grands.

<sup>249</sup> Entre 1969 et 1982, période pour laquelle le SPD est au pouvoir, le commerce extérieur allemand est toujours excédentaire. Même lors du second choc pétrolier en 1979, si le chiffre de l'excédent recule (il passe de +11467 à +4575 millions d'euros), il reste excédentaire. Cf. Statistisches Bundesamt, *Außenhandel. Gesamtentwicklung des deutschen Außenhandels ab 1950*, Wiesbaden, 2012 ; p.2

c'est aux entreprises d'inventer leur réorientation pour regagner leur place sur les marchés internationaux<sup>250</sup>.

Ainsi, lorsque les dirigeants SPD décident d'une politique économique, une de leurs premières préoccupations est de ne pas entraver le bon développement de l'appareil productif ni de mettre en danger la stabilité monétaire ; ils mènent des politiques de relance mais elles sont plutôt centrées sur l'investissement et elles prennent le plus possible en compte les conséquences sur la compétitivité des entreprises à l'international. Le programme économique prévu en 1977 doit favoriser les investissements tout en allégeant les impôts<sup>251</sup> et en 1981, le chancelier explique ses décisions face à la crise en ces termes :

Mais je voudrais nous préserver nous aussi de l'erreur qui consiste à dire que nous pourrions, dans la situation actuelle, mener tout simplement une politique d'expansion de la demande à la Keynes. Elle aggraverait notre dépendance pétrolière, elle n'aiderait aucunement à résoudre nos problèmes structurels, par exemple, ceux de l'usine productrice de rails d'acier de Rheinhausen [...]. Et troisièmement, une politique générale d'expansion de la demande à la Keynes augmenterait encore notre déficit déjà élevé de compétitivité. Voici ce que nous ne pouvons pas faire : être obnubilé par le budget, ce qui aurait des conséquences déflationnistes ou penser uniquement à l'expansion de la demande, ce qui aurait des conséquences inflationnistes. Ce qui sera nécessaire [...] c'est de consacrer une part un peu plus importante de l'ensemble de notre produit intérieur brut à l'investissement.<sup>252</sup>

Par ailleurs, Helmut Schmidt, dont le premier but est d'atténuer le plus possible les effets de la crise et d'aider l'investissement, ne se départ jamais d'une culture de la stabilité propre au modèle allemand, que nous avons évoquée au niveau de la monnaie. Cela signifie aussi assurer une politique budgétaire et fiscale stricte, qui n'hypothèque pas le capital des générations suivantes.

Ainsi, le SPD, par sa tradition économique, la limite très claire de l'intervention du politique dans le domaine de l'économie qu'il défend mais aussi par son acceptation absolue de l'interdépendance des économies au niveau international, éprouve moins de difficulté à trouver sa place dans le projet d'intégration économique européen. A l'inverse, le PS, marqué par une culture économique dans laquelle l'Etat et le politique doivent aiguiller les décisions

---

<sup>250</sup> Au tournant entre 1973 et 1974, Helmut Schmidt rédige une analyse de la situation économique de la RFA et il explique en prenant le cas de l'entreprise VW : « *Le recul actuel d'exportations de véhicules de tourisme [...] correspond surtout à une baisse mondiale de la demande, due au prix du pétrole et à une réorientation du marché vers des véhicules plus petits. Les difficultés particulières de Volkswagen viennent de l'unilatéralité d'une politique des modèles et des débouchés qui dure depuis plus de vingt ans, politique qui a cependant été favorisée par une sous-évaluation temporaire du mark – même une dévaluation du mark n'aiderait qu'en partie Volkswagen, il faut que Wolfsburg change de cap et mise sur de nouveaux modèles et sur des lieux de production à l'étranger.* » Schmidt (Helmut), « *Der Politiker als Ökonom,* » in : Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, op.cit., 1975 ; p. 130

<sup>251</sup> Jahrbuch 1977-1979, op.cit. ; p.57

<sup>252</sup> Ausführungen von Helmut Schmidt vor der Fraktion, 26 juin 1981, Sozialdemokratischer Pressedients, n°124, 6 juillet 1981 ; Archives FES ; SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Aussenpolitik, dossier 18843, Helmut Schmidt 1981-82

des acteurs économiques, se heurte à la contrainte de l'interdépendance entre son économie et l'extérieur : convaincu qu'il pouvait mener une politique économique de relance par la consommation, il ne tient pas compte de l'état de son appareil productif et des conséquences sur la stabilité monétaire du pays. Rapidement, les dirigeants socialistes prennent leurs distances vis-à-vis de la doctrine et se plient à la contrainte extérieure.

L'intégration au marché commun européen induit une interdépendance des économies toujours plus forte qui a une conséquence sur la balance des paiements des Etats membres : l'ouverture des économies fait que la demande intérieure est reportée ou pas sur l'extérieur, entraînant déficit ou excédent et ayant des conséquences sur la valeur de la monnaie.

Le PS, après des aller-retours entre relance, stabilisation, rigueur et choix final du maintien dans le SME, suit la voie tracée par Léon Blum, qui après avoir rappelé le lien de nécessité entre démocratie politique, démocratie sociale et intégration dans un ordre européen, humain et universel, pressent l'articulation entre économie nationale et économie universelle qui toutes deux se soumettent à une loi commune. Il ajoute :

Il faut donc que la nation réformatrice accepte de devenir la partie d'un tout et de loger son action propre dans une action de caractère universel<sup>253</sup>

Léon Blum refuse ainsi l'autre solution possible qui conduirait à fermer ses communications avec le dehors. François Mitterrand suit cette ligne et impose le tournant politique de 1983 à la gauche de son parti, notamment le CERES, partisan d'une sortie du SME et d'un repli à l'intérieur des frontières nationales<sup>254</sup>.

Les outils économiques nationaux telles les politiques monétaire, budgétaire ou fiscale, instruments traditionnels au service d'un gouvernement pour influencer les acteurs économiques et pour compenser les déséquilibres du marché, se heurtent à l'imbrication de l'économie nationale dans un système d'interdépendances international très étroit. A ce titre, l'appartenance à la CEE limite la marge d'action d'un gouvernement, l'exemple le plus frappant étant le dilemme posé au gouvernement socialiste français entre continuer à mener sa contre-offensive nationale – le relance par la consommation – ou rester au sein du SME, garantie d'une certaine stabilité – et solidarité – monétaire. Cette contrainte européenne doit évidemment être nuancée par l'insertion de l'économie française dans un système de concurrence et d'échanges mondial : quand bien même la France n'aurait pas fait partie du

---

<sup>253</sup> Blum (Léon), *A l'échelle humaine*, cité par Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit. ; p.141-142

<sup>254</sup> Sur le débat au sein du parti entre les différents courants et notamment le CERES, cf. Partie IV, chapitre 7, point A « Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé » ; p.383- 404 du présent travail

SME, sa politique de relance aurait été bien difficile à mener au regard des obligations liées aux réactions de ses partenaires commerciaux et à la menace sur la valeur de sa monnaie, dont la dégradation aurait eu des conséquences immédiates sur les entreprises françaises et sur l'inflation.

Ainsi, les dirigeants SPD et PS, lorsqu'ils ont la responsabilité du pays, montrent un attachement sans cesse renouvelé à l'intégration économique européenne et s'affirment face aux débats internes de leur parti ou de leur gouvernement pour finalement imposer leur choix européen. Faisant cela, ils investissent alors toute leur énergie pour, dans le cadre de leur mandat, faire avancer l'intégration européenne et compléter le marché commun.



## **Chapitre 6 : Compléter le marché commun : réaliser l'intégration monétaire et renforcer les institutions européennes**

L'achèvement du marché commun, qui prendra la forme de l'objectif de « marché intérieur » formulé en vue de l'Acte unique, reste pendant les deux décennies étudiées le sujet de débat et de négociation principal pour les gouvernements PS et SPD au pouvoir. Dans ce cadre, ils tentent d'améliorer le fonctionnement du marché mais aussi de développer les politiques communes, sujet dont les résultats concrets sont minimes.

Parallèlement à l'approfondissement du marché commun, les Européens transforment l'espace de la CEE de façon notoire dans trois domaines : l'élargissement, synonyme d'une Communauté qui passe entre 1969 et 1986 de six à douze membres, l'intégration monétaire, qui voit les Etats membres tenter sans relâche d'organiser une cohésion et une solidarité monétaire pour répondre à l'effondrement du système monétaire mondial et enfin les réformes du fonctionnement institutionnel de la CEE, dont le point d'orgue est l'élection en 1979 du parlement européen au suffrage universel direct, signe pour le PS et le SPD d'une démocratisation tant attendue du système politique de la Communauté.

Nous différencions d'une part le processus d'élargissement, qui est un apport de l'extérieur puisque des Etats demandent à faire partie de la CEE et pour cela acceptent ses règles et son fonctionnement avant d'acter leur adhésion, et d'autre part les deux autres sujets, qui eux sont le fruit d'une volonté politique des Etats de renforcer les mécanismes d'intégration européenne. Partant nous laisserons de côté la question de l'élargissement, qui, même si elle s'accompagne de débats et de longues négociations<sup>1</sup>, ne transforme pas la nature de l'intégration.

Nous nous attacherons ainsi dans ce chapitre 6 à décrire l'action des gouvernements PS et SPD pour faire avancer le dossier des questions monétaires (point A) et de la démocratisation

---

<sup>1</sup> L'élargissement de 1973 au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark fait l'objet de plusieurs débats dont notamment un référendum en France – Référendum sur la ratification du traité d'adhésion aux Communautés européennes du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège et du Royaume-Uni du 23 avril 1972 –, lors duquel le PS, aux prises avec son allié communiste hostile à tout élargissement d'une part et prenant ce référendum comme une sanction de la politique du président Pompidou d'autre part, appelle ses électeurs à voter blanc. Par ailleurs, l'élargissement au Portugal et à l'Espagne fera l'objet de longues tractations et de réticences de la part de la France, qui craint pour son secteur agricole, mis en concurrence directe avec des produits portugais et espagnols moins chers. Cependant, l'engagement très ferme de F. Mitterrand en faveur de cette adhésion permettra de triompher de ces réticences. Cf. Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, op.cit. ; p.305-312 et Intervention de Roland Dumas lors du débat de la cinquième séance, « *Le fonctionnement des institutions, l'opinion et les forces politiques* », in : Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, Actes du colloque « Changer la vie, les années Mitterrand 1981-1984 » du 14-16 janvier 1999, éd. Perrin, Paris, 2001 ; p.778

des institutions (point B), deux domaines pour lesquels les dirigeants tentent de remodeler l'intégration européenne au-delà du marché unique.

## **A. Du « serpent monétaire » au SME : les prémices de l'UEM et le dessein d'une politique monétaire commune**

Comme la deuxième face d'une même pièce, la constitution d'un grand marché européen implique la nécessité d'une stabilité monétaire. En effet, l'union douanière et la hausse des échanges intra-européens ne peuvent bien fonctionner que si la valeur des monnaies est définie de manière stable et si des règles coopératives existent entre les Etats membres dans le domaine monétaire ; si les taux de change varient subitement et fréquemment, les acteurs économiques du marché en ressentent immédiatement les conséquences : leurs coûts de transaction augmentent et surtout ils doivent intégrer à leur prise de décision cette incertitude liée aux taux de changes. Sur un marché complètement intégré comme celui de la PAC, les Européens doivent trouver un moyen pour pallier au problème de fluctuation des monnaies ; lorsque les désordres monétaires ont atteint les devises européennes, les Etats membres et la Commission ont dû inventer, pour que le marché unifié agricole puisse fonctionner, le système des montants compensatoires, qui permet de compenser les pertes des agriculteurs exerçant dans les pays dont la monnaie est réévaluée. Ainsi, les désordres monétaires ont mis en danger la seule politique commune à visée sociale, le seul marché ayant des objectifs économiques et sociaux ; pour le sauver, il a fallu inventer le système excessivement complexe des MCM qui contraint chaque fois les Etats membres à une négociation marathon. En outre, la première phase du marché commun, terminée en 1968, concernait la circulation libre des marchandises ; mais le traité vise ultérieurement à l'établissement des quatre libertés : biens, personnes, services et capitaux. Le traité rappelle le but de libéralisation de la circulation des capitaux, condition inhérente à la réalisation d'un marché unique<sup>2</sup>. Dès que l'approfondissement de l'intégration concernera les services et surtout la liberté de circulation des capitaux, la nécessité d'une grande cohérence entre Etats membres sur les questions monétaires s'imposera. Au-delà, les décideurs politiques seront confrontés à la rigueur de la loi économique de Mundell<sup>3</sup> qui interdit la possibilité de bénéficier conjointement dans un espace de libre-échange des trois libertés suivantes : la liberté pour un Etat membre d'établir

---

<sup>2</sup> Traité de Rome, Troisième partie, titre II, art.106 et Traité de Rome, Deuxième partie, Titre III, chapitre 4, art 67-73

<sup>3</sup> Krugman (Paul), Obstfeld (Maurice), *Economie internationale*, op.cit. ; p.683-716

le taux de change fixe de sa monnaie, la liberté d'avoir une politique monétaire indépendante et la liberté de circulation des capitaux. La réussite d'une intégration par le marché, voie qui a été choisie par les fondateurs de la CEE, implique donc l'approfondissement d'un projet de convergence monétaire comme l'avaient remarqué les experts comme le professeur Robert Triffin qui imagine dès 1960 un projet par étapes d'Union monétaire européenne dotée d'une monnaie commune<sup>4</sup> ou Pierre Werner qui dès 1959 s'étonnait « *que l'intégration des politiques monétaires n'eût pas retenu davantage l'attention des fondateurs du marché commun* »<sup>5</sup>

Quelles étaient les dispositions du traité de Rome sur les questions monétaires ? Peu d'articles du traité y sont consacrés<sup>6</sup> et ils restent très généraux : ils rappellent que les Etats membres doivent agir « *en vue d'assurer l'équilibre de [leur] balance globale des paiements et de maintenir la confiance dans [leur] monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et la stabilité du niveau des prix* »<sup>7</sup>. Implicitement, on admet que chaque Etat conduira la politique monétaire et budgétaire que dictera la position de sa balance des paiements. En outre, les Etats membres devront coordonner leurs politiques économiques entre elles et les banques centrales se concerter. Pour favoriser la coordination des politiques monétaires, un Comité monétaire de caractère consultatif est mis en place ; il suit les situations monétaires des Etats, fait le lien entre le Conseil et la Commission et émet des recommandations<sup>8</sup>.

Enfin, il faut noter la notion « *d'intérêt commun* » et les prémices d'une entraide entre les Etats membres au niveau des questions monétaires : chaque Etat membre « *traite sa politique en matière de taux de change comme un problème d'intérêt commun* » et un « *concours mutuel* » est préconisé en cas de difficultés dans la balance des paiements d'un Etat. La Commission joue un rôle d'observateur des situations de chaque Etat et elle énonce des recommandations et c'est le Conseil qui accorde le concours mutuel<sup>9</sup>. Le concours mutuel comprend une « *action concertée auprès d'organisations internationales [...] des mesures pour éviter des détournements de trafic [pour le pays en difficulté] [...], l'octroi de crédits limités de la part d'autres Etats membres [...] des abaissements spéciaux de droits de douane*

---

<sup>4</sup> Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.203, 209-210

<sup>5</sup> Werner (Pierre), *Itinéraires luxembourgeois et européens : Evolutions et souvenirs 1945-1985*, tome 2, éd. saint Paul, Luxembourg, 1991, cité par Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.201

<sup>6</sup> La troisième partie du traité de Rome, consacrée à « La politique de la Communauté », détaille dans son titre II dédié à « La politique économique » les dispositions concernant la balance des paiements aux articles 104 à 109.

<sup>7</sup> Traité de Rome, Troisième partie, titre II, art. 104.

<sup>8</sup> Ibid ; art.105

<sup>9</sup> Celui-ci, sur recommandation de la Commission, statue à la majorité qualifiée et « *arrête les directives ou décisions fixant ses conditions et modalités* ». Traité de Rome, Troisième partie, titre II, art. 108

ou d'élargissements de contingents »<sup>10</sup>. En cas de crise imprévue, l'Etat concerné peut prendre des mesures de sauvegarde.

Si l'élément de « concours mutuel » porte en lui le germe d'une future coopération plus étroite entre les Etats membres en matière monétaire, le traité de Rome ne donne pas d'indications précises ou de feuille de route concrète sur les questions de convergence monétaire. Cette absence de directions claires peut s'expliquer par deux facteurs : le traité de Rome qui règle encore l'intégration européenne dans les années 1970 et 1980 a été rédigé lors d'une période de stabilité monétaire mondiale, au moment où les règles définies par le système de Bretton Woods paraissaient fonctionner<sup>11</sup> ; l'importance des questions monétaires n'apparaissait donc pas comme un sujet brûlant. Par ailleurs, les rédacteurs du traité, comme nous l'avons vu plus haut<sup>12</sup>, ne désirent pas s'engager trop avant sur tous les détails précis du marché commun mais veulent réaliser un cadre général pour une intégration économique qui déciderait par la suite de sa forme précise. Il s'agit de « *satisfaire les conceptions de chaque Etat membre en restant vague* »<sup>13</sup>. Cependant, certains des rédacteurs du traité de Rome, comme Pierre Uri par exemple, sont très conscients de la direction qui sera prise avec la création du marché commun. Il écrit en 1955 :

Le développement d'une convertibilité, au moins entre Etats membres, jusqu'à l'instauration d'une monnaie unique, doit être poursuivi parallèlement avec la création du marché commun<sup>14</sup>

La Commission européenne, consciente du problème, tente de faire avancer ces questions de coordination en matière monétaire<sup>15</sup> mais elle ne sera pas suivie. Un autre rédacteur du traité de Rome, Hans von der Groeben, a expliqué les raisons de cet insuccès<sup>16</sup> : pour analyser l'échec d'une politique conjoncturelle concertée et celui d'une politique monétaire

---

<sup>10</sup> Ibid, art.108

<sup>11</sup> Robert Triffin avait pointé – dans ses deux ouvrages majeurs : *Europe and the Money muddle*, écrit en 1957 et *Gold and the Dollar Crisis*, écrit en 1960, les insuffisances du système de Bretton Woods fondé sur deux monnaies : le dollar et la livre sterling dont il analyse les faiblesses à venir ; il enjoint les dirigeants européens à conquérir une autonomie monétaire qui ne pourrait que renforcer l'Europe et le système monétaire international.

<sup>12</sup> Cf. Partie I, chapitre 1, point C « L'intégration économique européenne : une entreprise libérale ? » ; p.75-91 du présent travail.

<sup>13</sup> Ypersele (Jacques van), Koeune (Jean-Claude), *Le système monétaire européen. Origines, fonctionnement et perspectives*, éd. Commission des Communautés européennes, coll. Perspectives européennes, Luxembourg, 1989 ; p.36

<sup>14</sup> Uri (Pierre), « *Note sur l'intégration économique générale* », juillet 1955 ; in : Uri (Pierre), *Fragments de politique économique. Les libertés de la fonction publique. Les servitudes de la dispersion*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1989 ; p.204-227

<sup>15</sup> Elle rédige notamment un « *Mémoire sur le programme d'action de la deuxième étape du marché commun* » le 24 octobre 1962 dans lequel elle fixe toute une série d'objectifs comme la stabilité des taux de change ou la création d'un fonds européen de réserves monétaires. Elle propose de créer trois Comités : le Comité des Gouverneurs des Banques centrales, celui des politiques budgétaires et le Comité de politique économique à moyen terme. Cf. Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.211-215

<sup>16</sup> Groeben (Hans von der), *Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966*, op.cit. ; p.232-240

coordonnée, l'auteur met en avant les chocs auxquels était exposé le système monétaire mondial, les différences de conceptions nationales de l'économie, la volonté des gouvernements de définir en toute indépendance le cours de leur politique économique et leur volonté de rester maître du rythme de l'intégration en ne dépassant pas les transferts de souveraineté déjà conférés par le traité de Rome.

Jusqu'à la fin des années 1960, les questions monétaires restent à l'arrière-plan, la stabilité étant assurée depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale par le système de Bretton Woods, qui impose des taux de change fixes – mais ajustables – organisés autour du dollar qui lui est défini par rapport à l'or. Mais les Etats-Unis cessent peu à peu de respecter les règles du système monétaire international ; plusieurs facteurs déséquilibrent profondément leur balance des paiements, comme le financement de la guerre du Viêtnam, l'exportation de capitaux américains ou les simples déficits commerciaux et le cadre stable de Bretton Woods vacille dans la deuxième moitié des années 1960. Le 15 août 1971, les Etats-Unis suspendent la convertibilité du dollar en or et signent ainsi l'effondrement du système monétaire international. Concomitamment, les situations économiques dans les pays européens évoluent à partir du début des années 1970, marquées par la crise pétrolière ; les taux d'inflation des pays de la CEE divergent. Si, dès les années 1960, le système était déséquilibré par les masses d'eurodollars qui échappaient au contrôle des banques centrales nationales, à partir de 1974, les pétrodollars sont une nouvelle source de déséquilibre<sup>17</sup>.

Le début de notre période coïncide ainsi, pour les Européens, avec la prise de conscience – provoquée par une série de facteurs extérieurs – d'une nécessaire action dans le domaine monétaire. Karl Schiller, alors ministre SPD de l'Economie et des Finances du gouvernement Brandt, exprime bien ces nouveaux enjeux, lors d'un discours en janvier 1972 :

La politique monétaire dans notre monde moderne doit s'affranchir des contingences de la balance des paiements américaine et aussi de l'ampleur du déficit de la balance des paiements américain. En un mot : il faut remplacer peu à peu un système monétaire international monostructuré par un système multinational [...] Dans cette évolution que je tiens pour inéluctable, l'Europe doit prendre une responsabilité particulière et un rôle éminent. L'Europe peut, dans ce processus d'une réorganisation, accélérer, ralentir ou même arrêter le cours des événements, selon, d'une part, sa capacité à stimuler ou à retarder et selon, d'autre part, sa capacité à mener une politique unitaire ou désunie.<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> Les pétrodollars sont les avoirs libellés en dollars détenus par les pays exportateurs de pétrole. Ceux-ci, après le premier choc pétrolier, détiennent des avoirs considérables. Les banques américaines et britanniques déploieront une activité considérable et demanderont à leur gouvernement une politique monétaire adaptée afin que ces avoirs soient déposés sur leurs comptes. Ces flux de pétrodollars jouent un rôle important dans les dérèglements monétaires.

<sup>18</sup> Erklärung von Karl Schiller vor dem Bundestag über die internationale Währungskrise, 19 janvier 1972, Bonn ; in : Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung, Deutscher Bundesverlag, 20 janvier 1972, Nr 8, Bonn ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

Entre 1969 et 1986, l'intégration monétaire de la zone CEE est à l'ordre du jour de toutes les rencontres entre dirigeants et les initiatives de la Commission et des Etats membres se succèdent pour donner corps à une politique monétaire commune, synonyme de stabilité entre les membres de la CEE et condition au fonctionnement du marché européen.

Le SPD place ce thème au centre de sa réflexion et de son action gouvernementale pendant les années 1970 et nous verrons comment Helmut Schmidt s'approprie à la fin des années 1970 le projet du Système monétaire européen et participe à sa mise en place, dépassant ainsi certaines réticences allemandes à lier trop fortement sa monnaie à celles de ses partenaires européens. En France, la politique économique des socialistes bute très vite sur les questions de la valeur de la monnaie et le président François Mitterrand décidera d'engager son pays sur la voie de l'intégration monétaire européenne, allant à l'encontre d'une frange de son propre parti.

### ***Le SPD et les questions monétaires : un engagement européen qui s'affirme***

Le thème de l'intégration monétaire est évoqué dans tous les textes et prises de position du SPD sur la CEE et le discours officiel tenu par le parti sur cette question est très engagé : conscient de la corrélation inéluctable entre la création d'un grand marché et la réalisation d'une stabilité, mais aussi d'une solidarité monétaire entre les Etats de la CEE, le SPD fixe l'union monétaire comme un but ultime de l'intégration européenne.

L'union monétaire est considérée comme un aboutissement de l'union économique : son but à long terme doit être la création d'une véritable monnaie européenne qui remplirait les fonctions d'unité de compte, qui serait un moyen de transaction et une réserve de valeur ; par ailleurs, l'union monétaire aurait une ambition de solidarité entre ses membres en mettant en place des mécanismes d'intervention et de coordination entre les banques centrales pour que celles-ci aident une monnaie en difficulté. Pour le SPD, cette intégration économique et monétaire impliquerait obligatoirement une intégration politique ; là se trouve la grande cohérence du discours du SPD : il ne peut y avoir d'union économique et monétaire sans de réels transferts de souveraineté du niveau national au niveau européen, créant ainsi des cadres décisionnels européens pour régler ces questions.

Mais comment transposer en pratique ces projets très ambitieux ? Quels choix ont été édictés par les responsables sociaux-démocrates au pouvoir pour faire avancer le dossier de l'intégration monétaire ? Quelles ont été les hésitations et les convictions des dirigeants SPD entre 1969 et 1982 ?

Le SPD accède au pouvoir au moment où vacille la stabilité monétaire qui avait marqué le monde occidental de l'après-guerre et qui dépendait en grande partie de la volonté des Etats-Unis ; alors que les Etats membres de la CEE tentent de mettre en place une nouvelle stabilité et solidarité intra-européennes en matière monétaire, la situation économique se dégrade, notamment suite à la crise des matières premières. Les dirigeants SPD au pouvoir tentent de répondre à toutes ces difficultés et inlassablement, ils essaient d'élaborer des compromis pour faire progresser l'intégration européenne, dont ils ne doutent pas qu'elle passera par un règlement de la question monétaire.

Nous étudierons dans un premier temps les années 1969 à 1978 qui sont marquées par un tâtonnement des responsables politiques allemands pris en tenaille entre certaines réticences à s'engager plus avant dans une intégration monétaire dont les règles ne leur semblent pas satisfaisantes, et la nécessité d'approfondir la cohésion monétaire au sein du grand marché. Ensuite, nous nous intéresserons à la mise en place du Système monétaire européen, en faveur duquel le chancelier allemand s'engagera entièrement, et qui ouvre la voie vers une vraie Union économique et monétaire.

- Les désordres monétaires et les premières tentatives d'intégration monétaire : la position du SPD entre 1969 et 1977

Robert Marjolin, commissaire européen, écrit dès octobre 1959 à propos de la réalisation du marché commun que les conséquences de politiques économiques « *différentes voire contradictoires* », de « *crises inflationnistes ou déflationnistes* » ou de « *profondes modifications des taux de change entre les pays de la Communauté sont de nature à mettre en péril l'œuvre en cours de rapide réalisation* »<sup>19</sup>. La Commission présente donc tout au long des années 1960 des programmes d'action<sup>20</sup> qui posent la question de la coordination des décisions monétaires et du fonctionnement de l'union économique si la fixité des taux de change n'est pas assurée. Nourries par les travaux du Comité des gouverneurs des banques centrales des Etats, créé en 1964 par une décision du Conseil ECOFIN, les propositions de la Commission s'organisent autour de trois grandes idées : coordonner les politiques monétaires – en instaurant par exemple un organe central de coordination –, assurer la stabilité des taux

---

<sup>19</sup> Marjolin (Robert), « *Pour une politique commune* », exposé au Conseil économique et social, Revue du marché commun, octobre 1959 ; p.393 in : Dumoulin (Michel) (dir), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, op. cit. ; p.407

<sup>20</sup> Voir notamment : « Mémoire de la Commission sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape », 24 octobre 1962, la communication « Initiative 1964 », 30 septembre 1964 ou encore le « Mémoire sur l'action de la Communauté dans le domaine monétaire » de février 1968.

de change et créer un fonds de réserves monétaires pour venir en aide aux monnaies fragilisées des partenaires.

En février 1969, la Commission publie un Mémoire sur la coordination des politiques économiques et sur la coopération monétaire au sein de la Communauté<sup>21</sup> qui donnera le signal pour une action concrète des Etats membres sur ce sujet. Le texte insiste tout d'abord sur la nécessaire convergence des politiques économiques nationales ; les pays membres doivent se concerter pour établir leurs objectifs « *qui ont trait au taux de croissance de la production et de l'emploi, à l'évolution des prix, au solde des paiements courants et au solde de la balance globale des paiements* »<sup>22</sup> ; les politiques économiques à court et à moyen terme doivent être coordonnées, notamment par des procédures communautaires de consultation entre les Etats membres au sein des Comités<sup>23</sup> – le Comité monétaire, par exemple, consacrera « *le premier point de son ordre du jour [...] à un échange de vues sur les problèmes et les perspectives en matière de politique monétaire et économique* »<sup>24</sup>.

Dans un deuxième temps, le mémoire prévoit la mise en place d'un « *mécanisme de coopération monétaire jouant dans le cadre d'objectifs de politique économique à moyen et court terme définis en commun* »<sup>25</sup> ; chaque pays participant mettrait à la disposition des autres un montant de ressources, sorte de fonds de réserve commun et, par simple appel, un pays pourrait déclencher la mise en œuvre du système. Ces propositions de la Commission reprennent l'idée de secours mutuel pour défendre les monnaies de l'espace économique européen.

Le Conseil suit les recommandations de la Commission et lors de la conférence de La Haye en décembre 1969, au cours de laquelle W. Brandt joue un rôle décisif<sup>26</sup>, les Etats membres actent « *un plan par étapes [qui] sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire* »<sup>27</sup>. Le communiqué final reprend les idées de convergence des politiques économiques et de la création d'un Fonds de réserve européen ; à terme, les responsables visent une politique économique et monétaire commune. Le 6 mars

---

<sup>21</sup> Commission européenne, « Mémoire sur la coordination des politiques économiques et sur la coopération monétaire au sein de la Communauté », 12 février 1969, op.cit. ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu). Ce mémoire est aussi appelé « plan Barre ».

<sup>22</sup> Ibid ; p.8

<sup>23</sup> Comme par exemple le Comité monétaire, le Comité de politique conjoncturelle, le Comité de politique budgétaire ou le Comité des Gouverneurs des Banques centrales.

<sup>24</sup> Commission européenne, « Mémoire sur la coordination des politiques économiques et sur la coopération monétaire au sein de la Communauté », 12 février 1969, op.cit. ; p.10

<sup>25</sup> Ibid ; p.9

<sup>26</sup> Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit. ; p.102-105

<sup>27</sup> Communiqué final du sommet de la Haye, 2 décembre 1969, Bulletin des Communautés européennes, janvier 1970, n°1, Luxembourg ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu) ; p.3



1970, un groupe d'experts présidé par Pierre Werner, président et ministres des finances du gouvernement luxembourgeois, est chargé par le Conseil de dessiner précisément les contours de la future UEM et d'en établir le calendrier et les étapes<sup>28</sup>.

Si le rapport Werner, rendu en octobre 1970<sup>29</sup>, revient sur les buts à long terme de l'UEM – une convertibilité totale des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des taux de change, des rapports de parités immuables, une politique monétaire centralisée et des politiques budgétaires décidées au niveau communautaire mais aussi un système de fonds de réserve commun aux banques centrales –, il élabore aussi, en reprenant les données du Mémoire de 1969, une feuille de route pour les premières étapes. Dès la première étape, le texte rappelle l'importance de la coordination des politiques économiques – budgétaire, fiscale, des marchés financiers – assurée par une consultation régulière entre Etats membres, la définition d'objectifs quantitatifs à moyen terme et un rôle accru des différents comités communautaires pour aiguiller les décisions des Etats membres. Lors de ce premier pas vers l'union monétaire, le rapport préconise :

les banques centrales sont invitées à limiter, dès le début de la première étape et à titre expérimental, les fluctuations des cours entre les monnaies communautaires à l'intérieur de marges plus étroites que celles résultant de l'application des marges en vigueur sur le dollar.<sup>30</sup>

Au cours de la deuxième étape, l'action vers l'UEM devra s'accélérer et outre une coordination toujours plus étroite des politiques économiques, cette étape mettra l'accent sur l'« *intégration des marchés financiers et [l']élimination progressive des fluctuations de changes entre monnaies communautaires* »<sup>31</sup>. Parallèlement à ce rapprochement entre les monnaies, le rapport prévoit :

le renforcement des liens intracommunautaires en matière monétaire [qui] devra se traduire aussitôt que possible par l'instauration d'un Fonds européen de coopération monétaire préfigurant le système communautaire des banques centrales de l'étape finale.<sup>32</sup>

Le Conseil s'inspire du plan Werner en février 1971 pour mettre en place les premiers objectifs à atteindre : la limitation des marges de fluctuation entre monnaies européennes et la constitution d'un Fonds européen de coopération monétaire<sup>33</sup>. Alors que les chefs de gouvernements se sont accordés sur les prémices d'une organisation monétaire, la situation

---

<sup>28</sup> Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, op.cit ; p.188-189

<sup>29</sup> Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la Communauté, « Rapport Werner », Conseil-Commission des Communautés européennes, Supplément au Bulletin 11 des Communautés européennes, Luxembourg, 8 octobre 1970 ; [www.ec.europa.eu](http://www.ec.europa.eu)

<sup>30</sup> Ibid ; p.30

<sup>31</sup> Ibid ; p.30

<sup>32</sup> Ibid, p.30-31

<sup>33</sup> Décision du Conseil des ministres européens du 9 février 1971, in Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, op.cit. ; p.189-90 ; Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.227

monétaire internationale s'aggrave : le marché des eurodollars prend des proportions de plus en plus incontrôlables<sup>34</sup>, le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis se creuse et suite à ces remous autour du dollar, le mark devient une valeur refuge et s'apprécie<sup>35</sup>. Quelques mois après que les membres de la CEE eurent décidé d'organiser un système commun de stabilité et de solidarité monétaire commun, l'Allemagne et les Pays-Bas sont autorisés en mai à laisser flotter leurs monnaies ; le mark se revalorise « *dans des proportions de 5 à 10 %, soit une augmentation de l'écart entre les monnaies de la CEE représentant 20 à 30 fois plus que la diminution de l'écart que les gouvernements se proposaient de réaliser* »<sup>36</sup>. La fin du système de changes fixes annoncé par le président Nixon en août 1971 finit de dérégler les marchés monétaires : le régime du flottement des monnaies est instauré. A partir de ce moment, les Etats membres agissent sans se préoccuper de leurs partenaires, suivant une situation monétaire internationale chaotique<sup>37</sup>. Le dollar reste la monnaie de référence, même s'il n'est plus convertible en or et on établit un cours pivot du dollar autour duquel les autres monnaies peuvent fluctuer avec une marge de 2,25% au-dessus et au-dessous, soit un écart maximal de 4,5 % au total. Les fluctuations des monnaies européennes augmentent donc de

---

<sup>34</sup> Dans un article de *Vorwärts*, publié le 10 janvier 1974, le ministre des Finances SPD, Alex Möller explique la menace permanente exercée sur les monnaies par le marché des eurodollars. Celui-ci échappe aux autorités monétaires ; c'est un marché spéculatif. Le ministre explique : « *Il est pour moi inacceptable que la création monétaire soit aussi, par le biais du placement de réserves monétaires des banques centrales sur le marché des Eurodollars et ce pour des raisons de rentabilité, une source d'inflation. [...] Ce procédé ne peut pas s'accorder avec mon éthique de la stabilité monétaire.* » Une autre source d'instabilité monétaire vient de l'activité des firmes multinationales américaines qui peuvent déplacer leurs flux de trésorerie entre Europe et Etats-Unis au gré des taux plus ou moins favorables.

<sup>35</sup> Entre 1969 et 1979, le mark s'apprécie fortement par rapport au dollar : un dollar valait 4 marks en 1969 et n'en vaut plus qu'1, 80 en 1979, sa valeur a été divisée par deux. Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p. 261

<sup>36</sup> Albert (Michel), « *La désunion monétaire européenne* », *Revue française de science politique*, n°2, vol.22, Paris, 1972 ; p.382-390 ; p.384

<sup>37</sup> J. van Ypersele et J.-C. Koeune, dans leur étude sur les origines et le fonctionnement du SME ont bien décrit ces difficultés. Ils critiquent le système des changes flottants, expliquant que « *l'expérience pratique de flottement généralisé parmi les grandes monnaies n'a pas été très satisfaisante et n'a pas réussi à établir une fois pour toutes la supériorité de ce système.* » Un peu plus loin, les auteurs, reprenant les mots d'Henry Wallich, reviennent sur les conséquences de ce système de taux de change : « *La promesse d'ajustement rapide des déséquilibres de paiements par des variations du taux de change n'a pas été accomplie, peut-être précisément parce que la facilité même avec laquelle les taux de change pouvaient être modifiés a diminué la pression politique pour que l'on adopte en même temps les politiques budgétaires et monétaires appropriées.* » Les auteurs concluent qu'« *en régime de change flexible, l'existence de mouvements internationaux de capital à court terme rendra difficile pour un pays la tâche de contrôle d'un processus inflationniste qui, en régime de change fixe, serait à tout le moins soumis à la discipline que donne la contrainte de balance des paiements. Par conséquent, la prétendue liberté de poursuivre une politique plus expansionniste que les pays partenaires sous la protection illusoire d'un taux de change flexible peut rapidement devenir un enchaînement qu'on ne maîtrise plus.* » in : Ypersele (Jacques van), Koeune (Jean-Claude), *Le système monétaire européen. Origines, fonctionnement et perspectives*, op.cit. ; p.28 et 31

façon significative et cela met en péril la cohésion du marché commun<sup>38</sup> et surtout les politiques communes comme la PAC.

Soucieux de renforcer la cohésion monétaire au sein d'un système monétaire international dérégulé et de protéger leurs échanges commerciaux, les Etats membres de la CEE entérinent en octobre 1972 lors du Sommet de Paris la proposition d'un « serpent monétaire européen » décidée par l'Accord de Bâle<sup>39</sup> passé entre les banques centrales européennes en avril 1972. Au sein de ce nouveau mécanisme de coopération monétaire intra-européen, les fluctuations des monnaies sont réduites à plus ou moins 2,25 % par rapport au dollar, qui reste le pivot du système, mais entre monnaies du serpent, l'écart d'une fluctuation ne peut dépasser 2,25 % ; les monnaies fluctuent donc ensemble autour du dollar<sup>40</sup>. Dès qu'une monnaie est menacée d'une fluctuation trop grande, les banques centrales de ses partenaires interviennent sur les marchés des changes – les pays à monnaie forte achètent de la monnaie faible ou prêtent au pays en difficulté –, le Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) sera créé à cet effet.

Or le système monétaire international reste très instable et la spéculation contre le dollar rend difficile le maintien des monnaies européennes dans le serpent monétaire. Le choc pétrolier de 1973 finira de briser les tentatives de cohésion monétaire du serpent européen : face à la violence du choc économique créé par l'augmentation des prix du pétrole, les pays européens réagissent en ordre dispersé. Entre 1973 et 1976 et malgré des efforts pour créer de la cohésion et de la stabilité – le FECOM est mis en place en avril 1973, plusieurs membres du serpent sont obligés de sortir du mécanisme commun pour laisser flotter leur monnaie – l'Italie en 1973 ou la France en 1974 par exemple. Chaque Etat membre tente de répondre à la crise avec les outils qui lui paraissent adéquats et les politiques économiques divergent – les uns décident d'une politique de relance tandis que les autres choisissent l'austérité. La deuxième étape du plan Werner ne verra donc pas le jour<sup>41</sup> et c'est Helmut Schmidt et Valéry

---

<sup>38</sup> J. van Ypersele et J.-C. Koeune expliquent que « *la motivation économique fondamentale de la création du SME a été [...] l'insatisfaction provoquée par l'expérience des changes flottants et la conviction que cette situation monétaire était néfaste pour l'intégration européenne, tout en affectant défavorablement la croissance et l'emploi en Europe. [...] l'objectif premier du SME est donc de favoriser l'intégration économique européenne et d'améliorer durablement les performances de croissance et d'emploi dans le Communauté au moyen d'une plus grande stabilité des taux de change et de la convergence vers la stabilité interne dans chacun des pays membres que cela implique.* » Ibid ; p.33

<sup>39</sup> Alors que les accords de Washington (*Smithsonian Agreement*) ont fixé fin 1971 de nouvelles parités entre le dollar et les monnaies européennes, l'Accord de Bâle met en place un système européen qui réduit encore les marges de fluctuations entre monnaies européennes, à l'intérieur du « tunnel monétaire » autour du dollar.

<sup>40</sup> Voir les schémas très clairs in : Yvars (Bernard), *Economie européenne*, op.cit. ; p.302 ; Reder (Dominique), *Economie européenne*, éd. Hachette, coll. Les fondamentaux, Paris, 1999 ; p.89

<sup>41</sup> A ce sujet, A. Wilkens explique : « *Ce dernier épisode ne faisait que reproduire un scénario bien connu : le dessein politique ne cadrait pas avec les avancées réelles en matière économique et monétaire [...] néanmoins*

Giscard d'Estaing, suivant les recommandations de la Commission qui reprendront la main à la fin des années 1970 pour recréer un nouveau système monétaire européen.

Entre 1969 et 1977, le SPD gouverne<sup>42</sup> et doit arbitrer entre les intérêts nationaux allemands et son engagement européen ; or, en matière monétaire, certains aspects de l'intégration posent des difficultés au SPD, dont les conceptions diffèrent de celles de ses partenaires européens. Le SPD, par son histoire et son évolution au sein de la société allemande, a une vision du lien entre les sphères économique et monétaire qualifiée d'« économiste » : en effet, pour les dirigeants allemands, la monnaie ne peut être indépendante de l'économie d'un pays, elle doit être le reflet de la situation économique de celui-ci. Partant, avant de s'engager dans une intégration monétaire, il est primordial que les politiques économiques aient été sérieusement et durablement coordonnées et qu'elles possèdent les mêmes objectifs. Contrairement aux « monétaristes »<sup>43</sup> – représentés au sein de la CEE par les Français, les Belges et les Luxembourgeois – qui partent du principe qu'une intégration monétaire peut précéder l'intégration économique et favoriser cette dernière en obligeant peu à peu les pays membres de l'ensemble monétaire à adapter leurs décisions de politique économique, le SPD, « économiste », refuse ce schéma et se bat entre 1969 et 1977 pour qu'une coordination contraignante des différentes politiques économiques ait lieu en amont.

Lorsque Karl Schiller, alors ministre de l'Economie, présente un Mémoire aux partenaires européens en février 1970, l'harmonisation des politiques économiques a la priorité absolue : la première étape vers l'UEM réside dans la coordination étroite des orientations économiques des pays – notamment en politique budgétaire ou du crédit – ; l'introduction de parités fixes ou la création d'un comité européen des banques centrales interviendront plus tard<sup>44</sup>. Un an plus tard, Karl Schiller expose à nouveau la ligne de négociation du gouvernement allemand pour laquelle « *des obligations exprimées uniquement*

---

[...] la période 1970-74 peut être interprétée comme celle d'un apprentissage difficile en matière monétaire dans des conditions particulièrement chaotiques [...]. L'objectif plus réaliste de la création d'une zone de stabilité monétaire en Europe était désormais inscrit parmi les priorités de l'ère suivante. » in : Wilkens (Andreas), « Relance et réalités. Willy Brandt, la politique européenne et les institutions communautaires », in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, op.cit ; p.401

<sup>42</sup> Le SPD occupe, dès 1966, dans le gouvernement de grande coalition, le ministère de l'Economie avec Karl Schiller. Celui-ci introduit de nombreuses réformes dans l'économie : le pilotage global, la planification financière à moyen terme, la loi de stabilité de 1967 et l'action concertée entre les partenaires sociaux. Dönhoff (Marion Gräfin), *Deutschland, deine Kanzler. Die Geschichte der Bundesrepublik 1949-1999*, op.cit. ; p.184-185

<sup>43</sup> Les termes de « monétariste » et « économiste » sont employés ici dans une acception particulière : les Français, par leurs habitudes colbertistes et dirigistes sont habitués à voir l'Etat user librement de la monnaie ; les Allemands, traumatisés par l'inflation, ont un respect absolu de la valeur de la monnaie ; d'ailleurs, ils confient la valeur de la monnaie à une instance indépendante, la Bundesbank. Schématiquement, les « monétaristes » pensent qu'une volonté politique peut agir sur la monnaie ; les « économistes » s'y refusent, car pour eux la monnaie est une conséquence des grandeurs économiques. Ce débat lié à la construction de la monnaie européenne n'a rien à voir avec le courant monétariste incarné par Milton Friedmann.

<sup>44</sup> Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, op.cit ; p.245-246

*en termes de politique monétaire sans contreparties en termes de politique économique [se révéleraient] bien vite comme un échec dans la politique visant à la stabilité* »<sup>45</sup>. Le plan Werner ou les déclarations des sommets ou réunions des chefs de gouvernements européens expriment alors ce souci allemand d'assurer d'abord l'harmonisation des politiques économiques avant de lancer l'intégration monétaire<sup>46</sup>. Jusqu'à la fin de cette période pendant laquelle les Etats membres de la CEE s'essaient à leurs premières tentatives pour instaurer une cohésion monétaire européenne, le SPD ne se départ pas de cette règle qui veut assurer la cohésion économique avant celle des outils monétaires. La réaction du gouvernement SPD au rapport Tindemans, rendu fin décembre 1975 et qui propose un renforcement des mécanismes du serpent monétaire, reste sur cette ligne :

Les idées de Tindemans en matière de politique monétaire vont plus loin, à savoir : développement et automaticité de l'aide à court et moyen terme , renforcement de la capacité d'action et de la force de frappe du fonds européen de coopération des politiques monétaires [...] communautarisation d'une partie des réserves monétaires, suppression progressive des restrictions encore existantes de la circulation des capitaux, tout cela ne semble acceptable que si des progrès harmonieux dignes de ce nom sont faits en même temps dans le domaine de la politique économique.<sup>47</sup>

Par ailleurs, les chefs de gouvernement allemands font montre d'une grande prudence lorsqu'ils évoquent la construction d'une intégration monétaire. Helmut Schmidt, lors de sa Déclaration de gouvernement en 1974<sup>48</sup>, rappelle que « *la prospérité [de la RFA] dépend aussi de la capacité de bon fonctionnement et de la persistance de la Communauté* » mais il insiste au paragraphe suivant sur les buts « *ambitieux, très ambitieux* » que se sont fixés les Etats membres lors des sommets à La Haye en 1969 et à Paris en 1972. Evidemment l'engagement de la RFA dans le projet européen, qui comporte un volet de solidarité très fort, ne faiblira pas mais devant les difficultés économiques des membres de la CEE et leurs réponses très différentes à la crise, le nouveau chancelier explique prudemment que :

---

<sup>45</sup> Ibid ; p.250

<sup>46</sup> La Déclaration du sommet de Paris du 21 octobre 1972 par exemple, laisse place à un long développement sur les étapes vers l'UEM, et l'instauration dans un premier temps de parités fixes mais ajustables et de mécanismes de défense et de soutien mutuel entre les monnaies. Les caractéristiques du futur Fonds européen de coopération monétaire y sont détaillées. Mais un des points de l'argumentation rappelle « *la nécessité de coordonner plus étroitement les politiques économiques de la Communauté et, à cette fin, d'instaurer les procédures communautaires plus efficaces* ». in : Déclaration du Sommet de Paris, 19-21 octobre 1972, Bulletin des Communautés européennes, octobre 1972, op.cit. ; p.4

<sup>47</sup> Stellungnahme der Bundesregierung zum Tindemans-Bericht über die Europäische Union, 3 mars 1976, Deutscher Bundestag, 7. Wahlperiode, Drucksache 7/4969 ; Archives FES, SPD-Fraktion im deutschen Bundestag, 7. Wahlperiode 1972-1976, Arbeitskreis I, Außen- und Sicherheitspolitik, dossier 2/BTFG001521 ; p.39

<sup>48</sup> Bundeskanzler Schmidt, „*Kontinuität und Konzentration*“ - Regierungserklärung vom 17. Mai 1974 im Deutschen Bundestag, op.cit.

Dans les conditions qui règnent dans la Communauté européenne, que nous considérons sans illusions, nous devons examiner avec nos partenaires, comment nous pouvons atteindre les objectifs fixés jusque-là pour l'union économique et monétaire.<sup>49</sup>

Au-delà de ce débat sur des principes généraux, la position du SPD révèle un certain nombre d'hésitations voire de résistances sur certains points précis. Un paramètre de l'intégration monétaire inquiète particulièrement les gouvernements allemands : la question de l'inflation c'est-à-dire la stabilité des prix. Après avoir expliqué l'interdépendance toujours croissante entre les économies et la limitation de la marge de manœuvre des Etats en terme de politique monétaire, le SPD explique sa crainte principale pour les années 1970-1972 :

L'important est ici pour le SPD que l'Europe ne devienne pas une communauté qui tolère l'inflation : le gouvernement fédéral s'engage pour que cette culture de la stabilité devienne plus importante chez nos voisins aussi<sup>50</sup>

La lutte contre l'inflation et pour la stabilité reste la priorité des gouvernements allemands et le SPD ne déroge pas à la règle. Il défend cette culture de la stabilité<sup>51</sup> et partage les craintes des dirigeants politiques allemands face à une situation inflationniste ; guidé par les principes de l'ordolibéralisme, le SPD, lorsqu'il gouverne, reste très attaché à l'indépendance de la banque centrale ; celle-ci a pour mission prioritaire la sauvegarde de la valeur de la monnaie et donc la lutte contre l'inflation. Ceci peut parfois conduire la banque centrale à hausser son taux d'intérêt, pénalisant temporairement la création monétaire et l'activité économique. Le SPD s'y soumet. Ce souci de la stabilité des prix et du contrôle de la situation économique des partenaires européens qui doivent faire les réformes pour adapter leur appareil de production se retrouve dans les textes européens ; le sommet de Paris en 1972 rappelle que « *dans la conjoncture actuelle [les chefs d'Etat ou de gouvernements] estiment qu'un caractère prioritaire doit être attaché à la lutte contre l'inflation et pour le retour à la stabilité des prix* »<sup>52</sup>. Le SPD est soucieux de la cohésion monétaire, il est préoccupé par la dérive inflationniste de certains de ses partenaires et il craint l'inflation importée<sup>53</sup>. Si les dirigeants allemands ont soutenu le FECOM et ses mécanismes de solidarité, ils sont quand même

---

<sup>49</sup> Ibid.

<sup>50</sup> SPD, Jahrbuch der SPD 1970-1972, op.cit.; p.62

<sup>51</sup> Le premier point de la déclaration de Karl Schiller, le 11 mai 1971, insiste sur le fait que « *la tendance inflationniste internationale ne saurait être une valeur de référence pour la RFA* » in : Erklärung von Karl Schiller, 11 mai 1971, Bundesminister für Wirtschaft, in : Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung, n°71, 12.05.1971 ; p.2 ; in : [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>52</sup> Déclaration du Sommet de Paris, 19-21 octobre 1972, Bulletin des Communautés européennes, octobre 1972, op.cit. ; p.4

<sup>53</sup> Les biens importés par l'Allemagne dont les prix subissent une inflation créent une pression inflationniste en Allemagne ou une « inflation importée ». Celle-ci est combattue si le mark est réévalué ; ainsi est annulé l'effet inflationniste des prix des biens importés. Karl Schiller explique la pression inflationniste subie par l'Allemagne : « *Mais un pays aux frontières ouvertes, avec une libre circulation frontalière des capitaux et des biens et des taux de change fixes peut se soustraire tout au plus provisoirement à la poussée concomitante croissante d'un flux inflationniste venu de l'étranger* » in : Déclaration de Karl Schiller du 11 mai 1971, op.cit.

prudents envers les propositions d'une solidarité monétaire dont ils ne bénéficieraient jamais<sup>54</sup> et ils tentent de mettre des garde-fous pour maîtriser l'intégration monétaire<sup>55</sup>.

Karl Schiller, qui est ministre de l'Economie puis ministre des Finances et de l'Economie jusqu'en juillet 1972 explique de manière détaillée la position de l'Allemagne en mai 1971 : il défend la position du gouvernement allemand qui vient de décider de laisser flotter le mark afin de protéger l'économie allemande d'une part des tendances inflationnistes issues des principaux pays partenaires et d'autre part des flux de liquidités qui arrivent en RFA et perturbent la politique monétaire allemande<sup>56</sup>. K. Schiller aurait préféré « *un flottement commun, concerté de l'ensemble des monnaies européennes* » mais seul les Pays-Bas ont accepté de suivre la RFA. En choisissant le flottement de sa monnaie, la RFA poursuit un double but : d'une part, endiguer les flux excédentaires de liquidités à destination de l'Allemagne, d'autre part, rechercher un effet de stabilité des prix pour le marché intérieur allemand<sup>57</sup>. En agissant ainsi, l'Allemagne de l'ouest prend face aux Etats-Unis ses responsabilités monétaires, cette initiative remet en cause la domination exclusive des Etats-Unis sur le système monétaire international lesquels n'acceptaient pas les responsabilités incombant à ce leadership. K. Schiller trace un chemin d'indépendance – et une organisation multipolaire du système monétaire<sup>58</sup> – que les précédents gouvernements CDU n'avaient pas adoptés. Otmar Emminger, président de la *Bundesbank*, expose en 1970 que le mark change de rôle international et « *se glisse dans le rôle d'un contrepoids ou d'un pôle alternatif à un dollar devenu faible* »<sup>59</sup>.

Helmut Schmidt succède à K. Schiller lorsque celui-ci démissionne brutalement en juillet 1972, ne se sentant pas soutenu dans sa recherche de rigueur économique et déphasé par le cours de la politique de W. Brandt : celui-ci avait pour priorité l'approfondissement de la démocratie et non la rigueur économique. H. Schmidt adopte une position de juste milieu : élève de K. Schiller et donc avocat fervent de l'économie de marché et du pilotage global –

---

<sup>54</sup> D'où les réticences des Etats à monnaie forte face aux propositions du plan Barre et de son mécanisme de soutien monétaire à court et à long terme. Cf. Schor (Armand-Denis), *Le système monétaire européen*, éd. PUF, Paris, 1985 ; p.27

<sup>55</sup> Notamment, les Allemands conditionnent le passage à la deuxième étape du plan Werner, qui comprend notamment l'instauration du FECOM, à la bonne réalisation de la première étape, qui est celle de l'harmonisation et de coordination des politiques économiques. L'Allemagne met ici au premier plan sa vision « économiste » selon laquelle il faut d'abord coordonner les politiques économiques avant d'intégrer la sphère monétaire. Schor (Armand-Denis), *Le système monétaire européen*, op.cit. ; p.28-29

<sup>56</sup> Erklärung von Karl Schiller, Bundesminister für Wirtschaft, 11 mai 1971 ; in : Bulletin des Presse- und Informationsamtes der Bundesregierung, n°71, 12.05.1971 ; p.2 ; in : [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>57</sup> Ibid.

<sup>58</sup> Cf à ce sujet, l'extrait du discours de Karl Schiller du 19 janvier 1972 ; note n°18 p.330 du présent travail

<sup>59</sup> Emminger (Otmar), *D-Mark, Dollar, Währungskrise : Erinnerungen eines ehemaligen Bundesbankpräsidenten*, op.cit. ; cité par Simmert (Diethard), « *Ein Denkmal von eigener Hand. Otmar Emmingers Vermächtnis zur deutschen Währungsgeschichte* », Die Zeit, 20 février 1987

*Globalsteuerung* – tout autant qu’ennemi du désordre et de la fuite devant les responsabilités, il veut la stabilité et donc la défense de la valeur du mark. Ceci le conduira peu à peu à avoir une position critique vis-à-vis de la négligence américaine en matière monétaire et à rechercher plus tard une position monétaire européenne.

H. Schmidt possède une vision plus nuancée que celle de Karl Schiller concernant l’inflation et la stabilité. Dès juillet 1971, il explique :

Dans ces années 1971 et 72, où nous donnons la priorité au principe de stabilité économique, nous ne devons cependant faire aucune promesse irréalisable en matière de stabilité. L’hystérie anti-inflationniste proluxe de Strauß ne doit pas nous pousser à l’inverse dans une hystérie de la stabilité à tout prix. Une stabilité totale de tous les prix reste un rêve illusoire, surtout dans un contexte dans lequel presque tous les pays industrialisés, avec lesquels nous sommes étroitement liés par les marchés communs de la CEE et par le commerce mondial, continuent de pratiquer une politique inflationniste. Certes, nous pouvons continuer à nous protéger des dollars indésirables atteints par la dépréciation monétaire, mais nous ne voulons pas non plus mettre en danger la Communauté économique et monétaire de la CEE que nous avons voulue avec le plus grand sérieux. C’est pourquoi notre politique de stabilité dépend en grande partie de la solidarité internationale entre les états-partenaires. Dans la mesure où elle ne pourrait être atteinte, nous ne pourrions guère la remplacer à la longue par une économie allemande de stabilité, autarcique, qui aurait été mise sens dessus dessous.<sup>60</sup>

Helmut Schmidt garde ainsi présent à l’esprit l’importance d’une certaine flexibilité ou liberté par rapport à la doctrine monétaire traditionnelle allemande – même s’il prône la recherche de la stabilité des prix et du maintien d’une situation économique équilibrée – et la nécessaire solidarité que la RFA doit avoir à l’égard de ses partenaires européens<sup>61</sup>

Lorsque le flottement du mark est décidé, H. Schmidt pressent déjà la fragilité de cette nouvelle ère dans laquelle les parités ne seraient plus fixes<sup>62</sup>. Il est épris de stabilité, estimant que cette valeur est fondamentale pour instituer les sociétés, il aspire à un système de taux de changes fixes<sup>63</sup> mais il sait que les mutations économiques en cours le rendent très difficile.

---

<sup>60</sup> Schmidt (Helmut), « *Zwischenbilanz* », juillet 1971, in : Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, éd. Verlag Neue Gesellschaft GmbH, Bonn-Bad Godesberg, 1975 ; p.52

<sup>61</sup> Voulant la stabilité du mark par la lutte contre l’inflation et sceptique sur les capacités d’autodiscipline des Italiens et de français, Helmut Schmidt garde cependant une position en retrait et ne veut pas qu’en matière monétaire, l’Allemagne aille au-delà du respect des traités. Il est, en 1973, hostile à offrir une solidarité sans contrepartie de ses partenaires. Cf. sa déclaration du 12 novembre 1974 devant le groupe parlementaire SPD dans laquelle il ne renoncera pas à la lutte contre l’inflation et met en doute le sérieux de ses partenaires européens. Bundeskanzler Helmut Schmidt, « *Zur wirtschaftlichen Lage* » ; Archives FES ; SPD-Bundestagsfraktion, 7. Wahlperiode, Fraktionssitzungen ; dossier 2/BTFG000081 ; cf. note n°186 p.307 du présent travail. C’est l’indolence américaine en matière de discipline monétaire, la conscience des intérêts de l’Allemagne et la confiance en V. Giscard d’Estaing qui le pousseront en 1978 à changer et à créer le SME. Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L’Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, op.cit. ; p. 194-197.

<sup>62</sup> Schmidt (Helmut), *Menschen und Mächte*, éd. Siedler, Berlin, 1987 ; p.196

<sup>63</sup> Schmidt (Helmut), *Menschen und Mächte*, op.cit. ; p.193 « *Nous étions des partisans convaincus de l’économie de marché et des partisans passionnés d’un commerce mondial libre ; en même temps nous étions persuadés que des taux de change fixes n’étaient certes pas une condition nécessaire pour ces deux objectifs, mais ils étaient cependant la meilleure des conditions pour les atteindre.* » ; Schmidt (Helmut), *Weggefährten. Erinnerungen und Reflexionen*, éd. Siedler, Berlin, 1996 ; p.170 : « *Comme la plupart des experts (Karl Schiller fut l’exception la plus célèbre), je voulais aussi conserver des parités de taux de change fixes.* ». Ce point de vue caractérise la pensée d’Helmut Schmidt, recherchant toujours l’équilibre entre liberté et responsabilité.



En outre, en H. Schmidt coexistent toujours l'homme d'Etat et l'économiste. Le premier insiste toujours sur le fait que « *la politique monétaire est (aussi) de la politique étrangère* »<sup>64</sup>.

Progressivement, alors qu'il reconnaîtra toujours la dette qu'ont l'Allemagne et l'Europe envers les Américains, il est contraint de prendre ses distances avec la politique monétaire américaine jugée trop égoïste. Le mark devient un pôle monétaire en Europe ; les réévaluations de son cours permettent à l'Allemagne d'atteindre son objectif de stabilité, ceci au prix d'une mutation de l'appareil industriel, contraint d'abandonner les secteurs traditionnels. Peu à peu, H. Schmidt, conscient des responsabilités européennes de l'Allemagne, recherchera des partenaires pour constituer un pôle européen de stabilité monétaire. Les conditions sont donc réunies pour lancer une nouvelle initiative en matière monétaire, qui prendra la forme du SME.

#### - Le rôle décisif d'Helmut Schmidt dans la création du SME

En étudiant les ouvrages écrits par Helmut Schmidt, pendant qu'il était aux affaires mais aussi par la suite, sa relation privilégiée avec les Etats-Unis apparaît<sup>65</sup>, liée à une sympathie d'ordre personnel et bien sûr au rôle primordial qu'ont joué les Etats-Unis dans la reconstruction de l'Allemagne pour la génération politique d'H. Schmidt. Ainsi, en tant que ministre puis chancelier, Helmut Schmidt veut croire à l'engagement américain pour réorganiser le système monétaire international. Or, l'attitude américaine quant à la gestion de la stabilité monétaire internationale se révèle très désinvolte et peu soucieuse des conséquences des décisions de l'administration américaine sur les situations économiques de leurs partenaires. Après avoir suspendu la parité entre l'or et le dollar, la monnaie américaine reste la monnaie de référence du système, même si les changes fluctuent ; mais au cours des années 1970, les autorités

---

L'économiste libéral préconise la liberté des changes mais l'homme d'Etat soucieux de stabilité dans les relations interétatiques ne peut adhérer qu'à un système de changes fixes.

<sup>64</sup> Ibid ; p.196 ; et Blank (Ulrich), Darchinger (Jupp), *Helmut Schmidt, Bundeskanzler. Wegmarken einer Kanzlerschaft*, éd. Hoffmann und Campe, Hamburg, 1974 ; p.139 : il explique en 1973 « *Lorsque j'ai pris ma fonction actuelle, j'ai conçu la politique monétaire internationale et la pratique monétaire de la RFA en grande partie comme un acte de politique étrangère et cette part du travail d'un ministre des finances n'a en aucun cas été pour moi une simple politique d'expert que l'on pourrait mener indépendamment de la politique étrangère.* » in Blank (Ulrich), Darchinger (Jupp), *Helmut Schmidt, Bundeskanzler. Wegmarken einer Kanzlerschaft*, éd. Hoffmann und Campe, Hamburg, 1974 ; p.139

<sup>65</sup> Helmut Schmidt avait noué de réelles amitiés avec Arthur Burns, directeur de la Réserve fédérale américaine (Fed) ou Georges Shultz, secrétaire au Trésor américain, amitiés entretenues par des visites et des échanges personnels au-delà de l'entente professionnelle. Cf. Schmidt (Helmut), *Menschen und Mächte*, op.cit. ; p.188-202 et Schmidt (Helmut), *Weggefährten. Erinnerungen und Reflexionen*, op.cit. ; p.170

monétaires américaines laissent filer le dollar<sup>66</sup>, dont la valeur chute considérablement, aggravant le déficit américain et déstabilisant l'économie des autres pays. La RFA, qui fait partie des Etats dont la monnaie est forte, souffre de la faiblesse du dollar ; le mark doit être réévalué et les exportations sont freinées temporairement par cette appréciation<sup>67</sup>. Malgré les discussions au sein du Library group<sup>68</sup> et les liens personnels entre Helmut Schmidt et certains de ses collègues américains, le chancelier allemand se rend à l'évidence : les Etats-Unis ont renoncé à leur rôle d'aiguilleurs et de directeurs de la politique monétaire internationale<sup>69</sup> et leur désintérêt égoïste par rapport à la stabilité du système international ne se dément pas malgré les nouvelles équipes dirigeantes. L'impulsion américaine pour remettre de l'ordre et construire de nouvelles règles ne venant pas, bien au contraire, H. Schmidt réoriente sa politique en direction de ses partenaires européens<sup>70</sup>, avec lesquels l'Allemagne a créé le marché commun qui nécessite un minimum de stabilité<sup>71</sup>.

Parallèlement, la confirmation au pouvoir de V. Giscard d'Estaing en France par les élections législatives de 1978 permet à Helmut Schmidt de se consacrer à un nouveau projet européen avec ce partenaire qui partage les mêmes valeurs économiques<sup>72</sup> ; en effet, le chancelier allemand avait prévu dès le début de l'année 1978 qu'il lancerait une initiative en politique monétaire de concert avec le président Giscard, si celui-ci était réélu<sup>73</sup>.

Au niveau des institutions européennes, le président de la Commission, Roy Jenkins, relayant les inquiétudes du monde entrepreneurial et voulant apporter des réponses à l'inflation

---

<sup>66</sup> Cf. note précédente sur la valeur du mark par rapport au dollar n°35 p.335 du présent travail

<sup>67</sup> Les exportations reviendront rapidement à un très haut niveau mais le vrai coût de la réévaluation du mark est un coût social : entre 1973 et 1976, la RFA a perdu 800 000 emplois et le nombre des salariés a baissé de 1 300 000 entre 1973 et 1976. Abelshäuser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.394-395

<sup>68</sup> Le Library groupe rassemblait au début Georges Shultz, Valéry Giscard d'Estaing, Anthony Barber, Takeo Fukuda (les ministres des Finances britannique et japonais).

<sup>69</sup> Schmidt (Helmut), *Menschen und Mächte*, op.cit. ; p.196

<sup>70</sup> L'historien Peter Ludlow, dans son ouvrage *The Making of the European Monetary System* décrit ce changement de Schmidt comme un changement brutal de direction. Hélène Miard-Delacroix, dans son livre *Partenaires de choix ? Le chancelier Helmut Schmidt et la France (1974-1982)*, a nuancé ce revirement, moins brutal qu'il n'y paraît. Effectivement, à la lecture des discours ou des prises de position d'Helmut Schmidt au début des années 1970, l'idée d'une organisation européenne monétaire ou l'importance d'avoir des taux de change fixes ont toujours fait partie des préoccupations d'H. Schmidt ; s'il s'engage dans le projet monétaire, il n'en oublie pas pour autant la coordination économique qui doit aller avec.

<sup>71</sup> La menace que les désordres monétaires faisaient peser sur le marché commun ont été un déclencheur pour H. Schmidt, inquiet de l'avenir des échanges européens si rien n'était fait pour stabiliser la sphère monétaire. Schmidt (Helmut), *Die Deutschen und ihre Nachbarn. Menschen und Mächte II*, éd. Siedler, Berlin, 1990 ; p.221

<sup>72</sup> Helmut Schmidt explique « qu'il n'avait pas d'intérêt à ce que l'union de la gauche gagne en France, car elle aurait pu compromettre [sa] bonne coopération avec le président sortant Giscard » in : Schmidt (Helmut), *Weggefährten. Erinnerungen und Reflexionen*, op.cit. ; p.256

<sup>73</sup> Waechter (Matthias), *Helmut Schmidt und Valéry Giscard d'Estaing. Auf der Suche nach Stabilität in der Krise der 70er Jahre*, éd. Temmen, Brême, 2011 ; p.113. Hélène Miard-Delacroix revient sur les débuts difficiles entre F. Mitterrand et H. Schmidt, marqués « par un désaccord fondamental dans l'analyse des problèmes économiques » in : Miard-Delacroix (Hélène), *Partenaires de choix ? Le chancelier Helmut Schmidt et la France (1974-1982)*, éd. Peter Lang, Berne, 1993 ; p.96

grandissante en Europe, prononce, à l'Institut universitaire de Florence en octobre 1977, un discours très engagé en faveur d'une réflexion sur l'Union monétaire<sup>74</sup> ; il expose les avantages de cette union qui viendrait renforcer le marché commun, aiderait les Etats membres à lutter contre l'inflation et créerait de la cohésion économique.

Les Conseils européens de Copenhague en avril 1978 et de Brême en juillet 1978 lancent le nouveau mécanisme du Système monétaire européen (SME) qui doit aboutir à créer une zone de stabilité en Europe : le SME aura des taux de change « *au moins aussi stricts que le « serpent* » », « *l'unité monétaire européenne (ECU) sera le pilier du système* » et un Fonds monétaire européen est défini – qui réunira sous deux ans « *les arrangements conclus et institutions existantes* »<sup>75</sup>.

Helmut Schmidt, après être revenu sur le délitement du système des parités fixes au niveau international se félicite des avancées du conseil de Brême :

A Brême le Conseil européen a déclaré à l'unanimité la création d'une stabilité monétaire commune en Europe comme étant un objectif souhaitable et pour cela il a envisagé un système monétaire durable et efficace en Europe. Nous avons donné aux ministres des finances des Neuf des missions concrètes. Notre intention est de prendre pour la fin de l'année 1978 des engagements fermes lors du prochain conseil européen.<sup>76</sup>

L'engagement d'Helmut Schmidt pour construire le SME correspond aussi à son souci de lutter contre la hausse du mark : si celui-ci est lié à des monnaies moins fortes, cela freinera son appréciation<sup>77</sup> et le chancelier passe outre les réticences de la Bundesbank<sup>78</sup> pour réaliser le SME. Des rencontres bilatérales s'organisent : en octobre 1978 et alors que l'Allemagne a la présidence de la CEE, H. Schmidt rencontre V. Giscard d'Estaing à Aix-la-Chapelle pour un sommet franco-allemand qui règle les derniers détails du SME. Un des articles de *Vorwärts* insiste sur l'engagement du chancelier qui a placé la stabilité monétaire européenne au premier rang de ses priorités : « *Le Schmidt du sommet européen de Brême et de l'accord*

---

<sup>74</sup> « *Europe's present challenge and future opportunity* », discours de Roy Jenkins, président de la Commission européenne, 27 octobre 1977, Jean Monnet Lecture, Institut européen de Florence ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>75</sup> Conclusions du Conseil européen de Brême : extrait sur la politique monétaire, 6 et 7 juillet 1978, Bulletin des Communautés européennes, juillet 1978, n°6, Luxembourg ; p.2 [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>76</sup> « *Europa – für eine Politik der Verantwortung* », Beitrag des Bundeskanzlers für die *Europäische Zeitung*, Bulletin, Presse- und Informationsamt der Bundesregierung, Nr.11, 4 octobre 1978 ; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18845, Helmut Schmidt 1975-1978

<sup>77</sup> Schor (Armand-Denis), *Le système monétaire européen*, op.cit. ; p.50

<sup>78</sup> La Bundesbank souhaitait garder son indépendance mais surtout une inflation basse. H. Schmidt est convaincu qu'il vaut mieux « 5 % d'inflation que 5 % de chômage ». Werner Abelshäuser évoque l'attitude d'H. Schmidt sur la lutte à mener contre l'inflation. Bien sûr, il sait que l'inflation est mauvaise pour l'économie et la justice ; mais l'Allemagne souffre souvent d'inflation importée du fait des acteurs et pays étrangers. Contre cela mener une politique dogmatique de lutte absolue contre l'inflation relève du dogmatisme et du fétichisme, attitudes que rejette absolument H. Schmidt. Il est conscient du conflit entre les objectifs de stabilité de la valeur de la monnaie (*Geldwertstabilität*) et la politique de plein emploi. H. Schmidt explique devant le groupe parlementaire du SPD, en septembre 1975 que le choix entre l'inflation et l'emploi est une navigation entre les écueils « *car il ne doit ni ne peut y avoir de politique déflationniste à la Brüning* ». in : Abelshäuser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.394, 379 et note 29 p.562

*d'Aix-la Chapelle n'est en aucun cas celui dont le point de vue consisterait à demander sans arrêt ce que coûte l'Europe »<sup>79</sup>.*

En quoi le SME, qui est appelé à remplacer le « serpent monétaire » moribond – en 1977, il ne comprend plus que l'Allemagne, le Benelux et le Danemark –, constitue-t-il le point de départ d'une réelle intégration monétaire européenne ?

Le SME<sup>80</sup> reprend des caractéristiques du « serpent monétaire » : la marge de fluctuation des monnaies du système ne peut excéder 2,25 % autour de cours-pivots bilatéraux, lorsqu'une monnaie fluctue trop, les banques centrales des deux pays concernés interviennent sur les marchés des changes pour rétablir la situation. Mais le SME ajoute à ce fonctionnement un nouvel élément : la divergence d'une monnaie par rapport à la moyenne des autres – qui est représentée par l'ECU (European currency unit) panier de monnaies des Etats membres- est mesurée par l'indicateur de divergence. Cet indicateur donne le signal des consultations entre les Etats mais ne signifie pas une obligation d'intervention. Ce système d'indicateur de divergence est le résultat du compromis entre ceux qui prônaient un mécanisme d'intervention fondé sur l'ECU et ceux qui désiraient un mécanisme d'intervention fondé sur les parités ; ainsi, les réajustements liés aux variations des taux de change sont mieux répartis entre monnaies fortes et monnaies faibles. Un dispositif de financement à court terme – avances entre banques centrales –, et des soutiens financier à court et à moyen terme – en ECU – sont prévus.

La grande nouveauté du SME – H. Schmidt parle de « *novum révolutionnaire* »<sup>81</sup> – est donc l'élaboration de l'ECU. Celui-ci, indépendant du dollar, est à la fois panier de monnaies, mais aussi unité monétaire de compte utilisée entre les banques centrales lorsqu'une intervention est nécessaire pour une monnaie et enfin il joue le rôle d'avoir de réserve<sup>82</sup>.

En mars 1979, le SME entre en vigueur ; Jacques Delors dira de lui qu'il

se trouvait, en quelque sorte, à mi-chemin entre un système de changes fixes, comme l'avait connu le monde avant le décrochage du dollar en 1971, et le non-système des changes flottants qui sévissait jusqu'alors<sup>83</sup>

L'Allemagne dirigée par un chancelier social-démocrate décide de soutenir ce projet d'étroite coopération monétaire ; Helmut Schmidt s'oppose aux dirigeants de la Bundesbank allemande

---

<sup>79</sup>Fischer (Jens), « *Aus Aachen ein Kraftstoß für Europa* », 5 octobre 1978, Vorwärts

<sup>80</sup> Sur le fonctionnement détaillé du SME, voir : Schor (Armand-Denis), *Le système monétaire européen*, op.cit. ; Ypersele (Jacques van), Koeune (Jean-Claude), *Le système monétaire européen. Origines, fonctionnement et perspectives*, op.cit.

<sup>81</sup> Schmidt (Helmut), *Die Deutschen und ihre Nachbarn, Menschen und Mächte II*, op.cit. ; p.231

<sup>82</sup> La part que les banques centrales doivent bloquer comme avoir de réserve afin de financer le fonds de solidarité entre les monnaies, peut être exprimé en unité de compte européenne (ECU) et ainsi jouer le rôle d'un avoir de réserve.

<sup>83</sup> Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p.220

pour imposer son idée, fruit d'un compromis avec le président français et il fait un pas vers une inflexion de la doctrine économique traditionnelle allemande : l'Allemagne accepte de participer au SME et par là-même d'avoir des taux d'inflation plus élevés<sup>84</sup>. Elle y a bien sûr un intérêt – assurer ses débouchés pour ses exportations – et nous avons expliqué que l'engagement du chancelier dans ce projet était aussi lié à l'attitude américaine et à l'envolée du mark mais il faut tout de même souligner l'action d'Helmut Schmidt, qui prend seul cette décision<sup>85</sup>. Face aux critiques en Allemagne et aux peurs que l'obligation de solidarité ne soit qu'à sens unique et que la RFA ait toujours à payer pour ses partenaires, le chancelier allemand répond qu'en tant qu'homme politique, il doit bien sûr évaluer les risques mais que « *si la politique ne résidait que dans l'action d'éviter à tout prix les risques, peu de choses avanceraient dans le monde* »<sup>86</sup>.

H. Schmidt ne change pas de doctrine ; il ne devient pas « monétariste » en lançant le SME et son but d'harmonisation des politiques économiques reste très présent ; il insiste par exemple sur l'harmonisation des politiques budgétaires :

Le système monétaire européen modifie la situation, par rapport à sa propre monnaie, de chaque gouvernement associé. Lorsqu'on n'a pas de parités fixes [...], on peut laisser flotter [...] sa monnaie [...], le reste sera réglé par les marchés de devises. Mais lorsqu'on a des parités fixes, ne serait-ce que dans une communauté composée de seulement neuf membres, on se retrouve toujours devant des décisions à prendre. L'un ne veut pas dévaluer sa monnaie et il est possible qu'un autre ne veuille pas réévaluer la sienne. Pour éviter ce genre de décisions désagréables il faut espérer que l'on prendra à temps des mesures appropriées pour corriger la situation budgétaire et monétaire.<sup>87</sup>

L'objectif décisif est une harmonisation plus forte des politiques monétaires, fiscales et économiques qui découlera de cette communauté monétaire.<sup>88</sup>

Il rappelle inlassablement l'importance que « *chaque pays prenne en compte les politiques des autres et qu'elles puissent se compléter* »<sup>89</sup> et il gardera sa ligne selon laquelle « *un système de parités fixes, même si elles sont ajustables, concourt à mettre en parallèle ou à harmoniser le comportement économique global d'un gouvernement avec ceux des autres*

---

<sup>84</sup> Au sein d'une zone monétaire avec des taux de change fixes, les pays « vertueux » supportent un taux d'inflation plus haut, alors que les pays dont les monnaies sont moins solides profitent d'une plus grande stabilité. Les pays les moins vertueux ont tendance à exporter leur inflation vers les pays vertueux.

<sup>85</sup> H. Schmidt prend seul cette décision « *contre la résistance ouverte de son ministre des Finances Hans Apel* ». in : Abelshäuser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.393

<sup>86</sup> « *Nur eine Verständigung über ein ganzes Paket von Massnahmen kann zum Erfolg führen* », SZ-Interview mit Bundeskanzler Helmut Schmidt zum Beginn des Weltwirtschaftsgipfels, 13 juillet 1978 ; Archive FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik ; dossier 18845 : Helmut Schmidt, 1975-1978

<sup>87</sup> Interview d'Helmut Schmidt, *The Economist*, 10 octobre 1979; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18844, Helmut Schmidt, 1979-1980

<sup>88</sup> « *Seul un accord sur tout un paquet de mesures pourra mener au succès.* », SZ-Interview mit Bundeskanzler Helmut Schmidt ; 13 juillet 1978 ; Archive FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik ; dossier 18845 : Helmut Schmidt, 1975-1978

<sup>89</sup> « *Wohin treibt Europa wirtschaftlich und politisch?* », Kritische Fragen an Bundeskanzler Helmut Schmidt, Bundespresseamt, Abteilung Nachrichten, Referat II/4, 10 juillet 1975; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik ; dossier 18845 : Helmut Schmidt, 1975-1978

*gouvernements* »<sup>90</sup>. Helmut Schmidt, s'il est allemand et marqué par une doctrine monétaire « économiste », réussit à nuancer la doctrine et à adapter son action avec pragmatisme<sup>91</sup>. Pour son pays, l'importance du bon fonctionnement du marché commun est essentielle et il met tout en œuvre pour stabiliser les échanges intra-européens. Intégration monétaire et intégration économique s'accompagneront.

Enfin, le chancelier ne perd jamais de vue la dernière dimension du SME, qui à long terme favorisera l'intégration politique de l'ensemble européen. L'ultime étape du SME devrait construire une autorité monétaire centrale indépendante à laquelle les Etats membres transmettraient leurs attributions dans le domaine de la monnaie<sup>92</sup>. Mais, réaliste, il ne veut pas brûler les étapes et il laisse le temps faire son œuvre.

### ***Le PS et sa « stratégie de rupture » : l'équilibre difficile entre solidarité européenne et transformation des structures du système économique national***

Comme nous l'avons vu plus haut<sup>93</sup>, le discours du parti socialiste sur la question monétaire est favorable aux projets d'intégration monétaire : tous les textes officiels du parti prônent plus de cohésion monétaire et la construction d'une unité européenne dans ce domaine. Une coordination voire une unification des politiques monétaires nationales obligera au rapprochement des politiques économiques<sup>94</sup>. Cependant, le parti socialiste désire aussi garder une indépendance pour mener à bien ses réformes intérieures : ainsi, il ne lie pas forcément l'intégration monétaire à des délégations de compétences, il élude dans son discours le lien entre intégration monétaire et intégration politique et la contrainte qu'une coordination étroite entre politiques monétaires implique.

Le programme *Changer la vie*, rédigé en 1972 et portant fortement la marque du CERES se montre très en retrait par rapport à la politique monétaire européenne, il est même opposé au projet d'Union économique et monétaire préparé par le comité Werner<sup>95</sup>. Par contre, le

---

<sup>90</sup> Schmidt (Helmut), *Die Deutschen und ihre Nachbarn. Menschen und Mächte II*, op.cit. ; p.236

<sup>91</sup> H. Miard-Delacroix explique que « L'élaboration du SME ne s'est pas faite a priori au nom de l'idée européenne elle-même mais avant tout dans le but d'instaurer en Europe une zone de stabilité monétaire mettant les monnaies européennes à l'abri des fluctuations du dollar considérées par Schmidt comme étant les effets d'une politique américaine inepte et irresponsable. » in : Miard-Delacroix (Hélène), « Helmut Schmidt et les institutions européennes », in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, op.cit. ; p.419

<sup>92</sup> Ibid ; p.231

<sup>93</sup> Cf Partie II, chapitre 4, point B « Le message polysémique du PS », p.223-241 du présent travail.

<sup>94</sup> On retrouve là la vision « monétariste » des Français.

<sup>95</sup> « Les socialistes ne sauraient cautionner une politique européenne dont l'objet principal serait de tirer le capitalisme d'une situation difficile. Tel serait le cas notamment si le projet d'Union économique et monétaire, tel qu'il se présente dans le rapport de la Commission Werner était mis en œuvre, sans une profonde

programme approuvé en décembre 1973 lors du congrès extraordinaire de Bagnolet souligne l'intérêt d'une solidarité monétaire entre Européens. Le parti socialiste défend la notion d'unité de compte commune et l'idée de mise en commun de réserves de change placées sous une autorité monétaire centrale<sup>96</sup>.

Pendant la décennie 1970, qui voit les questions monétaires passer au premier plan, le parti socialiste n'est pas au pouvoir et ce sont V. Giscard d'Estaing et la droite française qui réalisent, en étroite coopération avec le SPD d'Helmut Schmidt, le SME. La politique de V. Giscard d'Estaing et de son ministre R. Barre est alors marquée par le souci de faire du franc une monnaie forte, de limiter l'inflation et d'imposer une discipline externe à l'économie française. Le PS, alors dans l'opposition, a un discours double : d'un côté, il défend dans ses textes une étroite coordination monétaire européenne, de l'autre, il exprime des réserves à l'égard du SME<sup>97</sup>. Laurent Fabius, chargé de présenter un bilan de l'action du président Giscard d'Estaing en 1979, critique le SME naissant qui ne saurait aboutir qu'« à deux situations, inacceptables l'une et l'autre » : ou bien, il s'agira d'un nouveau serpent monétaire dont la France sortira très vite à cause de son niveau d'inflation élevé, ou alors ce SME servira « de corset supplémentaire » ou de nouveau prétexte pour imposer la discipline du plan de rigueur de R. Barre. L. Fabius s'inquiète du fait que « les contraintes monétaires l'emporteront sur toute autre considération » laissant de côté le pouvoir d'achat des salariés pour satisfaire aux « prétendues exigences des parités »<sup>98</sup>. Face à l'hostilité de son parti sur cette question du SME, F. Mitterrand invite Jacques Delors pour qu'il prenne la parole à titre exceptionnel devant le bureau politique du parti et plaide pour cette intégration monétaire<sup>99</sup>.

Lorsque les socialistes accèdent au pouvoir en 1981, ils sont tournés en priorité vers la transformation de la société grâce aux réformes entreprises au niveau national et F. Mitterrand ne veut pas poser la question des contraintes économiques liées à l'insertion de la France dans

---

*réorientation des objectifs et des moyens proposés au cours des prochaines années.* » in : Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.186

<sup>96</sup> Comme par exemple dans la motion finale du congrès de Bagnolet en décembre 1973 : « *Le parti socialiste doit donc lutter pour l'édification d'un système fondé sur les idées suivantes : - définition des monnaies européennes par rapport à une unité de compte commune dont la valeur serait fixée d'un commun accord. - mise en commun de l'essentiel des réserves de changes des pays membres et gestion de ces réserves communes par une autorité monétaire centrale.* » in : Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnolet, 15-16 décembre 1973 ; op.cit.

<sup>97</sup> Dans le Texte adopté par le bureau exécutif du PS du 6 décembre 1978, le parti explique son opposition aux accords de Brème et fustige les résultats de la négociation monétaire qui ont abouti à « un « serpent » à peine modifié [...] [qui ne fait] qu'atténuer légèrement les inconvénients du serpent actuel : aucune garantie sérieuse n'a été obtenue de la part des pays dont les monnaies sont considérées comme fortes », Le système monétaire européen, Texte adopté par le bureau exécutif du 6 décembre 1978 in : Brochure du PS, *Connaître l'Europe*, 1979, Archives de l'OURS

<sup>98</sup> Rapport présenté par Laurent Fabius, « *Qu'ont-ils fait de la France en cinq ans ?* », Bilan de cinq années de Giscardisme, 1979 ; Archives FJJ/CAS, Fonds d'archives Relations internationales ; dossier 40/RI/1979

<sup>99</sup> Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p.222

le marché européen. Or, nous avons vu que très vite sa politique économique ne peut être menée sans prendre en compte les politiques de ses partenaires européens. Nous allons revenir dans un premier temps sur la place des questions monétaires dans le tournant de politique économique de 1983 puis nous étudierons l'engagement de F. Mitterrand en faveur d'une intégration monétaire, pendant d'un marché européen intégré.

- Le tournant de 1983, conséquence directe de l'appartenance au SME ?

Le mémorandum du gouvernement socialiste français présenté en octobre 1981 aux partenaires européens n'évoque que très brièvement la question du SME et de l'intégration monétaire et reste vague quant à ses intentions :

Dans le domaine monétaire, où le SME a fait depuis plus de deux ans la preuve de son utilité, le gouvernement français souhaite que les travaux en cours dans la Communauté conduisent rapidement à de nouveaux projets facilitant le passage à une phase ultérieure. Il se borne à souligner une évidence : s'il est vrai que le SME fonctionnera d'autant mieux que les économies des Etats membres suivront des évolutions plus analogues, il est également vrai que les disciplines qu'implique la participation à ce système incitent puissamment à la convergence des politiques économiques et préparent ainsi les progrès futurs.<sup>100</sup>

L'arrivée au pouvoir du PS ne remet donc pas en question le SME mais le gouvernement socialiste ne détaille pas ses projets en matière monétaire et il souligne seulement le fait que le SME impose une discipline économique à la France. La « *phase ultérieure* » et les « *projets futurs* » ne sont pas détaillés mais le gouvernement semble dès 1981 ne pas concevoir une sortie du SME.

Or, comme nous l'avons montré plus haut, les réformes intérieures ont immédiatement des conséquences sur le déficit commercial et la stabilité du franc. Les partenaires européens de la France qui mènent des politiques de restrictions budgétaires sont inquiets : en effet, outre le risque d'inflation importée, le SME fonctionne selon un principe de solidarité ; lorsqu'un des membres est en difficulté, ses partenaires lui viennent en aide avec, dans un premier temps, les interventions des banques centrales des monnaies qui divergent mais aussi en apportant au pays en difficulté des financements à court et à moyen terme. Devant le creusement du déficit français, les autres pays européens, par le biais des institutions européennes, font part de leur scepticisme. Le gouverneur de la Bundesbank par exemple, lors des réunions du Comité des gouverneurs des banques centrales, ne manque pas de rappeler que :

les déficits budgétaires importants, que certains pays ne réussissent plus à couvrir sur leur marché national, ont eu des répercussions défavorables en Allemagne sur le marché des capitaux et sur la balance des paiements » et que « le SME n'a pas eu pour résultat, jusqu'à présent, un supplément de stabilité interne [...]

---

<sup>100</sup> « *Memorandum du gouvernement français* », présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981, op.cit., point III, A, 3, p.5



les différentiels d'inflation se sont plutôt creusés et une poursuite de cette tendance risque d'entraîner des tensions sérieuses dans le SME.<sup>101</sup>

La participation de la France au SME pose ainsi un problème concret qui entrave la poursuite des réformes intérieures. Un débat entre socialistes s'engage ainsi entre 1982 et le premier trimestre de 1983 autour du président de la République sur la question d'une sortie du SME.

Un ensemble d'experts baptisé par J. Attali « les visiteurs du soir »<sup>102</sup> et souvent inspirés par Jean Riboud, un chef d'entreprise qui dirige le groupe Schlumberger et proche de F. Mitterrand, mais aussi les leaders politiques Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la Présidence, ou Laurent Fabius, ministre délégué au budget, préconisent au début une sortie du SME. Face à eux, P. Mauroy et J. Peyrelevade, J. Delors et son administration des finances ainsi qu'un petit groupe d'experts réuni autour de J. Attali – le « groupe des cinq » : J. Attali, Jean-Louis Bianco, secrétaire général, Elisabeth Guigou et François-Xavier Stasse, conseillers pour les questions économiques, et Christian Sautter, secrétaire général adjoint de l'Elysée – s'opposent à cette sortie du SME qui laisserait flotter le franc au risque de spéculations sur les marchés des changes. Elisabeth Guigou présente ainsi l'alternative : rester dans le giron du SME avec ses contraintes et la solidarité des partenaires, ou tomber à la merci des marchés avec le risque en cas d'échec d'être placés sous tutelle du FMI<sup>103</sup>.

Les partisans d'une sortie du SME veulent eux utiliser l'outil de la dévaluation pour relancer l'activité ; parallèlement, le gouvernement « *s'il imposait un système temporaire de dépôts obligatoires à l'importation, comme le Royaume-Uni et l'Italie l'avaient déjà fait, [...] pourrait réduire les importations [...] tout en restant au sein du marché commun* »<sup>104</sup>.

---

<sup>101</sup> Exposé du président de la Deutsche Bundesbank, Karl-Otto Pöhl, Procès-verbal de la 162<sup>e</sup> séance du Comité des gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la CEE tenue à Bâle, 12 janvier 1982 ; [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

<sup>102</sup> Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, op.cit. ; p.452-453 ; Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. I. Les ruptures (1981-1984)*, op.cit. ; p.441-442

<sup>103</sup> Elisabeth Guigou écrit dans une note au Président : « *Si la France sort du SME, elle sera conduite, pour financer la balance des paiements, à solliciter avant la fin de l'année des prêts à la CEE ou au FMI. [...] Cet argent ne nous serait prêté qu'à condition d'appliquer un plan de redressement imposé par l'extérieur* » in : Quatrepoint (Jean-Michel), « *Comment la France a perdu la guerre monétaire* », in : *Le débat*, n°174, mars-avril 2013 ; p.10-25 ; p.21

<sup>104</sup> Hall (Peter A.), « *L'évolution de la politique économique sous Mitterrand* », in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, op.cit. ; p.81. En allant plus loin encore, Peter A. Hall explique que la France aurait pu aller jusqu'à imaginer sortir de la CEE « *afin de maintenir la relance intérieure sous la protection de barrières douanières élevées* », solution prônée par le PC ; *ibid.* ; p.81

Le président F. Mitterrand, qui privilégiait la temporalité politique à celle de l'économie hésite, F.-X. Stasse affirme que « *le président a longuement réfléchi à cette question* »<sup>105</sup>. Il confie à J. Attali le 19 février 1983 sa double ambition qui semble inconciliable :

Je suis partagé entre deux ambitions : celle de la construction de l'Europe et celle de la justice sociale. Le SME est nécessaire pour réussir la première et limite ma liberté pour la seconde.<sup>106</sup>

Face à cette hésitation, le camp des partisans d'un maintien de la France dans le SME martèle son message : une sortie du SME entraînerait une réaction de défiance des partenaires européens face à ce repli français sur soi-même<sup>107</sup>. Corrélés à un effondrement du franc – qui serait synonyme de renchérissement des importations pour les entreprises et d'une inflation importée – et à une fuite des capitaux, les résultats à court terme d'une telle politique auraient été difficiles à défendre. Très concrètement, J. Delors et J. Attali sont autorisés à montrer le montant des réserves du Trésor à L. Fabius, le convainquant ainsi de rallier leur camp. Mi-mars 1983, F. Mitterrand prend sa décision de maintenir la France au sein du SME et il inscrit désormais de manière irréversible son action dans le cadre d'une politique de rigueur, de fermeté, de volonté de moderniser la France tout en lui permettant de rester un acteur européen de premier plan.

Les partisans d'une sortie du SME, dont notamment Jean-Pierre Chevènement et le CERES, proposaient-ils un concept honnêtement viable ? On peut légitimement se poser la question si passer outre l'engagement européen de la France – c'est-à-dire déclarer une sortie du SME rapidement, en s'affranchissant d'une procédure multilatérale de concertation avec les partenaires<sup>108</sup> – aurait eu une chance de réussite. En effet, sorti du SME qui constituait une « *protection pour le franc* »<sup>109</sup>, soumis aux attaques spéculatives<sup>110</sup>, le franc courrait le risque d'un effondrement très grave de sa valeur<sup>111</sup>. Cela aurait renchérit les importations et devait,

---

<sup>105</sup> Interview de François-Xavier Stasse, « 1983 : affronter la crise », La lettre n°11, Institut François Mitterrand ; [www.mitterrand.org](http://www.mitterrand.org)

<sup>106</sup> Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, op.cit. ; p.604

<sup>107</sup> Un tel choix, s'apparentant à une forme de protectionnisme, serait contraire au choix de l'Europe au moment où celle-ci tend à s'unir.

<sup>108</sup> Le traité de Rome prévoit des « mesures de sauvegarde » dans le cas de « difficultés ou de menace grave » dans la balance des paiements d'un Etat. Mais la concertation aurait duré trop longtemps et il est donc probable que la France eut pris cette décision rapidement et sans concertation avec ses partenaires.

<sup>109</sup> Beaud (Michel), *La politique économique de la gauche. Tome 2 :Le grand écart*, éd. Syros, Paris, 1985 ; p.120-121

<sup>110</sup> Un récit rapporté par Michel Rocard illustre ceci : F. Mitterrand, émettant l'hypothèse de la sortie du SME, « pour que la France, sortie de ce carcan, soit libre de sa croissance et de son expansion », interroge le gouverneur de la Banque de France : « *Quelle est votre évaluation, M. le Gouverneur, du temps que tiendra le franc à l'annonce que nous quittons le SME ?* ». Le gouverneur répond : « *Quelques petites heures, M. le Président.* » in : Rocard (Michel), *Si la gauche savait*, éd. Robert Laffont, Paris, 2007 ; p.293

<sup>111</sup> En mars 1983, le directeur du Trésor, Michel Camdessus évalue cette perte à 20 %. Cf Asselain (Jean-Charles), « *L'expérience socialiste face à la contrainte extérieure* » ; in :Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, op.cit. ; p.385-430 ; p.416

en théorie, doper les exportations françaises, après un temps de réaction de l'appareil productif. Mais cet appareil aurait-il été prêt en 1983 alors qu'en 1981-1982 il n'avait pas pu réagir à la relance et reconquérir le marché intérieur ? Cette croyance en une solution miraculeuse pouvait séduire les dirigeants du CERES, fidèles à l'esprit du programme *Changer la vie*, mais elle n'a aucun fondement solide. Un autre argument avancé par J.-P. Chevènement au congrès de Bourg-en-Bresse, en octobre 1983, est par ailleurs erroné : il affirme que la solidarité avec le mark fragilise le franc par rapport à la spéculation<sup>112</sup> ; or c'est l'inverse qui se produit, la solidarité monétaire au sein du SME protège le franc de la spéculation. En outre, on peut douter du sérieux et de la clarté de la proposition de sortie du SME – « l'autre politique » – à la lecture du témoignage de P. Mauroy en 1999 : celui-ci, seize ans après, s'interrogeait : « *j'aimerais savoir quelle était l'autre politique des « visiteurs du soir* » »<sup>113</sup> ; cette politique n'a jamais été clairement exposée et relevait du pari.

François Mitterrand fait le choix de l'ambition européenne et c'est la contrainte de la stabilité monétaire, assurée au sein du SME, qui provoque le tournant politique de 1983 : la France est insérée depuis 1957 dans un ensemble économique de plus en plus interdépendant et dont les acteurs économiques français profitent ; penser transformer la société française sans prendre en compte les contraintes extérieures se heurte au principe de réalité. Le président socialiste, accomplit ce tournant européen en pleine conscience et il veut à la fois incarner la société française dans toutes ses composantes et voir son pays rayonner à travers l'ensemble européen. Ce choix européen contre la doctrine – qui lui avait permis de prendre le pouvoir au PS – illustre la différence des ordres de décision : les dirigeants politiques, lorsqu'ils passent de problèmes politiques nationaux aux problèmes de politiques internationaux changent leurs critères de décision.

- François Mitterrand et son engagement total en faveur d'un approfondissement du SME

Lors de son discours devant le Bundestag en janvier 1983, François Mitterrand affirme son désir d'agir pour l'intégration européenne et il insiste sur l'approfondissement du SME :

---

<sup>112</sup> J.-P. Chevènement dit pendant son discours : « *Qui ne voit que le maintien d'une parité fixe avec le mark nous met à la merci de mouvements de capitaux que nous ne contrôlons pas, 850 milliards de pétrodollars ou d'eurodollars, face auxquels nos réserves ne pèsent pas lourd.* » Retranscriptions des débats, in : Le Poing et la Rose, décembre 1983

<sup>113</sup> Débat à la suite de la cinquième séance du colloque ; in : Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, op.cit. ; p.780

Quant à la cohésion monétaire et financière, oui, il convient de la renforcer. Elle apportera plus de stabilité et de sécurité à eux qui entreprendront de grands projets d'investissements, à un moment où les perspectives mondiales sont si peu encourageantes. Le système monétaire européen doit et peut être préservé et amplifié. [...] l'Europe a désormais la faculté d'emprunter sur les marchés financiers internationaux, de consacrer les sommes obtenues au soutien des investissements productifs des entreprises grandes et petites, à l'édification des infrastructures [...] Renforçons [...] le nouvel instrument communautaire et consacrons-le plus particulièrement aux projets propres aux pays de la Communauté<sup>114</sup>

Après le tournant politique de 1983, l'approche du gouvernement socialiste sur les questions monétaires change de deux manières : tout d'abord en termes de politique intérieure puis dans l'engagement très décidé du président français à faire progresser le SME.

En juin 1983, après trois dévaluations, le gouvernement socialiste prend la décision d'inverser les priorités pour maintenir le rang de la France : F. Mitterrand enclenche ce qui sera appelé ultérieurement la « politique du franc fort » ; elle est fondée sur la lutte contre l'inflation à travers la désindexation des salaires et vise à restaurer les bénéfices des entreprises et leurs taux d'investissement. Faisant cela, le gouvernement socialiste s'accoutume à l'idée que la valeur de la monnaie est un bien absolu, ce qui constitue un revirement de taille par rapport aux thèses qu'il défendait auparavant<sup>115</sup>. Robert Frank définit ce changement de paradigme français comme « *une révolution culturelle* » ; la France intériorise « *l'exigence de convergence* » des objectifs de politique économique et plus largement, c'est « *une série de changements dans les cultures monétaires* » nationales qui permettront les convergences nécessaires au niveau européen<sup>116</sup>. En initiant ce changement de modèle, les socialistes français participent à une évolution de la culture économique de leurs dirigeants politiques mais aussi des citoyens français ; ce faisant, le fossé entre théorie monétariste – défendue traditionnellement par les Français – et économiste – représentée par les Allemands au sein de la CEE – s'estompe.

Corollaire de ce revirement national, F. Mitterrand, entre sa présidence de la CEE au premier trimestre de l'année 1984 et la fin des années 1980, engage toutes ses forces pour la réalisation d'un SME<sup>117</sup> qui évoluerait vers une union monétaire. Alors que le SME avait créé une zone de stabilité monétaire à la fin des années 1970, dans laquelle les parités sont fixes

---

<sup>114</sup> Mitterrand (François), « *Discours devant le Bundestag* », 20 janvier 1983 ; in : Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France, Introduction à 25 discours 1981-1985*, op.cit ; p.202

<sup>115</sup> Dont notamment l'idée que la monnaie et la politique monétaire sont subordonnées aux choix de politiques économiques d'un gouvernement.

<sup>116</sup> Frank (Robert), « *Français et Allemands face aux enjeux institutionnels de l'Union monétaire. Du plan Werner à l'euro* » in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, op.cit. ; p.557

<sup>117</sup> Comme toujours chez F. Mitterrand, nous précisons que son engagement en faveur du SME ne date bien sûr pas des années 1983-84 ; il avait par exemple invité Jacques Delors lors d'un bureau politique du PS en 1979 pour que celui-ci défende le SME devant les responsables du PS. Cela étant, entre 1981 et la fin de l'année 1983, cet engagement passe au second plan ; à partir de 1983, il revient sur le devant de la scène lorsque F. Mitterrand réorganise la hiérarchisation de ses priorités et fait passer la construction européenne avant la construction du socialisme en France.

mais qui laisse une marge de manœuvre aux fluctuations nécessaires – réévaluations ou dévaluations –, les années 1980 sont synonymes de recherche d'un rapprochement des monnaies des Etats membres encore plus étroit pour accompagner la mise en place du marché intérieur prévu par les travaux de la Commission. Dans ce projet de marché unique figure notamment l'unification et la libéralisation du marché financier unique européen.

Le Sommet de Stuttgart en juin 1983 explique dans sa déclaration solennelle que les chefs d'Etats et de gouvernements s'engagent à consolider le SME « *qui contribue à la consolidation en Europe d'une zone de stabilité monétaire et à la création d'un environnement international plus stable, en tant qu'élément clé de progrès vers l'Union économique et monétaire* »<sup>118</sup>. Le Conseil européen de Fontainebleau de juin 1984, qui clôt la période de blocage de la CEE due à la querelle sur la contribution britannique et à la question de la PAC, met à l'étude la question d'une vraie monnaie commune<sup>119</sup>, objectif qui va bien au-delà de ceux du SME – car il signifiera la fin des fluctuations de valeurs des monnaies entre elles et un passage à un étalon monétaire unique. En juin 1985, le Conseil européen de Milan acte l'achèvement du marché intérieur et soutient la Commission qui est invitée « *à poursuivre ses réflexions au sein du Conseil « économie/finances » et avec les gouverneurs des Banques centrales sur le développement du SME, y compris le rôle de l'Ecu* »<sup>120</sup>. Enfin, l'Acte unique vient couronner en 1986 cette réflexion sur l'approfondissement du SME et donne « *une base juridique nécessaire pour progresser vers l'UEM* »<sup>121</sup>. Alors que la pratique du SME entre 1978 et 1986 repose sur un écu défini comme une unité de compte, qui permettait aux banques centrales de ne plus s'exprimer en dollars mais en écu, l'union monétaire correspond à une nouvelle étape monétaire, marquée par la libéralisation des capitaux actée par l'Acte unique, la future monnaie unique sera une vraie monnaie avec un rôle de réserve de valeur. L'Acte unique ne pose que les prémices de ce qui deviendra par la suite une véritable union monétaire mais il constitue l'aboutissement de la réflexion et des

---

<sup>118</sup> Déclaration solennelle sur l'Union européenne, Stuttgart, 19 juin 1983 ; in : Bulletin des Communautés européennes, juin 1983, n°6, Luxembourg ; p.6 ; in : [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>119</sup> Dans les conclusions du Conseil européen de Fontainebleau des 25-26 juin 1984, le comité ad hoc créé par le Conseil « *examinera, entre autres, [la] suggestion suivante : [...] frappe d'une monnaie européenne l'Ecu* »

<sup>120</sup> Conclusions du Conseil européen de Milan, 28 et 29 juin 1985 ; in : Bulletin des Communautés européennes, Juin 1985, n°6, Luxembourg ; p.3 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>121</sup> Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.246

efforts conjoints de Jacques Delors, François Mitterrand et Helmut Kohl<sup>122</sup> et il est le fruit d'un compromis politique entre F. Mitterrand et H. Kohl<sup>123</sup>.

F. Mitterrand, en changeant de modèle économique et financier, en laissant le franc se plier à la discipline financière des monnaies et en s'appropriant un raisonnement économique plus social-démocrate qui consiste à ne pas intervenir au niveau de la prise de décision des acteurs économiques, réoriente son septennat et, après avoir installé J. Delors à la Commission, il cherche l'appui d'H. Kohl pour réussir à poser les fondements de l'UEM. La France a tout intérêt à consolider la zone monétaire européenne de stabilité car celle-ci profiterait aux monnaies les plus faibles : en effet, si l'écu était appelé à devenir une monnaie de réserve, dans le cas d'une baisse du dollar, les capitaux ne reflueraient pas seulement vers le mark mais vers toutes les monnaies qui composent l'écu et ainsi, les monnaies faibles auraient moins de pression et de répercussions sur leurs économies<sup>124</sup>. Le parti socialiste ne peut accepter une libéralisation des capitaux sans contrepartie de resserrement des liens du SME ; l'écu créé comme monnaie de réserve permet aux monnaies plus faibles de converger vers le niveau économique allemand ; l'intérêt est palpable pour les Français de rester dans cet agrégat monétaire et de profiter de la protection des économies et monnaies fortes face aux attaques d'ensemble de la spéculation internationale, même si la contrepartie réside bien sûr dans l'acceptation d'une discipline budgétaire et économique très contraignante. Par ailleurs, le SME avait créé un certain déséquilibre au niveau des interventions des banques centrales sur le marché des changes lorsqu'une monnaie fluctuait : en cas d'écart trop grand par rapport au cours pivot, les banques centrales des pays dont la monnaie se dépréciait étaient tenues d'intervenir en premier lieu tandis que celles dont la monnaie s'appréciait n'intervenaient pas, faisant ainsi peser le poids de la solidarité sur les pays aux monnaies faibles. Dans la future UEM, la lutte contre la spéculation sera partagée.

Le gouvernement socialiste s'engage donc avec force dans l'approfondissement du SME ; F. Mitterrand s'allie à J. Delors et ils convainquent Helmut Kohl d'adhérer à ce projet. Or, la

---

<sup>122</sup> Hubert Védrine explique qu'entre 1984 et 1989, F. Mitterrand s'engage pour approfondir l'intégration européenne : « *Après le succès de Fontainebleau en juin 1984, les Dix (bientôt Douze) mettent les bouchées doubles sous l'impulsion de F. Mitterrand, Helmut Kohl et Jacques Delors (à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant).* » in : Védrine (Hubert), *Les mondes de François Mitterrand*, op.cit. ; p. 393

<sup>123</sup> Il y eut donc un double compromis entre Français et Allemands : un compromis monétaire qui permit aux Français « monétaristes » et aux Allemands « économistes » de surmonter le dilemme posé par ces deux démarches parallèles ; et un compromis politique qui permit aux deux dirigeants de rapprocher leur intérêt national avec un intérêt européen supérieur.

<sup>124</sup> Notes d'Elisabeth Guigou du 18 juin 1985 et du 7 novembre 1985 ; elle explique que « *le développement de l'écu est la seule façon de créer une monnaie de réserve qui puisse faire concurrence au dollar car les monnaies nationales n'ont pas de surface suffisante* ». Notes citées par Gaillard (Marion), *La politique allemande de François Mitterrand (1981-1995)*, thèse dirigée par Pierre Milza, op.cit. ; p.380 et 383, notes de bas de page n°53 et 65

position allemande est beaucoup plus délicate, car la force du mark au niveau international, « monnaie pilote du SME, qui a permis à la Bundesbank d'imposer sa politique monétaire aux autres membres de la CEE »<sup>125</sup> a placé l'Allemagne en position dominante. Partant, les chanceliers allemands sont confrontés à de sérieuses réticences internes, notamment de la Bundesbank et du ministre des Finances : Helmut Schmidt était passé outre les critiques d'Hans Apel et de ses banquiers centraux<sup>126</sup> et Helmut Kohl fera de même<sup>127</sup>. Alors que les dirigeants français défendent cette marche vers l'UEM pour des raisons économiques et de protection de leur monnaie plus faible, les responsables allemands doivent agir en Européens et prendre des décisions politiques contre leurs instances financières. Hans Stark le décrit ainsi :

[...] l'Allemagne fédérale n'a pu empêcher la concertation de plus en plus étroite entre les Etats membres de la CEE en matière de politique monétaire en raison non seulement des pressions financières internationales provoquées par la baisse continue du dollar et par le fonctionnement de plus en plus asymétrique du SME, mais aussi à cause du rôle international du deutschemark en tant que « monnaie pilote » du système monétaire international. La RFA ne pouvait plus s'opposer au renforcement progressif de la coopération monétaire sans courir le risque de voir son engagement pro-européen [...] remis en question par ses partenaires et notamment par la France.[...] L'acceptation par le gouvernement Kohl du projet de l'UEM, présenté en 1989 par Jacques Delors, a donc été dicté par des considérations essentiellement politiques.<sup>128</sup>

Un autre élément contribue à la convergence des approches monétaires des Etats membres et à la consolidation du SME : le processus de libéralisation des marchés financiers entrepris en Europe et la constitution d'un marché financier européen unique. En effet, pendant les années 1980, à l'imitation de la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Allemagne ont permis cette libéralisation, laissant libre cours à la création d'instruments financiers dérégulés agissant à l'échelle européenne et donnant la possibilité aux emprunteurs – y compris les Etats très déficitaires – de financer leur dette sur les marchés financiers des capitaux. Olivier Feiertag pointe « une rupture structurelle dans l'histoire financière », expliquant que cette « mutation profonde » du système financier français, ce passage à « une économie de marchés financiers » a eu lieu sous un gouvernement de gauche, véritable « paradoxe historique de [cette] modernisation financière »<sup>129</sup>. Or, cette révolution financière, qui permet au marché financier de devenir un acteur majeur et signe l'acceptation de la mondialisation à un niveau

---

<sup>125</sup> Stark (Hans), Kohl, *l'Allemagne et l'Europe. La politique d'intégration européenne de la République fédérale 1982-1998*, éd. l'Harmattan, Paris, 2004 ; p.68

<sup>126</sup> Hans Apel quitte le ministère des Finances pour prendre la responsabilité du ministère de la Défense au moment du remaniement ministériel du printemps 1978. Ce changement d'attribution est dû à cette divergence d'opinion avec le chancelier. Cf. note plus haut n°85 p.346 du présent travail.

<sup>127</sup> Voir à ce sujet l'étude très détaillée de Hans Stark : Stark (Hans), Kohl, *l'Allemagne et l'Europe. La politique d'intégration européenne de la République fédérale 1982-1998*, op.cit.

<sup>128</sup> Ibid ; p.66

<sup>129</sup> Feiertag (Olivier), « Finances publiques, « mur d'argent » et genèse de la libéralisation financière en France de 1981 à 1984 », in : Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, op.cit. ; p.431-432

financier, induit la libéralisation des capitaux effective au niveau européen ce qui a une conséquence majeure pour les Etats et leur monnaie. La théorie économique, notamment le triangle de R. Mundell explique l'incompatibilité entre la libre circulation des capitaux, une politique de change fixe et une politique monétaire autonome. On ne peut, en effet, nous enseigne Robert Mundell, maîtriser simultanément la politique monétaire et la politique de change en situation de libre circulation des capitaux<sup>130</sup>. Le théorème d'incompatibilité de Mundell explique que la seule monnaie qui préserve son autonomie monétaire est la monnaie-ancrage, par exemple le mark pour les Européens. Ce point a été vérifié par les banques centrales européennes qui pendant une décennie ont dû calquer leur politique monétaire sur celle de la *Bundesbank*. Le passage à la dernière étape de l'Union monétaire correspond bien à l'acceptation de ces réalités financières et au désir des autres pays européens d'être associés au pouvoir monétaire des Allemands. René Leboutte explique que « *l'histoire monétaire peut aussi se lire à la lumière du triangle d'incompatibilité* » ; il décrit la succession des trois phases de l'histoire monétaire – d'abord le système stable de Bretton Woods suivi du non-système des changes flottants puis enfin la marche vers l'UEM – et la libération des marchés de capitaux comme la clé de l'évolution des Etats membres. Ces derniers, « *avec la mise en place du SME, ont renoncé à mener leur politique monétaire autonome, ont accepté une discipline monétaire stricte, mais en contrepartie ils ont renoué avec les deux autres objectifs : la libre circulation des capitaux et le retour à la stabilité des changes avec l'Ecu* »<sup>131</sup>.

Pour les Etats engagés dans la construction européenne, la marche vers l'UEM s'impose et le Comité Delors nommé deux ans après l'Acte unique suivra ce raisonnement. Le gouvernement socialiste français accepte donc de soutenir l'option libre-échangiste retenue par l'Acte unique : le libre-échange est étendu à de nouveaux domaines, tel celui des capitaux ; en cela, il s'inscrit dans la ligne des fondements du traité de Rome – qui appelait à la réalisation des quatre libertés – mais laisse de côté les contrepoids à ce libre-échange, tels une harmonisation préalable fiscale, ou de réelles avancées au plan de la politique sociale<sup>132</sup>.

---

<sup>130</sup> Krugman (Paul), Obstfeld (Maurice), *Economie internationale*, op.cit. ; p.683-716

<sup>131</sup> Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.248

<sup>132</sup> Cette libéralisation des mouvements des capitaux pose un problème idéologique au gouvernement français car elle implique la pénalisation des pays taxant plus fortement l'épargne. F. Mitterrand, attaché à la taxation de l'épargne, voudrait que cette libéralisation s'accompagne d'une harmonisation préalable de la fiscalité de l'épargne pour éviter une fuite de capitaux des pays dans lesquels l'imposition est la plus forte vers les pays dans lesquels l'imposition est la plus basse. Mais les partenaires européens ne soutiennent pas ces propositions françaises. Hubert Védrine cite Hervé Hannoun, conseiller économique du président Mitterrand qui dira en 1988 : « *c'est l'harmonisation fiscale qui est l'idée européenne, alors que la libéralisation des capitaux est un processus d'intégration financière mondiale, et non européenne.* » Cf. Védrine (Hubert), *Les mondes de François Mitterrand*, op.cit. ; p.416-418



Les dirigeants politiques socialistes et sociaux-démocrates français et allemands sont placés pendant deux décennies face à des problèmes monétaires très graves ; pour diriger leur pays et préserver la construction européenne, ils doivent prendre des décisions contraires aux attentes de leur parti. Helmut Schmidt défend une politique monétaire orthodoxe pour préserver la valeur du mark, il s'oppose aux Etats-Unis qui s'accommodaient du désordre monétaire et il est, sur le plan monétaire, très proche de V. Giscard d'Estaing, montrant que le parti de Bad Godesberg est très éloigné du parti d'Epinais et qu'en matière de décisions européennes, les clivages partisans s'estompent. Par ailleurs, H. Schmidt sait aussi imposer son engagement européen face aux dirigeants de la *Bundesbank* qui étaient hostiles à la construction du SME<sup>133</sup>.

François Mitterrand, partant d'une position doctrinale radicale, de rupture avec le capitalisme, a montré sur ces questions économiques et monétaires un très grand pragmatisme. Celui-ci, joint à un engagement européen très fort, a permis de prendre des décisions courageuses.

Les deux dirigeants, s'appuyant chacun sur un partenaire d'une sensibilité politique opposée, montrent que la défense de l'intérêt national peut s'unir à un engagement européen très fort. Ils ont conscience que les pas accomplis en direction de l'union monétaire sont décisifs pour créer une union politique lorsque le moment opportun le permettrait. Helmut Schmidt voit le SME non pas seulement comme un moyen d'harmoniser les politiques économiques mais aussi comme un élément pour renforcer l'autonomie politique de l'Europe<sup>134</sup>. En cela, leurs préoccupations rejoignent l'idée déjà exprimée dans le rapport Werner selon laquelle l'UEM

---

<sup>133</sup> Sur les réticences de la *Bundesbank* sur le SME, H. Schmidt écrit « *Venant de la banque centrale fédérale, il ne fallait pas seulement s'attendre à une critique mais au contraire à une résistance soigneusement orchestrée [...] Ces messieurs de la Banque centrale ont une vision très partielle lorsqu'ils examinent les questions économiques. [...] ils estiment être les gardiens d'une politique économique raisonnable et en tout cas être le seul « gardien du Graal » de la stabilité. En cela, ils vont dans leur interprétation de la stabilité volontiers encore plus loin que les hommes politiques du ministère de l'Economie, adeptes d'une politique de l'ordre [au sens ordo-libéral] et ils ne seraient au fond vraiment satisfaits que si l'Allemagne avait durablement des taux d'inflation négatifs, c'est-à-dire si le pouvoir d'achat intérieur du D-mark augmentait sans cesse, ce qui fut effectivement le cas au milieu des années 1980 en raison de l'immense dépréciation du dollar et de la baisse temporaire des prix du pétrole. Ils ne sont pas hostiles à l'intégration européenne, mais ils ne l'acceptent que dans la mesure où leur liberté d'action n'est pas entravée par les institutions européennes. Placés devant le choix, ou de créer une Europe unie, ou de préserver l'indépendance nationale de la Banque centrale fédérale, ces messieurs de Francfort – même si ce n'est qu'en leur for intérieur – seraient d'emblée favorables à cette dernière. Bien sûr, ils cachent toujours soigneusement leur patriotisme de banquiers centraux derrière des arguments d'experts.* » in : Schmidt (Helmut), *Die Deutschen und ihre Nachbarn. Menschen und Mächte II*, op.cit. ; p.223

<sup>134</sup> « *personnellement, j'ai toujours considéré le SME non seulement comme l'instrument permettant l'harmonisation des politiques économiques des Etats membres de la CEE mais aussi comme l'élément déterminant pour la stratégie globale visant à consolider le caractère politique particulier de l'Europe.* » in: Schmidt (Helmut), *Die Deutschen und ihre Nachbarn. Menschen und Mächte II*, op.cit. ; p.230

impliquera à terme obligatoirement des transferts de compétences politiques du niveau national vers le niveau européen<sup>135</sup>.

## **B. Socialisme et démocratie ou comment renforcer les institutions européennes**

La question de l'architecture institutionnelle de la CEE occupe une place importante dans les discours et dans les actions du SPD et du PS et, répondant à cette préoccupation des partis, les institutions européennes se sont transformées et ont été rééquilibrées entre 1969 et 1986 : l'arrivée d'un nouvel organe tel le Conseil européen ou le renforcement des compétences du parlement européen et son élection au suffrage universel direct sont autant de changements qui modifient les rapports de force et influencent l'évolution de la CEE.

Les institutions européennes et les débats qui y sont liés posent plusieurs défis aux partis socialiste et social-démocrate. Celles-ci ont été conçues pour assurer le fonctionnement du marché commun qui est le cœur du traité de Rome<sup>136</sup>, elles n'ont pas d'autre fonction inscrite dans le texte et les partis doivent se positionner face au déséquilibre entre cette intégration par le marché, qui a la priorité, et la possibilité d'une intégration plus politique qui passerait par un renforcement des institutions. Ensuite, le système mis au point par le traité de Rome est tout à fait inédit : mélange d'éléments intergouvernementaux et supranationaux, les institutions de la CEE ne correspondent à aucun système politique déjà expérimenté et les partis doivent inventer le modèle de l'architecture européenne à laquelle ils aspirent. Enfin, le PS et le SPD accordent, au niveau national, une place importante à l'action du politique, qui doit par exemple assurer la justice sociale face à un marché qui ne remplit pas cet objectif : si les partis manient bien leur propre système politique, ils doivent s'approprier la construction politique européenne et un de leurs buts principaux sera de lui donner des outils pour qu'elle puisse reprendre la main sur le marché.

---

<sup>135</sup> Après avoir expliqué les caractéristiques d'une future UEM, le rapport Werner explique : « *Il en résulte que, sur le plan des réformes institutionnelles, la réalisation de l'union économique et monétaire exige la création ou la transformation d'un certain nombre d'organes communautaires auxquels devront être transférées des attributions jusque-là exercées par les autorités nationales. Ces transferts de responsabilité représentent un processus de signification politique fondamentale qui implique le développement progressif de la coopération politique. L'union économique et monétaire apparaît ainsi comme un ferment pour le développement de l'union politique dont elle ne pourra, à la longue, se passer.* » Conseil – Commission des Communautés européennes, *Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la Communauté* – « *Rapport Werner* », Supplément au Bulletin 11 des Communautés européennes, 1970 ; p.13

<sup>136</sup> Cf. Traité de Rome, Partie V, chapitre 1, art.155

Un thème s'avère central pour les deux partis : la question de la place du parlement européen et de l'étendue de ses compétences. Le PS et le SPD n'auront de cesse de se battre pour renforcer cet organe qui représente pour eux la légitimité démocratique de la construction européenne ; l'élection au suffrage universel direct du parlement européen est une des revendications clefs du PS et du SPD.

Au-delà de la problématique du parlement européen, l'équilibre entre les institutions et l'architecture institutionnelle que devrait adopter la CEE font débat : les partis socialiste et social-démocrate essaient alors de faire avancer la réalisation d'un ensemble politique cohérent et pourvu de compétences, pendant de l'intégration économique.

### ***Un thème fédérateur : le combat pour l'affirmation du Parlement européen***

Les deux décennies entre 1970 et la fin des années 1980 donnent au parlement européen une nouvelle dimension et un rôle de plus en plus important. Alors que le traité de Rome lui laissait une place secondaire et que d'autres organes, comme la CJCE par exemple, ont été les premiers moteurs de l'intégration économique, le parlement s'immisce peu à peu dans le jeu des équilibres institutionnels. Il se positionne comme un recours pour les partis politiques voulant renforcer une intégration qui ne serait alors plus seulement économique mais aussi politique, et qui pourrait ainsi porter des projets sociaux et donner à l'intégration une identité allant au-delà du seul marché.

Le PS est favorable à l'élection au suffrage direct du parlement européen, évolution qui permettrait de « *superposer une Europe politique à une Europe marchande* »<sup>137</sup>, mais il n'est pas au pouvoir entre 1969 et 1979, date de la première élection du parlement et ne négocie donc pas cette question précise. Cependant, l'augmentation des pouvoirs du parlement se fait de manière continue et diffuse et nous verrons comment François Mitterrand, devenu président français, soutiendra finalement cette évolution.

Le SPD est animé par deux buts très clairs : la réalisation de l'élection au suffrage direct du parlement mais aussi un réel renforcement de ses attributions. Rappelant que la construction européenne, réalisée par le grand marché ou par la PAC par exemple, a de plus en plus de conséquences directes sur la vie des citoyens allemands – non seulement sur les conditions d'exercice de l'activité mais aussi sur l'emploi, les investissements ou les possibilités de formation –, le SPD s'inquiète de voir que l'ensemble supranational européen soit devenu « *le*

---

<sup>137</sup> « *Les conséquences du mode d'élection du parlement européen sur l'avenir des institutions européennes* », Groupe des experts, 5 février 1976 ; Archives FJJ/CAS, Fonds d'archives Robert Pontillon, dossier 8FP\_7/198

*champ d'action d'experts* »<sup>138</sup> et il est impératif de lui insuffler plus de proximité avec ses citoyens :

Les décisions européennes doivent être prises dans la plus grande transparence et présentées de telle façon que le citoyen puisse les comprendre [...] Là, où des décisions centrales sont prises au niveau européen, le principe démocratique est aboli. C'est pourquoi depuis la création de la Communauté européenne les sociaux-démocrates ont lutté pour légitimer démocratiquement les institutions européennes par l'élection directe des membres du parlement européen.<sup>139</sup>

Le SPD a accepté le fait que le niveau national ne constitue plus de façon exclusive l'échelon pertinent pour répondre aux préoccupations des citoyens et il veut que la Communauté européenne, en transformant et en rééquilibrant ses institutions, devienne accessible au citoyen. Sans entrer dans le débat autour de la notion du déficit démocratique, que nous aborderons plus loin, nous étudierons comment le SPD au pouvoir a tout mis en œuvre pour que le parlement européen, symbole de l'entrée du citoyen dans le projet politique européen, redéfinisse ses attributions et réforme son mode de constitution.

#### - L'élection au suffrage universel direct de 1979

L'Assemblée parlementaire<sup>140</sup> pensée par le traité de Rome n'avait qu'un seul pouvoir consultatif et elle était composée de membres délégués par les parlements nationaux<sup>141</sup>. Néanmoins, le traité, dont les concepteurs ont toujours veillé à laisser des portes ouvertes pour que l'ensemble européen puisse évoluer, indiquait que « *l'Assemblée élaborera des projets en vue de permettre l'élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les Etats membres* »<sup>142</sup>. Le PS et le SPD auront pour trait commun de s'engager afin que ce projet devienne réalité. Tous les programmes contiennent cet objectif d'un parlement européen élu au suffrage universel direct<sup>143</sup>.

Dès le lendemain de l'entrée en vigueur du traité de Rome, l'Assemblée parlementaire prend l'initiative : en 1958 elle réfléchit déjà à la mise en place de cette élection directe, élabore un

---

<sup>138</sup> Document de travail du 17 juillet 1978, rédigé sous la présidence d'Hans Beck par la Commission « Politique européenne » du SPD, sous-commission « Institutions- Coordination de la campagne électorale européenne » ; p.11 ; Archive FES, SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung (II), dossier 10554

<sup>139</sup> Ibid ; p.12

<sup>140</sup> L'Assemblée parlementaire européenne prend le nom de « Parlement européen » en 1962.

<sup>141</sup> Traité de Rome, Partie V, chapitre 1 ; art.137-138

<sup>142</sup> Ibid ; art.138

<sup>143</sup> Le congrès de Bagnolet déclare dans sa motion finale : « [les socialistes] *demandent que le Parlement européen soit élu au suffrage universel direct avec représentation proportionnelle. Cette assemblée recevra des pouvoirs de contrôle et d'initiative, attributs de tout parlement dans un régime vraiment démocratique.* » in : Parti socialiste, *Pour une Europe en marche vers le socialisme*, Congrès de Bagnolet, 15-16 décembre 1973 ; op.cit, p.9. La direction du SPD, dans plusieurs communiqués, « *salue la décision du Sommet de Paris d'introduire le vote à suffrage direct pour le Parlement européen à partir de l'année 1978. En même temps, les compétences du Parlement européen doivent être renforcées.* » comme par exemple lors du congrès du Parti à Mannheim en 1975.

projet adopté très rapidement et proposé en 1960 au Conseil. Celui-ci ne donnera pas suite au projet, les gouvernements français s'opposant de façon virulente à toute évolution de l'Assemblée parlementaire<sup>144</sup>. C'est Valéry Giscard d'Estaing qui débloquent le dossier en 1974, au sommet de Paris et le communiqué final de cette rencontre entre chefs d'Etat et de gouvernement acte cette avancée :

Les chefs de gouvernement ont constaté que l'objectif fixé par le traité, de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée, devrait être réalisé le plus tôt possible. Sur ce point, ils attendent [...] les propositions de l'Assemblée, sur lesquelles ils souhaitent que le Conseil statue en 1976. Dans cette hypothèse, l'élection au suffrage universel direct devrait intervenir à partir de 1978.<sup>145</sup>

Sans plus attendre, le parlement européen présente un nouveau projet, qui avait été confié dès fin 1973 à sa commission politique et rédigé par le socialiste néerlandais Schelto Patijn. Le rapport Patijn est voté en session plénière le 14 janvier 1975 et fixe les futurs aspects techniques de l'élection du parlement. Après plusieurs mois d'âpres négociations, notamment avec le Royaume-Uni qui n'est pas favorable à une intégration politique étroite<sup>146</sup>, les neuf Etats membres s'entendent et c'est lors du Conseil européen de Bruxelles en septembre 1976 qu'ils publient la décision actant l'élection des parlementaires européens au suffrage universel direct<sup>147</sup>. Si le premier scrutin est prévu pour l'année 1978, la loi électorale européenne doit être adoptée dans chaque Etat membre ; or, le Royaume-Uni est réticent et il obtient de reporter le premier scrutin d'une année, à juin 1979<sup>148</sup>.

La question des institutions et du rôle du parlement européen ne constitue pas pour autant la préoccupation majeure des gouvernements SPD : Willy Brandt fait de l'*Ostpolitik* sa priorité tandis qu'Helmut Schmidt place au premier rang de son engagement la réponse à la crise monétaire et économique. Cependant, tous les gouvernements SPD défendent l'élection au suffrage universel direct du parlement européen, synonyme de démocratisation d'une construction européenne qui n'a pas bâti de lien avec le citoyen.

Dès les années 1961-1965, le groupe parlementaire SPD au Bundestag rédigeait ainsi des motions en faveur de la démocratisation de la Communauté, et dès avant le déblocage de la situation au niveau du Conseil européen, le SPD présentait au Bundestag des projets de loi ; il défendait également ses propositions dans les cénacles européens, comme par exemple au sein de l'UPSCE. Le SPD présente ainsi un plan en trois étapes, rédigé par la commission Europe

---

<sup>144</sup> Burban (Jean-Louis), *Le parlement européen*, éd. PUF, Paris, 1998 ; p.15-16

<sup>145</sup> Communiqué final du sommet de Paris, 9 et 10 décembre 1974, Bulletin des Communautés européennes, décembre 1974, n°12, Luxembourg ; p.3 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>146</sup> Sur les réticences anglaises, cf. Burban (Jean-Louis), *Le parlement européen*, op.cit. ; p.21-22

<sup>147</sup> Texte intégral de la décision du Conseil portant sur l'élection du parlement européen au suffrage universel, à Bruxelles le 20 septembre 1976 in : Gerbet (Pierre), La Serre (Françoise de), Nafilyan (Gérard), *L'Union politique de l'Europe. Jalons et textes*, op.cit. ; p210-212.

<sup>148</sup> Burban (Jean-Louis), *Le parlement européen*, op.cit. ; p.22-23

du parti en 1975, dans lequel la deuxième étape prévoit le parlement élu au suffrage universel direct. Bien évidemment, ce plan insiste surtout sur l'élargissement des compétences du parlement européen<sup>149</sup> sans lesquelles le nouveau mode de recrutement des parlementaires européens n'aurait aucun sens.

Le gouvernement SPD travaille inlassablement pour faire aboutir cette question de l'élection au suffrage direct ; Hans-Jürgen Wischnewski, ministre d'Etat aux Affaires étrangères entre 1976 et 1978, rappelle que le SPD « a apporté dès le début son plein soutien à la proposition du parlement européen sur les élections européennes »<sup>150</sup> et que le chancelier Schmidt a fait preuve d'un réel esprit de compromis sur ce dossier :

Helmut Schmidt a aussi approuvé la proposition du président français de s'en tenir à la composition du Parlement européen telle qu'elle existait jusque-là pour permettre aux élections d'avoir lieu à la date prévue.<sup>151</sup>

Le ministre explique que l'élection directe est « indispensable » car la construction européenne a besoin d'effectuer un rattrapage démocratique : cela passe par créer cette nouvelle dynamique propre aux élections directes et par conférer une nouvelle place au parlement européen – et donc à terme à lui attribuer de nouvelles compétences, « Parce que le Parlement européen aura de ce fait automatiquement une qualité nouvelle et que l'on ne pourra donc pas lui refuser des compétences plus larges. »<sup>152</sup>.

Helmut Schmidt soutient donc l'élection au suffrage direct lors des rencontres avec ses homologues au niveau européen<sup>153</sup> et il dit son gouvernement « prêt à accepter toutes les propositions de compromis » pour que l'élection directe aboutisse et que les chefs d'Etat et de gouvernements des partenaires européens se décident enfin à adouber ce dossier<sup>154</sup>. Lorsque le Conseil adopte, en 1976, l'acte sur l'élection au suffrage direct, le chancelier fait montre, lors

---

<sup>149</sup> Nous détaillerons ci-dessous les caractéristiques de ce plan quant à l'élargissement des compétences du parlement européen. Vorstand der SPD, « Sozialdemokratische Europapolitik », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.45 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655

<sup>150</sup> Discours d'Hans-Jürgen Wischnewski, « Europa vor den Wahlen », Arbeits- und Fachkonferenz der SPD zur europäischen und internationalen Politik, 9 et 10 avril 1976, Bonn ; Archives FES, SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung, dossier 11298

<sup>151</sup> Ibid. Nous n'entrerons pas ici dans les détails des négociations sur le nombre de députés pour représenter chaque pays et les débats compliqués autour des pondérations pour assurer l'équilibre entre petits et grands pays de la CEE mais nous retenons la bonne volonté du président Giscard d'Estaing et du chancelier Schmidt pour faire aboutir cette question de la pondération des voix. Cf. Burban (Jean-Louis), *Le parlement européen*, op.cit. ; p.28-29

<sup>152</sup> Discours d'Hans-Jürgen Wischnewski, « Europa vor den Wahlen », Arbeits- und Fachkonferenz der SPD zur europäischen und internationalen Politik, 9 et 10 avril 1976, Bonn ; Archives FES, SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung, dossier 11298

<sup>153</sup> Document sur les élections directes au parlement européen, mai 1977 ; Archives FES, SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung, dossier 11617

<sup>154</sup> Außerordentlicher Parteitag der SPD, Dortmund, 18-19 juin 1976, discours du chancelier Helmut Schmidt ; Archive FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18845, Helmut Schmidt 1975-1978

de sa déclaration de gouvernement, de sa volonté politique de mettre rapidement en place les conditions de cette élection:

Nous voulons des élections directes, c'est-à-dire des députés élus par le peuple au Parlement européen en 1978. Le gouvernement fédéral présentera à cet effet une proposition de loi au Bundestag, en partant du principe de la liste fédérale. Ces élections contribueront à rapprocher l'Europe politique de la conscience de notre peuple et de notre opinion politique.<sup>155</sup>

Le gouvernement allemand se félicite de cette décision, concernant le nouveau mode électif du parlement, qui réalise enfin l'un des buts du traité de Rome tout en démontrant la vitalité de la Communauté européenne même si ce n'est qu'un premier pas :

Certes, le Parlement européen élu au suffrage direct devra tout d'abord se contenter de compétences d'action limitées ; cependant, le gouvernement fédéral espère qu'un Parlement élu au suffrage direct par les peuples d'Europe transformera ce net surcroît d'autorité en initiatives fructueuses pour faire avancer l'intégration.<sup>156</sup>

Alors que la droite française est très divisée sur la question de l'élection directe du parlement européen – les gaullistes accusant le président V. Giscard d'Estaing « *de brader la France* » – le parti socialiste soutient ce projet<sup>157</sup>. Robert Pontillon, secrétaire aux Relations internationales du PS entre 1971 et 1979, explique que son parti « *est très favorable à cette élection [qui] devrait donner une assise populaire et une légitimité à la construction européenne. Une telle assise fait à l'heure actuelle, cruellement défaut au marché commun* »<sup>158</sup>.

Les dirigeants SPD comme PS espèrent beaucoup de ce nouveau mode de scrutin du parlement européen qui correspond à leur ambition de donner enfin à l'ensemble européen une autre dimension que celle du seul marché. La « *démocratisation des institutions* », but inscrit dans les *110 propositions pour la France* du PS en 1981, permettrait à ces partis et aux citoyens qu'ils représentent, de peser d'un poids nouveau sur les orientations de la construction européenne. Mais bien évidemment, ce changement de mode de scrutin doit être couplé à une augmentation des compétences du parlement.

---

<sup>155</sup> Schmidt (Helmut), *Regierungserklärung*, 16 décembre 1976 ; in : Document sur les élections directes au parlement européen, mai 1977 ; Archives FES, SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung, dossier 11617

<sup>156</sup> Berichte der Bundesregierung über die Integration in den Europäischen Gemeinschaften, Deutscher Bundestag, Drucksache 7/5834, avril 1976-septembre 1976 ; Archives FES, SPD-Fraktion im deutschen Bundestag, 7. Wahlperiode, 1972-1976, Arbeitskreis I – Außen-und Sicherheitspolitik, dossier 2 BFTG001520

<sup>157</sup> La ligne officielle du parti soutient cette élection. Mais le chef de file du CERES, Jean-Pierre Chevènement, explique que dans le cas d'un référendum, il ne suivrait pas la ligne de son parti et voterait « non » sur ce sujet. Cf. Article du journal *Le Monde*, non daté in : Archives FJJ/CAS, Fonds d'archives Robert Pontillon, dossier 8FP\_7/198

<sup>158</sup> Interview de Robert Pontillon, période 1976-1978 ; Archives FJJ/CAS, Fonds d'archives Robert Pontillon, dossier 8FP\_7/198

- La progressive augmentation des attributions du parlement européen

Sur ce sujet, PS et SPD n'ont pas tout à fait la même vision : alors que le SPD soutient sans aucune hésitation l'augmentation des attributions du parlement, appelé à devenir pour eux un pilier du système institutionnel européen, le PS des années 1970 n'a pas un discours aussi tranché.

Cette différence apparaît par exemple lors de l'examen dans chaque pays de la future loi électorale européenne : le Conseil constitutionnel français est saisi, début décembre 1973, pour savoir si la décision du conseil des communautés européennes du 20 septembre 1976, relative à l'élection au suffrage universel direct comporte une clause contraire à la Constitution. Le Conseil constitutionnel ne s'oppose pas à l'élection du parlement au suffrage direct mais l'arrêt indique que toute nouvelle compétence ne pourra se faire qu'avec une révision des traités<sup>159</sup>. Lors d'une rencontre entre responsables du PS et du SPD, les sociaux-démocrates allemands s'inquiètent à propos de ce jugement et de la restriction qu'il impose à un élargissement des compétences du parlement européen. Gérard Jacquet, membre du bureau politique du PS, explique que le PS cautionne ce jugement du conseil constitutionnel, puis il tente de rassurer ses homologues allemands en leur expliquant que le jugement interdit d'attribuer de nouvelles compétences qui relèvent de la souveraineté nationale mais qu'un renforcement de la marge de manœuvre du parlement européen dans le cadre des traités existants est tout à fait possible et souhaitable<sup>160</sup>.

Le PS garde une position frileuse sur l'élargissement des compétences du parlement européen : pensant à la ligne de réformes intérieures que le PS veut mettre en place, il ne faut pas oublier que les socialistes entendent rester dans « l'entre-deux-seuils » et que tout transfert de compétences au niveau européen leur paraît périlleux ; le PS préfère donc rester sur sa position actée au congrès de Bagnolet et tenue jusqu'en 1981 du « tout le traité, rien que le traité ». Cela étant, il défend tout de même un « *élargissement progressif des pouvoirs du parlement européen, qui irait de pair avec le renforcement de l'exécutif*

---

<sup>159</sup> « que toutes transformations ou dérogations ne pourraient résulter que d'une nouvelle modification des traités » in : Conseil constitutionnel français, Décision n°76-71 DC du 30 décembre 1976, relative à l'élection de l'Assemblée des Communautés au suffrage universel direct ; [www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr)

<sup>160</sup> Ergebnisprotokoll der Sitzung der Arbeitsgruppe Europapolitik der SPD und der PS, 2 décembre 1977, Bonn ; Archive FES, SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung (II), dossier 11617. Les socialistes expliquent que l'article 235 du traité de Rome « ne permet pas de donner d'autres compétences à la Communauté mais seulement de dégager les pouvoirs d'action nécessaires pour réaliser dans le fonctionnement du marché commun l'un des objets de la Communauté si le traité n'a pas prévu ces pouvoirs d'action. » in : « Les conséquences du mode d'élection du parlement européen sur l'avenir des institutions européennes », Groupe des experts, 5 février 1976 ; Archives FJJ/CAS, Fonds d'archives Robert Pontillon, dossier 8FP\_7/198



*communautaire* »<sup>161</sup>, élargissement qui toucherait les pouvoirs du parlement en matière législative, financière et budgétaire et devrait être renégocié par un nouveau traité. Mais pour le PS des années 1970, le rôle des parlements nationaux reste primordial<sup>162</sup>.

Le SPD s'engage fermement pour un renforcement de la place du parlement dans le jeu institutionnel européen. Lors de sa déclaration de gouvernement en janvier 1973, Willy Brandt insiste sur ce point :

Les citoyens européens attendent dès maintenant un renforcement de la composante sociale et des éléments démocratiques dans la Communauté. Nous voudrions que les compétences du Parlement européen soient élargies.<sup>163</sup>

Le SPD élabore un plan en trois étapes<sup>164</sup>, pour remédier « *au manque de démocratie qui caractérise [...] la CEE* », et qu'il présente à plusieurs reprises et dans plusieurs réunions transnationales : il propose des transferts de compétences vers le parlement pour qu'il puisse nommer l'exécutif et qu'il reçoive des pouvoirs budgétaires et législatifs. Lors de la première étape, une procédure de médiation entre le conseil et le parlement serait instaurée en matière législative et les actes à incidence financière devraient être soumis à l'approbation du parlement ; ce dernier aurait le pouvoir de rejeter le budget en tout ou partie. La deuxième étape verrait l'élection au suffrage universel direct se réaliser et le parlement obtenir des pouvoirs de décision, notamment en matière législative ce qui l'amènerait, au cours de la troisième étape à être doté de pouvoirs législatifs au même titre que le conseil.

Ce souci de renforcer les pouvoirs du parlement se retrouve dans les prises de position des dirigeants SPD : Hans-Jürgen Wischnewski, alors ministre d'Etat au ministère des Affaires étrangères, rappelle dès 1975 :

Les manques en matière de démocratisation dans la Communauté doivent être comblés aussi vite que possible. Les élections au suffrage direct au Parlement européen sont un élément positif, mais cela ne suffit

---

<sup>161</sup> Ibid

<sup>162</sup> Le congrès de Bagnolet rappelait : « *il faut renforcer le contrôle des parlements nationaux sur l'activité des membres du gouvernements qui siègent au conseil des ministres de la Communauté européenne.[...] le niveau national peut-être un relais politique important redonnant à la fonction parlementaire européenne toute sa signification et son efficacité.* » Le rôle des parlementaires nationaux reste de premier plan, même dans le cas d'un parlement européen élu au suffrage universel direct.

<sup>163</sup> Regierungserklärung des zweiten Kabinetts Brandt/Scheel, 18 janvier 1973, Presse-und Informationsamt der Bundesregierung ; p.11 ; [www.library.fes.de](http://www.library.fes.de)

<sup>164</sup> Dans le rapport de la Commission Europe du SPD élaboré sous la présidence de H. Apel et H-J. Wischnewski et présenté en septembre 1975, on peut lire en partie IV de la partie spécifique le plan en trois étapes du SPD (*Drei-Stufen-Plan*) : ce plan détaille les procédures à suivre pour, en trois étapes, parvenir à l'étape finale, dans laquelle le Parlement européen et le Conseil seraient des pouvoirs législateurs de même rang (*gleichrangige Gesetzgeber*). in : Vorstand der SPD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.45 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655 ; p 56-62

pas. Sans les compétences législatives et les droits de contrôle accordés au Parlement, ces élections ne seraient qu'une farce.<sup>165</sup>

Le groupe parlementaire SPD soutient cette ligne en demandant au gouvernement :

Qu'il [le gouvernement fédéral] s'engage fermement pour le renforcement des droits du Parlement européen.[...] Il s'agit en particulier de l'extension des droits budgétaires du Parlement européen, du droit de participer à la ratification de modification des traités, d'accords d'adhésion et de convention avec des pays tiers, le droit de participer à la définition du droit dans les questions de principe tout comme lors de l'investiture de la Commission.<sup>166</sup>

Coïncidant avec la volonté allemande, les années 1969-1986 voient l'attribution de nouvelles compétences au parlement européen, qui œuvre inlassablement pour acquérir un vrai rôle, d'abord budgétaire puis législatif.

Les chefs d'Etat et de gouvernement s'étaient engagés lors du sommet de la Haye à « renforcer les pouvoirs budgétaires du parlement européen »<sup>167</sup> ; deux traités réglant les questions budgétaires suivent en 1970 et 1975 et donnent au parlement européen un pouvoir budgétaire. Ces deux traités<sup>168</sup> actent le pouvoir de contrôle du budget du parlement européen : ce pouvoir est partagé entre le parlement européen et le Conseil, par la mise en place d'une procédure complexe de concertation. Si dans un premier temps, le Conseil décide en dernier recours pour les dépenses obligatoires de la Communauté, ne laissant au parlement qu'une marge d'action pour les dépenses non obligatoires – concernant la politique régionale, le fonds social ou la politique de l'énergie, dépenses marginales dans le budget global<sup>169</sup> –, le traité budgétaire de 1975 lui octroie le pouvoir de rejeter le budget dans sa globalité. A charge ensuite aux deux institutions – Conseil et parlement – d'arriver à s'entendre, au terme de plusieurs renvois de propositions de l'une à l'autre. Changement symboliquement important, c'est le président du parlement qui arrête le budget<sup>170</sup>.

---

<sup>165</sup> Discours d'Hans-Jürgen Wischniewski, membre du bureau du parti (SPD-Vorstand), ministre d'Etat au ministère des Affaires étrangères, rapporteur du groupe de travail I « La Communauté européenne – vers l'intérieur et vers l'extérieur », conférence fédérale du SPD sur les questions de politique étrangères du 17 au 19 janvier 1975 à Bonn, discours du 17 janvier 1975 ; Archives FES ; SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung ; dossier 11296

<sup>166</sup> Entwurf des Antrages der Koalitionsfraktionen zur Europapolitik, Bonn, 9 décembre 1981 ; Archives FES ; SPD-Parteivorstand, Internationale Abteilung ; Correspondance, documents, protocoles des réunions de la commission « Relations internationales » (appelée Commission Europe entre 1979 et 1981), dossier 11340

<sup>167</sup> Communiqué final du sommet de la Haye, 2 décembre 1969, Bulletin des Communautés européennes, janvier 1970, n°1, Luxembourg ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu) ; p.2

<sup>168</sup> Traités portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, signés à Luxembourg, les 22 avril 1970 et 22 juillet 1975. Texte intégral : [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

<sup>169</sup> Jean-Louis Burban explique le rôle de la France pour que les dépenses obligatoires restent du ressort du Conseil, car elle ne voulait pas qu'« une assemblée européenne ne vienne diminuer dans le budget communautaire la part faite aux agriculteurs ». Burban (Jean-Louis), *Le Parlement européen*, op.cit. ; p.74

<sup>170</sup> Sur ces questions techniques concernant l'historique de l'attribution de nouveaux pouvoirs budgétaires au Parlement européen mais aussi sur la procédure de co-décision, cf : Burban (Jean-Louis), *Le Parlement européen*, op.cit. ; p.73-74 et Mény (Yves), (dir), *La construction d'un parlement : 50 ans d'histoire du*

Après avoir acquis cette compétence budgétaire – et en avoir fait usage en 1979 en rejetant le budget européen, créant par là-même une discussion au Conseil, même si celui-ci reste décisionnaire en dernier ressort –, le parlement européen s'attèle à la conquête d'un pouvoir législatif. Cette bataille commence avec l'action d'Altiero Spinelli<sup>171</sup> ; ce dernier, député européen et fervent défenseur d'une Europe fédérale, conscient du peu de pouvoirs dont disposait le Parlement européen, initie, en mai 1980, un projet très ambitieux de réforme institutionnelle. Dans l'enceinte du parlement, auquel A. Spinelli veut donner un genre de mandat constitutionnel, les députés travaillent au sein d'une Commission institutionnelle et élaborent un projet « d'Union européenne ». Durant plus de deux ans, les parlementaires débattent de cette réforme et rédigent pas à pas le texte final qui est approuvé par le Parlement en février 1984. Le projet ne se cantonne pas aux institutions et il passe en revue tous les aspects de l'intégration ; sur les institutions, Bino Olivi le décrit ainsi :

Les institutions gardaient le même nom avec l'adjonction du Conseil européen qui n'était plus une institution « officieuse ». Mais l'équilibre entre les institutions changeait, avec un renforcement des pouvoirs du Parlement et une diminution des pouvoirs du Conseil, sans compter la confirmation des pouvoirs de la Commission. Le pouvoir législatif et le pouvoir d'approbation du budget ne seraient pas du ressort exclusif du Parlement [...] le Parlement aurait un pouvoir « associé » à celui du Conseil, même si on peut y voir la préfiguration d'une Constitution fédérale définitive dans laquelle le Conseil fonctionnerait comme le « Sénat » de la Fédération.<sup>172</sup>

Si ce projet initié par les Parlementaires européens sous la houlette d'A. Spinelli n'aboutira finalement pas, laissé de côté par les chefs d'Etat lors du conseil de Fontainebleau, la position très favorable du président français en exercice est remarquable. En effet, lors d'un discours devant le Parlement européen, F. Mitterrand, alors représentant du pays qui préside la CEE, fait l'éloge de ce projet :

[...] il est indispensable de consolider le principal traité qui lie les pays européens entre eux et constitue leur loi fondamentale, je veux dire le traité de Rome. Et pourtant, le même mouvement nous porte déjà, au-delà de ce traité, sur des domaines qu'il ne couvre pas. [...] Et voici que votre Assemblée nous encourage à aller plus loin dans cette voie en nous proposant un projet de traité instituant l'Union européenne. Ceux d'entre nous qui le voudront, observeront la même méthode que naguère. A situation nouvelle doit correspondre un traité nouveau...qui ne saurait, bien entendu, se substituer aux traités existants mais les prolongerait dans les domaines qui leur échappent. Tel est le cas de l'Europe politique. Pour une telle entreprise [...], la France est disponible. M'exprimant en son nom, je la déclare prête à examiner et à défendre votre projet qui, dans son inspiration, lui convient.<sup>173</sup>

Cette déclaration d'intentions ne sera pas suivie d'effets, le projet Spinelli n'étant pas relayé par le Conseil européen de Fontainebleau et les chefs d'Etat ne le votent pas mais préfèrent

---

*parlement européen 1958-2008*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Bruxelles, 2009 ; p.151

<sup>171</sup> Sur Altiero Spinelli et son projet, cf Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, op.cit. p.317-338

<sup>172</sup> Ibid ; p.330

<sup>173</sup> Discours de François Mitterrand devant le Parlement européen, 24 mai 1984 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu) ; p.8

confier la question institutionnelle à un comité composé de représentants des chefs d'Etat et de gouvernement – qui sera appelé le comité Dooge, du nom de son président, John Dooge.

Mais au niveau du parti socialiste français, les mots très décidés de F. Mitterrand consolident sa stature d'Européen engagé, qui dépasse de beaucoup la vision de son parti.

L'Acte unique européen donnera de nouveaux pouvoirs législatifs au Parlement européen, qui sortira ainsi définitivement de son statut d'assemblée aux seuls pouvoirs consultatifs. Le Parlement, qui avait préparé de façon extrêmement proactive ces évolutions<sup>174</sup>, aura le droit de ratifier les accords d'adhésion, d'association avec les pays-tiers et une nouvelle procédure de coopération est mise en place dont les champs d'application concernent une majorité de secteurs relatifs à la réalisation du marché intérieur<sup>175</sup>.

L'élection au suffrage universel direct fait consensus et est vécue par le PS et le SPD comme une avancée importante du projet européen : ainsi, la légitimité démocratique de la CEE semble renforcée<sup>176</sup> et la requête des deux partis en faveur de ce mode direct de sélection des députés européens est exaucée. Parallèlement, l'augmentation des pouvoirs de ce Parlement est en premier lieu le résultat de la bataille incessante des parlementaires européens eux-mêmes qui tentent d'obtenir que de nouveaux droits leur soient reconnus. Le SPD accepte et encourage, sans jamais changer de position, cette hausse du rôle du Parlement et il ne rencontre aucun problème à intégrer ce nouveau niveau de légitimité. Du côté du PS, la situation évolue beaucoup tout en gardant néanmoins – comme souvent au PS sur les questions européennes – un léger flottement dans l'argumentation.

En effet, le fossé est grand entre :

- d'une part la situation à la fin des années 1970 marquées par le refus du PS d'un programme commun avec ses partenaires européens socialistes pour les élections de 1979, au motif qu'un tel programme reviendrait à adhérer au capitalisme – on mesure l'influence de la politique intérieure et du souci de ne pas heurter les sensibilités des électeurs communistes et à la gauche du parti – ainsi que les déclarations chocs de F. Mitterrand, alors président du parti, qui déclare que l'Europe « *ne [doit] pas déborder des dispositions du traité de Rome* » et que

---

<sup>174</sup> « Le Parlement européen apparaissait ainsi, dans les premiers temps de son existence, comme un parlement à pouvoirs réduits. Pourtant, comme il l'a fait pour ses autres compétences, le Parlement européen s'est évertué à tirer au maximum parti de son droit à être consulté. Et ce, notamment, en s'alliant à la Commission dans son effort pour peser sur les décisions finales du Conseil. » in : Mény (Yves), (dir), *La construction d'un parlement : 50 ans d'histoire du parlement européen 1958-2008*, op.cit. ; p.165

<sup>175</sup> Sur la procédure de coopération et son champ d'action, voir Burban (Jean-Louis), *Le parlement européen*, op.cit. ; p.81

<sup>176</sup> Du moins en théorie, le seul fait d'instaurer un vote au suffrage direct ne suffira cependant pas à combler le déficit démocratique dont souffre la CEE au cours de notre période.

les socialistes « *entendent qu'aucune compétence nouvelle ne soit élaborée sans l'acquiescement des parlements nationaux* »<sup>177</sup>

- d'autre part, les déclarations de F. Mitterrand devenu président et s'enthousiasmant comme nous l'avons vu plus haut pour un projet nettement fédéral<sup>178</sup>.

### ***Deux projets politiques européens différents qui se rejoignent ?***

L'argumentation des deux partis socialiste et social-démocrate, lorsqu'il s'agit de l'aspect institutionnel de la CEE, se concentre sur le rôle du parlement et le rééquilibrage des pouvoirs au sein du triangle institutionnel. Viennent ensuite les thèmes de l'extension de la majorité qualifiée et de la place du Conseil européen.

Le SPD garde une constance absolue dans ses textes et dans son action : nous avons présenté plus haut son plan en trois phases qui aboutit à de fortes délégations de souveraineté et à un partage des pouvoirs législatifs entre le Conseil et le Parlement. Par ailleurs, les programmes du SPD des années 1970, comme nous l'avons vu dans la partie II de ce travail, n'hésitent pas à employer le terme d'« Etat fédéral » et de « fédération » ; les notions de subsidiarité, de transferts de souveraineté semblent logiquement beaucoup plus familières au SPD ancré dans une culture fédérale au niveau national. Effectivement, les textes du parti mais aussi les déclarations de ses responsables tout au long de notre période corroborent cette vision. Alors que le plan de 1975 préconise à côté d'un rééquilibrage des pouvoirs en faveur du Parlement et de la Commission une extension du vote à la majorité qualifiée, Hans-Jochen Vogel et le groupe parlementaire expliquent dix ans plus tard :

Il faut améliorer les mécanismes de décision dans la Communauté. La création de la Communauté européenne a conduit à une perte partielle des fonctions des parlements nationaux, sans que cela ne soit rééquilibré par une attribution correspondante de compétences au Parlement européen. Le Parlement européen et les Parlements nationaux doivent accepter les décisions quasiment intangibles d'un Conseil des ministres européen quasiment surpuissant, à la fois pouvoir exécutif et législatif. Cela signifie le retour à des conditions antérieures au constitutionnalisme, si l'on se réfère au droit constitutionnel. Cet état de fait doit être dépassé par la décision courageuse de donner au Parlement européen des compétences qui reviennent

---

<sup>177</sup> Conférence de presse de François Mitterrand, 28 juin 1978 ; in : Archives FJJ / CAS ; Fonds Robert Pontillon, 8FP\_7\_UPSCE/232

<sup>178</sup> Les mots de ce discours n'engagent à rien, évidemment et Bino Olivi remarque que « *l'allocution* [du 24 mai 1984] *était assez ambiguë et ne pouvait en tout cas pas être considérée comme une adhésion inconditionnelle.* » in : Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, op.cit. ; p.336. Néanmoins, nous trouvons le message du discours très engagé, surtout comparé à la prudence dont fait toujours preuve F. Mitterrand. De plus, nous verrons plus bas qu'il répète son engagement en faveur du projet Spinelli dans son ouvrage paru en 1986, *Réflexions extérieures pour la France*, dans lequel il revient sur l'impossibilité de trouver une majorité au sein des États membres qui accepte un tel projet.

à une institution légitimée par le vote populaire et qui lui permettent d'être un acteur responsable de la législation.<sup>179</sup>

Défendant lui aussi une ligne supranationale, Willy Brandt, qui commente les résultats de la conférence intergouvernementale de Luxembourg chargée de préparer l'Acte unique, rappelle que la signification historique de l'intégration européenne réside « *dans le fait que les Etats membres délèguent des parties de leurs droits souverains à la Communauté pour développer peu à peu une Communauté fondée sur la supranationalité* », il s'insurge contre « l'intergouvernementalisme » qui prend de plus en plus le pas sur une intégration supranationale<sup>180</sup>.

Cela étant, si les programmes du SPD décrivent un schéma institutionnel ambitieux et prenant des traits fédéralistes, les contingences de la réalité européenne paraissent bien éloignées et l'action des chanceliers SPD se concentre plutôt sur les problèmes concrets de l'intégration, laissant de côté les propositions institutionnelles très difficiles à mettre en place. Ainsi, plutôt que de rééquilibrer les pouvoirs entre les trois institutions de la CEE, ce qui risquerait de prendre un certain temps et d'être refusé par certains Etats membres au bout du processus, Helmut Schmidt se concentre sur un outil beaucoup plus efficace et maniable pour un chef de gouvernement : le Conseil européen. Soumis au principe de réalité, obligé de trouver rapidement des compromis avec son homologue français, surtout en temps de crise et de ne pas se perdre dans des débats théoriques sur la forme de l'objet politique européen<sup>181</sup>, H. Schmidt et V. Giscard d'Estaing créent le Conseil européen par une résolution des chefs d'Etats et de gouvernements. Cet outil leur permet d'avoir un canal décisionnel efficace et maniable. De même, pour le projet d'Acte unique, Hans-Dietrich Genscher et Helmut Schmidt étaient partisans d'un élargissement des droits du parlement mais devant les réticences françaises et anglaises, le gouvernement allemand se recentre sur le rôle du Conseil<sup>182</sup>.

Ainsi, le discours très maximaliste du parti est nuancé par les contraintes de l'exercice du pouvoir ; les gouvernements sociaux-démocrates recentrent leur action sur l'essentiel : pouvoir décider de façon efficace et rapide pour faire face aux problèmes de l'intégration ; pour cela, ils ne font pas des questions institutionnelles une priorité.

---

<sup>179</sup> Hans-Jochen Vogel und Fraktion, *Europa am Scheideweg*, 9 avril 1985 ; Archives FES, Bundestagsfraktion, Arbeitskreis Außenpolitik, Hans-Jochen Vogel 1984-86 ; dossier 18898

<sup>180</sup> Stellungnahme des SPD-Vorstandes zu den Luxemburger Ergebnissen der EG-Regierungskonferenz, Willy Brandt, Service der SPD für Presse, Funk, TV / Europapolitik, 5 mai 1986 ; in : Archives FES, Bundestagsfraktion, Arbeitskreis Außenpolitik ; dossier 18862

<sup>181</sup> Weinachter (Michèle), « Valéry Giscard d'Estaing – Helmut Schmidt » : Loth (Wilfried) (dir), *La gouvernance supranationale dans la construction européenne*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2005 ; p.206-207 et 237

<sup>182</sup> Meingast (Stefan), *Der Weg zur einheitlichen europäischen Akte*, éd. Grin, Munich, 2007 ; p.10

Le cas du PS semble suivre l'exact chemin inverse : au SPD, le discours est ambitieux, mais une fois les dirigeants au pouvoir, le principe de réalité modère un peu les projections du parti ; au PS, le discours sur les institutions reste plutôt frileux voire hostile à tout approfondissement institutionnel alors que l'action du président français montre un engagement enthousiaste<sup>183</sup> et moteur pour faire progresser des thèmes comme l'élargissement du vote à la majorité qualifiée par exemple.

Nous avons montré les réserves des socialistes français envers de plus grandes délégations de souveraineté ou une quelconque avancée institutionnelle. Le PS préconise de toujours « *rester dans le cadre des traités* » et il évoque souvent des projets « d'Europe socialiste » tout en conditionnant immédiatement cette réalisation au respect des principes du socialisme français. Ainsi le programme *Changer la Vie* énonçait les socialistes prêts à déléguer « *à une autorité politique commune les pouvoirs et les moyens indispensables à la mise en œuvre des mesures (proposées par un gouvernement de gauche) le jour où un accord aurait établi qu'elles seraient raisonnablement prises en considération par tous* »<sup>184</sup>. Dans la même veine, le *Projet socialiste pour la France des années 1980* défend la règle de l'unanimité et la stricte application du traité et rappelle que « *tant que l'Europe [...] restera aussi largement dominée par la capital, la préservation de notre marge de manœuvre et même son extension sont un impératif du projet socialiste* »<sup>185</sup>. Les socialistes français défendent ardemment l'élection du Parlement européen mais dans le même temps, le parti, soumis à des contraintes de politique intérieure indubitables, notamment liées à l'alliance avec le PC, est très prudent sur une augmentation des compétences et jusqu'en 1984, il ne soutient pas une telle évolution. Robert Pontillon, secrétaire national aux relations internationales du PS, explique en 1979 :

Il ne s'agit pas [...] de décider ou de refuser une limitation de la souveraineté des Etats membres, c'est-à-dire de se prononcer sur un nouveau traité. Le problème [...] est de veiller [...], dans les secteurs où l'initiative a été confiée à Bruxelles, à ce que la démocratie parlementaire ne cède pas la place à une bureaucratie envahissante.<sup>186</sup>

---

<sup>183</sup> Nous tempèrerons ce jugement, laissant la parole à Luuk van Middelaar sur l'ambiguïté de F. Mitterrand : « *En privé, les dirigeants maniaient [au sujet des fonctionnaires de Bruxelles et de Strasbourg] un langage particulièrement dénigrant. A l'été 1991, le Premier ministre néerlandais, Ruud Lubers, en visite à l'Élysée, plaida en faveur d'un renforcement des institutions, ce à quoi Mitterrand rétorqua : « Mais que me dites-vous là ? La Commission, c'est zéro ; le Parlement, c'est zéro, et zéro plus zéro, ça fait zéro. » A John Major, le président français soutint que le Parlement n'aurait toujours pas de légitimité « dans cent ans ».* » in : Middelaar (Luuk van), *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, op.cit. ; p.296-297

<sup>184</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.192, point 4.1.5

<sup>185</sup> Parti socialiste, *Pour la France des années 1980*, éd. Club socialiste du Livre, Archives Ours ; p.353-354

<sup>186</sup> Discours de Robert Pontillon prononcé à Milan, 20 mai 1979 ; Archives FJJ/CAS, Fonds Robert Pontillon, 8FP\_7/262

Les réserves du PS envers des délégations de souveraineté plus larges sont encore plus claires dans cette note interne qui tente de répondre aux craintes de certains sur les conséquences en termes de souveraineté suite à l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen :

l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct est absolument sans influence sur les « compétences communes » : l'accroissement de ces compétences ne pouvant résulter que d'un nouveau traité entre les Etats membres ou d'une modification du traité basé sur l'article 236 : dans l'un et l'autre cas, il doit y avoir « ratification par tous les Etats membres en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives.<sup>187</sup>

Si la fin de la note évoque succinctement des « pouvoirs d'initiative » qui pourraient être confiés au Parlement européen, le ton général du texte reste très prudent et se veut rassurant sur des délégations de compétences qui sont encore bien loin d'être élargies.

Concernant les projets des années 1970 pour une réforme des institutions, comme le projet Tindemans qui prévoyait un renforcement du Parlement auquel serait conféré un pouvoir d'initiative ou un élargissement du vote à la majorité qualifiée, le futur vainqueur à la présidentielle refusait lui aussi de s'engager plus avant : F. Mitterrand explique en juin 1976 qu'il aurait voté contre le rapport Tindemans<sup>188</sup>.

Le message du PS au sujet des institutions est difficilement lisible, le parti refuse la supranationalité, car celle-ci menacerait les réformes socialistes à engager au niveau national mais en même temps, il prône l'instauration d'un ensemble européen fondé sur une démocratie socialiste qui serait un nouvel espace de défense des droits des travailleurs. En somme, le PS dit « *oui à une démarche politique – restée somme toute dans le vague - , [et] non à l'aspect institutionnel de l'intégration de l'Europe refusant toute idée de supranationalité* »<sup>189</sup>. L'arrivée au pouvoir de F. Mitterrand et le changement de politique économique qu'il décide rendent son discours, soumis à l'épreuve de la réalité et des négociations avec ses partenaires européens, plus clair et entraînent le parti, à la suite de l'exécutif, vers une position nettement plus favorable aux avancées institutionnelles.

Laurent Jalabert, dans son étude sur les socialistes et l'Europe, rappelle l'engagement européen de toujours de François Mitterrand et il cite deux interviews du début des années 1970 dans lesquelles, contrairement aux positions officielles qu'il défend traditionnellement,

---

<sup>187</sup> Note sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ; Archives FES ; Fonds Robert Pontillon, 8FP\_7/198

<sup>188</sup> « François Mitterrand et l'Europe. « *Seul le socialisme est capable de redonner à l'Europe élan, vitalité et création* » », Revue 30 jours d'Europe, juin 1976 ; Archives FJJ/CAS, Fonds Robert Pontillon, 8FP\_7/260. F. Mitterrand dit : « *Venons-en au rapport Tindemans. Si j'avais à voter sur ce document dans une enceinte parlementaire, je me prononcerais contre lui.[...] je trouve qu'il part d'une conception qui ne correspond pas à la réalité économique et politique de l'Europe et que ses propositions sont très insuffisantes, dans la mesure où l'aspect institutionnel, dont je ne méconnais pas le rôle, prend exagérément le pas sur la substance même de l'union et sur la volonté interne d'une Europe qui, aujourd'hui, est bien loin d'exister.* »

<sup>189</sup> Lemaire-Prosche (Geneviève), *Le PS et l'Europe*, op.cit. ; p.54-55



F. Mitterrand se dit favorable à la supranationalité voire même à la « *construction d'un Etat fédéral* »<sup>190</sup>. Le décalage est donc grand par rapport à la ligne du parti dont il est président qui jamais n'emploie ces termes. Les vraies convictions de F. Mitterrand, comme souvent, sont ainsi assez insaisissables ; cependant, dès 1984, le président s'engage très clairement en faveur d'avancées institutionnelles et promouvra l'Acte unique qui les actera.

Nous avons déjà évoqué le discours du président français devant le Parlement européen en 1984 pendant lequel ses mots de soutien aux propositions du rapport Spinelli, projet qui défend une réforme très ambitieuse des institutions européennes, clarifiait la ligne gouvernementale et mitterrandienne par rapport à cette question. A contrario des atermoiements des années 1970 et des programmes du parti un peu flous sur cette question, le chef de l'Etat français entame une nouvelle ère à partir de la présidence française ; s'emparant de la thématique européenne, il affirme son soutien<sup>191</sup> à une relance européenne qui passera non seulement par la réalisation du marché intérieur mais aussi par un approfondissement des institutions. Le discours de mai 1984, outre apporter son soutien au projet d'inspiration fédéraliste d'A. Spinelli, désire restreindre la règle de l'unanimité au Conseil des ministres, lui restituer sa responsabilité politique accaparée par le Conseil européen et « *rendre son autorité à la Commission* » ; il pointe le manque de concertation entre Parlement et Conseil. Dans ce discours, outre clarifier son engagement pour plus d'Europe, F. Mitterrand prépare le terrain de l'Acte unique en expliquant qu'il est « *indispensable de consolider le principal traité qui lie les pays européens entre eux et constitue leur loi fondamentale [...] le traité de Rome* » pour aller à terme « *au-delà de ce traité* »<sup>192</sup>. Partant, il déclare la France prête à s'engager dans un nouveau traité et la nécessité de réaliser une union politique plus étroite et il répètera ce message tout au long de l'année 1984<sup>193</sup>.

Dans ses *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, parues au début de l'année 1986, F. Mitterrand affirme qu'« *à communauté plus large, [il faut des] institutions plus fortes* » et réitère sa préférence pour un cadre qui dépasse le traité, un cadre « *carrément orienté vers*

---

<sup>190</sup> Interview dans l'Express du 10 janvier 1973 et discours au congrès européen des Partis socialistes à Bruxelles en juin 1971 ; cités par Jalabert (Laurent), *Les socialistes et l'Europe (1958-2008)*, coll l'Encyclopédie du socialisme, Paris, 2008 ; p.17-18 et 23

<sup>191</sup> Même si le projet Spinelli n'aboutira finalement pas, il aura créé les bases du débat qui perdurera jusqu'aux décisions prises en vue de l'Acte unique.

<sup>192</sup> Discours de François Mitterrand devant le Parlement européen, 24 mai 1984 ; [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu) ; p.7-8

<sup>193</sup> Dans son discours de La Haye en février 1984, il explique : « *j'ai la profonde conviction que les contentieux ne seront pas réglés et qu'il n'y aura pas de nouveau départ si l'Europe néglige ou craint de se doter d'un projet politique [...] le moment est venu d'accorder à nos institutions une cohérence qui leur manque. Ainsi le Conseil des ministres serait-il bien inspiré en épargnant aux chefs d'Etat et de gouvernement le disparate des décisions qui relèvent du quotidien [...]* » in : Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France, Introduction à 25 discours 1981-1985*, op.cit. ; p.277

*l'union politique de l'Europe, à l'image du projet du Parlement européen (dit projet Spinelli) »* mais devant l'impossibilité de trouver une majorité sur ce sujet entre les Etats membres de la CEE, il fallait bien que la CEE acquière une « *réalité politique* »<sup>194</sup>. S'attellant à la tâche avec Helmut Kohl, il ne se départira plus de cet objectif d'approfondissement et de rééquilibrage des institutions européennes et regrettera dans sa *Lettre aux Français* écrite en 1988 que l'Acte unique n'ait pas abouti à « *un renforcement suffisant des pouvoirs du Parlement européen* »<sup>195</sup>.

Les débats sur les institutions traversent tous les programmes et discours théoriques et la question de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen est une des pierres angulaires des deux partis qui en font une priorité pour que la CEE puisse mieux répondre à l'exigence de démocratie. Par contre, pour ce qui est des délégations de souveraineté et du schéma général de l'approfondissement des institutions, les ambitions du SPD sont beaucoup plus conséquentes, acceptant de vrais transferts de pouvoir vers un échelon supranational ; le PS reste lui bien plus réticent et n'envisage aucunement une évolution de la CEE vers un Etat fédéral.

Une fois au pouvoir, la question des institutions – même si les chanceliers sociaux-démocrates s'engagent vigoureusement pour que soit institué le vote au suffrage direct du Parlement – ne constitue pas une priorité pour les gouvernements PS et SPD. Et ce sont finalement les actions volontaristes des députés européens qui jouent un rôle nettement plus important dans l'augmentation finale de leurs attributions.

Cela étant, on observe un mouvement de balancier qui fait converger les projets institutionnels du PS et du SPD : alors que le SPD défendait des délégations de souveraineté et un rééquilibrage des institutions qui entraînerait le projet européen vers un modèle fédéral, il s'éloigne peu à peu de ce schéma ambitieux dans les faits, conscient des réticences de ses partenaires. Le PS gravit le chemin inverse : alors que la ligne du parti était très réticente, refusant toute délégation de souveraineté qui entraverait la transformation socialiste, F. Mitterrand engage toutes ses forces en faveur d'avancées institutionnelles qui prendront corps dans l'Acte unique, comme notamment l'extension du vote à la majorité qualifiée. Au même titre que ses homologues du SPD, il participera au débat sur la démocratisation de la CEE et

---

<sup>194</sup> Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France, Introduction à 25 discours 1981-1985*, op.cit. ; p.85 et 77

<sup>195</sup> Mitterrand (François), *Lettre à tous les Français*, avril 1988 ; p.15

l'amélioration non seulement de l'efficacité de ses canaux décisionnels mais aussi de leur légitimité pour les citoyens.

## Conclusion de la partie III

En janvier 1980, le PS élaborait pour sa convention nationale de janvier son projet *Pour la France des années 1980* qui détaillait sur plus de 300 pages tous les aspects de la future politique d'un gouvernement socialiste. Au chapitre de l'intégration européenne, les socialistes français défendaient une position jusqu'au-boutiste, dans la lignée de leurs textes des années 1970, et conditionnaient leur participation à la CEE :

Il est essentiel, pour l'avenir de la construction européenne, d'arrêter le néo-libéralisme en Europe et de redresser les déséquilibres dont témoigne le fonctionnement de cette zone monétaire qui, sous l'appellation de système monétaire européen, menace d'assujettir aux intérêts d'un seul pays l'ensemble des politiques économique des pays de la Communauté. [...] Dans l'état actuel des relations entre les neuf pays membres de la Communauté, devant leurs difficultés à définir des politiques communes dans des domaines essentiels, il conviendra de veiller à la stricte application du traité avant d'examiner l'éventualité d'une nouvelle étape. Tant que l'Europe, en effet, restera aussi largement dominée par le capital, la préservation de notre marge de manœuvre et même son extension sont un impératif du Projet socialiste. [...] ce n'est pas des institutions [européennes] que nous pouvons attendre l'impulsion décisive qui ouvrira la voie à l'Europe des travailleurs. [...] la classe ouvrière et le monde du travail en Europe [...] seront de plus en plus conduits à remettre en cause un système économique et social qui tend à leur faire payer les conséquences d'une crise dont il est responsable.<sup>196</sup>

A un an de l'accession au pouvoir, il est frappant de constater la radicalité du PS : le souci d'étendre la marge de manœuvre des socialistes français, la critique du SME et la dénonciation sous-jacente d'une zone monétaire qui serait soumise à l'orthodoxie et aux intérêts allemands<sup>197</sup> rendent compte d'une ligne officielle socialiste partisane d'un ralentissement d'une intégration économique européenne qui va à l'encontre de leur programme. En toile de fond, l'objectif de changement de système économique et social souligne l'incompatibilité entre les réformes socialistes et la CEE.

Or trois ans après ce texte et deux ans après leur accession au pouvoir, les dirigeants socialistes français sont bien loin d'avoir suivi les recommandations tracées dans les programmes des années 1970. Après avoir tenté de rester « *dans l'entre-deux-seuils* » du programme *Changer la vie*, le président socialiste a finalement fait le choix d'un tournant politique en faveur du maintien de la France dans la CEE et ses structures. La théorie a été battue en brèche par l'exercice du pouvoir et le fossé entre le discours et la réalité de la pratique semble immense. Ni le débat interne<sup>198</sup> au PS, ni la doctrine élaborée puis discutée dans les congrès ne permettent aux dirigeants, aux militants et aux électeurs de saisir l'enjeu des questions européennes, leur problématique. La discussion européenne porte en effet sur

---

<sup>196</sup> Parti socialiste, *Pour la France des années 1980*, éd. Club socialiste du Livre, Archives Ours ; p.353-354

<sup>197</sup> On trouve dans les textes du CERES une critique mêlée des multinationales américaines et du capitalisme allemand présenté comme un relais de « *l'impérialisme américain* ».

<sup>198</sup> Nous reviendrons sur le débat interne Cf. Partie IV, chapitre 7, point A « Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé » ; p.383- 404 du présent travail

les problèmes du futur, et les solutions, choisies dans le cadre de négociations internationales, cherchent à anticiper. Au contraire, le parti est en charge du présent, avec son cortège de difficultés apparues à la fin des années 1970 ; il doit régler les préoccupations sociales immédiates des électeurs et de leurs représentants.

L'exemple du PS français est ainsi tout à fait symptomatique du décalage qui peut exister entre un discours politique en vue d'une élection nationale et la pratique du pouvoir qui place les dirigeants sur la scène européenne. Soumis au principe de réalité, ces derniers font évoluer la doctrine et, dans le cas du PS comme du SPD, leur engagement européen représente un leitmotiv jamais abandonné et qui pousse les chanceliers allemands et président français à prendre des décisions contre certains courants de leurs partis – comme le CERES pour les socialistes français – mais aussi contre certaines forces de leurs pays – comme la Bundesbank en Allemagne et ses réticences contre le SME.

Dans le cas du SPD, deux caractéristiques le différencient du PS. D'une part, il a toujours été lié par des contrats de gouvernements de coalition et au sein de la démocratie de Bonn, des politiques modérées, centristes ont été favorisées, bien que le gouvernement Brandt ait entrepris de vastes réformes sociales. De par sa doctrine, imprégnée de l'esprit de Bad Godesberg, prônant l'économie sociale de marché essentiellement marquée par les valeurs de liberté de l'entreprise, de libre concurrence, de libre-échange, le SPD était naturellement disposé à s'accorder avec l'ordo-libéralisme du marché commun. Chez lui, l'opposition entre l'esprit libéral européen et la volonté de transformation sociale – telle qu'elle est affirmée par le PS dans sa doctrine – est moins grande. D'autre part, ses dirigeants conçoivent leurs politiques en respectant les lois économiques, ils souhaitent domestiquer le capitalisme comme ce fut le cas pendant les trois décennies où régna le capitalisme rhénan.

Le choc de 1974, redoublé en 1979, révèle une différence de comportement entre dirigeants du SPD et du PS. Le chancelier H. Schmidt affirme très vite sa volonté d'exposer clairement la situation et les sacrifices qu'elle entraîne pour ses compatriotes ; il choisit d'appliquer dès sa désignation comme chancelier en mai 1974 une politique rigoureuse, difficile à défendre devant ses électeurs. Le PS, d'abord dans l'opposition, ignore ces contraintes, présente en 1980 un programme non actualisé économiquement, et il laisse passer plusieurs mois après sa victoire électorale avant d'admettre la nécessité d'un changement de programme. Une telle démarche est très éloignée de l'éthique d'H. Schmidt qui, dans son texte « *Politiker als*

*Ökonom* »<sup>199</sup>, écrit qu'il ne faut rien promettre qu'on ne puisse tenir et qu'il ne faut proposer que ce qui est économiquement raisonnable<sup>200</sup>.

Le décalage se révèle donc moins grand entre théorie et pratique ; en outre la société allemande, ses entreprises, ses syndicats, sont plus autonomes par rapport à l'Etat et l'idée de fédéralisme, conçu comme la possibilité pour les différents niveaux de s'articuler en respectant autonomie et subsidiarité, permet à la société allemande de s'insérer plus facilement dans la société européenne.

Ainsi, quelques conclusions se dégagent. Premièrement, les deux partis sont enracinés dans des cultures politiques très différentes : jacobinisme opposé au fédéralisme, esprit de doctrine opposé au pragmatisme, survalorisation du débat politique opposé à la prudence réformatrice. Cependant, malgré ces différences de cultures, l'engagement européen est très fort et il surmonte les obstacles car le pragmatisme et le sens des responsabilités des dirigeants l'emportent toujours. Un fait européen existe : trois décennies de réussite économique et une volonté très forte de construire la paix qui dépassent les clivages culturels et idéologiques l'attestent. Confrontés à l'éthique de responsabilité les dirigeants choisissent l'Europe. Conséquence de ces cultures politiques nationales, les partis du socialisme démocratique, lorsqu'ils sont au pouvoir, suivent des continuités et des traditions nationales, qui ont tendance à se détacher des intérêts partisans : les Français insistent par exemple sur la coordination des politiques économiques, l'harmonisation fiscale ou l'importance d'une régulation de l'économie par le pouvoir politique ; les Allemands s'attachent plutôt à défendre une certaine centralité d'un marché qui fonctionne et une ouverture des frontières ou doivent répondre aux exigences de la Bundesbank sur les questions monétaires.

Deuxièmement, notre période est synonyme d'un approfondissement du projet européen, qui se confond avec le choix du marché : les dirigeants PS et SPD choisissent de s'y engager en élaborant notamment la construction du SME et en préparant l'Acte unique, qui mènera à terme à l'Union monétaire et économique. Dans ces deux actes décisifs, qui ont relancé l'Europe paralysée, H. Schmidt et F. Mitterrand ont chacun joué un rôle majeur, avec, chaque fois un grand partenaire d'une couleur politique opposée, V. Giscard d'Estaing et H. Kohl.

---

<sup>199</sup> Schmidt (Helmut), « *Der Politiker als Ökonom*, » in : Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, op.cit., 1975

<sup>200</sup> Helmut Schmidt insiste toujours sur l'importance d'un certain pragmatisme. Il dit devant le groupe parlementaire: „*il me tient à cœur que nous, sociaux-démocrates ne représentions pas seulement des vœux pieux mais seulement ce qui est juste et praticable économiquement* » in : Schmidt (Helmut), *Sitzung der Sozialdemokratischen Bundestagsfraktion*, 14 septembre 1982 ; Archives FES, SPD-Bundestagsfraktion, Fonds Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18843, Helmut Schmidt 1981-1982

Cependant, cette politique très volontaire sur le plan monétaire et économique a présenté des inconvénients pour le PS et le SPD.

Troisièmement, les deux partis ont voulu dépasser les accords intergouvernementaux auxquels se réduisait l'Europe : PS et SPD ont ainsi parié sur la réforme institutionnelle que symbolisait l'élection au suffrage universel du Parlement européen. Celui-ci devenait ainsi un Parlement européen dont la légitimité permettrait un élan démocratique en Europe. Le SPD, dans son plan en trois phases<sup>201</sup>, a proposé une méthode pour ancrer cette démarche de validation du Parlement européen. Le PS et les autres acteurs français, moins porteurs de culture parlementaire et fédéraliste que les Allemands, désiraient avancer plus lentement<sup>202</sup>. A l'inverse du SPD, les partis français, dont le PS, sont encore réticents pour reconnaître devant leurs électeurs que la souveraineté désormais se partage au niveau européen dans bien des domaines.

Ainsi, l'engagement européen des dirigeants socialistes et sociaux-démocrates lorsqu'ils sont au pouvoir confronte leurs partis à de grandes ruptures : au niveau de l'organisation des responsabilités politiques, comme la lente évolution vers un partage dans certains domaines de la souveraineté et au niveau des contenus de la CEE, fondée en priorité sur le marché libre. La fidélité des dirigeants PS et SPD au projet européen questionne ainsi le devenir de leurs valeurs issues du socialisme démocratique. Dans la dernière partie de ce travail, nous nous interrogerons sur l'évolution des marqueurs d'identité socialistes causée par l'intégration européenne.

---

<sup>201</sup> Vorstand der SPD, « *Sozialdemokratische Europapolitik* », Bericht vorgelegt von der Europakommission des SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975 ; p.45 ; Archives FES, Fonds SPD-Partei Vorstand, dossier 11655

<sup>202</sup> Plus tard, au cours des années 1990, les Français défendront l'idée d'une coopération entre Parlement européen et parlements nationaux, comme s'ils n'étaient pas prêts pour confier au Parlement européen toute la légitimité.

## **Partie IV : Une identité de gauche à l'épreuve de l'engagement européen : quelle réussite pour le PS et le SPD ?**

Le parti socialiste français a bien exprimé en quelques mots tout l'enjeu de la CEE pour les partis socialistes et sociaux-démocrates :

Nous, socialistes, sommes européens, dans la mesure où l'Europe n'est pas seulement celle des marchands.<sup>1</sup>

Le PS et le SPD ont prouvé, au cours des deux décennies que nous avons étudiées, leur attachement à la construction européenne sans cesse renouvelé ; mais cette intégration économique européenne ne doit pas se borner à être une vaste zone de libre-échange ; au contraire, elle doit répondre au but, central pour ces partis, de solidarité et de justice sociale et participer au rééquilibrage entre l'action des forces du marché et l'assurance de la cohésion sociale<sup>2</sup>.

Cependant, comme nous l'avons vu, si la mise en place et l'approfondissement du marché commun – ou intégration négative qui supprime les entraves au marché – fonctionnent, appuyés par les décisions des dirigeants PS et SPD lorsqu'ils sont au pouvoir, les politiques communes qui accompagnent ce marché – ou intégration positive qui appellerait des politiques volontaristes à l'échelon européen – progressent peu et les partis de gauche n'arrivent pas organiser au niveau européen les outils qui permettraient au pouvoir politique de s'imposer face à une sphère économique dont le but n'est pas d'assurer la justice sociale.

Ainsi, des avancées significatives, défendues par les partis socialiste et social-démocrate n'ont pas eu lieu : une vraie politique sociale n'a pu être mise en œuvre à l'échelle européenne, la coordination des politiques économiques n'a pas été organisée, la CEE ne dispose pas d'un vrai budget européen et la Communauté n'a vaincu ni le problème de chômage ni ses déséquilibres territoriaux ; en somme, le but cardinal de défense des travailleurs et de régulation du marché n'a pas été satisfait.

Or l'intégration économique européenne, comme l'a bien montré la décision française de 1983, limite la marge de manœuvre des gouvernements nationaux : ils font partie d'un

---

<sup>1</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; in : Le Poing et la Rose, Organe du Parti socialiste, n°105, décembre 1983, Paris ; p.7

<sup>2</sup> Si nous avons pointé les différences entre les socialistes français et les sociaux-démocrates allemands concernant la place du marché et la liberté des acteurs économiques par rapport à l'Etat et aux décisions des responsables politiques, les deux partis partagent incontestablement les objectifs communs de justice sociale et de défense des droits des travailleurs qui passent par une intervention du politique.



ensemble économique transnational duquel ils ne veulent pas se soustraire<sup>3</sup> mais qui les force à changer leur politique économique si celle-ci va à l'encontre des règles de fonctionnement du marché européen.

La conclusion paraît sévère et sans appel : finalement, malgré les discours théoriques et les propositions ambitieuses en faveur de contrepoids solides au marché, la réussite de ces partis, conséquence de leur fidélité à la CEE, a consisté à renforcer justement les principes libéraux du marché européen et à organiser une stabilité monétaire nécessaire au bon déroulement des seuls échanges marchands. Comment expliquer que les buts de politique sociale, les mots d'ordre de plein emploi ou d'harmonisation des systèmes sociaux et fiscaux n'aient pas abouti – ou très peu ? Comment décrire le manque de coordination entre des politiques économiques tendues vers un même but ? Comment comprendre l'échec et l'absence de régulation politique commune face à un marché toujours plus étroit et puissant ?

Pour sonder les raisons de cet échec et détailler les blocages qui ont empêché une articulation satisfaisante entre les objectifs et réalisations des partis et le projet européen, notre analyse se placera successivement à deux niveaux : d'une part, nous nous intéresserons aux structures et aux canaux décisionnels qui vont du parti politique national aux institutions européennes et, dans ce cadre, nous mettrons en lumière les blocages fonctionnels et organisationnels qui s'imposent aux partis. D'autre part, nous détaillerons la bataille au niveau des idées entre une intégration économique européenne fondée sur le libre-échange et l'échelle de valeurs des partis socialiste et social-démocrate.

Nous étudierons, dans le chapitre 7, l'opposition entre : d'une part la vitalité du débat interne aux partis sur la question du marché européen et l'engagement sincère de ces derniers en faveur de la CEE, et d'autre part la difficulté extrême que le PS et le SPD éprouvent à avoir prise sur un système institutionnel européen qui les maintient hors de sa sphère d'action. Dans un deuxième temps, nous aborderons au chapitre 8 la question au cœur de la tension entre engagement européen et identité des partis : leurs valeurs de gauche, définies notamment par une plus grande justice sociale et des outils opérationnels de l'Etat régulateur face aux forces anarchiques du marché, sont-elles niées à cause de leur participation à la CEE ? Les partis socialiste et social-démocrate des deux grands pays de la CEE, à cause de leur marge d'action réduite, sont-ils contraints à renoncer à leurs combats pour une société plus juste ?

---

<sup>3</sup> Car faire partie de la CEE leur apporte non seulement des avantages en terme de commerce ou d'innovation mais aussi parce que la CEE répond à des exigences géopolitiques – assurer la paix entre voisins, rester dans le bloc de l'ouest.

## **Chapitre 7 : Entre vrai débat et difficulté d'action : la tâche ardue des partis**

Avant d'étudier l'opposition entre les valeurs des partis socialiste et social-démocrate, qui aspirent à réguler le marché, et l'intégration économique européenne, nous allons exposer les difficultés des partis politiques face aux mécanismes de la construction institutionnelle européenne qui leur échappent. Un parti politique s'insère dans un espace territorial qui va du niveau local au niveau européen et dans une chaîne de responsabilités qui va de l'électeur à la prise de décision ; cette chaîne reliant sans difficulté la vie interne du parti aux cercles du pouvoir national, gouvernements et institutions nationales, est théoriquement censée se prolonger jusqu'au niveau européen. Or nous verrons qu'une cassure nette liée à la nature de la construction européenne empêche l'insertion et l'action des partis au-delà du niveau national, créant de fait une impuissance qui, avant même d'aborder tout débat de fond sur les orientations et les valeurs de l'intégration économique européenne, est liée à la forme que celle-ci a prise.

Dans un premier point, nous détaillerons les débats internes au PS et au SPD sur la question du marché commun, thème que les deux partis abordent de façon différente et qui s'inscrit dans deux traditions de fonctionnement des partis bien distinctes ; puis nous expliquerons dans un deuxième point pourquoi l'articulation entre le parti et les institutions européennes ne se fait pas, ce qui nous amènera à définir la structure de la CEE inédite et dictée par sa composante économique, ainsi que les mécanismes décisionnels sur lesquels les partis politiques nationaux n'ont pas de prise.

### **A. Débats internes et propositions concrètes : l'engagement européen discuté mais toujours renouvelé**

Peter Lösche et Franz Walter, auteurs d'un des livres majeurs sur le SPD, décrivent fort justement l'une des caractéristiques du parti social-démocrate – trait qui peut s'appliquer dans la même mesure au parti socialiste – qui le différencie d'un parti conservateur ou libéral : les membres des partis de gauche, surtout les jeunes, ne rejoignent pas seulement les rangs de cette formation politique pour représenter leurs intérêts et participer aux succès électoraux mais il existe une dimension de débat programmatique très importante. Les membres de ces partis recherchent une communauté de valeurs, ils veulent définir ensemble une conception du

monde et de leur société au sens large, englobant « *une sorte de philosophie de l'histoire, un cadre d'interprétation, une vision de l'avenir, une alternative sensée à la situation actuelle, une vision d'ensemble porteuse de paix, internationaliste,* »<sup>4</sup>.

Si cette analyse pourrait être remise en question pour les partis socialiste et social-démocrate à partir des années 1990<sup>5</sup>, elle coïncide parfaitement avec l'identité du SPD et du PS des années 1970. En Allemagne, aucun parti concurrent n'existe à gauche du SPD, et même si une partie de la jeune génération, dont les espoirs de transformation de la société se sont exprimés lors du mouvement de mai 1968, préfère intégrer des organisations hors partis politiques<sup>6</sup>, une large fraction de la jeunesse reste engagée au sein du SPD. Représentée au sein du groupe des *Jungsozialisten* (Jeunes socialistes), elle impose un débat sur le positionnement idéologique du parti qui lui paraît trop libéral et qui ne correspond pas à sa vision socialiste et elle souhaite entamer une révision du programme de Bad Godesberg, beaucoup trop timoré à ses yeux face au capitalisme. Au PS, les années 1970 marquent aussi le début d'une décennie pendant laquelle les aspirations d'une jeunesse vont coïncider avec le discours du nouveau parti socialiste dirigé par Mitterrand et caractérisé par le slogan de « la rupture avec le capitalisme », et l'espoir d'une transformation radicale de la société.

A côté de l'effervescence suscitée par la jeunesse engagée au sein de ces partis, d'autres courants, se rapprochant par exemple du centre gauche de l'échiquier politique, défendent leur vision de la société et de l'économie, s'opposant vivement aux ailes gauches des partis. Chaque courant tente de peser sur les orientations finales décidées par la direction du parti. Les valeurs de démocratie, de liberté et de justice, qui caractérisent le PS et le SPD, se transposent au niveau de l'organisation concrète du parti qui accepte de voir s'opposer différents courants de pensée et laisse une place conséquente au débat interne.

Nous avons pour l'instant étudié la ligne officielle du PS et du SPD sur la question de l'intégration économique européenne, leurs propositions et les réalisations accomplies lors de

---

<sup>4</sup> Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD : Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, op.cit. ; p.118

<sup>5</sup> Mais nous pensons cependant que cette différence de valeurs et de conception globale du monde reste une différence entre les partis conservateurs et libéraux et les partis socialistes et sociaux-démocrates même si cet écart ne s'exprime pas aussi nettement dans les années 1990 et 2000.

<sup>6</sup> Notamment les syndicats étudiants comme le *Sozialdemokratischer Hochschulbund (SHB)* qui est créé dans les années 1960 avec l'appui du SPD mais qui deviendra extrêmement critique à l'égard du SPD, formant à la fin des années 1960 une coalition avec d'autres syndicats étudiants – notamment le *Sozialistischer Deutscher Studentenbund* (lui-même également à l'origine organisation de jeunesse du SPD) –. Mais aussi l'opposition externe au parlement – *Außerparlamentarische Opposition* – : celle-ci s'oppose vigoureusement à la législation d'urgence impliquant une possible restriction des droits fondamentaux – les fameuses *Notstandsgesetze* –, mais elle exprime aussi le besoin de la jeune génération de trouver d'autres valeurs non marchandes et s'inscrit dans le mouvement pacifiste mondial. Ces deux mouvements – étudiant et opposition externe au parlement – se confondent en partie.

leur période de gouvernement. Or la construction européenne, et *a fortiori* celle de l'intégration économique qui pose la question du modèle économique, font dans chaque parti l'objet de débats internes plus ou moins vifs que nous nous proposons d'esquisser ici<sup>7</sup>. Alors que les différents courants du PS s'emparent de la question du marché commun et s'en servent comme partie intégrante de leur argumentation, provoquant sur ce sujet de vastes débats, cette question semble assez consensuelle au sein du SPD.

Nous verrons enfin dans quelle mesure les directions des partis réaffirment inlassablement leur engagement inconditionnel à la CEE, reléguant au deuxième plan les débats internes sur ce sujet et quelles propositions concrètes subsistent, après la clôture des débats au sein du parti ainsi qu'après avoir tiré les enseignements de l'exercice du pouvoir.

### ***La question de l'intégration économique européenne : otage des courants au PS ?***

Contrairement au SPD qui ne connaît pas ce phénomène dans de telles proportions, l'organisation du PS se structure en « courants » possédant leurs représentants à tous les niveaux du parti et qui luttent et s'allient au gré des congrès pour emporter la direction du parti. Cette caractéristique du PS donne aux débats internes une teneur particulière car ils se jouent « *sur un double registre, doctrinal et organisationnel* »<sup>8</sup> : non seulement, les courants s'affrontent sur la ligne idéologique du parti mais ils doivent aussi élaborer des stratégies d'alliance pour constituer une majorité qui dirigera le parti.

Dès le congrès d'Epainay, six motions, qui correspondent à des courants, sont présentées et une alliance entre trois d'entre elles – sans cohérence idéologique naturelle car elle rassemble des sociaux-démocrates et des socialistes doctrinaires – l'emporte sur les autres<sup>9</sup>. Tout au long de la décennie 1970, les alliances entre courants se font et se défont et le congrès de Metz en 1979 marque « *l'apogée de l'organisation du parti en un ensemble de courants structurés* »<sup>10</sup>. A l'exemple de trois courants, le CERES, les Rocardiens et les Mitterrandistes, qui ont des positions différentes voire antagonistes sur la doctrine économique et le marché commun,

---

<sup>7</sup> Il ne s'agit absolument pas de s'attacher à une étude exhaustive des courants internes de chaque parti, thème largement traité dans la bibliographie existante. Mais nous voudrions cependant éclairer la thématique de l'intégration économique européenne à la lumière des débats internes au PS et au SPD ainsi qu'évaluer l'influence de ces débats internes sur les décisions finales de la direction du parti.

<sup>8</sup> Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op.cit. ; p.310

<sup>9</sup> Sur les motions, les représentants et les alliances lors des congrès du PS, cf. annexe. Lors du congrès d'Epainay, une alliance entre les motions de Defferre-Mauroy, Mermaz-Pontillon (dont F. Mitterrand est signataire) et du CERES permet à F. Mitterrand de l'emporter face à l'ancien secrétaire du NPS, Alain Savary, auquel s'était rallié J. Poperen.

<sup>10</sup> Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, op.cit. ; p.309

nous nous proposons d'étudier la place du débat sur ces questions au sein du parti et dans quelle mesure ces oppositions internes au PS influencent son discours et ses décisions officielles.

Le Centre de recherches et d'études socialistes (CERES), créé en janvier 1966 par Jean-Pierre Chevènement, Didier Motchane et George Sarre<sup>11</sup>, a voulu être un laboratoire d'idées pour refonder le socialisme de l'intérieur du parti<sup>12</sup>. Ses priorités étaient : « *faire revivre la réflexion socialiste, approfondir l'analyse de la société capitaliste moderne et poser en termes nouveaux la stratégie de transition au socialisme* »<sup>13</sup>. L'analyse économique et sociologique du CERES se nourrit des éléments fondamentaux du marxisme<sup>14</sup> : l'exploitation des travailleurs, le capitalisme monopolistique des Etats, le rôle des firmes multinationales, l'exportation à l'échelle du monde dans le cadre de la division internationale du travail. La crise sociale de la fin des années 1960 et la crise économique qui s'amplifie au cours des années 1970 sont, pour le CERES, l'occasion de persévérer dans son pari de devenir la force de renouvellement du socialisme à l'intérieur du PS. En outre, l'alliance avec F. Mitterrand, qui a permis au CERES d'intégrer en 1971 la direction du parti et d'être chargé de la rédaction du programme socialiste *Changer la vie* lui permet également d'orienter la doctrine du PS dans le but de construire le rapprochement avec le PC autour d'un programme commun<sup>15</sup>.

Quatre idées clefs seront une constante dans la doctrine du CERES, notamment dans son affrontement avec le courant des Rocardiens. Premièrement, l'idée motrice est exprimée dans le mot d'ordre de « rupture avec le capitalisme »<sup>16</sup>. Ensuite, l'idée stratégique d'union de la gauche, hors de laquelle le PS redeviendrait un parti de « gauche américaine » ou un parti social-démocrate, synonymes d'une déviation anti-socialiste. Puis l'autogestion, curieusement

---

<sup>11</sup> Sur la fondation et l'histoire du CERES, cf. Charzat (Michel), Toutain (Ghislaine), *Le CERES. Un combat pour le socialisme*, éd. Calmann-Lévy, Paris 1975 ; sur les fondateurs, cf. p.41-43

<sup>12</sup> Alors que la rénovation des idées socialistes s'est faite dans les clubs à l'extérieur du parti - par exemple le Club Jean Moulin ou le PSA.

<sup>13</sup> Charzat (Michel), Toutain (Ghislaine), *Le CERES. Un combat pour le socialisme*, op.cit. ; p.63

<sup>14</sup> « *Le marxisme constituant l'horizon idéologique indépassable de notre temps, c'est par rapport à lui qu'il convient d'abord de situer notre système de réflexion théorique.* » Ibid ; p.245

<sup>15</sup> Il y avait de grandes affinités idéologiques entre la doctrine du CERES et les économistes du PC qui jouèrent un grand rôle dans la rédaction finale du programme commun. Cf. Fulla (Mathieu), « *Le programme commun de gouvernement : rupture économique ou artefact politique ?* », in : Tartakowsky (Danielle), Bergounioux (Alain), *L'union sans unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, op.cit. ; p.73-74

<sup>16</sup> « *Les ambitions du programme commun sont [...] : changer la vie sur la base de la prise du pouvoir des forces populaires, instaurer une stratégie de rupture avec le capitalisme à partir des nationalisations et du contrôle des travailleurs.* » in : Charzat (Michel), Toutain (Ghislaine), *Le CERES. Un combat pour le socialisme*, op.cit. ; p.242 ; Dans sa revue, le CERES insiste sur ce point : « *Appliquer le programme commun et conserver une logique de priorité à l'exportation et à l'insertion dans le bloc occidental sont incompatibles* » in : « *Le programme commun et la place de la France dans la division internationale du travail* », Repères – Les Cahiers du CERES, n°36, octobre 1976, p.28-44 ; p.35

interprétée car elle reçoit une double définition « *d'en haut et d'en bas* » : elle permet l'affirmation de la volonté des travailleurs tout en laissant à l'autorité centrale, l'Etat, le soin de la direction ultime<sup>17</sup>. Enfin, la question de l'indépendance nationale qui apparaît notamment dans les textes écrits par J.-P. Chevènement. Ainsi, la doctrine du CERES juxtapose différents éléments : une utopie révolutionnaire adossée à une analyse marxiste, la priorité accordée à la stratégie et à la prise du pouvoir, le sens de l'Etat et l'attachement à la nation.

Partant de cette doctrine, quelles sont l'analyse et la stratégie du CERES sur l'intégration économique européenne ? Il reconnaît tout d'abord la réalité de la construction européenne : la France est profondément intégrée dans ce réseau d'interdépendances européen, mais le CERES rappelle que « *le programme commun met en œuvre une politique économique qui s'oppose – à terme – à l'immersion du capitalisme français dans le capitalisme international des monopoles* »<sup>18</sup>. Par ailleurs, la construction européenne actuelle est un « *mythe : dans les faits, le marché commun n'a été qu'une des modalités d'un mouvement général vers le libre-échange et vers l'internationalisation du processus de production* »<sup>19</sup>. Au lieu d'être une construction politique maîtrisée par ses Etats membres qui s'engagent dans des traités, la CEE est une mise en ordre des différentes économies sous la tutelle de l'impérialisme dominant des Etats-Unis et des firmes multinationales américaines. Ainsi, la France est placée dans une situation d'impérialisme-relais, obéissant aux volontés de l'impérialisme américain<sup>20</sup>. L'idée centrale affirmée par le CERES est la suivante : pour que la France puisse conduire en toute indépendance son expérience de construction du socialisme, la recherche de marge de manœuvre permettant une plus grande indépendance économique demeure essentielle<sup>21</sup>. Dans ce but, le CERES préconise la maîtrise par la collectivité de l'appareil économique – nationalisations, planification –, la diversification des relations économiques de la France vers d'autres ensembles économiques – le Tiers-monde, les pays de l'Est, le monde méditerranéen – afin de mieux maîtriser notre intégration économique européenne et la défense de la

---

<sup>17</sup> « *L'Etat et la révolution autogestionnaire. D'en haut et d'en bas.* », Frontières - Cahiers du CERES, n°15, mars-avril 1974 ; p.4-14

<sup>18</sup> Charzat (Michel), Toutain (Ghislaine), *Le CERES. Un combat pour le socialisme*, op.cit. ; p.240

<sup>19</sup> Ibid ; p.218

<sup>20</sup> « *Le moment Giscard est le moment de l'intégration du capitalisme français dans le capitalisme mondial sous hégémonie américaine.* » in : « *Giscard organise la dépendance nationale* », in : Repères – Les cahiers du CERES, n°25, septembre 1975, p.38-46 ; p.42

<sup>21</sup> L'équipe historique du CERES écrit : « *La question politique qui est alors posée est la suivante : est-il possible pour la gauche au pouvoir en France de rompre avec ce mouvement [d'internationalisation du capitalisme], de remettre en cause la dépendance croissante de l'économie française, de dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'amorce et au développement de l'expérience qu'elle tente et qui doit conduire au socialisme ?* » Frontières – les Cahiers du CERES, n°22, printemps 1975 cité in : Archives du CERES, *Europe. Etats-Unis d'Europe, Europe des Etats-Unis ou indépendance ?*, éd. Bruno Leprince 2010 ; p.41

monnaie accompagnée de la recherche obstinée de l'équilibre des comptes extérieurs ; cette recherche sera fondée sur le productivisme, la compétitivité, la reconquête économique du marché intérieur<sup>22</sup>.

Cette démarche du CERES conduit à réévaluer le rôle de la nation et de l'Etat : l'Etat reste un outil central pour conduire la politique et la nation demeure le champ d'application prioritaire d'une politique ; implicitement, cela signifie que le CERES ne permettra des délégations de souveraineté qu'extrêmement circonscrites, limitées, contrôlées en direction des institutions communautaires. Les textes du CERES rappellent que « *la nation a encore et pour longtemps une signification non seulement politique et idéologique mais également économique* »<sup>23</sup>. Ces idées sont reprises en septembre 1983 au moment du choix européen de F. Mitterrand : J.-P. Chevènement explique pourquoi il faut sortir du SME et utiliser les dévaluations compétitives<sup>24</sup>. Il ajoute que l'Etat doit reprendre la main et se protéger de l'Europe en faisant de l'emploi et de la production les priorités : au lieu de rester au sein du SME et de pratiquer la politique du franc fort, J.-P. Chevènement préconise une dévaluation qui permettrait de relancer l'activité et de mieux lutter contre le chômage<sup>25</sup>.

La démarche du CERES, qui privilégie la construction du socialisme en France et envisage de bloquer le cours actuel de l'intégration économique européenne réintroduit cependant la dimension européenne sur un autre mode : l'expérience française de « voie vers le socialisme » sera un encouragement pour les autres forces démocratiques en Europe et un ferment pour la construction du socialisme à l'échelle européenne<sup>26</sup>.

Le courant du CERES a pesé sans conteste sur les décisions programmatiques du parti socialiste concernant la CEE dans la décennie 1970<sup>27</sup>. Lors du congrès de Bagnolet sur les questions européennes, par exemple, le CERES s'oppose à la motion déposée par le courant

---

<sup>22</sup> Ibid ; p.40-73

<sup>23</sup> Ibid ; p.46

<sup>24</sup> J.-P. Chevènement explique : « *En l'absence d'une dévaluation compétitive dès le départ, ou d'une sortie du SME qui eût abouti au même résultat, c'est-à-dire doper nos exportations sur l'Allemagne, il était inévitable que nous nous laissions pousser dans la nasse* » in : Interview de J.-P. Chevènement parue dans la revue En jeu – Pour la République et le socialisme, n°5, septembre 1983 citée in : Archives du CERES, *Europe. Etats-Unis d'Europe, Europe des Etats-Unis ou indépendance ?*, op.cit., p.111-135 ; p.118-119

<sup>25</sup> « [dans le cas d'une dévaluation compétitive] *il faudrait, en effet, travailler plus pour acheter l'équivalent de ce que nous importons aujourd'hui. [...] Au total, il doit être clair qu'une telle politique fait de l'emploi la priorité essentielle, avant la défense du pouvoir d'achat global qui évoluera en fonction de la production et de l'effort de chacun.* » Ibid ; p.123

<sup>26</sup> Charzat (Michel), Toutain (Ghislaine), *Le CERES. Un combat pour le socialisme*, op.cit. ; p.222

<sup>27</sup> Nous ne parlons ici que du poids du CERES à l'intérieur du parti et au plan du discours, nous avons montré dans la partie III que les vues du CERES (notamment sur une sortie du SME) n'ont pas influencé l'action gouvernementale des socialistes.

mitterrandiste : s'il ne présente pas de motion concurrente<sup>28</sup>, il se bat pour que quatre amendements soient votés et ajoutés au texte final. C'est ainsi que le lecteur retrouve, dans la motion finale du congrès, l'amendement écrit par le CERES qui indique « *que les orientations du programme commun dépassent à terme la logique du traité de Rome* » – et donc les principes du marché commun. Pareillement, plusieurs passages de *Changer la vie* concernant la CEE portent la marque du CERES : au début de la partie IV intitulée « *Un nouvel internationalisme* », le programme souligne « *le renforcement de l'entreprise de construction européenne qui sera poursuivie, mais dans des conditions telles qu'elle ne puisse en aucun cas constituer un obstacle à la marche vers le socialisme* » ; un peu plus loin, le texte insiste sur « *la mise en place progressive d'une planification à moyen terme à l'échelle du Marché commun : l'objectif sera de tendre vers un modèle de planification démocratique comparable à celui qui sera expérimenté en France* »<sup>29</sup>. Ce conditionnement de l'adhésion au projet européen à la réalisation du socialisme en France ou ces projections d'un modèle de planification française à l'échelle de la CEE font clairement référence à l'analyse du CERES. Cependant, si le courant Mitterrandiste tolère d'intégrer certaines idées du CERES sur l'Europe – l'alliance stratégique du CERES lui est nécessaire et il lui faut aussi ménager son partenaire communiste –, il veille à ce que ces formulations issues de l'argumentation du CERES restent plutôt vagues<sup>30</sup> et surtout il les cantonne à un cadre pro-européen irréversible. Enfin, quand le CERES va trop loin, le courant Mitterrandiste stoppe toute velléité qui lui semble dangereuse. Ainsi, pendant le congrès de Bagnolet, un des amendements du CERES refusait toute délégation de souveraineté vers les institutions européennes, délégations qui « *seront appréciées le moment venu en fonction du rapport des forces sociales en Europe et de l'usage qu'en conséquence cette autorité sera susceptible d'en faire, en faveur ou non des travailleurs* »<sup>31</sup>. Avant cette conclusion, il expliquait :

Les institutions ne sont jamais neutres. Elles profitent à qui profite le rapport des forces entre classes sociales. La condition d'une véritable démocratisation des institutions européennes est dans cette inversion du rapport des forces ; l'élection au suffrage universel d'une Assemblée européenne nécessaire sans doute, ne saurait suffire. La construction d'un véritable pouvoir politique européen jouerait donc en faveur du capital dans le contexte actuel [...]. Le programme socialiste a déjà déclaré que « d'éventuels pas en avant sur la voie de l'intégration politique de l'Europe doivent être liés au contenu des politiques, de toute nature, qui

---

<sup>28</sup> Le CERES avait préparé une motion, dans laquelle nous retrouvons les idées sur la construction européenne que nous avons exposées ci-avant, mais il décide de la retirer au dernier moment.

<sup>29</sup> Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, op.cit. ; p.183 et 191

<sup>30</sup> Le meilleur exemple de ces formulations vagues reste le passage dans la motion du congrès de Bagnolet qui expose « *un dépassement à terme de la logique du traité de Rome* ». Que doit comprendre concrètement le lecteur ? Doit-il en conclure une sortie inéluctable de la CEE ?

<sup>31</sup> Contribution et propositions d'amendements présentées par J.P. Chevènement, G. Martinet, D. Motchane, G. Sarre, in : *Le Poing et la Rose*, organe du Parti socialiste, n°22 spécial, novembre 1973 ; p.15



seront proposées par un gouvernement de gauche à la discussion des gouvernements et à l'appréciation des peuples de la Communauté.<sup>32</sup>

Devant cette demande de conditionner et de limiter les délégations de souveraineté, les Mitterrandistes réagissent vigoureusement et refusent l'amendement<sup>33</sup>. L'alliance entre F. Mitterrand et le CERES reste donc une alliance contrôlée par F. Mitterrand en matière européenne.

Un autre courant important du parti, celui constitué autour de Michel Rocard, se situe beaucoup plus à la droite du parti, à l'exact opposé du CERES. M. Rocard, après avoir quitté la SFIO suite au désaccord sur la question algérienne, s'engagea au Parti socialiste autonome (PSA) qui allait, en se réunissant avec d'autres forces, donner naissance, en 1960, au Parti socialiste unifié (PSU) ; il participe activement au mouvement des clubs qui permirent la rénovation de la gauche non communiste. Devenu dirigeant du PSU, candidat à l'élection présidentielle en 1969, il n'entre à nouveau au PS qu'en octobre 1974, au moment des Assises du socialisme, trois ans après la refondation pratique du PS lors du congrès d'Epinay.

Se fondant sur une partie de l'héritage du PSU et des idées issues du mouvement des clubs des années 1960, M. Rocard participe à la redéfinition d'une doctrine du socialisme démocratique français. Une des notions clefs de cette refondation est l'autogestion, notion qui évolue beaucoup chez M. Rocard : au début, elle désigne l'émancipation des salariés au profit d'une organisation collective libre de toute hiérarchie puis, de façon plus globale l'émancipation de la société civile par rapport au pouvoir politique<sup>34</sup>. Les Rocardiens reprennent aussi le concept de planification<sup>35</sup> qu'ils ne voient cependant pas comme un carcan autoritaire mais plutôt comme un ensemble de contrats négociés dans lesquels les entreprises gardent leur autonomie ; le contrat se substitue au dirigisme, une culture décentralisée remplace la culture jacobine, l'autogestion s'oppose à l'étatisation. Enfin, dans l'articulation entre marché et plan, M. Rocard choisit une régulation du marché qui ne donne pas la

---

<sup>32</sup> Ibid

<sup>33</sup> Pour une description détaillée de ces débats et de cette controverse autour de l'amendement et des positions du CERES lors du congrès de Bagnolet, cf Jalabert (Laurent), *Les socialistes et l'Europe (1958-2008)*, op.cit. ; p.43-54

<sup>34</sup> Michel Rocard, lors des débats du congrès de Metz en 1979, donne cette définition très mesurée de l'autogestion : « *Que voulons-nous dire [...] quand nous parlons d'autogestion ? Que l'entreprise ne soit plus seulement une société de capitaux, mais une communauté d'individus aux droits collectifs reconnus, que chaque équipement public soit une unité de gestion ouverte à l'influence de ses utilisateurs, que le quartier de la grande ville assume aussi des fonctions dans l'ordre de la garantie sociale, que la région soit effectivement chargée à travers la responsabilité des infrastructures de la recherche et des financements, d'assurer l'impulsion du développement économique régional.* » in Congrès national de Metz, retranscription des débats, 6 avril 1979, après-midi. in : Base de données du centre d'archives de la Fondation Jean Jaurès, [www.jean-jaures.com](http://www.jean-jaures.com). Cette définition évoluera encore dans la pensée de M. Rocard qui emploiera plus tard le terme d'autonomie des acteurs de la société civile à la place de l'autogestion. Rocard (Michel), *Le cœur à l'ouvrage*, éd. Odile Jacob, Paris, 1987 ; p.203-204

<sup>35</sup> Les deux concepts, autogestion et planification, se retrouvent au cœur du *Manifeste du PSU*.

primauté au Plan<sup>36</sup>. Au fil des ans s'élabore ainsi une doctrine qui aurait pu permettre l'*aggiornamento* du socialisme français se reconnaissant proche de la social-démocratie européenne, qui tente d'équilibrer le rapport de forces entre marché d'une part et régulation par la puissance publique d'autre part dans le cadre d'une société de liberté. Michel Rocard précise sa pensée lors du congrès de Metz en 1979 :

Le Socialisme a toujours eu [...] une pensée très raffinée en ce qui concerne la distribution de la richesse, mais pour ce qui est de la production, c'est une autre affaire. La plupart de nos références à l'acte de produire passent par plus d'administration. [...] la pensée socialiste en matière économique est en crise aussi parce qu'elle n'ose pas [...] reconnaître que l'acte de produire, pour se dérouler dans de bonnes conditions, et notamment s'adapter rapidement aux exigences changeantes des consommateurs [...] a besoin de motivations autres que la contrainte. [...] une meilleure administration et une planification centralisée et rigide ne sauraient y pourvoir [...] l'important est justement d'organiser la production à travers le Plan, alors que l'existence même du marché interdit la planification rigide. [...] le socialisme autogestionnaire commence à apporter l'esquisse de réponse en reconnaissant la nécessité de centres de décision multiples : entreprises, régions, équilibrant le pouvoir central, et en préconisant une planification ferme dans la volonté, mais flexible dans ses moyens<sup>37</sup>

Au sein du PS, le point de vue des Rocardiens s'oppose avec virulence à celui du CERES.

Dans cette doctrine sociale-démocrate, qui ne prône pas une « rupture avec le capitalisme » mais préfère se servir du marché et le piloter, l'ouverture à l'Europe telle qu'elle existe depuis 1957 est naturelle. Cette intégration économique par le marché doit être équilibrée par des forces de régulation et par des politiques communes ambitieuses mais les idées centrales des Rocardiens, qui s'organisent autour de la négociation, du contrat et du compromis se transposent aisément au niveau plus complexe de l'intégration européenne.

La position du courant rocardien aurait pu permettre une mise à jour doctrinale du parti socialiste quand il fut évident, en 1976-1977, que le programme commun de gouvernement PS-PC ne correspondait pas à la réalité nouvelle issue de la crise économique de 1974 et que la stratégie d'union de la gauche qui le fondait n'était plus d'actualité pour le PC. Elle fut rejetée par le noyau mitterrandien qui fit alliance avec le CERES pour conserver le contrôle interne du parti<sup>38</sup>. Logiquement, l'alliance entre Michel Rocard et Pierre Mauroy aurait dû faire bloc avec le courant de Gaston Defferre, dont les idées étaient proches, mais cette alliance était interdite par la fidélité de G. Defferre à F. Mitterrand et échoua donc lors du congrès de Metz. Les Rocardiens, face à la fidélité du cœur du parti socialiste à la ligne d'Epinaï<sup>39</sup> et l'alliance renouvelée avec le CERES, perdent la partie face à l'habileté de F.

---

<sup>36</sup> Le Plan, pour M. Rocard, est un outil, un moyen et non une fin en soi.

<sup>37</sup> Congrès national de Metz, retranscription des débats, 6 avril 1979, après-midi. in : Base de données du centre d'archives de la Fondation Jean Jaurès, [www.jean-jaures.com](http://www.jean-jaures.com)

<sup>38</sup> Melchior (Eric), *Le PS, du projet au pouvoir. L'impossible concordance*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 1993 ; p.199-205

<sup>39</sup> Eric Melchior explique que « théoriser l'adaptation du parti à l'économie de marché, intégrer dans les textes du congrès le respect du pouvoir décisionnel du chef d'entreprise ou la promotion de l'initiative entrepreneuriale aurait en effet déstabilisé des militants qui, au congrès de Nantes applaudissaient à tout

Mitterrand à conserver la direction du parti<sup>40</sup>. L'influence de ce courant plus en phase avec les principes de la construction du marché commun reste donc très minime au niveau des orientations doctrinales du PS ; cependant, les Rocardiens prendront leur revanche dans les faits lorsque les socialistes seront au pouvoir. Alors, l'action du gouvernement socialiste et les orientations choisies en faveur du marché commun, se rapprocheront complètement du point de vue rocardien<sup>41</sup>.

Nous avons déjà évoqué la constance de l'engagement personnel de François Mitterrand en faveur de l'intégration européenne mais dans le jeu des courants du parti socialiste, le candidat à l'élection présidentielle prend soin de ne dévoiler que très rarement le fond de sa pensée et joue sur tous les registres pour conserver la tête du parti. André Salomon dira de l'attitude de F. Mitterrand que « *la doctrine est là pour le servir, non l'inverse* »<sup>42</sup> et, en effet, le chef du courant des mitterrandiens jongle sur le sujet du marché commun entre plusieurs lignes : vers l'extérieur il défend, pragmatique, celle de l'Européen, conscient de l'importance de l'intégration européenne et de l'insertion de la France dans cet ensemble sous-tendu par une idéologie libérale, et celle du futur homme d'Etat qui se ménagera toujours une marge de manœuvre par rapport au monde de l'entreprise et au secteur privé ; mais lorsqu'il agit vers l'intérieur, au sein de son parti, il professe une ligne radicale, très hostile à la liberté du marché, nourrie des mots-clefs de « *rupture avec le système capitaliste* », « *nationalisations* » ou « *planification* ». L'idéologie lui importe peu ; en revanche, il sait séduire un par un les groupes d'électeurs très variés et utiliser l'air du temps<sup>43</sup>. Malgré tout, sur le sujet précis de l'intégration européenne, il ne cède jamais sur l'essentiel et fait preuve d'une constance solide : s'il accorde toujours dans ses prises de parole une place à un certain radicalisme qui correspond au PS des années 1970, il l'assortit toujours d'une réaffirmation de son engagement de ne jamais abandonner le projet d'unification européenne. Evidemment, pour arriver à concilier ces deux aspects de sa position, F. Mitterrand est souvent obligé de gommer

---

rompre Jean Poperen déclarant : « *Nous sommes aussi représentatifs que le PC dans le milieu des travailleurs* », et G. Martinet affirmant : « *Le PS doit devenir plus activement et plus ouvertement l'agent et l'organisateur des idées et des sentiments qui veulent changer le monde.* » » in : Ibid ; p.204

<sup>40</sup> Robert Chapuis décrit la maladresse tactique de M. Rocard dans son ouvrage R. Chapuis, *Si Rocard avait su... Témoignage sur la deuxième gauche*, éd. l'Harmattan, Paris, 2007 ; p.66-67

<sup>41</sup> Lionel Jospin écrit : « *A considérer la politique économique et sociale suivie à partir de 1983 [...], il faut admettre que Michel Rocard a eu raison, avant nous, sur plusieurs points essentiels. [...] En 1981, le politique a pris le pas sur l'économique. On sait que l'économie s'est vengée depuis* ». Jospin (Lionel), *L'invention du possible*, éd. Flammarion, Paris, 1991 ; p.101

<sup>42</sup> Salomon (André), *Le PS : la mise à nu*, éd. Robert Laffont, Paris, 1980 ; p.779 ; cité par Désert (Jérôme), « *Le phénomène des courants au sein du parti socialiste français 1971-1981* », thèse de doctorat, Université Paris II Panthéon Assas, sous la direction d'Hugues Portelli, soutenue en 1998

<sup>43</sup> Il sait saisir et comprendre l'atmosphère post-mai 1968, il répond au besoin très fort de justice et de transformation de la société et il sait utiliser ce levier.

la complexité européenne, laissant l'auditeur ou le lecteur rompu à la chose européenne quelque peu désorienté<sup>44</sup>.

Dès qu'il sera président, F. Mitterrand, par son action en politique européenne, entraînera le parti dans son sillon : son engagement européen constant et son pragmatisme le poussent à laisser conduire par ses gouvernements successifs – dirigés par P. Mauroy, L. Fabius et M. Rocard – des politiques économiques aux inflexions bien différentes et à prendre en 1983 un tournant radical de sa politique, mettant au premier rang des priorités la lutte contre l'inflation et l'action de modernisation. Dans ce domaine, le parti, bien contrôlé par l'appareil mitterrandien, suit le président dans son engagement européen ; seul le CERES n'accepte pas cette intégration par le marché. Le pragmatisme mitterrandien et le sens des institutions, qui donnent au président une autonomie très grande pour mener sa politique étrangère, ont permis à F. Mitterrand de conduire en toute liberté une politique européenne très éloignée de la doctrine qu'il professait auparavant pour conquérir le pouvoir au sein du parti et le garder. Ce hiatus entre un pragmatisme « social-démocrate » pratiqué au niveau européen et le refus absolu d'en tirer parti au niveau doctrinal et de faire évoluer la vision de la société française toujours placée sous tutelle apparente du Politique a interdit la modernisation de l'idéologie.

Les débats internes du PS sont vifs et prennent une telle place dans la vie du parti que l'on parle fréquemment de « guerre des courants » ; sur tous les sujets, ces affrontements internes influencent la teneur des discussions et la question du marché commun n'y échappe pas. Les positions très prudentes voire hostiles du CERES à l'égard de l'intégration européenne sont, par exemple, en partie intégrées à la ligne officielle du parti car elles sont le reflet d'une alliance consentie par les Mitterrandiens pour emporter et conserver la direction du parti. D'autres points de vue plus favorables à l'intégration économique européenne, comme les défendait le courant rocardien, sont écartés des motions finales d'orientation car ils n'ont pas

---

<sup>44</sup> Lors du congrès de Metz en 1979 par exemple, F. Mitterrand intervient lors des débats et expose sa position - qui englobe celle du parti – par rapport à l'Europe en ces termes : « *Nous avons décidé d'aller hardiment vers la construction de l'Europe, du marché commun. Nous ne sommes pas contre, nous sommes pour, nous acceptons les institutions qu'on nous propose, même si nous désirons les changer. Nous saisissons l'instrument afin de nous en servir. Nous voulons l'Europe pour faire une autre Europe. [...] en vérité, l'Europe simple relais de la stratégie de libre échange universel développée par l'impérialisme économique américain, va à l'encontre d'un objectif qui doit se résumer en ces termes : oui à l'Europe, pour la construction d'une Europe indépendante que nous voulons faire socialiste.* » Suit un développement sur son attachement à la construction européenne. Si son engagement en faveur de la CEE domine, les idées « *d'autre Europe* », « *d'Europe socialiste* » et d'institutions à changer servent à rassurer la partie de ses électeurs très engagés dans la rupture avec le capitalisme. Cette juxtaposition brouille la clarté du message de F. Mitterrand sur ce sujet et en même temps, constitue un efficace entre-deux avec une intervention que chacun peut interpréter dans le sens qui lui convient. Intervention de François Mitterrand, retranscription de la séance de débats du 6 avril 1979 après-midi, Congrès national de Metz, 6-8 avril 1979, [www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org) ; p.15-16

réussi à intégrer l'alliance victorieuse du congrès. Cependant, le poids du CERES doit être finalement relativisé, car sur le sujet de la CEE, son allié mitterrandiste ne le laisse pas imposer ses vues. A la relecture des motions finales du PS, les passages sur le marché commun ont souvent été réécrits au cours des réunions de conciliation au sein de l'alliance avec les mitterrandiens, de façon à pouvoir être interprétés de plusieurs façons et donc aussi dans le sens d'un net engagement pour l'intégration économique de la CEE.

### ***Le marché commun, thème consensuel au SPD***

Le congrès de Bad Godesberg, en 1959, avait marqué le début d'une nouvelle ère dans la doctrine du SPD : il inscrivait dans le texte final du congrès le triptyque « *liberté, justice et solidarité* » au cœur de l'action du parti, il se détachait clairement de la théorie marxiste et s'appropriait le concept de « *socialisme démocratique* » ; tout en ayant le but d'un « *nouvel ordre économique et social* », grâce notamment à la démocratisation des structures de l'économie et de la société, mais en gardant un modèle économique ordo-libéral basé sur le marché libre et la concurrence. S'ouvrit alors une décennie « *d'abstinence idéologique* »<sup>45</sup> pendant laquelle le nouveau cap du SPD apparaît comme incontestable, attirant de nouvelles couches d'adhérents<sup>46</sup> et permettant de bâtir, sur les fondements du congrès de Bad Godesberg, la capacité à accéder aux responsabilités gouvernementales en 1966.

Or, comme un retour de balancier, cette entrée au gouvernement coïncide avec la renaissance de vifs débats internes au parti qui vont voir s'opposer la gauche et la droite du parti. Lors de cet affrontement, l'aile gauche du SPD, dont l'élément moteur est la section des *Jungsozialisten*<sup>47</sup>, remet en cause les fondements de l'économie sociale de marché et du socialisme démocratique.

Avant d'aborder le débat sur la construction économique européenne, il est nécessaire de remarquer deux choses : premièrement, le SPD n'est pas organisé en « courants »

---

<sup>45</sup> Bouvier (Beatrix von), « *Auf der Woge des Zeitgeistes ? Die SPD seit den 60er Jahren* », in : Dowe (Dieter) (dir), *Partei und soziale Bewegung. Kritische Beiträge zur Entwicklung der SPD seit 1945*, éd. Dietz, Bonn, 1993 ; p.88

<sup>46</sup> Les politologues allemands parlent du passage d'un *parti de classes* à un *parti du peuple* (*Klassenpartei-Volkspartei*) qui a étendu son champ d'action et son auditoire à toutes les couches sociales et ne se cantonne plus à la défense des intérêts d'un groupe social en particulier. Ils reprennent la théorie d'Otto Kirchheimer qui avait établi la notion de « *parti attrape-tout* » (*catch-all-party*) dans son texte « *The transformation of the Western party system* » in : LaPalombara (Joseph), Weiner (Myron) (dir), *Political Parties and Political Development*, op.cit. Cf Sur le SPD en particulier : Walter (Franz), *Die SPD : Biographie einer Partei*, op.cit.; Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD : Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, op.cit. ; Reinhardt (Max), *Aufstieg und Krise der SPD : Flügel und Repräsentanten einer pluralisierten Volkspartei*, éd. Nomos, Baden-Baden, 2011

<sup>47</sup> Chaque membre du SPD de moins de 35 ans est automatiquement affilié au groupe des *Jungsozialisten* (Jeunes socialistes).

institutionnalisés comme nous l'avons vu pour le PS. On parle « d'aile droite » et « d'aile gauche » du parti – *die Parteiflügel* – sans que ces mots recouvrent des courants précis mais plutôt tracent seulement une ligne de partage au centre du parti. Il y a bien sûr des groupes qui se forment suivant des affinités doctrinales<sup>48</sup> et des groupes de travail dédiés à un secteur ou un pan de la société en particulier<sup>49</sup>, mais ces groupes ne présentent pas une organisation verticale traversant tout le parti comme c'est le cas au PS où les différents courants se retrouvent représentés dans toutes les sections locales ; ils ne sont pas à la recherche d'un large appui au sein du parti et, surtout, les décisions lors des congrès ne sont pas le fait d'alliance entre des courants. Alors qu'au PS les motions globales des courants s'affrontent au congrès dans un combat final pour aboutir à une synthèse, le SPD laisse, lors de ses congrès, les groupes de travail présenter des requêtes précises sur chaque sujet, qui sont votées ou rejetées les unes après les autres. La deuxième chose à remarquer est le relatif désintérêt pour la question du marché commun lors des débats internes au SPD. A l'inverse du PS qui consacre par exemple un congrès extraordinaire – celui de Bagnolet en 1973 – à l'unique question de la définition de la politique européenne du parti, il règne au sein du SPD un consensus beaucoup plus fort autour de la quintessence de la CEE, qui s'organise selon les principes du marché commun<sup>50</sup>, et le parti social-démocrate ne voit pas différents groupes s'affronter sur cette question précise du marché commun et de ses fondements économiques libéraux.

Loin des « luttes de courants » du PS, le SPD connaît cependant de vifs débats internes lors de la période étudiée, qualifiée de « *reidéologisation* »<sup>51</sup> du parti ; la force de contestation la plus active face à la ligne officielle – et gouvernementale – du SPD se trouvant au sein du groupe des *Jungsozialisten* (*Jusos*).

---

<sup>48</sup> Comme par exemple le *Seeheimer Kreis* qui s'est organisé depuis 1973, rassemblant des personnalités du parti qui défendent une ligne fidèle aux principes de Bad Godesberg, à l'action gouvernementale et aux caractéristiques du système de l'économie sociale de marché. Ou le *Leverkusener Kreis*, organisé sous ce nom depuis 1972, qui voit traditionnellement se rencontrer des parlementaires SPD plus à la gauche du parti.

<sup>49</sup> Les *Jungsozialisten* peuvent être classés dans cette catégorie car le groupe est formé des moins de 35 ans, ou encore le *Arbeitsgemeinschaft für Arbeitnehmerfragen* (Groupe de travail pour les questions liées au salariat) qui se consacre à une thématique précise mais qui au-delà, tout comme les *Jungsozialisten*, prend position sur l'ensemble des débats du parti.

<sup>50</sup> Le SPD organise évidemment des congrès sur les questions européennes, mais ils sont liés à la préparation d'une actualité européenne, comme par exemple le congrès de Cologne en décembre 1978 qui arrête le programme du SPD pour les futures élections au parlement européen. Les discussions lors de ce congrès ne portent pas sur la nature intrinsèque du système économique choisi par la CEE mais s'attachent à définir des propositions concrètes pour faire avancer les droits des travailleurs ou l'équité dans le cadre du marché commun. Le congrès de Bagnolet des socialistes français plaçait la discussion à un tout autre niveau, débattant des voies pour changer de système économique au niveau européen.

<sup>51</sup> Le terme *Reideologisierung* se retrouve fréquemment dans les ouvrages consacrés à l'histoire du SPD. Cf par exemple : Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD : Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, op.cit. ; p.117

La fin des années 1960 avait marqué à la fois une augmentation des effectifs des *Jusos*<sup>52</sup> ainsi qu'une redéfinition de leur identité : en contact étroit avec la contestation étudiante et l'ApO, mouvement d'opposition extraparlamentaire, le groupe des jeunes socialistes affirme, dès 1967 lors de son congrès de Mayence, sa volonté de gagner en indépendance et de pouvoir critiquer la direction du parti<sup>53</sup>, tout en restant au sein du parti. Il entame ainsi une radicalisation de ses positions, souhaitant revenir aux fondamentaux du marxisme et remodeler la doctrine du parti issue du congrès de Bad Godesberg ; partant, ils veulent ouvrir un large débat sur le socialisme, nié, selon eux, par les décisions de 1959. Lors de leur congrès de Munich en 1969, les Jeunes socialistes actent leur « tournant à gauche » – *Linkswende* –, expliquant que :

[Le SPD] a abandonné ses idées socialistes pour un faux pragmatisme et une grande stérilité de la vie du parti et de la discussion au sein du parti. Il a renoncé à son caractère de parti de classe pour s'ouvrir aussi aux groupes de la bourgeoisie afin qu'ils votent pour lui. [Le SPD] ne représente en ce moment pas de façon conséquente les vrais intérêts de la partie de la population qui est salariée.<sup>54</sup>

A partir de ce tournant, les *Jusos* élaborent un discours nourri de marxisme mais qui tente avant tout l'alliance difficile entre la politique de réformes du SPD et des principes économiques marxistes – il est en effet indispensable, pour les *Jusos*, d'arriver à asseoir leur théorie marxiste sans défendre le système est-allemand et soviétique. Il s'agit de « dépasser le système capitaliste injuste et de rendre possible un socialisme démocratique à visage humain »<sup>55</sup> : les Jeunes socialistes tentent ainsi de théoriser comment une politique de réformes arrivera à dépasser le système existant<sup>56</sup>. Cette alliance difficile entre théorie marxiste et fidélité au socialisme démocratique et au SPD, ainsi que les différentes tendances qui sont à l'œuvre<sup>57</sup> au sein des *Jusos*, rendent leur discours souvent peu clair.

---

<sup>52</sup> Alors qu'au milieu des années 1960 le nombre des adhésions au groupe des *Jusos* correspond environ à 35 000 par an, ce chiffre monte à 100 000 en 1972. in : Thörmer (Heinz), Einemann (Edgar), *Aufstieg und Krise der Generation Schröder. Einblicke aus vier Jahrzehnten*, éd. Schüren, Marburg, 2007

<sup>53</sup> Schönhoven (Klaus), *Wendejahre. Die Sozialdemokratie in der Zeit der Großen Koalition, 1966-1969*, op.cit p.541 ; Reinhardt (Max), *Aufstieg und Krise der SPD : Flügel und Repräsentanten einer pluralisierten Volkspartei*, op.cit. ; p.73-74 ; Thörmer (Heinz), Einemann (Edgar), *Aufstieg und Krise der Generation Schröder. Einblicke aus vier Jahrzehnten*, op.cit.

<sup>54</sup> Bundeskongress der Jungsozialisten, 7 décembre 1969, in : Wilke (Martin), « *Auf linkem Weg. Die Jusos von 1969 bis 1980* » in : Rudolph (Karsten), Lennardt (Stefan), Wilke (Martin), *Linkswende. 25 Jahre linke Jusos*, éd. Klartext, Essen, 1994 ; p.18

<sup>55</sup> Gansel (Norbert), *Überwindet den Kapitalismus oder was wollen die Jungsozialisten*, éd. Rohwolt Taschenbuch, Berlin, 1971 ; p.10

<sup>56</sup> Les *Jusos* utilisent le concept de « réformes qui dépassent le système » (*systemüberwindende Reformen*) lors des congrès de Munich en 1969 et de Brême en 1971.

<sup>57</sup> A côté des réformistes qui défendent une politique économique socialiste dans un cadre capitaliste et qui souhaitent utiliser l'instrument de l'Etat pour transformer la société, les anti-révisionnistes qui veulent une rupture claire avec le capitalisme et la branche Stamokaps qui dénonce l'emprise des monopoles (*staatsmonopolistischer Kapitalismus*) - les deux dernières tendances prévoient une mobilisation de la population afin que le pouvoir change de mains.

Nous laisserons de côté les nombreux débats internes au groupe des *Jungsozialisten* pour tenter d'isoler leur ligne commune, même si les décisions finales de leurs congrès fédéraux reflètent des tentatives de synthèse entre les différentes tendances – qui s'opposent sur plusieurs thèmes tels le rôle de l'Etat, la place de l'action au sein ou en dehors d'un cadre capitaliste, le rôle et la transformation des structures du parti comme outil de la transformation sociale ou encore la place de la mobilisation de la base<sup>58</sup> – et perdent de ce fait en clarté. Leur congrès stratégique tenu à Hanovre en décembre 1971 donne cependant un aperçu de leurs convictions et de l'action qu'ils préconisent :

Les Jeunes Socialistes poursuivent une stratégie ayant pour but d'organiser un contre-pouvoir des salariés de plus en plus important, afin d'obtenir une suppression du pouvoir de disposition des détenteurs du capital sur les moyens de production. Nous devons pour cela ébaucher concrètement une mobilisation dans le lieu de production, au niveau de l'entreprise et dans le domaine de la politique économique nationale. Il faut gagner des positions de cogestion au sens d'un contrôle des décisions concernant le lieu de production et l'entreprise. Il est tout aussi nécessaire de se mobiliser pour certains buts comme par exemple imposer un pilotage global modulable de l'économie vers une planification de l'économie démocratiquement contrôlée par le biais du contrôle des investissements et d'une socialisation des industries clefs et du secteur bancaire et financier afin d'amener le passage au socialisme..<sup>59</sup>

Lors de leur congrès de 1976<sup>60</sup>, les *Jusos* font une analyse de la crise en reprenant des éléments marxistes : c'est la suraccumulation du capital qui entraîne une baisse de la rentabilité, une baisse des taux de profit et un recul de l'investissement – : l'analyse est complétée ensuite par des éléments plus classiques tels l'inflation et l'endettement des Etats provoqués par la hausse des coûts de l'énergie. Leur programme de politique économique se décline en trois temps et mêle éléments marxistes et éléments sociaux-démocrates. Les deux premiers points sont consacrés à la marge de manœuvre et à toutes les possibilités qui existent dans le cadre de l'économie de marché et des attributions de l'Etat à l'intérieur de cette société capitaliste : préservation du système de protection sociale, politique de l'emploi plus efficace, extension de la cogestion paritaire mais aussi amélioration des instruments de contrôle de l'Etat sur les décisions des entreprises tels les heures supplémentaires, contrôle de prix des entreprises monopolistiques. Le dernier temps de leur analyse présente des mesures beaucoup plus radicales : socialisation des industries clefs, développements d'une planification globale démocratique, autogestion de leurs conditions de travail par les salariés. Ils reprennent ici une des conclusions de leur congrès de 1974 :

---

<sup>58</sup> Sur les caractéristiques de chaque courant interne aux *Jusos* et sur les développements de leurs discours, cf : Thörmer (Heinz), Einemann (Edgar), *Aufstieg und Krise der Generation Schröder. Einblicke aus vier Jahrzehnten*, op.cit.

<sup>59</sup> Bundesvorstand der Jungsozialisten, *Außerordentlicher Bundeskongress*, 11-12 décembre 1971, Hannover ; in *Bundeskongressbeschlüsse. Jungsozialisten in der SPD. 1969-1976* ; thèse 32, p.66

<sup>60</sup> Bundesvorstand der Jungsozialisten, *Beschlüsse des ordentlichen Bundeskongresses der Jungsozialisten in der SPD*, 26-28 mars 1976, Dortmund ; p.27-36



Un système de pilotage méthodique des investissements planifié dans le but de servir les intérêts des travailleurs n'obtiendra une efficacité réelle que s'il dépasse un seuil minimal de socialisation des industries clefs – énergie, acier, chimie, électronique – et des instruments de crédit.<sup>61</sup>

Cependant, ces positions très tranchées en matière économique des *Jusos* s'adoucissent rapidement vers le milieu des années 1970. Ceci est lié à deux facteurs : d'une part, le manque de clarté de la théorie des Jeunes socialistes pour ce qui est de l'action concrète demandée au parti dans son ensemble pour réaliser la transformation socialiste<sup>62</sup>, et, d'autre part, le recentrage du débat entre les Jeunes socialistes et le reste du parti vers des sujets qui sont bien plus importants aux yeux des *Jusos* tels la défense des valeurs démocratiques et la démocratisation de la société – la lutte contre les *Notstandsgesetze* ou les *Berufsverbote*<sup>63</sup> –, les questions de pacifisme et de politique internationale – notamment la détente vers l'Est –, puis au tournant de la décennie 1980, la question écologique – notamment nucléaire – et la controverse autour des euromissiles.

Au moins jusque dans la deuxième moitié des années 1970, les *Jusos* ont un discours détaillé sur le changement de système économique et ils n'abordent qu'à la marge le thème du marché commun – alors que le CERES avait rapidement pris la mesure de la contrainte de ce cadre libéral européen et avait tenté, notamment dans le programme de Bagnolet, d'alerter les lecteurs sur la difficulté à allier politique de transformation socialiste et intégration européenne –. Lorsqu'ils abordent la question de la CEE et du cadre européen dans lequel s'insère l'économie allemande, ils insistent surtout sur la nécessité de nouer des contacts avec les autres partis socialistes européens, d'établir des liens durables entre syndicats nationaux<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> Bundesvorstand der Jungsozialisten, *Ordentlicher Bundeskongress der Jungsozialisten*, 25-27 janvier 1974, Munich ; p.18

<sup>62</sup> Les déclarations à la presse de Karsten Voigt, nouveau président élu par le congrès de Munich, sont assez révélatrices d'un certain flou dû à la radicalité des positions des Jeunes socialistes face au parti : à la question du journaliste qui s'inquiète de l'adéquation entre le SPD de Bad Godesberg et le discours des *Jusos*, Karsten Voigt répond que « *si l'on veut un nouvel ordre sociétal et social, on doit remplacer l'ordre sociétal et social établi jusqu'à maintenant. On doit casser le pouvoir de ceux qui ont accumulé jusqu'à maintenant un pouvoir social et politique et s'atteler au combat avec le grand capital. [...] j'espère que nous pourrions convaincre le SPD à long terme d'une politique anticapitaliste.* » Alors que le SPD participe au gouvernement et défend la ligne de Bad Godesberg, cette déclaration semble assez irréaliste ; d'autre part, K. Voigt évite de détailler concrètement par quels *moyens* les *Jusos* vont briser les rapports de pouvoir établi. In : « *Sprengkraft für das System* », Spiegel-interview mit dem neuen Juso-Vorsitzenden Karsten Voigt, *Der Spiegel*, Nr51/1969, décembre 1969

<sup>63</sup> Les « lois sur l'état d'urgence » ou les « interdictions professionnelles », bien que se rapportant à des dates différentes, de 1968 à 1972, relèvent d'un même domaine : comment l'Etat de droit doit-il lutter avec efficacité mais sans hystérie contre ceux qui le menacent. Les « lois sur l'état d'urgence » sont décidées par le Bundestag en mai 1968 pour réprimer les contestations, parfois violentes, déclenchées en RFA après la tentative d'assassinat commise contre Rudi Dutschke le 11 avril 1968. Le « *Radikalenerlass* » œuvre conjointe du FDP-CDU-SPD (W. Brandt signe le décret) consiste en un décret qui vise à éloigner les membres du parti communiste allemand de l'Ouest ; le problème est qu'il génère en pratique des interdictions professionnelles dans le service public, ce qui sera très critiqué.

<sup>64</sup> Dans leur congrès stratégique de 1971, ils expliquent que leur action, au vu de l'état de concentration du capital, doit « *être assurée à un niveau multi-national. Une politique de coopération avec les forces anticapitalistes au niveau européen au sein des partis et les syndicats correspondants est indispensable. Face au*

Dès 1976, les *Jusos* insistent sur l'importance de créer une plate-forme électorale commune aux socialistes en vue de l'élection européenne<sup>65</sup>. Les *Jusos* exposent leurs idées sur la teneur libérale du marché commun de façon assez brève – les passages consacrés à l'organisation de l'élection européenne et au soutien que les *Jusos* vont apporter au parti sont bien plus nombreux – et ils reprennent finalement la ligne officielle du SPD : il ne s'agit pas de revenir sur les acquis du marché commun mais il faut tenter de protéger l'emploi et les droits des travailleurs dans un cadre européen. Par ailleurs une action contre la puissance des firmes multinationales, qui profitent de l'échelon du marché européen pour se développer, doit prendre plusieurs formes comme par exemple la récolte d'informations sur les décisions d'investissement ou les participations au capital de ces firmes, un meilleur contrôle des travailleurs sur le refus commun des heures supplémentaires<sup>66</sup>. C'est au détour du vocabulaire – Europe « socialiste », positions « anticapitalistes » – et de quelques subordonnées, notamment sur la « socialisation des secteurs-clefs » – *Vergesellschaftung* – et la « planification démocratique » – *demokratische Planung* et non pas seulement *Lenkung* – qu'apparaît en filigrane l'identité propre aux *Jusos*<sup>67</sup>.

Ainsi, sur la question du marché commun et plus largement sur les questions économiques, les *Jusos* n'ont pas constitué une force d'opposition et d'influence sur la direction du parti – alors que sur d'autres sujets, tels la question écologique, les droits démocratiques ou la question des euromissiles, ils ont montré un engagement et une capacité de persuasion très forts – ; ainsi, même au sein de ce groupe de Jeunes socialistes pourtant enclin à une certaine radicalité, les principes du marché commun ne sont pas débattus et ils font consensus car ils s'intègrent dans le dessein de la construction européenne, synonyme d'avenir et de paix pour les adhérents du SPD.

Alors que la gauche du parti est intégrée dans les commissions qui sont chargées de rédiger le *Cadre d'orientation 1975-1985*, ces lieux de débats permettent de confronter puis d'intégrer certains aspects défendus par la gauche du parti comme le pilotage des investissements, les

---

*pouvoir organisé du capital, le mouvement ouest-européen actuel des travailleurs est encore désuni et n'a pas élaboré une stratégie commune pour une Europe démocratique et socialiste.* » in : Bundesvorstand der Jungsozialisten, *Außerordentlicher Bundeskongress*, 11-12 décembre 1971, Hannover ; in *Bundeskongressbeschlüsse. Jungsozialisten in der SPD. 1969-1976* ; thèse 35, p.67. Lors de leur congrès de 1976, ils listent encore plus précisément les partis et les organisations de gauche qui doivent coopérer en vue de la préparation de la campagne européenne.

<sup>65</sup> Bundesvorstand der Jungsozialisten, *Beschlüsse der ordentlichen Bundeskongresses der Jungsozialisten in der SPD*, 26-28 mars 1976, Dortmund

<sup>66</sup> Ibid ; p.47-48

<sup>67</sup> Ibid ; p.47

modèles de socialisation économique ou les instruments d'une planification<sup>68</sup>. Les discussions de fond entre droite et gauche du parti obligent aussi les représentants de la gauche à présenter concrètement leurs propositions et leur faisabilité ; ce faisant, la ligne officielle du parti revient aux grands principes économiques de Bad Godesberg.

L'arrivée d'Helmut Schmidt au pouvoir, en 1974, sonne la fin du débat sur l'économie et sur une possible rupture avec le capitalisme au sein du SPD : opposé à W. Brandt qui était plutôt enclin à tolérer et à intégrer les Jeunes socialistes, H. Schmidt s'entoure de personnalités du *Seeheimer Kreis* –<sup>69</sup> fidèles aux principes de Bad Godesberg et à la vision modérée du chancelier ; il désire mettre fin à cette discussion économique avec les *Jusos*<sup>70</sup>. Parallèlement, cette thématique s'efface au profit des autres questions qui secouent le parti – : écologie, droits des citoyens ou question du réarmement.

Si la gauche du parti remet en question les choix économiques du SPD au début des années 1970, sa position au sein du parti reste marginale et, même dans ce cadre, elle ne débat pas des fondements du marché commun européen, sur lequel un consensus traverse le parti – consensus dû en grande part à l'importance de la construction européenne pour la société ouest-allemande. Les gouvernements Schmidt réaffirmeront avec vigueur leurs solutions ordo-libérales à la crise et au chômage, évacuant complètement toute velléité de rupture, et lorsque la gauche du parti, suite à la chute du gouvernement d'H. Schmidt et au retour du SPD dans l'opposition, gagnera à nouveau plus de poids dans les instances du parti, les clivages et les débats internes auront lieu sur d'autres questions – notamment écologique, avec l'arrivée du parti des Verts (*die Grünen*) sur l'échiquier politique allemand.

### ***Les espoirs concrets et communs pour l'Europe affirmés par le PS et le SPD***

Un premier enseignement doit être tiré de l'étude du discours et des débats internes dédiés à la question de l'intégration économique européenne mais aussi de la pratique gouvernementale de ces partis sur ce sujet : le PS et le SPD, au-delà de leurs débats internes, dépassant leur

---

<sup>68</sup> Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD : Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, op.cit. ; p.119

<sup>69</sup> Gehbauer (Ann-Katrin), *Der Richtungsstreit in der SPD. Seeheimer Kreis und Neue Linke im innerparteilichen Machtkampf*, éd. Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2005 ; p.251. Hans-Jochen Vogel, Hans Apel ou encore Georg Leber, représentants de la droite du parti, intègrent les deux gouvernements Schmidt. Cf. « Die Seeheimer in der Regierungsverantwortung », [www.seeheimer-kreis.de](http://www.seeheimer-kreis.de).

<sup>70</sup> H. Schmidt assimile ce débat avec les Jusos à « des enfantillages » : il écrira, critiquant le laisser-faire de W. Brandt face à cette jeune gauche : « *Je soutins Rix [Löwenthal] qui était, à juste titre, préoccupé par le fait que le SPD délaisse la partie de l'électorat du centre. Je pouvais me référer sur ce point à de nombreuses discussions avec des travailleurs et des fonctionnaires du syndicat qui étaient de plus en plus désorientés par ces enfantillages gauchistes.* » in Schmidt (Helmut), *Weggefährten. Erinnerungen und Reflexionen*, op.cit. ; p.127-128

ligne théorique officielle parfois ambiguë<sup>71</sup>, affirment continuellement par les déclarations et les actes de leurs dirigeants – qu'ils soient responsables du parti ou pris dans l'action gouvernementale – leur engagement inconditionnel à la CEE. Jamais, à l'occasion de la prise d'une décision engageant la parole du parti ou plus encore son action gouvernementale, les dirigeants ne failliront à cet engagement qui, au-delà de l'interdépendance économique de leurs pays, correspond à un but de paix entre nations si longtemps ennemies. Même si le PS tient parfois un discours à double entrée – lorsqu'il reste ambigu quant à l'opposition entre marché commun et programme de la gauche dans sa motion finale du congrès de Bagnolet en 1973 ou lorsqu'il parle par exemple du respect « *des marges d'autonomie nécessaires* » à propos de l'intégration monétaire en 1978<sup>72</sup> –, la direction du parti et le gouvernement socialiste ne dérogent jamais à un engagement européen infaillible et irréversible, comme la décision prise par F. Mitterrand de rester dans le SME en 1983 l'illustre bien.

Par ailleurs, le thème du marché commun souligne la communauté de vues des deux partis et ils désirent appliquer à la CEE leurs principes directeurs : le PS et le SPD veulent un ordre social meilleur, ils se battent pour la fin des injustices sociales, le partage des richesses, du bien-être et du travail, auquel chaque individu doit pouvoir accéder. Bien sûr, les différences que nous avons déjà évoquées à plusieurs reprises subsistent<sup>73</sup>, mais sur les moyens de rendre l'intégration économique de l'Europe plus conforme à leurs identités de gauche, les objectifs du PS et du SPD se rejoignent.

Tout d'abord, PS et SPD œuvrent sans hésitation pour la réalisation et l'approfondissement du marché commun. François Mitterrand, qui pourtant avait minimisé son discours en faveur de l'intégration économique lors des débats internes au PS et de son alliance avec le CERES, soutiendra sans restrictions l'objectif de la Commission européenne de réaliser un marché unique et de faire disparaître les dernières barrières non tarifaires aux échanges. Le PS et le SPD s'accordent pleinement sur la nécessité du respect de la concurrence (dans un but d'amélioration de la compétitivité et de l'innovation) et du contrôle des firmes multinationales qui faussent la donne sur le marché et se soustraient au contrôle démocratique. Les propositions du PS et du SPD se rejoignent sur ce sujet : les deux partis prônent un suivi des investissements des multinationales, la création d'instruments pour orienter leurs activités et

---

<sup>71</sup> Cette remarque s'applique surtout au parti socialiste français.

<sup>72</sup> Manifeste socialiste pour l'élection européenne, « *Les socialistes pour l'élection européenne* », adopté par le Comité directeur du 21 octobre 1978

<sup>73</sup> Non seulement la tradition historique économique de chaque pays, l'influence de l'ordo-libéralisme en Allemagne, l'aggiornamento du SPD de Bad Godesberg, les rapports entre économie et politique ou la place de l'Etat différents entre les deux voisins, mais aussi dans la définition d'un nouvel ordre social plus juste, la place différente de l'action individuelle.

leurs mouvements de capitaux. L'approfondissement du grand marché implique aussi, pour le PS et le SPD, de réfléchir à une harmonisation du droit des entreprises ou, à plus longue échéance, à la réalisation d'une harmonisation fiscale. Pour assurer un marché unique dans lequel les marchandises, services, personnes et capitaux circulent librement, un certain niveau d'intégration monétaire est nécessaire ; le PS et le SPD s'attellent à cet objectif et négocient au niveau du Conseil, avec leurs homologues de majorités politiques différentes, pour mener à bien ce projet.

Parallèlement à cet objectif de réalisation d'un espace économique sans frontières, le PS et le SPD poursuivent tous deux un même but : replacer le travailleur et l'emploi au centre de leur action politique. Des mots d'ordre – « *Europe des travailleurs* » et « *relance concertée pour l'emploi* » pour le PS, « *humanisation du travail* » et « *pacte européen pour l'emploi* » pour le SPD<sup>74</sup> – aux actions, toute la réflexion et les décisions des deux partis sont tendues vers l'objectif de vaincre le chômage mais aussi d'améliorer les conditions de vie des travailleurs. Cela passe par des propositions pour relancer l'emploi : coordonner les politiques de l'emploi des différents Etats membres, prendre des mesures communes en faveur de l'emploi (la baisse du temps de travail, financements européens dans la recherche et l'innovation, développement de la formation), mettre en place un certain degré de planification<sup>75</sup> qui impliquerait des projections à long terme des investissements et une hausse de ces derniers. Les deux partis défendent aussi une participation des salariés aux décisions économiques – notamment sous la forme de la cogestion paritaire pour le SPD –, un renforcement des syndicats européens et, enfin, une réorientation du budget européen en faveur des fonds régional et social qui sont appelés à devenir des outils de premier ordre pour assurer une plus grande solidarité au sein de la CEE. Le besoin d'« Europe sociale » rejoint ici l'objectif de lutte contre le chômage : le PS et le SPD prônent un rapprochement des législations sociales par le haut ou encore des conventions collectives européennes.

Procédant de ces deux lignes directrices de l'action européenne du PS et du SPD, les deux partis souhaitent que la sphère du politique puisse agir sur celle de l'économie. Arc-boutés sur leur volonté de rétablir plus de justice sociale, de répondre au défi de la crise et du chômage,

---

<sup>74</sup> Programme du congrès de Bagnolet et programme pour les élections européennes de 1984 du PS ; Programme pour les élections européennes de 1979 du SPD.

<sup>75</sup> Ce degré est différent pour le PS et le SPD dans les années 1970 : le premier avait une ambition de vraie planification démocratique qui aurait concerné un large domaine et des objectifs structurels à moyen terme, utilisant comme relais les secteurs publics nationaux et un secteur public européen à construire. Au cours des années 1980, la position du PS évolue et rejoint celle du SPD : le plan n'est plus considéré comme le seul outil de prise de décision articulée et impérative ou fortement incitative ; la cohérence des décisions économiques viendra du libre jeu des acteurs autonomes ; cela signifie que l'Etat se sent de moins en moins capable de piloter globalement l'économie grâce à l'outil du plan.

cet objectif est le fondement de toute leur action. Les socialistes français l'expliquent par ces mots en 1984 :

Deux conceptions de la construction européenne s'affrontent donc aujourd'hui : pour la droite, la CEE doit devenir une simple zone de libre-échange. Ce que nous défendons, nous socialistes, c'est au contraire une conception de la Communauté qui, refusant son enlisement et sa dilution en une simple zone de libre-échange, repose sur une volonté politique, seule capable de surpasser les affrontements d'intérêts nationaux et de donner une signification historique à l'entreprise communautaire.<sup>76</sup>

Cette volonté politique de construire l'Europe, qui prend la forme d'une coopération économique, habite le PS et le SPD ; ils montrent leur désir de participer au marché commun, et constituent une force de propositions pour le compléter par des mesures favorables aux travailleurs et défendre ces derniers dans l'opposition travail – capital.

Lorsqu'ils sont au gouvernement, les socialistes et les sociaux-démocrates français et allemands ne bloquent jamais l'évolution de la CEE et leurs dirigeants s'entendent avec leurs homologues des Etats membres voisins pour faire avancer tous les dossiers liés à l'intégration économique européenne – avec comme projet central l'établissement d'un vrai marché unique, puis la réalisation d'un système monétaire stable. Il est ainsi étonnant d'observer que sur cette question du marché commun, les différences entre parti socialiste et parti social-démocrate au gouvernement s'estompent : le PS accepte complètement les principes libéraux du marché et son corollaire monétaire ; le SPD quant à lui, ne perd jamais de vue l'importance de trouver des moyens au niveau européen pour piloter l'économie et assurer cohésion et solidarité.

Cependant, la dimension sociale du grand marché, la solidarité entre les groupes sociaux ou territoires sont des dossiers qui avancent peu et sur lesquels les dirigeants européens de gauche semblent ne pas avoir prise. Concrètement, leur réussite ne concerne que l'approfondissement du marché commun et ne réalise qu'une partie de leurs projets européens.

Les débats internes au PS et au SPD fonctionnent différemment et prennent une importance plus ou moins grande. Le PS connaît une structure en courants institutionnalisés qui traversent le parti horizontalement et verticalement ; ces derniers, qui possèdent une organisation, une doctrine et un leader, élaborent des stratégies et concluent des alliances pour s'emparer de la direction du parti. Dans cette bataille de courants et cette course à la prise du pouvoir, la doctrine passe au second plan et pour contrôler le parti, des alliances contre nature rassemblant des courants hétéroclites peuvent voir le jour. Les synthèses visant à rédiger les

---

<sup>76</sup> Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste*, élections du 17 juin 1984 ; in : Le Poing et la Rose responsables, supplément au n°199, 14 avril 1984

motions finales reflètent ces divergences par des formulations ambiguës, parfois à double entrée, ou suffisamment floues pour laisser libre le champ de l'interprétation dans un sens ou dans l'autre. La question de l'intégration économique européenne n'échappe pas à cette caractéristique du PS et l'alliance stratégique du CERES avec le courant miterrandien influence directement la teneur du programme de Bagnolet sur l'Europe : la clarté de la doctrine passe au second plan pour satisfaire les requêtes du CERES et mener à bien la stratégie miterrandienne de conquête du parti.

Le SPD, à l'inverse, ne connaît pas ces batailles de courants. Il existe bien sûr des regroupements par affinités au sein du parti mais cela n'est en aucun cas comparable à la structure du PS. La sélection des dirigeants du parti se fait par rapport à leur action sur le terrain, où ils doivent avoir fait leurs preuves – ainsi, Helmut Schmidt ou Willy Brandt, de par leurs parcours, ont un vrai ancrage dans le terrain : W. Brandt comme maire de Berlin-Ouest et H. Schmidt comme sénateur de Hambourg, avaient déjà exercé des responsabilités importantes et inspiré les politiques des dirigeants ; ils étaient déjà de vraies figures nationales avant de diriger le pays – et il règne une adéquation beaucoup plus forte entre doctrine et pratique : si un plan a été décidé et rédigé, il constituera la marche à suivre. Alors qu'au PS les courants luttent pour trouver un accord politique et rédiger un point de vue de synthèse à l'arrachée lors des congrès, le SPD nomme d'abord des groupes de travail sur chaque question importante puis les textes rédigés par ces commissions sont ensuite soumis au vote.

Malgré ces caractéristiques de fonctionnement très différentes quant aux débats internes sur le marché commun dans les rangs du PS et du SPD, deux éléments sont à retenir sur le rôle des deux partis : premièrement, ils participent et font vivre le débat sur la CEE au sein de leur espace national. Deuxièmement, ils parviennent toujours à garder une ligne finale officielle favorable à la CEE et ont le mérite indéniable d'avoir toujours conservé leur intérêt pour la CEE et leur fidélité à leur engagement européen. Ils forment une force de propositions, et avancent des solutions, même si la transition vers la réalité concrète s'avère compliquée. Effectivement, alors que dans un cadre national ces partis ont une influence sur le cours des politiques, leur marge d'action est très réduite au niveau européen ; le passage de ces partis politiques vers la sphère de décisions européenne révèle leur impuissance à agir sur les structures de l'intégration économique européenne.

## **B. De la vie interne du parti aux institutions européennes : quelle articulation ?**

Le programme du SPD pour les élections européennes de 1979 déplore une Europe « *qui est encore beaucoup trop l'affaire des gouvernements et des bureaucrates* »<sup>77</sup> et les partis socialiste et social-démocrate, fidèles à leur engagement européen, essaient de trouver leur place et de faire prévaloir leurs idées dans cette nouvelle sphère d'action européenne. L'élection directe au Parlement européen représente un espoir de parvenir à créer un nouveau canal décisionnel qui serait un lien clair entre les électeurs, les partis et leurs doctrines européennes et, dans le cadre des deux campagnes européennes de 1979 et 1984, aurait pu être un moment où le débat européen pénètre les sociétés civiles par le biais des partis.

Nous allons voir qu'il n'en sera rien et que les partis restent des acteurs marginaux à l'écart de l'intégration européenne, demeurant prisonniers de leur système politique national et n'ayant pas vraiment prise sur les mécanismes décisionnels européens, qui se jouent à un tout autre niveau.

### ***Les partis, piliers de la démocratie nationale, face au système européen***

Comme nous l'avons montré dans la première partie de ce travail, les partis s'inscrivent dans un territoire national, duquel ils tirent tous leurs repères<sup>78</sup>. Au sein de cette sphère nationale non seulement les idées et les propositions mais aussi les représentants du parti circulent d'un pôle à l'autre de la démocratie : le parti qui fait le lien avec les électeurs et dispose d'un maillage sur tout le territoire, le gouvernement qui est en charge de l'exécutif ou le parlement législateur et lieu de débats.

Quels sont les lieux d'action et d'influence des partis au niveau national ? Ils créent le débat à l'intérieur d'eux-mêmes et reflètent les aspirations d'une partie de la population en gardant un lien très fort avec le « *terrain* », faisant état des échanges avec l'électorat de leur circonscription locale ; au niveau national, ils défendent leurs idées dans le cadre du parlement, ce qui implique un travail législatif et un contrôle de la politique générale du pouvoir exécutif ; enfin, lorsqu'ils remportent les élections, ils assument les responsabilités gouvernementales. Partant, ils répondent à l'exigence de la responsabilité et de l'imputabilité

---

<sup>77</sup> SPD, *Soziale Demokratie für Europa. Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979*, vom Europa-Parteitag des SPD einstimmig verabschiedet, 10 décembre 1978 ; Partie « Europa der Bürger » ; p.81

<sup>78</sup> Cf. Partie I, chapitre 2, point A « La CEE face aux Etats-nations : accommodement ou opposition ? » ; p.92-108 du présent travail.



– le principe d’« *accountability* » – : la chaîne de légitimité fonctionne, chacun sait qui assume la responsabilité et qui contrôle les décisions.

Au sein de ce système démocratique, le SPD et le PS s’inscrivent toutefois dans deux traditions quelque peu différentes, qui donnent aux partis et au débat parlementaire un poids plus ou moins grand.

Dans le système allemand, les partis prennent une dimension très solennelle et importante due à l’inscription dans la Loi fondamentale de leur rôle primordial et de leur réglementation : l’article 21<sup>79</sup> les place ainsi au cœur de la démocratie et leur donne un objectif de « *formation de la volonté politique du peuple* ». Par ailleurs, la loi sur les partis de juillet 1967<sup>80</sup> précise encore plus leurs caractéristiques mais aussi leurs possibilités de financement. Or, pour bien assurer la vitalité des partis politiques chargés du lien entre la société et le pouvoir, les lois allemandes ont prévu de leur donner des moyens suffisants : non seulement les partis reçoivent les cotisations des membres mais ils se financent aussi par des dons et surtout par une participation financière de l’Etat. Ce financement par l’Etat dépend des « *succès électoraux acquis par le parti lors des élections européennes, fédérales et régionales* »<sup>81</sup>, qui se mesurent au nombre de voix obtenues lors de ces élections. Parallèlement à ces sources de revenus qui ôtent aux partis le souci permanent de leur financement, des structures rattachées aux partis, telles les fondations politiques, leur donnent une puissance de rayonnement dans la société allemande<sup>82</sup>. Les politologues allemands se sont accordés sur le terme de « *Parteienstaat* »<sup>83</sup> pour illustrer l’importance des partis dans la démocratie ouest-allemande. Peter Lösche explique la spécificité de ce système dans lequel :

[...] les partis jouent le premier rôle dans le système constitutionnel, c’est-à-dire lors de la réalisation de décisions politiques et de leur légitimation. Dans ce cadre, les partis sont les vecteurs les plus importants, même s’ils ne sont pas les seuls, de la formation de la volonté politique, car ils s’approprient des besoins et des intérêts différents de la société pour les transmettre aux organes constitutionnels législatifs et exécutifs

---

<sup>79</sup> Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland, 23 mai 1949

<sup>80</sup> Gesetz über die politischen Parteien, 24 juillet 1967

<sup>81</sup> Ibid ; paragraphe 18 « *Grundsätze und Umfang der staatlichen Finanzierung* »

<sup>82</sup> Dans le cas du SPD, la Fondation Friedrich Ebert, fondation à but non lucratif recréée en 1946, dispose d’un réseau de chercheurs et de bureaux régionaux conséquent. Très bien dotée financièrement, elle a pour but « *de contribuer à l’éducation civique et politique des citoyens* » : elle publie de nombreuses analyses, organise des séminaires ou attribue des bourses aux étudiants et aux chercheurs. Véritable « boîte à idées » du parti, elle aide le SPD à donner de la visibilité à son action et à ses idées. Cf. [www.fes.de](http://www.fes.de)

<sup>83</sup> Ce terme est difficile à traduire, il correspond en français à *partitocratie* ou *particratie*. Il désigne un système politique dans lequel les partis politiques sont au cœur du pouvoir et détiennent tous les leviers du législatif, de l’exécutif et du judiciaire. Il y a peu de textes sur la définition exacte du *Parteienstaat*, mais voir Peter Haungs, *Parteiendemokratie in der Bundesrepublik Deutschland*, Colloquium Verlag, Berlin, 1980 et Klaus von Beyme, *Die politische Klasse im Parteienstaat*, éd. Suhrkamp, Frankfurt/Main, 1993

[...]; en contrepartie, ils justifient devant le peuple les décisions du législatif et de l'exécutif et créent ainsi une légitimation pour le système politique dans son ensemble.<sup>84</sup>

Non seulement l'article 21 de la loi fondamentale leur confère un rôle de premier plan<sup>85</sup>, mais aussi le fait qu'ils soient financés en partie par des fonds publics, fédéraux ou régionaux – des *Länder* – accentue l'ancrage des partis politiques dans la vie démocratique ouest-allemande. Cette dernière étant caractérisée par un système parlementaire, les partis qui sont à l'origine des groupes parlementaires ont un rôle renforcé. Ils font le lien entre les pouvoirs législatif et exécutif mais aussi entre les différents niveaux fédéral, régional et communal.

Il en va autrement du cas français dont le système politique est marqué par le régime de la cinquième République qui donne plus de poids au pouvoir exécutif et au chef de l'Etat élu au suffrage universel direct. En effet, le général de Gaulle désirait affaiblir la puissance du Parlement et la cinquième République a réussi à « *libérer l'exécutif de l'emprise des partis* »<sup>86</sup>. La Constitution de 1958 décrit des partis, qui « *concourent à l'expression du suffrage* »<sup>87</sup> et, dans les faits, ils sont bien loin de la position dominante des partis au sein de la démocratie parlementaire représentative allemande. L'élection au suffrage direct du président français, qui « [a] pour finalité de permettre au chef de l'Etat de s'affranchir du carcan des partis »<sup>88</sup>, renforce encore cette caractéristique en créant une rencontre entre un homme charismatique et un peuple, faisant passer au second plan le besoin d'intermédiaires. Par la centralité de l'élection présidentielle, le président français devient l'élu d'une nation et le rapport entre le chef de l'exécutif et les partis politiques est beaucoup plus distendu.

Le SPD et le PS s'insèrent ainsi dans ces deux systèmes nationaux différents et, outre la place prépondérante des partis dans le système allemand, le parlementarisme et le poids du *Bundestag* allemand sont plus importants qu'en France. Ainsi, dans le cas du SPD, le lien entre le parti, le groupe parlementaire et le gouvernement s'avère très fort. De façon symptomatique, le mot de « *troïka* » est utilisé pour illustrer, dans les années 1970, l'action

---

<sup>84</sup> Lösche (Peter), « *Parteienstaat in der Krise ? Überlegungen nach 50 Jahren Bundesrepublik Deutschland* », Vortrag und Diskussion einer Veranstaltung des Gesprächskreises Geschichte der Friedrich-Ebert-Stiftung, Bonn, 19 août 1999, in : Digitale Bibliothek, Friedrich Ebert Stiftung, [www.fes.de](http://www.fes.de)

<sup>85</sup> Peter Lösche insiste aussi sur le passage de l'article 21 de la loi fondamentale qui rend la dissolution d'un parti très difficile. Ibid. La dissolution d'un parti ne peut en effet être prononcée que par le Tribunal fédéral constitutionnel à la demande d'un organisme fédéral, tel le gouvernement allemand.

<sup>86</sup> Perraudeau (Eric), « *Le système des partis sous la V<sup>ème</sup> République* », in : Pouvoirs – Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°99, novembre 2001, p.101-115 ; p.101

<sup>87</sup> L'article 4 de la Constitution de 1958 énonce : « *Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement.[..]* » ; Constitution du 4 octobre 1958, adoptée par le Gouvernement de la République, conformément à la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 ; [www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr). La constitution de la V<sup>ème</sup> République confère aux partis une existence officielle mais en même temps, elle leur octroie un pouvoir limité car ils ne font que « concourir à l'expression du suffrage » ; in : Ysmal (Colette), *Les partis politiques sous la Ve République*, éd. Montchrestien, Paris, 1989

<sup>88</sup> Perraudeau (Eric), « *Le système des partis sous la V<sup>ème</sup> République* », op.cit.; p.102

commune de W. Brandt, qui préside le parti, H. Wehner qui est à la tête du groupe parlementaire et H. Schmidt qui occupe la fonction de chancelier<sup>89</sup>. Les passerelles jetées entre ces trois pôles de la responsabilité politique s'avèrent absolument nécessaires pour appuyer l'action gouvernementale du SPD : sans cette concertation en amont, sans ce va-et-vient entre le groupe parlementaire et le gouvernement, l'action du chancelier ne peut pas se réaliser ; Helmut Schmidt a bien conscience du poids du parlement qui dispose d'une grande marge de manœuvre pour contrôler l'exécutif et l'un de ses soucis permanent, lorsqu'il est aux affaires et qu'il s'agit de prendre une décision, est de toujours demander « *si cela sera accepté par le parlement* »<sup>90</sup>. De même, Herbert Wehner insiste fréquemment sur l'importance pour le gouvernement de maintenir « *le contact avec le côté [du pouvoir] opérationnel-parlementaire, donc de débattre avec la direction des deux groupes parlementaires de la coalition sur ce que l'on met en place [...]* »<sup>91</sup>. Du côté du parti, il est primordial, pour le chancelier, que W. Brandt impose la ligne du gouvernement à un parti puissant, dans lequel les jeunes veulent faire entendre leur voix et orienter les débats vers les sujets qui leur tiennent à cœur – les droits individuels et la liberté, les questions de défense, l'écologie... –. Le lien très fort et la cohérence obligée entre les trois dirigeants (du gouvernement, du groupe parlementaire et du parti) ne dépend pas d'une relation d'amitié entre personnes d'un même parti<sup>92</sup> mais de la nature des institutions du système démocratique allemand qui donnent au parlement une place primordiale et un poids non négligeable aux partis.

Le cas du PS français se présente sous un aspect bien différent car le pouvoir exécutif et notamment présidentiel étant beaucoup plus fort que celui de l'Assemblée, le rôle du groupe parlementaire passe au second plan ; par ailleurs, le parti reste un lieu de débats mais ces discussions internes semblent bien plus déconnectées de la réalité gouvernementale qu'au SPD : sur le sujet du marché commun, le fossé entre le discours du parti – marqué par les

<sup>89</sup> Ce terme, repris dans les ouvrages de la littérature secondaire, inspirera le titre d'un livre : Rupps (Martin), *Troika wider Willen : Wie Brandt, Wehner und Schmidt die Republik regierten*, éd. Ullstein, Berlin, 2005. Franz Walter parle de *triumvirat* pour évoquer le travail collectif d'Herbert Wehner qui s'occupe du parti, Fritz Erler qui est à la tête du groupe parlementaire et Willy Brandt qui est candidat. Cf. Walter (Franz), *Die SPD : Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, op.cit. ; p.153

<sup>90</sup> « *Im Kabinett geht es zügig voran: häufig stellt der Kanzler die wichtigste Frage: „Kriegen wir das im Parlament durch?“* » in : Donhöff (Marion Gräfin), *Deutschland deine Kanzler. Die Geschichte der Bundesrepublik, 1949-1999*, op.cit. ; p.228

<sup>91</sup> Interview mit Eduard Neumaier für die Wochenzeitung *Die Zeit* über die Arbeit der SPD als Regierungspartei, 4 juillet 1975, in : Wehner (Herbert), *Wandel und Bewährung. Ausgewählte Reden und Schriften 1930-1980*, édité par Gerhard Jahn, éd. Ullstein, Frankfurt/Main, 1981 ; p.475

<sup>92</sup> Les relations entre H. Schmidt, W. Brandt et H. Wehner n'étaient en aucun cas simples et ne se fondaient pas sur un lien d'amitié ; les tensions entre les trois hommes étaient vives et fréquentes. Cf. l'étude exhaustive de Rupps (Martin), *Troika wider Willen : Wie Brandt, Wehner und Schmidt die Republik regierten*, op.cit.

querelles de courants internes au PS – et son action lorsqu’il arrive au pouvoir apparaît très rapidement lorsque F. Mitterrand prend ses premières décisions, qui font passer la poursuite de l’intégration européenne avant la réalisation des réformes socialistes, contredisant les textes programmatiques socialistes. Partant, à l’épreuve du pouvoir et suivant les orientations dictées par le chef de l’Etat, le parti adapte son discours pour épouser la ligne du gouvernement, sans créer de débat sur le bien-fondé de cette nouvelle direction.

Il est révélateur d’observer que la motion nationale d’orientation du congrès du parti socialiste de Bourg-en-Bresse, en 1983, consacre toute une section à « *la place du Parti* » et au « *rôle du Parti socialiste* »<sup>93</sup>, comme si les dirigeants eux-mêmes éprouvaient des difficultés à définir l’espace dévolu au parti. Les signataires de la motion de ce congrès tentent de poser un diagnostic sur la relation entre le pouvoir et le parti qui « *ne fait pas le gouvernement et ne lui dicte pas sa conduite* » mais qui « *définit une perspective dans laquelle un gouvernement inscrit son action* »<sup>94</sup>. Le texte insiste ensuite sur l’enracinement du parti socialiste à tous les niveaux de pouvoir locaux et nationaux, évoquant son action de terrain et en creux son impossibilité d’agir directement sur le gouvernement. Enfin, la motion du congrès plaide pour que non seulement le parti mais aussi le groupe parlementaire « *reçoivent les moyens d’anticiper sur la préparation des décisions du gouvernement* »<sup>95</sup> et que la liaison entre le parti, le gouvernement et le groupe parlementaire soit plus resserrée ; il est notamment demandé au gouvernement de faire un effort pour « *informer plus systématiquement le groupe parlementaire de la nature et du contenu des projets gouvernementaux* »<sup>96</sup>.

Si des différences existent entre le PS et le SPD et leur place respective au sein des systèmes démocratiques et institutionnels français et allemand, une constante commune les caractérise : les deux partis ont un rôle central au sein du fonctionnement démocratique de leur société nationale. Ils animent le débat, du niveau local jusque dans l’enceinte du parlement, laissant les structures du parti épouser les niveaux hiérarchiques de pouvoir – sections locales, fédérations régionales, bureau national, représentation parlementaire, etc – ; ils conquièrent le pouvoir en mobilisant un pan de leur société autour de leur programme ; ils exercent le pouvoir en tentant de répondre par l’action du politique aux problèmes posés à la société. Débattre, questionner, polariser, mobiliser, prendre des décisions, bref, nourrir la vie démocratique, telle est l’essence du PS et du SPD au niveau national, dont les dirigeants et les

---

<sup>93</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d’orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; in : Le Poing et la Rose, *Organe du Partis socialiste*, n°105, décembre 1983, Paris ; p.17-18

<sup>94</sup> Ibid ; p.17

<sup>95</sup> Ibid ; p.18

<sup>96</sup> Ibid ; p.18

membres intègrent, lors de l'accès au pouvoir, des postes-clefs autour du chef de l'Etat ou de gouvernement.

Or, un nouvel échelon s'est créé au-dessus du niveau national et, entre 1969 et 1986, l'intégration économique européenne conçoit un grand marché et des institutions supranationales qui génèrent de nouvelles règles s'imposant aux cadres nationaux. Quelle prise ont les partis politiques sur ce processus, eux qui sont des pièces-clefs de la vie politique nationale ? Quelle est l'influence du parti sur la prise de décision européenne par le biais de ses débats, de son action parlementaire et de ses représentants gouvernementaux ?

Alors que les parlements nationaux sont au centre de la vie politique de leur pays, leur rôle dans les décennies 1970 et 1980 reste complètement insignifiant au regard du processus décisionnel de la CEE qui demeure l'apanage de la Commission et du Conseil des ministres. En outre, la création du Conseil européen en 1974 vient renforcer le canal décisionnel intergouvernemental : l'implication grandissante des chefs d'Etat et de gouvernement réduit la place et le rôle des parlementaires nationaux<sup>97</sup>. Dans l'enceinte de leur parlement national, les parlementaires n'ont aucune prise sur les débats et décisions européennes : dans les décennies 1970 et 1980, le principe de subsidiarité est encore loin d'être inscrit dans les traités européens, très peu d'informations directes des institutions européennes transitent vers les parlements nationaux et ces derniers se bornent à transposer une législation produite au niveau européen – la validation des directives notamment<sup>98</sup> – dans le droit national. Les parlements nationaux, qui disposent d'un pouvoir législatif clair dans le cadre national et font et défont les débats, se retrouvent confrontés à un système européen au sein duquel : d'une part les frontières entre législatif et exécutif sont floues et d'autre part le pouvoir intergouvernemental a la main. Les partis, qui habituellement portent leur message surtout par le biais de leurs élus, notamment dans l'enceinte du parlement, sont démunis.

L'instauration de l'élection au suffrage universel direct des parlementaires européens bouleverse aussi le lien entre les parlements nationaux et l'enceinte européenne : auparavant, l'Assemblée de Strasbourg était élue au suffrage indirect par les Parlements nationaux, ces derniers désignant leurs représentants pour siéger au Parlement européen. Il y avait un lien resserré entre les Assemblées nationales et l'Assemblée européenne par ce double mandat : à partir de 1979, cette liaison est rompue, les parlementaires européens formant un groupe à

---

<sup>97</sup> Quermonne (Jean-Louis), *L'Europe en quête de légitimité*, op.cit. ; p.24

<sup>98</sup> Contrairement aux règlements et aux décisions qui sont directement applicables dans le droit national, les directives lient les Etats membres en terme d'objectif à atteindre mais elle leur laisse le choix des moyens pour atteindre cet objectif. Les Etats membres sont donc obligés de transposer la directive dans leur droit national, en modifiant certains textes de leur droit national.

part. L'Assemblée nationale française met en place une « Délégation pour les Communautés européennes » mais, jusqu'à l'Acte unique, le nombre de ses membres – dix-huit – et sa marge d'action sont réduits. Le *Bundestag* met en place, de son côté, une commission « Europe » – composée de onze membres du *Bundestag* et de onze membres du Parlement européen, qui dispose de très peu d'attributions<sup>99</sup> – ; comme en France, le format de la commission chargée des affaires européennes changera au début des années 1990.

Reste la parole du parti portée par les dirigeants au sein du Conseil des ministres et du Conseil européen. Les décisions, surtout lorsqu'il s'agit de faire face à la crise, se prennent lors des rencontres dans l'enceinte de ces deux institutions ; or les sommets se déroulent à huit clos, les négociations se font sur le modèle de transactions entre gouvernements, d'où rien ne filtre et qui restent complètement opaques pour l'opinion publique mais aussi pour les parlementaires nationaux. Ces derniers, tout comme d'ailleurs les parlementaires européens à partir de 1979<sup>100</sup>, n'exercent aucun contrôle sur le Conseil qui réunit les gouvernements nationaux. Même si, sur certains sujets, il peut y avoir débat à l'Assemblée nationale ou au *Bundestag*, ces débats n'ont pas d'incidence sur la ligne de négociation du gouvernement.

Notre période est donc marquée par une absence de débat national – échelon qui reste l'endroit principal du débat démocratique –, sur les questions de politique européenne ; François de Saint-Ouen parle de « *« périphérisation » d'un débat européen dépourvu d'enjeu politique réel face au débat national qui était loin d'en manquer* »<sup>101</sup>. La question du marché commun, difficilement identifiable pour les partis, leurs électeurs mais aussi leurs représentants au sein des institutions nationales passe au second plan et reste un thème aux contours mal définis, pour lequel le lien de causalité entre responsables élus et décisions au niveau européen est brouillé.

Cette cassure entre l'espace politique national, au sein duquel non seulement les sujets de débats mais aussi les rouages du système démocratique sont clairs – débats portés par les partis, vote des citoyens, responsabilités et action des élus, nouveaux débats et vote –, et le nouvel échelon européen, caractérisé par une légitimité démocratique indirecte – représentée au Conseil des ministres ou au Conseil européen – et d'autres légitimités – fonctionnelle,

---

<sup>99</sup> Cette commission – qui est une *Kommission* et non pas un *Ausschuss* – peut présenter des rapports en séance plénière mais elle ne peut pas faire de recommandations en vue d'une décision. Cf. *Deutscher Bundestag, Bundestag und Europa. Europäische Union und Europapolitik im Parlament*, Deutscher Bundestag, Berlin, mars 2007 ; p.4

<sup>100</sup> Nous reviendrons sur le rôle du parlement européen au paragraphe suivant, p.412 et suiv.

<sup>101</sup> Saint-Ouen (François), « *Les partis politiques français et l'Europe : système politique et fonctionnement du discours* », *Revue française de science politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, vol 36, n°2, avril 1986 ; p.212

juridique, diplomatique – provoque un déficit démocratique palpable<sup>102</sup> et rend très difficile l'action des partis. Ils sont face à une complexité inouïe d'un système qui mélange des éléments intergouvernementaux et supranationaux et au sein duquel le contrôle de l'exécutif est fragmenté et dispersé. La réponse principale des partis politiques, conscients de ce manque et de cette discontinuité entre espaces national et européen, a résidé dans leur engagement viscéral pour l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen et le renforcement de ses attributions.

### ***Un Parlement européen élu : nouveau lieu de redéploiement des partis ?***

Véritable leitmotiv de leurs discours mais aussi de leur action lorsqu'ils sont au pouvoir, le SPD et le PS ont fait de l'élection du Parlement européen et de son affirmation dans l'équilibre des pouvoirs au niveau européen, une priorité<sup>103</sup>. En 1979, le changement est acté et les premières élections européennes ont lieu, laissant libre cours aux espoirs des partis de trouver, par cette voie, un nouveau moyen d'action sur le processus décisionnel européen.

En effet, les partis retrouvent théoriquement tous leurs outils traditionnels : élaborer un programme, organiser leur campagne autour du sujet, polariser le débat pour mettre leurs propositions en exergue, gagner le plus de suffrages possible pour faire élire leurs représentants, travailler au sein d'un groupe parlementaire et nourrir le débat général en continuant à porter devant les électeurs les sujets importants et en étant une force de proposition législative.

Cependant, alors que les socialistes et les sociaux-démocrates avaient beaucoup plaidé en faveur d'un changement qui leur paraissait primordial pour « démocratiser l'Europe », les deux élections de 1979 et 1984, l'établissement d'une branche élue du PS et du SPD au sein du Parlement européen et ce nouveau lien direct entre électeurs et parlementaires ne bouleverseront pas, pendant les deux décennies que nous étudions, l'insertion, le rôle et l'influence des partis au sein du système institutionnel européen.

---

<sup>102</sup> Nous défendons la thèse d'un vrai déficit démocratique du système européen pour notre période qui va de 1969 à 1986. Cependant, les changements opérés par les traités postérieurs (notamment les traités de Maastricht et de Lisbonne qui donnent de nouvelles attributions au Parlement européen et aux parlements nationaux) rebattent les cartes et ouvrent un nouveau débat sur la nature *per se* de la construction européenne qui se pose différemment et qui remet en question la notion de « déficit démocratique ». Cf notamment Moravcsik (Andrew), « *Le mythe du déficit démocratique européen* », *Raisons politiques*, n°10, mai 2003.

<sup>103</sup> Cf. Partie III, chapitre 6, point B « Socialisme et démocratie ou comment renforcer les institutions européennes » ; p.359-377 du présent travail.

Tout d'abord, il s'avère extrêmement difficile pour les partis de créer une dynamique transnationale lors de ces élections européennes et de mettre au premier plan les problématiques de la CEE.

Dès 1974, les partis socialistes et sociaux-démocrates de la CEE s'organisent en créant une structure de coordination au niveau européen, l'Union pour les partis socialistes de la Communauté européenne (UPSCE)<sup>104</sup>, qui met en place dès juin 1977 une plate-forme commune pour préparer la campagne et les élections de 1979. Au sein de l'UPSCE, le PS et le SPD jouent un rôle moteur et important<sup>105</sup> : Robert Pontillon y est nommé président, le 20 janvier 1978, nomination appuyée par le SPD<sup>106</sup>. Mais les divergences entre les partis socialistes, et notamment le PS français et les partis sociaux-démocrates, sont insurmontables : la seule conception – théorique – du PS à propos du marché et de l'économie de marché s'oppose inéluctablement à celle de ses partenaires allemands ou hollandais qui ne remettent pas en cause ce fondement de leur économie. De plus, dans le cas du PS français par exemple, les oppositions de courants, le poids du CERES à la fin des années 1970 mais aussi les futures voix des électeurs communistes obligent la direction du parti à ne pas trop se compromettre avec des partis sociaux-démocrates<sup>107</sup> et à ne pas accepter une adhésion claire au capitalisme. Du côté du SPD, même si les dirigeants se prêtent volontiers au jeu de la discussion et soutiennent les socialistes français en campagne nationale, il n'est pas question de s'aventurer sur les sentiers hasardeux des schémas économiques du PS.

Ainsi, la plate-forme pour les élections de 1979 ne donne pas de résultats concrets ; les partis socialistes et sociaux-démocrates de la CEE ne s'entendent pas sur un programme mais signent une déclaration de politique commune très générale ; laquelle engage les partis socialistes de la CEE sur des objectifs très largement définis pour que chaque parti puisse l'interpréter selon sa ligne politique propre<sup>108</sup>. Cet échec sera décrit dans une note de l'UPSCE qui regrette que les tentatives de programmes de l'Union « *passent dans les filtres nationaux [pour] qu'on en adopte le dénominateur le plus petit* »<sup>109</sup>. Cinq ans plus tard, l'UPSCE « *pour la première fois de son histoire* » adopte « *à l'unanimité de ses membres un*

---

<sup>104</sup> Créée en avril 1974, cette structure succède au Bureau de liaison des partis socialistes de la CEE.

<sup>105</sup> Voir à ce sujet l'étude très documentée : Flandre (Christelle), *Socialisme ou social-démocratie. Regards croisés franco-allemands, 1971-1981*, op.cit. ; p.199-211

<sup>106</sup> Ibid ; p.200

<sup>107</sup> Au PS, Gérard Fuchs écrit ainsi à Jean-Pierre Cot en ces termes : « *une plate-forme trop détaillée peut rencontrer l'incompréhension de certains militants socialistes qui seraient troublés par un rapprochement trop étroit avec les social-démocraties européennes* » ; cité par Ibid ; p.206

<sup>108</sup> Déclaration de politique générale, 23-24 juin 1978 ; Centre d'archives socialistes (CAS), Fondation Jean Jaurès (FJJ), Fonds d'archives Robert Pontillon, dossier 8FP\_7\_UPSCE/223

<sup>109</sup> Note de l'UPSCE, 24 septembre 1979, Centre d'archives socialistes (CAS), Fondation Jean Jaurès (FJJ), Fonds d'archives Robert Pontillon, dossier 8FP\_7\_UPSCE/222



*Manifeste qui traduit la ferme volonté des socialistes de construire une Europe des peuples* »<sup>110</sup>. L'arrivée au pouvoir du PS, le rejet dans l'opposition du SPD mais aussi le délai plus long pour préparer ce programme permettent à l'UPSCE de faire des propositions plus concrètes et plus détaillées afin de sortir de la crise, réformer la PAC ou rendre les institutions plus démocratiques.

Il faut cependant nuancer le rôle de ce Manifeste adopté par l'UPSCE et garder présent à l'esprit que chaque parti produit son propre texte de campagne pour ses électeurs nationaux : les partis nationaux reprennent et adaptent leurs discours comme ils le souhaitent et suivant les sensibilités nationales. Ainsi, le Manifeste de l'UPSCE veut « *donner aux institutions existantes leur maximum d'efficacité* » et explique que le Parlement européen

doit jouer un rôle clé dans le contrôle démocratique de la CE, [...] participer à la fonction législative et budgétaire, exercer son contrôle sur la Commission et les autres institutions, débattre des principaux problèmes d'application des traités, exprimer les grands choix politiques des peuples d'Europe sur la construction européenne et s'exprimer sur les grandes questions internationales<sup>111</sup>

A la lecture du programme du parti socialiste français, on peut noter l'écart entre les deux textes sur la question sensible des institutions : après avoir insisté sur le fait que cette question est secondaire, venant derrière celle de la relance des politiques communes, le Manifeste socialiste évoque de façon un peu floue le sujet des institutions et du Parlement :

il convient de rendre aux institutions [...] l'efficacité qu'elles ont perdue, avant d'envisager de nouvelles extensions des compétences de la Communauté et des pouvoirs de ses organes. [Sur le Parlement européen], il convient d'améliorer son fonctionnement et de proposer une extension de ses pouvoirs lorsqu'elle est justifiée. Améliorer la procédure de concertation et l'étendre, là où c'est nécessaire. Améliorer le dialogue Parlement européen – Conseil des ministres.<sup>112</sup>

De son côté, le SPD avance lui une interprétation précise du rôle du Parlement, dont les pouvoirs doivent être renforcés :

Les compétences du Parlement sont trop faibles pour garantir un contrôle démocratique, une coopération et un pouvoir de décision [...] Nous, sociaux-démocrates, voulons [...] donner au Parlement européen un droit de contrôle budgétaire, élargi et amélioré, un droit d'initiative dans le processus législatif de la Communauté et un droit de codécision lors de résolutions communautaires, en cas de règlements, de directives, de modification des traités et de traités de politique extérieure ; en outre, il doit être consulté avant la nomination d'une nouvelle Commission par le Conseil.<sup>113</sup>

Cet exemple illustre bien l'interprétation et la place différentes que chaque thème prend dans un cadre national, lorsque le parti s'adresse à son électorat, et la coordination entre les partis pour élaborer et mener une campagne unie reste très relative.

---

<sup>110</sup> Union des partis socialistes de la Communauté européenne, *Manifeste*, Luxembourg, 9 mars 1984 ; Préface

<sup>111</sup> Ibid ; p.29

<sup>112</sup> Parti socialiste, *Manifeste européen du parti socialiste*, élections du 17 juin 1984 ; in : Le Poing et la Rose responsables, supplément au n°199, 14 avril 1984 ; p.11

<sup>113</sup> Sozialdemokratische Partei Deutschlands, *Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa*, Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission, 14 février 1984

En fait, les deux campagnes de 1979 et 1984 ont été marquées par des enjeux nationaux et non pas par un grand débat de société sur l'intégration européenne, ses caractéristiques et les options de son évolution future. Lors des élections européennes de 1979, le PS fait campagne contre la politique de rigueur de Raymond Barre et, sous couvert d'analyse européenne, semble plutôt affûter ses arguments de politique intérieure en vue de l'élection présidentielle. Cela explique d'ailleurs la radicalité du programme européen de 1979 qui, en filigrane, rappelle à l'électeur la critique du système économique libéral, les caractéristiques de la transformation socialiste et la liberté que la France doit préserver au sein de la CEE.

L'élection européenne au suffrage direct n'a donc pas pour effet « d'eupéaniser » les partis, qui même à l'occasion de campagnes pour le Parlement européen, restent prisonniers des enjeux nationaux<sup>114</sup>.

Plus décisifs encore que ce manque de clarté des enjeux des campagnes européennes, censées être le moment décisif entre les électeurs et leur représentants directs européens, la faiblesse du Parlement européen et ses pouvoirs dérisoires au sein du jeu institutionnel européen annihilent la perspective des partis de trouver dans ce nouveau cénacle une nouvelle voie pour participer au débat européen.

Déjà, en 1976, Willy Brandt explique que donner de vraies compétences décisionnaires au Parlement européen lui paraît « *peut-être plus important* » que son élection directe<sup>115</sup>. A la fin de notre période, il regrette ce manque en ces termes :

Par la législation de la Communauté européenne, qui s'applique aussi à la RFA, le Parlement allemand cède au Conseil des ministres une partie de plus en plus importante de sa compétence de législation. Cette perte n'a jamais été compensée par un élargissement des droits du Parlement européen.<sup>116</sup>

Le SPD sait que le chemin jusqu'à la mise en place d'un parlement pourvu de vraies capacités pour peser sur le processus décisionnel européen sera très long ; alors que le parti souhaite l'élargissement des droits de contrôle et d'initiative du Parlement, W. Brandt concède que cet

---

<sup>114</sup> Ce constat est valable pour tous les partis, quelle que soit leur famille politique. François Saint-Ouen remarque : « *En 1984, dans un climat d'affrontements internes, l'Europe tend à n'être plus qu'un simple miroir des débats qui agitent la vie politique française. Ainsi, l'UDF et le RPR défendent l'Europe essentiellement comme système de valeurs démocratiques et libérales pour l'opposer au sectarisme et à l'étatisme du gouvernement en place, le PC souligne les nécessités d'une coopération entre peuples pour résister à l'emprise des milieux réactionnaires et des multinationales sur les instances européennes, le PS affirme une volonté d'organisation de l'Europe face aux méfaits d'une optique de « laisser faire » qui démantèlerait l'acquis communautaire pour déboucher sur sa dilution dans une vaste zone de libre-échange. L'Europe devient ainsi un moyen de critiquer les options politiques adverses et d'affirmer les siennes propres.* » in : Saint-Ouen (François), « *Les partis politiques français et l'Europe : système politique et fonctionnement du discours* », op.cit. ; p.212

<sup>115</sup> Willy Brandt, Intervention lors du débat au Bundestag le 8 avril 1976, in : Informationen der Sozialdemokratischen Fraktion im Deutschen Bundestag, 8 avril 1976, Bonn ; Archive FES, Bundestagsfraktion, Arbeitskreis Außenpolitik, dossier 18865

<sup>116</sup> Stellungnahme des SPD-Vorstandes zu den Luxemburger Ergebnissen der EG-Regierungskonferenz, Willy Brandt, Service der SPD für Presse, Funk, TV / Europapolitik, 5 mai 1986 ; in : Archives FES, Bundestagsfraktion, Arbeitskreis Außenpolitik ; dossier 18862

engagement relève du long terme et, en 1979, on est encore loin « *de l'Assemblée constituante et il faudra, qu'on le veuille ou non, continuer à avancer sur le mode du consensus, du rapprochement des positions pour trouver un point de vue commun* »<sup>117</sup>.

Deux conclusions s'imposent quant à cette élection au suffrage universel direct du parlement et à l'espoir qu'elle avait suscité pour le PS et le SPD. Premièrement, elle met en exergue les écarts de points de vue entre les deux partis : le SPD a clairement intégré l'aspect supranational et les délégations de souveraineté à son argumentation et, habitué à un parlementarisme fort, il conçoit un vrai transfert de pouvoir des parlements nationaux vers un parlement européen qui jouerait pleinement son rôle de législateur et contrôleur de l'exécutif. A l'inverse, le PS, réticent à de trop grandes délégations de souveraineté qui entraveraient l'action d'un gouvernement socialiste et peu à l'aise face à ce nouvel échelon supranational, reste très prudent sur ce sujet même si F. Mitterrand s'engagera à la fin de notre période en faveur d'un renforcement des pouvoirs du parlement.

Deuxièmement, elle souligne le peu de pouvoir laissé au parlement européen dans le jeu institutionnel européen et donc, pour notre période, son impossibilité de mener une action visible et concrète pour équilibrer les décisions du Conseil ou de la Commission. Ce nouveau lieu d'expression de la volonté des citoyens européens ne s'avère donc pas encore être un instrument efficace des partis politiques nationaux pour influencer le cours de l'intégration européenne et relayer les préoccupations des électeurs ; de plus, l'ancrage des électeurs et partis nationaux dans leur culture nationale rend de toute façon très compliquée toute tentative de porter à un niveau européen des propositions communes.

### ***Les vrais acteurs de la CEE ou le contournement des partis***

Théoriquement, et lors d'une première observation, les décisions européennes et les approfondissements de l'intégration dépendent du triangle institutionnel : dans celui-ci, la Commission a l'initiative de la politique communautaire et exécute ensuite les politiques décidées, le Conseil des ministres – volet intergouvernemental renforcé par le Conseil européen à partir de 1974 – légifère, et enfin le Parlement européen exerce un pouvoir de contrôle et de co-législateur. Nous avons évoqué la faiblesse des pouvoirs du Parlement jusqu'à l'Acte unique, qui ne dispose que d'un pouvoir de contrôle du budget ; les deux acteurs majeurs sont donc le Conseil, où toute décision est entérinée, et la Commission qui

---

<sup>117</sup> Brandt (Willy), *Débat parlementaire du 31 mai 1979*, in : Informationen der sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, 31 mai 1979 ; in : Archives FES, Bundestagsfraktion, Arbeitskreis Außenpolitik / Willy Brandt, dossier 18864

propose. Cette dernière joue un vrai rôle d'impulsion : dirigée par Roy Jenkins entre 1977 et 1981, elle est à l'origine de la relance de l'idée d'union monétaire<sup>118</sup> ; pendant la période où elle est dirigée par Jacques Delors, elle retrouve son rôle initial de force de proposition centrale pour l'intégration et effectue tout le travail de préparation en vue de la réalisation du marché unique. Disposant d'une vraie expertise<sup>119</sup> et de moyens pour débattre des propositions avancées avec tous les acteurs, les fonctionnaires de la Commission peuvent « jouer le rôle d'entrepreneurs politiques »<sup>120</sup> mobilisés pour parvenir à faire aboutir et accepter leurs idées.

Le Conseil des ministres, puis parallèlement le Conseil européen, incarnent le pôle intergouvernemental de la Communauté ; si la Commission propose, c'est le Conseil des ministres qui prend les décisions en dernier recours, sur le mode de négociations intergouvernementales et suivant le plus souvent la règle de l'unanimité – l'Acte unique introduira bien plus de décisions à la majorité qualifiée –. Les rencontres des chefs d'Etat et de gouvernement au sein du Conseil européen renforcent le sillon intergouvernemental.

Jean-Louis Quermonne résume la prise de décision au niveau de la Communauté européenne telle qu'elle est définie par le traité de Rome :

La Commission propose, le Conseil décide, après consultation éventuelle de l'Assemblée. Et le contentieux qu'il est susceptible d'engendrer est soumis à la Cour de justice. Etranger à la séparation des pouvoirs que connaissent les régimes politiques des Etats, le système fonctionne alors en réseau, associant des organes procédant de deux légitimités : celle des Etats membres, qui fonde les décisions prises tantôt à l'unanimité, tantôt à la majorité qualifiée par le Conseil des ministres ; et celle de la Communauté qui incarne la volonté générale de l'Europe à travers la Commission, l'Assemblée consultative et la Cour de justice.<sup>121</sup>

Apparaît dans cette analyse, comme quatrième acteur, la CJCE qui joue un rôle intégrateur de premier plan, comme nous l'avons montré plus haut<sup>122</sup> : le droit européen prime le droit

---

<sup>118</sup> Roy Jenkins dans son discours du 27 octobre 1977 présente la nécessité d'une relance du projet d'union monétaire. Cet appel sera suivi par l'action d'Helmut Schmidt et de Valéry Giscard d'Estaing, qui mettent en place le SME dès 1978.

<sup>119</sup> On oppose les experts de la Commission qui œuvrent à un niveau supranational aux diplomates du Conseil qui agissent à un niveau intergouvernemental. Cf à ce sujet l'étude d'Amy Verdun sur l'influence du Comité Delors (composé en juin 1988 lors du sommet d'Hanovre et comprenant les douze présidents des banques centrales, un membre de la DG I de la commission (Frans Andriessen) et trois personnalités désignées par accord entre les chefs de gouvernements : Alexandre Lamfalussy, directeur général de la Banque des règlements internationaux, un professeur d'économie, Niels Thygesen et Miguel Boyer, président de la Banco exterior de España ; Tommaso Padoa-Schioppa en sera le rapporteur) dans la marche vers la monnaie unique : l'auteur, en s'appuyant sur les définitions de Peter Haas, détaille l'influence de cette « communauté épistémique » (« un réseau de professionnels issus de disciplines variées et ayant des expériences diverses ») regroupée autour de J. Delors, dans l'aboutissement de l'UEM. Verdun (Amy), « *The role of the Delors Committee in the creation of EMU : en epistemic community ?* », in: Journal of European Public Policy, n°62, juin 1999, p.308-328

<sup>120</sup> Majone (Giandomenico), *La Communauté européenne : un Etat régulateur*, op.cit. ; p.92

<sup>121</sup> Quermonne (Jean-Louis), *L'Europe en quête de légitimité*, op.cit. ; p.50-51

<sup>122</sup> Cf. Partie I, chapitre 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne », p.112-121 du présent travail.

national et a un effet direct sur les justiciables des Etats membres et la Cour de justice interprète les traités dans un sens intégrationniste.

Ainsi, au plan institutionnel et organisationnel, deux principes, celui d'efficacité et celui de légitimité, s'imbriquent : le premier repose sur l'action continue, volontaire de la Commission, force de proposition représentant l'intérêt européen et voulant sans cesse le voir se réaliser ; le second, le principe de légitimité, est incarné par le Conseil des ministres et le Conseil européen, seuls titulaires du pouvoir de décision. Lorsque les propositions avancées par la Commission rencontrent l'intérêt des pays moteurs – et notamment un accord entre l'Allemagne et la France –, que ceux-ci arrivent à gagner les autres pays à leur idée commune, cette idée peut être acceptée par le Conseil. Ainsi, la CEE avance au gré des nécessités et des opportunités ; cette marche dictée par les accords entre dirigeants s'avérant irrégulière.

Mais, de manière souterraine, la vie de la Communauté est nourrie par la vie des affaires, par le courant d'échanges économiques transeuropéen qui dynamise la vie économique de chaque pays<sup>123</sup>. Ainsi, au-delà des décideurs politiques, les vrais acteurs de l'intégration européenne sont les entreprises – grands groupes nationaux, firmes transeuropéennes, firmes multinationales américaines –, qui veulent conquérir le marché européen et souffrent de sa fragmentation en marchés nationaux. De façon symptomatique, l'un des représentants éminents de ces grands groupes européens, le directeur du groupe Philips, Wiesser Dekker, avait présenté un programme intitulé « Europe 90 », « *qui préfigurait en quelque sorte le futur Livre blanc de la Commission* »<sup>124</sup>, et appelé les dirigeants politiques européens à constituer le marché unique – libéralisation des échanges, standardisation des normes techniques, ouverture des marchés publics... – peu de jours avant que Jacques Delors lance cet objectif. Le souhait des entrepreneurs européens de relever le défi technologique et commercial lancé par les firmes américaines et japonaises rencontrait la volonté lucide des dirigeants de la Commission européenne.

Parallèlement, les citoyens des Etats membres vivent surtout l'intégration européenne en tant que ressortissants économiques, et si les entreprises profitent du droit matériel de la CEE pour accroître leurs richesses, les personnes privées utilisent cet ordre juridique nouveau et font elles aussi appel à la CJCE pour lever certains obstacles de leur droit national. Avec l'entrée en vigueur du traité de Rome, une norme de droit supérieure à l'Etat est créée et l'on permet

---

<sup>123</sup> La part des échanges intracommunautaires dans le total des échanges de la CEE évolue de 36 % en 1958 à 60 % en 1990 pour les importations et de 38 % à 60 % pour les exportations. in : Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, op.cit. ; p.35

<sup>124</sup> Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, op.cit. ; p.353

aux individus d'agir juridiquement dans une sphère indépendante de leur Etat mais qui correspond à celle du marché transnational.

Ces vrais acteurs économiques de l'intégration européenne seront ainsi sans cesse soutenus par la CJCE, dont les arrêts rythment l'avancée de la construction européenne, et l'interdépendance entre intégration commerciale et intégration juridique s'accroît. Nous avons décrit, dans la première partie de ce travail, le rôle de la CJCE et introduit la notion « d'ordre constitutionnel », conséquence de l'action de la Cour qui, déjà en 1969, a posé les fondements de la prééminence du droit communautaire sur le droit national et montré sa capacité à « *faire prévaloir l'esprit des traités contre la lettre* »<sup>125</sup> pour interpréter les traités dans un sens intégrationniste et communautaire. Pendant notre période, les juges européens poursuivent sur cette lignée « *s'érigeant en défenseur[s] de la « volonté générale* » »<sup>126</sup>.

Au-delà, l'intégration européenne laisse peu à peu apparaître ce que certains qualifient de « *constitution économique* »<sup>127</sup>, évolution cachée de la nature de la CEE. La constitution

---

<sup>125</sup> Magnette (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie*, op.cit. ; p.89

<sup>126</sup> Ibid ; p.89. Dans son chapitre intitulé « Juges et politiques », Paul Magnette, après avoir décrit l'audace de la CJCE et sa volonté intégrationniste, insiste sur l'acceptation par les Etats de ce rôle de la CJCE. Les gouvernements ne se sont jamais opposés à ce rôle majeur de la Cour et des instances judiciaires et à ce nouvel équilibre établi entre juges et législateurs. Il explique l'attitude bienveillante des Etats « *dans le fait que leurs dirigeants trouvent un intérêt dans son œuvre normative* » ; en effet, les Etats s'assurent ainsi du respect par leurs partenaires des engagements communs mais ils ont aussi parfois « *trouvé dans la jurisprudence [de la Cour] une expression de leur propre volonté* », par exemple pour débloquer le problème de l'harmonisation des législations en instaurant le principe de reconnaissance mutuelle. Cf. Ibid ; p.77-111

<sup>127</sup> Le juriste Léontin-Jean Constantinesco a appliqué le premier le concept de « constitution économique » à la CEE. Cette définition trouve son origine dans les travaux que ce chercheur a consacrés à l'étude des constitutions de l'Allemagne : analysant les rapports entre les domaines du droit et de l'économie, il reprend le concept de « *Wirtschaftsverfassung* » ainsi défini par Walter Eucken : « *l'ordre économique est un système cohérent et ordonné qui intègre facteurs et fonctions économiques selon des normes et principes donnant un sens à la vie économique d'une communauté* ». L.-J. Constantinesco transpose son analyse qui a trait à l'Allemagne au système européen. Il explique ainsi que la Loi fondamentale repose sur un compromis entre des principes opposés : le principe de liberté individuelle et le principe de responsabilité devant la Communauté. Or, dans cette contradiction entre liberté et responsabilité sociale, la première composante – la liberté – est très développée et devient une priorité dans la constitution économique ; la composante sociale apparaît elle comme un complément équilibré, pondéré par des limites, les règles de subsidiarité et de proportionnalité. L'Etat, lorsqu'il intervient pour corriger des manques du marché doit pouvoir, devant les juges de Karlsruhe, justifier son intervention. Cf. Constantinesco (Léontin-Jean), « *La constitution économique de la République fédérale allemande* », *Revue économique*, vol 11, n°2, 1960, p.266-290. Nous émettons quelques réserves quant à la transposition de la situation allemande à l'exemple européen. En effet, la Loi fondamentale représente la constitution d'un pays, d'une nation et elle ne comporte que très peu de choses en matière économique en dehors du principe de la responsabilité sociale associée à la propriété privée. Jérôme Vaillant a montré que la caractéristique intime de la démocratie allemande est l'attachement à l'Etat de droit et que le principe qui l'organise est la défense des valeurs proclamées dans la constitution, la liberté et la dignité du citoyen. Au nom de la défense de ces droits, le droit constitutionnel règle les différents pouvoirs de l'Etat, le rôle du gardien du droit étant dévolu au tribunal fédéral constitutionnel. J. Vaillant note cependant que « *Là où le tribunal peine le plus à affirmer sa doctrine, c'est dans le domaine social, tant est grande la tension entre l'objectif de réaliser un Etat social et celui de défendre la propriété privée* ». Cela tient à la volonté des législateurs de la Loi fondamentale de ne pas avoir voulu anticiper des relations sociales. in : Vaillant (Jérôme), « *Etat de droit et démocratie : une Allemagne exemplaire* », in : *Questions internationales*, n°54, éd. La Documentation française, mars 2012.

Nous adhérons au concept de constitution économique de L.-J. Constantinesco mais nous pensons qu'il faut bien distinguer le cas allemand du cas européen. Dans le cas allemand, il y a la recherche d'un équilibre entre les

économique de la CEE a été décrite par le juriste Léontin-Jean Constantinesco dès 1977 comme « un complexe de normes juridiques déterminant et régissant le déroulement du processus économique »<sup>128</sup> ; à sa suite, les auteurs ont affiné cette définition, qualifiant la constitution économique d'« ensemble des règles écrites dans les traités européens régissant les institutions et les politiques économiques européennes »<sup>129</sup> et expliquant que :

L'emprise du droit sur l'économie consiste en l'approvisionnement, partiel certes, de l'économie par le droit afin que ce dernier puisse, en se fondant sur sa fonction régulatrice, intervenir pour lui donner une rationalité et une perspective plus politique et éthique qu'étroitement économique.<sup>130</sup>

Au départ, le traité de Rome n'affirmait aucun choix délibéré en matière économique et il affichait au contraire une certaine neutralité, un certain équilibre entre les buts du marché libre et ceux de l'intervention des politiques publiques. Or deux mouvements parallèles changent cette neutralité : les succès du libre-échange jusque dans les années 1970 et la force de l'ordre juridique européen qui s'impose à l'ordre juridique national. Partant, certains principes, certaines règles économiques inscrits dans le traité voient leur poids augmenter et forment une quasi-constitution économique cachée, dont les principes régissent les politiques économiques européennes : les idées liées au libre-échange, à la libre concurrence, à la liberté des acteurs économiques prennent alors une place prépondérante – et non écrite explicitement. A contrario, la volonté politique des Etats membres est affaiblie.

La CEE ne dispose pas d'une constitution démocratique qui aurait été conclue après la réunion d'une Assemblée constituante et au terme d'un débat public ; elle ne s'appuie que sur cet ordre juridique inédit et les lois de l'économie. Joseph Weiler utilise pour qualifier cette particularité de la construction européenne, le terme de « *constitutional Sonderweg* »<sup>131</sup>. L'économiste Eloi Laurent, auteur d'un remarquable travail sur la question de la constitution économique européenne, explique que le régime constitutionnel européen repose à la fois sur l'existence d'un ordre juridique hiérarchisé selon des principes fondamentaux limitant

---

principes politiques d'organisation de la société et les règles économiques, dans le cas de l'intégration européenne, les principes politiques sont bien faibles face aux règles économiques. La CEE n'a pas de constitution politique et repose, elle, exclusivement sur un ensemble de règles juridiques qui organisent un ordre économique ; on peut alors parler de vraie « constitution économique » implicite.

<sup>128</sup> Constantinesco (Léontin-Jean), « *La constitution économique de la CEE* », Revue trimestrielle de droit européen, n°2, avril-juin 1977 ; p.245

<sup>129</sup> Laurent (Eloi), *Economie politique constitutionnelle de l'intégration européenne. Une étude de la constitution économique et de l'économie de la taille des pays de l'Union européenne*, doctorat d'économie cit. ; introduction

<sup>130</sup> Georgopoulos (Théodore), « *Sur le concept de « constitution économique européenne »* », in : Debarge (Olivier), Georgopoulos (Théodore), Rabaey (Olivier) (dir), *La constitution économique de l'Union européenne*, 2<sup>e</sup> Rencontres du Groupe interdisciplinaire d'étude et de prospective internationale, 12 et 13 mai 2006, éd Bruylant, Bruxelles, 2008 ; p.6-7

<sup>131</sup> Ce terme de « voie particulière constitutionnelle » est employé dans le texte « *The Transformation of Europe* » in Weiler (Joseph), *The Constitution of Europe : « Do the new Clothes have an Emperor ? » and other Essays on European Integration*, éd. Cambridge University Press, 1999

explicitement ou implicitement les politiques publiques des Etats membres, et sur l'existence d'un garant de cet ordre : la CJCE qui fait « *implicitement office de juge constitutionnel sans pour autant en avoir la charge officielle* »<sup>132</sup>.

Ainsi, ces lois de l'économie, qui sont toutes centrées autour de la norme essentielle exprimée dans la liberté – liberté d'entreprendre, de commercer, d'échanger, de produire, de contracter... – et qui s'articulent avec le principe de concurrence libre, tendent à devenir des lois d'airain, s'imposant au pouvoir politique. Nous avons caractérisé ce déséquilibre dans notre première partie par l'opposition entre la force juridico-économique et la force politique<sup>133</sup> ; la décennie 1980 et l'élaboration de l'Acte unique soulignent encore un peu plus cet état de fait<sup>134</sup>. La Commission, arc-boutée sur son objectif d'assurer l'efficacité économique, accentue par ses projets cet aspect de l'intégration.

Les partis et leur influence sur le processus décisionnel et le débat européens sont réduits à jouer un rôle insignifiant. Toutes velléités de leur part sont étouffées sous l'enchevêtrement de règles juridico-économiques explicites ou implicites qui pilotent l'intégration économique européenne et sont limités par des acteurs de l'intégration qui se situent hors de la sphère d'influence des partis.

Auparavant, les partis politiques évoluaient dans un système démocratique au sein d'un Etat national et conservaient une influence, un poids sur le politique ; ils restaient maîtres du débat, des mécanismes de prise du pouvoir, du passage entre discours programmatique et pratique gouvernementale – même s'il peut y avoir un décalage entre théorie et pratique, le lien entre les deux reste quand même lisible dans un contexte national –. La réalisation de la CEE laisse apparaître de nouveaux acteurs, difficiles à saisir ou à identifier, mais qui constituent la vraie force de décision qui s'oppose au politique – CJCE, lois économiques – ; par ailleurs, les acteurs politiques européens – Conseil, Commission, Parlement européen – sont caractérisés par l'entremêlement des fonctions législative et exécutive et le manque d'un lien entre les peuples et leurs canaux de décision – les négociations à huis clos et opaques au sein d'une CIG en sont un exemple instructif –.

---

<sup>132</sup> Laurent (Eloi), *Economie politique constitutionnelle de l'intégration européenne. Une étude de la constitution économique et de l'économie de la taille des pays de l'Union européenne*, doctorat d'économie, op.cit. ; p.28-30

<sup>133</sup> Cf. Partie I, chapitre 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne », p.112-121 du présent travail.

<sup>134</sup> Nous reviendrons en détails dans la Partie IV, chapitre 8 sur les caractéristiques des années 1980 et du tournant libéral économique au sein de la CEE qui viennent renforcer la puissance des acteurs économiques face aux tentatives de régulation des Etats.



Face à la complexité de la vie institutionnelle européenne et au mouvement de fond de réalisation du marché européen, le PS et le SPD sont démunis et il ne leur reste qu'une possibilité de s'immiscer dans l'intégration par les interstices et à la marge. Ainsi, dans notre période, les structures mêmes de la CEE, avant toute analyse sur la doctrine de fond de l'intégration, excluent les partis politiques des évolutions du projet européen.

PS et SPD ne se départent jamais de leur engagement européen et si le parti en tant que tel n'a que peu de marge de manœuvre au sein du système institutionnel européen, les idées et les projets socialiste et social-démocrate doivent pouvoir être portés par les membres élus de ces partis : en effet, ces derniers forment les gouvernements nationaux qui peuvent ensuite défendre une stratégie et des valeurs de gauche au sein du Conseil.

Cependant, au niveau du PS, la juxtaposition entre un discours et des débats internes très critiques envers l'intégration européenne et l'acceptation par la majorité d'un changement de cap dans les faits, accentuent l'incompréhension des électeurs et militants, désarmés devant le manque d'explications claires des dirigeants appelés à maîtriser la complexité et les non-dits de la construction européenne. Dans un pays où le dirigisme est longtemps apparu comme la solution, où le keynésianisme était une méthode éprouvée, le tournant libéral de la construction européenne des années 1984-1988<sup>135</sup> précédé par le choix de politiques nationales libérales, toutes inspirées par ce constitutionnalisme économique européen implicite, désoriente beaucoup d'électeurs de gauche. Le parti socialiste entre alors dans une période de perte de repères et de clivages internes sur la question européenne et sur le social-libéralisme ; période qui durera bien au-delà de 1986.

La situation au SPD prend des traits bien différents. Le juriste L.-J. Constantinesco, s'appuyant sur les travaux des chercheurs allemands – ceux notamment de W. Eucken –, a analysé la corrélation entre la construction politique de l'Etat allemand et les normes juridiques qui fondent l'ordre économique. Cette démarche, qui prend sa source dans l'école de pensée ordo-libérale de Fribourg, caractérise l'ordre économique et social de l'Allemagne et avance la notion de constitutionnalisme économique. Nous avons distingué l'articulation des ordres politique et économique organisant la société allemande et la dynamique économique et juridique propre à l'intégration européenne<sup>136</sup>. Cependant, certaines normes juridiques et économiques caractérisent l'évolution de la CEE des années 1980, avec le choix prioritaire d'achever le marché unique – « l'objectif 1992 » de la Commission –, et marquent

---

<sup>135</sup> Cf l'ouvrage Jabko (Nicolas), *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, op.cit.

<sup>136</sup> Cf. note n°127 p.419 du présent travail.

la conception du SME en 1978<sup>137</sup>. Ainsi, le SPD, qui dès 1959 a accepté lors du congrès de Bad Godesberg, toutes les règles explicites et implicites d'une économie sociale de marché, ne peut pas être désorienté par l'intégration européenne ; les aspects libéral, fédéraliste – bien que nuancé par l'intergouvernementalisme – et social par réparation<sup>138</sup> correspondent au choix de l'ordre juridico-économique adopté par les Allemands.

Nous avons déjà étudié la façon dont les gouvernements PS et SPD, corollaires du parti, se sont engagés en faveur de l'intégration européenne ; nous allons maintenant analyser dans quelle mesure ils ont pu préserver leurs marqueurs de gauche au sein de cette intégration économique européenne qui, en 1969, n'a certes pas opté pour une théorie économique en particulier mais a développé de façon beaucoup plus forte le marché, laissant de côté les politiques communes ou les outils interventionnistes.

---

<sup>137</sup> Notamment en sanctuarisant la monnaie : en la plaçant sous l'autorité de la *Bundesbank*, puisque le deutschmark est la monnaie pivot de l'ensemble des monnaies européennes. Plus tard, l'indépendance de la *Bundesbank* par rapport au pouvoir politique dans sa mission de garantir la stabilité de la monnaie deviendra la règle pour toutes les banques centrales.

<sup>138</sup> Les priorités sont la bonne marche des entreprises et l'autonomie de décision de leurs dirigeants. Leur liberté crée la prospérité des entreprises et ensuite, comme réparation de leur pouvoir, les dirigeants doivent s'efforcer de rémunérer équitablement le travail et l'engagement des salariés. C'est une justice sociale indirecte, seconde, par réparation. Elle vient réparer le fait que toutes les initiatives des salariés sont d'abord captées, confisquées par les détenteurs du pouvoir économique.

## **Chapitre 8 : Des marqueurs de gauche mis à mal par l'intégration économique européenne ?**

La première partie de notre travail détaillait les fonctions et les différents rôles d'un parti politique ; nous voudrions ici retenir deux caractéristiques du parti : d'une part, il représente un pilier de la démocratie et organise la représentation des citoyens pour diriger concrètement la société et d'autre part, il constitue un réservoir de valeurs, qu'il diffuse à travers les discours des dirigeants, les programmes du parti, l'argumentaire du militant ou l'action gouvernementale. Dans le cas des socialistes français et des sociaux-démocrates allemands, ce socle de valeurs puise ses racines dans une théorie économique commune et un attachement à instaurer un équilibre entre l'action politique et le cadre de la vie économique, à mettre en place une certaine équité ou une justice sociale et à ne jamais perdre de vue leur engagement européen.

Or, dans le processus complexe de construction européenne, la première fonction de « pilier organisationnel » au cœur d'un système politique et de lien entre les citoyens et les décisions politiques européennes est sérieusement émoussée ; mais qu'en est-il des valeurs du PS et du SPD, qui composent l'identité de ces partis ? Outre reléguer au second plan le cadre traditionnel formel d'action du PS et du SPD, le projet européen compromet-il durablement l'identité de gauche des socialistes français et des sociaux-démocrates allemands ? A l'épreuve de l'intégration économique européenne, que deviennent ces marqueurs de gauche ? Nous avons montré quelles étaient les différences de doctrine économique entre le PS et le SPD et le rôle différent qu'ils attribuaient à l'Etat. Cependant, les deux partis appartiennent à la même famille politique et ils partagent un socle de traits communs, relatifs à la place de l'économie dans la vie des hommes. Les valeurs de ces deux partis prônent une régulation étatique du jeu économique et cela débouche naturellement sur l'utilisation d'un certain nombre de politiques économiques – comprenant des volets budgétaire, monétaire, fiscal, commercial ou encore social – au niveau national ; or nous avons vu plus haut, avec l'exemple de la politique économique du PS lorsqu'il arrive au pouvoir, que sa politique nationale interventionniste se heurte à la contrainte extérieure et notamment au fait que ses partenaires européens mènent des politiques inverses à la sienne. Cette expérience – et donc la pression due à l'appartenance au marché commun et au SME – oblige-t-elle le PS à abandonner un pan de son identité de gauche ? Qu'en est-il des autres politiques – notamment la politique sociale – des gouvernements PS et SPD ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous reprendrons deux marqueurs-clefs des partis socialiste et social-démocrate, la régulation du marché par une certaine dose d'interventionnisme et le maintien de la justice sociale – comprenant des politiques de redistribution et un but de solidarité –, et nous questionnerons l'articulation entre ces objectifs et l'intégration économique européenne. Partant, nous nous interrogerons sur la marge de manœuvre du PS et du SPD qui opposent leur volonté politique à un ensemble européen marqué par la contrainte économique.

## **A. Réguler le marché par l'intervention : un dessaisissement des gouvernements PS et SPD ?**

La première priorité du PS et du SPD, que l'on retrouve dans tous les programmes et prises de position des années 1970 et 1980, consiste à assurer la croissance – qu'elle soit « *sociale* »<sup>1</sup> chez les socialistes français ou toujours reliée à la stabilité des prix pour les sociaux-démocrates allemands – et un haut niveau d'emploi. Dans ce but, les deux partis s'accordent sur la nécessité d'une intervention publique pour corriger les failles et les déficiences du marché car celui-ci, livré à lui-même, ne remplit pas ces objectifs.

Le PS et le SPD, à des degrés différents, désirent agir sur les mécanismes du marché par deux voies : assurer tout d'abord à ses acteurs certaines règles qui améliorent le fonctionnement et l'efficacité du marché – contrôler les monopoles, assurer la concurrence, informer tous les acteurs, assurer et protéger les biens collectifs, bref instituer et réguler par des règles institutionnelles – et mener parallèlement des politiques économiques interventionnistes dans le domaine de l'emploi ou de la monnaie par exemple<sup>2</sup>. Les deux partis, s'ils suivent ce schéma général, n'utilisent pas dans la même mesure et avec les mêmes outils l'intervention

---

<sup>1</sup> Voir notamment le *Projet socialiste pour la France des années 1980* et sa première priorité : « *la croissance sociale, le droit à l'emploi* » p.157

<sup>2</sup> L'économiste Giandomenico Majone différencie la fonction régulatrice « *qui tente de corriger diverses formes de « déficience du marché », telles que le pouvoir des monopoles [ou] les externalités négatives* » et la fonction de stabilisation macro-économique « *qui a pour objet le maintien d'un niveau satisfaisant de croissance économique, d'emploi et de stabilité des prix* ». Cf. Majone (Giandomenico), *La Communauté européenne : un Etat régulateur*, op.cit. ; p.13. Pour notre étude, nous retiendrons une division plus simpliste entre la régulation institutionnalisante » d'une part, qui désigne l'instauration de règles-cadres de fonctionnement du marché : les lois juridiques, le respect de normes de qualité, la mise en place d'offices indépendants de contrôle de la concurrence, le maintien de la valeur de la monnaie ; et l'interventionnisme d'autre part, qui fait, lui, référence à une action plus directe de l'Etat dans l'économie par sa politique économique, notamment budgétaire : par l'augmentation de ses dépenses publiques, l'Etat soutient la consommation ou investit dans certains secteurs pour les soutenir. Il peut aussi mettre en place une planification et des monopoles publics. Nous pourrions ainsi employer dans ce paragraphe le terme de « régulation par l'intervention » que nous prendrons comme synonyme d'interventionnisme.

publique : la place du rôle de l'Etat par rapport aux acteurs du marché est beaucoup plus forte au PS et le SPD, soucieux de ne pas entamer la vitalité des entreprises, agit plus sur les règles-cadres du marché – en contrôlant par exemple la toute-puissance des monopoles – qu'avec des mesures interventionnistes directes – comme la planification générale préparée par l'administration ou les nationalisations de secteurs-clefs. La question de la politique monétaire suit aussi un schéma divergent : alors que pour le PS, la politique monétaire doit être un levier d'action qui sert la politique économique nationale – cette idée du rôle de la politique monétaire sera néanmoins rapidement mise à mal par le contexte européen et international qui force le gouvernement socialiste à revoir cette dépendance de la monnaie –, le SPD refuse, lui, d'entamer l'indépendance de la *Bundesbank*, garante de la valeur du mark. Néanmoins les deux partis suivent un objectif commun, compenser les inégalités du marché qui produit du sous-emploi ou qui n'offre pas les mêmes garanties à une PME et à un monopole. Pour cela, le SPD d'avant 1974 et le PS font traditionnellement le choix de politiques interventionnistes keynésiennes, qui comprennent la notion de relance (de la consommation et de l'investissement), pour que le marché réponde aux besoins de la société et qui surtout visent l'éviction du chômage. Bien sûr, des différences subsistent entre les socialistes français et les sociaux-démocrates allemands : le SPD s'attache avant tout à créer un environnement favorable aux entreprises et l'outil de politiques interventionnistes keynésiennes vient en complément ; le PS choisit catégoriquement une politique keynésienne fondée sur la demande. Au-delà de ces différences entre PS et SPD, les deux partis, contraints par l'épreuve du pouvoir, doivent tour à tour abandonner leur politique keynésienne – pour le SPD, dès 1974, pour le PS en 1983 – et l'on assiste progressivement à un renversement du rapport de forces entre marché et interventionnisme. Nous verrons comment ce basculement, qui est étroitement lié à l'insertion des économies européennes dans le système monde et correspond à une montée en puissance des idées libérales dans les années 1980, aboutira lors des négociations de l'Acte unique à une réaffirmation du marché face aux Etats. Ce nouveau traité sera synonyme d'une régulation du marché a minima et d'une dépossession des Etats en matière d'intervention sur le marché. Au-delà, nous étudierons l'impossibilité d'une transposition de l'interventionnisme au niveau européen.

## ***L'abandon des politiques économiques keynésiennes au niveau national : le tournant libéral***

Les politiques économiques de type keynésien ont été un marqueur du parti socialiste et, à un degré moindre, du parti social-démocrate, tous deux habités par la nécessité de trouver des réponses au chômage – problème qui est à l'origine de la théorie keynésienne<sup>3</sup>. Au contraire du laisser-faire de la théorie libérale, ces politiques affirment le rôle interventionniste de l'Etat pour répondre au sous-emploi des facteurs de production : sous-emploi des hommes c'est-à-dire le chômage, mais aussi sous-utilisation des capitaux, quand l'investissement est insuffisant. Par ses décisions et ses investissements – et si cela est nécessaire, l'acceptation d'un certain déficit –, l'Etat peut déclencher la relance par la consommation ou financer directement de grands chantiers ou projets.

Or, la fin des années 1970 et le début des années 1980, marquées par le contexte de crise économique symbolisée par le délitement du système monétaire international et la hausse du coût des matières premières, sont le théâtre d'un changement de paradigme de gestion économique des sociétés. Ces deux décennies voient ainsi l'échec des politiques keynésiennes au niveau national : ces dernières, fondées sur la stimulation de l'économie par la demande, échouent car elles conduisent à davantage d'inflation ou au creusement des déficits – des comptes publics et du commerce extérieur par exemple. Les économistes expliquent que, suite au choc pétrolier de 1973 qui modifie le terme de l'échange à cause de la hausse du prix du pétrole, les économies ouest-européennes doivent d'abord développer leur productivité – par la modernisation et l'investissement pour s'implanter sur de nouveaux marchés – et être plus rigoureuses sur les coûts pour maîtriser l'inflation ; ces efforts doivent permettre de rétablir les marges de profits de leurs entreprises.

Ces raisons pousseront au changement d'instruments économiques du gouvernement PS et à l'abandon soudain d'une politique keynésienne ; nous verrons que le cas du SPD est bien plus complexe.

La première politique du gouvernement Mauroy, nommé par F. Mitterrand en 1981, a pour ambition de redonner au pays la maîtrise de son économie par les nationalisations des secteurs-clefs de l'économie, de relancer l'activité par la relance de la consommation et

---

<sup>3</sup> Sur les principes de la théorie keynésienne, voir Clerc (Denis), *Déchiffrer les grands auteurs de l'économie et de la sociologie*, éd. La Découverte, Paris, 1997 ; Passet (René), *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire. De l'univers magique au tourbillon créateur*, op.cit ; Beaud (Michel), Dostaler (Gilles), *La pensée économique depuis Keynes*, éd. Le Seuil, Paris, 1996

d'encourager l'investissement par le contrôle du secteur bancaire<sup>4</sup>. Les deux derniers axes de cette politique économique sont clairement d'inspiration keynésienne. Or cette politique échoue et doit être abandonnée entre septembre 1982 et mars 1983<sup>5</sup>, car la relance de la consommation, du fait de la grande élasticité de la demande à l'importation, a creusé les déficits extérieurs déjà très grands en raison de la facture pétrolière<sup>6</sup> ; en outre, cette politique ne permet pas de lutter contre l'inflation qui était encore de 13 % en 1981<sup>7</sup>.

Les lignes directrices de la nouvelle politique économique du gouvernement français sont la lutte contre l'inflation, entreprise avec une très grande rigueur – avec notamment la désindexation des salaires instituée en 1983 –, la maîtrise des coûts par une politique salariale rigoureuse qui doit permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges, le choix du maintien dans le SME et donc de la discipline en matière monétaire. Tous ces éléments visent à moderniser l'appareil de production et à mener une politique de l'offre plutôt qu'une politique de la demande ; concomitamment, ils signent la fin d'une politique keynésienne et préparent les esprits à une libéralisation plus poussée des marchés : en effet, dès le milieu des années 1980, le gouvernement socialiste français participe à la dérégulation financière partie des Etats-Unis et du Royaume-Uni et menée conjointement dans plusieurs pays de la CEE<sup>8</sup>.

Certaines voix s'élèvent au PS pour dénoncer ce renoncement à une politique interventionniste de gauche : le CERES et certains courants mitterrandistes prônaient comme autre solution la sortie du SME<sup>9</sup> qui signifierait une liberté retrouvée pour le franc, levier de la politique économique nationale, mais aussi le risque que celui-ci perde beaucoup de sa valeur

---

<sup>4</sup> Les 110 propositions pour la France du candidat Mitterrand mettaient en avant ces politiques keynésiennes : les propositions 14, 16 et 18 qui annoncent respectivement « *un programme de relance économique* », « *un programme de grands travaux publics* » et la création dans les services publics de « *150 000 emplois* » démontrent bien le volontarisme du gouvernement socialiste en matière économique.

<sup>5</sup> Cf sur cette question Partie III, chapitre 5, point C « De la difficulté de mener une politique économique nationale au sein de la CEE » ; p.312-325 du présent travail.

<sup>6</sup> En 1981, le deuxième choc pétrolier n'est pas résorbé. Cf. Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, éd. Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris 1985 ; p. 19

<sup>7</sup> Yvars (Bernard), *Economie européenne*, op.cit ; p.319 et Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit ; p.307 (13,4 %)

<sup>8</sup> Au milieu des années 1980, plusieurs pays décident cette dérégulation, en promulguant une série de mesures afin d'enlever le plus grand nombre de contraintes réglementaires et étatiques – comme par exemple le contrôle des changes – qui pouvaient entraver l'activité bancaire et financière : par contre, les établissements bancaires resteront astreints aux règles prudentielles de la banque (pourcentage de réserve obligatoire par exemple). En France, le gouvernement de L. Fabius promulgue dès 1984 une série de lois qui visent à libérer les établissements financiers de beaucoup de contraintes pour dynamiser la sphère financière et l'activité boursière et l'ouvrir à d'autres acteurs ; la tutelle de l'Etat sur l'ensemble des opérations financières est allégée. Nicolas Jabko, dans son livre, explique « *vers le milieu des années 1980, les restrictions nationales sur les mouvements de capitaux avaient déjà commencé à se lézarder. La Grande-Bretagne entreprit alors une libéralisation financière spectaculaire, bientôt suivie par la France, l'Italie et d'autres pays européens.* ». in : Jabko (Nicolas), *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, op.cit. ; p.91

<sup>9</sup> Cf sur cette question Partie III, chapitre 5, point C « De la difficulté de mener une politique économique nationale au sein de la CEE » ; p.312-325 du présent travail.

et donc, même avec une forte dévaluation, n'aurait pas nécessairement permis le retour à l'équilibre des comptes et à la progression de l'activité.

La deuxième politique socialiste menée par P. Mauroy et L. Fabius, en mettant au premier rang des valeurs économiques la modernisation, la compétitivité, la concurrence, ramenait la doctrine économique socialiste de gouvernement vers les catégories qui caractérisent le libéralisme. Ce passage vers les valeurs de marché, organisées autour de la liberté des acteurs économiques et de la centralité de la concurrence, rapprochent la politique économique des socialistes français de celle d'Helmut Schmidt, et cette évolution correspond aussi à l'engagement européen très fort de F. Mitterrand qui se manifeste de manière continue, cohérente et obstinée. Ce faisant, elle prend radicalement le contrepied des promesses électorales du PS et contribue à brouiller le message socialiste.

Lors de notre étude de la position du SPD postérieure au congrès de Bad Godesberg, nous avons retenu la transposition dans l'analyse économique de la recherche de l'équilibre entre liberté et efficacité ; le rôle de l'Etat se borne à être un facilitateur de progrès, mettant des outils à la disposition des acteurs libres d'agir mais avec l'obligation de coopérer, pour le bien-être maximal de la communauté – l'autorité ultime appartient aux détenteurs de la puissance économique sous le contrôle judiciaire du tribunal constitutionnel de Karlsruhe –.

Or, la période entre 1966 et 1973 est caractérisée par un basculement au profit d'une politique inspirée de keynésianisme. Cette théorie n'est pas naturelle en Allemagne de l'Ouest : elle instille l'idée que l'Etat peut avoir une politique monétariste autonome – alors que celle-ci reste le pré carré de la *Bundesbank* – ou une politique budgétaire qui pourrait s'écarter de l'objectif absolument prioritaire de stabilité des prix et de valeur de la monnaie. Karl Schiller, ministre SPD au sein de la Grande coalition de 1966, fait face à la récession de 1966 et met en place des outils nouveaux, inspirés du keynésianisme<sup>10</sup> : son carré magique intègre le plein emploi à côté des objectifs de croissance, stabilité des prix et équilibre extérieur. Il prépare en 1967 la loi pour la stimulation de la stabilité et de la croissance de l'économie<sup>11</sup> qui contient un pilotage macroéconomique global avec des mesures de relance anticyclique<sup>12</sup>. Pour la

---

<sup>10</sup> Franz Walter insiste sur l'originalité de Karl Schiller, très intéressé par la théorie keynésienne et qui a une « sémantique marquée par le keynésianisme » ; in : Walter (Franz), *Vorwärts oder abwärts ? Zur Transformation der Sozialdemokratie*, éd. Suhrkamp, Berlin, 2012 ; p.32-33

<sup>11</sup> *Gesetz zur Förderung der Stabilität und des Wachstums* ; Bundesministerium der Justiz in Zusammenarbeit mit der juris GmbH, <http://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/stabg/gesamt.pdf>

<sup>12</sup> « Il fallut même une modification de la Loi fondamentale pour permettre que les budgets publics puissent financer ce pilotage global anticyclique du circuit économique. » in : Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.372



première fois depuis 1949, l'Etat prend la responsabilité du processus économique global et se dote d'instruments de pilotage de l'économie<sup>13</sup>.

Cette conception d'une politique économique, dans laquelle l'Etat se donne un rôle bien au-delà de l'arbitre jouant l'honnête entremetteur entre les différents intérêts économiques, tend à donner un primat au Politique sur l'économie ; et ceci correspond à l'esprit de la politique générale conçue par W. Brandt – qui voulait « *oser davantage de démocratie* »<sup>14</sup> et donner au monde ouvrier une plus grande place – et à une période d'avant 1973 caractérisée par l'expansion économique. Or ce modèle « brandtien », qui crée des instruments d'inspiration keynésienne pour influencer l'économie et disputer à la grande économie son pouvoir sur l'Allemagne, ne perdure pas après 1973.

Helmut Schmidt, obligé d'affronter une situation de crise économique et de désordres monétaires, sera le chancelier du pragmatisme et, face à l'urgence, le garant de la stabilité. A partir de là, le rôle de l'Etat redevient plus classique : il doit être le gardien de la stabilité, des équilibres économiques ; la priorité est alors de nouveau redonnée à la stabilité des prix – lutte contre l'inflation importée –, à la valeur de la monnaie et à la capacité de rester une puissance exportatrice – par la recherche constante de la productivité maximale. L'emploi pourra en souffrir temporairement mais la solidité de la société sera protégée, le rôle de la RFA comme partenaire fiable sera conservé et approfondi – sa monnaie devenant une valeur-refuge.

Cependant, cette analyse de la politique du chancelier Schmidt ne doit pas être aussi simpliste car sa politique économique intègre certains éléments des méthodes keynésiennes : sous son autorité, la politique économique utilisera ainsi l'instrument budgétaire à quatre reprises pour pratiquer des relances de l'économie<sup>15</sup>. H. Schmidt accepte aussi de prendre des décisions peu conformes à la tradition allemande, notamment à celle de la *Bundesbank* et aux intérêts immédiats de la RFA, mais adaptées à son rôle à long terme : il accepte de lancer un programme conjoncturel de plusieurs milliards à la demande des Etats-Unis et du Japon et

---

<sup>13</sup> Par exemple, l'idée de soumettre à la norme d'équilibre macro-économique global les budgets de l'Etat fédéral et des Länder – « *die Haushaltswirtschaft des Bundes und der Länder der Norm des « gesamtwirtschaftlichen Gleichgewichts » unterwerfen* » –, l'idée d'une planification financière à moyen terme – *mittelfristige Finanzplanung* –, l'idée d'associer les Länder et les communes à la politique conjoncturelle pour que ceux-ci participent à la politique budgétaire anticyclique qui disposerait alors d'une masse importante. « Le commandement le plus important – *das wichtigste Gebot* – de ce pilotage de l'économie était la politique anticyclique des dépenses publiques » in : Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.372-373

<sup>14</sup> Cette expression « Mehr Demokratie wagen » sera le leitmotiv de sa déclaration de gouvernement du 28 octobre 1969. Cf. Merseburger (Peter), *Willy Brandt 1913-1992. Visionär und Realist*, op.cit. ; p.578

<sup>15</sup> Ces quatre relances auront lieu en 1974-75, 1977, 1978-79 et 1980-81. Leur montant est important et a des effets notables sur l'augmentation du PIB : les moyens utilisés sont la réduction des prélèvements, l'accroissement des dépenses publiques d'investissement en équipements pour moderniser et des aides accordées aux investissements des entreprises. Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit. ; p.135

d'être la locomotive de la conjoncture mondiale<sup>16</sup> ; contre l'avis de son ministre des Finances, Hans Apel, le chancelier accepte de se lancer dans le projet de SME.

L'action du chancelier H. Schmidt est marquée par la lucidité, la double compétence – économique et politique –, le pragmatisme et un grand sens des responsabilités de l'Allemagne comme puissance insérée dans l'ensemble des nations. En revanche, il ne revient jamais sur l'équilibre des forces entre les grands pouvoirs économiques et les syndicats. Les outils qu'il met en exergue veulent avant tout respecter la stabilité et le keynésianisme social-démocrate est abandonné devant la menace de la stagflation<sup>17</sup>.

En renonçant à piloter de façon globale leur économie, en n'utilisant pas l'instrument monétaire, PS et SPD perdent un trait important de leur identité. Gérard Grunberg explique, en parlant des années 1990 – mais ce mouvement était déjà à l'œuvre dans la deuxième moitié des années 1980 – que :

les partis socialistes se sont eux-mêmes condamnés à la vertu économique et à rechercher au niveau européen les marges de manœuvre économiques et financières nécessaires.[...] Comme l'explique Elie Cohen, un consensus s'est formé entre gauches et droites gouvernementales dans les années quatre-vingt-dix « sur l'idée de la contrainte extérieure, sur l'inefficacité des politiques macro-économiques pour stimuler la croissance et l'emploi et sur le caractère nécessairement inflationniste de toute demande. »<sup>18</sup>

Le changement au SPD est bien moins brutal que dans le cas du PS car son rapport aux outils du keynésianisme a toujours été mesuré, notamment à cause de son souci de ne pas entamer la valeur de la monnaie et de contrôler le déficit. Cependant, les années 1970 et 1980 marquent la fin des dernières vellétés d'un contrôle de l'Etat sur le marché et le triomphe du primat des forces économiques et de la liberté des acteurs du marché.

Ce changement de paradigme, du modèle keynésien au modèle néo-classique, devient possible car il avait été préparé sur le terrain de la controverse économique universitaire par l'arrivée de l'école monétariste – dont le chef de file est Milton Friedman – qui venait donner un élan nouveau aux thèses libérales<sup>19</sup>. Profitant des échecs des thèses keynésiennes en

---

<sup>16</sup> « *Bien qu'ils [H. Schmidt et H. Apel] fussent sceptiques quant aux conséquences sur l'économie et le marché national [allemand], les hôtes [H.Schmidt et H. Apel] du sommet économique mondial de 1978 tenu à Bonn acceptèrent le rôle de « locomotive de la conjoncture mondiale » attribué par le G7 à la RFA (et au Japon) et ils lancèrent un programme [de relance] conjoncturel de plusieurs milliards.* » in Abelshausen (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.393

<sup>17</sup> Walter (Franz), *Vorwärts oder abwärts ? Zur Transformation der Sozialdemokratie*, op.cit. ; p.33-34

<sup>18</sup> Grunberg (Gérard), *Vers un socialisme européen ?*, éd. Hachette, Paris, 1997 ; p.60 et p.65-66

<sup>19</sup> Certains auteurs que nous avons cités – François Denord, Stéphane Audier, Serge Halimi – tendent à établir une continuité entre la pensée de Friedrich Hayek et son noyau de libéralisme politique absolu, et la pensée de ses héritiers, tels Milton Friedman, fondateur du néo-libéralisme monétariste. Nous pensons que même s'il existe des affinités, il faut distinguer entre d'une part le souci de F. Hayek, confronté dans les années 1930-1940 à l'effondrement des systèmes libéraux face aux totalitarismes et qui cherche l'antidote dans le choix de la liberté politique et économique, et d'autre part, l'absence totale de mesure qui caractérise la pensée de M. Friedman : F. Hayek cherchait à sauver la société, M. Friedman ne s'intéresse pas à la société (il ne voit que des individus sur

matière monétaire durant la décennie 1970<sup>20</sup> qu'ils rendent responsables de l'inflation et de la stagnation, les théoriciens monétaristes et libéraux remettent au premier rang des priorités la valeur de la monnaie, donc la lutte contre l'inflation, ainsi que tous les éléments d'une politique de l'offre.

Ainsi, deux évolutions qui se renforcent l'une l'autre marquent notre période : l'échec des politiques keynésiennes au niveau national, qui amènera ce que nous pouvons appeler un « tournant libéral » des politiques économiques du PS et du SPD – même si la notion de « tournant » est trop forte dans le cas du SPD –, et la nouvelle vitalité d'un courant théorique libéral qui s'épanouit dans les années 1980. Ces changements ne sont pas provoqués par l'intégration économique européenne, mais nous allons voir que cette dernière, sans être à l'origine de ce tournant libéral, consolide dans une certaine mesure cet état de fait.

### ***La CEE, accélérateur de l'inversion du rapport de forces entre marché et interventionnisme d'Etat ?***

La remise en cause des politiques keynésiennes du PS et du SPD au cours des deux décennies 1970 et 1980, qui implique un renversement du rapport de forces entre le marché et l'interventionnisme des Etats et bouleverse l'échelle de valeurs des partis socialistes et sociaux-démocrates, reste dans un premier temps liée à l'insertion des économies allemande et française dans un système économique international. Sans même parler de l'appartenance à la CEE, les deux pays ont intégré, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le jeu des échanges mondiaux, et la crise de leurs politiques économiques résulte avant tout d'une inefficacité face aux défis du marché, de l'interdépendance et des heurts au niveau mondial.

Le SPD a dû accepter, dès l'après-guerre, le concept américain d'une politique économique libéralisée multilatérale et insérée dans le système du commerce mondial<sup>21</sup>, vision qui s'accordait bien avec la nécessité d'une relance du commerce extérieur de la RFA pour rebâtir

---

un marché) car il néglige par exemple, la monnaie qui est le ciment de la société (il la réduit à un seul bien dont la valeur fluctue au gré de l'offre et de la demande des marchés et oublie sa caractéristique de contrat social entre les membres d'une société).

<sup>20</sup> Cet échec est néanmoins relativisé par certains économistes : Alain Fonteneau et Pierre-Alain Muet admettent dans leur analyse de la politique économique de F. Mitterrand, que les outils d'un « keynésianisme de gauche » à l'échelle nationale ont échoué. Cependant, ils pensent dans leur conclusion qu'un keynésianisme à l'échelle européenne ou internationale serait opérant car, pour eux, « *le cadre national n'est plus, aujourd'hui, le cadre pertinent de la régulation macroéconomique* » in : Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit. ; p.375

<sup>21</sup> « *Les USA avaient depuis décembre 1947 endossé la conduite effective de la politique économique ouest-allemande. L'Allemagne de l'Ouest était obligée de se conformer à leur concept du système du commerce mondial libéralisé, multilatéral et ouvert* » in : Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.215

son appareil productif et renouer avec la compétitivité<sup>22</sup>. Ainsi, les politiques économiques des gouvernements ouest-allemands prennent en compte l'ouverture internationale et l'abaissement des droits de douanes comme des données incontournables. Le SPD refuse toute idée de protectionnisme et sa politique économique s'attache en priorité à préserver la compétitivité de son appareil productif et la valeur de sa monnaie ; pour cela, l'action de l'Etat agit plutôt sur les règles cadres, les entreprises prennent leurs décisions dans un contexte mondial et la Bundesbank gère de façon indépendante la monnaie.

L'ensemble de ces idées est magistralement exposé dans le texte *Der Politiker als Ökonom* qu'H. Schmidt remet au début de l'année 1974 au comité directeur du parti, afin de l'éclairer sur la conduite à tenir dans la situation économique créée par la crise pétrolière. H. Schmidt liste les contraintes, les forces et les règles économiques et politiques. Les contraintes naissent du double engagement de la RFA – pièce importante de l'économie mondiale et membre de la CEE – et de la triple crise mondiale – pétrolière, monétaire et d'inflation. Face à ces contraintes, le chancelier expose les forces de l'économie allemande, telles la qualité des entreprises et des salariés ou la stabilité de la société et les principes économiques qui doivent inspirer l'action politique. En matière économique, la prudence est le maître mot : il s'agit de respecter les budgets, d'encadrer les dépenses publiques, d'honorer ses engagements de solidarité dans la CEE à condition que les partenaires prouvent leur esprit de responsabilité (la solidarité au sein du serpent monétaire est conditionnelle) et de respecter la liberté de la Bundesbank. Le leitmotiv de la stabilité s'affiche comme la pièce maîtresse de ce raisonnement car le vrai but reste de protéger la compétitivité et la très haute qualité des produits allemands<sup>23</sup>.

La question de la monnaie est ainsi révélatrice du primat de la contrainte internationale plutôt que d'une contrainte de l'intégration économique européenne dans l'inversion du rapport de forces entre le marché et l'interventionnisme. La monnaie est un bien qui s'échange sur un marché international et il est extrêmement difficile pour les gouvernements PS et SPD de se soustraire à cette contrainte.

Dans ce contexte, le changement de politique socialiste en 1982-1983 est significatif : le raisonnement du CERES autour de Jean-Pierre Chevènement, qui défendait une sortie du SME pour pouvoir mener à bien une politique aux traits keynésiens fait très vite apparaître le

---

<sup>22</sup> Werner Abelshauser montre dans son histoire économique de l'Allemagne que cette vocation exportatrice allemande s'inscrit dans le temps long de l'histoire allemande. Cf. Abelshauser (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit.

<sup>23</sup> Schmidt (Helmut), « *Der Politiker als Ökonom*, » in : Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, op.cit; p.128-144

risque pour le franc de sortir du SME et de se soustraire à la protection du système de solidarité européen<sup>24</sup>, ce qui aurait laissé le franc seul face aux attaques spéculatives ; Jean-Louis Bianco met en garde en février 1983 F. Mitterrand en arguant que « *sortir du SME nous mettrait au FMI* »<sup>25</sup>. Ainsi, au-delà de la contrainte exprimée du SME et donc de l'appartenance à la CEE, c'est en filigrane la contrainte de l'économie internationale qui est bien plus forte et qui dicte les choix de politique économique.

Cependant, si l'intégration européenne et notamment son marché commun ne sont pas le moteur principal du recul de l'interventionnisme, certaines caractéristiques de la CEE agissent comme un accélérateur de la montée en puissance d'un marché prépondérant.

Comme nous l'avons expliqué plus haut<sup>26</sup>, le domaine de la politique commerciale relève de la compétence exclusive de la Communauté dans le partage entre les Etats et la CEE. Même si les Etats valident les lignes générales lors d'un vote à majorité qualifiée – qui implique donc la possible mise en minorité d'un ou plusieurs pays –, c'est la Commission qui est chargée de négocier au nom de la Communauté lors de conclusions d'accord de libre-échange ou de commerce et notamment lors des négociations du GATT. Les Etats ne sont donc plus maîtres de leur politique commerciale et la Commission agit au nom de l'intérêt global européen, agrégeant des situations commerciales d'Etats aux structures économiques très différentes et disposant de forces d'exportation qui varient.

Or, la tendance générale de l'ensemble du commerce mondial, fondé sur les règles et les négociations dans l'enceinte du GATT, consiste en la recherche d'un libre échange toujours plus ouvert ; la baisse incessante des droits de douane est le témoin de cette insertion des économies européennes dans une loi du libre-échange de plus en plus stricte.

Ce contexte qui réduit, dans le domaine commercial, les possibilités de négociations d'un Etat seul, agit comme un amplificateur de l'ascendant du marché sur le rôle de l'Etat. Concernant le SPD, cette évolution des tarifs douaniers ne pose aucun problème, car le parti représente et dirige une société complètement tournée vers l'extérieur et vers la compétitivité de ses entreprises ; le PS, par contre, même s'il n'envisage jamais un protectionnisme au niveau des frontières nationales, voudrait voir cette suppression de toute marge de manœuvre de l'Etat compensée par une action au niveau européen : celle-ci passerait par une « *attitude plus ferme*

---

<sup>24</sup> Et notamment la solidarité du gouvernement et de la Bundesbank allemands : cette dernière fournit des réserves de change en 1981 et les réévaluations se font en concertation avec le gouvernement allemand.

<sup>25</sup> Margairaz (Michel), *Rapport introductif à la troisième séance « L'impératif économique » : « L'ajustement périlleux entre relance, réforme et rigueur »*, in: Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, op.cit. ; p.333-343 ; p.337

<sup>26</sup> Cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » ; p.60-75 du présent travail.

*dans les négociations commerciales avec les pays tiers industrialisés [et] un respect plus effectif de la préférence communautaire »*<sup>27</sup>. Cette demande n'a jamais été suivie d'effet car la pression de l'intégration mondiale sur la CEE était déjà vive et ne fera que se renforcer<sup>28</sup>.

Une autre requête, mainte fois exprimée dans les textes des congrès du parti socialiste, consiste en une demande de contrôle sur les firmes multinationales, qui, pour notre période, sont essentiellement américaines. Le SPD rejoint sur ce point les préoccupations des socialistes français et s'interroge lui aussi sur la contradiction entre le fonctionnement de ces firmes, qui utilisent au maximum leur implantation dans différents pays et donc les différentes législations, et la marge de manœuvre dont disposent les Etats. Hans Matthöfer, futur ministre des Finances après 1978 dans le gouvernement d'H. Schmidt, dénonce dès 1973 les difficultés à concilier les contradictions entre une société mère américaine – General Motors – qui désire produire chaque année de nouveaux modèles, tout en baissant les coûts de production dans les usines de sa filiale OPEL à Bochum, et le conseil de surveillance, élu paritairement au sein de la filiale allemande, qui voudrait fabriquer un modèle de voiture durable. Où est la légitimité, s'interroge le ministre ? Il conclut prudemment que seuls des accords internationaux pourraient permettre d'affronter cette contradiction entre légitimité du travail et capital<sup>29</sup>. Alors que les Etats et leurs gouvernements sont confrontés à ce nouveau type d'entreprises qui se joue des règles fiscales d'un pays à l'autre, le marché commun, qui aménage au niveau européen le libre-échange généralisé, favorise le type d'organisation des firmes multinationales.

Enfin, ce renversement du rapport de force entre marché et interventionnisme de l'Etat découle plus simplement de la réunion, au sein de la CEE, de gouvernements mus par des positions qui vont de la plus libérale à la plus socialiste. Il faut donc trouver un dénominateur

---

<sup>27</sup> Parti socialiste, *Motion nationale d'orientation – Pour réussir le changement*, Congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983 ; op.cit. ; p.7

<sup>28</sup> Cette notion de préférence communautaire contient en soi l'idée d'un protectionnisme européen mais cela n'est pas accepté dans les négociations internationales avec le reste du monde et au cours des décennies, cette idée ne fait pas l'unanimité au sein de la CEE – des pays comme la Grande Bretagne et les Pays-Bas n'en veulent pas - . Les socialistes français, dans leurs textes, tentent d'élaborer une réponse autour de la formule de « préférence communautaire » et surtout autour d'une meilleure « organisation des échanges » (lors du congrès de Bourg en Bresse en 1983, la motion finale explique que « *le débat entre le libre-échange et le protectionnisme ne saurait être un débat de doctrine. [...] le protectionnisme est un poison [...] s'il entraîne le repli sur soi. [...] Les échanges doivent être organisés* »). Dans leur motion du congrès de Toulouse en octobre 1985, les socialistes écrivent : « *Il faut faciliter l'organisation du marché européen. Il faut aussi rechercher une ouverture plus grande des marchés extérieurs aux pays européens et une protection aux frontières de l'Europe qui ne soit pas inférieure à celle dont se sont dotés les Etats-Unis et le Japon* ». Or le rapport de force politique avec les Etats-Unis et les désaccords sur cette question au sein de la CEE ne permettront aucun aboutissement de ces idées socialistes.

<sup>29</sup> Matthöfer (Hans), « *Die Problematik multinationalen Konzerne. Spannungsverhältnis zwischen übernationaler Konzernstrategie und öffentlichem Interesse* », Die Neue Gesellschaft, Verlage Neue Gesellschaft GmbH, Bonn-Bad-Godesberg, 1973; p. 873-877

commun et, dans les années 1980, il prend la forme d'une libéralisation du marché. On comprend aisément la difficulté de trouver un accord entre le gouvernement britannique de Margaret Thatcher et un gouvernement socialiste français ou social-démocrate allemand.

Ce lâcher prise des partis socialistes et sociaux-démocrates sur la direction économique donnée à l'ensemble européen et leur acceptation d'un modèle libéral, peut aussi justement être expliqué par la défaite des politiques keynésiennes des partis de gauche : cherchant un nouveau projet et un nouvel élan, « *le réformisme pro-européen de la gauche [s'allie au] réformisme libéral de droite [pour] imaginer, négocier et fabriquer la « nouvelle » Europe* »<sup>30</sup>. Ce faisant, le PS et le SPD acceptent et renforcent l'option économique libérale choisie par la CEE.

Dans ce cadre, François Mitterrand est un acteur de cette relance par le marché des années 1980, menée par la Commission et Jacques Delors, et qui débouche sur la signature de l'Acte unique en 1986. Ce traité ouvre une nouvelle période qualifiée de « *seconde fondation de l'Europe* »<sup>31</sup> qui n'a été possible que sur la base du fond doctrinal d'acceptation par les partis libéraux, et surtout les partis sociaux-démocrates et socialistes, de la prééminence du marché à laquelle les socialistes français, à rebours de leur doctrine officielle d'Epainay des années 1970, s'étaient brutalement convertis et pour laquelle le SPD avait toujours eu beaucoup d'affinités, bien qu'il la présentât toujours comme une économie sociale de marché.

Avec l'Acte unique, les signataires s'engagent à renoncer aux mécanismes de régulation nationale pour permettre la libéralisation des marchés financiers, de transports, de télécommunication et même de services publics<sup>32</sup>. Ils abandonnent donc, et pour les socialistes et sociaux-démocrates il s'agit une rupture historique, l'équilibre entre la recherche d'efficacité et la demande d'équité par les services publics qui caractérisait l'économie de ces biens particuliers et qui était assuré par des mécanismes ou organismes de régulation nationale des marchés de ces biens. En défaisant la réglementation nationale et en soumettant la production et la consommation de ces biens aux règles d'un marché unique européen, les socialistes acceptent la fixation de normes uniques européennes et la création d'organismes de régulation d'un niveau européen<sup>33</sup>.

---

<sup>30</sup> Moschonas (Gerassimos), « *La panne des voies réformistes en Europe. La social-démocratie à l'épreuve de la gouvernance européenne* », in : Cohen (Daniel), Bergounioux (Alain), *Le socialisme à l'épreuve du capitalisme*, éd. Fayard/Fondation Jean Jaurès, Paris, 2012 ; p.249-250

<sup>31</sup> Ce terme a été employé par Nicolas Jabko in : Jabko (Nicolas), *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, op.cit.

<sup>32</sup> Alors que tous les services publics avaient été, depuis 1957, protégés de l'application du traité de Rome, l'Acte unique crée une harmonisation qui ouvre en particulier les marchés publics des différents Etats membres à la concurrence.

<sup>33</sup> Jabko (Nicolas), *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, op.cit. ; p.261-262

L'engagement de très grands dirigeants socialistes comme F. Mitterrand et J. Delors est à l'origine d'un approfondissement décisif de l'intégration économique européenne qui permettrait une « délégitimation » sensible des idées socialistes. L'engagement européen de ces deux acteurs enlève donc beaucoup de substance à l'identité socialiste et social-démocrate.

### ***Créer un interventionnisme européen : l'impossible échelon supranational de la régulation***

L'acceptation du modèle libéral et de la prééminence du marché dans le cadre du projet européen ne représentaient pas forcément une fatalité. Alain Fonteneau et Pierre-Alain Muet regrettent, en 1985, cette évolution et montrent qu'une autre politique aurait été possible, mais seulement conduite au niveau supranational et reposant sur une transposition au niveau européen des principes keynésiens.

Le message keynésien, qui était en partie celui de la gauche, demeure une issue à la crise, à condition de l'appliquer à l'échelle de l'économie mondiale ou, au moins, de l'Europe. [...] Presque toutes les contraintes qui limitent les politiques de relance nationale disparaîtraient au niveau européen et, a fortiori, à l'échelle mondiale. Les relances budgétaires aggravent les déficits publics quand elles sont menées isolément ; elles sont, en revanche, sans effet ou même les réduisent lorsqu'elles sont développées conjointement.<sup>34</sup>

Les auteurs montrent que les différentes relances ont des effets positifs sur les pays partenaires au sein de la CEE, mais qu'elles échouent finalement par manque de concertation et d'action commune des Etats membres – alors que concertées, elles pourraient « *enclencher un cercle vertueux de la croissance* »<sup>35</sup>. Comment expliquer cette inertie de la coopération entre Etats en matière de politique économique ? La première explication consiste bien sûr dans la diversité des gouvernements de la CEE qui vont du plus libéral au plus keynésien ; il est donc extrêmement compliqué de dégager des majorités pour initier un mouvement commun et élaborer une politique économique commune concertée qui irait dans le même sens. Mais au-delà, même deux gouvernements de la même famille socialiste – le SPD et le PS – n'arrivent pas à conclure de pacte solide au début des années 1980 pour organiser une relance européenne. Cet échec tient aux écarts de tradition économique (nous avons longuement évoqué les différences entre l'Allemagne et la France concernant l'approche économique, la place du politique et de l'économie, le rôle de l'Etat ou de la monnaie), à la façon différente de faire de la politique (le décalage entre le discours et l'action gouvernementale n'est pas du tout le même au PS et au SPD, la fixation de règles-cadres de

---

<sup>34</sup> Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, op.cit. ; p. 18-19 et 374

<sup>35</sup> Ibid ; p.375



l'économie sur le politique non plus) mais aussi à la rivalité économique entre Etats pris dans une économie mondiale au sein de laquelle ils doivent parvenir à conserver une compétitivité, chacun privilégiant ses points forts. Les obstacles conceptuels – le seul cas de la politique monétaire entre PS et SPD est éclairant – propres à la dispersion des modèles sociaux-démocrates européens et à la diversité de leurs cultures politiques empêchent une réelle coordination et a fortiori l'élaboration d'un schéma supranational commun.

Le report d'un interventionnisme national, mis à mal par la domination des principes libéraux du marché, vers un interventionnisme européen s'avère donc impossible et l'alliance entre les forces fédéralistes – la Commission par exemple –, les partisans du libéralisme et les forces de gauche européennes développe une stratégie commune ambiguë, fondée sur le dénominateur commun du marché<sup>36</sup>.

La création d'un échelon communautaire ne permet pas l'institution d'un pouvoir politique fort – qui aurait pu dégager un concept de politiques économiques volontaristes – et s'impose alors la solution de la régulation cadre, c'est-à-dire de l'entente sur un ensemble de règles et de normes qui encadrent le marché. Nous retrouvons là l'influence des théories ordolibérales, qui faisaient partie du traité de Rome, à côté d'éléments de nature interventionniste. Or, entre 1969 et 1986, l'évolution de la CEE privilégie la régulation, « *l'interventionnisme juridique* »<sup>37</sup>, appuyant la thèse de François Denord selon laquelle les principes d'inspiration ordolibéraliste – ou néolibéraliste au sens du terme du colloque Lippmann<sup>38</sup> – s'ancrent durablement au sein de la CEE, affaiblissant le pouvoir des Etats ; il explique :

Le traité de Rome [...] donne naissance à un marché néo-libéral où le « laissez-passer » l'emporte sur le « laissez-faire ». Les Etats européens se sont eux-mêmes chargés de construire la machine dont les néolibéraux rêvaient de longue date pour affaiblir le pouvoir des Etats.<sup>39</sup>

Outre une idéologie qui impose sa marque à l'intégration économique européenne et des Etats qui assistent impuissants au rétrécissement de leur marge de manœuvre, certains traits

---

<sup>36</sup> Nicolas Jabko explique : « *Ceux qui devinrent les acteurs essentiels de la relance européenne des années 1980-1990 formaient une coalition étonnamment hétéroclite. [...] Pour beaucoup d'acteurs, notamment à droite, l'Europe était un prétexte pour promouvoir la libéralisation du marché ; souvent, la construction européenne en tant que telle ne les intéressait pas. A l'opposé, nombreux étaient ceux qui, surtout à gauche, considéraient que le marché pouvait se révéler dangereux ; pour eux, l'Union européenne était un contrepoids aux forces du marché. Il était impossible de réconcilier leurs visions diamétralement opposées. Pourtant, ils réussirent à se mettre d'accord sur un objectif intermédiaire qui convenait aussi aux fédéralistes : l'achèvement de la construction d'un marché interne à l'Europe, avec une monnaie commune.* » Jabko (Nicolas), *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, op.cit. ; p.52

<sup>37</sup> François Denord, dans ses analyses sur les fondements de l'intégration européenne, utilise ce terme « d'interventionnisme juridique », qui fait référence à l'action de la CJCE, élément moteur de l'intégration. Cf. Denord (François), Schwartz (Antoine), « *L'économie (très) politique du traité de Rome* », art.cit.

<sup>38</sup> Sur les différentes utilisations des termes néo-libéral et ordolibéral et la filiation du colloque Lippmann, cf. Partie I, chapitre 1, point C « L'intégration économique européenne : une entreprise libérale ? » ; p.75-91 du présent travail.

<sup>39</sup> Denord (François), *Néo-libéralisme. Version française. Histoire d'une idéologie politique*, op.cit. ; p.265

concrets de la CEE participent à cette suprématie de la régulation au niveau européen sur l'interventionnisme des Etats. Nous avons déjà évoqué la difficulté de trouver un consensus entre les membres, or l'absence d'un vrai budget européen<sup>40</sup> rend toute action volontariste du Conseil impraticable.

Le politologue Giandomenico Majone analyse dans un livre au titre révélateur, *La Communauté européenne : un Etat régulateur*, la place de la régulation toujours plus grande pour l'intégration européenne : hormis le fait de ne pas dépendre d'un consensus entre les Etats, la régulation n'a pas besoin de ressources financières, car « *le coût véritable de la plupart des programmes régulateurs est endossé directement par les entreprises, les individus ou les gouvernements qui doivent s'y plier* »<sup>41</sup>. Pour les acteurs institutionnels de la CEE, et notamment la Commission européenne, la régulation constitue le moyen privilégié pour exercer leur pouvoir<sup>42</sup>.

Le politologue Nicolas Jabko souligne l'importance de la « *régulation à distance* » qui, associée au principe de concurrence, est au centre de la CEE des années 1980, venant se substituer à « *l'intervention gouvernementale directe* »<sup>43</sup>. Cette substitution de la régulation, sans véritables institutions politiques aptes à la gouverner, à l'intervention directe des Etats montre que ses promoteurs croient à la possibilité d'autorégulation du système. Là où, autrefois, le gouvernement agissait et était contrôlé par le parlement, intervient maintenant un mécanisme abstrait, mal défini et échappant au contrôle politique. Au fond, c'est la victoire de Friedrich Hayek sur John Maynard Keynes dans cet affrontement qui les oppose depuis 1944. Or que deviennent les partis face à cette nouvelle situation ? Une des fonctions centrales d'un parti est justement d'élaborer des choix qui dictent ensuite l'action, de façonner une matière pour agir ; la régulation par les normes<sup>44</sup>, tout en dessaisissant les Etats de leur capacité d'action, vide les partis de leur substance, les laissant démunis. Pour des partis de gauche, dont le but premier est d'améliorer les conditions sociales des citoyens et donc d'être une vraie force de proposition et d'action face à l'injustice, cette condamnation à l'inaction dans le cadre de la CEE, s'avère redoutable.

---

<sup>40</sup> La part du budget européen reste toujours en dessous de 1 % du PIB total des Etats européens.

<sup>41</sup> Majone (Giandomenico), *La Communauté européenne : un Etat régulateur*, op.cit. ; p.55

<sup>42</sup> G. Majone explique par ailleurs les problèmes que peut poser cette régulation qui n'est pas forcément guidée par le bien public mais peut-être « captée » par d'autres acteurs privés ou groupes d'intérêts qui influencent la Commission. Ibid ; p.55-58

<sup>43</sup> Ibid ; p.259

<sup>44</sup> Nous citerons comme exemple les règles de la BCE qui interdisent toute intervention étatique ou les grands arbitrages commerciaux faits par la CJCE.

## B. Assurer la justice sociale et la solidarité dans le cadre de la CEE

La théorie socialiste et sociale-démocrate qui se retrouve dans l'action gouvernementale du PS et du SPD suit deux objectifs centraux : d'une part, agir sur les grands équilibres économiques et intervenir pour réguler le marché lorsque celui-ci dysfonctionne – en utilisant notamment les politiques conjoncturelles économiques – et d'autre part, répondre à l'objectif originel du socialisme qui consiste à assurer la justice sociale en organisant la solidarité au sein de la société – solidarité qui passe par la mise en place de politiques sociales, dont une des pierres d'angle est la redistribution. Ces deux éléments-clefs s'inscrivent au cœur du désir des socialistes et des sociaux-démocrates d'arriver à instaurer une société plus juste, dans laquelle chaque individu pourra s'épanouir tout en contribuant à la solidarité de la communauté.

Plusieurs aspects façonnent ce concept de justice sociale qui prend corps dans les politiques sociales d'un Etat et nous retiendrons deux catégories: premièrement, la fonction de redistribution de l'Etat qui s'attache à assurer un certain niveau de solidarité entre les citoyens – l'Etat utilise les moyens de la fiscalité pour mettre en place la protection sociale – notamment en cas de maladie, de vieillesse ou de chômage et pour ce qui est de la formation et de l'éducation ; deuxièmement, les règles liées au marché du travail dans un but de soutien des revendications des travailleurs. Ce deuxième pan de la politique sociale comprend tout autant le droit du travail, les négociations syndicats-patronat, les relations salariales que le concept plus large de « démocratisation de l'économie » compris comme le contrôle des travailleurs sur leurs conditions de travail et de rémunération ainsi qu'une gestion commune de l'outil de travail – la cogestion pour le SPD et la notion plus floue d'autogestion pour le PS<sup>45</sup>.

---

<sup>45</sup> Cette catégorisation semblera certainement très imparfaite aux différents sociologues et/ou économistes qui ont tenté de classer et de décrire les politiques sociales. Cependant, dans le cadre de ce travail, nous prenons comme fondement de notre réflexion l'argumentation du PS et du SPD qui mettent la redistribution, gage de solidarité, et l'organisation d'une réglementation du marché du travail au centre de leur pensée et de leur programme. Pour des classifications et descriptions plus détaillées, voir les ouvrages de Pierre Rosanvallon, notamment, *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, éd. Seuil, Paris, 1995 ou *La société des égaux*, éd. Seuil, Paris, 2011. P. Rosanvallon distingue plusieurs volets de la politique sociale dont le social redistributeur, le social de « capacitation », le social régulateur, le social protecteur. Stephan Leibfried et Paul Pierson donnent eux une définition large des politiques sociales qui « modifient les résultats (outcomes) du marché afin d'en faciliter les transactions, d'en corriger les erreurs et d'effectuer une redistribution régionale, interclasse ou intergénérationnelle des revenus. », elles comprennent « les politiques traditionnelles de protection sociale, les relations professionnelles, les politiques d'éducation et de formation professionnelle et les politiques familiales » ; in : Leibfried (Stephan), Pierson (Paul), « Etats providence semi-souverains : Elaborer des politiques sociales dans une Europe multi-niveaux » ; in : Leibfried (Stephan), Pierson (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, éd. L'Harmattan, Paris, 1998 ; p.47

Après avoir démontré la difficulté d'instaurer une régulation par l'interventionnisme pour les gouvernements PS et SPD insérés dans la CEE et le passage progressif à une régulation-cadre au niveau européen, gérée par des mécanismes beaucoup moins lisibles, nous voudrions étudier le devenir de l'objectif de justice sociale alors que la France et l'Allemagne sont insérées dans la CEE. Cette appartenance à l'ensemble européen menace-t-elle cette valeur essentielle du PS et du SPD qui consiste à préserver et à organiser la solidarité et la cohésion au sein de leur société ?

Nous verrons que le cas de la justice sociale diffère beaucoup de la question du rapport de forces entre Etat et marché, car si ce dernier s'inscrit à partir de 1969 dans un cadre véritablement européenisé, il n'en est rien pour la question sociale qui reste l'apanage du niveau politique national. Cela étant, nous montrerons dans un deuxième temps que l'intégration européenne change la façon d'appréhender les politiques sociales nationales.

### ***L'« Etat social » et la solidarité : une compétence qui reste nationale***

L'« Etat social » – *der Sozialstaat* – dans les textes du SPD<sup>46</sup>, la « société solidaire », les « mesures sociales » ou la « justice sociale » dans ceux du PS sont des concepts et des propositions qui font référence au rôle de l'Etat qui a endossé une fonction de protecteur social. Par des mécanismes de redistribution mais aussi par la création d'un ensemble de lois sociales, l'« Etat-providence » assure à ses citoyens une protection sociale en cas de maladie, d'accident, de vieillesse ou de chômage et instaure progressivement des règles pour garantir des conditions de travail décentes. L'organisation de l'Etat providence, s'inscrivant à partir du 19<sup>ème</sup> siècle dans des traditions et des histoires nationales, a suivi des temporalités asynchrones et pris des formes différentes dans chaque Etat européen. Alors qu'en Allemagne, ce sont les lois bismarckiennes des années 1880 qui font naître un système d'assurance sociale impulsé par le pouvoir politique central avant même l'introduction des droits politiques<sup>47</sup>, la France connaît au cours du 19<sup>ème</sup> siècle toute une série de lois plus

---

<sup>46</sup> Le SPD reprend toujours le texte de la Loi fondamentale de 1949 qui déclare que la RFA est un Etat fédéral « démocratique et social ».

<sup>47</sup> Entre 1881 et 1889, Otto von Bismarck fait voter plusieurs lois qui mettent en place des assurances destinées à protéger et aider les ouvriers en cas de maladie, d'accident du travail, d'invalidité ou de vieillesse. Ces assurances sont instaurées et rendues obligatoires par l'Etat ; elles sont financées par des cotisations des patrons et des salariés. Sur la naissance de l'Etat social en Allemagne, cf. Ritter (Gerhard), *Der Sozialstaat : Entstehung und Entwicklung im internationalen Vergleich*, éd. Oldenburg, Munich, 2010

disparates palliant les manques les plus criants du monde ouvrier, dont les projets ont été âprement discutés avant d'être votés<sup>48</sup>.

Après la seconde guerre mondiale, la reconstruction des Etats français et allemand laisse une place de choix à la question de la protection sociale<sup>49</sup>, définissant les caractéristiques de l'Etat providence tel qu'il sera pendant notre période.

Les systèmes de protection sociale qui règlent la redistribution par l'Etat dans les domaines des assurances maladie ou accident, chômage, vieillesse à l'échelle de sa société nationale s'inspirent à la fois du système bismarckien, qui oblige les salariés et les employeurs à cotiser et du modèle de Lord Beveridge<sup>50</sup> qui défend un principe d'universalité et désire imposer des services sociaux rendus accessibles à tous par la gratuité – comme par exemple un service de santé gratuit. Contrairement au système bismarckien, qui prend en compte les revenus de chacun pour prélever, le système beveridgien « *instaure un système généralisé et uniformisé de prestations sociales, financé par des contributions forfaitaires et délivrant des prestations forfaitaires, dont le principe est le maintien du revenu* »<sup>51</sup>. Ainsi, les systèmes de protection sociale français et allemand sont similaires<sup>52</sup> : ils ont pour socle majeur les cotisations sociales des salariés et des employeurs, les impôts, et ils garantissent par exemple à leurs citoyens des ressources minimum pour vivre ou la gratuité des soins médicaux.

Si les systèmes de sécurité sociale se nourrissent des mêmes courants d'idées et ont établi des structures de redistribution comparables, ce domaine de la protection sociale relève exclusivement du champ national et « *son organisation institutionnelle [...] est le fruit d'une histoire nationale particulière, faite de contextes économiques spécifiques, de différentes*

---

<sup>48</sup> Comme par exemple les lois sur les accidents du travail ou sur les retraites des mineurs. Pierre Rosanvallon et François Ewald ont brillamment expliqué l'histoire de l'Etat providence en France : Ewald (François), *Histoire de l'Etat providence. Les origines de la solidarité*, éd. Grasset, Paris, 1986 ; Rosanvallon (Pierre), *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, éd. Seuil, Paris, 1990, notamment le chapitre III « La Providence ». Ils expliquent tous les deux la naissance des dispositifs de protection moderne et exposent le fait que les débats autour de la loi sur l'indemnisation des accidents du travail, finalement décidée en 1898 auront duré vingt ans.

<sup>49</sup> Après le grand débat sur la future sécurité sociale pendant la guerre, la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République inscrit les principes de la sécurité sociale dans son préambule. « *La Nation [...] garantit à tous [...] la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* » De son côté, la loi fondamentale allemande de 1949 écrit à son article 20 : « *La République fédérale d'Allemagne est un état fédéral démocratique et social.* »

<sup>50</sup> Modèle développé pendant la seconde guerre mondiale à la demande du gouvernement anglais.

<sup>51</sup> Palier (Bruno), « *Les évolutions des systèmes de protection sociale en Europe et en France. Une perspective institutionnelle comparée* » ; in : Pouvoirs. Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°82, septembre 1997 ; p.147-166 ; p.149

<sup>52</sup> Les différentes typologies placent l'Allemagne et la France toujours dans la même catégorie ; le chercheur Gøsta Esping-Andersen, qui a élaboré une nouvelle typologie des différents types de protection sociale qualifie les modèles allemand et français comme relevant du modèle « *conservateur-corporatiste* » en opposition aux modèles anglo-saxon « *libéral* » ou « *social-démocrate* » des pays scandinaves. Dans le modèle « *conservateur-corporatiste* », l'Etat tient une place décisive. Cf. Esping-Andersen (Gøsta), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, éd. Polity Press, Cambridge, 1990.

*luttres et compromis entre acteurs sociaux* »<sup>53</sup>. Jean-Claude Barbier, en commentant la notion de « système national de protection sociale » développée par le sociologue Bruno Théret, revient sur ce lien étroit :

le national n'est pas posé ici par hasard. L'Etat contemporain est « titulaire » de la solidarité, comme il l'est des fonctions d'autorité et de démocratie : malgré l'influence de la globalisation et de l'eupéanisation, en dépit des pertes importantes de souveraineté, à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, la fonction de solidarité reste de la compétence de l'Etat-nation.<sup>54</sup>

Le lien entre le citoyen, l'Etat et les fonctions sociales de ce dernier est clairement lisible : les cadres administratif, juridique et fiscal qui permettent l'organisation de la protection sociale restent viscéralement nationaux ; c'est l'administration fiscale centrale du pays qui prélève les impôts et les cotisations sociales ; ce sont le gouvernement et le parlement nationaux qui discutent et votent le budget dont une part sera ensuite allouée à la protection sociale. Bref l'action publique dans ce domaine est ancrée dans le cadre national et les délégations de souveraineté ne défont aucunement cet état de fait : « la protection sociale est un des quelques domaines-clés où les gouvernements nationaux règnent encore par leur propre compétence à agir »<sup>55</sup>.

Cet enracinement dans la sphère nationale est encore renforcé par le bénéfice, en termes de légitimité, que retirent les responsables politiques de la mise en place des politiques sociales : la protection sociale constitue un pan de l'action politique qui est accueilli positivement par les électeurs ; le lien entre prestations sociales et légitimité politique, outre d'être très étroit<sup>56</sup>, a aussi une connotation favorable. Les Etats membres, qui règlent la cohésion sociale en assurant un certain niveau de protection sociale, « étant donné la popularité de la plupart des programmes sociaux, [...] veillent à ne pas perdre de leur autorité sur les politiques sociales »<sup>57</sup>. Dans le cas du PS et du SPD, la place des politiques sociales est primordiale dans leur programme et leur action ; alors que lors de décisions concernant la monnaie ou les normes d'échanges de marchandises, les Etats membres de la CEE sont soumis à des interdépendances qui brident leur marge de manœuvre, ils restent complètement maîtres du jeu pour la protection sociale. Si le PS décide, en 1981, d'augmenter les minima sociaux, aucune autorité supranationale n'entravera cette décision. Les gouvernements PS et SPD sont libres d'augmenter telle ou telle dépense sociale et les problématiques de la redistribution et

---

<sup>53</sup> Palier (Bruno), « Les évolutions des systèmes de protection sociale en Europe et en France. Une perspective institutionnelle comparée » ; op.cit. ; p.151

<sup>54</sup> Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, op.cit. ; p.37

<sup>55</sup> Leibfried (Stephan), Pierson (Paul), « Institutions multi-niveaux et production des politiques sociales » ; in : Leibfried (Stephan), Pierson (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, op.cit. ; p.39

<sup>56</sup> Ibid ; p.23

<sup>57</sup> Ibid ; p.39

de la protection sociale ne connaîtront qu'une seule limite : la baisse des moyens financiers et budgétaires des Etats confrontés à la crise de leur économie.

Nous avons défini le deuxième pilier de la justice sociale comme l'ensemble des règles liées au marché du travail instaurées, au sein d'une société, pour garantir et accompagner des conditions de travail et de vie décentes aux travailleurs. Alors que les systèmes de protection sociale entre la France et l'Allemagne sont dans l'ensemble assez similaires<sup>58</sup>, le fonctionnement des relations salariales, du dialogue social, du contrôle des travailleurs sur leur outil de travail ou l'organisation de la formation diffèrent eux de façon notable ; le PS et le SPD s'inscrivent dans des traditions et des cultures politiques nationales et, au regard de ces spécificités, l'observateur peut mesurer la difficulté à unifier ces systèmes dans un ensemble européen, dans cette « Europe sociale » que le PS et le SPD appellent de leurs vœux<sup>59</sup>. A l'aide du seul exemple du dialogue social, les différences très grandes liées à l'organisation des règles du marché du travail d'un pays à l'autre apparaissent, et le PS et le SPD, qui évoluent dans deux pays différents, sont tributaires de ces traditions.

En Allemagne, deux piliers forment le système de partenariat social : la cogestion – *Mitbestimmung* – et la négociation collective par branche industrielle des salaires et des conditions de travail – *Tarifverträge* –. La cogestion fait référence à la participation à la prise de décision des salariés. Il existe deux types de cogestion : celle au niveau de l'établissement, prise en charge par le comité d'entreprise – *Betriebsrat* – et qui traite des conditions de travail ; puis la cogestion d'entreprise, beaucoup plus ambitieuse : il s'agit ainsi de partager le pouvoir ou d'associer les travailleurs à la prise de décision sur les questions de stratégie, d'investissements, d'emploi ou de recrutement des dirigeants, c'est-à-dire le cœur du pouvoir de l'entreprise. Cette cogestion représente la reconnaissance juridique du droit des salariés d'une entreprise d'être associés aux décisions de l'entreprise – un partage des pouvoirs équitable avec les représentants des salariés, en somme, appelé *Gleichberechtigung* –. Le régime de cogestion, redéfini par la loi de 1976<sup>60</sup> et qui s'applique aux entreprises employant plus de 2000 salariés, établit au niveau de l'instance supérieure de l'entreprise – l'*Aufsichtsrat*

---

<sup>58</sup> Nous ne négligeons pas les grandes différences en matière de prélèvements fiscaux, qui se font selon des schémas différents en France et en Allemagne ; mais l'essence du système, ses racines bismarckienne et beveridgienne présentent des similitudes indéniables.

<sup>59</sup> On mesure cette difficulté en constatant dans les programmes des deux partis qu'ils comprennent leur politique sociale européenne comme un approfondissement de leurs méthodes nationales. Si l'on prend les programmes français, les idées de démocratisation, de planification doivent être généralisées au niveau européen. De même, si l'on prend les résolutions adoptées par le congrès extraordinaire du SPD de Cologne en 1978, on retrouve les méthodes de la social-démocratie en matière de lutte contre le chômage, par les politiques de marché du travail, de temps de travail, d'amélioration de la productivité, de formation et d'investissement. Chaque parti affiche une claire volonté de politique sociale européenne, mais fondée chaque fois sur ses propres principes.

<sup>60</sup> Abelshauer (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, op.cit. ; p.387-391

– la parité entre représentants salariaux et représentants des actionnaires et propriétaires ; cette parité n'est cependant pas totale car, parmi les représentants salariés, figure un cadre, enclin à voter avec les dirigeants. De plus, le président du *Aufsichtsrat* est obligatoirement choisi parmi les représentants des actionnaires et il bénéficie de deux voix de vote ; la parité est donc rompue au profit du capital<sup>61</sup>. Cela étant, ce système reste quand même typique d'une culture allemande de la négociation et de la concertation, étrangère à une entreprise anglo-américaine, par exemple. Ces négociations par branche des salaires ou conditions de travail ainsi que la cogestion contraignent les partenaires sociaux à dialoguer ensemble et à trouver des accords seuls, sans l'intervention de l'Etat. Ces règles, qui ont institutionnalisé le dialogue social, sont rendues possibles grâce à des partenaires sociaux très représentatifs, donc légitimes, et marqués par un grand sens du devoir.

Le SPD préserve des liens forts avec ce syndicalisme puissant qui négocie les accords avec les patrons ; de leur côté, les syndicats entretiennent avec le parti social-démocrate une relation plutôt basée sur la confiance.

Du côté français, la situation est tout autre. Les forces syndicales, mais aussi celles du patronat restent bien plus dispersées et peu représentatives, et la tradition française ne se nourrit pas d'une culture de l'accord – l'unité syndicale étant très exceptionnelle. Le plus souvent, l'Etat doit jouer un rôle très important, car il fixe un cadre de négociation et s'attache à promouvoir le compromis patronat-syndicat. Par ailleurs, le PS n'a pas d'enracinement ouvrier<sup>62</sup> et, alors qu'il rappelle encore en 1979 « *que [son] objectif n'est pas de moderniser le capitalisme ou de le tempérer mais de le remplacer par le socialisme* »<sup>63</sup>, on mesure la difficulté à créer un système de confiance entre PS, syndicats et dirigeants d'entreprises, et le fossé culturel qui existe entre le dialogue social en France et en Allemagne.

Les différences essentielles entre le PS et le SPD sur cette question de la justice sociale illustrent bien la difficulté extrême de rapprocher les systèmes sociaux nationaux. Le SPD s'appuie sur une articulation étroite avec les syndicats, des relations sociales apaisées qui valorisent le dialogue social et un goût du compromis fondant le régime de la social-

---

<sup>61</sup> Il y a trois lois qui se succèdent : en 1951 pour les entreprises sidérurgique et minière de plus de 1000 salariés, puis la loi de 1952 pour les entreprises de 500 à 2000 salariés et enfin la loi sur la cogestion de 1976 pour tous les grands groupes, c'est-à-dire de plus de 2000 salariés, et qui concerne plus de 5 millions de salariés. Lasserre (René), « *La cogestion allemande à l'épreuve de la globalisation* », in : *Regards sur l'économie allemande*, CIRAC, n°72, 2005 ; [www.rea.revues.org](http://www.rea.revues.org)

<sup>62</sup> Rocard (Michel), *Si la gauche savait. Entretien avec Georges-Marc Benamou*, éd. Robert Laffont, Paris, 2005 ; p.45-49

<sup>63</sup> Parti socialiste, *Motion finale de politique générale – Un grand parti pour un grand projet*, Congrès de Metz, 6-8 avril 1979 ; p.10



démocratie. Le PS s'appuie, lui, sur le rôle primordial de l'Etat qui transforme la société ; et il défend une conception historique doctrinaire théorique du socialisme que l'on imagine imposée d'en haut par l'Etat instituteur de la nation à l'ensemble de la société et surtout aux entreprises, grâce à des outils tels le plan, la démocratie sociale contrôlée par la base, les nationalisations ou le contrôle du crédit. Alors que pour le SPD, la justice sociale procède d'un dialogue social bien encadré et d'une conscience des contraintes économiques, pour le PS, c'est la transformation de la société par l'action de l'Etat qui fera naître une justice sociale.

### ***L'appartenance à la CEE, une mise en concurrence des systèmes sociaux ?***

Les politiques sociales et les règles qui régissent les relations au sein du monde du travail évoluent dans un cadre national très structuré et restent, au cours de la période étudiée, l'apanage des Etats membres qui conservent jalousement leur système de protection sociale propre. Au niveau européen, nous avons vu, plus haut, la difficulté pour les institutions communautaires d'agir dans ce domaine : outre le fait que le droit communautaire concerne le marché intérieur, alors que la protection sociale et le droit du travail dépendent du droit national<sup>64</sup>, la CEE ne dispose ni d'un vrai budget<sup>65</sup>, ni d'une administration qui auraient la capacité de prendre le relais des Etats nations pour inventer à l'échelon européen un système de prestations sociales. Par ailleurs, l'organisation du partenariat social, des négociations entre salariés et patronat ou de la formation est ancrée dans des cultures politiques nationales qu'il est impossible d'harmoniser à court terme. Ce lien entre politique sociale et culture nationale met en évidence au niveau européen, la différence d'appréhension de l'économie et du social dans chaque Etat membre ; et les pays qui possèdent un niveau de protection plus bas que les autres sont évidemment peu enclins à aligner leurs standards sur les pays présentant des normes et des prestations sociales élevées<sup>66</sup>.

Il n'y a donc que très peu d'avancées en matière de coordination des systèmes sociaux, entre 1969 et 1986, but pourtant inscrit dans le traité de Rome. Cependant, la base juridique du

---

<sup>64</sup> Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, op.cit. ; p.72

<sup>65</sup> Outre le fait d'être très réduit, le budget de la CEE est alloué entre 1969 et 1986 dans une très large part à la PAC ; certes, celle-ci à un volet social – soutenir le revenu des agriculteurs – mais ce n'est pas sa finalité première.

<sup>66</sup> Les pays anglo-saxons, notamment le Royaume-Uni, ont développé un maillage social beaucoup moins ambitieux et René Leboutte souligne que « *La mise sur pied d'une politique sociale européenne heurte de front les traditions nationales, en particulier la tradition britannique* », pays qui est de plus viscéralement attaché à son indépendance ; in : Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.672

traité de Rome, et surtout les articles liés à la libre circulation des travailleurs, permettent une action de la CJCE qui rend des arrêts relevant du domaine social. Or, on relève une augmentation des décisions de la CJCE se rapportant aux politiques sociales. Paul Pierson et Stephan Leibfried ont comptabilisé les « affaires relevant des politiques sociales », qui concernait « 34 arrêts en 1968 contre 280 en 1980 »<sup>67</sup> ; la part des politiques sociales a ainsi connu une progression fulgurante : alors qu'elle représentait 6,3 % de l'ensemble des cas liés à l'union douanière, la libre circulation des biens, la concurrence et l'agriculture en 1968, elle atteint 22,8% en 1992<sup>68</sup>. Ces arrêts se fondent notamment sur l'égalité de traitement entre les travailleurs du marché commun, ce qui a des implications sur l'accès à l'emploi, la rémunération ou encore l'insertion du travailleurs dans le système de sécurité sociale du pays où il travaille<sup>69</sup>.

Il faut donc nuancer cette notion de sphères sociales nationales étanches les unes par rapport aux autres : en instaurant progressivement les quatre libertés de circulation – marchandises, personnes, services et capitaux –, le marché commun a obligatoirement des répercussions sur les politiques sociales des Etats membres. La libre circulation des travailleurs implique par exemple automatiquement une égalité des droits<sup>70</sup> : ainsi, le pays membre qui reçoit et qui emploie un ressortissant d'un Etat voisin s'engage à inclure le travailleur dans son système de protection sociale. Les libres circulations des services et des capitaux posent elles la question d'une concurrence inédite, entre les compagnies d'assurances par exemple. Par ailleurs, l'ouverture des frontières favorise la recherche, par les entreprises évoluant dans cet espace économique européen – notamment les firmes multinationales qui disposent de plus d'outils pour se déployer dans plusieurs pays –, du lieu le plus propice à leurs intérêts : l'Etat membre où la réglementation en matière de droit du travail est la moins favorable aux travailleurs aura bien sûr leurs faveurs. Un lien direct est alors établi par les directions d'entreprises entre la compétitivité sur le marché international et le niveau des standards du pays membre de la CEE le moins ambitieux en matière de protection des conditions de travail. Pour désigner ce processus, le terme de *dumping social* fait progressivement son apparition dans le contexte européen, posant de façon accrue le problème d'un espace économique qui s'unifie, sans développer au niveau européen des règles communes en matière sociale.

---

<sup>67</sup> Leibfried (Stephan), Pierson (Paul), « *Etats providence semi-souverains : Elaborer des politiques sociales dans une Europe multi-niveaux* » ; in : Leibfried (Stephan), Pierson (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, op.cit. ; p.56

<sup>68</sup> Ibid ; p.56

<sup>69</sup> Pour une étude détaillée des différents arrêts de la CJCE dans ce domaine, cf. Quintin (Odile) Favarel-Dapas (Brigitte), *L'Europe sociale. Enjeux et réalités*, op.cit. ; p.57-92

<sup>70</sup> Egalité fondée sur le traité de Rome.

P. Pierson et S. Leibfried expliquent « *qu'un patchwork complexe de réglementations et de décisions juridictionnelles entament partiellement la souveraineté des Etats membres sur leurs politiques sociales* » ; la réalisation de la mobilité au sein du marché européen et l'action de la CJCE, qui veille à ce qu'elle soit respectée, diminue l'autonomie et le contrôle des Etats dans ce domaine central de leur souveraineté<sup>71</sup>.

Ces questions d'alignement des systèmes de protection sociale et de leur mise en concurrence sont pendant notre période seulement en germe : en effet, si la liberté de circulation des marchandises est assurée, les trois autres libertés ne sont encore que balbutiantes. La liberté de circulation des personnes commence à voir le jour au milieu des années 1980 ; auparavant cantonné à la libre circulation des actifs, un accord franco-allemand conclu entre F. Mitterrand et H. Kohl, en mai 1984, fait nettement avancer l'objectif de libre circulation des personnes. Cet accord « *prévoit la suppression progressive du contrôle des personnes et des marchandises aux frontières des deux pays [et] préfigure les « pré-accords » de Schengen de juin 1985* »<sup>72</sup>. Dans les domaines des capitaux et des services, il faut attendre l'entrée en vigueur de l'Acte unique et les années 1990 pour que les premières directives soient établies ; or, c'est avec la libéralisation des capitaux que la marge de manœuvre des grandes entreprises au sein de l'espace économique européen augmentera sensiblement et que les firmes multinationales profiteront des différences des systèmes de protection sociale pour installer leur usines de fabrication là où les coûts sont moins chers.

Le traité de Rome initie tous ces développements mais, pendant les deux décennies que nous étudions, subsiste encore une coupure nette entre l'intégration économique au niveau supranational et le cloisonnement des systèmes sociaux. Le problème principal des

---

<sup>71</sup> P. Pierson et S. Leibfried détaillent les caractéristiques du contrôle des Etats souverains de leur système de protection ainsi : les Etats « *peuvent limiter leurs prestations à leurs propres citoyens (contrôle des bénéficiaires), exiger que ces prestations soient utilisées sur le territoire national (contrôle spatial de la consommation), empêcher d'autres régimes sociaux d'entrer en concurrence avec le leur sur leur territoire (exclusivité), choisir le dispositif d'action qui leur convient, qu'il soit à base monétaire ou qu'il s'agisse de transferts en nature (contrôle du régime social), exiger de leur administration (et non des administrations d'autres Etats-nations) qu'elle définisse le statut des bénéficiaires (contrôle administratif au cas par cas) et avoir le dernier mot sur le fait de savoir qui seront les prestataires de services (contrôle de l'accès au statut de prestataires sociaux).* » L'entrée en vigueur des quatre libertés de circulation de la CEE, surtout celles des personnes, services et capitaux, déconstruit progressivement ces caractéristiques auparavant proprement nationales. Leibfried (Stephan), Pierson (Paul), « *Etats providence semi-souverains : Elaborer des politiques sociales dans une Europe multi-niveaux* » ; in : Leibfried (Stephan), Pierson (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, op.cit. ; p.55-56

<sup>72</sup> Saunier (Georges), « *Prélude à la relance de l'Europe. Le couple franco-allemand et les projets de relance communautairevus de l'hexagone (1981-1985)* », in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes. Une postérité pour le plan Schuman ?*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2011 ; p.480. En juin 1985, cinq pays (France, Allemagne, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas) créent l'espace Schengen, territoire sans frontières. A terme la Convention de Schengen signée en 1990 supprime les contrôles des personnes aux frontières intérieures des pays signataires.

gouvernements PS et SPD n'est pas la mise en concurrence, au sein de l'espace européen, de leurs systèmes de protection sociale – lesquels restent encore largement du ressort du pouvoir politique national – mais la crise économique qui induit une hausse des déficits. En conséquence, le financement des systèmes sociaux se trouve directement menacé et les Etats doivent apporter rapidement des réponses à la crise pour assurer la pérennité de leurs systèmes de redistribution. La compétitivité, la modernisation et l'efficacité des entreprises dans ce contexte difficile sont invoquées et sont souvent synonymes de dégradation des conditions de travail pour les salariés. De même, les Etats, membres du marché européen, soumis à l'obligation de maintenir une certaine stabilité de leurs finances et de leur monnaie<sup>73</sup>, doivent redresser leurs finances provoquant des coupes budgétaires qui peuvent avoir un effet direct sur les prestations sociales. Ces deux conséquences de la crise économique mettent à mal l'identité socialiste et sociale-démocrate, fondée sur les mots d'ordre d'amélioration des conditions de travail et d'un Etat providence au maillage serré, et les gouvernements socialiste et social-démocrate éprouvent alors de plus en plus de difficultés à accomplir leurs promesses et à répondre aux aspirations de leur électorat. Le sociologue Christoph Butterwegge explique que, dans le cas du SPD, la *Loi pour l'amélioration de la structure du budget* du 18 décembre 1975, « qui réduit les dépenses de l'Etat surtout dans le domaine de l'Office fédéral du travail et de la formation, marque une césure historique » ; ce moment clôt la période d'expansion et transforme irrémédiablement le modèle social allemand qui est réorienté durablement pour satisfaire l'objectif premier de garantir avant tout le maintien en Allemagne du site de production (*Standortsicherung*<sup>74</sup>).

En France, le gouvernement socialiste connaîtra un revirement encore plus brutal : alors que F. Mitterrand avait été élu sur la base d'un programme de relance qui faisait la part belle à une large redistribution sociale, notamment en direction des revenus les plus bas et des minima sociaux, son gouvernement change de politique à partir de 1983 pour rééquilibrer ses comptes.

Si le traité de Rome porte en germe une interaction à terme inévitable entre la sphère des échanges économiques communautarisée et des systèmes sociaux relevant encore exclusivement de la sphère nationale dans un premier temps, la question de la mise en concurrence des systèmes sociaux au sein de la CEE n'est pas encore à l'ordre du jour pour

---

<sup>73</sup> Cet aspect de stabilité des comptes nécessaire au sein du SME sera encore accentué avec la mise en place de l'UEM et a fortiori du Pacte de stabilité lié à la monnaie unique qui obligent les Etats à contrôler strictement leur déficit.

<sup>74</sup> Butterwegge (Christoph), *Krise und Zukunft des Sozialstaates*, éd. Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2011 ; p.117

notre période. Mais l'arrivée de la crise, à partir du milieu des années 1980, confronte les gouvernements PS et SPD au problème du financement de leurs systèmes nationaux de redistribution ; entravés dans leur marge de manœuvre traditionnelle, ils sont obligés de faire passer le problème de la hausse du déficit avant leur but de haut niveau de prestations sociales, ce qui brouille une partie de leur identité de gauche. Par ailleurs, alors que la CEE leur apparaît comme un échelon solution pour une politique économique plus compétitive, les dirigeants PS et SPD perçoivent l'importance d'une coopération étroite entre représentants des travailleurs d'un pays à l'autre. F. Mitterrand, dans son discours devant le Parlement européen en 1984, expliquera :

J'avais évoqué « l'espace social européen » en 1981, au Conseil de Luxembourg, alors que je venais d'occuper mes fonctions. Comment construire en effet un marché commun, où les produits circulent librement, si, dans le même temps, les producteurs travaillent dans des conditions exagérément différentes ? Puisque le marché commun existe, il est plus que souhaitable que les représentants des travailleurs s'organisent à ce niveau, comme les entreprises ou les gouvernements.<sup>75</sup>

### **C. Une volonté politique brisée par la contrainte économique ?**

Dans ce chapitre, nous avons établi que deux marqueurs de gauche étaient mis à mal par l'intégration européenne : d'une part, la capacité de régulation qui passe par l'Etat pour le PS ou par le compromis classique social-démocrate entre représentants du capital et du travail pour le SPD. Dès les années 1974 en Allemagne, avec le cours nouveau donné au SPD par H. Schmidt, et en 1983 en France, avec le changement de politique de F. Mitterrand, les choix économiques sont renversés : les dirigeants en responsabilité gouvernementale décident d'une politique de l'offre favorable aux entreprises et se donnent comme but prioritaire de libérer la force de l'économie. Ils choisissent d'abandonner les outils keynésiens : une véritable rupture en France où ils étaient considérés comme fondamentaux, un tournant moins décisif en Allemagne où ils ne constituent pas une pièce maîtresse de la culture économique des dirigeants politiques. D'autre part, l'engagement pour la justice sociale, qui est un marqueur essentiel de l'action du socialisme démocratique a dû passer au second plan tant pour le PS que pour le SPD face aux contraintes nées de l'appartenance à la CEE. Celle-ci a engendré des déséquilibres contraignant les politiques budgétaires, fiscales, monétaires et économiques et limitant les politiques de solidarité nationale.

L'action de régulation exercée sur les forces du marché, par le biais du compromis social tissé entre les entreprises et les syndicats représentant les intérêts des salariés dans le régime social-

---

<sup>75</sup> Discours de François Mitterrand devant le Parlement européen, 24 mai 1984. [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

démocrate (SPD) ou assuré par l'Etat régulateur en régime socialiste (PS), est remise en cause par les contraintes économiques. L'appartenance à la CEE altère les fonctions régulatrices de l'Etat – régulation économique, allocation des ressources et redistribution<sup>76</sup> – qui assurent la cohésion sociale. Cet affaiblissement du poids des décisions politiques sur l'évolution économique de leur pays n'est pas exclusivement lié à la naissance du marché commun, mais deux forces s'entretiennent l'une l'autre : une évolution mondiale qui place le libre-échange au centre de tout et une construction européenne qui se nourrit de cette évolution mondiale.

En effet, le Politique doit faire face, au cours de notre période, à un « ordre mondial » qui se met lentement en place, fondé sur le libre-échange généralisé non gouverné et mal régulé dans des instances de négociations permanentes telles le GATT. La société mondiale est aiguillonnée par le flux incessant de découvertes technologiques : les textes du SPD dès 1973 et du PS en 1983 parlent de cette troisième révolution technique qui s'amorce avec l'apparition de l'informatique généralisée, de la communication mondialisée, des nouvelles sciences ; et à partir du milieu des années 1980, le monde occidental entre peu à peu dans une nouvelle époque marquée par une révolution financière qui induit une libération des mouvements de capitaux à l'échelle mondiale. Cette évolution constitue une vraie rupture, un saut dans le développement des sociétés occidentales. Désormais il existe, ou il va exister, un marché mondial de consommateurs, de producteurs, composé de l'agglomération des marchés rendue possible par la révolution informatique – qui permet une interconnexion générale – et grâce à cette révolution financière qui fait de la circulation universelle des capitaux la norme absolue<sup>77</sup>. Ces éléments nouveaux – ouverture au monde qui s'amorce dès le milieu des années 1980, liberté des flux de capitaux pas encore totale, mais déjà préparée par les établissements financiers, révolution des communications – concourent à délégitimer les Etats ou les procédures nationales visant à établir un compromis social équilibré. Les chocs qui ont mis fin à trois décennies d'expansion européenne semblent donner raison au courant violent du libéralisme économique de type friedmanien qui veut que l'économie de marché s'affranchisse de tous les éléments de régulation économique et financière. Par là-même, l'Etat semble cantonné à retrouver le rôle de l'Etat libéral du 19<sup>ème</sup> siècle, garant de la justice, de la police, de l'armée et de la diplomatie, alors que tout le domaine économique, bancaire et social est confié à l'arbitrage des forces du marché.

---

<sup>76</sup> D'après Richard Musgrave, les trois fonctions de l'Etat sont : la fonction d'allocation (remédier à certaines lacunes du marché), la fonction de régulation (optimiser la croissance), et la fonction de distribution (afin de mieux répartir les revenus). Stoleru (Lionel), *L'équilibre et la croissance économiques. Principes de macro-économique*, op.cit. ; p.33

<sup>77</sup> Cela était déjà pressenti lorsqu'en 1973-74, l'énorme masse de capitaux possédés par les pétromonarchies ou pétropuissances devait à toute force prendre le chemin des places financières de Wall Street ou de la City.

Dès lors, les unions régionales du type de la CEE pouvaient représenter une étape raisonnable pour organiser et maîtriser un peu cette mondialisation ; les dirigeants SPD et PS pensent à cet échelon nécessaire lorsqu'ils s'engagent dans l'approfondissement du marché commun lors de l'Acte unique qui préfigure la libération des mouvements de capitaux à l'intérieur de l'Europe.

Or, l'intégration européenne évolue dans ce contexte international et est soumise à cette pression du libre-échange pris pour seul curseur de l'action. Parallèlement, la CEE est aussi travaillée par des forces intérieures qui œuvrent pour placer le marché au centre de l'ensemble communautaire. Nous ne reviendrons pas ici sur le mode de fonctionnement de la CEE, fondé en grande partie sur les acteurs du marché libre et le droit, qui rend très difficile une prise de décision forte du pouvoir politique<sup>78</sup>. Par ailleurs, suite aux élargissements des années 1970 et à l'arrivée d'une nouvelle génération de responsables politiques en Europe, l'influence de certains Etats membres se fait sentir : dans les années 1980, la Grande-Bretagne n'hésite pas à défendre son idée cardinale de grand marché européen, de libéralisation des services et des capitaux, car les Britanniques pensent posséder les outils optimaux pour relever ces défis. Les projets alternatifs proposés par J. Delors lors de son arrivée à la présidence de la Commission, tels l'union monétaire, l'approfondissement des institutions et de leur efficacité ou une coopération en matière de défense, sont refusés<sup>79</sup>.

Cette mise en œuvre des deux dernières libertés de circulation de services et de capitaux, décidées dans les années 1980, bouleverse les équilibres nationaux : en effet, certains services (énergie, télécommunications, transport, eau) étaient assurés selon des règles d'économie mixte laissant l'Etat y jouer un rôle. Or, la marche vers l'Acte unique et l'ouverture du grand marché obligeront les Etats à modifier les règles internes de leur économie dans certains secteurs et déposséderont la puissance publique nationale de capacités régulatrices importantes. Le même phénomène, par lequel l'Etat est bousculé dans ses prérogatives essentielles apparaît avec l'extension de la liberté des capitaux. Elle sera une cause essentielle de la création du SME puis, plus tard, de la marche vers l'UEM rendue nécessaire par l'obligation faite aux Etats de retrouver, de manière conjointe et solidaire, leur ancienne souveraineté monétaire qu'ils abandonneraient en entrant dans l'Union monétaire.

Dès avant l'Acte unique, les forces libérées, par l'intégration des marchés économiques en un marché commun et par les décisions qui préparent la future circulation des capitaux

---

<sup>78</sup> Cf. Partie IV, chapitre 7, point B « De la vie interne du parti aux institutions européennes : quelle articulation ? » ; p.405-423 du présent travail.

<sup>79</sup> Delors (Jacques), *Mémoires*, op.cit. ; p. 230-231

contraignent les Etats et limitent leurs possibilités d'action. La soumission des Etats aux règles commerciales et la préparation de l'intégration des marchés financiers – dont la contrepartie sera à terme l'union monétaire – enlèvent aux Etats ce pouvoir de régulation et d'équilibre entre le monde de l'entreprise et le monde du travail : la fonction d'arbitrage, d'aiguillon dans la répartition des fruits de la croissance entre capital et travail est perdue au niveau national.

Que peuvent le PS et le SPD face à ces contraintes économiques qui pèsent toujours plus ? Au moment de la crise pétrolière, la théorie d'un développement continu et graduel de la rétribution du travail, suite à un compromis équitable entre les forces du travail et celles de l'entreprise, est brisée. Le chancelier Helmut Schmidt comprend très vite quelle rupture immense cela représente pour la social-démocratie. Désormais incapable de peser sur ce compromis capital-travail, le rôle dévolu à la social-démocratie est de convaincre la classe ouvrière d'accepter des sacrifices afin de minimiser ses pertes<sup>80</sup>. Le PS français ne fait pas encore cette analyse dans la décennie 1970, car il est dans une phase doctrinaire de conquête du pouvoir ; après 1981, il mettra entre parenthèse sa doctrine économique et refusera d'avancer sur le terrain d'une conceptualisation de ses pratiques. Mais confrontés à l'exercice du pouvoir à partir de 1981, la capacité de réagir aux événements et la volonté d'avoir une politique de construction européenne l'emportent sur toutes les autres considérations. Devant la nécessité de redéfinir un socialisme de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, répondant aux nouvelles problématiques, le PS reste silencieux : ce débat n'intéresse pas le président de la République, qui se consacre à son action gouvernementale, et il n'aura pas lieu au sein du parti. Au SPD, le débat est plus conséquent, dans la lignée de Bad Godesberg qui avait redéfini l'identité du parti, mais ses propositions de réinventer au niveau européen des outils sociaux-démocrates, chemin qui passe par des délégations de souveraineté, reste sans réponse de la part de ses partenaires européens, et notamment français.

Le problème de l'efficacité de la parole politique semble donc plus large encore que la seule inefficacité de la volonté politique à maîtriser la puissance de l'économie. Le discours politique du SPD et du PS, qui se veut être un discours de maîtrise du progrès économique et

---

<sup>80</sup> Fritz Scharpf explique: « *Les syndicats et la social-démocratie doivent apprendre à développer une nouvelle perception d'eux-mêmes. Leur objectif le plus important ne doit plus être le combat pour le partage des richesses mais le plein emploi. S'il n'est possible d'atteindre ce dernier que par un renoncement salarial, alors la force du syndicat est d'accepter de bas salaires. [...] Le combat pour le partage des richesses [...] ne se joue plus entre capital et travail. Ce sont maintenant les marchés des capitaux internationaux qui dictent les lignes de front de ce combat pour le partage des richesses* » in : Recension du livre de Fritz Scharpf, *Sozialdemokratische Krisenpolitik in Europa*, éd. Campus, Frankfurt/Main, 1987 ; in : « *Traum ausgeträumt* », Der Spiegel n°38/1987, p.59-60



d'approfondissement des droits politiques du citoyen en droits sociaux et économiques, ne peut pas prendre en compte ce désir de consommation immense, ce désir de puissance libéré par la révolution technologique et celle du marché mondialisé. Ainsi, le courant libéral donne l'illusion d'être mieux à même de répondre aux nouveaux désirs des consommateurs et de piloter cette révolution du marché. Au niveau européen, toutes les réformes jusqu'à l'Acte unique – et cette tendance continuera au-delà de la période étudiée – visent à accompagner cette révolution du marché, et l'on fait l'hypothèse que le marché, dont on veut croire qu'il s'autorégule, est la seule instance capable d'organiser la société.

La crise identitaire provoquée par cette évolution de la CEE et du contexte mondial ainsi que l'absence de réponse du PS et du SPD posent de vrais problèmes de repères aux bases électorales des deux partis. Le message devient brouillé voire illisible et, alors que le politique était conçu comme la volonté humaine de piloter les sociétés, le socialisme français et la social-démocratie montrent leur impuissance.

Enfin, une des solutions pour pallier à cette perte du pilotage politique au niveau national aurait consisté en une transposition de ces attributions au niveau européen. Gérard Grunberg relève :

L'obsolescence des politiques keynésiennes pratiquées dans le cadre national, la crise financière de l'Etat-providence, les blocages de compromis social ont poussé les socialistes à faire le pari du grand marché, puis de la construction d'une Europe politique en recherchant au niveau européen les marges de manœuvre et les éléments de protection qui, désormais, n'existaient plus au niveau national.<sup>81</sup>

L'étude de cette question pour notre période révèle l'extrême difficulté d'une reconstruction de la fonction d'arbitrage des Etats à un niveau européen. En premier lieu, plusieurs Etats membres refusent toute délégation de pouvoir aux instances européennes<sup>82</sup>, et même entre partis de la même famille politique, les dissensions sont importantes sur ce sujet, laissant affleurer les traditions nationales qui transcendent les clivages droite-gauche. Nous avons expliqué la différence cruciale entre un SPD prêt aux délégations de souveraineté et un PS qui n'y songe pas du tout ; à l'inverse, nous avons expliqué la prudence du SPD face à l'utilisation d'une politique de la demande, au détriment de l'objectif de stabilité.

A partir de leur choix européen, des partis comme le PS ou le SPD auraient dû entreprendre un véritable travail commun pour identifier les critères permettant de définir un socialisme démocratique européen, un projet commun pour corriger le cours de l'intégration européenne et apporter un choix alternatif à la doctrine néo-libérale des forces conservatrices. Or, alors

---

<sup>81</sup> Grunberg (Gérard), *Vers un socialisme européen ?*, op.cit. ; p.58

<sup>82</sup> Que l'on pense seulement à un partenaire comme la Grande-Bretagne, dont l'idée d'intégration maximum pour l'Europe s'arrête aux limites d'une vaste zone de libre-échange.

qu'il exige beaucoup de pragmatisme et de très bonnes connaissances des traditions économiques et historiques du partenaire, ce travail de rencontre et d'échange reste tout à fait symbolique<sup>83</sup> au cours de notre période. En outre, il apparaît que le SPD est beaucoup plus apte à faire ce travail d'invention du futur que ne l'est le PS. Ce dernier, empêtré dans ses problèmes de rapport au pouvoir<sup>84</sup> et dans son incapacité à articuler une doctrine et une pratique<sup>85</sup>, paraît bien moins en phase avec les débats de son temps que le SPD<sup>86</sup>.

En somme l'appel, dans les années 1980, de certains économistes<sup>87</sup> pour transposer au niveau européen les outils du keynésianisme et organiser une relance concertée, reste sans aucune réponse, au vu des difficultés éprouvées par le PS et le SPD pour redéfinir leur propre identité de parti mais aussi pour parvenir à trouver un modèle économique commun.

---

<sup>83</sup> L'étude de Christelle Flandre a montré que la collaboration entre les deux partis pendant notre période n'a pas dépassé l'aspect symbolique, nécessaire certes, mais insuffisant. Cf Flandre (Christelle), *Socialisme ou social-démocratie, Regards croisés français allemands, 1971-1981*, op.cit.

<sup>84</sup> Nous avons amplement fait référence à l'étude de G. Grunberg et A. Bergounioux, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, clef de compréhension d'un siècle d'histoire socialiste et qui explique ce difficile rapport du PS au pouvoir.

<sup>85</sup> Le PS est très souvent socialiste doctrinaire dans sa théorie et moins ambitieux que la social-démocratie dans sa pratique.

<sup>86</sup> Bien sûr, le PS aborde les défis de son temps – défi européen, défi de l'économie mondiale, défi écologique par exemple – mais il n'arrive pas à se débarrasser, au cours de notre période, du ballast de sa culture historique ancienne qui le ligote – jacobinisme, anti-fédéralisme, productivisme, culture nationale hypertrophiée en sont quelques exemples.

<sup>87</sup> Nous avons cité l'ouvrage d'Alain Fonteneau et de Pierre-Alain Muet, *La gauche face à la crise*, op.cit.

## Conclusion de la partie IV

Nous avons étudié comment les partis du socialisme démocratique français et allemand n'ont pas pu peser sur l'intégration européenne : ils n'ont réussi, ni à imposer des politiques communes, ni à inventer une capacité de régulation qui aurait offert des contrepoids à l'intégration négative par le marché.

La doctrine européenne du SPD semble mieux articulée avec la nature libérale et libre-échangiste de la communauté européenne ; la mise à jour du programme lors du congrès de Bad Godesberg et la force de l'économie allemande bien adaptée au marché européen représentent des atouts. Quant au PS, il a longtemps juxtaposé deux positions : une critique radicale nourrissant une volonté de transformer la société mêlée au désir de gouverner. Parvenu au gouvernement, il a obéi à l'éthique de responsabilité, ce qui a blessé les convictions de ses militants et électeurs qu'il n'avait pas préparés à la compréhension des contraintes de gouvernement.

Les partis, vrais piliers de la vie politique et démocratique nationale se sont, à la suite de leurs dirigeants, engagés pour l'Europe et ils se sont ouverts aux enjeux européens. L'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, en 1979, a été une étape importante dans la volonté d'insuffler un esprit démocratique aux institutions européennes. Toutefois, il nous est apparu que face à la complexité de la vie institutionnelle européenne, la marge de manœuvre des partis politiques nationaux reste marginale et que les structures mêmes de la CEE rendent l'action des partis politiques encore extrêmement difficile. Au-delà, cette impuissance des partis dans le travail d'intégration européenne révèle une crise d'identité dans la mesure où deux marqueurs essentiels du socialisme démocratique sont remis en cause dans l'intégration européenne fondée sur le marché : d'une part, l'interventionnisme économique de l'Etat ou sa capacité d'arbitrage dans l'équilibre entre forces du marché et forces régulatrices de civilisation et, d'autre part, la possibilité d'approfondir l'Etat social.

Cette crise d'identité annonce un phénomène plus large encore, qui se manifestera dans les deux décennies qui suivent l'époque étudiée, les années 1990 et 2000, incarné par la crise de la volonté politique face à la toute-puissance des acteurs économiques, grandes firmes multinationales américaines et européennes. Les équilibres de la première époque du marché commun, celles des années 1950 et 1960, se rompent dans la décennie 1970 et les réponses apportées par la doctrine du libéralisme économique n'ont pas pu corriger ces déséquilibres. Ainsi, le projet européen initial a échappé à la maîtrise des acteurs politiques. Les

élargissements de la Communauté à neuf pays, puis à douze, dans les années 1970 et 1980, sans approfondissement des règles communes, jouent aussi un rôle. Face à ces évolutions, les partis du socialisme démocratique, tels le PS et le SPD, ne réussissent pas à jouer leur rôle de veilleurs qui aurait permis d'approfondir les politiques communes. D'une manière plus générale, il semble que dans les décennies 1980 et 1990, la CEE assiste – et participe à la fois – à une métamorphose de la mondialisation, devenue plus intense et fondée sur la dérèglementation. De même qu'au 18<sup>ème</sup> siècle, il exista en Angleterre un passage d'un ordre traditionnel à l'ordre construit à partir du marché national, bouleversement merveilleusement analysé par Karl Polanyi<sup>88</sup>, il semblerait qu'à partir de 1985, mais ceci est perceptible avant, les sociétés vivent un passage vers un marché mondial et qu'elles cherchent les institutions qui leur permettront de stabiliser et de réguler ce marché. Il est certainement hardi de faire cette comparaison mais elle permet de rendre compte de la difficulté des responsables politiques à organiser ce passage et par extension, et elle donne des clefs de compréhension à la panne du socialisme démocratique que vivent le PS et le SPD depuis 1975. L'intégration européenne reste la tentative lucide faite par les dirigeants politiques pour que nos sociétés puissent exister sur ce marché, tentative à laquelle les partis du socialisme démocratique n'ont pu qu'adhérer.

Ainsi le PS et le SPD, par leur engagement européen, au nom de l'éthique de la responsabilité de leurs dirigeants, sont entrés progressivement dans une crise d'identité dans la mesure où la construction européenne par le marché ne leur permettait plus d'être les gardiens des valeurs d'équité sociale. Cette crise d'identité, en partie cachée pendant l'époque étudiée, éclatera pour les deux partis dans les deux décennies suivantes. Elle obligera les partis du socialisme démocratique à redéfinir leur identité : partis de la démocratie sociale, partis pro-européens, ils seront placés devant une révision à accomplir et appelés à un renouveau théorique et pratique<sup>89</sup>.

Même si le PS et le SPD sont appelés à un exercice difficile de renouvellement, ils pourront s'appuyer sur l'esprit européen de gouvernement que leurs dirigeants ont constamment montré. Les dirigeants de ces partis ont été à la hauteur du défi qu'exprimait ainsi un des pères fondateurs de l'Europe, Robert Schuman :

---

<sup>88</sup> Polanyi (Karl), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, éd. Gallimard, Paris, 1983 (1944)

<sup>89</sup> Nous reviendrons en conclusion sur les propositions de Peter Glotz ou de Fritz Scharpf pour réinventer l'identité de ces partis.

L'Europe n'est pas une chose simple, parce qu'elle n'est pas une vue de l'esprit que chacun peut construire à sa façon ; elle est une entreprise réaliste qui exige, en dehors de toute technicité éprouvée, la confiance que la nation a en elle-même et la confiance qu'elle place dans ses partenaires.<sup>90</sup>

Les dirigeants du PS et du SPD, en montrant qu'ils faisaient une grande confiance à leur partenaire, qu'il fût de la même sensibilité politique ou d'une autre, sont restés fidèles à l'esprit de Robert Schuman, ouvrant la voie vers la réconciliation entre les peuples. Même s'ils n'ont pas respecté tous les canons du socialisme, leur mérite, dans cette réconciliation a bien témoigné de l'humanisme, qui est un des fondements du socialisme démocratique.

---

<sup>90</sup> Werner (Pierre), *La pensée politique de Robert Schuman et la déclaration du 9 mai 1950*, in : Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, op.cit. ; p.15

## Conclusion

Ce travail s'est attaché à mesurer l'impact du développement de la CEE, qui bouleverse l'organisation économique et politique de ses Etats membres, sur les partis socialiste français et social-démocrate allemand, et à évaluer comment l'adhésion à l'intégration économique européenne a transformé l'identité de ces deux partis politiques. A l'inverse, et au regard de l'action concrète de ces partis, se pose la question de l'appropriation par le PS et le SPD de la construction européenne et de leur influence sur ce processus en perpétuelle mutation. Au cours de notre étude, deux enseignements sont rapidement apparus : les échelles de valeurs socialistes et sociales-démocrates, dans des proportions différentes, ont été bouleversées entre 1969 et 1986 par un faisceau d'éléments, dont l'intégration économique européenne fait partie<sup>1</sup>. Parallèlement, notre recherche a souligné l'impuissance des deux partis de gauche à agir sur l'évolution de la CEE. Le PS et le SPD poursuivent un objectif principal : celui d'assurer la cohésion économique et sociale de leur société. Pour cela, ils mènent des politiques guidées par la préoccupation d'une meilleure justice sociale, donnant mission au pouvoir politique de pallier les défaillances du marché ou d'assurer une redistribution des richesses satisfaisante. Or, non seulement les concepts idéologiques, qui sous-tendent l'intégration économique supranationale à laquelle ils sont confrontés, s'opposent à leur credo, mais aussi la structure même de l'ensemble européen relègue ces partis politiques à la marge et ne leur offre quasiment aucun outil pour agir sur le cours de l'évolution européenne. Notre réflexion a suivi trois pistes : tout d'abord, définir avec précision la nature, le fondement idéologique et les vraies forces motrices de la CEE pour pouvoir détailler les contraintes que cette intégration économique européenne impose au PS et au SPD ; ensuite, rendre compte de l'action et des réactions – théoriques et concrètes – de ces deux partis face au développement du projet européen et ainsi décrire leur influence sur le cours de la construction économique européenne ; enfin, évaluer les conséquences de l'engagement européen du PS et du SPD sur leur identité de gauche.

---

<sup>1</sup> Nous avons montré que la transformation identitaire du PS et du SPD – pour ce dernier dans une moindre proportion – ne découle pas exclusivement d'une appartenance à la CEE mais d'un faisceau de raisons, dont notamment l'organisation mondiale des échanges incarnée par le GATT ou le tournant libéral théorique qui fait suite à la crise des politiques keynésiennes face à une crise économique sans précédent ; l'intégration économique européenne joue dans ce cadre un rôle d'accélérateur dans l'inversion du rapport de force entre marché libre et interventionnisme d'Etat.

Dans un ouvrage paru en 1954, l'économiste François Perroux interpellait les fondateurs du projet d'une Europe unie en ces termes :

MM. Schuman, Adenauer, de Gasperi, Jean Monnet ont des mérites très distingués : ils n'ont jamais revendiqué celui d'être les constructeurs d'une Europe ouvrière ou travailliste.<sup>2</sup>

Trois ans plus tard, le traité de Rome était signé et il instaurait une construction européenne fondée sur l'intégration des tissus économiques nationaux encadrée par des règles juridiques. Ce texte, point d'accord initial entre les volontés politiques des six Etats fondateurs, est un traité ouvert, équilibré, permettant plusieurs lectures possibles, tant dans un sens fédéraliste – la CJCE a su utiliser cette voie – que dans un sens visant à préserver les intérêts nationaux – ce fut par exemple la lecture gaulliste du traité –.

Au-delà, il contente les deux visions économiques qui sont intervenues pendant la négociation du traité, celle ordo-libérale<sup>3</sup> voire libérale et celle plus interventionniste : si le traité voit, dans le libre-échange respectueux du droit le fondement de la prospérité et du dynamisme des économies européennes, il ne délaisse pas pour autant des garde-fou humanistes en inscrivant des politiques communes d'accompagnement qui, pour certaines, viseraient à aider les éventuels perdants du mouvement de modernisation créé par le traité. Ces mesures ou politiques d'accompagnement sont de trois sortes : elles concernent les règles communes nécessaires à un fonctionnement satisfaisant du grand marché européen libéralisé – comme les règles de concurrence ou les dispositions fiscales –, elles sont incarnées par de vraies politiques communes (agricole, commerciale et des transports) inscrites précisément dans le traité et enfin elles comportent des actions complémentaires qui correspondent à une coordination des politiques économiques, sociales ou monétaires soumises à la volonté des Etats membres. Ainsi, les négociateurs du traité conservaient des arrière-pensées<sup>4</sup> bien différentes : pour certains, ce traité européen fondateur resterait uniquement un adjuvant d'un libre-échange mondialisé, alors que pour d'autres, il serait porteur d'un interventionnisme commun des Etats qui accepteraient de vraies politiques communes et une coordination de certaines politiques nationales – économiques et sociales, par exemple.

---

<sup>2</sup> Perroux (François), *L'Europe dans le monde. L'Europe sans rivages*, éd. PUF, Paris, 1954 ; p.556

<sup>3</sup> Théorie qui a pour point cardinal la libéralisation des échanges et une libre concurrence assurées et encadrées par un ensemble de règles et des institutions supranationales indépendantes.

<sup>4</sup> Jean-François Deniau s'attache à montrer l'ambiguïté du traité, qui révèle bien les divergences de points de vue des négociateurs et des acteurs concernés. Deniau (Jean-François), *La découverte de l'Europe*, op.cit ; p.59-63. Il écrit : « *Tout traité est, paraît-il, un accord entre arrière-pensées. Et si, à Rome, il n'y avait eu accord que sur les pensées ? Les Européens avaient voulu se servir du libéralisme pour faire l'Europe ; c'était le « truc » du système Monnet. Et si, en réalité, les commerçants allaient seulement se servir de l'Europe pour faire du libéralisme ?* » in : Ibid ; p.63

Or, pendant les trois décennies qui séparent le traité de Rome de l'Acte unique, deux politiques communes ont vraiment vu le jour : la PAC, dont les articles témoignaient de la volonté d'équilibre poursuivie par les rédacteurs qui avaient envisagé l'ensemble du secteur agricole ; la politique commerciale, ensuite, a bien été unifiée mais, sous la pression de sa participation au GATT, n'a pas réussi à se créer une identité propre et à développer une action distincte du libre-échange généralisé. Dans tous les autres domaines, la convergence entre les politiques et l'interventionnisme est restée du ressort national.

Ainsi, sur le long terme de notre période (de 1969 à 1986), il apparaît que l'intégration économique fondée sur le marché commun a permis la réussite de l'intégration négative – celle qui ôte les obstacles au commerce<sup>5</sup> –, alors que l'intégration positive, qui aurait conduit à établir des politiques communes et volontaristes – dans des domaines tels que l'industrie, les transports, l'énergie, le social ou la fiscalité –, n'a pu être construite. Au contraire, lorsque certains de ces domaines sont entrés, à partir de l'Acte unique, dans la sphère d'échanges européens, ce fut à nouveau selon la règle de l'intégration négative, c'est-à-dire en adoptant les normes nationales les moins contraignantes possibles<sup>6</sup>.

Concomitamment à cette faillite de l'intégration positive, le schéma conceptuel qui s'impose à la Communauté européenne prend les traits d'un cadre ordo-libéral : ce dernier place la liberté des acteurs économiques sur le marché au premier plan et confie à des instances indépendantes, telles la CJCE ou la Commission, le soin d'assurer un ensemble de règles pour encadrer le bon fonctionnement du marché – assurer la concurrence ou faire respecter les normes par exemple. Pour la construction politique embryonnaire de la CEE, cette doctrine économique présente deux avantages non négligeables : d'une part, les principes de l'ordolibéralisme<sup>7</sup> comblent naturellement le manque de légitimité politique de la Communauté européenne, en confiant à des instances indépendantes le soin d'appliquer les règles du traité ; est ainsi créée une légitimité par l'action économique qui pallie l'absence de légitimité politique et démocratique au niveau européen. D'autre part, les Etats membres de la

---

<sup>5</sup> Nous avons vu le rôle majeur joué par la CJCE, avec notamment les trois arrêts décisifs communément appelés « Cassis de Dijon » (qui impose la reconnaissance mutuelle des législations nationales entre Etats membres), « Van geend en Loos » (qui entérine l'effet direct du droit communautaire), « Costa contre E.N.E.L » (qui affirme la supériorité du droit communautaire sur le droit national), dans la réalisation de cette intégration négative.

<sup>6</sup> Les conséquences de cette intégration négative furent très favorables aux grandes entreprises, prêtes à affronter le grand marché à partir de 1986, mais elles furent brutales pour les tissus économiques et sociaux des pays concernés.

<sup>7</sup> Qu'est-ce que l'ordo-libéralisme ? C'est la volonté d'articuler les différents ordres, ordre politique, ordre économique, ordre social par des règles et des institutions qui respecteront la liberté des acteurs comme élément fondamental de l'ordre. Pour sauvegarder cette liberté, le périmètre d'action des Etats sera sévèrement contrôlé, limité au strict nécessaire pour permettre l'épanouissement de la liberté.



CEE, finalement peu enclins à procéder à de vrais transferts de souveraineté qu'implique une intégration positive et à mettre en place un réel interventionnisme au niveau européen, s'accoutument parfaitement de cette vision ordo-libérale du marché commun qui leur permet ainsi de conserver leurs prérogatives.

Néanmoins, si les Etats refusent les délégations de souveraineté franches, ils s'engagent à laisser les forces économiques créer un espace économique transnational dans lequel les règles de droit sont placées sous l'autorité exclusive d'un organe supranational, la CJCE. Ces deux forces, économique et juridique, sont maîtresses du jeu européen et imposent peu à peu une intégration négative à des Etats incapables de reprendre la main sur le processus d'intégration européen<sup>8</sup>. Partant, les fonctions de régulation de l'Etat décrites par l'économiste Richard Musgrave, qui comprennent l'allocation des ressources là où le marché est déficient, la régulation des flux économiques et la redistribution pour parvenir à une équité sociale<sup>9</sup>, ont été remises en question, réduisant par là-même le périmètre d'intervention des Etats.

Or cette perte de marge de manœuvre des Etats au niveau national n'a pas été compensée par la création d'un pouvoir de régulation au niveau européen car, plus que les décideurs politiques, les vrais acteurs de l'intégration européenne se situent dans cette sphère économique transnationale portée par les arrêts de la CJCE – la Commission, toute à son objectif d'efficacité économique, appuyant cet état de fait. Pour définir cette évolution de la Communauté, certains observateurs de la CEE ont employé le terme de « *constitution économique* » implicite pour décrire « *l'ensemble des règles écrites dans les traités européens régissant les institutions et les politiques économiques européennes* »<sup>10</sup>. Ces lois économiques, centrées autour de la norme essentielle exprimée dans la liberté – d'entreprendre, de produire, de commercer, d'échanger etc... –, articulées au principe de concurrence et soutenues par un cadre juridique très fort – l'ordre juridique européen prime l'ordre juridique national – tendent à devenir des lois d'airain qui s'imposent au pouvoir

---

<sup>8</sup> Nous avons expliqué la différence de rythme entre l'économique et le politique et l'opposition entre cette force juridico-économique, auto-entretenu et la force politique, la première correspondant à l'intégration négative, la seconde à l'intégration positive. Cf. Partie I, chapitre 1, point B « L'autre but du traité de Rome : réaliser une vraie communauté » et chapitre 2, point B « Les forces à l'œuvre dans la construction européenne » p.58-75 et 112-121 du présent travail.

<sup>9</sup> D'après Richard Musgrave, les trois fonctions de l'Etat sont : la fonction d'allocation (remédier à certaines lacunes du marché), la fonction de régulation (optimiser la croissance), et la fonction de distribution (afin de mieux répartir les revenus). Stoleru (Lionel), *L'équilibre et la croissance économiques. Principes de macro-économique*, op.cit. ; p.33

<sup>10</sup> Cf notamment les recherches d'Eloi Laurent, de Léontin-Jean Constantinesco et de Théodore Georgopoulos citées dans la partie IV, chapitre 7, point B « De la vie interne du parti aux institutions européennes : quelle articulation ? » p.416-423 du présent travail.

politique. A la suite du fondateur de l'école de Fribourg Walter Eucken<sup>11</sup>, cet ordre constitutionnel économique distingue les principes touchant aux libertés économiques et la sphère sociale. Ainsi, cette vision théorique se concilie fort bien avec le découplage politique entre l'économique et le social auquel donne lieu l'évolution de la CEE : elle institue un ordre constitutionnel économique implicite correspondant au libéralisme économique et laissant aux Etats la tâche politique de réparer les inégalités sociales. A partir de l'Acte unique qui déclenche la libéralisation des capitaux, l'opposition entre ces deux axes, celui de la vie économique autonome, et celui de l'action politique des Etats, va grandir au point de susciter des interrogations sur les conséquences d'un tel découplage pour la démocratie. Des Etats, dépossédés de leur capacité d'intervention, font alors face à des pouvoirs économiques illimités et à une entité institutionnelle européenne sans capacité politique et seulement tournée vers l'efficacité économique<sup>12</sup>. De là, naîtront des éléments de délégitimation des Etats de par leur incapacité à assurer la cohésion de leur société que l'intégration européenne asymétrique révélera<sup>13</sup>.

L'intégration européenne, dont nous avons montré que son aspect juridico-économique est prépondérant, pose deux défis de natures différentes aux partis socialiste français et social-démocrate allemand. Le premier concerne les structures et le mode organisationnel de la CEE : Alors que les partis sont des acteurs centraux de la vie politique nationale, la construction européenne, par l'irruption de processus décisionnels et de mécanismes de fonctionnement apolitiques, est synonyme d'un bouleversement immense dans la chaîne traditionnelle d'action et de responsabilité qui caractérise les partis politiques. Soumis à l'enchevêtrement de règles juridico-économiques explicites ou implicites pilotant l'intégration économique européenne et aux acteurs de l'intégration se situant hors de la sphère d'influence des partis politiques, ceux-ci sont condamnés à jouer un rôle insignifiant au niveau européen. Les liens logiques existant au niveau national entre le débat porté par les partis politiques, le

---

<sup>11</sup> Sur la question de la filiation entre le concept de *Wirtschaftsverfassung* chez W. Eucken et la *constitution économique* appliquée à la CEE, se reporter à notre Partie IV, note n°127, p.419.

<sup>12</sup> La dépossession du pouvoir interventionniste économique des Etats et la constitution d'une structure institutionnelle européenne sans capacité politique sont deux éléments retenus par l'auteur pour étudier la « panne des voies réformistes en Europe ». Cf. Moschonas (Geranissimos), « *La panne des voies réformistes en Europe. La social-démocratie à l'épreuve de la gouvernance européenne* » in : Cohen (Daniel), Bergounioux (Alain), *Le socialisme à l'épreuve du capitalisme*, éd. Fayard, Paris, 2012 ; p.233-254

<sup>13</sup> Ces éléments en germe dans notre période se développeront dans la décennie 1990-2000 ; deux chercheurs, Fritz Scharpf et Eloi Laurent utiliseront ce concept d'asymétrie pour qualifier ce déséquilibre existant entre la toute-puissance des pouvoirs économiques et financiers, portée par des règles juridiques européennes, et la faiblesse des Etats nationaux qui ne peuvent plus assurer la cohésion sociale. Scharpf (Fritz), « *The Asymmetry of European Integration or Why the EU cannot be a « Social Market Economy* », Max-Planck-Institute for the Study of Societies, *Socio-Economic Review*, Vol.8, Issue 2, avril 2010; p.211-250; Laurent (Eloi), *Economie politique constitutionnelle de l'intégration européenne. Une étude de la constitution économique et de l'économie de la taille des pays de l'Union européenne*, doctorat d'économie, op.cit.

choix et le vote des citoyens, la responsabilité et l'action des élus, disparaissent lorsque l'on passe au niveau européen et cette discontinuité entre les deux niveaux s'avère très compliquée à gérer pour les partis. Par ailleurs, le système européen est caractérisé par des formes de légitimité atypiques par rapport aux systèmes nationaux – comme la légitimité fonctionnelle de la Commission ou la légitimité juridique de la CJCE<sup>14</sup> –, un entremêlement des fonctions législative et exécutive et l'absence d'un lien entre les peuples et leurs canaux de décision – comme par exemple les négociations à huis clos lors des CIG –. Face à la complexité de la vie institutionnelle européenne et au mouvement de fond de réalisation du marché européen, le PS et le SPD sont démunis, ne pouvant seulement s'immiscer dans l'intégration que par les interstices et à la marge. Ainsi, durant notre période, les structures mêmes de la CEE, avant toute analyse sur la doctrine de fond de l'intégration, excluent les partis politiques des évolutions du projet européen.

Le deuxième défi se situe au niveau des idées ; en effet, le modèle économique choisi par la CEE fait référence à une grille théorique bien éloignée de l'échelle de valeurs du PS et du SPD. Pour ces derniers, l'objectif de cohésion sociale, qui implique de pouvoir corriger les défaillances du marché et de mener de vraies politiques de rééquilibrage et de redistribution des richesses, est primordial. Ce but de cohésion sociale aurait pu être réalisé par une coordination étroite des politiques économiques, sociales ou fiscales des Etats membres. Or, si le traité de Rome avait bien inscrit la cohésion sociale comme l'un de ses objectifs, la réalité de l'évolution de la CEE pendant notre période a montré qu'elle n'a, par la suite, aucunement constitué une priorité. Dans le même temps, le marché commun était confronté à une crise économique sans précédent et générait des problèmes tels, par exemple, des inégalités régionales, un laisser-faire par rapport aux firmes multinationales mettant en péril la concurrence, ou surtout une hausse constante des taux de chômage.

Les deux partis politiques étudiés réagissent à l'intégration européenne à la fois par leurs doctrines, élément central de leur identité, et par leurs actes lorsqu'ils sont en charge des responsabilités gouvernementales. Au cours des années 1969-1986, le PS et le SPD, conscients de la nécessité de l'échelon européen pour répondre au défi d'une crise économique mondiale, élaborent un discours précis sur le marché commun. Malgré leurs racines communes, nous avons montré la très grande différence entre les doctrines du PS et du SPD sur l'intégration économique européenne.

---

<sup>14</sup> Pour notre période, le Parlement européen a très peu d'attributions.

La théorie et les discours du SPD sont en effet pétris de réalisme ; depuis leur congrès de Bad Godesberg en 1959, les responsables du parti ont acté un véritable *aggiornamento* en terme de doctrine économique, remettant le marché et la liberté des acteurs économiques au centre du raisonnement économique et laissant à l'Etat un rôle de gardien des équilibres, d'incitateur mais aussi de garant du principe de solidarité – le SPD ne renie en aucun cas son appartenance au socialisme et œuvre pour une juste répartition des fruits de la prospérité. Sur l'amélioration du marché commun et l'action que devront avoir les gouvernements sociaux-démocrates, la réflexion du SPD se décompose en trois temps. Il s'agit tout d'abord d'assurer de bonnes conditions pour le fonctionnement du marché, à travers par exemple une concurrence libre et non faussée qui nourrit la compétitivité économique, un renforcement des PME, une harmonisation du droit des entreprises ou des mesures de rapprochement en matière fiscale. Ensuite, il est nécessaire de corriger ces déséquilibres en incitant les acteurs économiques à orienter leurs décisions vers l'intérêt général : c'est l'idée de *Lenkung* qui décrit un pilotage incitatif de l'Etat par un accompagnement adéquat lorsque des secteurs de l'économie sont soumis à des mutations, un pilotage des investissements au niveau de la Commission, la mise en place d'un institut européen d'analyse et de prévision ou encore le renforcement du rôle des travailleurs et des syndicats. Il s'agit enfin, également, de protéger les personnes fragilisées par le marché en utilisant les gains de productivité du marché pour rétablir la justice, en coordonnant les politiques économiques et sociales ou en utilisant les fonds structurels. Le point d'aboutissement des raisonnements du SPD sur l'action à suivre fait référence à un véritable et fort engagement afin d'approfondir l'intégration européenne, notamment en proposant une véritable union politique, qui prendrait la forme d'une fédération européenne assortie d'une intégration monétaire.

L'argumentation du PS sur la CEE s'avère, pour notre période, bien moins engagée et claire que la doctrine du SPD. En effet, la réalisation de la transition vers le socialisme représente la priorité du PS des années 1970 ; le projet européen prend une place secondaire dans le discours du parti même si les dirigeants du PS ne perdent jamais de vue la nécessité absolue, pour leur pays, de rester membre de la CEE. Toute l'ambiguïté de la doctrine du parti sur l'intégration économique européenne est exprimée dans ce passage de l'introduction du programme *Changer la vie* dans lequel F. Mitterrand fait référence à ces deux seuils entre lesquels l'action des socialistes français doit s'inscrire : le premier seuil « *qu'il faudra dépasser, sera celui à partir duquel l'expérience socialiste deviendra irréversible* » et le second seuil « *qu'il ne faudra pas dépasser* » est caractérisé par l'appartenance de la France

au marché commun, condition pour « *gagner le pari de l'expansion industrielle* »<sup>15</sup>. Le PS veut ainsi suivre deux chemins qu'il espère voir converger un jour : d'une part, la transformation socialiste de la société française, rendue possible par la marge de manœuvre laissée par les traités aux Etats en matière de politiques économiques et sociales ; et d'autre part, une intégration européenne qui aurait été réformée de l'intérieur, en renforçant les politiques communes, les dispositions sociales du traité ou en imaginant une planification démocratique à l'échelle européenne. Le message du PS devient ambigu, car, si son projet existe pour donner naissance à une CEE qui prendrait des caractéristiques socialistes, il refuse catégoriquement les délégations de compétences et insiste sur l'autonomie nationale. Evidemment, son arrivée au pouvoir change la donne : le discours, plus marqué par l'adaptation au réel, et l'engagement européen très fort de F. Mitterrand marquent l'éloignement d'une Europe socialiste à la française. Pourtant, le PS ne réalise pas de véritable *aggiornamento*, laissant planer un certain flottement dans son argumentation sur ses conceptions concrètes de la CEE.

Au cours de notre étude, nous avons examiné le devenir de ces doctrines lorsque le PS et le SPD sont en charge des affaires et l'influence de ces partis sur le cours de l'intégration européenne. La question pouvait être formulée ainsi : ces deux partis de gauche, défendant en théorie une construction européenne respectueuse d'un équilibre entre la liberté du marché et un certain degré d'interventionnisme pour assurer la cohésion, ont-ils réussi à imprimer leur marque sur le projet européen ?

Lorsque l'on tente de répondre à cette question, la première constatation concerne la grande distance qui sépare l'ordre de l'action, c'est-à-dire les décisions prises par les dirigeants PS ou SPD lorsqu'ils accèdent aux responsabilités gouvernementales, et l'ordre du débat démocratique et doctrinal mené à l'intérieur du parti. Selon l'expression de Max Weber, l'éthique de la responsabilité, caractérisée par l'obligation de prendre des décisions et l'exigence de la continuité d'une politique, s'oppose à l'éthique de la conviction<sup>16</sup>. Or, bien

---

<sup>15</sup> Programme de gouvernement du parti socialiste, Changer la vie, éd. Flammarion, Paris, 1972 ; p.14

<sup>16</sup> Max Weber définit comme moteur de l'action politique, l'éthique de la conviction et l'éthique de la responsabilité. L'homme politique doit arbitrer entre la part qu'il doit laisser à chacune de ces éthiques. Raymond Aron définit ces deux éthiques par ces mots : « *L'antinomie fondamentale de l'action, selon Max Weber, est celle de la morale de la responsabilité et de la morale de la conviction. [...] L'éthique de la responsabilité [...] ordonne de se situer dans une situation, d'envisager les conséquences des décisions possibles [...] [elle] interprète l'action en termes de moyens-fins. [...] Le problème du choix des valeurs introduit à l'éthique de la conviction. La morale de la conviction incite chacun de nous à agir selon ses sentiments sans référence, explicite ou implicite, aux conséquences.* » in : Aron (Raymond), *Les étapes de la pensée sociologique*, op.cit. ; p.525-527

qu'ils soient socialistes ou sociaux-démocrates, les dirigeants en charge de la diplomatie de leur pays défendent des intérêts nationaux et héritent d'une politique européenne nationale à respecter : face à l'ensemble de facteurs qui déterminent leurs décisions – intérêts économiques, géopolitiques, fidélité à un héritage historique ou projection de leur pays dans l'avenir –, les aspects doctrinaux tels que la fidélité au socialisme démocratique, qui ont légitimé en partie leur accession au pouvoir, pèsent désormais peu. Dans le cas du PS, la doctrine européenne du parti s'est révélée peu utile lorsque le président F. Mitterrand a tranché en 1983 en faveur de la dynamique européenne. Le cas du SPD est plus nuancé, car théorie et pratique s'ajustent mieux ; le parti social-démocrate allemand a fait un effort décisif<sup>17</sup> pour les rapprocher et sa refondation doctrinale, lors du congrès de Bad Godesberg en 1959, lui a fait accepter tous les éléments fondamentaux d'ordre géopolitique, économique et idéologique spécifiques à l'Allemagne de l'Ouest, tels l'ancrage à l'Ouest ou le choix du capitalisme rhénan et du libéralisme politique.

L'engagement européen du PS et du SPD se révèle continu : les deux partis font avancer l'achèvement du marché commun et la relance de l'unification par le marché, en agissant conjointement avec la Commission, notamment lorsqu'elle est dirigée par J. Delors. F. Mitterrand, malgré une gauche du parti hostile, fait le choix du chemin européen. Confronté à de graves désordres monétaires, le SPD d'H. Schmidt montre un engagement très cohérent, progressif, en faveur de l'union monétaire, allant par là-même à l'encontre des directives de la Bundesbank. Les dirigeants du SPD jouent ainsi un rôle moteur pour faire avancer ce dossier de la recherche d'une stabilité monétaire, notamment par la création du SME ; ils engagent leur pays à être solidaire de ses partenaires européens, mais en contrepartie de la solidarité de la Bundesbank avec les autres monnaies, la convergence des politiques monétaires, budgétaires et fiscales est demandée. Le PS de F. Mitterrand, passée la séquence de politique intérieure du début de septennat, réorientera sa politique pour rester dans le SME et s'engagera fortement pour construire la future UEM. L'intégration plus poussée des institutions, pendant de l'intégration économique, traverse tous les programmes du PS et du SPD ; ce dernier se montre au début de la période, très ambitieux et propose un vrai schéma fédéraliste ; le PS reste beaucoup plus réservé. Mais les dirigeants des deux partis s'engagent,

---

<sup>17</sup> Cet effort de rapprochement entre théorie et pratique a animé le SPD pendant toute son histoire de l'après-guerre et le congrès de Bad Godesberg est venu couronner des efforts qui avaient été entrepris dès 1948-49 par les grands maires comme Ernst Reuter ou Wilhelm Kaisen, contre la doctrine figée de Kurt Schumacher. Cf à ce sujet : Klink (Dieter), *Vom Antikapitalismus zur sozialistischen Marktwirtschaft. Die Entwicklung der ordnungspolitischen Konzeption der SPD von Erfurt (1891) bis Bad Godesberg (1959)*, op.cit.

lorsqu'ils sont au pouvoir, pour faire avancer le dossier de l'élection du Parlement européen au suffrage direct et d'une augmentation des pouvoirs du Parlement européen.

Cependant, ces sujets grâce auxquels le projet européen avance, concernent tous l'intégration par le marché ; les dirigeants PS et SPD n'ont pas réussi à faire avancer les dossiers des politiques communes<sup>18</sup> et de l'Europe sociale. F. Mitterrand voyait quatre piliers de la politique européenne du PS : l'unité du marché, la préférence communautaire, le développement des politiques communes et la solidarité ; or seul le premier fut pleinement réalisé.

Nous avons longuement développé la difficulté pour ces partis politiques, d'avoir prise sur une intégration européenne dont les leviers demeurent économiques et juridiques. Par ailleurs, la construction européenne impose un découplage entre le dynamisme économique du marché, qui s'épanouit à un niveau européen, et les politiques économiques et sociales, qui relèvent du niveau national : il n'existe pas de réels instruments pour combattre le chômage et les inégalités à l'échelon européen – sauf par exemple les tentatives de coordination des politiques nationales et l'action de la CJCE pour établir des normes d'égalité entre les travailleurs<sup>19</sup> – et, plus grave encore, il s'installe une concurrence entre les systèmes sociaux nationaux.

Mais au-delà, la vraie difficulté, pour parvenir à créer des contrepoids au seul marché, réside dans la recherche d'un modèle commun : les doctrines et les traditions nationales restent tellement éloignées qu'une réelle action commune se révèle très compliquée. Deux exemples peuvent illustrer ces difficultés entre la France et l'Allemagne : le dialogue social qui renvoie à des traditions extrêmement différentes<sup>20</sup> et la politique commerciale qui laisse aussi apparaître des différences de vues. Sur un plan institutionnel relatif à l'avenir de la CEE, là aussi, les divergences semblent tenaces. La question de la forme politique illustre bien ces différences entre le PS et le SPD : alors que le premier refuse les délégations de souveraineté, le second est prêt à accepter un saut fédéraliste. Ainsi, chaque parti possède ses propres modèles et il semble très difficile de réussir à les faire converger pour nourrir une intégration positive<sup>21</sup>, volontaire, et qui construise de vraies politiques communes.

---

<sup>18</sup> Des trois politiques prévues dans le traité de Rome, la seule couronnée de succès dans les années 1960 et 1970 fut la PAC ; la politique commerciale fut grignotée par le cadre très libéral du GATT mais aussi les divergences internes européennes ; la politique des transports demeura lettre morte.

<sup>19</sup> A la fin de notre période, la Commission européenne, sous l'impulsion de Jacques Delors, tentera de pérenniser un dialogue social européen.

<sup>20</sup> Cf. Partie IV, chapitre 8, point B « Assurer la justice sociale et la solidarité dans le cadre de la CEE » ; p.440-450 du présent travail.

<sup>21</sup> Par opposition à l'intégration négative, qui se contente de supprimer les obstacles au libre marché.

Pour pallier ce manque, il aurait fallu que de véritables échanges aient lieu entre experts du PS et du SPD, entre hauts fonctionnaires allemands et français, pour effectuer un lent et difficile travail de rapprochement et de définition des valeurs d'une démocratie sociale européenne<sup>22</sup>. Or, même lors des élections européennes organisées pendant notre période, les partis du socialisme démocratique ne présentent pas le même projet ni la même plateforme d'idées pour concourir à l'élection. La fin de notre période est marquée par une augmentation significative du rôle du parlement européen, et la création de partis européens ; ces derniers porteront alors tous les espoirs des militants du PS et du SPD pour parvenir à faire avancer des positions communes<sup>23</sup>. Mais la coordination du travail entre députés des parlements nationaux, porteurs d'une très grande légitimité, et parlementaires européens, dont la légitimité est naissante, se fait difficilement<sup>24</sup>.

Si nous avons montré que l'action du PS et du SPD n'a pu transformer le cours de la CEE, l'autre versant du questionnement peut être formulé ainsi : dans quelle mesure l'appartenance à la CEE a-t-elle bouleversé les identités des partis socialiste français et social-démocrate allemand ?

Si l'on définit l'identité social-démocrate et socialiste sous un angle opérationnel plutôt qu'historique, le but d'une politique conduite par les partis du socialisme démocratique en Europe de l'Ouest vise à obtenir, par des procédés démocratiques, des gains pour l'ensemble des salariés. Grâce à l'exercice du pouvoir, ils tentent de réformer l'Etat redistributeur et à rendre le capitalisme moins violent à l'égard des travailleurs, notamment en les associant au pouvoir. Malgré le différentiel entre les sociaux-démocrates et les socialistes quant au degré d'acceptation du marché libre, les deux partis doivent, pour garantir ensuite la cohésion sociale, remplir les mêmes objectifs économiques : bien gérer la monnaie pour combattre l'inflation, maintenir l'équilibre avec l'extérieur, avoir un haut niveau d'activité, préserver l'appareil productif et l'améliorer grâce aux investissements. Au niveau national, les partis,

---

<sup>22</sup> Nous n'avons pas étudié les relations entre le PS et le SPD et leurs échanges, car notre étude est un travail comparatiste. Mais Christelle Flandre a montré que la collaboration entre les deux partis pendant notre période, n'a pas dépassé l'aspect symbolique, nécessaire certes, mais insuffisant. Cf Flandre (Christelle), *Socialisme ou social-démocratie, Regards croisés français allemands, 1971-1981*, op.cit. Par ailleurs, la doctrine du PS pendant les années 1970, mais après le choc pétrolier montre à quel point elle est éloignée du SPD et à quel point elle n'a tiré aucune leçon du changement obligatoire de politique qu'effectue le SPD d'H. Schmidt.

<sup>23</sup> A partir de 1992, le PSE jouera un rôle central dans le processus d'eupéanisation, mais dès avril 1974 existait l'Union des partis socialistes de la Communauté européenne.

<sup>24</sup> Paul Magonette, qui a consacré de nombreuses études à l'analyse du régime politique européen, décrit la très grande difficulté de cette intégration des travaux parlementaires. Cf. notamment Magonette (Paul), « *L'intégration des parlements : entre convergence européenne et tropismes nationaux* » in : Lequesne (Christian), Surel (Yves), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, éd. Les Presses de Sciences Po, Paris, 2004 ; p.99-116



lorsqu'ils gouvernent, ont à leur disposition une palette de politiques – monétaire, budgétaire, sociale ou fiscale – pour agir.

Entre 1945 et 1975, les traditions nationales française et allemande sont imprégnées de cette capacité de l'Etat à réguler le capitalisme : les Allemands de l'Ouest connaissent un véritable âge d'or du capitalisme rhénan, où un compromis équilibré s'avère possible entre forces du travail et forces du capital, et les Français mettent en pratique un Etat régulateur qui pallie aux déficiences du marché, soutenant directement des entreprises ou menant des politiques keynésiennes très volontaristes. Même si les partis de la gauche démocratique ne sont pas forcément au pouvoir pendant cette période, il règne un consensus autour de ces traditions nationales qui irradient au-delà du cercle des partis du socialisme démocratique. Un coût de l'énergie peu cher, un système monétaire international fiable, qui permet des échanges stables, et une place assez favorable de la CEE au sein de la division internationale du travail permettent le maintien de cet équilibre entre Etat et marché.

Or, les années 1970 vont être synonymes, pour les Etats européens, d'immenses chocs externes qui bouleversent la donne. Trois tempêtes concomitantes traversent le début de notre période : le premier choc pétrolier, les désordres monétaires entraînés par la destruction du système monétaire international et la troisième révolution industrielle qui obligent les sociétés européennes à repenser les structures de leur économie. Pour les Etats européens qui veulent maintenir non seulement une régulation mais aussi un rapport favorable aux salariés, la situation devient extrêmement complexe : ils doivent protéger la valeur de leur monnaie, et pour cela, il est primordial de bâtir une puissance économique suffisamment solide. Face à ces chocs pétroliers ou monétaires, le socialisme démocratique n'a pas de réponse : à partir de 1979, les détenteurs de capitaux deviennent maîtres du jeu international, les taux d'intérêts augmentent de façon spectaculaire et les Etats-Unis adoptent un monétarisme extrême ; devant de tels bouleversements, les socialistes français et les sociaux-démocrates allemands qui veulent réguler sont impuissants.

Les années 1973-1974 marquent ainsi la fin d'un compromis entre forces du travail et du capital qui était favorable aux salariés ; le compromis social s'effectue sur d'autres fondements, les salaires baissent et les économies européennes doivent se positionner face à la reconversion de secteurs jugés dépassés – par des coûts énergétiques trop hauts ou la concurrence inédite de nouveaux pays industriels. Le SPD est aux affaires pendant cette période et Helmut Schmidt accepte et anticipe ce changement de monde dans lequel les

travailleurs devront s'adapter<sup>25</sup> ; le chancelier social-démocrate constate le très grand effort de transformation demandé aux entreprises et tente de préparer la société à ce choc économique – la fermeture d'industries et l'obligation d'investir dans de nouveaux secteurs par exemple – et à la remise en question des compromis sociaux favorables aux salariés acquis jusque-là. Il existe donc une vraie rupture dans ce tournant politique provoqué par les conditions économiques et la social-démocratie offensive, soucieuse de gagner de nouveaux droits, laisse place à une social-démocratie défensive, mue essentiellement par l'éthique de la responsabilité des dirigeants qui font passer l'éthique de la conviction et les intérêts de la classe ouvrière au second rang. Le logiciel de la social-démocratie, dans lequel la prospérité et la stabilité économique rendent possible un compromis social entre les mondes du capital et du travail favorable aux salariés, pouvait s'épanouir au cours de la période de stabilité d'avant 1973 ; dès lors que les temps sont agités<sup>26</sup>, la social-démocratie revoit ses priorités et révisé à la baisse ses objectifs de redistribution et de justice sociale<sup>27</sup>.

Le PS français vit cette période d'instabilité avec une certaine dissymétrie car il n'est pas au pouvoir au cours de la décennie 1970 et ne doit pas endosser les responsabilités lorsque la crise internationale survient. Son discours théorique des années 1970 accuse le capitalisme et propose de garder, au cœur de sa doctrine, des outils keynésiens afin de relancer l'économie. A son arrivée au pouvoir, il choisit effectivement, pendant deux ans, de mener une politique économique fondée sur la demande qui conduit la France dans de grands troubles monétaires ; le gouvernement socialiste, garant de l'Etat, change ensuite de politique, renonce en 1983 au keynésianisme et adopte dans les faits une vision libérale de l'économie fondée sur une politique de l'offre. Cela marque une grande rupture identitaire au PS, même si, contrairement au SPD, il ne reconnaît pas clairement cet abandon d'un pan de sa doctrine.

---

<sup>25</sup> Le SPD explique à ses militants la disparition de leur ancien monde industriel ; par ailleurs, le parti s'ouvre à de nouveaux adhérents. La mutation du *Klassenpartei* en *Volkspartei* se termine. Cf. Walter (Franz), *Vorwärts oder Abwärts ? Zur Transformation der Sozialdemokratie*, op.cit. et Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD : Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, op.cit.

<sup>26</sup> Lorsque les sociaux-démocrates sont en charge d'un pays, d'une nation, la pensée doctrinale qui a nourri leur conquête du pouvoir s'efface ; d'autant plus lorsque cette dernière n'arrive plus à saisir la réalité. Elie Halévy cite Karl Kautsky qui disait en 1914 : « *l'Internationale n'est pas faite pour la guerre, mais pour le temps de paix* ». Paraphraser K. Kautsky, lorsqu'il réagissait ainsi face au bellicisme avant-coureur de la guerre de 1914 que la social-démocratie n'arrivait pas à enrayer, on pourrait avancer que « *La social-démocratie est pour les temps de paix* », et constater qu'elle n'est pas prête à affronter les ruptures révolutionnaires ; or la création d'un marché mondial des biens et des capitaux constitue bien une rupture révolutionnaire. Cf Halévy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, op.cit. ; p.274

<sup>27</sup> Fritz Scharpf a bien décrit le changement de rapport de forces entre capital et travail et les conséquences douloureuses qui s'ensuivent sur l'identité du SPD. « *Les sociaux-démocrates allemands doivent trouver une nouvelle identité au-delà de leur rôle traditionnel* » in : Recension du livre de Fritz Scharpf, *Sozialdemokratische Krisenpolitik in Europa*, éd. Campus, Frankfurt/Main, 1987 ; in : « *Traum ausgeträumt* », Der Spiegel n°38/1987, p.59

Dans ce contexte, la CEE aurait pu constituer une réponse à ces défis ; elle aurait pu être l'échelon qui préserve la régulation et promet un équilibre entre des Etats régulateurs et les forces du marché. Or, au-delà des caractéristiques structurelles de la CEE, dominée par une intégration juridico-économique qui laisse peu de prise aux décideurs politiques, l'idée de marché en est devenue l'élément central et dominant, faisant progressivement disparaître les velléités de régulation. Une conjonction hétéroclite de plusieurs groupes a permis cette victoire de l'idée de marché ; celle des grands patrons européens et des banques, associés aux néo-libéraux au sens friedmanien du terme<sup>28</sup> – l'exemple le plus parlant est certainement celui de la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher – mais aussi aux forces europhiles, comme par exemple les hauts fonctionnaires bruxellois ou nationaux qui voulaient voir l'intégration européenne avancer. Les socialistes et les sociaux-démocrates s'insèrent dans ce dernier groupe des europhiles pour soutenir coûte que coûte l'avancement du projet communautaire. Nicolas Jabko qualifie le tour que prend l'unification européenne, dans les années 1980 et 1990, de « *révolution tranquille* »<sup>29</sup>. La fin de notre période, notamment entre 1983 et 1986, constitue des années charnières au cours desquelles, pour réaliser les parties du programme du marché commun qui n'avaient pas pu être lancées – les deux dernières libertés de circulation prévues par le traité de Rome : celles des services et des capitaux –, il fallut approfondir la libéralisation des marchés pour préparer la future liberté totale des capitaux sur le marché européen. Cet ensemble de décisions fut pris à un moment où l'idéologie monétariste et de domination absolue des marchés – la pensée de Hayek poussée à l'extrême – prenait l'ascendant sur le schéma visant à l'équilibre entre capital et travail qui avait fondé l'arrière-plan intellectuel des années 1945-1979. En outre, l'ouverture quasi totale du monde au capitalisme, qui interviendra en 1989, semblait justifier a posteriori ces choix idéologiques de

---

<sup>28</sup> Milton Friedman, économiste contemporain, s'inspire des néo-classiques et de Friedrich Hayek. F. Hayek et les néo-classiques ont donné au marché le rôle central en économie ; ils voient dans le marché un système décentralisé d'informations exceptionnel fondé sur les prix. L'économiste Jean-Pierre Dupuy, dans sa contribution au *Dictionnaire des grandes œuvres économiques* (éd. Dalloz, Paris 2002), résume la thèse d'Hayek : « *Nous apprenons avec le marché à faire le bien en ne nous souciant que de notre intérêt propre. [...] L'ordre étendu du marché transforme les ennemis en amis* ». M. Friedman va plus loin, il incarne le néo-libéralisme monétariste. Convaincu que le marché est autorégulateur, il juge toute intervention publique nocive et considère la monnaie comme un bien dont la valeur se fixe sur le marché ; il est donc partisan des taux de changes flottants.

<sup>29</sup> Nicolas Jabko cherche à résoudre l'énigme de la stratégie politique et des acteurs qui ont permis cet approfondissement libéral de la CEE ; l'auteur montre que le concept de « marché » saisi comme contrainte, norme, espace, totem est la clef d'explication de la réussite de cette stratégie qu'il qualifie d'improbable. Cette « révolution tranquille » résulte de la prise du pouvoir d'une alliance improbable entre les grands patrons européens, les partis politiques de droite voulant imposer le néolibéralisme, les hauts fonctionnaires europhiles et les forces du socialisme démocratique qui ne voulaient pas s'opposer à la construction européenne. Jabko (Nicolas), *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, op.cit.

suprématie de la pensée néo-libérale au sens friedmannien<sup>30</sup> qu'avait accompagné l'arrivée au pouvoir de M. Thatcher en Grande-Bretagne et R. Reagan aux Etats-Unis.

Cette « *révolution tranquille* » de l'approfondissement du marché, qui signifie la délégitimation des Etats nationaux dans leur rôle d'arbitre et de contrôleur du compromis fondamental des sociétés capitalistes entre forces du capital et forces du travail, s'est accompagnée d'une intégration institutionnelle européenne ; or celle-ci est très défavorable au courant du socialisme démocratique car l'équilibre entre forces de régulation et forces libres du marché est rompu au niveau européen. En lieu et place d'un gouvernement économique ou politique – là se joue toute la question d'une fédération politique européenne – qui serait en mesure de réguler le marché et de faire de l'Europe autre chose qu'une masse ballotée par l'action des autres puissances engagées avec elle dans la compétition du grand marché mondial, cette Europe, bien que puissance commerciale majeure et ayant potentiellement la capacité d'affirmer une autorité normative apportant au monde l'originalité de son histoire et de sa culture, reste une non-personne dont l'absence de force est cachée derrière le terme de « gouvernance ». Etudiant cette notion, Jean-Paul Fitoussi montre que la zone euro, c'est-à-dire le terme final de la construction du marché des quatre libertés construit entre 1957 et 1986, est gouvernée par des règles, des procédures et non par des choix politiques. Les acteurs politiques s'effacent devant les procédures<sup>31</sup>.

Au vu des évolutions de la CEE, des interrogations se font jour. L'intégration européenne de type néo-libéral friedmanienne a-t-elle été un mouvement autonome voulu par certains acteurs européens ou bien a-t-elle été créée par le mouvement général des idées incarné par l'arrivée au pouvoir de M. Thatcher et de R. Reagan combiné à la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle et renforcé par la mondialisation de l'économie ? Le courant de libéralisation sans contrôle qu'a connu l'Europe dès les années 1980 vient-il accélérer un mouvement de toute façon déjà à l'œuvre dans l'ensemble mondial ?

Une coïncidence temporelle lie indéniablement ces deux évolutions, mondiale et européenne. Le mouvement d'accélération de la libération des échanges mondiaux peut être symbolisé par l'emprise croissante des négociations globales menées dans le cadre des différents rounds du GATT ; ces discussions ont pesé de plus en plus sur les accords régionaux, dont le marché commun est un exemple. Si l'on considère l'agriculture, le démontage de la PAC dans les

---

<sup>30</sup> Voir la note ci-dessus, n°27. En 1979 et 1980, l'arrivée de M. Thatcher et R. Reagan permet aux néolibéraux de l'école de Friedman de mettre en pratique leur politique monétariste.

<sup>31</sup> Fitoussi (Jean-Paul), *La règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, éd. Seuil, Paris, 2002

années 1980 correspond à l'offensive des non-européens menée au sein du GATT, offensive visant à interdire à l'Europe d'aider ses agriculteurs et à les livrer ainsi aux aléas du marché mondial. Mais en même temps, au sein de la CEE à neuf et à douze, des forces de plus en plus puissantes, conduites par la Grande-Bretagne, les Pays-Bas ou l'Irlande ont joué un rôle pour que la CEE ait comme seule ambition d'être un grand marché. Nous avons montré que ce fut le seul projet agréé par tous parmi les propositions que J. Delors avait soumises en 1984 alors qu'il accédait à la présidence de la Commission.

Il semble donc que les deux mouvements de libéralisation, à l'extérieur au niveau mondial et à l'intérieur de la CEE, se soient stimulés l'un l'autre alors que, dans le même temps, les Etats étaient incapables d'avancées institutionnelles de type fédéral, en mesure de bâtir un cadre apte à équilibrer cette avancée du marché.

Indéniablement, les partis du socialisme démocratique ont perdu une part de leur identité face à l'offensive néo-libérale théorique portée par les grands chocs économiques. Pour ne pas être accusés de tourner le dos à la prospérité, PS et SPD cèdent sur la régulation et suivent la ligne libérale adoptée au sein de la CEE. Dans la perspective d'un arbitrage accru entre buts de politique sociale et buts de compétitivité et de croissance – arbitrage bien plus important pour des partis de gauche –, dans cette opposition entre la conduite de politiques économiques et sociales ambitieuses d'une part, et le respect d'un marché commun dont est tributaire la modernisation de l'appareil productif d'autre part, PS et SPD se soumettent aux règles du marché et délaissent la régulation sociale.

Face à cette doctrine du tout marché et au désengagement progressif de l'Etat – qui pour les néo-libéraux des années 1980 devrait finalement se réduire aux fonctions de l'Etat libéral du 19<sup>ème</sup> siècle, celles de police, justice, armée, diplomatie –, le PS et le SPD tentent d'agir. H. Schmidt s'engage farouchement pour un SME qui permettrait de surmonter les désordres monétaires, F. Mitterrand poursuit ce chemin tracé en soutenant la marche vers l'union monétaire ; les dirigeants PS et SPD croient sincèrement aux bienfaits de l'augmentation des pouvoirs du parlement européen pour peser sur une intégration par le marché.

Mais au cours de notre période, PS et SPD sont démunis face au nouveau tour que prend l'intégration européenne et ils n'arrivent pas à combler le vide théorique<sup>32</sup> qui les habite sur cette question : refusant d'entraver la construction européenne et privés des moyens pour imposer leurs idées, ils renoncent à leur ancienne identité socialiste et sociale-démocrate,

---

<sup>32</sup>Fritz Scharpf écrit « jusqu'à présent, face à l'inévitable adaptation des économies nationales aux contraintes du marché des capitaux internationaux la social-démocratie n'a pas encore trouvé de réponse théorique » ; in : Recension du livre de Fritz Scharpf, *Sozialdemokratische Krisenpolitik in Europa*, éd. Campus, Frankfurt/Main, 1987 ; in : « Traum ausgeträumt », *Der Spiegel* n°38/1987, p.59

décident de gérer leurs politiques nationales dans l'urgence en n'ayant aucun autre choix que de les soumettre aux contraintes économiques internationales et n'arrivent pas à s'organiser au niveau européen. Pris dans l'urgence de l'action, ils ne bloquent pas la construction européenne mais ne trouvent pas la force d'imposer leurs idées. Dans les années 1980, n'ayant pas d'alternative politique à offrir, le PS et le SPD utilisent leur engagement européen pour faire oublier cette panne de créativité dans la recherche d'une redéfinition de leur identité<sup>33</sup>. Dans cette crise de valeurs, leur identité socialiste et sociale-démocrate est comme remplacée par une identité européenne – leur engagement pour la CEE est constant – sans cesse réaffirmée<sup>34</sup>.

De prime abord, le SPD pourrait donner l'impression que sa perte d'identité est moins grande, du fait par exemple de sa filiation avec l'ordo-libéralisme, qui limite l'intervention du politique dans le domaine de l'économie, ou de son acceptation de l'interdépendance des économies au niveau international. Mais après une analyse approfondie, nous avons acquis la conviction que le degré de perte d'identité du SPD est aussi important que celui du PS, car les sociaux-démocrates allemands doivent renoncer au ciment de leur doctrine qui repose sur un compromis social juste. Deux différences entre SPD et PS subsistent quand même. Premièrement, la relation entre la doctrine et les faits : les dirigeants sociaux-démocrates allemands expriment avec beaucoup de clarté et devant leurs électeurs qu'ils renoncent à un pan de leurs engagements historiques pour que la société allemande puisse répondre aux défis du futur<sup>35</sup> ; le PS ne fera jamais – pendant notre période – cet effort de clarté et d'honnêteté par rapport à ses électeurs. Deuxièmement, la formulation par le SPD d'une amorce de réponse au niveau européen : en effet, les sociaux-démocrates allemands déclarent leur parti prêt au saut fédéral, contrairement au PS qui ne prend aucune position claire sur ce sujet<sup>36</sup>.

---

<sup>33</sup> Le livre manifeste de Peter Glotz cherche une voie pour refonder la social-démocratie. Le principe est que l'avenir de la gauche et celui de l'Europe sont désormais indissociables. C'est le seul chemin pour échapper à l'éclatement des sociétés que crée le néo-libéralisme. Glotz (Peter), *Manifeste pour une nouvelle gauche européenne*, éd. de L'Aube, La Tour d'Aigues, 1987

<sup>34</sup> Le chercheur Andreas Aust analyse comment, dans les années 1990 et surtout après la création du PSE, les socialistes et sociaux-démocrates ont vécu un processus d'eupéanisation en acceptant une programmation européenne et une institutionnalisation au niveau européen. Aust (Andreas), « *Von Skeptikern zu Musterschülern : Die Europäisierung der Sozialdemokratie* », in: *Österreichische Zeitschrift für Politikwissenschaft*, n°32, mars 2003; [www.oezp.at](http://www.oezp.at)

<sup>35</sup> Dans l'étude « *Der Politiker als Ökonom* », Helmut Schmidt propose en janvier 1974 une analyse très rigoureuse des contraintes qui pèsent sur l'économie du pays; ce texte est destiné à la direction du parti mais H. Schmidt s'adresse aussi à l'ensemble du parti de manière très directe pour présenter la situation. Schmidt (Helmut), « *Der Politiker als Ökonom*, » in : Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, op.cit; p.128-144

<sup>36</sup> L'inconstance de la position française sur cette question est un trait qui traverse toute l'histoire de la CEE. En septembre 1994, alors que Wolfgang Schäuble et Karl Lamers proposaient une évolution vers un fédéralisme européen, la réaction du gouvernement français est inexistante. Jean-Louis Bourlanges, alors député européen, réagit ainsi : « *Face à une initiative aussi carrée [celle de Schäuble-Lamers], on aurait aimé une réaction*

Un dernier aspect, directement lié à l'intégration européenne, estompe l'identité socialiste ou sociale-démocrate des deux partis : lorsque le PS et le SPD gouvernent, lorsqu'ils endossent les responsabilités et évoluent sur la scène européenne, ils défendent avant tout des intérêts nationaux, ils suivent des traditions économiques nationales. Partant, confrontés aux problématiques et aux négociations européennes, leur identité, qui procède de leurs racines socialistes, s'étiole et ils représentent avant tout un pays.

Ainsi, les partis socialistes du continent allemand et français qui avaient apporté une pierre décisive à leur édifice national d'une démocratie sociale, sont forcés, du fait de leur engagement européen, d'accepter une remise en cause de leurs valeurs cardinales. Le politologue Fritz Scharpf rappelle la prédiction prémonitoire de F. Hayek selon laquelle « *l'intégration européenne serait bénéfique à l'économie libérale de marché car elle réduirait la capacité institutionnelle de l'Etat à gouverner l'économie capitaliste et à le charger du fardeau de l'Etat-providence* »<sup>37</sup>.

Pour les socialistes français et les sociaux-démocrates allemands, avoir accepté de remettre en question le projet de démocratie sociale pour rester fidèles à leur engagement européen représentera un cas de conscience qui les conduira à chercher à redéfinir les critères d'un socialisme démocratique ou d'une démocratie sociale, désireux de concilier les exigences européennes et celles de la cohésion sociale. Car parallèlement à cette perte d'identité des partis du socialisme démocratique, l'idée de marché, poussée à l'extrême au cours de l'intégration européenne sans réalisation de politiques communes d'accompagnement visant à

---

*française qui ne le soit pas moins. Celle-ci est cependant jusqu'à présent trop prudente et trop réservée pour n'être pas décevante. Alain Juppé, [ministre des Affaires étrangères du gouvernement Balladur], s'est en effet contenté de ne pas entrer dans le débat en rappelant toutefois que « le fédéralisme n'était pas la philosophie de la France ». En vérité, plutôt que de se voir notifié encore une fois que ce « n'est pas la philosophie de la France », on serait heureux de découvrir enfin ce qu'elle est et ce que nous mettons réellement sous le concept d'« approfondissement institutionnel », cette Arlésienne de la diplomatie communautaire française. Dès lors qu'elle n'est assortie d'aucune proposition alternative, la dénonciation du fédéralisme fait en effet figure de cache-misère intellectuel et politique. » in : Bourlanges (Jean-Louis), « Et si on disait oui aux Allemands ? », Le Monde, 29 septembre 1994*

<sup>37</sup> Fritz Scharpf explique ainsi la position de F. Hayek : « *Friedrich A. Hayek [...] writing in 1939, in the heyday of post Depression (i.e. Keynesian) economics and politics and before the beginning of the war that would leave Europe in shambles, he anticipated post-war European integration. And he was sure that integration would be good for market liberalism – not because of any hopes for its renewed ideological hegemony but because it would reduce the institutional capacity of the state to govern the capitalist economy and to burden it with a large welfare state. Hayek's insights were never lost on his neo-liberal followers who supported European integration not so much on economic than on normative political grounds. But it seems that they were neither understood by the Christian and Socialist “founding fathers of European integration” – the Schumans, De Gasperi, Adenauers and Spaaks – nor by subsequent generations of “good Europeans” in politics, trade unions and academe whose ideological preferences or manifest interests were quite opposed to unfettered market liberalism.* » En exergue de son texte, F. Scharpf donne une citation originale de Hayek : « *The conclusion that, in a federation, certain economic powers, which are now generally wielded by the national state, could be exercised neither by the federation nor by the individual states, implies that there would have to be less government all round if federation is to be practical* » in: Scharpf (Fritz), « *The Asymmetry of European Integration or Why the EU cannot be a « Social Market Economy* », art.cit.; p.5

l'équilibre, annihilant le projet politique visant à maîtriser l'économie libérée, induit une perte d'identité du projet européen lui-même qui devait pourtant servir l'humanisme européen et non pas les marchés financiers en priorité<sup>38</sup>.

Le PS et le SPD ont donc devant eux un double défi qui semble encore très actuel : refonder leur identité (et non la perdre) dans une construction européenne à laquelle ils auraient donné un sens. Cette tâche s'avère immense car elle implique de s'opposer à ceux qui prétendent construire l'Europe mais renient sa civilisation en la transformant en vaste ensemble sans règles et sans tête, défini uniquement comme un vaste marché. Elle signifie aussi de définir le socialisme démocratique – en le débarrassant de ses héritages hostiles au libéralisme politique qui lui ont tant nui –, et d'établir les critères sociaux d'une société équilibrée ouverte à la diversité européenne. Dans un essai paru en 2010, Tony Judt donne des pistes pour reconstruire l'identité socialiste démocratique : partir du compromis qu'est la social-démocratie en acceptant le capitalisme et le cadre parlementaire, dépasser le stade historique de l'Etat-nation et s'ouvrir, comme l'intégration européenne le permet, aux autres pays pour bâtir ensemble des critères de justice qui fondent la cohésion d'une société, rechercher l'égalité<sup>39</sup>. Le concept d'égalité a été défini comme « *l'étoile polaire de la gauche* » par Norberto Bobbio, penseur contemporain dont les recherches sur l'articulation entre liberté, démocratie et justice sont essentielles. Or, le concept de liberté et celui d'égalité ne sont pas symétriques : la liberté est un bien individuel, l'égalité un bien social<sup>40</sup>. Mais c'est ce bien social, cette exigence de justice qui fondent la cohésion d'une société et que recherchent les partisans du socialisme démocratique.

Ces réflexions, qui ont encore cours en 2014, se posaient déjà dans les mêmes termes à la fin de notre période. Membre du SPD, Peter Glotz, rédigeait en 1985 un *Manifeste pour une*

---

<sup>38</sup> La thèse de Robert Salais met radicalement en question le mode de construction de l'Europe à partir du marché. Pour lui, en bâtissant uniquement un marché et, surtout, en instituant le marché libre des capitaux, sans aucun contrôle politique, on délégitime les Etats et on détruit le projet européen. Selon lui, l'enchaînement des étapes aurait dû suivre une chronologie inverse : « *Il aurait fallu commencer par l'Europe politique, puis économique, puis monétaire et finir le cas échéant par le marché.* » in : Salais (Robert), *Le viol de l'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée*, op.cit.. Cette thèse est brutale mais Maurice Allais, prix Nobel d'économie et fédéraliste européen au début de la construction européenne ne posait-il pas, dès les années 1950, des questions similaires ?

<sup>39</sup> Judt (Tony), *Contre le vide moral. Restaurons la social-démocratie*, éd. Héloïse d'Ormesson, Paris, 2013 ; p.196 et 199. Un peu plus loin, Tony Judt expose : « *Les sociaux-démocrates doivent à nouveau apprendre à penser au-delà des frontières : il y a quelque chose de profondément incohérent dans une politique de gauche enracinée dans les aspirations à l'égalité et à la justice sociale, mais sourde aux défis éthiques et idéaux humanitaires plus larges.* » in : Ibid ; p.201

<sup>40</sup> Bobbio (Norberto), *Libéralisme et démocratie*, éd. Cerf, Paris 1996 ; du même auteur, *Destra e sinistra. Ragioni e significati di una distinzione politica*, éd. Donzelli, Rome, 1994



*nouvelle gauche européenne*<sup>41</sup> : l'auteur, acceptant le diagnostic de la fin de l'ancienne social-démocratie traditionnelle, lui propose comme voie de renouvellement l'engagement européen qui lui permettrait d'affronter sa crise interne et lui offrirait une possibilité de sortie de crise par le haut. Voulant préparer la social-démocratie au 21<sup>ème</sup> siècle, P. Glotz pense que c'est en relevant les défis de la construction de l'Europe, de l'écologie et de l'humanisation du travail que la social-démocratie, en alliance avec des forces humanistes du centre ou de la droite progressiste, pourrait inventer une coalition de l'intelligence afin de préserver la spécificité de l'Europe<sup>42</sup>. Cette réinvention du socialisme ne serait possible, selon Peter Glotz, qu'en dépassant le capitalisme pour permettre la construction d'une démocratie sociale, en approfondissant l'alliance entre la démocratie et le socialisme, en tirant la leçon de tous les échecs de certaines formes de socialisme qui avaient refusé la démocratie et en dépassant les lois du libéralisme doctrinaire qui assimile les lois du marché à des lois naturelles. Cette redéfinition du socialisme démocratique proposait la voie de la construction européenne pour parvenir à dépasser la société de marché et trouver les critères d'une démocratie sociale du 21<sup>ème</sup> siècle par la confrontation des expériences nationales se réclamant du socialisme démocratique.

Les partis du socialisme démocratique ont eu l'immense mérite de s'engager sans restriction dans la construction européenne en restant fidèles aux exigences de l'humanisme européen qui est une de leurs sources et dont la construction patiente de la paix est le premier objet. Lorsqu'ils ont exercé le pouvoir, ils ont obéi aux exigences de l'esprit de responsabilité et cet engagement les a conduits à remettre en question de nombreuses convictions. Nous avons étudié deux décennies pendant lesquelles les acteurs du socialisme démocratique ont accepté une direction qui les mènera, à l'issue de cette période, à une crise d'identité. Pour retrouver leurs convictions et une éthique, ils seront obligés de redéfinir les critères d'une démocratie sociale dans laquelle seront respectées, conjointement, les exigences de la démocratie, du libéralisme politique, de l'esprit de justice et de l'ouverture européenne. Cette définition sera

---

<sup>41</sup> Glotz (Peter), *Manifeste pour une nouvelle gauche européenne*, op.cit. ; dans sa préface, Michel Rocard cite l'auteur : « *L'Europe et la gauche n'existeront désormais que l'une par l'autre.* »

<sup>42</sup> Peter Glotz a résumé ses idées dans deux articles publiés par l'hebdomadaire *Die Zeit* en 1985. Il écrit notamment : « *La question est : une gauche européenne va-t-elle naître, qui se sent capable de piloter à des fins sociales le processus de l'innovation ? [...] La gauche doit bâtir une coalition qui rendra solidaires le plus grand nombre possible de puissants – et ce, contre leurs intérêts – envers les faibles.* » in : Glotz (Peter), « *Ein Kontinent, hilflos und schweigsam. Europa heute : eine ausgelaugte Landmasse ohne soziale Vision und historische Mission* », in: *Die Zeit*, n° 38, 13 septembre 1985; Glotz (Peter), « *Ein Riese, der im Schlafe schrumpft* », in: *Die Zeit*, n°39, 20 septembre 1985

difficile, elle exigera un travail de rapprochement immense pour rassembler, dans un esprit public européen, les trames que les histoires nationales ont séparées.

Elle exigera aussi, comme les travaux des chercheurs Fritz Scharpf et Eloi Laurent l'ont montré en étudiant les suites de la période à laquelle nous nous sommes consacrée, une analyse critique de la notion de marché et la remise en question de la prétention de cette notion à fonder la société. Si les partis du socialisme démocratique, allemand et français, lancent ensemble ce travail de redéfinition d'un modèle social européen, s'ils sont aidés dans cette quête par un travail d'analyse critique mené par des chercheurs, ils seront fidèles à Jaurès et à Blum, à Bebel et à Brandt.



# Sources primaires

## Parti socialiste français

- **Office universitaire de recherche socialiste (OURS), Paris**
- **Centre d'archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès (CAS/FJJ), Paris**

### Archives Guy Mollet – Europe

#### Dossiers consultés:

- Le parti socialiste, 1969 - 1975
- AGM 17 - 18 : 1969- 1971
- AGM 19 : 1972- 1975
- Guy Mollet et l'Europe
- AGM 115 : Europe 1957 -75

### Archives du premier secrétariat APO\_64

#### Dossiers consultés:

- APO\_64\_Fonds\_PS\_1969-1971 (APO 1-7)

Documentation sur les congrès et réunions nationales, Organismes centraux et vie interne du Parti socialiste, 1969- 1971 Circulaires du secrétariat général, comité directeur, bureau, débat sur le parti, ses statuts, ses programmes, plan d'action socialiste, le dialogue avec le parti communiste.

### Archives du secrétariat international : RI-40

Secrétariat international (années 1970 « Affaires internationales » : Pontillon, adjoint Verdier, 1979 : Jospin)

Archives de la Commission aux affaires internationales : fiches techniques, préparations de congrès extraordinaire (Bagnole), compte-rendu de réunions, communiqués de presse du parti sur la CEE, texte de Robert Pontillon puis Lionel Jospin

#### Dossiers consultés:

- 40 RI-1972-73 : congrès de Bagnole, sommet des neufs, référendum sur l'entrée de la Grande-Bretagne
- 40 RI- 1973 : Congrès de Bagnole : documents préparatoires, débats, textes et rapports présentés au congrès
- 40 RI- 1973-1977 : fiches techniques, communiqués de presse, textes de Robert Pontillon, notes pour le secrétariat
- 40 RI- 1977-78 : avis et réflexions sur les possibilités d'élargissement de la communauté (Grèce, Portugal et Espagne), commentaires du plan Davignon
- 40 RI- élections européennes 1979 : préparation de la campagne électorale 1977-78, prises de position du PS, notes techniques.
- 40 RI- 1982-84 : élargissement, élections européennes
- 40 RI- documents économiques/CEE : budget de la CEE, système monétaire européen, fiscalité en Europe
- 40 RI- questions économiques et sociales 1975-1994 : Propositions pour sortir de la crise, espace social européen, Europe sociale

- 40 RI- élections européennes 1984 : préparation de la campagne électorale 1983-84, argumentaires, notes techniques
- 40 RI- projet d'Union européenne : réaction au rapport Tindemans

### **Fonds Union des partis socialistes de la Communauté européenne (UPSCE)**

- Fonds 50 RI UPSCE

Dossiers relatifs au fonctionnement de l'UPSCE et aux activités du PS au sein de l'UPSCE

**Fonds François Mitterrand (juin 1971-mai 1981) :** Compilation de discours, interventions et scripts de débats : en congrès ou conventions nationales du PS, à des colloques, à l'Assemblée nationale, à la radio et à la télévision. Textes préparatoires et textes définitifs d'entretiens pour la presse écrite.

**Discours publics de François Mitterrand (1981-1995) :** Compilation chronologique des interventions de François Mitterrand, Président de la République.

**Actions et déclarations du PS (1971-1985) :** Chronologie thématique des prises de position des dirigeants et élus du Parti socialiste : références par dates et mots-clés sur des déplacements en région, discours en congrès ou en réunions publiques, interventions à l'Assemblée nationale, entretiens avec la presse écrite et audiovisuelle. Sujets : vie politique française, élections, gouvernement de droite, union de la gauche et relations avec le PCF et le MRG, économie, emploi et questions de société, questions internationales, etc.

### **Fonds Robert Pontillon**

Secrétaire aux affaires internationales du PS de 1971 à 1980

#### Dossiers consultés:

- 8FP\_7\_06\_PS\_politique internationale 1971-74
- 8FP\_7\_07\_PS\_politique internationale 1978-82
- 8FP\_7\_09-25\_IS
- 8FP\_7\_125\_USA\_CEE
- 8FP\_7\_148 et 154\_RFA\_SPD
- 8FP\_7\_187\_277\_construction européenne
  - dont : 189-191 : élargissement de la CEE
  - 192 : construction européenne
  - 193-196 : le marché commun entre 1958 et 1979
  - 197-199 : les institutions européennes
  - 209-222 : les élections européennes de 1979
  - 223-256 : UPSCE
  - 257-270 : le PS et l'Europe

## **Parti social-démocrate allemand**

- **Fondation Friedrich Ebert, Archives de la social-démocratie (AdsD), Bonn**

### **Abteilung II – SPD-Parteivorstand / Internationale Abteilung**

Pour notre période, trois commissions : « Politique européenne », « Relations internationales », « Politique de sécurité »

Au sein de la commission « Politique européenne », groupe de travail dédié aux « questions de politique européenne »

Entre 1979 et 1981, mise en place d'une commission « Politique européenne » élargie qui comprend plusieurs groupes de travail : « Institutions de la Communauté », « Problèmes régionaux », « Economie, social, écologie, formation, consommateurs », « Politique extérieure, politique de paix, tiers-monde », « Discussion sur les valeurs, questions d'avenir »

Dossiers consultés :

- Dossier 10549 : Bund der sozialdemokratischen Parteien der Europäischen Gemeinschaft
- Dossier 10554: Kommission Europapolitik: Unterkommission „Wirtschaft, Soziales, Ökologie, Bildung, Verbraucher“, „Wertediskussion, Zukunftsfragen“, „Regionales“, „Friedenspolitik, Außenpolitik, Entwicklungspolitik“, „Institutionen“ – Koordination Europawahlkampf
- Dossier 10593: Programme, Flyer für die Europawahlen
- Dossier 10596: Sitzungen der Kommission für internationale Beziehungen beim SPD-Parteivorstand 1976-77
- Dossier 10599: Koordination Europawahlkampf / SPD- PV
- Dossier 11296 : Außenpolitische Bundeskonferenz der SPD vom 17. bis 19. Januar 1975 in Bonn
- Dossier 11298: Arbeitskonferenz/Fachkonferenz der SPD zur europäischen und internationalen Politik am 9. und 10.4 1976 in Bonn
- Dossier 11336 : Sitzungen der Kommission für internationale Beziehungen beim SPD-Parteivorstand 1970-1973
- Dossier 11340 : Korrespondenz, Dokumente, Protokolle der Sitzungen der Kommission « Internationale Beziehungen » 1980-1984
- Dossier 11617: Arbeitsgruppe Europapolitik der SPD und der PSF am 2 Dezember 1977
- Dossiers 11654 - 11658 Europakommission beim Parteivorstand der SPD: 1973-1975: Bericht der Europakommission der SPD-PV über Europa
- Dossier 11658: Europawahlkampf 1979
- Dossier 11660 : Tätigkeitsbericht des Ausschusses für Internationale Beziehungen beim SPD-Partei-Vorstand, Zeitraum 1973-1975

**SPD-Bundestagsfraktion im deutschen Bundestag**

**Arbeitskreis I – Außen- und Sicherheitspolitik, 7. Wahlperiode, 1972-1976**

Dossiers consultés:

- 2/BTFG001519: Unterrichtung durch die Bundesregierung, 24.04.75, Deutscher Bundestag, 7. Wahlperiode, Drucksache 7/3575. Bericht der Bundesregierung über die Integration in den Europäischen Gemeinschaften (Berichtszeitraum Oktober 1974 bis März 1975)
- 2/BTFG001520: Berichte der Bundesregierung über die Integration in den Europäischen Gemeinschaften, Berichtszeitraum April 1976 bis September 1976
- 2/BTFG001521 : Stellungnahme der Bundesregierung zum Tindemans-Bericht über die Europäische Union, 3.März 1976, Deutscher Bundestag, 7.Wahlperiode, Drucksache 7/4969
- 2/BTFG001525: Sozialdemokratische Wahlplattform des Bundes der sozialistischen Parteien der EG / Untergruppe „Wirtschaftsfragen“

**Arbeitskreis I – Außen- und Sicherheitspolitik, 8. Wahlperiode, 1977-1981**

Dossiers consultés:

- Dossier 21326: Arbeitskreis I, Rundschreiben A-M, 1977-1979

- Dossier 17101: Protokolle Arbeitskreis I, 1978-1979
- Dossier 5658: Berichte der Bundesregierung über die Integration in den Europäischen Gemeinschaften
- Dossier 18846: Helmut Schmidt, 1966-1974 : Interviews, Briefe, Reden vor der sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, vor den Referaten
- Dossier 18845: Helmut Schmidt, 1975-1978 : Interviews, Briefe, Reden vor der sozialdemokratischen Bundestagsfraktion, vor den Referaten
- Dossier 18898: Hans-Jochen Vogel, Vorsitzender der BT-Fraktion, 1984-86

### **SPD-Bundestagsfraktion im deutschen Bundestag**

#### **Arbeitskreis III Wirtschaftspolitik**

##### Dossiers consultés:

- 2/BTFG002260 : Protokolle der Sitzungen des Kreises – Dokumente
- 2/BTFG002262
- 2/BTFG002345: Bundesminister für Arbeit und Sozialordnung, Sozialpolitik in der 7. Legislaturperiode; Sozialpolitische Informationen, Gesamtausgabe, Dezember 1972 bis Mai 1975
- 2/BTFG002264: Bundestagswahlen 1976, Vorträge des Bundesminister Hans Apel
- 2/BTFG002271: Zwischenbilanz der Regierungsarbeit der sozialliberalen Koalition in der 7. Legislaturperiode / Lage der Weltwirtschaft und der bundesdeutschen Wirtschaft im Frühjahr 1976 und im Herbst 1976
- 2/BTFG002279 : Europäische Gemeinschaften, 1972-1973
- 2/BTFG002280 : Europäische Gemeinschaften
- 2/BTFG002294 : Arbeitsgruppe Wirtschaft, Wirtschaftspolitik der Parteien, 1973-76
- 2/BTFG002296 : Wirtschaftskrise
- 2/BTFG002297-98 : Wirtschaftsprogramm 1974
- 2/BTFG002302: Wirtschaftsfragen: Theorie, Investitionen
- 2/BTFG002321 : Wettbewerbsfragen, Berichte des Bundeskartellamtes
- 2/BTFG002345:Arbeitsgruppe Wirtschaft: Sozialpolitik

### **SPD-Bundestagsfraktion im deutschen Bundestag**

#### **Arbeitskreis IV Sozialpolitik**

##### Dossiers consultés:

- 2/BTFG002537 : Argumentation zu den wirtschafts-und finanzpolitischen Entscheidungen der Bundesregierung
- 2/BTFG002556 : Sozialpolitische Informationen, Reden des Bundesminister für Arbeit und Sozialordnung

### **SPD-Bundestagsfraktion im deutschen Bundestag**

#### **Fraktionsvorsitz, Büro Herbert Wehner**

##### Dossiers consultés:

- 2/BTFG000526: Verhandlungen SPD – FDP, 1972
- 2/BTFG000579: Wirtschaftsfragen

### **SPD-Bundestagsfraktion im deutschen Bundestag**

#### **Fraktionssitzungen, Fraktionsvorstandssitzungen**

Protokolle der Fraktionssitzungen: 2/BTFG000043, 2/BTFG000066, 2/BTFG000069, 2/BTFG000080, 2/BTFG000081, 2/BTFG000109, 2/BTFG000128, 2/BTFG000218, 2/BTFG000230

# Sources imprimées

## Parti socialiste

### Programmes et motions d'orientation du parti

- Programme Changer la Vie, adopté à Suresnes en janvier 1972
- Programme commun de gouvernement PCF – PS –MRG signé le 27 juin 1972
- Motion finale du congrès de Grenoble, 22-24 juin 1973
- Motion finale du congrès extraordinaire de Bagnolet sur les problèmes européens, 15-16 décembre 1973
- Motion finale du congrès de Pau, 31 janvier – 2 février 1975
- Motion finale du congrès de Nantes, 17-19 juin 1977
- Manifeste socialiste pour l'élection européenne (CD du 21 octobre 1978)
- Projet socialiste pour la France des années 1980, Convention nationale, 12-13 janvier 1980
- Les 110 propositions pour la France
- Motion finale du congrès de Valence, 23-25 octobre 1981
- Mémoire du gouvernement français, présenté au Conseil des ministres le 28 octobre 1981
- Motion finale du congrès de Bourg-en-Bresse, 28-30 octobre 1983
- Manifeste européen du PS, Convention nationale d'Alfortville, 24-25 mars 1984
- Déclaration sur l'UE, CD du 6 juillet 1985
- Motion finale du congrès de Toulouse, 11-13 octobre 1985

Consultation des transcriptions intégrales des débats de congrès, conventions nationales et des comités directeurs du parti socialiste sur la base de données du Centre d'archives socialistes de la Fondation Jean Jaurès :

<http://www.jean-jaures.org/Le-Centre-d-archives-socialistes/Base-de-donnees-des-debats>

### La presse du Parti

L'Unité (hebdomadaire – numéros consultés entre 1972-1985)

Le poing et la rose (mensuel – numéros consultés entre 1972-1985)

Le poing et la rose – spécial responsables (mensuel – numéros consultés entre 1975-1985)

Les Cahiers du CERES

- Repères – Les Cahiers du CERES, n°36, octobre 1976
- Frontières - Cahiers du CERES, n°15, mars-avril 1974
- Repères – Les cahiers du CERES, n°25, septembre 1975
- Frontières – les Cahiers du CERES, n°22, printemps 1975
- En jeu – Pour la République et le socialisme, n°5, septembre 1983

Archives du CERES, *Europe. Etats-Unis d'Europe, Europe des Etats-Unis ou indépendance ?*, éd. Bruno Leprince 2010



# Parti social-démocrate allemand

## Programmes et motions du parti

Tous les programmes et toutes les décisions officielles du SPD sont reproduits tous les deux ans dans les *Jahrbücher* du SPD.

SPD, Jahrbuch der Sozialdemokratischen Partei Deutschland, Neuer Vorwärts-Verlag Nau, Bonn-Bad Godesberg: 1970-1972, 1973-1975, 1975-1977, 1977-1979, 1979-1981, 1981-1983

Grundsatzprogramm der SPD, Außerordentlicher Parteitag Bad Godesberg, 13-15 novembre 1959

- Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages von Saarbrücken, 11-14 mai 1970
- Außerordentlicher Parteitag, Bonn, 18-20 novembre 1971
- Außerordentlicher Parteitag, Bad Godesberg, 17-18 décembre 1971
- Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages von Hannover, 10-14 avril 1973
- Ökonomisch-politischer Orientierungsrahmen für die Jahre 1975-1985, Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages von Mannheim, 11-15 novembre 1975
- Regierungsprogramm 1976-1980, Kundgebungen und Beschlüsse des außerordentlichen Parteitages von Dortmund, 18-19 juin 1976
- Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages in Hamburg, 15-19 novembre 1977
- Soziale Demokratie für Europa, Programm der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands für die erste europäische Direktwahl 1979, Europa-Parteitag der SPD in Köln, 10 décembre 1978
- Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages in Berlin, 3-7 décembre 1979
- Sicherheit für Deutschland, Wahlprogramm 1980, beschlossen von der Sozialdemokratischen Partei Deutschland auf dem Wahlparteitag in Essen, 9-10 juin 1980
- Kundgebungen und Beschlüsse des Parteitages in München, 19-23 avril 1982
- Kundgebungen und Beschlüsse des Wahlparteitages in Dortmund, 21 janvier 1983
- Kundgebungen und Beschlüsse des außerordentlichen Parteitages in Köln, 18-19 novembre 1983
- Europa-Wahlprogramm 1984. Für ein starkes und solidarisches Europa, beschlossen auf der gemeinsamen Sitzung von Parteivorstand, Parteirat und Kontrollkommission in Fellbach, 14 février 1984
- Beschlüsse des Parteitages Essen, 17-21 mai 1984

## La presse du Parti

Vorwärts (hebdomadaire, numéros consultés 1971-1982)

Die Neue Gesellschaft (mensuel, numéros consultés 1969-1984)

## **Communauté économique européenne**

Les documents juridiques qui concernent la CEE sont en ligne sur le site officiel de l'Union européenne : [www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu)

- Texte du traité de Rome, 1957 (traité instituant la communauté européenne)
- Texte de l'Acte unique, 1986
- différents arrêts de la CJCE

Pour tous les autres documents relatifs à la construction européenne, nous avons consulté la base de données du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, qui dépend du ministère de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ; elle dispose de centaines de documents d'archives scannés et mis en ligne qui retracent l'histoire de l'intégration européenne et qui ne sont pas seulement issus des archives des institutions européennes mais aussi des archives nationales de chaque pays. L'adresse du site est : [www.cvce.eu](http://www.cvce.eu)

# Bibliographie thématique des ouvrages cités

## Ouvrages et articles sur l'intégration européenne

- Aglietta (Michel), « *Etat, monnaie et risque de système en Europe* » in : Théret (Bruno) (dir), *L'Etat, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, éd. La Découverte, Paris, 1995, p. 432-482 ; p. 469
- Albert (Michel), « *La désunion monétaire européenne* », *Revue française de science politique*, n°2, vol.22, Paris, 1972
- Arcy (François d'), *Les politiques de l'Union européenne*, éd. Montchrestien, coll. Clefs/Politique, Paris, 2003
- Ash (Timothy Garton), « *L'Europe marche vers le déclin. Qui la réveillera ?* », in : *Commentaires*, automne 2010, Vol.33 / n°131
- Bache (Ian), Flinders (Matthew) (dir.), *Multi-level Governance*, Oxford University Press, Oxford, 2004
- Balassa (Bela), *The Theory of Economic Integration*, éd. R.D. Irwin, University of California, 1961
- Barbier (Jean-Claude), *La longue marche vers l'Europe sociale*, PUF, Paris, 2008
- Bariéty (Jacques), Guillen (Pierre), Poidevin (Raymond), *Penser et construire l'Europe de 1919 à 1922*, éd. Hachette, Paris, 2007
- Barthe (Marie-Annick), *Economie de l'Union européenne*, éd. Economica, Paris, 2011
- Baudin (Pierre), *L'Europe face à ses marchés agricoles. De la naissance de la politique agricole commune à sa réforme*, éd. Economica, Paris, 1993
- Bitsch (Marie-Thérèse), *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, éd. Complexe, Bruxelles, 1996
- Bitsch (Marie-Thérèse), *Histoire de la construction européenne*, éd. Complexe, Bruxelles, 2004
- Bitsch (Marie-Thérèse), *La construction européenne. Enjeux politiques et choix institutionnels*, éd. P.I.E. Peter Lang, Frankfurt, 2007
- Bitsch (Marie-Thérèse), *Cinquante ans de traité de Rome, 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, éd. Franz Steiner, Stuttgart, 2009
- Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes, Une postérité pour le plan Schuman ?*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2001
- Bitsch (Marie-Thérèse), Loth (Wilfried), Barthel (Charles) (dir), *Cultures politiques, opinions publiques et intégration européenne*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2007
- Blanchard (David), *La constitutionnalisation de l'Union européenne*, éd. Apogée, Publication du Pôle européen Jean Monnet, Université Rennes I, Faculté de droit et de science politique, Centre de recherches européennes (CEDRE), 2001
- Bossuat (Gérard), *Histoire de l'Union européenne*, éd. Belin, Paris, 2009

- Bossuat (Gérard), *Les fondateurs de l'Europe*, éd. Belin, Paris, 2000
- Bossuat (Gérard) (dir), *Inventer l'Europe. Histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs d l'unité européenne*, éd. P.I.E. Peter Lang, coll. Euroclio Etudes et documents n°27, Bruxelles, 2003
- Bossuat (Gérard), Wilkens (Andreas), *Jean Monnet, l'Europe et les chemins de la Paix*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999
- Bourrinet (Jacques), « *La politique commerciale commune* », in Dubouis (Louis) (dir), *L'Union européenne*, Notice 10, éd. La Documentation française, coll. Les Notices, Paris, 2004
- Brouwer (Jan Willem), « *L'élaboration des traités de Rome* » in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Cinquante ans de traité de Rome, 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, éd. Franz Steiner, Stuttgart, 2009
- Burban (Jean-Louis), *Le Parlement européen*, éd. PUF, Paris, 1998
- Burban (Jean-Louis), Mény (Yves) (dir), *La construction d'un parlement : 50 ans d'histoire du parlement européen 1958-2008*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Bruxelles, 2009
- Bussière (Eric), Dumoulin (Michel), Schirmann (Sylvain), *Milieus économiques et intégration européenne au XXe siècle*, Université Paris IV, Paris, 2002
- Bussière (Eric), « *L'émergence d'un grand marché européen* » in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Cinquante ans de traité de Rome 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, Frank Steiner Verlag, Stuttgart, coll. EHIE, 2009
- Bussière (Eric), « *Un marché pas encore tout à fait commun* », in : Dumoulin (Michel) (dir), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2007
- Bussière (Eric), « *Les tentatives d'une politique économique et monétaire* », in : Dumoulin (Michel) (dir), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, op.cit.
- Bussière (Eric), « *La concurrence* », in : Dumoulin (Michel) (dir), *La Commission européenne 1958 à 1972. Histoire et mémoire d'une institution*, op.cit.
- Cecchini (Paolo) (dir.), 1992, *Le défi. Nouvelles données économiques de l'Europe sans frontières*, Rapport issu du projet de recherche sur le coût de la non-Europe, éd. Flammarion, Paris, 1988
- Cépède (Denis), Lengellé (Maurice), Page (Roger du), *Le marché commun, étude et texte du traité*, éd. Génin, Paris, 1957
- Clergerie (Jean-Louis), *Politiques communes de l'Union européenne*, éd. Ellipses, coll. Mise au point, Paris, 2006
- Commelin (Bertrand), *L'Europe économique. UEM, marché unique, politiques communes*, éd. Seuil, Paris, 1997
- Commission européenne, DGX, en collaboration avec le Conseil Universitaire européen pour l'Action Jean Monnet, *40 ans des Traités de Rome ou la capacité des Traités d'assurer les avancées de la construction européenne*, Actes du colloque de Rome, éd. Bruylant, Bruxelles, 1999

- Constantinesco (Léontin-Jean), « *La constitution économique de la République fédérale allemande* », *Revue économique*, vol 11, n°2, 1960
- Constantinesco (Léontin-Jean), « *La constitution économique de la CEE* », *Revue trimestrielle de droit européen*, n°2, avril-juin 1977
- Croizat (Maurice), Quermonne (Jean-Louis), *L'Europe et le fédéralisme. Contribution à l'émergence d'un fédéralisme intergouvernemental*, éd. Montchrestien, Clef/Politique, Paris, 1999
- Dehousse (Renaud), « *La méthode communautaire* », in Dehousse (Renaud) (dir.), *Politiques européennes*, Les Presses de Sciences Po, Paris, 2009
- Dehousse (Renaud), *La Cour de justice des Communautés européennes*, coll. Clefs/Politique, éd. Montchrestien, Paris, 1997
- Delors (Jacques), *Mémoires*, éd. Plon, Paris, 2004
- Delwitt (Pascal), *Les partis socialistes et l'intégration européenne : France, Grande-Bretagne et Belgique*, éd. ULB, Bruxelles, 1995
- Delwitt (Pascal), *Evolution comparée des positions et des attitudes des partis socialistes belge, français et du parti travailliste face à la construction européenne. 1950-1993*, thèse de doctorat dirigée par M. Telo, Université libre de Bruxelles soutenue en 1994
- Deniau (Jean-François), *La découverte de l'Europe*, éd. Seuil, coll. Histoire immédiate, Paris, 1994, Automne 2010,
- Deniau (Jean-François), Druésne (Gérard), *Le marché commun*, éd. PUF, coll. Que sais-je ? n°778, Paris, 1974
- Denord (François), Schwartz (Antoine), « *L'économie (très) politique du traité de Rome* », in : *Politix*, Vol.23, N°89/2010
- Dévoluy (Michel) (dir.), *Les politiques économiques européennes. Enjeux et défis*, éd. Seuil, Paris, 2004
- Didry (Claude), Mias (Arnaud), *Le moment Delors. Les syndicats au cœur de l'Europe sociale*, éd. P.I.E Peter Lang, Bruxelles, 2005
- Dreyfus (Françoise), *L'interventionnisme économique*, Dossiers Thémis, PUF, Paris, 1971
- Drouin (Pierre), *L'Europe du marché commun*, éd. Julliard, Paris, 1968
- Duchenne (Geneviève), Dumoulin (Michel), Dujardin (Vincent) (dir), *Rey, Spaak, Fondateurs belges de l'Europe*, Actes du colloque organisé par la Fondation Paul-Henri Spaak et l'Institut historique belge de Rome les 10 et 11 mai 2007, Bibliothèque de la Fondation Paul-Henri Spaak, éd. Bruylant, Bruxelles, 2007
- Duhamel (Olivier), *Pour l'Europe. Le texte intégral de la Constitution expliqué et commenté*, éd. Seuil, Paris, 2003
- Dumoulin (Michel), « *Les transports : « bastion des nationalismes »* », in : Dumoulin (Michel) (dir.), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, op.cit.
- Dumoulin (Michel), « *Entrée en vigueur et mise en œuvre du traité* », in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir.), *Cinquante ans de traité de Rome 1957-2007. Regards sur la construction européenne*, op.cit.

- Dumoulin (Michel) (dir.), *La Commission européenne 1958-1972. Histoire et mémoires d'une institution*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 2007
- Du Réau (Elisabeth), Frank (Robert), *Dynamiques européennes. Nouvel espace, nouveaux acteurs, 1969-1981*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2002
- Ehrard (Ludwig), Discours au Parlement européen : in « M. Ehrard et le programme d'action », *Revue du Marché commun*, n°53, décembre 1962
- Farvaque (Etienne), Lagadec (Gaël) (dir), *Intégration économique européenne. Problèmes et analyses*, éd. De Boeck Université, Bruxelles, 2002
- Faugère (Jean-Pierre), *Economie européenne*, éd. Dalloz, Presses de Sciences Po, Paris, 2002
- Fitoussi (Jean-Paul), *La règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, éd. Seuil, Paris, 2002
- Fondation Jean Monnet pour l'Europe, *Construction européenne. Crises et relances*, Actes du colloque organisé par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, éd. Economica, Paris, 18 et 19 avril 2008
- Frank (Christian), *Science politique et intégration européenne*, Chapitre 3, Cours Euro 3121, Institut d'études européennes, Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, Université catholique de Louvain, Diffusion universitaire CIACO, Louvain, 2004-2005
- Frank (Robert), Greenstein (Rosalind) (dir), *Gouvernance et identités en Europe*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2004
- Frank (Robert), *Les identités européennes au XXe siècle : convergences, diversités et solidarités*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2004
- Frank (Robert), « *Les pères de l'Europe : une difficile typologie* », in : Smets (Paul-F) (dir.), *Les Pères de l'Europe : cinquante ans après. Perspectives sur l'engagement européen*. Actes du Colloque international des 19 et 20 mai 2000 à Bruxelles, Bibliothèque de la Fondation Paul-Henry Spaak, Bruylant, Bruxelles, 2001
- Frank (Robert), *Français et Allemands face aux enjeux institutionnels de l'Union monétaire. Du plan Werner à l'euro*, in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, op.cit.
- Franzmeyer (Fritz), « *Mehr gemeinsamer Markt bei verschärftem Außenschutz der EG – die Bundesrepublik im handelspolitischen Dilemma?* » in: Hrbek (Rudolf), Wessels (Wolfgang) (dir), *EG-Mitgliedschaft: ein vitales Interesse der Bundesrepublik Deutschland?*, Europäische Schriften 62, Institut für europäische Politik, Bonn, 1984
- Georgopoulos (Théodore), « *Sur le concept de « constitution économique européenne »* », in : Debarge (Olivier), Georgopoulos (Théodore), Rabaey (Olivier) (dir), *La constitution économique de l'Union européenne*, 2<sup>e</sup> Rencontres du Groupe interdisciplinaire d'étude et de prospective internationale, 12 et 13 mai 2006, éd Bruylant, Bruxelles, 2008
- Gerbet (Pierre), *La construction de l'Europe*, éd. Armand Colin, Paris, 2007
- Gerbet (Pierre), *1957, la naissance du marché commun*, éd. Complexe, Bruxelles, 2007
- Gerbet (Pierre), de la Serre (Françoise), Nafilyan (Gérard), *L'Union politique de l'Europe. Jalons et textes*, éd. La documentation française, Paris, 1998
- Gerkrath (Jörg), « *La Cour de justice des Communautés européennes, la constitutionnalisation du traité de Rome et son impact sur l'émergence d'une identité* »

- européenne* », in : Bitsch (Marie-Thérèse), Loth (Wilfried), Poidevin (Raymond) (dir.), *Institutions européennes et identités européennes*, op.cit.
- Groebe (Hans von der), *Combat pour l'Europe. La construction de la Communauté européenne de 1958 à 1966*, Office des publications officielles des Communautés européennes, coll. Perspectives européennes, Luxembourg, 1985
- Haas (Ernst), *The Uniting of Europe : Political, Social and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford University Press, Stanford, 1958
- Haas (Ernst), *Beyond the Nation State. Functionalism and International Organization*, Stanford University Press, Stanford, 1964
- Haas (Ernst), « *International Integration. The European and the Universal Process.* », in: *International organization*, vol. 15(3), Summer 1961
- Hrbek (Rudolf), Wessels (Wolfgang) (dir), *EG-Mitgliedschaft: ein vitales Interesse der Bundesrepublik Deutschland?*, Europäische Schriften 62, Institut für europäische Politik, Bonn, 1984 Herschel (Marie-Louise), *L'économie de l'Union européenne*, éd. Armand Colin, Paris, 1997
- Hoffmann (Stanley), *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1994*, éd. Westview Press, Boulder, Colorado, 1995
- Hoffmann (Stanley), « *Obstinate or obsolete ? The fate of the Nation-State and the case of Western Europe* », in: *Daedalus, Journal of the American Academy of Arts and Sciences*, Richmond vol. 95(3), 1966
- Jabko (Nicolas), *L'Europe par le marché. Histoire d'une stratégie improbable*, éd. Presses de Sciences Po, Paris, 2009
- Jachtenfuchs (Markus), Kohler-Koch (Beate) (dir), *Europäische Integration*, éd. Leske und Budrich, Opladen, 2003
- Jacqué (Jean-Paul), « *Le droit dans l'intégration européenne* », in : *Philosophie politique. Revue internationale de philosophie politique*, n°1 : L'Europe, PUF, Paris, 1991
- Jacqué (Jean-Paul), *Droit institutionnel de l'Union européenne*, éd. Dalloz, Paris, 2004
- Jacqué (Jean-Paul), « *Le droit dans l'intégration européenne* », in : *Philosophie politique. Revue internationale de philosophie politique*, n°1 : L'Europe, PUF, Paris, 1991
- Joerges (Christian), « *La constitution économique européenne en processus et en procès* », *Revue internationale de droit économique*, de Boeck, Bruxelles, 2006/3
- Joerges (Christian), Petersmann (Ernst-Ulrich), *Constitutionalism, Multilevel Trade Governance and Social Regulation*, éd. Hart, Oxford, 2006
- Keohane (Robert O.), Hoffmann (Stanley) (dir.), *The New European Community*, Westview Press, Oxford 1991
- Lagadec (Gaël), « *Une union douanière : le choix historique* » in : Farvaque (Etienne), Lagadec (Gaël) (dir.), *Intégration économique européenne. Problèmes et analyses*, op.cit.
- Laurent (Eloi), *Economie politique constitutionnelle de l'intégration européenne. Une étude de la constitution économique et de l'économie de la taille des pays de l'Union européenne*, doctorat d'économie dirigé par Jacques Le Cacheux, Ecole doctorale de Sciences Po, IEP, soutenue le 11.12.2006

- Leboutte (René), *Histoire économique et sociale de la construction européenne*, éd. PIE Peter Lang, Bruxelles, 2008
- Lefebvre (Denis), *Les socialistes et l'Europe. De la Résistance aux traités de Rome*, Les Notes de la Fondation Jean Jaurès, Les Essais, juin 2007
- Lequesne (Christian), Surel (Yves), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, éd. Les Presses de Sciences Po, Paris, 2004
- Lindberg (Leon), *The Political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford University Press, Stanford, 1963
- Lippmann (Walter), *La cité libre*, Librairie de Médecis, Paris 1946, rééd. Les belles lettres, coll. Bibliothèque classique de la liberté, 2011
- Loth (Wilfried), *Das europäische Projekt zu Beginn des 21. Jahrhunderts*, éd. Leske und Budrich, Leverkusen, 2001
- Loth (Wilfried), Wessels (Wolfgang) (dir), *Theorien europäischer Integration*, éd. Leske und Budrich, Opladen, 2001
- Loyal (Jacques), Petit (Yves), *La politique agricole commune*, éd. La Documentation française, Paris, 2008
- Magnette (Paul), *Le régime politique de l'Union européenne*, Presses de Sciences Po, Paris, 2006
- Magnette (Paul), *L'Europe, l'Etat et la démocratie. Le souverain apprivoisé*, éd. Complexe, Bruxelles, 2000
- Magnette (Paul), « *L'intégration des parlements : entre convergence européenne et tropismes nationaux* » in : Lequesne (Christian), Surel (Yves), *L'intégration européenne. Entre émergence institutionnelle et recomposition de l'Etat*, op.cit.
- Maillet (Pierre), Rollet (Philippe), *Intégration économique européenne. Théorie et pratique*, éd. Nathan supérieur, Poitiers, 1991
- Majone (Giandomenico), *La Communauté européenne : un Etat régulateur*, éd. Montchrestien, Paris, 1996
- Marjolin (Robert), *Le travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, éd. Robert Laffont, coll. « Notre Epoque », Paris, 1986
- Marjolin (Robert), « *Pour une politique économique commune* », in : *Revue du marché commun*, n°19, novembre 1959
- Meingast (Stefan), *Der Weg zur einheitlichen europäischen Akte*, éd. Grin, Munich, 2007
- Melchionni (Maria Grazia), Ducci (Roberto), *La genèse des traités de Rome. Entretiens inédits avec 18 acteurs et témoins de la négociation*, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, éd. Economica, Paris, 2007
- Mellaerts (Gaëtan), *La genèse du marché commun*, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1968
- Middelaar (Luuk van), *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, éd. Gallimard, Paris, 2012
- Milward (Alan), *The European Rescue of the Nation-State*, Routledge, Londres 1995
- Mitrany (David), *The Progress of International Government*, Yale University Press, New Haven, 1933



- Mitrany (David), *A Working Peace System, an Argument for the Functional Development of International Organization*, Oxford University Press, Londres, 1943
- Molle (Willem), *The Economics of European Integration. Theory, Practice, Policy*, éd. Dartmouth, Aldershot, 1990
- Moravcsik (Andrew), « *Negotiating the Single European Act : National Interests and conventional Statecraft in the European Community* », in: *International Organization*, 45(1), Winter 1991, Cambridge University Press
- Moravcsik (Andrew), *The Choice for Europe*, University College London Press, Londres, 1998
- Moravcsik (Andrew), « *Le mythe du déficit démocratique européen* », *Raisons politiques*, n°10, mai 2003.
- Müller-Armack (Alfred), « *Die Wirtschaftsordnung des gemeinsamen Marktes* », in: Müller-Armack (Alfred), « *Wirtschaftsordnung und Wirtschaftspolitik. Studien und Konzepte zur sozialen Marktwirtschaft und zur europäischen Integration* », éd. Rombach & Co, Freiburg im Breisgau, 1966
- Müller-Armack (Alfred), « *Wirtschaftsordnung und Wirtschaftspolitik. Studien und Konzepte zur sozialen Marktwirtschaft und zur europäischen Integration* », éd. Rombach & Co, Freiburg im Breisgau, 1966
- Mussler (Werner), Streit (Manfred), « *Integrationspolitische Strategien in der EU* » in: Ohr (Renate) (dir.), *Europäische Integration*, éd. W. Kohlhammer, Stuttgart, 1996
- Nême (Jacques), *La Communauté économique européenne*, Les cours de droit, Paris, 1992
- Noël (Emile), *Les institutions de la Communauté européenne*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1985
- Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, éd. Gallimard, coll. Folio/histoire, Paris, 1998
- Olivi (Bino), Giacone (Alessandro), *L'Europe difficile. Histoire politique de la construction européenne*, éd. Gallimard, coll. Folio/Histoire, Paris, 2007
- Ohr (Renate) (dir.), *Europäische Integration*, éd. W. Kohlhammer, Stuttgart, 1996
- Pescatore (Pierre), *Le droit de l'intégration. Emergence d'un phénomène nouveau dans les relations internationales selon l'expérience des Communautés européennes*, éd. Bruylant, coll. Droit de l'UE, Bruxelles, 2005
- Perroux (François), *L'Europe dans le monde. L'Europe sans rivages*, éd. PUF, Paris, 1954
- Pineau (Christian), Rimbaud (Christiane), *Le grand pari. L'aventure du traité de Rome*, éd. Fayard, Paris, 1991
- Piquet Marchal (Marie-Odile), *Histoire économique de l'Europe des Dix. De la seconde guerre mondiale à aujourd'hui*, Librairies techniques, Paris, 1985
- Quatrepoint (Jean-Michel), « *Comment la France a perdu la guerre monétaire* », in : *Le débat*, n°174, mars-avril 2013
- Quermonne (Jean-Louis), *L'Europe en quête de légitimité*, Presses de Sciences Po, Paris, nov. 2001
- Quermonne (Jean-Louis), « *La question du gouvernement européen* », *Etudes et Recherches* n°20, Notre Europe, Paris, novembre 2002

- Quermonne (Jean-Louis), *Le système politique de l'Union européenne*, éd. Montchrestien, Clef/Politique, Paris, 2002
- Quintin (Odile), Favarel-Dapas (Brigitte), *L'Europe sociale. Enjeux et réalités*, éd. La Documentation française, coll. Réflexe Europe, Paris, 1999
- Rey (Jean), « *L'heureuse conclusion du Kennedy round* », Bulletin de la Communauté économique européenne, Secrétariat exécutif de la Commission de la CEE, n°6, juin 1967
- Ricard-Nihoul (Gaëtane), *Pour une fédération européenne d'Etats-nations. La vision de Jacques Delors revisitée*, éd. Larcier, Bruxelles, 2012
- Rosamond (Ben), *Theories of European Integration*, éd. Palgrave Macmillan, New York, 2000
- Salais (Robert), *Le viol de l'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée*, éd. PUF, Paris, 2013
- Saunier (Georges), « *Prélude à la relance de l'Europe. Le couple franco-allemand et les projets de relance communautaire vus de l'hexagone (1981-1985)* », in : Bitsch (Marie-Thérèse), *Le couple France-Allemagne et les institutions européenne. Une postérité pour le plan Schuman ?*, op.cit.
- Saurugger (Sabine), *Théories et concepts de l'intégration européenne*, éd. Presses de Sciences Po, Paris, 2009
- Scharpf (Fritz), *Sozialdemokratische Krisenpolitik in Europa*, éd. Campus, Frankfurt/Main, 1987 ;
- Scharpf (Fritz), *Gouverner l'Europe*, éd. Presses de Sciences Po, Paris, 2000
- Scharpf (Fritz), « *Politische Optionen im vollendeten Binnenmarkt* », in: Jachtenfuchs (Markus), Kohler-Koch (Beate) (dir.), *Europäische Integration*, éd. Leske und Budrich UTB, Opladen, 2003
- Scharpf (Fritz), « *The Asymmetry of European Integration or Why the EU cannot be a Social Market Economy* », Max-Planck-Institute for the Study of Societies, Socio-Economic Review, Vol.8, Issue 2, avril 2010
- Schirmann (Sylvain), (dir.), *Robert Schuman et les Pères de l'Europe. Cultures politiques et années de formation*, Actes du colloque de Metz du 10 au 12 octobre 2007 organisé par la Maison de Robert Schuman et le Réseau des Maisons des Pères de l'Europe, Publications de la Maison de Robert Schuman, Etudes et travaux n°1, éd. P.I.E Peter Lang, Bruxelles, 2008
- Schor (Armand-Denis), *Le système monétaire européen*, éd. PUF, Paris, 1985
- Schwok (René), *Théories de l'intégration européenne. Approche, concepts et débats*, éd. Montchrestien, Clefs/Politique, Paris, 2005
- Serra (Enrico) (dir), *La relance européenne et les traités de Rome*, Acte du colloque de Rome, 25-28 mars 1987, Groupe de liaison des historiens auprès des communautés, éd. Bruylant, Bruxelles, 1989
- Smets (Paul-F.), « *Paul-Henry Spaak 1957 : les joies du Capitole* », in Duchenne (Geneviève), Dumoulin (Michel), Dujardin (Vincent) (dir.), *Rey, Snoy, Spaak. Fondateurs belges de l'Europe*, Actes du colloque organisé par la fondation Paul-Henry Spaak et l'Institut belge de Rome les 10 et 11 mai 2007, Bibliothèque de la Fondation Paul-Henry Spaak, éd. Bruylant, Bruxelles, 2007

- Smets (Paul-F.) (dir), *Les Pères de l'Europe cinquante ans après. Perspectives sur l'engagement européen*, Actes du colloque international des 19 et 20 mai 2000 à Bruxelles, Bibliothèque de la Fondation Paul-Henri Spaak, éd. Bruylant, Bruxelles, 2001
- Soares (John A. Jr), « *Weight the Alternative. Leaders of the USA's Committee for Economic Development and the Encouragement of European Integration* », in Bossuat (Gérard) (dir), *Inventer l'Europe. Histoire nouvelle des groupes d'influence et des acteurs de l'unité européenne*, éd. P.I.E. Peter Lang, coll. Euroclio Etudes et documents, n°27, Bruxelles, 2003 ;
- Spaak (Paul-Henri), *Combats inachevés. Tome 2 : De l'espoir aux déceptions*, éd. Fayard, coll. Les grandes études contemporaines, Paris, 1969
- Spinelli (Altiero), *Manifesto dei federalisti europei*, Modène, 1957; *Diario europeo*, Bologne, 1980, 1991 et 1992
- Stark (Hans), *Kohl, l'Allemagne et l'Europe. La politique d'intégration européenne de la République fédérale 1982-1998*, éd. L'Harmattan, Paris, 2004
- Sweet (Alec Stone), *The judicial construction of Europe*, New York Oxford University Press, 2004
- Sweet (Alec Stone), Caporaso (James A.), « *La Cour de justice et l'intégration européenne* », in : *Revue française de science politique*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Association Française de Science Politique, 48<sup>e</sup> année, n°2, Paris, 1998
- Sweet (Alec Stone), Sandholtz (Wayne), « *European Integration and Supranational Governance* », in: *Journal of European Policy*, 4, Cambridge, septembre 1997
- Tangermann (Stefan), « *L'Allemagne et la politique agricole commune* », *Economie rurale*, 1982, N°149
- Teló (Mario), *L'Etat et l'Europe. Histoire des idées politiques et des institutions européennes*, éd. Labor, coll. Sciences politiques, Bruxelles, 2005
- Toulemon (Robert), *La construction européenne. Histoire, acquis, perspectives*, éd. Fallois, Paris, 1994
- Uri (Pierre), *Penser pour l'action. Un fondateur de l'Europe*, éd. Odile Jacob, Paris, 1991
- Vayssière (Bertrand), « *Europe et souveraineté : La notion d'Etat, des penseurs classiques aux réalités actuelles* », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°95, juillet-septembre 2007
- Verdun (Amy), « *The role of the Delors Committee in the creation of EMU : en epistemic community ?* », in: *Journal of European Public Policy*, n°62, juin 1999
- Weiler (Joseph H.), « *Community, member state and European Integration: is the law relevant?* », in: *Journal of Common market studies*, 1982, vol.39, n°1
- Weiler (Joseph), *The Constitution of Europe: « Do the new Clothes have an Emperor? » and other Essays on European Integration*, éd. Cambridge University Press, 1999
- Weinachter (Michèle), « *Valéry Giscard d'Estaing – Helmut Schmidt* »: Loth (Wilfried) (dir), *La gouvernance supranationale dans la construction européenne*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2005
- Wessels (Wolfgang), *Das politische System der Europäischen Union*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2008

- Wielgoß (Tanja), *Le PS et le SPD face à la construction européenne: comparaison des positions des socialistes français et allemands et analyse des structures d'interaction de 1989 à 2001*, thèse de doctorat sous la direction d'Henri Ménudier et Karl Schmitt, soutenue en 2001, Paris 3, Friedrich-Schiller-Universität Jena
- Wilkens (Andreas) (dir), *Le Plan Schuman dans l'Histoire. Intérêts nationaux et projet européen*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2004
- Ypersele (Jacques van), Koeune (Jean-Claude), *Le système monétaire européen. Origines, fonctionnement et perspectives*, éd. Commission des Communautés européennes, coll. Perspectives européennes, Luxembourg, 1989
- Yvars (Bernard), *Economie européenne*, éd. Dalloz, coll. Sciences économiques, Paris 1997

## Ouvrages et articles sur le parti socialiste

### Témoignages d'acteurs socialistes

- Gravelaine (Frédérique de), « *Agriculture : la moisson d'Edith* », L'Unité, Hebdomadaire socialiste, 12 septembre 1981, n° 434
- Gravelaine (Frédérique de), « *Le grand théâtre agricole comme si vous y étiez* », L'Unité, Hebdomadaire socialiste, 9 avril 1982, n°463
- Guidoni (Pierre), *Histoire du nouveau Parti socialiste*, éd. Tema, Paris, 1972
- Jaurès (Jean), *Discours et conférences. Choix de textes*, éd. Flammarion, Paris, 2011
- Jospin (Lionel), *L'invention du possible*, éd. Flammarion, Paris, 1991
- Mauroy (Pierre), *Les héritiers de l'avenir*, éd. Stock, Paris, 1977
- Mitterrand (François), *Ma part de vérité. De la rupture à l'unité*, éd. Fayard, coll. En toute liberté, Paris, 1969
- Mitterrand (François), *Réflexions sur la politique extérieure de la France, Introduction à 25 discours 1981-1985*, éd. Fayard, Paris, 1986
- Mitterrand (François), *Ici et maintenant. Conversations avec Guy Claisse*, éd. Fayard, Paris, 1980
- Mitterrand (François), *Discours 1981-1995*, Europolis, Paris, 1995
- Rocard (Michel), *Le cœur à l'ouvrage*, éd. Odile Jacob, Paris, 1987
- Rocard (Michel), *Si la gauche savait. Entretiens avec Georges-Marc Benamou*, éd. Robert Laffont, Paris, 2007

## Ouvrages et articles sur le parti socialiste français

- Attali (Jacques), *Verbatim I. Première partie, Chronique des années 1981 – 1983*, éd. Fayard, Paris, 1993
- Baruch (Marc-Olivier), « *La gauche et l'Etat* », in : Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), *Histoire des gauches en France, vol.2. A l'épreuve de l'histoire*, éd. La Découverte, Paris, 2004
- Beaud (Michel), *La politique économique de la gauche. Tome 2 : Le grand écart*, éd. Syros, Paris, 1985
- Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), *Histoire des gauches en France, vol.2. A l'épreuve de l'histoire*, éd. La Découverte, Paris, 2004
- Bergounioux (Alain), « *Les fragilités du Parti socialiste français* » in : Lazar (Marc) (dir.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, éd. PUF, Paris, 1996
- Bergounioux (Alain), Grunberg (Gérard), *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, éd. Fayard, Paris, 2005
- Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, Actes du colloque « Changer la vie, les années Mitterrand 1981-1984 » du 14-16 janvier 1999, éd. Perrin, Paris, 2001
- Bezbakh (Pierre), *Histoire du socialisme français*, éd. Larousse, Paris, 2005
- Blum (Léon), *A l'échelle humaine*, éd. Gallimard, Paris, 1971
- Bruhat (Jean), « *Le socialisme français de 1848 à 1871* », in : Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome 1. Des origines à 1875*, éd. Quadrige / PUF, Paris, 1972
- Cayrol (Roland), « *La direction du Parti socialiste : organisation et fonctionnement* », in : *Revue française de science politique*, 28<sup>e</sup> année, n°2, Presses de Sciences Po, Paris, 1978
- Chapuis (Robert), *Si Rocard avait su.... Témoignage sur la deuxième gauche*, éd. L'Harmattan, Paris, 2007
- Charzat (Michel), Toutain (Ghislaine), *Le CERES. Un combat pour le socialisme*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1975
- Cohen (Daniel), Bergounioux (Alain), *Le socialisme à l'épreuve du capitalisme*, éd. Fayard/Fondation Jean Jaurès, Paris, 2012
- Désert (Jérôme), « *Le phénomène des courants au sein du parti socialiste français 1971-1981* », Thèse de doctorat, Université Paris II Panthéon Assas, sous la direction d'Hugues Portelli, soutenue en 1998
- Duhamel (Eric), *Mitterrand, l'unité d'un homme*, éd. Flammarion, Paris, 1998
- Dreyfus (Michel), *L'Europe des socialistes*, éd. Complexe, coll. Questions au XX<sup>e</sup> siècle, Bruxelles, 1991
- Estier (Claude), « *L'Europe et le pot au lait* », L'Unité, Hebdomadaire du PS, 16 novembre 1979 n°358
- Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand. 1. Les ruptures (1981-1984)*, éd. Seuil, Paris, 1990

- Feiertag (Olivier), « *Finances publiques, « mur d'argent » et genèse de la libération financière en France de 1981 à 1984* », in : Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, Actes du colloque « Changer la vie, les années Mitterrand 1981-1984 » du 14-16 janvier 1999, éd. Perrin, Paris, 2001
- Fonteneau (Alain), Muet (Pierre-Alain), *La gauche face à la crise*, éd. Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1985
- Frank (Robert), « *La gauche et l'Europe* », in : Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), *Histoire des gauches en France, vol.2. A l'épreuve de l'histoire*, éd. La Découverte, Paris, 2004
- Fulla (Mathieu), « *La gauche socialiste et l'économie : querelle des Anciens et des Modernes ou mue réformiste délicate (1958-1968) ?* » in : Histoire@Politique. Politique, culture, société, n°13, janvier-avril 2011
- Fulla (Mathieu), « *Le programme commun de gouvernement : rupture économique ou artefact politique ?* », in : Tartakowsky (Danielle), Bergounioux (Alain), *L'union sans unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, éd. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2012
- Gaillard (Marion), *La politique allemande de François Mitterrand (1981-1995)*, Thèse dirigée par Pierre Milza, Institut d'études politiques de Paris, soutenue en 2007
- Jalabert (Laurent), *Les socialistes et l'Europe (1958-2008)*, Encyclopédie du socialisme, Paris, 2008
- Hall (Peter A.), « *L'évolution de la politique économique sous Mitterrand* », in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine* éd. PUF, Paris, 1988
- Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, éd. PUF, Paris, 1988
- Jousse (Emmanuel), « *Du révisionnisme d'Albert Bernstein au réformisme d'Albert Thomas (1896-1914)* », in : Les cahiers Irice, 2008/2
- Kergoat (Jacques), *Histoire du parti socialiste*, éd. La Découverte, coll. Repères, Paris, 1997
- Kuisel (Richard F.), « *La croissance économique de la France dans l'après-guerre : un regard historique sur les trente glorieuses* » in : Hoffmann (Stanley), Ross (George) (dir), *L'expérience Mitterrand, continuité et changement dans la France contemporaine*, op.cit.
- Lacouture (Jean), *Léon Blum*, éd. Seuil, Paris, 1977
- Lacouture (Jean), *Pierre Mendès-France*, éd. Seuil, Paris, 1981
- Lazar (Marc), « *La gauche et l'Etat : le « moment programme commun » 1973-1978* » in : Tartakowsky (Danielle), Bergounioux (Alain), *L'union sans unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, op.cit.
- Lefebvre (Denis), *Les socialistes et l'Europe. De la Résistance aux traités de Rome*, Les Notes de la Fondation Jean Jaurès, Les Essais, juin 2007
- Lemaire-Prosche (Geneviève), *Le parti socialiste et l'Europe*, éd. Universitaires, Paris, 1990
- Lindenberg (Daniel), Meyer (Pierre-André), *Lucien Herr, le socialisme et son destin*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1977

- Lindenberg (Daniel), *Le marxisme introuvable*, éd. Calmann-Lévy, Paris, 1975
- Margairaz (Michel), *Rapport introductif à la troisième séance « L'impératif économique » : « L'ajustement périlleux entre relance, réforme et rigueur »*, in: Berstein (Serge), Milza (Pierre), Bianco (Jean-Louis) (dir), *François Mitterrand, les années du changement 1981-1984*, Actes du colloque « Changer la vie, les années Mitterrand 1981-1984 » du 14-16 janvier 1999, éd. Perrin, Paris, 2001
- Melchior (Eric), *Le PS, du projet au pouvoir. L'impossible concordance*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 1993
- Moreau (Jacques), « *Le congrès d'Epinais-sur-Seine du parti socialiste* » in : Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n°65, Presses de Sciences Po, Paris, janvier-mars 2000
- Moreau (Jacques), *L'espérance réformiste, histoire des courants et des idées réformistes dans le socialisme*, éd. L'Harmattan, coll. éd par Fondation Jean Jaurès et Ours, Paris, 2007
- Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du Parti socialiste*, éd. Flammarion, Paris, 1972
- Moschonas (Gerassimos), « *La panne des voies réformistes en Europe. La social-démocratie à l'épreuve de la gouvernance européenne* », in : Cohen (Daniel), Bergounioux (Alain), *Le socialisme à l'épreuve du capitalisme*, éd. Fayard/Fondation Jean Jaurès, Paris, 2012
- Ouraoui (Mehdi) (éd), *Les grands discours socialistes français du XX<sup>ème</sup> siècle*, éd. Complexe, Bruxelles, 2007
- Perrimond (Guy), « *Que les gros protectionnistes lèvent le doigt* », L'Unité, Hebdomadaire du PS, 26 novembre 1982, N°490
- Perrimond (Guy), « *Le double langage des Américains* », L'Unité, Hebdomadaire du PS, 2 juillet 1982, N°475
- Poperen (Jean), *L'unité de la gauche (1965-1973)*, éd. Fayard, Paris, 1975
- Rioux (Jean-Pierre), *Jean Jaurès*, éd. Perrin, Paris, 2005
- Salomon (André), *Le PS : la mise à nu*, éd. Robert Laffont, Paris 1980
- Serne (Pierre), « *Le nouveau Parti socialiste, d'Alfortville à Epinais (1969-1971)* », mémoire de maîtrise, Paris I, novembre 1993
- Tartakovsky (Danielle), Bergounioux (Alain), *L'union sans unité. Le programme commun de la gauche 1963-1978*, op.cit.
- Védrine (Hubert), *Les mondes de François Mitterrand. A l'Elysée 1981-1995*, éd. Fayard, Paris, 1996
- Winock (Michel), *Le socialisme en France et en Europe. XIXe-XXe siècle*, éd. Le Seuil, Paris, 1992

## Ouvrages et articles sur le parti social-démocrate

### Témoignages d'acteurs sociaux-démocrates

Apel (Hans), *Abschied vom Europa der Worte*, Vorwärts, 17. Oktober 1974

Apel (Hans), *Sozialdemokratische Europapolitik*, in : Schmidt (Helmut), Vogel (Hans-Jochen) (dir), *Langzeitprogramm 5. Beiträge zu Einzelproblemen des « Entwurf eines ökonomisch-politischen Orientierungsrahmens für die Jahre 1973-1985 »*, éd. Neue Gesellschaft, Bonn-Bad-Godesberg, 1973

Brandt (Willy), « *Entspannungspolitik mit langem Atem* » in: Außenpolitik, Jg.18, Heft 8, 1967

Brandt (Willy), *Erinnerungen*, éd. Propyläen, Frankfurt/Main, 1989

Schiller (Karl), *Sozialismus und Wettbewerb*, éd. Hoffmann und Campe, Hamburg, 1955

Schmidt (Helmut), « *Die Kriegsgeneration – Mein Weg zur Sozialdemokratie* », Die Neue Gesellschaft, n°6, 15. Jahrgang, 1968

Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, éd. Neue Gesellschaft, Bonn-Bad-Godesberg, 1975

Schmidt (Helmut), « *Der Politiker als Ökonom*, » publié dans l'ouvrage : Schmidt (Helmut), *Kontinuität und Konzentration*, éd. Neue Gesellschaft, Bonn-Bad Godesberg, 1975

Schmidt (Helmut), *Menschen und Mächte*, éd. Siedler, Berlin, 1987

Schmidt (Helmut), *Pflicht zur Menschlichkeit. Beiträge zu Politik, Wirtschaft und Kultur*, éd. Econ, Dusseldorf, 1981

Schmidt (Helmut), « *Zur aktuellen ökonomischen Problematik* », Die Neue Gesellschaft, Verlage Neue Gesellschaft GmbH, Bonn-Bad-Godesberg, 1974

Schmidt (Helmut), Vogel (Hans-Jochen) (dir), *Langzeitprogramm 5. Beiträge zu Einzelproblemen des « Entwurf eines ökonomisch-politischen Orientierungsrahmens für die Jahre 1973-1985 »*, éd. Neue Gesellschaft, Bonn-Bad-Godesberg, 1973

Wehner (Herbert), *Wandel und Bewährung. Ausgewählte Reden und Schriften 1930-1980*, édité par Gerhard Jahn, éd. Ullstein, Frankfurt/Main, 1981

### Ouvrages et articles sur le parti social-démocrate allemand

Abendroth (Wolfgang), *Aufstieg und Krise der deutschen Sozialdemokratie*, Pahl-Rugenstein Verlag, Köln, 1978

Aust (Andreas), « *Von Skeptikern zu Musterschülern : Die Europäisierung der Sozialdemokratie* », in: Österreichische Zeitschrift für Politikwissenschaft, n°32, mars 2003

Bauer (Otto), *La question des nationalités et la social-démocratie*, EDI, 1987



- Bergounioux (Alain), Manin (Bernard), *Le régime social-démocrate*, éd. PUF, Paris, 1989
- Beyme (Klaus von), *Die politische Klasse im Parteienstaat*, éd. Suhrkamp, Frankfurt/Main, 1993
- Blank (Ulrich), Darchinger (Jupp), *Helmut Schmidt, Bundeskanzler. Wegmarken einer Kanzlerschaft*, éd. Hoffmann und Campe, Hamburg, 1974
- Bouvier (Beatrix von), « *Auf der Woge des Zeitgeistes? Die SPD seit den 60er Jahre* », in: Dowe (Dieter) (dir), *Partei und soziale Bewegung. Kritische Beiträge zur Entwicklung der SPD seit 1945*, éd. Dietz, Bonn, 1993
- Dürr (Hermann), « *Kampf dem Wirtschaftsverbrechen. Sozialdemokraten fordern verschärftes Wettbewerbsrecht* », Vorwärts, 19. Juli 1973
- Faulenbach (Bernd), *Geschichte der SPD. Von den Anfängen bis zur Gegenwart*, éd. C.H. Beck, Munich, 2012
- Fischer (Jens), « *Aus Aachen ein Kraftstoß für Europa* », 5 octobre 1978, Vorwärts
- Gansel (Norbert), *Überwindet den Kapitalismus oder was wollen die Jungsozialisten*, éd. Rohwolt Taschenbuch, Berlin, 1971
- Gehbauer (Ann-Katrin), *Der Richtungsstreit in der SPD. Seeheimer Kreis und Neue Linke im innerparteilichen Machtkampf*, éd. Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2005
- Glotz (Peter), *Manifeste pour une nouvelle gauche européenne*, éd. de L'Aube, La Tour d'Aigues, 1987
- Glotz (Peter), « *Ein Kontinent, hilflos und schweigsam. Europa heute : eine ausgelaugte Landmasse ohne soziale Vision und historische Mission* », in: Die Zeit, n° 38, 13 septembre 1985
- Glotz (Peter), « *Ein Riese, der im Schläfe schrumpft* », in: Die Zeit, n°39, 20 septembre 1985
- Gougeon (Jacques-Pierre), *La social-démocratie allemande 1830-1996. De la révolution au réformisme*, éd. Aubier, Paris, 1996
- Haungs (Peter), *Parteiendemokratie in der Bundesrepublik Deutschland*, Colloquium Verlag, Berlin, 1980
- Klink (Dieter), *Vom Antikapitalismus zur sozialistischen Marktwirtschaft. Die Entwicklung der ordnungspolitischen Konzeption der SPD von Erfurt (1891) bis Bad Godesberg (1959)*, éd. J.H.W. Dietz Nachf., coll. Veröffentlichungen der Akademie für Wirtschaft und Politik Hamburg, Hannover, 1965
- Lösche (Peter), Walter (Franz), *Die SPD: Klassenpartei – Volkspartei – Quotenpartei. Zur Entwicklung der Sozialdemokratie von Weimar bis zur deutschen Vereinigung*, éd. Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1992
- Merseburger (Peter), *Willy Brandt 1913-1992. Visionär und Realist*, éd. DVA, Stuttgart/München, 2002
- Miard-Delacroix (Hélène), « *Helmut Schmidt et les institutions européennes* » in : Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2001
- Miard-Delacroix (Hélène), *Partenaires de choix? Le chancelier Helmut Schmidt et la France (1974-1982)*, éd. Peter Lang, Berne, 1993

- Miller (Susanne), *Die SPD vor und nach Godesberg. Kleine Geschichte der SPD*, vol. 2, éd. Neue Gesellschaft, Bonn, 1981
- Münkel (Daniela), « *Freiheit, Gerechtigkeit und Solidarität* ». *Die Programmgeschichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands*, Vorwärts Buch Verlag, Berlin, 2007
- Noack (Hans-Joachim), *Helmut Schmidt. Die Biographie*, éd. Rowohlt, Hamburg, 2010
- Pirker (Theo), *Die SPD nach Hitler: Die Geschichte der Sozialdemokratischen Partei Deutschlands, 1945-1964*, éd. Olle-Wolter, Berlin, 1965
- Reinhardt (Max), *Aufstieg und Krise der SPD : Flügel und Repräsentanten einer pluralisierten Volkspartei*, éd. Nomos, Baden-Baden, 2011
- Ritter (Gerhard), *Der Sozialstaat : Entstehung und Entwicklung im internationalen Vergleich*, éd. Oldenburg, Munich, 2010
- Rovan (Joseph), *Histoire de la social-démocratie allemande*, éd. Seuil, Paris, 1978
- Rupps (Martin), *Troika wider Willen: Wie Brandt, Wehner und Schmidt die Republik regierten*, éd. Ullstein, Berlin, 2005
- Schönhoven (Klaus), *Herbert Wehner und die Große Koalition*, Reihe Gesprächskreis Geschichte, Heft 69, Friedrich Ebert Stiftung
- Schönhoven (Klaus), *Wendjahre. Die Sozialdemokratie in der Zeit der Großen Koalition, 1966-1969*, éd. Dietz, coll. Die deutsche Sozialdemokratie nach 1945, Bd2, Bonn, 2004
- Schröder (Peter W.), « *Le démontage de l'UE continue – De plus en plus de pays- membres prennent le risque de faire un écart pour revenir au cadre national* », Vorwärts, 16. Mai 1974
- Stroh (Astrid), *Die SPD im europäischen Einigungsprozess: Organisation und innerparteiliche Willensbildung in der Europapolitik von 1979 bis 1998*, éd. Kovac, Hamburg, 2004
- Thörmer (Heinz), Einemann (Edgar), *Aufstieg und Krise der Generation Schröder. Einblicke aus vier Jahrzehnten*, éd. Schüren, Marburg, 2007
- Waechter (Matthias), *Helmut Schmidt und Valéry Giscard d'Estaing. Auf der Suche nach Stabilität in der Krise der 70er Jahre*, éd. Temmen, Brême, 2011
- Walter (Franz), *Die SPD: Biographie einer Partei*, éd. Rowohlt, Berlin, 2002
- Walter (Franz), *Vorwärts oder abwärts ? Zur Transformation der Sozialdemokratie*, éd. Suhrkamp, Berlin, 2012
- Wesemann (Fried), « *Westeuropa liegt in Krämpfen*“, Vorwärts, 9. Mai 1974
- Wilke (Martin), « *Auf linkem Weg. Die Jusos von 1969 bis 1980* » in : Rudolph (Karsten), Lennardt (Stefan), Wilke (Martin), *Linkswende. 25 Jahre linke Jusos*, éd. Klartext, Essen, 1994
- Wilkens (Andreas), « *Relance et réalités. Willy Brandt, la politique européenne et les institutions communautaires* », in Bitsch (Marie-Thérèse) (dir), *Le couple France-Allemagne et les institutions européennes*, éd. Bruylant, Bruxelles, 2001
- Wilkens (Andreas), *Willy Brandt et l'unité de l'Europe. De l'objectif de la paix aux solidarités nécessaires*, éd. PIE Peter Lang, Bruxelles, 2011

## Ouvrages et articles généraux : histoire, politique, sociologie

- Adenauer (Konrad), *Erinnerungen, 1955-1959*, Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, 1967
- Aron (Raymond), *Les étapes de la pensée sociologique*, éd. Gallimard, Paris, 1967
- Battistella (Dario), *Théories des relations internationales*, éd. Les Presses de Sciences Po, Paris, 2012
- Becker (Jean-Jacques), *La première guerre mondiale*, éd. Belin, Paris, 2003
- Berstein (Serge), « *Les Partis* », in : Rémond (René) (dir), *Pour une histoire politique*, éd. Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, 1996
- Bodin (Jean), *Les Six Livres de la République*, éd. Fayard, Paris, 1986
- Bloch (Ernst), *Das Prinzip Hoffnung*, éd. Suhrkamp Taschenbuch Wissenschaft, Frankfurt am Main, 1976
- Bloch (Marc), *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, éd. Armand Colin, Cahier des Annales, Paris, 1964
- Bloch (Marc), « *Pour une histoire comparée des sociétés européennes* », in : Bloch (Marc), *Mélanges historiques*, vol.1, éd. EHESS, 1963
- Bloch (Marc), « *Que demander à l'Histoire ?* » in : Bloch (Marc), *Mélanges historiques*, éd. CNRS, Paris, 2011
- Bobbio (Norberto), *Libéralisme et démocratie*, éd. Cerf, Paris 1996
- Bobbio (Norberto), *Destra e sinistra. Ragioni e significati di una distinzione politica*, éd. Donzelli, Rome, 1994
- Bréchon (Pierre), *Les partis politiques*, éd. Montchrestien, coll. « Clefs/Politique », Paris, 1999
- Buber (Martin), *Utopie et socialisme*, éd. Aubier-Montaigne, Paris, 1977
- Butterwegge (Christoph), *Krise und Zukunft des Sozialstaates*, éd. Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2011
- Castagnez-Ruggiu (Noëlline), *Histoire des idées socialistes*, éd. La Découverte, coll. Repères, Paris, 1997
- Charlot (Jean), *Les partis politiques*, éd. Armand Colin, Paris, 1971
- Devin (Guillaume), *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, éd. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1993
- Droz (Jacques), *Histoire générale du socialisme – Tome I. Des origines à 1875*, op.cit.
- Duverger (Maurice), *Les partis politiques*, éd. Armand Colin, coll. « Points politique », Paris, 1976
- Espagne (Michel), « *Au-delà du comparatisme* », in : Espagne (Michel), *Les transferts culturels franco-allemands*, éd. PUF, Paris, 1999

- Esping-Andersen (Gøsta), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, éd. Polity Press, Cambridge, 1990.
- Ewald (François), *Histoire de l'Etat providence. Les origines de la solidarité*, éd. Grasset, Paris, 1986
- Flandre (Christelle), *Socialisme ou social-démocratie. Regards croisés franco-allemands, 1971-1981*, coll. Des poings et des roses, éd. l'Harmattan, Paris, 2006
- Gouazé (Serge L.), « *Quelle civilisation allemande pour quels étudiants ?* », in : Lüsebrink (Hans-Jürgen), Vaillant (Jérôme), *Civilisation allemande / Landes-Kulturwissenschaft Frankreichs. Bilan et perspectives dans l'enseignement et la recherche*, éd. Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2013
- Gräfin Dönhoff (Marion), *Deutschland – Deine Kanzler*, éd. Siedler, München, 1999
- Grosser (Alfred), *La démocratie de Bonn – 1949-1957*, éd. Armand Colin, Paris, 1958
- Grunberg (Gérard), *Vers un socialisme européen ?*, éd. Hachette, Paris, 1997
- Haffner (Sebastian), *Allemagne 1918 : Une révolution trahie*, éd. Complexe, Bruxelles, 2001
- Halevy (Elie), *Histoire du socialisme européen*, éd. Gallimard, Paris, 1974
- Hobbes (Thomas), *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir, de la république ecclésiastique et civile*, éd. Sirey, Paris, 1971
- Hobsbawm (Eric), *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle*, éd. Complexe, Bruxelles, 1994
- Hobsbawm (Eric), *L'ère des empires (1875-1914)* éd. Fayard, Paris, 1989
- Hobsbawm (Eric), *L'ère des révolutions*, éd. Complexe, Bruxelles, 1988
- Hobsbawm (Eric), *Nations et nationalisme depuis 1780*, éd. Gallimard, Paris, 1992
- Huard (Raymond), *La naissance du parti politique en France*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1996
- Jesse (Eckhard), *Die Parteien im westlichen Deutschland von 1945 bis zur deutschen Einheit 1990*, in: Gabriel (Oscar W.), Niedermayer (Oscar), Stöss (Richard) (dir), *Parteiendemokratie in Deutschland*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 2002
- Judt (Tony), *Contre le vide moral. Restaurons la social-démocratie*, éd. Héloïse d'Ormesson, Paris, 2013
- Kaelble (Harmut), « *Les mutations du comparatisme international* », in : Baby (Michelle), Zancarini-Fournel (Michelle), *Histoires croisées. Réflexions sur la comparaison internationale en histoire*, Actes de la Journée d'études du 13 mars 2009, Les Cahiers Irice, N°5, Paris, 2010
- Kuisel (Richard F.), *Le capitalisme et l'Etat en France. Modernisation et dirigisme au XXe siècle*, éd. Gallimard, coll. Bibliothèques des Histoires, Mayenne, 1984
- La Palombara (Joseph), Weiner (Myron), (dir), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1966
- Lazar (Marc) (dir), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, éd. PUF, Paris, 1996
- Leibfried (Stephan), Pierson (Paul), « *Etats providence semi-souverains : Elaborer des politiques sociales dans une Europe multi-niveaux* » ; in : Leibfried (Stephan), Pierson

- (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, éd. L'Harmattan, Paris, 1998
- Leibfried (Stephan), Pierson (Paul), « *Institutions multi-niveaux et production des politiques sociales* » ; in : Leibfried (Stephan), Pierson (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, op.cit.
- Leibfried (Stephan), Pierson (Paul) (dir), *Politiques sociales européennes. Entre intégration et fragmentation*, op.cit.
- Luke (Steven), « *Qu'est-ce que la gauche ?* » in : Lazar (Marc) (dir.), *La gauche en Europe depuis 1945. Invariants et mutations du socialisme européen*, op.cit.
- Lüsebrink (Hans-Jürgen), Vaillant (Jérôme), *Civilisation allemande/ Landes-Kulturwissenschaft Frankreichs. Bilan et perspectives dans l'enseignement et la recherche*, éd. Presses Universitaires du Septentrion, Lille, 2013
- Machiavel (Nicolas), *Discours sur la première décade de Tite-Live*, éd. Flammarion, Paris, 1985
- Martens (Stephan), « *La civilisation allemande dans les études germaniques en France : ingénierie et atouts* », Visions franco-allemandes, Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa), Institut français des relations internationales (Ifri), n°8, juillet 2006 ; p.3
- Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, Europa Union Verlag GmbH, Bonn, 1980
- Palier (Bruno), « *Les évolutions des systèmes de protection sociale en Europe et en France. Une perspective institutionnelle comparée* » ; in : Pouvoirs. Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°82, septembre 1997
- Perraudeau (Eric), « *Le système des partis sous la V<sup>ème</sup> République* », in : Pouvoirs – Revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°99, novembre 2001
- Pombeni (Paolo), *Introduction à l'histoire des partis politiques*, PUF, Paris, 1992
- Prost (Antoine), Winter (Jay), *Penser la Grande Guerre*, éd. Seuil, Paris, 2004
- Prost (Antoine), *Douze leçons sur l'histoire*, éd. Seuil, Paris, 1996
- Rémond (René), *La vie politique en France 1789-1848*, Armand Colin, coll. Agora, Paris, 1965
- Rémond (René), *Introduction à l'histoire de notre temps – Le XIX<sup>e</sup> siècle, 1815-1914*, éd. Seuil, Paris, 1974
- Renan (Ernest), *Discours et conférences*, éd. Calman Lévy, Paris, 1887
- Rohe (Karl), « *Entwicklung der politischen Parteien und Parteiensysteme in Deutschland bis zum Jahr 1933* », in: Gabriel (Oscar W.), Niedermayer (Oscar), Stöss (Richard) (dir), *Parteiendemokratie in Deutschland*, Westdeutscher Verlag, Wiesbaden, 2002
- Rokkan (Stein), *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, éd. Université libre de Bruxelles, 2009
- Rokkan (Stein), *Citizens, Elections, Parties. Approaches to the Comparative Study of the Processes of Development*, Universitetsforlaget, Oslo, 1970
- Rosanvallon (Pierre), *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, éd. Seuil, coll. Point, Paris, 1990

- Rosanvallon (Pierre), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Bibliothèque des histoires, éd. Gallimard, Paris, 1998
- Rosanvallon, (Pierre), *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*, éd. Seuil, Paris, 1995
- Rosanvallon, (Pierre), *La société des égaux*, éd. Seuil, Paris, 2011
- Seignobos (Charles), « *L'enseignement de l'histoire dans les facultés* » in *Revue internationale de l'enseignement*, 1884 ; in : Prost (Alain), *Douze leçons sur l'histoire*, op.cit.
- Rovan (Joseph), *Histoire de l'Allemagne*, éd ; Seuil, Paris, 1994
- Saint-Ouen (François), « *Les partis politiques français et l'Europe : système politique et fonctionnement du discours* », *Revue française de science politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, vol 36, n°2, avril 1986
- Seiler (Daniel-Louis), *Les partis politiques*, éd. Armand Colin, Paris, 2000
- Severin-Barboutie (Bettina), « *Entre idéal et réalité. L'histoire comparée face aux sources* », in : Baby (Michelle), Zancarini-Fournel (Michelle), *Histoires croisées. Réflexions sur la comparaison internationale en histoire*
- Tocqueville (Charles Alexis de), *L'Ancien Régime et la Révolution*, éd. Gallimard, coll. Folio Histoire, Paris, 1967
- Tocqueville (Charles Alexis de), *La démocratie en Amérique I et II*, éd. Gallimard, Paris, 1992
- Vaillant (Jérôme), *Etat de droit et démocratie: une Allemagne exemplaire*, in *Questions internationales* n° 54, éd. La documentation française, mars 2012
- Ysmal (Colette), *Les partis politiques sous la Ve République*, éd. Montchrestien, Paris, 1989

## Ouvrages et articles généraux : économie et droit

- Abelshausen (Werner), *Deutsche Wirtschaftsgeschichte. Von 1945 bis zur Gegenwart*, éd. Beck, Munich, 2004
- Audier (Serge), *Le colloque Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme* éd. Le bord de l'eau, coll. Les voies du politique, Latresne, 2008
- Barre (Raymond), Teulon (Frédéric), *Economie politique*, éd. PUF, Paris, 1997
- Beaud (Michel), Dostaler (Gilles), *La pensée économique depuis Keynes*, éd. Le Seuil, Paris, 1996
- Bilger (François), *La pensée économique libérale dans l'Allemagne contemporaine*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1964
- Bilger (François), « *La pensée néolibérale française et l'ordolibéralisme allemand* », in : Commun (Patricia) (dir), *L'ordolibéralisme allemand. Aux sources de l'économie sociale de marché*, Travaux et documents du CIRAC, Université de Cergy-Pontoise, Cergy-Pontoise, 2003

- Clerc (Denis), *Déchiffrer les grands auteurs de l'économie et de la sociologie*, éd. La Découverte, Paris, 1997
- Commun (Patricia) (dir), *L'ordolibéralisme allemand. Aux sources de l'économie sociale de marché*, Travaux et documents du CIRAC, Université de Cergy-Pontoise, Cergy-Pontoise, 2003
- Denizet (Jean), *Monnaie et financement*, éd. Dunod, Paris, 1972
- Denord (François), *Néo-libéralisme, version française. Histoire d'une idéologie politique*, éd. Demopolis, Paris, 2007
- Emminger (Otmar), *D-Mark, Dollar, Währungskrise: Erinnerungen eines ehemaligen Bundesbankpräsidenten*, éd. Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart 1986
- Eucken (Walter), *Die Grundlagen der Nationalökonomie*, Gustav Fischer, Jena, 1940
- Eucken (Walter), *Grundsätze der Wirtschaftspolitik*, édité par Eucken (Edith) et Hensel (Paul), Mohr Siebeck, Tübingen, 1952
- Gerken (Lüder) (dir.), *Walter Eucken und sein Werk. Rückblick auf den Vordenker der sozialen Marktwirtschaft*, Untersuchungen zur Ordnungstheorie und Ordnungspolitik 41, Walter Eucken Institut, Mohr Siebeck, Tübingen, 2000
- Keynes (John Maynard), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, éd. Payot, Paris, 1988
- Krier (Henri), Le Bourva (Jacques), *Economie politique*, éd. Armand Colin, Paris, 1968
- Krugman (Paul), Obstfeld (Maurice), *Economie internationale*, éd. De Boeck, Bruxelles, 2003
- Müller-Roschach (Herbert), *Die deutsche Europapolitik 1949-1977. Eine politische Chronik*, Europa Union Verlag GmbH, Bonn, 1980
- Passet (René), *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire*, éd. LLL, Paris, 2010
- Paulet (Jean-Pierre), *Le libéralisme économique depuis 1945. De la doctrine aux grandes expériences*, éd. Ellipses, Paris, 1994
- Pirou (Gaëtan), *Néo-libéralisme, Néo-corporatisme, Néo-socialisme*, éd. Gallimard, Paris, 1939
- Pirou (Gaëtan), *Les doctrines économiques en France depuis 1870*, éd. Armand Colin, coll. Armand Colin Section d'Histoire et de Sciences économiques, Paris, 1941
- Polanyi (Karl), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, éd. Gallimard, Paris, 1983 (1944)
- Ricardo (David), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, éd. Flammarion, Paris, 1971
- Rubel (Maximilien), *Pages de Karl Marx*, Tomes 1 et 2, Payot, Paris, 1970
- Samuelson (Paul), *L'économique. Technique moderne de l'analyse économique*, éd. Armand Colin, Paris, 1964
- Schmidt (Helmut), « *Zur aktuellen ökonomischen Problematik* », Die Neue Gesellschaft, Verlage Neue Gesellschaft GmbH, Bonn-Bad-Godesberg, 1974
- Schumpeter (Joseph), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, éd. Payot, Paris, 1974

- Sen (Amartya K.), *L'économie est une science morale*, éd. La Découverte, Paris, 2003
- Smith (Adam), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations. Les grands thèmes*, éd. Gallimard, coll. Idées, Paris, 1976
- Stoleru (Lionel), *L'équilibre et la croissance économique. Principes de macroéconomie*, éd. Dunod, Paris, 1970
- Tinbergen (Jan), *International Economic Integration*, éd. Elsevier publishing company, Amsterdam, 1965
- Uri (Pierre), *Fragments de politique économique. Les libertés de la fonction publique. Les servitudes de la dispersion*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1989





## **Annexes**

- Chronologies croisées de la construction européenne, du PS et du SPD entre 1969 et 1986
- Tableau comparatif des formes politiques de l'intégration européenne
- Représentation des effets micro-économiques engendrés par l'intégration des marchés de la Communauté, Rapport Cecchini, 1988
- Les congrès du PS, motions et courants entre 1969 et 1986
- Schémas explicatifs des mesures de relance du gouvernement socialiste de 1981
- Programme du Congrès national extraordinaire de Bagnolet, Parti socialiste, décembre 1973
- Rapport de la Commission Europe sur les positions du SPD, septembre 1975

## Chronologie croisée de la construction européenne, du PS et du SPD

Année	Construction européenne	Parti socialiste français	Parti social-démocrate allemand
1969	<p><i>1-2 décembre</i> : Conférence à La Haye des chefs d'Etat : accord sur les règles de financement de la PAC, les ressources propres de la Communauté, l'ouverture de négociations avec quatre pays candidats, le lancement de l'Union politique et monétaire.</p> <p><i>31 décembre</i> : Fin de la période transitoire de 12 ans prévue pour la réalisation du Marché commun.</p>	<p><i>4 mai</i> : <b>Congrès constitutif d'Alfortville</b> : acte de naissance du Parti socialiste</p> <p><i>13 mai</i> : communiqué du PS confirme candidature de Gaston Defferre à la présidentielle</p> <p><i>16-20 juin</i> : congrès de l'IS. Robert Pontillon y est délégué par le PS.</p> <p><i>11-13 juillet</i> : congrès national constitutif du PS, Issy-les-Moulineaux. Dépôt des motions avant le 17 juin. Motion d'orientation</p> <p><i>Octobre</i> : formation des groupes de travail pour le Plan d'Action Socialiste (PAS), cinq groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les objectifs du combat socialiste</li> <li>- le terrain du combat socialiste</li> <li>- les raisons d'être du combat socialiste</li> <li>- les moyens d'action du combat socialiste</li> <li>- les voies de passage au socialisme</li> </ul> <p>⇒ navettes aller-retour entre fédérations et la Commission « PAS » pour élaborer ce plan.</p>	<p><i>5 mars</i> : Gustav Heinemann est élu président avec les voix du SPD et du FDP.</p> <p><i>28 septembre</i> : Elections : SPD : 42,7%, FDP : 5,8%, ensemble ils dépassent CDU/CSU qui ont 46,1%. Au Bundestag SPD et FDP ensemble ont 12 voix de majorité. Formation d'un gouvernement de coalition, Brandt étant chancelier et Scheel vice-chancelier ; le gouvernement se forme le <i>21 octobre 1969</i>. Déclaration gouvernementale le <i>28 octobre</i>.</p>
1970	<p><i>9 février</i> : Accord des gouverneurs des banques centrales et institution du système de soutien monétaire dans la Communauté.</p> <p><i>21-22 avril</i> : Institution des ressources propres pour le budget communautaire et octroi de quelques pouvoirs budgétaires au Parlement.</p> <p><i>30 juin</i> : Ouverture des négociations avec les quatre</p>	<p><i>7 février</i> : réunion d'information sur le PAS, juste avant le Conseil national, les fédérations sont invitées à envoyer leurs commentaires</p> <p><i>7-8 février</i> : Conseil national, Bondy</p> <p><i>21 juin</i> : adoption du Plan d'Action Socialiste, congrès national extraordinaire</p>	<p><i>11-14 mai</i> : <b>Congrès de Saarbrücken</b>. Il félicite le chancelier pour la relance de La Haye. La gauche du parti obtient un tiers des voix.</p> <p><i>12 août</i> : Traité de Moscou avec l'URSS.</p>

	<p>pays candidats (Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Norvège)</p> <p>7 et 8 octobre : Le comité présidé par P. Werner adopte le rapport pour la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire (UEM).</p>	<p>17 et 18 octobre : Conseil national de Bondy ayant pouvoir de Congrès</p>	<p>7 décembre : Traité de Varsovie avec la Pologne.</p>
1971	<p>12 mai : Le Conseil crée un système de montants compensatoires monétaires (MCM) pour les échanges de produits agricoles entre les Six, afin de respecter le principe d'unicité du Marché agricole commun.</p> <p>15 août : Le gouvernement US suspend la convertibilité du dollar en or.</p>	<p>Mars : élections municipales</p> <p>11-13 juin : <b>Congrès de l'unité, Epinay-sur-Seine</b></p> <p>Appel adopté : « Le congrès de l'Unité des socialistes est l'aboutissement d'un effort de plusieurs années pour rassembler dans un seul parti tous ceux qui se réclament en France de la démocratie socialiste. Il n'est cependant qu'une étape. La nouvelle organisation doit maintenant acquérir une dimension à la mesure des espérances des travailleurs en leur offrant la possibilité de leur engagement politique pour être les artisans de leur propre libération. »</p>	<p>13 mai : H. Schmidt remplace A. Möller aux finances et entre au gouvernement.</p> <p>10 décembre : Willy Brandt reçoit le Prix Nobel de la paix.</p>
1972	<p>22 janvier : Signature de l'acte d'adhésion du R-U, de l'Irlande et de la Norvège.</p> <p>21 mars : Création du serpent monétaire européen. (Fluctuation maximale de 2,25% entre les monnaies.)</p> <p>25 septembre : Par référendum, les norvégiens refusent d'adhérer à la Communauté.</p> <p>19-21 octobre : Conférence au sommet des chefs d'état européens à Paris. Ils définissent une politique ambitieuse et s'engagent à transformer d'ici à 1980 « l'ensemble de leurs relations en une Union</p>	<p>12 mars : Convention nationale de Suresnes : <b>adoption du Programme du Parti Socialiste</b></p> <p>« <b>Changer la Vie</b> » : le PS prend position (dans une résolution) face au référendum de Pompidou sur l'entrée de la GB dans la CEE et accuse le pouvoir de contraindre les Français à donner leurs voix à un pouvoir discrédité. « Les Socialistes ne diront pas oui à Pompidou et au régime des privilèges, des abus et des scandales. Ils ne diront pas non à l'élargissement du Marché commun. » =&gt; appel au refus du vote.</p> <p>Divergence avec le PCF qui appelle à voter « non »</p>	<p>28 janvier : Le « Radikalerlass » est promulgué.</p> <p>27 avril : Echech du vote constructif de défiance présenté par la CDU de R. Barzel.</p> <p>17 mai : Ratification parlementaire des traités de paix avec l'est.</p> <p>7 juillet : Karl Schiller, ministre de l'économie, démissionne. Il est remplacé par Schmidt.</p>

	européenne.	<p>27 juin : signature du <b>programme commun</b> avec le PC</p> <p>9 juillet : Convention nationale de Paris : résolution qui approuve l'action menée par les organismes dirigeants du Parti depuis le Congrès d'Épinay. Elle approuve l'accord sur un programme de gouvernement conclu le 27 juin entre le PS et le PCF et proposé à l'ensemble de la gauche.</p>	<p>20 septembre : Dissolution du parlement, la coalition n'ayant plus de majorité pour gouverner.</p> <p>12-13 octobre : Congrès extraordinaire de Dortmund. Accord sur le programme de La Haye d'approfondir et d'élargir la Communauté européenne.</p> <p>Programme pour les législatives.</p> <p>19 novembre 1972 : Elections : le SPD obtient son meilleur score de l'après-guerre : 45,8%. La coalition sociale-libérale est reconduite. Le deuxième cabinet Brandt-Scheel est formé le 15 décembre. La déclaration de présentation du programme gouvernemental faite par Brandt résumera tout le projet social-démocrate.</p>
1973	<p>1 janvier : Adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark aux Communautés européennes.</p> <p>Accords de libre-échange avec l'Autriche, la Suisse, le Portugal et la Suède. Les accords avec l'Islande, la Norvège et la Finlande suivront rapidement</p> <p>12 mars : Conseil sur la situation monétaire. R-U, Irl et It décident de sortir du serpent. Les 6 autres pays y demeurent.</p> <p>3 avril : Institution du Fonds européen de coopération monétaire (FECOM).</p>	<p>6-7 janvier : Convention nationale de Paris, résolution sur la victoire possible aux législatives, soutien à l'union de la gauche.</p> <p>4 et 11 mars : élections législatives ; victoire de la majorité sortante.</p> <p>22, 23, 24 juin : <b>Congrès de Grenoble : Motion finale d'orientation</b> : « Pour un socialisme libérateur un parti socialiste dynamique et responsable » : feuille de route du parti pour 2 ans.</p>	<p>10-14 avril. <b>Congrès de Hanovre.</b> Il décide d'accepter le cadre d'orientation économique et politique 1975/85. La gauche du parti compte 16 représentants sur les 36 membres de la direction.</p> <p>11 mai : Ratification du Traité des fondements des relations entre la RDA et la RFA (Grundlagenvertrag).</p>

	<p>3-7 juillet : Ouverture à Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).</p> <p>12 septembre : Ouverture à Tokyo du nouveau round de négociations commerciales dans le cadre du GATT (General agreement on tariffs and trade)</p> <p>6-27 octobre : Guerre du Kippour. L'OPEP augmente massivement le prix du pétrole.</p> <p>14-15 décembre : Sommet des neuf à Copenhague. Décision de créer le fonds européen de développement régional (FEDER)</p>	<p><b>15-16 décembre : Congrès national extraordinaire sur les problèmes européens, Bagnolet</b></p>	
1974	<p>21 janvier : Le franc français sort du serpent.</p> <p>8 février : Le parti travailliste, en campagne électorale, annonce qu'il demandera de renégocier l'adhésion du R-U aux Communautés, ce que fera le nouveau gouvernement britannique dès le 1<sup>er</sup> avril.</p> <p>18 février : Le Conseil renonce à passer à la deuxième étape de l'UEM.</p> <p>25 avril et 24 juillet : Fin de la dictature au Portugal et fin de la dictature des colonels en Grèce.</p> <p>17 septembre : Accord d'association avec la Grèce.</p> <p>9-10 décembre : Conférence au sommet à Paris. Importantes décisions d'ordre institutionnel : le Parlement européen devra être élu au suffrage universel à partir de 1978 ; le Conseil européen est institué ; on renonce à la pratique de l'unanimité sur</p>	<p>23-24 mars : 2<sup>ème</sup> session qui suit celle de Grenoble (il a été décidé de reporter une partie du congrès de Grenoble à ce mois de mars : Session de Suresnes qui est dédiée à l'étude du problème des structures du parti)</p> <p>2 avril : mort de G. Pompidou.</p> <p>8 avril : Congrès extraordinaire à Paris, candidature de F. Mitterrand adoptée à l'unanimité</p> <p>19 mai : victoire de V. Giscard d'Estaing sur F. Mitterrand.</p> <p>12 octobre : « Assises du socialisme » à Paris.</p>	<p>24 avril. Suite à l'affaire Guillaume, Brandt démissionne de son poste de chancelier. Il reste président du SPD.</p> <p>16 mai. H. Schmidt, jusque-là ministre des finances et de l'économie, devient chancelier ; H.D. Genscher est vice-chancelier.</p> <p>20 Juin. Le parlement ratifie le traité de Prague.</p> <p>4 Juillet. E. Eppeler démissionne de son poste de ministre de la coopération économique.</p> <p>21 août. La RFA devient membre de la Conférence de Genève sur le désarmement.</p>

	<p>tous les sujets ; il est demandé au premier ministre belge, Tindemans, un rapport sur l'Union européenne.</p>		
1975	<p>28 février : Convention de Lomé associant à la Communauté économique européenne 46 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).</p> <p>10 et 11 mars : Conseil européen de Dublin. La contribution britannique au budget communautaire est renégociée par les Britanniques.</p> <p>5 juin : Référendum au Royaume-Uni : ils décident de rester dans la Communauté.</p> <p>1<sup>er</sup> août : Signature à Helsinki de l'acte final de la CSCE.</p> <p>29 décembre : Le rapport Tindemans est remis aux chefs d'état et à la Commission.</p>	<p>31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février : <b>Congrès national de Pau, adoption de la motion finale d'orientation</b> : « Au service du socialisme, un parti présent dans les luttes, vivant dans l'union, puissant dans l'action. » : feuille de route du Parti.</p> <p>Lionel Jospin devient secrétaire aux relations internationales (mais pour très peu de temps car R. Pontillon est à nouveau à ce poste en janvier 1976)</p> <p>3-4 mai : Convention nationale à Paris : faire le point sur les rapports avec le PC / discussion sur la question de l'énergie</p> <p>21-22 juin : Convention nationale, adopte les « 15 thèses sur l'autogestion »</p> <p>Juin : rencontre de Latche, Mitterrand, leaders socialistes belge, espagnol, grec, italien, portugais</p>	<p><i>Printemps</i>. Actes de terrorisme en Allemagne et en Suède: enlèvement de P. Lorenz et occupation de l'ambassade de la RFA à Stockholm.</p> <p>30 Juillet. Acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.</p> <p>3 septembre. La commission « Europe » rend son rapport à la direction du SPD contenant les propositions à court et moyen terme de politique d'approfondissement de la CEE.</p> <p>11-15 novembre. <b>Congrès de Mannheim</b>. Inscrit des résolutions très détaillées pour se conformer au cadre d'orientation 75/85.</p>
1976	<p>1<sup>er</sup> avril : Entrée en vigueur de la convention CEE-ACP (Afrique Caraïbes Pacifique), signée à Lomé.</p>	<p>Fin janvier – début février : Comité directeur du PS qui se prononce en faveur de l'élection au suffrage universel du PE</p> <p>15-16 mai: Congrès national extraordinaire à Dijon sur la tactique aux élections municipales</p> <p>Décembre : vote positif du groupe parlementaire</p>	<p>18-19 juin : <b>Congrès de Dortmund</b>. Valide le programme de gouvernement pour 1976/1980.</p> <p>24 juin : Le Parlement vote la loi anti-terroriste.</p> <p>3 octobre : Election du 8<sup>o</sup> parlement :</p>

		PS sur l'élargissement des pouvoirs budgétaires du PE	<p>le SPD obtient 42,6%. La coalition sociale-libérale, majoritaire, est reconduite.</p> <p><i>26 novembre</i> : Willy Brandt devient président de l'Internationale socialiste ; il le restera jusqu'en 1992.</p> <p><i>15 décembre</i> : Le parlement élit H. Schmidt chancelier pour la deuxième fois.</p>
1977	<p><i>6 janvier</i> : La nouvelle Commission est présidée par Roy Jenkins.</p> <p><i>17 mai</i> : Le Conseil adopte une directive sur la TVA, permettant de créer le régime de ressources propres de la Communauté.</p> <p><i>28 juillet</i> : Demande d'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes.</p> <p><i>27 octobre</i> : Discours de Florence de Roy Jenkins sur les perspectives de l'Union monétaire.</p>	<p><i>13-20 mars</i> : Succès de la gauche aux élections municipales</p> <p><i>16 juin</i> : vote à l'assemblée nationale sur l'élection au suffrage universel du PE</p> <p><i>17-19 juin</i> : <b>Congrès national du parti socialiste à Nantes</b></p> <p><i>septembre</i> : La négociation PS-PC, commencée en mars 1977, pour actualiser le programme commun, débouche sur un échec.</p>	<p><i>D'avril à septembre</i> : Nouvelle vague de terrorisme en Allemagne (plusieurs assassinats et enlèvements.)</p> <p><i>28 septembre</i> : Le président du SPD, W. Brandt, est nommé président de la commission indépendante pour les questions internationales de développement.</p> <p><i>15/19 novembre</i> : <b>Congrès de Hambourg.</b></p>
1978	<p><i>7 et 8 avril</i> : Conseil européen de Copenhague. Il décide que les élections du parlement européen au suffrage universel direct auront lieu entre les 7 et 10 juin 1979. Il décide, à l'initiative du président Giscard d'Estaing et du chancelier Schmidt, d'accélérer les travaux pour la mise en place d'un système capable d'assurer la stabilité monétaire en Europe.</p>		<p><i>2 février</i> Remaniement ministériel. H. Apel, jusque-là ministre des finances, prend le ministère de la défense.</p> <p><i>16 février</i> : Le parlement approuve la loi anti-terroriste.</p> <p><i>4-7 mai</i> : Visite d'état de L. Brejnev.</p>



	<p>6-7 juillet : Conseil européen de Brême. Il approuve les grandes lignes du nouveau système monétaire européen (SME).</p> <p>5-6 décembre : Le Conseil européen se réunit à Bruxelles pour discuter les mécanismes de fonctionnement du SME. Six pays seulement (RFA, Fr, Bel, PB, Dk, Lux) les acceptent ; l'Italie et l'Irlande suspendent leur décision ; le R-U refuse de participer au SME.</p> <p>14-17 décembre : L'Italie et l'Irlande adhèrent au SME.</p>		<p>Déclaration commune sur la poursuite nécessaire de la détente.</p> <p>13-17 juillet : Visite du président J. Carter et sommet économique mondial à Bonn (G7)</p> <p>9-10 décembre : <b>Congrès de Cologne</b>. Il définit de manière détaillée la « Démocratie sociale pour l'Europe. »</p>
1979	<p>13 mars : Entrée en vigueur du SME.</p> <p>3 mai. Mme Thatcher premier ministre de la Grande-Bretagne.</p> <p>7-10 juin : Premières élections du Parlement européen au suffrage direct.</p> <p>29-30 novembre : Conseil de Dublin : examen des propositions de la Commission pour un contrôle plus efficace des marchés agricoles.</p> <p>17 décembre : La Communauté signe les accords sur les négociations commerciales du GATT (Tokyo round).</p>	<p>6-8 avril : <b>Congrès national du parti à Metz</b> : « Un grand parti pour un grand projet : regarder devant soi, tenir bon, pour un nouvel élan. »</p> <p>25 mai : grand meeting des socialistes venus de toute l'Europe à Paris pour fêter la dernière ligne droite de la campagne pour l'élection européenne</p> <p>17 Juin : Premières élections européennes au suffrage universel.</p> <p>24 juin : Convention nationale sur le bilan des élections européennes, la situation économique et sociale et les perspectives.</p>	<p>3-9 décembre : Congrès de Berlin.</p> <p>12 décembre : La double décision de l'OTAN : volonté de rétablir la parité des armes atomiques avec l'est, soit par des négociations de désarmement (retrait des fusées russes), soit par le réarmement de l'ouest (installation de fusées Pershing).</p>
1980	<p>6 octobre : La Commission déclare l'état de crise dans le secteur de la sidérurgie. (Article 58 du traité de la CECA). Elle transmet au Conseil des mesures d'accompagnement social dans ce secteur.</p>	<p>12-13 janvier : Convention extraordinaire d'Alfortville : dernière phase de l'élaboration du Projet socialiste. Projet socialiste édité et distribué aux Français.</p>	<p>5 octobre : Elections au Bundestag. Le SPD recueille 42,9% des voix. La coalition sociale-libérale majoritaire conserve le pouvoir.</p>

			27 avril : Convention nationale sur la situation internationale	5 novembre : H. Schmidt est réélu comme chancelier
1981	<p>1<sup>er</sup> janvier : La Grèce devient le 10<sup>e</sup> membre de la CEE.</p> <p>10 mai : Election de François Mitterrand.</p> <p>4 octobre : Réajustement des parités à l'intérieur du SME. (D-Mark et Florin néerlandais réévalués, Franc français et Lire italienne dévalués).</p> <p>19 novembre : H.D.Genscher et E. Colombo présentent leurs projets d'Acte unique et de déclaration sur l'intégration économique.</p>	<p>24 janvier: Congrès extraordinaire de désignation du candidat, Créteil. François Mitterrand est désigné avec 83,6 % des voix.</p> <p>26 avril et 10 mai : élection présidentielle : victoire de F. Mitterrand</p> <p>21 mai : P. Mauroy Premier ministre.</p> <p>24 mai : Convention nationale à Paris pour la candidature aux Elections législatives</p> <p>14 et 21 juin : élections législatives, majorité absolue des socialistes.</p> <p>23-25 octobre : <b>Congrès national du parti à Valence</b> : Motion « Pour le socialisme, réussir le changement »</p>	<p>19-23 avril : <b>Congrès de Munich.</b></p> <p>10 octobre : Le mouvement de protestation contre l'installation de fusées Pershing sur le territoire de la RFA atteint son apogée : manifestations de 250 000 personnes à Bonn. Le SPD est divisé.</p>	
1982	<p>21 février : Réajustement des cours au sein du SME : Franc belge, Franc luxembourgeois et couronne danoise dévalués.</p> <p>22 juin : Ajustement au sein du SME : Réappréciation du D-Mark et du Florin néerlandais, dévaluation du Franc français et de la Lire italienne.</p> <p>1<sup>er</sup> octobre : H. Kohl chancelier de la RFA</p>	<p>14 février : Convention nationale de Suresnes : résolution finale qui commente la politique économique du gouvernement et son bilan</p> <p>19-20 juin : Convention nationale extraordinaire sur la préparation des municipales, Cachan</p>	<p>17 septembre : Les quatre ministres libéraux du gouvernement se retirent. H. Schmidt forme un gouvernement minoritaire.</p> <p>1<sup>er</sup> octobre : Par un vote constructif de défiance H. Kohl est élu chancelier. Il est confirmé à ce poste le 17 décembre.</p>	
1983	<p>9 janvier : La drachme grecque dévaluée.</p> <p>21 mars : Le gouvernement français choisit le</p>	<p>Mars : recul de la gauche aux élections municipales ; le tournant de la rigueur et le choix européen de F. Mitterrand.</p>	<p>6 mars : Elections parlementaires anticipées gagnées par la CDU/CSU en coalition avec le FDP. Le SPD</p>	

	<p>maintien du Franc dans le SME et la politique de rigueur. Ajustement des cours au sein du SME. Cinq monnaies sont réévaluées (D-Mark, Florin néerlandais, Couronne danoise, Franc belge et Franc luxembourgeois). Trois monnaies sont dévaluées (Franc français, Lire italienne et Livre sterling)</p> <p><i>17-19 juin</i> : Le Conseil européen de Stuttgart adopte la « Déclaration solennelle sur l'Union européenne ».</p>	<p><i>28-30 octobre</i> : <b>Congrès national de Bourg-en-Bresse</b>, motion nationale d'orientation « Pour réussir le changement »</p>	<p>obtient 38,2%. Les Verts entrent pour la première fois au parlement.</p> <p><i>15 octobre</i> : Semaine d'action contre l'installation des fusées ; des centaines de milliers de manifestants défilent contre le réarmement prévu.</p> <p><i>18 novembre</i> : Au moment de leur congrès les sociaux-démocrates se prononcent contre le réarmement.</p> <p><i>22 novembre</i> : Le parlement autorise l'installation des fusées à moyenne portée US.</p>
1984	<p><i>14 février</i> : Le Parlement européen adopte le projet de traité instituant l'Union européenne, appelé « Projet Spinelli »</p> <p><i>14-17 juin</i> : Deuxièmes élections du Parlement européen.</p> <p><i>25-26 juin</i> : Conseil européen de Fontainebleau. Le problème de la contribution britannique est résolu.</p> <p><i>8 novembre</i> : Le Conseil décide d'accélérer les réductions tarifaires prévues par les négociations commerciales du Tokyo round du GATT (Cycle de Tokyo).</p>	<p><i>17 juin</i> : recul de la gauche aux élections européennes.</p> <p><i>18 juillet</i> : Laurent Fabius Premier ministre. Les communistes quittent le gouvernement.</p> <p><i>15-16 décembre</i> : Convention nationale « Modernisation et progrès social », Evry</p>	<p><i>14 février</i> : La direction du parti, le conseil du parti et la commission de contrôle, réunies en session commune à Fellbach, valident le programme électoral du parti pour les élections européennes de 1984.</p> <p><i>17-21 mai</i> : <b>Congrès de Essen</b>.</p> <p><i>17 juin</i> : Elections au parlement européen. Le SPD obtient 37,4%.</p>
1985	<p><i>7 janvier</i> : Jacques Delors président de la Commission européenne.</p> <p><i>12 juin</i> : Espagne et Portugal signent les traités</p>	<p><i>11-13 octobre</i> : <b>Congrès national du Parti à Toulouse</b>, Motion nationale d'orientation « Rassembler autour du Parti socialiste pour réussir la nouvelle étape »</p>	<p><i>10 mars</i> : M. Gorbatchev secrétaire général du PC en URSS</p> <p><i>15 décembre</i> : La direction du SPD</p>

	<p>d'adhésion.</p> <p><i>14 juin</i> : « Livre blanc » de la Commission concernant l'achèvement du marché intérieur pour 1992. Cinq Etats de la CEE signent la convention de Schengen (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas).</p> <p><i>28-29 juin</i>. Le Conseil européen de Milan décide à la majorité qualifiée de convoquer une conférence inter-gouvernementale (CIG) en vue de réformer les Traités.</p> <p><i>9 septembre</i>. Ouverture de la CIG à Luxembourg.</p>		<p>choisit à l'unanimité le ministre-président J. Rau comme candidat du SPD à la chancellerie.</p>
1986	<p><i>1<sup>er</sup> janvier</i> : Espagne et Portugal deviennent les 11<sup>o</sup> et 12<sup>o</sup> membres des Communautés.</p> <p><i>17 au 28 février</i> : Signature de l'Acte unique européen.</p> <p><i>29 mai</i> : Le drapeau européen flotte pour la première fois devant le palais du Berlaymont à Bruxelles.</p> <p><i>15-20 septembre</i> : 92 pays participent à l'ouverture du nouveau cycle de négociations du GATT en Uruguay (Uruguay round).</p>	<p><i>16 mars</i> : Défaite de la gauche aux élections législatives.</p> <p><i>20 mars</i> : Jacques Chirac Premier ministre. Début de la cohabitation.</p>	<p><i>15-29 août</i> : <b>Congrès de Nuremberg.</b></p>
1987	<p><i>18 février</i> : J. Delors, président de la Commission, présente au Parlement la communication: « Amener l'Acte unique au succès : une nouvelle frontière pour l'Europe ».</p> <p><i>1<sup>er</sup> Juillet</i> : Entrée en vigueur de l'Acte unique.</p>		<p><i>25 janvier</i> : Elections au Bundestag ; le SPD obtient 37% des voix, la CDU/CSU 44,3% des voix.</p> <p><i>11 mars</i> : H. Kohl est réélu chancelier.</p>

				23 mars : Après 23 ans de mandat comme président du parti, W. Brandt annonce son retrait. H.J. Vogel le remplace.
--	--	--	--	---

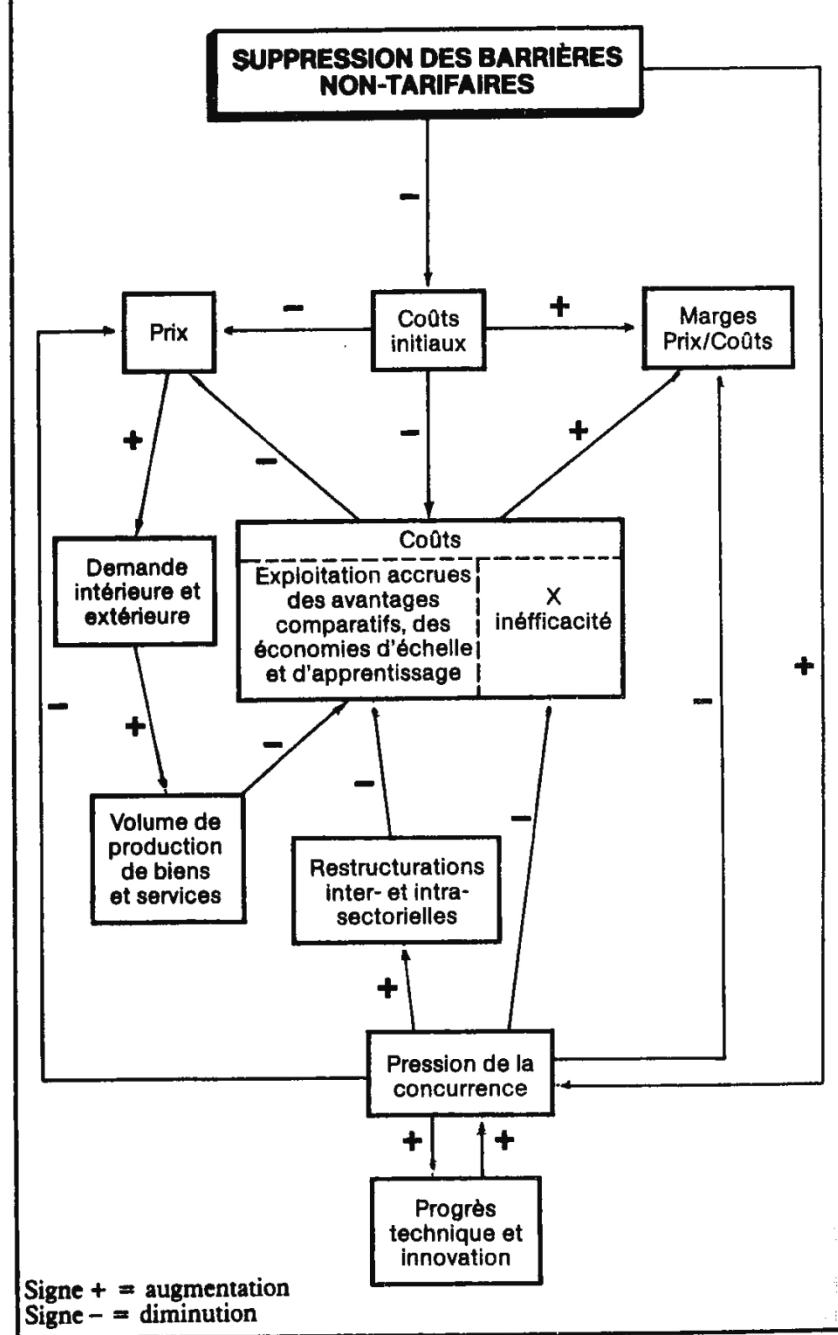
Chronologie constituée par l'auteur pour le PS et le SPD. Sur la thématique européenne, cf Olivi (Bino), *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, éd. Gallimard 1998 ; p.786-826

**Tableau comparatif des formes politiques de l'intégration européenne**

	<b>CONFÉDÉRATION</b>	<b>FÉDÉRATION D'ÉTATS-NATIONS</b>	<b>ÉTAT FÉDÉRAL</b>
<b>Définition</b>	Association d'États	Juxtaposition d'une Union fédérale et d'États	Superposition d'un État fédéral achevé
<b>Souveraineté</b>	Des seuls États	Duale ou partagée	Du seul État fédéral
<b>Texte fondamental</b>	Traité	Traité constitutionnel	Constitution
<b>Révision</b>	Unanimité des États	Majorités qualifiées	Possible par les institutions fédérales
<b>Droit commun/ droit des États</b>	Nullification : tout État peut refuser une norme de la Confédération	Droit communautaire s'impose	Droit fédéral s'impose et peut être adopté sans participation des États
<b>Compétences</b>	Relations extérieures = Confédération.  Autres compétences = États  Pas de compétences partagées	Marché unique, monnaie, politique étrangère, défense... = Fédération + Compétences partagées  Compétence de principe des États	Affaires étrangères, défense, monnaie, nationalité, transports, télécommunications, économie, social, etc.
<b>Citoyenneté</b>	Exclusive des États	Double, nationale et fédérale	Exclusive de l'État fédéral

Duhamel (Olivier), *Pour l'Europe. Le texte intégral de la constitution expliqué et commenté*, éd. Seuil, Paris, 2003 ; p.45

**REPRÉSENTATION DES EFFETS  
MICRO-ÉCONOMIQUES ENGENDRÉS  
PAR L'INTÉGRATION DES MARCHÉS  
DE LA COMMUNAUTÉ**



Cecchini (Paolo) (dir.), 1992, *Le défi. Nouvelles données économiques de l'Europe sans frontières*, Rapport issu du projet de recherche sur le coût de la non-Europe, éd. Flammarion, Paris, 1988, p.172

## Les différents courants et motions du parti socialiste entre 1969 et 1986

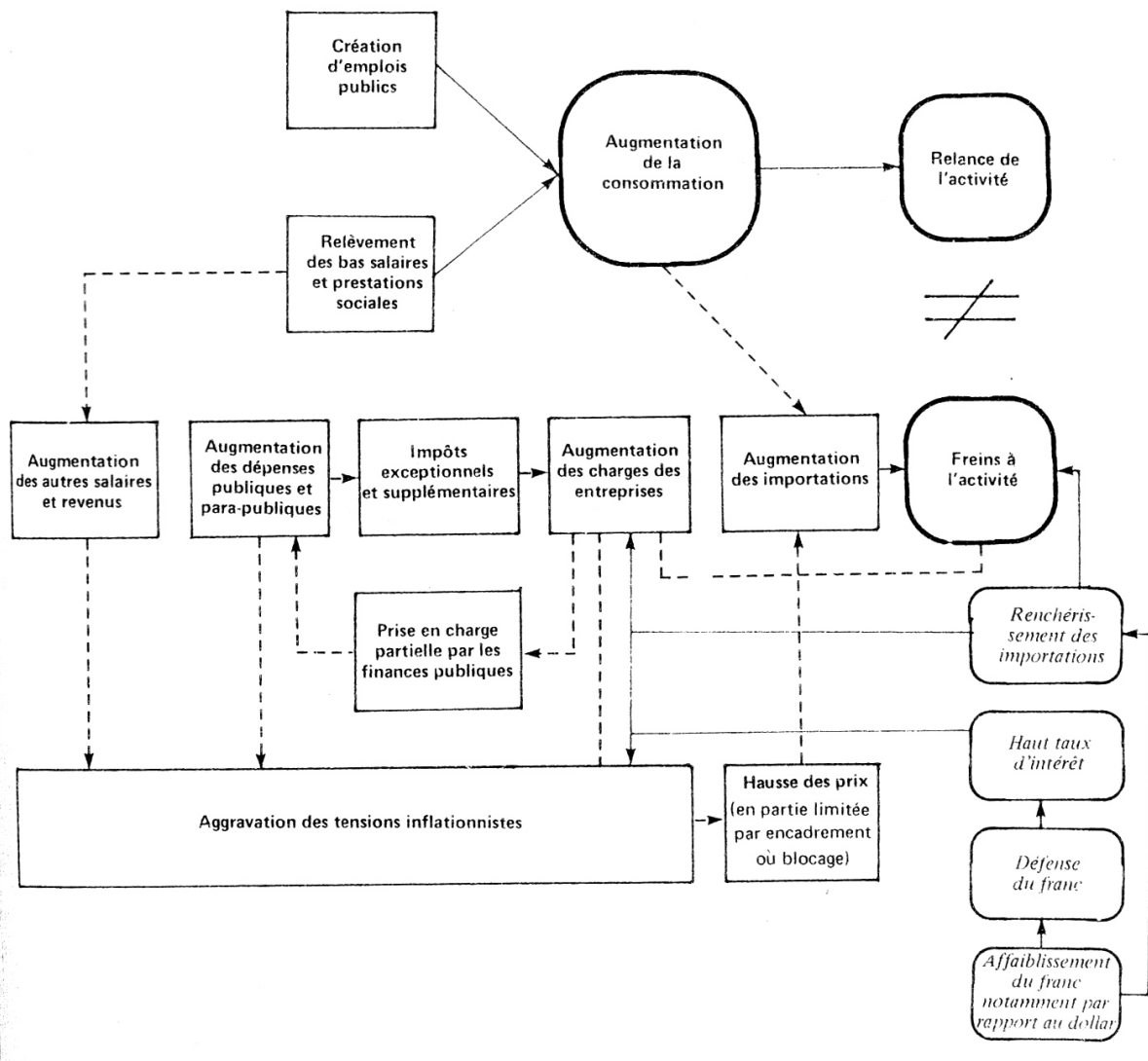
Lieu et date	Nombre de motions Principaux signataires	Appellation officielle	Vote des adhérents	Résultat du congrès	Premier secrétaire
<b>Epinay</b> 11-13 juin 1971	Savary- Mollet Defferre – Mauroy Mitterrand Poperen Chevènement - CERES	motion O motion R motion L motion M motion P	34% 30% 15% 12% 8,5%	Synthèse 51%	François Mitterrand
<b>Grenoble</b> 22-24 juin 1973	Mitterrand Defferre, Mauroy, Savary Chevènement, CERES Mollet Poperen	motion 1 motion 2 motion 3 motion 4	65% 21% 8% 5,5%	Synthèse 92%	François Mitterrand
<b>Pau</b> 31 janvier – 2 février 1975	Mitterrand Defferre, Mauroy, Rocard, Poperen Chevènement Fuzier (Mollet) Notebart	motion 1 motion 2 motion 3 motion 4	68% 25,4% 34% 29%	Pas de synthèse	François Mitterrand
<b>Nantes</b> 17-19 juin 1977	Mitterrand avec les mêmes qu'à Pau Chevènement, CERES	motion 1 motion 2	75,1% 24,9%	Pas de synthèse	François Mitterrand
<b>Metz</b> 6-8 avril 1979	Mitterrand Rocard Chevènement, CERES Mauroy Defferre Pierret « Motion des femmes »	motion A motion C motion E motion B motion D motion F motion G	40,1% 20,4% 14,4% 13,6% 7,7% 3,2% 0,3%	Synthèse 45,3% (accord avec E après le congrès)	François Mitterrand
<b>Valence</b> 23-25 octobre 1981	Motion unique sur les bases de Metz A = 50,5% - B = 14,5% C = 20,5% - E = 14,5%		94,9%		Lionel Jospin
<b>Bourg-en- Bresse</b> 28-30 octobre 1983	Jospin, Mauroy, Rocard Chevènement, CERES Lienemann, Richard	motion 1 motion 2 motion 3	77,2% 18,1% 4,7%	Synthèse générale	Lionel Jospin
<b>Toulouse</b> 11-13 octobre 1985	Jospin, Mauroy, CERES Rocard (+mot°3 de 1983)	motion 1 motion 2	71,4% 28,6%	Synthèse générale	Lionel Jospin

d'après : Philippe (Annie), Hubscher (Daniel), *Enquête à l'intérieur du Parti socialiste*, éd. Albin Michel, Paris, 1991



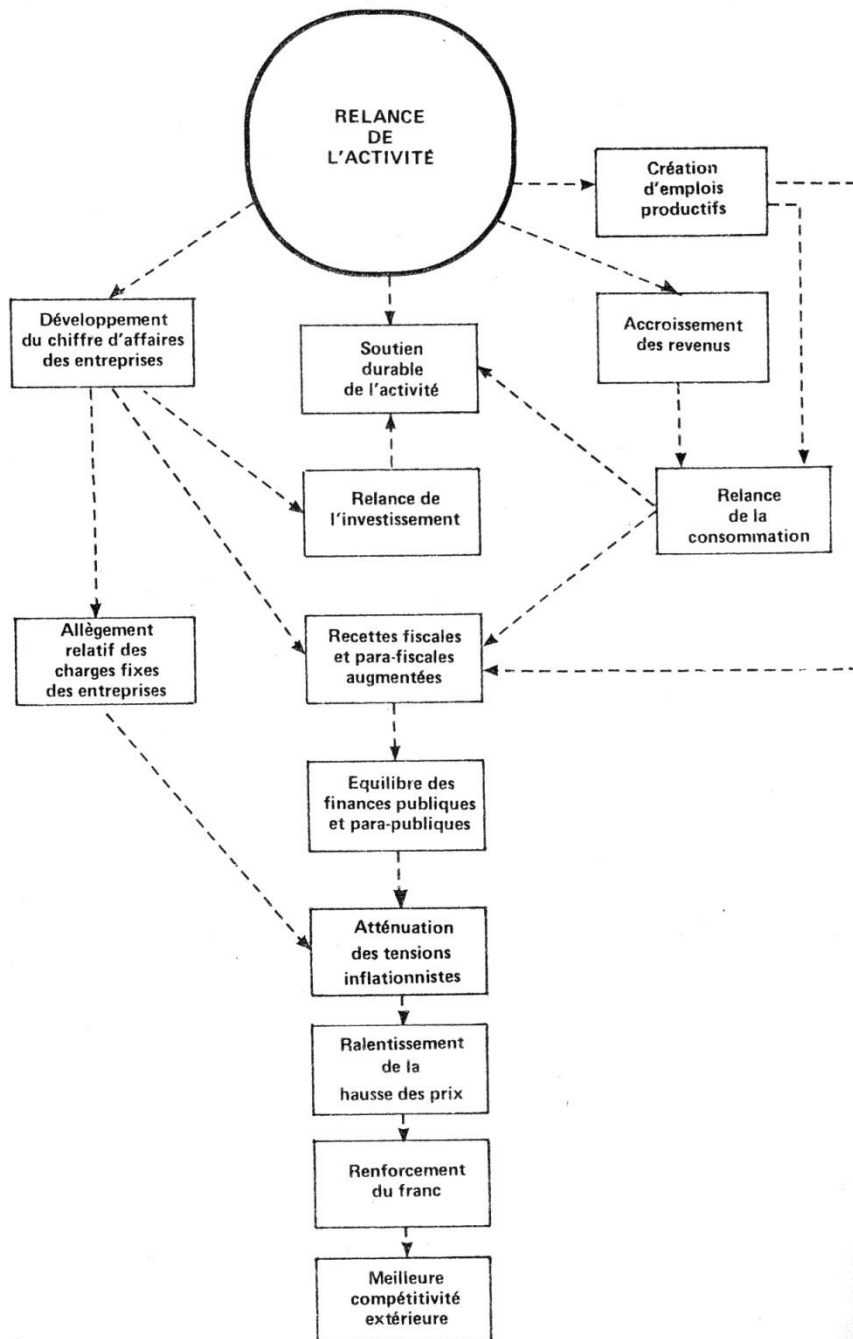
## Schémas explicatifs des mesures de relance du gouvernement socialiste de 1981

Schéma VII  
 Séquence initiale du «cercle vertueux de la croissance»  
 ...et amorce du «cercle vicieux de la relance avortée» (juin-déc. 1981)  
 (avec effets de l'affaiblissement et de la défense du franc).



Beaud (Michel), *La politique économique de la gauche, Le mirage de la croissance, mai 1981- décembre 1982*, éd. Syros, Paris, 1993 ; p.125

Schéma VIII  
 Seconde séquence du «cercle vertueux de la croissance»  
 telle qu'elle était prévue



Beaud (Michel), *La politique économique de la gauche, Le mirage de la croissance, mai 1981- décembre 1982*, éd. Syros, Paris, 1993 ; p.126



le parti s'applique à lui-même les exigences démocratiques qu'il propose à l'ensemble de la société.

Demain, si la confiance de nos camarades lui est renouvelée, la direction du parti continuera, accent mis sur la formation et l'information, l'effort considérable accompli depuis Épinay.

Déjà, le bilan qu'elle apporte est soumis à

leur jugement. Selon qu'ils l'estimeront positif ou non, ils accorderont ou refuseront leurs suffrages à la présente motion. Ils se souviendront que, en raison du mode de scrutin qu'imposent nos statuts, le vote initial qu'ils émettront dans leur section déterminera sans recours possible la composition des organismes dirigeants, en clair la future direction.

Les signataires de la motion "Pour un socialisme libérateur, un Parti socialiste responsable" et parmi eux le Premier secrétaire, les secrétaires nationaux et les membres du Comité directeur, qui s'engagent solidairement devant le parti, vous demandent de l'adopter si vous désirez que l'action entreprise soit poursuivie par ceux qui l'ont conduite jusqu'ici.

# 3

## CONGRÈS NATIONAL EXTRAORDINAIRE DU PARTI SOCIALISTE (15-16 décembre 1973) A BAGNOLET

### *Pour une Europe en marche vers le socialisme*

Le programme du Parti et le dernier congrès de Grenoble se sont prononcés pour la construction d'une Europe en marche vers le socialisme. Le programme commun affirme nettement qu'un gouvernement de Gauche devra "participer à la construction de la C.E.E., à ses institutions, à ses politiques communes avec la volonté d'agir en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires".

Ce choix est fondamental. Il n'est donc pas question de remettre en cause une orientation qui s'appuie sur la réalité du marché commun, prend en compte l'évolution des rapports internationaux et vise à donner une nouvelle dimension à la lutte anticapitaliste.

Le parti doit confirmer avec éclat sa politique européenne; mais il lui faut, en même temps, approfondir sa réflexion et définir de façon plus précise les objectifs qu'il assigne à son action pour hâter la construction d'une Europe indépendante, ouverte et socialiste. Tel est le but de cette motion.

#### I. — POURQUOI L'EUROPE ?

#### A. Les deux grands... et les autres

Considérons notre continent, l'Europe, tel qu'il est dans sa réalité présente. Deux grands ensembles y coexistent, très différents par leur nature et le degré de leur

puissance mais comparables par leur dimension démographique et leur potentiel économique: ici l'U.R.S.S. et les six pays (Pologne, Allemagne de l'Est, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie, Roumanie) liés par l'idéologie communiste, le Pacte (militaire) de Varsovie et l'organisation économique du Comecon, d'autre part, la Communauté Économique Européenne (C.E.E.) qui regroupe neuf des quinze pays européens membres de l'Alliance atlantique. Echappent à ces deux ensembles, comme aux blocs, deux pays scandinaves, la Finlande et la Suède, deux pays d'Europe centrale, la Suisse et l'Autriche, *des États membres d'Europe Occidentale, l'Espagne et le Portugal ainsi que la Yougoslavie sont eux-mêmes entrés dans la mouvance communautaire depuis la conclusion d'accords commerciaux.*

Cette division de l'Europe résulte dans son tracé actuel des rapports de force nés de la Dernière Guerre mondiale, à ceci près que la Tchécoslovaquie, qui n'était pas visée par les accords de Yalta, est entrée dans l'orbite soviétique et que la Yougoslavie en est sortie.

Depuis le Moyen Age, l'Europe a changé souvent de visage. Elle a été dominée tour à tour par l'Espagne, l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Prusse. L'ancien équilibre qui reposait sur Londres, Paris, Berlin, Madrid ou Vienne n'a pas résisté au choc des grandes guerres de 1914 et de 1939. Les deux superpuissances, États-Unis d'Amérique et Russie, qui ont grandi à mesure que déclinait l'Occident, exercent désormais la maîtrise des affaires du monde. Pour ne citer que les événements récents aucun des pays d'Europe occidentale n'a pesé, ni ne pèse sur le règlement de la guerre du Viet-

Nam, de la guerre du Cambodge, de la guerre du Proche-Orient et la Communauté des Neuf n'a ni qualité ni autorité pour agir en leur nom. Qu'ils attisent le feu ou qu'ils l'éteignent, seuls les deux grands tranchent pour tous. Leur arbitrage ordonne le destin des peuples de la terre. Le fait qu'ils usent aujourd'hui de leur pouvoir pour organiser la détente prouve qu'ils ont acquis une conscience juste de leurs responsabilités, mais aussi qu'ils en sont seuls juges. Les accords Brejnev-Nixon concrétisent cette alliance conflictuelle hors de laquelle, la Chine exceptée, il n'est guère, pour les autres, de véritable autonomie d'action. L'exemple le plus récent de cet état de choses a été fourni par l'intervention américaine dans le conflit israélo-arabe: les pays membres de l'Alliance atlantique n'ont été informés ni de l'alerte atomique déclenchée par Nixon ni des préliminaires du cessez-le-feu. Ainsi, les États-Unis et l'Union soviétique ne se bornent-ils plus à assurer leur coexistence pacifique, mais conjuguent de plus en plus étroitement leur politique internationale. Tout se passe comme s'il existait une sorte de gouvernement mondial dont les décisions, bonnes ou mauvaises, s'imposent.

Ce directoire ressemble à un gouvernement de coalition bipartite tantôt uni, tantôt divisé. Lorsqu'il est uni les autres États sont impuissants, lorsqu'il est divisé les fracas des disputes entre géants fait trembler l'univers. Dans les deux cas les peuples subissent les conséquences d'événements qui leur échappent.

*La réalité de l'impérialisme, c'est-à-dire de l'exploitation à l'échelle mondiale, tient à la nature profonde du capitalisme à son stade*



actuel de développement et notamment à la nécessité où il est d'exporter massivement ses capitaux. L'hégémonie mondiale des États-Unis repose sur ces bases, même si elle revêt d'autres aspects.

Bien que de nature souvent différente, la capacité d'expansion de l'U.R.S.S. doit être considérée avec la plus grande attention par les pays de la Communauté économique européenne.

Les pays d'Europe occidentale sont soumis à cette loi d'airain. Ils n'ont ni le contrôle de leur espace aérien, ni le contrôle de leurs mers, ni la possession des sources d'énergie. Conscients de cette dépendance, ils n'ont ni pu ni su s'en dégager. Certains ont essayé de restaurer leur souveraineté nationale en s'isolant derrière leurs frontières. D'autres ont cherché à s'associer à leurs voisins pour construire une communauté cohérente, durable et capable de rendre à tous et à chacun la capacité politique perdue. C'est la dernière tentative qui semble prévaloir aujourd'hui chez neuf d'entre eux. D'où la relance européenne.

## B. Le fer de lance de l'impérialisme : les firmes multinationales

Désormais, la réalité du pouvoir économique et de l'exploitation capitaliste dépasse le cadre national. Le développement des firmes multinationales fournit l'illustration la plus frappante de cette évolution. Echapant à tout contrôle politique, leur puissance les rend en état de jouer un pays contre un autre, de spéculer sur les fluctuations monétaires, de déterminer l'emploi de millions de travailleurs et l'avenir de régions entières. Dans ces conditions, aucun pays européen ne peut estimer qu'il mène une politique vraiment autonome : sa balance des paiements et sa monnaie sont d'ores et déjà influencées par les décisions arrêtées par les grandes firmes qui donnent à l'impérialisme américain les moyens de son hégémonie. Car, si sur le plan mondial les deux grands jouent le rôle dominant que nous avons décrit, il suffit de savoir que la plupart des firmes multinationales sont d'origine américaine pour comprendre que, placée dans la zone d'influence politique des États-Unis, la France, également soumise au pouvoir économique du grand capitalisme, est comme ses voisins soumise aux visées de l'impérialisme.

Arrêtons-nous un moment sur ce point.

Sur les 70 géants que compte l'industrie mondiale, 53 sont américains. Dans les secteurs de l'électronique, l'atome et le pétrole, les intérêts des États-Unis sont devenus prépondérants dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Depuis 8 000 filiales ont été créées outre-mer par ces firmes.

Si l'expansion de leur programme de pénétration industrielle se poursuit d'ici à 1975, les filiales étrangères des sociétés américaines et les firmes associées à des

groupes américains, se partageront 35 % de la production globale des pays occidentaux autres que les États-Unis.

Colonisation facile, puisque la Commission de la Communauté Economique Européenne a établi qu'en Europe, la part provenant des États-Unis, était en 1967, de 16 % de leurs investissements globaux, tandis que celle venant des appels à l'épargne européenne était de 47 % capital européen, pouvoir américain.

Les entreprises multinationales ne se contentent pas de détourner à leur profit une partie importante de l'épargne, afin d'exploiter, à leur compte, les travailleurs européens, elles utilisent les facilités offertes par la présence de leurs filiales un peu partout dans le monde pour spéculer (notamment contre les monnaies).

Les chefs des services financiers des firmes multinationales décident, suivant les conditions monétaires, le transfert des fonds à court terme d'un pays à l'autre par l'intermédiaire de leurs filiales.

On a estimé qu'au plus fort de la spéculation sur le deutsch-mark, en une seule journée (début mai 1971), ces transferts entre filiales de sociétés multinationales se seraient élevés à 16 milliards de francs. A titre de comparaison, le chiffre des réserves de change en or et en devises de la France se montait, approximativement en 1971, à 30 milliards de francs.

Enfin, comment éviter qu'une entreprise multinationale n'utilise la production de ses filiales à l'étranger pour briser la grève dans une de ses usines nationales ?

Les sociétés américaines de cuivre ont pu faire face à une grève de huit mois grâce à la production de leurs filiales étrangères.

Pendant la grève d'Air Liquide, en 1970, les ouvriers français, malgré un appel aux syndicats étrangers ne parvinrent pas à bloquer les importations qu'Air Liquide commandait à ses filiales étrangères.

Mais l'impact croissant des sociétés multinationales en Europe – outre qu'il comporte des atteintes à l'indépendance de cette Europe – est tout à fait logique car la C.E.E. ayant adopté une politique de libération des échanges sans politique de contrôle efficace, a préparé l'occupation, sans coup férir, du terrain par les grosses sociétés américaines bien mieux adaptées que les sociétés européennes à cette stratégie offensive.

Analysons ici ce que pourrait être le futur État européen, rappelons que, dans une analyse socialiste, l'État exprime "le rapport des classes, je veux dire le rapport de leurs forces" (Jean Jaurès). Il est clair que, si l'on applique cette analyse à l'Europe, l'introduction des filiales des sociétés multinationales, leur rôle le plus fréquent d'entreprises "leader", l'introduction de l'idéologie américaine et la solidarité nécessaire des bourgeoisies européennes avec la bourgeoisie américaine font qu'un éventuel État européen supranational fondé sur des bases actuelles prendrait en compte les intérêts de la fraction croissante de la bour-

geoisie européenne dominée économiquement, et solidaire sur le plan idéologique de celle des États-Unis (dirigeants des filiales, dirigeants des petites et moyennes entreprises fournisseurs de ces filiales, entreprises "à la remorque" des sociétés multinationales).

Ce raisonnement est valable pour chaque pays européen pris séparément et l'existence d'un pouvoir politique dans chacun des États n'a pas sensiblement modifié ce phénomène. Il suffit de constater qu'en France, sous le général de Gaulle, l'arrivée des capitaux américains a été pendant trois ans, entre 1961 et 1964, de 1 milliard de francs, alors qu'elle n'était que de 500 millions de francs pour la période précédente (1958-61). Seule une volonté socialiste d'arracher le pouvoir aux classes dirigeantes, dominées par les intérêts américains, peut modifier cette situation.

## II. – RÉALITÉS ET CONTRADICTIONS DU MARCHÉ COMMUN

Les bases de la Communauté Économique Européenne ont été jetées à l'époque de la guerre froide. Staline régnait alors sur les 2/3 du continent. L'Occident devait choisir – et quel choix ! – entre la soumission aux vues soviétiques et la protection américaine. Le réflexe de beaucoup fut d'abord de survivre. C'est ainsi que la construction européenne commencera en même temps que l'alliance atlantique qui consacra le leadership des États-Unis sur cette partie du monde. A mesure que le temps s'éloigne ce lien paraît de moins en moins supportable et il faut un effort pour se souvenir que l'autre terme de l'alternative n'était pas, en 1949, la splendide affirmation de notre indépendance mais un péril de mort. Un quart de siècle a passé. L'idée européenne, antérieure aux circonstances qui lui ont donné corps, a duré plus longtemps qu'elles. Il n'y a pas d'Europe prédestinée. Celle que nous connaissons, dans laquelle nous vivons est née d'un hasard. Un autre hasard aurait pu la dessiner autrement sur la carte du monde. On peut se demander pourquoi le Danemark et pas la Suède, pourquoi la France et pas la Suisse, pourquoi l'Italie et pas l'Autriche ? Mais on ne réécrira pas l'Histoire. Les idéologies et les guerres qui ont rassemblé ou séparé les vieilles nations du continent ont créé des faits générateurs d'autres faits qu'il s'agit maintenant d'analyser. Ce ne serait pas une démarche socialiste que de les nier.

Parmi ces faits retenons ceux-ci.

En quinze ans, les pays signataires du traité de Rome ont réussi à constituer une zone de très forte croissance économique ; ils ont intensifié les échanges entre eux et occupent la première place dans le commerce mondial.

*Cette croissance a été typiquement capitaliste (renforcement du pouvoir des monopoles et domination totale de la consommation par la production). Dans les conditions existantes, le niveau de vie dans les pays membres de*



la C.E.E. a cru à un taux des plus forts dans le monde, mais cette croissance n'a pas réduit les inégalités sociales, notamment celles du monde agricole. De même, une partie de cette croissance a été bâtie sur la sur-exploitation des travailleurs immigrés et le pillage du Tiers-Monde.

Malgré les crises monétaires, les difficultés rencontrées dans l'application de la politique agricole commune, malgré l'insuffisance de la politique sociale, trop souvent considérée par les gouvernements comme un simple sous-produit de la croissance économique, les habitants du Marché Commun ont vu leur niveau de vie s'élever plus sensiblement que dans les pays européens non membres de la C.E.E.

Sans doute le monde a-t-il appris, au cours de cette période, comme les socialistes le savaient déjà, que n'importe quelle croissance n'est pas bonne dans tous ses aspects. Pour autant, il serait dangereux d'ignorer que l'efficacité économique est nécessaire au succès d'une action politique et sociale d'envergure.

Les courants chauvins, qui accompagnaient le cloisonnement des économies avant la Deuxième Guerre mondiale, se sont considérablement affaiblis.

Le comportement des U.S.A. par rapport à la communauté s'est modifié: considérée avec faveur par les gouvernements et l'opinion américains dans la période de reconstruction et au temps de la guerre froide, la Communauté européenne est aujourd'hui redoutée comme concurrent dans le commerce mondial. La Chine populaire lui prodigue des encouragements. Plusieurs pays de l'Est, le Comecon lui-même portent intérêt au Marché Commun.

*Une réponse devrait être élaborée afin de donner suite à la proposition déjà faite par le Comecon ainsi qu'à toute proposition bilatérale faite à l'Est de l'Europe.*

Ces résultats, non négligeables, sont pourtant loin d'être suffisants. La C.E.E. traverse une crise grave.

Les gouvernements des neuf pays adhérents se montrent incapables de tenir les engagements qu'ils avaient pris à la conférence "au sommet" des 19 et 20 octobre 1972. La lutte contre l'inflation a été entreprise en ordre dispersé. Le passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire, prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 1974, est compromis; s'il a lieu, il se fera dans de mauvaises conditions. L'instabilité monétaire a ébranlé le Marché Commun agricole. Le rapprochement des systèmes fiscaux marque le pas, ainsi que la politique de développement régional. La carence est encore plus inquiétante dans le domaine de la politique sociale et dans celui de la politique industrielle, scientifique et technologique.

L'impuissance de l'Europe est soulignée par l'absence d'unité entre les Neuf dans les débats et conflits portant sur le système de change et d'échanges, dont dépendent pourtant très largement la croissance et l'emploi dans le monde entier.

La crise trouve son origine dans les contradictions du monde capitaliste et témoigne de l'absence d'une volonté politique commune. Les institutions, vidées de tout contenu, contribuent au renforcement d'un pouvoir technocratique du fait qu'il n'existe pas de véritable contrôle démocratique.

### III. - LES SOCIALISTES ET L'EUROPE

Le fait européen existe. A notre époque, le dépassement du cadre étroit de chaque nation est aussi inéluctable que le fut, en son temps, l'affirmation de la réalité nationale.

L'histoire et la géographie le commandent. La réalité de la lutte des classes aussi. Il n'y a pas de différence de nature entre la lutte des socialistes en France et celle des socialistes des autres pays industriels. Dans le cadre européen, le Parti socialiste sait qu'il rencontrera des masses nombreuses et puissantes, généralement mieux organisées que dans notre pays; en se plaçant sur ce terrain, il élargit la lutte des travailleurs à la dimension internationale.

Face aux firmes multinationales, les travailleurs européens commencent d'ailleurs à coordonner leur action. La collaboration syndicale européenne prend forme. Les luttes sociales se développent dans ce cadre et constituent une première riposte à l'internationalisation des centres de décision. Mais on ne répondra pas à l'emprise supercapitaliste sans l'organisation d'un pouvoir politique de même dimension et capable de l'affronter sur son terrain. Freiner cette évolution reviendrait à accepter les formes molles de l'Europe du libre échange, cadre idéal pour les sociétés multinationales.

L'Europe nous est nécessaire autant pour échapper à la domination des grandes puissances que pour combattre l'impérialisme américain. Mais il serait illusoire de raisonner aujourd'hui comme si cette Europe existait.

*C'est pourquoi, tout en étant convaincus qu'une Europe démocratique ne peut être mise en place sans abandon de souveraineté, pour autant, rien ne doit être négligé pour servir et garantir dans l'état présent des choses l'exercice de notre souveraineté nationale dans les domaines où des transferts de pouvoir et de compétences n'auront pas été librement décidés avec nos partenaires.*

Les socialistes français sont patriotes, ils sont plus attachés que quiconque à la sécurité et à la liberté de leur pays. Ils entendent préserver sa diversité culturelle et l'acquis spécifique d'une conscience nationale forgée par l'Histoire. En ce sens leur combat s'inscrit dans la ligne de la Commune de Paris seule à refuser la capitulation face au pouvoir de la bourgeoisie d'affaires et se rattache aux heures glorieuses de la Résistance à une époque où la classe dirigeante fut le plus souvent défaillante sur le plan des intérêts fondamentaux de la patrie. Ces intérêts fondamentaux de notre peuple dans le respect de ces tra-

ditions et de son caractère national et libéré de toutes les formes de dominations économiques et politiques, le Parti socialiste les prend en charge.

Cependant croire, comme certains nationalistes, que la France peut se replier sur elle-même, n'est qu'une illusion dangereuse. Au demeurant ce serait pour les socialistes le risque de compromettre le succès d'une expérience de Gauche. Lors de la prise de pouvoir de la Gauche, les forces capitalistes transnationales ne resteront pas neutres. Pour les mettre en échec, il sera essentiel de lier la lutte sur le terrain national et la lutte au niveau européen. C'est-à-dire qu'il est indispensable que les forces populaires s'organisent à l'échelle de l'Europe, tant sur le plan politique que sur le plan syndical, et puissent agir dans des structures démocratiques.

*La construction de l'Europe doit être poursuivie sans délai ni préalable. Les socialistes savent que l'Europe à construire ne peut être immédiatement une Europe socialiste. Ils choisissent de participer à sa construction, mais en conservant au gouvernement comme dans l'opposition, trois préoccupations fondamentales:*

1. *Faire en sorte que la construction de l'Europe et les politiques communes ne se traduisent pas par une dégradation des conditions de vie des travailleurs au profit du capital;*
2. *Faire en sorte que l'Europe à construire reste susceptible d'évoluer vers un modèle original de socialisme ce qui suppose sa réelle indépendance vis-à-vis des deux blocs, et la démocratisation de ses institutions;*
3. *Faire en sorte que les délégations de compétence à consentir au profit des institutions européennes ne puissent limiter la liberté d'action du futur gouvernement de la gauche pour l'exécution de son programme; du succès ou de l'échec de la Gauche en France peut dépendre en effet l'évolution future de l'Europe vers le socialisme.*

Le socialisme en France n'est donc pas un préalable à l'Europe. Pas plus que la construction de l'Europe n'est un préalable au socialisme. Mais nous devons avoir conscience que des progrès décisifs dans la voie du socialisme ne seront pas accomplis en limitant notre action au seul cadre national.

Cela ne veut pas dire que la mise en place de la base de départ de la transformation socialiste, puis la transformation de l'infrastructure économique, ne doivent pas être tentées et soient impossibles dans notre pays.

Le Traité de Rome doit certes être amélioré, mais rien dans son état actuel ne s'oppose à l'application des mesures contenues dans le programme commun de la Gauche. Concernant les nationalisations, l'article 222 du traité est très clair: "Le présent traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les États membres". De plus, le traité prévoit des clauses de sauvegarde permettant de se protéger contre des mouvements de marchandises ou de capitaux qui perturberaient notre économie dans sa phase de mutation.



*Il reste cependant que les orientations du Programme commun dépassent à terme la logique du Traité de Rome.*

Au contraire, la dislocation du Marché Commun en appauvrissant notre pays et en l'isolant, lui rendrait plus difficile, voire impossible, la marche vers le socialisme.

## A. Objectifs à court et moyen terme pour la transformation du Marché Commun

Quelle doit être l'attitude socialiste ?

D'une part, les économies des pays occidentaux ont obtenu des résultats et atteint un degré d'interpénétration tels que nul ne demande aujourd'hui la disparition de la C.E.E. D'autre part, la "construction de l'Europe dans la perspective du socialisme apparaît pour notre pays comme la meilleure possibilité de résister à l'impérialisme et d'échapper à son appétit... En ce sens, il est urgent que l'Europe des Neuf se donne des structures et un contenu social nouveau" (1).

La volonté socialiste doit donc tendre à rendre à l'Europe des Neuf sa souveraineté économique. Mais ce n'est pas suffisant. Elle doit exiger, en même temps, une réforme profonde des structures économiques et sociales du Marché Commun : il faut planifier et démocratiser.

### 1. La lutte contre l'inflation

L'échec des multiples politiques anti-inflationnistes menées par les pays européens est évident.

Cet échec est en grande partie la conséquence du caractère étroitement national des actions entreprises. En effet, si certaines des causes de l'inflation sont purement nationales et liées aux structures économiques et sociales des pays européens, d'autres, parmi les plus déterminantes, sont d'origine extérieure.

Lutter contre l'inflation ne peut donc se limiter à mettre en place les classiques instruments d'action conjoncturelle mais doit tendre aussi à modifier les règles du jeu de l'économie mondiale, ce qui suppose bien évidemment une action en commun des pays européens, action animée par un pouvoir sur lequel les travailleurs aient des possibilités d'action, c'est-à-dire un pouvoir démocratique.

### 2. La création d'un nouveau système monétaire

Cette remise en ordre des règles du jeu de l'économie mondiale doit évidemment s'appliquer au domaine monétaire. L'expérience a cruellement montré la vanité des tentatives de remise en ordre d'un système monétaire international fondé sur la suprématie du dollar, expression de la position dominante de l'économie américaine.

Il est frappant, enfin, de constater que les pays européens ne parviennent à exister de

façon significative sur la scène mondiale que là où des mécanismes européens sont en action. L'Europe est une très grande puissance commerciale parce qu'elle s'est organisée dans le domaine du commerce. Tous les excédents de balance des paiements que divers pays membres ont pu accumuler n'en font pas une grande puissance monétaire parce qu'elle n'a pas su s'organiser dans le domaine de la monnaie où la suprématie reste aux États-Unis.

Le Parti socialiste doit donc lutter pour l'édification d'un système fondé sur les idées suivantes :

- Définition des monnaies européennes par rapport à une unité de compte commune dont la valeur serait fixée d'un commun accord ;

- Mise en commun de l'essentiel des réserves de changes des pays membres et gestion de ces réserves communes par une autorité monétaire centrale.

### 3. L'indépendance technologique et scientifique

L'Europe ne saurait vivre en autarcie technologique et scientifique. Mais il est aussi évident qu'il n'y a pas d'indépendance politique de l'Europe si l'on maintient chez elle des possibilités autonomes d'innovations techniques et scientifiques.

Or, une fraction croissante des sciences et techniques de pointe requiert des moyens industriels et financiers et des marchés qui n'existent isolément dans aucun des pays européens. L'Europe s'essoufle à suivre les progrès des techniques américaines et soviétiques, dans de nombreux domaines, quand elle ne se borne pas à en acquérir les brevets. Une conjugaison réelle de ses efforts accroîtrait sensiblement ses possibilités d'action.

Un tel effort, qui ne serait exclusif d'aucune collaboration extérieure, contribuerait à l'action socialiste s'il visait deux objectifs :

a) Libérer l'Europe des pressions qui s'exercent sur elle de la part des pays et des trusts qui détiennent le monopole de telle ou telle ressource ou de tel ou tel produit.

L'actuelle crise de l'énergie n'en est qu'un exemple parmi de nombreux autres. Mais il illustre bien la nécessité de l'effort et ses implications.

- La nouvelle situation des marchés pétroliers, révélée mais non créée par la crise récente du Proche-Orient, appelle des mesures dont l'étude et la mise au point par des États isolés seraient coûteuses et aléatoires. La meilleure utilisation des ressources existantes, la recherche de ressources supplémentaires, la découverte de formes nouvelles d'énergie exigent l'élaboration d'une politique commune.

Les mêmes remarques peuvent être faites pour d'autres secteurs. Certaines industries telles que l'aéronautique, l'électronique ou l'informatique, les télécommunications par satellites, appellent clairement des décisions à l'échelle européenne. La transformation sociale, la préservation de l'environnement ne peuvent, en fait - en raison de leurs coûts initiaux considérables - être menées

rapidement et largement que dans un cadre assez vaste.

b) Provoquer des développements nouveaux dans des domaines négligés par les économies dominantes et plus étroitement liés aux besoins des hommes.

C'est ainsi que la recherche de technologies plus économes en énergie ou moins destructrices du milieu naturel doit être l'une des grandes ambitions de l'Europe. On en dira autant du développement des techniques destinées à améliorer la qualité de la vie urbaine ou l'efficacité de l'enseignement.

De tels choix supposent un accord politique fondamental. C'est dire qu'il n'y a pas d'Europe technologique véritable sans Europe politique.

### 4. Un contrôle strict de l'activité des firmes multinationales

Sans accord étroit des pays européens, il est impossible à chacun de résister véritablement à la pression des firmes multinationales quelle que soit l'orientation politique de son gouvernement, comme le montrent éloquentement de nombreux exemples dans le tiers monde.

Mais un tel accord suppose la création d'une autorité centrale européenne. Il suppose aussi que les travailleurs aient les moyens d'agir sur elle.

### 5. Planification économique et contrôle ouvrier

Apparaît aussi la nécessité d'une planification économique élaborée et contrôlée démocratiquement.

Celle-ci ne doit pas se limiter au développement de politiques communes et au contrôle des investissements étrangers. La création d'entreprises publiques européennes, l'harmonisation des politiques sociales, une politique active de l'emploi et du développement régional doivent lui donner les moyens de maîtriser le développement économique fondé sur l'égalité des chances et le contrôle ouvrier.

*Les socialistes ont pleine conscience des difficultés qu'implique la réalisation, dans le contexte d'une Europe encore dominée par le capitalisme, des objectifs suivants : planification démocratique, contrôle ouvrier préparant l'autogestion, maîtrise du développement économique, création d'entreprises publiques qui ne soient pas au service du capital privé, adoption d'une véritable politique sociale, égalité des chances.*

*Ils ne prétendent pas davantage limiter leurs ambitions à une vague Europe "sociale" acceptable et récupérable par le grand capital.*

*Le Parti socialiste proposera aux autres forces de la Gauche européenne d'établir un Programme commun de luttés en faveur de ces objectifs.*

La lutte des socialistes se fixera donc aussi comme but le renforcement et l'élargissement des droits syndicaux ainsi que l'institution d'un véritable droit du travail européen.



## 6. Des institutions démocratiques

L'Europe des grands monopoles n'est pas l'Europe mais un ensemble de cartels industriels, commerciaux et bancaires. L'Europe des technocrates n'est pas l'Europe, mais une mécanique inhumaine. L'Europe des États n'est pas l'Europe, mais un agglomérat invertébré. Notre Europe, l'Europe socialiste du possible, ne peut être que l'Europe des peuples.

C'est pourquoi il importe de rendre plus démocratiques ses institutions et d'associer travailleurs, consommateurs et producteurs, toutes les forces sociales et culturelles à la construction européenne.

Les socialistes exigeront donc comme un premier test de cette volonté :

- La démocratisation du Conseil Économique et Social. Ce qui implique une représentation plus large des travailleurs et une extension de ses compétences, notamment le contrôle de la gestion du Fonds social européen ;

- La réforme du F.E.O.G.A. de manière que, dans son Comité de gestion, les représentants des agriculteurs et des consommateurs, représentés notamment par les organisations syndicales, soient en nombre égal aux représentants des administrations. Ce comité doit recevoir le droit de contrôler la gestion du Fonds.

Enfin, ils demanderont que le Parlement européen soit élu au suffrage universel direct avec représentation proportionnelle. Cette assemblée recevra les pouvoirs de contrôle et d'initiative, attribués de tout parlement dans un régime vraiment démocratique.

## B. Pour une Europe indépendante et pacifique

Les peuples d'Europe ont maintenant conscience de leur solidarité. Mais c'est seulement dans la mesure où l'Europe s'arrachera aux clivages de la guerre froide qu'elle sera porteuse d'avenir.

Indépendante, l'Europe sera facteur de paix, cela supposera à la fois un nouveau type de relation avec les États-Unis d'Amérique et la négociation intra-européenne sur la sécurité collective, qu'il s'agit maintenant de définir.

A cet effet, il convient d'accorder à la conférence d'Helsinki, l'importance majeure qui est la sienne et d'en préparer l'aboutissement.

Indépendante, la Communauté européenne sera ouverte, soit aux pays qui décideront de la rejoindre en souscrivant aux obligations qu'elle comporte, soit par des traités particuliers auxquels s'ouscriront les pays désireux d'obtenir des préférences.

A cette fin, dès que l'Europe sera dotée d'instances démocratiques, le Parti socialiste s'efforcera de faire créer un budget d'aide au Tiers-Monde alimenté par un impôt direct progressif européen sur le revenu des individus et des entreprises - s'ajoutant à toutes

les aides publiques bilatérales actuellement existantes et atteignant un montant égal à 1 % du revenu européen.

*En vue de l'élaboration d'une politique européenne de l'énergie, le P.S. se prononce en faveur d'une coopération entre États producteurs et États consommateurs tendant à des accords de complémentarité et de développement de longue durée, résultant d'un dialogue entre représentants des gouvernements des pays intéressés et de la C.E.E.*

Indépendante, la Communauté européenne sera également solidaire des peuples du Tiers-Monde. Afin d'éviter les tentations toujours renaissantes et insidieuses du néo-colonialisme et de répondre aux réels besoins de ces pays, l'Europe placera délibérément son action dans un cadre multilatéral.

La Communauté européenne interviendra dans les négociations commerciales pour que soit effectivement respectée l'égalité entre partenaires dans les relations internationales et qu'il soit ainsi mis fin à cette constante dégradation des termes de l'échange qui ne cesse de jouer au détriment des plus pauvres.

## IV. - POUR UNE ACTION COMMUNE DE LA GAUCHE EN EUROPE

Il est nécessaire de rappeler pour éclairer l'ensemble de ce texte qu'au plan des engagements et du calendrier, les objectifs qui précèdent, même quand ils impliquent d'autres finalités, s'inscrivent pour les cinq ans qui viennent dans les orientations du Programme commun.

Le combat pour la construction de l'Europe des peuples est inséparable du combat pour la conquête du pouvoir politique dans le cadre national. Mais sans attendre d'avoir avec ses alliés de l'Union de la Gauche la responsabilité du pouvoir en France, le Parti socialiste entend provoquer dans l'ensemble des pays de la Communauté, un vaste mouvement d'opinion en faveur des objectifs que le socialisme démocratique assigne à la construction européenne.

Il appartient aux organisations du mouvement ouvrier et socialiste, inspirées par leur idéal internationaliste, de reprendre l'initiative de ce mouvement. Elles seules peuvent surmonter les difficultés nées de la persistance des égoïsmes nationaux et des conflits d'intérêts inhérents au régime capitaliste.

Le Parti socialiste proposera aux Partis socialistes des neuf pays de la C.E.E., la tenue d'une série de conférences afin d'établir un programme pour la relance de la construction européenne et pour y intéresser les masses populaires. La première de ces réunions aura lieu à Rome. Huit secrétaires nationaux ont été chargés dans les différentes capitales européennes d'une mission d'exploration auprès des responsables socialistes de ces pays.

Notre lutte ne peut évidemment être isolée de celle de nos camarades des autres pays. En dépit des divergences dues à des fac-

teurs idéologiques ou aux diversités des situations politiques nationales, il existe entre les socialistes des pays européens les bases évidentes d'une action commune : une grande similitude des structures économiques et sociales, un égal souci de préserver les valeurs démocratiques. Il est donc essentiel que notre Parti prenne l'initiative d'une action collective sur les problèmes que posent les difficultés actuelles de la construction européenne. Il demandera aussi à ses partenaires socialistes comment peut s'exercer la solidarité nécessaire au succès d'une expérience de transition vers le socialisme en France.

D'autre part, il invitera toutes les organisations syndicales ouvrières et l'ensemble des forces de Gauche à des discussions sur ces problèmes.

\*\* L'idée d'un Programme commun de la Gauche européenne doit faire son chemin. Ce n'est qu'en définissant clairement leurs objectifs communs que les travailleurs auront des chances de peser sur les institutions européennes du poids qui doit être le leurs et si cette condition n'est pas réalisée, aucune réforme décidée du sommet ne pourra réellement démocratiser les Communautés.

Le Parti socialiste proposera, dès à présent, aux autres Partis socialistes de l'Europe des Neuf d'aborder la discussion d'objectifs communs et l'adoption d'une ligne anticapitaliste pour lesquels la lutte devrait être entreprise sans délai car à l'internationalisation de la production doit correspondre l'internationalisation des luttes.

Il ne s'agit pas seulement de recenser les convergences qui existent d'ores et déjà dans les programmes de ces divers partis, mais de rechercher ensemble à définir un programme complet et cohérent. C'est dans cet esprit que le Parti socialiste présentera ses propres propositions comme une contribution à la discussion et sans prétendre que l'intégralité en soit retenue.

Les objectifs que nous pourrions proposer à la discussion de la Gauche et qui s'inscrivent dans la perspective déjà tracée d'une Europe indépendante sont les suivants :

- Reconnaissance et extension des droits syndicaux et politiques des travailleurs, y compris des immigrés, même non originaires de la Communauté ;
- Contrôle des travailleurs sur leurs conditions de travail ;
- Réduction concertée de la durée du travail ;
- Egalisation effective des salaires masculins et féminins ;
- Création avec les autres Partis socialistes de groupes socialistes d'entreprise au niveau européen ;
- Politique communautaire de l'immigration sous tous ses aspects : emploi, accueil, logements, protection sanitaire et sociale ;
- Harmonisation des législations sociales dans le sens de l'alignement sur les législations nationales les plus favorisées ;
- Réforme du fonds social européen dans le sens d'un souci de promotion des tra-



vailleurs et non d'une contribution à la mobilité de la main-d'œuvre au profit du capital;

– Information mutuelle entre les organisations socialistes européennes sur la politique des monopoles nationaux et internationaux;

– Contrôle des firmes multinationales et des investissements étrangers, notamment par: le contrôle du crédit, des investissements, de la production et des prix.

Ce contrôle doit s'étendre aussi sur les objectifs de la recherche scientifique et en matière d'innovation technologique. En ces domaines aussi, une action socialiste européenne passe par le contrôle des travailleurs:

– Constitution d'un secteur public européen contrôlé par les travailleurs de manière à ne pouvoir devenir ce que sont actuellement les entreprises publiques des pays membres;

– Planification européenne démocratique axée sur le développement des équipements collectifs et la satisfaction des besoins;

– Réduction des inégalités de revenus;

– Développement d'instances de rééquilibre régional;

– Définition d'une politique européenne cohérente de l'énergie;

– Développement de politiques industrielles communes pour les secteurs de pointe;

– Politique d'éducation et de formation permanente non subordonnée aux exigences immédiates du profit;

– Organisation des colloques des socialistes et des jeunes socialistes européens sur le thème "changer la vie";

– Réorientation de la politique agricole commune en faveur du relèvement des revenus des petits exploitants et de l'aide à la modernisation des structures;

– Définition d'une politique européenne de l'environnement et de la protection de la nature, notamment par la création d'un centre de recherches européen sur les problèmes de la croissance;

– Protection renforcée du marché européen contre l'invasion des productions extérieures à la communauté, notamment américaines;

– Non admission au sein de la Communauté des États fascistes du Sud de l'Europe, Espagne, Portugal, Grèce; campagne contre le soutien apporté par l'OTAN à ces régimes;

– Définition d'une politique européenne d'aide au tiers monde qui cesse d'être une aide aux entreprises investissant outre-mer et soit effectivement orientée en faveur du

développement et de la promotion des populations comme l'a demandée la C.N.U.C.E.D. de Santiago du Chili;

– Soutien aux luttes de libération du tiers monde;

– Action concertée des socialistes européens, pour entreprendre, en faveur des pays exploités, des réformes de structures sur le plan monétaire, sur les cours des matières premières et sur les productions douanières en matières industrielles.\*\*

Le Parti socialiste estime que, en l'état actuel des choses, se borner à prolonger l'existence de la C.E.E. par des compromis inter-gouvernementaux, ne peut qu'aboutir à un dépassement de la Communauté. Celui-ci entraînerait un retour à l'autarcie et un réveil des égoïsmes nationaux. Les conséquences seraient un ralentissement du développement économique et des échanges internationaux, une resurgence des chauvinismes, l'isolement et l'appauvrissement de tous les pays européens en face des deux super-puissances.

\* Les passages en italique correspondent aux parties ajoutées au texte initial de la motion n° 1 lors de la synthèse.

(1) Résolution du congrès de Grenoble.

\*\* Parties ajoutées au texte initial de la motion 1.

# 4

## MOTION D'ORIENTATION DU CONGRÈS DE PAU (janvier-février 1975)

### I. – BILANS ET PERSPECTIVES

Trois ans et demi après le congrès d'Épinay qui avait défini sa charte et arrêté sa stratégie, le Parti socialiste peut présenter un bilan largement positif de son action. Il a tenu les engagements pris au regard de l'Union de la Gauche, il a développé partout son implantation; son audience dans le pays n'a cessé de grandir; des dizaines de milliers d'adhérents nouveaux sont venus rejoindre son combat; la campagne de l'élection présidentielle et le fait que 13 millions de Français ont porté leurs suffrages sur le candidat de la Gauche ont montré que la victoire de celle-ci est devenue inéluctable. De cette victoire, le Parti socialiste entend être l'instrument déterminant.

Pour y parvenir, il reste encore beaucoup à faire et il appartenait au congrès de fixer les nouveaux objectifs pour les deux années à venir.

Ces objectifs se situent tout naturellement dans le cadre de la stratégie d'Union de la Gauche, telle qu'elle a été scellée par le Programme commun de gouvernement. Mais ils doivent aider à mettre en relief les analyses propres au Parti socialiste, notamment sur la crise du capitalisme mondial et sur l'exploitation dont sont victimes les travailleurs français.

Ceux-ci sont de plus en plus persuadés que le socialisme au service de l'homme peut mettre fin aux inégalités et aux injustices:

– En donnant à la collectivité la maîtrise des grands moyens de production et d'échange;

– En proposant un nouveau modèle de développement;

– En ouvrant la voie de l'autogestion;

– En élargissant sans cesse le champs des libertés individuelles et collectives;

– En menant sur le plan international une double action visant à créer une véritable organisation communautaire de l'Europe et à assumer une nouvelle dimension de la

lutte des classes: en particulier par une solidarité plus active aux peuples du tiers monde.

Pour être présents en même temps sur tous ces terrains, les socialistes ont besoin d'un parti capable non seulement de consolider les positions acquises, mais de devenir encore plus fort, mieux organisé, davantage au service des travailleurs et plus à même de préparer les prochaines victoires.

### II. – LES GRANDS AXES DE L'ACTION DU PARTI SOCIALISTE

#### 1. L'Union de la Gauche

Le Parti socialiste s'est prononcé lors du congrès d'Épinay pour une stratégie de rupture avec le capitalisme. Cette stratégie



**Bericht der Europakommission über Auffassungen der SPD zur Entwicklung der Europäischen Gemeinschaft und dazu notwendigen vertieften Zusammenarbeit der sozialistischen Parteien in Westeuropa**

Inhaltsverzeichnis

⇒ Besonderer Teil

- I. Außen- und Sicherheitspolitik
  
- II. Wirtschaftspolitik
  - A. Ziele
  - B. Die Bedeutung der Wirtschafts- und Währungsunion
  - C. Die Aufgaben des Wettbewerbs
  - D. Eigentumsordnung
  - E. Regionalpolitik
  
- III. Sozialpolitik
  - A. Mitbestimmung auf europäischer Ebene
  - B. Lebens- und Arbeitsbedingungen
  - C. Beschäftigungspolitik
  - D. Ausländische Arbeitnehmer
  - E. Soziale Sicherung
  - F. Einkommensverteilung und Vermögensbildung
  - G. Verbraucherschutz
  
- IV. Demokratisierung der Europäischen Gemeinschaft
  - A. Einleitung
  - B. Drei-Stufen-Plan
  - C. Kommentar

in: Bestand SPD-Parteivorstand, dossier 11655

Sozialdemokratische Europapolitik. Bericht vorgelegt von der Europakommission der SPD, Vorstand der SPD, Abteilung Öffentlichkeitsarbeit, Bonn, septembre 1975

## II. Wirtschaftspolitik

### A. Ziele

1. Nur demokratischer Sozialismus kann Europa zum sozial fortschrittlichsten Raum der Welt machen. Dies bedeutet, daß wirtschaftliches Handeln nur an den Bedürfnissen des Menschen und am Wunsch nach mehr Freiheit für den Abhängigen ausgerichtet wird.
2. Das Ziel sozialdemokratischer Wirtschaftspolitik in Europa kann nicht nur identisch sein mit der Verbesserung des Lebensstandards und der materiellen Wohlfahrt. Ziel sollte vielmehr die Realisierung und Sicherung der Gleichheit der Lebenschancen sein. Dieses Ziel ist ohne ständiges Wachstum, das sich an den sozialen Bedürfnissen orientiert, nicht zu verwirklichen.
3. Ein in diesem Sinne optimales Wachstum ist die Voraussetzung zur Verwirklichung des Rechtes auf Arbeit. Diese Forderung konkretisiert sich in der Sicherung der Vollbeschäftigung, in der Tätigkeit jedes Einzelnen entsprechend seinen Fähigkeiten und der Chancengleichheit bei der Entwicklung dieser Fähigkeiten.
4. Fortschreitende Geldentwertung bedeutet die Schaffung immer neuer sozialer Ungerechtigkeiten, weil sie den Arbeitnehmer und die kleinen Selbständigen besonders hart trifft. Ihre Bekämpfung auf europäischer Ebene beinhaltet daher gleichzeitig die Sicherung des sozialen Fortschritts.
5. Eine gerechtere Einkommens- und Vermögensverteilung, und zwar sowohl nach Bevölkerungsschichten wie auch nach Regionen wird zur Gewinnung eines größeren Maßes an persönlicher Freiheit von wirtschaftlichen Zwängen für den Einzelnen führen.

6. Mehr Demokratie in Wirtschaft und Gesellschaft bedeutet eine intensivere Kontrolle von Machtpositionen und eine vorbeugende Ausbalancierung unserer Marktstrukturen auch insofern, als sie Monopole kontrollierbar macht.
7. Persönliche politische Freiheitsrechte kann der Einzelne nur dann voll entfalten, wenn er weder durch das Bildungssystem noch durch die Wirtschaftsordnung noch durch unkontrollierte hierarchische Strukturen diskriminiert wird und eine echte Chancengleichheit realisiert wird.
8. Die mit der Forderung nach Strukturveränderung und Anpassung an neue Gegebenheiten verbundenen Risiken dürfen nicht vom Arbeitnehmer allein getragen werden. Darum ist das System der sozialen Sicherheit auszubauen und durch eine die Strukturen des Arbeitsmarktes mitbestimmende Planung zu ergänzen.
9. Demokratischer Sozialismus dient insbesondere auch der Verwirklichung höherer Lebensqualität für den Menschen. Da diese sehr wesentlich davon abhängt, wie die Raumfunktionen Arbeiten, Wohnen, Erholen, Bildung, Verkehr und andere Dienstleistungen zueinander geordnet sind, kommt einer europäischen Raumordnung ganz wesentliche Bedeutung zu. Europäische Raumordnungsplanung wird durch europäisch abgestimmte Regionalpolitik konkretisiert. Daher sind Raumordnungsplanung und Regionalpolitik im Dienstes des Abbaus von diskriminierenden Ungleichgewichten unmittelbarer Ausdruck gesellschaftspolitischer Vorstellungen des demokratischen Sozialismus.
10. Die Lebensqualität wird ferner wesentlich vom Ausmaß der öffentlichen Investitionen für Infrastruktur für den Einzelnen und die Gesellschaft, wie z.B. Einrichtungen für Umweltschutz, ein leistungsfähiges Bildungssystem, Krankenversorgungseinrichtungen, Erholungsmöglichkeiten usw., bestimmt.

Die wirtschaftspolitischen Instrumente des Staates sind in den Dienst des kontinuierlichen Ausbaus dieser sozial-wirksamen Investitionsmaßnahmen für Infrastruktur zu stellen.

## B. Die Bedeutung der Wirtschafts- und Währungsunion

1. Die Bedeutung der für das Jahr 1980 geplanten europäischen Wirtschafts- und Währungsunion liegt vor allem darin,
  - daß durch sie die bisherige europäische Wirtschaftsintegration konsequent weitergeführt werden kann, größere Möglichkeiten für die Steigerung und Verbesserung des Lebensstandards geschaffen werden und ein Rückfall in nationalstaatliche Wirtschafts- und Außenpolitik vermieden wird;
  - daß sie ein Weg dafür werden kann und sollte, die Gemeinschaft zum sozial fortschrittlichsten Raum der Welt zu gestalten.
2. Für die Verwirklichung der Wirtschafts- und Währungsunion sind politische und wirtschaftspolitische Impulse erforderlich. Letztere können nur aus einer langfristigen Konzeption hervorgehen. Wirtschaftsunion und politische Union sollten in engem zeitlichen Zusammenhang verwirklicht werden.
3. Zur Weiterentwicklung des gemeinschaftlichen Interventions-systems sollte der europäische Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit als Keim des künftigen Zentralbanksystems operationelle Zuständigkeiten erhalten, die ihn aus seiner bisherigen Rolle einer bloßen Verrechnungsagentur der Zentralbanken herausführen.
4. Die Wirtschafts- und Währungsunion muß neben dem äußeren Pfeiler der wechselkurspolitischen Verklammerung gemeinsamer Bandbreiten und Interventionen auch durch den inneren Pfeiler einer gemeinsamen Liquiditätspolitik (Geldmengenspolitik) getragen werden.

5. Die Harmonisierung der währungspolitischen Instrumente ist eine rein technische Vorstufe. Auf was es ankommt, ist die Durchsetzung einer gemeinschaftlichen Strategie der Währungspolitik. Die Wahl der einzelnen Instrumente - die Taktik - kann entsprechend den bestehenden Strukturunterschieden durchaus unterschiedlich nach Ländern geführt werden.
6. Die Erfahrungen der letzten Jahre haben gelehrt, daß umfangreiche spekulative Kapitalbewegungen auf weltweiter und europäischer Ebene die währungspolitische Zusammenarbeit erschweren, wenn nicht sogar durchkreuzen. Im Zuge der Verwirklichung der Wirtschafts- und Währungsunion sollten daher Mittel und Wege gefunden werden, um störende Kapitalbewegungen gemeinschaftlich zu kontrollieren. Das ist nicht nur ein Erfordernis währungspolitischer Effizienz, sondern eine Notwendigkeit und ein Weg für eine bessere soziale Qualität der künftigen Wirtschafts- und Währungsunion. Spekulative Kapitalbewegungen großen Ausmaßes führen zu hohen Spekulationsgewinnen und in bestimmten Fällen zu abrupten Produktionsverlagerungen. Im Rahmen einer koordinierten europäischen Kapitalverkehrskontrolle sollten daher verschärfte Melde- und Aufsichtspflichten eingeführt werden, wobei den Arbeitnehmervertretern in den Betrieben und den Gewerkschaften eine besondere Bedeutung zukommt.
7. Für das Funktionieren der Wirtschafts- und Währungsunion sind politische Entscheidungsverfahren und Institutionen erforderlich, die nur aus einer weitgehend parallelen politischen Integration hervorgehen können. So verlockend daher aus Gründen der Effizienz auf europäischer Ebene der reine Weg der Zentralbankintegration sein mag, so wichtig ist es, diesen einseitigen Weg zu vermeiden und gleichzeitig die Elemente zu verstärken, die den parlamentarisch kontrollierten Exekutivorganen - wie den nationalen Finanzministerien - entsprechen.

### C. Die Aufgaben des Wettbewerbs

1. Eine marktwirtschaftliche Ordnung im Sinne eines ungebundenen Wettbewerbs führt zu Ungleichgewichten. Machtkonzentrationen, marktbeherrschende Monopole und Oligopole zugunsten einiger Weniger sind die Folgen, deren Lasten der Allgemeinheit aufgebürdet werden. Die Folge davon wiederum ist ein Nachhinken der sozialen Investitionen. Durch die Europäische Integration gewinnt die Monopolisierung des Marktes durch multinationale Konzerne darüber hinaus eine neue, kaum kontrollier- und steuerbare Dimension. Der sich selbst überlassene Wettbewerb verurteilt die bisherigen Globalinstrumente der Wachstums- und Konkurrenzpolitik dazu, bei Beschleunigungsmaßnahmen zuerst den wirtschaftlich Starken und zuletzt den Schwächeren zu treffen, bei bremsenden Eingriffen zuerst den Schwächeren und zuletzt den Stärkeren.

Sich verstärkende Oligopolisierungstendenzen sind deutliche Anzeichen ungenügenden Wettbewerbs. Das klassische Instrument der Kartellpolitik zur Machtkontrolle auch grenzüberschreitender Unternehmen ist weiter auszubauen, wobei die Zusammenarbeit europäischer Behörden mit den nationalen Kartellämtern nicht vernachlässigt werden darf.

2. Die Kontrolle von Unternehmenszusammenschlüssen wird immer mehr zum Schlüsselpunkt einer aktiven Wettbewerbspolitik. Diese Zusammenschlüsse sollten nicht erst hinterher verboten werden, sondern die Marktstrukturen sollten von vornherein offengehalten und kleinere und mittlere Unternehmen in ihrer Leistungsfähigkeit gestärkt werden. Die mittelfristige Wirtschaftspolitik, die Industrie-, Regional- und die Politik der Vergabe öffentlicher Aufträge können so in den Dienst breiter Schichten der Bevölkerung gestellt werden.

3. Die Europäische Gemeinschaft soll sich wirkungsvollere Instrumente zur Verhinderung der Gefahren, die von Monopolen und Oligopolen ausgehen können, zulegen. Sie könnten etwa darauf basieren, daß entsprechenden Großunternehmen und ihren Töchtern empfindliche Gewinneinbußen auferlegt werden, die bis zur Auflösung des Unternehmens führen sollten.
4. Die Schaffung einer Europäischen Aktiengesellschaft und anderer europäischer Gesellschaftsformen könnte dazu beitragen, daß auch kleinere und mittlere Unternehmen die volle Bewegungsfreiheit im Gemeinsamen Markt erreichen. Die paritätische Mitbestimmung ist zu garantieren.
5. Öffentliche Unternehmen sind ein wesentlicher Bestandteil der wirtschaftlichen Ordnung, in der wir leben. Einzelne Mitgliedsländer wie Italien sind auf diesem Wege weiter vorangeschritten als andere. Damit allerdings die öffentlichen Unternehmen ihre Funktion als Korrektiv der Wirtschaftsentwicklung ausüben können und insbesondere zur Förderung des Wettbewerbs beitragen, müßte eine abgestimmte Politik ihrer Weiterentwicklung entworfen werden. Insbesondere dürfen sie nicht zu staatlich protegierten Monopolen werden, sondern der Mitbestimmung und demokratischen Kontrolle ebenso offenstehen wie andere auch.
6. Eine wirkungsvolle Konjunkturpolitik setzt wettbewerbsorientierte Wirtschaftsbereiche voraus, die sich marktgerecht verhalten und insofern am Interesse breiter Konsumentenschichten eher orientieren als an den Manipulationen von Oligopolen.
7. Eine gezielte Wachstumspolitik bedingt, daß die entsprechenden wirtschaftlichen Daten, die von der öffentlichen Hand gesetzt werden, auch von privaten Investoren im Rahmen des Wettbewerbs wahrgenommen und befolgt werden.

8. Die Wettbewerbspolitik der Gemeinschaft muß die enge Verzahnung mit einer gesunden Regional- und Strukturpolitik berücksichtigen, da nur sie den Benachteiligten, Leistungsgeschwächten und einseitig Abhängigen reale Chancen gibt, die Folgen des Wettbewerbs zu überstehen.
  
9. Die multinationalen Unternehmen sind zu einem öffentlichen Ärgernis geworden. Ihre Machtstellung rührt daher, daß sie den Freiheitsspielraum zwischen national-staatlich organisierter politischer Macht und weltweiten ökonomischen Betätigungsmöglichkeiten rücksichtslos ausnutzen. Eine Politik zur Kontrolle multinationaler Unternehmen sollte sich nicht primär darauf ausrichten, multinationale Großunternehmen in nationalstaatlich organisierte kleine Produktionseinheiten zu zerschlagen. Dies würde dem historischen Prozeß internationaler Arbeitsteilung widersprechen. Es geht vielmehr um die wirksame Kontrolle wirtschaftlicher Macht, die nicht nur eine Mißbrauchsaufsicht beinhalten muß, sondern auch die Offenlegung der wesentlichen Daten wirtschaftlichen Verhaltens, wie Investitionen, Preisgestaltung, Beteiligungsverhältnisse usw. umfassen muß. Hier muß die Europäische Gemeinschaft Pionierarbeit leisten, solange eine weltweite Kontrolle der multinationalen Unternehmen noch nicht verwirklicht ist. Für ein derartiges Abkommen muß sich die Europäische Gemeinschaft einsetzen.

#### D. Eigentumsordnung

Für die Frage der Eigentumsordnung wird es innerhalb der Mitgliedstaaten wie in Europa keine Patentlösung geben. Unterschiedliche soziale Strukturen und unterschiedliche politische Konstellationen bedingen unterschiedliche Lösungsansätze, ob es sich nun um Mitbestimmung, Verstaatlichung oder Arbeiterselbstkontrolle handelt. Für eine inhaltliche Aussage zu diesem Thema sind vorherige



enge Kontakte mit den sozialistischen Bruderparteien in Westeuropa erforderlich. Die Erarbeitung einer gemeinsamen Antwort dürfte umso leichter sein, als die sozialistischen Parteien das Ziel verbindet, den Abbau von Macht zu bewirken, die sich allein auf das Eigentum an Produktionsmitteln stützt.

#### E. Regionalpolitik

1. Die Durchführung einer wirksamen europäischen Regionalpolitik ist für das künftige Schicksal der Wirtschafts- und Währungsunion und damit für die politische Union Europas von entscheidender Bedeutung. Allein in den europäischen innergemeinschaftlichen Grenzräumen leben etwa 40 Mio. Menschen, zusätzlich in den Randgebieten des Gemeinsamen Marktes 30 Mio. Menschen.
2. Dadurch wird die Leistungsfähigkeit des Gemeinsamen Marktes in zweierlei Hinsicht belastet:
  - Es entstehen volkswirtschaftliche Kosten dadurch, daß die menschlichen und sozialen Folgen der übermäßigen Abwendung aus weiten, an sich entwicklungsfähigen Räumen und des ständigen Zuzuges zu den Ballungszonen beseitigt oder wenigstens gemildert werden müssen. Diese Folgen tragen dann aber immer noch den Keim zu politischer, sozialer und ökonomischer Krise in sich und schaffen latente Unsicherheit vor allem bei den sozial schwachen Schichten;
  - gleichzeitig bedeutet der Verzicht auf wirkungsvolle europäische Regionalpolitik den Verzicht auf die Chancen eines regional ausgeglichenen und allein schon deswegen qualitativ wertvollen Wachstumsbeitrages, bei dem in den Entleerungsräumen, die bis dahin nicht optimal beschäftigten Menschen, ihr Kapital und ihr Boden effizienter eingesetzt werden und bei dem in den Ballungszonen die hohen, durch Verminderung der Lebensqualität bedingten externen Kosten abgebaut werden, die bisher vor allem den sozial Schwachen aufgebürdet wurden.

3. Europäische Regionalpolitik sollte zudem zwischen zwei Arten von unterentwickelten Regionen unterscheiden: Den europäischen Randregionen und den Gebieten im Inneren des Gemeinsamen Marktes. Im ersten Falle geht es um finanzielle Kompensation der Lagenachteile, im zweiten Falle darum, die Nutzung der zentralen Lagevorteile politisch möglich zu machen.
4. Europäische regionale Förderungsmaßnahmen sollten nur dann angewendet werden, wenn für den betroffenen Raum ein mittel- oder langfristiges Entwicklungsprogramm vorgelegt wird, für das ein dynamischer Planungsmechanismus geschaffen worden ist.
5. Die parlamentarischen Gremien der innergemeinschaftlichen Grenzräume sollten gemeinsame grenzüberschreitende Entwicklungsprogramme vorlegen, die von den nationalen Regierungen und später von entsprechenden europäischen Institutionen auf ihre Übereinstimmung mit regionalpolitischen Zielen der Gemeinschaft geprüft werden. Jede Möglichkeit der Hilfe zur Selbsthilfe sollte genutzt werden.
6. Regionale Förderungsmaßnahmen sollten nicht nur über Subventionen der privaten Investitionstätigkeit betrieben werden, sondern vor allem über eine gezielte und vorgeplante Verbesserung der Infrastruktur. Wo Subventionen der privaten Investitionstätigkeit notwendig sind, etwa bei wirtschaftlichem Übergewicht traditioneller Branchen, ist mit ihrer Vergabe die Verpflichtung der begünstigten Unternehmen zu koppeln, langfristig in dem betreffenden Raum zu verbleiben.

#### F. Agrarpolitik

Die gemeinsame Agrarpolitik und ihre gemeinschaftliche Finanzierung bedürfen einer grundsätzlichen Korrektur. Die mit dem gemeinsamen Agrarmarkt verbundenen finanziellen Lasten und die Belastungen für den Handelsaustausch mit Drittländern haben ein Ausmaß erreicht, das

nicht mehr zu verantworten ist. Es gilt daher, Auswüchse zu beseitigen und Alternativen auszuarbeiten, die der Bedeutung der Landwirtschaft für die ganze Volkswirtschaft entsprechen. Preisgarantien können nicht unbeschränkt weitergelten und zu einer für die gesamte Volkswirtschaft unzumutbaren Belastung führen. Vielmehr muß der mit der Agrarpolitik bewirkte Einkommenstransfer stärker Kriterien berücksichtigen, die sich an der Rentabilität eines Betriebes und an den gesamtgesellschaftlichen Interessen an seiner Erhaltung orientieren. Zugleich muß die Landwirtschaft an der Verwertung der von ihr erzeugten Überschüsse finanziell beteiligt werden. Die Agrarpolitik darf sich schließlich nicht länger einseitig an den Interessen dieses Wirtschaftszweiges ausrichten, sondern muß stärker die Interessen der Verbraucher und der Drittstaaten berücksichtigen, für die der Handel mit Agrarprodukten von lebenswichtiger Bedeutung ist.

### III. Sozialpolitik

Die Europäische Gemeinschaft ist kein Zweck an sich. Sie hat eine soziale Verantwortung für ihre Bürger. Die Gemeinschaft hat die große gesellschaftliche Aufgabe, das Ziel des sozialen Fortschritts nicht länger nur mittelbar zu verfolgen, sondern unmittelbar Maßnahmen voranzutreiben, die sich vorrangig an der Verbesserung der Lebens- und Arbeitsbedingungen orientieren. Hierzu gehören vor allem die Mitbestimmung, die Beschäftigungspolitik, die soziale Sicherung, Einkommensverteilung und Vermögensbildung sowie ein wirksamer Verbraucherschutz.

#### A. Mitbestimmung auf europäischer Ebene

Die Kontrolle der Wirtschaft durch Arbeitnehmer und ihrer Vertreter ist eine unabdingbare Grundforderung unserer Zeit. Diese Forderung läßt sich nur durch eine Demokratisierung aller Bereiche der Wirtschaft verwirklichen.

Vor allen möglichen Wegen, die zu einer Demokratisierung der Wirtschaft führen, geben die deutschen Sozialdemokraten der paritätischen Mitbestimmung im Unternehmensbereich den Vorrang.

Von dieser Position ausgehend, sollte die paritätische Mitbestimmung auf europäischer Ebene auf der Grundlage einer unternehmensrechtlichen Regelung verwirklicht werden.

Die Gestaltung der Mitbestimmung sollte nicht von der Schaffung eines europäischen Gesellschaftsrechtes abhängig gemacht werden.

Das angestrebte Fusionsabkommen der EG-Mitgliedsstaaten darf weder die Mitbestimmung der Arbeitnehmer in den europäischen Gesellschaften noch die Tarif- und Sozialpolitik der Gewerkschaften unterlaufen.

Das Aufsichtsorgan europäischer Gesellschaften (nationaler und transnationaler Kapitalgesellschaften) ist paritätisch zu strukturieren. Bei der Besetzung der Aufsichtsratsorgane sind die zentralen Gewerkschaftsorganisationen gleichgewichtig zu beteiligen.

Die paritätische Beteiligung der Arbeitnehmer im Aufsichtsrat hat auch ihren Niederschlag zu finden in der personellen Besetzung des Unternehmensvorstandes.

Die Arbeitnehmervertreter im Aufsichtsrat sollen durch eine Betriebsräteversammlung gewählt werden. Sofern ein Unternehmensrat gebildet werden soll, so ist dieser am Sitz des europäischen Unternehmens zu errichten. Gleiches gilt für die Errichtung von europäischen Gesamt- bzw. Konzernbetriebsräten. Im Unternehmensrat bzw. in den Betriebsräten sollten von jedem Betrieb des europäischen Unternehmens mindestens ein Arbeitnehmervertreter sein. Das Vorschlagsrecht für diese Räte ist den jeweiligen zentralen Gewerkschaftsorganisationen der EG-Mitgliedsstaaten zuzugestehen.

Aus gewerkschaftspolitischen Erwägungen sollte grundsätzlich von der Bildung eines europäischen Gesamtbetriebsrates bzw. eines europäischen Konzernbetriebsrates ausgegangen werden. Diese Betriebsratsorganisationen sollten in etwa die gleichen Aufgabenstellungen erhalten wie sie im deutschen Betriebsverfassungsgesetz vorgegeben sind.

Eine Verschwiegenheitsverpflichtung der Arbeitnehmervertreter in den Unternehmensorganen sollte nicht konstituiert werden.

Um eine Harmonisierung der Arbeits- und Entgeltbedingungen der Arbeitnehmer im Rahmen europäischer Gesellschaften zu erreichen, soll diesen Gesellschaften die Tariffähigkeit zugestanden werden. Die Tariffähigkeit dieser Gesellschaften sollte ergänzt werden mit einem Verhandlungseinlassungszwang.

Bevor es zur Bildung von europäischen Gesellschaften kommt, sind die sozialen Belange der Arbeitnehmer in den einzelnen Betrieben der EG-Mitgliedsstaaten durch Vereinbarungen bzw. Tarifverträge zu sichern. Die aus den Arbeitsverhältnissen erworbenen Rechte und Pflichten sind von den Rechtsträgern der neuen Europagesellschaften uneingeschränkt zu sichern.

Die europäischen Gesellschaften und die Unternehmen, die von ihnen beherrscht werden, sind einer Publizitätspflicht zu unterwerfen. Diese Publizitätspflicht sollte auch in den einzelnen Mitgliedsstaaten der EG gelten.

Den Gewerkschaften ist eine uneingeschränkte Betätigungsfreiheit im Rahmen der europäischen Gesellschaften zuzugestehen. Die Gewerkschaften sind an der Wahl bzw. Benennung der Arbeitnehmervertreter in die Organe der Euro-Gesellschaften (einschließlich der Bestellung von Vorstandsmitgliedern) gleichberechtigt zu beteiligen.

Die paritätische Mitbestimmung bedarf der Mitbestimmung und Mitwirkung der Arbeitnehmer am Arbeitsplatz und in den Arbeitsstätten. Diese Art der Mitbestimmung ist ein wichtiger Faktor zur Verbesserung der Selbstverwirklichungschancen der Arbeitnehmer. Zur Verwirklichung dieser wichtigen Forderung bedarf es einer modernen Betriebsverfassung.

## B. Lebens- und Arbeitsbedingungen

Die Lebens- und Arbeitsbedingungen im Rahmen der EG sind so zu gestalten, daß eine Selbstverwirklichung der Arbeitnehmer gewährleistet wird.

Dazu sind folgende Maßnahmen erforderlich:

1. Auf EG-Ebene sind Normen für eine optimale Vereinheitlichung der Arbeitssicherheit auf allen Gebieten des Unfallschutzes, der Berufskrankheiten usw. zu erarbeiten. Hierhin gehört auch die erforderliche Anpassung der Tatbestände, die durch die Unfallversicherungen bzw. sonstige Einrichtungen durch Leistungen abgedeckt werden.

Schließlich ist es erforderlich, Mindestnormen zu entwickeln, um die Arbeitsplätze und Arbeitsstätten an die physische, psychische und konstitutionelle Struktur und Bedingungen der Arbeitnehmer anzupassen.

2. Zur Verwirklichung des Umweltschutzes reichen die nationalen Maßnahmen nicht mehr aus. Es ist deshalb notwendig, ein die nationalen Grenzen überschreitendes Gesamtkonzept im Rahmen der EG zu entwickeln.

Eine internationale Zusammenarbeit mit allen europäischen Staaten in Ost und West ist anzustreben und gegebenenfalls zu institutionalisieren.

Im Rahmen der Industrie-, Raum- und Regionalplanung muß Vorsorge dafür getroffen werden, daß von Beginn an Umweltgefahren ausgeschlossen werden.

Bei Investitionsentscheidungen der Wirtschaft und der Öffentlichen Hand müssen mögliche Umweltgefahren in Rechnung gestellt werden.

Zur Vermeidung von Umweltgefahren sind ausreichende Beträge in den Investitionsvorhaben vorzusehen. Um eine optimale Sicherung vor Umweltgefahren zu gewährleisten, sollte eine Anmeldepflicht für Investitionen bei einer noch zu errichtenden Investitionslenkungs- und Kontrollstelle in Erwägung gezogen werden.

Bei allen Maßnahmen, die zur Verbesserung der Umweltbedingungen beitragen, ist vom Verursacherprinzip auszugehen.

Technologie und Forschung sind mit Nachdruck zu fördern, soweit es sich um die Entwicklung umweltfreundlicher Produkte und Produktionsbedingungen handelt.

Bereits existierende Bedrohungen der natürlichen Umwelt sind konsequent mit vorrangigen Maßnahmen zu beseitigen. Dies trifft insbesondere zu auf die Luft- und Wasserverschmutzung.

Auf EG-Ebene sind alle Vorkehrungen zu treffen, daß durch verbindliche Normen für die Umweltsicherung keine Begünstigungen für Industrien in dem einen oder anderen EG-Staat möglich sind. Diese verbindlichen Normen sollen dazu beitragen, eine Wettbewerbsverzerrung zu verhindern.

3. Um das Prinzip der Gleichberechtigung und der Humanisierung der Arbeit auch außerhalb der Betriebe und Unternehmen sicherzustellen, sind entsprechende Voraussetzungen für einen sozialen Wohnungsbau zu schaffen.



### C. Beschäftigungspolitik

Die Beschäftigungs- bzw. Arbeitsmarktpolitik muß die Vollbeschäftigung sicherstellen. Daher ist eine Verklammerung mit der Industrie- und Regionalpolitik unumgänglich. Die sozialen Instrumente der EG wie der Sozialfonds, der Regionalfonds usw. müssen ebenfalls zur Wiedergewinnung und zur Sicherung der Vollbeschäftigung eingesetzt werden. Um dieses Ziel zu gewährleisten, ist eine enge Kooperation der Arbeitsverwaltungen im Rahmen der EG-Staaten notwendig.

Eine europäische Beschäftigungspolitik muß eine Reihe von Grundsätzen gewährleisten:

1. Eine den Arbeitnehmern dienende Arbeitsmarkt- und Beschäftigungspolitik muß geleitet sein vom Grundsatz des Rechts auf Arbeit. Die Verwirklichung dieses Grundsatzes muß in der Gemeinschaft wirksam abgesichert werden.
2. Alle Politiken sind darauf abzustellen, das politische Ziel der Vollbeschäftigung im Rahmen der EG zu verwirklichen. Dieses Prinzip schließt mit ein, eine vollwertige Beschäftigung für den einzelnen Arbeitnehmer zu erreichen. Um diese Zielvorstellung zu ermöglichen, müssen die entsprechenden schulischen und berufsbildenden Einrichtungen geschaffen werden. Eine soziale Diskriminierung ist auszuschließen. Es ist jedoch hierbeidarauf zu achten, daß das Bildungsniveau nicht zu einer Funktion des Arbeitsmarktes wird.
3. Um eine soziale Diskriminierung auszuschließen, ist die Chancengleichheit im Beruf zu gewährleisten. Die bisherige Trennung zwischen schulischer und beruflicher Bildung ist durch eine Integration beider Bereiche zu verwirklichen. Zur Chancengleichheit gehört auch die Entwicklung und Verwirklichung eines Berufsbildungsprogramms.

4. Die zunehmende Integration der EG-Staaten und die Freizügigkeit der Arbeitnehmer erfordern die Einrichtung einer zentralen europäischen Arbeitsbehörde. Diese zentrale Behörde hat zur Koordination der nationalen Arbeitsbehörden beizutragen und den Austausch von Arbeitsmarktinformationen nach einheitlichen und vergleichbaren Gesichtspunkten zu gewährleisten. Gestützt auf diese Informationen hat die zentrale Arbeitsbehörde zu einer koordinierten Vollbeschäftigungspolitik beizutragen.  
Gleichzeitig sind die Arbeitnehmer umfassend über ihre Beschäftigungschancen innerhalb der EG zu informieren.  
Die zentrale europäische Arbeitsbehörde ist nach den Prinzipien der Selbstverwaltung zu lenken. Die Gewerkschaften sind gleichberechtigt an der Selbstverwaltung zu beteiligen.
5. Vollbeschäftigung kann durch Arbeitsmarktpolitik allein nicht gewährleistet werden. Sie muß durch eine Wirtschafts-, Industrie-, Regional- und Strukturpolitik der Gemeinschaft unterstützt werden.
6. Sowohl bei der Entwicklung als auch bei der Entscheidung über die Richtlinien der Wirtschaftspolitik zur Sicherstellung von Wachstum, Stabilität und Vollbeschäftigung sind die zentralen Gewerkschaftsorganisationen der EG-Länder zu beteiligen.

D. Ausländische Arbeitnehmer

Eine sozial verantwortliche Beschäftigung ausländischer Arbeitnehmer muß von allen maßgeblichen politischen Bereichen unterstützt werden, ob es sich nun um die Wirtschafts- und Strukturpolitik, die Arbeitsmarkt- und Wohnungsbaupolitik sowie die Regional- und Entwicklungspolitik handelt.

Eine dauerhafte Lösung der Politik für ausländische Arbeitnehmer ist nur im europäischen Rahmen möglich.

In der Arbeitsmarktpolitik der EG ist den Bürgern der Gemeinschaft gegenüber Arbeitnehmern aus Drittländern Priorität einzuräumen.

Aus gesellschaftspolitischen und ökonomischen Erwägungen ist es erforderlich, eine Entwicklung zu fördern, welche die Produktionsmittel zu den Arbeitskräften bringt, sofern dies gesamtwirtschaftlich vertretbar ist. Dadurch kann die einseitige Wanderung der "Arbeit zum Kapital" allmählich verhindert werden. Die ausländischen Arbeitnehmer haben gemeinsam mit inländischen Arbeitnehmern einen erheblichen Beitrag zum Bruttosozialprodukt und damit zu unserem Wohlstand geleistet. Es wäre unverantwortlich, in unseren Industriestaaten einen unterprivilegierten Stand zweitklassiger Arbeitnehmer zu halten.

#### E. Soziale Sicherung

Um im Rahmen der EG gleiche Prinzipien sozialer Sicherung zu gewährleisten, ist ein Katalog sozialer Grundziele verbindlich zu verabschieden. Zur Verwirklichung dieser Ziele ist das europäische Aktionsprogramm systematisch weiterzuentwickeln und stufenweise durch geeignete Maßnahmen zu realisieren.

Die Systeme der sozialen Sicherung sind in den Ländern der EG im Wege des Fortschritts qualitativ einander anzunähern und sind von den Versicherten unter gleichberechtigter Beteiligung der zentralen Gewerkschaftsorganisationen selbst zu verwalten.

F. Einkommensverteilung und Vermögensbildung

Wesentlicher Bestandteil einer fortschrittlichen Gesellschaftspolitik ist die gerechte Gestaltung und die Sicherheit der Einkommen.

Die Einkommensbildung darf nicht nur ein Mittel der Konjunkturpolitik sein. Sollte sie nur diesen Zweck erfüllen, so ist sie abzulehnen.

Die Wirtschafts- und Finanzpolitik sowohl der EG als auch ihrer Mitgliedstaaten muß durch eine aufeinander abgestimmte Wachstums- und Stabilitätspolitik eine gerechte und soziale Einkommensverteilung gewährleisten.

Die Arbeitnehmer sind an den Zuwachsraten des Volkseinkommens gleichwertig zu beteiligen.

Um eine gerechte Einkommensverteilung unter Beachtung notwendiger gesamtgesellschaftlicher Dienstleistungen und sozialer Sicherungen herbeiführen zu können, sind wirksame Steuerungs- und Lenkungsinstrumente zu entwickeln.

Der Konzentration von Vermögen muß mit geeigneten politischen Mitteln entgegengewirkt werden. Es sind Maßnahmen zu entwickeln, die eine gerechtere Verteilung des von allen erarbeiteten Vermögenszuwachses in der Gesellschaft sicherstellen.

Subventionen als Mittel der Wirtschafts- und Strukturpolitik sind aus verteilungspolitischen Gründen im Interesse der Arbeitnehmer in allen Staaten auf Gemeinschaftsebene zu überprüfen.

An dem Ziel sozialer Gerechtigkeit orientierte Einkommenspolitik darf sich nicht nur auf die Einkommen der Arbeitnehmer und kleinen Selbständigen, wie z.B. der Bauern, beziehen, sondern muß auch auf die größeren

Unternehmereinkommen in allen Formen, namentlich auch Gewinne und Dividenden einschließen. Die statistische Erfassung sämtlicher Einkommen - nicht nur der Arbeitnehmer - ist eine grundlegende Vorbedingung für Einkommenspolitik.

## G Verbraucherschutz

Die Wirtschaftssysteme in der EG berücksichtigen zu wenig die Interessen der Verbraucher. Die Vorrangigkeit der Kapital- und Gewinn-Interessen begünstigt und fördert die Mißstände, die sich zum Nachteil der Verbraucher auswirken. In den Ländern der EG muß deshalb eine wirksame Verbraucherpolitik entwickelt werden.

Zum Schutz des Verbrauchers sind nachfolgende Forderungen schnellstens zu verwirklichen:

1. Zum Schutz des Verbrauchers im Rahmen des gemeinsamen Marktes sind verbindliche Schutznormen festzulegen. In diesen Normenkatalog sind einheitliche Vorschriften für die Kennzeichnungen, Warenhinweise, Verfallsdaten, Auszeichnungen, Preise, Masse und Gewichte der Waren aufzunehmen. Die sich aus dem Katalog ergebenden Vorschriften und Hinweise müssen in jedem Fall in der bzw. in den Landessprachen der Empfängerländer auf den Verpackungen bzw. Gebrauchs- und Verbraucheranleitungen abgedruckt sein.

Für Lebensmittel und Kosmetika ist eine verbindliche Positivliste zu erstellen. Diese Liste muß die Stoffe und Substanzen enthalten, die aufgrund wissenschaftlich nachgewiesener Unschädlichkeit verwendet werden können.

2. Im Interesse des Gesundheitsschutzes des Verbrauchers sind einheitliche Mindestschutzvorschriften zu erlassen, die den wissenschaftlichen Erkenntnissen auf dem Gebiet gesundheitsschädlicher Stoffe voll gerecht werden und darüber hinaus Vorschriften enthalten über den Maschinen- und Geräteschutz.

Die Vorschriften über den Maschinen- und Geräteschutz sollten im Interesse der Verbraucher mehr als bisher in Gesetzen ihren verbindlichen Niederschlag finden.

3. Zur Sicherung des Verbraucherschutzes sind bereits am Entstehungsort der Güter und Waren wirksame und kompetente Kontrollen einzurichten.
4. Die Erzeugung von umweltfreundlichen und die Lebensqualität erhöhenden Waren, Gütern und Verpackungsmitteln ist durch öffentliche Mittel zu fördern. Zur Erforschung und technologischen Entwicklung dieser Güter, Waren usw. sind koordiniert auf EG-Ebene wissenschaftliche Institute zu errichten.
5. Die EG-Mitgliedsstaaten sind zu verpflichten, zur Sicherung und Durchführung des Verbraucherschutzes entsprechende Institutionen zu errichten bzw. auszubauen.

#### IV. DEMOKRATISIERUNG DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFT

##### A - Ziele

Die Europäische Gemeinschaft muß zu einer föderalen Europäischen Union mit einer demokratischen Verfassung ausgebaut werden. Dazu ist es erforderlich, das gegenwärtig vorhandene demokratische Defizit der EG zu vermindern, den Entscheidungsprozess durchschaubarer zu gestalten und die Mitwirkung der Bürger am politischen Willensbildungsprozess der EG nachhaltig zu stärken. Daher müssen dem von den Bürgern unmittelbar zu wählenden Europäischen Parlament das Recht zur Wahl der Exekutive und volle Haushalts- und Legislativbefugnisse übertragen werden. Als Vertretung der Mitgliedstaaten sollte eine Kammer gebildet werden, die aus dem jetzigen Ministerrat hervorgehen könnte. Weiter bedarf es einer europäischen Regierung, zu der der erste Ansatz in der Kommission gesehen werden kann. Um ein solches Ziel zu erreichen, ist es erforderlich, die jetzt fast ausschliesslich vom Rat wahrgenommenen Legislativbefugnisse auf das Europäische Parlament zu verlagern. Die exekutiven Befugnisse müssen auf die Kommission übergehen. Dem Übertrag von Rechten auf das Europäische Parlament kommt ein inhaltlicher Vorrang vor der Direktwahl der Abgeordneten zu. Doch ist eine gleichzeitige Verwirklichung beider Ziele anzustreben. Da diese Forderungen nur schrittweise erfüllt werden können, wird folgender Stufenplan vorgeschlagen:

##### B - Drei-Stufen-Plan

1. Bei der Rechtsetzung muß immer dann ein Vermittlungsverfahren zwischen Rat und Parlament stattfinden, wenn der Rat von der Auffassung des Parlaments abweichen will.

Rechtsakte mit finanzieller Auswirkung bedürfen der Zustimmung des Parlaments.

Die derzeitige unverbindliche Anhörung des Europäischen Parlaments stellt einen erheblichen Mangel an parlamentarischer Demokratie dar. Daher muß umgehend dafür gesorgt werden, daß sich der Rat nicht mehr ohne weiteres über die Auffassung des Parlaments hinwegsetzen kann.

Da der größte Teil der Haushaltsentscheidungen durch vorweggegangene Legislativakte praktisch gebunden ist, kommt den Rechtsakten mit finanzieller Auswirkung besondere Bedeutung zu. Als Vorstufe der vollen Mitwirkungsrechte des Parlaments muß sich der Rat von sofort an bei derartigen gesetzgeberischen Vorhaben mit dem Parlament einigen. Ziel bei Rechtsakten mit finanziellen Auswirkungen ist deshalb die echte Mitentscheidung des Europäischen Parlaments mit folgender Regelung: Verweigert das Parlament die Zustimmung, ist ein aus Parlament und Rat paritätisch zusammengestellter Vermittlungsausschuß anzurufen. Kommt hierbei keine Einigung zustande, so kann der Rechtsakt nicht erlassen werden.

2. Das Parlament erhält die Befugnisse, den Haushalt ganz oder teilweise abzulehnen sowie Änderungen zu beschließen; auch hier wird gegebenenfalls ein Vermittlungsausschuß tätig.

Es muß schnellstens ein neues Haushaltsverfahren in Kraft gesetzt werden, das den Rat stärker an die Mitwirkung des Europäischen Parlaments bindet. Das Europäische Parlament muß das Recht erhalten, gegebenenfalls den gesamten Haushalt oder Teile davon abzulehnen sowie Änderungen beschließen zu können. Widerspricht der Rat mit qualifizierter Mehrheit, ist ebenfalls der Vermittlungsausschuß einzuschalten mit der Wirkung, daß im Fall der Nicht-Einigung das letzte Wort beim Europäischen Parlament liegt.

3. Ein Europäischer Rechnungshof ist dem Parlament zur Berichterstattung verpflichtet.

Das Anwachsen des Haushalts erfordert eine strengere öffentliche Kontrolle des Finanzgebarens der Gemeinschaft. Die parlamentarische Kontrolle muß verbessert werden, der Kontrollausschuß bzw. die Rechnungsprüfer müssen durch einen Europäischen Rechnungshof abgelöst werden. Die Mitglieder des Rechnungshofes sind vom Europäischen Parlament auf Vorschlag des Rates zu berufen.



4. Dem Rat verbleibende Haushaltsentscheidungen müssen öffentlich gefaßt werden.

Der Rat wird Kompetenzen im Haushaltssektor behalten. Deshalb die Forderung, Haushaltsentscheidungen in öffentlicher Sitzung und nicht als geheim tagendes Kabinett zu treffen. In sämtlichen Mitgliedstaaten werden Haushaltsentscheidungen von den öffentlich tagenden Parlamenten getroffen. Wird diese "parlamentarische" Kompetenz innerhalb der Europäischen Gemeinschaft vom Rat ausgeübt, so muß er seine Entscheidungen wie ein Parlament transparent machen. Damit würde er sich gleichzeitig in die Richtung einer Länderkammer bewegen.

5. Wiedereinführung von Mehrheitsentscheidungen im Rat.

Zur Demokratisierung der Europäischen Gemeinschaften gehört ihre Handlungsfähigkeit. Sie wird erhöht, wenn der Rat nicht bis zum Erreichen der Einstimmigkeit untätig bleiben muß und wenn die Einstimmigkeit nicht auf dem kleinsten gemeinsamen Nenner zustande kommt.

Entgegen den Verträgen, die in vielen Fällen Mehrheitsentscheidungen vorsehen, sind seit dem Luxemburger Kompromiß vom Januar 1966 fast alle Entscheidungen einstimmig getroffen worden. Die Funktionsfähigkeit des Rates hat darunter schwer gelitten. Zur Abhilfe haben die Regierungschefs auf der Pariser Gipfelkonferenz vom Dezember 1974 beschlossen, auf die Praxis der totalen Einstimmigkeit zu verzichten. Die Bundesregierung könnte ihren Teil dazu beitragen, die Einstimmigkeit auf die wirklich vitalen Interessen eines Mitgliedlandes - wie im Kompromiß übrigens festgelegt - zu beschränken, indem sie sich gelegentlich demonstrativ im Rat überstimmen läßt.

6. Delegation von Ausführungsbefugnissen an die Kommission.

Die Handlungsfähigkeit der Gemeinschaft würde auch gestärkt, wenn der Rat - wie auf der Pariser Gipfelkonferenz vom Dezember 1974 vorgesehen - wesentlich stärker als bisher Ausführungsbefugnisse auf die Kommission delegieren würde. Im Bereich der Agrarpolitik und der Wettbewerbspolitik ist dies teilweise bereits der Fall.

Bei der zunehmenden Bedeutung der Außenbeziehungen der Gemeinschaft erweist es sich als dringend erforderlich, daß die Kommission die Gemeinschaft wirksamer auch nach außen vertreten kann.

7. Dem Parlament sind mittel- und langfristige Pläne von Rat bzw. Kommission mit Alternativen zur Beratung und Beschlußfassung vorzulegen.

Die Tätigkeit der Gemeinschaft wird zunehmend im voraus durch mittel- und langfristige Pläne beeinflusst. An diesen Planungsentscheidungen muß das Parlament frühzeitig mitwirken. Dies kann insbesondere bei der Festlegung von Prioritäten und bei der Auswahl von Alternativen geschehen. Vor ihrer Verabschiedung durch Rat oder Kommission sind daher diese Pläne dem Parlament zur Zustimmung vorzulegen. Auch auf sie muß das in Ziff. 1 geforderte Vermittlungsverfahren angewandt werden.

## II. Stufe

1. Das Europäische Parlament wird direkt gewählt.

Die Direktwahl des Europäischen Parlaments ist in sämtlichen Verträgen vorgesehen, jedoch ist der Rat bisher der vertraglichen Verpflichtung nicht nachgekommen, das entsprechende Abkommen den Parlamenten der Mitgliedstaaten zur Ratifizierung vorzulegen. Auf der Pariser Gipfelkonferenz vom Dezember 1974 haben die Regierungschefs erstmals einen präzisen Zeitplan aufgestellt: Sie haben festgestellt, daß allgemeine Wahlen zum Europäischen Parlament bis 1978 verwirklicht werden sollen. Das Europäische Parlament hat hierzu am 14. 1. 1975 einen Vertragsentwurf vorgelegt.

Die Sozialdemokratische Partei muß darauf dringen, daß auch sonst alles getan wird, um diesen Zeitplan einzuhalten. Die Zwischenzeit sollte zur Verstärkung der Europäischen Parteienzusammenarbeit genutzt werden, auch auf lokaler und regionaler Ebene.

## 2. Das Europäische Parlament muß Entscheidungsbefugnisse erhalten

Auf der Pariser Gipfelkonferenz vom Dezember 1974 haben die Regierungschefs erstmals ausdrücklich anerkannt, daß die Kompetenzen des Europäischen Parlaments, insbesondere im Bereich der Gesetzgebung erweitert werden müssen. Kompetenzerweiterung und Direktwahl sind in der Tat eng miteinander verbunden: Es lohnt nicht, ja ist sogar gefährlich, ein Parlament direkt wählen zu lassen, dem kaum Befugnisse zustehen.

### a) bei der Wahl der Kommissionsmitglieder auf Vorschlag des Rates

In der zweiten Stufe sollte das Parlament den Präsidenten der Kommission auf Vorschlag des Rates allein wählen dürfen und bei den übrigen Mitgliedern zuerst gleichberechtigt neben den Regierungen miternennen dürfen. Für das Ende dieser Stufe ist dann ein vollständiges Investiturrecht anzustreben in der Form, daß alle Mitglieder der Kommission auf Vorschlag des Rates vom Europäischen Parlament ernannt werden. Die politische Verantwortung der Kommission muß in ihrer Zusammensetzung stärker zum Ausdruck kommen.

### b) bei allen Gesetzgebungsakten von grundsätzlicher Bedeutung

Auch bei den Rechtsakten ohne finanzielle Auswirkungen muß das Wort des Europäischen Parlaments schrittweise stärkeres Gewicht erhalten. Die Normsetzung von Brüssel tangiert nicht nur die Interessen der Wirtschaft, sondern auch der einzelnen Bürger. Diese werden die Entscheidungen eher akzeptabel finden, wenn die Volksvertretung an ihnen verantwortlich mitgewirkt hat. Fragen wie die Niederlassungsfreiheit der Ingenieure oder die Herstellungsbedingungen für Bier müssen wegen der unterschiedlichen Interessenlage in öffentlicher Auseinandersetzung entschieden werden, wenn sie vom Bürger verstanden und akzeptiert werden sollen. Also: Beginn echter Gesetzgebungsbefugnisse für das Europäische Parlament in der oben geschilderten Weise: Bei unterschiedlichen Beschlüssen von Rat und Europäischem Parlament Anrufung eines paritätisch zusammengesetzten Vermittlungsausschusses. Der Rechtsakt kann nur erlassen werden, wenn Rat und Europäisches Parlament ihm zustimmen.

c) bei Vertragsänderungen

Bei der Schaffung der Verträge zur Gründung der Europäischen Gemeinschaften wirkten die nationalen Parlamente als Ratifikationsorgane mit. Seitdem gibt es ein Europäisches Parlament, das zum gleichberechtigten Ratifikationsorgan neben den nationalen Parlamenten entwickelt werden muß. Die Änderung der Verträge in Form eines neuen Vertrages sollte gegen den Willen des Europäischen Parlaments nicht mehr möglich sein, weshalb dessen Mitentscheidungsrecht gefordert wird.

d) bei Erweiterung und Assoziation der Gemeinschaft

Die Aufnahme neuer Mitglieder mit allen Rechten und Pflichten sollte gleichfalls nicht mehr gegen den Willen des Europäischen Parlaments möglich sein. Noch bei der Erweiterung der Gemeinschaft wurde das EP nicht einmal formal angehört. Über die Anhörung hinaus muß im übrigen ein echtes Recht zur Mitentscheidung geschaffen werden. Wird ein Drittland nicht Vollmitglied, sondern lediglich an die Gemeinschaft assoziiert (schon jetzt Griechenland und Türkei), dann soll das Europäische Parlament gleichfalls ein Zustimmungsrecht besitzen.

e) Ratifikationsrecht bei autonomer Vertragsänderung

Was für die Änderung der Verträge durch einen neuen völkerrechtlichen Vertrag gilt, gewinnt größeres Gewicht bei der Kompetenz des Rates, durch einstimmigen Beschluß den EWG-Vertrag (ebenso Art. 203 EAGV) ergänzen zu können. Diese Lückenfüllung kann bis zur Schaffung neuer Organismen gehen, wie die Einrichtung des Europäischen Währungsfonds als selbständige juristische Person gezeigt hat. Da an diesem Prozeß die nationalen Parlamente nicht beteiligt sind, ist es selbstverständliches demokratisches Erfordernis, dem Europäischen Parlament ein Zustimmungsrecht zu geben.

3) Öffentlichkeit der Ratstagungen bei Legislativentscheidungen

Es zeugt von einem mangelhaften demokratischen Verständnis, wenn der Rat legislative Entscheidungen hinter verschlossenen Türen fällt. Dieser Teil seiner Tätigkeit muß der Öffentlichkeit unmittelbar zugänglich sein.

### III. Stufe

Europäisches Parlament und Rat werden gleichrangige Gesetzgeber. Alleinentscheidung des Europäischen Parlaments dort, wo die Beteiligung der Mitgliedstaaten in Gestalt des Rates nicht unbedingt erforderlich ist.

Über echte Gesetzgebungsbefugnisse des Europäischen Parlaments, Mehrheitsentscheidungen des Rates als Regel und Beschlußfassung des Rates in öffentlicher Sitzung bei Legislativ-Entscheidungen ist das Zwei-Kammer-System eines Bundesstaates anzustreben, wie es die sozialdemokratischen Parteien der Europäischen Gemeinschaft sei jeher übereinstimmend fordern. Wegen des besonderen Charakters der Europäischen Gemeinschaft werden die Mitgliedsstaaten wohl immer ein größeres Gewicht behalten als die deutschen Bundesländer, wird der Rat also mehr sein als der deutsche Bundesrat, jedoch ist zumindest eine Gleichrangigkeit zwischen Rat und Europäischem Parlament notwendig. Soweit die Zustimmung des Rates nicht erforderlich ist, sollte dem Europäischen Parlament die alleinige Entscheidungsbefugnis zustehen.

Dieser institutionelle Ausbau kann allerdings nicht funktionieren, solange nicht gleichzeitig die Wirtschafts- und Währungsunion verwirklicht wird.

4. September 1975  
ff/pe